

Robert Gagné

Historique de nos racines Gagné

ou

*Petites histoires
de nos ancêtres en*

Nouvelle-France.

Tout droit réservé. Aucune reproduction entière ou partielle n'est autorisée sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Dépot légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN: 978-2-9816406-0-4 (PDF)

Remerciements

Au cours de mes recherches, j'ai eu la chance de rencontrer au fil des années, des mordus de généalogie et d'histoire. Ne pouvant les remercier individuellement, je profite de l'occasion pour le faire.

Je remercie de tout cœur France Gervais, ma tendre épouse, qui par sa bonté et sa grande compréhension a su m'encourager dans mes recherches.

Enfin, je dédie ce travail à mes petits-enfants qui portent fièrement le nom de Gagné.

Il existe quatre sortes de souvenirs : ceux qu'on a, ceux qu'on offre, ceux qu'on partage et ceux qu'on laisse.

Robert Gagné

Préface

Hommage à Aimé Gagné, membre de l'Association des familles Gagné-Bellavance d'Amérique

Généralement, nous glorifions les gens qui se démarquent, tel le premier ministre, les gens importants et en vue de la société. Nous leur attribuons très souvent les grands succès, les réalisations, alors qu'en fait, le réel mérite en revient aux gens de l'ombre. Aux gens tels que vous, qui travaillent jour après jour. Vous, qui par vos efforts, construisez la société dans laquelle nous évoluons.

Ici, je désire rendre hommage à un homme de l'ombre. À un inconnu du grand public, à un monument, qui mérite que son nom passe à l'histoire avec un grand H. Cet homme humble, mais méritoire est un digne représentant de la 10^e génération des descendants de Louis Gasnier et Marie Michel.

C'est pourquoi je mets en préface la vie de cet homme remarquable qui a tant fait pour la langue française : monsieur Aimé Gagné. Comme notre ancêtre Louis Gagné, cet homme qui a contribué à l'édification de notre société. J'avoue sincèrement que si chacun de nous mettait autant d'énergie et de conviction que lui, le Québec présenterait une image différente.

Il est né à Saint-Anselme-de-Dorchester en 1919. Très jeune, il déménage à Shawinigan où son père Joseph exploitera un studio de photographie pendant 40 ans.

Brillant élève, il fréquente le collège Immaculée Conception et le célèbre Institut de technologie de Shawinigan. Il fera carrière à l'Alcan où il gravira les échelons un à un durant 40 ans. Il deviendra directeur des relations publiques à Shawinigan, au Saguenay et à Montréal et terminera sa carrière comme vice-président des relations publiques de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan.

Le périodique, *The Shawinigan Standard*, en 1950 mentionne : « M.Aimé Gagné, éditeur du *Lingot du Saguenay* et fervent défenseur du français, a été réélu directeur du journal *quotidien de l'association française*, pour un terme de deux ans lors de la 17^e réunion annuelle qui eut lieu à Magog ». Ce titre, il l'a mérité, par sa force de caractère et sa persévérance.

En 1956, il sera président de la société à but non lucratif, Hebdomas Québec représentant 150 des journaux hebdomadaires présents au Québec, autrefois connue sous le nom des hebdomadaires de langue française du Canada. Le bénévolat, voilà un autre trait de sa personnalité.

Ultérieurement, Jean-Jacques Bertrand, Robert Bourassa et René Lévesque les premiers ministres du Québec désirant accentuer la francisation dans les années 60 et 70 solliciteront ses conseils.

De 1968 à 1972, il accepte un premier mandat et siège à la Commission Gendron sur la situation de la langue française et des droits linguistiques au Québec. Le travail de cette commission est d'établir les bases de la première loi linguistique du Québec, soit la Loi 22, adoptée en 1975 par le gouvernement Bourassa. Par la suite, le premier ministre René Lévesque l'invite à présider les destinées de l'Office de la langue française, mais il choisit d'y siéger à titre de commissaire. Et voilà un autre trait de caractère, son humilité.

Ses efforts pour promouvoir la langue française lui vaudront de nombreuses distinctions. Avant même sa retraite, en 1974, la Société canadienne des relations publiques lui décerne la médaille du Mérite, en témoignage de son important apport à titre de membre de la Commission Gendron.

Certains croiront qu'il se retira définitivement en 1979. Pas vraiment, au lendemain de sa retraite, il poursuit sa lancée. De 1979 à 1980, il sera coup sur coup, président de la commission d'appel de la francisation des entreprises et président du Conseil de presse du Québec. Il va en fait, devenir un pionnier de la francisation en milieu du travail au Québec, à une époque où les francophones s'affirment de plus en plus dans le monde des affaires. L'ordre du Canada en octobre 1979 lui sera décerné pour son travail titanesque.

En 1983, à l'occasion de l'Année mondiale des communications, le gouvernement du Québec lui remet le prix des Communications, section relations publiques. En 1984, il devient membre de l'Ordre des francophones d'Amérique, de l'ordre des hebdomadaires régionaux de langue française et de l'Ordre du Canada et en 1999, il reçoit le prix Camille-Laurin de l'Office de la langue française pour sa contribution à la francisation des entreprises.

Infatigable, il publie en 1999 « Le français au-delà des mots », un ouvrage qui retrace l'histoire de la question linguistique au Québec.

Un jour, dans *l'Hebdo du Saint-Maurice*, il lance un avertissement aux générations actuelles. « Nous ne sommes plus fiers de notre langue et on voudrait que les étrangers la parlent. Pour qu'elle demeure vivante, il faudra que les Canadiens français se responsabilisent. »

Malgré cette vie très remplie, il demeure actif. Cet homme a un rêve, retracer ses racines. L'Association des familles Gagné-Bellavance a vu le jour le 17 septembre 1950 et dès les premières années, M.Gagné devient membre fondateur {no168}, de l'une des plus anciennes associations de familles souches en Amérique francophone. Malheureusement, l'association tombe en sommeil en 1971, suite au décès du frère Magloire Gagné. Bien que stagnante, elle reste vivace dans le cœur et l'esprit. En collaboration avec M.Jean-A Gagné, il relance l'organisme en juin 1991 et l'incorpore sous la raison sociale de l'Association des familles Gagné-Bellavance d'Amérique.

Depuis plus de 50 ans, il a examiné d'innombrables avenues afin de retrouver ses origines. Chaque fois, dans la mesure du possible, il photographie les lieux et de façon gracieuse, depuis de nombreuses années, il partage avec nous ses découvertes, par l'entremise du bulletin des familles Gagné-Bellavance.

Nous lui devons entre autres ; un livre de raison intitulé : « *Louis Gasnier et Marie Michel, pionniers de la Nouvelle-France venus du Perche, Glanures historiques et*

familiales » dans lequel il relate leur épopée. Ce recueil rempli d'images inédites du moulin de Guémançais, de la paroisse de St-Cosme-en-Vairais, de transcriptions de contrats, contient aussi un plan et quelques photos de la maison de Louis Gasnier située à Sainte-Anne-de-Beaupré.

En fait, on lui doit aussi la découverte de trois contrats notariés importants, soit : le contrat de mariage, l'acte de rétrocession du moulin Guémançais et une cession de ferme au lieu-dit de Goufard passé par Louis Gasnier notre ancêtre.

Infatigable, il a écrit plusieurs articles concernant nos ancêtres, dont entre autres : Auriesville où tout se serait terminé ; Igé... Berceau ancestral des Gagné-Bellavance : Louis Gasnier époux de Marguerite Launay, serait bien le fils de Christophe Gasnier.

Cet homme est un pionnier, un défricheur comme nos ancêtres l'étaient. Homme d'innombrables combats, persévérant, mais surtout très humble malgré ses succès indéniables. À ses côtés, tout un chacun se sentait son égal et pourtant ! Sans lui, il faut avouer que les familles Gagné-Bellavance d'Amérique connaîtraient peu leur histoire.

Mais n'oublions jamais que derrière chaque grand homme se trouve une femme. C'est pourquoi je me dois de remercier madame Lucille Robitaille qui malheureusement aujourd'hui nous a quittés. Femme d'immense mérite, elle appuya et seconda son tendre époux sans réserve tout au long de sa vie.

Je vous remercie M.Gagné pour votre gentillesse et vos précieux conseils que vous me prodiguez depuis près de 20 ans.

Robert Gagné

Historique de nos racines

ou

*Petites histoires
de nos ancêtres en*

Nouvelle-France.

Cet ouvrage issu des documents, paysages, décors et croyances anciens, se veut un reflet authentique, mais non exhaustif d'une époque révolue. Il désire rendre hommage à Louis Gasnier pour sa participation en cette en terre nouvelle. Désormais, elle fait partie de l'Histoire de notre pays de liberté.

Immigrant d'un vieux pays connu sous le vocable de France, Louis descend d'une longue lignée d'homme et de femme contraints de servir les conquérants du moment. Tantôt celtes, gaulois, Romain ou Normand, tous habitent un immense territoire composé de petit royaume. Ces parcelles gouvernées tour à tour par un chef de clan, un tribun, un gouverneur ou un roitelet sont perpétuellement en guerre, mais s'unifieront-ils un jour?

Le XVII^e siècle vit la naissance de Louis Gasnier notre ancêtre, mais fut principalement marquée, par la guerre de Trente Ans {1618-1648}, et par les guerres antérieures et postérieures pour lesquelles les rois et princes de pays différent cherchent à se détrôner mutuellement afin d'accroître leur pouvoir.

C'est une époque de grands changements culturels en Europe. Le français s'impose comme la langue principale en France. La culture s'étend par l'entremise de Molière, Corneille et de nombreux autres. Les différentes formes d'art s'affirment ; peinture, sculpture, l'architecture. Les scientifiques, associations et corporations prennent forme. Voilà pourquoi le XVII^e siècle est parfois appelé en France le Grand Siècle, le siècle de l'innovation.

Il est aussi celui d'Henri IV dit de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne III d'Albret, reine de Navarre. Né à Pau le 13 décembre 1553 et baptisé catholique, il revêtra la couronne de France entre 1589 et sera assassiné à Paris le 14 mai 1610. Il signera l'Édit de Nantes, portant sur la tolérance du culte protestant. De ce fait, il met fin à vingt ans de guerres de religion.

Une découverte majeure est effectuée sous son règne. On lui rapporte d'une terre inconnue vient d'être découverte remplie de promesses. La France constamment en guerre et à la recherche de richesses. En 1604, Pierre Dugua de Mons se trouve chargé de monter une

expédition, où se trouve à ses côtés Samuel de Champlain. Ensemble, ils établiront un poste en Acadie, en cette France-Nouvelle.

Désirant mieux connaître ce territoire, le roi demandera à l'explorateur et cartographe Champlain de faire un rapport de ses découvertes. En 1608, Champlain est envoyé, avec François Dupont-Gravé, pour fonder Québec¹. Ce sera le départ de la colonisation française en Amérique.

L'assassinat du roi en 1610 laisse la place à son fils Louis XIII {1601-1643}, ce dernier épouse en 1615 Anne d'Autriche, infante d'Espagne {1601-1666}. Trop jeune pour gouverner l'enfant-roi sera conseillé par Armand Jean du Plessis de Richelieu, mieux connu sous le nom de Cardinal de Richelieu. {1585-1642}. Visionnaire, ce dernier insiste, Sa Majesté dès 1625 a colonisé cette Nouvelle-France afin de mieux exploiter le commerce des fourrures.

Quelques années plus tard, une compagnie sera fondée et des navires feront régulièrement la navette entre les deux continents, chargés de peaux et de fourrures. Malgré le contrat les incitant fortement à coloniser le Nouveau Monde, la compagnie se préoccupe davantage de l'importation de fourrure.

Née au XVII^e siècle, Louis Gasnier grandit dans un pays frémissant toujours de guerres intestines passée et à venir. En France, c'est aussi le pouvoir royal absolu qui s'éteindra avec la Révolution française. Présentement, le pouvoir est détenu par la noblesse des ducs, comtes et seigneurs. Le roi ignore vraiment les besoins du peuple et se laisse influencer par sa cour. Outre de nouvelle annonce de taxe, la population demeure dans l'ignorance de nombreux faits.

Quatre siècles nous séparent de cette époque et pourtant, malgré la diffusion continue de l'information, certains croient qu'elle est dirigée guidée, analysée et partiellement amputée avant d'être partagée; la télévision, les journaux et la radio affirment pourtant le contraire. Les dirigeants affirment toujours leur désir de remédier aux lacunes du système, mais demeure influencé par de puissants lobbyistes. Si c'est vrai, le désir et la volonté du peuple sont mis de côté pour plaire aux compagnies.

Si cette vision s'avère véridique, elle jette une ombre sur un peuple et ses artisanats. Sur ceux qui jour après jour, par leurs valeurs et leurs courages prennent soin de leur famille et des autres dans le respect, la dignité et la vérité des choses. Un regard sur le passé semble confirmer les pires craintes.

Dès 1661, un auteur a décrit l'état de la France et les différentes classes de la société. Il affirme en parlant du paysan : « *Le paysan, qui habite la campagne compose le quatrième corps du tiers état, lequel quoiqu'il soit plus nombreux que les autres, il ne nous fournit que fort peu de matière de discours. Nous pouvons seulement dire que c'est sur lui qu'on lève les tailles {impôt} et qu'il cultive les biens de la terre pour la nourriture des villes*². »

Description lamentable pour ceux qui nourrissent un pays. Advenant la véracité de l'hypothèse précitée, l'ignorance volontaire de la volonté d'un peuple nous reporte quatre siècles en arrière. Heureusement aujourd'hui, l'immigration entraîne une fusion ethnique nos gènes en ce jour et demeure l'apanage d'un peuple fort ; qui partage croyances, espoirs et rêves. Malgré certaine croyance populaire d'aujourd'hui, et comme l'affirmait en 1664, le gouverneur des Trois-Rivières et seigneur de Boucherville, Pierre Boucher :

« Tous les pauvres gens feraient bien mieux ici qu'en France pourvu qu'ils ne fussent pas paresseux; ils ne manqueraient pas ici d'emploi et ne pourraient pas dire ce qu'ils disent en France, qu'ils sont obligés de chercher leur vie, parce qu'ils ne trouvent personne qui leur veuille donné de la besogne; en un mot, il ne faut personne ici, tant homme que femme, qui ne soit propre à mettre la main à l'œuvre, à moins que d'être bien riche. »

Ce réaliste visionnaire avait compris l'ampleur des sacrifices exigés. Son contemporain, Eugène-Étienne Taché {1836-1912}, alors architecte et commissaire adjoint des terres de la Couronne, fit graver dans la pierre « *Je me souviens* » sous les armoiries, située au-dessus de la porte principale du Parlement à Québec. Aujourd'hui devenue la devise du Québec, elle du attendre 1939 avant d'être arborée sur les armoiries de la province.

Ce rappel incite à puiser dans notre passé, afin d'éviter les erreurs commises. Mais la mondialisation d'aujourd'hui nous éloigne parfois de notre passé. Ce fait explique sans doute la quête de l'origine ancestrale qui revient en force présentement. Faut-il y voir besoin d'identification engendré par un entourage de différentes ethnies croissant ou simplement une curiosité normale dans une démarche humaine?

L'interrogation mérite réflexion ! Retracer ses origines familiales, c'est un peu puiser dans le passé pour mieux comprendre son présent. Il faut parfois la patience d'un archéologue pour remonter le cours du temps. La majorité d'entre nous limitera cette recherche généalogique à une ligne directe, soit de père en fils, jusqu'au premier ancêtre venu s'établir au Canada. Plus curieux, certains autres rechercheront dans l'environnement et les croyances de l'ancêtre.

La soif de connaître nos origines en profondeur incite à poursuivre la recherche de filiation et l'histoire. Débutée en Amérique, avec le mariage de nos parents, grands-parents et arrières cette quête fait franchir le temps par étape, jusqu'à Louis Gasnier, premier du nom à venir en Nouvelle-France. La curiosité pousse au-delà des mers, à travers le temps et l'espace afin de comprendre les raisons motivants l'ancêtre à parcourir 5275 kilomètres et venir s'établir dans un nouveau pays. Une incursion dans son mode de vie permettra d'ouvrir la porte sur ses croyances, devoirs et obligations.

Un vieil adage affirme : pour comprendre où tu vas, il faut savoir d'où tu viens. Cette quête peu débutée dans les archives ancestrales d'un pays, alors que les gens parlaient une autre langue et avaient d'autres préoccupations. Dans la paperasse paroissiale d'un village, à travers les pages jaunies de vieux registres, de documents notariés ou en portant attention aux légendes. Chaque découverte devient une petite étoile avec sa lumière. Une multitude fera briller la noirceur de l'inconnue. Les secrets de la réussite se prénomment patience et espoir.

Toute recherche sérieuse s'appuie sur des documents officiels, reconnus par les scientifiques, les historiens et les gens qualifier dans leurs domaines. Tâchons d'éviter les pièges parfois volontairement engendrés par des rumeurs et de fausses croyances

Comme dit, remonter le temps pour comprendre la dynamique de l'Histoire peut d'avérée ardue, car il est facile de se perdre dans le méandre. L'incursion permet de cerner le contexte, de palpé et comprendre toute l'importance de l'Église catholique, tant par ses rites que ses décisions imposées à l'État.

Cette recherche globale n'est pas l'apanage d'une seule personne, elle requiert des Associations de familles, des cercles généalogiques et des sociétés d'histoire locale et

l'ensemble des trouvailles d'individuels et solitaire. Alors depuis plus de 60 ans, tous ensemble ils tentent inlassablement de trouver d'infimes traces tangible et scientifique entourant directement ou non les faits et gestes des ancêtres.

Ainsi, au fil des découvertes et de l'histoire, on réalise certaines différences. Le Canada d'aujourd'hui n'est pas le Régime français d'hier. Avant le traité d'Utrecht signé en 1713, le mot Canada incluait la vallée du Saint-Laurent, tout en faisant partie de la Nouvelle-France qui comprenait les colonies de l'Acadie, de Terre-Neuve {ou Plaisance}, de la baie d'Hudson, des Pays-d'en-Haut, le Pays des Illinois et de la Louisiane. Aujourd'hui, le Canada ne comprend que ses provinces et territoires,

C'est pourquoi lors d'investigation, il faut conserver en mémoire que la Nouvelle-France englobait une part des États-Unis d'Amérique d'aujourd'hui. Rappelons-nous aussi que le joli mot « Ganata-ah » issu de la tribu Onontagué engendra avec la prononciation française le nom « Canada ».

Sachez aussi qu'originellement le nom de famille Gasnier prit majoritairement la forme de Gagné et Gagnier en Amérique du Nord. Finalement, rappelons-nous que tout travail se faisait à bras d'homme et non exécuter par une simple touche sur un clavier d'ordinateur.

En ces siècles de monarchie que nous découvrirons ensemble, importait-il davantage aux seigneurs d'exploiter le peuple ou de l'aider? Les grands de ce monde pensaient-ils que les petites gens n'avaient pas une vue d'ensemble suffisante pour prendre des décisions éclairées? Ce dogme est-il toujours vivant au temps de la mondialisation et d'internet? Autre temps autre mœurs ; à nous de découvrir si à cette époque la volonté du peuple importe moins que le profit d'une classe privilégiée.

La création d'un pays exige à la base, des gens de bonne volonté, déterminée et d'un courage à toute épreuve pour ressortir de la terre sa richesse et sa magnificence. Blâmer uniquement le riche et le puissant est tout aussi inutile et stupide que d'ignorer les gens du peuple. Chacun à leurs façons contribue à la grandeur du pays.

Chapitre 1

Avant que la France naisse

Le XVII^e siècle s'avère un mélange d'évènements historiques interreliés qui ont influencé des milliers de gens, dont notre ancêtre Louis Gasnier. Vouloir établir une chronologie du personnage s'avérerait une tâche inouïe sans se perdre dans les méandres de l'histoire. Voilà pourquoi il semble indispensable de suivre un certain cheminement sans pour autant perdre de vue notre ancêtre. Préalablement, jetons un regard sur une France qui n'existe pas encore.

Ce retour en arrière intentionnel permettra de mieux comprendre l'origine de la féodalité, et des conséquences qui en découlèrent. Ce passage met en lumière les obligations, la réalité que Louis Gasnier a dû affronter bien avant d'immigrer en Nouvelle-France.

1. Au temps des Romain

L'histoire de l'Europe en grande partie, remonte à la nuit des temps. Concernant la Gaule, pays de notre ancêtre, il est difficile de préciser la condition humaine avant la conquête romaine. Sa connaissance historique s'appuie principalement sur certains documents, dont les commentaires de César et de la géographie de Strabon. Malgré tout, il faut considérer les Gaulois comme faisant partie des Aryens c'est-à-dire la division celtique¹.

Six siècles avant J.C., la population dite Celtique occupe un vaste territoire. Ils sont issus de diverses peuplades possédant en commun le langage. Leur domination s'étendra approximativement sur les actuels pays de : France, Belgique, Allemagne {Rive gauche du Rhin} et Suisse entre autres.

Peuples de conquérants, ils se rendront jusqu'en Grande-Bretagne incluant l'Irlande. Leur dialecte influencera les idiomes locaux tels : français, belge, suisse, allemand, et anglais. Il se développera avec le temps deux langages particuliers; dans la partie nord de la France, le sud de la Belgique et les îles Anglo-Normandes, on parle principalement la langue d'oïl. Dans le Sud, on retrouve surtout la langue d'oc.

À cette époque, la Gaule est constituée d'un grand nombre de peuplades à moitié barbare et constamment en guerre les uns contre les autres. Soumis par les Romains en l'an 52 av. J.-C., la France d'hier à ce moment est désignée sous le vocable de Gaule et ses habitants des Gallo-Romains. Régie par de mêmes lois, la population adopte peu à peu les coutumes romaines, et son dialecte dans les villes. Voilà pourquoi aujourd'hui notre langage compte parmi les langues latines et contient peu de traces d'expression celtiques².

Fatigués de l'emprise des Romains, les Francs³, issue du peuple germanique et établie depuis le III^e siècle sur la rive inférieure droite du Rhin, partent en guerre contre l'empire en 481. La bataille de Soisson de 486, remporté par Clovis contre les Gallo-Romains s'avéra facile⁴. Par la suite, ce dernier arracha la victoire de Vouillé sur les Wisigoths. Comme le rapporte Grégoire de Tours⁵, le bruit du triomphe des Francs se répand. À la fin du VI^e siècle, le Perche, la Normandie, la Bretagne, la Touraine et l'Anjou étaient serviles à Clovis {481-511}. Ses fils achèveront son œuvre en soumettant les Burgondes. Une guerre intestine ne tarda point à émerger suite à la mort de l'un d'eux. En 638, c'est le chaos.

Les affrontements Francs-Romain⁶ perdureront jusqu'en 535, marquant éventuellement un terme au règne romain. Il résultera de ces batailles; une lente, mais définitive cohésion du territoire au royaume des Francs, et malgré certains morcellement⁷, elle perdurera entre le V^e et IX^e siècle.

Les rois Francs⁸ suite à leur triomphe, ont prouvé leur puissance. En province⁹, on conserva les divisions établies par les Romains. Le gouvernement s'appuiera sur des principes semblables à ceux des Romains, tout en instaurant des cadres germaniques pour les sujets gallo-romains telles les lois; salique, ripuaire et burgonde, etc. La plus importante demeure la loi salique et comporte 408 articles écrits en latin. L'ensemble est consacré principalement à l'indemnité due par l'auteur d'un délit à la victime ou sa famille.

La noblesse n'est pas encore définie et constituée, mais elle s'amorce doucement. Elle comprend ceux qui vivent dans l'entourage immédiat du roi et jouissent de sa faveur. Sans doute inclut-elle un certain nombre de Romain ou de Franque ayant capitalisé une grande fortune territoriale. De ce fait, l'expression « fidèle » pour fidélité, désigne les hommes libres du royaume, donc riches, mais tenus envers le souverain¹⁰.

Comme dit, la Gaule est divisée en immense domaine, chacun gouverné par un roi, soutenu par des courtisans et une armée constitué de barbares ou de Gallo-Romain. Fort de ses appuis le suzerain décide de la paix ou la guerre avec son voisin. La justice appeler le tribunal du roi¹¹, sera présidée par le monarque et ses conseillers, qu'on appellera éventuellement; compte, duc, etc.

Ce droit de justice et lois des barbares conquérant est à l'origine de certaines règles féodales et coutumières du XVII^e siècle. Ils touchent les droits familiaux, de la succession et établissent clairement la puissance paternelle sur la famille et ses serviteurs. Un enfant selon la législation salique attendra sa majorité à 12 ans, alors que pour celle qui est ripuaire et burgonde, elle commence uniquement à quinze ans. Rendu à cet âge critique, l'enfant peut demander son émancipation, mais par ce fait, il sort de la famille, et cesse d'être considéré comme membre et perd tout espoir d'héritage.

La femme pour sa part demeure sous la tutelle perpétuelle, de ses parents ou de son mari. Le mariage à cette époque ne représente qu'un achat. Selon la coutume, le futur époux

offrira une certaine somme, c'est-à-dire une dot, aux parents de sa future afin de conclure l'union. Suivant l'usage germanique, le lendemain des noces, le conjoint doit faire à sa femme une cession qu'on appelait le don du matin. Cette donation à la dissolution du mariage restait à cette dernière en propriété pleine et entière, telle que décrite dans la loi ripuaire. Elle fut à l'origine du douaire¹². Ces coutumes furent préservées au fil des siècles. Lors de la rédaction du contrat de mariage d'André Le Loutre et de Marie Gagné {25-01-1659, Auber}, une phrase dévoile la présence de la dot, donc la continuité de la tradition :

« [...] & en faveur dud Mariage lesdict gasnier & Michel pere & Mere de ladicte fille future espouse ont promis & promettent de donner ausd futurs espoux une vache a lait estant a poil Noir un lict garnie de plume avec les traversins & oreillers aussi le tout garni Une couverte deux linceuls, six serviettes & deux Nappes le Nombre de vingt livres de vaisselle destine ou vingt livres tzs au Choix & option dus gasnier avec deux habits neufs avec ceux qu'ils lui peuvent servir de présent & en outre lesdits gasnier & Michel pere & Mere de ladicte fille se submettent & oblige de nourrir lesdict futurs espoux l'espace d'un an du Jour des épousailles »

Un autre point soulevé concerne la dissolution du mariage. Le contrat de Claude Bouchard et Louise Gagné file de Louis Gasnier et Marie Michel {Auber} le mentionne clairement;

« [...] ne seront tenue les futurs espoux des d'Estes lun de l'autre Cree avant le Mariage sera doüee la future espouse du douaire Coustumier & en Outre donne ledict futur espoux a la future espouse en Cas quil allast de vye a deces le premier & sans hoirs le restant de ses biens Meubles et heritage & avenant dissolution du Mariage pourra lad future espouse renonce a la Communauté & Ce faisant Reprendra franchement & quictelement son douaire & preciput exempt de toute debte sans quelle y eust parlé y eust este jugee & condampne led preciput a este arbitré a la somme de Cinq Cents livres qui se prendra par le survivant sur les effets de lad Communauté avenant la dissolution du présent Mariage »

Les lois successorales des Francs touchent de près le droit familial et se divisent en deux; l'un implique l'hérédité et l'ensemble des biens, l'autre concernant la terre salique¹³. Selon la loi, les héritiers directs sont les fils, puis la famille proche; sœur, mère, etc. Cet ordre de legs s'applique pour les biens et non pour la terre, attribuable à titre héréditaire aux hommes et dont la femme est exclue automatiquement¹⁴.

Il existe également des droits privés, greffés au contrat entre les parties. Une vente s'avère légale et valide, même en l'absence d'écrit, mais conditionnellement au paiement en entier ou partiel {arrhes}, liant les collaborateurs l'un envers l'autre. L'anneau ou pièce de monnaie donnée lors des fiançailles représente des arrhes, officialisant ainsi l'intention de contrat¹⁵.

De ce fait, on retrouve au contrat de mariage de Louis Gasnier et Marie Michel {11-06-1638, Regnard} la présence du douaire. Ultérieurement lors du remariage de Marie Michel avec Paul de Rainville {01-09-1666, Fillion} l'accort mentionnera l'existence de bagues et bijoux. Cette énonciation laisse croire que lors des fiançailles Louis aurait offert à sa future épouse un anneau ou une blague. Cette coutume ancestrale subsiste encore aujourd'hui.

« [...] led Gasnier a douee et doue par ces pntes lad Michel sa future epouse du douaire coustumier advenant dissolution du futur Mariage pour En faire Part a lad^{te} Future espouse

remporte par presents quitte de toutes destes et quelle aura apporté avec ses hardes et habits scavoir a son usage les Bague et Joyaux et son doüaire [...] »

Les contrats écrits tels ceux du mariage ou la vente d'un bien étaient régis selon une méthode. Issue de la loi salique chacun de ces engagements se devait d'employer des énoncés particuliers, consacrés, reconnus, respectant la forme, et le type de contrat en cause.¹⁶. Encore aujourd'hui chaque un contrat se doit de suivre une procédure préétablie. Cette obligation existait toujours au XVII^e siècle, et le notaire en fonction d'une convention adoptait des termes spécifiques comme pour le contrat de mariage :

« Furent presents en leurs personnes; Lesquelles partie vollontai^t ont promis ce prendre l'un l'autre par foi de loyal mariage » ou encore la rédaction d'une vente; *« de leur bon gros pure & franche Libertes ont recongneue & recongnessent par Ces presente avoir Ceddé quitte & delaisé »*

La loi salique comportait de nombreux autres points tels; le pouvoir pour chaque individu de rétablir son droit lésé, et ce suivant des formalités et procédures préétablies. Pour ce faire, en premier lieu, le créancier devait se rendre chez l'emprunteur en présence de trois observateurs et lui demander de s'acquitter de l'obligation contractée. Tout refus impliquait une amende en raison du retard. Par la suite, le créancier devait obtenir un ordre légal, en vertu duquel le débiteur perdait le droit de disposer de ses biens. Ordre en main, le créancier se rendait avec ses témoins chez son obligé où une évaluation des biens était réalisée sur les objets tels que bestiaux, maison, terre, en vue d'une saisie pour paiement non reçu.

Cette procédure existait toujours au XVII^e siècle, et aujourd'hui dans la majorité des cas une telle démarche requerra éventuellement la présence d'un huissier. Louis Gasnier fut l'un des témoins qui apprécierent la terre de Charles Cadieux dit Courville le 26 mai 1658 {Audouart} en vue d'une saisie.

« [...] autorisé pour son absence d'entre Lesquelles parties attendu Le different mot entre eux touchant certaines habitation scize en la grande Riviere proche le Cap de Tourmente & appartenante a ladite Eglise & fabrique acause de la donation faite par le sieur Grouvel et dont ledit Courville sest rendu acquereur... remis Icelle en mains des dits Marguilliers faite par lui de pouvoir satisfaire aux Charges Clauses & condition... Marguilliers cy dessus des nommées sont Convenus d'accord & consentent que lad terre sera vue & visité par gens Experts A ce desnommés Et pour cet effet ont fait nomination des personnes de Louis Gasnier Le Sieur de Lessart Louis Gymond & de Robert Giguere tous habitants demourants en lad. coste de Beaupre »

Comme dit, Clovis le roi des Francs remporta la bataille de Soisson. Cette importante prise de territoire coïncidera avec le début du christianisme en Europe. Cette religion en vogue attirera ce roi qui fut baptisé entre l'an 496 et 506 avec 3 000 guerriers francs de son entourage, par Saint-Rémi, évêques de Reims¹⁷.

Ce geste royal face au christianisme provoque une division des croyances religieuses entre les habitants. C'est à cette époque que furent créés les premiers couvents. Clovis fonda à Chartre, l'abbaye de Saint-Père que la reine Clotilde dota de terres percheronnes. S'en survivront ceux de Corbion en 575 et le monastère de Saint-Eloi détruit par les Normand.

Lentement, la propagation de la Foi chrétienne s'infiltré et des évangélisateurs tels : Saint-Céronne, Saint-Laumer et Saint-Lubin, s'installe dans la forêt du Perche ralliant la population sous une même croyance. Une hiérarchie religieuse se crée et Saint-Latuin {V^e siècle} devient le premier évêque de cette région. Progressivement, le catholicisme s'enracine d'où émergeront les évêchés de Chartres, Seez, Mans et Évreux. Ces quatre grands diocèses se partageront un total de 177 paroisses réparties à travers d'immenses forêts.

Le pouvoir de l'église

L'Histoire du pouvoir de l'Église Catholique s'avère nécessaire afin d'expliquer et comprendre adéquatement l'ascendance du Pape et ses représentants sur le peuple. Au cours des siècles, et sans l'assentiment des gouvernements laïque, l'Église d'hier n'aurait jamais eu la force et le pouvoir qu'on lui connaît d'aujourd'hui.

Instauré depuis près de cent ans en Europe, et remontant au premier temps du christianisme, le droit canonique est appliqué au Perche. Légitimement, l'Église est seule à gérer ses affaires et n'accepte en principe aucune influence extérieure. La paternité en revient à Saint-Paul¹⁸. En ce début de religion naissante, quelques vénérables personnages par l'âge ou leur autorité considéraient les magistrats romains comme des ennemis.

Ce fait engendra la coutume de soumettre à la médiation, des procès d'ecclésiastiques à ses pairs. Cette permission de s'auto punir fut officialisée par deux constitutions; l'une en 331 sous la gouverne de Constantin, autorisant que toute cause soit adressée au jugement de l'évêque pourvu que l'une des parties le réclamât. L'autre accordé par les empereurs Arcadius et Honorius en l'an 398 admettait l'arbitrage de l'évêque, seulement si les deux parties donnaient leur consentement¹⁹.

Ils furent suivis par une juridiction épiscopale selon le Code Théodosien²⁰, et s'appliquaient aux biens et aux personnes des ecclésiastiques. Charlemagne, autorisera l'immunité laïque en 789 pour les clercs et les moines relatifs à leurs délits, lesquels étant réprimé par les tribunaux de l'Église.

Autre point important, les biens de l'église incluant la dîme jouissaient de l'immunité de toute juridiction laïque. Cette tradition de la dîme fut empruntée par les chrétiens au peuple hébreu, lesquels donnaient chaque année une portion de leur à des ministres du Culte. L'usage en fut approuvé par le concile de Mâcon en 585 et accepté par Charlemagne et ainsi devient obligatoire. D'un même souffle, le roi décida que les terres du fisc royal seraient soumises aussi à la dîme, en faveur des églises situées dans leur domaine. L'argent ainsi récolté serait réparti comme suit : une part au clergé, une part aux prêtres et clercs et une dernière part aux pauvres et voyageurs. En échange, l'Église offrait la gratuité²¹ des sacrements.

2. Le début de la formation féodale

Comme vu, l'influence de l'Église s'agrandit sous le règne des francs successeurs de Clovis. L'édit de Childebert II²² interdira conformément aux lois de l'Église, le mariage entre parents proches, soit entre beau-frère et belle-sœur, oncle, tante et neveu, oncle et nièce. L'adultère et le viol seront punis de mort. Conséquemment et profitant de leur constante

présence auprès du roi, les représentants de l'église prendront éventuellement une part active dans les décisions royales.

Mais avant d'en arriver à ce point, suite à la conquête germanique sur les Romains, il se fera une fusion des coutumes. Le pouvoir politique suivra la même avenue, conservant une bureaucratie et un édit similaire, à savoir d'une part un droit populaire et d'autre part un droit royal et administratif applicable à tous les sujets.

La Gaule pour sa part demeure compartimentée comme au temps des Romains, entre les puissants seigneurs propriétaires terriens issus de la période mérovingienne. Lentement, sans pouvoir central et administratif, tout un chacun réclame un droit de politique, de justice et d'administration exclusive, ainsi prendra naissance la société féodale. Cette juridiction ne sera délimitée que par l'étendue du bénéficiaire terrien. Sans avoir à s'expliquer, chacun se déclarera roi, et exercera un pouvoir absolu. L'hérédité selon la loi salique servira à justifier leurs droits.

Sous la dynastie carolingienne²³, la France se transforme en une monarchie, Empereur et roi sont sacrés par le pape. Charlemagne²⁴ sera investi d'une magistrature tant politique que religieuse. Il organisera des réunions où ducs, comtes, et évêques aideront la royauté pour l'administration. Le temps passe, ces assemblées deviennent un tribunal présidé par le comte, un agent ou un fonctionnaire œuvrant pour le roi. Le tribunal du roi, la véritable juridiction, s'occupera de moins en moins de la justice du peuple. Louis le Débonnaire déclara en 829 que débordée, il n'entendra et jugera les causes qu'une fois semaine

Ainsi la justice ordinaire fut séparée de la préoccupation royale. De plus, relativement avec ce changement, commence des concessions d'exonération qui joueront un rôle important dans la naissance du régime féodal. L'immunité étant une faveur accordée par les rois francs, il le fut d'abord accordé aux églises ou monastère et plus tard aux seigneurs laïques²⁵.

Les privilèges s'accroissent et peu à peu les termes des concessions prennent une interprétation plus large. L'immunité accordée autrefois aux ecclésiastiques s'applique à présent au maître des lieux et comporte en plus, le droit de justice, et du fisc, à savoir le droit de l'impôt. Donc le propriétaire de l'endroit peut percevoir une taxe sur l'ensemble, des marchandises, des biens de chacun, de leur consommation. Même le vent fut sujet d'un droit astreint à l'approbation du maître des lieux²⁶.

Émule des temps anciens, subsiste encore aujourd'hui l'obligation de payer des droits et autres frais qu'on appelle taxe et impôt³¹. Cette pratique se retrouve en Nouvelle-France. Libre, le censitaire doit verser au seigneur une redevance préalablement établie dans son contrat de concession. Celui de Louis Gasnier, époux de Marie Michel, établit clairement cette obligation :

« [...] quil c'est oblige de Sy establir dans la pnte année y avoir feu et lieu ou autre pour lui & de payer ode Jour St-Martin d'hyvers pour chasquun arpent de terre [...] la som' de vingt sols tzs de rente Seigneurialle et douze deniers de Cens et droit de dixmes [...] et pour laite Concession deux chapons vifs ou vingt sols pour chacun chapon [...] les dicte Cens et rentes portant lots & ventes Saisines et amandes selon la Coustume de la Prevosté & Viconté de Paris [...] ne pourra led Louis Gaignet chasser n'y pécher que sur la pnte Concession [...] fait a la charge de laisser entre des Texans de casque'un Costé Un Chemin de quinze pieds de large et de autant le long du fleuve pour servir de Chemin a la Navigation et en cas que led Le Tardif fasse construire un moulin led Gaignet Soblige d'y apporter ses

grains moudre [...] led Louis Gagnet Soblige de clore ses terres au fur et à mesure qu'y les désertera [...] »

En Gaule, les puissants détenteurs terriens avides de pouvoir, gravitent dans l'entourage des rois francs. Ils recherchent l'appui et la sécurité du monarque. Le V^e siècle se démarque par la multiplication du rapport de dépendance, amenant progressivement à la féodalité. Des contrats s'établissent appelés « recommandation », par lesquels un tiers s'engage envers une autre partie, à lui obéir et lui rendre service moyennant sa protection, ou un logement, des vêtements, de la nourriture, mais régulièrement une combinaison des quatre. Ainsi est rédigée la formule de recommandation du Recueil de M. de Rozière :

« Puisqu'il est connu de tous que je n'aie pas de quoi me nourrir ou me vêtir, j'ai fait appel à votre pitié et vous avez décidé que je serais reçu sous votre protection et que vous me viendriez en aide pour me nourrir et me vêtir. De mon côté, tant que je vivrai tout en restant ingénu, je vous devrai le service et l'obéissance²⁷. »

La féodalité reçut rapidement l'assentiment des rois des francs, ces derniers y voyant une façon d'enchaîner de puissants et riches hommes. Sur leur promesse, le roi remettait au recommandé un diplôme qui l'assurait que son suzerain défendrait ses terres et ses hommes contre toute attaque extérieure. Ces personnages dit « fidèle » et parfois « vassal » entourait le roi et le suivaient partout, ainsi naîtra : la cour du roi. Ces grands seigneurs, possédait²⁸ leurs propre subordonnés obéissant, telle une chaîne sans fin jusqu'au serf. Ainsi se créa une hiérarchie, l'un au service de l'autre et sous protection.

Ces gens au service permanent du seigneur de leur propre engagement ne pouvaient partir sans l'assentiment de leur maître sauf les « hommes libres ». Ces derniers sont aptes à posséder des biens, mais en contre parties, doivent accomplir des travaux serviles, porter les armes et prêter le serment militaire. L'affranchissement leur est possible sous la condition d'aliéner leurs biens au profit du seigneur, pourvu qu'ils soient sur le domaine seigneurial.

Les serfs²⁹ pour leur part, sont les descendants des esclaves romains attachés à l'exploitation du domaine, dit aussi la glèbe. Ils ne peuvent se marier ou posséder d'argent sans l'approbation du maître. Ce dernier a la prérogative du châtement, et la mort est la seule peine infligée sans consentement d'un juge local. Advenant la vente du domaine, le serf sera vendu tels un meuble, ou un animal. Il en sera de même avec les esclaves « noirs » vers le XVI^e siècle et plus tard.

Le régime féodal sera sans aucun doute constitué vers le Xe siècle. Ce nouvel ordre social se distingue des autres. Celui qui possède un immense territoire peut désormais se dire souverain s'investit lui-même à faire la guerre, rendre justice, etc. Il est entouré de ses fidèles, ses valets et des gens de toutes sortes. Pour se les attacher, il concède des terres en fief à ses proches et fidèles.

Ainsi dans cet ordre d'idée, Jean Talon, gouverneur de la Nouvelle-France en remerciement de services rendus, remit un fief à Louis Gagné dit Bellavance et Nicolas Gamache. En retour ils devaient la foi et l'hommage et étaient sujet à charge d'obligation multiple dont le service militaire si nécessaire. Nous en reparlerons plus amplement ultérieurement.

Liberté et obligation

Le temps passe, les rois se succèdent, puis vient Louis Le Gros {1108-1137}. Premier roi de France qui en 1130 affranchira³⁰ dans sa charte une partie des serfs, vivant dans les villes et gros bourgs de son domaine. Libérer, ils cessent ainsi d'être attachés à leur lieu de naissance et s'établissent à l'endroit de leur choix. Les seigneurs tarderont des dizaines d'années avant de poser un acte similaire. Ils accepteront, mais moyennant le versement par le serf d'une somme préfixée.

Sous le règne du Roi, Louis VII dit Le Jeune {1120-1180}, seuls les gens d'église et d'épée sont majoritairement considérés des hommes libres. Les autres toujours plus ou moins esclaves se divisent en deux catégories, les serfs et les hommes de poètes.

Le serf comme dit est attaché à la glèbe {héritage ou terre}. Les hommes de poète jouissent d'une plus ample liberté. Le seigneur ne dispose ni de leur vie ni de leurs biens. Leur servitude se limite au paiement de certains droits et corvées. Cette désignation au fil des ans fera place à celui de citoyen ou d'habitant.

Le paysan et son seigneur

Le roi donne des terres à ses fidèles et à l'église. Ces derniers font de même contre rémunération à leurs sujets. Ce style de partage sera similaire à celui des gouverneurs ou Intendants représentant du roi en Nouvelle-France. Ces dons se divisent en : terre-bénéfice militaire³² offerte principalement à trois classes de la société. Leur taille varie entre dix kilomètres à près de deux cents kilomètres carrés.

- Aux congrégations religieuses. Ils étendront ainsi leurs propriétés, leurs présences et leur puissance.
- Aux nobles ou soldats gradés : telles les seigneuries du Cap-Saint-Ignace, offertes le 29 octobre 1672 par Jean-Talon, à Olivier Morel, noble de Bretagne et haut gradé de l'armée française.
- Aux roturiers; la seigneurie accordée conjointement par Jean-Talon à Louis Gasnier et Louis Gamache pour service rendu, daté du 3 novembre 1672. Ce titre donné aux gens du peuple ne conférait aucune la noblesse.

Concernant les seigneuries offertes au roturier, l'abbé Richard, auteur du livre Cap-Saint-Ignace retrouva un document précieux et particulier chez madame Charles-Octaves Morin née Yvonne Gamache;

« Nous certifions à tous qu'il appartiendra que Nicolas Gamache nous a bien et fidèlement servi en qualité de chasseurs durant plusieurs années. Nous lui avons permis de se retirer sur son habitation ou ailleurs qu'il trouvera bon être : certifion en outre qu'il nous a donné beaucoup de satisfaction de son zèle et de sa fidélité; en foi de quoi Nous avons signé ce présent à icelui fait apposer le cache de nos armes

Et contresigner par Notre Secrétaire À Québec, ce 9 novembre 1672

Talon

Par Monseigneur Vanier »³³

Malheureusement, il fut impossible de trouver un semblable document concernant Louis Gagné dit Bellavance, Sieur de LaFresnaye. Considérant que la concession fut attribuée conjointement, un document similaire a dû définitivement déjà exister.

Le titre de seigneur se transmet à la progéniture selon la coutume de la prévôté & vicomté de Paris³⁴. Au milieu du XVIII^e siècle, au Canada, il existe plus de deux cents seigneuries alignées perpendiculairement au fleuve Saint-Laurent. La notion et désignation de ce terme perdurera jusqu'à leur abolition vers 1863.

Le système seigneurial implique des engagements mutuels. Le seigneur possède des droits et des responsabilités envers son souverain tout comme le censitaire face au seigneur. La première obligation du seigneur consiste à rendre « *Foi et Hommage* ». Ce geste représente un aveu de soumission et un acte d'allégeance du vassal envers le seigneur du fief dominant. Par exemple, le seigneur d'une province doit prêter serment au Roi son suzerain. Ainsi, l'obligation de respect se définit par la hiérarchie entre roi, duc, marquis, comte, vicomte et baron.

La cérémonie de foi et hommage, est publique et se déroule comme suit : tête nue, un genou par terre, sans ceinture, épée, ou éperons, en face de son seigneur {le gouverneur ou son représentant} le vassal tend ses mains jointes. Le seigneur referme les siennes sur ceux de son vassal. Le geste peut être aussi suivi d'un baiser de paix, sur la bouche. Le vassal alors prononce les termes de l'hommage;

« [...] je deviens votre homme, et vous promets feauté dorénavant comme à mon seigneur envers tous hommes {qui puissent vivre et mourir} en telle redevance comme le fief la porte, etc. »³⁶

On ignore si Louis Gagné sieur de Bellavance prêta « Foi et hommage » devant le gouverneur, car aucun document ne subsiste. Son fils Alexis³⁷ s'exécuta le 17 février 1723. La seconde obligation du seigneur est de remettre par écrit une description de son fief, au plus tard, quarante jours suivant la foi et hommage. Soit le compte rendu de l'état des terres concédées et défrichées, des rentes perçues ainsi que le nombre et le nom des habitants de Sa Seigneurie.

Comme vue précédemment ce procédé fait partie intégrante du système féodal. L'usage traversa l'océan pour venir s'implanter en Nouvelle-France dès 1627. En l'absence du roi, ce rôle revient au gouverneur. Chaque propriétaire d'un fief, soit un immense terrain, se doit de l'exploiter. Dans un premier temps, il devra le faire arpenter, puis concéder à qui le désire, une part moyennant des cens et rentes³⁵.

Concernant ses droits, le seigneur peut exiger du censitaire un impôt sur la succession appelé « *Lods et ventes* ». Ce montant représente proportionnellement un douzième de la valeur d'une terre située sur le domaine seigneurial, acquittable chaque fois qu'un habitant la vend ce bien, la donne, en tout ou partie. Le paiement des cens et rente impose une autre obligation du censitaire. Annuellement, il doit payer en argent, une modeste taxe au seigneur. À cela s'ajoute « *un treizième* »³⁸ de la récolte que le colon donne pour aider au prêtre et à l'église de la seigneurie, si église il y a. Au début du dix-septième siècle, la dîme sera abaissée pour six ans à un vingt-sixième³⁹.

La vie de l'habitant s'avère difficile. Le travail exigeant s'échelonne de l'aube à la brunante. Les saisons marquent le rythme et déterminent les activités quotidiennes et la liste des tâches semble s'éterniser.

Les droits du seigneur	Les devoirs du seigneur
• Le banc seigneurial et les autres honneurs à l'église • La Foi et hommage {un droit lié à la concession des arrières-fiefs} • Le mai • Le cens • Le droit d'aînesse : lors du partage de la seigneurie entre les héritiers. Les droits onéreux : • Les rentes {une redevance modeste} • Les lods et ventes {un droit de mutation sur les terres} • Le droit de retrait {un frein à la spéculation} • La banalité {un monopole} et le droit de mouture {une compensation pour l'entretien du moulin et le service du meunier} • les corvées {un nombre limité de journées de travail rachetables} • Divers autres droits, dont les réserves sur le bois de construction, le droit de pêche et le droit de réunion.	• L'acte de foi et hommage • L'aveu et dénombrement, lié à l'œuvre de peuplement • Les réserves du roi {bois de chêne, mines et minerais} • le droit de Quint {un frein à la spéculation} Envers les censitaires : • Tenir feu et lieu dans la seigneurie {le manoir}. • Concéder des terres • Construire ou entretenir un moulin à farine {sous peine de perdre son monopole} et, le cas échéant, établir une cour seigneuriale. • De plus, le seigneur est soumis aux mêmes charges publiques que ses censitaires cotisations pour l'église, travaux

Les débuts de la France libre

La superficie de la France d'aujourd'hui diffère de celle au temps de Louis VIII dit le Lion {1187-1226}. Pour l'instant, il n'est qu'un petit royaume s'agrandissant au fil des batailles. Et lentement, le roi affranchira les serfs du fief d'Étampes. À son décès, son fils Louis IX {1214-1270} encore mineur demeure sous la tutelle de Blanche de Castille sa mère, qui prend la relève comme gouvernante du royaume.

Suivant les traces de son mari Louis VIII, la régente repoussera les frontières du pays. À la tête de ses troupes, elle livre bataille dans différents comtés, et entreprend le siège de la forteresse de Bellême. La guerre s'avère longue, mais victorieuse, elle prendra possession du comté du Perche, qui ne faisait pas partie de la France.

À sa majorité, Saint-Louis {Louis IX} favorise l'émancipation des serfs et propage la coutume de l'*abonnage*. Ainsi, les habitants de tout un village peuvent racheter leur servitude en payant à leur seigneur une redevance déterminée; on les appellera les *abonnés*.

Suivra Philippe III dit le Hardi {1270-1285} puis Philippe IV dit Le Bel {1285-1314}. Il devient roi de Navarre sous le nom de Philippe 1^{er} en épousant la reine Jeanne, le 14 août 1284, puis roi de France à la mort de son père Philippe III. En 1315 à court d'argent comme son père et pour s'en procurer, Louis X {1314-1316} confisqua les biens des Juifs et des Lombards {banquiers}. Par la suite, il émettra l'ordonnance d'affranchir les serfs du domaine royal contre espèce sonnante, tout en proclamant le principe de la liberté naturelle : « *selon le droit de nature, chacun doit naître franc.* »

La contrée du Perche change de gouvernant. Le duc d'Alençon {Charles II le Magnanime} frère de Philippe VI de Valois⁴⁰ {1293-1350}, cinquante troisièmes rois de France obtient ce territoire en apanage, mais en 1526, sous François 1^{er} {1494-1547} le tout revient définitivement à la couronne de France.

Entre le règne du roi Louis Le Gros {1081-1137} et celui de Louis XIII, dit Le Juste {1601-1643} un peu partout s'érigera des bourgs et des villages de gens libres sous juridiction seigneuriale. Les paysans avec le temps achèteront aussi du seigneur, la permission de choisir un maire et des échevins. Puis, pour différente raison sociale et religieuse les deux étant inter relié, naissent les édits et ordonnances qui changeront lentement le visage de la France.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts {1539}

Au XVI^e siècle sous le règne de François 1^{er} {1494-1547} la langue française prendra sa place. Présentement, chaque région possède ses coutumes et ses patois⁴¹ et seuls les commerçants et les voyageurs les comprennent en plus de la langue officielle du pays d'Île-de-France, le « *Français* ». Cette réalité provoque des difficultés administratives pour le Roi et sa noblesse.

Désirant réduire les obstacles, atténuer les lacunes, apporter une meilleure gouverne et se faire comprendre de tous ses sujets, le Roi et ses conseillers centralisent la gestion du royaume. L'ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539, vise deux buts, soit raffermir l'État et rendre le peuple plus heureux. Il comprend 192 articles, et s'applique principalement aux questions judiciaires, mais aussi prend en compte la justice civile, ecclésiastique, la langue, l'économie et la démographie.

Fondement du droit français moderne, l'ordonnance limite la justice ecclésiastique aux seules causes touchant la discipline du culte et aux sacrements. Elle crée le registre de baptême avec obligation d'y inscrire le nom du père⁴². Elle fixe les règles de la procédure pénale; organise le système de la méthode écrite et secrète. Elle s'occupe des grâces ou des rémissions de peines et fixe le règlement des Cours de justice du royaume.

Concernant le domaine économique, elle définit aussi la forme des contrats d'obligation, les instructions de criées et d'adjudications de biens. Elle oblige les notaires à conserver leurs minutes. De plus, elle prescrit aux officiers de rédiger les actes, contrats et arrêts en « langage maternel » donc en français et non autrement. Car la langue française est peu employée au cœur des provinces.

L'ordonnance amorce aussi un contrôle démographique afin d'éclaircir les procès en matière bénéficiale, à savoir; « les registres des sépultures et des baptêmes doivent être tenus par les curés, parafés par les notaires, déposés au greffe » {article 50 à 54}.

Cinquante ans plus tard, le français a pris de l'ampleur. Si aujourd'hui le français est une langue vivante, et possède des ramifications à travers le monde, avec ses règles bien établies l'honneur en revient à François 1^{er}. Malheureusement au début, l'ordonnance n'est pas suivie. Il faudra quelques décennies avant l'acceptation et la conformité de l'Église à l'ensemble des paroisses. À vrai dire, la période entre 1539 et 1600 brille par l'absence monumentale des registres. Ceux qui sont existants comportent d'immenses lacunes ou omissions de baptêmes, mariages et sépultures. De plus, la carence d'information pertinente dans les actes laisse sur sa faim le généalogiste, l'historien et le statisticien.

Malgré ses défauts, l'ordonnance de Villers-Cotterêts a permis de réaliser un pas de géant. Une seconde grande révolution a lieu sous Charles IX {1550-1574} fils d'Henri II et de Catherine de Médicis. Sous l'instigation du pape Grégoire XIII naîtra le calendrier grégorien; le 9 décembre sera suivi du 20 décembre, en vue de corriger la dérive séculaire. Adopté à partir de 1582 dans les États catholiques, son usage s'étend à l'ensemble du monde au début du XX^e siècle. Auparavant, on utilisait le calendrier julien introduit par Jules César en 46 av. J.-C.

L'année 1579 est marquée par l'Ordonnance de Blois, promulguée par Henri III. Il renferme des dispositions concernant la police du royaume, marque une étape du droit public français⁴³, impose la tenue d'un registre de mariage {article 181}, afin de lutter contre les mariages clandestins. Elle commande que les mariages soient précédés d'une publication {bans} et célébrés en présence de quatre témoins à raison de deux par futurs époux. Elle impose la tenue du double registre d'état civil, dont le second exemplaire sera déposé au greffe. Elle touche aussi aux questions relatives à l'organisation de la justice, aux offices, à l'Université, et aux hôpitaux.

Enfin, le 30 avril 1598, l'Édit de Nantes d'Henri IV {1553-1610} représente dans la mémoire collective, le symbole d'une tolérance entre les confessions religieuses, autrefois rivales et désormais prêtes s'accepter.

Le XVI^e siècle fut témoins de l'édit de Villers-Cotterêts par François I^{er} {1539}, des guerres de religion {1562-1598}, de l'ordonnance de Blois {1579} qui impose la tenue d'un double registre d'état civil. Et l'Édit de Nantes {1598} par Henri IV qui se fait accepter comme roi de France, et la naissance de l'absolutisme {1610-1661}, établissant la royauté comme une autorité pleine et entière, concentrant les pouvoirs, sans contrôle et sans partage.

Enfin, la région du Perche formera l'un des 33 gouvernements auxquels l'on donne parfois les noms de Maine et Perche.

Notes et références

CHAPITRE PREMIER

AVANT QUE LA FRANCE NAISSE

1. Précis de l'Histoire du droit français p.49
2. Précis de l'Histoire du droit français p.58
3. Précis de l'Histoire du droit français : certains auteurs pensent que le nom Franks leur vient de ce qu'ils formaient des bandes errantes entre le Rhin et l'Elbe : de Wrang, errant. p.87
4. Dix livres d'histoire et Précis de l'Histoire du droit Français p.88
5. Évêque né en 539, il décède à Tours, en 594. Il fut évêque de Tours, l'historien de l'église et des Franks avec son « Histoire des Franks »
6. D'ailleurs, l'origine du mot France est issue du peuple franc. Leurs descendants ont laissé dans leur sillage plusieurs noms de lieux, comme Condé {confluent} Bellême {lieu peut-être consacré à Belisama, déesse de la lumière}
7. Louis Guyon, l'auteur « d'étude généalogique sur Jean Guyon et ses descendants » rapporte ceci : « En des temps immémoriaux se désignait la France sous l'appellation de Gaule. L'ensemble du territoire était morcelé et gouverné par d'innombrables roitelets. Au fil des siècles et des batailles, ces portions de terre furent amalgamées et prirent le nom de province. La France du XVII^e siècle est le résultat de l'union des provinces sous une même bannière ».
8. Le territoire conquis fut morcelé et attribué aux chefs de tribu. Ces derniers se considèrent roi de leur territoire.
9. Le terme province s'estompe le 4 août 1789, date annonciateur d'une future révolution française? C'est possible, mais en ce jour du 4 août, l'idée primale est de mettre fin au système féodal. On abolit tous les droits et privilèges s'y rattachant ainsi que les privilèges des classes, des provinces, des villes. On institue un découpage uniforme du territoire, dit : départements.

Celle profonde réforme offre une nouvelle figure et l'ancienne province du Perche dont la capitale fut Nogent-le-Rotrou, s'imbrique dans le Maine d'aujourd'hui. Le mot Perche a disparu des cartes modernes et rappelle simplement une race de chevaux parmi tant d'autres.
10. Précis de l'Histoire du droit Français Coutume germanique des rois mérovingiens de recevoir de leurs sujets le serment de fidélité. p. 99.
11. Précis de l'Histoire du droit français p.105
12. Précis de l'Histoire du droit français p.109. Il faut remarquer une similitude inversée concernant la dot apportée par la future épouse lors du contrat de mariage au temps de la Nouvelle-France ainsi que celle du douaire lui préservé et qui perdure de nos jours dans certain contrat.
13. Terre salique {lat. : terra salica}. Terre venue des ancêtres par opposition à la terre récemment acquise, faisant partie du patrimoine familial, qui doit être transmise telle quelle à la génération suivante par le chef de famille et dont les filles n'héritaient pas puisqu'à leur mariage elles passaient définitivement dans la famille de leur époux.
14. Précis de l'Histoire du droit français p.110. Au temps des Franks, certaine la similitude avec les lois de la Nouvelle-France basées sur la Coutume de Paris sont étonnamment évidente.
15. Précis de l'Histoire du droit français p.117
16. Précis de l'Histoire du droit français p.120
17. Wikipédia : Le baptême de Clovis selon Grégoire de Tours
18. Saint-Paul, première épître aux Corinthiens, ch. VI, v 1,2 « quand quelqu'un de vous a un différend avec un autre, ose-t-il bien l'appeler en justice devant les infidèles et non devant les saints? Ne savez-

vous pas que les saints jugeront le monde, et, si vous devez juger le monde, êtes-vous indigne de juger les moindres choses. »

19. Précis de l'Histoire du droit français p.127
20. Recueil de décisions impériales romain promulgué par Théodose II. Il entra en vigueur le 1^{er} janvier 439.
21. Précis de l'Histoire du droit français p.128
22. Wikipédia, février 595
23. Wikipédia : cette dynastie comporte une lignée généalogique : Arnoul {582-641}, Pépin de Landen {580-640}, Ansegisel {648-669}, Begge {620-693}, Pépin de Herstal {645-714}, Charles Martel {688-741}, Pépin le Bref {715-768}, Charlemagne {742-814}, Louis Ier le Pieux {778-840}, Lothaire 1er {795-855} roi des Francs Médiante, Pépin 1er {798-838} roi d'Aquitaine, Louis II {806-876} roi de France orientale, Charles II le Chauve {823-877} roi de France Occidentale, Charles III le Gros {839-888} empereur d'Occident, Louis II le Bègue {846-879} roi de France Occidentale, Carloman II {867-884} roi de France Occidentale, Louis III {863-882} roi de France Occidentale, Charles III le Simple {879-929} roi de France Occidentale Louis IV d'Outremer {920-954} roi de France Occidentale, Lothaire {941-986} roi de France Occidentale, Louis V {967-987} roi de France Occidentale.
24. Wikipédia; Charlemagne, ou Charles I^{er} né le 2 avril 742 mort le 28 janvier 814 à Aix-la-Chapelle. Il, est un roi des Francs et empereur. Il appartient à la dynastie des Carolingiens, à laquelle il a donné son nom.
25. Précis de l'Histoire du droit français p.134
26. Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale p.474

Droit de vent. On entend par ces termes le droit de faire usage du Vent pour le service d'un moulin. Accorder à quelqu'un le droit de vent 'est lui permettre de construire dans un certain lieu un moulin à vent. Plusieurs coutumes contiennent des dispositions concernant les moulins à vent, aussi bien que pour les moulins à eau : elles décident si ces moulins font meuble ou immeubles et quels titres sont nécessaires pour y exercer le droit de banalité. Un tel impôt fut établi en Russie, mais elle fut supprimée par un édit de l'impératrice Catherine le 28 mars 1775.

Le droit de banalité qui appartient au seigneur est un obstacle à la liberté des particuliers prétendant devoir construire un moulin à vent ou à eau. Par la suite, quelques communes accordèrent cette liberté indéfinie de construite sans permission un moulin à eau, du moins sur les rivières non navigables. Sans doute faut-il y voir la raison pour laquelle le moulin de Guémançais fut érigé quelque peu à l'écart de la rivière Même près du ruisseau de Mortève.
27. Précis de l'Histoire du droit français p.137
28. Possédait est bien le terme, car leurs subordonnés faisaient partie de la glèbe. Sauf lorsqu'il s'agissait de mercenaires, payez. Il existait certaines exceptions tels les hommes de lettres.
29. Précis de l'Histoire du droit français p.141
30. Wikipédia : La charte de Lorris est la première charte de franchise conservée en France. Elle est accordée par le roi Louis VI le Gros {1108-1137} lui-même. Elle sert de modèle à environ 300 chartes. C'est la plus ancienne conserve, mais d'autres chartes de franchise ont été accordées auparavant, notamment celle du Mans en 1070, de Noyon en 1107, celle de Laon en 1112.
31. Il faut néanmoins spécifier qu'aujourd'hui ces frais payer sont répartis à la population contrairement au temps de la féodalité qu'ils demeuraient propriété du seigneur.
32. Histoire des Canadiens Français 1608-1880, vol 2, p. 93
33. Cap-Saint-Ignace 1672-1970. p.31
34. Histoire de la coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris : On ne saurait rechercher avant la fin du Xe siècle l'origine de la coutume de Paris, entendue en son sens précis de coutume territoriale régissant tous les habitants d'une région déterminée, abstraction faite de leur origine ethnique. C'est au cours du Xe siècle que disparaissent, admet-on d'ordinaire, les dernières traces des lots personnelles, p.1

35. Le régime seigneurial au pays de Québec : 1760-1854 ; suite à la conquête, la volonté des Canadiens anglais d'abolir le régime seigneurial augmente. Le paysan pour sa part voit sa position évoluer au cours du XIX^e siècle.

Dès le début des années 1830, les marchands et industrielles, mécontents de verser une taxe aux seigneurs, font des assemblées de comtés où se regroupent députés et censitaires. Vers 1847, ne pouvant obtenir l'abolition du régime seigneurial sans verser une somme d'argent aux seigneurs, les censitaires mettent sur pied l'Association pour la réforme le régime seigneurial. Finalement, en 1854, le Conseil législatif {assemblée de députés du Canada-Uni, c'est-à-dire du Haut et du Bas-Canada} abolit définitivement le système seigneurial en 1854.

36. Ursulines de Québec : depuis leur établissement jusqu'à nos jours p.192 ; Foi et hommage de Jean Guion au seigneur de Beauport, Robert Giffard, le 30 juillet 1646.

En la présence et compagnie de Guillaume Tronquet, commis au greffe et tabellionage de Québec, en la Nouvelle-France, Jean Guion habitant de la Nouvelle-France, demeurant en sa maison du Buisson, s'est transporté en la maison Seigneuriale de Beauport, et à la principale porte et entrée de la dite maison, où estant le dit Guion aurait frappé et serait survenu François Boullé, fermier du dit Seigneur de Beauport, auquel le dit Guion aurait demandé si Seigneur de Beauport était en sa maison seigneuriale de Beauport ou personne pour lui ayant charge de recevoir les vassaux à foy et hommage; à quoy le dit boullé auroit faict response que le dit Seigneur n'y estait pas, et qu'il avoit charge de luy pour recevoir les vassaux à foy et hommages. Après laquelle response et à la principale porte le dit Guyon s'est mis un genouil en terre, nud tête, sans épée ni esperons et a dit par trois fois ces mots : monsieur de Beauport, monsieur de Beauport, monsieur de Beauport, je vous faict et porte la foy et hommage que je suis tenu de vous faire et porter, à cause de mon fief Du Buisson duquel je suis homme de foy relevant de votre Seigneurie de Beauport, vous déclarant que je vous offre payer les droicts seigneuriaux et féodaux quand deubs seront, vous réquerant me recevoir à la dite foy et hommage. Document de J.B. Faribault.

37. Bibliothèque et archives nationales du Québec : Acte de foi et hommage fait devant Michel Bégon par Alexis Gagnier {Gagné}, fils aîné et héritier pour moitié de feu Louis Gagnier dit Belleavance {Gagné} dans le fief vulgairement nommé LaFresnaye, ayant acquis de Pierre Gagnier et Geneviève Gagnier {Gagné}, ses frères et sœurs, la moitié du cinquième revenant à chacun d'eux dans l'autre moitié dudit fief, faisant aussi pour Louis Gagnier {Gagné}, son frère, héritier pour un cinquième en l'autre moitié dudit fief, et ayant acquis desdits Pierre Gagnier et Geneviève Gagnier {Gagné} l'autre moitié du cinquième revenant à chacun d'eux dans ladite moitié dudit fief, pour Claude Guimont {Guimond}, habitant de Vincelotte, ayant acquis la moitié du cinquième revenant à la défunte Louise Gagnier {Gagné} et deux arpents de front du cinquième revenant à Marie-Anne Gagnier, et pour ladite Marie-Anne Gagnier à cause de deux perches de front restant de son cinquième qu'elle s'est réservé, et enfin comme tuteur de Pierre Blanchet, Joseph Blanchet, Noël Blanchet, Louis Blanchet, Marie-Anne Blanchet, Claire Blanchet, Hélène Blanchet, Marthe Blanchet et Louise Blanchet, enfants mineurs de feu Pierre Blanchet et de ladite Louise Gagnier {Gagné}, héritiers de leur mère en la moitié du cinquième à elle échue dans l'autre moitié dudit fief qu'elle s'était réservé, ledit acte de foi et hommage étant fait pour ledit fief de LaFresnaye. 5 février 1723

38. Sainte-Flavie [...] vous ouvre les portes de la Gaspésie : le mot dîme prend sa source du mot latin *decima* voulant dire « la dixième partie ». Cette part est rapidement appliquée au droit médiéval et aux récoltes versées à l'église ou au Seigneur {1474-1176}. Du mot dîme a émergé en ancien français le verbe « dîmer » soit « lever la dîme » et le nom de l'agent « dîmeurs » attribué au percepteur de la dîme.

Cet impôt en nature provenant du système féodal français et a traversé l'Atlantique avec les premiers colons français. Sauf au tout début de la colonie, afin d'obtenir un prêtre résident, les paroissiens devaient convaincre l'évêque qu'ils pouvaient subvenir aux besoins du curé et lui fournir un revenu raisonnable. En fait, l'Église utilisait ce moyen pour libérer les curés du fardeau des travaux manuels en transférant cette charge à l'ensemble des paroissiens

Généralement, l'Évêque acceptait, mais préalablement il examinait les possibilités du développement futur de la paroisse. Plus de paroissien plus de revenu; contrairement à la croyance générale, le curé ne conservait pas l'ensemble des dons, mais remettait à l'Église la plus grande part. Une fois installé, il incombait au prêtre de faire respecter la dîme auprès de ses paroissiens.

Au Québec, l'instauration de la dîme a subi plusieurs transformations. Le premier évêque de Québec l'avait fixée à un treizième de la récolte du grain. Mais il fut contraint à la réduire à un vingtième en raison de la pauvreté des habitants et des faibles récoltes.

Il faut attendre Jean Talon, premier intendant de la Nouvelle-France {1665-1681}, pour que la dîme soit fixée à la vingtième part en 1667.

Lors de la Conquête de 1760, la dîme est abolie, mais continua à être payée au curé par les catholiques. En 1774, l'Acte de Québec remet le système en vigueur, mais au cours des années 1830, elle fut remise en question. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, un impôt en argent est envisagé.

39. Mandements lettres pastorales et circulaire des évêques de Québec, volume I, p. 47-47. Au Québec, l'instauration de la dîme a subi plusieurs transformations. Le premier évêque de Québec l'avait fixé à un treizième de la récolte du grain. Mais il fut contraint à la réduire à un vingtième en raison de la pauvreté des habitants et des faibles récoltes. Il faut attendre Jean Talon, premier intendant de la Nouvelle-France {1665-1681}, pour que la dîme soit fixée à la vingtième part en 1667.

Lors de la Conquête de 1760, la dîme est abolie, mais continua à être payée au curé par les catholiques. En 1774, l'Acte de Québec remet le système en vigueur, mais au cours des années 1830, elle fut remise en question. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, un impôt en argent est envisagé.

40. Wikipédia : L'assénions de Philippe VI sur le trône de France en 1328 découle d'un choix politique, provoqué par la mort de Louis X et de celle de Charles IV en 1328, afin d'éviter que la couronne tombe entre les mains d'un « étranger » à savoir Édouard III d'Angleterre, pourtant petit-fils de Philippe IV le Bel, il est ainsi évincé au profit du neveu de ce dernier.
41. Le choc des patois en Nouvelle-France .p5. Selon l'étude réalisée par Albert Dauzat il existait au XVII siècle un total de 636 patois différents en France.
42. Précis de l'Histoire du droit français : Selon l'article 51,54 et 55, c'est à partir de ce moment que les non-Nobles fixèrent les noms de famille. Ils furent à l'origine tirés de signe physique d'une profession, du lieu d'origine, etc. Quant aux propriétaires de fiefs, ils se sont permis d'ajouter à leur patronyme le nom du fief quand ils possédaient le droit de haute justice. Il en était de même des roturiers. p 479. Ce fut le cas lorsque Louis Gagné dit Bellavance baptisa son fief LaFresnaye et l'ajouta à son nom de famille.
43. Wikipédia : l'étude de l'évolution de règles écrites et orales de la société française, et la connaissance de l'établissement de ses lois et de ses institutions.

Chapitre 2

Histoire du Perche

L'étymologie du mot Perche divise les historiens. Les chroniques de Saint-Grégoire de Tours {538-594} auteur de : « Dix livres d'histoire » appelé aussi Histoire ecclésiastique des France fin du VI^e siècle, indique : d'origine romaine. « Saltus Perticus », dont le sens précis de saltus signifie : contrée de bois et de pacages. « Perticus » se rapprochant de « perticatus »¹, signifiant, fixé à une perche ou de « perticalis »; dont on fait des perches. Les Romains désignaient également la province par le terme de « Pertica » d'où Perche, à cause de sa région boisée de chênes haut et droit. Cette immense étendue d'arbre majestueux a malheureusement depuis longtemps subi un déboisement, raréfiant grandement les forêts du Perche.

1. Ses conquérants

Comme vue précédemment, l'histoire véritable du Perche débute avec la période mérovingienne. Son premier roi est Childéric Ier {440-481} fils de Mérovée {412-457} dominant l'ancienne province romaine. Son fils Clovis lui succèdera en 481 et contribuera partiellement à l'origine du Perche, et par son baptême marque l'émergence d'une culture chrétienne et l'implantation de l'église.

Postérieurement à la mort de Charlemagne, Louis le Débonnaire dit le Pieux {778-840} s'associera à Lothaire 1^{er} {785-855}, entraînant de multiples désaccords et fut suivi par la bataille de Fontanet en 841 entre les fils de Louis le Pieux. Ce fait insista les pirates danois et norvégiens appelés les Normands, à débarquer. Ils pillèrent Rouen, puis l'abbaye de Jumièges, Chartres ainsi que le monastère de Saint-Père. Hélié, évêque de Chartres² les repoussa, et pour récompenser ceux qui ont aidé, il donna les terres d'Alluyes {dite la Riche}, de Brou {la Noble}, d'Authon {la Gueuse}, de La Bazoche {la Pouilleuse} et de Montmirail {la Superbe} incluant une portion d'Eure-et-Loir, une part du Loir-et-Cher et de la Sarthe. Elles deviendront ultérieurement les cinq baronnies du Perche-Goüet³ et ce jusqu'en 1790. Ce fait historique explique la scission entre les deux Perche. Malgré les conquêtes normandes et les influences surgissant de toute part, le dialecte percheron régional à ce moment appartient au groupe central de la langue d'oïl.

Le Perche français pour sa part, est né au X^e siècle, des terres non incluses dans le Duché de Normandie lors de sa création. Les dégâts causés par les Normands furent

considérables, sous la conduite de Rollon. En 911, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, Charles III dit le Simple {879-929} laisse la Normandie à Rollon⁴ dit Robert I^{er} le Riche. En contrepartie, Rollon s'engage à cesser ses pillages, menaçant le royaume franc, ce qui sauva le Perche. Son fils Guillaume I^{er} de Normandie prendra la relève.

Cette accalmie sera de courte durée et les guerres fratricides recommencèrent. En 946 le roi de France Louis IV⁵, trop faible pour combattre Richard 1^{er} duc de Normandie, demande l'aide à Hugues le Grand. Ce dernier plein de fureur dévastera le Perche invoquant la trahison de Louis. Guillaume I^{er} {910-942}⁶ fils de Rollon, épouse chrétiennement Liégarde, fille d'Herbert II, comte de Vermandois. Veuve et sans aucune descendance, Liégarde épousera Thibaut I^{er} de Blois, dit le Tricheur {910-977}. Eudes I^{er} de Blois {950-995} succèdera à son père. Lors d'une bataille, Thibaut I^{er} perdra les villes de Chartres et Corbon {Montagne} qui tombent aux mains de Richard I^{er} d'Angleterre⁷.

Dans le territoire du Perche en l'an 960 le roi Lothaire⁸ seigneur suprême des Francs {941-986} fait appel à ses vassaux, les comtes de Chartres, de Blois {Thibault le Tricheur}, du Maine et d'Anjou, pour combattre Richard duc de Normandie, dit Richard Sans-Peur⁹. De ce fait, il conteste le droit légitime de Richard sur ce vaste domaine. Ce dernier avait à son service, Yves de Creil¹⁰ {930-997} qui conseille à Osmond en 942 d'enlever le jeune duc de Normandie retenue prisonnier à Laon par Louis IV dit d'Outremer. Prudent et dévoué Yves suivit Richard dans son duché. La guerre éclate, les Normands sont attaqués et en représailles pillent le Perche et le comté de Chartres et le Dunois.

En fait, l'attribution de la région de Bellême est nébuleuse. L'historien Orderic Vital {moine} confère cet endroit et Alençon à Yves de Creil I^{er} de Bellême¹¹ vers 945. Certains récits affirment que pour s'attacher ses services, Richard 1^{er} lui donna Bellême au Perche puis le Sonnois et enfin Alençon. Désirant fortifier sa ville, il fait construire un premier château sur une motte artificielle en contrebas de la ville Bellême. Rotrou pour sa part érige les assises du donjon qui domine toujours la ville de Nogent-le-Rotrou.

Le temps passe et au fil d'innombrable combat, les limites territoriales deviennent confuses. Pour cette raison, il existe, au début du XI^e une zone imprécise entre le duché de Normandie, le comté de Blois qui rejoint Chartres, et celui du Maine s'étendant jusqu'à la Bretagne. Il serait inutile ici de faire plus en détail l'histoire du Perche avec ses batailles. Afin de progresser plus rapidement, voici un résumé.

Guillaume 1^{er} fils¹² d'Yves de Creil, fit construire le second château de Bellême sur le sommet de la colline {le vieux château était à mi-pente}. Guillaume¹³ II fils de Guillaume 1^{er} reçoit le surnom de Talvas¹⁴. Il dirige la terre de Bellême suite à l'assassinat de son frère Robert I^{er} de Bellême par Gauthier de Sordains. Après maintes péripéties, Talvas recouvre ses seigneuries qu'à la veille de sa mort, de la main de Guillaume le Bâtard dit le conquérant {1027-1087}. Richard II {963-1026} duc de Normandie¹⁵ donne à son frère cadet Robert¹⁶, dénommé le Diable, le comté d'Exmes. Rotrou III fils¹⁷ de Geffroy II, se marie trois fois dont la dernière avec Harvise d'Évreux de qui il a deux fils¹⁸. Rotrou IV avait épousé auparavant 1160 Mathilde de Blois-Champagne {† 1184}, fille de Thibaut IV, comte de Blois, de Chartres, de Champagne et de Châteaudun, et de Mathilde de Carinthie. Il a eu cinq enfants¹⁹ :

Geoffroy III {1191-1202}, comte du Perche et fils de Rotrou IV. Il épousa en 1189 à Rouen Mathilde de Saxe et de Bavière {1172 -1209}, fille d'Henri le Lion, duc de Bavière et de Saxe, et de Mathilde d'Angleterre. En 1190, précédant son départ pour la croisade, le roi

Richard Cœur de Lion²⁰ oncle de la mariée, offre aux époux des terres se trouvant dans les comtés du Suffolk, Essex et Kent, ayant appartenant antérieurement à Henry d'Essex. Ils ont 2 enfants²¹.

Thomas {1195-1217} épouse Hélisende de Rethel, fille Hugues II, comte de Rethel, et de Félicité de Broyes, Thomas fut sans aucune progéniture. Sa veuve se remaria avec Garnier de Trainel, Sieur de Marigny. Guillaume l'oncle de Thomas et évêque de Châlons-en-Champagne depuis 1215, lui succéda dans le Perche.

En 1226, à la mort de Guillaume, l'évêque de Châlons-en-Champagne et comte du Perche, faute de descendant verra le comté rattaché, à la Couronne par le roi Louis VIII dit le Lion. Ce domaine sera donné en apanage aux enfants ou aux frères du roi de France. En 1558, la rédaction sur la ville de Nogent-le-Rotrou sur les coutumes du Perche confirme l'identité provinciale de la région et met en lumière 14 points importants²². Cet immense territoire devenu féodal sous une monarchie, laisse derrière lui tant que faire se peut, un climat de possession, de guerre et d'obligations.

1— Les droits de baronnie, châtelainie, haute, moyenne et basse justice. 2 — Le fiefs. 3 — Les cens et droit seigneuriaux. 4 — Les donations. 5 — La communauté de biens. 6 — Le douaire. 7 — Le testament. 8 — La succession. 9 — Les gardiens et tuteurs. 10 — Les retraits lignager et féodal. 11 — L'hypothèque. 12 — Les criées. 13— Les perceptions. 14 — La servitude

Le XVII^e siècle s'étend entre l'an 1601 et 1700. Le mode de vie au Perche est simple et s'inspire un peu de la Renaissance. Cette époque marque la fin des guerres de religion. Le temps des chevaliers est révolu tout comme la construction de château fort, de ville fortifiée tels ceux de la forteresse de Bellême, avec ses hauts murs.

La religion est une constante journalière et a laissé derrière elle les inquisitions. L'image que la terre est plate s'estompe par la découverte des Amériques par Christophe Colomb. Jacques Cartier, révèle le fleuve Saint-Laurent en lieu et place d'un chemin vers les Indes. Finalement, Galilée démontrera la planète est ronde. C'est l'époque des auteurs tels; Molière, Racine, et La Fontaine. En France, c'est la période de Louis XIV {1638-1715} et de personnalités comme d'Artagnan²³ ou Jean-Sébastien Bach. Tributaire des coutumes du siècle précédent la façon de voir les choses changera parfois drastiquement au cours des ans.

2. Le Perche, sa structure, son climat et sa culture.

La France dans son ensemble arbore une multitude de paysages et de toponymies. Le Perche du XVII^e siècle pour sa part, offre une terre habituée au vent, au brouillard et à la fraîcheur. Sa partie nord présente un terrain plus élevé et plus vallonné. Se succèdent dans un panorama, routes de crêtes, pitons isolés et vallées profondes. Le sol argileux entrecoupé de grandes failles est alimenté de multiples ruisseaux.

Son climat sauf au nord, se différencie peu du reste de la France. Ses hivers pluvieux sans un froid intense, ni neiges abondantes, sont précédés ou suivis de gelées redoutables. Un printemps tardif annonce souvent un été d'immenses chaleurs, mais tempéré par un vent

permanent. Finalement, ses saisons inégales écourtent le temps des labours, des récoltes et permet difficilement à un peuple rural à se suffire.

Louis-Charles Delestang {1756-1830} auteur de « Chorographie du district de la sous-préfecture de Mortagne » décrit le climat, mais surtout l'habitant. « *De là, la constitution forte et robuste des habitants de cet arrondissement, qui sont en général d'une haute stature, d'un tempérament sanguin, enclin à l'amour, aux plaisirs, mais laborieux sans excès* »

Au XVII^e siècle, le paysage diffère quelque peu de celui d'aujourd'hui. La forêt n'est plus comme au temps de la Gaule. Parsemée et très irrégulière, elle se compose de chênes, hêtres, trembles et bouleaux. Celles situées en haut de Bellême se dénomment; la Trappe, la Ventrouse, Bubertré, la Guimandière. Val-Dieu, Réno, La Frette, la Madeleine et de Cavour. Celle de Bellême de forme oblongue possède un sol principalement argileux et pierreux. Traversé par une route provenant de Mortagne. Il existe à « la Herse », une fontaine d'eaux minérales découverte en 1607.

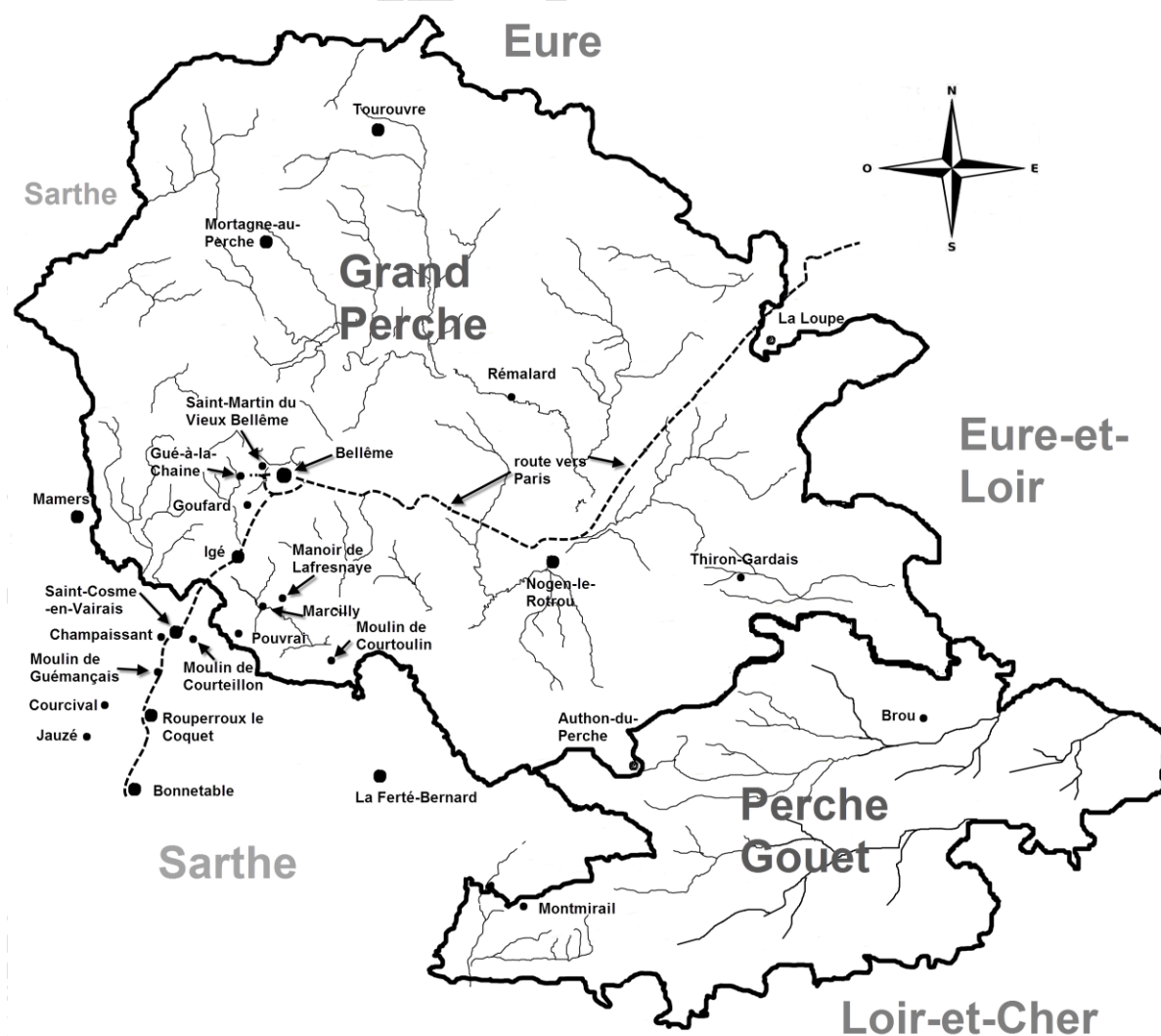
En fait, le Perche offre un territoire inégal formé de valons et de coteaux. Ces derniers font office de pâturage pour les moutons et les vaches. Les vallons et les terres plates bien que médiocres et en petits nombres, servent à la culture du seigle, du méteil, de l'orge, de l'avoine, du lin, du chanvre, des pois et lentille. Les parcelles sont divisées en lanières dix fois plus allongées que larges, adaptées au travail de la charrue. Généralement trop pauvre, le sol encourage principalement l'élevage. Cette vision de terrain longitudinal évoque celle des concessions en Nouvelle-France.

Les routes sinueuses dans ce paysage aride, est parsemé de villages et de lieux-dits, à faible distance les un des autres. Hier de terre battue aujourd'hui asphalté, elles sont bornées occasionnellement d'édifices religieux souvent fondés entre le XII^e et XIII^e siècle, rappelant un passé alors que le christianisme faisait loi.

Le village est un ensemble de maisons, avec cour, jardin clos et qui parfois comporte aussi des bâtiments. Y, habiter permet d'avoir droit à la commune, sorte d'étendu où peut brouter le bétail. Les terres à blé demeurent interdites aux pâturages, la peur de la disette pousse à l'ensemencement de toutes les parcelles possibles.

Le commerce consiste principalement en laines, fils, toiles, cuirs, fers, épingles « clou de fer », bois de merrain, bois de charpente et de construction pour la marine. On y retrouve des grains, mais en petite quantité, car en général, la population peine à se nourrir pendant six mois. Ceux qui sont offerts proviennent particulièrement de l'Eure-et-Loir et se trouvent au marché de Bellême, Alençon et Mortagne.

La vente des bestiaux est vitale pour les marchés et les foires. Outre le beurre, les œufs et la volaille, celle des chevaux est florissante. Les montures de chasse et de selle, appelé le cheval percheron sont solide et reconnue pour leurs noblesses et leurs formes. Ils sont principalement employés pour le service des postes et des petites messageries.



Carte 1 chap.2 : Carte du Perche : <http://decadence-europa.over-blog.com/article-carte-du-perche-normandie-43348500.html>

Avant son départ pour le Canada, Louis Gasnier a parcouru plus d'une fois les chemins, admiré les paysages, traversé les villages et lieux-dits, soit un monde différent du nôtre. Un regard sur la carte ne laisse rien entrevoir des distances entre les villes et villages du Perche et de la Sarthe. Vivant en Amérique du Nord, nous sommes habitués à l'immensité du territoire. Mais imaginons un instant, l'ébahissement d'un immigrant arrivant en Nouvelle-France.

Le temps requis pour franchir le trajet entre deux villages est incomparable. D'autant plus, qu'au Canada à l'époque de Louis Gasnier, les chemins sont presque inexistants. Il faut avoir recours à la voie maritime dans la majorité des cas. À titre d'exemple, les distances en kilomètre entre la région de notre ancêtre et ceux au Québec.

France	
Igé à moulin de Courtoulin	13.3 km
Igé à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême	7.6 km
Igé à LaFresnaie	6.3 km
Igé à Bellême	8.3 km
Igé à Marcilly	4 km
Marcilly à Saint-Germain Coudre	6.8 km
Saint-Martin-du-Vieux-Bellême et Goufard	3.1 km
Saint-Martin-du-Vieux-Bellême et Gué-de-la-chaîne	2.3 km
Rouperroux à Guémançais	3.1 km
Rouperroux à Bonnétable	5.7 km
Saint-Cosme en Vairais à moulin Courtoulin	16.1 km
Saint-Cosme en Vairais à Guémançais	3 km
Saint-Cosme en Vairais à Igé	8.0 km
Saint-Cosme en Vairais à Jauzé	12.2 km
Saint-Cosme en Vairais à Courcival	8 km
Saint-Cosme en Vairais à Goufard	12.4 km
Québec	
Ange Gardien à chute Montmorency	5.9 km
Beauport à Ste-Anne Beupré	27.1 km
Beauport à Québec	14.5 km
Château Richer à Ste-Anne Beupré	11.3 km
Château Richer à L'Ange-Gardien	11.4 km
Saint-Joachim à Ste-Anne Beupré	10.3 km
Terre de Louis Gasnier à Château-Richer	12.4 km
Terre de Louis Gasnier à Québec	37.7 km
Terre de Louis Gasnier à Saint-Joachim	6.8 km
Terre de Louis Gasnier à l'église de Sainte-Anne-de-Beupré	1.5 km

En France, témoins vivants d'un passé révolu, les villages d'aujourd'hui côtoient encore certains lieux-dits portant souvent le nom d'un saint ou du premier habitant tel; la Giguerrerie, où réside un Giguère, la Grandiniere, occupée par un Grandin, la Gagnonniere par un Gagnon. Ces patronymes pour le Canadien se retrouvent chargés d'histoire. Certain livre comme : La France des Québécois, de Robert Prévost, brosse un beau un tableau des paysages et des chemins parcourus en France par ceux venus s'établir en Nouvelle-France.

À l'aide de ce manuel, la curiosité aidant, et selon la région, le touriste peut d'admirer extérieurement les maisons où vécurent ces pionniers et s'imaginer facilement cette époque. Au détour d'une route, on aperçoit celle des Gagnon, Juchereau, Pelletier, Tremblay et Mercier environnant les villes de Tourouvre et Mortagne. Dans le giron de Bellême se trouvent celle des Gaulin, Gosselin, Le Normand, Mauger, Michel. Finalement dans la commune de Saint-Cosme-en-Vairais fut le point de départ des familles Dodier, Bisson,

Fortin, Gasnier, Lereau, Rouillard, où une plaque installée en l'église de la paroisse en conserve un mémorable souvenir.

Aujourd'hui dans ce Perche d'hier, les paysages, les maisons, la fierté et l'amabilité des percherons reflètent notre propre accueil et dévoilent un peu de leur personnalité et de leur civilisation tant ancienne que présente.

Notes et références

CHAPITRE DEUXIÈME

HISTOIRE DU PERCHE

1. Dictionnaire Gaffiot.
2. Wikipédia : connu de 840 à 849 par un conflit violent avec les moines de Saint-Père qui préfèrent s'exiler à Auxerre plutôt que d'admettre la juridiction épiscopale; correspondant de Loup de Ferrières.
3. Histoire du Perche éd. du Bastion p.17-23. L'origine du mot Gouet tire son nom de Guillaume Gouët {1005-1060} seigneur de Montmirail, Authon et La Bazoches qui, le premier, a donné une certaine unité à cette région.
4. Rollon, chef scandinave, descendant d'un roi du Danemark, décédé entre 928 et 933
5. Wikipédia : Louis IV dit d'Outremer {né entre septembre 920 et septembre 921 – septembre 954, Reims}, fils de Charles III le Simple et d'Edwige de Wessex, est un roi des Francs {936-954} de la dynastie carolingienne.
6. Wikipédia : le fils naturel de Rollon et de Poppa de Bayeux. Il est considéré comme étant le deuxième duc de Normandie.
7. À ne pas confondre avec Richard I^{er} d'Angleterre dite Cœur de Lion.
8. Histoire du Perche, p. 27-37
9. Wikipédia : né d'une union illégitime de Guillaume Longue-Épée et de Sprota. Richard {930-996} épouse Emma, fille d'Hugues le Grand. Ils n'ont pas d'enfants. C'est de Gunnor, issue d'un lignage scandinave, épousé *More Danico* que Richard a une descendance.
10. Richard II, de Normandie dit l'irascible {963 - 1026} il épouse Judith de Bretagne.
11. Robert
12. Mauger, comte de Corbeil
13. Emma, future reine des Anglo-Saxons {par son premier mariage avec Æthelred II}, puis des Danois {par ses secondes noces avec Knut II}
14. Havoise, épouse de Geoffroi, comte de Rennes
15. Mathilde {† 1004}, épouse d'Eudes II de Blois, comte de Blois, première abbesse de l'abbaye aux Dames de Caen.
16. L'histoire du Perche p. 27-30 : grand arbalétrier de France et esprit subtil, il est le frère de Sigefroy, évêque du Mans.
17. Il épouse Godehilde fille d'Hugues I^{er}, vicomte du Maine. Il a trois fils et deux filles.
18. Guillaume 1^{er} de Bellême {963 - entre 1027-1235} 2^e seigneur de Bellême combatta son seigneur Herbert I^{er} du Maine et fils d'Hugues III. Grâce à l'aide de Giroie, il le bat. Guillaume est alors un fidèle du duc de Normandie Richard II.
19. Avesgaud de Bellême ; Évêque du Mans
20. Yves II, 4^e seigneur de Bellême
21. Hideburge {975-1024} qui épouse Hamon, seigneur du Château-du-Loir
22. Godehilde qui épouse Albert I^{er} Le Riche ou Maine comte du Maine.
23. Wikipédia : Guillaume 1^{er} épouse Mathilde de Condé de Ganelon de qui il a sept enfants.
24. Benoît, probablement moine de Saint-Benoît-sur-Loire
25. Foulques, mort à la bataille de Saint-Quentin-de-Blavou
26. Guérin, seigneur de Domfront
27. Robert, 3^e seigneur de Bellême, qui succède à Guillaume;
28. Guillaume, 5^e seigneur de Bellême, qui succède à Robert I^{er}
29. Yves, évêque de Sées, 7^e seigneur de Bellême
30. Sifroi, bâtard de Guillaume I^{er}.

31. Il épousa Hildeburge, avec qui il a deux enfants. Extrêmement cruel et mécontent, Guillaume la fait étrangler sur le chemin de l'église. Sa seconde épouse est Haberge de Beaumont dame de Montevrault, fille de Raoul V de Beaumont et d'Emmeline de Montreveau vicomte du Maine.
32. Enfant avec Hildeburge.
33. Arnulphe {ou Arnoul} qui, ayant forcé son père à s'exiler, ce dernier, toujours d'après Guillaume de Jumièges, le fera étrangler dans son lit.
34. Mabile de Bellême, surnommée *l'Empoisonneuse* qui épousa Roger II de Montgomery, comte de Shrewsbury en 1074.
35. Enfant avec Haberge seconde épouse
36. Olivier de Mesle, qui ayant été suspecté du meurtre de son frère Arnulphe, se fera moine à l'Abbaye Notre-Dame du Bec.
37. Wikipédia : Le surnom *Talvas* se rapporterait à la forme particulière de leur bouclier.
38. Wikipédia : Il était le fils aîné du duc Richard l'irascible et de Judith de Bretagne.
39. Méchant, turbulent, « une bête fauve d'une cruauté furieuse » dit un moine de Thiron. Après une série d'alliances et de revers, il finit dans une geôle anglaise et Bellême
40. Fils de Geoffroy II de Mortagne, comte de Mortagne, puis du Perche, et de Béatrice de Montdidier fut comte du Perche. Il fut tué à Rouen en 1144. Il avait deux sœurs; Julianne et Margaret
41. 1. Rotrou IV {1144-1191} succèdera à son père.
42. Geoffroy.
43. 1. Geoffroy III {1191- 1202}, comte du Perche
44. Étienne {† 1205}, seigneur de Mittainvillers, puis duc de Philadelphie
45. Henri, vicomte de Mortagne
46. Guillaume II {† 1226}, évêque de Châlons-sur-Marne, comte du Perche
47. Thibaut, archidiacre à Reims
48. Richard I^{er} d'Angleterre dit Cœur de Lion, fut roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, comte du Maine et comte d'Anjou entre 1189 à 1199. Fils d'Henri II d'Angleterre et d'Aliénor d'Aquitaine, Richard grandit au duché d'Aquitaine à la cour de sa mère, d'où le surnom dans sa jeunesse de Poitevin. Il devient comte de Poitiers, à l'âge de onze ans et duc d'Aquitaine lors de son couronnement et sacre à Limoges. Suite au décès de son frère aîné le roi Henri le Jeune en 1183, il hérite de la couronne d'Angleterre, mais aussi de l'Anjou, de la Normandie et du Maine. Pendant son règne, il séjournera uniquement quelques mois en Angleterre et n'apprendra jamais l'anglais, sa langue maternelle étant la langue d'oc. L'histoire retient de lui la troisième croisade, et la défense de ses territoires français soit son héritage Plantagenêt contre le roi de France, Philippe Auguste. Les Anglais l'appellent Richard I^{er}, les Français Richard Cœur de Lion et les Sarrasins, Melek-Ric ou Malek al-Inkitar {roi d'Angleterre}
49. 1. Thomas {1195- 1217}, comte du Perche
50. Thibaut, diacre à la cathédrale de Tours.
51. Coustumes des pays, comté et bailliage du grand Perche, tome 1 et 2 éd. Paris, 1558.
52. 23- Wikipédia : Charles de Batz de Castelmor, dit d'Artagnan est un homme de guerre français né entre 1611 et 1615 au château de Castelmor, près de Lupiac, en Gascogne {dans le département actuel du Gers} et mort à Maastricht, durant le siège de cette ville le 25 juin 1673, pendant la guerre de Hollande.

Chapitre 3

L'héraldique et famille

L'héraldique est la science du blason, à savoir l'étude des armoiries. C'est aussi un champ d'expression artistique, un élément du droit médiéval et du droit d'Ancien Régime. Il explique les écussons, et formule leur blasonnement. Son origine remonte au temps des chevaliers et à la description de leur écu dans les tournois médiévaux : les hérauts d'armes avaient cette fonction au Moyen Âge, par exemple dans *Lancelot ou « le Chevalier de la charrette »* de Chrétien de Troyes. Mais le blason réfère au genre médiéval d'un poème de langue d'oïl de forme variable, parfois satirique, en dénonçant les vices ou descriptif selon la catégorie sociale

À la fin du XV^e siècle apparaît la dénomination de « blason » avec *Le Grant Blason des fausses amours* de Guillaume Alexis, 1493. D'une certaine façon, il est relié à la poésie qui fait généralement à l'éloge de la beauté corporelle. Il systématise le portrait féminin, en s'attachant à un point anatomique particulier

1. Blason du Perche

Lors de la Révolution française {1789}, le Perche sera scindé entre les départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, de la Sarthe et d'une faible partie du nord du Loir-et-Cher. Bien que son nom a disparu des divisions administratives depuis près de deux siècles, pour plusieurs, il demeure vivant. Nous descendants de ces multiples familles venues de cette contrée, nous aimons découvrir ce passé encore très présent dans notre cœur.

Chaque province possède son blason et son existence est parfois antérieure à leur édification. Les propriétés terriennes de la France et de l'Europe à cette époque étaient détenues par les nobles. Ces puissantes familles se distinguaient par leurs emblèmes et leurs armoiries. Ainsi celui du Perche. Il est dit : « *D'argent à trois chevrons {rouge} de gueules.* » Il appartenait en fait aux anciens comtes de cet immense domaine, soit :

- Geoffroy II, comte de Mortagne, mort 1100.
- Rotrou III dit « Le Grand », comte de Mortagne et du Perche, mort en 1144,
- Rotrou IV, comte du Perche, mort 1191, fils de Rotrou le Grand et de Mathilde, fille illégitime du roi d'Angleterre, Henri I^{er} Beauclerc

- Thomas, comte du Perche, mort 1217

Guillaume II, évêque de Châlons-en-Champagne, comte du Perche, mort 1226



Blason moderne du Perche



Blason apparaissant sur le livre des Coutumes du Perche, 1558, soit noir à trois chevrons couleur or

Cette singularité familiale et héréditaire prit tant d'importance, qu'on créa la science de l'héraldique, c'est-à-dire l'étude des armoiries {ou *armes*}. L'emblème s'est développé au Moyen Âge à travers l'Europe, comme une méthode d'identification non seulement personnel, mais aussi attaché à la lignée. Il deviendra ainsi un système unique reconnaissable par tous, même des manants. Apparue au XII^e siècle au sein de la chevalerie, l'armoirie s'est diffusée et servira ultérieurement pour représenter des corporations de métiers, des villes.

Blason Gasnier

Quand apparut pour la première fois le patronyme Gasnier, tous l'ignorent. Son berceau pourrait être l'Ille-et-Vilaine ou de Loire-Atlantique. Ce nom se répandra jusqu'au Perche et au-delà. Les cercles généalogiques l'associent au nom Garnier, famille typique du Maine et en voie un dérivé. Il semble difficile de soutenir officiellement un tel lien. La documentation antérieure au XVII^e siècle, délivrant rarement l'origine et le nom des gens du peuple. On ne peut qu'espérer qu'un jour un écrit ancien éclairât ce point.

Le recueil intitulé *General Illustrated Armorial*, par Joannes Baptist Reitstap {1953} renferme les blasons rattachés aux familles de l'Europe entière. Chacun est différent selon l'endroit où la famille s'est établie. Le nom Gasnier trouve sa place dans ce dictionnaire. À sa manière, il ouvre de nouveaux horizons et diverses possibilités concernant son origine et offre, si on le désire, quelques dorures.

En Espagne, les Gasnier s'appellent Gasol. L'écusson de forme gironnée est orné, à sa base, d'un médaillon renfermant un profil d'homme et surmonté d'un immense soleil souriant à multiples rayons. Tous deux de couleurs or, reposent sur un fond rouge. Symboliquement, l'or est représenté par des pointillés tandis que les lignes transversales indiquent le rouge.

En Bavière, le nom prend la forme de Gasmer. L'emblème fut divisé arbitrairement en deux sur le sens de la longueur. D'un côté, on voit sur la droite un griffon d'or qui couvre plus de la moitié de la première partie sur un fond rouge. À gauche, sur fond noir, un triangle très allongé où la base remplit entièrement la partie basse et l'élance pour rejoindre le haut du

blason. On remarque de chaque côté de la pointe du triangle, une étoile à cinq branches d'or tout comme le triangle.

En France, il existe un blason sous les patronymes Garnier et Gasnier. Il faut avouer l'étrange similitude entre les deux noms. Le premier, pour Garnier se dit : de la Boissière, Comte de l'Empire en France, « *Gironné d'or et d'Azur; le cinquième giron qui est d'Azur arborant une épée d'or* ». Celui des Gasnier : « *Gironné d'or, avec gueules* ». {Couleur rouge} à bordure couleur sable « couleur noire ». Finalement, il existe en Martinique un autre blason Garnier dit de la Roche. Similaire à celui de France.

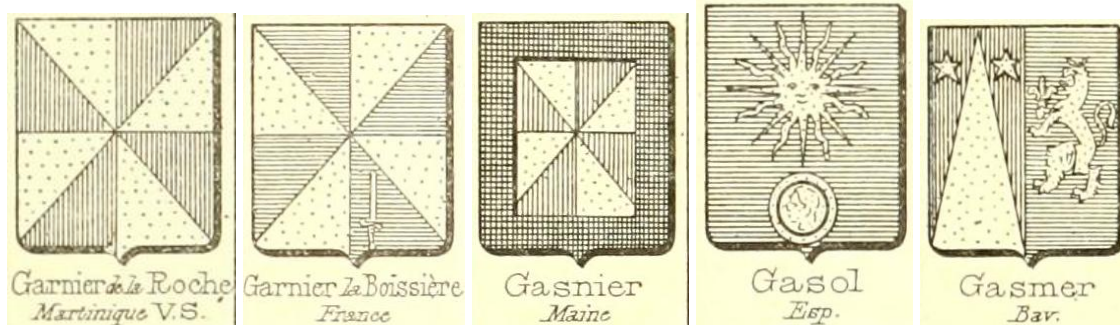
Planche 17

Planche 17

Planche 19

planche 19

planche 19¹



Blason Gasnier dans le monde

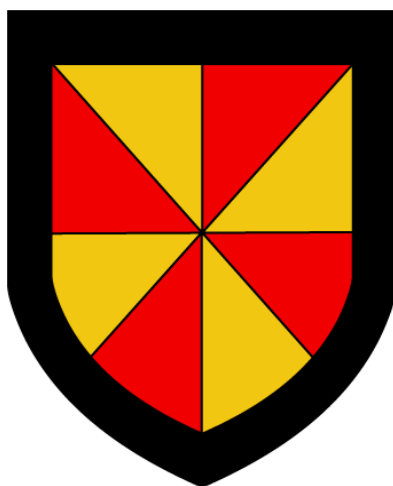
Giron : Forme générale du blason

Or : Représenté par des pointillés

Gueules {rouge} : Représenté par des traits verticaux

Bordure : Un sixième de la largeur de l'écusson

Sable {noir} : représenté par des traits horizontaux et verticaux.



Blason Gasnier en couleur

Comme on le voit, il en existe un rattaché à la province du Maine en France. En prévision d'une souche commune, mais peu probable entre les Gasnier et Gagné, il est intéressant d'avoir quelques rudiments de l'origine du nom Gagné. Un regard sur la carte de

Cassini, dévoile de nombreux lieux-dits, et comme vue, certains des immigrants tels les Tremblay proviennent de ces endroits établis depuis des générations.

Il existe aussi deux blasons propres au patronyme Gagné soit : un Gagné de Perrigny et l'autre de Bourgondie². La Bourgogne est le bastion de certains de ces Gagné. Elle fut occupée par les Burgondes³. Ils s'installèrent au milieu du Ve siècle et donnèrent leur nom à cette région. Leur roi, Gondebaud, qui mourut en 516, publia la première loi commune, « Combette ». Les Francs annexèrent ce royaume en 534. En 843, la région était régie par Charles le Chauve sous le traité de Verdun. Un certain Boson devient roi de Bourgogne-Provence de 879 à 887 où le nom Gagné fut rencontré pour la première fois.

En Normandie, province qui côtoie le Perche, pays de nos ancêtres, s'est formé le Gagnabe de la Tailhède, de Gagné alias de Gaigné, Gagnebien, de Gaigné dit Richer de Gaigné. Ce dernier se retrouve sous le nom de Richer, de Montheard, de Beauchamps, de Boismaucler, du Breil, de Gaigné, de Montauban, de Neuville de Rhodes et d'aube {Maine, Normandie}. Cette famille citée au XIV^e siècle établit sa filiation depuis Jean Richer, en 1403, seigneur de Gagné qui eut trois fils. L'un d'eux, Jean, Seigneur de Gaigné, fut l'ancêtre des souches des Gagné, de Boismaucler et de Montauban, d'où proviennent certains Conseillers-Correcteurs à la Chambre des comptes de Paris. Un deuxième, Thomas, fut l'aïeul du côté de la Saussaye, au Rouen en 1679 et 1710 et le dernier, Macé, fut aussi l'auteur d'une autre extension. On retrouve enfin le Carré de la Gasnerie dit « de Kerizouet » {Bretagne}

Association de famille

Peut-on relier ce blason aux Gagné d'Amérique? L'Association des familles Gagné-Bellavance fut l'une des premières à être fondée au Canada. En 1953, afin de célébrer la présence au pays des deux premières familles Gasnier et conjointement avec la Commission des monuments historiques du Québec, elle fit installer une plaque commémorative en bronze sur la façade de la chapelle de Sainte-Anne-de-Beaupré. Ainsi, elle fut novatrice des familles souches à rendre un tel hommage à ses ancêtres.



Plaque commémorative Louis Gasnier et Marie Michel

« À la mémoire de Louis Gagné et Marie Michel, sa femme et de Pierre Gagné et Marguerite Rosée, sa femme établis à Sainte-Anne-de-Beaupré au milieu du XVII^e siècle »

Le mérite de la fondation de l'Association des familles Gagné-Bellavance en revient à feu M. David V. Gagnier demeurant à Rochester N.Y. Son initiative engendra une première réunion le 15 décembre 1949, et d'un procès-verbal en découlera le 30 novembre 1949 sous la signature de M. Eugène Gagné. Elle prit officiellement son nom d'association le 17 septembre 1950. Son but était simple et compliquer tout à la fois;

- 1- Rassembler les membres dispersées de la Grande Famille issue des frères Louis et Pierre Gasnier, ancêtres communs de presque tous les GAGNÉ, GAGNIER et BELLAVANCE vivant actuellement en Amérique du Nord.
- 2- Organiser la célébration du Troisième Centenaire de l'arrivée au Canada de ces deux valeureux pionniers dont la descendance compte aujourd'hui plus de 30,000 personnes vivantes, honorer leur mémoire, exprimer à Dieu et à la bonne Ste-Anne notre profonde reconnaissance.
- 3- Poser un acte de foi et de patriotisme et éprouver la joie de nous connaître. C'est ce que feront des centaines de Gagné et Bellavance les 5 et 6 septembres⁴.

Avant la publication du premier bulletin officiel, deux feuillets furent distribués aux fondateurs résumant les connaissances touchant les deux frères Louis et Pierre Gasnier ainsi que de François Gasnier, sans aucun lien de parenté avec les deux autres.

La toute première parution de cette forme de journal date du 1^{er} juin 1951 et fut envoyée aux 512 membres. Elle met en lumière le contrat notarié de la terre obtenue en concession par Louis Gasnier, le 20 octobre 1650. Pour la première fois, dans le numéro 2 intitulé « La terre ancestrale » les artisans en chef de l'Association sont mentionnés :

Président : Jean-Lucien Gagné

Vice-président : Docteur Daniel Gagné

Trésorier : Almas-E. Gagné

Secrétaire général et Agent de Liaison; Eugène Gagné

Chef du Secrétariat : Mme Marie-A. Payeurs

Patrons d'honneur : Son Excellence Monseigneur Charles-Omer Garant et al.

Le président d'honneur : son Honneur le Juge J. Arthur Gagné, juge de la Cour Supérieur de Québec

Fait réel, mais incroyable, la carte de membre numéro 1 selon la liste officielle des membres datée du 31 décembre 1951 fut donnée au juge Jules Arthur Gagné. Quarante ans plus tard, soit le 14 septembre 1991, grâce au courage et la persévérance de monsieur Jean Gagné, avocat à Québec, l'organisation renaît de ses cendres. Ce dernier reçu aussi la première carte de membre soit le numéro 1 de l'Association tout comme son père le juge. Cet homme de courage décéda à l'hôpital général de Québec le 17 janvier 2007.



Le comité central. De gauche à droite: G. Gagné, abbé H. Gagné, Frère Antonin, abbé A. Gagné, A. Gagné, Mme Art. Gagné, Dr D. Gagné, L. Gagné, prés. E. Gagné, G. Maheux, Frère Magloire, P. Bellavance, Mlle F. Bilodeau, Frère Morand-Marc, Frère Roméo, (absent: M. Art. Gagné)

Photo du comité de l'Association Gagné-Bellavance

Honneur aussi en revient à la multitude de bénévoles qui ont œuvré pour l'Association. Ensemble, ils ont permis de compiler un trésor d'information et au cours de sa trop brève existence, de publier 45 bulletins, dont le dernier remonte à mai 1971. Ce travail titanesque pour l'époque, offrait l'opportunité à d'innombrable Gagné de réaliser leur ascendance. Suite au décès du frère Magloire⁵ survenue le 25 décembre 1971, à l'âge de 71 ans, l'association se mit en veille durant vingt ans.

Toujours précurseur, elle proposa aux membres en 1953, un blason⁶ œuvre de monsieur Peter Bellavance habitant à Mansfield, Massachusetts. Malheureusement faute de moyen financier, le projet ne fut jamais réalisé.



Proposition d'un blason pour
Famille Gagné-Bellavance

Quarante et un ans après l'apposition de la plaque commémorative à Beupré, la nouvelle Association présente fièrement aux membres dans son bulletin no 10, daté d'octobre 1994, le blason officiel des Gagné-Bellavance d'Amérique. Concocté au début de 1993 par monsieur Roland Bellavance {no71} et Jean Gagné {no1} elle fut acceptée le 12 septembre

de la même année. Fière de ses origines, pour le créer, elle emprunta les chevrons du Perche, auxquels elle associa certaines particularités propres à l'histoire des Gasnier de France et des Gagné d'Amérique.



Blason famille Gagné-Bellavance

Descriptif

BLASON : « d'or à trois chevrons de gueules accompagnés de trois tourteaux d'azur : le 1^{er} chargé d'un lys d'or, le 2^e d'un lys d'argent et le 3^e chargé de trois épis de blé lié du même »

D'or : Ce seul mot indique que le champ d'écu est de métal « or » ou jaune. Il est logique d'indiquer comment le champ de l'écu est composé et cela tout en premier lieu. Car, tous les autres éléments du blason dépendent de la nature de ce champ.

À trois chevrons : on doit nommer en second lieu les pièces honorables. Or, les chevrons sont des pièces honorables. On appelle ainsi les partitions qui se trouvaient dans les blasons les plus riches et les plus anciens. Elles constituent en quelque sorte des titres de noblesse et d'honneur. Les trois chevrons valorisent donc ce blason.

De gueules : Ces mots représentent le rouge. Il viendrait du mot persan « goul » qui rappelle La gueule sanglante de l'animal. Il fallait ici obéir à une loi fondamentale de l'héraldique qui exige de mettre couleur sur métal ou métal sur couleur. Donc on devait choisir une des cinq couleurs signalées ci-dessus. La tradition et les convenances exigeaient de gueules ou rouge.

Accompagnés : Ce qualificatif précis dont les trois chevrons verront trois motifs venir occuper les trois espaces qu'ils auront formés autour d'eux. Ces motifs occuperont ces espaces sur le champ de l'écu et seront de même niveau que les chevrons. Les lois des proportions et de l'équilibre de l'ensemble entrent en jeu.

De trois tourteaux : Il s'agit d'anciennes monnaies circulaires. Si elles sont en couleurs elles portent le nom de tourteaux ou de « besants » si elles sont de métal. Ces motifs sont utilisés comme point d'appui pour mettre en valeur les lys et les épis.

D'azur : Ces pièces placées sur le champ de métal « or » devaient être de « couleur ». l'azur « bleu » favorisait l'harmonie de l'ensemble.

Le 1^{er} : On désigne d'abord le tourteau du chef dextre {droite} est celui du chef {tête} à senestre {gauche}. C'est la logique de l'héraldique. Il n'était pas nécessaire de dire : « au chef et à dextre », car, d'était logiquement le premier à nommer.

Chargé : Les deux premiers tourteaux portent sur leur surface un motif ou « meuble »

D'un lys : Il est l'emblème du Roy de France depuis saint Louis. Tous reconnaissant cependant qu'il ne s'agit pas d'une fleur, mais plutôt d'une fleur de lance. La fleur de Louis est devenue fleur de lois puis fleur de lys.

Le 2^e d'un lys d'argent : Il est l'emblème du Québec tel qu'il apparaît sur le drapeau et sur les armoiries.

Et le 3^e : il s'agit évidemment de celui de à pointe qui doit être nommé après ceux de la tête ou du chef.

Chargé : C'est le tourteau du bas qui importera sur lui-même les épis.

Liés : les trois épis sont attachés entre eux par un ruban.

Du même : Selon les exigences de la science héraldique, on ne doit pas répéter le nom de l'email précédent.

Symbolisme des éléments du blason

1. Champs de l'écu : Champ sans partition et d'un seul email : Il veut symboliser l'union profonde de tous les membres de la famille Gagné-Bellavance
2. Pièces honorables : Les trois chevrons : On sait que le chevron est formé d'une bande et d'une barre en forme de V renversé. On veut rappeler le lieu d'origine des ancêtres de la famille Gagné, soit Igé ou Saint-Cosme-de-Ver, au Perche. Or le Perche porte dans ses armoiries trois chevrons de gueules sur champ d'argent. Il nous était possible et permis d'utiliser les trois chevrons de gueules {rouge} en les posant sur le champ d'or.
3. Meubles {objet} :
 - 3.1 Tourteaux : Le chiffre 3 des tourteaux est conséquent à la forme des chevrons. Il laisse trois cantons {surfaces} sur le champ d'or. Ce chiffre rappelle la perfection du triangle, les trois phases de l'évolution de l'être humain, soit la naissance, la croissance et la mort et, non la moindre, la perfection de l'unité divine. Les tourteaux symbolisent les trois milieux où cette famille s'est épanouie, soient Igé au Perche, Côte-de-Beaupré et Cap-Saint-Ignace
 - 3.2 Les Lys : Les lys sont l'image de la France au temps de la royauté et celle du Québec qui le porte dans ses armoiries et sur le drapeau. Le lys de dextre {droite} nous dit le lieu d'habitation de Louis Gasnier, fils de Louis et de Marie Launay et frère de Pierre. On sait qu'en 1650 Louis Gasnier a obtenu une terre de 5 arpents de front sur le Saint-Laurent. Établi près de Cap-Tourmente, il vécut ensuite à Sainte-Anne-de-Beaupré. Le lys de senestre {gauche} représente Louis Gasnier fils de Pierre et ancêtre de tous les Gagné-Bellavance. Arrivé au pays en 1653, il s'établit sur une seigneurie en 1672. Sur ce fief de LaFresnaye, il devint un des pionniers de Cap-Saint-Ignace
 - 3.3 Les épis : — L'épi en pal {vertical} est le symbole de Louis du Perche, l'ancêtre de tous les Gagné. — L'épi de dextre {droite}, c'est Louis, frère de Pierre, ancêtre des Gagné de la Côte-de-Beaupré. — L'épi de senestre {gauche}, c'est l'ancêtre

de tous les Gagné-Bellavance. Il est le fils de Pierre. — L'épi symbole de puissance et de vie s'applique fort bien à la famille Gagné-Bellavance.

4. Émaux

- 4.1. Métaux : or {jaune} symbolisant surtout les valeurs spirituelles comme celle de l'esprit et du cœur. Telles sont la foi, l'esprit de travail et d'entreprise. La petite histoire de la famille Gagné-Bellavance démontre clairement qu'elle n'a cessé de pratiquer ces vertus et ne cessera jamais de les mettre en valeur.
- 4.2. Couleurs : de gueules {rouge} : Il est symbole de vie, de courage et d'amour. Qui peut douter que l'ancêtre des Gagné-Bellavance n'ait fait preuve de foi, de courage et d'amour dans la pratique des trois fonctions de seigneur, de défricheur et de fermier. Il exprime la vitalité des descendants de Louis, seigneur de LaFresnaye
- 4.3. Azur {bleu} : il est la couleur profonde du ciel et symbole de paix et de sérénité. Il est aussi symbole de la vérité et de la fidélité. Les ancêtres Gagné-Bellavance ont certainement manifesté beaucoup de foi et d'amour de leur pays et de leur famille pour mettre en valeur une telle seigneurie. Ces deux qualités donneront naissance à des générations d'hommes et de femmes qui font l'honneur et la richesse de notre civilisation.

5. Devise : De bon vouloir servir

- 5.1. Servir : c'est mettre au service de sa religion, de son pays et de sa famille toute la richesse et la puissance de son corps, de son esprit et de son cœur.
- 5.2. De bon vouloir : Le service le plus enrichissant pour celui qui le donne et pour celui qui le reçoit, c'est le service accepté et donné librement de bon cœur et de bon gré.

Devise : De bon vouloir servir.

Auteur : Lucien Godbout

Documentaliste : M. Jean-A Gagné

Interprétation de la maquette : M. Roland Bellavance.

Source : Association des familles Gagné-Bellavance d'Amérique, Bulletin no 10, octobre 1994.

2. De Gasnier à Gagné

Du temps de la Grèce antique, des Romains ou d'autres civilisations, un simple mot servait pour désigner une personne en particulier. Chaque région possédant ses propres noms. Bien avant la féodalité, le patronyme chez la noblesse se veut héréditaire et est généralement immortalisé par un blason illustrant les faits d'armes. Avant le XII^e siècle dans la population, un prénom suffit à l'identification individuelle dans une circonscription donnée.

L'accroissement démographique obligea certains changements. Simple et efficace, fut l'addition d'une caractéristique distinctive. Juxtaposé au nom de la personne, il résolut le problème des homonymes et créa en même temps le surnom ou pseudonyme. Ainsi le nom du père; Michel, Jean ou Jacques, joint au prénom René devient avec le temps : René Michel. On utilisa aussi les noms de lieux de résidence, de provenance et même de profession; Ganonière, Avoine, Boucher. Certains se servirent d'une singularité physique ou de caractère; le grand, le bon, joli. À la longue, la seconde désignation se muta en patronyme de famille héréditaire.

La religion catholique prenant de l'ampleur en Europe et lors de la grande réforme au temps du pape Grégoire VII {1085}, le culte des apôtres et des martyrs se répandit. Popularisés par différents moyens, leurs noms furent adoptés par les fidèles espérant assurer une protection supplémentaire à leurs enfants. C'est ainsi que des prénoms presque ignorés comme Jean, Pierre et Guillaume, deviennent très répandus. Il arriva en plus que par ferveur familiale pour un saint, l'on donne le même prénom aux garçons et aux filles

À partir du milieu du XV^e siècle, dans la population, la désignation d'un individu comporte généralement deux mots au lieu d'un seul. Le second rattaché au premier deviendra le nom de famille et prendra de l'importance. Voyant l'avantage d'une individualité plus marquée, le roi François 1^{er} le rendra obligatoire par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539. Cette décision reformera la juridiction ecclésiastique, réduira certaines prérogatives des villes et imposera la tenue des registres des baptêmes entre autres.

Le patronyme a évolué suivant la prononciation dans un pays et dans les localités. Les dialectes d'oïl et d'oc contribuèrent aussi à la racine de certains. Ceux de la langue d'oïl possédaient originalement une graphie archaïque et ont entériné des changements phonétiques que l'écriture du français n'a jamais entièrement enregistrés. Aujourd'hui, la signification d'un nom de famille outrepassa les frontières. Il nécessite un regard sur l'ensemble de l'orthophonie, de l'orthographe, des professions, des lieux et de l'histoire du pays. Selon les experts, sa physionomie phonique suffit souvent à localiser son origine.

Celui de Gasnier mérite une attention particulière; il semble issu de la langue d'oïl de par ses racines, et sa signification. Il fait partie d'une souche distinctive marquant de façon certaine son appartenance à une grande famille. L'origine et l'orthographe de Gasnier demeurent confuses. De multiples hypothèses démontrent effectivement différentes possibilités.

Gasnier serait une modification du nom Gardier d'origine germanique remontant au VII^e siècle. Il s'écrit Warinher : « Warin » pour défense, « Her » pour auguste ou armée. Pour s'abrégier au fil des siècles en : Warnher, Garner, Warnher. L'option est la suivante : le « I » ajouté est une transposition de la finale Garneri. Dans les actes anciens, on nommait toujours les gens au génitif, ce qui voulait dire « fils de » {ex : Garneri : fils de Garnier} finalement, le « S » de Gasnier serait simplement la lettre « R » mal retranscrite à une certaine époque. On doit mentionner ici que la religion mormone a tranché la question, et placé tous les Gasnier avec le patronyme de Garnier.

Une hypothèse voudrait que dans le mot Gasnier, le « S » dit muet fût rétabli au petit bonheur⁷ dans les noms où il n'avait jamais existé comme dans Besnard; anciennement Bernard ou Benard. Une seconde option concernant le « S » demande qu'on le prononce en appuyant. Un regard dans les contrats notariés, démontre que ce nom de familier s'écrit : Gasnier, Gaignier, Gagné ainsi que sous de nombreuses autres formes. Son orthographe semble s'harmoniser aux multiples façons de le prononcer, donc à la merci de l'idiome local du notable et de celui qui l'articule. C'est pourquoi il semble probable que Gasnier soit originalement apparu sous la forme de Ganiem.

Vers le milieu du XII^e siècle commença l'époque des grands défrichements en Touraine. Les forêts sont abattues pour laisser place aux cultures. Ce déboisement était de l'espace gagné sur la forêt, d'où ont pu émerger les formes de Gagneux, Gangneux. Le nom porté dans le Maine-et-Loire et en Savoie désignait au moyen âge un laboureur, celui qui cultive la terre.

Comme bien d'autres, ce patronyme a pu subir une transformation. La nasalisation locale a pu le transformer involontairement vers Ganier et Gasnier. La consultation des registres paroissiaux démontre que les curés écrivaient soit Gasnier, soit Ganier, et aussi Gastrie, la prononciation devant être similaire.

Finalement, Gasnier serait peut-être le substantif verbal de gagner, ce qui nous rapporte à Gagnage et qui offre comme possibilité; le Gagnage ou la Gagnerie qui était une terre cultivée par un seul paysan, d'où le vieux proverbe français : « bon gagnage fait bon potage ». Il faut noter que le mot « gagnage » est apparenté d'une certaine façon avec un domaine en Normandie qui est lui-même affilié avec le patronyme Gagné. Mais jusqu'à preuve du contraire, nous nous défendrons bien de faire un lien entre ces deux noms qui sont Gagné et Gasnier.

Il est important de mentionner un article paru dans le bulletin no 78 de décembre 1212 de l'Association des familles Gagné-Bellavance intitulée; « *Gagné : autre version d'une origine* », signé par Serge Gagné {n° 1114} de Sutton reproduit ici partiellement.

« Il faut d'abord partir d'une réalité fondamentale : ce nom de prononce Gâgné et a conservé cette caractéristique depuis les premiers pionniers Gagné. [...] il existe une commune du nom de Gasny en Haute-Normandie à la limite des Vexins français [...] Ce nom de lieu, ancien prieuré et poste de défense situé à peine à quatre-vingts kilomètres au nord-ouest de Paris date d'avant 872. Le nom Gasny s'y prononce Gâny et dérive du germanique Wado et de la terminaison gallo-romaine-iniacu, dont le W est très tôt passé à G et nom à V comme du côté normand. Le "S" de Gasny est purement graphique.

Ce nom s'écrivait d'ailleurs Gaani en 1190. Il ne faut donc pas mésestimer la portée de l'occupation franque [...] la terminaison « gné » {ou nié ou 1er}, elle pourrait très bien trouver son explication au mot "paternité", du dictionnaire historique de la langue française de Robert. Un tableau y explique la terminaison indo-européenne et ses variantes utilisées depuis des siècles pour désigner une descendance authentique ou une dimension juridique et sociale. [...] Albertg Dauzat qui fait du nom Gasnier une altération de Garnier {prononcé Gârnier?} également d'origine germanique peut sans manquer de fondement, au moins faire l'objet de doute. Quant aux dérivés de noms communs, on peut les rejeter sans hésitation [...]. »

Les variations du nom de famille

Les origines du notariat remontent avant le Moyen Âge, mais il a subi quelques transformations depuis. En France, la profession fut d'abord modelée et encadrée selon des coutumes propres à chaque région, et régies comme vue précédemment. Là, tout comme dans la colonie d'Amérique, c'est la Coutume de Paris qui s'impose.

La Nouvelle-France à ses débuts est peuplée d'hommes et de femmes vaillantes, mais peu instruits⁸. Faute de notaire, cette charge est accordée par le gouverneur ou l'intendant sur l'unique critère que la personne savait écrire. Ultérieurement, afin de combler cette lacune, le Conseil souverain obtiendra auprès du roi, le pouvoir de suppléer aux vices de forme observés dans certains actes. Invoquant pour justifier cette requête :

« [...] le peu d'expérience et de capacité de ceux qui ont exercé les dits offices de Notaire, desquels il ne parroit pas qu'on puisse exiger une capacité pareille à celle de ceux

qui exercent dans le royaume, surtout dans le commencement de l'établissement d'une colonie⁹ [...] » Selon J. Edmond Roy : « il n'apert pas que les aspirants fussent obligés de subir aucun exament sur leurs connaissances légales, du moins nous n'en avons point retrouvé trace dans nos archives. Il n'y avai pas non plus aucune stage à subir¹⁰ ».

Ce manque sera suppléé éventuellement par les greffiers ou les tabellions qui ont la charge de donner un caractère légal aux ententes. Comme vu, certaines lacunes subsisteront et l'officier responsable écrira souvent un nom de famille comme il l'entend. Cette problématique entrainera des variations d'un même nom de famille. Il devient alors différent que sous sa forme écrite. Comme le rappelle Dauzat¹¹ :

« [...] les noms de famille ont échappé, pour la plupart, à la réforme orthographique que l'Académie française a effectuée pour les mots du vocabulaire et l'orthographe des curés était autrefois flottante, si bien que c'est un peu au hasard que telle forme s'est fixée plutôt que telle autre. Au fil des ans, certains noms seront supplantés bien involontairement par un surnom, ce qui fait qu'aujourd'hui deux noms de famille différents possèdent la même souche. »

En Amérique du Nord, deux souches sur trois sont à la base de la majorité des Gagné; soit ceux des frères Louis et Pierre Gasnier. Concernant le patronyme Bellavance, il ne fut au départ qu'un pseudonyme attribué à Louis Gasnier fils de Pierre. La troisième souche de Gasnier, et la moins connue provient du mariage de François Gasnier et Catherine Vanasse établie à Trois-Rivières. De leurs descendance moins prolifiques, découla le surnom Poitevin, aujourd'hui considéré un nom de famille à part entière.

Les surnoms¹² les plus populaires rattaché au nom Gasnier sont : Bellavance, Daubigeon, Robert, Sanscartier, Poitevin. Altéré par les notaires de l'époque, il se retrace aussi sous les formes; Gasgnier, Garnier, Gangner, Gaigner, Gagné, Ganier, Gagnière dont les plus courants étant Gagné et Gagnier. Fait à noter, il existe d'autres variations principalement aux États-Unis, qui ne relèvent pas obligatoirement de Gasnier. Ainsi l'on y retrouve : Cagney, Gaynier, Goyea, Cage, Gain ou Gane, dont l'origine est diverse.

Il est intéressant de savoir que 68 ans après le décès de Louis Gasnier, survenue en 1661, on dénombrait 541 descendants. En 1729, elle se classe au 29^e rang par ordre d'importance numérique, et celle de son frère aîné Pierre se retrouve au 107^e rang avec 258 descendants. Du début de la colonie et jusqu'en 1881 ce nom de famille occupe le 11 rang. Les données de l'institut des statistiques du Québec, situait ce patronyme en 2006 au 10^e rang ce qui représente 0, 448,260 de la population. Pour un total de 33, 900 individus, donnée évaluée en 2005. Par contre en France le nom Gasnier ne fait pas partie des 100 premier¹³ noms de famille.

Statiquement¹³ un pourcentage récent du nom Gagné et Gagnier fut établi dans certaines régions administratives du Québec : Bas-Saint-Laurent 7.1 %; Saguenay-Lac-Saint-Jean 12.9 %; Québec 10.8 %; Mauricie 1.6 %; Estrie 5.0 %; Montréal 10.6 %; Montérégie 15.8 %; Outaouais 2.3 %; Abitibi-Témiscamisque 2.2 %; Côte-Nord 3.1 %. Comparativement, celui de Tremblay représente 29.7 % au Saguenay-Lac-Saint-Jean et 15.9 % à Québec.

13— Les noms de famille au Québec p.34

Toujours statistiquement, en France le patronyme Gasnier n'eut pas l'impact attribué aux frères Gasnier d'Amérique du Nord. On dénombre seulement 1 049 naissances de Gasnier entre 1891 et 1915, et couvrant la même période seulement 441 pour Gagné.

Une étude réalisée par G. Bouchard intitulée : La distribution des patronymes au Québec, dévoile un classement décroissant des 15 noms de famille les plus fréquents au Québec en 1983, établissant comme suit dans l'ordre : 1. Tremblay; 2. Gagnon; 3. Côté; 4. Roy; 5. Bouchard; 6. Fortin; 7 Lavoie et enfin au 8^e rang les Gagné.

Notes et références

CHAPITRE TROISIÈME

BLASON ET ASSOCIATION DE FAMILLE

1. Armorial général.
2. Dictionnaire de la noblesse T. 8, p. 763
3. Wikipédia : peuple germanique appartenant au rameau ostique, en allemand *Burgunden/Burgunder*
4. Association des familles Gagné-Bellavance : feuillet interne sans date {1951}
5. Bulletin de l'Association des familles Gagné-Bellavance : Le frère Magloire, né Ernest Gagné, compilait l'information avant sa publication. En 1959, il avait déjà compilé 12,131 fiches sur les familles Gagné-Bellavance No 21.
6. Bulletin de l'Association des familles Gagné-Bellavance
7. Les noms de famille de France, p. 274, 281
8. « Dans cette colonie nouvelle, composée en majeure partie de gens de mer et de trafiquant, les conventions entre les particuliers furent purement verbales et abandonnées à la foi des contractants » J. Edmond Roy
9. Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi, Conseil supérieur de Québec, p. 192-494, tirés de : Le contrat de mariage en Nouvelle-France de Mona Andrée Rainville, Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, vol. 63, numéro 2, p. 114.
10. Histoire du notariat au Canada depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours,
11. Les noms de famille au Québec p.9
12. Variation du nom de famille Gagné et Bellavance

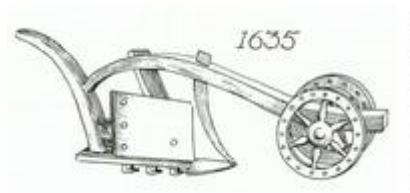
1 Belavance	41 Gagnier	81 Gangner
2 Belavence	42 Gagniere	82 Gangnere
3 Beleavence	43 Gagnière	83 Gangnère
4 Bellavance	44 Gagnières	84 Gangnie
5 Bellavence	45 Gagniés	85 Gangnié
6 Belleadvance	46 Gagniez	86 Gangnier
7 Belleance	47 Gagniez	87 Ganie
8 Belleavance	48 Gagnnie	88 Ganié
9 Belleavanse	49 Gagny	89 Ganier
10 Belleavence	50 Geignard	90 Ganiere
11 Belleavance	51 Gaignay	91 Ganiers
12 Daubieon	52 Geins	92 Ganiey
13 Daubigeon	53 Gaigné	93 Ganiez
14 Daubigon	54 Gaigner	94 Gannery
15 Daubijon	55 Geins	95 Gannez
16 Dobigeon	56 Gaignés	96 Gannie
17 Dobijeon	57 Gaignet	97 Gannié

18	Dobijon	58	Gaigneur	98	Gannier
19	Gagnay	59	Geignez	99	Ganniere
20	Gagne	60	Gaignié	100	Gantier
21	Gagné	61	Gaignier	101	Gaqne
22	Gagne	62	Gaigniér	102	Gasgner
23	Gagnée	63	Gaigniere	103	Gasgnié
24	Gagnée	64	Gaigniés	104	Gasgnier
25	Gagnef	65	Gaigue	105	Gasgnies
26	Gagner	66	Gaiguié	106	Gasne
27	Gagner	67	Gaine	107	Gasnié
28	Gagnere	68	Gainé	108	Gasnier
29	Gagnerie	69	Gainer	109	Gongner
30	Gagne	70	Gaingné	110	Guagné
31	Gagnés	71	Gaingner	111	Guaigne
32	Gagnesse	72	Gaingnet	112	Guaigné
33	Gagnet	73	Gaingnié	113	Guniere
34	Gagney	74	Gainier	114	Gunière
35	Gagnez	75	Gainier	115	Poitevin
36	Gagnez	76	Gainier	116	Potvin
37	Gagny	77	Gaine	117	Potevin
38	Gagny	78	Gainée	118	Quagne
39	Gagniée	79	Gangne		
40	Gagnier	80	Gangné		

13. Les noms de famille au Québec p.14-20

Chapitre 4

La vie au XVII^e siècle



Charrue à roue,
Nos Racines : chapitre 1 à 15, p. 292

Sous le régime féodal, en France, environ 85 % de la population habite à la campagne. La vie est dure et les techniques de labour difficiles. La majorité tire leur subsistance de la culture des céréales, base de l'alimentation. Les rendements sont médiocres, car pour une mesure semée, on récolte en moyenne cinq rations de grains. De maigres troupeaux paissent sur les terres laissées en jachère.

Les paysans plantent dans leur jardin des choux, poireaux, fèves, pois, navets, racines qu'ils cuisent dans la cendre du foyer. Ils font certaines distinctions entre les herbes {les poireaux} et les racines {carottes, navets}. Les fèves et les pois sont savoureux, très recherchés et eux seuls portent le nom de légumes.

1. France et Nouvelle-France

Au temps de Louis Gasnier, la subsistance demeure un combat quotidien plus accru pour le paysan que pour le noble « *Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es* ». En réponse à cette phrase, le français répondrait simplement; « *du pain, et de la soupe* » le premier souvent trempés dans la seconde. Pehr Kalm décrira comment le manant se nourrissait en Nouvelle-France¹. Il faut avoir en mémoire que ce personnage n'est venu qu'en 1749 et que les temps ont bien changée depuis l'arrivée des premiers colons :

« Voici la nourriture que les Français ont l'habitude de prendre en cette saison-ci; au repas principal, on sert d'abord un potage fait d'un bouillon de viande, de tranches de pain de froment, et de diverses herbes aromatiques vertes; ce potage ne contient aucun morceau de viande. On a ensuite un plat de viande rôtie ou bouillie; quelques fois, on fait rôtir la viande qui a été cuite dans le bouillon; le rôti est de bœuf ou de mouton, ou encore de pigeon ou de

poule; c'est presque toujours de la viande fraîche. Quelquefois, le troisième plat se compose de pois verts; on mange du pain de froment d'assez bonne qualité, mais ordinairement trop salé à mon goût; le sel est gris et bien que finement écrasé; pas de fromage, assez rarement du beurre, qui est ordinairement assez peu salé. Assez peu souvent de laitages; s'il y en a, il consiste en du lait bouilli dans lequel on a mis des tranches de pain de froment, ou encore en du lait frais dans lequel on met du catlinet; on sert parfois des crêpes; comme boisson, du vin, c'est-à-dire, ordinairement, du vin rouge et de l'eau, ou bien de l'eau pure, ou encore de la spruce-beer. Voilà le repas de midi ordinaire. Le soir, on sert habituellement deux plats de viande rôtis; ou une fricassée et des pigeons rôtis; quelquefois du poisson grillé, que l'on sert parfois aussi à midi; le soir encore de temps à autre, des baies avec du lait; le troisième plat est presque toujours de la salade, préparé selon le procédé habituel. »

La France est principalement rurale. Le paysan et sa famille ont peine à vivre, accablés par les taxes, les dîmes et autres redevances, le moraliste Jean de La Bruyère² dira d'eux au XVII^e siècle :

« L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noire, livides et tout brûlés du soleil, attaché à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent [...] quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine; et en effet, ils sont des hommes, ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. »

Restreint en viande depuis des siècles par autorité seigneuriale, la nourriture est peu variée, et laisse au pain toute la place. Ce dernier devenant la base de l'alimentation, le coupe-faim par excellence, la soupe aidant à faire passer le gros pain de campagne, matin et soir. Chacun en consomme environ un kilo par jour. Une mauvaise saison représente une récolte insuffisante et entraîne à coup sûr la disette et parfois la famine. Outre les galettes, les bouillies de seigle ou d'orge et le pain gris, sa nourriture varie peu.

La soupe présente à tous les repas est prise à la maison. Son bouillon est agrémenté de chou, de navet ou autres racines ou légumes et si possible, accompagné d'un morceau de porc salé, sinon, il on l'assaisonne de graisse, de beurre ou d'huile.

Le pain représente souvent la moitié des dépenses d'une famille! Composé avec plus de seigle ou sarrasin que de blé, il ressemble très peu à notre pain blanc léger d'aujourd'hui. La plupart des habitants le cuisent au four communal ou seigneurial. Depuis peu {1620-1650}, le maïs provenant du Nouveau Monde a fait son apparition, à partir duquel on fabrique une bouillie succulente. La patate a mauvaise réputation, car l'Église la dénomme « *la plante du diable* », étant donné quelle pousse sous terre. Il faudra attendre Louis XVI et un certain Parmentier pour que ce légume reçoive ses titres de noblesse, et soit adopté en France.

Comme dit, le pain est accouplé avec une soupe, souvent plus clair que gras où l'on retrouve plus de racines et de pois que de carottes et navets, car l'on préfère vendre ces derniers. Ceux qui le peuvent y font tremper un morceau de lard. Malheureusement la viande rouge, est généralement réservé aux fêtes, car trop onéreuse pour servir quotidiennement. Le gibier sauvage demeure interdit aux manants, la chasse comme la pêche étant l'apanage des nobles et à quelques ecclésiastiques. Évidemment, le braconnage est couramment pratiqué, mais toujours puni sévèrement.

Le peuple a faim et La Bruyère est appuyée par Alexandre Dubois, qui a tenu un journal, pendant vingt-cinq ans, témoignant dans ses écrits de ses préoccupations de curé de campagne et de ses paroissiens.

« La moisson a été entièrement manquée. Le pauvre peuple était épuisé par les impôts exigés par le roi. Il est devenu si pauvre qu'il a souffert de la faim. On n'entendait plus parler que de vols, de meurtres, de personnes mortes de faim. »

Poussés par le désespoir, des groupes de paysans enclenchent de brutales révoltes, condamnées d'avance à l'échec, faute d'organisation et de moyens. Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban déclare :

« Le bas-peuple ne vit que de pain d'orge et d'avoine mêlées. Ils se nourrissent encore de mauvais fruits, la plupart sauvages, et de quelques peu d'herbes potagères de leurs jardins, cuites à l'eau avec un peu d'huile de noix ou avec très peu de sel. Le commun du peuple ne mange pas de la viande trois fois par an. Les trois quarts ne sont vêtus, hiver et été, que de toile à demi pourrie et déchirée et chaussés de sabots dans lesquels ils ont le pied nu toute l'année. »

Heureusement, au XVIII^e siècle le progrès s'installe doucement et fait disparaître lentement les grandes famines. De nouvelles espèces de légumineuses sont importées et diffusées : maïs, pomme de terre. L'emploi de la charrue de métal se généralise au détriment de celle à roue. On commence à remplacer la culture jachère par la fourragère, ce qui permet de développer l'élevage.

Outre la noblesse, il existe à basse échelle une hiérarchie dont le seigneur est au premier rang talonné de près par le curé et la bourgeoisie. Suivront en ordre d'importance le laboureur, puis le manouvrier. La population en ville est sous le contrôle des notables, au village c'est le seigneur et l'église qui prévalent. Sous la juridiction seigneuriale, de l'endroit, le paysan fauche les foins, moissonne le blé, mais doit remettre une part au maître. En octobre, il paye l'impôt, fait moudre son grain au moulin, achète son pain au four communal, et il débourse encore et toujours. Ceux qui ne travaillent pas la terre creusent régulièrement les fossés ou surélèvent la motte près de la seigneurie et s'attachent à de nombreux autres ouvrages connexes.

Le laboureur fait partie des plus nantis, et peut posséder deux chevaux ou plus ce qui l'aide aux labours. Il cultive en jachère faute d'engrais, malgré la pauvreté de la terre régionale. Propriétaire de sa maison, s'il hérite d'une seconde, souvent il la louera afin de rendre les fins de mois plus agréables. Son cheptel se compose en moyenne de 8 bovins et 5 porcins. Les saisons en France sont quelque peu différentes de la Nouvelle-France. Au vieux pays, l'année du cultivateur se divise comme suit :

Janvier : on remue la terre avec une pioche

Février : on épand le fumier comme engrais

Mars : la taille de la vigne

Avril : la tonte des moutons

Mai : un seigneur chasse au faucon. Obligation de l'aider dans son occupation.

Juin : c'est le temps de faucher l'herbe à l'aide d'une faux.

Juillet : récolte la moisson à l'aide d'une faucille

Août : le battage du blé au fléau

Septembre : le temps des semailles

Octobre : suite aux vendanges suit le foulage du raisin au pied

Novembre : les porcs sont conduits à la glandée cette pratique consiste à emmener les troupeaux de porcs domestiques en forêt, où ils peuvent se nourrir de glands

Décembre : le porc est tué et salé

Le manouvrier, moins chanceux, travaille à la journée pour qui désire l'employer. Il accomplit les grosses besognes; faucher, moissonner, battre à la grange, couper le bois, labourer la terre, défricher. Sa femme participe en œuvrant avec sa quenouille, la couture, le tricot de paires de bas ou d'un peu de dentelle, pour survivre. Outre les ouvriers de la terre, le village compte sur les professions indispensables tel; le notaire, l'apothicaire, chaudronnier, poissonnier, savetier, marchand de toutes sortes, tailleur d'habit, fripier, meunier, cabaretier, etc. Certaines fonctions sont dites noble et d'autres souvent critiqué comme celle du meunier pourtant irremplaçable dans la communauté. couvertes

Les maisons du village sont construites en bois ou de boue séchée, arborant un toit de chaume. Souvent, elles n'offrent qu'une pièce unique et quelques petites fenêtres fermées par des volets, dont nous parlerons ultérieurement. Sur le sol intérieur en terre battue repose un mobilier constitué de coffres, de bancs, de lits, et de paille partages par les habitants. Le foyer et les ustensiles sont partis des indispensables pour cuire, manger et travailler.

À la ville, la vie est différente, et moins d'un Français sur dix y demeure. Bourg ou ville, elle demeure le centre politique et économique prédominant sur celui des villages environnants. Elle est parfois entourée d'un rempart, afin de protéger la population d'un éventuel ennemie. Au milieu, trône une église où les rues étroites et tortueuses sont encadrées de constructions en bois, souvent à deux étages, dont le rez-de-chaussée est généralement occupé par une boutique ou un atelier.

Contrairement aux villages, elles sont occasionnellement pavées, mais sales et nauséabondes. L'insalubrité constante et la mauvaise conception de la santé et de l'hygiène des villageois favorisent la propagation des maladies. La médecine demeure impuissante, car elle s'est peu développée depuis Hippocrate³. La religion est omniprésente et entrave le progrès à sa manière.

En Nouvelle-France, la vie est similaire outre les taxes. Les autorités sont conscientes que malgré un salaire élevé, le travail extérieur d'un journalier est grandement écourté à cause de l'hiver. Une journée ordinaire peut rapporter 30 ou 40 sols, lors de contrats de courte durée. Engagé pour la saison, il reçoit des gages mensuels totalisant entre douze et quinze livres.

En France, le prix d'un pain chez le boulanger revient à quatre sols par jour, soit 50 livres pour un mois pour une personne. Le coût d'une chambre avec cheminée engendre des frais entre 50 et 70 livres par année. La hausse des taxes et les dépenses attribuées aux aliments, logement et autres besoins essentiels entraînent lentement vers la pauvreté, donc une déchéance assurée et pour survivre certain utilise des moyens peu honnêtes.

Le loyer d'un homme possédant une maison dans les faubourgs est négligeable, mais avec une famille, l'habitant en sera réduit éventuellement à la misère. Voilà pourquoi trop souvent la femme palie au nécessaire, occupant des emplois de servante, de couturière, de blanchisseuse, vendeuses ambulantes, aide-cabaretières ou aubergistes. Cet état de pauvreté et

mendicité devient pour certaines permanentes, notamment les veuves ou femmes seules qui vivent plus ou moins à la charge de la paroisse ou d'une communauté religieuse.

À la fin du XVII^e siècle, la femme représente les deux tiers des démunis. Souvent devenue veuves elle se retrouve sans ressource à la mort de leur mari, abandonnée ou délaissée, par un époux parti en guerre. Leurs possessions se résument à une vache, un ou deux taureaux, un peu de vaisselle d'étain, et un vieux coffre. Généralement, le total de leurs dettes dépasse de trois ou quatre fois leurs avoirs. Que lui reste-t-il pour s'en sortir? Certaines n'ont d'autres choix pour survivre, que de se livrer au vol ou à la prostitution.

La valeur d'une livre tournois

Depuis la nuit des temps, pour acquérir ou vendre un bien, on fait du troc ou l'on paye en argent sonnante. Sous le régime français, il existe une mesure arbitraire appelée « livre », ou « franc ». Étrangement, la pièce d'une livre ou franc est un mythe, par contre l'écu est une monnaie réelle et courante.

Par une ordonnance royale⁴, en 1549, la livre tournois est décrétée unité de mesure pour la tenue de la comptabilité, laquelle sera confirmée en 1602. Son origine remonte au Moyen Âge. Elle fut utilisée en premier lieu à l'abbaye Saint-Martin de Tours, où l'on frappait des deniers dits « tournois⁵ ». En 1262, une réforme monétaire donne cours légal de la livre tournois dans le royaume. Durant la même période, on frappe aussi à Paris, la livre « parisienne ». Elle coexistera avec le tournois avant d'être interdite en avril 1667.

Le temps passe et des révisions monétaires s'imposent afin de définir la valeur de la livre tournois. Ainsi en 1602, Henri IV établit le système « livre, sous et deniers ». L'écu de 3,2 g d'or fin équivaut à 65 sous. Plus tard, en 1615, Louis XIII porte l'écu à 75 sous, et enfin le 23 décembre 1641, une autre réforme monétaire s'impose.

À la création du louis d'or, on désigne les nouvelles pièces d'argent, écu ou louis ou écu blanc. Cette monnaie se divise en demie, quart, sixième et un douzième de louis. Le gros tournois équivaut à 12 deniers, le double tournois évalué à deux deniers, le liard vaut 3 deniers et la maille représente un demi-denier. Le louis remplace l'écu et l'écu d'argent prend le nom de « Louis d'argent » pesant 25 g d'argent pur et symbolise 60 sous ou 6,25 grammes d'or fin. La complexité de cette monnaie s'avère difficile à comprendre pour nous à présent.

Les salaires, les dots, les achats, etc. sont exprimés en livres. Le travail rémunéré se calcule en sous, en livre ou en denrée selon la durée et les termes du contrat :

Le compagnon	8 à 20 sous par jour
L'ouvrier vigneron	12 sous par jour
Le soldat	2 livres de pain, 1 livre de viande et 1 pinte de vin et 5 sous par jour
Le sergent	10 sous par jour
Le sous-lieutenant	100 livres par mois
Le colonel	600 livres par an
L'aumônier au service d'une maison	200 livres par an
Un cocher au service d'une maison	100 livres par an
Un laquais	100 livres par an.

1 livre = 1 franc	1 denier équivaut à 0.02\$
1 livre = 20 sous	1 sou ou sol vaut 0.20 \$
3 livres = 1 écu	1 livre vaut 3.75 \$
10 livres = 1 pistole	1 écu vaut 22.60\$
24 livres = 1 louis d'or	1 Louis d'or vaut 90.00\$

Le liard arrive en 1654, au début du règne de Louis XIV. Il s'agit de modestes pièces en cuivre affichant « Liard de France ». La maille pour sa part est la plus basse monnaie du Moyen Âge. Généralement fait de cuivre, elle vaut un demi-denier. Étant l'unité la plus petite, donc indivisible, elle ne peut se partager. En Europe, il existe quelques expressions la concernant. Au Québec, l'on retrouve : « avoir maille à partir avec quelqu'un » cet idiome apparaît au XVII^e siècle et signifie que deux personnes sont en conflit pour une raison qui leurs ait propre.

Sous le régime Français {1608-1760} et selon la période, une livre tournois {£} équivaut à 20 sols ou sou {S} et un sol ou sou correspond à 12 deniers {D.}. On compte donc 240 deniers pour une livre tournois. Finalement, l'écu est séparé en de multiples possibilités.



Liard de France 1691



La Maille



Louis d'or 1641 équivaut à 10 livres



L'écu d'argent ou blanc en 1641
à 60, sois soit 3 livres



Demi-écu LOUIS XIV écu mèche
longue 1651 équivaut à 30 sols



Quart d'écu HENRI IV écu 1600
équivaux à 15 sols



Sixième d'écu LOUIS XV écu
1721 de France équivalent à 10 sols



Douzième d'écu LOUIS XIII
écu 1642 équivaut à 5 sols

En Nouvelle-France, les premiers trocs ont lieu à Tadoussac entre les Européens et les Montagnais. L'argent est rare et très peu employé entre les habitants. La fondation de Québec entrainera un manque d'espèce sonnante et fait renaître le troc⁶. De ce fait, la peau de castor devient le moyen d'échange le plus courant, tout comme les peaux d'orignal et le blé, mais moins utilisé comme devise légale. Cette forme de troc perdurera quelques décennies.

En 1610 afin de palier au besoin en menue monnaie, une vaste quantité de pièces de cuivre dit double tournois est expédiée en Nouvelle-France. Originellement, elle vaut deux deniers, et peu à peu elles gagneront la faveur des habitants. Malheureusement, les risques associés au transport outre-mer obligent le gouvernement à augmenter leur valeur au Canada. Le cours nominal est de 25 % supérieur à celle de France. En 1680, la « monnaie du pays » vaut un tiers de plus qu'en France.



Double tournois 1610 et 1644



Nouvelle-France, Louis XIV
pièce de 15 sols, 1670⁷

Afin de pallier la carence de la monnaie en Nouvelle-France, Louis XV ordonna la frappe de trois nouvelles pièces en 1670. Le double d'Amérique fait de vils métaux, une pièce de 5 sols et une de 15 sols. Elles seront impopulaires, et ne serviront souvent qu'à payer les impôts.

Le XVIII^e siècle voit apparaître ce qu'on appellera « l'argent indien », qui facilitera le troc avec les peuples autochtones. Il est fabriqué en Europe et au Québec. Cette monnaie prend de nombreuses formes; boucles d'oreilles, bagues, broches, hausse-cols, pendentifs et des pièces représentant des animaux. Une breloque à motif de castor d'environ 1,5 pouce de long s'échange contre une peau de castor; il en faut dix pour un gros castor en argent, semblable à celui de 2 pouces sur 5. La reproduction ici-bas fait partie de la Collection nationale de monnaies, Banque du Canada. Ce type de monnaie⁸ fut aboli en 1717.



Monnaie indienne



Monnaie de carte {reproduction}
Régime Français, monnaie de carte, 50 livres, 1714
Aucun exemple authentique de ces cartes n'est connu⁹

En 1685, les autorités de la Nouvelle-France font face à une pénurie de monnaie. La campagne contre les Iroquois et un commerce de fourrure clandestin avec les Anglais créent une réduction des peaux de castor. En conséquence directe; un manque de liquidité pour payer

la solde des soldats. Désireux d'éviter d'emprunter au commerçant, Jacques de Meulles, intendant de la justice, de la police et des finances, trouve une solution incroyable; à partir de cartes à jouer, il produit de l'argent de papier. Cette première émission a lieu le 8 juin 1685 et sera échangée contre espèces sonnantes dès que le gouvernement pourra se procurer de véritables écus. Trois mois plus tard, le 5 septembre, une ordonnance rachète ces monnaies de carte.

La validité monétaire de ces cartes exigeait sur chacune; la présence du sceau de l'Intendant, de sa signature et de celle du Trésorier. Une carte entière équivaut à 4 livres; une demi-carte représente 2 livres, et le quart quinze-sous. Une seconde émission de ces cartes a lieu en février 1686, et ce malgré le mécontentement des autorités françaises⁹, car elles sont rapidement contrefaites. Contrairement aux attentes, cette monnaie eue court au pays jusqu'en 1717. Et pour cause, une déclaration du Roi la concernant, daté du 5 juillet 1717, affirme : « *Les inconvénients que la monoï de cartes cause dans notre colonie de Canada, nous a fait prendre la résolution de la faire retirer entièrement à moitié de sa valeur*¹⁰ ». Afin de bien se faire comprendre, le 21 mars 1718, le roi réduisit de moitié la valeur des cartes.

L'argent de carte se voulait un palliatif temporaire, offrant un réel pouvoir d'achat. De ce fait, établir une liste du prix des articles disponibles sous l'Ancien Régime s'avère ardu. Leur cherté variant en fonction de leur rareté et de la distance parcourue avant leur mise en marché. Heureusement, les archives réservent des surprises, dont le coût de certains biens à la consommation. Il est donc possible de reconstituer le « panier de la ménagère ».

Il faut de plus, prendre en considération les salaires selon le métier ou la profession. Cet indice permet de déterminer l'aisance, donc le pouvoir d'achat d'un individu. On observera que la rémunération d'un journalier ou manœuvre équivaut au prix d'une douzaine d'œufs, ainsi à Juyers en Champagne en l'année 1658 on retrouve¹¹ :

Produit	unité	livre		Salaine annuel
sucré	livre	1	un chirurgien	150 à 100 livres
beurre	livre	0,7s	un menuisier,	100 livres
œufs	douzaine	0,15s	un charpentier	75 à 100 livres
chapon	unité	0,5s	un armurier et ouvrier	100 livres
morue	unité	0,4s	un armurier et serrurier	80 livres
vin	barrique	13	un serrurier	75 livres
chandelles	livre	0,5s	un armurier défricheur	75 livres
savon	livre	0,5s	un maçon	80 livres
sel	livre	0,5s	un cordonnier	60 livres
papier	main	0,2s	un tailleur d'habits	60 livres
pot de fer pour cuire		5,6s		
souliers	paire	2,5s		
gants	paire	0,7s		
sarge blanche	aune	1,2s		
bas,	paire	1		
journée de charpentier		0,2s		
journée de manœuvre		0,15s		

Prix en Nouvelle-France		1649	1655	1660	1663
Produit	unité	livre	livre	livre	livre
Farine brute	livre		1£5d		
Farine blé de froment	poinçon	60£	100£	170£	
Lard	baril	40£			
Huile olive	livre				14s7d
Beurre	livre		15s	15s	
Chandelle	100 livres		6£12s		
Savon	100 livres		8£8s		
Chemise	unité		1£15s		
sabot	paire		2£ 16s6d		
Chapeau	chaque		2£ 2s		
pistolet	chaque		5£		
Scie	unité		1£		
Œuf	douzaine				10s
Fusil	chaque		22£		
Vache de 6 ans	unité		80£	100£	80£
Bœuf	chaque		150£		150£
Chapon	chaque		1£10s		
Traversé	aller		108£		
Anguille	Barrique de 500	20 £	25 et 30£	24£	25 £
Blé d'Inde	minot	5£	5£	8£	
Eau-de-vie	2 pintes	1£10s			2£5s
Orge	minot				3£
pois	minot	6£	8£		4£
cochon	unité		45-50 £		18£
Poule	unité		1£		
Serge	L'aune		2£11s		

12

Le père Lejeune {1591-1664} affirme; « *tout était cher au double de France* ». Les besoins d'un ouvrier pour une semaine sont : deux pains de 6 ou 7 livres, 2 livres de lard, 2 onces de beurre, une petite mesure d'huile et de vinaigre, une livre de morue sèche et une écuellée de pois, cette dernière représentant le seizième d'un boisseau. Pour la boisson, une chopine de cidre par jour ou un peu de bière. Une telle nourriture a de quoi plaire aux affamés. Marie de l'Incarnation dans une lettre à son fils, daté du 26 août 1645, parle des engagés payés par un employeur :

« *Un homme coûte 30 sols par jour et [nous] le nourrisson fêtes et dimanche et mauvais temps. Nous faisons venir nos ouvriers de France que nous louons pour trois ans ou plus. Nous en avons dix qui font toutes nos affaires, excepté que les habitants nous fournissent la chaux sable et brique* »

Les Ursulines de Québec mentionneront ce fait : « *C'est une chose étonnante combien les artisans et les manœuvres sont chers ici. Nous en avons à 45 et à 55 sols par jour. Les manœuvres ont 30 sols par jour avec leur nourriture [...] On les loue pour trois ans et de la sorte ils trouvent leur compte et nous aussi* ».

En effet, la rareté de la main-d'œuvre fait bondir les salaires et fait rêver l'immigrant, du moins l'ouvrier. La rémunération est déterminée en fonction des compétences, créant une forme de hiérarchie. En 1643, Antoine Cheffault, recruteur pour la compagnie de la Nouvelle-France, promet jusqu'à 340 livres à un charpentier de navire. L'année suivante, il donne 200 livres à un charpentier ordinaire, soit l'équivalent de ce que gagnent un capitaine Marchand, un major, un capitaine enseigne.

Dans cet élan des salaires annuels, celui du matelot, du maître de barque, du maître maçon et du chirurgien, s'évaluent entre 120 à 135 livres. L'armurier, boulanger et serrurier reçoit de beaux gages soit entre 90 à 160 livres par année. Le soldat est payé 60 livres ou plus selon ses qualifications. Le grand perdant est le laboureur, ses gages varient entre 60 et 75 livres. Les meuniers et fariniers sont rémunérés 80, 100 ou 125 livres.

Lorsque Jean Bourdon¹³ en 1651 enrôle à La Rochelle les sieurs François Le Maître et Jean Grevel au nom de Louis Gasnier, le contrat stipule un billet aller retour pour la France et de surcroît un salaire de 60 livres tournois annuellement, incluant la nourriture pour une période de cinq années du jour de l'engagement. Julien Lenoble deviendra éventuellement le serviteur de Louis Gasnier.

5 juillet 1651, Julien Le Noble, natif de Blainville, pour Étienne Racine, habitant de Québec.

5 juillet 1651, François Lemaitre, journalier, de Fiers, 5 ans à 601, par an, aller et retour payés pour Louis Gagnet, habitant à Québec.

6 juillet 1651, Jean Grevel, journalier, mêmes conditions, pour le même, « *pour servir en toutes choses* ». {Archives notariales rochelaises; Teuleron, liasse 3E -1320 à 1343 et 1370 bis}.

Tout comme présentement, l'inflation existe. Vers 1710, le prix de certaines denrées se vend à prix d'or : le beurre salé, 10 sols; le beurre frais, 15 sols; le melon d'eau, 3 à 6 sols; les gros melons, de 15 à 20 sols; le fromage de l'île d'Orléans, petit, mince, de forme ronde, quatre morceaux équivalant à une livre, 30 sous, et pour cuire ces ingrédients, le poêle coûte 100 livres.

Les peaux et les fourrures demeurent un élément vital. En 1715, la peau crue d'élan vaut 10 livres; celle de l'ours, de la loutre et du raton : 5 livres; de l'ourson, 2 livres et demi; celle du loup, 2 livres; la marte, 45 sols; le renard, 35 sols. Devant ces prix astronomiques pour l'époque, il est compréhensif d'observer l'accroissement de coureur des bois¹⁴. Faute d'argent certain, emploie le crédit, comme le fit Pierre Gagné fils de Louis Gasnier et Marie Michel¹⁵, le 10 novembre 1679 {Duquet}

« *Pierre Gasnier habitant de la seigneurie de la Fresnais, lequel a reconnu Et confessé devoir bien et royaument au sieur Jean le picart Marchan^d Bourgeois de cette ville a ce present et acceptant la so^e de trois cents douze livres dix neuf sols pour marchandises a luy vendues et livrées par led sieur creancier [...]* »

Au plan économique et sécuritaire, l'absence de banque oblige l'habitant à conserver chez lui l'argent. Cette carence se constate lors de requête judiciaire¹⁶ à Montréal. L'une d'elles, daté du 8 mars 1680. Il met en cause un vol survenu dans la demeure de Pierre Lefebvre, et déclaré par Nicolas Gagné fils de Pierre Gasnier et Marguerite Rouzée.

« À Monsieur le Baillis de Montreal

Supplie humblement nicolas gagné disant que sur certain proces encommencé a la Requete de Jean LeDuc pour Joseph LeDuc son fils pardevant vous, a l'encontre de luy dit gagné au sujet de quelques reproches de vol advance de part et d'autre, et le supliant oüy sur l'Intervantion qui en a esté faite, et qui est pret de prouver ce qu'il a avancé contre led Joseph, d'avoir pris de l'argent dans un coffre de pierre Lefebvre de La prairie de La magdelaine puisquil la fait rendre par une tierce personne et que led Lefebvre et ceux qui ont rendu ledit argent pourront le veriffié »

L'organigramme social

Au XVII^e siècle en France, la plupart des ouvriers sont libres, mais il existe encore des serfs, appelés, mainmortables dits aussi hommes de corps. Le Roi peut les affranchir à l'encontre de la volonté du seigneur, moyennant indemnité. Le serf peut briser ses chaînes, en abandonnant à son maître sa terre et une part des biens meubles, qu'il lui est permis à présent de posséder. Ceux qui préfèrent la servitude n'offensent pas la majorité de la population, et l'on retrouve peu de demandes d'émancipation. Sans doute sont-ils plus heureux que le manouvrier, hiérarchiquement supérieurs dans la culture paysanne.

Au fil des siècles, les classes sociétales se sont distinguées et raffermies de par leurs droits et obligations. L'organigramme hiérarchique démontre un ordre social bien établi; le Roi, la noblesse, l'évêque, le seigneur, le curé, le marchand, le laboureur, le métayer, le manouvrier et le mainmortable. En 1608, Charles Loyseau, affirme dans son « Traité des seigneuries au XVII siècle » :

« [...] les souverains commandent à tous. Quant au peuple qui obéit, on le divise en trois ordres. Les uns se consacrent au service de Dieu, les autres à protéger l'État par les armes, les autres à le nourrir. Ce sont les trois ordres ou états généraux. »

Ces paroles d'or représentent une réalité bien ancrée. Ceux au service de Dieu font partie d'une classe particulière. La Noblesse se divise en plusieurs catégories. Ces sang bleu, sont puissant et reçoivent du roi des privilèges. Certains occupent de hautes fonctions politiques, administratives, militaires et religieuses. Ils n'ont pas le droit de travailler manuellement, sous peine d'amande ou pire. Ils ne doivent pas se fatiguer et n'obéissent qu'au souverain.

1. La haute noblesse, vivant à la cour, très riche, très puissante et avide de pouvoir.
Ducs, Contes, Marquis, Barons
 - 1.1 La noblesse « crottée » de province est pauvre et cupide.
 - 1.2 La noblesse d'épée, ancienne, très portée sur le métier des armes
 - 1.3 La noblesse de robe, plus récente surtout portée sur la magistrature, les cours de justice et l'administration.

2. La bourgeoisie : C'est une classe de citoyens qui vit dans les bourgs. Elle est riche et travaille beaucoup même si elle refuse les métiers « vils » et pénibles. Elle préfère le droit, la gestion et la justice aux commerces et à l'industrie. Elle possède des terres. Elle jalouse la noblesse, qu'elle critique pour son inutilité et sa cupidité. Très ambitieuse, elle désire dominer les paysans, le peuple des villes.
3. Le peuple : Composé de paysans, qui travaillent de leurs mains pour les autres. Victime des mauvaises récoltes et des guerres, il est le premier atteint par les épidémies et la misère. Nombreux sont ceux qui deviennent mendiants et révoltés. On y retrouve également une hiérarchie, mais de moindres importances. La différence entre le fermage et le métayage relève qu'ils sont deux types de baux ayant leur propre régime juridique et se distingue principalement face au mode de dédommagement au propriétaire.
 - 3.2 Le fermage et loyer : établie selon un contrat spécifique le locateur versera un montant déterminé pour l'utilisation de la ferme. Cette rémunération au propriétaire correspond à une somme d'argent fixe. Le prix est généralement décidé en fonction de l'état de l'ensemble des bâtiments et de la qualité du sol.
 - 3.3 Le métayage est un type de bail rural dans lequel le bailleur confie à un métayer le soin de cultiver une terre en échange d'une partie de la récolte prévue au contrat. En principe, le tout s'effectue en nature, mais il peut également consister en une répartition des recettes après la vente des produits.

En contrepartie, le propriétaire fournit les instruments et le cheptel. La précarité de ce mode de vie relève du renouvellement du contrat. Un jour, avec de la chance et sa sueur, le métayer espère posséder sa maison et un peu de bétail. Ce sera le cas de Louis Gasnier lorsqu'il s'engagea envers le sieur Le Tardif le 27 octobre 1646 {Bancheron}. Il prendra à bail la grande ferme du Cap-Tourmente. Sur le contrat, on y lit « Louis Garnier » et non Gasnier. Cependant, il s'agit bien de la même personne.

« Ollivier Le Tardif agissant pour la compagnie de la nouvelle France a volontairement baillé et délaissé a tiltre de ferme et moissons a Louis Garnier a ce present & acceptant de prendre pour luy ode tiltre de ferme Consistant en maison, grange, estable Court, jardin, terres labourables, prez & bois ledit preneur sera tenu de labourer et ensemer lesd terres labourables A la charge que led Sieur bailleur fournira moitié de la semence qu'il sera a propos Et lesd preneur entretiendra a ses despens la closture¹⁷ et aussy les fera mettre en grange Et les fera tous battre et la Moitié de la recolte Et autres fruicts provenant de lad Mestaye appartiendra entierement aud Sieur bailleur le preneur q. confesse avoir eu de luy deux bœufs de sept ans Et deux autres bœufs de trois ans reconnoist que led bailleur a baillé & laissé trois vaches d'environs huit ou neuf ans et trois autres de plusieurs aages Avec un toreau aage de pres de deux ans, les escroits desquelles bestes, led sieur bailleur aura la moitié Et du beurre qui en proviendra chaque Année en aura aussy La moitié Et lautre moitié appartiendra ode preneur Les souches desquelles bestes sera et appartiendra entierement ode sieur bailleur qui luy seront rendus en fin dud bail Et outre led sieur bailleur A laissé et baillé ode preneur deux genisses de cette année estimé a soixante livres, la moitié desquelles Et les croits en provenant se separera par moitié »

3.4 Le manouvrier ce dernier n'a aucune spécialisation, et gagne sa vie à la force de ses bras, parfois chez l'habitant, généralement à l'usine d'une grande ville. Pour lui, la morte-saison n'existe pas contrairement au paysan qui l'hiver travaille de-ci, de-là souvent à bas prix.

3.5 Mainmortable; se dit, surtout à partir du XVI^e d'un serf qui est sujet au droit du seigneur. Il ne peut faire aucun testament en raison du droit du seigneur de s'emparer de la succession de son serf.

Cet organigramme hiérarchique n'est pas sans rappeler celle qui nous gouverne aujourd'hui. En ce jour, les PME; petites et moyennes entreprises, relève du travailleur autonome et de quelques employer. Leurs survies dépendent d'un renouvellement de contrat ou d'un nouveau. Ne crions donc pas trop à l'innovation, ce concept existait dès le XV^e siècle. Les métiers libres sont les plus nombreux et les ouvriers spécialisés se regroupent en fraternité reconnue par l'autorité publique : l'alimentation, le vêtement, les maçons, etc. Certains artisans engagent un ou deux employés et comme aujourd'hui on travaille à ses risques et périls, craignant des lendemains difficiles.

Le paysan et l'impôt

Le fermage domine dans le Maine. Le fermier remet généralement en nature au propriétaire 1/5, 1/4 et parfois même 1/3 de ses revenus. L'argent servant simplement d'appoint. Les meilleurs modes de tenure étant le bail à long terme et le bail perpétuel.

Vers 1610, le servage n'est plus d'actualité, mais la situation des habitants s'aggrave autrement. Depuis des centaines d'années, la loi intime l'homme aux obligations envers sa famille, lesquelles sont souvent évoquées par l'évêché et le gouvernement. En tant qu'individu, faisant partie d'une communauté, il a le devoir de participer à l'effort collectif et contribué aux dépenses du roi et de l'Église.

Sa liberté a un prix, et même libéré de la protection du seigneur, il doit verser certains droits féodaux et donner en nature la dîme, provenant des fruits de son labeur. De ce fait, le paysan ouvre régulièrement son gousset pour : la redevance au Roi, les terres du Domaine {taille et gabelle}, à l'évêque ou l'abbé pour les terres appartenant à l'Église en plus de la dîme. Seule la population est assujettie à l'impôt. Le clergé et la noblesse, en sont exclus ou s'en sont déchargés, mais possèdent la légitimité d'en exiger. On distingue trois types d'impôt ou taxe selon le terme employé : les royaux, seigneuriaux et du clergé

Les impôts royaux soient :

- Les aides : impôt indirect prélevé sur les biens, les denrées, les moyens de transports, etc.
- La gabelle : Créé en 1383, c'est le privilège royal de vendre le sel. La gabelle varie d'une province à une autre
- Le papier timbré : Il s'agit de papiers spéciaux qui doivent être utilisés pour la Rédaction de certains actes.
- La taille¹⁸ : Impôt direct proportionnel aux revenus payé par les roturiers, ceux qui ne sont pas nobles. Cet impôt est, normalement, proportionnel aux

revenus.

Le récolteur de la taille se nomme « consul ». Généralement, le marchand ou le laboureur le plus solvable du village sera choisi par l'assemblée des habitants pour cette tâche. Le pauvre homme, selon le roi, tente trop souvent de s'exonérer de cette charge; ainsi en 1716 le Roi ordonne de dresser un tableau basé sur sept années, des personnes aptes à occuper l'emploi. Annuellement, un consul dit « *asséeurs partieurs* » frappe aux portes et collecte l'impôt royal. L'habitant peut payer en une seule fois ou l'étaler en mensualité. Dans ce cas, le consul reviendra régulièrement chercher la quote-part du roi.

- Le taillon¹⁹ : complément de la taille, il permet de subvenir aux besoins financiers liés au maintien des armées.
- La gabelle²⁰ : est une taxe sur le sel. Récolté comme la taille par une personne appelée le « *gabelou* », elle est prélevée non pas seulement sur le sel, mais sur les denrées indispensables à la population.
- Le fouage : est un impôt extraordinaire perçu sur chaque feu ou foyer, c'est-à-dire par d'habitation²¹.

Les impôts seigneuriaux

- Les banalités : Obligation pour les habitants du fief d'utiliser le moulin, et parfois le four du seigneur. À chaque utilisation, le seigneur prélève 1/20ème de ce qui est moulu ou cuit.
- Le cens : Le mot « cens » désigne deux types de redevances. D'une part, celle à payer annuellement par un serf ou tout autre non libre. D'autre part, celle fixée par le seigneur à son locateur pour la maison et les terres, ou « censive »,
- Le champart : Le seigneur prélève une partie de la récolte.
- La corvée : Les paysans sont tenus de participer à l'entretien des routes et du château de la seigneurie.
- Les lods et ventes : Une taxe que perçoit le seigneur sur les transactions qui concernent les terres dépendant de Sa Seigneurie.

Les impôts du clergé

- La dîme : Il s'agit des prélèvements sur les récoltes. Elles devaient servir à aider les curés et les besoins de l'église et les pauvres dans chaque paroisse. En fait, presque la totalité sera utilisée afin d'entretenir le haut clergé, et seule une maigre différence demeurera dans les paroisse²².

Un calcul réel et franc des taxes et autres obligations de cette époque démontre qu'il reste à peine le quart de ce que le paysan gagne pour survivre. À l'occasion, il arrive même que l'impôt soit augmenté par les percepteurs. Ce fait sera surnommé « mangerie »²³ ou « friponnerie », soit une corruption pure et simple de la part du collecteur.

Ce lourd fardeau comme décrit, appauvrit le campagnard, l'affame. Une certaine bourgeoisie le comparera généralement au fainéant qui préfère se plaindre au lieu de travailler

avec cœur. L'année 1650 et les suivantes le verront mourir de misère, d'oppression et de désespoir. En fait, le seul rôle admis au rustre faisant partie « de la classe servile » est de fournir l'or et la nourriture à la noblesse et au clergé.

De surplus, Sébastien Le Prestre Vauban dans son livre « *La Dîme royale* » publiée en 1707, propose au roi d'imposer une nouvelle charge, sous le couvert de la dîme. Dans sa thèse, il argumente un impôt momentané qui sera superposé à celui déjà existant, et ce pour la durée de la guerre. Il suggère aussi une exonération de taxe pour les moins fortunés incapable de payer en temps normal, et la suppression d'exemption des privilégiés. Du même souffle, il parle d'une fiscalité sur tous les biens produisant un revenu.

Cette dîme royale se veut prélèvement unique, remplaçant tous les autres et éliminant du même coup la taille souvent abusive²⁴. Seuls la gabelle et le revenu fixe s'ajouteraient. Ce mémoire apparemment destiné exclusivement au roi Louis XIV sera mis en application dans le système fiscal, mais abandonné trois ans plus tard en 1698 suite à la paix de Ryswick, puis rétabli en 1701, et toujours en vigueur.

L'imposition en Nouvelle-France

L'imposition est différente au Canada. La première taxe perçue concerne l'exportation de peaux de castors et d'orignal, mais fut enlevée en 1650. Il existe par contre une redevance sur la boisson de 10 % et sur le tabac du Brésil « cinq sous la livre ». L'arrivée des troupes de la Marine durant les années 1680, nécessitera que l'habitant fournisse au soldat un lit, une paillasse, le couvert, la marmite et une place devant le feu du foyer. Indirectement, ce fut une règle d'imposition. Le garde couchait à la maison, mais apparemment il apportait sa ration comme contribution au repas. Au XVIII^e siècle, fut mise en place une forme de taxe « de service personnel » pour les services rendus par la corvée militaire et la milice. Il fut considéré par la population comme un impôt-travail.

Le 26 mars 1663, soit environ quatre années après son arrivée, François de Laval, évêque de Pétrée, rendit un « mandement » pour l'établissement d'un séminaire à Québec²⁵. L'ordre stipulait que :

« [...] d'autant qu'il est absolument nécessaire de pourvoir le dit séminaire et clergé d'un revenu capable de soutenir les charges et les dépenses qu'il sera obligé de faire, nous lui appliquons [...] pour toujours toutes les DIXes de quelque nature qu'elles soient [...] à condition qu'il fournira la substance de tous les ecclésiastiques [...] »

Dans une lettre patente d'avril 1663, le roi officialisera l'ordonnance²⁶, et accordant l'attribution au séminaire de toutes les dîmes du pays. Le mandement d'érection du Séminaire de Québec fut enregistré à Québec le 10 octobre 1663. En outre, l'argent de la dîme servirait pour les bonnes œuvres : écoles et hôpitaux.

« [...] de quelque nature qu'elles puissent être, tant de ce qui naît par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même, aux conditions exprimées par le mandement, et règle que ces dîmes se paieront seulement de treize une [...] »²⁷.

L'évêque de Pétrée ne la fixera pas au dixième comme en France, mais n'en demandera que le treizième. Malgré tout, elle deviendra pour le clergé durant un certain temps, une

source d'ennuis et de difficultés²⁸ indépendamment du fait, qu'elle soit reconnue comme le moyen normal d'aider la communauté religieuse. Les problèmes commenceront, lorsque Mgr de Laval pria le marquis M. de Tracy de mettre en vigueur le droit de la dîme.

Les colons desservis gratuitement par les Jésuites et les récollets se soumièrent difficilement à sa mise en place. À partir de ce moment, la condition des curés devint précaire. Pour mettre fin aux rumeurs qu'on devait payer la dîme selon le « *travail des hommes* », Mgr. De Laval fit publier un avis le 10 mars 1664, stipulant que cette redevance serait prélevée que sur les grains provenant de la culture de la terre.

Sur la côte de Beaupré, la révolte concernant la dîme fut si intense qu'elle provoqua le retrait du missionnaire, M. Morel. Apparemment, il n'y était plus en sûreté et que d'ailleurs, on n'était plus en état d'entretenir, « depuis qu'on n'en recevait rien ». M. Morel abandonna la desserte, et fut envoyé dans les missions du côté sud du fleuve. Ses services étant requis depuis la Pointe-de-Lévis jusqu'à la Rivière-Ouelle. En 1687, dangereusement malade, il retourna à Québec et mourut le 23 novembre de la même année, à l'âge de 51 ans. Son corps, dit l'abbé Tanguay, repose dans la basilique de Québec, dont il était l'un des chanoines.

Le départ de M. Thomas Morel, en 1667, de la côte de Beaupré laisse un vide. Mgr de Laval désirant combler l'absence de prélat, confia la desserte à M. Jean Dudouyt, prêtre du Séminaire de Québec, qui rapidement fut remplacé par M. Fillon, arrivé à Québec en juin 1667. Finalement le 23 août 1667, fut émis l'ordonnance²⁹ qui établissait la dîme au 26^e, pour vingt ans, sans préjudice des droits de l'église au 13^e après ces vingt ans.

Selon les besoins administratifs du Québec, les matières importées sont taxées, parfois tous ou seulement ceux de luxe et certains à l'exportation. À partir de 1666 et jusqu'à la conquête de 1759, les marchandises et les produits agricoles importés ne payeront aucun droit d'entrée ou de sortie, sauf pour les vins, l'eau-de-vie et le tabac du Brésil.

Le cens et les rentes, aujourd'hui appelées l'impôt foncier, débutèrent dès 1627-28 avec le système seigneurial. Le cens comme déjà vu est une somme annuelle redevable au seigneur sur la terre, où s'est installé le roturier pour en avoir la jouissance. Le taux demeurera toujours très bas et inférieur à ceux de France³⁰. Inscrit en toutes lettres dans le contrat de concession de notre ancêtre, ce dernier s'engage à les payer :

« [...] pour luy & de payer ode Jour St-Martin d'Havers pour chascun arpent de terre sur led grand fleuve la som' de Vingt sols tz de rente Seigneurialle et douze deniers de Cens et droit de Dimes lors que le Cas y Ichera et pour laite Concession deux chapons vifs ou Vingt sols pour chacun chapon au Choix et option de moy Le Tardif et a mes successeurs... les dicts Cens et rentes portant lots & ventes Saisines et amandes selon la Coustume de la Prevosté & Viconté de Paris quand le Cas y eschera [...] »

La taille, utilisée pour le service militaire, ne sera jamais perçue dans la nouvelle colonie. Sans doute, l'obligation involontaire de prendre les armes contre les Iroquois, tels des soldats combattant pour leur patrie, justifia son inapplication.

L'habitation individuelle fut directement imposée pour la première fois à Montréal³¹ le 5 mai 1716, et servir à la construction et à l'entretien d'une muraille de défense en pierres autour de la ville. À comparer la situation fiscale respective, les Français du Canada jouirent aux XVII^e et XVIII^e siècles d'un traitement beaucoup plus favorable que ceux de France.

Classe sociale et pauvreté

Au XVII^e siècle, même si le paysan ne porte plus le collier de serfs, il demeure modérément sous la gouverne de son ancien propriétaire. Devenu fermier, il prend à cens ou à champart les terres où récemment il travaillait comme esclave³². Le fait de vivre sur le domaine seigneurial l'oblige aux règles imposées par le maître des lieux. Une misère sans nom le poursuit. Comme vue, taxe et dîme le ruinent partiellement si non totalement. Malgré tout, ce pauvre homme et sa femme auront quatre ou six enfants qui crieront famine, n'ayant qu'un peu de seigle ou d'orge à se mettre sous la dent.

Finalement, le paysan est un laboureur qui nourrit les prêtres, les chevaliers et la noblesse. Il endure la neige, les pluies et la sécheresse. Il œuvre souvent et péniblement le ventre vide. Il remue la terre de ses mains en menant une vie âpre, pauvre et mendiante

Dans la France du XVII^e siècle, l'habitant est si pauvre qu'on en a défini le genre. Il est celui qui possède peu ou pas de bien, et ne pouvant vivre dans des conditions décentes. Le titre de mendiant et de gueux englobe ceux qui sont privés de revenu, et réduits à la misère par manque de travail ou par incapacité physique. Le vagabond dans un édit de 1666 se définit comme suit :

« [...] ceux qui n'auront ni métier, ni aucun bien pour subsister, qui ne pourront faire certifier leur bonne vie et mœurs par personnes de probité, connues et dignes de foi, et qui soient de condition honnête ».

2. La justice seigneuriale

En France

La justice seigneuriale est patrimoniale, souvent corrompue et héréditaire. Moins lente que la justice royale, elle diffuse les ordonnances localement. Parmi eux se retrouve souvent : cens, banalités, droits de mutation, champart et saisine. Les seigneurs exercent également un contrôle sur les poids et mesures, la voirie, le contrôle des prix, les marchés, le fermage et les droits de passage. Le seigneur détient le droit de ban, soit celui de commander, de contraindre et de punir.

La cour seigneuriale est présidée par le seigneur ou un représentant : prévôt, bailli, sénéchal ou simple juge. Au XVI^e siècle, la monarchie lui enlève ce droit direct, mais il peut encore nommer une personne compétente, reconnue et agréée par la juridiction royale. Ainsi, dans chaque seigneurie on retrouve la haute, moyenne et basse justice et la justice foncière.

- 1) La haute justice : elle est appliquée par un juge seigneurial qui entend les causes et impose les amendes ou sentences incluant la peine de mort. Cette dernière par contre, doit recevoir la confirmation des juges royaux avant l'exécution de la condamnation.
- 2) La moyenne justice : c'est le seigneur qui juge les rixes, injures et vols. Elle joue un rôle important au civil, particulièrement pour les successions, l'intérêt des mineurs, l'apposition de scellés, la nomination des tuteurs, etc. Elle n'impose que de légère correction corporelle, bannissement temporel ou amende.

- 3) La basse justice : le seigneur entendra et règlera toutes affaires relatives à ses droits dus : cens, rentes, etc. Il s'occupe aussi des délits et impose des faibles amendes concernant : le dégât des bêtes, les injures, les contraventions inférieures à 7 sols 6 deniers. Il ne peut imposer une amende supérieure à 60 sols
- 4) La justice foncière, souvent imprécise, se confond parfois avec la basse justice.

Le tribunal seigneurial se compose, en principe de trois personnes :

- a) Le juge, dit aussi : prévôt, bailli, sénéchal
- b) le procureur, appelé procureur fiscal, qui engage les poursuites.
- c) Le greffier, qui transcrit les jugements et tient les archives de la justice.

Le sergent a des fonctions similaires aux huissiers. Il remet les assignations. Cette forme de justice seigneuriale est transférée en Nouvelle-France.

Rarement mentionné, il existe une loi du couvre-feu, afin de prévenir les incendies, très fréquents. La cloche l'annonçant se fait entendre à sept heures en hivers et à huit heures en été. À ce signal, les habitants doivent regagner leur demeure, éteindre la flamme du foyer, faire sa prière et se coucher. Quiconque y contrevient est sévèrement puni. Cependant, si des affaires urgentes l'exigent, celui qui parcourt les rues après le couvre-feu doit se munir d'un flambeau à cause des brigands dont les rues isolées sont souvent le théâtre.

En Nouvelle-France

En 1608, Champlain est le responsable de la colonie et de l'administration judiciaire du pays. Il émet les premières ordonnances, assisté de Louis Hébert procureur du roi, du greffier Nicolas et d'un lieutenant de Prévôté, Gilbert Corseron. Le 12 septembre 1621, ils condamneront à mort Jean Duval qui avait conspiré contre Champlain en vue de l'assassiner. Duval « [...] fut pendu et étranglé au dict Québec et la tête mise au bout d'une picque pour estre plantée au lieu le plus éminent de notre fort »³³. Ce fut le premier procès en Amérique du Nord.

Dès 1639, l'administration crée des tribunaux et nomme des juges, mais subordonner au gouverneur. Comme vue, les seigneurs rendent aussi justice sur leur seigneurie³⁴. À cette époque c'est le gouverneur qui exerçait les fonctions de juge à l'égard de tous et ce jusqu'en 1648. Puis le « règlement du Conseil du roi »³⁵ établit un conseil de justice le 27 mars 1647, afin de mettre en place un bon ordre et police au Canada. L'année suivante, la seigneurie de Montréal se dotera d'un tribunal seigneurial.

Rattaché aux notables, s'ajoute le greffier. Ce dernier assiste le juge rédige les décisions du tribunal dans un registre, copies des sentences, des jugements ou des actes de notaires décédés. En son absence, l'huissier le remplace à l'occasion. Sa tâche est de donner les assignations, les significations de verdicts, de faire les criées et les saisies.

En 1651, Jean de Lauzon, père, arrive au Canada et est chargé de l'administration de la justice. Sur son initiative et autorité, une première sénéchaussée est fondée à Québec et la même année celle de Trois-Rivières. Celle de Montréal prendra effet que le 28 septembre 1663. Cette même année, le roi Louis XIV³⁶ transforma la Nouvelle-France en colonie royale,

la dotant d'un système similaire à celui des provinces françaises. La justice dès ce moment sera rendue à trois niveaux : royale, seigneuriale et celle de l'intendant.

En Nouvelle-France, le système judiciaire français n'est pas suivi intégralement. Sa rigidité fut simplifiée, et ne compte que des tribunaux royaux. Ainsi fut créée une instance juridique royale, au conseil supérieur à Montréal, Trois-Rivières et la Prévôté de Québec³⁷. Au tribunal siège un juge qu'on informe de tous les crimes et délits révélés par dénonciation, plainte ou clameur publique. À partir de 1667, de nombreuses autres ordonnances prendront effet en plus des modifications apportées en 1667, 1678 et 1685.

Le 26 août 1670, le Louis XIV émit une ordonnance qui fixait la procédure en matière criminelle. Malgré des inculpations plus légères qu'en Europe, il existe un bourreau qui a pour tâche d'exécuter les tourments physiques. Parfois, la torture est pratiquée, mais des supplices moins sévères sont appliqués tels; la flétrissure, marquage au fer rouge, le port d'écriteaux ou au carcan³⁸ par les délinquants ou les coups de fouet. La peine de mort même rare existe et les condamnés sont pendus une fois l'an.

« [...] Et pour reparation, condamne ladite Marie Rivière d'estre attachée au Carcan, a jour et heure de Marché, pendant Une heure, ayant Un escriteau sur l'Estomac en gros caractere portant ces termes, Receleuse [...] »

Le premier bourreau officiel en Nouvelle-France aurait été un tambour en 1648, que le gouverneur de Montréal condamna à mort. Les Jésuites proposèrent au gouverneur d'en faire l'exécuteur des hautes œuvres, chose qui fut faite. Le second bourreau³⁹ fut l'un des deux assassins de M. Charron de l'île d'Orléans survenue en 1653. Il choisit cette tâche au lieu d'être pendu. L'histoire n'a pas retenu leur nom. Ils furent suivis par Jacques Daigre en 1665, Jean Rattier en 1680, etc.

La procédure judiciaire généralement emprisonne le français. Lorsqu'un autochtone est impliqué dans un viol, un meurtre ou un autre délit, on parle alors de règlement à « l'indienne ». L'indigène sera incarcéré uniquement avec l'assentiment du conseil amérindien, mais généralement le coupable ne reçoit qu'une amende. La colonie dépend trop des fourrures pour se mettre à dos cet allié.

Les peines légères

Règle générale, les procès civils se regroupent en deux catégories l'une pour les causes sommaires et l'autre à caractère plus complexe. Les causes sommaires comportent; les querelles de voisinage, la récupération de dettes, les réclamations de gages ou de services non fournis⁴⁰. La procédure restreinte l'une des parties à aviser par huissier l'autre partie d'une assignation en cour seigneuriale ou royale.

Ce procédé se fait verbalement ou par écrit. Une date de comparution sera fixée, et les deux parties devront se présenter devant un juge afin d'exposer leurs griefs et leurs demandes. Un verdict enregistré par le greffier sera donné aux adversaires impliqués. Les causes sommaires sont rapides et expéditives. Généralement, les opposants en arrivent à une entente. Faute d'arrangement, et s'il y a condamnation, le coupable se voit infliger une peine légères⁴¹.

Lors d'une cause complexe tel un conflit d'héritage, la procédure exige que le plaignant, suite à une requête adressée au juge, entame lui-même les formalités sans l'intermédiaire d'un huissier. Le juge ultérieurement assignera une date de comparution à l'autre partie. Pendant ce temps, des formulations d'arbitrage peuvent être employé par l'entremise du curé, d'un notaire ou d'un marchand, personnes considérées gens de bon jugement et impartial. Un verdict peut parfois départager les responsabilités individuelles ou laissées interrogateurs. Lors d'une sentence, le juge dispose d'une importante latitude. Les sanctions se divisent en trois catégories : les peines légères, les afflictives et les capitales.

Tout comme aujourd'hui, le principal défaut du cheminement juridique demeure ses coûts très élevés et la durée. À titre d'exemple, un procès ordinaire vers 1667 revient en moyenne à deux livres, c'est-à-dire deux journées de travail. Le nombre de causes inscrites à l'époque semble privilégier les riches qui pouvaient supporter les frais et de longues procédures civiles⁴².

Les procès criminels pour leur part, comprennent plusieurs étapes; la plainte, l'information, la procédure, l'énoncer des décisions, la sentence, l'appel devant le Conseil supérieur de Québec, puis l'exécution de la sentence effectuée le jour même. Si les conclusions d'une affaire laissent entrevoir une peine corporelle ou infamante⁴³ on demande au lieutenant général civil et criminel, le règlement à l'« *Extraordinaire* ». Cette requête exige la confirmation des témoins concernant leur déclaration, et une confrontation avec l'accusé. Moment propice pour ce dernier de se défendre à nouveau, mais cette fois en présence des témoins.

Généralement, une audience devant le bailli calme les parties. Souvent, elle concerne simplement que des chicanes de clôture vite réglée. En d'autres occasions, le compte rendu de témoins s'avère nécessaire. Les archives judiciaires de Montréal renferment certaines causes importantes impliquant les membres d'une famille Gagné. Dans l'une d'elles, Marguerite Gagné⁴⁴ femme de Pierre Lefebvre déposera en faveur du soldat Francoeur le 2 mars 1686. Une enquête aura lieu suite à la découverte quatre jours plus tard, du corps du soldat étendu dans la neige.

Comme dit, l'interrogation et confrontation de l'accusé envers les témoins sont les seules étapes où l'inculpé peut démontrer son innocence. Lors de cas graves, l'accusé peut être soumis à la question, soit; la question préparatoire où l'accusé avoue son crime, ou à la question préalable, lorsque le condamné à mort doit fournir le nom de ses complices. Cette procédure « *Extraordinaire* » se termine ainsi, suivie d'une sentence imminente⁴⁵.

Un recul dans le temps, dévoile que la procédure criminelle désavantageait la personne traduite devant un tribunal, ainsi que l'absence du respect de l'innocence sauf preuve contraire. Pour le chercheur, les actes judiciaires de la Nouvelle-France sont une mine d'or. Elles regorgent de témoignages concernant la vie à cette époque. On ne compte plus les procès pour voies de fait, insultes, meurtres, vols⁴⁶ et ce sans parler des violences verbales telles; les injures, la diffamation⁴⁷, la calomnie, les menaces, etc. Aujourd'hui, certains types de violences verbales condamnables à l'époque semblent ne plus avoir la même importance.

Ainsi dans un procès mémorable évoqué par l'archiviste Jean-Jacques Lefebvre⁴⁸ dans son ouvrage « *En marge de trois siècles d'histoire domestique, la descendance de Pierre Lefèvre 1646-1694* » il écrit à la page 7 : « *Il s'agit de la poursuite intentée en 1680 par son beau-frère Nicolas Gagné, le boulanger de Ville-Marie, au marguillier du temps, Jean Leduc* »

qui au sortir de la grand-messe lui avait dit devant plusieurs témoins, qu'il le savait sur le papier rouge. »

Dans un jugement⁴⁹ du 7 mars 1680, on interrogera Nicolas Gasnier habitant l'île de Montréal. Il fut assigné à la requête de Jean Leduc père et marguillier du temps, en réparation d'honneur. Selon les dires du plaignant, Nicolas aurait accusé l'un de ses fils d'avoir pris de l'argent dans un coffre chez le sieur Lefebvre au village de La Prairie, voilà trois ans et demi. Cependant, apparemment que la somme au montant de quarante sols fut rendue par une tierce personne. De son côté, Nicolas fit une doléance datée du 9 mars à l'encontre de Joseph Leduc.

Selon les affirmations de Nicolas, l'évènement se produisit un dimanche en la chambre de Monsieur Perrot, gouverneur de l'Isle et en présence de messire François Dollier de Casson et de plusieurs habitants. Il n'aurait jamais parlé du vol, si le sieur Leduc père ne lui avait pas reproché devant l'assemblée d'avoir dérobé du castor dans le moulin du nommé Rajot lorsqu'il avait environ treize ans. Il faut croire que Nicolas rendit ainsi la monnaie de sa pièce au dénommé Leduc père.

Devant ces faits troublants, le lendemain, on assigna des personnes afin d'éclaircir ce malheureux de vol d'argent. Fut demandé Philippe Gervais, meunier, Jeanne Roisnay, le Sieur Jansonay (Joseph Tissot) secrétaire des seigneurs de la prairie, Pierre Lefebvre. Tout ce beau monde fut convoqué pour les neuf heures du matin en date du 9 mars

Pierre Lefebvre dans son témoignage du 10 mars, avoue avoir été chez Philippe Gervais, pour lui dire qu'une personne avait volé 40 sols dans un coffre chez lui. Le meunier affirma ne rien savoir, mais il se rendit chez le sieur Jansonay, s'informer si cela était vrai. Apparemment, parmi l'argent dérobé, il y avait deux sols marqués très reconnaissables, l'un étant noir et l'autre écorné. Tous deux soit Gervais et Jansonay soupçonnèrent Joseph Leduc. Jansonay alla chez ce dernier et lui demanda s'il voulait jouer et durant la partie, Jansonay reconnut les deux pièces. Alors il lui conseilla de rendre rapidement l'argent à Lefebvre. Joseph remit donc les pièces à Marguerite Gagné femme de Lefebvre en s'excusant. Laquelle lui répondit que c'était à son mari qu'il devait s'excuser, ce que fit Leduc le soir venu.

L'histoire se poursuit, car le 15 mars, Nicolas Gasnier raconte que voilà deux semaines, de passage à l'hôtel du gouverneur Perrot et en présence de Monsieur de Casson, Jean Leduc l'aurait accusé d'être sur le papier rouge⁵⁰ au greffe, ce qui selon lui est faux. Il assure que cette insinuation lui cause préjudice et à sa famille entière et demande réparation. Le dix-huit au matin, plusieurs témoins seront entendus, mais dans l'ensemble, les témoins affirment seulement qu'il fut question du greffe à cause du castor volé, et non de papier rouge⁵¹.

Jean Leduc réfutera les témoins de Nicolas Gasnier le 20 mars, invoquant que chacun d'eux entretient une relation plus ou moins étroite avec le sieur Gasnier. La saga continue le 31 mars, lorsque Jean Leduc fils se plaint qu'Ignace Guion, Nicolas Gasnier et Pierre Serat dit Lafontaine l'ont insulté et battu lui et ses frères et ce dès la fin de la grande messe.

Qu'est-il arrivé par la suite? Certains documents manquants ne permettent pas de terminer l'histoire.

Les peines capitales

Malgré certaines croyances, la peine de mort est appliquée. On en compte quatre types; la pendaison, la roue, le feu et la décapitation. Sous des conditions particulières, elle peut-être commué à la galère ou à l'exil. L'adultère mène généralement aux galères, mais la femme est normalement assujettie au fouet, à la flétrissure, ou au bannissement. Son exempté de torture; vieillards, malades, femmes enceintes, sourds, muets, et les personnes insensées.

La justice règne en Nouvelle-France⁵² comme démontré le 8 juin 1663 lorsque, Nicolas Duval, valet du notaire Jacques Gourdeau de la Beaulieu est condamné à avoir les mains coupées et être pendu, puis brûlé sur la place publique. Des crimes tels, le viol, le vol nocturne, la fabrication de fausse monnaie, la désertion, le meurtre, etc. entraînent la mise à mort; une clause impliquant le feu fut utilisée très rarement. Le cas le plus célèbre demeure celui d'une esclave noire accusée d'avoir provoqué l'incendie d'une partie de Montréal⁵³.

« Au printemps 1734, un incendie détruit l'hôpital et 45 maisons de la rue Saint-Paul, à Montréal. Un procès criminel est intenté contre Marie-Josèphe dite Angélique, une esclave noire, et son amant Claude Thibault. Ce dernier s'enfuit, laissant Angélique seule pour se défendre. »

Le juge entendra une vingtaine de personnes qui accuseront l'esclave de la veuve Francheville, malgré le fait qu'elles ne l'ont pas vue mettre le feu. Parmi les témoins, une esclave amérindienne dénommée Marie déclarera qu'Angélique désirait brûler sa maîtresse. Louise Poirier dit Lafleur, aussi domestique de la veuve Francheville, témoignera du mauvais caractère de l'accusée. Angélique sera pendue le 21 juin 1734

Altercation et origine du blasphème

Une simple bousculade peut susciter des insultes et des poursuites. Souvent, le procès se déroule à huis clos et l'accusé déclaré coupable jusqu'à preuve du contraire. Les injures varient selon le sexe. Traité une femme de prostituer provoque immédiatement une réaction négative. Les grossièretés les plus graves étant : *« putain, putain publique, putain d'ivrognesse, garce, coureuse de garçon »*, etc.

La justice s'avère différente pour l'homme et pour la femme. Pour cette dernière, on reconnaît deux facteurs; son incapacité juridique et la puissance maritale. Ces deux notions relèvent directement du régime matrimonial régi par la Coutume de Paris. Ce patrimoine englobe aussi les biens de la femme avant le mariage. Cependant, il existe des exceptions dont la femme marchande, bénéficiant d'un statut lui donnant certains pouvoirs sur la gestion des affaires commerciales du couple⁵⁴.

Pour les hommes, les injures les plus infâmes sont : *« fripon, bougre de fripon, gueux, coquin, canaille, voleur »*, etc. De ce fait émergeront certaines expressions encore présentes aujourd'hui ; *« race de pendu, repris de justice, reste de gibet de potence, sorcier »*, etc. Ces mots entraînent à coup sûr une poursuite judiciaire, et exigent réparation publique. Les animaux sont aussi mis à contribution telle : *« cochon, bougre de chien, vilaine bête, cavale, élan »*, etc. Entre 1750-1770, on entendit des insultes comme; *« bougre de Canadien, foutre de Canadien, femme de Panis »* {esclave indien}.

Outre ce langage injurieux sont punies les paroles offensantes envers Dieu, donc blasphématoire. À la demande de l'Église, le 30 juillet 1666, le roi déclara; « l'édit du Roy contre les jureurs et blasphémateurs. »

« Voulons et nous plaît que tous ceux qui se trouveront convaincus d'avoir juré et blasphémé le nom de Dieu, de sa très sainte mère et des saints, soient condamnés pour la première fois en une amende pécuniaire selon leurs biens, la grandeur et l'énormité du serment et blasphème, les deux tiers de l'amende applicable aux hôpitaux des lieux et, où il n'y en aura, à l'église, et l'autre tiers aux dénonciateurs [...] »⁵⁵.

Ainsi, les paroles telles; « *nom de Dieu, sacre Dieu, grand Dieu, mort Dieu, ventre de Dieu, Dieu n'est pas juste, que Dieu me tue si je ne dis vrai, mille dieux* », etc. seront punies par d'importantes amendes, des sanctions corporelles et même à avoir la langue coupée. Désirant faire disparaître ces blasphèmes, les autorités encouragent les dénonciations en récompensant le délateur, en offrant le tiers de la contravention payée par le coupable. Malgré cette promesse, peu s'y conforment. Au contraire, une révolte silencieuse s'installe et l'habitude continue. Pris en flagrants délits, l'impur est réprimandé et assume les frais d'un procès. Les soldats pour leur part seront traduits en justice.

Si aujourd'hui les sacres ou jurons « *chris, câlisse, ciboire, assis, tabarnac et calver* » font partie du lexique français québécois, son l'origine remonte sans doute à l'époque où ces mots n'étaient pas blasphématoire, mais exprimait plutôt une révolte muette de l'habitant envers l'Église, d'avoir incité le Roi à émettre l'édit de 1666. Chose surprenante au Canada, dans le Code criminel du Canada, à l'article 296 condamne encore cette sorte de juron et le contrevenant demeure passible d'emprisonnement, mais il ne fut pas appliqué depuis près d'un siècle.

3. L'eau-de-vie

Un autre point de la loi juridique se rapporte à l'interdiction de vendre d'alcool aux Indiens. Le 7 mars 1657, le roi le défend officiellement par un arrêt du Conseil d'État, et ce sous peine de sanctions très graves. Les autorités civile et religieuse condamnent également cette pratique. Le jésuite M.de Queylus menacera même de péché mortel, toute personne donnant la boisson enivrante aux sauvages⁵⁶.

Monsieur D'Ailleboust également sera très ferme sur le sujet de la traite de l'eau-de-vie à Tadoussac. Son successeur M. d'Argenson appliquera des peines d'emprisonnement et d'amende envers les coupables. La population entière le sait, un Indien ivre provoque de nombreux incidents. Malgré l'ampleur problématique, les marchands n'y voient qu'une contrainte et demandent l'autorisation d'échanger de l'alcool contre des peaux de castors, comme tout article dans le commerce. Ce sera refusé.

Auparavant, sans appréhender les futures et accablantes conséquences de la vente d'alcool aux autochtones, le conseil souverain accordait à Jacques Boisdon⁵⁷ l'autorisation d'ouvrir un cabaret le 19 septembre 1648. Bien encadré par l'église, on croyait que l'endroit ne se présenterait aucun problème. Ce premier établissement ouvrit sous le nom de « l'auberge du Baril d'Or »

Avec le temps, naîtront les expressions populaires relatif aux buveurs tels : lever le coude, s'arroser la dalle, avoir le vin triste, prendre de la bouteille. Dans la même foulé concernant les breuvages alcoolisés, il se dit : le vin chasse l'ennui et donne des grenouilles dans la vente, on peut piquer la cruche ou sauter les plombs. Pour celui qui a trop bu, on dira : il est dans le cirage, rond comme un ballon, un œuf ou une bourrique

La préoccupation des dirigeants s'avère légitime, et malgré tout certains cabaretiers ignorent les ordonnances. L'avarice et le désir de s'enrichir primant avant tout. Cette non-conformité à la loi entrainera des répercussions à La Prairie de la Magdeleine, située non loin de Ville-Marie. Un grand procès s'enclenchera, suite au décès du petit fils de Pierre Ganier époux de Catherine Daubigeon.

*« L'an 1719; le 21 febvrier, a été tué par un sauvage Ivre, la nuit dans son lit un petit garçon, âgé de vingt Cinq mois, appelé Pierre Gagnier de Pierre Gagnier et de marie Magdeleine graveline ses peres et meres, de cette paroisse, son Corps a été inhumé avec les Ceremonie ordinaires, en presence de Francois Leber Et de rene Bourassa Ulric prêtre Bourrassa »*⁵⁸

Ce cas relève de la justice civile. Le procès débute à Montréal le 22 février 1719. On accuse Jacques Destailis, cabaretier, d'avoir vendu de l'eau-de-vie à des sauvages. Plusieurs personnes témoigneront, dont René Bourassa époux d'Agnès Gagné filles de Pierre Ganier et Catherine Daubigeon.

L'ivrognerie est prohibée par le clergé, mais malgré cela, certains s'enivrent le jour de Noël ou de Pâques en dépit de la sévérité des sanctions. À l'occasion de fêtes religieuses, les offices sont souvent suivis de réjouissance. Les cabarets ces jours-là font des affaires d'or. Le 24 décembre 1645, deux Français soûls avant la messe de minuit causèrent beaucoup de scandale. Les Sauvages observant leur comportement dirent qu'on devrait appliquer la discipline en de telles circonstances. M. de Montmagny pour démontrer que la justice était égale pour tous, fit mettre les contrevenants au chevalet, dit cheval de bois, et exposés à un vent nord-est épouvantable.

Il en fut de même dans la nuit du Mardi gras au mercredi des Cendres de 1645, lorsque Jean Leblanc prit de querelle avec des domestiques de l'Hôtel-Dieu, faillit assommer Jacques Païse. Leblanc fut condamné au cheval de bois et à la répartition civile. Ces deux événements furent assurément vus par Louis Gasnier. Il faut se rappeler qu'il vécut à Québec les deux premières années de son arrivée.

Notes et références

CHAPITRE QUATRIÈME

LA VIE AU XVII^e SIÈCLE

1. L'œuvre de chair en Nouvelle-France : le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec. P.247
2. Les caractères ou les mœurs de ce siècle. P.267 293
3. Père de la médecine, largement cité dans les pièces de Molière.
4. Wikipédia
5. Étude et recherches historiques sur les monnaies de France p.293
6. La Nouvelle-France {vers 1660-1770}
7. Musée de la monnaie de la Banque du Canada
8. Musée de la monnaie de la Banque du Canada
9. Musée de la monnaie de la Banque du Canada : es commerçant et les habitants acceptèrent, mais la deuxième émission de carte rendirent furieux les autorités Français. De Meulles reçu ce message daté du 20 mai 1686 : « *Elle {Sa Majesté} a fort désapprouvé l'expedient dont il s'est servy de donner cours a des billets de cartes, au lieu d'argent, cela estant extremement dangereux rien n'estant plus facile a contrefaire que cette sorte de monnaie* ».
10. Édits et ordonnance royaux, p.370
11. Histoire, passion
12. Histoire de la Nouvelle-France.
13. Debien, G, Liste des engagés pour le Canada au XVII^e siècle {1634-1715}, p. 379
14. Cette expression apparut pour la première fois dans les textes officiels en 1672.
15. Dictionnaire biographique du Canada : Pierre Duquet de la Chesnaye, explorateur, notaire royal, procureur du roi, juge seigneurial, seigneur, baptisé à Québec le 14 janvier 1643 et inhumé dans la même ville le 13 octobre 1687. Peu après sa sortie du collège, Duquet achetait, le greffe du notaire Guillaume Audouart, à qui il succéda à titre de notaire royal.
16. Archives judiciaires de Montréal
17. La clôture au XVII^e siècle en Nouvelle-France consiste en deux pieux plantés en terre, l'un vis-à-vis de l'autre à environ un pied de distance. Ces pieux percés à la tarière sont traversés en trois ou quatre chevilles de bois sur lesquelles reposent les perches de cèdre.
18. Histoire critique du pouvoir municipal de la condition des cités p.404. La taille fut établie le 2 novembre 1439 sous Charles VIII {1470-1496}. Elle sert à pourvoir aux besoins de l'armée suite à la guerre de Cent Ans. L'imposition est proportionnelle aux revenus et aux biens possédés. La taille s'approche beaucoup de l'impôt annuellement de nos jours.
19. Les intendants des finances au XVIII^e siècle, p.131 : il fut institué en 1549 par le roi de France Henri II
20. Les impôts sous l'ancien régime : Produit indispensable pour conserver les aliments. Le commerce du sel est très lucratif, mais trop cher. Il insistera une contrebande très importante fait par des gens qu'on appelait « Saunier » d'où tire le nom de famille Saultnier son originel.

Le 3 novembre 1560, le Duc Emmanuel Philibert institua pour la première fois en Savoie le monopole de la vente du sel et la gabelle. Un Édit du 19 août 1561 fixa une quantité minimum d'achats de sel. Son exécution l'objet en 1561 d'un recensement paroisse par paroisse, listant pour chacune des d'habitations le nombre de personnes et bétail par habitation, même si ce dernier n'était pas taxé.

21. Wikipédia : En France, elle sera abolie par le roi Charles V le 16 septembre 1380.
22. Généalogie et Annales. : Un percepteur ou « dîmier » exécute le prélèvement avant que l'habitant engrange la récolte. La dîme n'est pas portable, mais quérable et représente un impôt très lourd pour chaque paysan
On en distingue différentes sortes :
 1. Les grosses dîmes, portant sur le froment, seigle, orge, avoine et vin.
 2. Les dîmes menues : touchant les légumes fruit des arbres.
 3. Les dîmes charnage, relevant de l'importance des troupeaux
 4. Les dîmes noales, regardant les terres récemment défrichées.Cette forme de don obligatoire remonte au XI siècle et prend sa source au concile de Mâcon {585}, qui menace d'excommunication les fidèles qui ne payent pas leur dû à l'Église. Comme vue, la législation des rois Francs transforme l'obligation religieuse en obligation civile. Reconnu comme étant un moyen de subvenir au besoin des prêtres, l'État intervient, au besoin pour imposer le versement de la dîme dû à l'Église.
23. Le phénomène est si rependu, qu'on le mentionnera une pièce de théâtre. {Saltkines reprints, Genève 1970 : Le théâtre Français au XVIe et au XVIIe siècle, ou choix des comédies les plus curieuses antérieurs à Molière} p.212 « *Ma foy, cela m'est venue comme un os dans la gueule d'un chien; mais tu ressembles les procureurs, tu veux relever mangerie. Courage, courage ! si tu meurs à la table, je veux mourir à tes pieds. Beuvons en tirelarigot* »
24. La dîme royale p. 17-24
25. Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil vol. I, p. 33.
26. Édits, Ordonnances royaux etc. Approbation du roi pour l'établissement du Séminaire de Québec p. 35.
27. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, p.379
28. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, p. 396
29. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, p 404. D'après l'édit de 1679, l'ordonnance était du 4 septembre 1667 {Édits et ordonnances T.I, p.231} dans les registres de l'archevêché de Québec, elle porte la date du 23 août 1667.
30. À la découverte d'un droit fiscal « interstatal » canadien p.60
31. Arrêt au sujet des fortifications de Montréal, Édits, Ordonnances, p. 355.
32. Histoire des Canadiens Français 1608-1880, vol 2, p. 95
33. Œuvre de Champlain T.1 p.154
34. La justice seigneuriale instruit les procès pour les plaintes adressées alors que le procureur fiscal représentant du Seigneur se charge de défendre les intérêts du public et du seigneur. Le prévôt cherche les accusés en fuite, surveille les militaires et veille à la sécurité des chemins. Au XVII^e siècle, le prévôt a la vie facile, contrairement au siècle suivant. Pour l'aider dans son travail, il s'entoure d'une brigade composée d'un lieutenant, d'un sergent et de quatre à six gardes et d'un greffier.
35. Le droit civil Canadien p. 36
36. Édits et ordonnances, vol. 1, p. 46 : En mai, 1663 Louis XIV établit la Compagnie des Indes occidentales pour l'administration du commerce en Nouvelle-France. L'article 33 « Seront les Juges établis en tous les dits lieux, tenus de juger suivant les lois et ordonnances du Royaume, et les officiers de suivre et se conformer à la Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris, suivant laquelle les habitants pourront contracter, sans que l'on y puisse n'y introduire aucune Coutume, pour éviter la diversité. »
37. La justice sous le Régime français : avant cette date, les affaires judiciaires dans le gouvernement de Québec sont jugées par le conseil souverain, mais qu'en dernier ressort, ce qui empêche tout appel. Cette injustice amène les autorités à mettre sur pied la Prévôté de Québec en 1667. Trois-Rivières et Montréal, l'instauration d'une cour de première instance a lieu dès 1663.

38. Registres du Conseil souverain de Québec. Ainsi fut châtié Marie Rivière femme de Jean Rattier
39. Le bourreau au Canada sous le régime français, p.62
40. La justice sous le Régime français
41. Les peines dites légères : cette catégorie regroupe : la réparation civile, l'amende pécuniaire, la confiscation des biens et la réclusion. Elle s'applique si le crime découle de faits divers; des injures verbales ou origines de conflits liés à la propriété privée ou à l'honneur des individus.

La sentence varie entre une amende et la réclusion, selon le sexe. S'il s'agit d'une femme, la réclusion est punitive désirant protéger la descendance et défendre les valeurs sociales. Si le criminel est un homme, la réclusion se veut plus préventive que punitive.
42. La justice sous le Régime français
43. Les peines afflictives et infamantes : les crimes graves sont traités autrement. On préfère le blâme, l'amende, l'exposition publique tels le carcan ou un châtiment corporel comme le fouet, la flétrissure, etc. Le blâme, l'amende et l'exposition publique sont la conséquence de crimes légers ou d'une première offense; tel l'adultère, l'ivresse, la diffamation, etc. L'application du fouet, la flétrissure sont applicables selon l'âge du criminel. Ainsi, un délinquant juvénile est fouetté, le voleur nocturne s'expose à une peine beaucoup plus sévère.
44. Archives judiciaires de Montréal
45. La justice sous le Régime français
46. Archives judiciaires de Montréal 7 mars 1680 : Déclaration d'un vol exécuté chez Pierre Lefebvre par Nicolas Gagné, habitant de l'île de Montréal
47. Archives judiciaire de Montréal 20 mars 1680 : réfutation par Jean Leduc des témoins de Nicolas Gagner.
48. Université d'Ottawa, Revue de l'Université d'Ottawa, Volume 17, 1947. p.292
49. Archives judiciaires de Montréal
50. La population dijonnaise inscrite au « Papier rouge ». Le papier rouge est un registre rassemblant les condamnations majeures délivrées par le tribunal échevinal de Dijon présente la population délinquante qui sévit dans la cité des ducs Valois. Ce registre permet de cerner tant les acteurs que les complices. Des réseaux de voleurs et de receleurs, de proxénètes et de prostituées, de clandestins et de rebelles.

Bien qu'originaire de Dijon, et datant du 14^e siècle, il semble que cette pratique eu lieu en Nouvelle-France. Voilà pourquoi Nicolas Gasnier se sentait si accablé par l'affirmation de Jean Leduc. Selon la coutume Boubonnois, Dieu ne juge deux fois une même chose et qu'un délit ne doive être recherché pour la seconde fois; néanmoins, quand il y a plusieurs délits, ils peuvent être poursuivis ensemble, ou séparément. Et si a plus, la peine du second méfait est souvent en aigrie et augmente ayant égard aux fautes passées. C'est ce que nos juges praticiens appellent Papier rouge. C'est que les légistes disputent si la première accoutumance payée augmente la peine de la seconde.
51. Commentaires aux coutumes du duché de Bourbonnois p. 484
52. 52- Justice Québec :

Avril 1664 - Une chicane de domestique ; le domestique Pierre Hudon porte plainte contre un dénommé Saint-Martin pour violence corporelle. À la suite d'un rapport du chirurgien, ce dernier est condamné à verser 20 livres pour payer ses médicaments et sa nourriture durant sa convalescence.

Juillet 1664 - deux joyeux lurons ; les dénommés Lafleur et Labrière sont pris en état d'ébriété dans le secteur de la Place-Royale. Les deux fêtards sont condamnés à verser chacun une amende de 10 livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Avril 1665 - Vin trop cher : regroupement de citoyens pour faire condamner le cabaretier Gabriel Lemieux et son épouse Marguerite Lebœuf qui vendent leur vin plus cher que le prescrit la loi. Le couple est condamné à payer une amende de 10 écus et en cas de récidive, il y aurait une plus forte pénalité.

Avril 1665 - Les dangers du cap Diamant : Charles Amiot, résident de Place-Royale, poursuit Jean Fouin qu'il juge dangereux pour la sécurité publique. En effet, ce dernier extrait des roches de la

paroi abrupte, provoquant de petits éboulis. Fouin échappe à l'amende, mais doit remettre le chemin en ordre à la suite de nombreux éboulements.

Avril 1665 - Blé volé : Jacques Lelanc est accusé d'avoir volé du blé à Jacques Bris. Le voleur est condamné à être battu et flétri de verges par l'exécuteur de la haute justice.

Juillet 1667 - Violence chez un groupe de femmes : Catherine Caron, Marie Trotin, Anne Saint-Denis et Suzanne Rocheleau sont reconnues coupables d'avoir molesté Nicolas Huot. Ce dernier gagne sa cause et obtient la permission d'organiser une petite séance d'humiliation envers ses agresseurs.

Octobre 1668 - Insulte contre le roi : Jean Talon est insulté de la teneur de deux lettres rédigées par un dénommé Gaillard, dans lesquelles il insulte le roi de France. Gaillard est déclaré coupable et est jeté en prison en plus de l'acquittement d'une forte amende de 300 livres.

Novembre 1668 - Une traversée bien particulière : dès son arrivée au port de Québec, le capitaine du navire, Henri Reuse de Hambourg, dépose une plainte contre un groupe de mutins. Ces derniers connaissent leur peine qui se traduit par un bannissement complet du Canada.

Juillet 1669 - Duel : duel à Trois-Rivières entre deux soldats, François Blanche dit Langevin et Daniel Lemaire dit Desroches. Déclaré coupable, Blanche est condamnée à être pendu et étranglé et son poing droit coupé et attaché à un poteau sur le cap Diamant.

Décembre 1669 - Vol chez un employeur : Louis Sédillot se fait voler une importante somme chez lui par son domestique Jean Comperon. Ce dernier est condamné à être battu de verges à tous les carrefours de la ville et est tenu de servir son maître pendant cinq ans.

Juin 1672 - Gendre empoisonné : Jacques Bertault et son épouse Gilette Banne sont coupables du meurtre de leur gendre Julien Latouche. Ils seront condamnés au supplice de la croix Saint-André, c'est-à-dire étranglés sur une croix et bras et cuisse rompus d'un coup de barre.

Décembre 1674 - Monopole du cuir : un groupe de cordonniers porte plainte contre le seul fournisseur de cuir Étienne Charet qui fixe à la hausse ses prix. Ce dernier est reconnu coupable et doit donner à chacun six cuirs entiers, trois peaux de vache et une douzaine de peaux de veau.

Mars 1690 - fausse monnaie : un chirurgien, Pierre Malidor, est accusé de fabriquer de la fausse monnaie. Il est condamné à être battu nu aux portes du palais et aux portes de l'église.

53. Archives judiciaires de Montréal; juridiction royale de Montréal, Hôtel-Dieu de Québec Archives Hôtel-Dieu de Québec dans une lettre de la mère Duplessis de Sainte-Hélène, à une amie, 16 octobre 1734, elle raconte : « Il faut vous dire quelque chose du Canada pays de croix et de souffrances. La ville de Montréal a encore été affligée d'incendie comme en dix-sept cent dix-neuf [sic]. L'Hôtel-Dieu a été enveloppé dans cette affliction. La négresse a été exécutée à Montréal après avoir d'elle-même demandé pardon, elle est morte dans de bonnes dispositions. »
54. À savoir l'incapacité et l'incapacité juridique de la femme mariée, implique que tous les actes légaux qu'elle posera seront considérés comme nuls. Donc c'est le chef de famille qui demeure responsable de tous les actes légaux concernant la communauté de biens.
55. Édit et ordonnance royaux, 1854. p.64-2562 et Édit et Ordonnance du conseil supérieur de Québec 1676 p 157
56. Journal des Jésuites, 31 mars 1658 « pour avoir quelques verres d'alcool, l'indien pouvait donner ses habits, sa cabane, sa femme, ses enfants. Une sauvagesse ivre se livre au premier venue ; un seul verre d'eau-de-vie les matais en fureur ; pour en avoir un autre, ils pouvaient se livrer à tous les excès. »
57. Dictionnaire biographique du Canada
58. Registre paroissial de La Prairie

Chapitre 5

Incursion au sein d'une vie paysanne

Un survol du paysage, du climat, de la noblesse, des lois et des coûts ne suffit pas pour comprendre l'ampleur des affres et des joies de Louis Gasnier et ses congénères dans la France ancienne. Il faut s'attarder à l'ensemble incluant l'environnement et les croyances. Être attentif aux détails dévoile ce qui a fait vibrer, et troubler le sommeil de nos ancêtres. Le cœur des événements se trouve au sein de la paroisse, du village, dans les petits gestes anodins du quotidien. Il faut entrouvrir la porte de la chaumine et sentir les préoccupations et les bonheurs journaliers.

Notre vie trépidante actuelle ne reflète en rien celle d'autrefois. Le temps s'écoule différemment, au gré des saisons, des récoltes et l'habitant d'aujourd'hui, comme celui d'hier a les siennes. Il vaque à ses occupations dans un Perche, parsemé de petites fermes rayonnantes autour du village. Les distances, relativement courtes entre les agglomérations permettent le déplacement à pied, plus qu'à cheval. Ce dernier étant l'apanage de la richesse.

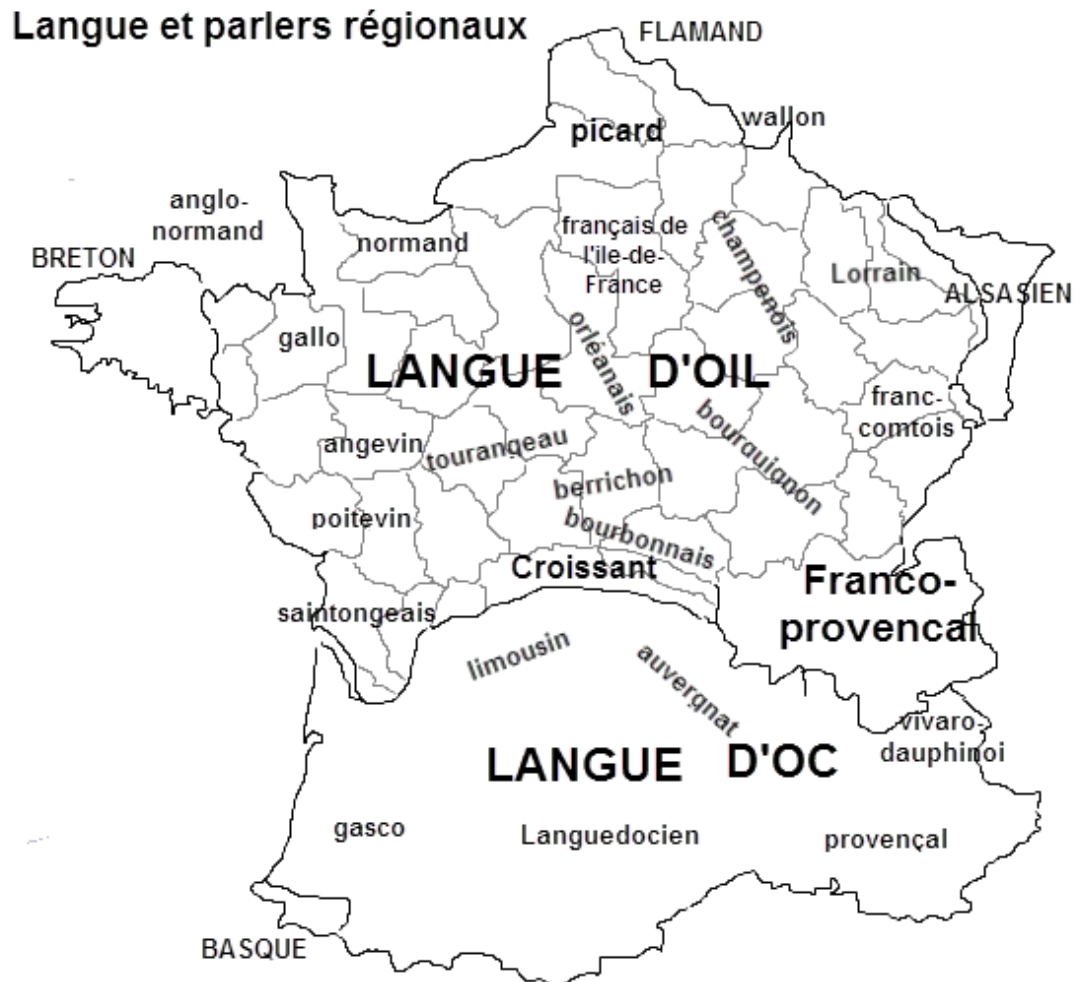
Chaque village offre des services généraux tels : une forge, une boucherie, une boulangerie, une auberge, un potier, etc. Évidemment, la variété d'articles disponibles diffère selon l'importance de l'endroit. Malgré tout, on quitte rarement son coin de pays, sauf pour aller au marché vendre les produits de la terre, ou lors d'occasion particulière comme le mariage d'un proche parent, ou encore si le travail l'oblige.

1. Le langage

Faute d'avoir vécu à l'époque de Louis Gasnier, il semble impossible d'imaginer sa façon de parler, de naître ses expressions et les mots qu'il employait. D'où la question, comment faire pour réaliser et comprendre le cheminement du français entre hier et aujourd'hui?

Certains chercheurs se sont penchés sur le sujet. De nos jours, nous reconnaissons facilement la consonance marquée entre le parler français et celui du Québec. Pourtant au début de la colonie, cette particularité n'existe pas, malgré la diversité d'origine des

immigrants. De nombreux observateurs du XVIII^e siècle ont constaté l'unité linguistique, deux siècles avant celle de la France, et ce sans intervention extérieure.



**Reproduction partiel de la carte p.79 dans:
Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie**

Carte 2 chap 5; Carte des langues

Comme dit, chaque nouveau venu importait son dialecte local et ses prières. Un regard sur la carte des langues éclaire quelque peu la ou les raisons du fusionnement linguistique. Au début de la colonie, les ancêtres de nos propres immigrants avaient pour origine la langue d'oïl, issue de la langue romane¹. Ayant une racine étymologique commune, l'unification en fut facilitée. En France à l'époque de Louis Gasnier, le latin est encore de rigueur dans les communautés religieuses et les membres du haut clergé. On l'entend lors de la messe et le constate dans les registres paroissiaux. Au Canada, seuls les jésuites parlent cette langue. Les prêtres séculiers l'utilisent peu, malgré leurs livres de prières écrits latins.

Le naturaliste suédois Pehr Kalm² séjourna au Canada en 1749. Dans son livre, il expose la prononciation du mot Montréal : « *Les Français de la région et ceux qui habitent dans cette ville prononcent ce mot "Moreal", en mettant l'accent sur la dernière syllabe.* » Il raconte aussi que :

« Les prêtres ont beau avoir à dire en latin toutes leurs prières et à lire chaque jour leur bréviaire en cette langue [...], un petit nombre d'entre eux sont seuls capables de s'exprimer dans cette langue ou osent s'y aventurer en rajoutant que la plupart des prières, même les plus courantes, se disent en latin, langue qu'une grande partie des gens ne comprennent pas. Et c'est une chose comique que d'entendre un homme dire sa prière en latin, une langue qu'il ne comprend pas, et il ne semble même pas savoir lui-même ce qu'il dit en priant [...] au Canada on n'entend presque jamais parler le français que par des Français, les étrangers n'y venant que rarement. Quant aux sauvages, ils sont trop fiers pour s'exprimer dans une autre langue que la leur, et les Français sont bien obligés de l'apprendre. »

La Nouvelle-France se doit de parler la langue du Roi, tout comme les nobles et les fonctionnaires de la colonie. Ainsi malgré les différents accents, la communication s'établit entre les immigrants et l'administration provoquant rapidement l'unité linguistique. Au début, sans être cacophonique, le langage est un amalgame du français populaire de Paris, du nord et de l'ouest de la France. La syntaxe est simple, et teintée particulièrement de la Normandie et du sud-ouest de la France. Donc similaire à celui de la mère patrie dans son ensemble. D'ailleurs, sur cette question, les témoignages sont unanimes. Benjamin Sulte mentionne dans un article concernant la langue en Nouvelle-France :

« Nous avons, pour le bon tiers de nos colons fondateurs, un seul lieu d'origine, un seul accent dans la langue, parfaite uniformité de coutumes et de vie sociale, unité dans l'occupation principale la culture de la terre et de nombreuses parentés, partie formée en France, partie en Canada. Il est impossible de trouver un groupe plus compact, aussi a-t-il mis son empreinte sur tous ceux de la seconde période. C'est lui qui a constitué la race canadienne³. »

Le missionnaire récollet Chrestine Le Clerc, né en 1655 décédé après 1698, soulève à sa façon, le fait que le français est homogène⁴ :

« J'avois peine à comprendre, ce que me disoit un jour un grand homme d'esprit sur le point de mon départ pour le Canada, où il avait fait séjour & rétablie les Missons des Recollets que je serois surpris d'y trouver d'aussi honnestes gens, que j'en trouverois : [...] ils nous assuroit que nous y trouverions même un langage plus poli, une énonciation nette & pure, une prononciation sans accent [...] J'ai observé que le paysans canadiens parlent très bien le françois, et comme sans doute ils sont plus accoutumés à aller par eau que par terre, ils complient volongiers les expressions prises de la marine. » il rajoute; *« J'avois peine à concevoir qu'une peuplade formée de personnes de toutes les provinces de France, de mœurs, de nation, de condition, d'intérêt, de génie si différents & d'une manière de vie, coutumes, éducation si contraires fut aussi accomplie qu'on me la représentoit [...], mais il est vrai que lorsque je fus sur les lieux, je connus qu'on ne m'avoit rien flatté. »*

Le sieur Le Roy Bacqueville de La Potherie {1663-1736} contrôleur général de la Marine au Canada en 1698 affirme : *« Les personnes du sexe de ce dernier Etat {la ville et la région de Québec} ont des manières bien différentes de celles de nos bourgeois de Paris & de nos provinciales. On y parle ici parfaitement bien sans mauvais accent. Quoiqu'il y ait un mélange de presque toutes les Provinces de France, on ne sauroit distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes. »*

Le père Pierre François-Xavier de Charlevoix {1682-1761} déclare : « *Les Canadiens, c'est-à-dire les Créoles du Canada respirent en naissant un air de liberté qui les rend fort agréables dans leur commerce de la vie, et nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent.* »

Finalement, l'officier Jean-Baptiste d'Aleynac {1737-1796} écrit en 1755 :

« *Il n'y a pas de patois en ce pays. Tous les Canadiens parlent un français pareil au nôtre. Hormis quelques mots qui leur sont particuliers, empruntés d'ordinaire au langage des matelots, comme amarrer pour attacher, hâler pour tirer non seulement une corde, mais quelque autre chose. Ils en ont forgé quelques-uns comme une tuque ou un bonnet de laine rouge [...] Ils disent une poche pour un sac, un mantelet pour un casaquin sans pli [...] une rafale pour un coup de vent, de pluie ou de neige; tanné au lieu d'ennuyé, chômer pour ne manquer de rien; la relevée pour l'après-midi; chance pour bonheur; miette pour moment; paré pour prêt à. L'expression la plus ordinaire est de valeur, pour signifier qu'une chose est pénible à faire ou trop fâcheuse. Ils ont pris cette expression aux sauvages. Les Canadiens donnent au mot sot, la signification d'homme trompé par sa femme. Si employant cet adjectif, ils n'ajoutent : "honneur à ta femme ou ta mère" réserve qui montre qu'il s'agit d'un badinage, il est tenu pour l'insulte la plus grave qui soit.*⁵ »

Ces témoignages sont des plus élogieux, et concordent tous. Ils proviennent de personnes instruites ayant séjourné un certain temps au Canada. Il est donc raisonnable de leur accorder un réel crédit. Comme vu, l'usage du français québécois a émergé de l'ensemble des diversités, des origines sociales et régionales. Sur certains points, la langue française incluant ses patois subsiste et a conservé également une partie des variations du français du XVII^e siècle. Selon les régions du Québec, ses habitants en prononcent encore des milliers de mots⁶ :

- Ustache et Ugène : Eustache, Eugène
- Parche, ouvarte : perche, ouverte
- Fret, coreyeur : froid, corroyeur
- Pognet, pognés : poignet, poignée.
- Menusier, essue-mains, cullière : menuisier, essuie-mains, cuillère.

À cette époque le parler familial de Paris et du Québec, sont similaire « *ste femme-là, cré moé, yé ben adret, not seigneur, leux cousins* », etc. Vers 1750, Français et Canadiens possèdent toujours une prononciation et un accent semblable, mais leur vocabulaire respectif diverge quelque peu, comme remarqué par certains témoignages contemporains. En 1743 et 1752, le père Louis-Philippe Potier {1708-1781}, missionnaire d'origine Belge, rapporte près de deux mille expressions employées par les Canadiens dans son livre « *Façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc., des Canadiens au XVIII^e siècle* ». Il décrit très bien les mots d'aujourd'hui qui se différencient du français d'autrefois :

Abrier {couvrir}, *affalé* {arrêter sur la côte}, *être allège* {vide, sans charge}, *attisée* {bon feu}, *bredasser* {faire mille petits ouvrages}, *bûcher du bois* {abattre, couper}, *calé* {chauve}, *chiard* {hachis de bœuf bouilli et de pommes de terre}, *chicot de bois* {morceau}, *corder le bois* {empiler}, *éjarré* {avoir les jambes écartées}, *embouveté* {enchâssé}, *garrocher* {jeter, lancer}, *gratte* {grattoir}, *gravois* {gravier}, *mouiller* {pleuvoir}, *se mouwer* {agir}, *poudrerie* {fine neige chassée par le vent}, *raser* {frôler}, *ripe de bois* {copeaux de

bois}, *solage d'une maison* {fondations}, *tuque* {bonnet pointu en laine}, *de valeur* {c'est dommage}.

Un bacul : palonnier; Catalogne; couverture de lit; godendart; scie; gadellier; groseiller; jaspiner; bavarder; jouer; percher; soue; loge à porc; tasserie; partie de la grange où l'on entasse le foin; tocson, homme entêté, opiniâtre⁷.

Le recueil du père Potier démontre également la créativité des Canadiens pour décrire certaine tâche aujourd'hui disparus : *barricotier* « faiseur de barils », *crépissage* « crépir une muraille, une maison », *débiscarié* « délabré », *diabolicités* « diableries, jongleries », *jouailler* « jouer souvent » et *rafaleux* « qui souffle par rafales ». En raison de leur ancienneté, les notes recueillies par Potier constituent le seul lexique du français parlé en Nouvelle-France.

Enfin Benjamin Sulte parlant de Pierre Carlet de Chamblain de Marivaux et de sa forme particulière d'écriture⁸.

« Je viens de lire une de ses comédies “L’Epreuve” {écrit en 1740} que le grand théâtre de nos jours répète... il me semble convenable de mettre sous les yeux des lecteurs une liste des mots que j’y ai relevés et qui sont précisément du nombre de ceux que l’on qualifie parmi nous d’expressions “canadiennes” parce qu’elles sont communes à toute notre population et qu’on les croit étrangères à la France. Nous les avons emportées du vieux pays où elles étaient en usage surtout chez les gens de la campagne. : »

*Je parle de voute maladie
Cette petite criature-là est une bonne file
Je sis de bonne himeur
Faut pas peser sur sti-ci pour soulager sti-la
Ca m’étourdit un brin
J’y manquerai pas drès que monsieur le commande
Il se revirera itou contre elle
La vela pour la voilà, la voici
Continuez pus vous aliez, mieux vous dites
Ah! tampire, c’est pas ça!
Je peux me comporter à l’avenant avec vous
Eh ben qu’alle le dise! »*

Au XVIII^e siècle en France, le parler théâtral dit « style bourgeois » commence à influencer et supplanter lentement le style familier. La transformation sera facilitée par la quasi-disparition de la noblesse suite à la Révolution française, alors que les Canadiens conservent le langage original, donc le style familier. Cette conformité entre la France paysanne, et le Québec sera mise en cause et parfois déniée tout au long du XIX^e siècle. Peu à peu, l’accent québécois sera perçu et jugé par les Français et étrangers comme provincial.

En ce qui a trait à l’influence amérindienne sur la langue française, elle fut de peu d’importance, sauf pour la toponymie. Parmi les plus anciens conservés on relève les mots *achigan* {poisson, 1656}, *atoca* {airelle canneberge, 1656}, *babiche* {lanière de cuir cru, 1669}, *cacaoui* {canard, 1672}, *carcajou* {mammifère, 1685}, etc.

2. Les besoins de la vie courante

C'est dans cet environnement que notre ancêtre a vécu, et que voyagent les nouvelles. Comme maintenant, on en est friand et parfois on provoque l'occasion. Le jour du marché à Bonnetable, à Igé ou Bellême, permet de faire le plein de ragot et de s'informer des derniers événements marquants de la région. Le marché de Saint-Cosme plus local est boudé à l'occasion, certains préférant une plus grande agglomération avec plus d'articles différents.

En périphérie des villes, les routes fourmillent d'un vas et viens constant. Les voyageurs lourdement chargés, des charrettes remplies de produits de consommation tirée par un bœuf et les gens à pied forment une lente procession. Le marché attire la foule et le paysan en quête d'aubaine circule lentement devant les étalages. Les saltimbanques, quêteux, seigneurs, et curieux envahissent la place. Mais attention aux voleurs à la tire, qui dérobe subrepticement la bourse pendue à une cordelette faisant office de ceinture.

À l'occasion, on achète et vend contre argent sonnante, mais elle se fait rare. Le troc est de rigueur et tout a un prix, alors on échange tissu contre des poireaux, vaisselles contre du blé. Suffit aux parties de s'entendre sur les quantités et le produit à troquer. On profite de l'occasion pour revoir de vieux amis, pour passer un contrat notarié et pour consulter le docteur parfois difficile à rejoindre.

En France au centre de la place se dressent un poteau, un pilori, une potence ou un échafaud où tout un chacun peut voir la justice s'accomplir. On estime que leur seule présence provoque la crainte du châtement et dissuade les habitants de se livrer à des actes immoraux condamnés par la justice.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, les pendaisons sont effectuées environs une fois l'an. Le supplice corporel s'applique deux ou trois fois l'an tel l'explosion au pilori ou au poteau public et se fait généralement un jour de marché. Sur la poitrine et dans le dos du prisonnier, on dispose un panneau précisant la nature du délit. La flagellation est courante. À l'occasion, le bourreau flétrit les délinquants au fer rouge sur le bras droit, d'une fleur de lys. Ce châtement est souvent précédé du fouet. Puis, le contrevenant selon la gravité du méfait est libéré ou envoyé aux galères.

Au XVII^e siècle, en Nouvelle-France Montréal possède un marché et Québec deux. L'espace de l'endroit restreint suffit péniblement à desservir ceux qui désirent vendre leur marchandise. À Québec, dans la Basse-Ville vers 1655, se trouve à une extrémité l'ancien fort Champlain qui sera remplacé par l'église Notre-Dame-des-Victoires en 1664. À l'autre bout, le magasin neuf où l'on se procure des articles venus de France. De part et d'autre, quelques maisons s'y dressent délimitant un lieu précis aujourd'hui appelé Place-Royale⁹.

La seconde place publique de Québec se retrouve en haut de la falaise, dans la Haute-Ville, dite Place d'Armes. Située à proximité du château Saint-Louis, elle est entourée de belles demeures. À Montréal, la place du marché, est près du fleuve et la rue Place-Royale. Elle est plus modeste et mesure à peine 40 mètres sur 30. Au XVII^e siècle, Trois-Rivières¹⁰ n'en possède pas encore, l'endroit étant tout au plus un village d'une centaine d'habitants.

Ces endroits concentrent la vie commerciale et sociale. On y vend une multitude de produits : bétail, gibier, poisson, grains et légumes. tissus, brocante, etc. Le marché public se tient deux fois semaines : le mardi et le vendredi. Ces jours-là, les marchands se disputent les meilleures places, à un point tel que la ville de Québec doit émettre une ordonnance¹¹ : on s'y

donne rendez-vous, on échange des nouvelles. Les autorités y affichent les ordonnances et un homme crie les édits royaux au son du tambour.

L'endroit est aussi fréquenté par la classe pauvre. Le vol n'est pas rare, mais une police veille à tout. Occasionnellement, des « sauvages » y vendent leurs fourrures puis s'arrêtent dans un des cabarets, mais trop souvent ils perdent où boit la totalité de ce qu'ils ont gagné

En Europe, le roi se veut l'autorité suprême. Mais gouverne-t-il seul? Louis XIV {1628-1715} à la mort de Mazarin, disait qu'il incarnait seul la souveraineté. Cette affirmation laisse planer un doute! Si c'est le roi qui décide en dernier ressort, en réalité il est assisté et influencé par ses proches. Au sein du conseil, on retrouve invariablement un ou des membres du haut clergé. Un scénario similaire se produit en province. D'ailleurs plus la région est éloignée de Paris, plus les contes, marquis et dignitaire, gouvernent sans réel contrôle royal, mais toujours secondé ou approuvé par un représentant ecclésiastique.

Ce fait ne surprend pas, la religion chapeaute à sa manière les diverses institutions depuis longtemps. Il en est de même dans tous les secteurs, chacun possède ses figures d'autorité, pensons justice et apparaît l'image d'un juge, la maladie s'associe au médecin, etc. Ce contrôle est une suite normale et essentielle empêchant le cahot de s'installer, mais quelque part, l'Église veille.

Aujourd'hui, sa présence est moins visible, mais peut-on affirmer que le peuple est plus libre? Les gouvernements¹² ont pris la relève et émettent des lois encadrant de nombreux sujets jadis sans aucune entrave. Désirant le bien-être de la société, des législations ont investi cette sphère privée et fait d'elle une affaire publique régie par des lois et des décisions autrefois prise en famille. Dans une certaine mesure, le rôle de la cellule familiale s'en trouve affecté et effacé. Mais voilà trois ou quatre siècles qu'en était-il?

À l'aube de XVII^e siècle, l'histoire antérieure et la religion ont conféré au père un immense pouvoir naturel sur son épouse et sa progéniture. Son rôle est de protéger, nourrir et d'éduquer ses enfants dans la crainte de Dieu. Sur terre, il est le représentant hiérarchique de l'éternel après le curé. L'Homme n'est-il pas à son image? La femme conçue à partir d'une de ses côtes est donc sa subordonnée.

Ainsi, le père veille et représente une valeur incommensurable. Il tient aux valeurs, et les protège tant que faire ce peut des aléas de la vie. Il partage avec ses proches les petits bonheurs. La famille est régie par un père et une mère, et incarne une bulle infranchissable par l'État. Le temps changera les choses et l'emprise paternelle se transformera pour différentes raisons : changement des mœurs, la société moderne, les nouvelles pratiques familiales, l'évolution du droit de la famille.

Au Moyen Âge, l'influence du christianisme relie intimement le géniteur au mariage et lui confère tous les droits. À la Renaissance, le père se veut moins despotique. Il s'intéresse désormais à sa progéniture et à sa femme. Investi d'un pouvoir total de correction envers les membres de la famille, il gouverne et dirige. Il assume ainsi la vie et l'éducation de ses enfants et maintient l'unité familiale.

Lorsque Louis Gasnier décide d'immigrer, il a assurément cette vision et cet ascendant. Comme père, il a cœur le bien-être familial. À ce moment en France, règne en maître, la peur,

le cahot, la faim et la maladie. Voilà sans doute de bonnes raisons pour entraîner avec lui, Marie Michel et ses enfants dans une merveilleuse aventure.

Rendu en Nouvelle-France, Louis conservera son emprise familiale. La mentalité ne change pas, malgré l'éloignement. Tout comme avant, dans l'espoir d'aider ses enfants, il peut choisir de placer l'un d'eux comme apprentis ou domestique. Ainsi il sera initié à un métier et subira l'autorité paternelle par le biais d'un maître.

La grandeur des gens :

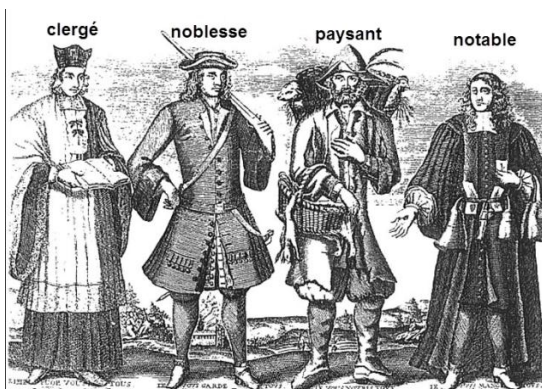
Une comparaison entre la hauteur des meubles tels la chaise ou le banc, en usage au XIX^e et début XX^e avec ceux en usage en l'an 2000, laisse penser que la population était moins grande au cours des siècles précédents.

En fait, la grandeur fluctuait selon les époques et les endroits. Durant le règne de Louis XV et de Louis XVI, il semble que la taille moyenne des individus variait en fonction de l'alimentation, et de leurs conditions de vie. Au cours des siècles, elle s'accroît lentement par période¹³.

Un dicton populaire affirme : « Dans les petits pots les meilleurs onguents dans les grands les excellents ». Bien sûr, il ne faut pas prendre ce dicton à la lettre, mais il s'applique bien à la taille des gens du XVII^e siècle. En France comme au Canada, la femme ne dépassait pas 152 centimètres {4 pieds 9} et l'homme, 165 centimètres. {5.pieds 4} Jacques Cartier qui a exploré le Saint-Laurent a contemplé ce magnifique fleuve du haut de ses cinq pieds deux pouces.

Bien entendu, se limiter à cette affirmation serait une erreur, car selon la région, la grandeur des hommes et femme pouvaient varier et même dépasser la moyenne.

Les tissus et vêtements



Les quatre ordres de la société

Les tissus¹⁴ sont indispensables dans la vie de tous les jours et sont fabriqués à partir d'éléments naturels; la laine, le lin ou le chanvre. Tisser, il se présente sous forme de toile qui sera vendue à l'aune, prête à la confection de vêtements. Les gens modestes revêtent exclusivement des tissus bon marché et grossiers malgré la multitude de qualités disponibles.

Le costume se porte selon la circonstance, la fonction, les déplacements, le travail ou pour étaler sa richesse. Le soldat en permission, le bourgeois, l'ouvrier, les membres d'un ordre religieux sans oublier le cavalier chacun utilisent un tissu et un habit adapté à sa condition.

Le juge/avocat : une robe de velours rouge, sur une simarre de soie noire + un chaperon brodé d'hermine sur l'épaule gauche.

Le greffier/notaire : une robe écarlate + bonnet carré noir.

L'ecclésiastique : une robe de gros drap avec une ceinture. + Un manteau et une capuche {capuchon pointu}.

Les Sœurs : une longue robe, un voile ou cornette

Les cardinaux : une cape rouge, parfois avec des dentelles et des broderies d'or.

Les évêques : un manteau bleu + une croix pectorale + mitre et bâton à houlette.

Les prêtres : sont coiffés d'un bonnet carré. Les moines portent la robe de bure

Le costume militaire : sous Richelieu, l'armée s'organise en compagnies spécialisées, dont celle des mousquetaires. Ces mercenaires, sont plus ou moins bien vêtus selon la fortune de leur capitaine et arborent le gilet de peau, buffletin ou buffle mis comme un pourpoint, ou d'un paletot boutonné sur le devant. Celui des officiers conserve un hausse-col de métal. Pour différencier les corps d'armée, on varie les couleurs des casques ou mantilles; on les appelle aussi Calabre dans le vêtement civil.

La reconnaissance sociale dépend du costume porté, facilitant d'autant plus la distinction entre le noble du roturier. À la ville comme à la campagne, la vie se déroule autour de l'église paroissiale. Le dimanche devient l'occasion pour les femmes d'exhiber leurs plus beaux atours et les hommes leurs chevaux, bien que les autorités aient cherché à interdire la mauvaise habitude qu'ils avaient de se rendre à la taverne locale au début du sermon.

La noblesse

Les vêtements sont ornés, et confectionnés dans de somptueux, tissus et trop onéreux pour les classes inférieures. Ces derniers se contentant d'imiter la coupe des habits.

a) Chez la femme :

- La chemise blanche de toile fine, à encolure dégagée, garnie de dentelle. Les engageantes {manchettes larges} sont garnies de dentelles en point de France ou en point de Venise.
- La robe est taillée dans de belles soies brochées et richement rehaussée de fils d'or et d'argent.
- La jupe ornée d'applications est portée par dessus de multiples jupons.
- Elle protège sa peau blanchâtre du soleil avec une ombrelle.
- Les bas sont faits de soie. Les souliers recouverts de soie brochée.

b) Pour l'homme :

- La perruque, qu'on appelle *in-folio*, peut s'avérer monumentale obligeant l'homme à porter son chapeau sous le bras.
- La chemise blanche est ornée d'un jabot et de manchettes et cravate au cou. Ces derniers sont garnis de belles dentelles, en point de France ou en point de Venise.
- La veste est brodée de fils d'or et d'argent.
- Le justaucorps recouvrant la chemise est garni de galons et de rubans dorés.
- La culotte se veut taillée dans les plus belles soies brochées

- Les bas sont faits de soie et les souliers recouverts de soie brochée.
- Des gants et une canne complètent sa tenue.

La bourgeoisie

Dans l'ensemble, les vêtements du bourgeois sont similaires à ceux de la noblesse, en moins luxueux. La soie et le velours sont présents uniquement en garniture ou en décorations. Les couleurs sont beaucoup plus variées que celles des habits de la classe populaire.

a) Chez la femme :

- La chemise blanche de toile fine est ornée de dentelle à l'encolure et s'agrémenté aussi d'engageantes.
- La robe est ajustée à manches courtes et étroites ou retroussée ou fendue quelque peu. Parfois, une jupe décorée et une blouse protégée à l'occasion par d'un tablier. Dessous, elle ne porte aucune culotte au sens moderne du terme. Elle est nue sous son jupon, de la taille jusqu'aux bas.
- Le manteau de robe ouvert devant laisse voir la pièce d'estomac; le bas de la robe est relevé et épinglé à l'arrière.
- La jupe est lourdement ornée de plissés et d'applications.
- Les bas faits soie ne doivent jamais être vus, indécence oblige. Les souliers à talons hauts sont recouverts d'un riche tissu.
- La tenue s'agrémenté parfois d'un éventail, d'une ombrelle
- À l'intérieur ou au jardin, elle porte un tablier de dentelle.
-

b) Pour l'homme :

- Il ne porte pas la perruque, mais les cheveux longs et frisés ou du moins ondulés.
- Sa tête est recouverte d'un grand chapeau de feutre à plumes. Les puritains anglais se différencient des royalistes par leurs cheveux coupés très courts, ce qui leur vaut le sobriquet de « têtes rondes »¹⁵. Leur mise, beaucoup plus sobre que celle de leurs contemporains, est le costume des émigrants vers l'Amérique.
- La chemise est blanche, de toile fine, qu'il enfle par la tête. Elle est ornée d'un jabot et de manchettes. Par dessus, il porte un tablier, un sarrau ou un pourpoint dit une veste matelassée ou rembourrée de laine sur les épaules et la poitrine.
- La culotte est taillée dans un tissu riche et s'arrête aux genoux. Elle est fermée et agrémentée de jolis boutons de métal.
- Un pourpoint à manche appelé « justaucorps » va du cou à la ceinture et se fixe aux chausses. Avoir un pantalon au XVIIe siècle est signe de richesse
- La cravate, étroite et longue, faite de mousseline, se porte enroulée autour du cou et ses bouts noués descendent sur la poitrine.
- Les bas sont de soie rouge ou rose. Les souliers français à bouts carrés ont des talons hauts. Le citadin moyen porte des savates de cuir.

Le peuple

Les textiles couramment utilisés pour les vêtements de l'homme et de la femme de la classe populaire sont réalisés à partir de lainages généralement grossiers tissés de coton et de laine

a) Chez la femme :

- Un bonnet piqué couvre les cheveux et se noue sous le menton. Confectionné en toile matelassée, il se porte toujours sous une coiffe {cornette} alors que certains autres bonnets, tels les bonnets à un rang ou à deux rangs, se portent seuls.
- La femme arbore un mouchoir à col {ou mouchoir de cou} de toile ou de mousseline. Sa chemise blanche, en coton, est d'encolure dégagée et à manches courtes.
- Le corsage est un vêtement ajusté avec basques et manches, qui peuvent être lacés devant ou derrière.
- La jupe longue faite de lainage est longue et ample. Son tablier de grosse toile ou de lainage foncé. Chez la femme modeste dite roturière, la robe au sens actuel du terme est rare {sauf la robe de mariage}. Elle revêt d'une chainse : chemise, un b্লাuid dit tunique longue, et une aumusse nommée capuchon, d'une coiffe de toile. Pas de culotte au sens moderne du terme, elle est nue sous leurs jupons, de la taille jusqu'aux bas.
- Ses bas de laine sont retenus au-dessus du genou par des jarretières. Les bas ne doivent jamais être vus, décence oblige.
- Elle chausse des souliers français ou des sabots de bois à la ville comme à la campagne. Les galoches maintenues par des brides {sorte de souliers à semelle de bois dont la partie supérieure est en cuir} sont de mise.
- Vers 1630, lors de sortie, elle revêt un manteau à capuchon {chaperon}. Passé cette date, le chaperon n'est porté que par les bourgeoises et les veuves. Comme accessoire, une ceinture et une bourse de toile, l'ensemble fait généralement de coton, lin ou laine.

b) Pour l'homme :

- Les cheveux sont portés longs et naturels, parfois couverts d'un bonnet de laine tricotée ou d'un chapeau de feutre.
- Une Chainse {chemise} courte ou longue de coton blanc ou toile de chanvre, à col et des poignets boutonnés, qu'il enfle par-dessus la tête. La culotte est faite de lainage. Elle a une braguette à bouton et s'ajuste extérieurement aux genoux.
- L'homme porte d'un b্লাuid {tunique} à manches en lainage qui se boutonne devant; et porté par-dessus la chemise. Il peut avoir un pourpoint dit veste ajustée et boutonnée le haut du buste et ne comportant pas de ceinture.
- Il porte aussi une cravate de toile enroulée au cou lui servant parfois à s'essuyer le visage et dont les deux bouts noués descendent sur la poitrine.
- Aux jambes, on retrouve des chausses par-dessus les braies, englobant le pied et la jambe. Ils sont attachés au pourpoint par des cordelettes. Il peut aussi avoir des heuses dit jambières sans pied, ou des guêtres de cuir aussi genre de heuses, fendu d'un bout à l'autre et fermé avec des boucles et courroies.
- Il porte des bas de laine, taillés ou tricotés, retenus par des jarretières, des souliers français de cuir, munis de talon, qui s'attache sur le dessus par une boucle de métal. Les bas de chausses deviendront plus tard les chaussettes. L'ensemble est généralement fait de coton, de lin ou de laine. Comme accessoire, il y a une ceinture et une bourse.
- Il chausse des sabots de bois ou des bottes sont en fait des chaussures légères Ressemblant à s'y méprendre à nos pantoufles d'aujourd'hui.

Le roturier n'affiche aucune broderie d'or et d'argent. Ses hardes sont usées à la corde, rapiécée, déchirée ou élimée. Le temps venu on en fait des chiffons, torchons, etc. On se change, rarement, et lorsque le vêtement est très sale ou puant, on le met de côté en attendant la grande lessive. En hiver, on bourre les chaussures de paille, de fougères ou herbe en été¹⁶, on met aussi des galoches¹⁷ maintenues par des brides sur la tête, une aumusse ou une cale sorte de bonnet complète le tout.

En Nouvelle-France, l'immigrant s'aperçoit rapidement que ses habits sont inappropriés. Malheureusement, de nouveau coûtent cher, et faute de tisseuse les seules étoffes disponibles sont importés. Malgré le déplaisir de plusieurs, on apprend à se revêtir à l'indienne; mitaines en peau de castors et des mocassins durant la froide saison.¹⁷

Lorsque Louis Gasnier arrive au Canada, au premier hiver venu, il est facile de s'imaginer sa surprise et son obligation d'adapter ses vêtements de lin ou de chanvre aux conditions du pays. La toile de ses hardes devenant insuffisantes pour le rude climat du pays¹⁸. Ce n'est qu'au début du XVIII^e siècle que le tissage se répandra dans la nouvelle colonie.

Auparavant, localement, on fabrique peu de toile, les métiers à tisser sont rares. Plus tard, pour agrémenter l'attrait de l'étoffe, on le teint de différente couleur à l'aide de plantes. La laine est encore plus rare¹⁹, car les éleveurs de moutons perdent de nombreuses brebis victimes de prédateurs vivant dans la forêt. La laine sert surtout à la confection de sous-vêtements et bas portés été comme hiver. Ce produit ayant la propriété d'absorber la sueur la rend utile et protège des refroidissements.

En Nouvelle-France, la garde-robe est restreinte. En belle saison, l'homme possède une ou des chemises de toile, un pantalon retenu d'un cordon, le tout complété d'une veste, parfois en peau de daim ou d'orignal. Les chaussures à la française seront lentement abandonnées pour ceux en cuir du pays ou des mocassins. La femme revêt de longues robes, de lin ou de chanvre, ou d'une jupe longue avec un chemisier. Aux pieds, chaussure comme l'homme ou le sabot. La coiffe où la cornette attachée sous le menton avec un ruban complète le tout.

En principe, la femme possède une certaine quantité de jupons la protégeant des froids d'hiver. L'influence amérindienne prendra le dessus, mais pour l'instant durant la saison glaciale, le survêtement se résume au port du châle pour les femmes. Les hommes utilisent des mitasses²⁰.

Les déplacements apportent aussi leurs lots de difficulté. En effet, outre la marche²¹, il n'existe d'autre rescousses que le canot sur le fleuve ou une rivière. Les chemins, à vrai dire des sentiers sont présents qu'en ville. L'hiver, on se frayait péniblement un passage en raquette²² sur la neige, sans une route publique ou un pont pour enjamber la rivière, les ravins et les précipices. Le danger est constant et les habitations clairsemées le long du fleuve n'aident pas l'entraide et le voisinage en hiver.

L'hiver canadien incite rapidement à fabriquer et porter des vêtements mieux adaptés. On emprunte aux marins mitaines, bonnets ainsi que capots de laine. L'on s'inspire aussi des Amérindiens pour confectionner des vêtements en de peaux animales. Ainsi, durant l'hiver, tout linge d'extérieur est doublé de fourrure. Le coureur des bois revêt souvent un manteau en

peau d'orignal, de caribou ou d'ours et des mitaines comme les autochtones. Le manchon fourré de peau d'ours pour dame fera son apparition.

Faut-il croire que les hommes portent le traditionnel bonnet de laine dite « tuque »? Le folklore a la vie tenace et bien que l'image du bonnet et de la ceinture fléchée²³ fût popularisée, il est loin de la vérité au temps de la colonie. Dans l'ensemble, l'inventaire des biens permet d'entrevoir les vêtements et celui de Louis Gagné dit Bellavance²⁴ fait le 8 juillet 1699 {Genaple} donne un aperçu;

« Une paire de gros soullier neuf, Un vieux manteau de Camelot du deffunt avec un vieux Chapeau de grosse laine qui sont les seules hardes qui restent de luy; le reste ayant esté employé a l'usage et entretien des enfans. Treize Chemises de grosse toile Chanvre »

Avouez que pour un seigneur, la richesse n'était pas au rendez-vous! Celui de Louis Gasnier époux de Marie Michel dévoile : *« Un habit desia Vieils & quatre Chemises le tout a Usage dhomme servant audict desfunct estimés le tout a trente livres. »* Louis non plus ne possédait pas grands vêtements.

3. La médecine

Tous les historiens s'entendent, le XVII^e et XVIII^e siècle fut parmi les pires époques en termes d'hygiène corporelle. Au Moyen Âge soit du V^e au XV^e siècle, une bonne hygiène est normale. La santé et le bien-être sont une réelle préoccupation. Les cités médiévales sont équipées de latrines et de bains publics. Au début du XVI^e siècle, il est fréquent de voir un attroupement d'hommes et de femmes près d'une rivière totalement nue.

L'hygiène et maladie

Malheureusement, disparaîtront progressivement ces bains réguliers qui sont la norme au XVI^e et XVII^e siècle. En cette période dite « des temps modernes », la population est prise entre deux feux; l'Église et la Médecine. Peu à peu, l'hygiène corporelle est négligée. L'Église Catholique possède sa part de responsabilité. Elle dénonce l'immoralité des bains, où se retrouve des deux sexes. Elle réprouve surtout l'attitude lascive des femmes lors de bains chauds.

La population écoute et se lave de moins en moins. La carence d'hygiène propage les maladies. Insidieusement, lors des sermons l'Église sous-entend que l'eau en est la cause et affirme que les maux sont l'expression de la puissance divine. Elle impute maladies et épidémies, au courroux du créateur et que tout chrétien, se doit de les supporter avec patience et même avec joie. Elle affirme également que la guérison du corps passe avant tout par l'âme qu'on soigne au moyen de prières, de processions, de pénitences, de pèlerinages et d'offrande à l'Église. Dans un même souffle, elle laisse sous-entendre que les indulgences²⁵ payables à peu de frais, apaisent la colère de Dieu. L'indulgence octroyant la rémission partielle ou totale d'un péché déjà pardonné devant Dieu.

Trop pauvre pour acheter des indulgences, la population tend l'oreille aux autres possibilités de plaire à Dieu. La peur de contrarier le Tout-Puissant s'installe et nombreux

sont ceux qui lèguent leurs maigres pécules à l'Église, en lieu et place de leur proche. Les testaments de ce temps en font foi, et le testateur profite de cette occasion pour donner une portion de son avoir au clergé. Apaiser le courroux du créateur ainsi semble crédible pour ces gens illettrés et naïfs. Celui de Louis Gagné dit Bellavance daté 3 juin 1673 {Duquet} ne fait pas exception :

« Item fait testament de la somme se Cent sols quil ordonne estre Aumosne aux pauvres de la paroisse de S^t Anne repartis en la manière accoustumée Pour le Regard des prières et service que led testateur pretend Estre faicts pour le repos de son ame »

De leur côté, les médecins affirment que l'air est rempli de « miasmes²⁶ ». L'eau chaude ouvre les pores de peau donc, l'eau laisse pénétrer la maladie, dont le germe de la syphilis²⁷. En peu de temps, un mythe s'installe; l'eau fait perdre la vigueur sexuelle et la crasse éloigne les infections. Cette croyance est si bien ancrée qu'elle provoquera des répercussions sur les nouveau-nés.

Plus la peur s'installe, plus la carence d'hygiène corporelle augmente. L'odeur nauséabonde se dégageant du corps se répand à la vitesse de l'éclair. Incommodées des solutions sont mises en place afin de réduire ces effluves; on s'asperge un peu d'eau, de vinaigre ou de parfum; la toilette « sèche » voit le jour. Les gens plus fortunés ont recours aux cosmétiques; les poudres assèchent le gras des cheveux, tandis que les aromates et eaux de toilette masquent les fortes odeurs humaines. Pour sa part, le paysan se lave à l'eau froide; visage, mains, cou et change occasionnellement la longue chemise lui servant de sous-vêtements.

Loin de décourager la population, on attribue à la saleté des vertus thérapeutiques. Ainsi lorsqu'un enfant naît, on le nettoie très sommairement. Les restes placentaires et le sang sur sa peau ont une valeur de protection contre les miasmes donc les éléments extérieurs. L'habitant fait sécher les couches d'urine sans les laver, car la croyance affirme que l'urine est bonne contre l'acné. Alors, pourquoi les décrasser vu que c'est bon pour la peau?

On évite de se laver les cheveux, car dit-on, le gras du cuir chevelu aide au lustre et la santé des cheveux. La population infestée de poux subit les conséquences; variole, la peste, fièvre tenace, etc. D'autres maladies moins contagieuses, mais tout aussi mortelles font leur apparition telles les fièvres lentes qui emportèrent Pierre Gasnier. Son agonie fut longue. Il décéda le 30 avril. 1656. Selon la définition du dictionnaire des sciences médicales parues en 1816 elle se divise en trois étapes :

« La fièvre lente nerveuse est une pyrexie {fièvre} continue, avec des exacerbations vagues; elle se caractérise par une grande irrégularité dans tous les symptômes, par un frisson léger, suivi de bouffées de chaleur locales et à peine perceptibles, qui se manifestent rapidement sur diverses parties du corps; par un pouls alternativement vite, inégal, fort, plein, puis petit, faible et imperceptible, quelquefois plus lent que dans l'état naturel; ; car la langueur et l'accablement de l'esprit; par des sueurs abondantes vers la fin de la maladie; par la surdité, toujours constante à cette époque; par un accroissement progressif de tous les symptômes, et par la durée de la maladie, qui est de vingt à trente jours au plus. »

- 1) Elle atteint le sujet faible, épuisé par des exercices trop violents, par des chagrins ou une violence de l'âme. Frissons légers et alternance de chaleur fugace peu intense. Enfin, le patient ressent une forme de dépression.

- 2) Dégénérescence progressive. Ne quitte plus le lit et éprouve des tremblements, des défaillances et répond très peur aux questions. La raison délire légèrement.
- 3) Les sueurs abondantes, froides et visqueuses couvrent les membres. Les déjections sont aqueuses, le pouls presque imperceptible bat très rapidement. Le malade est plongé dans la stupeur et est insensible à la lumière et au bruit. Il devient sourd. Les larmes, urines et matières fécales coulent involontairement. Au sommeil profond succède le délire et se termine par la mort, entre le quinze ou le vingtième jour quelquefois plus tard.

Ainsi le manque d'hygiène influe sur l'espérance de vie en France. La démographie est en baisse, car deux enfants sur trois meurent avant d'atteindre un an. L'Église prend peur, il faut inciter le peuple à procréer. De ce fait, les célibataires sont mal considérés, les gens se marient jeunes²⁸.

Le Nouveau Monde n'est guère mieux. Un survol des registres du Québec entre 1608 et 1760 démontre un taux de décès infantile comparable au vieux pays. À l'âge adulte, on atteint en moyenne 40 ans et seule une fraction de la population atteindra 60 ou 70 ans et parfois plus. L'espérance de vie ne s'accroîtra réellement qu'au XIX^e.

Comme en France, la colonie conserve la même attitude face à l'hygiène. La morale valorise la pudeur, et condamne la nudité. La toilette corporelle demeure incomplète, souvent délaissée, voire oubliée. Les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières deviendront des foyers de contagion. Les rues ne sont pas pavées. Les animaux domestiques errent, et les bêtes destinées à la boucherie sont abattues devant les boutiques. Les égouts n'existent pas, et les citadins jettent des déchets de toutes sortes sur la voie publique.

Il n'existe aucune toilette. On utilise le seau qu'on vide à côté de l'habitation. La situation est telle, qu'en 1706, le Conseil supérieur émet un règlement²⁹ exigeant que les maisons soient dotées de « latrines et privés, afin d'éviter l'infection et la puanteur ». Au lieu de jeter les ordures par la fenêtre, on doit les porter à la rivière. Malheureusement, cette mesure rend l'eau impropre à la consommation. Il n'est donc pas surprenant que la maladie sévisse.

Ce mode de vie accable la jeune population, et provoque des fièvres qui occasionnent; maux de gorge, les coqueluches, les angines, les flux de poitrines, les péripneumonies, les pleurésies. Les rhumes prédominent pendant la saison froide, mais causent peu de décès. La colonie est aussi touchée par la jaunisse, les oreillons, les maux de dents, la diarrhée, les rhumatismes, des hernies, la goutte et les vers³⁰.

Les maladies contagieuses épargneront le peuple jusqu'aux années 1680. La première épidémie au Canada fut la « fièvre pourpre », déclarée en 1687, sans doute le typhus. La variole ou « petite vérole » fit en 1702 et 1703, entre 1000 à 1200 morts, c'est-à-dire 8 % de la population. En outre, elle sera touchée par d'autres maux. Un regard sur les éphémérides en dit plus long :

- 1687 : épidémies de rougeole dans toute la colonie.
- 1699 : épidémies de petite vérole — 100 morts.
- 1701 : épidémies de picote durant l'hiver à Québec.
- 1702 : épidémies de petites véroles débutent en novembre à Québec et s'étend à

la colonie. Elle fait de deux à trois mille morts incluant les Amérindiens.

- 1710 : épidémies de fièvres malignes, dite maladie de Siam, dans toute la colonie.

Variole 1616, 1635, 1702 à 1703, 1736; — Famine 1628, 1737, 1795, 1847; — Typhus 1659, 1685, 1688, 1718, neuf fois de 1740 à 1759; — Rougeole 1687; — Mauvaises récoltes 1689, 1690, 1736, 1737, surtout le blé; — Extrême misère dans la colonie 1691 et 1720; petite Vérole; 1699; — Disette 1701 à 1729 généralisés, 1730 à 1733, et en 1751; — Fièvres malignes 1717; — Sècheresse 1717 à 1723, 1732 surtout à Montréal; — Picote; 1729, et la grande picote en 1755.

L'hôpital

Le premier hôpital de Paris fut fondé par Louis IX, à son retour de la septième croisade {1254-1260}. Il fut placé sous la supervision de l'Église et administré par le clergé. Le financement provenant uniquement de la charité individuelle. Les biens et revenus appartenant à l'Hôtel-Dieu sont appelés; aumônes patrimoniales. Au fil du temps, les abus et des problèmes financiers ternissent la confiance envers les dirigeants de l'hôpital. En 1505, un changement d'administration s'opère, et la responsabilité sera déléguée à huit bourgeois parisiens.

Ces derniers contraindront le clergé à l'obéissance en milieu hospitalier. Au XVI^e siècle. Les médecins sont rares et les communautés religieuses sous leur gouverne. L'hôpital accueille passants et mendiants, mais bientôt l'on restreindra les entrées au profit des malades curables. Paris est intensément peuplé et le besoin indéniable et nécessaire de soins, provoque l'ouverture d'autres hôpitaux dans la ville. L'un d'eux sera construit sur l'emplacement du petit arsenal où l'on fabriquait la poudre pour les munitions, surnommé la « Salpêtrière ». Ainsi l'endroit de La Salpêtrière prit un autre sens et devint le plus grand des établissements de l'Hôpital général.

Malheureusement, on le considéra rapidement comme une maison de correction ou une prison. Mendiants, vagabonds et prostituées sont internés dans des asiles publics placés sous le contrôle de cet Hôpital. À Paris, dans les établissements tels la Salpêtrière, la Pitié et Bicêtre on accueille les pauvres de tous sexes, lieux et âges. Beaucoup de Filles du roi viendront de La Salpêtrière trainant avec elles, une mauvaise réputation injustifiée

L'idée d'hôpital fait son chemin, et chaque province ouvrira le sien. Celui de la Sarthe se trouve à Tours. À l'époque de Louis Gasnier, les médecins se préoccupent principalement des biens nantis et les soignent à domicile, tandis que les pauvres et malades, errent dans les rues. Le coût des consultations est exorbitant et la maladie chez le paysan prend une telle ampleur, qu'en 1613 on construisit l'Hôpital de la Charité, afin d'accueillir mendiants et exclus. Le succès est fulgurant et rapidement le manque de place devient évident.

Malheureusement, la Fronde {1648-1653} engendrera une crise économique et une augmentation de la pauvreté. Le 27 avril 1656, on créera l'Hôpital Général, comptant un médecin, un chirurgien et un apothicaire. Son objectif aidé à faire travailler les gueux en espérant résoudre le problème de la mendicité et des cours des miracles.

Or, depuis 1633 sur l'initiative de Saint Vincent de Paul et de sa disciple Louise de Marillac³¹, il existe une communauté dite « *des Filles de la Charité* » qui prennent soin des

malades. Leur succès entraînera des ordonnances, en les plaçant sous l'autorité de Saint Vincent de Paul et de la Congrégation de la Mission. Ultérieurement, soit en 1737, Marguerite d'Youville fondera les Sœurs de la Charité de Montréal.

Alors que l'Hôpital de la Charité accueille une population d'indigents, l'Hôtel-Dieu fait face aux vagues récurrentes d'épidémies. Le manque de personnel engendre des difficultés et on déplore malgré les dons, l'insuffisance du matériel³².

De l'autre côté de l'Atlantique, il n'existe aucun endroit prodiguant des soins à la population. L'idée d'un hôpital germera dans la tête du jésuite Paul Le Jeune en 1634. Il écrira³³ : « *S'il y avoit ici un Hospital, il y aurait tous les malades du pays, et tous les vieillards; pour les hommes, nous les secourrons selon nos forces, mais pour les femmes il genoux est pas bien séant de les recevoir en nos maisons* »

Les instigatrices en Nouvelle-France des soins aux malades seront les Augustines, dont l'histoire se confond avec celle de Dieppe jusqu'en 1633, auparavant l'Ordre n'est qu'une simple communauté. En 1635, l'évêque de Vannes leur demande quelques sœurs pour former les Hospitalières du vieil Hôtel-Dieu. Quatre volontaires acceptent, mais elles seront malheureusement reçues de façon inhospitalière. Malgré leurs déboires, les sœurs passent un contrat de fondation, le 16 août 1637, qui sera ratifié le 16 avril 1639 par Louis XIII. Ainsi fut fondée la charte de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang,

En 1639, à la demande des jésuites établie en Nouvelle-France, les augustines de Dieppe approchent la duchesse avec le projet d'un Hôtel-Dieu dans la nouvelle colonie. Sans que les sœurs soient au courant, la duchesse avait déjà entrepris des démarches en ce sens. Du même coup, elle leur confie l'administration d'un futur hôpital en Nouvelle-France. La duchesse d'Aiguillon nièce du cardinal de Richelieu, a bon cœur et aide les œuvres de bienfaisance. Ayant pris connaissance de la Relation des Jésuites de 1635, elle écrira au père Le Jeune qui lui fera réponse³⁴ :

« Je cherchois l'an passé une ame courageuse qui peut arborer le grand éstandard de la charité en ces contrées; ce grand Dieu de bonté y a pourvu, j'apprends que Madame de Combalet y veut mettre la main et fonder un Hospital en la Nouvelle-France. Voici comme il luy a pleut m'en donneras avise : Dieu m'ayant donné le désir d'aider au salut des pauvres Sauvages, après avoir leu la Relation que vous en avez faite, il m'a semblé ce que vous croyer qui puisse le plus servir à leur conversion est l'établissement des Religieuses Hospitalières dans la Nouvelle-France; de sorte que je me suis résolue d'y envoyer cette année six ouvriers, pour défricher des terres, et faire quelques logements pour ces bonnes Filles. Je vous supplie de vouloir prendre soin de cet établissement; j'ay prié le P. Chastellain de vous en parler de ma part, et de vous déclarer plus particulièrement mes intentions; si je puis contribuer quelque autres choses pour le salut de ces pauvres gens, pour lesquels oui prenez tant de peine, je m'estimeray bienheureuse. »

Il faudra attendre 1637 avant que des ouvriers commencent les travaux de l'Hôpital. La construction débutera le 12 août 1638. Le père Le Jeune écrira³⁵ « *on y travaille maintenant fort et ferme, selon que le pais le pus permettre* » entre temps, à Paris le 16 août 1637, se signe le contrat de fondation de l'Hôtel-Dieu.

À Dieppe le 2 février, les Augustine³⁶ choisirent trois religieuses qui se rendront en Nouvelle-France. Il s'agit de Marie Guenet de Saint-Ignace, 29 ans; Anne Le Cointre de

Saint-Bernard, 28 ans; et Marie Forestier de Saint-Bonaventure-de-Jésus, 22 ans. C'est trois sœurs et une servante rejoindra le groupe sous la gouvernance de madame de La Peltrie. Ils affronteront les dangers de la mer; les récifs, les pirates, la faim, etc. Partis le 4 mai sur le navire Saint-Joseph, sous la direction du capitaine Jacob Bontemps, ils arriveront à Québec le 1^{er} août 1639.

Débarque en même temps, Marie de l'Incarnation, trois servantes, et six jésuites. M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, les accueille avec d'honneur sous les accents du TE DEUM et des salves d'artillerie. Les Augustines se mettent à la tâche, mais le froid et la faim les incommode au premier hiver. Une épidémie de variole éclate et prend des proportions alarmantes, touchant énormément les autochtones. Elles qui les soignent principalement en seront très peignées.

Au Québec comme en France, la médecine à domicile coûte cher, mais les malades hospitalisés sont soignés, logés et nourris gratuitement³⁷. Le bénédictin Georges-François Poulet³⁸ {1714} déclara « *C'est la coutume dans ce pays que tout le monde s'y fait mener dans la maladie, grand, riche, et tous les ecclésiastiques et cela à cause de la commodité du médecin et des remèdes* ». L'exemple de ces dévouées religieuses encourage quelques petites Huronnes. L'une d'elles Geneviève Shannudharoi prit l'habit religieux en 1647, mais mourut peu de temps après avoir prononcé ses vœux.

Les familles Gagné ont aussi participé à ce mouvement en la personne de Thérèse fille de Louis Gagné et Marie Gagnon. Elle fut baptisée à Saint-Joachim de Montmorency et son acte se lit comme suit :

« *Le premier Jour du mois de septembre de l'année, mil sept cents a Este baptisé dans l'Eglise S^t Joachim par moy sus signés prêtre du séminaire de Québec fêtant les fonctions curiales dans ladite paroisse S^t Joachim, marie Therese, fille de Louis Gagner et de Marie Gagnon sa femme, née le jour précédent de la même Année. Le Parrain a été Jean Boucher, fils de feu Jean Boucher habitant de ladite paroisse, et la marraine Marie Magdeleine Poulin veuve de feu Pierre Maufils lesquels tous ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance, signé L Soumande* »

Elle prit le voile et devint une sœur converse à l'Hôtel-Dieu de Québec. Sa dot de cinq cents livres fut payée en partie par ses frères, soit quatre cents livres et par le curé de Saint-Joachim qui donna cent livres. Elle devient novice le 5 juin 1721 et professe sa volonté le 17 février 1723. Elle décèdera au monastère des Augustine Hospitalières le 14 décembre 1729 et sera inhumée au cimetière de l'Hôtel-Dieu de Québec.

« *Je sous signé prêtre Chanoine faisant les fonctions curiales en ladite paroisse certifie a qui appartiendra, le present extrait de Baptême estre Conforme a l'original en foy de quoi Jay signé le 3^e juin 1721 De la Bouteillere ptr* »

Acte de soumission de Marie-Thérèse Gagné, fille de Louis Gagner et Marie Gagnon, le 17 février 1723, Registre de St-Augustin de la miséricorde de Jésus

« *Au nom de notre seigneur Jesus Christ en l'honneur de ça très Ste Mere, de son glorieux Epoux S^t Joseph à nôtre bien heureux père S^t Augustin et de toute la cour Celeste, je veux Marie Therese Gagné dite de S^t Laurent voue et promet à Dieu Pauvreté, Chasteté, et Obeissance en perpétuelle Clôture, le tout selon la règle de nôtre père S^t Augustin, et les Constitutions de cette institution de la miséricorde de Jesus, approuvé par nôtre S^t Pere le*

nôtre salut mil sept cent vingt-trois

Lacolombiere

m g de la croix supère

m q de la croix super »

Extraits de Registres De St Baptiste de la paroisse St Joachim
De l'année mil sept cent.
Le premier jour Du mois de Septembre de l'année mil sept cent a été
Baptisé Dans l'Eglise St Joachim par moy J^{uy} J^{uy} prêtre Du
Séminaire De Quebec faisant les fonctions Paroissial dans la dite
paroisse St Joachim, Marius Thayer, fille de Louis Jacques et de
Marie Pagnon la femme, née le jour précédent de la même
année. Et l'avant a été Jean Bouchon fils de feu Jean Bouchon
habitant de la dite paroisse et la femme Marie e Magdelaine -
Bouchon veuve de feu Pierre e Maugis, les quels tous ont déclaré me
seulement signer de J^{uy} J^{uy} prêtre Lordom avec sign^{er} Commande
Je J^{uy} J^{uy} prêtre Chanoine faisant les fonctions Paroissial dans
la dite paroisse contée a qui appartenant, le premier Extraits de
Baptême est conforme à l'original En foi de quoy J^{uy} J^{uy}
le 3^e Juin 1721.

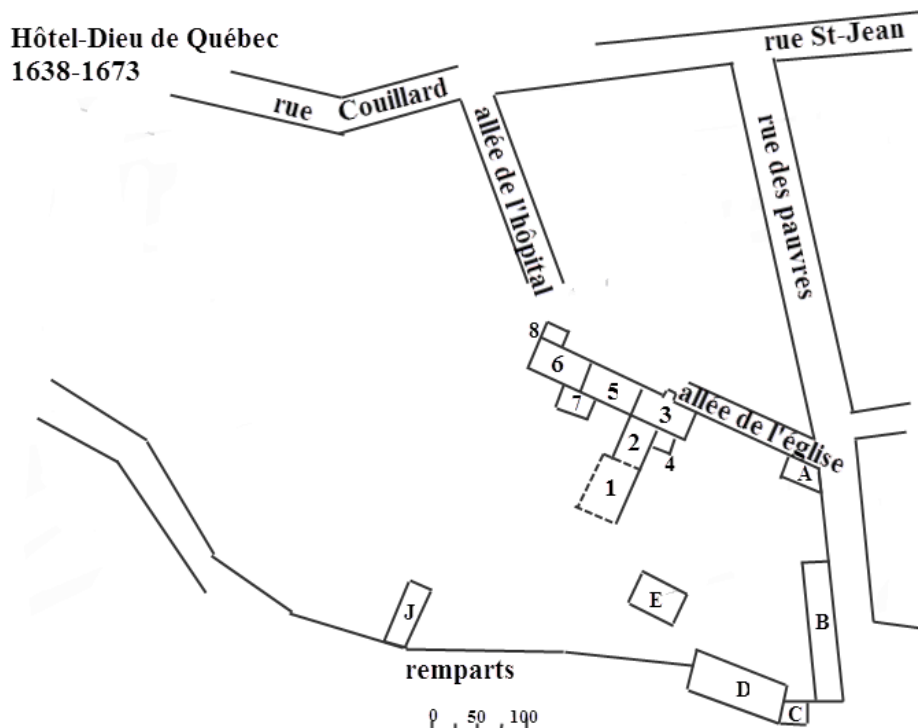
En 1664, l'Hôtel-Dieu de Québec ne compte qu'une salle pour les malades. Commencé en 1654 et terminé en 1658, il remplace l'ancienne maison³⁹ datant de 1644. Il ne contenait que dix lits, mais l'on pouvait en rajouter quelques-uns.

La population augmente et un nouvel hôpital s'avère nécessaire. Les travaux débiteront en 1672 avec le soutien de l'intendant Jean-Talon. Construit en pierre, il peut accueillir 24 lits avec possibilité d'en accepter plus, les hommes seront séparés des femmes. Au fil du temps et des besoins, l'édifice sera agrandi. Il sera complété en 1733. La description de Kalm⁴⁰ en 1749 représente bien les conditions des malades.

« L'hôpital se compose de deux grandes salles, ainsi que de quelques chambres attenantes et d'une pharmacie; les grandes salles comportent, sur chaque côté, deux rangées de lits, l'une devant l'autre; la rangée intérieure, c'est-à-dire la plus proche du mur, est entourée d'un rideau, mais la rangée extérieure en est dépourvue; chaque lit est garni d'une belle literie, comportant une parure de draps propres, et dès que le malade n'occupe plus le lit on le refait, si bien que dans l'hôpital, tout est propre, et en ordre. Entre chaque lit, à rideau et, par conséquent, entre chaque lit dépourvu de rideaux; car l'un se trouve toujours devant l'autre et au même alignement; il y a une distance de trois à quatre aunes et dans cet intervalle se trouve une petite table, il y a de bons poêles et de belles fenêtres. »

La population a vraiment besoin de ce service. Les journées d'hospitalisation⁴¹ augmentent rapidement entre 1664 et 1692. En moyenne, on compte entre 12 à 59 patients par jours. Ils ne sont pas tous alités, mais requièrent quant même des soins attentifs parfois.

En 1665, la maladie se répand sur les navires qui transportent en Nouvelle-France M.de Tracy, de Courcelles, Jean Talon et le régiment de Carignan. Arrivé à destination plus de 130 personnes prendra le chemin de l'hôpital⁴². Trop nombreux ils seront répartis entre la salle et l'église.



La croix et le scalpel ; reproduction partiel de la carte p. 63.

1- Monastère (1638-1644)	a- Maison de la
ménagerie	
2- Choeur des religieuse (1654-1658)	b-Etable et écurie
3- Eglise (1654-1658)	c- Remise
4- Sacristie (1654-1658)	d-Grange
5- Salle des malades (1654-1658) Salle des femme	e-Hangar à scier le bois
6- Salle des Homme (1672-1673)	j- Poulailier
7- Buandrie, Latrines, apothicairerie (1672-1673)	
8- Chambre des officier (1672-1673)	
Rue des pauvres est devenue Côte du Palais; la rue allée de l'église s'appelle rue Charlevoix et allée de l'hôpital a changé pour rue de l'Hôtel-Dieu	

Carte 3 chap 5 emplacement de l'Hôtel-Dieu de Québec

Si les hôpitaux servent principalement à aider les pauvres et démunis, ils demeurent un système médical. Malgré les avancés formidable réalisé tel : que la circulation sanguine découverte en 1628, le rôle des spermatozoïdes et des ovaires en 1677, le microscope inventé au même siècle, l'essentiel des traitements prescrits par les médecins consistent en la pratique de la saignée et de purges.

L'on croit beaucoup aux humeurs. Une partie des traitements en tient compte. Ces dernières seraient selon la croyance, les substances fluides du corps formées par les différents organes⁴³. Les médecins pensent que leur déséquilibre provoque des maladies et des

changements de tempérament. D'où provient l'expression d'aujourd'hui « *de mauvaise humeur* ». On en énumère quatre types définis par Gallien {129-216, père de la pharmacie}

- a) Le sang : {produit par le foie se complétant dans le cœur}. Chaud et humide il correspond à l'élément de l'air qu'on relie à personnalité vive, impulsive, colérique. Ce qui engendra la métaphore l'expression « se tourné les sangs »
- b) la bile : {produite dans le foie}. Chaude et sèche. Il représente l'élément du feu. Il est associé à un caractère irascible et acariâtre. Source de l'expression « se faire de la bile »
- c) le flegme {provenant du cerveau}. Froid et humide. Il correspond à l'eau et s'attribue aux individus lymphatiques {blancheur et mollesse}.
- d) L'atrabile {vient du foie et nourrit la rate}. Froide et sèche. Elle correspond à la terre, et donne des individus atrabilaires {irascibles}.

Mal connue, certaines maladies sont cataloguées et soignées de façon inadéquate telle : les fièvres, les rhumatismes confondus avec : la goutte, la névralgie et nerf sciatique. Lors des périodes de peste ou choléra, on pratique des saignées. Pour les soins palliatifs, on suggère une diète, un régime alimentaire, une purge au clystère. On estime qu'un déséquilibre des humeurs explique la maladie. Par exemple, en cas de défaut de sang et de bile jaune, on recommande le sucre, du miel de châtaignes, de l'ail, du poivre; en cas de défaut du flegme ou de la bile noire, on prescrit; la cerise, les épinards, le melon, l'abricot, le concombre, les champignons

En outre, certaines herbes sont prescrites pour des maux spécifiques, mais hors de portée de la classe pauvre. Le peuple a recourt aux recettes de bonne femme ou aux sages-femmes, bourreau, boucher, etc. croyant qu'ils possèdent d'importantes connaissances. Parmi les recettes de grand-mère, on retrouve :

- Contre la mélancolie : le safran de mars plongé dans le vin.
- Pour la syphilis : on prend du mercure.
- Pour les infections pulmonaires : on utilise du soufre.

La majorité des médicaments proviennent d'extraction et distillation des éléments de la faune tels : lézards, sangsues, oiseaux, urines, graisses, lait, excréments d'animaux. La flore et les minéraux à partir desquels on confectionne des baumes, des crèmes à base de poudre, huile, de mercure ou d'antimoine. Ce dernier étant un purgatif. Ces décoctions font piètre figure, mais qu'en est-il de la médecine?

Pharmacopée du XVIIe siècle

- 1) Antidote : orviétan interne, contient de l'opium. Essentiellement un antipoison. Dilué dans du vin un médicament universel, un cordial utilisé également pour les animaux
- 2) Bézoard : concrétions gastriques animales
- 3) Cordial et sédatif : fleur d'aubépines
- 4) Cordial apaisant : hellébore
- 5) Cordiaux : confection d'alkermès, de jacinthes complètes, santal, citrine, esprit de vitriol, suc de citron.
- 6) Diaphorétiques : salsepareille, gaïac,

- 7) Diurétique : Angélique; bardane; feuille de cassis; kermès minéral; salsepareille, Arbuste l'Inde; cristal minéral, esprit de sel, persil, asperge
- 8) Eau phagédénique : infusion de chaux
- 9) Infusion de limaille de fer : eau martiale
- 10) Laxatif : scammonée, séné
- 11) Plante purgative; casse
- 12) Manne Plante purgative
- 13) Mélancolie : buglosse
- 14) roborative : esprit de vitriol
- 15) Sirops : d'opium faible ou fort selon le cas, d'iodure mercurique
- 16) somnifère : fleur de pavot
- 17) sudorifique : gaïac
- 18) Teintures d'hydrastis; de jaborandi; de jusquiame; de muguet; de stramoine

À nos yeux, les médecins de cette époque employaient des méthodes bizarres, baroques pour ne pas dire barbares : pour empêcher le saignement, on cautérise la blessure avec un « fer » rougi au feu, ou du vitriol. Les déchirures sont cousues à l'aide d'une aiguille et de fil ciré, malgré les risques d'infection qui seront jugés comme une perversion des humeurs. Le pue est considéré comme normal et même louable.

Une blessure au cou ou au visage au lieu de la suturé, on applique un pansement contenant; des détersifs, esprit-de-vin, alcools, sulfates de cuivre, essences de térébenthine. L'anesthésie est rare, mais si nécessaire, le blessé boira du vin chaud jusqu'à l'ivresse. Puis durant la chirurgie, on place un bâillon ou un morceau de bois entre les dents pour l'empêcher de crier. À chaque opération, la saignée est de mise, pensant ainsi rééquilibrer les humeurs, en éliminant le surplus de sang. Cette pratique s'effectue sur les veines du pied, du coude ou de la figure.

L'état de la dentition est désastreux pour presque tous et rare celui qui possède des dents après 40 ans. On les lave ou brosse sommairement avec une éponge ou un linge. La tendance étant de se curer les dents avec un bout de bois, d'où l'existence du cure-dent aujourd'hui.

Si la médication semble désuète et archaïque en France, elle demeure similaire au Canada. La population d'ici pourrait compter sur le savoir-faire autochtone, mais l'Église les juge païennes, pleine de magie et de superstition. Pourtant, les Indiens utilisent les « *simples* » comme purgatifs, vomitifs ou fortifiants. Ils connaissent la diète, le jeûne, la sudation et même la saignée, mais rarement pratiquée. Ils cautérisent les blessures avec des pierres brûlantes, réduisent les fractures et les luxations.

Malgré un certain choc culturel, leurs méthodes et végétaux seront utilisés à l'occasion. Ainsi la gomme du sapin, est appréciée pour les brûlures et cataplasmes. Très tôt, le colon découvre les vertus de l'écorce d'épinette qui mélangée avec de l'avoine ou de l'orge et fermenté produit une bière⁴⁴ qualifiée de curative et bonne au goût. Elle est aussi employée pour ses propriétés diurétique et antiscorbutique.

M. Sarrazin et Gauthier, médecins du roi en Nouvelle-France s'intéresseront à cette médecine qualifiée de charlatanisme. Ils présenteront leur observation à l'Académie royale des sciences à Paris, joignant des spécimens de plantes indigènes. L'un d'eux, extraits du sapin est connu sous l'appellation « *Baume blanc du Canada* » et employé comme antiseptiques, résolutifs et cicatrisant contre les catarrhes de certaine muqueux, et parfait en cataplasme sur

les brûlures. Le sucre d'érable rentre dans la préparation de sirops, pour le rhume, l'extinction de voix, la toux⁴⁵.

Malgré les produits locaux, la majorité des médicaments proviennent de France et un chirurgien peut posséder quelque cent produits dans sa pharmacie. À l'Hôtel-Dieu de Québec, les sœurs cultivent des plantes qui font partie des médecines populaires telles; la véronique officinale, du chiendent, de la consoude officinale, de l'herbe de Saint-Jean, de la jusquiame noire, de l'absinthe⁴⁶. Mais ce sont des exceptions. Semblable à la mère patrie, l'absence presque totale des mesures d'hygiène publique dans la ville⁴⁷ entrainera éventuellement des épidémies comme en Europe.

Aux XV^e et XVI^e siècles, la profession de soigner se divise en trois groupes : les médecins, les chirurgiens et les apothicaires. Ensemble, ils s'organiseront une hiérarchie dominée par les médecins. Ces derniers, de leur origine sociale et de leur éducation universitaire, jouissent d'un prestige élevé⁴⁸. Les chirurgiens forment un groupe moins admirable. Historiquement, ce fut à Paris vers 1259 que quelques chirurgiens-barbiers⁴⁹ se réunirent pour instituer une confrérie. Tout comme Saint-Luc est le patron des médecins, Saint-Côme et Saint-Damien sont ceux des chirurgiens. Les apothicaires⁵⁰ se situent au bas de l'échelle et sont regardés comme des commerçants et non des professionnels.

Écrits par Philippe Guybert « *Le médecin charitable* » et « *L'apothicaire charitable* » et publié en 1623 et 1625, ces ouvrages se retrouvent chez les apothicaireries des communautés religieuses. Il donc possible qu'un exemplaire se trouvât à l'Hôtel-Dieu de Québec à cette époque.

En Nouvelle-France pendant longtemps il n'existera que trois hôpitaux au Québec : l'Hôtel-Dieu de Québec fondé {1639} par les religieuses de la Miséricorde de Jésus, soit les religieuses hospitalières venues de France; l'Hôtel-Dieu de Montréal créé en 1644 et l'hôpital général de Québec en 1692. L'autorisation de pratiquer la médecine⁵¹ officiellement au Canada fut octroyée en 1658.

Au Québec, la distinction entre ces trois professions est ténue. Seulement trois médecins, peut-être quatre, viendront, mais leur pratique est trop onéreuse. Celle du médecin Robert Giffard ne l'est pas moins, on recourt donc au chirurgien⁵². À l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital, le coût des soins varie selon la condition sociale du patient. Ils sont gratuits pour la majorité de la population, mais payants pour les plus riches. Les dettes pour frais médicaux, inscrites dans les inventaires après décès des praticiens de la santé, éclairent sur le coût des interventions. Il en coûte environ une livre pour une saignée au bras et d'eux pour une au pied. En 1721, la plupart des médicaments administrés par le chirurgien valent entre une et trois livres. Le prix d'un pansement s'élève entre 15 et 20 livres, et veiller un malade la nuit s'élève à 6 livres

Exception faite de l'apothicaire Louis Hébert, laïc de formation, qui n'a probablement jamais tenu boutique, il faut attendre 1667 pour voir en arrivée deux d'autres, soit Olivier Morin de Boismorice et Pierre Baulduc⁵³. Au Canada, la première apothicairerie est propriété des jésuites à Québec. Située à l'intérieur du Collège, elle renferme une grande quantité de remèdes destinés à la vente. Cette salle contient plus de 130 livres de médecine, de pharmacie, de chimie et de botanique. Le jésuite Florent Bonnemère⁵⁴ sera leur apothicaire entre 1647 à 1683.

Examen et saignée au XVII^e siècle

Au XVII^e siècle, comme au vieux pays, l'acte médical le plus courant est la saignée. Elle devrait selon les médecins, soulager un membre lourd, une douleur locale et ce peu importe l'âge ou l'état de santé⁵⁵. La maladie conformément à un protocole médicinal, se divise en sept points :

- 1) Interrogatoire tel que prescrit par Hippocrate.
- 2) Inspection du facies, de la langue, des yeux.
- 3) Attouchement du front.
- 4) Prise du pouls.
- 5) Mirage des urines : l'urine reflète la salubrité des humeurs. Son examen se réalise en trois étapes; 1— On analyse le liquide qui peut être plus ou moins épais, ou clair. 2— On évalue sa couleur qui peut aller du blanc au noir; elle peut être lisse, grasse ou présenter des grumeaux. 3— l'étude du sédiment pour détecter des fièvres, des agitations, des diarrhées, des faiblesses, du diabète.
- 6) Inspection des selles.
- 7) Examen du sang lors de la saignée. Le sang peut émerger péniblement ou avec vigueur et abondance. Il peut être noir, aqueux, jaune, vert, roussâtre, figé⁵⁶.

4. L'essentiel

Aujourd'hui, pris dans le tourbillon de la vie, souvent nous perdons de vue l'essentiel. Nos généralement ignare, et influencé se contentaient de peu, composaient avec la nature, et acceptaient les choses comme ils pouvaient.

Les besoins

Nous qui vivons en ce siècle pouvons difficilement imaginer que nos ancêtres n'ont utilisé les toilettes que tardivement. Les historiens s'entendent; le XVII^e et XVIII^e sont parmi les pires époques en termes d'hygiène corporelle. Pourtant en France le « cabinet » existe, mais uniquement chez les nobles. Certain possède même un réduit à côté de la chambre « *le petit coin* » où se trouve une chaise percée avec un pot ou un seau à l'intérieur ou dessous, qu'on retire pour le vider et le nettoyer.

Cette chaise dite « chaises percées », « *d'aisance/d'affaires/de commodités* » ou « *le trône* » est l'occasionnellement caché par un drap ou une draperie ou demeure à la vue et chacun l'emploie sans gêne. En guise de papier de toilette, on utilise des mouchoirs en coton, et parfois en dentelle. À la campagne les feuilles d'arbre ou ses mains.

En France, l'hygiène est si déficiente que certaines rues de la ville sont consacrées à la satisfaction des besoins. Certaines gens se débarrassent des eaux ménagères, des ordures et excréments en les lançant par les fenêtres en criant avant « *gare à l'eau* » ou « *gare dessous* » trois fois de suite. La nuit, les « *exécuteurs des basses œuvres* » ramassent et jettent le tout dans la rivière, ou vendent le tout à des fermiers, pour de l'engrais.

Les effluves nauséabonds règnent en maître et faute d'une toilette ou de chaise d'aisance, les Dames au château ne se gênent pas pour se soulager sous leurs robes comme ces messieurs le font dans les couloirs. L'odeur corporelle mélangée avec celle des détritiques n'incommoder personne, semble-t-il. À la campagne, on défèque derrière une haie, contre un, ou un mur, mais curieusement, une forte odeur est considérée comme virile.

En septembre 1983, une étude archéologique⁵⁷ réalisée au coin des rues Saint-Ignace et Saint-Jean, à La Prairie, sur le terrain qu'a possédé Pierre Ganier époux de Catherine Daubigeon, a permis d'explorer les latrines de cette époque, dont voici une description abrégée.

Aménagement : vers 2,00 mètres {6,56 pi} d'excavation, la présence d'une grande quantité de gros fragments d'artefacts et la présence de pièces de bois laissent supposer la présence d'une latrine. À partir de 2,20 mètres {7,15 pi} de profondeur, des pièces de bois de 3 à 5 cm {1,18 - 1,97 po} d'épaisseur délimitaient les limites nord et sud des latrines. Des parois espacées de 1,85 mètre {6,01 pi}; nombre d'artefacts et écofacts {poisson, griffe, dent, œuf, graine} furent extraits de l'endroit. Cette structure se retrouve près du coin sud-est de la structure définie par les murs 2,3 et 4, mais elle n'est pas accolée à ces murs.

Voilà donc l'origine de certaines expressions reliées au besoin naturel; « *faire dans un pot de chambre/pot à pisser/ vase de nuit* ». « [...] *besoins d'aller à la selle* »; « *faire la grosse/la petite commission* »; « *aller au petit coin* »; « *aller où tu ne peux aller à ma place* ».

L'éducation

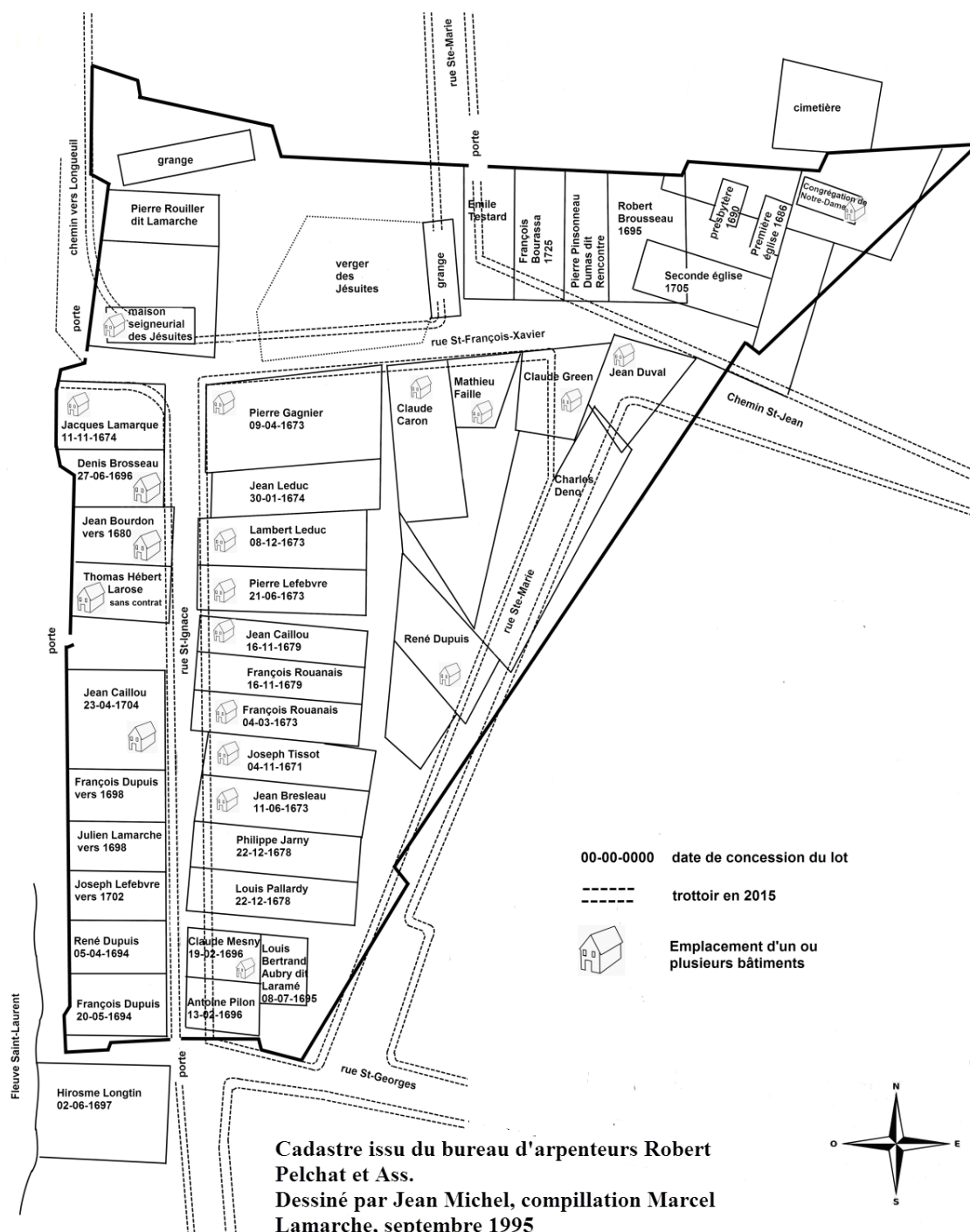


Première école : Roland-Joseph Auger,
« *La grande recrue de 1653* »
Musée de la civilisation, bibliothèque du Séminaire
de Québec, 590.2.3

Au XV^e siècle, l'instruction est rare et peu de gens savent lire et écrire. Les scribes sont les notaires et une partie de la communauté religieuse. La noblesse souvent aussi ignare que le peuple prend à son service un clerc qui lira entre autres les décrets et édits du Roi. Cette carence se constate dans l'Europe entière. Intelligent et fonceur, Ignace de Loyola {1491-1556} fonda en 1540, une congrégation; la Compagnie de Jésus⁵⁸ son idée est simple; ouvrir des collèges et propager l'instruction. Ses adeptes dénommés les Jésuites se font rapidement

connaître pour leur soutien à l'Église, leur fidélité au pape, leurs missions lointaines et le succès de leur réseau de collègues.

FORT DE LA PRAIRIE DE LA MAGDELEINE 1680 À 1705



Carte 4 chap.5 le Fort de La Prairie de la Magdeleine

Cette carence de savoir préoccupe aussi Vincent de Paul, aumônier général des galères. Il ordonne en 1628 de mettre en place des écoles en milieux défavorisés. En 1642, il encourage l'enseignement des enfants pauvres destinés à la prêtrise. Le temps fait son œuvre

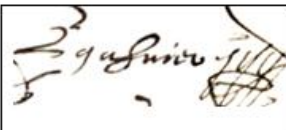
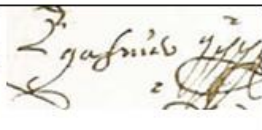
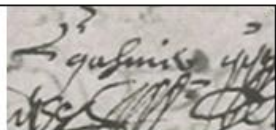
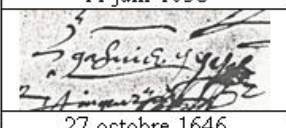
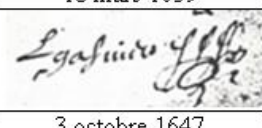
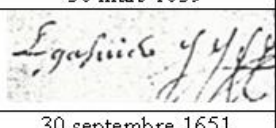
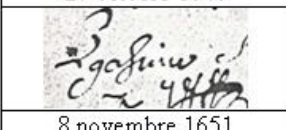
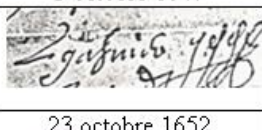
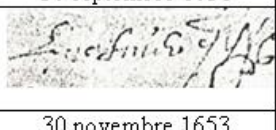
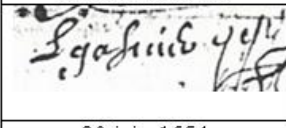
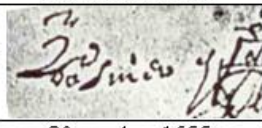
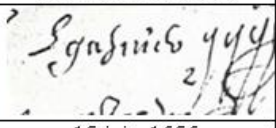
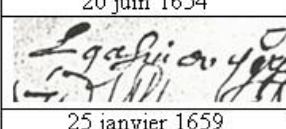
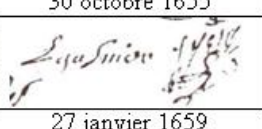
et outre les Jésuites, l'apparition des séculiers dans le domaine de l'instruction provoque un conflit entraînant une compétition pour déterminer qui est les meilleurs éducateurs de France.

L'enseignement s'accroît, lentement, le maître d'école laïque commence à occuper plusieurs fonctions {sacristain, chantre, jardinier, sabotier}. L'éducation a pour base la religion et la communauté ecclésiastique les critiques ouvertement, c'est pourquoi il ne jouit pas d'une haute estime de la population

Règle générale, l'éducation coûte cher et seulement à la portée des familles aisées. L'enseignement des garçons diffère de celle des filles. Ces dernières sont préparées à devenir de bonnes mères et de bonnes épouses, apprenant la couture et la cuisine et l'école a lieu souvent dans un couvent. Selon la classe sociale, les garçons sont orientés vers une profession en étudiant le latin puis vers l'université, ou dirigés vers un métier en devenant l'apprenti d'un artisan.

Il est possible que Louis Gasnier ait eu la chance de fréquenter une école ou d'avoir un tuteur pour lui enseigner à lire et écrire. Malheureusement, aucun document trouvé à ce jour ne révèle son écriture. Par contre sur chaque document officiel où il assista, il écrit lisiblement son nom soit : L. Gasnier avec paraphe

Il est intéressant de noter à partir de 1654, on constate une certaine forme de dégénérescence de la signature de Louis Gasnier. Ce fait est plus marquant en 1655. Sans doute était-il très malade à cette époque.

		
11 juin 1638	18 mars 1639	30 mars 1639
		
27 octobre 1646	3 octobre 1647	30 septembre 1651
		
8 novembre 1651	23 octobre 1652	30 novembre 1653
		
20 juin 1654	30 octobre 1655	15 juin 1656
		
25 janvier 1659	27 janvier 1659	

La croyance populaire désigne Marguerite Bourgeois comme celle qui ouvrit la première école. Dans les faits, le mérite en revient aux missionnaires. À travers leur enseignement religieux, ils apprennent à l'occasion aux autochtones les rudiments de la lecture. À Québec, la première école pour garçons ouvre en 1635, avec les pères Jésuites. Ils inculquent la religion, à lire et à écrire. Les livres sont rares et proviennent de France, et la bible sert bien la cause temporairement. Plus tard, ces maîtres du savoir s'inspireront d'un

livre publié en 1654 : « *L'Escole paroissiale ou la manière de bien instruire les enfants dans les petites écoles.* »

Quatre ans plus tard débarquera Marie de l'Incarnation accompagnée d'un groupe d'ursulines. Établies à Québec, elles ouvrent une école pour filles françaises et autochtones. Leur programme consiste à connaître le catéchisme, à lire, à écrire, à chanter et à coudre. Fait marquant, cette école fondée voilà 300 ans existe toujours à Québec.

Marguerite Bourgeoys, septième fille d'une famille de treize enfants, naîtra à Troyes, en France, le 17 avril 1620. Lors d'une procession en l'honneur de Notre-Dame-du-Rosaire le 7 octobre 1640, elle ressentira un engagement spirituel et devient membre d'une congrégation dont la tâche est d'enseigner aux jeunes filles. Elle portera le non de Marguerite du Saint-Sacrement. La directrice du moment est la sœur de Maisonneuve⁵⁹. Durant son voyage en France, afin de recruter des colons, Paul de Chomedey, rend visite sa sœur et lui expose le besoin criant d'instruire les enfants de la colonie.

On lui présente alors Marguerite Bourgeoys qui acceptera la mission. La traversée durera trois mois. Elle arrive à Ville-Marie, vers la mi-novembre 1653. Sa tâche sera celle de tenir temporairement la maison du gouverneur. Au fil du temps, elle se liera d'amitié et secondera Jeanne Mance dans son œuvre de charité auprès de quelques enfants autochtones malades.

En même temps, la sœur Bourgeois, instruit les filles où elle le peut, ne possédant pas local approprié. À cette fin, M.de Maisonneuve lui donnera le 22 janvier 1658 {Basset} l'étable « de pierre de trente-six pieds de long sur dix-huit de larges, proches de l'Hôpital Saint-Joseph » et un terrain adjacent de 48 perche. Heureuse, elle la nettoiera pour en faire une école. Par une échelle extérieure, elle accède au colombier, qui deviendra un dortoir pour elle et ses futures compagnes, les premières sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, qu'elle venait de fonder⁶⁰. Officiellement, elle ouvre la première école ménagère située tout près de Ville-Marie le 30 avril 1658. Aidés par Marguerite Picard, ils acceptent garçons et filles. Parmi eux, nous retrouvons :

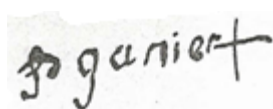
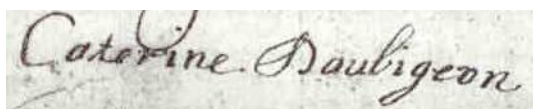
« *Jeanne et Françoise Loisel, Jean et Nicolas Desroches, Adrienne Barbier, Marie Lucos, Mathurine Juliet, Léger et Ignace Hébert, Catherine Daubigeon Jean Leduc, Charlotte Chauvin, François-Xavier Prudhomme, Paul Tessier.* »

Selon des recherches récentes, l'étable aurait été située au numéro 50, rue St-Paul Ouest entre les rues St-Sulpice et Saint-Dizier. Une plaque commémorative sur un mur de la rue Saint-Dizier, au sud-ouest de la rue Saint-Paul en rappelle le souvenir⁶¹.

L'école attire et la quantité d'élèves augmente. M^{me} Bourgeoys constate bientôt qu'elle ne suffit plus à la tâche. Elle retournera en France à deux reprises, ramenant dix femmes pour l'aider, et des Lettres patentes de la charte civile signées par le roi Louis XIV : « *Filles séculières de la Congrégation de Notre-Dame* ». Elle fondera une communauté religieuse d'enseignante qui instruit les enfants autochtones et français, le long du fleuve Saint-Laurent. La grange à présent devient trop petite. En but de propager le savoir, elle organise en 1668 l'exploitation d'une ferme à la pointe Saint-Charles⁶², accueillant aussi les Filles du roi de 1668 à 1673. Bien établie, elle ouvre la maison Saint-Gabriel, à la Pointe-Saint-Charles et continue d'enseigner.

On remarquera le nom de Catherine Daubigeon dans la liste des premiers élèves. Elle est toute jeune, âgée de 5 ans à peine. Elle apprendra avec les autres à lire, écrire, entretenir une maison, respectez et priez Dieu. Ultérieurement, en 1670, elle épousera Pierre Ganier fils de Pierre Gasnier et Marguerite Rouzée.

Illettré, Pierre Ganier ne signe pas au bas de son contrat de mariage. Le 18 juin 1672 dans une convention sous seing privé, il est dit « *ne sait signer* ». Il apposera une première fois sa signature le 23 septembre 1685 sur un document fait sous seing privé, lors d'une vente d'une terre avec maison sur la côte Saint-Lambert à La Prairie. Probablement que son épouse lui enseigna à écrire, ou du moins à signer. Bien lui en fit, puisqu'en 1687, il devient marguillier de la paroisse de la Magdeleine. Cette fonction l'oblige à tenir des comptes de la paroisse. Ultérieurement, Pierre Ganier signera de nombreux documents



Signature; Catherine Daubigeon et Pierre Ganier

Le transport

Comme vue en France, le transport se fait à pied, à cheval ou en carrosse. Il existait deux sortes de chemin; les péageaux; calculés comme grande route. Elles ont quatorze pieds de largeur, puis le sentier; souvent ombragé. Les chemins péageaux disparaîtront et les routes principales s'élargiront. Sur celle-ci, on retrouve des hôtels et auberges pour les voyageurs, offrant les nécessités aux piétons et cavaliers. Le transport se fait également par voie fluviale⁶⁴. L'on utilise la voie maritime, en galère, caravelle.

Le Canada est loin derrière le vieux pays, concernant les chemins praticables. En Nouvelle-France, les distances se franchissent principalement de deux façons : à pieds ou en canot. Travaillant à la grande ferme depuis un an, Louis Gasnier a eu connaissance d'un événement majeur, soit l'arrivée du premier cheval. Il arriva à Québec le 25 juin 1647. L'animal était un présent de la compagnie des Habitants, au gouverneur, Monsieur de Montmagny. Les autochtones de Sillery l'entourèrent et lui touchèrent, admirant son pelage, sa souplesse et son élégance. Pendant ce temps à New York, les calèches parcourent déjà les rues de la ville.

Vingt ans plus tard, quatorze autres chevaux, soit 2 étalons et 12 juments seront donnés par le roi Louis XIV. Ils traverseront l'Atlantique sur le navire « Le Marie-Thérèse » et atteignirent la nouvelle colonie le 10 mai 1665. Un deuxième chargement arrivera en 1670, mais servira à récompenser les seigneurs qui ont le plus favorisé le défrichement et la culture des terres. Il faudra de nombreuses années pour apercevoir couramment un cheval en Nouvelle-France.

Sans un cheval et de chemin praticable, Monseigneur de Laval part pour Montréal⁶⁵ le mardi 17 août 1660 avec M.de Lauzon Charny et quelques domestiques. Il mettra cinq jours à parcourir la distance et arrivera le dimanche 21 août vers les cinq heures du soir.⁶⁶

Les mesures de longueur et de surface

Dans l'Antiquité, il existe différentes unités de mesure : le doigt, l'once {ou pouce}, la paume, le pied, la coudée, le pas le double pas, la perche, la longueur d'arpent, le stade, le mille et la lieue. La superficie d'une terre se calcule en fonction de la quantité de grains nécessaire à son ensemencement ou par des récoltes espérées.

Les Grecs se servent de l'avant-bras soit du coude jusqu'au poignet. Un pied équivaut à 18 doigts soit $\{18 \times 18,525 \text{ mm} = 333,45 \text{ mm}\}$. Il s'agit en fait du pied dit de Charlemagne utilisé plusieurs siècles avant la naissance de ce roi. Cette attribution est donc seulement légendaire⁶⁷. Il n'y a rien de scientifique dans ces proportions. Lentement au fil du temps, on abandonna ces systèmes baroques pour des mesures plus réalistes.

Mesures françaises de longueur	Mesures anglaises de longueur
Pas = 0,624 m	
L'acre = 2 arpents	
Pied de roi = 326,596 mm	1,066 pied = 30,48 cm
Toise = 6 pieds	6,396 pieds ou 2,132 verges
Perche = 18 pieds	19,188 pieds ou 6,396 toises
Arpent = 100 perches = 180 pieds = 58,47 mètres	192 pieds ou 64 verges
Lieue de Paris = 1 666 toises = 84 arpents = 10,000 Pieds = 3,248 km	3,1 milles. Le mille anglais vaut 27,5 arpents
Lieu marin = 3 milles, soit 5 556 m	
L'hommée = quantités de terre ensemencées avec le grain contenu dans un boisseau,	
Mesure française réservée aux étoffes	
Aune = trois pieds huit pouces = 1 m 1884	
Mesures françaises de surface	Mesures anglaises de surface
Pied carré = 1,135823	1 x 1 = 0,092 903 04 m ²
Toise carrée = 36 pi. c.	40,96 pi. c. ou 4,55 verges c.
Perche carrée = 9 toises c.	368,64 pi. c. ou 40,96 verges c.
Arpent carré = 100 perches c.	5969,38 arpents ou 9,33 mille c.
Lieue carrée = 7 056 arpents c.	
Mesures françaises de capacité	
Un boisseau = 12,67 litres	
Un minot = 6 boisseaux pour l'avoine et 3 pour le blé et 4 pour le sel	
Pot = 2 pintes = 1,860 litre	
Pinte = 952,146 millilitres	
Mesure française de poids	
Une livre = 489,5 g	
Les monnaies en Nouvelle-France	
12 deniers = un sou ou un sol	
Une livre ou Franc = 20 sols ou 20 sous	
Un écu = 3 livres	
Un Louis = 20 livres	

Une pistole = 10 livres	
Une piastre espagnole = 20 livres	
Mesure maritime	
Tonnage = mesure du volume d'un bateau exprimé en tonneaux	
Tonneau = 2,000 livres = 979 kg = 2,83 m ³	
Brasse = variable 5 pieds environs = 1.624 m	

Le paysan et son curé

Au XVII^e siècle, la France est le pays le plus peuplé d'Europe, mais les habitants mènent une vie de misère. Majoritairement catholique, le cœur de la population bat au rythme de l'Église. Les juifs et les protestants trop peu nombreux influencent peu la spiritualité chrétienne. Le clergé catholique se divise en deux catégories principales, puis se subdivise en hiérarchie; haut et bas clergé.

- 1) Le clergé séculier régulier. Il vit au milieu des laïcs, et non en communauté. Cette catégorie regroupe les prêtres, chanoines les évêques, cardinaux, etc.
- 2) Le clergé régulier. Ce dernier répond à la règle d'un monastère, donc à un mode de vie particulier. Parmi eux se trouve l'Ordre de Saint-Augustin, les frères des écoles chrétiennes, l'ordre des Oblats, les Jésuites, les Récollets, les Sulpiciens, etc.
 - Le haut clergé : abbés et abbesses, évêques, archevêques
 - Le bas clergé : religieux et religieuses, curés et vicaires

Les paysans subjugués par la religion catholique assistent à la messe, aiment les processions et les pèlerinages. Relent de vieille croyance sans doute, ils entremêlent souvent la foi religieuse et les pratiques ancestrales. Leur grand souci est la crainte de Dieu, de mourir chrétiennement et d'être enterré dans ou près de l'église. Ils aiment leur famille, rapprochée comme élargie. Cette dernière comprenant oncle, tante, cousin et cousine. De ce fait, une portion du testament de Louis Gagné dit, Bellavance démontre bien l'importance de la famille élargie :

« Item donne et lègue a Marguerite Rosée sa mère veuve de deffunct Pierre Gagnier son Pere, la Moitié d'une terre en fief et seigneurie [...] Item donne et lègue a Louise Picard fille de Jean Picard la moitié de ce que pourront valoir vingt-neuf grandes peaux d'orignacq et de trois petites qu'il a dites ester es mains savoir vingt-quatre grandes chez le sieur de Belle Fontaine, et cinq autres grandes chez Claude Bouchard, et les trois petites chez led Belle Fontaine et pour l'autre moitié il veut que sur ce quelle pourra valoir il soit pris la somme de soixante livres qu'il donne et lègue audit Bouchard, et le surplus entre Employé a faire prier Dieu pour le repos de son ame. Item donne et lègue audit Bouchard, la somme de soixante et six livres et lègue a Pierre Gagnier son Cousin un habit valant environ quarante livres qui est chez Claude Bouchard, et de plus luy donne trois alus » de Creseau blancs le tout estant renfermé dans un coffre qui est chez ledit Bouchard [...] Item donne et lègue a Pierre Gasnier [...] Item, donne et lègue à Ollivier Gasnier son Cousin [...] Et lègue onze cravates qui sont dans led coffre savoir trois a Louis Gasnier son Cousin trois a Pierre Gasnier son cousin, trois et deux a Ignace Gasnier aussi ses Cousins [...]

Il n'y a aucune comparaison possible entre l'époque de Louis Gasnier et le XXI^e siècle. Les us et coutumes, la maison, les croyances, les préoccupations même la façon de vivre, tout a changé. Aujourd'hui, notre vie trépidante et les pressions exercées sont totalement différentes.

Le cadre principal de la vie paysanne est le village, et plus précisément la paroisse, amalgamée avec la communauté. La population partage ses histoires, l'église, les coutumes locales et le « patois ». Des groupes exploitent parfois un terroir commun, afin de s'entraider. Le dimanche, on va à la messe le matin, lieu de prédilection pour retrouver des amis et avoir les dernières nouvelles {décision du roi, du bailli, terres à vendre}.

Après la messe, certains membres du village se réunissent, en présence du curé et fixent les dates; des vendanges, la moisson et la répartition des charges seigneuriales. Cet homme d'Église conseille, gère et chapeaute les territoires communaux. De par sa fonction, il sert de guide, d'autant plus que certains outils et instruments très chers {moulin, pressoir, four} appartiennent à la paroisse ou au seigneur.

Le curé préside chaque assemblée de la Fabrique, composée de marguilliers. Ensemble, ils administrent les biens paroissiaux {terres, locations de terres, écoles, rentes et impôts. dîmes}, et se préoccupe de la population locale. Annuellement, le conseil paroissial chapeauté par le curé procède à l'élection de deux nouveaux marguilliers. Les plus anciens cédant leur place à aux nouveaux. Au fort de La Prairie de la Magdeleine, près de Montréal, Pierre Ganier époux de Catherine Daubigeon, occupera la charge de marguillier⁶⁸.

« Lan de grâce 1687. le 28 décembre cours de dimanche me pierre gagne habitants de la prairie de La Madeleine a été élu Marguillier dans les formes ordinaires issues de Messes paroissiales a la place de M^e Jean Cailleau dit le Baron qui sort de charge »

Une fois l'an, le marguillier désigné au compte déposera le bilan de la gestion du patrimoine, devant l'assemblée des habitants et du curé. C'est ce que fit Pierre Ganier pour ceux de la paroisse Saint-François-Xavier de La Prairie.

« Lan de Notre Seigneur 1701 messire Pierre gangnier est Sous de charge. Le 29 mai Et a Rendu Les comptes en presence de françois dupuis marguillier. Et il ma Remis entre Les mains La Somme de cinquante Livres douze Sols provenand tant des urnes que des questes dont Je luy ay donné quittance Le susdit jour Et an que dessus en foy de quoy Jay Signé delafaye. »

À la mort du curé où trop vieux pour continuer sa charge, les paroissiens et le conseil de fabrique n'ont pas l'opportunité de choisir le remplaçant. Ce dernier provient souvent de la ville, du même diocèse ou d'un diocèse voisin. Les études de prêtrise coûtent cher et hors de portée de la majorité. Le futur curé est généralement issu de la bourgeoisie. Souvent, une cure vacante est offerte à celui qui peut l'acheter, car cette dernière a un prix.

Aidé de ses vicaires, le curé tient les registres paroissiaux, traduit les décisions royales dans le patois du pays, demande des témoins lors d'un crime, témoigne à un procès, assiste les paysans dans leurs plaintes {imposition trop lourde par exemple}. C'est le « maître-jacques du village ». Il peut entretenir pour son plaisir un jardin et quelques bêtes. Sa rémunération provient des offrandes lors des cérémonies et de la dîme. Certains racontent la misère du curé de campagne, mais quelle misère? Les documents anciens parlent de grange dîmière; à savoir

que la dîme souvent payée en grains et autres produits par les paysans est empilée dans une grange. Ce n'est assurément pas le clergé local qui meurt de faim.

Dans la paroisse, la plupart des actes collectifs s'accompagnent de cérémonies religieuses : il y a des rites agraires comme les Rogations {procession dans les champs}, des rites calendaires {feux de la Saint-Jean, équinoxes}. L'épiphanie, cette fête « fête du Roi-boit », fut un temps arboré par le clergé, car les participants étaient enclins à boire et pour l'occasion, élisait un roi d'un jour. Cette fête se perpétue de nos jours. Célébré le 6 janvier, et comme par le passé c'est le moment d'élire le roi et la reine d'un jour dans la famille.

Les peurs imaginaires ou pas

« Feu, lieu, pain et sel » ainsi se voit la famille. Elle se dit de « feu », car tous partagent la cheminée; de « lieu » puisqu'ils habitent sous le même toit; de « pain », car ils mangent la même nourriture {faite principalement de pain} et enfin; de « sel », cette denrée rare et précieuse conserve les aliments et se paie très cher. La communauté du village et ses environs sont dits « au même pot et au même feu », car dans chaque chaumière les occupants vivent des préoccupations et des espoirs similaires.

Depuis des temps immémoriaux, la collectivité paysanne a en commun le pot et le feu, et partage aussi les craintes. Les brigands, les voleurs de grand chemin infestent les campagnes. Les troupes soldatesques malfaisantes demeurent omni présente en temps de paix comme en temps de guerre. Leur passage constamment marqué par le pillage, le vol, les voies de fait, le viol et le meurtre. Parfois, la seule nouvelle de leur approche provoque la panique. On coupe les ponts, on se barricade dans sa maison, on s'enfuit dans la forêt proche ou se réfugie dans les grottes. Qui sait? C'est peut-être cette précarité campagnarde qui engendra l'entraide au travail et la ténacité communale.

En France, outre la crainte des soldats, la sécheresse, la maladie, les peurs anciennes ou nouvelles trouvent preneur. Les croyances et les superstitions ancestrales sont tenaces. Tout phénomène inusité les génère et s'interprète comme un mauvais présage : le galop d'un cheval, la vue d'une étoile filante, le vol d'un oiseau, le cri du hibou, voire même les paroles désordonnées d'un fou. La peur omni présente confère à certain lieu des aspects maléfiques, telles les forêts apparemment enchantées source de légende. La superstition engendre l'épouvante : la haute noblesse crainte le travail et en a peu, car il est symbole d'infériorité. L'église omniprésente a réussi à faire croire que Dieu contrôlait tout et que seule la bible contenait la vérité.

La peur a deux visages, l'une réelle et l'autre illusoire : engendrée dans un cerveau malade, elle pourrait se transmettre à une collectivité, et qui sait! provoquer une panique commune. La peur du loup est particulièrement répandue au XVI^e et XVII^e siècle. Cette bête hante les forêts et vit en horde. Affamé, il pénètre dans les fermes, dévore le cheptel et attaque les hommes. En abattre un est suffisamment glorieux pour le promener en brouette par tout le village. Cette coutume survivra jusqu'au troisième quart du XIX^e siècle. Le loup est redouté pour sa cruauté, mais surtout pour un mal terrible, « la rage », dont les blessures engendrent la mort. Cauchemar si effroyable et tenace, qu'aujourd'hui encore on en retrouve la trace au travers des films de loup-garou!

À la ville comme à la campagne, tout est sujet aux peurs; le mendiant considéré déchet de la campagne, parce qu'il est sale, dépenaillé et couvert de croûtes ou de plaies. Les faux

miséreux quêtant l'épée à la main. Les brigands, vivant en bande; les bohémiens, réputés voleurs d'enfants et jeteurs de sorts. La peur de la peste, de la « *mort rouge* », qui donne des douleurs aiguës, un vertige soudain, des taches pourpres et la mort, sans espoir de rémission. Voilà tout autant de peurs réelles pour la population.

Enfin s'ajoute celle des sorciers et des sorcières. Car on leur attribue toute mort suspecte. La fin du XVI^e siècle baigne dans ce mélange infect attribuant aux adeptes de ce culte une connivence avec Satan, ayant renoncé à Jésus-Christ, espérant ainsi éloigner l'un pour favoriser l'autre.

Ces craintes, peurs et oppressions constantes prirent naissance au XIV^e. La France subit des bouleversements politiques, économiques, religieux et sociaux. Guerre étrangère et civile sévissent l'une après l'autre ou en même temps. Les révoltes paysannes se mêlent aux tueries des factions religieuses. À cela, s'ajoutent les combats du peuple contre la domination du seigneur ou de son intendant, demandant d'alléger les charges. Rappelons que la servitude n'est pas si lointaine et que l'implantation du fermier libre débute à peine.

Alors, lorsque les recruteurs du Nouveau Monde parlent des Indiens, la population rit intérieurement. Face aux soldats, aux taxes écrasantes, aux brigands, et aux multiples craintes et peurs bien réelles, la barbarie des Iroquois ne représente rien.

L'histoire populaire de la Nouvelle-France canadienne-française comporte aussi sa part de conte, de légende et de folklore incroyable. L'immensité du territoire, la présence incontournable des forêts, la peur du Diable, de l'inconnue et la superstition ancestrale contribuent amplement à conserver et propager certaines croyances. De ce fait, les Amérindiens furent un certain temps décrit comme étant de hideuses créatures du mal, et la forêt habitée par certains monstres. L'on était persuadé de voir le diable partout tel en fait foi plusieurs légendes.

À Trois-Pistoles lors de la construction de l'église, le Diable apparut par l'entremise d'un cheval noir. On le bridait avec une étole bénite, puis on le fit travailler sans jamais défaire sa bride. Alors qu'il ne restait qu'une pierre à poser, un ouvrier voulant faire boire le cheval retira l'étole, à ce moment le cheval alla se jeter dans le fleuve sans jamais y ressortir. Il existerait environ 22 églises au Québec construites avec l'aide du diable, dont celle de Trois-Pistoles.

À L'Islet, se raconte encore l'histoire de Rose Latulipe. Selon la légende lors d'une soirée dansante dans la famille, un voyageur inconnu, grand, de belle apparence et bon danseur, s'était joint à la fête. Il s'agissait sûrement du Diable, car toute la compagnie et les musiciens jouèrent et dansèrent de manière endiablée et sans s'arrêter. L'histoire se termine avec l'intervention du curé du village, qui grâce à son attirail de « servant de Dieu » fit disparaître l'homme vêtu de noir.

Un autre événement se déroule à Rigaud, et raconte l'histoire « du champ du Diable ». Il y aurait eu un agriculteur de l'endroit souvent sermonné par le curé, car il travaillait même le dimanche. Le curé l'avertit d'un grand malheur s'il persévérait. Donc un dimanche matin, en se rendant au champ, l'habitant eut l'immense stupeur de voir toutes ses pommes de terre pétrifiées en pierre!

Il existe des centaines d'histoires impliquant le diable ou autres diableries à travers le Québec. Même les forges du Saint-Maurice possèdent sa légende, concernant la bagarre du bonhomme Tassé avec le Diable. Ces mythes et fabulations ont marqué l'imaginaire collectif de plusieurs générations.

L'époque de Louis Gasnier ne fut pas ménagée. Il s'agit du cas de possession de la petite Barbe Halley. L'histoire fut racontée par le père Paul Ragueneau, jésuite, dans la Vie de Catherine de St-Augustin⁶⁹. Ce dernier était le directeur spirituel de la sœur. Cette dernière prit soin de cette pauvre fille. Sans toute notre ancêtre et toute sa famille eurent vent de cette nouvelle tragédie.

« Vers la fin de l'année 1660, il y avoit à une lieue de Québec, chez Monsieur Giffard Seigneur de Beauport, un certain meûnier⁷⁰ que l'on a soupçonné avec raison d'être Sorcier et Magicien; Il fut pendu l'année suivante 1661, à québec, pour des blasphèmes horribles qu'il avoit prononcez, & pour avoir profané avec mépris les Sacrement de l'Eglise, ayant par une conversion simulée abjuré le Huguenotisme à son arriée dans le Canada. C'est à ce malheureux qu'on attribua l'obsession des démons, qui parut dans une jeune fille de 16 ans nommée Barbe Hallay, Servante dudit sieur Giffard, & qui dégénéra en possession formée dans le mois de Décembre 1660;

Le lieu de la demeure de cette fille en étoit tellement infesté, que l'on voyait les pierres voler de tous côtez, jettées par des mains invisibles, sans blesser qui que ce soit, quoi qu'elles passassent au travers d'une vingaine de personnes, avec un bruit & une force aussi grande, que si elles eussent été propussées d'un puissant bras. On y voyoit journellement des bouleversemens & des tintamarres épouvantables, sans qu'il en parût aucune.

Cause sensible. La seule fille possédée voyoit les démons qui luy apparoissoient sous diverses formes d'hommes, de femmes, d'enfans, de bêtes, & de spectres d'enfer; & qui enfin parlerent par sa bouche, & qui souvent aussi se faisoient entendre d'une voix intelligible, sans qu'il parût qu'ils se servissent des organes de la possédée.

L'on jugea à propos de faire changer de demeure à cette pauvre fille, tantôt une maison, tantôt en une autre; les démons la suivoient par tout; Enfin on la mit dans une chambre qui joignoit un parloir du Couvent des Religieuses Hospitalières de Québec; & l'on crut que personne ne feroit plus capable de rendre toutes les chariez nécessaires à cette pauvre malade, que la Mere Catherine de saint Augustin qui étoit touûjours en disposition de soulager les affligez. En effet elle en eut un soin digne d'un cœur vraiment Chrétien & d'une charitable Hospitaliere, quelle prit durant un fort longtemps, & de jour? de nuit. Les démons enrageoient contre'elle des mépris qu'elle faisoit d'eux, & de ce qu'elle leur arrachois leur proie, étant plus forte pour conserver l'innocence de cette fille possédée, que n'étoit tout l'enfer par la porter au peché.

Ces malheureux démons ne pouvans pas l'intimider par toutes leur menaces tâcherent de la surprendre par leur ruses, se transformans en Anges de lumiere, pour la jeter dans l'illusion ».

D'après sœur Fr Gariepy, ces évènements furent connus de toute la colonie à l'époque. Les Hospitalières en parlent encore aujourd'hui. Elles racontent que le meunier⁷¹, de Monsieur Giffard voulait « épouser » Barbe Hallay et que cette dernière refusait ses avances.

Au chapitre suivant, le père Paul Ragueneau rapporte un autre cas. Apparemment, le samedi 2 avril et 29 novembre 1661, selon son journal⁷² le Diable aurait voulu tromper la

mère Catherine, par une fausse apparition de Jésus-Christ, crucifié; et celle d'une Religieuse décédée, comme sortant du purgatoire; & Dieu permit qu'elle soit obsédée.

Les croyances sont tenaces et l'immigrant implanté au Canada y contribue. Certaines ont disparu d'autres se sont transformées. Pour le plaisir en voici quelques-unes, au sujet de la mort. N'oublions pas que ce sont là des dictons et qu'un proverbe dit « menteur comme un dicton ».

- Quand, en plaçant un mort dans son cercueil, on constate qu'il a une jambe plus longue que l'autre, il est certain qu'un autre membre de la famille décèdera dans l'année et jour.
- Si une météorite, ce que les habitants appellent une boule de feu, tombe sur une terre, une personne de la famille du propriétaire mourra dans l'année.
- Quand un corbillard portant un mort s'arrête devant une maison pour une cause quelconque, un des habitants de la maison mourra dans l'année.
- Une famille ne devrait jamais louer un logement qu'elle a déjà habité, car, assurément, un de ses membres décèdera dans l'année. N'habitez jamais une maison neuve, cela porte malheur. Il y mourra une personne dans l'année.
- Ne laissez jamais pénétrer un oiseau chez vous par la fenêtre, car il vient vous avertir qu'une personne de la maison décèdera dans l'année.
- Un cadavre exposé le dimanche attire la malchance sur la maison. Il y mourra quelqu'un dans les douze mois.
- Le chien qui, la nuit, vient hurler devant chez vous annonce la mort d'un de vos proches.
- L'époux qui se met au lit le premier le soir de ses noces est certain de partir avant l'autre pour le grand voyage.
- S'il pleut ou s'il neige pendant les funérailles, le défunt n'est pas encore au ciel.

La chanson

De tout temps, la chanson a occupé une grande place dans la coutume populaire. Parfois, elle réjouit ou devient nostalgique, mais avant tout elle se veut vivante. Dans l'esprit des gens, seuls les cantiques religieux étaient chantés. Cette croyance se révèle fautive, car en fait la chanson populaire les surpassait. Entonnées par nos aïeux, elles peuvent être légères, grivoises ou un rappel historique, mais reflètent généralement une réalité ou une fantaisie de ce temps.

À l'époque, chaque village, possède un ou deux metteurs en train, très doués pour chanter et faire chanter. Faute d'être écrite, la chansonnette se transmet oralement dans les veillées et les fêtes. Avant le XVIII^e siècle, elle est rarement affublée d'un titre et des décennies s'écouleront avant de les voir inscrites dans un livre. Ce fait explique que certaines ont disparu, oubliées, alors que d'autres survivent. Au fil du temps, nombre d'entre elles ont eu leur texte altéré et leur mélodie modifiée quelque peu.

En fait, la chanson est la meilleure façon de transmettre l'histoire et une langue. Certaines s'incrustent et nous les fredonnons parfois malgré nous. C'est ce qui appelle « un ver d'oreille ». Pour le plaisir, et la curiosité, en voici quelques-unes du XVII^e siècle. On reconnaîtra dans leurs lignes, des paroles déjà entendues ou chantées. Même si quelques-unes semblaient perdues dans les méandres du temps, la mélodie ou simplement le refrain demeura vivant. L'une d'elles raconte l'histoire d'un meunier et de sa femme. Elle fut sûrement

chantonnée par Louis Gasnier, car le lieu de Bernay mentionner dans le texte se trouve dans le Perche ancien, en direction d'Honfleur. {Le mot verdier désignant un garde forestier}

1600 - 1602	1602
À la claire fontaine Les mains me suis lavé La hi, tra la la.	C'est la fille du roy, qui est au pied de la tour, Qui ploure et souspire et meine grand doulour : Hélas! Il n'a nul mal qui n'a le mal d'amour.
À la feuille du chêne Me les suis essuyées	Qui ploure et souspire et meine grand doulour. Sa mère lui demande : Fille, qu'avez-vous? Hélas! Etc.
Sur la plus haute branche Le rossignol chantait.	Sa mère lui demande : Fille, qu'avez-vous? Y voulez-vous un conte, baron ou seigneur?
Chate, beau rossignol Toi qui as le cœur gai.	Hélas! Etc.
Le mien n'est pas de même, Mon amant m'a laissée,	Y voulez-vous un conte, baron ou seigneur? « Je veux mon amy Pierre qui est dedans la tour Hélas! Etc.
Pour un bouton de rose Que je lui ai refusé.	Je veux mon amy Pierre qui est dedans la tour « Taisez-vous, ma fille, ce n'est pas pour vous. Hélas! Etc.
Je voudrais que la rose Fût encore au rosier,	« Taisez-vous, ma fille, ce n'est pas pour vous. Il y sera pendu demain au point du jour Hélas! Etc.
Et que le rosier même Fût encore à planter,	Il y sera pendu demain au point du jour « Si l'on le fait mourir, enterrez-moy dessous. Hélas! Etc.
Et que le planteur même Ne fût pas encore née. La hi, tra la la.	« Si l'on le fait mourir, enterrez-moy dessous. Tous ceux qui passeront diront : voylà doulour Hélas! Etc.
	Tous ceux qui passeront diront : voylà doulour Las! Qu'une fille meure pour sa trop grand'amour. Hélas! Etc.

1600 - 1602	1615
En revenant de Lorraine, Des soulez de bo, Rencontray trois capitaines, Des soulez de bo, Bo bob bo bo.	Il estoit un bonhomme {bis} Jouant de la tamboure {bis} Jouant de la tamboure Et de la trompette, Fran fran fran,

Des soulez de bo. Rencontray trois capitaines, Des soulez de bo, Ils m'ont appelé villaine, Des soulez de bo Ils m'ont appelé villaine, Des soulez de bo, Je suis leur fièvre capitaine, Des soulez de bo Je suis leur fièvre capitaine, Des soulez de bo Je m'appelle Magdeleine, Des soulez de bo Je m'appelle Magdeleine, Des soulez de bo, Mon père estoit capitaine Des soulez de bo Mon père estoit capitaine Des soulez de bo, Il vous fera de la peine, Des soulez de bo, Bo bob bo bo, Des soulez de bo,	Et de la my-fluste, Turelutu tu, turelu tu tu, Et de la mi fa sol la, Fa re la rirette, fa re la rirette Et de la mi fa sol la, Fa re la rirette, liron fa. Il estoit un bonhomme {bis} Jouant de la cimbale {bis} Jouant de la cimbale Din relin din din relin din din, Et de vielle, yon yon yon, Et de la rebeque Tire li ty, tire li ty ty, Il estoit un bonhomme {bis} Jouant de la viole {bis} Jouant de la viole Tore lo totio, relo totio, Et de la raquette clac clic clac, Et de la musette, Toure loure, loure lou, Et de la mi fa sol la, Farelalirette Farelalirette Et de la mi fa sol la, Farelalirette, liron fa. IL estoit un bonhomme {bis} Jouant de la mandore {bis} Jouant de la mandore, Tire lire lire la, Et de la navette, brest brest brest Et de la cliquette, Taque tique, taque tique tac, Et de la mi fa sol la, Farelalirette Et de la mifasol la, Farelalirette, liron fa
1602 C'est le verdier de Bernay Qui, pour se donner carrière, À esté planter un May Devant l'huis de la musnière. Lon la la tire lire la lira, Lon la la tire lire. As esté planter un May	Sortez tous hors ma maison, Vous n'avez ici que faire. Et à grands coups de baston, Il vous charge la musnière. Lon la, etc. Et à grands coups de baston, Il vous charge la musnière. Holà haut, meschant musnier, Pourquoy bas-tu ma commère? -

Devant l'huis de la musnière. Après qu'ils l'eurent planté, Ils s'en sont en allés boire. Lon la, etc. Après qu'ils l'eurent planté, Ils s'en sont allés boire; Et quand îles eurent tous beu, S'en viennet veoir la musnière. Lon la, etc. Et quand îles eurent tous beu, S'en viennet veoir la musnière. Le musnier est survenu Qui a veu toute l'affaire. Lon la, etc.	Lon la, etc. Holà haut, meschant musnier, Pourquoy bas-tu ma commère? - Je la batray, car dès hier, La trouvay en la manière. Lon la, etc. Je la batray, car dès hier, La trouvay en la manière. Je vous laisse à penser Si cela m'y doibt bien plaire. Lon la la tire lire la lira, Lon la la tire lire.



Théâtre de Neptune

Première pièce jouée au Canada, en 1606, reconstruction imaginaire de C.W. Jeffreys, dessin sur carton réalisé à la plume et à l'encre noire {Bibliothèque et archives Canada/C-106968}.

Au temps de la Nouvelle-France, le Premier de l'an est une fête familiale et de voisinage. Certains parcourent de nombreux kilomètres afin de se réunir en famille. Arrivée avant la tombée du jour, la soirée commence par un somptueux repas, puis on chante, danse et joue à divers jeux tels : les cartes en groupes, le piquet, le quadrille. La musique populaire est amplement présente et non uniquement liturgique.

L'une des premières manifestations artistiques, sinon la première, en Nouvelle-France, eut lieu en 1606. Elle fut intitulée 'Le théâtre de Neptune'⁷³ par Marc Lescarbot son compositeur, et l'un des compagnons de Champlain à leur arrivé la baie de Port-Royal en Acadie. Cette chanson fut écrite dans une ancienne forme de théâtre musical qu'on appelait « masque ».

Qui dit chanson dit musicien et Marc Lescarbot fut le premier ethnomusicologue en Nouvelle-France⁷⁴. Louis Jolliet, célèbre explorateur né près de Québec, compte aussi parmi les grands musiciens de la colonie. Premier claveciniste et organiste connu en Nouvelle-France, il a tenu les orgues de Notre-Dame de Québec pendant 30 ans.

Vers 1655 plusieurs instruments étaient présents Nouvelle-France, telle viole violons, flûtes, piccolo, hautbois, orgue et de nombreux autres avec le temps. Déjà, le tambour amérindien résonnait avant l'arrivée des premiers colons. On composait des chants pour célébrer les victoires militaires, des moments particuliers, des légendes, etc.

Ainsi, les marins, soldats et ouvriers de la Nouvelle-France ont développé un style de musique bien à eux, largement basé sur les vieux chants de la Bretagne et les chansons françaises. L'accent de ces chansons, mises sur la réponse de l'auditoire à ce qui est chanté devant eux, d'où l'origine de nos chansons à répondre. Il y a peu d'instruments aussi, certains fêteurs assurent-ils le rythme en tapant du pied ou utilisent des instruments simples comme la guimbarde et la cuillère de bois. Occasionnellement, il y a présence d'un '*violoneux*'. Cette pratique est appelée la podorythmie et encore largement pratiquée par les groupes folkloriques du Québec et du Canada français.

On entame un peu de tout; vieilles chansons de la France, chansons religieuses, chansons à boire dite grivoise, qui abordent des sujets reliés à la vie des gens. Les plus populaires sont celles à boire dont plusieurs nous sont parvenues, tels '*Chevaliers de la Table ronde*'. On retrouve aussi des chansons maritimes racontant à la remontée d'un fleuve ou d'une rivière, et aux jolies femmes dont rêvent les voyageurs. La pièce de Raoul Roy intitulée '*C'est dans le mois de mai*' demeure un bon exemple. La vie austère des colons offre rarement la chance de s'amuser, ce qui explique sans doute, la popularité des chansons à boire rythmées sur lesquelles les gens aiment danser et fêter.

Notes et références

CHAPITRE CINQUIÈME

INCURSION AU SEIN D'UNE VIE PAYSANNE

1. Wikipédia : du latin vulgaire, c'est-à-dire la forme de latin véhiculaire utilisée pour la communication de tous les jours.
2. Wikipédia : Kalm {1716/1779} est un explorateur et un botaniste né en Suède de parents finlandais. Il est célèbre pour avoir décrit les chutes du Niagara et avoir fourni la première étude détaillée d'histoire naturelle de l'Amérique du Nord. Incluant un ouvrage publié en trois volumes et qui sera rédigé en plusieurs langues dont le français : « Voyage de Perh Kalm au Canada en 1749 ».
3. Benjamin Sulte : études éparses et inédites, p. 64
4. Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie p.67
5. Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie p.85
6. Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie p.83
7. Nos Racines : chapitre 1 à 15, p.18
8. Bulletin des recherches historiques vol 11 p 79
9. Wikipédia : Après l'incendie de 1682, les bâtiments sont reconstruits ce qui donne son cachet à l'espace, lequel porte encore le nom de place du Marché. Un buste du Roi-Soleil, Louis XIV, y est érigé en 1686 par l'intendant Champigny. La place prend alors son nom de Place-Royale.
10. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, p.276. La ville de Trois-Rivières fut fondée en 1634 par Lavolette, sur l'ordre de Champlain. Situés au confluent des trois branches du Saint-Maurice. L'endroit était un lieu de rendez-vous pour les sauvages afin de vendre leur fourrure.
11. Édit et Ordonnance et conseil supérieur de Québec 1676 p 149
« Ayant été informé que les hommes et les femmes qui tiennent le marché dans la place de la Basse-Ville, causent un scandale qui fait peine à tout le monde, en se mettant à la porte de l'église, et en faisant un bruit, par les disputes qu'ils ont avec ceux qui leur achètent, qui trouble le service divin; puisque la sainteté de ce lieu, qui devrait imprimer du respect à tout le monde, n'empêche point ce désordre; pour y parvenir : Nous faisons défense à toutes personnes d'étaler leurs marchandises à la porte de ladite église et particulièrement pendant le service divin, pendant lequel leur faisons aussi défense de parler assez haut pour causer du scandale à ceux qui y assisteront; leur ordonnons de se mettre au milieu de la place ou dans les côtés d'icelle, en laissant un passage le long des maisons; le tout à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants : ladite amende applicable à ladite église. »
12. Famille Québec : Lois et règlements « Le gouvernement du Québec, par son engagement, place la famille au cœur de ses priorités. Pour créer le meilleur environnement possible pour toutes les familles du Québec, il établit des conditions qui favoriseront leur épanouissement. » Textuel pris en 2015

En France le 29 décembre 1942 avec « loi Gounot ». Le gouvernement de Vichy tente de créer une « Charte de la famille » qui vise à intégrer les familles légitimes dans une structure corporative unique et moralisatrice.
13. Histoire, économie et société, p.521. L'étude faite sur la taille fut extraite des documents militaires archivés.
14. Tissus d'autrefois :
 - Berlingue = grosse étoffe de fil de laine très résistante. Utilisée pour les vêtements de travail.
 - Bouracan = grossière étoffe de laine, parfois en poil de chèvre. Utilisée pour les manteaux.
 - Brin = belle toile fine de premier choix.

- Brussequin = drap de piètre qualité.
 - Bure = étoffe de laine rousse. Utilisée pour les robes des moines. On peut être aussi un tapis de bure sur les écritoirs, d'où le nom de « bureau ».
 - Cadis = étoffe de laine.
 - Camelot = venu d'Asie Mineure. Réputé imperméable. Utilisé pour les jupons et certains manteaux.
 - Cariset = tissu de laine grossière.
 - Coutil = toile en fils de chanvre ou de lin, lissée et très serrée.
 - Droguet = étoffe moitié laine, moitié fil, drap mince et peu cher.
 - Escot = étoffe de laine pour les robes de deuil et les vêtements sombres des religieuses.
 - Estame = laine tricotée à l'aiguille.
 - Froc = étoffe de laine grossière, ressemblant à celle des habits des moines.
 - Gaze = tissus transparents. Luxueux.
 - Panne = sorte de velours.
 - Pinchina = gros drap de laine.
 - Ras = étoffe très lisse.
 - Ratine = étoffe de laine frisée, utilisée en doublure.
 - Serge = tissu de laine grossière.
 - Taffetas = soie tissée comme de la toile.
 - Tiretaine = drap de peu de valeur.
15. « Tête ronde » était le surnom donné aux puritains partisans du Parlement d'Angleterre pendant la première Révolution anglaise {entre 1641 et 1649}, appelés également *parliamentarians*. Les Têtes rondes étaient dirigées par Oliver Cromwell « tête carrée ». D'origine québécoise, cette expression date des débuts de la colonisation du Canada. En effet, les Français, déjà installés, voient des Anglais arriver. Ceux-ci construisent des maisons carrées et dont le toit adopte la même forme. Les relations n'étant pas toujours au beau fixe entre français et anglais. Les Français décrivent les Anglais comme étant des têtes carrées en rapport avec leurs maisons et pour qualifier leur entêtement.
- <http://www.linternaute.com/expression/langue-francaise/14260/tete-carree/>
- Une seconde version se veut ainsi : réduire l'autre à un être incapable de la moindre ouverture d'esprit est un tropisme de la xénophobie. Ainsi lorsque les Québécois utilisent l'expression *Tête carrée* pour désigner un Canadien anglais, ils stigmatisent leur entêtement, leur absence d'intelligence et de tolérance. La métaphore du carré exprime la fermeture.
- <http://monsu.desiderio.free.fr/curiosites/anglais.html>
16. Odoriférantes pour combattre l'odeur des pieds
17. Sorte de souliers à semelle de bois dont la partie supérieure est en cuir.
18. Chronologie du Québec, de Jean Provencher; Histoire populaire du Québec, de Jacques Lacoursière :
- 1646 La ville et toute la colonie connaissent un hiver exceptionnellement doux. Dès le début avril, le fleuve se libère de toutes ses glaces.
- 1649 Le journal des Jésuites nous apprend que la rivière Saint-Charles voit ses glaces se rompre, le 27 avril, et qu'on commence aussitôt les semailles.
- 1658 Le Journal des Jésuites note, le 26 janvier, que pour le deuxième hiver consécutif le pont de glace s'est formé devant Québec. Pour au moins deux mois, c'est la fête. Les gens peuvent traverser à pied ou à cheval entre Québec et Lévis. Tout un commerce, pas toujours légal ni moral, s'installe dans des cabanes sur les glaces, au beau milieu du fleuve, devenu zone franche.
- 1660 Selon le journal des Jésuites l'hiver est fort rude et, le 20 janvier, un pont de glace se forme entre la ville et la pointe de Lévis.
19. En 1677, lors d'un recensement des biens on y dénombre 85 moutons. En 1698, vingt années plus tard, il y en a 1000. Vers le milieu du XVIII^e siècle, au Canada on répertorie déjà plus de 28 000 animaux. <http://grandquebec.com/faune-quebecoise/production-des-moutons>.
20. Bandes d'étoffe qui enveloppent les jambes pour se protéger du froid.
21. Les premiers chevaux, 2 étalons et 12 juments, sont transportés sur le navire « *Le Marie-Thérèse* » et posent le sabot en Nouvelle-France, le 16 juillet 1665.
22. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, p. 261

23. Wikipédia : Dans les faits, on fait mention des ceintures fléchées en 1798 dans les livres de la compagnie du Nord-Ouest
24. Dictionnaire biographique du Canada : François Genaple de Bellefond, menuisier, praticien, géôlier, huissier, greffier intérimaire, notaire royal, commis du grand voyer, subdélégué de l'intendant, marguillier et seigneur, né vers 1643, fils de Claude Genaple et de Catherine Coursier, de Saint-Merri de Paris, décédé à Québec le 6 octobre 1709, inhumé le lendemain. Genaple arriva vraisemblablement dans la colonie en 1664 ou peu avant. Il était alors menuisier. Il s'établit à Sillery, Frontenac qui le protégeait, à ce qu'il semble, le nommait « huissier et sergent royal exploitant par tout le Canada ». Un an plus tard, le 5 novembre 1674, Genaple apparaissait, pour la première fois en qualité de praticien, devant le Conseil souverain. Il devint, vers le même temps, géôlier des prisons de Québec, charge qu'il occupait en tout cas le 25 juin 1675, et qui lui valut à l'occasion des désagréments. Le notaire Romain Becquet démissionne et vend lui vend ses minutes pour 500#,
25. Wikipédia : Le Code de droit canonique consacre aux indulgences un chapitre complet portant sur le sacrement de pénitence. Le canon de 992 définit l'indulgence comme : « la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés. Cette forme de « pardon » fait rapidement le lien avec les aumônes. L'Église y voit une source de revenus appréciable et le profit engendré se multiplie dans des proportions scandaleuses.
26. Wikipédia : Microbes pénétrant dans le corps par la peau provenant de substance organique en décomposition.
27. Cette maladie sexuelle se rependait, rapidement provoquée par un manque de propreté à la hausse.
28. Le même discours s'entendra en Nouvelle-France. L'Église ira même jusqu'à des menaces d'excommunications ou à pointé du doigt en chaire, les familles qui n'entendront pas suffisamment d'enfants. Cet état de choses perdurera jusqu'au milieu du XX^e siècle.
29. Édit et Ordonnance et conseil supérieur de Québec 1803 p 169
30. Maladie courante et connue aujourd'hui, mais majoritairement ignorée à l'époque.
31. Louise de Marillac arrive à Angers en décembre 1639, accompagnée de trois sœurs. Le 1^{er} février 1640, huit sœurs s'y installent et leur nombre croît jusqu'à atteindre trente-neuf à la veille de la Révolution. Leurs dévouements est exemplaires et elles ont à charge près de trois cents lits.
32. Les Filles de la Charité s'installent à l'hôpital d'Angers
33. La croix et le scalpel, p.34
34. La croix et le scalpel, p. 37
35. La croix et le scalpel, p. 41
36. La croix et le scalpel, p. 44
37. 1647 Le gouverneur d'Ailleboust établit l'admission gratuite à l'Hôtel-Dieu de Québec des malades et des blessés
38. L'œuvre de chair en Nouvelle-France : le régime des malades à l'Hôtel-Dieu, p.387
39. Les Annales de L'hôtel-Dieu de Québec, p.87, 97-98. « Un édifice de bois, qui étoit long et étroit, qui n'avoit pas plus de quatorze pieds de large, fort bas et sombre » {Les registres des malades de l'Hôtel-Dieu débutent en 1689. Selon François Rousseau, bien que disparu, il semblerait qu'ils ont existé.}
40. Voyage de Perh Kalm au Canada en 1749. p.231
41. L'œuvre de chair en Nouvelle-France : le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec. P.30
42. L'œuvre de chair en Nouvelle-France : le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec. P.34
43. Archives de l'Abbaye Saint-Arnvald de Noirlac et Wikipédia; Théorie des humeurs
44. La recette en est simple : on prend les branches de l'épinette, on le fait bouillir dans l'eau jusqu'à ce que l'écorce quitte le bois. On y rajoute alors un peu d'avoine ou d'orge. On fait bouillir de nouveau durant quelque temps. On retire du feu et l'on filtre cette décoction qu'on place dans une barrique avec de la mélasse et du levain de bière et l'on attend la fermentation.
45. Histoire de la pharmacie au Québec. p.36

46. Histoire de la pharmacie au Québec. p.42
47. {les rues sans paver, jamais nettoyées, poules, veaux, vaches, cochons circulant et leur excrément jamais ramassé. L'eau potable tirée du fleuve bien qu'on a l'habitude d'y jeter les ordures ménagères et les carcasses d'animaux}
48. Ils enseignent, prescrivent les remèdes et supervisent les chirurgiens lors d'opérations. La langue de la médecine est le latin et seule l'obtention d'un diplôme de maîtrise ès arts, permet de s'inscrire à la faculté de médecine de Paris. Deux autres critères s'ajoutent : être catholique et payer les lourds frais d'inscriptions {5000 livres}, et ce, indépendamment des frais de subsistance nécessaire pendant les six ou sept années que durent les études. Seuls les fils de la noblesse et de la bourgeoisie peuvent espérer exercer la médecine.
49. Ils n'exercent pas une profession, mais un métier intimement relié avec les barbiers. Leur formation découle d'un apprentissage chez un maître. Il faudra attendre 1743 pour que la « barberie » soit séparée légalement de la chirurgie. Le traitement des blessures et des maladies externes constituent leur principal champ d'action.
50. Leurs études demandent quatre années d'apprentissage. La plupart possèdent un alambic nécessaire à la distillation des simples et à la préparation des sirops. Ayant pignon sur rue, ce commerçant fait sécher les plantes puis les range dans des coffres et les vend à la demande. Il a la responsabilité de certains actes dont l'administration du clystère.
51. Dictionnaire biographique du Canada : Le 2 avril 1658, François de Barnoin, premier barbier du roi, accordait le droit à Jean Madry obtenait des Lettres de maître chirurgien-barbier pour lui-même, mais aussi le pouvoir d'établir au Canada la maîtrise et chef-d'œuvre de barbier-chirurgien en tous lieux, villes, villages, bourgs, bourgades de la Nouvelle-France afin que les passants allant et séjournant puissent mieux et être probablement servis, pansés et médicamentés en cas de besoins et nécessité. Toutefois, dans l'état actuel de nos connaissances, en Nouvelle-France, entre 1608 et 1763 il n'y eut que trois véritables médecins.
52. Archivisto : Association des archivistes du Québec ; François Guyno {20-01-1650, Audouart}; - François Menoil {24-10-1650, Audouart}; - Claude Petiot de Courbière {18-09-1659, Auber} ; - François Fortin {08-01-1660, Audouart} ; - François de Latour {09-11-1659, Audouart} ; - Marcel Mollois dit Desforges {11-10-1653, Audouart} ; - Jean Madris {25-09-1655, Audouart} ; - Joseph Bassany dit Lafontaine {03-10-1655, Audouart} ; - François Belleman dit Argencourt {09-08-1656, Audouart} ; - Claude Bouchard {17-11-1655, Audouart} ; - Étienne Bouchard {23-07-1657, Audouart} ; - Claude Descorbière {05-11-1662, Audouart} ; - Robert Giffard {Médecin du Roy, pratique à Québec en 1649}
53. Archivisto : Association des archivistes du Québec ; contrat notarié 12-10-1667 {Becquet} et 08-08-1668 {Lecomte}
54. Collin Johanne et Béliveau, Denis, Histoire de la pharmacie au Québec, p, 54
55. Histoire de la pharmacie au Québec, p, 41
56. Les chirurgiens font preuve de dextérité et se servent d'une petite lancette lors des saignées. Il se fait plus de 400 par jour à l'Hôtel-Dieu de Paris, croyant que faire bonne chère, engendre des humeurs malsaines. La fréquence et le volume du sang prélevé demeurent invraisemblables.
57. Ethnoscop Inc. « Sauvetage des vestiges archéologiques » Lot # 99,
58. Jésuite et dictionnaire Larousse : Un premier collège Jésuite ouvre en 1548 à Messine {Sicile}. La méthode d'enseignement est efficace, et se propage d'abord au niveau national puis international. Elle traverse le Moyen Âge et se perpétue dans les temps modernes. En 1556 au décès d'Ignace de Loyola soit 16 ans après la fondation de la Compagnie de Jésus, on compte déjà 936 membres et le nombre d'adeptes est en constante croissance.
59. La pratique du luth en Nouvelle-France Anecdote : Le sulpicien François Dollier de Casson, dans son histoire de Montréal a écrit que le Sieur de Maisonneuve craignait le jugement dernier que « pour n'être pas obligé d'aller à la compagnie des méchants se divertir, il apprit à pincer le luth afin de pouvoir passer son temps tout seul, lorsqu'il ne trouverait pas d'autres camarades. »
60. Dictionnaire biographique du Canada.
61. Les premières et les Filles du roi à Ville-Marie

62. Numéro 2146 Place Dublin, <https://maps.google.ca/maps?hl=fr-CA&q=maison%20saint-gabriel%20pointe%20saint-charles&gbv=2&um=1&ie=UTF-8&sa=N&tab=wl - #Montréal, QChttps://maps.google.ca/maps?hl=fr-CA&q=maison%20saint-gabriel%20pointe%20saint-charles&gbv=2&um=1&ie=UTF-8&sa=N&tab=wl - #>
63. Histoire, économie et société, p.521. L'étude faite sur la taille fut extraite des documents militaires archivés.
64. Le canal du midi est inauguré au XVIIe siècle.
65. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec T 1, p. 268. Apparemment, un service plus ou moins régulier entre Québec et Montréal existait. Selon le journal des jésuites que le bac, était arrivé à Québec depuis deux jours et il y avait amené Mme d'Ailleboust, ainsi que quatre sauvages.
À Montréal, ce fut le père Vimont qui célébra le 17 mai 1642, à la pointe à Caillère, la première messe, en présence des habitants, de Maisonneuve et de Mlle Jeanne Mance. Journal des jésuites, et les techniques agricoles en Nouvelle-France p 265
66. Métrologies historiques
67. Registre paroissial de La Prairie
68. La vie de mère Catherine de Saint-Augustin, chapitre 4, p. 163-165
69. Il s'agit de Daniel Vuil ou Wil, meunier et sorcier arrivé apparemment sur le même navire que Barbe Halley en 1659. C'est cette même année qu'arriva le premier évêque de la Nouvelle-France, François de Vuil, fut le seul sorcier jamais découvert en Nouvelle-France.
Il existe deux versions de sa mort : a) fusillé pour traite illégale d'eau-de-vie, sur l'ordre exprès de François de Laval, le 7 octobre 1661. {Relation des jésuites vol. 46. p. 164,186. b) Dictionnaire Jetté ; .pendu selon Paul Ragueneau jésuite à cette époque.
Le dictionnaire biographique du Canada inscrit : « *Est-ce pour avoir trafiqué de l'eau-de-vie que Daniel Vuil fut emprisonné à Québec en février 1661 ? Peut-être. En tout cas, ce « prisonnier hérétique relaps, blasphémateur & profanateur des Sacrements » déclencha une querelle « entre les puissances », c'est-à-dire les autorités civiles et religieuses, à l'occasion d'une sentence prononcée contre lui par Mgr de Laval. Vuil fut-il libéré peu après ou resta-t-il en prison jusqu'au jour de son exécution ? Nous n'en savons rien. Mais ce fut incontestablement « pour avoir traité de l'eau-de-vie aux sauvages » qu'il fut « arquebuzé » le 7 octobre 1661. Ce châtiment exemplaire fut servi le 11 du même mois à un autre trafiquant nommé La Violette. »
Barbe, Marie et Elisabeth Halay, étaient fille de Jean-Baptiste Halay et de Mathurine Valet arrivés à Québec en 1659. Barbe fut servante chez Jean Maheu. Elle épousera Jean Carrier en 1670 et s'établira à Lauzon*
70. Une série web, diffusée sur le site de Canal D « Dossier Mystère », relate l'évènement. Vous y pouvoir l'extrait sur ce lien {en vigueur jusqu'au 18 août 2018} : <http://www.canald.com/webtele?target=1.1322200>
71. La vie de mère Catherine de Saint-Augustin p. 165-168
72. Bulletin des recherches historiques. Article d'E.-Z. Massicotte, 1933.
73. BANQ : il semble surprenant qu'un personnage comme Neptune ait inspiré Marc Lescarbot. Mais n'oublions pas que ces marins embarqués en Nouvelle-France ont longuement sillonné l'océan, conservant en eux un lien fondamental entre la mer et les traversées périlleuses. D'ailleurs, un vieux proverbe affiché dans la chapelle des marins à Notre-Dame-de-Bon-Secours dans le Vieux-Montréal illustre bien ces expéditions agitées et hasardeuses : « Si tu vas en guerre, prie une fois, si tu vas en mer, prie deux fois. »
Louis Hébert, Marc Lescarbot et Samuel de Champlain créent dès l'hiver 1606 l'Ordre de Bon Temps. Considéré comme le premier club social en Amérique, celui-ci a pour raison d'être de maintenir le moral et la bonne humeur dans la population de la colonie. On organisait des soirées où l'on sert des repas à partir des ressources du pays. Outre ce plaisir l'Ordre de Bon Temps procure des distractions, car dans cette petite société sans véritablement de femmes, ces soirées aux allures de fête carnavalesque engendrent chansons et petites pièces de théâtre qui font rire et sourire. Le peintre illustrateur Charles William Jefferys {1869-1951}, reconnu pour ses représentations historiques, en a

imaginé et immortalisé l'atmosphère dans une aquarelle simplement intitulée *L'Ordre de Bon Temps*, 1606.

« Neptune commence revetu d'un voile de couleur bleue, et de brodequins, ayant la chevelure et la barbe longues et chenues, tenant son Trident en main, assis sur son chariot paré de ses couleurs; ledit chariot tainé sur les ondes par six Tritons jusques à l'abord de la chaloupe où s'estoit mis ledit sieur de Poutrincourt et ses gens sortant de la barque pour venir à terre. Lors ladite chaloupe accrochée, Neptune commence ainsi;

Arrete Sagamos {mot sauvage signifiant capitaine} arrête-toy ici et regardes un Dieu qui a de toy souci. Si tu ne me conois, Saturne fut mon père, je suis de Jupiter et de Pluton le frere. Entre nous trois jadis fut parti l'Univers, Jupiter eut le ciel, Pluton eut les Enfers, Et moy plus hazardeux eu la mer en partage, Et le gouvernement de ce moite heritage. »

<http://139.103.17.56/cea/livres/doc.cfm?ident=TN0002&retour=nul>

74. La musique de la Nouvelle-France

Chapitre 6

L'habitation

La vie nous impose trois nécessités, s'habiller, manger et l'habitation. La maison, qu'elle soit notre propriété ou non, demeure intemporelle et indispensable à de multiples activités. Au cours des âges, son architecture s'est modifiée et son intérieur caractérise les mœurs, les goûts et les usages d'une population. Au fil des siècles et des conquêtes, différents types et forme de bâtiments sont apparus. Chacun ayant son utilité et sa fonction propre.

Au Moyen Âge, se côtoie sur la même rue en ville, des taudis, des logis d'artisan, une boutique à un étage, des immeubles de notables, des palais et hôtels particuliers de princes. L'habitat urbain se construit principalement en bois du VIII^e et IX^e siècle sans réelle architecture. La fin du XI^e siècle dévoile une influence latine, et germanique. Au XII^e et XIII^e siècle en ville, la maison arbore de la maçonnerie, du bois, parfois les deux dépendamment de la proximité et de l'abondance de la matière.

Sa construction et sa disposition varient selon le sous-sol, le sol, le climat, les conditions juridiques et sociales. En ville, on retrouve parfois une cour, un jardin, un bâtiment pour le bétail, et un four, s'il n'est pas communal. L'ennemi principal est le feu plus que le froid. Les gens vivent à l'extérieur, la maison servant à manger et à dormir. À l'intérieur, on y aperçoit : le{s} lit, la table, le{s} banc{s}, le{s} siège{s}, le{s} coffre{s} {pour vêtements ou provisions}. Il y a rarement de berceau pour enfants.

1. Les maisons en France

En France, il existe cinq types de construction, possédant son propre style et sa raison d'être. Certaines sont fournies par le seigneur, d'autres bâties par l'habitant selon ses besoins. D'ailleurs, les maisons d'aujourd'hui sont l'émule de celles d'hier. Notre ancêtre en possèdera éventuellement une dans la seigneurie de Beaupré, au Canada

La maison à pièce unique

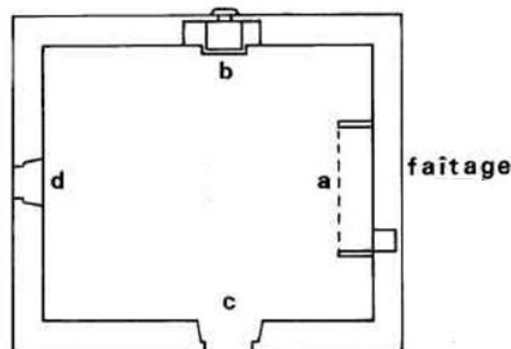
Comme son nom l'indique, constitué d'une unique pièce, et de plain-pied, sa forme se rapproche plus du carré que du rectangle, d'où le faitage du toit situé sur le côté opposé à la

fenêtre. C'est la maison de l'ouvrier agricole dit aussi manouvrier ou manœuvre, possédant ni terre, ni matériel, ni cheptel. Il est rattaché à une grosse exploitation. Comme illustré, à l'occasion ce type de maison s'accompagne d'une extension.

Une famille parfois nombreuse y loge, le grenier servant de chambre d'appoint. Cette maison est généralement isolée, mais il en existe des jumelées, voire même en rangée. À l'intérieur, le mobilier est simple : une cheminée et un four, une table, des bancs, des lits, une armoire.



Maison à pièce unique du prolétariat rural morvandiau. Photo prise au début du XXe siècle http://www.pierreseche.com/architecture_ancestrale.htm



Dimension intérieure de la maison : 6.9 m longs. X 4.8 m larges; {20 pieds x 16 pieds}
a - cheminée; **b** - évier en pierre; **c** - entrée; **d** - fenêtre.

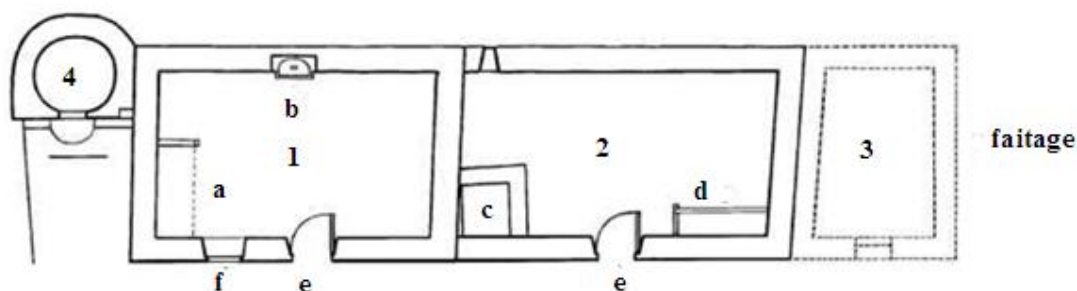
La maison longue

C'est celle du paysan, du journalier, du métayer, du petit exploitant ou de l'artisan possédant un lopin de terre. Très répandue dans les zones de pauvreté, la maison est étroite et de plain-pied. Elle offre une longue façade selon l'axe de la faîtière. Le toit généralement en gouttereau et rarement en pignon. Il en existe quatre types :



Maison longue, qui réunit sous le même toit pièce d'habitation, étable et grange.

- a) À pièce unique, commune aux hommes et aux animaux : Le bétail vit à l'extrémité opposée au foyer. Le sol en pente évite le purin d'envahir la pièce. Dans le meilleur des cas, une cloison en planches sépare l'étable de l'unité habitable. Les aménagements sont sommaires : une cheminée adossée au pignon avec un four extérieur, un évier ménagé en gouttereau à côté de la porte d'entrée. Le mobilier se compose d'une très large planche de bois déposé sur des chevalets servant de table, des lits plus ou moins clos, un pétrin, au mieux un bahut remplaçant le coffre où l'on range vêtements et objets précieux.
- b) À pièce d'habitation augmentée d'une étable.
- c) À pièce d'habitation prolongée d'une grange-étable.
- d) À étable ou à grange-étable dissociée, formant l'amorce d'une cour ouverte.



L'ensemble est formé de quatre sections. L'intérieur mesure : la salle où vivre; de long. 6,50 x larges 4,00 m {21.3 pieds x 13 pieds}; l'étable : long. 7,55 x larges. 4,00 m {24.7 pieds x 13 pieds.}

- 1) salle à vivre; **a** - cheminée; **b** - évier; **e** - entrée; **f** - fenêtre
- 2) étable à mouton surmontée d'un fenil {le lieu où l'on serre les fourrages et où l'on conserve le foin}; **c** - citerne intérieure; **d** - crèche-mangeoire; **e** - entrée;
- 3) four à pain
- 4) citerne non couverte;

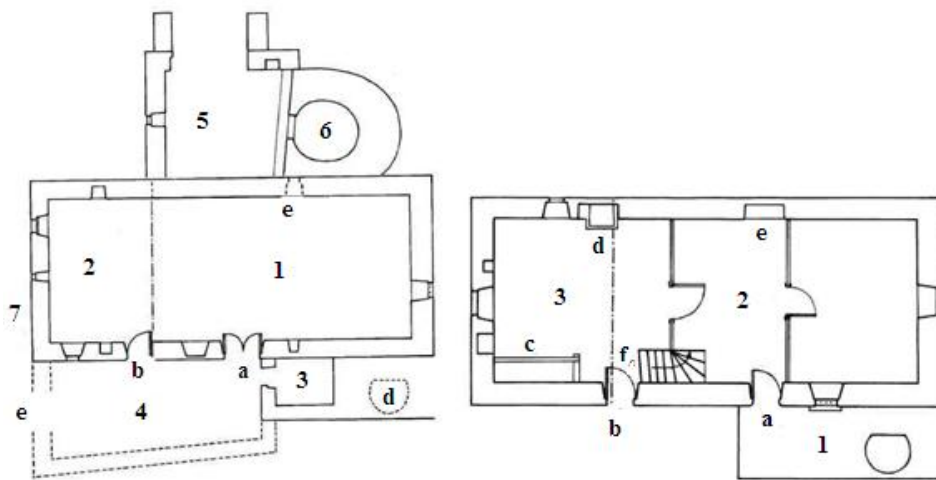
La salle sur rez-de-chaussée ou Salle haute

C'est l'habitation du notable rural, des riches marchands et artisans villageois {tisserands, maréchaux-ferrants}. Elle comporte deux niveaux. L'un de plain-pied, destiné aux différentes fonctions telles la vente ou la production, le second étage est la demeure familiale ou parfois un petit entrepôt. On y accède par un escalier et un palier extérieurs,

généralement disposés contre un gouttereau et couverts d'une avancée du toit soutenue par des poteaux ou des piliers.



Salle haute



Cette maison a un pignon sur rue et sa façade en gouttereau, avec accès à l'étage d'habitation par une rampe de terre. Dimension intérieure :

- 1- noyau initial : longueur. 8,85 m. x large 4,85 m {29 pieds x 15.9 pieds}
- 2- avec extension : longueur 12,30 m. x larges 4,85 m. {40.3 pieds x 15.9 pieds}

Plan du rez-de-chaussée {cave} {image gauche}

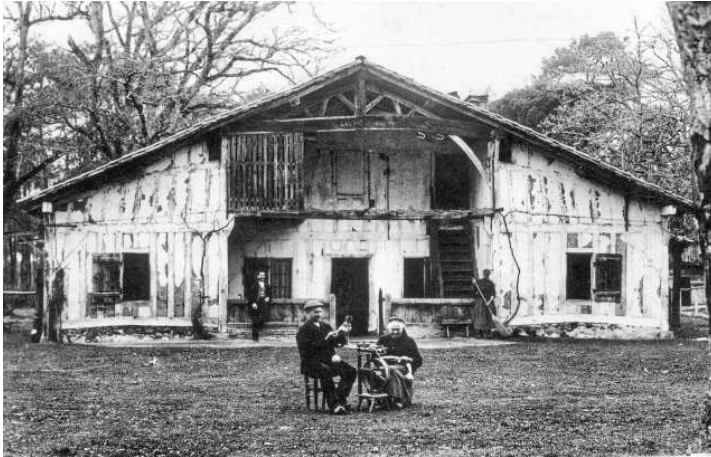
1. module originel {XVII^e}
2. extension du module originel avec déplacement du pignon
3. réduit sous la rampe et escalier d'accès à l'étage;
4. appentis ruiné {XIX^e}; **a** - entrée originelle; **b** - entrée de l'extension; **c** - entrée présumée de l'appentis; **d** - puits; **e** - fenestron muré
5. fournil; 6 - four; 7 - rue

Plan de l'étage habité {image droite}

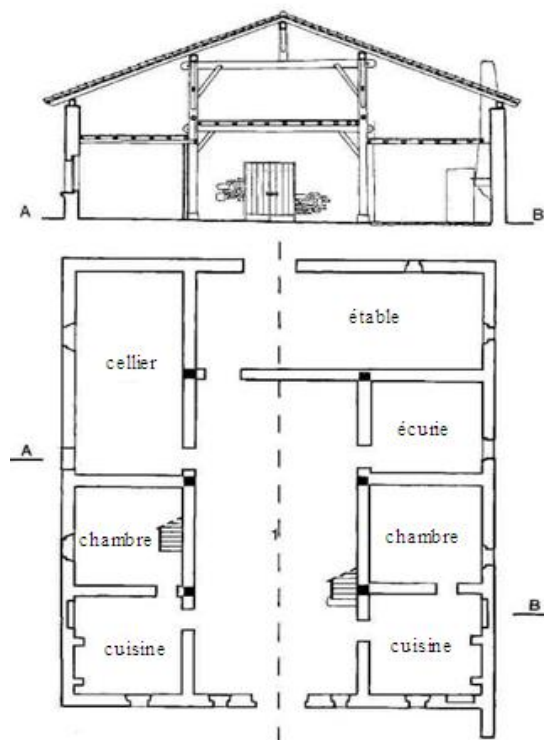
1. rampe d'accès avec puits traversant;
2. salle originelle {XVII^e} cloisonnée en chambres au XIX^e.
3. extension de la salle avec déplacement du pignon XVIII^e **a**- entrée d'origine {XVII^e s.}; **b** - entrée de l'extension millésimée {1789}; **c** - cheminée; **d** - évier {XVIII^e}; **e** - placard mural {ancien évier XVII^e}; **f** - escalier d'accès {en bois} au comble

La maison profonde à nef et bas-côtés

Sur le principe des constructions du Canada, la faîtière se trouve au centre de la maison dont la structure externe est faite d'une charpente en poteaux qui supporte les fermes du toit. Elle regroupe les fonctions d'habitation et d'exploitation; protégeant à la fois les humains, le cheptel, le matériel et les réserves. Elle abrite deux ménages de métayers. Dimension extérieure : pignon 16,62 x gouttereau 18,30 m. {54.5 pieds x 60 pieds}

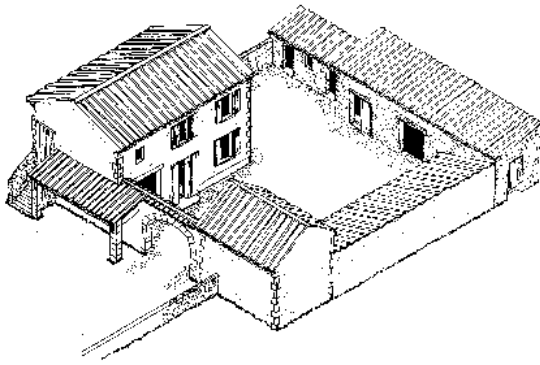


Maison profonde. Carte postale du début du XXe siècle
http://www.pierreseche.com/grande_lande_auvents.htm



La ferme à cour centrale

Semblable au concept de la maison profonde, elle regroupe en un seul format toutes les fonctions de la ferme. Cette notion d'habitation offre deux catégories : la ferme à cour fermée et celle à cour ouverte.



- 1- Maison à court fermé <http://www.aix-en-provence.com/provencearchitect/habitats/menu.htm>
- 2- Maison à cour ouverte en Sologne {carte postale du début du XXe siècle}

La ferme à cour fermée est celle de l'habitant fortuné. Elle est le centre d'un domaine foncier exploité par un « maître » dirigeant et surveillant un nombreux personnel. Vue des airs, on voit une grande cour entourer sur ses quatre côtés de bâtiments ou de murs, avec pour seul accès une porte-cochère et à côté, une petite porte. Le corps de logis fait face à l'entrée, les étables et écuries réparties de chaque côté de la demeure, tandis que la grange est du côté où s'ouvre l'entrée de la cour. Très répandue dans les régions céréalières, elle s'étend au nord de la Loire jusqu'à la frontière Belge {Beauce, région parisienne, Champagne, Picardie, Flandre}. Généralement, elle se rencontre qu'individuellement ou par petits groupes isolés.

La ferme à cour ouverte. Par opposition à la précédente, a ses bâtiments non pas jointifs, mais séparés les uns des autres par des intervalles ouverts. Cette disposition est caractéristique des grandes fermes où l'élevage occupe une place importante¹.

2. Les maisons en Nouvelle-France

Au XVII^e siècle, la maison urbaine est de forme carrée ou rectangulaire et souvent accompagnée d'annexes ou d'appentis. Largement construite en bois, elle devient source d'inquiétude à cause du feu. Le temps incitera les bâtisseurs à privilégier la pierre². À Québec, les immeubles dans la Haute-Ville possèdent un seul étage, dans la Basse-Ville on en compte deux ou trois outre les combles. À Montréal, elles sont plus élégantes. Érigée en bois de charpente et de forme carrée, elle affiche généralement deux étages.

Les incendies sont une constante préoccupation, suffit de se remémorer le feu qui ravagea la place du marché édifié à l'emplacement, où Samuel de Champlain construisit un poste fortifié en 1608. Les magasins du Roy en bois servaient notamment au commerce; d'une part, le colon s'y rendait pour se procurer les biens venus d'Europe, où l'on pouvait acheter les biens essentiels, vendre ses fourrures et les Amérindiens, qui échangeaient leurs produits.

Le 13 février 1661, un incendie³ éclate dans la demeure d'un nommé Boute-en-train située dans la Basse-Ville. Le vent est suffisamment fort, les moyens de défense à peu près nuls, et toutes les maisons sont menacées de destruction. Dans le journal des jésuites, on parle d'un miracle « *Mgr l'Évêque y porta le Saint-Sacrement, à la présence duquel quelques-uns remarquèrent que le feu s'abaissa* », empêchant ainsi, selon le bon père, que l'incendie se communique aux autres habitations. La population remonta en procession jusqu'à l'église pour remercier Dieu de sa protection.

À Québec, suite au feu catastrophique de 1682, les bâtiments seront reconstruits avec des murs coupe-feu en pierre, lui donnant son cachet actuel. Sur la place du marché, un buste du Roi-Soleil, Louis XIV, y sera érigé en 1686, par l'intendant Champigny. La place prend alors son nom de Place-Royale.

Ville-Marie sera détruite en grande partie par les incendies de 1721 et de 1726. Les feux de maison inquiètent grandement les autorités et comme à Québec, on optera pour une structure en pierre incluant un mur coupe-feu, ou un foyer dans les murs pignons. À vrai dire, la maison de ville du XVIII^e siècle doit son origine de la lutte contre le feu.

Les chaumières sont généralement habitées par des gens à revenus modestes, elle comporte un étage d'une pièce ou deux, avec un grenier. Elle mesure de 7 à 8 mètres sur 6 ou 7 mètres de profondeur et n'arbore qu'une cheminée destinée à chauffer l'ensemble du bâtiment.

Par contre, celle de l'artisan et du marchand est plus vaste et plus agréable pour y vivre. Certaines possèdent deux cheminées et deux ou trois pièces par étage. Au rez-de-chaussée se trouve la boutique et à l'étage parfois la réserve et le logement. Les vivres, les grains et les fourrures sont conservés au grenier.

Les demeures de pierres sont humides et difficiles à chauffer l'hiver. Les plus riches peuvent faire venir de France un poêle à bois. Ultérieurement soit vers 1730 les forges Saint-Maurice commenceront à en fabriquer. Vers 1750, la façade et les murs latéraux des maisons arborent des fenêtres à volets, et une haute toiture à lucarnes. Les murs extérieurs enduits de mortier sont blanchis à la chaux.

La maison rurale et le rang du village



Maison canadienne. Structure massive de pièce sur pièce assemblée en queue d'aronde {photo : Georges-P. Léonidoff}

Un survol de la colonie vers 1660 dévoile des habitations réparties sur un vaste domaine. Les chemins inexistant compliquent la communication. Toutefois, en 1663, un arrêt

du roi Louis XIV ordonne aux habitants de se regrouper « en bourgs ou en bourgades » afin d'assurer leur protection. Cette norme croit-il, corrigera le système de rang, qui favorise l'étalement sur le territoire, et ainsi créera des agglomérations. Le bourg du Fargy dans la seigneurie de Beauport fut l'un des résultats. Le parfait exemple d'une autre tentative demeure le quartier de Charlesbourg⁴ près de Québec. Dès l'origine, l'endroit encore désigné aujourd'hui sous l'appellation « Trait-Carré », le fut en raison du chemin entourant la commune du village, prend forme

Mais l'habitude du grand espace l'emporte sur le désir du roi. Par contre, apparaît : le village linéaire le long du fleuve caractéristique du paysage québécois. Deux raisons incitent l'habitant à s'agglomérer : l'église et le manoir seigneurial. Au fil du temps, notables, bourgeois et commerçant s'installent et y établissent leurs demeures.

La maison de la vallée du Saint-Laurent, souvent associée aux origines françaises, résulte d'une transformation amorcée au XVII^e siècle. Celles hors des villes sont modestes, généralement en bois et ne comptent qu'une pièce. La profusion du bois encourageant ce mode de construction. Contrairement à la croyance populaire, seulement le quart des habitations de Nouvelle-France furent érigées en pierre.

La construction

La construction d'une maison aujourd'hui est complexe et nécessite une multitude de matériaux. Au temps de la colonie, il faut avant tout abattre les arbres afin de dégager un endroit. Le colon utilise ce que la nature lui offre; du bois, de la pierre et certains produits qu'il achète tels, des ferrures, des clous, de la vitre. De la forêt, on tire des planches, des madriers. Les poutres de la demeure ne sont souvent qu'un arbre sans écorce aplanie sur deux côtés

Très tôt, l'immigrant se rend compte qu'il doit adapter sa demeure au climat. En hiver, les habitations sont très froides et le chauffage excessif augmente les risques d'incendie. Les jours de grand froid, la famille se rassemble autour de l'âtre. Comme le raconte le père Paul Le Jeune, en 1633 :

« Il m'est arrivé qu'en écrivant fort près d'un grand feu, mon encre gelait, et par nécessité il fallait mettre un réchaud plein de charbons ardents proche de mon écritoire, autrement j'eusse trouvé de la glace noire au lieu de l'encre [...] J'ai souvent trouvé de gros glaçons attachés le matin à ma couverture, formés du souffle de l'haleine; et m'oubliant de les ôter Le matin, je les trouvais encore le soir »

Puis Marie de l'Incarnation écrira en 1644 :

« Notre bâtiment a trois étages dans lequel nous avons nos cellules faites comme celles de France. Notre-Cheminée est au bout pour réchauffer le dortoir et les cellules dont les séparations ne sont que de bois de pin... ne croyez pas qu'on y puisse demeurer longtemps en hiver sans s'approcher du feu; ce serait un excès d'y demeurer une heure encore faut-il avoir les mains cachées et être bien couvert. Souvent, même les religieuses doivent coucher avec leurs chaussures pour ne pas se geler les pieds. Que dire alors des maisons d'habitants souvent beaucoup moins bien construites! »

Habitué aux hivers pluvieux et doux de la France, cette saison représente pour eux que dix jours de neiges en moyenne et quatre-vingts jours de gelée. Ici, les colons font une lutte acharnée pour vaincre le froid, les engelures, l'humidité qui s'infiltre dans leur demeure. La température et le froid les isolent, les cours d'eau gelée empêchent les déplacements sur une longue distance. Imitant les autochtones, la raquette à neige entre dans les mœurs, et aide au voisinage. D'ailleurs, le père Paul Le Jeune dans la Relation des Jésuites de 1636 affirme :

« Le 27 du mois de novembre, l'hiver, qui avait déjà paru comme de loin, de temps en temps, nous assiégea tout à fait. Car ce jour et les autres suivants, il tomba tant de neige qu'elle nous déroba la vue de la terre pour cinq mois. Il a été bon, car le froid y a été rigoureux; on le tient pour l'un des plus fâcheux qui ait été depuis longtemps. Il y avait partout quatre ou cinq pieds de neige, en quelques endroits plus de dix, devant notre maison, une montagne; les vents la rassemblant, et nous d'un autre côté, la relevant pour faire un petit chemin devant notre porte, elle faisait comme une muraille toute blanche, plus haute d'un pied ou deux que le toit de la maison. Le froid était parfois si violent que nous entendions les arbres se fendre dans le bois, et en se fendant, faire un bruit comme des armes à feu. Il m'est arrivé qu'en écrivant tout près d'un grand feu, mon encre se gelait, et par nécessité, il fallait mettre un réchaud plein de charbons ardents; autrement j'eusse trouvé de la glace noire au lieu de l'encre. »

L'expérience hivernale a obligé le colon à rehausser le plancher de la demeure afin d'éviter à la froidure du sol de pénétrer à l'intérieur. Pour se faire, la pierre trouvée sur place sert de fondation. Sa base plus large remonte en pointe. Auparavant, le sol sera creusé afin d'aménager à l'intérieur du carré un vide sanitaire, permettant la circulation de l'air. Collé sur cette assise parfois élevée de 50 cm du sol, on érige un âtre et une cheminée. Faite d'argiles ou de pierre, l'imposante cheminée à potence et crémaillère sert aux nécessités de la vie; chauffage, cuisson des aliments et d'autres tâches domestiques exigeant un feu.

S'appuyant sur cette structure de pierre, l'édifice prend forme. Malgré l'exigüité de la bâtisse, les menuisiers s'appliquent et s'assurent que les angles sont bien assemblés, et les solives également distribuées. L'hiver, on entoure la fondation de paille et de terre battue pour mieux l'isoler. Cette opération s'appelle « *renchaussage* » mot spécialement créé, ainsi que celui de « *solage* » pour désigner les fondations de la maison.

La maison faite de tronc d'arbre dit « *cabane* » s'érige en plaçant un tronc sur l'autre et entre les interstices on insère un mélange de mortier et d'étoupe afin de s'isoler du froid. Les constructions en pierre des champs sont reliées avec du mortier et les murs d'un peu moins de 60 cm d'épaisseur {24 pouces}. Les structures avec colombage recouvert de planche de part et d'autre sont bousillées pour munir l'habitation contre le froid. Cette méthode consiste à remplir le vide créé, d'un amalgame de chaume, de mousse espagnole et de terre détrempée. Les murs extérieurs sont finalement blanchis à la chaux, et périodiquement chaulés, c'est-à-dire traités à la chaux afin de prévenir l'infiltration d'eau. À l'intérieur, les planches souvent embouées ou à joints carrés servent pour les murs.

La façade si possible s'ouvrira au sud, ou fera face au fleuve. Les murs pignons sont alors orientés dans des axes nord et est, soit le sens des vents dominants dans le couloir maritime du fleuve⁶. Le froid hivernal et le vent venant du nord-est contraint la limitation des ouvertures et généralement le mur le plus exposé au vent ne possède aucune fenêtre ou une seule plus petite.

La fenestration se compose de deux panneaux comptant environ 10 petits carreaux non vitrés, mesurant presque 9 pouces sur 8, recouverts de papier ciré ou gras opaque⁷, tout en laissant filtré la lumière, la vitre étant trop chère pour le maigre revenu familiale. Souvent, de part et d'autre des fenêtres, siège un contrevent ou volet, qu'on referme lors de tempête ou de mauvais temps. La porte de bois pleine aide à couper le froid hivernal et possède généralement un verrou afin de se garantir des rôdeurs. La maison de Louis Gasnier sera dite non fermante à clef⁸.

L'abondance de la neige influe directement sur la construction. Dès le début s'imposera le toit à deux versants à pente assez prononcée et renforcée de chevrons. Cette toiture est faite de planches clouées en déclin recouvert de chaume ou de bardeau⁹. Sa conception représente un danger constant, car très inflammable. En 1688, le Conseil souverain défend l'emploi du bardeau dans les villes et faubourgs¹⁰. On utilisera plus tard de l'écorce de bouleau comme complément sur le toit, pour se parer des intempéries.

L'exiguïté du carré des maisons du XVII^e siècle ne permet pas ou rarement de division intérieure. Elle est construite pour répondre aux besoins journaliers. La pièce sert à la fois de cuisine et de chambre à coucher. En entrant trône une large cheminée faite de pierre et centrée sur un mur extérieur et d'un seul jet, sans tablette au-dessus du linteau. L'âtre demeure ouvert avec sa crémaillère et les chenets¹¹; il assure la chaleur de la maison et la cuisson des aliments.

Le parquet est composé de madriers ou de planches parfois cloué ou chevillé. L'ensemble des morceaux est aplani à la tille ou à la varlope et embouveté. Le rez-de-chaussée est à l'occasion plafonné de large planche fixée sur les chevrons. La maison possède parfois deux greniers, le premier recouverts d'un plancher reposant sur des soliveaux, où l'on conserve en toute saison les grains, tandis que le second plus haut sert à entasser des objets¹². On y a accès par un escalier étroit et abrupt ou une échelle.

La majorité des maisons de campagne sont pourvues d'un four extérieur. Certains se retrouvent à l'intérieur, généralement logé dans le Contrecœur {le nom donné au mur de fond d'une cheminée {fornil}} ou sur le côté de ladite cheminée¹³. Ce fut le cas pour celui de Louis Gasnier qui se trouvait du côté nord du foyer. Un tel four sert à cuire le pain, élément essentiel de l'habitant.

On comble les besoins en eau, en utilisant une source ou un puits de surface. Certains sont empierrés, et munis d'un système de poulies qui aide à descendre et remonter le seau. L'eau potable puisée, on le transporte dans un seau ou avec un joug, semblable à celui employé pour atteler les bœufs.

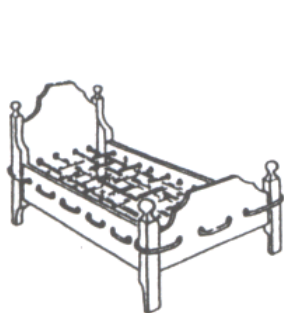
Au cours des ans, la dimension restreinte de la demeure sera éventuellement augmentée ou améliorée au gré de la richesse et de l'accroissement de la famille¹⁴. Au XVIII^e siècle, la tendance est de greffer à la maison d'origine une extension latérale parfois en pierre, mais généralement en bois. Ceci fait, le bâtiment compte à présent deux pièces contiguës : la « salle » et la « chambre ». La plus grande servant aux activités quotidiennes. La chambre plus privée est accessible en traversant la salle. Certain propriétaire augmente la superficie habitable en profondeur, créant de cette façon quatre pièces distinctes. La bâtisse devenue plus conviviale abritera au moins deux générations d'une même famille.

La maison de Québec est typique du style normand, avec sa forme carrée ou rectangulaire, à un étage et demi incluant le grenier. Ces demeures se différencient de ceux de Montréal. À Ville-Marie, étant l'avant poste le plus près des Indiens belliqueux, l'habitant survit avec une anxiété constante. Chaque bâtisse devient une petite forteresse, carrée et massive¹⁵. Ses murs ont peu de fenêtres et sont aveuglés par des contrevents dans lesquels on a aménagé une meurtrière afin de tirer du fusil. La maison montréalaise est surtout d'inspiration bretonne.

Malheureusement, la construction avec solage n'est pas courante. La structure est réunie avec tenons et mortaise, puis chevillée. On utilise beaucoup le pin sauf pour les chevrons d'érable ou de chênes. Cet assemblage pourrait résister des siècles, si elle reposait sur un solage solide, mais elle s'assoie ordinairement sur une simple tranchée au pourtour de l'édifice comblé de petits cailloux.

Louis Gasnier aura la chance de devenir propriétaire malgré le coût élevé de la construction. Comment s'y prendra-t-il, vu qu'il est meunier de formation? Quel style de maison choisira-t-il? À pièce unique, longue, à salle haute, avec cour ouverte ou fermée? Lui qui a grandi dans un moulin devra faire un choix, le bon choix, sa famille en dépendra. Nous parlerons plus tard de son choix, et comment il a pu s'y prendre pour la construire et si elle fut adéquate.

L'intérieur et le mobilier



Lit démontable avec corde



Four à pain du XVIIe siècle

Au XVII^e siècle, la maison se doit de répondre au besoin d'une famille nombreuse. Comme l'a si bien dit l'historien J.-Edmond Roy :

« Dans la pièce d'entrée, qui sert à la fois de cuisine et de chambre à coucher, c'est d'abord la large cheminée avec l'âtre ouvert et le foyer de pierres plates, la crémaillère et les chenets, la pelle à feu, le grand chaudron et les marmites, des poêlons et des lèchefrites, des tourtières, un gril, une bombe, tout un régiment d'ustensiles, car la batterie de cuisine de la ménagère Canadienne a été de tout temps bien garnie »

Le foyer sert à tout; préparer la nourriture, réchauffer l'habitation, sécher les vêtements l'hiver, etc. Sur le côté, trône des bûches empilées servant à alimenter le feu. Sur la tablette au-dessus de l'âtre reposent un bougeoir, des pierres à feu, un fanal de fer-blanc ou un bec de corbeau. Ce dernier éclair la pièce et fonctionne à l'huile de loup-marin. Ce produit coûtant moins cher que la cire à chandelle. Tout près ou dedans, on retrouve le grand chaudron ou marmite, des poêlons, la pelle à feu, un gril¹⁶.

Au fond de la pièce côté nord, s'élève le lit des parents, avec son gréement tel qu'inscrit dans les actes notariés. L'habitant plus riche aménage parfois une chambrette dite cabine, tout près de la cheminée. Massive, cette dernière peut-être surmontée d'un baldaquin³² de près de deux mètres de haut. Certains lits à colonnes peuvent être entouré d'une toile fabriquée de fil de chanvre ou de lin appelé « coutil » offrant plus d'intimité et protégeant du froid par la même occasion. Le tout complété d'un matelas, couverture et drap de laine, des taies d'oreiller, un traversin, couverte et courtépointe. Les matelas sont remplis de paille, de plumes d'oie, de poulet ou d'herbe à coton. On s'abrite avec des couvertures tissées, des peaux d'animaux ou des courtépointes.

Le jour, on colle sur les murs extérieurs, les couchettes des enfants. Selon l'époque, le reste du mobilier est rudimentaire; cinq ou six chaises de bois avec siège en paille ou tressé de nerfs, un rouet à filer avec dévidoir, un métier à tisser la toile, une huche, deux ou trois coffres, une commode, puis près de la porte, le banc aux seaux. L'espace des combles accessible par un escalier à pente raide, dit escalier de Meunier, sert à entreposer les grains.

Le mobilier est indissociable de la maison. Sa qualité témoigne de la richesse ou la pauvreté du possesseur. Témoin muet, il raconte à sa manière la vie familiale. Au XVII^e siècle, dans les masures, il se compose du strict nécessaire. Dans la salle commune, on retrouve une table pliante, à abatants ou des chevalets, accompagnée de bancs. Le bahut et le coffre, meuble au destin presque identique repose près du lit. Tout près se trouve la huche à pain en bois. L'indispensable four à pain aménagé l'extérieur. Le lit ou la pailleasse irremplaçable et parfois un rouet.

Le premier coffre de la maison fait généralement partie du trousseau de la mariée. Elle y enferme avec soin son linge de corps, ses dentelles et bijoux. Normalement placé sur le côté ou au pied du lit, on l'utilise comme marchepied pour monter dans le lit. Rangé le long d'un mur de la salle commune, il sert aussi de siège.

Le lit et sa valeur

De tous les articles meublants, le lit est sans contredit indispensable. De la naissance à la mort, chacun s'y repose et trouve un sommeil réparateur. Réduit à sa plus simple expression, on en compte deux types : l'un se veut raffiner et extravagant parfois, apanage du riche. Pour le second couramment employé chez le roturier, il se compose d'un sac de toile rempli de paille. Bien sûr, dormir sur une pailleasse suffit au repos, mais ne vaut pas le sommeil d'un vrai lit¹⁷.

Au Moyen Âge {500-1400} le mobilier est fixe et lourd dans la demeure, et léger lors de voyages. À la Renaissance {1453-1610}, le pied et la tête du lit sont sculptés avec minutie et revêtent une valeur supérieure comme indiqué dans les testaments. Avec le temps, ce mobilier devient un symbole d'échelle sociale. À l'autre extrémité, le lit est sans artifice. Le manque d'espace dans les masures, oblige souvent de coucher à plusieurs, d'où l'existence des différentes démentions répertoriée.

Il en existe une multitude de variété¹⁸ ayant toute le même but, offrir le repos. Voici quelques types de lits trouvés en Nouvelle-France :

- La couche, dite « paillasse » ; destinés aux très pauvres. Grand sac bourré de paille, de feuilles de maïs, etc., reposant à même le sol.
- Le lit coffre, dit « banc du quêteux » Sorte de coffre qui ouvert sert de lit et qui hypothétiquement, servait de lit aux enfants, en bas âge.
- Le vrai lit, dit « lit de bout »; constitué d'un cadre de bois supportant la literie. De taille variée, selon la dimension de la pièce, ils sont répartis en fonction de leur taille.
- Le ber, rare au XVIIe siècle, car souvent le petit enfant couche avec les parents.
- Le lit clos dit « lit cabane » ; c'est une sorte de boîte rectangulaire avec une ou deux portes. La cabane procure plus d'intimité pour se dévêtir et le repos. Il existait aussi le lit à colonnes où entre elles, on suspendait un rideau, conservant ainsi la chaleur et l'intimité.

Sa composition de base est un cadre fait de quatre planches. En travers, des planches ou une corde entrelacée supportent une couette lequell fait office de matelas. Au-dessus sont disposés des draps aussi appelés linceul {toile de lin}. Par-dessus on étend une toile rembourrée, dite couverte {courte pointe}. Généralement, un lit en compte deux, afin de remédier au froid. Dans certaines maisons, on retrouve un oreiller et un traversin rempli de plume. Ce dernier choix démontre une recherche de confort.

Parfois, une paillasse en guise de sommier fait office de matelas. D'ailleurs, on note l'une d'elles dans l'inventaire de Louis Gagné dit Bellavance. Elle est estimée à deux livres dix sols, alors que dans celui de Louis Gasnier époux de Marie Michel nulle trace d'une telle couche. mais on y retrouve par contre :

« Item troys licts Traversain et oreillers avec Un tour de lict, deux Couvertes de lit, Troys vieils linceuls, Deux vieille nappe & six serviettes »

Autour de la couche, s'accroche d'autres mobiliers tels un banc-coffre ou maie, qui est différent du coffre ordinaire. La maie est privilégiée étant un meuble bas, elle fait office de marche pied advenant un lit haut. Ce dernier possède souvent des pattes, afin d'éloigner le froid du corps et de l'humidité du sol. La nuit, dans une habitation à « pièce unique » ils sont disposés aux abords l'âtre. Le jour, près des fenêtres et de la porte dégageant le centre de la pièce pour la circulation journalière. Le lit est indispensable, mais qu'en est-il du confort et à quel prix?

Juste avant l'enlèvement de Louis Gasnier par les Iroquois survenus en 1661, la famille totalise 8 personnes vivant ensemble dans la maison; Louis père, Marie Michel, Pierre {14 ans}, Olivier {12 ans}, Louis fils {10 ans}, Anne {8 ans}, Ignace {5 ans} et Joachim {naissant}. En 1654, incluant les deux hommes engagés qui vivaient avec eux, ils étaient 10 personnes à se partager un espace intérieur de 18 pieds sur 20 pieds {5.48 m x 6.09 m} soit 360 pieds carrés.

L'inventaire de Louis Gasnier dénombre trois lits, c'est peu pour une si grosse famille. Outre celui des parents, les enfants se répartiront les deux autres. Cette quantité restreinte de couches semble laisser entrevoir une forme de pauvreté ou de façon de vivre Français pour l'époque.

Le lit est fréquemment le meuble le plus onéreux du paysan. Sa valeur oscille entre 15 sols et 66 livres, mais souvent moins de 10 livres. Son appréciation varie selon la prisée, mais vaut généralement 20 livres ou moins. L'évaluation tenant compte de l'essence du bois, des

éléments de garniture, des rideaux l'entourant, etc. Il en va de même pour les autres biens de la maison. La qualité des matériaux en influence l'estimation. Une couette ou un oreiller rembourré de plume est expertisé plus cher qu'uniquement avec du tissu ou diverses substances. Il est intéressant de mentionner certains adages le concernant;

- Faire son lit : remonte à l'époque des Saxons où hommes et femmes remplissaient de foin des sacs de toile et passaient la nuit les uns contre les autres dans des salles communes.
- Aller donner à manger aux punaises : signifiait aller se coucher. Expression fondée, malheureusement, sur une réalité.
- Qui dort dîne : rappelle le temps où les gens ne mangeaient pas à leur faim.

La nomenclature de l'inventaire des biens de Louis mentionne « Un tour de lict », à quoi réfère-t-il? Ce terme désigne de long des rideaux coulissants sur des tringles faisant le tour du lit. Le tissu peut être immobile, ou retrousser et retenu par une embrasse. La présence de litéau implique l'existence de colonnes. L'ensemble est destiné à se protéger du froid et des courants d'air, mais aussi des regards indiscrets, d'où son appellation. « tour de lit »

La table

De nos jours, la table est indispensable et utilise pour maintes occasions; manger, écrire, lire, etc. Selon certains chercheurs, ce meuble est un dérivé des pratiques religieuses. Sa conception rappelle l'autel servant aux cérémonies et aux sacrifices. De même, la nappe est l'émule du tissu déposé sur l'autel. D'après Anne Fillon {historienne décédée en 2012}, la table telle qu'on la connaît est une création attestée seulement en 1694. Sachant cela, l'image véhiculée dans les films serait trompeuse et de ce fait provoque certaines interrogations; le paysan avait-il recours au coffre comme table? Doit-on faire des nuances?

Historiquement, la table est constituée d'une simple planche de bois déposé sur des tréteaux. L'expression « mettre la table » ou « dresser la table » est à prendre au sens littéral. Elle provient sans doute du Moyen Âge, vu l'aire exiguë des maisons, l'on comprend mieux pourquoi l'adage a survécu.

L'espace restreint des demeures au XVII^e siècle impose une versatilité du mobilier au gré des besoins, de ou probablement la rareté de la table dans le relevé des possessions après décès. Les officiers de la justice seigneuriale commencent l'estimation des biens dans la pièce principale. De par sa conception, ce meuble est prisé à « peu de valeur » autour d'une livre. Dans l'inventaire de Louis Gagné dit Bellavance, on y mentionne une table ovale avec son pied pliant évalué à deux livres, mais nulle annotation de banc ou de chaise.

Par contre, on retrouve régulièrement des coffres ou des tables à coffre avec son couvercle. La table à coffre de par sa structure ne laisse pas d'espace pour mettre ses jambes dessous. Ces boîtes sont indispensables à la vie et au rangement. Les greffiers utilisent parfois l'expression « table creuse » pour le désigner. Souvent, vide lors d'estimation des biens, ce meuble peut renfermer de la vaisselle, du linge ou des papiers importants.

À savoir si le paysan s'attable pour manger, la question divise les chercheurs. Certain y croit, d'autre affirme que chacun se servait à même un plat déposé sur un coffre, voire directement de la marmite. Par la suite, on reste debout, ou l'on s'assoit près de l'âtre, sur un banc ou un banc-coffre.

Si la table est une simple planche de bois, qu'en est-il de la chaise? Le mot chaise provient du latin « cathedra » signifiant banc, siège, chaire ou trône. La chaire désignera plus tard le siège d'un personnage important; pensons au curé en chaire. La chaise sera destinée à un usage courant.

L'habitant trouve rarement le temps de s'asseoir confortablement. Même au champ il mange assis par terre. Dans d'innombrables inventaires après décès, l'absence de chaise est évidente. L'hypothèse qu'elle est sans valeur par le priseur ou l'estimateur laisse pantois. L'idée du banc s'impose, comme alternative. Tout sert à s'asseoir; le meuble, le marchepied du lit, un coffre, le tabouret ou encore un billot de bois.

La chaise existe, mais trône principalement chez les biens nantis et rarement présents chez le paysan. Malgré les apparences, on recense plusieurs types de grandeur et de forme variées telles; la chaise de bois, de paille ou « chaises ruches de paille » fabriquée de paille de froment, de seigle ou de blé noir. La babiche {languettes de cuir issues d'un animal}, faisant office de cordelette étaient tressées au siège et dossier de la structure de bois par nos arrières grands-parents,

Lorsque le paysan prend un siège, c'est pour traire les vaches. La femme peut le faire pour couper les légumes, corder la laine, le chanvre et filer au rouet ou répare les vêtements. Il n'y a qu'un pas entre ces deux meubles et les ustensiles. Où range-t-on ces derniers?

Fourchette, couteau et cuillère font partie du quotidien, mais il n'en fut pas toujours ainsi. Avant le XIV^e siècle, on boit les mets les moins consistants à même l'écuelle. La cuillère sera lentement introduite sur la table, dérivée celle employée pour servir à partir du chaudron. Le couteau pour sa part, remonte à la nuit des temps. Tous un chacun possède le sien, servant à couper le pain. Il faut savoir que la coutume voulait qu'on saisisse la viande avec ses doigts, à condition de les essuyer dans du pain ou sur une serviette.

Des trois instruments composant notre couvert de table actuel, la fourchette est la plus récente. Inspirée des fourches employée dans les champs, elle apparaît à la Cour de France et fut introduite par le roi Henri III, fils de Catherine de Médicis en 1574. Au début, on l'utilisait pour consommer des poires cuites. Son usage évoluera avec le temps.

Comment nommait-on les repas en Nouvelle-France? « Déjeuner, dîner, souper » ou comme les Français « petits-déjeuners, déjeuner, dîner »? En fait, on disait, déjeuner, dîner et souper.

Déjeuné signifie : cesser le jeûne, car on ne mangeait pas la nuit

Dîner signifie : repas du jour, exemple midi, veut dire moitié du jour.

Souper signifie : héritage du Moyen Âge, car on prenait les restants de la journée qu'on mélangeait tout ensemble et qu'on mangeait le soir sous forme de soupe

Le coffre et les stratégies de rangement

Nos gestes usuels semblent anodins, et pourtant ils dévoilent beaucoup de nos habitudes. Il en est de même du système de classement. À l'époque de Louis Gasnier, on retrouve deux meubles utilitaires dans les chaumières, soit le coffre et l'armoire. De prime

abord, le premier laisse entrevoir un entassement pêle-mêle des effets, tandis que le second offre un rangement plus méthodique.

Chercher dans un coffre signifie se courber contrairement à l'armoire, qui offre au corps la possibilité de demeurer plus droit. C'est la rationalisation des gestes. Tous deux renfermant des articles similaires; vêtements, linge usuel, papiers, argent, vaisselle voire un sac de graines de semence.

Si dans la maisonnée il n'existe qu'un seul coffre, son contenu peut devenir hétéroclite. En posséder plus d'un, offre l'opportunité d'un meilleur rangement. Comme contenant, on a aussi le sac de toile, le panier, les bancs-coffres, souvent placés au pied du lit, dissimulant différents produits. La maie servira pour le pétrin ou à d'autres formes de rangement.

De ce fait, lors de l'inventaire de Louis Gagné dit Bellavance {08-07-1699, Genaple} nulle mention de coffre, mais plutôt deux types armoires, l'une en sautière évalué à 100 sols et l'autre de campagne valant 10 livres. Celui de Louis Gasnier dénombre deux coffres.

Un regard des biens de Louis en dit long sur la richesse de la famille.

« Item troys licts Traversain et oreillers avec Un tour de lict le tout estimé a 100 £
Item deux Couvertes de lict estime a 40 £
Item Troys vieils linceuls estimates a 12 £
Item Deux vieille nappe & six serviettes estime a 12 £
Item deux Marmittes une poille a frire Un gril Une broche deux coffres le tout estimé a 16 £
Item Une platine avec Un Rechaud estimates a 10 £ »

L'inventaire semble sommaire et on ne retrouve aucune table, chaises ou bancs pour s'asseoir. Malheureusement, l'information fournie de la dot de Marie Michel avec Paul de Rainville stipulé lors de leur contrat de mariage {01-09-1666, Fillion} n'est guère plus reluisante. Il n'est pas question d'autre bien que sa part de terre en héritage, de la somme de quatre-vingts livres et d'un lit de plume estimé à neuf livres. Il est probable que certains biens n'apparaissant pas sur l'inventaire furent partagés entre les enfants.

L'éclairage



Il fait sombre dans les maisons et la clarté ne transperce pas adéquatement les carreaux huilés des fenêtres. Outre l'âtre qui projette une certaine clarté le soir avant le coucher, on s'éclaire à la chandelle et au « bec-de-corbeau ». Ce dernier est un récipient de fer dans lequel on verse de l'huile de baleine, de phoque ou du suif. Sa forme évoque une louche et possède

une partie allongée retenant une mèche que le suif solide remonte en se liquéfiant. Plus sécuritaire demeure la chandelle faite de suif, ou de cire d'abeille¹⁹.

Le feu se fait à l'aide d'une pierre et un morceau d'amadou, appelé batte-feu³⁵. Cet instrument n'est autre qu'une sorte d'anneau de fer qu'on passe dans la main. Son frottement rapide et répété contre la pierre produit des étincelles, provoquant une minuscule flamme dans la paille ou du petit bois qu'on alimente doucement. De là, un tison enflammé est utilisé pour allumer la chandelle et le bec-de-corbeau. Ce bref parcourt des commodités d'autrefois laisse songeur. Nous qui nous déplorons certain déplaisir, comparons notre demeure à cette du XVII^e siècle.

La maison d'aujourd'hui possède	La maison du XVII siècle possède
Plusieurs étages	Généralement un étage parfois deux
Certaines ont plusieurs cheminées	Une seule cheminée pour chauffer et cuire
Une cuisinière électrique ou à gaz.	
De nombreuses chambres et salles	Une seule pièce
Construite de plusieurs types de produits	Construite de bois ou en pierre
De la plomberie	Aucune plomberie
Des toilettes intérieures	absence ou toilette extérieure
Des murs colorés	Des murs sombres
Des luminaires	L'éclairage : Chandelle, lanterne
Des fenêtres avec vitres	Des fenêtres avec papier ciré pour vitre
Un chauffage électrique, à gaz ou à huile	Un seul mode de chauffage : le bois
De l'isolation; Laine minérale	aucune isolation réelle et efficace
Des murs extérieurs en brique ou en déclin	Murs extérieurs en planche ou de pierre chaumée,
De bois, intérieur de placoplatre	intérieur de planche ou de pierre.

Jardin et dépendances

La maison étant le point central de la vie en famille, le jardin et ses dépendances en sont le prolongement. L'habitation en Nouvelle-France fonctionne sur le principe de la cour ouverte. On divise le cheptel des céréales. La grange et l'étable. Ce sont des bâtiments annexes et la grange peut parfois être plus imposante que la demeure principale.

Leur construction exige des soins particuliers, car les animaux y passent les mois d'hiver. Les murs sont donc recouverts entièrement de planche et calfeutrés avec un toit en pente. On y emmagasine aussi la nourriture des bêtes, pour les six à sept mois d'hiver. Une grange typique mesure vingt mètres sur sept {60 x 20 pieds}. Derrière la maison du côté nord ou nord-est se trouve parfois une laiterie.

La culture du blé, maraichère et d'autres produits procurent au colon, de quoi fabriquer son pain, se nourrir, une variété dans l'alimentation et à l'occasion de vendre les surplus au marché.

Alors que les labours occupent la majorité du temps de l'homme, son épouse entretient le jardin potager. Ce dernier est clôturé avec des branches entrelacées, qui servent à éloigner les animaux. Les fouilles archéologiques réalisées à la Petite-Ferme du Cap-Tourmente {1626-1628} suggèrent que les potagers étaient de forme rectangulaire et surélevée. Les jardins communautaires d'aujourd'hui sont donc l'émule de ceux d'autrefois.

Le produit de la récolte fournit aussi les légumineuses nécessaires à la famille. On y retrouve choux, laitues et fèves côtoyés par différentes épices. La forme et couleur de quelques-uns diffèrent de ceux d'aujourd'hui. Les carottes ne sont pas orange, mais rouges, jaunes ou blanches; les radis, les betteraves et les navets sont fusiformes et le céleri ressemble à un persil.

Pour le colon, une des préoccupations demeure la conservation des aliments durant la période hivernale. Le sel revêt une grande importance dans la préservation de la nourriture. Le porc est tué la première semaine de décembre. Le lard est entreposé au frais dans des tonneaux en couches alternantes de sel. Le jambon fumé puis déposé dans un caveau tout comme les légumes³⁶. Le lard et le jambon sont consommés à longueur d'année. Le poisson est salé ou fumé et placé sur la neige durant l'hiver.

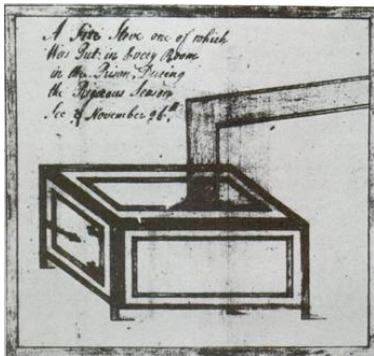
La volaille sert de paiement au seigneur donc peu mangée. Par contre, les œufs sont préservés du froid, dans un lieu sec et frais à l'abri des rayons solaires. Les vaches et veaux sont tués occasionnellement. Le bœuf, trop précieux pour la reproduction ne subit jamais ce sort, sauf lorsqu'il est trop vieux. Quant aux légumes, ils sont conservés de différente façon, telle : les oignons séchés sont liés en chapelets et accrochés aux murs/plafond. Les carottes et navets entreposés dans du sable. Le chou-fleur préservé dans du vinaigre alors que les courges, citrouilles, potirons sont confits et saupoudrés largement de sucre. Les graines et céréales sont déshydratées au soleil avant d'être réduites en farine.

Le paysan se désaltère avec l'eau du puits, de la rivière, du lac, de la source ou de piquette. Il prend son vin en compagnie. Pour les jours de fête, on confectionne des boissons à base de pommes et de poires, qu'on fait fermenter. Comme dessert, on déguste quelques mauvais fruits {les bons étant vendus}, et si possible du fromage.

Le vin est fortement consommé dans les auberges, tavernes et les aires de repos où le voyageur se rassasie du met que le tenancier a préparé. D'ailleurs, l'expression « *qui dort dîne* » provient du fait que pour coucher à l'auberge il fallait obligatoirement y manger.

Chez le bourgeois et le noble de la ville, le menu est différent. Il comprend l'entrée, combinaison de soupes ou potage et de pâtés. Puis vient le second service où l'on distingue sur la table; rôtis de viande, volaille, charcuteries, poissons, etc. L'Entremet implique des légumes, des oiseaux d'apparat, comme le paon, et des pâtisseries. Enfin, la fin du repas comporte d'un dessert constitué de fromages, fruits, gâteau, petit four, etc.

Le chauffage en Nouvelle-France.



Poêle des forges St-Maurice

Seule image connue d'un poêle des forges de St-Maurice.

Dessiné par un prisonnier anglais en 1748.

Le chauffage domestique au Canada, p.88

Le premier hiver de Jacques Cartier en 1535 tourna presque au désastre, car ces voyageurs furent atteints du scorbut. Près de 25 d'entre eux moururent. Ils ne s'attendaient pas à autant de neiges, de glaces et que la saison durait si longtemps, soit près de 5 mois.

Les Français ont rapidement appris. Au fil des ans, quatre combustibles ont été utilisés; le charbon de terre ou de bois, la tourbe et principalement le bois, car toute la région est recouverte d'immenses forêts. Comparativement à la France où tout se paye, ici il suffit d'abattre un arbre, et ce gratuitement.

Champlain raconte : « *Tout l'hyver nos hommes furent assez fatiguez à couper du bois, et le trainer sur la neige de plus de 2000 pas pour le chauffage* ». Les Français avaient sans doute l'habitude d'abattre un arbre à la hache pour leur bois de chauffages²⁰. Au vieux pays, selon la volonté du seigneur, le bois peu s'avérer rare et le pauvre n'a d'autre choix que de confectionner des fagots de branches mortes. En Nouvelle-France, l'habitant puise aveuglément dans la forêt, laissant du bois pourrir sur place. Cette pratique choquera les intendants qui émirent une ordonnance en 1727, pour limiter la coupe du bois. Pour l'instant, la seule exception a lieu à La Prairie de la Magdeleine, où en raison de la rareté du bois, causé par l'immense prairie, les seigneurs²¹ de l'endroit font certaines exigences :

« *Et quand led Pierre gaigner Nous demandera Congé de couper du bois pour se bastir Nous luy En donnerons la permission a l'endroit qui luy sera marqué nous nous reservons de plus le droit de couper du bois sur lad concession pour nos besoins le bois de chauffage excepté* »

Chaque année, les colons consacrent beaucoup de temps à la coupe du bois en prévision d'un long hiver. Ils mettent à profit le défrichement pour entasser, et encorder le bois afin qu'il sèche durant l'été, fournissant ainsi un meilleur combustible.

Les habitants des villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal, n'ont pas la chance de couper des arbres à volonté. Le commerce de la vente du bois de chauffage ne tarde donc pas à émerger. Au début, il sera vendu sans une quantité et une dimension précise. L'intendant Bigot par l'ordonnance²² du 20 septembre 1748 en détermine officiellement la dimension de la corde de bois. Elle doit mesurer trois pieds et demi entre les couples pour avoir quatre pieds en tout

« [...] à commencer du premier Juin prochain, tout le bois de corde qui sera amené dans toutes les villes de cette Colonie, soit en traines, en barques, cajeux ou autrement, aura trois pieds et demi, entre les deux coupes, pour avoir quatre pieds en tout à peine de confiscation du bois qui sera trouvé de moindre longueur, et de cinquante livres d'amande contre les propriétaires du dit bois, ou ceux qui l'exposeront en vente, le tout applicable, moitié à l'Hôpital Général et l'autre moitié à l'Hôtel-Dieu. »

Outre les cheminées, certaines demeures de bourgeois possèdent des poêles. Les premiers poeles²³ proviennent de France et leurs prix extrêmement élevés à cause de l'importation. Vers mars 1685, l'un d'eux fut évalué chez le sieur LeMoynes de Châteauguay et expertisé à cent livres. On en retrouve un autre vers 1690. En 1757 un autre poêle de France, sera estimé à 150 livres. C'est en 1730, que François Poulin de Francheville reçoit du roi de France le droit d'exploiter un gisement de fer dans Sa Seigneurie de Saint-Maurice. L'acquisition de ce droit lui permet la mise en œuvre de la première industrie sidérurgique au Canada. Ainsi seront créées les forges du Saint-Maurice.

Kalm dans un de ses voyages raconte que le poêle mesure six quarts d'aune {2,92 pieds} ou un peu moins, d'une hauteur de trois à quatre quarts {1,46-1,94 pied} et d'une largeur de trois quarts d'aune {1,46 pied} environ. Ce poêle est en fait une sorte de boîte carrée posée à même le sol²⁴. Les premiers poêles canadiens furent coulés aux Forges du Saint-Maurice, dès le second quart du XVIIIe siècle. Les signes F. St M. ou simplement « F M. » apparaît au bas de la porte; le haut étant ordinairement coiffé de la fleur de lis²⁵.

Ultérieurement, on introduira plus facilement le poêle à bois dans les foyers. Si en 1673 les autorités ordonnaient que par sécurité le poêle soit confiné à la cheminée, vers 1725, il devenait courant qu'on passe un tuyau de métal à travers la cloison et le plancher²⁶ pour que la chaleur circule dans toute la maison.

Notes et références

CHAPITRE SIXIÈME

LES MAISONS EN FRANCE

1. Au XVII^e siècle, la maison urbaine est de forme carrée ou rectangulaire et souvent accompagnée d'annexes ou d'appentis. Largement construite en bois, elle devient source d'inquiétude. Le temps incitera les constructeurs à privilégier la pierre pour la construction.
À Québec, les immeubles de la Haute-Ville possèdent qu'un étage, dans la Basse-Ville on en compte deux ou trois outre les combles. À Montréal, elles sont plus élégantes. Construite en bois de charpente et de forme carrée, elle affiche généralement deux étages.
2. L'habitation traditionnelle au Québec, 1972, p 198. Ces dernières sont généralement des cailloux des champs noyés dans le mortier.
3. Bulletin des recherches historiques, l'incendie de la Basse-Ville de Québec, p.8
4. Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Charlesbourg pl.12-18 : Originellement, il appartient à la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges concédée aux pères jésuites par Henri de Lévy, duc de Ventadour, vice-roi de Nouvelle-France, le 10 mars 1626
5. Cahier des dix 1972, p 192
6. Cahier des dix 1972, p 198
7. Cahier des dix 1972, p 198
8. Inventaire des biens de Joseph Paré 06 02 1722 {Louet}
9. Cahier des dix 1972, p 196
10. Arrêts et règlement du Conseil supérieur de Québec et Ordonnance et Jugements des intendants du Canada, 1885, p. 316
11. Cahier des dix 1972, p 200-203
12. Cahier des dix 1972, p 205
13. Cahier des dix 1972, p 207
14. Inventaire des biens de Joseph Paré époux de Magdeleine Berthelot de la maison ayant appartenue à Louis Gasnier et Marie Michel :
« Une terre et habitation scise et scituée en lad Coste et Seigneurie de Beaupré par' S^{te} anne de trois arpens et trois perches de front sur une Lieüe et demie de profondeur sur laquelle est construit une maison de trente deux pied de long sur vingt de large dont moitié de maconne et l'autre moitié de colomage couverte en planche, avec les planchers et portes, non fermantes a clef » 06 04 1722 {Louet}
15. Cahier des dix 1972, p 192
16. Inventaire de Louis Gasnier {14 juillet 1661, Auber} : Item deux marmites une poile a frire, un gril, une broche, une platine avec un réchaud.
17. Il existe un lexique décrivant ses parties : Le chevet, le court pan, pied de lit, longeron, le châlit, l'aigrette, le baldaquin et la courtine.
18. Meuble d'apparat, baigneuse, banc-lit, berceau, cabane, lit coffre, lit carriole, chaise longue, duchesse, hamac, Lit à baldaquin, lit à colonnes, lit à la duchesse, lit à la polonaise, lit à la Turque, Lit bateau ou en bateau. Lit clos, lit d'ange ou lit à l'ange, lit de bout, lit de parade, lit impérial, lit pliant, lit de repos, lit de travers, méridienne, lit en tombeau, turquoise, la couche.

19. La confection est comme suit : on sauce une série de mèches attachées à une baguette dans du suif liquide, puis on les retire. L'ensemble refroidit, et l'on recommence l'exercice jusqu'à la dimension désirée de la chandelle. L'autre méthode consiste à couler le suif dans des moules en fer-blanc où une mèche fut préalablement installée. La majorité des habitants confectionnent leurs propres chandelles. Ces systèmes d'éclairage sont utilisés en Europe et en Nouvelle-France.
20. Le chauffage domestique au Canada, p.31
21. Ministères des terres et Forêts, bien des Jésuites, La Prairie. 18 juin 1672
22. Édits et Ordonnances vol.2 p. 110
23. Le poêle en Nouvelle-France no. 33, p.157
24. Le chauffage domestique au Canada, p.87
25. Le poêle en Nouvelle-France, p.163
26. Le chauffage domestique au Canada, p.76

Chapitre 7

La religion et son influence

Au Moyen Âge {476-1492}, la majorité des prêtres ignorent le latin, ne connaissent pas l'argumentation et vivent comme leurs paroissiens. La Réforme catholique changera ce fait, afin d'augmenter le respect envers la prêtrise et inculquer une éducation absente. Son but, produire un représentant de Dieu qui se distingue par sa tonsure, sa propreté, sa culture et le port de la soutane. L'Église désire qu'à chaque fois qu'un paysan regarde un aumônier, il y voie un homme plein de ressources et de bienfaisances. Cette image prendra forme grâce aux lois canoniques du concile de Trente émises le 13 décembre 1545. Le prêtre se caractérisera par trois traits :

- a) Il possède des connaissances et des compétences pour remplir valablement son office,
- b) Il connaît le latin, la liturgie, les sacrements et dispose d'une culture théologique et d'un jugement suffisant pour guider utilement les fidèles vers le Salut.
- c) Il démontre des vertus de charité, tempérance, etc. ainsi qu'une Foi profonde et sincère et une piété intense. En fait, il doit incarner l'image du Christ sur terre.

Il faudra quelques décennies pour que l'habitant voie en son curé la perfection. Renforcé par l'Église, ce symbole s'accroît jour après jour et augmente la ferveur du paysan. Dans son discours, le clergé affirme que chaque action se relie à Dieu, et d'un même souffle transmet la peur du Diable. La vie de tous est rythmée par les règles de la Foi chrétienne, et selon la région chaque journée est attribuée à un événement particulier.

- 1. Le lundi et mardi sont retenus pour les mariages.
- 2. Le mercredi et jour de la trahison de Judas, réservé au jeûne.
- 3. Le jeudi jour de repos des Romains et Gaulois. L'Église Catholique tenta de contrer ces cultes païens en jurant d'excommunier ceux qui chômaient ce jour-là.
- 4. Le vendredi en souvenir de la mort du Christ, interdiction de faire sa lessive, de prendre des bains, de cuire du pain, de semer du blé, de moissonner, de baptiser les enfants et de laisser couver les œufs.
- 5. Le samedi, jour de la vierge, les femmes n'ont pas le droit de travailler.
- 6. Le dimanche, jour de repos pour toute la famille comme pour Dieu après la création du monde en six jours.

Cette habitude varie selon les régions. Ce qui restera incontournable sont les samedis, dimanches, et les jours d'abstinence. Tel que le décrit Perh Kalm en 1749 lorsqu'il parle des vendredis et samedis¹ :

« Ces jours-là, il est absolument impossible de se procurer de la viande. Mais on remplace celle-ci par toutes sortes de légumes, tels que concombres cuits, haricots, pois, choux et autres produits du potager; on sert également toutes sortes de poissons, ce qu'on ne voit presque jamais faire le reste de la semaine, ainsi que toutes sortes de plats confectionnés avec des œufs, tels qu'œuf à la coque, œufs brouillés, crêpes, etc. jamais ici on ne voit de pudding et pas davantage de punch, la boisson vitale des Anglais; cependant, on sait ce que c'est. »

Inconsciemment, le paysan permet au clergé une ascendance indéniable sur sa vie. De plus, l'Église gagne en puissance, et en richesse grâce à ses intrigues avec la monarchie. À partir de vieilles coutumes, elle établit sa doctrine et instaure un sacrement en référence et mémoire de Jean le Baptiste, qui baptisa Jésus dans le Jourdain. Ce symbole, vise à rassembler la population en une même foi, et de les éloigner des pratiques païennes à présent qualifier de superstition et déviance.

Au sein du peuple, la ferveur envers Dieu et la peur du Diable interagit avec les convictions ancestrales, et ouvre la porte à un nouveau genre; l'adoration de Satan. À voix basse, on entend parler de Sorcellerie. Il en existe deux sortes; la magie noire², la seconde très grave, le culte de Satan et ses incantations. La rumeur affirme que par nuit sans lune, certains pratiquent le Sabbat et sympathisent avec le Satan. Rapidement, on fera le lien entre cette dévotion et le loup-garou et autre croyances populaires.

Poussée par l'église, au XVI^e siècle, la chasse aux adorateurs du malin commence. Selon les ouï-dire, ils concoctent des potions aphrodisiaques, des charmes et des poisons. Au début, une police établie par le roi se charge d'eux, mais bientôt on découvre apparemment d'horribles crimes, ainsi que des messes noires. L'histoire depuis lors, nous a démontré les atrocités faites à la gloire de Dieu ou du moins en son nom.

Malgré les apparences, la population n'est pas entièrement catholique. Il existe d'autres communautés; juive, mais tolérée, calviniste, protestants très en vue et riches. Suite à l'Édit de Nantes et à celui de Grâce d'Alès en 1629, les protestants perdent leurs privilèges politiques, militaires et territoriaux. On retrouve aussi des libertins; extrêmement isolés et critiques à l'encontre de la religion. Afin de les dévaloriser, l'Église accable leur raisonnement de fausseté prenant à témoins, l'alcool et leur sexualité ouverte, d'où le terme de libertine.

Enfin, la Réforme des ordres réguliers place les plus anciens de l'avant comme les Franciscains, les Carmélites les Dominicains, et de nouveaux venus tels les Cordeliers, les Capucins et les Récollets. L'augmentation des ordres de ce genre accentue la ferveur de la population, et incite le clergé à exiger plus de dévotion envers Dieu. Pour se faire, l'église propose des cérémonies publiques dirigées par un prêtre. Cette nouvelle approche éloigne d'autant plus les pratiques mystérieuses et croyances ancestrales.

Au Canada, la religion joue un rôle aussi important et forme avec la famille et la terre, le triangle parfait. Alors que la famille constitue la base de la société, et que la terre la nourrit, la religion impose le contexte moral et spirituel. Au début, divers cultes se côtoient sans friction et jusqu'en 1627, les protestants dits huguenots³ sont libres de s'établir. L'historien

Marc-André Bédard en dénombre près de 540 en Nouvelle-France, dont certains sont à l'origine des comptoirs commerciaux de Tadoussac, Québec et Port-Royal {Acadie}.

L'arrivée des Jésuites à Québec en 1625 met le feu aux poudres. Ne pouvant tolérer une religion concurrente, ils accusent les marchands huguenots d'être responsables des problèmes dans la colonie. Leur argument est simple; la religion catholique doit d'être la seule au Canada et peuplée uniquement de catholiques. En 1632, les représentants de l'église demandent d'empêcher des protestants de s'implanter. Ils se plaindront ainsi trois fois en 1641.

Devant l'inaction des administrateurs, l'Église catholique met en place différents stratagèmes pour forcer la conversion des luthériens; ils seront libres de passer l'hiver au Canada pourvu qu'ils vivent comme des catholiques. Ils doivent faire baptiser leur enfant naissant, se marier à l'église et recevoir les derniers sacrements sous peine de la confiscation de leurs biens. De plus, l'autorité ecclésiastique refuse aux huguenots l'usage des cimetières.

Ils poussent encore plus loin, certaines professions leur sont exclues : médecin, apothicaire, sage-femme, contrôleur, commis, brigadier, archer et huissier. La pression devient si forte, que dès 1659 on assiste aux premières abjurations⁴. Mgr. Laval finit par obtenir un règlement du Conseil Souverain⁵ stipulant l'interdiction aux protestants de s'assembler pour exercer leur religion. Évidemment, la majorité des huguenots du Canada se convertirent. Ainsi le 8 octobre 1665, Isaac Berthier⁶, capitaine d'une des compagnies de M. de Tracy, fit son abjuration d'hérésie dans l'église paroissiale, entre les mains de l'évêque de Pétrée. Jean Talon écrit; « *Depuis mon arrivée, et il n'y a pas encore un mois, voilà le seizième converti.* »

La Nouvelle-France est presque entièrement catholique. L'Église à présent offre plus qu'un cadre moral et spirituel, elle constitue la base de la vie sociale. Elle propose ou « impose » tout comme en France, des étapes du début à la fin. Comme dans le vieux pays, au Canada les fidèles doivent faire baptiser les enfants dès la naissance. À l'âge de raison, les sacrements de pénitence d'eucharistie sont fortement encouragés, tout comme la prière sous diverses formes : neuvaines, processions et dévotions.

L'érection d'église locale incitera davantage les colons à respecter avec ferveur les enseignements de la Bible. Tous assistent à la messe dominicale et les échanges sociaux se font avant et après la célébration. Les cérémonies ont généralement lieu dans l'église, l'école et l'hôpital sous la gouverne de communauté religieuse.

La tâche principale du curé est de dire la messe et d'administrer les sacrements. Au XVII^e siècle, en plus des 52 dimanches, on comptait 37 fêtes d'obligation. Ensemble, ils représentent trois mois pendant lesquels tout travail est interdit. L'évêque souhaite que durant les jours fériés, les fidèles assistent aux vêpres et pratique des exercices de dévotions.

Des chercheurs s'interrogent concernant les réelles préoccupations et motivations de l'Église catholique envers ses paroissiens. Certaines directives nuisent réellement au cultivateur, et le confrontent à ses obligations parentales de nourrir adéquatement sa famille. Des observateurs estiment à près de 90, les jours où l'habitant ne peut travailler. La grande majorité d'entre eux étant durant avril et octobre.

Pris entre ses devoirs de catholique et sa survie, le peuple œuvre sans répit. De surcroît, la longue saison hivernale entrave son travail régulier. Que reste-t-il des croyances ancestrales du vieux pays? Pas grand-chose, car si certain immigrant y persiste, la ferveur des dirigeants ecclésiastiques étouffe rapidement tout mouvement visant à les rétablir.

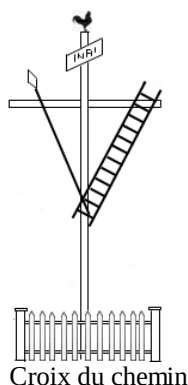
Les écrits décrivant les gestes familiaux de la population sont très limités, par contre les conversions d'autochtones et autres actes religieux sont amplement documentées. Les décisions de justice, politique et militaire le sont tout autant. Bien sûr, à travers les ordonnances et procès nous pouvons nous faire une excellente idée. Comme dit, la vie du colon est intimement liée avec la pratique du catholicisme. D'ailleurs Mgr de Saint-Vallier écrira;

« Chaque maison est une petite communauté bien réglée, où l'on fait la prière en commun soir et matin, où l'on a la pratique des examens particuliers avant les repas et les pères et les mères de famille suppléent au défaut des prêtres, en ce qui regarde la conduite de leurs enfants et de leurs valets. »

Est-ce difficile à croire en autant de dévotions de la part des familles? Non, l'influence est immense et pour d'accroître d'avantage l'autorité, le deuxième évêque de Québec Mgr de Saint-Vallier, recommanda aux curés d'inspirer les pratiques suivantes :

- a) Prier en famille matin et soir.
- b) Assisté au prône et au catéchisme une fois par mois.
- c) Faire toutes leurs actions pour Dieu, en union avec le Christ.
- d) Penser chaque jour à la mort et à ses fins dernières.
- e) Se confesser le plus tôt possible après un péché mortel.
- f) Recourir à Dieu dans les tentations et afflictions.
- g) En cas de maladie, demandez de bonne heure les sacrements.
- h) Allez quelquefois adorer le Saint-Sacrement.
- i) Lire chaque jour en famille un livre pieux.
- j) Éviter toutes les occasions de péché mortel.
- k) Se persuader que le plus grand malheur est d'offenser Dieu et le plus grand bonheur de le servir.

Ainsi réciter le chapelet dans l'intimité des foyers devient normal. Ce fait perdurera jusqu'à dans les années 1960. Si l'habitant ne prie pas avant, il se signe après le repas. Le compte de Frontenac montrera l'exemple en faisant tous les soirs les prières en public. La dévotion entraînera chaque paroisse à posséder sa croix de bois sur le bord du chemin. Ainsi, chemin faisant, le colon se recueillera un instant. Perh Kalm, dans ses mémoires de 1749 dira; *« Durant tout mon voyage à travers le Canada, j'ai rencontré des croix dressées ici et là sur la grand-route [...] La croix a souvent la forme représentée ici. En certains endroits, on a ajouté tous les instruments qui, d'après la croyance, ont été utilisés pour crucifier Notre Sauveur; parfois même on a placé au sommet le coq de Pierre »*



Du côté rural , les chapelles et les croix ont une double utilité; elles servent de station lors de procession et le curé y célèbre parfois la messe. Ainsi, on compte une douzaine de petites stations répartie dans six paroisses; L'Ange-Gardien, Saint-Joseph de Lauzon, Saint-Étienne de Beaumont, Saint-Pierre-du-Sud, Saint-Thomas de Montmagny et Saint-Laurent de l'île d'Orléans.

Le mutisme et l'obéissance étant de rigueur dans les églises, le clergé s'offusque occasionnellement de l'attitude des enfants. Mgr de Saint-Vallier les accusera d'avoir des postures indignes, de rire et parler et même de sortir pendant le sermon. Il se scandalise aussi à la vue des toilettes féminines qu'il juge inconvenantes, dans les lieux saints. Il reproche aux habitants de ne pas se cantonner dans une conduite silencieuse et passive de recueillement.

Une des pratiques honorifiques annuelles est le pain bénit⁷. Sa préparation est considérée comme un privilège et le choix de celui qui l'offre provoquent occasionnellement des querelles. Selon la coutume, ce rituel exige qu'il soit distribué à l'assemblée venue assister à la messe de minuit. Ainsi, un jour que le gouverneur le donnait durant la cérémonie religieuse, l'évêque jugea que cet usage n'était pas conforme au recueillement pendant les offices, ce qui entraîna une discussion. Le jour de Pâque 1660, il ordonna que dorénavant le pain bénit soit offert avant le service divin. Cette décision indisposa M. d'Argenson. Il en fut de même concernant la position de leurs bancs respectifs dans l'église paroissiale.

La fête de Noël, en Nouvelle-France, faisait l'objet d'une célébration particulière, encore existante de nos jours. En cette occasion, les chants sont différents, et les chansons relatent la naissance du Christ et ce qui s'y rattache. On en retrouve la preuve dans le journal des Jésuites en date du 25 décembre 1645 lorsque Jérôme Lallemant raconte⁸.

« Le premier coup de la messe de minuit sonna à onze heures, le deuxième un peu avant la demie, et pour lors on commença à chanter deux airs : Venez mon dieu, etc., et Chanton Noé, etc. Monsieur de la Ferté {Jean Juchereau} faisait la basse, Saint-Martin {Martin Boutet} jouait du violon. Il y avait encore une flute d'Allemagne qui ne se trouva pas d'accord à l'Église. Nous eûmes fait un peu avant minuit; on ne lassa pas de chanter le Te Deum, et un peu après on tira un coup de canon pour signal de minuit, où commença la messe. »

Cantique de Chanton Noé {Noël} :
*« Chantons tous à la naissance du Rédempteur incarnée; Noé, Noé, Noé, Noé!
 Puisque c'est notre croyance, Entonnons-Lui; Kyrie*

Adorons dans cette crèche sa profonde humilité. Noé, Noé, Noé, Noé! C'est de là qu'il nous la prêche; Redison-lui : Kyrié

En implorant sa clémence, Demandons à sa bonté, Noé, Noé, Noé, Noé! Qu'il nous donne la constance d'Achever le Kyrié

Et pour conserver l'usage dans l'Église respectée, Noé, Noé, Noé, Noé! Poursuivons d'un grand courage en disant aussi : Christe.

Il vient pour mettre en sa gloire Ceux qui l'auront mérité, Noé, Noé, Noé, Noé! Ayons bien dans la mémoire de chanter toujours : Christe. »

L'année suivante il dira⁹ : « On sonna la veille de Noël à onze heures; on dit l'air Mortes, et ensuite les litanies du Nom de Jésus. On tira un coup de canon à minuit et aussitôt on commença le Te Deum et puis la messe. On tira cinq coups à l'élévation de la messe de minuit »

Louis Gasnier et sa famille étant arrivés en 1644, et demeurant à Québec ont sans aucun doute assisté et chanté ce cantique et d'autres lors de la célébration de la messe de minuit en 1645. La cérémonie religieuse fut réalisée dans une chapelle située au second étage de la maison des Cent-Associés¹⁰. Par contre, il n'est pas évident que Louis et sa famille aient participé en 1646 à cette autre commémoration de la venue de Jésus sur terre. Louis ayant pris possession de la grande ferme du Cap-Tourmente en octobre 1646 devait y vivre déjà.

La messe fut pratiquée dans cette chapelle temporaire¹¹, pendant plus de seize années soit du 14 juin 1640 au 24 décembre 1656. Placée sous le vocable de l'Immaculée Conception, elle remplaçait l'église Notre-Dame-de-Recouvrance ayant brûlé le 14 juin 1640.

Noël est la plus vieille mention de célébration religieuse faite chez les Amérindiennes et dates de 1641. Le missionnaire jésuite Jean de Brébeuf, qui vivait avec les Hurons¹² de la baie Georgienne depuis 1626, composa, dans leur langue, un psaume de Noël racontant la naissance de l'Enfant Jésus. Des critiques s'interrogent sur le réel auteur, les uns disent Brébeuf, d'autres optent pour le jésuite Paul Ragueneau¹³.

Le Jesous Ahatonnia¹⁴ {Jésus est né} de Jean de Brébeuf constitue le premier cantique de Noël canadien. Recueilli par le père Étienne-Thomas de Villeneuve¹⁵, en poste à la mission de Lorette {1747-1794}, il fut traduit en français par le notaire Paul Tsaouenhohi {littéral; l'œil de vautour, dit Paul Picard} de la tribu des Hurons. Il se chante sur un air dérivé d'une chanson française du XVI^e siècle, « Une jeune pucelle »¹⁶. L'idée du père Brébeuf, étant de faire comprendre aux Indiens le sens réel de la Nativité. C'est pourquoi il adapta son récit, écrit en vers, à la culture amérindienne. Ainsi, l'Enfant Jésus est emmaillotté dans des peaux de lièvre, au lieu des langes de lin. Il repose dans une cabane d'écorce, et non dans une mangeoire; les chasseurs remplacent les bergers, et enfin, trois chefs indiens sont substitués aux rois Mages, qui au lieu de l'or, de l'encens et de la myrrhe, offrent des pelleteries au divin Enfant dont voici un extrait : « *Le chiffre 8 se prononçant "ou" »*.

IES8S AHATONNIA

Estennialon de tson8e Ies8s ahatonnia

Onna8ate8e d'oki n'on8andask8aentak

Ennonchien sk8atrihotat n'on8andilonrachatha

Ies8s ahatounia {ter}

Aloki onkinnhache eronhialeronnon

Iontonk ontatiande ndio sen tsatonnharonnion

8arie onna8ak8eton ndio sen tsatonnharonnion

Ies8s ahatonnia. {ter}

JÉSUS EST NÉ

Hommes, prenez courage, Jésus est né!
Maintenant que le règne du diable est détruit
N'écoutez plus ce qu'il dit à vos esprits.
Jésus est né!

Ecoutez les anges du ciel.
Ne rejetez pas maintenant ce qu'ils vous ont dit.
Marie a enfanté le Grand Esprit, comme ils vous l'ont dit.
Jésus est né!

Même si ce bon père a péri lors du massacre des Hurons par les Iroquois en 1649, son cantique nous est parvenu. Les survivants de la Huronie, installés à Lorette près de Québec, transmièrent ce chant religieux à leurs descendants qui, un siècle plus tard, le chantaient toujours. Aujourd'hui, les Hurons, comme bien d'autres nations, célèbrent encore la Nativité ainsi que la bonne Sainte-Anne {26 juillet}, la grand-mère de Jésus, qu'ils vénèrent comme leur patronne.

Si Jean de Brébeuf composa le premier Noël huron, Joseph Séré de la Colombière prêtre du séminaire de Saint-Sulpice réalisa vers 1694 le premier Noël canadien-français, intitulé; « Cantique sur la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Homme¹⁷ très en vue, il prononça le 4 juin 1708 l'oraison funèbre de François de Laval.

Comme nous le savons, certains airs de musique sont éternels, seules les paroles changent parfois. C'est le cas de « *Où s'en vont ces guay berges, Ensemble coste à coste?* » Il fut chanté au XVI^e siècle le jour de Noël 1535 sur l'entrepont de la Grande Hermine par l'équipage de Jacques Cartier. Deux cents ans plus tard en 1701 le Noël de l'abbé Pellegrin reprenait la même mélodie dans les psaumes « *Ça, bergers assemblons-nous*¹⁸ ». Il en fut de même avec « *Venez, divin Messis.* » Publié en 1897 versus « Laissez paître vos bêtes » produit en 1701. Ils furent nombreux au fil des ans. Il faut en retenir ce qu'écrivit Benjamin Sulte le 25 décembre 1891 :

« A mesure que les années m'éloignent du temps de mon enfance je ressens une impression plus vive chaque fois que les vieux airs de Noël sont ramenés à mon oreille. La musique en est toute simple, les paroles des vers souvent naïves au possible, mais le naturel qui y règne rend poétiques ces morceaux mal dégrossis.

Ah! Comme les vieux airs qu'on chantait à douze ans frappent droit dans le cœur aux heures de souffrance, comme on se sent ému, comme on se sent loin d'eux! »

Une autre réalité concerne le petit Jésus de cire¹⁹ qui aujourd'hui, est presque une légende. Pourtant il a vraiment existé. Cette tradition des figurines de Jésus en cire fut amenée de France par sœur Sainte-Claire, arrivée avec les Augustines en 1639. Dès 1640, le père Lallemand, un jésuite, lui commande une première crèche comprenant un Jésus de cire. Elle fabriqua ainsi pour les Amérindiens, ce premier Jésus de cire canadien.

Les Augustines développeront cet art, et confectionneront des figurines de différentes tailles, à partir de cire coulée dans des moules de plâtre. Encore aujourd'hui, elles conservent

tout le matériel nécessaire : cire d'abeille, moules en plâtre de formats varié, yeux de verre, cheveux naturels d'enfants et de petites robes de coton et de lin, finement brodées à la main. Ce Jésus ne resta pas l'apanage de leur créatrice, d'autres congrégations religieuses en feront également; les Augustines, les sœurs de la Charité, celles de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours et les Adoratrices du Précieux-Sang entre autres.

Au Canada, les crèches représentant la Nativité et ses personnages proviennent des communautés religieuses. Originaires de France elle fut longtemps présente uniquement aux endroits consacrés. Le citoyen ordinaire pour sa part ne commença que vers 1875 à faire une place pour la crèche dans sa maison pour la période des fêtes.

Comme on a vu, l'Église Catholique prêche ses préceptes tant au Québec qu'en France. Elle met l'accent sur l'existence d'un seul Dieu et des commandements qu'il a instaurés. Ceux qui désirent faire partie de cette religion doivent avoir Foi en Dieu et croire en ses représentants qui répandent la bonne parole sur terre. Sans doute fastidieux pour les chrétiens, la description des sacrements qui suit éclairera espérons-le ceux qui n'ont pas été imprégnés du catholicisme.

Au XVII^e et XVIII^e siècle, l'enseignement de l'église milite en faveur des sacrements soit : le baptême, la pénitence {confession}, l'eucharistie, la confirmation, le mariage et l'extrême onction pour les morts.

Catholiques et pratiquants, Louis Gasnier et Marie Launay font baptiser leurs enfants Noël, Jacques, Pierre et Louis selon les rites de l'époque. En Nouvelle-France, Monseigneur de Saint-Vallier {1653-1727}, alors évêque de Québec, instituera en 1703, une précieuse liste des rituels religieux²⁰. Valable au Québec jusqu'en 1851, ce livre donne d'une part des instructions aux ecclésiastiques sur la façon d'administrer les sacrements et de célébrer la messe. Il précise aussi des formules, les prières et les bénédictions que le prêtre doit prononcer en latin, seule langue officielle de l'Église. Dans ce cadre, il définit des critères permettant au célébrant à accepter ou non le choix du prénom de l'enfant à baptiser :

« L'Église défend aux curez de permettre qu'on donne des noms profanes ou ridicules à l'enfant, comme d'Apollon, de Diane, etc. Mais elle commande qu'on lui donne le nom d'un saint ou d'une sainte, selon son sexe, afin qu'il en puisse imiter les vertus et ressentir les effets de sa protection auprès de Dieu [...]. Nous leur ordonnons d'empêcher la multiplicité des noms, et permettons seulement qu'ils en reçoivent deux tout au plus. {R1, p. 24-25} »

1. La naissance

Comme vue, la religion est omniprésente dans la vie des gens. Elle règle tout, de la naissance à la mort. Ainsi le paysan trouve normal de considérer le mariage obligatoire au détriment du concubinage des rites païens. L'unique but du mariage demeure la conception selon l'Église. Suivant ce concept, l'épouse donnera naissance entre 4 à 7 enfants

Généralement au XVII^e siècle, la première naissance a lieu entre le 9^e et le 15^e mois suivant le mariage. L'allaitement rend temporairement la femme stérile, mais la mort précoce de l'enfant signifie le retour de l'ovulation. De ce fait, la femme accouche en moyenne d'un enfant tous les ans et demi.

Ce moment est attendu avec fatalisme, car l'Église affirme qu'il doit se faire dans les affres, car Dieu a dit : « *Tu enfanteras dans la douleur* ». Décence oblige, l'enfantement demeure une affaire de femmes, ainsi les hommes sont exclus pour leur incompétence. La femme donne naissance chez elle, dans la pièce principale. C'est pourquoi, dès l'annonce des premières douleurs parentes, amies et voisines accourent avant l'arrivée de la sage-femme. Elles préparent le lit, les linges, le feu, l'eau chaude et le fil. Ensemble elle évoquant leurs propres couches, donnent de petites recettes et disposent les amulettes, grigri²¹ censé aider au travail et dissiper la future mère de l'angoisse; pendant les moments difficiles.

L'entrée de la matrone {sage-femme} dans la demeure abaisse immédiatement la tension et d'anxiété. Elle possède « la connaissance » parfois limitée, partiellement fausse et dangereuse, mais représente l'expérience. L'Église omnipotente a réussi à interdire la césarienne. Selon les préceptes du clergé, le nouveau-né est vu comme un mort en puissance. La matrone devra le baptiser rapidement afin qu'il gagne le paradis en cas de mort précoce. La vie de la mère importe peu, pourvu que la vie spirituelle du nourrisson soit sauvée. Cette décision explique la pratique régulière de l'ondoiement de l'enfant « dont on affirmait trop souvent qu'il avait donné signe de vie, afin de lui garantir le Paradis » Louis eu ce privilège d'ondoyer un poupon en la personne de Charles, fils d'Étienne Lessart et de Marguerite Sevestre²².

Les fausses couches sont fréquentes et la mortalité infantile importante. Les raisons sont multiples l'hygiène déplorable, malformations, traumatismes d'accouchements, les ongles mal lavés des matrones, pansements non stériles, coups de froid pendant le baptême. Les maladies appeler pourpres {rougeole, rubéole, scarlatine}, diarrhées, coliques, fièvres, typhoïdes, dysenteries contribuent aussi haut taux de décès. Bref, un enfant sur quatre succombe avant d'atteindre l'âge d'un an. Dans les campagnes comme dans les villes, les accidents restent fréquents et provoquent souvent la mort simultanée de la mère et du poupon. Par ignorance, les jumeaux et leur mère sont parfois condamnés d'avance. Heureusement, ce ne fut pas le cas pour ceux de Pierre Gasnier et Marguerite Rouzée.

« *Le 3^{siem} Jour de Mars 1640 furent baptises Jacques & Jean fils de Pierre Gasnier et de Marguerite Rosee Sa femme Le parrain de Jacques fut Jacques Jour, La marraine fut Catherine fille de Jean Dubois Le parrain de Jean tu Jean fils dud Dubois & La Marraine Jeanne fille de Louis Gerdieu.* »

L'enfantement se fait en position assise sur une chaise « d'accouchement » ou debout et toujours habillée, car la décence défend de se montrer nue, même partiellement entre femme. Il faudra attendre le XVIII^e siècle pour que l'on conseille l'accouchement allongé²³. L'évènement se déroule souvent dans la salle commune près de la cheminée, car la chaleur demeure essentielle à la mère et à l'enfant.

La matrone encourage la maman à pousser lors des contractions et introduit parfois sa main en la mère, afin de diriger ou de retourner l'enfant qui présente un siège. Tout au long du processus, la sage femme marmonne. Ces paroles inaudibles sauf pour la mère, sont destinés à exorciser sa peur, calmer la douleur, et la rassurer autant que possible. Cette pratique « cérémonie » de délivrance enflamme l'imagination de certains prêtres.

Dans les faits, la matrone console le plus affectueusement possible la mère, faisant de son mieux pour minimiser le danger. Elle apaise les chuchoteuses intempestives, en parlant de Dieu et l'exhorte à le remercier de l'avoir mise hors de péril.

Les hommes sont exclus, sauf le père, qui sera requis lors de contrainte indéniable. Sa force et son expérience du vêlage des bêtes peut-être utiles dans un accouchement difficile. Dans certaines régions, c'est lui qui, à la naissance, reçoit l'enfant dans sa propre chemise toute chaude de sa chaleur corporelle. Ce geste de réchauffer le bébé dès la sortie du ventre maternel, signifie que le père prend en charge sa socialisation.

La sage-femme

Comme vue, les femmes deviennent complices dans l'intimité d'une naissance. Celle qui aide à l'accouchement est appelée matrone, sage-femme ou basle. Elle est souvent âgée, habituellement veuve et de basse condition. Sa rétribution généralement nature va selon l'aisance du ménage. Son assistance est informelle : c'est un service rendu pour soulager la « femme en travail ». Au XVII^e siècle, on en retrouve une dans chaque village, mais sa fonction doit être obligatoirement validée par le curé, voire l'évêque.

Ce caractère strictement féminin, calfeutré, intime, secret et presque surnaturel de l'accouchement laisse songeur le clergé catholique. Ce dernier toujours prompt à suspecter l'hérésie, démontre une inquiétude croissante, et croit y déceler un rite de passage, où la magie intervient, d'autant plus que c'est une femme qui guide et conseille. La matrone incarne à leurs yeux, une possible adepte aux relents de coutumes superstitieuses. On la soupçonne d'être détentrice d'incantations magiques, de recettes, de breuvages, d'amulettes, de gestes. Ce savoir transmis de génération en génération entre femmes semble potentiellement nocif.

Ce nuage imaginaire de sortilège incite le curé à rappeler constamment à la matrone, la crainte de Dieu, la piété, les bonnes mœurs et la connaissance du sacrement du baptême. Par ces supposés conseils, l'Église essaye de forcer la porte de la chambre, se justifiant par l'importance de la lutte contre l'hérésie et les pratiques de sorcellerie.

Ne devient pas matrone qui le désire. Le Rituel du diocèse de Québec de Monseigneur de Saint-Vallier, publié en 1703, prévoit que la sage-femme sera choisie par les femmes les plus vertueuses et les plus honnêtes de la paroisse. L'Église par ce cérémonial admet son impuissance à désavouer une basle tributaire de secrets et nécessaire à la communauté. Suite à sa nomination, l'écu, prête serment devant le curé garantissant ainsi ses qualités morales et de bonnes mœurs. À genoux la main droite sur le livre du saint de l'Évangile, elle répète mot après mot ce qui suit :

« Je N. {elle dira son nom et son surnom} promets à Dieu créateur tout-puissant, et à vous Monsieur, de vivre et mourir en la Foi Catholique, Apostolique et Romaine, de m'acquitter, avec le plus de fidélité et de diligence qu'il me sera possible, de la charge que j'entreprends, d'assister les femmes dans leurs Couches & de ne permettre jamais que n'y la mere, n'y l'enfant encourent aucun mal par ma faute & où je verrai quelque peril éminent, d'user du conseil & de l'aide des Médecins, Chirurgiens, & des femmes que je connoîtrai expérimentées, & entendues en cette fonction. Je promets aussi de ne point révéler les secrets des familles, ni des personnes que j'assisterai, & de n'user d'aune moyen illicite, ou de

*superstition, sous quelque couleur ou pretexte que ce soit, par vengeance, ou mauvaise affection, & n'ômettre rien de ce qui sera de mon devoir à l'endroit de qui que ce soit; mais de procurer de tout mon pouvoir le salut corporel & spirituel, tant de la mere que de l'enfant. »*¹²⁵

Le curé l'instruit ensuite sur les procédures de l'ondolement dit le « petit baptême », formalité servant à sauver l'âme de l'enfant. En l'ignorant volontairement, elle se rend coupable de non-assistance spirituelle à fœtus en danger, et ce dernier deviendrait un refuge pour le diable. Marguerite Gagné fille de Pierre Gasnier et Marguerite Rouzée fut sage-femme et fut régie par l'église dans sa pratique²⁴.

« Ce 31e d'octobre 1707, je soussigné prêtre missionnaire ai suppléé les cérémonies du baptême d'un enfant, né du 27 du même mois de Jean Baptiste Rémond dit toulouse et de Louise drusson nommé Pierre. Le parrain s'appelle Pierre Pinsonneau dit La Fleur et la marraine, mariane Dupuis Il a été ondoyé à la maison par Marguerite Gaigner qui fait les fonctions de sage-femme dans cette paroisse et que j'ai reconnu par les interrogations que je luy ay fait avoir observé tout ce qui est nécessaire. Le père et le parrain ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suiv^t l'ord^{re}

Mariann dupui bouffandeau, ptre. »

Être sage-femme n'est pas une profession, c'est un dévouement volontaire envers ses semblables. Elle a acquis ses connaissances en observant les faits et gestes d'une matrone plus expérimentée. Au début, elle est motivée par la curiosité, ensuite par sollicitude à l'égard de celles qui accouchent. Elle est crainte et respectée. Un certain mystère entoure sa fonction, car elle est en rapport avec les vivants {elle lave le nouveau-né} et les morts {elle fait aussi la toilette des morts et dirige les veillées mortuaires} : « elle est » l'instrument des passages obligatoire.

Si certains la pensent sans honneur, il est incontestable qu'elle est un personnage clef. De par ses services, la matrone jouit d'une étonnante liberté d'action, et pratiquement aucune contrainte ne s'exerce sur sa personne. Elle règne littéralement sur la chambre de l'accouchée. Sa connaissance des herbes, des prières et de la magie populaire lui permet de confectionner des pansements²⁵.

Suite à la mise au monde du poupon, l'Église prescrit une abstinence sexuelle d'environ quarante jours. La jeune mère durant cette période est considérée comme impure. Enfin, lorsque le nombre d'enfants est jugé raisonnable par les parents, mais surtout par l'église, ces derniers cessent les relations charnelles ou ont recours à une contraception, plus ou moins efficace, qui se développera au XVIII^e siècle²⁶.



Enfant emmailloté, dessin R. Kitabgi

Les vieilles coutumes et croyances subsistent au XVII^e siècle, et ce malgré le clergé criant à la superstition. Même aujourd'hui perdurent certaines convictions. Sans doute proviennent-elles d'un lointain nébuleux. Lorsque l'accouchement avait lieu après la pleine lune, on disait que le prochain enfant à naître serait un garçon. Si c'était avant, ce serait une fille. On croyait aussi qu'il fallait que la lune tourne avant trois jours pour que le bébé suivant change de sexe. Si le ventre est rond, c'est une fille, un garçon le ventre est pointu.

Suite à la délivrance, la sage-femme coupe le cordon ombilical et appuie la tête de l'enfant sur la poitrine la mère, afin de lui assurer une longue vie. Ce rituel est suivi du toilettage, consistant à le saupoudrer de sel fin pour enlever l'enduit visqueux et pour resserrer le grain de la peau. La matrone procèdera après au bain partiel d'eau tiède où baigne un mélange de diverses décoctions. Dans l'esprit du paysan, la crasse dont « *les croûtes de lait* » protègent la fontanelle du crâne Rougeurs, dartres, gales et boutons profileront éventuellement sur le bébé.

Une fois asséché, la sage-femme masse le petit corps, le pétrit afin de lui assurer une forme convenable. Par exemple, un nez trop aquilin ou trop camus doit être remis aux normes. Retenant l'enfant par les chevilles la tête en bas, la matrone façonne la colonne vertébrale pour lui donner une courbe « *souhaitable* ».

Suit l'emmaillotement, qui évite au bébé de se déformer. Une première couche de langes et de bandelettes maintenue par des attelles garde ses jambes raides et ses mains ouvertes. Les chevilles sont liées. Deux autres bandes l'enserrent et le tiennent au chaud. Les linges sont perméables, urine et excréments y macèrent à loisir. Les coutumes ont la vie dure et la pratique durera en France jusque vers 1960.

On emmaillote le poupon pour lui permettre un développement normal et conserver ses jambes droites, l'éloignant ainsi du caractère animal. Toute mollesse du corps est considérée comme un signe suspect d'animalité prête à s'épanouir. Elle l'empêche aussi de se gratter. Les poux étant les bienvenus, car ils viennent. « *Manger le mauvais sang* ».

Occasionnellement, on le libère et l'essuie avec de l'huile ou du beurre. Ensuite, on le remmaillote, de peur qu'il ne prenne forme inhumaine. Les médecins recommandent d'éviter que les extrémités de ce petit être deviennent livides. Pour le protéger, on accroche à ses langes amulettes, clochettes, dents de loup, corail, ambre et autres sachets magiques. Pratique défendue par l'Église, mais toujours faite en cachette.

Le poupon ainsi préparé, la matrone fait une soupe fortifiante pour la mère et nettoie la pièce. Elle reviendra les jours suivants, pour commenter le dénouement et aider aux travaux domestiques. Cette solidarité féminine constitue l'élément sécurisant dans le rite angoissant de la naissance.

Au début, l'enfant est nourri aux seins. Le sevrage se fait à partir de bouillies prémâchées par la mère. Il grandira avec les adultes et rarement mis au berceau. De surcroît, il demeure constamment entouré d'objets symboliques censés le protéger et d'éloigner des animaux et des crapauds. L'emmaillotement, l'allaitement, le coucher avec les parents {pourtant condamné par l'Église} sont les règles.

Malgré cette naissance, la vie continue, homme et femme ont leur tâche respective, et de ce fait parfois une nourrice est nécessaire. Cette coutume est fréquente dans les villes et

permet la poursuite des activités, mais les enfants placés dans les campagnes ne reviennent pas toujours, le fermier ayant régulièrement besoin de main d'œuvre.

Au deuxième mois, on desserre légèrement les bandelettes, et libère uniquement le bras droit, pour s'assurer qu'il ne soit pas gaucher. Les traditions sont tenaces. Voici un demi-siècle, on abhorrait encore ceux qui désiraient écrire de cette main. Incroyables et pourtant véridiques, certains enfants eurent la main gauche attachée dans le dos afin de les empêcher de l'utiliser. Pourquoi?

Pour le Christianisme, la main droite possède un caractère sacré. Le prêtre bénit ses fidèles avec cette main. Si la droite permet de retranscrire « *Le livre* » donc le livre de Dieu, alors que celle côté cœur représente son opposé, donc le diable. Selon certaines histoires, Juda Iscariote, l'apôtre qui dénonça Jésus aux Romains, était gaucher. Les croyances ancestrales comme on le voit sont tenaces.

La période d'embaillotement terminé, on revêt l'enfant d'une robe, et ce jusqu'à sept ans indépendamment de son sexe. Il joue avec une poupée de chiffon, une tête de cheval en bois, une toupie, une cage à oiseaux et brouettes. La mère lui raconte des histoires et l'enfant plus âgé la suit dans la cour ou dans la rue. En grandissant, il participe de plus en plus aux activités familiales.

En Nouvelle-France l'usage Amérindien démontre que, la mère met sur son dos le poupon complètement nu dans un porte-bébé, le fond tapissé de mousse en guise de couche. Logique, économie ou écologie?

2. Les Sacrements

À la base, toute religion et qu'importe sa confession, proclame une vérité et demande à ses adeptes de s'unir à travers certaines croyances qui lui sont propres. Elle désire instaurer ainsi une relation afin de communiquer, d'échanger et propager sa bonne nouvelle. Ici, nous parlerons principalement de la religion catholique et de ses symboles.

De ce fait, l'Église par l'entremise des sacrements affirme que Dieu veut nous rencontrer, qu'il désire établir une Alliance créatrice de Vie, de Lumière et d'Amour et nous ouvrir à son Amour. Les sacrements sont une force qui permet d'aimer et de s'unir. Ils communiquent la vie divine, et imprègnent le croyant de Dieu le Père, devenant frères en Jésus Christ, et animés du souffle du même Esprit-Saint!

Il faut savoir que l'ensemble des sacrements diffère dans la chrétienté. Dans l'Église catholique, leurs quantités ont varié et aujourd'hui, on en dénombre sept dont six offerts aux fidèles. Le septième étant l'ordination sacerdotale que seuls reçoivent ceux qui se vouent à la prêtrise. Suite à des études théologiques et leurs vœux, ils pourront administrer les sacrements. Lors de la cérémonie, l'évêque imposera ses mains et prononcera les paroles de consécration.

Le Baptême

Le premier et incontournable de tous les sacrements est le baptême. Baptiser veut dire « *plonger* » dans l'eau. Ce geste posé par le prêtre commémore celui de Jésus accompli par Jean le Baptiste dans le Jourdain. Suite à sa Résurrection, le Christ confia aux Apôtres la mission : « *Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* » {Mathieu 28,19}. L'Église met donc en pratique l'enseignement du fils de Dieu.

Comme vu, au temps de Louis Gasnier, un enfant sur quatre meurt avant l'âge d'un an. C'est pourquoi l'Église place la priorité sur l'âme. Il faut donc baptiser dès que possible, mais surtout l'ondoyer immédiatement par précaution. Selon les préceptes de l'Église, dès sa naissance, l'enfant est à la fois innocent et responsable du péché originel. Elle affirme : « *Seul seront sauvé les enfants de Dieu, car le baptême efface le péché originel et fait de ce nouvel être, un enfant de Dieu* ».

Si l'enfant meurt sans obtenir le « *petit baptême* » {ondoyer} sa dépouille sera inhumée avec les non baptisés à l'écart des chrétiens. Sinon, suivra le baptême le « *vrai* », prodigué par le représentant de Dieu dans les trois jours suivant la naissance en accord avec les décrets du Concile de Trente. Voilà pourquoi au XVII^e siècle, l'enfant reçoit ce sacrement le jour même ou le surlendemain.

La vie des paysans est remplie de rituel catholique, et l'un d'eux concerne le choix du parrain et de la marraine avant la naissance de l'enfant. Généralement, l'honneur en revient au grand-père, à la grand-mère, à un oncle ou une tante pour le premier-né de la famille. Ultérieurement, le choix s'arrêtera sur de jeunes gens lorsqu'il s'agit du cadet. À l'occasion, on retrouve deux parrains ou marraine selon le sexe de l'enfant.

« *Le 8 septembre 1639 a este baptise en l'eglise De Nr Dame de Vair par moi curé dud lieu Louys fils de Louys Gasnier & de Marie Michel est parrain Jean Guillotin²⁷ Et marraine Jeanne Hourdet* »

Très tôt, ce sacrement devient une fête à laquelle tous les membres de la famille sont conviés. Coiffé du chrèmeau {bonnet} et vêtu aussi somptueusement que possible, l'enfant est présenté par les parrains et marraines au curé. Ce dernier les interroge : « *que demande-t-il?* » Ils répondent « *le baptême* ». Le célébrant prononce alors la prière d'exorcisme en s'approchant des fonts baptismaux. L'octroi du prénom revient aux parrains et marraines. Régulièrement, selon le sexe, le prénom donné à l'enfant est celui d'un des deux parraineurs.

« *Dieu éternel et tout-puissant, tu as envoyé ton Fils dans le monde pour nous libérer du pouvoir de l'esprit du mal, et pour que l'homme, arraché aux ténèbres, soit introduit dans ton Royaume de lumière. Nous te supplions pour cet/cette enfant, qu'il/elle resplendisse de ta Présence, et que l'Esprit Saint habite en lui/elle. Par Jésus-Christ, notre Seigneur* ».

L'officiant verse de l'eau à trois reprises sur le front du petit. Cette triple application s'accompagne de ces paroles : « *N., je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* ». Ce rituel lui confère officiellement le titre de chrétien et ultérieurement il pourra dire la prière des enfants de Dieu : le « *Notre Père* ».

Suit l'apposition du saint chrême sur le front; soit une huile parfumée consacrée par l'évêque. Ensuite, le prêtre dira en imposant ses mains au-dessus du poupon : « *Accipe signaculum doni Spiritus Sancti* » {soit marqué de l'Esprit Saint, le don de Dieu}. Il reçoit à cet instant la confirmation en même temps que le baptême. L'Église catholique à une époque octroyait deux fois la confirmation.

Le bébé conservera sur la tête le bonnet durant plusieurs jours afin que les principes sacrés pénètrent mieux son esprit. La robe nuptiale que revêt l'enfant au XVII^e siècle deviendra blanche ultérieurement en signe d'innocence. Le cérémonial accompli, le bedeau conduira au clocher parrain et marraine. C'est à eux que revient l'honneur de sonner les cloches, annonçant qu'un nouveau chrétien est entré dans la maison de Dieu. Le prêtre exhorte ensuite les parents de leur devoir envers le nouveau-né, et confirme l'acte officiellement dans le registre et demande de signer avec ceux qui le peuvent. L'instruction du nourrisson dans la Foi et la crainte de Dieu débutera lorsqu'il sera en mesure de comprendre. Ce devoir échoit aux parents comme aux parrains et marraines.

Au Québec, lors du baptême des enfants de Louis Gasnier et Marie Michel, leur fille Marie sera baptisée en la paroisse de Notre-Dame; Pierre et Olivier le seront au cap Tourmente, alors que Louis et Ignace le furent en la maison paternelle, sur la côte de Beaupré. Les textes du baptême de Marie et d'Olivier furent rédigés en latin alors que les autres le seront en français. Chose surprenante, il existe deux entrées concernant le baptême d'Ignace. Le premier déclarant qu'il fut ondoyé le 13 du mois et le second dit qu'il le fut le même jour.

Marie : « *Anno Dno 1644 die 20 Septembre ego Joseph Poncet vices agens parochi hujus ecclesiae Conceptionis Immacu latae V. Mariae Loci Québec baptizavi infantem natam 5^e hujus mensis ex Ludovico Gagner Gasnier, et Maria Michel conjugibus cui nomen impositum est Maria patrini fuerunt Natalis Juchereau, et Geno vefa Juchereau filia Joannis Juchereau et Mariae Langlois omnes S^t huius parochiae.* »

L'an du Seigneur 1644, le 20 jours de septembre je Joseph Poncet remplissant les fonctions de curé de cette église de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie à Québec ai baptisé une enfant né le 5^e de ce mois des époux Louis Gasnier et Marie Michel à qui l'on a donné le nom de Marie les parrain et marraine furent Noël Juchereau et Geneviève Juchereau fille de Jean Juchereau et de Marie Langlois tous sont de cette paroisse.

Pierre : « Le 27 mars 1647 Jai baptisé hier un fils nouvellement née de Louys Gasnier et Marie Michel sa femme nomme Pierre par le S^r Olliver Le Tardif et Helene Martin ses parrain et marraine »

Olivier : « *Anno Dni 1649, 7 junii Ego Joseph J. Dupéron soc. Jesu sacerdos vices agens parrochi contuli solemniter ceremonias baptismi infanti nato 7 maii ex conjugibus Ludovico Gasnier et Maria Michelle in domo Dni Oliverii Le Tardif sita in Loco dicto a Gallis le Cap de Tourmente, Hic Jam baptizatus fuerat privatim a Joanne Gagnon Hujusce regionis incola propter periculum dilationis Oliverius dictus fuit a patrinis Nicolao Jussereau dicte de St Denis et Barbara Emart exore Dni Le Tardif* »

En l'année 1649, 7 juin, moi Joseph J Dupeyron Soc. Jésus Prêtre vice agent de la paroisse ai solennellement conférés Cérémonie de baptême au nourrisson naissant le 7 conjoint Louis Gasnier Et Marie Michelle dans la maison du Seigneur Olivier Le Tardif situé dans un endroit appelé le Cap-Tourmente dans ce cas avait déjà été baptisé en privé par Jean

Gagnon résident de cette région en raison du danger de retard il fut appeler Olivier le parrain Nicolas Jucherau dit de St-Denis et Barbe Emard femme dud seigneur Le Tardif.

Louis : *« L'année du Seigneur 1651, le 7 jours de juillet, est né un enfant de Louis Gagnier et Marie Michelle sa femme qui, en { ? } Les Cérémonies du Baptême solennellement appliqué par R.P. Paul Ragueneau le 18 jour du mois de juillet Les parrains étaient Robert Giguère et Marguerite Cochon, femme de Jean Gagnon. Le nom imposé à l'enfant fut Louis ».*

Ignace : texte premier : *« L'an de grâce 1656 le 12 mars nasquit un Enfant masle du mariage de Louis Gasnier & Marie Michel qui fut ondoyer le 13 en suivant le r.p. Ragueneau »*

texte second : *« Lan de grâce 1656, le 12 de Mars nasquit un Enfant masle du mariage de Louys Gasnier & Marie Michele ondoyé le mesme Jour par le r.p. Paul ragueneau & par le mesme luy fut supplées les Ceremonies le 15 avril en suivant, où les parains furent M. Martin Grouvel & dame Barbe de Boulogne femme de Louis d'Ailleboust chez Louys gasnier, le nom d'Ignace luy fut donné ».*

Dans le certificat de baptême de Louis Gagné fils, il est écrit : *« Le nom imposé à l'enfant fut Louis »*, alors pour celui d'Ignace il indique : *« le nom d'Ignace luy fut donné »*. À cette époque existe-t-il une différence entre le terme « imposé » et « donné »? Y a-t-il eu mésentente entre les parents et parrains, marraine ou, est-ce une forme rhétorique utilisée par l'officiant, car ce fut le même prêtre qui baptisât les deux enfants? Un regard sur les certificats de baptême en général laisse croire à une simple forme grammaticale. Outre le baptême de ses enfants, Louis Gasnier assistera officiellement malgré sa courte existence, à d'autres baptêmes tant dans sa maison qu'ailleurs comme nous le verrons.

En France, l'absence du nom de la mère dans les registres paroissiaux est notable et ce jusqu'en 1650 environ. En Nouvelle-France dès le début, il sera présent. Cette Information est primordiale, car elle permet de réaliser facilement une filiation. La cérémonie du baptême, ici ou en France demeure similaire exception faite de sonner les cloches, la carence en église étant majeur dans la colonie.

Nous célébrons encore aujourd'hui l'anniversaire de nos proches. Sachez que cette coutume était déjà présente chez les chrétiens dès les XIII^e et XIV^e siècle²⁸.

La pénitence et la réconciliation

Le second sacrement se nomme « confession ». Un chrétien ne peut recevoir la communion, sans au préalable s'être confessé. La première confession donne lieu à une célébration appelée souvent fête du pardon. Au XVI^e siècle, le Concile de Trente instaura l'obligation de l'aveu avant la communion. Ce rite consiste pour le croyant, à se retirer avec le prêtre afin de déclarer ses péchés. Rapidement s'imposera la mise en place d'un meuble spécial : le confessionnal, offrant ainsi l'intimité nécessaire²⁹.

Au début, ce meuble se compose d'une loge centrale munie d'une porte ou d'un rideau. D'un côté, le siège du prêtre, de l'autre, se trouve un prie-Dieu, sur lequel le pénitent s'agenouille et avoue ses péchés. La confession s'entame lorsque le prêtre ouvre le portillon pourvu d'un grillage à hauteur du visage. Le quadrillage servant à assurer l'anonymat des

parties, et permet la discrétion de l'échange. À visage découvert, le pénitent doit réciter la prière suivante :

Prière pour la confession

Je confesse à Dieu tout-puissant,
je reconnais devant mes frères,
que j'ai péché
en pensée, en parole,
par action et par omission
{*en se frappant la poitrine*}
oui, j'ai vraiment péché.
C'est pourquoi je supplie la Vierge Marie,
les anges et tous les saints,
et vous aussi, mes frères,
de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Suit la nomenclature de ses péchés. Selon l'enseignement de l'église, mourir sans expier ses fautes conduites immanquablement au purgatoire avant d'accéder au ciel. La philosophe de l'Église, affirme que cet aveu place le pénitent en face de ses fautes, il doit en assumer la responsabilité et ainsi s'ouvrir à Dieu et à la communion de l'Église. En regard de cette déclaration volontaire et sincère, le contrit reçoit du prêtre le pardon au nom du Christ. Par contre afin d'obtenir l'entière clémence de Dieu, le reprenant devra suivre les instructions du prêtre qui traditionnellement lui demande de réciter un certain nombre de fois le « *Notre Père* ». Suite à cet aveu, le repentant dit l'acte de contrition :

Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé
parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable,
et que le péché vous déplaît.
Je prends la ferme résolution,
avec le secours de votre sainte grâce
de ne plus vous offenser et de faire pénitence.

En Nouvelle-France, le rituel de Monseigneur de Vallier, recommande de se confesser rapidement après un péché mortel³⁰ et de communier une fois par mois. Une fois ces peines temporelles rachetées, le catholique peut continuer à prier avec l'espoir de recevoir dans l'au-delà une récompense proportionnelle à ses efforts.

L'Eucharistie

L'Eucharistie occupe une place centrale dans la doctrine chrétienne et s'associe à la célébration liturgique de la messe. Cette commémoration relie le chrétien au commandement donné par le Christ : « *faites ceci en mémoire de moi* ». Elle se veut une action de grâce et de louange adressées à Dieu le Père, pour la mort et de la résurrection de Jésus de Nazareth. L'eucharistie comprend deux éléments principaux soit : le pain et le vin; représentant pour les ouailles, le corps et le sang du Christ, offert en sacrifice sur la croix.

La famille qui a demandé le baptême pour leur enfant doit l'avoir instruit dans la Foi de Dieu, enseigné les valeurs de l'Église, la bonté de Dieu et la crainte du diable. Pour l'église, ce savoir s'avère indispensable pour accéder aux autres sacrements. Elle exige une participation

préalable de deux années à la messe et de la vie chrétienne de la famille afin de pouvoir communier.

Le rituel de la messe ordonne au croyant lors de l'élévation de l'hostie par le prêtre de s'incliner devant son créateur. C'est l'occasion pour lui d'admettre la présence du Christ comme son maître. L'hostie est alors offerte à ceux en état de grâce, car eux seuls peuvent communier. Ainsi, cette célébration dominicale favorise le culte en esprit. Une autre tradition demande qu'en présence du Saint-Sacrement ou du tabernacle, le chrétien doit faire la genuflexion tout en faisant le signe de la croix.

La confirmation

L'origine de ce sacrement trouve sa source le jour de la Pentecôte, lorsque les Apôtres reçoivent l'Esprit Saint et annoncent les « *merveilles de Dieu* » {Ac 2,11}³¹. La cérémonie débute par le renouvellement des promesses du baptême suivi d'une profession de foi. L'évêque étend alors les mains sur l'assemblée et invoque par des paroles l'effusion de l'Esprit Saint. Ce geste est fait depuis le temps des apôtres.

« Dieu très bon, père de Jésus, le Christ, notre Seigneur, regarde ces baptisés sur qui nous imposons les mains : par le Baptême, tu les as libérés du péché, tu les as fait renaître de l'eau et de l'Esprit. Comme tu l'as promis, répands maintenant sur eux ton Esprit Saint; donne-leur en plénitude l'Esprit qui reposait sur ton Fils Jésus : esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et d'affection filiale; remplis-les de l'esprit de la crainte de Dieu. Par le Christ, notre Seigneur³² »

Suit le rite essentiel d'appliquer sur le front du croyant l'onction du saint chrême. et par ces paroles : « Accipe signaculum doni Spiritus Sancti » « *Sois marqué de l'Esprit du don de l'Esprit-Saint³³* »

Le rite de la Confirmation se veut une empreinte indélébile dans l'âme, augmente la grâce baptismale, enracine profondément la filiation au Christ et son Église et renforce dans l'âme le témoignage de la foi chrétienne. Enfin avec le baptême, la confession et l'eucharistie, ce sacrement termine l'ensemble des « *sacrements de l'initiation chrétienne* ». Ce troisième sacrement confirme {d'où son nom} son désir d'appartenir à Dieu et de reconnaître l'Église comme guide spirituel.

C'est un choix personnel, et imposé à tout chrétien possédant l'âge de raison. Selon la croyance, ce sacrement confère sept dons de l'Esprit Saint : sagesse, intelligence {des choses de Dieu}, connaissance {des vérités religieuses}, conseil, force {d'âme}, affection filiale et esprit d'adoration. Cette liste vient d'un texte d'Isaïe {Ac.11, 2-3}.

En Nouvelle-France, l'évêque de Pétrée fit sa première visite pastorale durant l'hiver 1660, en commençant sur la côte de Beaupré. Il partit de Québec le 23 janvier suivi par Henri de Bernières et de son valet Durand. L'hiver fut très rude, la neige abondante et le vent soufflant très fort permit la formation du pont de glace devant Québec le 20 janvier. Le 26 janvier, Monseigneur dîna à Beauport chez Robert Giffard³⁴ seigneur de l'endroit. Sans doute y passa-t-il quelques jours. Le 2 février, il confirmait en l'église de Château-Richer de nombreux chrétiens.

Le document intitulé : « *Confirmation au Château-Richer le jour de la purification de la Sainte-Vierge 1660* » donne les noms des 174 confirmés. Louis Gasnier, Marie Michel, leurs enfants, et Louis Jolliet, le futur découvreur du Mississippi en feront partie. Il s'agit de la première cérémonie de ce sacrement en Nouvelle-France³⁵.

« Louys Gasnier fils de Pierre Gasnier et de marguerite Rouzee de l'evecher du mans paroisse St Cosme le vert.

Louys Gasnier fils de Louys gasnier et de Marie Launay de l'Evesche du mans paroisse St Cosme le vert

Marie Michel fille de Pierre michel et de louyse Gory de l'Evesché de Chartre paroisse de St martin du vieil Belesme

Pierre Gasnier fils de Louys Gasnier et de Marie Michelle de la paroisse de N.D. de Québecq.

Olivier Jean Baptiste Gasnier fils de Louys Gasnier et de Marie Michel de la paroisse de N.D. de Québecq

Louyse Gasnier fille de Louys Gasnier et de marie michelle de l'Evesché de Chartre paroisse de St martin du vieil Bellesme

Marie Gasnier, fille de Louys Gasnier et de marie michel de la paroisse de N.D. de Québecq »

Le mariage

Le mariage a évolué au cours des siècles, tant par sa signification que par sa forme. Au début, l'amour entre les futurs époux venait au second rang, des motifs matériels étant plus incitatifs. Quelle place est laissée à l'amour? Quel est le cheminement qui conduit à la rencontre de jeunes gens au mariage?

L'Église interdit les unions jusqu'au 4^e degré, mais accorde des dispenses pour les 3^e et 4^e degrés³⁶. Ceci évite la consanguinité, limite et stabilise le nombre de futurs conjoints possibles dans le village ou les alentours. L'empêchement au mariage varie selon la classe sociale et la dot. Le prétendant n'est donc pas pris au hasard. La classe bourgeoise sera plus enclin à la motivation pécuniaire, le roturier a moins tendance à en tenir compte.

Les lieux de prédilections pour rencontrer son futur conjoint sont : la messe, la foire, lors d'une veillée, d'une fête villageoise ou de travaux des champs. Comme aujourd'hui, il existe une multitude de gestes ou de rituels destinés à faire savoir qu'on souhaite commencer une relation amoureuse. Le jeune homme jette des petites pierres à la fille; les jeunes gens déclarent leur désir en se serrant la main durant une danse et le confirment en se frappant l'un l'autre; l'homme peut pincer le bras de la fille, et la fille donne son accord en s'asseyant sur les genoux du garçon.

Chacun possède sa formule pour exprimer ses attentes; les filles prononcent : « *Mé ton pé contre mon pé, mé dans ta main dans ma main et bisons-nous* » et les garçons : « *Mé ta langue dans ma goule, et dis-mé que tu m'aimes* ». Mais afin de poursuivre la relation, le consentement du père est indispensable. Ainsi le garçon doit demander l'autorisation de l'épouser et si le père accepte, le jeune homme pourra fréquenter sa dulcinée à la maison. Viendront les « *accordailles* ». Lors de cette cérémonie privée, le prétendant remet un gage à

la fille, souvent une bague. Il s'en suivra éventuellement un contrat de mariage, fixant entre autres la dot de la jeune fille et le douaire. Ces formalités étant remplies les fiançailles peuvent être célébrées.

Le contrat de mariage de Louis Gasnier et Marie Michel ne mentionne aucune dot, par contre, en prévision de sa seconde union cette fois avec Paul de Rainville, Marie Michel déclare au contrat en date du premier septembre 1666 {Fillion³⁷}

« Ladite future espouse a apporté avec elle en laite Communauté un hoyr estimée La somme de quatre vingt Livres avoir un Lict de plume Estimé a neuf livres, Ladite future espouse douée de la somme de trois cent Livres tournois de doüaires prefix ayant doué sur leur bien & inventaire des biens de lad. Commu' doüaire ayant Lieu Advenant dissolution du futur Mariage pour En faire Part a lad^{te} Future espouse remporte par presents quitte de toutes destes et quelle aura apporté avec ses hardes et habits savoir a son usage les Bague et Joyaux, et son doüaire tel que dessus »

Le mariage représente une charge financière importante, car le père doit doter sa fille. Un ancien proverbe français dit : *« La fille n'est là que pour enrichir les maisons étrangères; qui a des filles à marier, lui faut de l'argent à planté »*.

La cérémonie est donc parfois retardée faute d'argent. Un stratagème employé est de tenter de marier en premier l'aîné des garçons, de récupérer la dot amenée par la bru et l'utilisée afin de doter une ou plusieurs de ses filles. Si les fiançailles sont obligatoires, elles peuvent avoir lieu en dehors de l'église ou en l'absence d'un prêtre. Tôt ou tard par contre, le futur couple devra avertir le curé de leur projet d'épousailles. Ce dernier prendra en note leurs noms, celui de leurs parents respectifs, de la parenté et s'informerait s'il y a de l'amour entre eux. Ceci semble étrange, mais les mariages arrangés ont cours à cette époque.

L'église au courant de leur intention entreprendra une enquête de consanguinité, de moralité, ou de l'existence d'un précédent mariage pourvu que l'autre conjoint soit toujours vivant. Les bonnes mœurs sauvées, on procède à la publication des bans; soit un ban à la messe dominicale durant trois semaines consécutives, afin de prévenir tout et chacun du futur mariage. Toute opposition doit se faire rapidement et comporter une raison valide et vérifiable³⁸. Le mariage étant public, les portes de l'église resteront ouvertes pendant la cérémonie, sous peine de nullité du mariage.

Un autre incontournable exige de faire publiquement la promesse, pourvu que l'église accorde sa permission. Le laps de temps entre les fiançailles et la noce est généralement de quarante jours au maximum. Contrairement à la croyance, la moyenne d'âge se situe entre 25-26 ans³⁹. Les principales causes d'union tardive sont d'éviter de diviser l'héritage en petite part et d'attente de la mort des parents, ce qui libèrera l'ensemble des possessions. Il faut se rappeler que l'espérance de vie avoisine les 40 ans⁴⁰.

Comme vu, la promesse de mariage possède une valeur juridique et toute défection peut entraîner un procès. Ce qui se produit assurément lorsque la future est enceinte. L'homme alors doit choisir entre l'épouser, ou payer une amende et subvenir aux besoins de l'enfant. On remarquera que cette description ressemble à la pension alimentaire d'aujourd'hui.

Hier comme présentement, certaines superstitions sont greffées au mariage. Jean-Baptiste Thiers⁴¹, curé du diocèse de Chartres au XVII^e, rapporte qu'afin de se protéger des

maléfices, le futur époux urindra trois fois dans l'anneau destiné à la mariée; il laissera tomber l'anneau en le donnant ou en le recevant; il se mariera avant le lever du jour avec des habits ordinaires, ou encore mettra du sel dans ses poches, etc. Ainsi courent les croyances incluant la divination, les filtres et maléfices d'amoureux. La jalousie s'exprimera en nouant l'aiguillette⁴².

La coutume de la robe blanche, symbole de l'innocence, s'affiche qu'à la fin du XVIII^e siècle. Antérieurement, on se mariait en costume local, par contre, la tradition de l'anneau remonte à l'Antiquité. Le concile du Latran {1215} rendra l'union indissoluble et le couple demeurera uni jusqu'à la mort. Parfois parsemé d'usage différent selon le pays, il verra apparaître des règles fixes avec le Concile de Trente {1542-1563} :

- La présence du curé des parties, ou d'un prêtre autorisé par lui ou l'évêque.
- Le consentement des parents pour les mineurs de moins de vingt-cinq ans.
- Deux témoins.
- Trois publications de bans {dispense possible par l'évêque}
- Constat du mariage sur un registre.

Afin de compléter les obligations liées à ce Concile, Henri IV rendra en 1579 l'ordonnance de Blois qui demeurera la base de lois et de jurisprudences durant longtemps :

- Publication des bans par le curé de chaque partie avec l'approbation des parents ou tuteurs.
- Célébration publique.
- Quatre témoins « dignes de foi » outre le curé qui reçoit le consentement.
- Autorisation parentale [père, mère, tuteurs ou curateurs] pour les hommes de moins de 30 ans; pour les femmes de moins de 25 ans {sinon on déclare un rapt, auquel on assimile la subornation}.
- Consignation dans un registre.
- Mariage devant un notaire seul, est irrecevable.

Ces obligations expliquent l'apparition dans les registres paroissiaux de certaines phrases, démontrant que le mariage fut fait suivant les règles : « *et moi, curé soussigné, leur ai donné la bénédiction [...]* »; « *j'ai reçu la célébration du mariage en face de la Sainte Église Catholique* »; « *mariage célébré en face de notre Sainte Mère l'Église* »

En principe, la cérémonie a lieu à l'église, mais avant le XIII^e siècle on se marie aussi dans les foyers! La première union d'un de Gagné en Nouvelle-France fut célébrée dans la maison paternelle. Il unissait pour la vie, Louise Gagné et Claude Bouchard. La dot stipulée au contrat et offerte par les parents de Louise consistait en habits, meubles et lampe selon son état et conditions.

« *La 25 des moys de May 1654, après publication faite de trois Bans le 10 le 14 & le 17 du mesme moï ne sentant trouvé aucun empêchement légitime le r.p. Paul ragueneau de la Comp^{ie} de Jesus ayant pouvoir & commission de qu'il appartient a interrogé Claude Bouchard & Louyse Gasnier fille de Louys Gasnier & Marie Michelle de cette paroisse, lesquels ayant donné leur mutuel consentement par paroles de présent il a solennellement marier en la maison de Louys Gasnier en présence de témoins Sygnes Toussaint Toupin & Estienne Lessart* »

À l'église, le prêtre suit le rituel d'Arras⁴³ et prononce la motion suivante : « *Bonnes gens, nous sommes ce y assemblez au nom de la Sainte Trinité de paradis pour commencer un mariage entre les parties présente. C'est à savoir Nh. Et nF. »*

Une dramatique⁴⁴ d'un mariage au XVII^e siècle aidera à visualiser l'époque et les traditions. La cérémonie débute sur le parvis de l'église. Les fiancés accompagnés de leurs témoins, parents et amis attendent le prêtre. Ce dernier, vêtu d'un surplis ou d'une aube, est suivi d'un clerc. L'officiant se présente à l'entrée principale et proclame fort et clair pour la toute dernière fois un quatrième ban :

« *Bonnes gens, nous sommes ici rassemblés pour unir par le mariage de Nh {nom homme} et Nf {nom femme}. Nous avons proclamé en la sainte Église trois bans, par promesse de mariage entre ces deux personnes. S'il y a empêchement connu par quoi l'un ne peut avoir l'autre en loi de mariage, le dise [...]* »

Le prêtre fait une pause et parcourt du regard l'assistance. « *Puisqu'il n'y a aucun empêchement, nous prions et supplierons la bonté et majesté de Dieu qu'il ratifie et avoir pour agréable l'union entre ces deux futurs époux. »*

L'officiant se tourne vers le marié et dit : « *Quel est ton nom?* »

Marié : « *On me connaît sous le nom de Nh.* »

Mariée : « *On me connaît sous le nom de Nf.* »

Prêtre : « *Nf, acceptes-tu librement de prendre pour époux Nh?* »

Mariée : « *Oui.* »

Prêtre : « *Nh, veux-tu vraiment Nf pour épouse?* »

Marié : « *Oui.* »

Alors l'officiant prend la main droite de chacun et place celle de l'homme dans celle de la femme en disant : « *Nf, je te remets Nh comme époux pour que tu le gardes, sain ou malade, et que tu lui conserves ta foi et ta loyauté selon les commandements de l'Église. L'acceptes-tu ainsi?* »

La mariée répond : « *Oui je l'accepte.* » Puis inversant le geste le prêtre dit : « *Nh, je te remets Nf comme épouse pour que tu la gardes, saine ou malade, et que tu lui conserves ta foi et ta loyauté selon les commandements de l'Église. L'acceptes-tu ainsi?* »

Le marié répond : « *Oui je l'accepte.* ». Suite à cette acceptation mutuelle, le prêtre entoure les mains droites jointes des époux avec une corde ou une étoffe en prononçant la formule suivante :

« *Puisque vous avez donné votre consentement, donnez-vous l'un à l'autre la foi que vous devez à Dieu et à la sainte Église. Gardez-vous dans la parfaite fidélité selon les règles et le dévouement du mariage.* »

Le prêtre retire le lien les unissant et fait signe au clerc d'apporter l'anneau et le bénit. « *Dieu de bonté, accorde ta grâce et ta largesse de la vie éternelle. Daigne bénir cet anneau afin qu'en le portant, l'épouse soit munie de ta protection et qu'elle fuie les tentations du démon, qu'elle garde fidélité à son mari, qu'elle instruisse ses enfants dans la piété, et de la crainte ton courroux. Qu'elle trouve grâce auprès de tous par sa conduite bonne sainte afin de parvenir au salut éternel.* »

L'anneau bénit, l'époux le prend et le passe dans l'annulaire de la femme en disant : *« De cet anneau je t'épouse, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »* Le clerc présente les arrhes {trois pièces de monnaie} au prêtre qui les bénit :

« Bénis, Seigneur cet or {ou cet argent} que nous bénissons en ton nom, suppliant ton immense bonté de dotés ce couple des richesses de la grâce et de la gloire, ici et dans l'éternité, pour les siècles des siècles. Amen. »

L'homme prend les pièces et les remet à la femme en lui disant : *« De cet or je te doue et de mon corps je t'honore. »* L'épouse place les écus dans sa bourse. Les époux s'agenouillent face à face, se tenant par les deux mains. Pendant que le prêtre récite la bénédiction nuptiale.

« Prions, ensemble le Dieu tout-puissant qui a daigné répandre sa grâce et sa bénédiction, pour que se multiplie la descendance de ce couple. Et prions-le afin qu'il garde en sa protection ses serviteurs ici présents, NM et NF. Qu'il leur donne des cœurs accordés et une conduite gouvernée par un mutuel amour. Qu'ils obtiennent aussi, par sa faveur, des enfants, et qu'ainsi ses serviteurs ici présents le servent en toute humilité de leur cœur, eux qui croient fermement en lui. Par le Christ Notre-Seigneur tout-puissant qui vit et qui règne dans les siècles des siècles, AMEN. »

Les époux se relèvent et s'embrassent. Le prêtre conclut :
« Allez dans la paix du Christ. »

Suit la messe consacrant ce mariage devant Dieu. La bénédiction nuptiale autorise ainsi les époux à vivre ensemble et à avoir des relations dans le but de procréer. Il est vraisemblable que le mariage de Louis Gasnier et Marie Michel se déroula ainsi. Malheureusement, aucun certificat religieux officialisant l'union les concernant ne fut trouvé.

Ce rituel probable varie selon l'endroit et les paroisses. Dans certains diocèses, le rite est différent; on asperge d'eau bénite les mariés, on chante à leur arrivée dans l'église, on bénit des pièces de monnaie, des bijoux et même le contrat de mariage. Mais dans tous les diocèses, avant la bénédiction nuptiale des anneaux, avant que le prêtre reçoive leur promesse mutuelle, avant la jonction de leurs mains, ils doivent embrasser le crucifix en murmurant *« Nous t'adorons, Seigneur Jésus-Christ, et nous te bénissons, parce que par ta sainte Croix, tu as racheté le monde »*.

Ce rituel généralement exécuté en privé, rappelle celui exigé à l'occasion par un prêtre envers les futurs époux, afin qu'ils proclament leur profession de foi et leur renonciation à Satan, avant même de bénir le mariage. La bénédiction des anneaux pouvait se faire à l'église ou lors du repas de noces, en présence du célébrant selon l'époque et la coutume.

Bénédiction au début du repas de noces

À la maison, le rituel du mariage s'avère différent. Attablés et entourés de leurs convives, les époux attendent le moment solennel. Le prêtre se tient près d'eux, lorsque le garçon d'honneur apporte un plateau recouvert d'une serviette blanche. Le linge enlevé, dévoile un pichet de vin, une coupe et une petite miche de pain. L'officiant prend le pain et trace une croix sur la croûte. Il le rompt, le bénit et dit :

« Seigneur Jésus-Christ, pain des Anges, daignez bénir ce pain, afin que tous ceux qui en goûteront y trouvent la santé du corps et de l'âme. Vous qui vivez et réglez dans les siècles des siècles; amen. »

L'officiant donne le morceau de pain à l'époux, qui le partage avec son épouse. Il verse ensuite le vin dans la coupe. Le mari en boit un peu, puis la tend à sa femme.

En Nouvelle-France, avant la construction de la chapelle à Sainte-Anne-de-Beaupré, les paroissiens de la côte font partie de celle de Notre-Dame à Québec. Mal éclairé à la chandelle, avec lanterne ou au bec de corbeau l'intérieur de l'église ne permet pas de faire des cérémonies à la brunante ou le soir. On privilégiera ainsi la messe aux premières lueurs du soleil. Certaines fois, elle est dite à quatre heures et des mariages célébrés vers cinq heures.

Sous monseigneur de Laval, il n'existe aucun rituel contrairement à la France. Pourtant, il écrira au Saint-Siège en 1660 : « *Romanum ritum hic omnes sequimur* », « *c'est le rite romain qu'ici nous suivons tous* ». Monseigneur de Laval gardera cette ligne de conduite durant tout son épiscopat.

Comme vue, Louis Gasnier et Marie Michel ne roulaient pas sur l'or au mariage de Louise leur premier enfant. Un regard sur le contrat de mariage⁴⁵ de Marie Gagné et André Berthelot dit Le Loutre, semble démontrer un accroissement de richesse. Ils sont plus généreux et ainsi ils promettent :

« [...] en faveur dud Mariage lesdict gasnier & Michel père & Mere de ladicte fille future espouse ont promis & promettent de donner ausd futurs espoux une vache a lait étant a poil Noir un lict garny de plume avec les traversains & oreillers aussy le tout garny Une Couverte deux linceulx, six serviettes & deux Nappes le Nombre de vingt livres de vaisselle destain ou vingt livres tz au Choix & option dud gasnier avec deux habits Neufs avec ceux quil luy peuvent servir de présent & en outre lesdicts gasnier & Michel père & Mere de ladicte fille se submettent & oblige de Nourrir lesdict futur espoux lespace d'un an du Jour des espousailles & sy en cas ledict futur espoux peult aller ceste annee en France lesd père & Mere de ladicte fille la Nourriront & en viron un an durant [...] esté estimes a la somme de six Cents soixante & dix Neuf livres dix sols & donc a esté presentement livre aud futur espoux le lict la Couverte deux linceulx lad vache & les habits ».

Le mariage des deux tourtereaux ne tardera pas, le lendemain, ils s'uniront en la nouvelle église de Sainte-Anne-de-Beaupré. Préalablement confessés et habillés modestement, ils se rendent à l'église accompagnés de leurs parents et amis. À l'intérieur, debout devant la nef, les futurs époux attendent un signe. Puis lentement, le couple s'avance vers l'hôtel. Le révérent revêtu d'un surplis et d'une étole blanche regarde ceux qui échangeront bientôt leur mutuel consentement.

Le curé les interrogera en ces termes : André Berthelot, voulez-vous avoir Marie Gagné. Ici présente, pour femme & légitime épouse? — Marie Gagné, voulez-vous avoir André Berthelot ici présent, pour mari & époux? Sur leur réponse positive, l'officiant trace deux fois le signe de la croix en prononçant; « *benedic* » et « *benedicimus* ». Il asperge l'anneau de mariage d'eau bénite, le remet à l'époux qui l'enfile au « *au quatrième doigt de la main gauche de son épouse* ». Les époux se donnent la main droite et le célébrant les unit en prononçant :

« Oremus. Propitiare, Domine, supplicationibus nostris, & institutis tuis, quibus propagationem humani generis ordinasti, benignus assiste : ut quod te autore jungitur, te auxiliante fervetur. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et régnât in unitate Spiritus Sancti Deus⁴⁶ ».

L'inscription au registre de la paroisse rend l'acte officiel et déterminant. Le curé écrira le nom des mariés, des pères & mères, tuteurs ou curateurs, la date, l'année et le mois. Il fera aussi mention des dispenses de bans obtenues.

« Le 26^e Janvier 1659 après la publication des bans faits le 1^r et 5 Janvier et ne s'estant trouvé aucun empechement legitime le père Paul Ragueneau, Maria solennellement André le loutre fils d'andre le loutre et de Rachel berthelot ses père et mère de la ville de honfleur parroisse parroisse de S^{te} Catherine en l'Evesché de Lizieux d'une part et Marie Gasnier fille de Louys Gasnier et Marie Michel ses père et mère habitant de la Coste de Beaupré de la paroisse de Québec d'autre part, en présence de Estienne de l'essard, Pierre picard, et Claude Auber »

Selon le rituel de Mgr de Saint-Vallier, tout mariage est défendu par l'Église à partir du premier dimanche de l'Avent, à la Fête de l'Épiphanie, et depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Quasimodo⁴⁷ inclusivement. Qu'importe le jour du mariage, on ne peut le faire avant l'aurore ni après le dîner ni hors de l'Église sans entendre la Messe immédiatement après.

Le Droit civil & canonique impose, l'âge de puberté, qui est de quatorze ans pour les garçons, & de douze ans pour les filles. Il exige en de tels cas le consentement des parents, tuteurs ou curateurs. De plus, un édit de 1697, contraint les veuves de 25 ans ou moins obtenir semblable approbation. En Nouvelle-France, on compte quelques cas où l'épouse à moins de douze ans⁴⁸.

- a - l'explorateur Jean Nicollet et Marguerite Couillard, âgé de onze ans; fille de Guillaume Couillard⁴⁹ et Guillemette Hébert
- b - Jean Aubuchon et Marguerite Sédilot âgée de 11 ans
- c - Samuel de Champlain et Hélène Boulé n'avait que 12 ans, lors du mariage

Les mariages scandaleux et le charivari

En France, sont déclarés mariages scandaleux ceux contractés entre deux personnes d'un âge très inégal, comme le fut celui de Samuel de Champlain. L'union entre une fille du village et un étranger est également mal vue, tout comme ceux de situations sociales très différentes. Ainsi, les jeunes de la bourgade montrent leurs désaccords envers cette alliance, en organisant un charivari⁵⁰.

Pour se faire, les jeunes gens peuvent parfois aller à la taverne et boire sur plusieurs jours, avant de faire payer l'addition au nouveau mari. Les autorités civiles et l'Église condamnent les charivaris. Ils les considèrent comme une atteinte à la sainteté du mariage, pourtant cette pratique populaire perdura jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

En Nouvelle-France selon Pierre-Georges Roy, il en est de même. On fait le charivari lorsqu'un mariage fournit le prétexte, tel celui des mariés d'âge inégal, à un veuf ou une

veuve qui convole en juste noce trop rapidement suite au décès du conjoint. Cette forme de protestation consiste à s'assembler le soir en face de la maison du couple mal assortie, et à faire du bruit, à chanter jusqu'à ce que l'époux explique sa conduite ou fait amende honorable. Le premier charivari eut lieu fin juin à Québec en 1683; une veuve, dont le mari était décédé que depuis trois semaines, convolait en secondes noces

L'écart entre la mort de sa conjointe et l'union de Louis Gasnier et Noëlle Chevalier peut laisser croire que l'époux eut droit à un charivari. Marie étant décédée en avril et le remariage de Louis ayant eu lieu en octobre, seul six mois sépare les deux événements. Ce court moment était-il injustifiable aux yeux de la population? Il ne faut pas ignorer le fait que Louis vivait à Saint-Cosme précédemment. La cérémonie ayant eu lieu à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, ce fait a pu influencer, s'il y eut charivari ou non.

Les enfants engendrés hors mariage

En France, un enfant conçu hors mariage devient illégitime et doit, selon l'édit⁵¹ de 1556, renouvelé en 1586 et en 1708, être reconnu par sa mère, lui procurant ainsi des droits civils comme le droit d'hériter. Le but étant de prévenir les infanticides punies de la peine de mort. La légitimation par la mère permet de donner un nom de famille à l'enfant. De ce fait, on retrouve dans les registres de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême l'inscription suivante⁵².

« Le onsiesme jour dud moï et an que dessus Fut baptise René fils naturel de francoyse regot Et de René marquis Anisi que ma tesmoigné Estienne boulié qui est parrain de l'enfant et Marie Brouard qui est la marainne »

D'ailleurs, une close du Concile de Trente, déclare que tout enfant légitime ou non, doit être consigné dans le registre paroissial et toute relation sexuelle hors mariage avant la bénédiction nuptiale est condamnable. Le même traitement s'applique lors d'une naissance survenue moins de huit mois après l'union et comme telle, est considéré comme un non-respect des préceptes religieux.

En Nouvelle-France, cet édit fut imposé. On en trouve la présence relativement à la petite fille d'Olivier Gagné et Élisabeth Pépin. Marie la fille d'Oliver Gagné accouchera d'une fille naturelle prénommée Claire. Elle fut baptisée le 24 avril 1719 à Saint-François, île d'Orléans conté de Montmorency. Concernant Claire, nous parlons d'une filiation naturelle, soit un enfant né de parents non mariés, donc à priori pouvant s'épouser bien qu'au baptême, le patronyme du père demeure inconnu. L'histoire ne dévoile pas si Marie, fille d'Olivier Gagné, déclara ultérieurement son nom. Par contre, Claire s'unira à Noël Lessard le 26 février 1748 à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Occasionnellement, on a pu lire le mot « bâtard »⁵³ dans les registres. Pour ces enfants l'avenir s'annonce sombre, car sans lien filial officiel, ils sont rejetés avant même la naissance de par la faute des parents naturels. Aujourd'hui encore ce terme est utilisé pour désigner les enfants nés hors d'un mariage légitime : naturels, adultérins ou incestueux. Il fait aussi partie d'expressions vulgaires.

Ces rejetons émergent de différente classe sociale et sont le résultat d'un acte parfois involontaire, irréfléchi; d'une paysanne séduite, d'une fille violée, d'une servante amoureuse de son seigneur ou de la bourgeoise consolée de son veuvage, d'une noble qui eut une

aventure. Tous les enfants abandonnés ne sont pas des bâtards, mais en raison d'une grande misère, ils sont occasionnellement confiés à des institutions. Pendant le XVII^e siècle, la quasi-totalité de ceux trouvés fut délaissée la nuit dans la rue. Ainsi, lorsqu'une fille se retrouve enceinte et que l'avorteuse est sollicitée trop tard, ces illégitimes sont généralement déposés au portail des églises et désignés comme enfants « *trouvés* ».

À l'Hôtel-Dieu de Québec, il a existé durant longtemps une petite porte où l'enfant non désiré était laissé en tout anonymat.

L'onction des malades

La maladie et la souffrance hantent l'homme depuis la nuit des temps, et ce dernier doit avouer son impuissance et ses limites. Elles peuvent conduire à l'angoisse, au repliement de soi, au désespoir et même à une révolte intérieure ou contre Dieu. Elles aident aussi parfois à discerner l'essentiel du superflu. L'Onction des malades fut instituée par l'apôtre Marc, lorsque Jésus envoya ses disciples en mission dans les bourgades environnantes pour annoncer la Bonne Nouvelle :

« Étant partis, les Douze prêchèrent qu'on se repentît; et ils chassaient beaucoup de démons et faisaient des onctions d'huile à de nombreux infirmes et les guérissaient. » {Marc, VI, 12}⁵⁴

Cette onction existante au temps de Jésus est promulguée par une lettre de Saint-Jacques, comme un rituel spécifique pour les malades de la communauté chrétienne : *« Quelqu'un parmi vous est-il malade? Qu'il appelle les prestres de l'Église et qu'ils prient sur lui après l'avoir oint d'huile au nom du Seigneur. La prière de la foi sauvera le patient et le Seigneur le relèvera. S'il a commis des péchés, ils lui seront remis »* {Jc, V, 13-15}

L'Église avec le temps éleva l'onction des malades au niveau de sacrement. Cette tradition s'appelait antérieurement « *Extrême-onction* ». Lors de son administration par l'aumônier, c'est l'Église tout entière qui recommande le malade au Seigneur, afin qu'il le soulage et le sauve. L'onction peut-être donnée à plusieurs reprises en cas de récurrence. Aujourd'hui, au seuil d'une opération importante ou pour les gens âgés dont la fragilité s'accroît, il est approprié de recevoir ce sacrement.

L'absolution par l'aspersion du malade avec de l'eau bénite précède l'extrême-onction. En principe, seul un prêtre administre l'huile sanctifiée par l'Évêque. L'essentiel consiste en l'application de cette huile sur le front et les mains de la personne {dans le rite romain} accompagnée d'une prière recommandant l'être à Dieu.

En Nouvelle-France, la carence de prêtre permit aux jésuites d'accomplir le rituel. Il fut fait en deux occasions pour la famille de Louis Gasnier. Bien qu'aucun document officiel n'existe, il demeure hautement probable qu'il fut administré une première fois à la mort de Julien Le Noble, son homme engagé, et la seconde au décès de Pierre Gasnier le frère de Louis.

« Le mesme jour {10 avril 1654} fut enterré au cimetière de la paroisse Julien domestique de Louys gangner mort d'accident d'un arbre tombé sur luy à ce que l'on dit il est mort presque la semaine d'au paravant »

Ce n'est pas la mort que redoutent les hommes au XVII^e siècle, mais d'assurer la survie de leur âme. La population suit les étapes en fonctions des suggestions de l'Église. Pour elle, Dieu attribuera une place à l'âme selon ses mérites. Ainsi le testament représente la dernière chance, un acte de prévoyance et un prétexte important pour gagner sa place au paradis par des offrandes à l'église. Donc, décéder intestat devint une hantise crainte plus que la mort elle-même.

Le testateur en cette occasion dictera ses volontés à un notaire. En premier lieu, il confirme sa foi et son amour de Dieu, puis demande de dire des prières pour son âme, il fera des aumônes aux pauvres et des offrandes à l'Église, le tout suivi d'une nomenclature de ses dons aux personnes de son choix. Comme vue Louis Gagné dit Bellavance rédigea le sien le 3 juin 1673 {Duquet}, dans lequel il recommande :

« Pardevant & fut présent en sa personne Louis Gasnier dit Belleadvance [...] Il n'est rien plus certain que la mort Et rien de plus Incertain que l'heure d'Icelle ne voulant deceder Intestat [...] Et ordonnance de derniere volonté en la manière qui ensuit Premièrement a recommandé Et Recommande son ame a Dieu le Createur Pere fils et S^t Esprit a la glorieuse vierge Marie a Monsieur S^t Michel ange archange a son bon ange a tous les saints et saintes de Paradis veut Et entend ledit testateur ses debtes estre payées et tous fais si aucun se trouvent repares et amandes par l'executeur de son présent testament cy après nommé [...] ».

Les funérailles chrétiennes et inhumations

Si aujourd'hui la mort pour certains n'est qu'un point final à la vie, au XVII^e siècle, elle est un de passage s'ouvrant sur la vie éternelle. Selon le christianisme, le corps est l'enveloppe périssable de l'âme immortelle, destinée à vivre près de Dieu, ou à la damnation en enfer avec Lucifer.

En Nouvelle-France, avant le *Rituel* de Mgr de Saint-Vallier, on pratiquait le rite romain. Lorsque la mort frappait, on se hâtait d'avertir le curé, les parents et les voisins et la confirmation du décès se faisait par une vérification d'absence de souffle sur la paroi d'un miroir. Certain aussi employait la technique de mordre le petit doigt ou l'orteil du mort⁵⁵.

Selon l'endroit, les veillées funèbres diffèrent, mais le but, primale demeure la création d'un environnement propice au recueillement, et d'aider la famille à traverser l'épreuve. À coup sûr, le silence s'établit dans la résidence du défunt ou l'on parle à voix basse. Lentement, les proches procèdent à la toilette du décédé et lui met ses beaux habits, mais sans chaussures. Certains déposent parfois des pièces de monnaie sur les paupières, et une serviette sous le menton pour lui tenir la bouche fermée.

À l'époque de Louis Gasnier, une veiller au corps dure entre 12 à 24 heures⁵⁶ et la dépouille repose sur « les planches », tenues par des chevalets ou sur un lit. Dans certaines régions, on perpétue une vieille croyance française de placer près du défunt un petit plat d'eau. Selon la tradition, l'âme après avoir quitté le corps, se lavera avant de se présenter devant Dieu.

L'étiquette exige qu'en entrant le visiteur enlève son chapeau, puis récite un chapelet. L'un après l'autre, parent et amis défilent, en plongeant une petite branche de sapin dans un vase d'eau bénite pour en asperger le défunt. À intervalle rapproché, on plasmodie le rosaire

et la nuit, on organise la veillée au corps. Le jour de l'office religieux, on débite de nombreuses prières, puis le mort est enveloppé d'un linceul, déposé dans une bière et porté à bras ou en voiture. Le cercueil de planches n'est jamais cloué à l'intérieur de la maison. Cette opération se fait un ou deux arpents plus loin

Derrière, suis lentement une procession jusqu'à l'église où une messe est célébrée en l'honneur du trépassé. Au terme de l'office, le cercueil est descendu dans la fausse et chacun lui dit adieu à sa façon. Ce mot, cette expression sont prononcés par habitude, sans en comprendre le sens véritable. En fait, on adresse « à Dieu », le défunt. C'est notre « *recommandation à Dieu* » pour celui qu'on a aimé. C'est « *le dernier adieu par lequel la communauté chrétienne salue un de ses membres avant que le corps de celui-ci ne soit porté à sa tombe.* » {Ordo exsequiarum, n° 10}.

Au début de la colonie, lorsque le défunt réside près du lieu de culte, voisins et amis portent le cercueil sur leurs épaules. Si la distance est trop longue, on transporte la dépouille en canot jusqu'à l'église. En hiver, on utilise la traîne et sur le passage du cortège funèbre, tous s'agenouillent et font une prière. Rendu à destination, on dépose la tombe dans une grande fosse creusée d'avance où elle repose en attendant le printemps pour l'inhumation.

En belle saison, on place le cercueil sur un catafalque situé dans la nef, entouré de quatre cierges. L'office religieux terminé, le cortège s'achemine lentement au cimetière. La cérémonie varie selon le statut social du défunt. Au début du Régime français, la simplicité et l'humilité sont de rigueur dans ce rituel. À une époque, une minorité de gens demandent par testament des « pompes baroques⁵⁷ ».

Rendu au cimetière, tous s'arrêtent et le prêtre bénit la fosse. À l'aide de corde, on descend lentement le cercueil. Chaque nécropole catholique possède une section non consacrée réservée aux enfants morts sans aucun baptême, aux inconnus et aux suicidés.

Au-dessus de la tombe, on dresse une croix où est inscrit le nom de la personne. C'est ce sentiment qui est à l'origine du culte moderne des monuments funéraires et des mausolées. Mais au-delà de l'apparence, les chrétiens prêtent une oreille attentive, à l'épisode de l'évangile de Saint-Jean relatant, la résurrection de Lazare. Sans doute nourrissent-ils l'espoir qu'au jour du jugement dernier, ils pourront répondre à l'appel du Christ et vaincre la mort à jamais.

Il existe plusieurs types de service funéraire, mais payant. Les frais varient selon le genre demandé⁵⁸. Souvent et en rapport avec le testament, le nom d'un défunt est annuellement mentionné et messe célébrée. À une époque, dans la paroisse de Sainte-Famille, sur l'île d'Orléans, lors des obsèques, on plaçait le cercueil du trépassé sur une sorte de gradin. Ce piédestal comptait trois niveaux où la bière pouvait reposer. Le niveau d'élévation dépendait du montant versé à l'église. L'on croyait en l'adage : « être plus haut, c'est être plus près de Dieu »

Depuis le Moyen Âge, dans un contexte de superstition, un corps enseveli dans l'église permet à l'âme d'être plus près de Dieu et d'augmenter ses chances de salut. Originellement, cette pratique était réservée au haut clergé, puis fut accordée aux nobles, au fondateur de l'église, puis tout paroissien ou bienfaiteur de la bourgade se verra offrir cette possibilité. En 1655, étant donné le faible coût rattaché à cette prérogative, chacun réclamait de l'être et

exigeait des cierges et le déploiement de tentures noires, mais tardait constamment à s'acquitter monétairement pour ce service.

Le 10 juillet 1666, l'évêque de Laval⁵⁹ mit en place un règlement qui contrât cet abus. Le prix d'une fosse dans l'église sera augmenté et de plus, les marguilliers n'accorderont aucune demande sans un paiement au préalable. En retour, la fabrique offrait des cierges gratuitement aux pauvres. En Europe, l'enterrement dans les églises commençait à engendrer des ennuis⁶⁰.

Être inhumé dans un lieu de culte devint si populaire, que l'intérieur de l'église était réparti en zone d'ensevelissement. En principe, le chœur était réservé au seigneur du lieu, aux prêtres et curés; sous le ban, l'endroit était retenu et payé du vivant du demandeur et parfois en remerciement par la communauté, certains défunts furent enfouis à titre honorifique.

Les registres paroissiaux mentionnent le secteur où le corps fut enterré au seing de l'église. Il peut s'agir d'un repérage géographique : à main droite en entrant dans l'église ou d'une localisation familiale. Ainsi le petit Noël Marie repose dans l'église à côté de ses frères, sous le banc de son père. Ce fut le cas de Catherine Daubigeon, épouse de Pierre Ganier, premier capitaine de La Prairie⁶¹.

« L'an 1712. Le 13^e May est decedée en cette paroisse de nôtre dame et de S^t Fr. xavier Catherine d'obigeon femme de pierre Gagner apres avoir reccu tous les sacrements avec beaucoup de pieté, son corps a été Inhumé avec les ceremonies accoutumées dans légglise de cette paroisse sous la lampe le 14 du même mois et an en présence p. Gagner p. brion et plusieurs autres ».

Plus tard, dans certaines paroisses les corps seront ensevelis sous les dalles du pavement de l'église, qu'on soulevait pour l'occasion. Malheureusement, les démunies n'ont pas cette chance, et sont inhumées dans le cimetière, où la sépulture est gratuite.

L'Église est à la fois spirituelle et symbolique et l'emplacement de la tombe n'y déroge pas. Au cimetière, les familles recherchent les places les plus rapprochées de l'église, si non adossée au mur même⁶². Les mauvais paroissiens ne faisant pas leurs Pâques ou négligeant d'aller à la messe seront enterrés le plus loin possible {à côté des portes de la nécropole}, les mécréants {protestants, juifs, excommuniés, acteurs, etc.} sont tout bonnement exclus de ce champ des morts.

Monseigneur de Saint-Vallier, instituera des rituels précis afin d'aider les prêtres dans leurs tâches. Publié en 1703 et bilingue, il donne d'une part des instructions à l'usage des ecclésiastiques sur la manière d'administrer les sacrements et de célébrer la messe. D'autre part, les formules, les prières et les bénédictions sont explicitent et doivent être prononcé en latin, seule langue officielle⁶³.

Si le décès d'une personne engendre un profond chagrin, il n'est pas sans faire ressurgir certaines croyances populaires⁶⁴.

- Ainsi en Nouvelle-France lorsqu'on constate qu'un mort possède une jambe plus longue que l'autre, on croit qu'un membre de la famille décèdera dans l'an et jour.
- Si un corbillard portant un mort s'arrête devant une maison, un des habitants de la maison mourra dans l'année.

- Une famille ne devrait jamais louer un logement qu'elle a déjà habité, car, assurément, un de ses membres décèdera dans l'année.
- Ne laissez jamais pénétrer un oiseau chez vous, car il vient vous avertir qu'une personne de la maison décèdera dans l'année.
- Un cadavre exposé dans la maison le dimanche attire la malchance et il y mourra quelqu'un dans les douze mois.
- Le chien qui, la nuit, hurle devant chez vous, annonce la mort d'un de vos proches.
- S'il pleut ou s'il neige pendant les funérailles, le défunt n'est pas encore au ciel.

À Québec, il existait un cimetière près de l'habitation construite par Champlain. Le couvent des Récollets possédait son lieu d'inhumation public. Ils seront les seuls jusqu'à la prise de Québec en 1629. La première nécropole officielle de Québec est de forme triangulaire et située à environs aux deux tiers de la rue côte de la Montagne. Aujourd'hui, l'endroit marqué d'une croix est appelé le cimetière de la côte de la Montagne.

Il faudra à peine cinquante ans pour qu'il devienne trop exigü. Le manque de place, incitera le gouverneur Jean de Lauzon, à donner à la fabrique de l'église de Québec, un petit lot pour servir de cimetière, le 9 mai 1655. Il sera en activité jusqu'en 1688. Le 31 décembre 1688 {Genaple}, la fabrique de Notre-Dame-de-Québec acceptera de céder à l'évêque le terrain de ce cimetière.

« [...] toute L'estendüe de terre qui se rencontre entre L'emplacement de Dame Anne Gasnier veufve de Mre Jean Clement de Veaux Chevalier Seigneur Demonceaux et l'ancien Cemetiere pour servir d'augmentant au dit Cemetiere ».

Par contre, dès 1657, on commence à enterrer dans celui de Saint-Joseph, tout près de l'église. Les communautés religieuses sont déjà pourvues de leur propre cimetière, tel celui des récollets à Notre-Dame-des-Anges, et ce dès 1625. Les religieuses utilisent aussi leur chapelle comme endroit de sépulture. À l'Hôtel-Dieu, les Augustines se servent du caveau sous la chapelle à partir de 1656. Elles ouvriront un cimetière pour les pauvres en 1662. La chapelle du séminaire et celle de l'Hôpital général possèdent leur lieu d'inhumation.

Suite au feu de 1640 qui détruisit les registres de l'église, il fut presque impossible de reconstituer les baptêmes, mariages et sépultures. Heureusement, la mémoire des gens contribua à en recréer une partie⁶⁵. Les répertoires mis à jour, et les inscriptions continuant à se faire, on découvrit un Julien X, qui n'est autre que Julien Le Noble. Il fut enterré le 10 avril 1654 alors que Pierre Gasnier frère de Louis est inhumé le 1er mai 1656.

« Le mesme jour {10 avril 1654} fut enterré au cimetière de la paroisse Julien domestique de Louys gangner mort d'accident d'un arbre tombé sur luy à ce que l'on dit il est mort presque la semaine d'auparavant »

En France, malgré la misère stagnante dans les villages, il est intéressant d'apprendre que les pauvres reçoivent de l'aide par l'entremise des frères de la Charité à leur décès, lorsque personne ne peut payer pour l'inhumation.

« Le lundy quatriesme iour de Juin 1668 mr Jean Saulnier fut inhumé en l'Église de cette par par les freres de La charité en nostre pnce »⁶⁶.

De ce côté ci de l'Atlantique, fut ouvert en 1710 le cimetière de l'Hôpital-Général de Québec d'abord désigné sous le vocable de « Cimetière des Pauvres » et « le cimetière des

Héros », et n'a à l'époque qu'une superficie de 45 mètres sur 76 mètres. Situé à mi-chemin entre les quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur de la ville de Québec, on y retrouve encore des sépultures datant de 1755.

L'endroit servit à inhumer plus de mille soldats morts durant la guerre de Sept Ans, incluant ceux de l'armée de Montcalm et de Wolfe morts de maladie ou lors de combats sur les plaines d'Abraham et de Sainte-Foy. Il demeure le seul cimetière⁶⁷ au monde qui témoigne encore aujourd'hui, de la guerre de Sept Ans {1756-1763} qui s'est déroulée sur quatre continents.

Classé bien culturel en 1977 par le ministère de la Culture et des Communications, il fut désigné lieu historique national du Canada en 1998 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Notes et références

CHAPITRE SEPTIÈME

LA NAISSANCE

1. L'œuvre de chair en Nouvelle-France : le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec
2. Dont l'envoûtement se fait à l'aide d'une figurine en cire, d'un cheveu, d'une rognure d'ongle et d'une aiguille.
3. Le réseau du Canada p.95-96 : Dans tout le royaume de France et de ce point de vue, la Nouvelle-France en faisait partie, les protestants n'avaient de droits que dans les limites de ce que l'édit de pacification signé à Nantes en 1598 leur accordait et il était clairement inscrit qu'il n'était que toléré. En vertu de cet édit, le culte protestant n'était autorisé que là où il était déjà établi entre le début 1596 et fin août 1597.

Marc-André Bédard a écrit une thèse de maîtrise dont le sujet était la présence protestante en Nouvelle-France. Il affirme qu'après 1627 même si la charte de la Compagnie excluait théoriquement, selon ses mots les protestants de la Nouvelle-France, des centaines d'entre eux s'y sont quand même établis. Sur sa liste de 477 protestants répertoriés, seuls, 36 sont arrivés avant 1662; et seulement 11 d'entre eux sont attestés, sur les 25 autres ne pèsent que des soupçons.
4. Fichier huguenot 1998; Michel Barbeau, trouvera 119 huguenots signalés en Nouvelle-France dont un certain nombre feront abjurations de leur foi.
5. Édit et Ordonnance et conseil supérieur de Québec 1676 p 158
6. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, p.470
7. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, p.208, 220
8. Noël anciens de la Nouvelle-France p.15-16
9. Noël anciens de la Nouvelle-France p.19
10. Noël anciens de la Nouvelle-France p.18. Il existe aux Archives du Séminaire de Québec un plan de la maison de la Compagnie des Cent-Associés à Québec en l'an 1639.
11. Noël anciens de la Nouvelle-France p.21
12. S'allier pour survivre p.67. À l'aube du XVII^e siècle, Champlain nommait les Hurons « Ochateguins », et les a souvent confondus avec les Iroquois dont la langue était proche de celle des Hurons. Leur coiffure, relevée sur le dessus de la tête et ressemblant à des hures, leur valut l'appellation de Huron par quelques français impressionnés par la raideur des cheveux.

Mais, leur véritable nom était Wendats {Wendats}, nom qu'ils s'étaient eux-mêmes donné et qui signifiait « Insulaires ou Habitants d'une péninsule » le mot « Wendat » identifiait une confédération de quatre tribus de manière analogue au terme iroquois « Ho-de-no-sau-nee » qui signifiait « le Peuple de la Grande Cabine » et qui englobait les cinq-Nations iroquoises
13. Le courrier de St-Hyacinthe
14. Il existe sur internet, une version chantée dont les paroles sont quelque peu différentes. Selon l'auteur, elle serait la version originale écrite par Jean Brébeuf. <http://www.histoirenormande.fr/chant-de-Noel-huron-compose-par-normand>
15. Historica Canada et Noël Anciens de la Nouvelle-France p. 29-33
16. Identitaires Québécois
17. Dictionnaire biographique du Canada; après 30 années d'apostolat, le 24 janvier 1688 : François de Laval présente sa démission en tant qu'évêque, car sa santé se détériore. Il décéda 20 ans plus tard soit le 8 mai 1708, à l'âge de 85 ans.

Histoire des canadiens-français 1608-1880 », Tome IV, page 5, Benjamin Sulte brosse un tableau peu flatteur, mais qui semble véridique « *Mgr de Laval continua, néanmoins ses tentatives d'empiètement. Il tenait par sa naissance à la noblesse, et chez lui lorsque le prêtre avait fini de parler, l'homme du privilège se montrait. C'est à l'aide de ce faux principe qu'il parvenait à se dédoubler et à agir à la fois comme pouvoir politique et religieux. Trente années de sa vie nous le montrent sous ce jour désagréable... La colonie ne lui doit à peu près que des chicanes. Il a toujours mis des obstacles à la création d'un clergé canadien.* »

18. Noël anciens de la Nouvelle-France p.72
19. Patrimoine immatériel, religieux du Québec
20. Rituel du diocèse de Québec
21. Ceinture de la Vierge, sachet d'accouchements, pierre d'aigle, rose de Jéricho.
22. Registre de Notre-Dame de Québec.
23. L'accouchement sous l'Ancien Régime
24. Registre de La Prairie de La Magdeleine
25. Tels ceux du médecin, ils sont parfois composés des toiles d'araignée, des feuilles ou des bestioles pilées, des excréments séchés
26. Wikipédia : Gabriel Fallope propose la première forme de préservatif, « fourreau d'étoffe légère, fait sur mesure, pour protéger des maladies vénériennes », pour se protéger de la syphilis fabriquée en peau de porc, recettes de rebouteux ou coït interrompu.
27. Jean Guillotin est l'époux de Françoise Bureau. Le couple fait baptisé dans la paroisse de Notre-Dame de Ver, un enfant prénommé Mathurin le 11 décembre 1639. Ce choix de parrain, marraine demeurée inconnue, car il fut impossible de déceler un lien de parenté avec Louis Gasnier ou son épouse. Concernant Jeanne Hourdet, son nom n'apparaît qu'une seule fois dans les archives paroissiales donc même problématiques.
28. Viguerie ,Jean de, Le catholicisme des Français dans l'ancienne France, p.17
29. Le Cybercuré
30. Selon l'église, il existe deux sortes de péchés; le mortel et le véniel; le premier peut impliquer la violence, l'adultère, le meurtre, un vol important, etc. commis en toute connaissance de cause. L'autre, implique d'observer trop légèrement la loi morale, ou de désobéir matière grave à cette même loi, sans une pleine connaissance ou sans un entier consentement
https://fr.wikipedia.org/wiki/P%C3%A9ch%C3%A9_v%C3%A9niel - cite_note-3
31. Référence à la bible catholique; les actes des apôtres.
32. Ordo confirmationis, 25, polyglotte Vaticane 1973, p. 26.
33. Rituale per le Chiese orientali di rito bizantino in lingua greca, Pars 1, Vatican 1954 p. 36
34. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, p.263, 264
35. Archives de l'archevêché de Québec, Registre des confirmations
36. Il existait alors quatorze empêchements propres à rendre nul un mariage. En voici quelques-uns :
 - 1- Défense est faite aux proches parents de se marier entre eux, et ce jusqu'au quatrième degré inclusivement.
 - 2- Un veuf ne peut épouser un des parents de sa défunte épouse à cause des affinités qui ont existé entre les prétendants.
 - 3- Un fiancé ne peut contracter mariage avec la mère, la sœur ou la fille de sa défunte femme.
 - 4- Le curé n'a pas la permission de célébrer de mariage pendant l'avent et le carême.
 - 5- Les fiancés, jusqu'à l'âge de 30 ans pour le garçon, et de 25 ans pour la fille, même si elle est déjà veuve, sont tenus d'obtenir le consentement de leurs parents avant de se marier.
37. Dictionnaire biographique du Canada : Michel Fillion, huissier, arpenteur, secrétaire du gouverneur Pierre Dubois Davaugour, greffier de la Sénéchaussée et du Conseil souverain, substitut du procureur

général, procureur fiscal, juge sénéchal et notaire royal, né vers 1633 à Saint-Germain-L'auxerrois, en Bourgogne, décédée le 6 juin 1689 et inhumée le jour suivant à Beauport.

Le *Journal des Jésuites*, en février 1661, mentionne un nommé Fillon, qui avait « assisté à la musique » avec Pierre Duquet de La Chesnaye. Peut-on voir en ce musicien notre Michel Fillion ? Son compagnon, Duquet, il est vrai, était notaire aussi ; mais qui nous assure qu'il n'y avait pas alors à Québec un autre personnage nommé Fillon, plus expert en musique que Michel Fillion ? Celui-ci a toujours signé ainsi, et bien lisiblement.

38. De ce fait, même aujourd'hui la tradition demande que le prêtre avant de bénir l'union, demande s'il a opposition au mariage.
39. La population française sous l'Ancien Régime
40. Les épidémies, l'inflation, la diète les famines, le nombre de pauvres de mendiant et de vagabond, la maladie telle la variole, le typhus, la malaria sont toutes des réalités. À cela s'ajoute la peste, fléau étendu en Europe. Tous ces facteurs influençaient sur l'espérance de vie des habitants. Des études parfois contradictoires et de fausses croyances ont influé sur la réalité. En fait, l'habitant du XVII^e siècle possédait une espérance de vie variant entre 40 et 45 ans.
41. Traité des superstitions
42. Ce qui veut dire frapper d'impossibilité d'avoir une vie sexuelle par un sortilège. Alors que dénouer l'aiguillette provoque le contraire et seule la personne qui a jeté le sort peut le retirer, ou lors du mariage, après la cérémonie, le marié touché doit marcher sur la robe de l'épouse pour conjurer le sort ! Selon le « *Petit Albert* » pour nouer l'aiguillette il faut prendre le membre d'un loup, puis se rendre à la porte de celui qu'on veut rendre impuissant et de l'appeler par son nom. Sitôt qu'il a répondu, on lie le membre avec un lacet de fil blanc et le pauvre homme devient aussitôt impuissant.
43. Le Traité d'Arras, 23 décembre 1482, entre le roi Louis XI de France et le futur empereur Maximilien I^{er}.
44. Dramatique forgé de toute pièce provenant d'innombrables écrits et descriptions issus de documents puisés à même l'internet.
45. Notaire Auber, 25 janvier 1659
46. Prions. Soyez favorable, Seigneur, à nos prières, et assistez dans votre bonté les institutions que vous avez établies pour la propagation du genre humain : afin que ce qui a été uni par vous, le Créateur, soit gardé par votre secours. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils, qui étant Dieu vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit.
47. *2e dimanche de Pâques ou dimanche de la Divine Miséricorde*
48. Jean Nicolet et Marguerite Couillard; les bans ordinaires sont publiés et ne trouvant aucun empêchement, ce fut le père Claude Pijart, jésuite et curé à Québec qui les a solennellement mariés en présence de M. M. Gand et Noël Juchereau, le 7 octobre 1637. Le mariage fut donc invalide par défaut d'âge, mais aucun indice de la réhabilitation du mariage ne fut trouvé. Il est possible que personne ne se soit aperçu de cette nullité, ou bien il y a eu réhabilitation et que le document ne figure pas au registre de Québec.

b} Jean Aubuchon et Marguerite Sédilot célébrée le 19 septembre 1654. Il fut réhabilité le 12 avril 1655, Marguerite Sédilot est née le 4 avril 1643, elle n'a que onze ans et demi. {Reg. de Montréal}. Ce couple fréquente Pierre Gasnier premier capitaine de La Prairie.

c} Hélène Boullé avait à peine 12 ans lorsqu'elle a épousé Samuel de Champlain le 30 décembre 1610. Il était alors âgé de 43 ans. Comme elle n'était pas encore nubile, le contrat exigeait l'espace de deux années avant la cohabitation des conjoints.

Enfin, notons celui de Louise Couillard, qui, à l'âge de douze ans, épousa Olivier Le Tardif : elle est sœur de Marguerite, et elles se sont mariées durant la même année, en 1637. Cyprien Tanguay. *A travers les Registres*, F.-J. Audet, *Mariages Précoce*. Comme l'on verra, Olivier Le Tardif donnera une concession à Louis Gasnier.
49. Wikipédia; Guillaume Couillard, sieur de L'Espinay, fut le premier colon français de Nouvelle-France anobli par le roi Louis XIV. Il prit les armoiries suivantes : « *D'azur, à la colombe au vol étendu et versé d'or tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople* » et comme devise : « *Dieu aide au premier colon* ».

50. Le Dictionnaire universel de Furetière, paru en 1690, définit Charivari comme un « bruit confus que font des gens du peuple avec des poêles, des bassins et des chaudrons pour faire injure à quelqu'un. On fait des charivaris en dérision des gens d'un âge fort inégal qui se marient. »
51. Archives du Bas-Rhin : « [...] Toute femme qui se trouvera dûment convaincue d'avoir celé, couvert ou occulté tant sa grossesse que son enfantement sans avoir déclaré l'un ou l'autre et avoir pris de l'un ou l'autre témoignage suffisant même de la vie ou mort de son enfant lors de l'issue de son ventre et qu'après se trouve l'enfant avoir été privé tant du saint sacrement du baptême que sépulture publique et accoutumée, soit telle femme tenue et réputée d'avoir homicidé son enfant et pour réparation punie de mort et dernier supplice {...} » Édit du roi Henri II de février 1556
52. Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p. 238
53. Terme tirant son étymologie de « *engendré sur le bât* » ou « *dans la grange* ». Aujourd'hui, le terme bâtard est considéré comme une injure. Il peut qualifier une personne étant née dans des conditions défavorables socialement. Il sert aussi malheureusement à désigner des groupes ethniques, et ce avec une connotation raciale
54. Référence à la bible catholique selon saint Marc.
55. Ultérieurement, on parlera de croque-mort. On désigne aussi par ce terme celui qui transporte le décédé au cimetière.
56. Toutes petites choses du régime français, p. 211. Suivant le régime français, au début de la colonie, on enterrait les défunts dès le lendemain de leur mort. Champlain, d'Ailleboust, de Callières et Vaudreuil, le furent tout comme des milliers d'autres. Cette coutume s'observait dans tout le pays et les classes de la société. Ce n'est que sous le régime anglais qu'on commença à mettre un espace de deux jours entre la mort et la sépulture.
57. Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 32, n° 1, 1978, p. 64. Ce cérémonial emprunté à la France implique un certain nombre de cierges et de personnes pauvres à l'intérieur du cortège. Les aumônes recueillies seront distribuées à ces pauvres.
58. 1^{re}, 2^{iem} et 3^{iem} classe. Celle des pauvres se fait au son de la petite cloche.
59. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec T 1, p. 259-260
60. À Landuvez en Bretagne, quatre-vingt-deux tombes reposaient dans l'église. L'odeur nauséabonde obligea à faire un grand ménage et l'on construisit alors des ossuaires dans les enclos paroissiaux pour recueillir les ossements. Lorsqu'il fut rempli, on transféra les restes dans une fosse au cimetière. Malgré tout, la tradition d'ensevelir dans l'église perdura.

L'ordonnance de Louis XVI {1776} interdisant d'ensevelir dans l'église, à cause de l'odeur de putréfaction des corps et des maladies, ne brisa pas la tradition. Avant 1950, certaines églises le permettaient encore, mais apparemment depuis 1950 seuls les archevêques ont conservé ce privilège.
61. Registre paroissial de La Prairie
62. Ces endroits étant les plus chers après l'inhumation dans l'église, seules les familles les plus nanties pouvaient se le permettre.
63. Ce *Rituel* est intéressant par son exceptionnelle longévité, car il est utilisé, jusqu'en 1851
64. Bulletin des Recherches historiques. Article d'E.-Z. Massicotte, 1933. et Toutes petites choses du régime français, p. 255
65. La question du tombeau de Champlain.
66. Registre numérisé paroisse Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p. 407
67. Cimetière de l'Hôpital général de Québec

Chapitre 8

Paroisses du Perche et de la Sarthe

Ce désir de mieux connaître l'ancêtre et ses origines nous transporte en France, où nos pas nous conduisent dans certaines villes, départements et provinces. Patience et persévérance sont l'apanage du chercheur. Tout comme au Canada, il faut fouiller dans les documents d'époque. Heureusement malgré deux guerres et une révolution, le vieux continent réserve de belles surprises. Témoins silencieux d'un temps révolu et souffrant de carence, les registres paroissiaux nous tendent leurs feuilles; l'usure, vandalisme, page manquante ou tronqué, encre effacée et oubliée du curé, autant de lacunes et de difficulté à contourner

Rappelons-nous que Louis Gasnier est un roturier, malgré sa profession de meunier. Ne possédant pas de titre de noblesse, la possibilité que la quête des origines de l'ancêtre Gasnier se termine avec de la chance vers 1540, mais continuons l'aventure. Toute recherche comporte ses risques et le plus courant est la similitude de nom de famille, ou de ceux qui semblent en découler incluant : Besnier, Gasnot, Garnier, Gasterie et quelques autres variantes moins présentes, mais bien réelles.

Tels que vus, les registres paroissiaux sauf exception, débutent vers 1540. Les études démographiques paraissent démontrer que les Gasnier seraient originaires de Normandie ou des environs. Ce point servira de départ pour retrouver le chemin parcouru des aïeux de Louis Gasnier jusqu'à Saint-Cosme-de-Ver. La première étape se trouve à Cancal, commune française située dans le département d'Ille-et-Vilaine, en région Bretagne

La grande difficulté des recherches généalogique au XVII^e siècle et antérieure concerne les lacunes et omissions intentionnelles du nom de la mère ou des parents des époux. Il en est de même concernant les faits et gestes des paroissiens. Le registre dévoile le baptême de Briand Gasnier fils de Jean Gasnier et Hélène Pontdemer, né le 12 août 1542 {calendrier julien}, où il s'unit *avant 1570* à Josseline Mathelin. La seconde étape a lieu dans la paroisse de Roubé en Loire Atlantique, où Pierre Gasnier né vers 1535 {calendrier julien} épouse Michelle Couterel vers 1552. Ils ont 4 enfants. Enfin troisième arrêt dans la paroisse de Saint-Georges sur Loire dans le Maine-et-Loire naîtra vers 1540 Jean Gasnier qui épousa Pétronille Leconte de qui elle engendra trois enfants. La route passe aussi par l'Indre-et-Loire pour arrivée à Tours puis au Lude avant de rejoindre Saint-Cosme-en-Vairais.

Ces mariages de Gasnier ont la particularité d'être les plus vieux trouvée par des chercheurs. Plus près de Saint-Cosme-de-Ver, on retrouve Gilles Gasnier et Christoflette

Gasnay qui font baptiser leur fils Loys {Louis} le 16 mars 1561 à Saint-Vincent de Tours. Suivit de Guillaume Gasnier et Marie Philippeau qui demande le baptême le 8 juillet 1563 pour leurs fils Jacques, à Saint-Pierre-du-Boile, de Tours. Ce parcours hypothétique infirme ou ne confirme aucune vérité et lien avec l'ancêtre. Par contre selon les recherches du Père Archange Godbout, O.F.M, rapportée par la regrettée madame Pierre Montagne¹, le bon père découvrit au Lude, un vieux certificat de baptême lié à une famille Gasnier du Perche. Louis Gasnier étant né à Igé, le cheminement présent exige une halte dans la commune du Lude.

Un aparté s'impose afin de remercier à titre posthume le prêtre, l'historien et le professeur d'histoire canadien, monsieur Cyprien Tanguay {1819-1902}. Sans son travail acharné en France, les familles canadiennes auraient ignoré l'origine du premier immigrant portant leur nom, à venir s'établir en Nouvelle-France.

Le Lude

Le canton du Lude fait partie de l'arrondissement de La Flèche. Le Loir, en est le principal cours d'eau et traverse d'est en ouest la contrée. Les autres voies fluviales sont la rivière Aune, Fare et Meaulne, de Marconne et des Cartes. La région comporte aussi 27 moulins à blé au XVII^e siècle.

Le commerce agricole régional consiste en grains sans réelle exportation. On y pratique l'extraction du calcaire, du minerai de fer, de la pierre à chaux et de l'argile à brique. Dans les premiers siècles de féodalité, la châellenie appartenait à Isambert du Lude puis à Vivien du Lude d'où la ville tire son nom. À son sujet, on lit dans le « *Mémoire de Miroménil sur la généralité de Tours* » {vers 1700}, et rapporté par Dom Guy-Marie Oury dans sa plaquette sur le « *Le Lude* ».

« [...] elle est une petite ville située sur la rivière du Loir, qui a été érigé en duché-pairie par lettre du 1675 en faveur de Henry de Daillon, chevalier des ordres du Roy, grand » maître de l'artillerie de France [...] » qu'il y a un grenier à sel [...] la paroisse contient 1000 feux et paye 6,700 livres de taille {impôts}. Il y a un couvent de récollets composé de huit religieux [...] »

La seigneurie du Lude se veut à l'origine une châellenie annexée aux fortifications de la Motte. Dès le VII^e siècle, la région possède une forteresse postérieure au lieu fort construit par les comtes d'Anjou afin de protéger la frontière nord-est, au voisinage du comté du Maine. Le château du Lude se situe dans la commune du même nom dans le département de la Sarthe.

Occupé par les Anglais pendant la guerre de Cent Ans, l'endroit devient la propriété de Jean Daillon, chambellan du roi Louis XI, en 1457. Pendant deux cents ans, les différents acquéreurs embelliront le château. Réaménagé à la fin du XVIII^e siècle et XIX^e siècle, il dévoile aujourd'hui quatre cents ans d'architecture française.

L'endroit érigé en comté au mois de mai 1545 relève, de la foi et hommage. Flanqué de quatre tours à l'origine, de nos jours il n'en reste que trois. Elles sont décorées d'arabesque et d'ornements et de sculptures médiocres. Sur deux des piédestaux de la balustrade de la terrasse, on remarque deux porcs-épics en demi-relief. Sans doute pour rappeler un roi

dénommé le « Roi roturier » dit le Père du Peuple. Il avait pour devise « qui s'y frotte s'y pique ».

L'intérieur du château richement meublé renferme un appartement contenant un mobilier comme au 16^e siècle. La pièce expose deux inscriptions. La première indique; « *Henri IV a couché dans cette chambre la veille du sacre {fête Dieu} l'an 1598 et a assisté à la procession qui fut la première cérémonie catholique où il se trouva depuis sa conversion* ». La seconde; « *Louis XIII a couché dans cette chambre le 5 juin 1619, en allant en Touraine voir Marie de Médicis sa mère qui s'y était retirée [...]* ».

Du temps de Louis XIV et de Louis XV, la commune du Lude est renommée pour ses carpes d'étamine et pour ses cuirs. Encore aujourd'hui, les tanneurs s'y donnent rendez-vous à l'occasion de la foire annuelle du Raillons qui se tient toujours le 2^e jeudi de septembre.

Un regard dans le registre de la paroisse du Lude dévoile que Marc Gasnier et son épouse Mathurine vivent dans cette région. Sont-ils ou non les arrières grands parents de Louis Gasnier? Malgré la croyance de l'existence d'un tel lien, aucun document ne le confirme officiellement. Le couple fait baptiser² le 12 mars 1583 un enfant répondant au nom de Pierre. Sans une racine directe avec notre ancêtre, l'acte demeure quand même une preuve irréfutable de l'ancienneté du nom Gasnier au Perche.

« Le 12^e jour de ce présent mois {mars 1583} a été baptisé Pierre fils de Marc Gasnier et de Mathurine sa femme parrain et marraine qu'y longe tenus sur les fonds de Baptisme Jehan Pege et Pierre Drisse et Simonne veufve de défunt

Jan Herneau P. Chalopin, ptre »

Sa lecture dévoile l'attribution d'un double parrainage à l'enfant. Il s'agit d'une ancienne coutume appliquée à l'occasion. Pour un garçon deux parrains pour une fille, deux marraines. Selon le généalogiste le Père Gérard Lebel, rédemptoriste à Sainte-Anne-de-Beaupré, « lorsque l'un des deux décédait l'autre prenait obligatoirement la relève. »

À l'époque ou Marc Gasnier, présumé arrière-grand-père de notre ancêtre demeurait au Lude, l'endroit se dit tourné vers Angers et appartient à la province d'Anjou. Depuis la révolution de 1789, elle fait partie du département de la Sarthe et du diocèse du Mans. Située à 247 km de Paris, ce lieu offre des rues étroites et l'apparence des maisons révèle la préservation de son cachet ancien.

Au fil du temps, il est devenu un important centre touristique et de plein air où vivent près de 5,000 habitants. On y trouve de très bons restaurants dont la table se compare favorablement à ceux de Paris. L'église paroissiale de Saint-Vincent fut partiellement reconstruite à la suite de la chute de l'ancien clocher. Elle possède encore sa voûte primitive du XII^e siècle et dans le transept, on y conserve la vieille cloche fondue en 1586. Cette dernière est décorée d'écussons armoriés et d'une frise de rinceaux de feuillage. Elle aura certainement annoncé l'arrivée en ce monde de quelques Gasnier.

Lors d'un voyage, un détour par le Lude est méritoire, et le visiteur ne devrait pas négliger le village de La Flèche, situé à environ 20 km, d'où est parti le sieur de Maisonneuve, le fondateur de Ville-Marie {Montréal}.

Bellême



Église Saint-Sauveur



Intérieur de l'église Saint-Sauveur, Bellême



Borne royale

Située à environ 110 kilomètres du Lude, la ville de Bellême est un point culminant concernant nos ancêtres. Géographiquement, la ville se découvre sur une hauteur. Du côté nord, elle domine la vallée qui la sépare de la forêt. Comme vue, son histoire débute avec Richard 1^{er} dit Richard Sans-Peur {942-996} troisième duc de Normandie qui conquiert le bourg sur le Rotrou, comté du Perche et de Bellême.

Ce duc fit don de la châellenie à Yves 1^{er} de Creil, en récompense d'anciens services. Ce dernier devint ainsi en 968, seigneur de Bellême. Il offrira plus tard à son fils Guillaume, la ville et le château. Les récits de l'endroit entremêlent de victoire et de défaite, expliquent partiellement pourquoi l'on affirme qu'elle appartient à la fois au Maine et au Perche. En 1412, Louis d'Anjou comte du Maine, assiège Bellême et remporte le combat. Lors de la reddition, les habitants exigent de demeurer sujets du roi de France.

La place forte entourée de hautes murailles fut bâtie au faîte d'une montagne. Soumise, la châellenie doit annuellement démontrer sa Foi et Hommage au comte, puis au duc d'Alençon. Cette obligation de reconnaissances sera transmise en Nouvelle-France et sera honorée par Alexis Gagné, fils aîné et héritier en partie de Louis Gagné dit Bellavance, seigneur de LaFresnaye. Pour se faire, Alexis se rendra le 5 février 1723 au Château St-Louis de Québec rencontré le représentant du roi, afin de respecter son serment tant en son nom que celui de ses frères et sœurs.

« Du Cinquiesme février gbi^c vingt trois En procedant a la confection dud papier terrier & Est aussy comparu pardevant Nous Michel Begon et Alexis Gagnier fils aîné et heritier pour moitié de feu Louis Gagnier dit Belleavance dans le fief vulgairement nommé LaFresnaye cy après expliqué [...] ».

Aujourd'hui, le temps de la Foi et hommage est révolu, et le territoire de Bellême renferme quinze communes, dont ceux d'Apenay, Chemilly, Igé, Marcilly, Saint-Fulgent, Vieux-Bellême, Origny-le-Butin. À l'époque on cultivait des pommes et des poires, qui transformés, étaient très appréciés comme boisson par les habitants. On confectionnait nappes, serviettes, mouchoirs de fil et coton en plus de belles pièces d'étamines à Nogent-le-Rotrou. Les toiles se vendaient à travers le pays et les étoffes de laine servaient à produire les habits des gens de campagne. À Vaunoise et aux environs poussaient des vignes.

La forêt de Bellême procure le bois de construction, le bois de chêne dit merrain est utilisé pour la fabrication des tonneaux, les pipes, les lattes, pellerons, pelle à blé, futs, sabots et bardeaux. On compte aussi vingt-cinq moulins à eau et deux à vent. Ceux à vent dont certain à blé se retrouve à Igé et parmi ces derniers, il y a :

Saint-Martin du Vieux-Bellême :	La Rotoir, Le Moulin-Neuf, Carrouge, Calabrière,
	Crapon, Saint-Martin, Cicé, Aunay.
Apenay :	Le Mazet et Chambrenaud
Igé :	Lonné, Igé, Braye, Chantereine
Marcilly :	Marcilly
St-Fulgent :	L'Évêque

La ville de Bellême cINTRÉ d'une muraille compte deux faubourgs; celui de St-Michel où se trouve l'église Saint-Sauveur, et l'autre de Saint-Pierre. Un marché s'y tient chaque semaine généralement le jeudi. Sur la route reliant Bellême à Saint-Cosme-de-Ver, on aperçoit à l'occasion sur le bas côté, des bornes royales. L'inscription gravée, indique le nombre de lieues entre cette dernière et Paris de Notre-Dame.

D'ailleurs à une époque outre les paroisses de Saint-Sauveur et Saint-Pierre ,il existait une église protestante dont les registres débutent en 1634. Ce fut à Saint-Pierre que Jullien Guillochon épousera Catherine Poirier³ le 17 septembre 1619, Julien étant le cousin germain de Marie Michel.

« Jullian Guillochon et Catherine Poyrier Furent espouzee Le 17 Jour dud moy Audit an {1619}, En présence de René du Mouchet et Simon dechallays ».

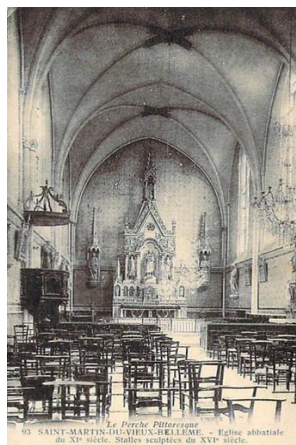
Malheureusement, l'église Saint-Pierre sera vendue en 1793 et démolie deux ans plus tard. Celle de Saint-Sauveur érigé au XV^e siècle Place de la République à Bellême fut déclarée monument historique par un arrêté du 6 novembre 1987. Les habitations et autres édifices marquant le développement de la ville ne manquent pas à Bellême;

- a) Tout près de l'église se trouve la place du château.
- b) Chapelle Notre-Dame-du-Vieux-Château, dite chapelle Saint-Santin; sorte de crypte déclarée historique par l'arrêté du 23 septembre 1971. Propriété privée; elle fut élevée au 10^e siècle et aménagée au 12^e siècle et 15^e siècle
- c) Hôtel Bansard des Bois à Bellême; proclamé historique par l'arrêt du 9 octobre 1979. Propriété privée, elle fut construite au 18^e siècle
- d) Maison du Gouverneur à Bellême; déclaré historique par l'arrêt du 17 janvier 1989. Propriété privée, elle fut érigée au 17^e siècle et restaurée au 18^e siècle et 19^e siècle.
- e) Tour de l'horloge à Bellême; déclaré historique par l'arrêt du 17 janvier 1989. Propriété privée, elle fut construite au 13^e siècle.
- f) Enclos préoral à Dame-Marie; certifié historique par l'arrêt du 26 février 1997. Propriété privée, elle fut bâtie au 14^e siècle, ancien prieuré de Chènegallon à Eperrais; officialiser historique par l'arrêt du 19 décembre 1973. Propriété privée, elle fut construite au 17^e siècle. Ce parcourt de vieux monuments rappellent la vie au XVII^e siècle. S'il semble monotone, il survient parfois un évènement incroyable tel celui du 29 juillet 1620 en la paroisse de Saint-Pierre de Bellême, inscrit dans les registres de la paroisse.

« Auquel jour 29 {juillet 1620} dud mois et an Loys XIII roy de France et Navarre partie de sa ville et chasteau de Bellesme pour coucher à Bonnestable monlsieur frère du roy et Monseigneur et Prince de Conte le Cardinal [...] ».

Indéniablement, ce fait extraordinaire pour la population locale fut très couru. Il serait donc surprenant que notre ancêtre Louis Gasnier, même âgé de 7 ans, n'ait pas vu le Roi passé avec sa suite.

Saint-Martin-du-Vieux-Bellême



Église Saint-Martin-du-Vieux-Bellême et son intérieur

Croix de feu Blanche de Castille

En quittant Bellême, il faut franchir 2 km pour se rendre à la paroisse voisine Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. Le chemin suffisamment droit dévoile un paysage de terre cultivée avec passion et amour depuis des siècles. Dans l'ensemble, le village demeure tel qu'au temps des travailleurs manuels du bois. Ses maisons en désordre le long de la sinueuse rue principale lui procurent un aspect charmant. L'endroit ne dénombre plus que 600 habitants, où chaque année le 4 juillet a lieu une foire sous le nom de la Saint-Martin.

Le nom « vieux Bellême », fut à l'époque un lieu-dit faisant référence à un ancien manoir situé à Gué-de-la-Chaîne. Son église dédiée à Saint-Martin de Tours, doit son existence à un seigneur de Rocé, habitant Gué-de-la-Chaîne. À ce lieu de culte, il ajouta des terres afin que les religieux⁴ puissent y vivre.

En 1229, le prieuré abrita pour un temps le roi Louis IX et la reine régente Blanche de Castille. Pour commémorer cet événement, la population érigea une croix de pierre, entourée d'un bosquet. Le monument fut remplacé à quelques reprises, mais s'élève encore aujourd'hui sur la route de Bellême. Chacun peut y lire l'inscription : la croix de feu reine à Blanche de Castille, mère de Saint-Louis.

Aujourd'hui désaffectée, l'église de Saint-Martin⁵ ouvre ses portes uniquement lors de célébrations religieuses particulières. À l'intérieur, éclairé par de hautes fenêtres gothiques, on remarque sur un mur, une belle statue du XVI^e siècle représentant Sainte-Anne, vêtue à la paysanne. Sous elle, une plaque commémorative rappelant le départ des frères Pierre et François Gaulin, ainsi que de leur sœur Marguerite pour la Nouvelle-France au XVII^e siècle.

Ce tour pittoresque se veut simplement un clin d'œil à la paroisse où Marie Michel et sa sœur se sont recueillies et prié Dieu. Les registres de cette paroisse contiennent des détails qu'on croyait perdus. Malheureusement, des pages manquantes et l'omission du célébrant ont fait disparaître d'innombrables faits. Pourtant une période s'avère n'offrir aucune lacune, soit la nomenclature des décès survenus par contagion en 1632. Mais il n'y a pas que l'adversité, on compte aussi sur le bonheur. Marie Michel vit probablement le jour dans cette paroisse. L'inscription de son baptême semble disparue, mais non celui de sa sœur Louise⁶ datée du 24 octobre 1601.

« Le vingt-quatre esme du présent mois et an que dessus fut baptize Loyse fille de pierre michel et Loyse gory parain francois huet marraine Loyse cordier et denise cordier »

Un second acte attire l'attention et provoque une interrogation légitime. En date⁷ du 18 mai 1610, fut enregistré le baptême d'une Marguerite, fille de Pierre Michel et de Louise Desforges. Existe-t-il un lien entre Louise des Loges et Louise Gory? Est-il possible que l'officiant ait inscrit des Loges au lieu de Gory? Une recherche exhaustive afin de retrouver des « des Loges » n'aboutit à rien et ce nom de famille semble complètement absent des paroisses de l'Orne.

« Le Dix huitiesme dudit mois {mai 1610} fut baptise Margaritte fille de Pierre Michel et de Louyse des Loges parain François Huet Maraine martine margaritte Bignon Et margaritte de forges »

Suivant cette information est-il possible d'affirmer que cette Marguerite est en fait Marie Michel, la future épouse de Louis Gasnier? Les recensements de la Nouvelle-France offrent une réponse partielle ou une réponse probable selon le cas. Celui de 1666 indique que Marie Michel a 40 ans. Celui de 1667 lui octroie 48 ans et elle semble avoir 61 ans au dénombrement de 1681. À son décès le 12 novembre 1687, on lui déclare l'âge vénérable de 72 ans.

<u>Recensement année baptême</u>			<u>Recensement</u>	<u>âge</u>	<u>année naissance</u>
1666	- 1610	= 56 ans	1666	- 40 ans	= 1626
1667	- 1610	= 57 ans	1667	- 48 ans	= 1619
1681	- 1610	= 71 ans	1681	- 72 ans	= 1609

La question reste en suspend, Marguerite Michel et Marie Michel sont-elles la même personne? L'éventualité semble très probable, mais sans un autre document un doute demeure.

Si on ne peut déterminer sa date de naissance exacte, les registres montrent que Marie Michel fut marraine à plusieurs reprises en la paroisse de Saint-Martin. Le 1er octobre 1622 avec Jean fils de Jullien Guillochon et de Catherine Poirier; le 2 avril 1630 de Marin fils de Pierre Cloutier et de Perrine Neupleau; le 18 avril 1637 de Marie, fille de Pierre Guence et de Louise Michel sa sœur; le 17 août 1637 d'Anne, fille de René Michelet et Anne Liberge⁸. Enfin, selon le contrat de mariage de Marie Michel, Julien Guillochon⁹ est son cousin germain.

« Le Samedy premier jour doctob' {1622} ode an fut baptise Jehan fils de Jullien Guillochon et de Catherine Poyrier fut son parrain Jehan Duval fut Sa marraine Marie Michelet

Le deuxiesme jour d'apvril {1630} a est Baptisé Marin fils De pierre clouet et de perrine neauplau ses père Et mre Le parrain Marin mesnage et La marainne Marie Michel

Marin fils de Pierre Clouet {2 avril 1630} Et de Perrine Neauplau a esté Baptisé le deuxiesme du moy si dessus Son parain Marin Mesnage et la Marainne Marie Michel

le dix huict esme Jour {mai 1637} dud moi et an que dessus Fut baptisé Marie fille de pierre guence le Jeune Et de Louyse michel le parrain Thomas guence la Marraine Marie Michel

Le dix septiesme Jour d'Aoust {1637} audit an que dessus Fut Baptise Anne fille de René Michel Et d'Anne liberge ses pere et mère le parain Charles lavie la Marainne Marie Michel »

Selon les rites de l'Église catholique, un enfant ne peut être parrain ou marraine avant l'âge de 14 ans. Donc si nous enlevons 14 années de 1622 on remonte en 1610. L'exercice apparaît compliquer, mais pourtant! Il faut avouer en toute conscience qu'en vertu des différents baptêmes et des calculs exécutés qui repose sur les recensements officiels du Canada, il semble avoir concordance avec l'âge de 72 ans inscrit lors du décès de Marie Michel. Comme dit, confirmer que Marguerite et Marie sont la même personne, sans un document officiel, serait préjudiciable, bien que l'évidence demeure frappante.

Outre le prénom de Marie, son patronyme pose également un problème de filiation. En plus de ceux de la famille Michel, donc en lien avec notre ancêtre soient : Pierre Michel, René, Louise et Marie, d'autres individus avec le même patronyme vivent dans la paroisse, mais pour l'instant, il est impossible de réaliser une consanguinité directe avec celle qui nous concerne. Ainsi nous retrouvons; Baptiste, fils de Jean Michel et Magdeleine Delorme baptisé le 21 septembre 1600, les parrains Philippe Perrot, Eloy Huot, la marraine Jeanne Delorier. Le couple fait baptiser le 27 septembre 1610 une fille Louise¹⁰.

Le 21 juillet 1603 naîtra Anne fille de Martin Boulanger et Jacquine Michel, le parrain Léonard Clottet et les marraines Anne Champion, Louise Labourd; le 3 septembre 1619 Robert fils de Robert Michel et de Margarette Toseau, le parrain Jean Michel la marraine Renée Huet. Le même couple fera baptiser un fils Sébastien le 2 mars 1623, le parrain Sébastien Paste et la marraine Madeleine Delorme¹¹.

En ce qui a trait à Pierre Michel et Louise Gory, leur premier enfant semble être Louise. Cette dernière se mariera en deux occasions. La première avec Jacques Couiller de qui Louise accouchera d'un enfant dénommé Pierre, qui sera baptisé le 4 mars 1632. Suite au décès son conjoint inhumé le 11 août 1632, elle s'unira avec Pierre Guence le 27 juin 1633. Ils auront une fille Louise baptisée le 11 juin 1634, puis le 30 janvier 1639 le couple Guence-Michel fait baptiser une autre, Jeanne en la paroisse de Saint-Martin d'Igé¹².

« Le quatriesme Jour de mars {1632} audit an a este Baptise Pierre fils de Jacques Couiller et de Louyse Michel ses Pere et mère Le parain René Michel La Marainne Marguerite Denis

Le onsiesme {août 1632} est mort de contagion Jacques Couiller et inhumé au cymetiere

Le vingt septiesme jour dud mois et an {juin 1633} pierre guence et Louyse michel tous de cette parroisse ont esté espousé

Louise fille de Pierre Guence et Louise Michel Ses pere et mere a esté baptise le onziesme Jour du mois audit an {juin 1634} le parrain René Guence et La marraine Marguerite poirier

Jeanne fille de Pierre Guence et de Louise Michel sa femme fut baptisee par Moy Julian Goudreau Ptre Le 30 Janvier 1639. Son Parain Sebastien Rouer dit Le Barde Sa marraine Judith Du Charron »

Concernant René Michel le frère de Louise et Marie, comme vue il fut parrain du premier enfant de sa sœur Louise. Lui-même fera baptiser un fils appelé Pierre le 12 mars 1633; le 17 août 1637, sa fille Anne reçoit le baptême¹³; le 20 avril 1641, un nouvel enfant s'ajoute à la famille nommée Françoise et le 6 août 1642 baptêmes d'un fils {dont le nom n'est pas inscrit}

« Le Douziesme jour dudit mois et an {mars 1633} a esté Baptisée Pierre fils de René Michel et de Anne Liberge ses pere Et mere le parain est Gilles Liberge et La Marainne Louise Michel

Le dix septiesme Jour d'Aoust {1637} audit an que dessus Fut Baptise Anne fille de René Michel Et d'Anne liberge ses pere et mère le parain Charles lavie la Marainne Marie Michel

Le vingiesme jour dudit moyes et an {avril 1641} que dessus Fut baptisé francoyse fille de René michel et de Anne liberge ses pere et mère le parain pierre lory la marainne Jeanne gaulard assiste de françoise plessier

Le sixesme jour dudit moys et an {août 1642} que dessus fut Baptise {vide} fils de René michel et de {Anne Liberge} {vide} Ses pere et mère Le parrain Jean paris la Marainne {vide} »

Comme vue, la déficience en hygiène apporte son lot de problèmes et la contrée de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême ne fait pas exception. D'abord durement éprouvées par la maladie, les archives dévoilent qu'une affection ordinaire peut être annonciatrice d'une épidémie sans fin. L'hécatombe débute¹⁴ le 28 juin 1632 avec un premier décès en la personne de Jacques Simon, et se poursuivra jusqu'au 30 décembre 1632.

La contagion ne fait pas de discrimination qu'importe l'âge. Un regard attentif aux registres permet de découvrir certaines erreurs répétées, copier et recopier sans vérification par ceux désirant parfaire leurs arbres généalogiques. C'est le cas de Pierre Michel, époux de Louise Gory. Cette boulette est malheureusement présente dans le dictionnaire Jetté. On peut y lire que le décès de Pierre Michel¹⁵, aurait eu lieu le 28 septembre 1632 en la paroisse de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. Pourtant les répertoires ne font nulle mention de ce fait à cette date précise et même deux jours avant :

« Le vingt six est mort de contagion et inhumé au cymetière de ceste esglise René loy et Françoise Tessier son gendre. Le ving sept est mort de contation la femme de geber et hihumé au cymetiere. Le vingt huit est mort de contation la veufve de {vide} de boy et la fille de la veufve michel. »

Comme l'on peut voir, en date du 28 juillet 1632, il fut inscrit « la fille de la veuve Michel » et non Pierre Michel ou l'époux de la veuve Michel. Malheureusement, aucune mention de sa mort n'est présente dans les registres de cette paroisse ou d'une autre. Il est possible par contre, vu les lacunes, qu'il soit décédé auparavant ou après cette date.

Cependant, le décès de Louise Gory¹⁶ apparaît dans les registres le 28 septembre 1646. Il y a probablement eu confusion d'année et de personne entre Louise Gory et son mari.

« Le vingt huitiesme jour de Septembre mil six Cens quarante six fut Inhumé la Ve Pierre Michel Au cymetiere de ceste eglise »

Igé



Église Saint-Martin d'Igé et vue du cœur
Corbierre Pascal, 1987 © inventaires général, ADAGP

Fonts baptismaux et bénitiers jumelés

Igé située à 130 mètres d'altitude est un petit village, française, faisant partie du département de l'Orne en région de la Basse-Normandie. La commune s'étend sur 27,9 km² et compte 703 habitants depuis le dernier recensement de la population réalisé en 1999. La rivière La Même est le principal cours d'eau qui traverse l'agglomération. À la sortie du village en direction de Bellême, existe toujours une croix du chemin. Elle est similaire à celle qu'on retrouve à l'occasion sur les routes du Québec. Une incursion à Igé dévoile les monuments anciens tels :

- Domaine de Lonné dit Le Château de Lonné; déclaré historique par l'arrêt du 21 février 2000. Propriété privée, elle fut construite au 17^e siècle
- Manoir de Bray; nommé historique par l'arrêt du 14 novembre 1977. Propriété privée, elle fut construite au 17^e siècle
- Les restes de la motte féodale dite Garenne-de-la-Motte; endroit déclaré historique par l'arrêt du 10 juin 1975. Propriété privée, elle date du Moyen Âge. Selon l'historien Philippe Siguret, le château de Roche d'Igé {*de Rupe Ialgeo*} que Mabile de Bellême reprit à la famille ennemie des Giroie s'élevait sur cette dernière. Située sur la colline de la Roche, au sud-ouest du village d'Igé et à proximité de la route de Bellême au Mans, la motte castrale faisait partie du système de défense établi aux marches du comté du Perche.

Un peu partout dans la région subsistent des bâtiments du temps de Louis Gasnier. Parmi eux, quelques manoirs du XVII^e et XVIII^e siècle et un édifice connu sous le vocable de Château de Lonné, propriété privée proche de Pouvrai. En outre, l'on remarque ça et là au détour des chemins, de petites constructions circulaires surmontées d'un toit conique. Ce sont

des fours à chanvre, dont la fibre extraite de cette plante servait aux Percherons à tisser le linge de leurs vêtements, aux cordiers pour les cordes et les tisserands pour les toiles des navires.

Malgré le temps, la partie ancienne d'Igé est demeurée sensiblement la même. Des maisons aussi vieilles que l'église l'encerclent. Ha! Si ces pierres pouvaient parler, elles raconteraient de merveilleuses histoires. Ce sont des mots semblables qui trottent dans la tête en parcourant les rues du village.

Les pierres sont muettes, mais les registres paroissiaux sont une mine d'information. Ainsi l'on apprend que René Renard est notaire Royal¹⁷ en 1606 et il décèdera le 21 septembre 1643. C'est sous sa plume que fut rédigé le contrat de mariage de Louis Gasnier et Marie Michel le 11 juin 1638.

Un peu partout, ces maisons qu'immortel l'âge furent et demeurent habitées. Sans indiquer le bâtiment, les répertoires dévoilent les artisans d'une autre époque; Léonard Mauquin est notaire Royal en 1609; son vis-à-vis Pierre Renard l'est aussi en 1609 et il exerce toujours entre 1625-1636; les notables Henry Gueve notaire en 1621 et Léonard Mauquin, qui pratique dans la même paroisse en 1622. La communauté compte de plus sur un chirurgien barbier, qu'on retrouve sous les traits de Jean Grignon en 1636, et époux de Marguerite Renard. Enfin Charles Chevalier avocat au siège de Bellême en 1632 et Louis Haton, prêtre et châtelain de Launay¹⁸ en 1636

Comme dit, les lacunes des registres paroissiaux à travers l'Orne, la Sarthe et autres provinces environnantes sont regrettables. Le manque de rigueur des officiants, les pertes de feuillets et deux guerres suffisent amplement à en comprendre la raison. Dresser une nomenclature des Gasnier du Perche s'avère inutile et fastidieux. Par contre, un relevé de ce nom dans la paroisse d'Igé offre une affiliation de liens possible, avec notre ancêtre.

La paroisse et l'année du mariage de Christophe Gasnier interpellent et font de lui un grand-père potentiel, mais non avec Françoise Vallée. Christophe fils de Marc Gasnier¹⁹ {aucun document ne le prouve} épouse à Saint-Martin d'Igé, le 13 avril 1587 Françoise Vallée, veuve de Jean Besnard. Cette dernière décèdera à Igé le 7 juin 1628. Le couple a 5 enfants²⁰ :

1. Jean; baptisé le 21 novembre 1588 à Saint-Martin d'Igé Parrain et Marraine; Pierre et Guillaume Vallée et Hélène Lesieur.
2. Jeanne; baptisée le 14 décembre 1590 à Saint-Martin d'Igé. Le parrain Mathurin Radde et la marraine Jeanne Le Goulx. Elle épousa Pierre Dreux et fut inhumée le 20 janvier 1632.
3. Christophe; sans doute lors d'une visite à l'une de leurs familles respectives, Françoise Vallée accouche en la paroisse de Marcilly, d'un enfant qu'ils nomment Christophe le 10 février 1595. Le parrain est Simon Vallée, et la marraine Julianne Gasnier. Suite à cette naissance, la famille retourne à Saint-Martin d'Igé où Françoise accouchât de deux nouveaux enfants.
4. Denise; baptisée le 21 décembre 1598 à Saint-Martin d'Igé. Le parrain est Pierre Boisseau. Elle épousa²¹ le 3 septembre 1618, Damien Chevalier. Denise décéda le 17 avril 1637. Denise aura une fille dénommée Marie, baptisée en novembre 1603 le parrain Claude Dreux les marraines Marie Launay et Marie Dreux.

5. Juliane, baptisée le 29 juin 1600 à Saint-Martin d'Igé les parrains Robin Mauger et Julien Fortin, la marraine Guillemine Boucher {femme de Florent Besnard}.

Outre au baptême de ses enfants, Christophe apparaît dans les registres en tant que parrain²² à quelque reprise. En mai 1591 lors du baptême de Marie, fille de Pierre Le Goux et Florentine Vallée : en mars 1596 au baptême Pierre fils d'Éloi Jarry et Françoise Chevalier : en mai 1598 pour Jacquine, fille de Florent Besnard et Guillemine Boucher; puis le 21 novembre 1598 au baptême de Jeanne fille de Jacques Charles et Radegonde Cholet.

Il est intéressant de s'attarder à une rumeur affirmant que Christophe Gasnier époux de Françoise Vallée serait le père du Louis qui épousa Marie Launay. Selon elle, Christophe eu d'un premier mariage « *Louis* ». Le nom de la première épouse de Christophe demeure inconnu, pourtant deux faibles indices dirigent en ce sens. Le premier est le certificat de baptême de Louis, fils de Jean Gasnier et Marguerite {Chaumard?} le 22 mars 1635 au Vieux-Bellême et lors du baptême de Julianne Gasnier {5}, fille de Christophe, dont un certain Julien Fortin est parrain. Époux de Marie Lavoie, Julien a un fils Mathurin né le 25 octobre 1627 en l'église Notre-Dame-de-Vair, et d'un autre dénommé Julien Fortin²³, né le 9 février 1621 à Notre-Dame-de-Vair, qui immigrera en Nouvelle-France²⁴.

L'hypothèse d'avoir trouvé les grands-parents de Louis Gasnier époux de Marie Michel, est attrayante, mais l'absence de documentation officielle s'avère trop importante pour étayer parfaitement ce lien. Heureusement, les parents de Louis et Pierre Gasnier venu en Nouvelle-France sont parfaitement connus grâce aux registres paroissiaux.

Les gens voyages par obligation et s'établissant de village en lieu-dit bien souvent. Ce fut le cas du couple Gasnier-Launay avec leurs enfants Noël et Jacques qui quittèrent la région du Vairais pour aller vivre à Igé ou les environs. Quand déménagèrent-ils dans la paroisse d'Igé?

Jacques leur fils naît à Saint-Cosme le 16 janvier 1607. Marie²⁵ sa mère sera marraine à la même paroisse le 8 novembre 1607, au baptême de Gilles, fils de Jouin Gourdeau et Noëlle Launay sa sœur. Noëlle Launay décèdera à Saint-Cosme le 28 décembre 1644. Près d'un an plus tard, soit en octobre 1608, Marie Launay et Marie Narraye sont nommées marraines d'une fille appelée Claire, enfant de Vincent Rocheron et de Damianne Dreux en la paroisse de Saint-Martin d'Igé.

Ces deux inscriptions démontrent la présence du couple Gasnier-Launay dans la région d'Igé en 1608. Fier catholique, ils ont fréquenté l'église Saint-Martin d'Igé et les registres se souviennent. Ils y feront baptiser Pierre leur troisième enfant²⁶, le 2 janvier 1610 en présence de ses parrains et sa marraine Jacques Cabaret Jean Launay²⁷ et Marie Narraye²⁸

« *Deme 2 january 1610 Petrum filius luovico Gasnier et Marie Launay conjugibus fait baptizavit patrinis Jacobus cabaret et Joanes Launay fuerunt patrinis Maria Narraye fait matima Grégoire {par.}* »

Le 2 janvier 1610, Pierre fils de Louis Gasnier et Marie Launay fait baptiser, le parrain Jacques Cabaret et Jean Launay la marraine Marie Narraye

L'esprit du village se remémore aussi avec une certaine nostalgie les enfants qui ont reçu le baptême comme le quatrième fils de Louis Gasnier et Marie Launay se prénommant

Louis²⁹, le 13 septembre 1612 en présence des parrains François Vaillant et René Laireau et de la marraine Françoise Launay.

« Deme tredieum septembre ludovico filius lodovico Gasnier et marie launay conjugilus fait baptizavit Patrinsi francisco vaillant et renaldo loireau fuerunt Patrinsi francoise launay Gregoire {par.} »

Le treize septembre Louis fils des conjoints Louis Gasnier et Marie Launay fut baptisé les parrains étaient François Vaillant et René Loireau la marraine Françoise Launay

Il est gratifiant pour les gens de l'époque de devenir parrain ou marraine. Ce fut le cas de Louis Gasnier époux de Marie Launay en avril 1615 lors du baptême de Catherine, enfant de Mathurin Poitvin et Mathurine Aubry. Et celui de Pagette³⁰, fille de François Bellanger et Gaget Boulay le 30 mars 1620 au vieux Bellême.

Un dernier regard avant de partir en direction du Manoir de La Fresnaye-au-Perche. Le couple Gasnier-Michel fera baptiser à Saint-Martin d'Igé une fille qui reçut le prénom de Louise³¹ le 21 janvier 1642. Le parrain Martin Bouillon, la marraine Renée Guence. À remarquer que Louis est inscrit sous le nom de Gagné et non Gasnier.

« Louise fille de Louis gaigné et de Marie Michel fut baptiser par led Bellanger ptre Le 21 janvier 1642 son parrain Martin Bouillon Sa Marraine Renée Gueve »

Le Manoir de La Fresnaye.



Manoir de La Fresnaye-au-Perche,

<https://maps.google.fr/maps?q=la+fresnaye,+saint+germain+de+la+coudre&hl=fr&sl=48.211907,0.65193&ssp=0.356901,1.056747&hq=la+fresnaye,&hnear=Saint-Germain-de-la-Coudre,+Orne,+Basse-Normandie&t=m&z=14&iwloc=A-#61130 Saint-Germain-de-la-Coudre>

Ouvrage de la Guerre de Cent Ans, embelli sous Henri IV,
Il se remarque par son originalité. XIV^e et XV^e siècle.

Une étape importante concernant une branche des familles Gagné d'Amérique du Nord, passe par une excursion dans ce beau paysage environnant du manoir de la Fresnaye.

Construit au 14^e siècle et transformé au 15^e, 16^e et 19^e siècle. L'endroit servant partiellement de ferme, est depuis 1979 un des sites patrimoniaux du Perche. Situé sur un promontoire, il domine un vaste horizon et tout particulièrement la vallée de La Môme, depuis Marcilly jusqu'à Saint-Germain. Le chemin permettant de s'y rendre débouche sur la petite route qui suit la rivière aussitôt après Blandé. Il fut déclaré historique par un arrêt du 8 septembre 1988.

Ce nom inusité est présent dans le Québec ancien. Il fut introduit au Cap St-Ignace par Louis Gagné dit Bellavance, neveu de Louis Gasnier et le fils de Pierre Gasnier et Marguerite Rouzée. Après avoir reçu une coseigneurie avec Nicolas Gamache. Louis désignera sa portion « LaFresnaye ». Le bulletin des familles Gagné et Bellavance, du 1^{er} juillet 1953 renferme une remarque se rattachant à ce lieu :

« Cette concession arrondit les domaines de Louis Gagné dit Bellavance. Il peut avoir ses propres censitaires et il prend le nom de Sieur de la Fresnaye. C'est le nom qu'il donne lui-même à ses terres en souvenir d'une localité qu'il avait connue en France près de son lieu de naissance. »

Ce nom de LaFresnaye fut mentionné aussi dans un quiproquo qui engendra un procès opposant Jean-Baptiste Couillard, sieur de l'Espinay, époux de Geneviève de Chavigny, veuve de Charles Amiot, et Nicolas Gamache, seigneur en partie de L'Islet. Cette dispute concernant un terrain qu'on voulait donné, fut entendue le 8 juillet 1693 par les juges de la prévôté de Québec. Pour preuve, un billet faisant référence à Louis Gagné qui reçut sa concession sous le nom de Belleavance et qui plus tard sera connu sous le pseudonyme de LaFresnaye :

« Un billet de monsieur de Courcelles ci-devant gouverneur-général de ce pais en date du quinze février 1670, par lequel il paraît que non seulement le Cap St-Ignace luy doit appartenir, mais encore un quart de lieues au-dessus ce que n'a pu empêcher mesme Monsieur Talon, qui ayant donné à Gilles Fournier pouvoir de s'établir au dit Cap ne ly put maintenir, voyant le dit billet {style du temps} et depuis ayant voulu récompenser le dit Gamache et le dit LaFresnaye des services qu'ils luy avaient rendus ».

Mais d'où vient le nom de LaFresnaye? Une hypothèse implique, Pierre Gasnier, le père du sieur de LaFresnaye, qui fut baptisé à Igé. Dans un processus naturel, certaines personnes désirent faire connaître à leur enfant l'environnement où ils ont grandi. Ainsi, Pierre Gasnier aura sans doute voulu promouvoir certains lieux, dont La Fresnaye, établie à 7 km d'Igé. Le Manoir à l'époque possède une réputation importante ce qui impressionna le jeune Louis.

L'on retrouve aussi au Sarthe un endroit appelé La Fresnaye, Courgains. Il se situe à 17 km de Saint-Cosme et à 12 km de Courcival, étant donné la distance, il serait surprenant que Louis Gagné dit Bellavance fût référence à cet endroit en nommant Sa Seigneurie LaFresnaye.



Vue générale 1977



vue générale 1989

Depuis sa construction au 14^e siècle sur le site des « Bergeries » dont il a longtemps conservé l'appellation, le Manoir de La Fresnaye a été profondément marqué par les événements qui ont jalonné l'Histoire de l'ancienne Province du grand Perche. Il fut témoin silencieux des révolutions économiques et politiques comme des aléas des familles qui l'ont habité. Le Manoir mérite une attention particulière concernant l'architecture percheronne.

Le Perche est alors en grande partie, colonie de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, situé aux portes de Paris. Les moines-défricheurs dédient tout naturellement à Saint-Germain plusieurs des nouvelles clairières essartées. Ainsi, à quelques lieux de l'une d'elles, qui mène vers Bellême, s'établirent les Seigneurs de Saint-Germain de la Coudre.

Ils érigèrent leur logis, entouré de douves et fossés. Aux heures sombres des années 1350, ils ont convenu que leur sécurité sera assurée sur les hauteurs. Ils quittent la vallée et ses installations pour camper leur nouveau logis au point culminant de leur domaine; les Bergeries. Lentement émergera de terre le manoir la Fresnaye, qui sera jusqu'au milieu du 18^e siècle, le Château des Seigneurs de Saint-Germain-de-la-Coudre³².



vers 1350



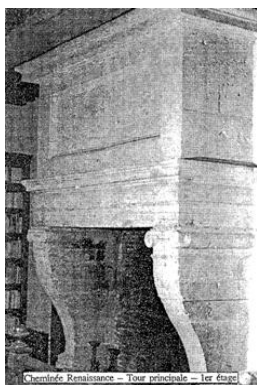
fin du XIV

Construit de façon protectrice et dissuasive, ce logis de plan carré, entouré de fossés joue un rôle efficace de surveillance, à l'instar de ses vis-à-vis : Gevraise et Lonné, situés respectivement en Bellou-le-Trichard et à Igé. Jeanne de Montgastel, Dame de Blande, est veuve. Elle connaît Pierre, Comte d'Alençon, qui a octroyé à ses deux fils charges et titres. Elle deviendra sa Maîtresse et de cette liaison naîtront deux enfants³³.

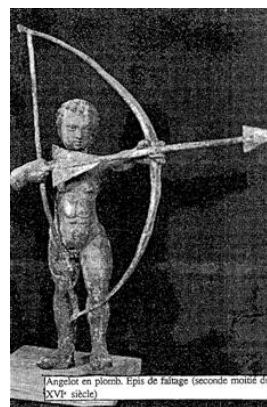
De cette période est issue la prestigieuse tour principale. La Fresnaye est dotée désormais d'un donjon à cinq niveaux dont la décoration et les structures défensives ne sont pas sans rappeler les tours du Château d'Alençon.

Entrés peu après les Saint-Berthevin, originaires de Laval, assureront la continuité en reprenant le titre seigneurial de Saint-Germain-de-la-Coudre, qui s'attachera définitivement la Fresnaye, au début du 16^e siècle. Vers 1575, Mathurine de Saint-Berthevin, épousa Mathurin de Fontenay, frère cadet de Pierre de Fontenay, seigneur de la Reyniere, gouverneur de Bellême. En dot, elle lui apporte la Fresnaye.

Comptant parmi les grandes familles de la noblesse du Perche, les Fontenay s'emploient à défendre la cause d'Henry IV en combattant les Ligueurs du Perche. Copieusement remerciés ils dépenseront largement l'argent ainsi « gagné » dans l'apparat de leurs demeures respectives. Vers la fin du XVI^e siècle, Mathurin de Fonenay, devenu seigneur de la Fresnaye, entreprendra avec son fils François la transformation complète de l'ancienne demeure³⁴.



Cheminée Renaissance -
1^{er} étage seconde moitié du XVI^e Siècle



Angelot en plomb, Epis de faitage -
Tour principale

On désarme le Manoir pour lui donner du charme, remplis les fossés, supprime la herse, mure les anciennes meurtrières³⁵, etc. Du bâtiment primitif, seuls les mâchicoulis, jugés suffisamment décoratifs trouvent grâce à leurs yeux et s'intègrent désormais dans la nouvelle silhouette du « *Château de la Fresnaye* »



L'argent est dépensé. On a choisi le décor, négligé la terre et sa sécurité. Durant quelque temps encore tout ira bien. François de Fontenay³⁶ épousera en 1600, la fille du gouverneur de Verneuil, Jeanne des Ligneriers, de qui il aura une fille Catherine, qu'on dotera de 20,000 livres et un garçon prénommé François comme son père.

Le veuvage prématuré de Jeanne marquera la fin de la période dorée et la dot promise restera impayée. Quant au fils, François, il s'unira en 1627, à Marguerite de Lenfernat, fille d'un pasteur de l'Église réformée, dont le manoir Villiers, sert de temple à quelques lieues à peine de la Fresnaye. Ruinées et déçue, Jeanne part à Paris et prend le voile chez les religieuses de Sainte-Élisabeth, non sans signer devant notaire, une reconnaissance de rente viagère payable annuellement, par son fils, au profit du couvent.

Devant le refus d'honorer le contrat approuvé officiellement, les religieuses de Paris entameront un procès qui s'achèvera 38 ans plus tard, en leur faveur. En 1669, la Fresnaye et les métairies qui en dépendent sont vendues aux enchères publiques. Absence d'entretien, démolitions clandestines, incendies...?

C'est un château en ruines que Madeleine-Esther, fille aînée de François de Fontenay et de Marguerite de Lenfernat, doit racheter à celui qui s'est porté acquéreur. Elle emprunte l'argent avec son mari François des Jardins, au Seigneur de Lonné. Veuve à son tour, Madeleine-Esther élèvera ses six filles dans l'inconfort des parties restées habitables. Elle gèrera comme elle peu les métairies qu'elle possède en contractant un nouveau prêt pour rembourser le premier.



Sa fille aînée épousera vers 1680, Louis de Belzais, originaire de la chapelle Royale, lequel reprendra le titre. Faute de moyens, la Fresnaye ne sera pas réparée, de plus, la mode de vivre à la campagne n'est plus d'usage pour cette noblesse. Son influence s'amenuise de jour en jour en ce XVIII^e siècle qui s'avance. En 1745, le fils de Louis de Belzais, lui-même sans postérité, se résout à vendre les titres et propriétés en viager. René Charles de la Vye, maître des Eaux et forêts de Bellême, subdélégué de l'Intendant d'Alençon, s'empare du titre de noblesse qui lui faisait défaut. Mais le château en ruines ne l'intéresse pas.

La ferme de la Fresnaye

Le dernier seigneur de la Fresnaye s'éteint au bourg de Saint-Germain-de-la-Coudre, le 25 janvier 1751. Le souvenir du prestigieux manoir s'estompe vite, La Fresnaye n'est plus qu'une ferme parmi les autres et le restera jusqu'à nos jours.

L'essor économique suivant la fin des campagnes napoléoniennes verra l'adjonction de nouveaux édifices au manoir original. Quelques années plus tard, il faudra soulager la maçonnerie de la grosse tour qui menace de s'écrouler, en l'abaissant de près de la moitié de sa hauteur. D'un même élan, on achève de démonter la petite tour située au sud du logis primitif. L'aube du XX^e siècle s'annonce et voit s'agrandir la surface utile avec le prolongement des bâtisses; granges, étables, remises, greniers. Les rendements de la ferme augmentent, la démographie s'accroît, une première forme de mécanisation apparaît ainsi s'amorce progressivement les silhouettes des fermes percheronnes. La Fresnaye y trouvera son allure actuelle, d'autant que la mise à niveau partielle de la tour principale contribuera un peu plus encore faire oublier les origines de l'édifice.



Transmise par voie de succession, la ferme de la Fresnaye passera par les du Moulinet d'Hardemare, puis chez les Taillefumyr de Saint-Maixent. Lesquels se sépareront en 1888 de ces terres trop éloignées. Alexandre Duval se portera acquéreur des 53 hectares. À la tête de l'usine de Blande comme on l'appelle alors, le meunier fait ainsi un placement durable. Son fils dotera la petite tour de la charpente qui lui manquait. Nous sommes en 1910.



En 1977, la Fresnaye est vendue pour la troisième fois depuis sa fondation. L'actuel propriétaire en a entrepris la restauration qu'il mène en parallèle avec l'étude du lieu. Le Manoir de la Fresnaye est protégé au titre des monuments historiques {I.S.M.H et M.H.} depuis 1988 comme l'on sait, ce lieu est devenu un écomusée.

Notre-Dame de Marcilly



Église Notre-Dame de Marcilly et cœur de l'église photo : Serge Motte



Four à chanvre

Situé aux 271-278 rues Marcilly, Igé, France l'église se trouve à la latitude : 48.293 et longitude : 0.542. Cet édifice religieux construit au 12^e siècle fut annexé à Igé en 1817. Ses habitants sont dits les Marcillais. Aujourd'hui, l'église est classifiée monument historique, suivant un arrêté du 9 juin 1971.

Comme vue précédemment Christophe Gasnier et Françoise Vallée feront baptiser un enfant qu'ils nomment Christophe³⁷ le 10 février 1595. Le parrain est Simon Vallée et la marraine Julianne Gasnier. Suite à cette naissance, la famille retourne à Saint-Martin d'Igé où Françoise accouchât de deux nouveaux enfants.

« Le deuxiesme de febvrier aud an Christophe de Christophe Gasnie et de fran valle sa fm fut baptiser par moy cure susd et furent les parrain simon Vallee et denis {illisible} et Julianne Gasnier fut maraine »

Saint-Brice de Courcival



Église Saint-Brice de Courcival et son intérieur



Moulin de Courcival



Croix du cimetière

Publié par R.Crétois

La commune de Courcival autrefois une seigneurie possède plusieurs moulins. De cette activité, le bourg conserve aujourd'hui le nom très poétique d'un lieu-dit : « *écoute s'il pleut* ». Situé à 16 km de la paroisse de Saint-Cosme-de-Ver. Le village de Courcival appartient à l'arrondissement de Mamers et au canton de Bonnétable dans la Sarthe. On dénombrait en 2011, 88 habitants, appelés les Courcivalois. Géographiquement, son altitude est de 84 mètres environ et sa superficie de 8.94 km². Sa latitude est de 48.229 degrés nord et sa longitude de 0.398 degré est.

En périphérie, on retrouve les villages de Ruperroux-le-coquet à 2.47 km, éloigné de Jauzé à 2.54 km, Terrehault à 2.85 km, Nauvay à 2.90 km, et Peray à 3.25 km. L'église Saint-Brice qui dessert la paroisse est le lieu de naissance de Nicolas fils de Pierre Gasnier et Marguerite Rouzée. Il sera baptisé³⁸ le 29 janvier 1651

« Nicolas Gasnier fils de Pierre Gasnier & Marguerite Rousée fut baptisé le 29 Janvier 1651 par Moy Curé de Coursival Soubsigné Et furent Par. Nicolas Bouvier Et Mar. Gevenivesme Lotin J Launay »

Ce lieu de culte apparemment antérieur au XI^e siècle, est aujourd'hui entouré du cimetière, se trouve sur le coteau dominant la vallée du Tripoulin. Entre 1562 et 1566, plusieurs travaux dans l'église furent exécutés, tels la construction du beffroi, la charpente de

la chapelle « *Saint-Jehan* », les portes de l'église, plusieurs mobiliers et la fonte de la cloche. Au cours des ans, l'église sera vendue et restaurée à de nombreuses reprises.

De par sa situation, l'endroit offre un panorama exceptionnel. Le mur nord de la nef avec deux baies romanes du XI^e est la partie la plus ancienne. Transformé à plusieurs reprises, la création au XIX^e d'une voûte dans la chapelle côté nord et une tourelle extérieure, apporte un charme indéniable. À l'intérieur, un petit trésor s'y cache soit la statue d'une Vierge à l'enfant en terre cuite du XVII^e. Fait à noter, l'escalier bien que datant du XIX^e, se confond bien avec l'ensemble.

La seigneurie de Courcival fut autrefois annexée au château. Ce manoir appartenait dès le XVI^e siècle à la famille de Baigneux de Courcival et toujours en leur procession. Originaire de Normandie la famille s'est établie dans la région au commencement du XIV^e siècle. Colin de Tellaye, sieur de Baigneu était marié à Guillemette de Bailleul en 1377. Ils eurent un seul enfant, Jean qui décéda avant 1457. Il avait épousé vers 1428 Jeanne Soreau dame de Courcival. Cette dernière engendra 6 enfants soit : Pierre, Jean, Guyonne, Catherine, Marie, et Jeanne.

Pierre de Baigneux seigneur de Baigneux et Courcival prendra épouse en décembre 1455, en la personne de Jeanne du Fresne de qui il aura 8 enfants. Son fils Jean lui succèdera et épousera le 10 juin 1486, Marie de la Roussardière. Ils auront 6 enfants. L'aîné du couple soit Rémy s'unit le 22 juillet 1520 à Marguerite Le Comte de qui naîtront 6 enfants.

Dans la lignée suit René qui épouse le 14 novembre 1556, Marthe des Escottain. René comme son père eut 6 enfants dont Pierre qui mariera le 19 septembre 1596, Madeleine de Fromentières. De cette union vient au monde René de Baigneux, écuyer, seigneur de Courcival qui servit avec distinction dans la campagne de Lorraine en 1635. Il épousa le 9 mars 1631 Marthe Joubert.

Ce château du XVII^e composé d'un bâtiment à deux pavillons carrés présente deux grosses tours rondes du côté du nord. Il est encadré de larges fossés alimentés par les ruisseaux de Tripoulin et de Guerpeigné. Un magnifique parc agrémenté de nombreuses essences d'arbres l'entoure. Il demeure extérieurement ouvert au touriste le week-end durant l'été.

Parmi les immigrants de la région venue en Nouvelle-France, on retrouve René, Jean et leurs sœurs Madeleine Beaudoin. René est l'ancêtre d'une partie des familles Beaudoin du Québec. Fils de Jacques Beaudoin et Madeleine Pichon, il est né à Courcival vers 1645 et a émigré en Nouvelle-France en 1658 à l'époque où René de Baigneux était seigneur de Courcival.

Saint-Barthélemy de Jauzé



Église Saint-Barthélémy de Jauzé et le cœur de l'église Photo : Serge Mote

Ce périple à la recherche de nos ancêtres conduit nos pas en la paroisse de Jauzé. Ce territoire de l'arrondissement de Mamers est situé à 5 kilomètres de Bonnétable. Elle fut dépendante de l'évêché de Le Mans au Maine. Aujourd'hui, Jauzé fait partie du département de la Sarthe.

Localisée à 12 km de Saint-Cosme, la paroisse est bornée au nord par Courcival et au nord-est par Ruperroux et Terrehault. Cette commune dont la circonscription est fort restreinte, couvre à peine 3 kilomètres et ne comporte que 8 à 10 maison ou fermes isolées autour de l'église, dont celle dite de Cour-de-Jauzé, l'ensemble formant une équerre autour de l'église. Construite au Moyen Âge, et sous le patronage de Saint-Barthélemy, l'église de Jauzé dont les registres furent partiellement détruits se décrit comme suit :

« Église à plan en croix latine, composée d'une nef et d'un chœur à chevet plat couverts d'un toit à longs pans, de deux chapelles couvertes d'un toit en carène, et d'une sacristie adossée au chevet, couverte en appentis avec deux demi-croupes. »

Elle comporte deux chapelles et un cimetière où se trouve un gros if. L'ensemble est clos d'un épais mur de maçonnerie. Le presbytère de l'autre côté du chemin date probablement du XVII^e siècle.

La seigneurie de Jauzé est mentionnée dès 1214 et des bâtiments vraisemblablement médiévaux existent au lieu-dit La Cour, jusque dans le premier tiers du XIX^e siècle. La Cour, seigneurie de paroisse, appartient à partir du XVII^e siècle de la famille Le Vayer, seigneurs de la Davière et de la châellenie de Sables, mais relève de celle de Saint-Aignan dont le domaine s'étend largement sur le quart nord-ouest de Jauzé. En 1689, la desserte compte 64 feux et 57 en 1764, soit 325 habitants.

Dans ces registres incomplets de paroisse, il est impossible de retracer minutieusement le cheminement de cette population restreinte. Pourtant, on retrouve en date du 19 mai 1613, le baptême de Jean Rouzée³⁹, fils de Jehan Rouzée et Catherine Le Barbier, est suivi de celui de Catherine le 11 novembre 1615. Le couple Rouzée-Barbier aura aussi un fils, Julien baptisé le 9 février 1618 toujours en la même église.

« Le 19 jour du mois de Mai mil Six cens treize a este baptise Jehan Rouze Fils de Jean Rouze et de Catherine Le Barbier ses pere et Mere et on este Les party Jean Le Barbier de la

paroisse de Loubron {Lombron} et La Maraine Jeanne Cordier de la paroisse de Courtouret {Courtomer} par moy Curé

« Le 11 Jour de novembre mil Six Cens quinze a este baptisée Catherine Rouzee fille de Jehan Rouze Et de Catherine le barbier ses pere et mère Et ont este les parain Guillaume Boucher tous deux de ceste paroisse par moy Curé

Le 9 Jour de febvrier mil Six Cens dix huict a este baptise Julian Rouze fils de Jehan Rouze et de Catherine Barbier ses pere et mere Et ont este le parrain Vaucren Renault Et La marraine dupré par Moy Curé »

Malheureusement, le baptême de Marguerite Rouzée⁴⁰ manque à l'appel. Par contre le 15 janvier 1634, elle est désignée marraine de Marguerite fille de Toussaint Rouzée. Indéniablement Toussaint Rouzée semble un oncle de Marguerite.

« Le quinziesme jour de Janvier 1634 a este baptise Margueritte Rouze Fille de Toussaint Rouze Ses pere et mère et ont esté les parrain Pierre _____ et Jacques Faussabry et marguerite Rouze par moy vicaire sous »

Notes et références

CHAPITRE HUITIÈME

PAROISSES DU PERCHE ET DE LA SARTHE

1. Généalogiste et historiennes à Paris et Tourouvre {Perche}
2. Registre numérisé du Lude page 356, 374
3. Registre numérisé de Saint-Pierre, p. 27
4. Au XIXe siècle, la Commune hérite de cette ancienne église des moines et demeure l'église paroissiale jusqu'au 18 mai 1847. L'entretien trop négligé, et la nature détruisirent une partie de la toiture et des murs. La nef qui subsiste encore est l'ancien chœur des moines. Heureusement, les murs de la sacristie sont toujours ornés de dessins symboliques exécutés par les premiers religieux.
5. Au XIXe siècle, la Commune hérite de cette ancienne église des moines et demeure l'église paroissiale jusqu'au 18 mai 1847.
6. Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p.10
7. Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p.38
8. Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p.114, 189, 208, 238,239
9. Registre numérisé de Saint-Pierre de Bellême, p. 27
10. Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p.7, 38
11. Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p.16, 78, 119
12. Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p. 217, 360, 409, 225, et Saint-Martin d'Igé p. 36
13. Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p. 220, 239, 259, 265
14. Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p.360
15. Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p. 360
16. Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p. 379
17. Registre numérisé de Saint-Martin d'Igé, p 103
18. Registre numérisé de Saint-Martin d'Igé, p 115, 116, 178, 165, 169, 28
19. Aucun document ne le prouve éloigné de 95 km d'Igé le couple fait baptisé le 12 mars 1583. La distance et l'année de mariage du couple Gasnier-Françoise Vallées font de sorte que Christophe ne peut-être le fils de Marc Gasnier.
20. Registre numérisé de Saint-Martin d'Igé; p.12, 21, 56, 64, 214, 217, Registre numérisé de Marcilly, p. 4
21. Registre numérisé de Saint-Martin d'Igé; p 191, 83
22. Registres numérisés de Saint-Martin d'Igé; p 22, 45, 51, 56
23. Registre numérisé de Notre-Dame-de-Ver, p. 158, 134
24. Quelque temps après son arrivée, il se mariera avec Geneviève Gamache en présence de Louis Gasnier, fils de Louis Gasnier et Marie Launay. Si la filiation entre Louis Gasnier époux de Marie Launay et Christophe Gasnier se révèle véridique, Louis Gasnier époux de Marie Michel a donc plusieurs oncles et tantes.
25. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 22, 129 et Saint-Martin d'Igé p.112

26. Registre numérisé de Saint-Martin d'Igé; p 117
27. Jacques Cabaret époux de Marie Manchon a un enfant « Marie » baptisé le 1er février 1617 à Saint-Cosme-de-Ver. {page 46 registre numérisé} et un autre nommé Françoise le 23 juillet 1620 {page 53 registre numérisé}. Sans doute Louis Gasnier et Marie Michel assistèrent-ils au baptême de cet enfant. Jean Launay pour sa part est le grand-père maternel de Pierre Gasnier, il est donc naturel de sa participation comme parrain de l'enfant de sa fille Marie Launay.

« Le premier Jour de febvrier 1617 marie fille de Jacques Guiet et de marie sa fe a este baptisee Le parain Simon guiet La marainne Marie manchon fe de Jacques Cabaret »
28. Marie Narraie ou Marraye outre sa mention au baptême de Pierre Gasnier et Claire Rocheron, son nom est complètement absent des registres d'Igé
29. Registre numérisé de Saint-Martin d'Igé; p 129. Il est à noter que ce René Laireau de St-Cosme de Vair, fut le père de Simon établi à la Sainte-Famille, il est l'ancêtre des Lereau et l'Heureux Canadien.
30. Registre numérisé de Saint-Martin d'Igé; p 143 et Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p 208
31. Registre numérisé de Saint-Martin d'Igé; p 46/160
32. Toutes les informations qui suivent furent fournies gracieusement et à titre personnel par un ancien propriétaire du Manoir. Comprenant les images, descriptions intérieures, extérieur.
33. l'aîné sera connu sous le nom de Pierre, bâtard d'Alençon. Il s'illustrera en 1419 dans la guerre contre les Anglais et exercera un temps la charge de Capitaine de Fresnay-sur-Sarthe.
34. On perce plus de 20 portes et fenêtres au détriment parfois de la solidité de l'édifice pour faire entrer la lumière. Le tailleur de pierres agrémentera les façades qui restent austères de quelques œils-de-bœuf. Et chacune des douze cheminées sera transformée suivant l'étage à deux niveaux que comporte la galerie. On respecte les ordres antiques : triglyphes et rosaces.
35. On crée un escalier à quatre volées, avec voûte de plein cintre, y compris jusqu'au sous-sol emmarchement en pierre, placard dans le noyau central et carreaux de terre cuite, bombée d'une cuisson exceptionnelle pour les paliers, intermédiaires. Quand au pesant escalier circulaire de la tour principal, il sera démonté à partir du rez-de-chaussée, et remplacé avec bonheur par un emmarchement de pierre dure trouvant sa légèreté dans l'absence même de plot central. On y place : galerie « à l'italienne » cheminées monumentales, escalier voûté, carrelage poinçonné dans l'argile avant cuisson à l'Hermine de Bretagne et à la fleur de lys, emblème de la Couronne de France, , peinture murale, angelots en plomb complètent l'ornementation.
36. Il ajoute la Haute-Justice à ses droits et charges de Seigneur et patron de Saint-Germain-de-la-Coudre.
37. Registre numérisé de Notre-Dame de Marcilly, p. 4
38. Registre numérisé de la paroisse de Courcival, p.70
39. Registre numérisé de Saint-Barthélemy de Jauzé, p.10, 14, 16,
40. Registre numérisé de Saint-Barthélémy de Jauzé, p.47

Chapitre 9

Le Vairais

Cette fin d'étape sur les traces de Louis Gasnier éclaire sans doute d'un nouveau jour, un ancêtre qui dans sa prime enfance, découvrit le monde et sa misère. La vie lui a enseigné comme à d'autre, à combattre et à la force de ses bras et de courage, à traverser les difficultés et les obligations. Bien que cette première partie ressemblait à un amalgame d'évènement historique plus ou moins relié au nom de famille Gasnier et l'ensemble représente l'aboutissement d'un éventail de réalité vécu au XVII^e siècle.

La seconde étape qui s'amorce fait partis de la vie d'adulte de Louis notre ancêtre. Il faut plonger à la fois dans son passé plus récent et regarder son futur. Son cheminement d'enfant l'a conduit lentement vers une vie plus agréable. Un peu de passé et beaucoup d'avenir prometteur, c'est ce qu'il désirait pour sa descendance.

Le Vairais est intimement relié à la paroisse et à la commune depuis 1964. Une note en explique la provenance et laisse transparaître un peu de son histoire. Ce mot est une déformation survenue avant le XVIII^e siècle. Il s'écrivait alors « *Ver* », en latin « *Vernus* » ou « *Vernum* » signifiant « Printemps ». Certain disent qu'il serait issu du gaulois Vern ou Guern, et qui indique une idée de grandeur. Selon le document, on inscrivait le mot Ver ou Vair.

Géographiquement, la contrée du Vairais est un territoire de terre très plate, pratiquement horizontale sur plusieurs kilomètres carrés sauf à l'ouest où s'amorce une pente qui rejoint les collines percheronnes. Le sol généralement fertile permet de cultiver le blé, l'avoine, l'orge. Voici plu,s de 400 ans se trouvaient des vignes du côté d'Igé {nord de la Commune}. Disséminés dans la région, des carrières de calcaire procuraient la chaux et des moellons servaient pour bâti. Le chanvre poussant à profusion, beaucoup de tisserands confectionnaient des toiles qu'ils vendaient à Mamers. Il existait également deux prieurés, celui de Guémançais dont la petite chapelle qui subsiste toujours et celui de Convoise situé au milieu des prés, mais aujourd'hui disparu.

Le territoire parsemé de rivières tels la Mertaive, le Guémançais, la Brée et d'innombrables ruisseaux utiles à la population. Comme attaché à ces cours d'eau, une dizaine de moulins étaient en fonction à cette époque. Présentement, seul celui de la Louvresse tourne encore.



Église Contres-en-Vairais



Saint-Fulgent-des-Ormes



Saint-Martin d'Igé, Igé



Saint-Rémy-des-Monts



Saint-Médard de
Champaisant



Notre-Dame de Marcilly



Saint-Pierre Saint Paul
Moncé-en-Saosnois



Saint-Cosme en Vairais



Notre-Dame-de-la-Nativité-
de-Pouvrai



Saint Brice de Courcival



Notre-Dame de Ruperroux-
le-coquet



Saint-Jouin-de-Marnes
de Nogent le Bernard

Carte 5 chap 9 Les églises du Vairais et des environs

1. Le mont Jallu et sa légende



Reproduction de défense militaire du XII^e siècle sur le mont Jallu.



Mont Jallu

Chaque région possède son histoire et ses mystères, le Vairais ne fait pas exception. Pour le friand de bizarrerie, un fait inusité et ancien attire l'attention. Situé au nord-est de l'église de Champaissant et au nord-ouest soit à 1.4 km de la paroisse de Saint-Cosme, en passant par la rue de l'Ormeau {D205}, se dresse le mont Jallu datant du XI^e siècle.

Colline¹ à environ 100 mètres d'altitude, cette motte castrale domine la plaine et offre un beau panorama. Historiquement, de tels endroits furent stratégiquement militaires. On y érige des tours de garde qui seront utilisés jusqu'au XII^e siècle. Symbolisant le pouvoir seigneurial, elles seront progressivement abandonnées et remplacées par des châteaux forts et des maisons fortes. Le mont Jallu fut l'un d'eux, et il est mentionné dès 1098 comme étant une fortification.

Vers 1050, le mont appartenait à Robert Giroie, seigneur de Saint Cénéry et vassal de la famille de Bellême. D'après Orderic Vital², le comte Robert II de Bellême dit « *Le Diable* » {1082-1112} fait réparer d'anciennes forteresses et en érige de nouvelles dont le mont Jallu. Au début de la guerre de Cent Ans, les Anglais s'en emparent, mais suite au traité de Brétigny de 1360, le mont n'offre plus d'intérêt défensif. De nos jours, il appartient à la commune de Saint-Cosme en Vairais.

De prime abord, cette motte de terre semble sans intérêt, mais au début du XVII^e siècle, une plaque de cuivre fut découverte dans la tour de Londres portant l'inscription suivante « *Thesaurus est in monte salutis prope Commun* ». La chasse au trésor est lancée. Sous Louis XIII {1610-1643}, un régiment d'infanterie fait des recherches au mont Jallu pour trouver des richesses enfouies. En 1755, le duc de Chevreuse et seigneur de Bonnétable autorise le sieur Léger à fouiller de nouveau la motte castrale. L'imagination débordante crée une légende.

« *La légende rapporte que le trésor se compose d'une statue du Christ grandeur nature en or, des statues des douze apôtres en argent massif, d'ornements sacrés, de vaisselle précieuse, de bijoux et d'une importante somme d'argent. Le tout contenu dans trois tonneaux* ».

L'intérêt pour le mont Jallu reprend au XIX^e siècle par la découverte d'un parchemin dans une église à Paris. Il mentionne la date à laquelle le trésor fut enfoui, soit le 9 octobre 1469. Au fil du temps, pas moins de neuf tentatives seront faites, mais toujours sans réel résultat, sauf quelques pièces d'or qui furent déterrées. En fait, toutes ces recherches ont détérioré la motte castrale où aujourd'hui trône un trou immense.

À présent, nous le savons, la véritable richesse se trouve dans l'architecture des maisons et la beauté du paysage. Pour le voyageur ou le généalogiste à en devenir, ce retour aux sources force l'imaginaire, mais en a-t-elle besoin? L'atmosphère imprégnée d'histoire, de nostalgie et d'espoir est le lot de ceux qui y vivent. Les habitants des demeures ancestrales du Vairais vaquent comme autrefois à leurs occupations journalières.

Les paroisses semblent légion en France. Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban {1633-1707} en dénombre approximativement 36,000 à la fin du XVII^e siècle et la région du Vairais en englobe quelque une. Parmi celles-ci, on retrouve : Saint-Gilles à Champaussant construite au XII^e siècle; Saint-Cosme-de-Ver remontant à la fin du XI^e et début du XII^e siècle; Notre-Dame-de-Vair bâtit au XIII^e siècle ou avant {détruite}; Saint-Augustin de Contres-en-Vairais, érigé au commencement du XVI^e; St-Jouin de Marnes à Nogent-le-Bernard daté de la fin du XI^e ou début du XII^e siècle et le domaine de Forbonnais édifié au Moyen Âge.

Ces monuments témoins silencieux ont traversé les époques, et encore aujourd'hui ils confirment l'activité humaine. C'est entre leur mur particulièrement que l'histoire prend forme et irradie à travers toutes la commune.

2. La commune de Saint-Cosme

La commune de Saint-Cosme-de-Ver au Sarthe est bornée au nord par Saint-Fulgent-des-Ormes {Orne}; Igé {Orne}, Pouvrai {Orne} à l'est par les paroisses de Contres; Nogent-le-Bernard; au sud par Ruperroux; finalement à l'ouest par Champaussant, Saint-Pierre-des-Ormes, à Moncé-en-Saosnois, Nauvray et Courcival. Son territoire de 32.63 km² est situé à une altitude moyenne de 124 mètres alors que la mairie se trouve à 81 mètres. Géographiquement, elle se trouve à la latitude : 48° 16' 26 « Nord et longitude : 00° 27' 36 » est

À vol d'oiseau, la distance entre les communes proche de Saint-Cosme-en-Vairais semble Contres; Pouvrai {61} à 4.36 km, Saint-Pierre-des-Ormes {72} à 4.51 km, Nogent-le-Bernard {72} à 4.77 km, Nauvray {72} à 5.05 km, Moncé-en-Saosnois {72} à 5.09 km

Le territoire est traversé par la rivière Orne saosnoise qui naît à Bellême, et se jette au nord de Ballon; la Bréez débute près d'Igé et rejoint l'Orne saosnoise au moulin de la Louvresse. La Mortève ou ruisseau de Pouvrai comme celui de Guémançais sont tributaire de l'Orne saosnoise. Le ruisseau de Pouvrai qui arrive de l'est-nord-est et se dirige de l'ouest sud-ouest et par celui de Guémançais suivant sensiblement la même direction. Le moulin à blé de Courteillon, de Gaubert, de Pilbost et de Neuf sur le Pouvrai, de Guémançais puisant leur eau à leur source.

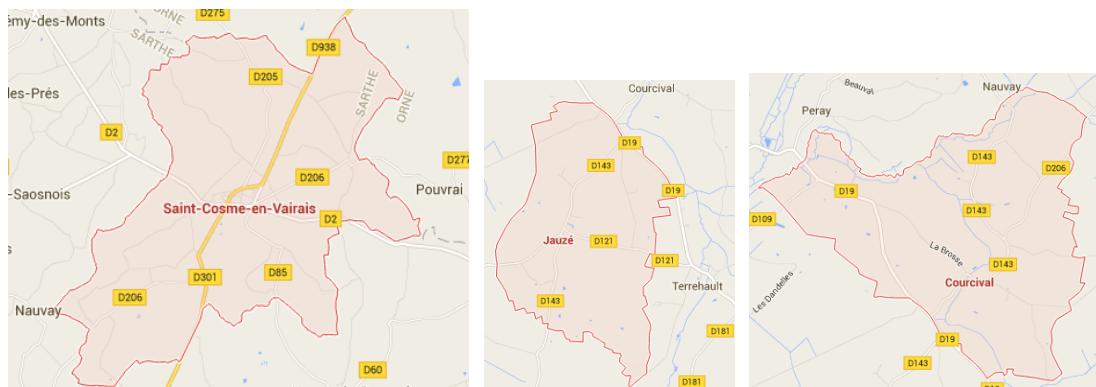
Parcourant la commune du nord au sud et d'est en ouest, de tout temps les voies de communication revêtent une importance primordiale. L'un des plus achalandés s'appelait auparavant le Grand Chemin Mançais³ ou le Chemin aux Bœufs. Route d'origine Gallo-Romaine elle prenait sa source à Angers, traversait le bourg de Ver, en passant par Saint-Cosme, et suivait en grande partie la route actuelle depuis Ruperroux, se prolongeait sur Bellême pour se diriger vers Évreux. Une autre voie romaine reliait le Ver, aux buttes de la

Nue. Elle partait de Saint-Cosme, passait par Saint-Pierre des Ormes, St-Rémy-des-Monts, Mamers et Contilly.

Selon une étude réalisée et qui donna vie à « *Un chemin nommé : Mansais* » {un ouvrage de 164 pages}, cette voie de circulation remonte avant la conquête romaine. Au nord-est du département de la Sarthe, à la frontière du Perche, la future commune de Saint-Cosme, fut érigé sur le trajet de cette antique voie. De par sa situation, elle en retire de l'importance et des avantages. Ainsi les routes partant des villages de Vivoin, Bouloire ou Préaux se rejoignent à Saint-Cosme, tout comme la rue de l'Osmeau situé à quelques rues de l'église de Saint-Cosme, fut prisée jusqu'en 1877.

Aujourd'hui, les principaux chemins entretenus de grande communication reliant Saint-Cosme aux communes qui l'entourent sont :

1— la D301 reliant Saint-Cosme à La Taille près de Bonnétable et à Le Mans. 2— la D2 en direction de La Ferté-Bernard. 3— la D938 conduisant à Igé, en passant par Bellême pour rejoindre Mortagne-au-Perche. 4 — la D206 qui rejoindra Jauzé et Courcival par l'entremise de la D143.



Son sol généralement fertile incite à la culture en jachère des céréales tels le froment {blé tendre}, le méteil {mélange de blé et seigle servant à nourrir les animaux}, le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre. On y élève des bêtes à cornes, des moutons, chevaux, mais moins de porcs et chèvres.

La commune de Saint-Cosme-de-Ver se compose au XVII^e siècle de deux paroisses regroupées en une seule communauté d'habitant relevant de l'archidiocèse de Monfort, du diocèse du Mans. Longtemps chef-lieu du Vairais, Saint-Cosme comprenait sept paroisses; Saint-Cosme, Notre-Dame-de-Vair, Contres, Pouvrai, Bellou-le-Trichard, Roupperoux et Champaissant.

Le temps faisant son œuvre, lentement la cure de Saint-Cosme devient chef-lieu de la région de Mamers. Malheureusement, le district supprimé en 1795 ne laisse à Saint-Cosme que son administration municipale à gérer. La justice de paix de l'endroit fut réunie à celle de Mamers. En 1964, Saint-Cosme-de-Ver prit le nom de Saint-Cosme-en-Vairais après sa fusion avec les villes de Champaissant et Contres-en-Vairais.

Celui qui parcourt à pied ces routes sillonneuses peut admirer le paysage. Il découvrira peu à peu l'étendu des 32.63 km² soit 3 263 hectares représentant la superficie de Saint-Cosme-en-Vairais, situé à une latitude de 48.274 degrés nord et d'une longitude de 0.461

degré est. L'endroit est plus qu'une simple paroisse, ses coordonnées géographiques en degré, minute et seconde calculée dans le système géodésique WGS84 sont 48° 16' 26" de latitude nord et 00° 27' 36" de longitude est.

On compte 187 lieux-dits à Saint-Cosme en Vairais⁴. À l'époque de Louis Gasnier et Marie Michel, plusieurs paroisses des environs prêchent la bonne parole soit : Pouvrai, Contres-en-Vairais, Champaissant, Notre-Dame-de-Vair, Bellou-le-Trichard et Roupperroux. Les villes et villages proches de Saint-Cosme-en-Vairais sont :

- Pouvrai {61} : ses habitants se nomment les Pouvraisiens et Pouvraisiennes. La population était de 111 au recensement de 2009. Elle est située à 4.36 km de Saint-Cosme-en-Vairais,
- Saint-Pierre-des-Ormes {72} : les habitants de Saint-Pierre-des-Ormes se nomment les Pétriormois et les Pétriormoises. La population était de 224 au recensement de 2009. Elle est située à 4.51 km de Saint-Cosme-en-Vairais
- Nogent-le-Bernard {72} : les habitants de Nogent-le-Bernard se nomment les Nogentais et les Nogentaises. La population était de 876 au recensement de 2009. Elle est située à 4.77 km de Saint-Cosme-en-Vairais
- Nauvray {72} : la population était de 19 au recensement de 2009 à situé à 5.05 km de Saint-Cosme-en-Vairais,
- Moncé-en-Saosnois {72} : les habitants de Moncé-en-Saosnois se nomment les Moncéens et les Moncéennes. La population était de 269 au recensement de 2009. Elle est située à 5.09 km de Saint-Cosme-en-Vairais

Contres-en-Vairais

À Contres-en-Vairais⁵, l'érection de l'église remonte au début du XVI^e. Un premier agrandissement fut réalisé 1697 avec la construction du bas-côté sud, puis entre 1860 et 1863 avec l'addition du nord et de la tour du clocher. Les vitraux datent de la même époque. On peut notamment y voir un superbe vitrail dans le chœur, représentant St Augustin, St-Michel et St-Charles-Borromée. Le mécanisme d'une ancienne horloge du XVI^e siècle est visible à l'intérieur. L'église en 1999-2000 fut l'objet d'importants travaux de restauration {clocher et façade}.

Située à la limite des provinces du Maine et du Perche, la paroisse appartenait au diocèse du Mans. La plupart des fermes et lieux-dits actuels existaient déjà au XVI^e siècle. Il faut noter que jusqu'au XIX^e siècle le hameau du Becquet fait partie de la cure de St-Cosme. À la fin du XVII^e siècle, le seigneur de la paroisse est monsieur Tascher. Les Contraisiens, habitant de Contres compte au plus 800 personnes.

L'inventaire des papiers du presbytère en 1771 révèle la présence de registre remontant à 1584. Malheureusement, seuls ceux à partir de 1668 furent trouvés. Autre lacune est la date exacte de la construction de l'église. Sans doute bâtis au XVI^e siècle, ses fondateurs sont les seigneurs de Chasonnay. D'origine romaine, elle fut remaniée au XVII^e siècle, car seule la nef de l'actuel édifice est d'origine. Le 19 mai 1697 Guillaume Rondeau, procureur de la fabrique demanda de délibéré sur les travaux concernant l'église.

Se succéderont dans la paroisse environ vingt curés : Guillaume Servy {1448-1480} Jehan le Bourrelhier {1480-1487}; Guillaume de Clinchamps {1487-1535}; Denis

Froment {1535-1597}; René Froment {1545-1597}; Michel-Vincent le Fournier {1597-1602}; François Bobelet {1602-1610}; Gervais Boutier {1610-1640}; Élie le Duc {1640-1671}

À l'époque de Louis Gasnier, on disait grand bien du manoir des Croisettes. Il est situé à la sortie du bourg sur la route de Saint-Cosme. Aujourd'hui, ce bâtiment du XVI^e siècle n'est plus qu'une simple maison offrant à la vue, une entrée voûtée dans un mur et la base d'une tourelle. Il y a une trentaine d'années figurait au-dessus de la porte, un écusson doré de six coquilles disposées en demi-cercle, surmonté d'un lion dont la patte gauche de devant était posée sur la première des coquilles. Ce blason semblait indiquer que le nom du manoir avait été donné par un croisé ou un de ses décédant.

Champaissant

Aujourd'hui, qualifier de simple quartier à Saint-Cosme, Champaissant⁶, ne manque pas de charme. Traversé par la route reliant Mamers à La Ferté-Bernard, ce coin de pays offre un patrimoine gorgé d'histoire. Elle fut une commune indépendante jusqu'à la fusion, donnant naissance à Saint-Cosme-en-Vairais. L'église romane, placée sous la protection de Saint-Médard, fut construite au XII^e. Certes, son état révèle que le temps a fait son œuvre, mais l'édifice roman est toutefois remarquable.

Dédié à Saint-Gilles {être préservés de la peur et de l'Épilepsie} l'église est classée monument historique depuis 1928. Elle est la seule du canton de Mamers à posséder un ballet. Il s'agit d'un porche en bois sous lequel les paroissiens se réunissaient à la sortie de la messe pour discuter des affaires de la paroisse. C'est à cet endroit que François Véron de Forbonnais rédigea le cahier de doléances de Champaissant en 1789. Ce ballet abrite également un portail roman.

L'âge de la paroisse est confirmé par un document daté de 1151, lorsque Guillaume de Passavant fit une dotation du prieuré de Saint-Martin du Mans, incluant l'église avec le tiers de la dîme de cette paroisse, qu'il avait arraché aux mains laïques. La donation fut reconnue en 1224 par Maurice, l'un de ses successeurs.

Entre 1367 et 1374, le curé est Jehan Toutain, à qui Jehan Boujou seigneur de Forbonnais accorde une certaine largesse. Ce n'est qu'à partir de 1558 que la nomenclature des curés est possible. L'église à proximité de celle de Saint-Cosme vivra une permutation et une période cruciale avec Mathurin Moreau, aumônier du prince de Conti, qui prit possession de la cure le 27 mai 1582. Le 30 novembre 1594, il l'échangera avec le curé de Saint-Cosme. Durant son mandat, Moreau transformera presque entièrement l'église, où il fut enterré⁷ le 16 avril 1619.

Parmi les membres du clergé on remarquera comme vicaire, Catherine Espinette {1610-1631}, originaire de Contres, autrefois prêtre à Saint-Cosme puis Julien Gourdeau également de Contes de 1632 à 1638. Ce dernier testa devant le notaire Foisil de Champaissant le 28 janvier 1656.

Saint-Cosme-de-Ver



Carte postale Église Saint-Cosme-de-Ver



Façade de l'église {photo : Janine Le Gall}

Une description exhaustive de l'église semble appropriée pour illustrer la magnificence de ce lieu de culte. Il sera ainsi plus facile d'imaginer notre ancêtre, ses parents et ses frères agenouiller devant le tabernacle. Catholiques pratiquants, chaque dimanche et jour de fête, ils franchissaient les portes de l'église afin de prier Dieu.

Coincée entre la route départementale D-301 {la rue de la gare} et des pâtés de maisons, l'église de Saint-Cosme⁸ ne jouit pas d'une très belle perspective. La flèche élancée de son clocher surmontée d'un coq gaulois est ornée sur deux côtés d'une horloge. À l'origine, le l'édifice comprenait uniquement la nef et la chapelle nord dédié à la Vierge.

Elle a pour saint patron, Saint-Côme et à Saint-Damien. Médecins de profession et originaires d'Arabie, ces deux frères ont vécu au III^e siècle. Réputés pour faire des miracles sur des malades incurables, ils furent condamnés à mort par les Romains à Tyr {Syrie} vers 286. De racine romane, le bâtiment remonte à la fin du XI^e et début du XII^e siècle. Modifiée et agrandie à différentes époques, de la construction originale subsiste uniquement la partie ouest. À l'extérieur, un portail avec un arc en anse de panier encadré de deux colonnes en façade. Celles-ci sont surmontées de sculptures représentant des anges dont les têtes ont disparu {vraisemblablement au cours de la révolution}.

L'imposante tour de clocher carrée est coiffée d'une flèche datant du XIV^e siècle. Elle fut restaurée et consolidée en 1600 après l'effondrement partiel de la charpente l'année précédente, dû au mauvais état de la maçonnerie. L'accès au beffroi {ossature supportant et permettant de faire mouvoir des cloches} se fait par un escalier de pierre en colimaçon.

La nef à deux vaisseaux est séparée des bas-côtés par des colonnes de style roman. Elle possède une voûte lambrissée en forme de carène de bateau renversée. Seuls subsistent un entrait {pièce de bois horizontale} et un poinçon {pièce de bois verticale} en limite du chœur, les autres furent supprimés au XIX^e siècle.

Deux chapelles sont aménagées dans le transept. L'une au sud, dédié à la Vierge, et celle du nord au Sacré-Cœur. Une troisième {dans la partie sud}, consacrée à Notre-Dame de Pitié, fut construite en 1859. Le chœur datant de 1605 est l'œuvre de Jehan Seguin, maître maçon de Saint-Aubin des Coudrais. À l'extérieur, il forme un chevet plat. Ce sont les paroissiens qui transportèrent les matériaux nécessaires à l'aide de leurs charrettes.

De part et d'autre du chœur se trouve une baie. Celle du côté de l'épître fut offerte par Marguerite de Villiers, dame de l'Étang, l'autre placé du côté de l'évangile par Noël Launay, avocat du Mans. La baie offerte par la dame de L'Étang fut murée vers 1700 lors de la construction du retable {inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1980}. Malheureusement pour le faire, la fenêtre et le vitrail du chœur durent être supprimés. À la fenêtre de droite, l'on pouvait lire l'épigraphe suivante : « *En l'an 1605 fut refait de l'aumône de Maître Moreau, curé, François Landry, procureur, et autres, ce cœur* ».

Situé derrière, le maître autel de marbre datant de 1646 occupe la totalité du mur est du chœur. Il est orné d'un immense retable en bois sculpté, agrémenté de dorures. L'autel est composé en trois parties, chacune encadrée de colonnes de style corinthien. Dans la partie centrale, on peut admirer un Christ en croix, ce dernier remplace un tableau aujourd'hui disparu. Au-dessus se trouve une représentation de Dieu le père.

À gauche du maître autel, on aperçoit une niche avec une statue de Saint-Côme et dessous, un tableau du XVII^e personnifiant la vie de ce saint. À droite, une sculpture de Saint-Damien et une huile sur toile du XVIII^e siècle. Les figurines sont de terre cuite datant de la fin du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle. Le tabernacle est imposant avec ses dorures, entouré de part et d'autre de colonnes surmontées de petite statue.

Dans le chœur, se trouvent également deux superbes dossiers de bancs du XVII^e siècle. Celui situé sur le mur sud près de la porte de la sacristie est aux armes de Louis de Bastard avec un demi-aigle et demi fleur de lys. Il provient de l'église de Nauvay où Louis de Bastard fut curé.

La statuaire date de la seconde moitié du XIX^e siècle : dans la chapelle du Sacré Cœur {la Vierge, Jésus, St-Léon et St-Julien}, dans la chapelle de la Vierge {Notre-Dame de Vair, Ste-Magdeleine et Ste-Apolline}, dans la chapelle Notre-Dame de Pitié {St-Jean et St-François}. Les chapiteaux de style roman représentent essentiellement des décors végétaux, et quelques chérubins. L'un d'entre-deux porte encore des traces de polychromie.

Dans la chapelle de la Vierge on découvre un tableau de la fin du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e siècle, d'un l'auteur est anonyme {dimensions : 1,96 m x 1,30 m}. Il évoque une scène de « *L'Assomption de la Vierge* » où l'on voit Marie avec une auréole, regardant en direction du ciel, les bras levé et entouré de 7 chérubins. La partie basse du tableau représente la ville de Jérusalem. Cette huile sur toile fut restaurée en 2009 et 2010.

En 1824 fut ajoutée une sacristie au sud de l'église. D'importants travaux de réfection ont été entrepris en 1994 et 1995 {de la voûte, restructuration de la façade ouest} et en 2004 et 2005 {restauration complète du clocher, des façades, des couvertures et des vitraux}

Selon l'abbé Vavasseur, des ouvriers ont mis à jour en 1877 des sarcophages, à l'angle des routes de Contres et Bellême. Cette mise à jour de monuments funéraires mérovingiens en grès rossard typique au Perche et au Maine, laisse supposer qu'elle fut construite sur

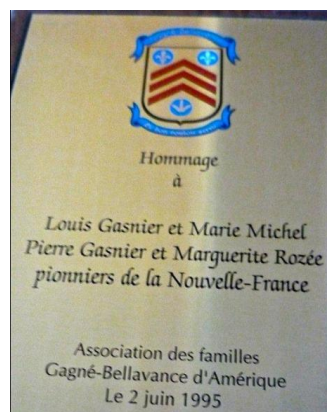
l'emplacement d'une ancienne nécropole mérovingienne. Des révélations similaires furent faites en mai 2004 lors de travaux de restauration de l'église.

L'église de Saint-Cosme comprend neuf baies {ou fenêtres}, auxquelles s'ajoutent les meurtrières de la tour clocher et celle de la façade ouest. Les vitraux datent de la fin du XIX^e siècle, à l'exception de celui de la baie n° 12 réalisée en 2005.

À l'arrière de l'église, près de la porte principale, se trouvent les fonts baptismaux probablement d'époque où furent baptisés Noël et Jacques Gasnier. On remarquera aussi à l'intérieur fixé sur un pilier de gauche, et tout près de l'entrée, une plaque commémorative apposée en 1968 et rehaussée de part et d'autre d'un blason du Perche et du Canada. Il témoigne des treize familles originaires de Champaissant et Saint-Cosme-de-Ver et Notre-Dame-de-Ver, qui quittèrent le Vairais pour le Canada au XVII^e siècle.



Plaque apposée en 1968 en l'église de Saint-Cosme en mémoire des 33 émigrants du 17^e siècle parue dans :
Le Perche du vendredi 8 avril 1988.



Plaque apposée par l'association des familles
Gagné et Bellavance d'Amérique en 1995



La nef et le cœur



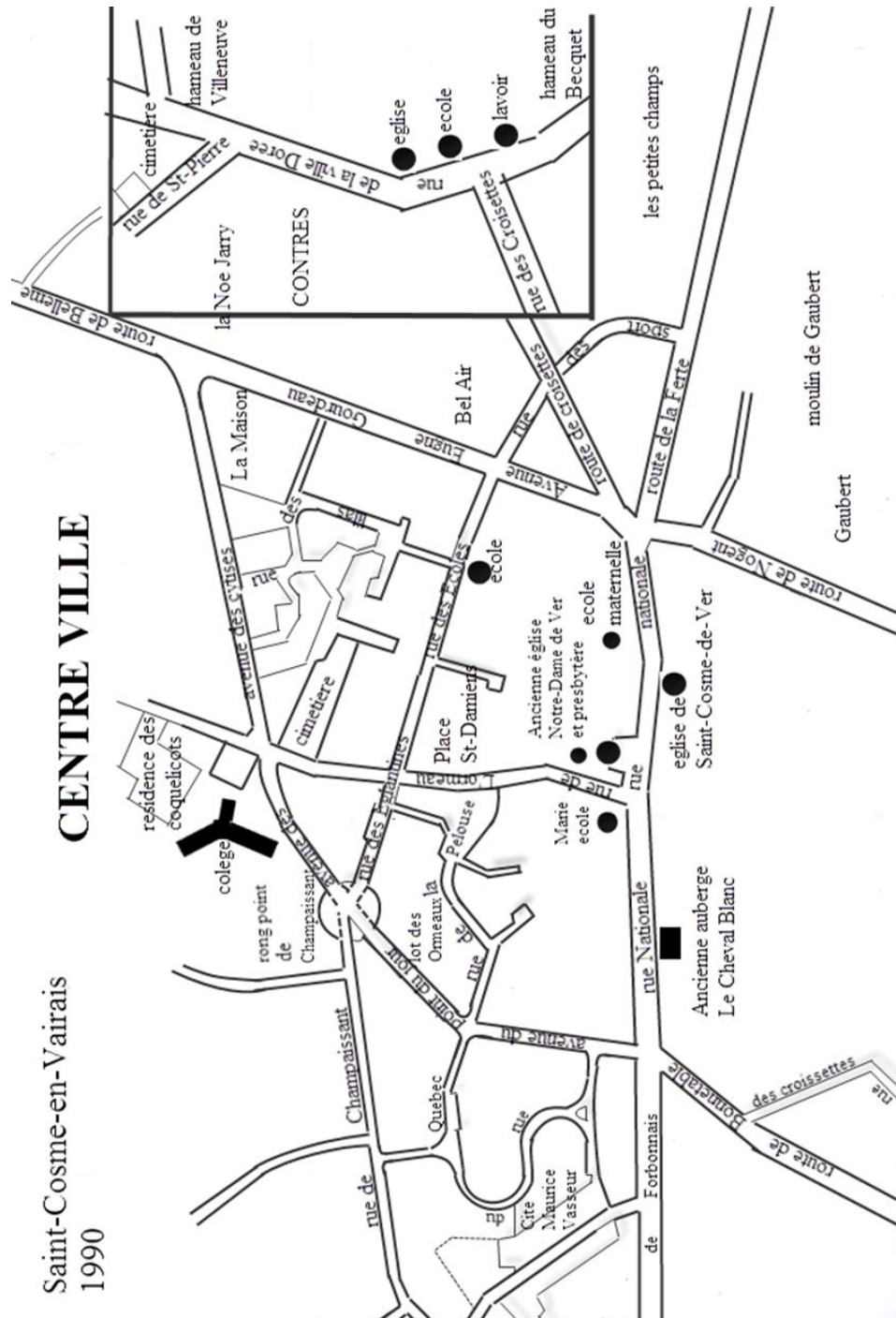
La nef

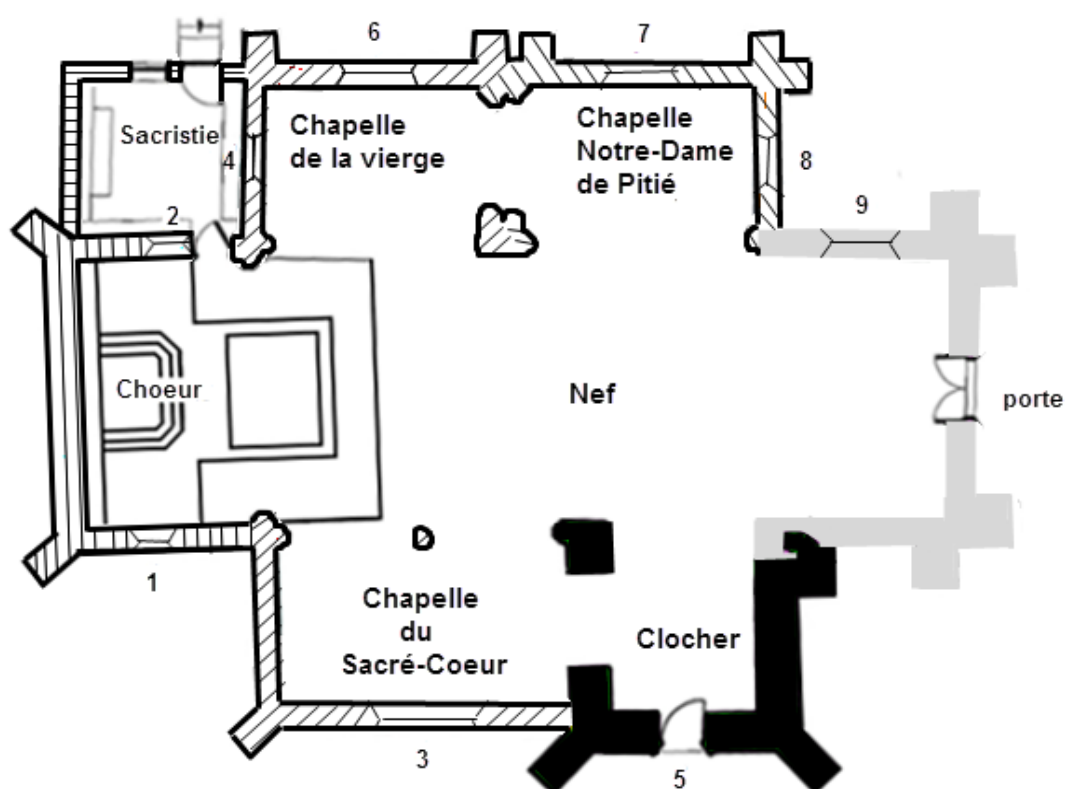


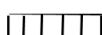
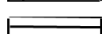
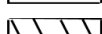
Font baptismaux



Le christ en croix Le retable
Association Patrimoine du Vairais : Église saint cosme.pdf





	Fin XI ^{em} - Début XII ^{em} siècle
	Fin XI ^{em} - XVII ^{em} siècle
	XIV ^{em} - XVI ^{em} siècle
	1605
	1824
	1859

Association **Patrimoine du Vairais** : Eglise Saint Cosme.pdf
Mairie 53 bis, rue Nationale 72110 Saint-Cosme en Vairais
<http://www.patrimoineduvairais.fr/sitemap/>

- Baie 1** : baie en arc brisé à réseau gothique, vitrail de 1892 {atelier Fialeix, Mayet, Sarthe}
Baie 2 : baie en arc brisé à réseau gothique
Baie 3 : baie en arc brisé à réseau gothique, vitrail de 1896 {atelier Girard et Fillette, Mayet, Sarthe}. Celui du tympan représente le Sacré-Cœur.
Baie 4 : baie en arc brisé à réseau gothique, vitrail du tympan avec une scène de crucifixion.
Baie 5 : baie en arc brisé de style roman, vitrail du tympan représentant le portrait de l'abbé Jean-François Boisseau curé de St-Cosme de 1819 à 1859.
Baie 6 : baie en arc brisé de genre gothique, vitrail-tableau de 1900 montrant l'apparition de la Vierge à Bernadette Soubirous en 1858 {atelier Hucher, Le Mans, Sarthe}.
Baie 7 : baie en arc brisé, vitrail en verre blanc avec liseré de couleur.
Baie 8 : baie en arc brisé à un réseau gothique
Baie 9 : baie en arc brisé, vitrail créé en 2005 {atelier Ropion, Chouzy-sur-Cissé, Loir-et-Cher}

Le premier curé de la paroisse fut Pierre Garnyer. Le 29 décembre 1457, il signera comme témoin lors d'un contrat d'échange passé entre Jehan de Motihier, seigneur de Convoise, l'abbé et les moines de la Couture, et le frère Michel Béchet, prieur du prieuré de Notre-Dame-de-Vair. Son successeur sera Jehan Garnyer en 1487 et suivit en 1508 par André Michot⁹.

M. Gautier qui prit possession de la cure de Saint-Cosme à la fin de 1587, l'échangea avec Mathurin Moreau, contre celui de Champassant le 30 novembre 1594 et mourut dans cette paroisse. Mathurin Moreau¹⁰ était l'aumônier du prince de Conti. Son passage à Saint-Cosme fut remarquable. Il fit faire de nombreuses transformations à l'église, douloureuse victime des guerres de religion, dont certaines parties s'écroulaient de vétusté. D'ailleurs, on lui doit l'enregistrement des actes de baptêmes, mariages et sépultures qui débutent en 1595.

Un premier évènement d'importance eu lieu le 30 août 1600, alors que monseigneur Claude d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans, fait son entrée dans l'église et logea au presbytère. Le lendemain, il célébra la messe et donna le sacrement de confirmation aux habitants de la paroisse et celles environnantes.

C'est durant la même année que commencèrent les réparations à l'église. Travaux vraiment nécessaire, car l'année précédente soit le 14 février 1599, un soliveau de la tour du clocher causa la mort du sonneur des cloches, soit le fils de Michel Herbelin, et blessa sérieusement Mathurin Longuesve serviteur du curé. Suite à ce malheureux évènement, on engagea Protais Pascé, paroissien de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, maçon de son état, pour consolider la tour. D'ailleurs, sur la clef de voûte on y voit encore gravé l'année 1600 ainsi que le nom de François Landry procureur de la paroisse.

En avril 1602, après avoir dit la messe de 10 h du matin et avoir reçu la bénédiction de Jacques Poirier, du curé de Notre-Dame, le curé Moreau entreprit un voyage vers Rome, accompagné de son serviteur Mathurin Longuesve. Pour l'occasion, les villageois viennent lui souhaiter bonne route.

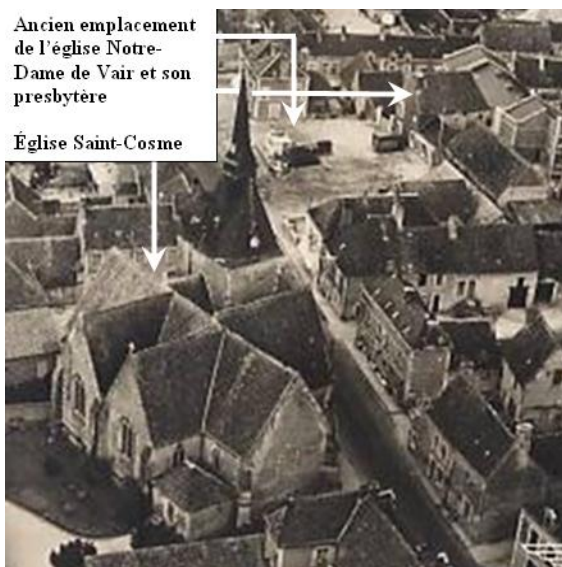
Le 19 mars 1604, M^e Moreau fut le parrain à Bonnétable, de Christophe, fils de Louis Launay et de Marie des Maison. L'année suivante, il amorcera la construction du cœur de l'église. De grands travaux sont exécutés en 1605, sur sa tour en ruine qui menace et son bas côté avec des arcades romanes. En 1852 et 1859, la chapelle sud dédié à Notre-Dame de la Pitié est érigé.

Mathurin Moreau décède le 16 avril 1619. Son neveu Jean Moreau lui succède le 25 juillet 1619. En 1627, la peste ravage la région et sans doute effrayé par la terrible maladie, Jean Moreau songea à résigner son bénéfice, afin d'accepter un canonicat à Saint-Pierre-de-Surgènes, au Poitou. Il change d'idée et conserve sa cure à Saint-Cosme. Il décède le 28 novembre 1654 et fut enterré dans l'église de Saint-Cosme. Au fil du temps, les curés se sont succédé jusqu'à aujourd'hui.

Église Notre-Dame-de-Ver

Ancien emplacement
de l'église Notre-
Dame de Vair et son
presbytère

Église Saint-Cosme

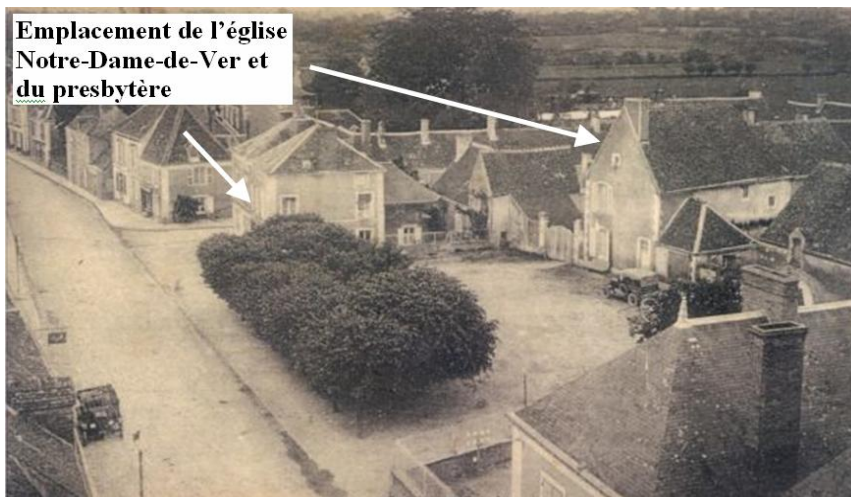


Vers 1900



en 2010

Emplacement de l'église
Notre-Dame-de-Ver et
du presbytère



Ancienne place de l'église et ancien presbytère de Notre-Dame de Vair vers 1915

La démographie de France explose vers le XII^e siècle. La nécessité de défricher et mettre en valeur de nouvelles terres s'impose. Au Perche dans le comté de Ver, l'église paroissiale de Saint-Cosme ne peut contenir tous les fidèles et s'avère être trop petite. On choisit alors de créer une paroisse, donc de construire un second lieu de culte.

Érigé à angle avec son alter ego, elles sont et séparé par la route se rendant à Bonnétable. L'une est dédiée à Saint-Cosme et Saint-Damien, soit Saint-Cosme-de-Ver, et l'autre consacré à la Vierge Marie, soit Notre-Dame-de-Ver dite aussi Notre-Dame de Convoise.

Aujourd'hui démoli, Notre-Dame-de-Ver se situait sur l'actuelle place de la Poste {ancienne place des Promenades} et occupait une grande partie le terrain de la caisse d'épargne jusqu'à la pharmacie, et débordait sur l'actuelle rue Nationale, celle-ci étant alors plus étroite que maintenant. L'entrée se trouvait face à la rue de l'Ormeau. En bordure de la route, l'église était circonscrite des côtés ouest, est et nord par le cimetière. À partir de 1611, il est entouré d'un mur.

Au nord-ouest de l'église, en bordure de la rue de l'Ormeau s'élevait la grange dîmeresse, où le clergé entreposait la dîme. En fait dans le registre paroissial de 1633, il est fait mention de deux granges soit une grande et une petite {page 179}. Cet impôt religieux se percevra en nature jusqu'à la Révolution française. Cette ancienne construction est visible sur certaines cartes postales des années 1920.

L'année précise de la création de la paroisse demeure inconnue, mais elle serait postérieure à celle de St-Cosme. On la désignait sous le vocable latin de « *Bea'a-Maria-de-Vario* » ou « *Sancta-Maria-de-Ver* ». La première mention de son existence fut retracée dans le cartulaire de l'abbaye de Perseigne daté de 1222.

Malgré de rarissimes citations, le plus ancien document retrouvé date de 1410. Il est conservé aux archives départementales de la Sarthe {série G 894}. Le texte relate le don de Macé le Prévoust, écuyer et seigneur de Convoise, à la cure de Notre-Dame.

Celui-ci donne une rente annuelle de 100 sous tournois pour la célébration d'une messe dans l'église à son intention, le lundi de chaque semaine. Le prieuré de Convoise d'où Notre-Dame de Convoise tire son nom, fut fondé vers 1280. Bâti à 3 kilomètres au sud-ouest du clocher. Son bénéfice estimé à 1,000 livres et dépendait de l'abbaye Saint-Pierre de la Couture. {Pouillé} établi au Mans. Aujourd'hui disparut, le monastère se situait à environ 4 kilomètres à l'ouest du bourg, près de la route de Courcival et faisait partie de la paroisse Notre-Dame.

À partir de documents tels; des locations, testaments, les prises de possession de la cure ou autre, on découvre les curés. Fait notable, le prêtre exerçant à Notre-Dame célébrait la messe occasionnellement dans l'autre paroisse; Thomas Manchon fut l'un d'eux. Curé à Notre-Dame, il officiait comme prêtre à Saint-Cosme. Il était donc normal de voir le célébrant d'une desserte dire la messe dans sa vis-à-vis. Tout comme le curé de Notre-Dame inscrivait parfois dans le registre de l'église paroissiale un baptême ayant eu lieu dans l'église de Saint-Cosme¹¹.

« [...] le lundi, 6 jours de juillet 1615 fut baptisé en leglise de St-Cosme par mons. Moreau curé dud lieu Julianne fille de François manquin Et de julianne »¹²

Cette nouvelle paroisse semble avoir eu pour limite sud, la rue Nationale. Elle s'étendait vraisemblablement entre la route de St-Pierre et l'actuelle D 301 {ancienne route royale}, et ce jusqu'à Guémançais, et en bordure de la route de Courcival jusqu'au prieuré de Convoise. Des lieux-dits toujours présents sur la commune en faisaient partie : le Lambruchet, l'Arche, les Ponceaux, la Saladinerie, Montgâteau, les Bois, le Pressoir.

Elle fut inscrite sous le vocable de Notre-Dame de Convoise, sur la carte du diocèse du Mans de Nicolas Sanson, publiée en 1653. Elle est aussi mentionnée sur la carte de Jaillot {1706} et représentée sur celle de Cassini {carte réalisée sur ordre de Louis XV à partir de 1760 et achevée en 1789, mais publiée seulement en 1815}, mais le nom de Notre-Dame ne figure pas.

L'édifice est localisé également sur un plan du bourg du 18^e siècle. Si l'échelle fut respectée, les dimensions de l'église étaient sensiblement identiques à celles de Saint-Cosme. À l'origine, elle est de forme cruciforme. Son style vraisemblablement roman semble être

confirmé par la découverte en 2006 d'un chapiteau au cours de la démolition d'un mur à proximité de l'emplacement de l'ancienne église.

Tout comme sa pendante l'église Saint-Cosme, Notre-Dame pourrait avoir été construite sur un site mérovingien. Des révélations similaires furent faites dans les années 1960 sur la place de La Poste, mais la plus intéressante date de juin 2008.

Au cours de travaux dans une grange située près de l'église et du presbytère {sans doute la grange dîmeresse}, des ouvriers ont mis au jour des couvercles provenant de sarcophages en grès rossard. À proximité furent trouvés différents articles, dont une boucle de ceinture en bronze d'époque mérovingienne représentant un chien. La plaque-boucle est datée du VI^e ou du VII^e siècle

L'image ci-dessous est une partie de chapiteau en calcaire constitué d'éléments torsadés. Il fut réutilisé pour les fondations d'un bâtiment situé près du chemin des écoliers érigé sans doute au XIX^e siècle, suite à la démolition de Notre-Dame. La coutume était de se resservir de ces matériaux pour les nouvelles constructions. Les archives, ainsi que certaines découvertes, dévoilent quelques informations concernant l'agencement et la décoration intérieurs de l'église ainsi que certains travaux réalisés.



Comme vue, la véritable histoire de ces deux paroisses, nous la devons à Jacques Poirier, curé de Notre-Dame de 1599 à 1641. D'ailleurs, ce curé était particulier. Érudit, il possédait une appréciable bibliothèque où le curé de Saint-Cosme puisait assidument. Bons comparses, ils fréquentaient régulièrement les jardins de Vincent Le Balleur, où pendait pour enseigne « *L'Image Notre-Dame* ». Là, ils jouaient une partie de courte boule {pétanque} et quelques pintes de vin clairet rafraichissaient leur gosier.

Vivait chez le curé Poirier de Notre-Dame, une vieille bonne nommé Catherine Paradis et Gilles Gohier, son cousin et filleul s'occupaient aux travaux du jardin et de la grange dîmeresse. Malgré leur statue, les ecclésiastiques ont parfois des désaccords avec des concitoyens, et Jacques Poirier recourt occasionnellement aux hommes de Loi. Ainsi, un jour, afin de protéger ses biens, il fit une plainte contre Léonard Plessis. Ce dernier fut condamné par le bailli de Saosnois, à payer au curé, une somme de dix-huit livres pour réparer le tort qu'il lui avait fait en volant un mouton dans sa bergerie. Sans s'étendre sur le sujet, mentionnons que ce curé savait se faire respecter et ne craignait pas d'engager des poursuites. Par contre, il était généreux et les démunis de la paroisse ne repartaient jamais sans une bonne parole ou une aumône.

Il lui faudra beaucoup de courage et de patience au curé. Un soleil omni présent sans une goutte de pluie fait craquer la terre et entraîne l'appauvrissement de la paroisse et des environs, Année après année, la carence d'eau s'installera confortablement dans la région, tant à Bonnétable qu'à Bellême. En 1611, la sécheresse persistera de mi-février au mois d'avril.

Le 25 avril, la pluie tombera un peu et suivra une sécheresse qui perdurera jusqu'au 6 août. Par la suite, il pleuvra à torrents. Mais même si le malheur frappe la communauté, le curé en chère querimonie {plainte, lamentation, gémissement} et aggrave de nouveau selon une vieille coutume.

« Le dimanche 11 novembre 1612, fut fulminée une querimonie obtenue par Michel Longuesve, au nom de François et Charles, ses enfans sur ceux qui retiennent plusieurs lettres et enseignements sur la succession de défunt Symon Cholet, et plusieurs biens meubles de ladite succession, et qui ont fait ces acquis en leur nom, de l'argent dudi Cholet, et qui ont esté dans un petit jardin, au bourg de Notre-Dame, et ont avarié la closture dans ledit Jardin. »

Fait à noter, le banc seigneurial de Convoise {prieuré rattaché à la paroisse Notre-Dame} fut placé dans le chœur de l'église le 1er mai 1615. Le 28 avril 1616, un peintre, dénommé Antoine Fournier, fut chargé de l'entourer d'une mitre sur laquelle ont été peintes les armes d'Anne de Montafie. Les registres dévoilent que l'église possédait deux chapelles, l'une dédiée à Sainte-Anne et l'autre à Sainte-Barbe.

« Le sixiesme no^{bre} 1624 fut entere en la chapelle De Ste Barbe en leglise de nre dame deffunt Jehan Demers »¹³

En 1631, le curé d'alors décida d'aménager une autre chapelle qui porterait le nom de Saint-Rosaire. Il s'entendit avec un menuisier Antoine Dreux de Moncé en Saosnois, qui commença l'œuvre le 26 mars. Au mois d'août de la même année, des réparations au clocher sont entreprises pour la somme de 45 livres. Les travaux terminés, on célébra l'évènement le 24 août sous la présidence du docteur en théologie P. Guérin, de dignitaires et de personne venus des paroisses avoisinantes.

Rien ne fut oublié des cérémonies requises : *« [...] sçavoir la procession, où a esté porté le Saint-Sacremens, les rues tandues, premier que dire la messe et tout au matin; à vespres les susditz curez ont assisté avec leurs processions; la prédication faite, la procession en corps a esté faicte en chantans les litanies de la Sacrée Vierge, avec un grand nombre de peuple, le tout dévotement; après la Chapelle a esté dicte du Saint-Rozaire, et les officiers establys [...] »*

L'église de Convoise, une mauvaise construction? Qui pourrait l'affirmer! Mais en 1635, elle est déjà en piètre état et des murs menacent de s'effondrer. Ce lieu de culte est temporairement fermé et les messes ont lieu en la paroisse de Saint-Cosme. Des travaux de restauration et d'agrandissement sont alors confiés à des maçons de Bellême dirigés par Josias Cressiere.

Malgré tout, le temps fera son œuvre, négligé et abandonner depuis 1791. Les députés de l'assemblée décidèrent de la vente des biens de l'église. La même année, les deux cloches de Notre-Dame-de-Ver furent envoyées à Mamers pour y être fondues, et utilisées à la confection de canons {passant ainsi de symbole de paix à celui de guerre}. La suppression de l'église et du presbytère fut votée par la municipalité de St-Cosme le 21 octobre 1792. Une partie de l'argent de la fabrique {1500 livres, 13 sols et 6 deniers} servira à la construction d'un corps de garde.

Enfin, 1792 marquera un tournant en France. Le nouveau découpage administratif mis en place donne naissance aux communes. Les anciennes paroisses de Saint Cosme-de-Ver et

Notre-Dame-de-Ver fusionnent officiellement et St-Cosme devient alors un chef-lieu de canton.

Le 2 avril 1794, les bancs sont vendus à leur tour. Trois semaines plus tard, le 20 avril, l'église, le presbytère, la sacristie et même le cimetière sont cédés pour la somme de 22,300 livres à deux citoyens de St-Cosme, dont le juge de paix. Les derniers effets de ce lieu de culte seront mis en vente le 15 août 1795. Seule l'horloge fut conservée et transférée dans celle de St-Cosme deux mois plus tôt, le 6 juin 1795.

La décision de démolir l'édifice est prise par les propriétaires le 28 décembre 1795. Le cimetière est relevé avec la suppression de la paroisse et la destruction de l'église. Les travaux sont confiés à Julien Normand de Nogent-le-Bernard, pour la somme de 200 livres. Cependant, ils ne seront pas entrepris immédiatement. L'église s'élevait encore sur l'actuelle place de la Poste en 1800, et probablement jusque dans les années 1808-1810. Cet ancien lieu de culte a servi pendant quelque temps de dépôt de charbon, mais aussi de lieu de réunion pour la municipalité de Saint-Cosme.

Sur le cadastre napoléonien de 1829, le presbytère et la grange dîmeresse sont toujours visibles. La grange depuis a disparu, mais la maison curiale a survécu. Elle date probablement du XVI^e siècle, mais fut profondément remaniée au fil du temps. Suite à la démolition de l'église, l'endroit devint l'appartement de l'instituteur et plus tard utilisé comme entrepôt d'archives pour la justice de paix. Transformé en bureau de poste, il offrait en 1893 le télégraphe et desservait Saint-Cosme, Champaissant, Contres, Moncé et Nauvray. Aujourd'hui localisé au 43 rue Nationale, le bâtiment est propriété communale et abrite une partie du service postal, un cabinet médical et un logement à l'étage.

Sur le mûr côté est de l'immeuble, on observe des colombages et des hourdis en briques, remis à jour au cours de travaux de restauration en 2002. À l'intérieur subsiste un très bel escalier d'origine. L'édifice situé au nord de l'église, côtoie à présent le complexe culturel Atlantis et tout à côté le grenier à sel. Si ce lieu bénit où nombre de paroissiens venaient s'agenouiller et prier Dieu a disparu, son histoire demeure présente.



Ancien presbytère de Notre-Dame-de-Ver

De tous les villageois de la paroisse Saint-Cosme, Louis Gasnier et sa conjointe Marie Michel, furent les premiers à s'expatrier pour la Nouvelle-France. Ce mouvement d'immigration durera jusqu'en 1662. En tout, trente-trois habitants, hommes, femmes et enfants iront participer à la fondation d'une nation¹⁴. Établie par la généalogiste feu M^{me} Pierre Montagne en 1974, il existe une liste alphabétique exhaustive des émigrants partis du Perche au 17^e et au début du 18^e siècle.

Notes et références

CHAPITRE NEUVIÈME

LE VAIRAIS

1. Patrimoine de France.com
2. Wikipédia : moine historien 1075 -1141 ou 1143
3. Précis de l'histoire du droit français, p.148; selon les monuments qui reste de l'époque carlovingien {dynastie de rois francs qui régnèrent sur l'Europe occidentale de 751 jusqu'au X^e siècle} les propriétés étaient divisées en *manses*. Ce terme désignait un certain espace de terre dans lequel se trouvait une habitation avec toutes ses dépendances. {Il est donc probable que ce chemin Mançais était en fait un chemin qui longeait les *mances* situées entre Angers et Bellême}
4. Patrimoine de France.com
5. Paroisse de Contres-en-Vairais
6. Champaissant religieux et féodal, Mamers
7. Le nouveau curé de Champaissant fut suivi par Étienne Gaultier auparavant curé de Monhoudon, il décéda le 13 mai 1595. La cure demeura vacante plus d'une année. Lorsque Jehan Cornilleau la prit le 3 septembre 1596, il quitta l'endroit et devient vicaire à l'église Notre-Dame de Ver où il fut enseveli le 16 septembre 1636. Son successeur Gervais Manchon entra en fonction le 19 juin 1601 et décéda le 21 mai 1645 et fut aussi enterré en l'église de Notre-Dame de Ver.
8. Monographie de la commune de Saint-Cosme-de-Ver au Maine et au Perche
9. Ces curés seront suivis par Jean de Gagny, puis par François Alleaume en 1549. Lui succéda René Brisset en 1553, Christophe Lesguillon en 1555, qui se désiste et fut remplacé par François Farion. On soupçonne ce dernier d'avoir fait don à l'église de Saint-Cosme d'une verrière placée dans la chapelle du Sacré-Cœur, où l'on peut lire l'inscription tronquée :

« Lan 1555 met^e

pbre a donnée par

vitre prie-Dieu »

Guillaume Lardu, ancien curé de Notre-Dame pris la relève le 15 mars 1561 suivit par Benoist Olyvier, le 27 décembre 1563 avec l'assistance de Jehan Férot, vicaire de Saint-Cosme. Malheureusement, il démissionna l'année suivante en faveur d'Antoine de Baif, en 1565. Suivirent : André Perrier, Mathieu Cochard, René Boussion, René du Pissot, Élie Richard, Françoise Le Chesne, Jehan Moisant, Étienne Gautier.

10. Champaissant religieux et féodal
11.
 - 1- Robert PIERRE {d'environ 1456 à 1478}
 - 2- Pierre CRESPEL {de 1478 à environ 1480}
 - 3- Guillaume GENTIL {d'environ 1480 à 1500}
 - 4- Thomas MANCHON {de 1500 à environ 1502}
 - 5- Jehan DODIE {d'environ 1502 à environ 1521}
 - 6- Guillaume MARCEL {d'environ 1521 à environ 1547}
 - 7- Guillaume GRUESLIER {d'environ 1547 à 1556}
 - 8- Guillaume LARDU {de 1556 à 1561}

- 9- Vincent LE ROYER {de 1562 à environ 1564}
 - 10- Simon LE MOULNIER {en 1564}
 - 11- Marin TUAULT {en 1564}
 - 12- Charles DASNES {de 1564 à 1566}
 - 13- Claude de TESSERANT {en 1566}
 - 14- Mathurin BRUNEAU {de 1566 à 1584}
 - 15- Toussaint FILLON {de 1584 à 1586}
 - 16- Étienne GAULTIER {de 1586 à 1587}
 - 17- Fleurent MESNAGER {de 1587 à 1599}
 - 18- Jacques POIRIER {de 1599 à 1637}
 - 19- Jacques RADDE {de 1637 à 1676}
 - 20- Charles PIVARD {en 1676}
12. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p.121
13. Registre numérisé de Notre-Dame-de-Ver, p.113
14. **1644** : Louis Gasnier, âgé de 33 ans, sa femme Marie Michel, 22 ans, leur fille Louise âgée de 2 ans.
- 1649** : Antoine Rouillard dit Larivière, 33 ans. Qualifié de maître charpentier, il signe son premier marché le 6 février 1650 devant maître Audouart, notaire à Québec. Le 22 avril 1653, il épouse Marie Girard. Le couple habitera la côte Saint-Jean et Saint-François de Québec jusqu'au 29 avril 1666, jour de la mort d'Antoine.
- 1650** : Claude Bouchard était tailleur d'habits. Tout comme son ami de voyage Julien Fortin, Claude Bouchard est très probablement né près de l'auberge du Cheval-Blanc de la paroisse de Notre-Dame-de-Vair. Dès son arrivée en Nouvelle-France, en 1650, il obtient une terre à Beaupré. Il sera enseveli à la baie Saint-Paul le 26 novembre 1699.
- 1650** : Julien Fortin dit Bellefontaine, est né à Notre-Dame-de-Vair le 9 février 1621. Le 26 décembre 1650, il achète une terre au Petit Cap. Il se marie le 11 novembre 1652, avec Geneviève Gamache, originaire d'Illiers en Eure-et-Loir. Julien Fortin est surnommé « *Bellefontaine* », car un plan d'arpentage du Coteau Fortin montre qu'une source appelée Bellefontaine coule au plus creux du Coteau.
- 1650** : Gervais Bisson est né vers 1603 à Contres. Il est parti seul en 1650 vers le Canada où ses deux fils qu'il eut avec Marie Lereau le rejoindront plus tard.
- 1652** : Florent Bisson dit Saint-Cosme, sa femme, Jeanne Yvon, 32 ans et leurs enfants : Mathurine, 15 ans, et Michel 13 ans. Marie Lereau femme de Gervais Bisson et ses fils : Gervais, 10 ans et Antoine, 6 ans. Il est le frère de Gervais Bisson qu'il rejoindra au Canada deux ans plus tard, avec sa femme et ses deux enfants, la femme de son frère et leurs deux fils. Sa première apparition en Nouvelle-France est lors du contrat de mariage de Julien Fortin, le 23 octobre 1652. Le Sieur de Saint-Cosme-en-Vairais se fixa à la pointe de Lauzon où il obtient plusieurs concessions. Le couple eut neuf enfants, plusieurs moururent jeunes, deux furent prêtres dont un, missionnaire en Acadie, tué par les Micmacs en 1706. Florent Bisson décéda le 26 mai 1658.
- 1652** : Pierre Maufay est âgé de 23 ans à son arrivée au Canada. On le retrouve la première fois le 23 mars 1653, comme témoin à un mariage. Désigné comme charpentier, il épouse le 31 mai 1654 Marie Duval, une jeune Normande âgée d'environ 24 ans. Ils eurent huit enfants, tous baptisés à Québec. Pierre Maufay fut inhumé à Québec le 12 octobre 1677.
- 1652** : Michel Roulois, 33 ans, sa femme Jeanne Maslin ou Maslier et leurs filles; Jacqueline, 6 ans et Jeanne, 5 ans, nés en 1619 à Saint-Pierre-des-Ormes. Il est dit âgé de 33 ans lors de son arrivée au Canada et Jeanne Maslin à 32 ans. Sa première présence est attestée par son témoignage à une vente le 7 août 1652. Il prit des terres à ferme de Guyon de Buisson en 1657. Il acheta une concession le 7 août 1690 et fut enseveli le 13 octobre 1690 à L'Ange-Gardien. Sa femme, Jeanne Maslin était de Saint-Cosme-en-Vairais, mais habita la paroisse de Notre-Dame-de-Vair avec son mari. Elle fut inhumée à Château-Richer le 5 janvier 1689.

1653 : Pierre Gasnier, 43 ans, sa femme Marguerite Rouzée ou Rosée, 38 ans, leurs enfants : Louis 10 ans, Pierre, 8 ans, Nicolas, 2 ans. Charles Pouliot, 21 ans.

Pierre Gasnier est baptisé à Igé le 2 janvier 1610, est inhumé le 1^{er} mai 1656 à Québec. Marguerite Rouzée, après la mort de son mari, abandonne sa terre de Beaupré à son fils aîné, Louis et part avec ses trois autres enfants pour Montréal, où elle se remarie le 17 juin 1657 avec Guillaume Étienne.

1653 : Charles Pouliot est né le 9 avril 1628 à Saint-Cosme-en-Vairais. Deux frères le suivirent, mais il fut le seul à prendre part vraiment à l'aventure canadienne. Le 11 octobre 1653, il achète une terre et est qualifié de maître charpentier. Le 5 juin 1667, il épouse Françoise Meunier. Ils eurent ensemble onze enfants. Charles Pouliot fut enseveli à Saint-Laurent de l'île d'Orléans le 6 août 1699.

1655 : Simon Lereau, 31 ans, arrive au Canada en 1655. Sa première apparition est datée du 31 octobre 1665, en qualité de témoin à un contrat de mariage. Il se marie le 27 novembre 1665 avec Suzanne Jarousse. Ils eurent sept enfants. Il obtient une terre le 2 avril 1656. Simon Lereau décèdera à l'Hôtel Dieu de Québec à la fin de 1670 ou au début de 1671.

1656 : Jacques Dodier, 19 ans nés à Champaisant vers 1638. Il obtient une terre le 3 novembre 1656. Il est qualifié de laboureur. Le 30 novembre 1662, il épouse une jeune Québécoise, Catherine Caron. Ils eurent cinq enfants. Jacques Dodier décèdera le 3 décembre 1677 et sera inhumé le 7 décembre 1677 à Sainte-Anne-de-Beaupré.

1657 : Simon Rocheron, 24 ans; Gervais Rocheron, 23 ans, Marie Rocheron, 18 ans. Simon est né baptisé à Saint-Cosme-en-Vairais le 6 février 1633. Il a appris à écrire et signe très lisiblement. Âgé de 24 ans, il s'engage pour trois ans le 2 mai 1657. Au terme de son engagement, il achète une concession et le 12 septembre 1663, il épouse Mathurine Bisson. Il décède le 19 octobre 1709 à l'Hôtel Dieu de Québec.

1657 : Gervais Rochon est le frère de Simon. Il a 23 ans quand il part avec lui. Il est témoin à un contrat de mariage le 19 août 1657 et obtient une terre le 24 janvier. Il exerce la profession de maçon. Il épouse le 26 décembre 1671, Marie-Magdeleine Guyon et décède le 14 décembre 1705. Il fut inhumé à Sainte-Famille.

1657 : Marie Rochon est née le 21 avril 1631. Elle part avec ses deux frères à l'âge de 18 ans. Le 25 septembre 1657, elle épouse François Gaulin. Ils eurent onze enfants, dont le quatrième fut maître d'école à Montréal. Elle décède le 20 février 1687.

1659 : Jean Royer, 24 ans, lorsqu'il arrive au Canada. Il est décédé entre le 4 mars 1675 et le 17 février 1676. Il serait né entre 1635 et 1636. Après avoir eu un enfant naturel de Marie Dubois, il se marie le 12 novembre 1663 avec Marie Targer. Ils eurent sept enfants.

1661 : Martin Boulard, 22 ans. Il demeure le plus mystérieux des pionniers, car son acte de baptême n'a pas été trouvé, ni le nom de ses parents. Le père Archange Godbout croit qu'il est né vers 1639 et monsieur Marcel Trudel dit qu'il vient du Perche. Il était au service de Noël Pinguet, fidèle compagnon de Robert Giffard. Il obtient une terre le 10 septembre 1661 et périt noyé le 27 du même mois.

1662 : François Garnier dit Pellerin, 24 ans. Il épouse Jacqueline Frelon le 12 décembre 1662 {Audouart}. Né le 26 février 1638 à Saint-Notre-Dame-de-Vair. Il décède 21 janvier 1719, à Neuville, Québec

Chapitre 10

Saint-Cosme-de-Ver, le village

En 1889, lors d'un grand nettoyage de la sacristie de l'église de Saint-Cosme, une épaisse liasse de papiers fut trouvée. L'intégralité était composée de pièces de procédures, de registres et autres documents. L'ensemble avait été rédigé par Jacques Poirier, curé du dix-septième siècle. Ce dernier avait noté au jour le jour les événements survenus dans sa paroisse et la région.

Si aujourd'hui nous pouvons éclaircir certains faits, c'est grâce à la monographie paroissiale de Saint Cosme-de-Ver réalisé en 1897 par l'abbé Joseph Vavasseur. Son récit, relate avec force de détail, le cheminement et l'histoire de deux paroisses intimement reliées et pourtant de cure différente; Saint-Cosme et de Notre-Dame-de-Ver.

Malheureusement, seul les cahiers des années 1611, 1613, 1627, 1628, 1630 et de 1633 à 1640 sont complet. La documentation est à présent conservée aux archives départementales de la Sarthe incluant différentes pièces sur parchemin, allant de la fin du XV^e siècle à 1779 {série G 894}. Dans son ouvrage, l'abbé Vavasseur fait également référence aux comptes de fabrique de 1751 à 1754 et de 1771 à 1774, ces annales furent retrouvées avec les cahiers de Jacques Poirier.

Comme vu, le nom « *Le Ver* » remonte à des temps immémoriaux. Sous l'influence romaine. La villa de Ver était un centre remarquable d'où prendra naissance le fondement d'une croyance et d'une église, par l'entremise de Saint-Julien premier évêque du Mans. Ultérieurement, vers 532, sous l'évêque Saint-Innocent viendra au monde dans le Saosnois, le père Rigomer qui reçut le titre de saint par ses contemporains. Aujourd'hui, un bourg près de la forêt de Perseigne porte le nom de Saint-Rigomer-des-Bois en son honneur.

Cent ans plus tard, soit entre 623 et 654, Saint-Cosme fit partie des douze villages qualifiés d'Optimas, qu'un riche seigneur nommé Alain cède à l'église du Mans. Au cours des années, le terrain de la paroisse changera de mains à mainte reprise. Un document révèle qu'entre 1080 et 1102, Hugues, fils d'Ausgerii frère de Godefroy, endossa l'habit religieux et fit don à l'abbaye de Saint-Vincent-du-Mans, de tout ce qu'il possède en l'église de Ver. À savoir la moitié de l'église, le cimetière, le presbytère et la prairie du Luat. Cette donation fut reconnue ultérieurement par Robert II de Bellême surnommé « *le Diable* ».

Pour cette raison, la cure de Saint-Cosme-de-Ver dite aussi Sanctus-Cosma-de-Ver ou Cosma de-Vario et Cosma de Viride, fit partie de la doyenne de Bonnétable. Comme son nom l'indique, l'église a des protecteurs soit Cosme et Damien, anciens médecins élevés au rang de saint. À l'époque, les revenus du diocèse se montent annuellement à la somme de 1,600 livres. En 1222, Maurice, prêtre cénonien {gaulois} et son fils donnent à Gaultier, abbé de Perseigne, la moitié de la dîme qu'il percevait dans les cures de Saint-Cosme et de Notre-Dame. Il est incontestable que beaucoup d'événements se sont déroulés dans ces paroisses, mais malheureusement, la disparition d'innombrables documents laisse de grands blancs dans l'histoire de ce lieu.

Lentement, Saint-Cosme se transformera au gré des saisons et des siècles. Le village d'aujourd'hui n'est guère complexe. Outre les artères existantes à l'époque de Louis Gasnier, une vingtaine de rues gravitent en périphérie de l'église. L'une d'elles d'ailleurs porte le nom de « *rue du Québec* » ainsi désigné en souvenir des personnes immigrées en Nouvelle-France.

Bien entendu, le nombre d'habitations a augmenté. Malgré tout, en parcourant l'artère principale, il faut peu d'effort pour imaginer des demeures arborant un faîtage de planche recouvert de chaume et une route de terre battue, traversant le village pour se rendre à Bonnétable. Une longue promenade dans ces rues nous fait côtoyer des gens charmants résidents dans des maisons d'un ou deux étages aux toits en pignon.

En fait, de nos jours, Saint-Cosme-en-Vairais est une petite ville très vivante. Elle a conservé son patrimoine historique, tout en se développant et en se modernisant. On y retrouve une école, une mairie, une boucherie et d'autres commerces qui n'existaient pas du temps de notre ancêtre. On y compte aussi quelques industries des plus florissantes.

L'importance du curé

Du XVI^e au XVIII^e siècle, les paroisses rurales constituent un groupe social très vivant. À leur tête, le curé à qui incombe de prendre soin des âmes de son territoire. Ainsi, il écrira dans un registre les actes sacramentels offerts selon l'ordonnance du Concile. Au temps de Louis Gasnier et Marie Launay arrive un nouveau curé à Saint-Cosme, le 30 novembre 1594. Mathurin Moreau. Il prendra possession de la cure en remplacement d'Étienne Gautier. Le transfert se fait en présence de Jean Mauchon le vicaire et Jean Lorient notaire¹.

Ce nouveau curé fit connaissance avec Florent Menaige, curé de Notre-Dame alias de Convoise et plus tard de Bernard Manchon curé de Champaisant. Cinq ans après sa prise en main de la cure, soit le 21 décembre 1599, Menaige est remplacé par Jacques Poirier. Le bon curé comme se plaisent à dire ses ouailles. Il se retira début 1637, laissant les reines de la paroisse à son neveu Jacques Raddé, mais demeurera à Notre-Dame-de-Ver jusqu'à son décès survenu le 18 avril 1641.

Comme l'ancien curé, Mathurin Moreau voit à tout; les habitants, le tenancier de cabaret, la sage femme, les quêteux, les pauvres et la morale. Il dirige et guide ses paroissiens qu'importe leur métier ou profession. De par sa fonction, il entend les rumeurs, les commérages, les heureuses et mauvaises nouvelles. Il met un terme au ouï-dire, lit au prône les lettres du roi et informe ses ouailles sur les événements au-delà du territoire. Il organise ou conseille parfois la défense du village contre les menaces extérieures.

Ainsi en 1583, 1584 et 1589, il avisera en chaire, que près de Mamers la peste fait des ravages. En juillet 1604, de la même manière, et ce à la veille de s'épouser, Louis Gasnier et Marie Launay entendront qu'au Lude, la contagion commence à sévir. Ces paroles n'ont rien de rassurant, et ensevelir un mort est onéreux. En 1602, il en coûtait 10 écus pour chaque décès en la paroisse d'Assé le Boisne. Ce douloureux malheur frappera aussi Saint-Cosme-de-Ver en 1628.

En bon père, le curé s'attend que tous assistent à la messe le dimanche. Selon lui, « une main de velours dans un gant de fer » représente la meilleure solution. Il dirige ainsi la communauté et gère « sa » paroisse en exhortant la population à suivre les rites collectifs et à respecter les jours de fête obligatoirement chômés. Durant ces jours, les paroissiens participent à des liturgies, aux processions ou aux rogations afin d'avoir une bonne récolte ou par crainte de calamité. Ces rituels sont souvent faits en l'honneur des saints patrons. Parmi ses fonctions, le diacre bénit les fruits de la terre, pratique des exorcismes contre les désastres et guide les offices implorant un temps favorable pour les moissons.

La communauté possède malgré tout une réalité juridique, un cadre électoral, administratif et fiscal le tout chapeauté par le vicaire en l'absence du curé. L'endroit sécuritaire et sous la protection de Dieu rassure. Les marguilliers peuvent se concentrer sur différents sujets touchant la paroisse et laisser sur place les papiers de la collectivité. En fait, le curé voit à tout. Même si certains célébrants se plaignent beaucoup, ils sont toujours à l'aise et appartiennent au monde des notables.

Jacques Poirier, homme aimant les livres et bons vivants, se lie d'amitié avec Mathurin Moreau de Saint-Cosme. S'ils sont de bons compères, la division du territoire paroissial est chaudement disputée entre eux, mais ils n'hésitent pas à s'entraider en cas de maladie ou d'absence. Comme vue, ceci explique pourquoi on retrouve à l'occasion une inscription dans le registre d'une église rédigé par le curé de l'autre paroisse. À n'en pas douter, la vie des habitants de ce coin de France est intimement liée.

La vie paisible du village sera troublée si l'on peut dire le 30 avril 1600, lorsque Claude d'Angennes de Rambouillet évêques du Mans {1538-1601} fait son entrée à Saint-Cosme et prendra logement dans le presbytère. Le lendemain, il célébrera la messe et confèrera le sacrement de confirmation aux chrétiens et à ceux des paroisses environnantes.

Deux ans plus tard suite à son décès, il fut remplacé par Charles de Beaumanoir de Lavardin {1686-1637}. La même année, une rumeur court et se concrétisera le 18 avril avec le départ pour Rome du bon curé. Le cœur rempli de chagrin, les villageois se rassemblent pour un au revoir de la main, heureusement Mathurin Moreau reviendra.

Dans les registres de Saint-Cosme et Notre-Dame

Les registres des paroisses sont prolifiques d'information, mais une lecture trop rapide demeure sujette à commettre des erreurs de patronyme, tels Gastrie et Gasnier tous deux présents. Malgré leur similitude, ces noms paraissent n'avoir aucune filiation. Ainsi on retrouve un Jean Gastrie époux de Noëlle Godé, Julien Gastrie marié à Françoise Bonhomme, Pierre Gastrie uni à Marie Moreau, François Gastrie et Françoise Dubour, etc. Il semblerait que ce nom de famille soit originaire du Mans.

Comme exemple, prenons le baptême de Marie, fille de Marin Gastrie et Mathurine Soreau², célébré le 9 décembre 1639. Comme l'on sait, Louis Gasnier époux de Marie Launay ont eu seulement quatre enfants. Donc Louise enfant de Louis Gastrie est étrangère dans la dynamique Gasnier-Launay. Il en est de même pour Noël fils de Louis Gastrie déclaré parrain de Catherine fille de Julien Blot et Marie Gastrie.

« Le 9esme de Decembre 1639 fut baptise Marie fille de Marin Gastrie et de Mathurine Soreau sa femme le parain fut François Gastrie, La marainne fut Louyse fille de Louys Gastrie. »

« Le 23esme Jr de Decembre 1640 fut baptise Catherine fille de Julien blot et de Marie Gastrie sa femme le parain fut Noël Gastrie fils de Louys Gastrie La marraine Marie fille de Jean du boys. »

Cette compréhension établie, fait place au nom Gasnier. Les registres sont formels, Louis Gasnier et Marie Launay, sont rattachés à la paroisse de Saint-Cosme-de-Ver. Ils font baptiser le 30 mai 1605, un premier fils Noël et plus tard un second enfant qui recevra le nom de Jacques³ le 16 janvier 1607.

« Le CCC Jour dud moy et An Noël fils de Louys Gasnier et marie Launnay sa fm a este baptise Le parrain Noël fils de Claude Launnay La marraine Andrée Launay »

« Le CVI^{iem} dud moyes et an Jacques fils de Louys Gasnier et marie Launay sa fe a este baptise Le parrain est Jacques Le Vayer {illisible} La marraine Noëlle Soreau »

Le parrain de Jacques est Jacques Le Vayer. Dans l'inventaire sommaire des archives départementales de la Sarthe antérieure à 1790, on retrouve un Jacques Le Vayer, chevalier seigneur de Sables, de Jauzé. Il est mentionné lors d'une reconnaissance donnée par dame Renée Le Boindre, veuve de François Le Vayer, écuyer. Sans pour autant affirmer que c'est le même personnage, il semblerait que cette famille fut influente dans la région.

Comme vue, une sage femme est généralement présente dans les paroisses. La découverte d'une matrone à Notre-Dame-de-Ver laisse présager la possibilité qu'elle aide aux femmes enceintes de Saint-Cosme. Mais qui est-elle? Le registre daté du 6 novembre 1609 la nomme Marie Chanson⁴.

« Salmedy sixesme jr de novembre mil six cens et neuf en pnce de Mr michel Datillé et mr Marc Dodier ptre ma esté Pnteé un enfant pr repcevoir le St sacrement De baptesme par francoyse {vide} led Martin faye Et Mary Chanson Lesquelles mont déclaré Avoir assisté a lanfantement de Jacquine Minguet laquelle minguet leur a déclaré En son enfantement que led enfant estoit Du faict de michel longuene le jeune et baptisé Par mois Curé et fut nommé Michel parain Bellet Montaigne et de Cabigne prez et mary Longuene Lespouse de François barbier marraine »

Toujours à la recherche des ancêtres, la plus vieille présence d'un Gasnier⁵ au Vairais se trouve dater du 12 mai 1597 à Notre-Dame-de-Ver. Sans vouloir créer une filiation, elle et quelques autres mentions d'un Gasnier soulèvent des interrogations. Un certain Pierre Gasnier est désigné parrain de Pierre, fils de Marin Lorient; le 31 janvier 1606, un Pierre Gasnier épouse Madeleine Belot, puis le 6 janvier 1607 ce couple fait baptiser un enfant nommé Pierre. Au registre de Saint-Cosme daté⁶ du 1er octobre 1608, on retrouve deux femmes Gasnier.

« Le douziesme jour de May fut Baptise Pierre fils de Marin Lorient et de Louise _____ ses Pere et mere et fut parain Pierre Gasnier et marraine Michelle Bougaul »

Le mardy trente Ungiesme et dernier jour De Janvier 1606 furent espouse en leglise de nre dame Pierre gasnier avec magdaleine belot en la pnte de Guillaume le Court sacristin Marguerite espinette Jean Mouton Et plusieurs aultre tant de celte parroie que aultres par moy J poirier Curé

Le samedi sixsiesme Jour de Janvier 1607 jour des Roy et fut baptise Pierre Gasnier fils de Pierre Gasnier et de Magdeleine Belot sa fe et fut le parrain Matry moreault la marraine marguerite le moyne fe de Pierre Collin et fut baptise par moy poirier Curé

Le premier jour du mois doctobre aud an Jean fils de Noël quineau et Guillemine gasnier fut baptise Le parrain Jean espinette La marainne Roberde Gasnier »

Il est regrettable que les registres de Saint-Cosme et Notre-Dame-de-Ver débutent seulement en 1595. Sans doute apprendrions-nous si Louis Gasnier et Marie Launay y sont nés et mariés. Cette lacune laisse un vide avant la naissance de leurs enfants. La spéculation est facile; probablement se sont-ils épousés dans la petite commune de Saint-Cosme-de-Ver. Louis a possiblement un frère et des sœurs en les personnes de Pierre, Guillemine et Roberde Gasnier, puisque c'est là que nous les retrouvons. Malheureusement, aucun document à ce jour ne vient confirmer l'hypothèse et faire le lien.

Par contre, certaines inscriptions au registre permettent de cerner une date approximative. Le 22 septembre 1604, Louis Gasnier⁷ est désigné parrain de Marie, fille de Noël Codier et Léonarde Chalopin, la marraine est Andrée Launay. Louis Gasnier et Andrée Launay ont en commun ce couple et aussi Noël fils de Louis Gasnier baptisé en 1605.

« Le CCii dud mois et an Marie fille de Noël Codier et Leonarde Chalopin fut baptise Le parrain Louys Gasnier La Marainne Andrée Launay »

Au fils des ans en la paroisse Saint-Cosme, on constate que Marie et Louis sont dans les honneurs à plusieurs reprises. Mais surprise⁸ le 30 décembre 1604, Marie Launay est dite fille de feu Jean Launay lors du baptême de Jacques fils de Jean Collin et Marie Moulin. Ainsi lentement on découvre que Marie est sœur de Claude, Suzanne, Andrée et Noëlle, tous enfants de Jean Launay.

« Le jeudy trentiesme Jour De Décembre 1604 Fut baptise Jacques fils de Jean Collin Et de Marye moulin sa fe et fut le parrain Charles hourdel fils de deffunct Guillaume hourdel fermier de _____ et marye launay fille de Deffunct Jean launay marainne et fut Baptisé par messier Toussaint fortin ptre »

Au fil du temps et de façon presque alternative entre les paroisses de Saint-Cosme et Notre-Dame, Marie Launay sera nommée marraine. À Saint-Cosme⁹ le 23 octobre 1595; le 22 octobre 1603; le 3 mars 1604; le 8 octobre 1607, Louis Gasnier père pour sa part le sera le 25 juillet 1607, suivi de Notre-Dame¹⁰ le 12 juillet 1601.

« Le CCiii d'octobre aud an Symon fils de Simon Guet et de Jacquinne Codier a este baptise le parain Claude Laireau La marainne Marie Launay »

Le lundy le dousieme de Juillet 1601 Fut baptise René fils de René Courrion _____ dit la _____ et de francoyse Vaillant sa fe temoins fut Mr michel Deshays et parrain et Marye Laune

Le CCii Jour dud moyes et an François fils de François fournier Et Meliridée Commin sa fe a est baptise Le parrain Pierre Gonerrot Marainne marie Launay

Le samedi troisieme de mars 1604 fut Baptise Jehan fils de Jehan cordier Et De Julianne sa fe et fut Le parrain Laurent Le Roy et marye Launay marainne et fut baptise Par moy curé Poirier

Le VIII jour du moys de novembre mil six cens Sept gilles Fils de Jouin Gourdiau et Noëlle Launay sa fe fut baptise Le parrain Louis de faires et escuier du bourg gontier Sa marainne marie Launay

Le CCV Jour du moys de Juillet mil six cens sept marie Fille de marin hebert fut baptisee le parain Loys gasnier La marainne Cecille dreux fe de Pierre Faye »

Pour les paroissiens, la fierté d'avoir un bon curé n'a d'égale que le bonheur de voir leur église accueillante. Sur un côté de la rue principale, on se réjouit d'un éventuel embellissement de l'église. De l'autre bord de la route, la maçonnerie de Notre-Dame tombe en décrépitude. Voilà pourquoi les habitants de Saint-Cosme sont heureux d'être témoin le 7 décembre 1605, du début de la construction du chœur. Comme vue, demoiselle Marguerite de Villiers, dame de l'Étang, paie pour les grandes vitres adjacentes à l'Épître et Me Noël Launay, avocat au Mans, celles du côté de l'Évangile. Il faudra attendre le 29 avril 1611 jours de Saint-Marc, pour que François de Chambois dit Chamblot, maître menuisier, lambrisse le cœur.

Dans ce petit village à deux églises, où chacun a besoin de l'autre pour survivre, la population est heureuse de pouvoir compter sur différents services. Sans connaître l'occupation journalière de tous les habitants des deux paroisses, les registres en dévoilent quelques-unes. À Saint-Cosme, on retrouve; Noël Launay l'époux de Catherine Cormier et fils de Claude Launay, exerçant la profession d'avocat au Mans¹¹ lors du baptême de Noël Gonthier. Noël Launay décède le 2 mai 1625 au Mans, mais sera enterré le lendemain dans l'église de Saint-Cosme-de-Ver.

La population peu comptée sur Pierre Touchard, apothicaire et son épouse Madeleine Dureau en 1630, Pierre Touchard, chirurgien et apothicaire époux de Catherine Guillet en 1644, Pivart, médecin en 1617, Mathieu Pinard docteur en médecine¹² en 1627

Michel Bourg, tailleur d'habit en 1615; Jean Massard époux de Marie Chartier, notaire; Michel et Noël Dessard, Courbard, notaire royal en 1635; François Séné notaire royal époux de Catherine Martin en 1620; Pierre Chereau, notaire en 1637; Michel Deshays notaire et son épouse Jacqueline Forges; Julien Lalier notaire, François Moreau notaire. Michel Martin, drapier époux de Madeleine Boneau; François Breton, drapier; Claude Bouchard marchand drapier en 1623; François Moreau, marchand drapier en 1623; François Loiseau, huissier en 1629; Jean Collin, maçon en 1629; Guillaume Le Court, sacristain en 1623; Jean Launay sacristain en 1653. Bonneuche, boucher en 1629; Julien Fortin, comme son père, exerce le métier de boucher; Robert Lemeule chapelain de Guémançais; Jacques Hardouin meunier de Courteillon et son épouse Julianne Moulin en 1628; Gervaise Renault, meunier au moulin de Guémançais en 1624; Marin Coque, décédé au moulin de Guémançais en 1615.

Louis Gasnier, Marie Launay et leurs enfants Noël et Jacques partent pour Igé en 1608. Des années plus tard, ils reviendront et constateront certains ajouts à l'église de Notre-Dame-de-Ver dont d'une nouvelle chapelle nommée Saint-Rosaire. L'extension est l'œuvre du curé Poirier, qui en 1631 la fit construire, afin de mieux desservir ses paroissiens. Précédemment, l'église en comptait trois; celle dédiée à Sainte-Anne, une à Ste-Barbe¹³ et une à St-Jacques.

Leur retour dans la région du Vairais s'effectue vers 1630 ou avant, et ils s'établiront dans la paroisse de Notre-Dame-de-Ver. Les enfants ont grandi : Noël a 25 ans, Jacques 23 ans, Pierre 20 ans et Louis 18 ans. Pierre et Louis suivront leurs parents, mais pour les deux autres le mystère complet. La seule documentation les concernant consiste en leur certificat de baptême. Ils semblent disparus de la province de la Sarthe et de l'Orne. L'histoire est différente pour Louis et Pierre. Ce dernier a épousé Marguerite Rouzée probablement entre 1637 et 1639. Marguerite sans doute née à Jauzé est fille de Jean Rouzée et Catherine Barbier {Le Barbier}

En France, le couple Gasnier-Barbier engendrera cinq enfants. Les premiers sont les jumeaux, baptisés¹⁴ le 3 mars 1640, à Saint-Cosme-de-Ver, nommé respectivement Jean et Pierre.

« Le 3^{iemme} Jour de Mars 1640 sur dit Baptiser Jacques Et Jean fils de Pierre Gasnier et de Marguerite Rosée Sa femme le parain de Jacques fut Jacques Houx, La Marraine fut Catherine fille de Jean Aveline Le parrain de Jean fut Jean fils dud Aveline La Maraine fut Jeanne¹⁵ fille de Jouin Gourdeau »

Trois ans plus tard¹⁶, le 28 janvier 1643 naîtra Louis, suivi par Pierre, le 24 février 1645 tous deux baptisés à Saint-Cosme. Ce dernier obtiendra le titre de capitaine de milice du village de La Prairie au Québec

« Le 28^{iem} Jour de Janvier 1643 fut baptisé Louys Fils de Pierre Gasnier et de margueritte Rose sa femme Le parrain fut Michel Clouet La marainne fut Catherine du bois femme de Jean Aveline¹⁷ »

Le 24^{iem} Jour de février 1645 fut baptise Pierre Fils de Pierre Gasnier et de marguerite Rose sa Femme Le parrain Vincent fils de Vincent Golin la Marainne fut Anne trihoire »

Comme bien d'autres, le malheur frappera cette famille le 14 novembre 1648. Jean¹⁸ l'un des jumeaux décède à Saint-Cosme-de-Ver. Par contre, Jacques ne laisse aucune autre trace de son passage.

« Le 14^{iem} Jour de No^{bre} 1648 Jean fils de Pierre Gasnier Et de Marguerite Rose rendis son ame a Dieu et son corps Fut inhumé sous la hotel de leglise de ceans »

Sans doute minée par le chagrin d'avoir perdu un enfant. La famille de Pierre Gasnier déménage à Courcival située à 8 km de Saint-Cosme. C'est là que naîtra et sera baptisé¹⁹ Nicolas leur cinquième fils.

« Nicolas fils de Pierre Gasnier et Marguerite Rousée fut baptisé le 29 janvier 1651 par Moy Curé de Coursival sousbsigné Et furent Par. Nicolas Bouvier Et Mar. Geneviesme Glotin ».

Louis Gasnier père a trouvé du travail à quelques kilomètres au sud du village. Il a loué pour une période de dix ans le moulin à eau du Guémançais, qu'il exploite avec l'aide du benjamin. Outre cette activité, il doit sans doute cultivée un lopin de terre de 5,000 mètres carrés, juxtaposés au le moulin et à sa dépendance. Il assure ainsi à l'entretien du domaine et du pain de demain.

Les années passent, Louis fils s'émancipe et désire exploiter seul un moulin. Ainsi père et fils laisseront le bail de Guémançais à un certain René Girard. Louis ira alors travailler à celui de Courteillon, également situé dans la paroisse de Saint-Cosme, dont nous reparlerons.

Deux ans auront passé depuis le mariage de Louis fils lorsque Marie Launay sa mère, décède à Saint-Cosme le 9 avril 1640. Était-elle malade; si oui le fut-elle longtemps? Chose certaine, elle devait être très aimée si le conseil des marguilliers décida de l'inhumer dans l'église. Il s'écoulera environ sept mois avant que Louis ne trouve épouse en la personne de Noëlle Chevalier, à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême le 18 octobre 1640. Le certificat énonce que Louis est de la paroisse de Saint-Cosme-de-Ver. Généralement, un veuf ou une veuve se remarie rapidement en ces temps reculés.

Louis Gasnier père demeurera et s'éteindra à Saint-Martin. Malheureusement, l'union fut de courte durée, Louis ne survivra que neuf années à sa première conjointe. Le 10 mars 1649 dans la paroisse de Saint-Martin-Vieux-Bellême²⁰, on retrouve dans le registre la mention suivante :

« Le 9iem Jour dapvril 1640 Marie launay femme De Louys Gasnier et son corps fut inhumé dans lelgise De ceans par le conseil des marguilliers

Le dixhuitiesme Jour susd moi et an {octobre 1640} que dessus Louys gasnier de la paroisse de St Cosme le Ver a espouse Noëlle Chevalier de cette paroisse »

Le Dixiesme Jour de mars aud an Louys gasnier a este Inhumé au cimetiere de ceste eglise »

Avec le décès de Louis père, la recherche d'ascendance se termine. À l'entrée du cimetière communal de Saint-Cosme, il existe aujourd'hui un imposant monument funéraire élevé à la mémoire des familles Blot et Gasnier, mais il n'est aucunement garant d'une filiation direct avec notre ancêtre.

Ce lot fut octroyé le 21 juillet 1909, et confirmé par la mairie de Saint-Cosme à monsieur Arsène Gasnier, employeur de commerce à Paris, et à sa sœur veuve Blot, née Joséphine Gasnier, sage-femme demeurant alors à Mortagne, rue de Bellême. Au contrat de cession, on y lit; *« pour y établir leur sépulture et celle de leurs descendants directs, au moment de leur décès, et pour y déposer dès maintenant les restes mortels de M. Joseph Gasnier et de Mme Louis-Renée Chevillard, leur père et mère... »*. Ils déboursèrent 200 francs pour cette concession à perpétuité.

Chroniques

La vie se compose de plein de petits évènements qui réunis écrivent l'histoire d'une région, d'un pays. Ce sont des actualités qui bouleversent ou réjouissent directement ou non, ces incidents font partie du vécu de Louis Gasnier et sa famille. Ces chroniques touchent plus

que deux paroisses et font état des malheurs d'une région entière. Il n'y pas uniquement les vols, viols, meurtres qui blesse, la nature contribuera à la misère et une détresse supplémentaire à la population.

Bien que le curé annonce en chaire les nouvelles importantes, les habitants entendent aussi des échos de différentes sources. Le voyageur de passage ne tarit pas de propager les commérages. Espérant l'indulgence de Dieu, lors de bouleversement, les villageois multiplient les rogations en plus de ceux à la fête de Saint-Marc ou à l'Ascension. On organise des processions, se rendant en pèlerinage à Notre-Dame de Torcé, au prieuré de Guémançais le jour de Sainte-Marie-Madeleine. Malgré tout, l'adversité frappe constamment.

1607 : on apprend qu'à La Ferté-Bernard, la crue des eaux est si importante, que des ponts sont rompus emportés par les courants déchainés. Ce malheur est suivi par ce qu'on a appelé longtemps « *le grand hiver* ». De la mi-décembre 1607 à la mi-mars 1608, les rigueurs d'un froid intense se font sentir sur l'Europe. À Anvers, le fleuve l'Escaut gèle tellement qu'on y bâtit dessus des tentes où l'on vend des victuailles. Le 10 janvier, le vin gèle dans le calice de l'église Saint-André-des-Arts de Paris. En Champagne, le vin gèle sur les tables et de nombreux voyageurs périssent dans la neige.

1609 : enfin, une grande joie est celle d'apprendre qu'en novembre le noble homme du Bois des Cours, écuyer et seigneur de La Motte, assistée par le curé Moreau, est conduit à M Chapelet en la chapelle des Ardents, auprès duquel, il abjure l'hérésie et fait sienne la religion catholique, apostolique et romaine. Le jeudi 24^e jour de décembre de la même année c'est au tour d'Adrien du Bois des Cours, écuyer, seigneur de Cotinille et de Biars, de désavouer son hérésie à Me Guillaume Faubert, chantre et vicaire général.

1611 : si généralement l'harmonie règne dans le village de Saint-Cosme, le 20 mai fait exception. En ce jour, les sieurs la Motte et du Val se battent dans le grand cimetière de Saint-Cosme. L'histoire n'en explique pas la raison, mais les altercations ne sont pas monnaie courante. Par contre, on dénombre beaucoup d'engueulade et délations entendues par le curé qui sert de tampon régulièrement.

L'année se termine sans vraiment de problème et 1612 s'annonce bien. Seul un procès devant l'évêque du Mans en novembre vient ternir la fin de l'année. Cette chamaille se passe entre les curés de Nogent-le-Bernard et de Saint-Cosme. Ce dernier est soupçonné d'avoir indument perçu la dîme sur la ferme de Champsonnay.

1612 : même si l'hiver fut parfois difficile, elle s'achève et lentement la chaleur s'installe. Une nouvelle incroyable parcourt le village. Parait-il que le roi Henri IV fut poignardé. Le temps s'écoule et les voyageurs apportent plus de détail. Le suzerain est mort, le 4 mai 1610 vers les 5 heures du soir et il décéda trois heures plus tard. Pour la famille Gasnier, cette tragédie est minimisée par l'accouchement de Marie Launay à Igé le 2 janvier et s'occupe de son troisième enfant. Cette naissance sera suivie de celle de Louis, le 13 septembre 1612, alors que la contagion fait rage dans les environs d'Assé le Boisne soit à 43 km. de Saint-Cosme.

L'été est chaud, le soleil si ardent que le 26 juillet, craignant une sécheresse encore plus insoutenable, les habitants de Saint-Cosme se rendent en procession à Guémançais. Malgré les prières, la terre aura soif. Il faudra attendre le 16 août pour goûter quelques gouttes de

pluie. Trois jours plus tard s'installera un ciel sans nuage jusqu'au 3 octobre. Bientôt, les maladies pestilentielles apparaissent principalement à Bonnétable et Bellême.

1613 : mère nature en 1612 fut exécrable et février 1613 n'est guère mieux. L'eau tombe averse une semaine entière accompagnée de rafale et de tonnerre. Ce déluge est suivi le 25 et 26 mars d'une grande quantité de neige et de froid intense. Le 8 mai, il grêle vers les trois heures du matin.

Suite aux caprices de la nature échelonnés sur de nombreuses années, les prix à la consommation augmentent. Les précieux carnets du curé Poirier dévoilent qu'à présent, un bon cheval coûte 24 livres, un van 32 sols, le blé vaut entre 40 et 50 sols le boisseau, l'orge de 14 à 24 sols, l'avoine de 12 à 16 sols. La pipe de vin crû du pays 24 livres, la livre de chanvre 3 sols, une aune de bure 3 livres 10 sols; celle de sarge 4 livres 10 sols, et une paire de souliers à triple semelle, entre 30 ou 40 sols. Comme on voit, tout a un prix, mais il faut savoir que l'aune mesure 1^m 188; la pinte contient 1 livre 36; le boisseau ras équivaut à 24 litres 27 centilitres et le comble à 27 litres 34.

« À ces prix correspondait le gain de l'ouvrier. Ainsi le 1^{er} septembre 1621, Me Poirier, loue François Gremil pour le servir en toute chose de son pouvoir; pendant une année moyennant six aunes de toile, une paire de souliers, avec un bas de chausses de bure et 10 sols en argent. La journée d'un maçon était fixée à 6 sols; la fileuse gagnait 3 sols 4 deniers pour filer une livre de fil; et l'argentier 3 sols pour la façon d'une aune de sarges. Le faucheur ne recevait aussi que 3 sols pour faucher une hommée de pré. »

Mais revenons à la vie courante du Vairais. Malgré la faible population, le crime est présent. Le 13 septembre 1613 vers les 10 heures du soir, un gentilhomme nommé Gaspard Deschamps est assassiné dans les environs de Luigni, au portail de La Tremblaie situé à 55 km de Saint-Cosme. Près de deux mois plus tard, le jour de Saint-André, soit le 30 novembre les paysans croient vraiment Dieu en colère. Dès l'aube, un ciel noir précurseur d'une forte averse de grêle et de pluie est présent. S'élèvera alors un vent froid et si puissant que plusieurs maisons en perdent leur toit.

1614 : la température continue sur sa lancée. Le 5, 6 et 7 mai, il gèle, glace et grêle sans arrêt. Cette année encore la maladie fait rage, heureusement moins funeste que l'an dernier. Le 27 mai, c'est la fête au village et le curé bénit deux cloches de la paroisse de Saint-Cosme. Par ce geste, il désire sans doute adresser une demande à Dieu afin d'éloigner la maladie et d'autres malheurs

La mauvaise température n'est pas la seule à accaparer les paroissiens, encore une fois la population subira la soldatesque. En avril, les gens d'armes partent de Champaisant pour se rendre à Contres alors que d'autres traversent Notre-Dame-de-Ver pour rejoindre Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. Les gens craignent grandement ces mouvements de troupes, certains paysans se dissimulent dans leur demeure.

Cinq mois plus tard, en septembre tous les habitants de Saint-Cosme sortent dans les rues. Ensemble, ils forment une haie d'honneur, et regardent passé le roi qui dormira une nuit à La Ferté-Bernard, où le duc du Maine les a précédés. Il partira le lendemain matin pour se diriger vers Chartre avant de se rendre à Paris.

Malheureusement, le 1^{er} novembre jour de la Toussaint, et ce jusqu'au 8 septembre 1615, la sécheresse fait rage et les bestiaux meurt de faim et de soif. Ce mauvais temps entraine une nouvelle calamité; une épidémie ravage la contrée.

1615 : le rude début d'hiver de 1614 se poursuit en 1615, et s'ajoute aux désastres. Le 10 mai, il gèle et glace tellement que les vignes sont très endommagées. Cette catastrophe fut suivie de chaleurs si torrides que le blé et le maïs muri avant terme, mais sans d'épie pour la plupart, si bien qu'on fait la récolte vers le 10 août.

La terre est devenue sèche, au point qu'on la compare à de grosses craquelures sur un vase ou encore à une de pierre morceler s'étendant à grandeur des champs. Un peu partout, des gens tant à pied qu'à cheval cherchent à bon prix du vin, car les vignes ont gelé, et les autres aliments sont en quantité insuffisante. Cette année-là aussi l'hiver fut extrêmement rude.

Le 3 juillet, précisément, apporte un tout émoi; l'arrivé d'Henri Louis Marie de Rohan, prince de Guéméné et sa femme dorment chez La Motte et au presbytère de Notre-Dame. Le 28 novembre, le roi Louis XIII épouse Anne d'Autriche dans la cathédrale Saint-André de Bordeaux. Après le mariage se rendant à Paris avec sa conjointe, l'intensité du froid est telle, que plus de 1,000 hommes de sa garde périssent durant le voyage.

La Cour doit s'arrêter à Tours, car comme dit dans le Mercure François au tome IV, « *le froid fit mourir tant de valets et serviteurs des princes et seigneurs qu'ils furent contraints, étant à Tours, de faire maison neuve* ». Des historiens rapportent qu'en certains lieux, l'épaisseur de la neige atteignait la hauteur d'homme.

1617 : Le malheur continu de s'acharner sur la contrée. Le 29 juin jour de Saint-Pierre, la pluie, le vent, la grêle et le tonnerre causeront d'immenses pertes dans les champs de blé. On ne pourra vendanger les vignes avant 7 octobre à cause des intenses chaleurs du mois d'août, ce qui nuit à la quantité de vin produit. Ce genre de désastre se poursuivra jusqu'en 1619.

1619 : le 16 avril est jour de grand deuil, le curé bien aimé de Saint-Cosme, Mathurin Moreau, est décédé. La population regrette son curé et selon la volonté de monseigneur, son successeur sera Jean Moreau, neveu de l'ancien curé

1620 : fin juin, des gens d'armes arrivent à Saint-Cosme et les environs et occupent la place tout le mois. Quelques jours après, soit le 3 juillet, s'ensuit mademoiselle de Soisson. Elle prend logis chez Adrien Du Bois Des Cours, écuyer, seigneur de Cotinille et installe ses officiers partout dans le bourg. Le lendemain après avoir entendu la messe, elle se rendit à Bonnétable au château de la comtesse de Soisson sa mère.

Deux jours plus tard, soit le 7 juillet, le roi Louis XIII quitte la capitale et parcourt en vainqueur le Perche. Il entrera dans le Maine le 29 juillet et fera un arrêt à Saint-Cosme-de-Ver pour aller ensuite résider à Bonnétable où se trouve mademoiselle de Soissons. On le voit accompagné de son frère et monsieur le prince de Condé. Des conflits marqueront cette année. Les grands seigneurs comme Marie de Médicis, le duc de Longueville, le comte de Soissons et le roi Louis XIII se chamaillent.

1621 : le malheur frappe cette fois l'église. Des cambrioleurs ont pénétré par la vitre, au-dessus de l'autel et dérobé les statues de Saint-Cosme et Damien. Aujourd'hui encore, la figurine du premier de ces saints est toujours au presbytère de Saint-Agil {commune située dans le département de Loir-et-Cher.}

1624 : un peu partout, le malheur s'acharne et le 16 septembre le feu, le pire ennemie connue, jette à la rue environ 400 familles en incendiant près de 250 maisons à La Ferté-Bernard. Ce désastre entrainera une ordonnance du roi Louis XIII daté du 13 mai 1625 visant à aider les habitants.

1626 : encore une fois, la maladie fait rage. Une contagion presque pestilentielle s'étend, et décime la population. On compte des morts à Asnières, Pirmil, Trangé. On brûle les gens sur place par peur de propagation.

1627 : mauvaise année pour Saint-Cosme et tout le nord de la commune. La peste commence vers le mois de juin, et fait ses ravages jusqu'au début de 1628. Chaque jour trépassent une ou plusieurs personnes touchant parfois des familles entières. Il eut tant de décès qu'on inaugure un nouveau cimetière à Saint-Cosme le 15 juillet. Ce champ des morts est situé sur le chemin de Contres au Boullay dans une pièce nommée le Cullet.

1628 : la crainte engendre la peur, car en septembre à Dangeul près de Marolles-les-Braults on fait une procession par crainte de la contagion. Mais Frenay ne sera pas épargné. La mort de l'âme ou la damnation de n'avoir suivi les conseils du curé en chaire, qui sait, mais le moral est au plus bas. Le 12 juin, l'épidémie se répand lentement dans la paroisse de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême.

1629 : le 23 septembre, les gens d'armes logent à Saint-Cosme un certain temps. Le 20 novembre se joint à eux avec le capitaine, le Conte de Quincé avec toute sa suite.

1631 : il ne faut pas croire qu'un village est toujours calme. Le 14 février 1631, François Couriser est assassiné chez M. Prunier à Contres. Ce meurtrier sera pourchassé et repris par les habitants de Saint-Cosme.

1632 : le 11 août 1632 Mgr, l'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir, passe à Saint-Cosme avant d'aller prendre possession de son siège. Le 15 octobre, vers six heures du soir, est tué Mathurin Saradin, beau frère du curé de Saint-Cosme, par les enfants du sieur du Parc dit Sieur de Grougaulx. Ce n'est pas le premier attentat pour meurtre à Saint-Cosme. Le village connaîtra ce malheur en 1636, 1637, 1639 entre autres.

1636 : le 25 mars 1636²¹, l'annonciation de la Vierge Marie est célébrée en la chapelle de Satin blanc, à l'autel du St-Rosaire par Jacques Poirier curé de Notre-Dame de Convoise.

1638 : le 5 septembre 1638, naît à Saint-Germain-en-Laye, le Dauphin de France, fils de Louis de Bourbon roi de France et de Navarre et d'Anne d'Autriche son épouse.

1639 : le 11 août 1639, l'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir passent à Saint-Cosme. Dans un tumulte bien réel, mais quelque peu muet de la population, le 8 septembre vient au monde Louis, fils de Louis Gasnier et Marie Michel. Il sera baptisé à Notre-Dame-de-Ver, le moulin du Guémançais étant sous sa juridiction paroissiale.

1641 : de grandes pluies s'abattent sur la région et l'on doute de la qualité des récoltes,

1644 : on apprend que le 18 juin est décédé à Paris, de la haute et puissante dame Claire de Monthulé, comtesse de Soissons, veuve du prince Charles de Bourbon, comte de Soissons, pair de France, commandant le Dauphiné et la Normandie

1649 : le 24 septembre Jean Moreau curé de Notre-Dame de Ver, bénira deux cloches à l'église avec la permission de Mgr Philibert-Emmanuel, évêque du Mans. Elles avaient été marchandées à un nommé Nicolas Duval, maître-fondeur au Mans.

Le parrain de la grosse cloche baptisé « *Cosme* », fut René de Baigneux, chevalier et seigneur de Courcival et La Championnière. La marraine Renée de la Vallée dame en partie de l'Épinay. Le parrain de la petite cloche appelé « *Damienne* » fut Jacques Du Bois Des cours, écuyer, sieur de l'Étang et la marraine Gabrielle de La Rivère demoiselle de La Taille.

1653 : finalement, le 25 septembre 1653 Mgr Philibert Emmanuel, évêque du Mans, donne la confirmation à Saint-Cosme, Notre-Dame, Contres et Pouvrai.

Notes et références

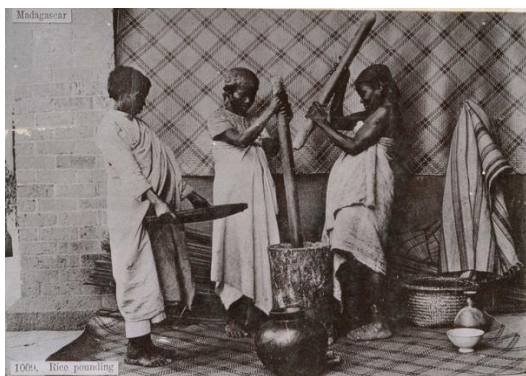
CHAPITRE DIXIÈME

SAINT-COSME-DE-VER, LE VILLAGE

1. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 271
2. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 111, 115
3. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 18, 20
4. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 81
5. Registre numérisé de Notre-Dame-de-Ver, p. 2, 77, 57
6. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 23
7. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 16
8. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 33
9. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 3, 15, 27, 22, 21
10. Registre numérisé de Notre-Dame-de-Ver, p. 13
11. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 23
12. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 19, 48, 51, 54, 95, 100, 110, 142, 155, 157
13. Registre numérisé de Notre-Dame, p. 113, 181
14. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 112
15. La marraine Jeanne, elle est fille de Jouin Gourdeau et de Noëlle Launay. Le couple Gourdeau-Launay est marié le 17 septembre 1602 en la paroisse de Saint-Cosme et tous leurs enfants sont baptisés à cette église. Cette famille compte 7 enfants, soit : Marguerite, Gilles, Noëlle, Jouin, Jean, Cosme et Jeanne la dernière-née le 28 mars 1621. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 14
16. Registre numérisée de Saint-Cosme-de-Ver, p. 122, 127
17. Jean Aveline et Catherine Dubois ont fait baptiser René, le 2 juin 1631 à Saint-Cosme de Ver; Pierre, le 28 octobre 1633; Julianne, 13 mars 1636. On retrouve aussi Jean et Catherine, en 1644, dans les registres de Saint-Cosme. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 85, 90, 99
18. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 140
19. Registre numérisé de Courcival, p. 70
20. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 113, 416 et Registre numérisé de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p. 382, 416
21. Registre numérisé de Notre-Dame-de-Ver, p. 36

Chapitre 11

Les moulins



Pilage à la main



Roue de mouture d'un moulin

photo : MG.PP.163-13659 fait partie de Album Delord 1 {circa 1900}

De l'origine des temps à nos jours, l'humanité a toujours tenté d'utiliser les ressources naturelles pour se faciliter la vie. Le vent et l'eau constituent des sources d'énergie mécanique les plus anciennes à être exploitées. Les céréales étant de tout temps la nourriture de base, sa culture, mais aussi sa transformation furent une préoccupation constante.

Avant la création des moulins, les grains sont moulus à la main dans une sorte de creuset. Travail long et fastidieux, le pilage consistant à écraser les grains à l'aide d'un objet lourd et allongé à la manière du pilon africain. Puis lentement, la technologie fit son apparition.

Le moulin à vent semble une invention Perse réalisée vers l'an 700 avant notre ère. Les plus anciens attestés se trouvent dans la région de Sistan notamment à Nashtifan dans la province du Khorasan, Ouest Afghanistan, surnommée « l'ancienne ville des moulins ». Ils servaient à de multiples usages tels : le pompage de l'eau pour abreuver le bétail, l'irrigation des terres, scier du bois, fabriquer du papier, de l'huile ou encore pour le meulage de divers matériaux.

Les moulins découverts en Palestine sont de conception différente à ceux d'Europe. Constitués d'une éolienne à axe vertical, et confiné à l'intérieur du bâtiment, ils sont pourvus d'orifices dans les parois permettant à l'air de s'engouffrer pour actionner l'éolienne.

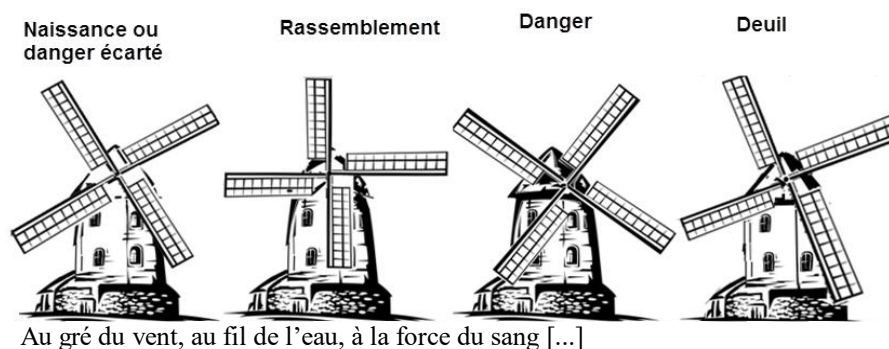
L'arrivée en France des tours ailées Turquois coïncide avec le retour des croisés de terre sainte. Ces tours appelés « *moulin à vent* » se généralisent en Europe vers le XII^e siècle. Les « statuts de la République d'Arles » promulgués par l'archevêque entre 1162 et 1180 mentionnent leur présence pour la première fois à Liesville en Normandie.

La démographie croissante d'Europe entraîna une demande grandissante de farine. Ainsi vit le jour une propagation de moulins à vent dans l'ensemble de la France. Il existe aussi des moulins à eau, tout aussi utilisés, qui pour leur part sont généralement situés près d'un cours d'eau. Trop onéreux pour le paysan ordinaire, les seigneurs et l'archevêché érigeront les premiers

Dès le XII^e siècle lorsqu'un seigneur fait construire un moulin en son fief; les habitants du domaine ont l'obligation de moudre leurs grains au moulin banal. Des grains seront prélevés une quote-part préétablie appelée « banalités » ou « ban du moulin ». Ainsi le maître des lieux diminue ses dépenses et accroît ses revenus.

Cette charge du censitaire dit : droit banal, est régulièrement présente dans les contrats de concession ou de location de terre. D'ailleurs, certains seigneurs tireront parti de l'érection du moulin à vent pour exiger une taxe, dite; « droit de vent », mais elle fut contesté et abandonné.

Rapidement, chaque village voit construire un moulin et parfois plus, afin de desservir la population. Généralement, le bâtiment est assemblé au sommet d'une colline ou près d'un cours d'eau, ainsi il profite du vent au maximum. Très tôt, on se rend compte que cette situation stratégique permet d'apercevoir à l'horizon un danger éventuel. Un code à partir des ailes sera établi pour transmettre d'importants messages.



Deux types de moulins à vent se démarquent des autres;

- Le moulin tour : Il tire son nom de sa structure en forme de tour maçonnée. Les meules sont situées à l'étage supérieur. La calotte repose sur un rail en bois circulaire installé au sommet de la maçonnerie, que l'on peut manœuvrer grâce à une queue {le guivre}, afin d'orienter les ailes face au vent.

- Le moulin sur pivot ou chandelier : Il se distingue par son imposante cabine en bois à deux étages, parfois trois. Toute la cage s'appuie sur la structure. Libre au meunier à l'aide d'une grande perche de diriger les pales en direction du vent.

Au XIX^e siècle, les moulins à vent sont toujours présents, mais le glas sonnera bientôt pour eux avec l'avènement de l'industrialisation. Le déclin graduel s'amorce entraînant l'abandon de la majorité d'entre eux jusqu'au début du XX^e siècle. Heureusement, certains ont survécu en France, en Grèce, au Danemark et en Hollande

En Nouvelle-France tout comme dans le vieux pays, le blé, constitue la base de l'alimentation des habitants. Selon le type de moulin, il en coûtait au début du XVIII^e siècle entre 4 000 et 20 000 livres pour sa construction.

Selon l'historien Marcel Trudel, il existe en 1663, 13 moulins à farine, dont neuf à vent dans la vallée du Saint-Laurent. Des recherches sont entreprises afin de les retracer et apparemment, ce sont les Jésuites qui introduisent le premier dès 1625. Il s'agissait d'un moulin à bras, installé près du couvent Notre-Dame-des-Anges. Il servait tant à moudre le grain pour eux, que pour les quelques familles présentes à Québec

La construction du premier moulin à eau est attribuée à Guillaume Couillard, vers 1627. Il fut érigé au Sault au Matelot et en fonction jusque vers 1640. Le second à eau pour la farine, remonte vers 1637. Situé sur la rivière du Buisson dans la concession de Robert Giffard, il accommoda les habitants de Beauport. En 1652 lorsque le gouverneur général Jean de Lauzon émet la première ordonnance au sujet des moulins, il en existe tout au plus huit dans la vallée du Saint-Laurent. À Ville-Marie, à proximité de la Pointe-à-Callière, il fut réalisé par Maisonneuve, et celui de Trois Rivières se trouvait sur le Platon.

Les produits générés par une meunerie sont multiples. En plus de la farine, grâce à un processus on actionne une scie longue, permettant de fabriquer de la planche à partir de billot, ce qui aide grandement à la construction dans la colonie. Ainsi, on retrouvera un moulin à farine, à bois, et à carder. Ceux bien équipés auront les mécanismes nécessaires à manufacturer deux de ces produits¹.

Au terrier de 1666, celui de Giffard est déclaré le plus ancien, car celui de Couillard n'existe plus depuis 1640. Un second moulin à vent sera érigé à Beauport avant 1659 par Jean Guyon, sieur du Buisson maçon de son état. Un moulin à eau sera propriété de Robert Giffard en 1659, situé sur la rivière Beauport, un peu au sud de l'actuel pont de l'avenue Royale

À cette époque, le Château-Richer est le centre administratif de la Seigneurie de Beaupré; on y concède des terres, reçoit les cens et rentes, et exerce la justice. Deux moulins y furent construits vers 1657. D'après les auteurs Jean Belisle et Michel Langlois, celui à vent fut érigé en 1652, alors que celui à eau située au Sault à la Puce le sera vers 1661. Le moulin à vent cessa de fonctionner vers 1688 et celui à eau, incendiée en 1703.

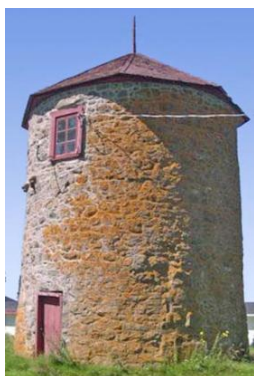
Un contrat du notaire Claude Auber daté du 15 août 1667, mentionne que David Estourneau époux de Sébastienne Guéry est meunier des moulins de la côte et seigneurie de Beaupré. Il décèdera à Château-Richer le 13 mai 1670. Son successeur Pierre Bissonnette farinier de son état, est l'époux de Mathurine Desbordes. Il est intéressant aussi d'apprendre que Pierre Clément habitant du village de Fargy à Beauport en 1659 était farinier de profession.

Plus tard, l'évêque de Québec François de Laval, désirant aider la colonie, réalisera l'achat des terres de Beaupré jusqu'à celle du Gouffre². Il fera construire le moulin du Crochet, au Sault-à-la-Puce à l'île Jésus en 1680. Une première école pour les filles en 1693, et une enseignant le latin en 1702 et le moulin du Petit Pré situé à Château Richer en 1695, soit le premier moulin l'industriel en Amérique du Nord.

La meunerie du Petit Pré utilise une grande roue à godets qui entraîne les meules de pierre, tout comme celui exploité par Louis Gasnier père et fils. Finalement, François Berthelot, seigneur de l'île d'Orléans fit construire en 1675, un moulin à eau pour améliorer le rendement déficitaire de moulin à vent situé dans l'actuelle municipalité de Sainte-Famille.



Moulin à vent de Sainte-Famille, Île d'Orléans construit en 1668



Moulin Vincelotte
Construit en 1690 au
Cap-Saint-Ignace



Moulin à eau du Petit-Pré, Château-Richer 1927
Archives nationales du Québec

1. Le moulin à eau

Les premiers moulins à eau remontent à l'époque carolingienne soit entre 751 à 987 ans après. J.-C. Certains chercheurs croient qu'ils sont apparus en Grèce environ un siècle avant Jésus-Christ. Attesté en Europe depuis l'Antiquité, il est plus ancien que celui à vent. À partir du IX^e siècle, sa conception permet de moudre 150 kg de blé à l'heure ce qui correspondait au travail de 40 esclaves.

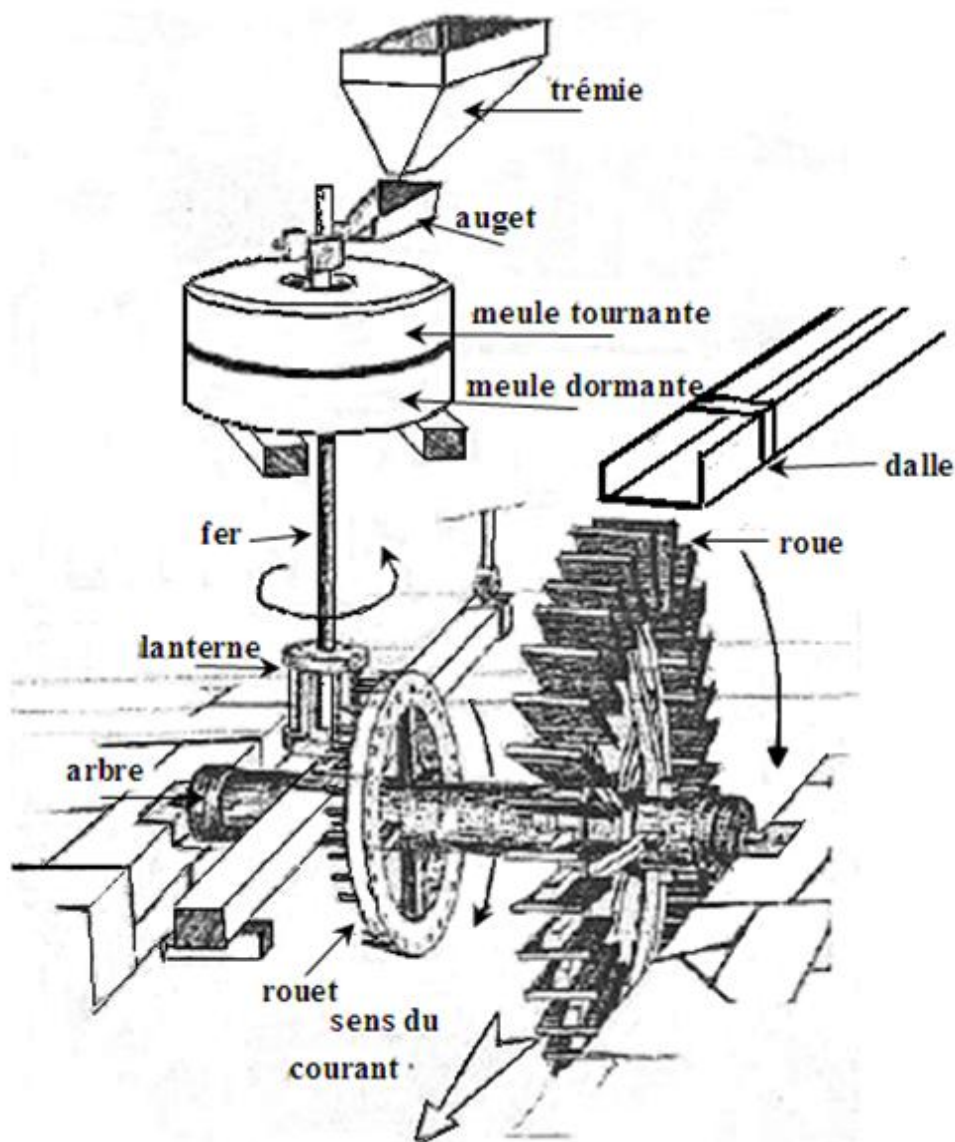
Ils sont construits directement sur le cours d'eau, sinon on achemine l'eau au moulin par un canal de dérivation. Pour compenser à l'irrégularité du débit de la rivière, certains moulins possèdent des bassins de retenue artificiels. Un conduit appelé « *bief* »³ relie le canal d'amenée au plan d'eau du moulin. Il est fermé en aval par une écluse qu'on ouvre pour actionner la roue.

La roue en bois, composé de multiples palmes est placées sous ou à côté du bâtiment. L'eau frappe les palmes immergées de la roue entraînant un arbre, qui par une combinaison d'engrenage fait tourner une meule déposée horizontalement. À l'intérieur du moulin, le système est constitué de deux meules, l'une fixe, appelé « *meule dormante ou gisante* », l'autre la meule supérieure, tourne sur la meule inférieure grâce au mouvement de la roue désigné « *meule courante, tournante ou volante* ».



Carte 7 chap 11 Section du Perche et ses moulins

Le grain à moudre est contenu dans une trémie en forme de pyramide renversée. Maintenu à la trémie, l'auget régularise la distribution du grain : les effets de la gravité s'y combinent avec ceux de la trépidation.



Bottin-Moulin. Rubrique Historique des moulins {dessin J.L Rousseau}

Le grain est lentement acheminé vers le centre de la meule, nommé l'œillard glissant entre les deux meules dont les faces creusées de sillons facilitent la progression des grains durant l'écrasement. La mouture est expulsée vers l'extérieur de la meule entouré d'un coffrage de bois circulaire, afin qu'elle ne se répande pas autour des meules. La mouture {farine et son} s'échappe, après avoir effectué un tour complet, par une trémie d'échappement qui aboutit dans une auge où elle est recueillie. On récupère donc à la fois la farine et le son, qu'il faut ensuite tamiser pour les séparer. Le résultat s'appellera la mouture

Les moulins à eau sont utiles pour de multiples usages tels : moudre des céréales; extraire l'huile des oléagineux : noix, colza, etc. ; dans l'industrie forestière, les scieries; pour le textile : foulons, métiers à tisser; pour le travail des métaux : meules, forges, marteau-pilon; pour actionner des pompes. Le moulin possède trois composantes principales; la roue, les organes de transmission et les meules. Un peu de lexiques éclairera sans doute les néophytes dans ce domaine :

La roue à aubes : est une construction de bois double, munie à leur périphérie, par de petites palettes appelées « *auget ou godets* ». La dimension varie selon l'importance du moulin. Elle peut atteindre une hauteur de 8.10 mètres {26 pieds 7 po.} Cette partie du système se retrouve généralement à l'extérieur du moulin. La roue fait tourner une autre pièce maîtresse dénommée l'arbre.

L'arbre : est une grosse pièce de bois ou de métal, qui supporte le poids de la roue et transmet par sa rotation à d'autres parties du mécanisme, la force motrice produite par l'eau. Les tourillons {ou cheville} à chacune de ses extrémités servent à supporter dans les paliers

Le rouet : dite roue d'engrenage, montée sur l'arbre tout comme la roue. Cet élément s'entraîne à une autre roue appelée pignon et joue deux rôles; il transforme un roulement de plan vertical en une rotation horizontale et assure le rapport de vitesse désiré entre l'arbre et la roue et le fer.

Le fer : est un arbre de forme carrée, placé verticalement sur le pignon qui l'entraîne dans le mouvement de rotation. À son extrémité supérieure, il supporte la meule courante et la fait tourner. Les meules se retrouvent toujours par paire. L'une est pleine et fixe qu'on appelle la glissante. L'autre la tournante ou courante, possède en son centre un trou. Elle est posée en équilibre sur l'extrémité du fer et tourne avec ce dernier.

La trémie : est un grand entonnoir destiné à stocker puis à verser une matière pondéreuse {grain, sable, par gravitation

L'auget : est une sorte de récipient rectangulaire dans lequel se déverse la trémie. Il sert à verser dans le trou situé au centre de la roue tournante, la quantité suffisante de grains à moudre.

Le mécanisme fonctionne comme suit : l'eau venant d'un réservoir ou d'une source importante descend dans la dalle et se précipite sur les godets de la roue, qui par sa vitesse et son mouvement de rotation, fournit la puissance nécessaire pour faire tourner la ou les meules. Le poids de l'eau entraîne la rotation de la roue de l'arbre du rouet, du pignon, du fer et finalement de la meule tournante. Le grain passe de la trémie à l'auget et s'infiltre dans l'ouverture pratiquée au centre de la tournante. La mouture proprement dite commence à cet instant. Alors que les grains se glissent entre les deux meules, ils sont écrasés ou broyés. Le produit de la mouture sort de la périphérie des meules.

Comme vue, le seigneur fait construire le moulin, mais s'il le désire, il peut le vendre, tout en demeurant le locateur du terrain. Il marque ainsi son pouvoir sur la rivière et certains diront que la partie de la rivière coulant dans le fief appartient au propriétaire du fief. Le détenteur d'un moulin loue généralement les services du meunier. Ce dernier est payé à même les quotes-parts versées par l'habitant. Outre de moudre le grain, il lui incombe de remettre un rapport concernant les quantités de grains moulus au seigneur et de respecter le droit banal.

Entre le Moyen Âge et la Révolution française, le meunier est un personnage aisé et jaloué. Homme de confiance du seigneur, il côtoie celui-ci. Bien qu'issu du peuple, il fait partie des notables. L'approvisionnement en farine pour le pain dépend de lui. Avant même la mouture, le meunier fait ses calculs. À partir d'une rasière, soit 80 kg de grain, le client retrouvera 51 kg de farine, 21 kg de son, et 8 kg serviront à payer ses services.

Ce professionnel fait pourtant mauvais figure. La rumeur affirme qu'il conserve une part destinée au seigneur, ou une partie plus importante des redevances versées par l'habitant. L'exécrable réputation des meuniers vient du fait qu'ils ne recevaient aucun salaire, mais prélevaient une part du grain qui leur était confié.

En Gascogne, il existe même une comptine : « Quand le meunier va faire moudre-Tric, trac, avec sa meule du beau blé, du fin blé, il met quelque mesure de côté » Face aux accusations, il rétorque généralement : c'est la faute des rats qui dévalisent le grenier la nuit et les poules qui picorent le grain le jour. Certains affirment qu'il n'y aurait qu'un seul meunier au paradis, mais il y serait rentré en fraude. Bien sûr, les paysans trouvent que les poules du moulin sont nombreuses et bien grasses ! Lorsqu'on leur reprochait d'avoir gardé plus que leur dû, le meunier a coutume de dire; « le grand diable m'emporte si j'ai pris plus que par raison : mais je ne dérobe rien, car on me donne! ».

La chanson française « meunier tu dors » évoque les risques liés au moulin qui tourne trop vite, ce qui trop souvent provoque une explosion due aux étincelles, embrasant les fines particules, de farine dans l'air. Elle illustre de ce fait la difficile tâche du meunier. Rien n'est facile et l'apprentissage d'un métier ou d'une profession commence dès l'enfance et Philippe Aries, dans son article « *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime* » décrit bien cette coutume.

« D'une manière générale, la transmission d'une génération à l'autre était assurée par la participation familiale des enfants à la vie des adultes. Les scènes de la vie quotidienne réunissaient constamment les enfants aux adultes dans les métiers. Ainsi le petit apprenti qui prépare les couleurs du peintre; la série gravée des métiers de Stradan, nous montre cette présence des enfants dans les ateliers avec des compagnons plus vieux. En somme, partout où l'on travaillait, et s'amusait, même dans les tavernes mal famées, les enfants étaient mêlés aux adultes. »

Ce mode d'intégration des enfants dans le monde adultes va à l'encontre de la mentalité d'aujourd'hui. À l'époque, ceux issus d'un milieu pauvre ont plus de chance de vagabonder, que d'apprendre un métier. Hier comme à présent, chaque parent espère un meilleur avenir pour sa progéniture, c'est pourquoi si possible on envoie l'enfant en foyer d'accueil. Selon l'éveil, l'obéissance et surtout la richesse de son père, un maître lui enseignera les rudiments d'une profession.

Ceux de Louis Gasnier et Marie Launay ne font pas exceptions. Le père suivra la coutume. Jacques, Noël et Pierre feront-ils un apprentissage? Aucun document ne le mentionne. Louis, le benjamin sera initié à l'art de la meunerie. Il prendra probablement la relève du père. Pourquoi lui plus tôt qu'un autre? Sans doute montre-t-il des prédispositions en bas âge.

N'exerce pas cette profession qui le désire. Les exigences requises vont au-delà que de la mouture du grain. Ce maître de la farine est technicien, menuisier, météorologue, rhabilleur de meules tout à la fois. En outre, ce travail demande un esprit de débrouillardise, de patience, de l'adresse et des connaissances en lecture et écriture.

La journée du meunier s'étend « du lever du jour à la tombée de la nuit », sauf les dimanches et jours de fête religieuse. Toutefois s'il a du retard par manque de vent, il doit moudre la nuit. L'éclairage du moulin se faisait avec des éclats de bois sec, disposés sur des

supports fixes : pierres scellées dans le mur ou niches murales. On utilisait aussi des supports mobiles en fer mince et fer forgé, en forme de pelles. Un grillage servait parfois de socle pour une meilleure combustion⁴.

Le métier s'apprend en travaillant. Au début, l'odeur de la farine fait tousser et assèche la gorge. Au fil du temps, l'aspirant s'instruit dans l'art de la mouture, la mise à jour des registres et des comptes à rendre au seigneur; les bons meuniers « naissent le cul sur les meules! » affirme l'expression. Cette profession est dure, car parfois le moulin doit tourner 24 heures sur 24. Constamment en éveil, il prend soin de la meunerie comme l'on veille sur un enfant. Il doit faire attention aux incendies et ne jamais entasser les sacs de farine lorsque le grain n'est pas suffisamment sec, la fermentation et une étincelle suffirait à mettre feu à la toile des sacs.

Son métier exige d'éprouver la qualité de la farine, de juger de sa consistance, de son moelleux, de sa blancheur et de sa teneur en son. Tous ses sens sont en éveil : le toucher pour la finesse de la mouture, l'odorat et le goût pour contrôler la fermentation de la farine, l'ouïe pour les variations de la vitesse des meules, la vue pour le réglage et l'observation des éléments. L'aspect et l'odeur lui indiquent s'il faut rhabiller les meules. D'ailleurs, environ tous les trois mois, il est d'usage de les piquer, ce qui procure une mouture plus fine. Il est à l'affût des rythmes de l'eau et du vent. Pour lui, vie et travail ne font qu'un.

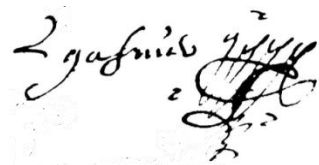
Il est aussi le garant du bief qu'il entretient et en actionne l'ouverture. Le détournement d'une partie d'eau de la rivière vers le bassin de rétention du moulin au printemps occasionnait parfois au seigneur et au meunier, des conflits, voire des procès par les utilisateurs du cours d'eau. Les moments creux étant consacrés aux réparations mineures du moulin.

Il existe certains dangers et maladies inhérents à cette activité : la silicose {maladie pulmonaire} la « main noire » {les éclats de pierre et d'acier se logent sous la peau du meunier lors du rhabillage de la meule}, le danger de se noyer en arrangeant les pales de la roue à aube. En ces occasions, il évoque le saint patron des meuniers, « Saint Winoc » {né entre 640 et 650 en Armorique, et décédé 6 novembre 716 ou 717 après avoir évangélisé la Flandre}.

Ce travail exigeant nécessite souvent plus d'un homme. C'est pourquoi il recourt à un ouvrier dit « le valet de moulin, cache-mamée ou charroyeur de farine ». Ce dernier réceptionne les grains, ensache la farine, et accomplit de multiples tâches connexes. En fait, cet ouvrier est généralement son apprenti. En plus de moudre les grains, le meunier ou le cache-mannée livrera la farine à l'habitant. Au gré des livraisons, comme il est lettré, il rend à l'occasion de petits services. Généralement à proximité d'un moulin on retrouve une taverne, lieu de rencontre et de ragots.

Comme vue, le meunier doit savoir lire et écrire. Cette mention des historiens, « il lui incombe généralement de remettre un rapport au seigneur », renforce la certitude que Louis Gasnier père et fils savaient écrire. Autrement impossible de s'acquitter son devoir pleinement envers le propriétaire du moulin. D'autant plus que Louis fils signera avec paraphe de nombreux documents notariés. L'éducation principalement religieuse coûte cher et seules les familles aisées peuvent se le permettre. Elle diffère selon le sexe. Les filles sont préparées à devenir de bonnes mères et de bonnes épouses en apprenant la couture et la cuisine. Les

garçons en fonction de leur classe sociale étudient le latin, puis se dirigent vers l'université, ou suivent un cours qui leur enseigne un métier.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Louis Gasnier', with a large, stylized initial 'L' and 'G'.

Au XVII^e siècle comme vue, il existe à travers la France des écoles d'enseignement prodigué par les jésuites, et quelques séculiers. Le programme comporte la religion, puis par ordre d'importance : la lecture, l'écriture, le calcul et le latin. Si les parents en ont les moyens, l'enfant peut y accéder. Louis Gasnier fils a dû apprendre à lire et écrire de ses parents ou à l'école. Dans sa prime jeunesse, sa famille habitait Igé. Endroit de prédilection qui offre une facilité d'étude supérieure à celle disponible dans un village. Il n'a sans doute pas eu le temps d'enseigner la lecture et l'écriture à sa progéniture, car aucun d'eux ne signera de contrat, tout comme Marie Michel son épouse.

2. Moulin de Courteillon

Concernant ce moulin, il est important de clarifier un point. M^{me} Montagne lors de sa transcription partielle du contrat de mariage de Louis Gasnier écrivit « *le moulin de Courtoulin* »⁵ ce qui fut une erreur de lecture. En réalité, le moulin où travaillait notre ancêtre fut celui à blé de Courteillon. Celui de Courtoulin faisant partie de Saint-Germain-de-la-Coudre, alors que celui de Courteillon relève de la paroisse de Saint-Cosme. Le contrat de mariage⁸ stipulant clairement le fait « *Ce présent en Loyes Gasnier meusnier, demeurant au moulin du Courteillon paroisse de Saint Cosme* »

Situé sur le ruisseau de Courteillon et créé à l'époque spécifiquement pour le moulin, le ruisseau était une dérivation du ruisseau « *La Mortève* » qui desservait les moulins de Courteillon et de Gaubert. Géographiquement, le moulin se trouve à une altitude de 85 mètres au-dessus de la mer. Sa longitude : 0° 28' 25.5 est, sur la latitude : 48° 16' 17.2 nord.

Malgré la difficulté de retrouver le ou les acquéreurs antérieurs au XVIII^e siècle, on peut déduire qu'il fut la propriété de François Joubert⁶ qui possédait le domaine de Courteillon. Au fil du temps, le moulin fut exploité par différent meunier dont Jacques Hardouin qui épousa Julianne Moulin en la paroisse de Notre-Dame-de-Ver.

« *Le 9^{me} jour de Juillet 1628 Jacques Hardouin meusnier au moulin de Courteillon espousa Julianne Moulin de la paroisse de nostre Dame Glize 9^{me} mois de juillet* »⁷

L'hypothèse que Louis fut éduqué dans l'art de la meunerie avec son père peut se révéler fausse. Il a pu faire son initiation au moulin de Courteillon avec Jacques Hardouin. Lorsque ce dernier tomba malade et ne pouvant plus s'occuper de la meunerie, et laissa sa place à son apprenti Louis Gasnier notre ancêtre. Retiré et habitant à Contres-en-Vairais, Jacques Hardouin décéda en 1638. Sa veuve Julianne Moulin épousera le 4 novembre 1644 à Saint-Cosme, Augustin Quentin

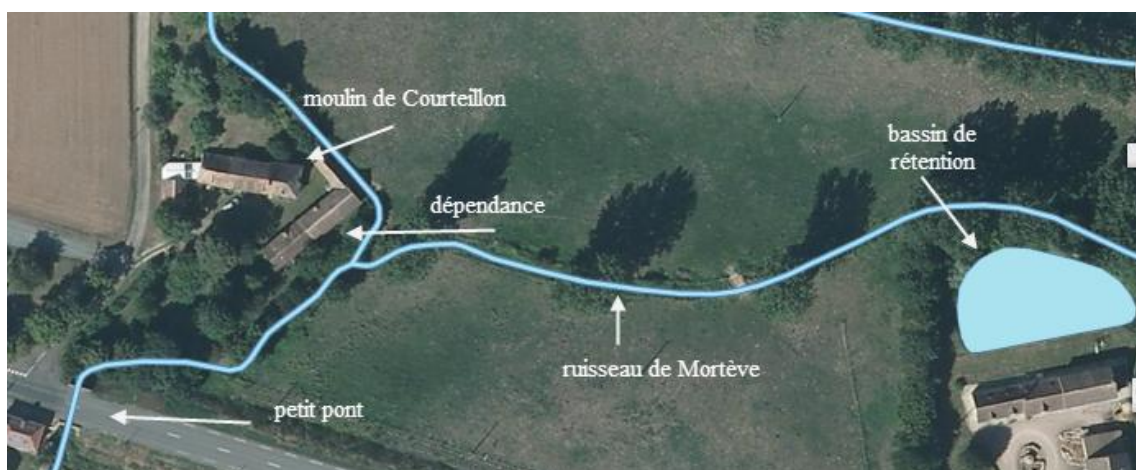
« Le 2 esme jr d'octobre 1638 Jacques Hardouin demeurant a contre rendit son ame a Dieu et fut son corps inhumé par procession du Sr Cure de contre en leglise de cean le lendemain troisesme dud mois »⁹

Louis ne restera pas longtemps meunier à Courteillon¹⁰, car dès mars 1639, il est dit *« Loys Gasnier le jeune meusnier demeurant en la par' de Saint martin du vieil Bellesme »*. Peu après, le couple Gasnier-Michel s'établira à Guémançais.

L'historique du moulin¹¹ de Courteillon est intéressant. Il appert que le 22 août 1689 Françoise Avignon, fille de Pierre Avignon demeurait au moulin de Courteillon. Cent ans plus tard, le 28 septembre 1769 il sera vendu à M^{me} de Boullemer pour la somme de 9,833 livres; les lieux de Boisgonthier, Courteillon et la moitié invisible du moulin de Courteillon, par les héritiers de M^{me} de Courtoux de la Tremblaie et des Loges, du moulin Neuf¹¹. Le 12 mars 1779, Jean-François de Boullemer est propriétaire du moulin et de ses dépendances et le meunier se dénomme Thomas Chaveau. À l'occasion du bail passé avec le meunier, un état des lieux du moulin, de la maison et de ses dépendances fut établi. :

« La meule du dessus ou courante autour de laquelle est un cercle de fer, se trouve sur l'anche de neuf pouces trois lignes d'épaisseur, sur le côté de l'eau vers l'occident de dix pouces deux lignes, sur la pince vers midi de neuf pouces dix lignes, par l'oellard de neuf pouces dix lignes; le point rond et les courbes qui l'entourent sont en état de servir, l'anille, fer et pollette au grain aussi en état de servir; le cadre et la vingtaine de bons. Deux boucles et deux crochets de fer qui ont servi pour lever les anciennes meules, une fusée garnie de deux frettées de fer et ses fuseaux [...] il ne s'y trouve point de masse, marteau ni ringal de fer; l'arbre garni de quatre frettées; deux tourillons avec leur rouet et aluchons et echeneu en bon état de service ».

Le moulin de Courteillon toujours en activité en 1910 fut acheté en 1927 de M.Garnier d'Alençon par M.Vade, grand-père de Janine Le Gall actuelle propriétaire. Le domaine à présent privé n'est pas une attraction touristique. Il a cessé toute activité et sert uniquement de résidence personnelle. La grande roue mue par l'eau fut détruite et le bief recouvert de terre.

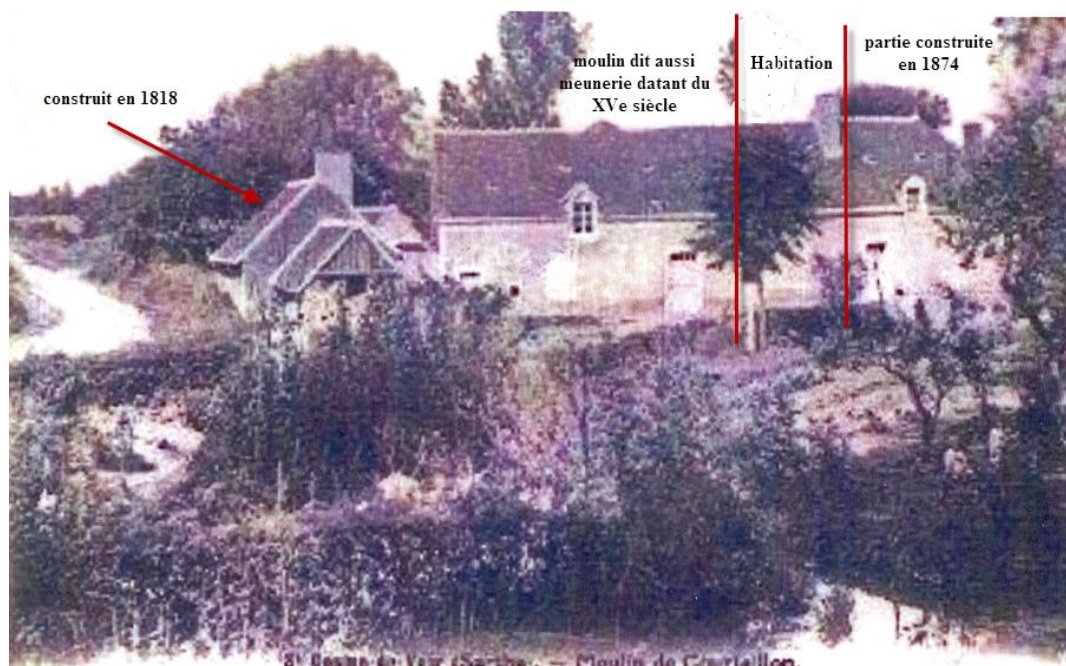


Emplacement du moulin de Courteillon {Géoportail}

Aujourd'hui, le moulin est borné à la fois au nord, par le chemin rural numéro 13 à l'Est par le chemin numéro 11 au sud par la rue nationale se rendant à Contres-en-Vairais. Selon les informations disponibles, au CDIF de référence de Mamers daté du 24/03/2014, le moulin est

contenu dans la parcelle 85 à l'échelle d'origine 1/1000. Sur la feuille cadastrale 000 AD 01 de la commune de Saint-Cosme en Vairais {72} aux coordonnées en projection RGF93CC48.

D'autre part, sous le cadastre national, et Géoportail, le lot où est situé le moulin porte le numéro de parcelle 85b. D'une superficie de 18 220 mètres carrés la référence cadastrale de la parcelle est 000 ZO 36. Ses coordonnées en projection : RGF93CC48 X=1512263.16; Y=7233275.87 et ceux géographiques : WGS84 {GPS} DMS {48° 16' 17 N - 0° 28' 13E}- Latitude = 48.271583 N - Longitude = 0.470331 E



Carte postale réalisée vers 1943 montrant le moulin de Courteillon. Bien que flou, à remarquer les deux personnages en bas à droite, soit un garçon et une fille. Aujourd'hui {2014}, ils sont âgés respectivement de 80 et 81 ans. Ce sont les cousins de la propriétaire actuelle. {Information due à la générosité de la propriétaire}



L'extérieur de la maison : {photo : Janine Le Gall}

Sur la photo, la porte à gauche était celle qui donnait sur le local de la grande roue en bois. Elle fut supprimée, car trop abîmée et trop chère à réparer. Cette pièce fut transformée en cuisine. La porte au centre donnait accès à l'entrée du moulin par où passaient les clients.

La fenêtre à côté était l'entrée de la maison qui se composait d'une seule pièce au XVII^e siècle.



Les bâtiments extérieurs. Aucune date de construction disponible. {photo : Janine Le Gall}



L'arrière de la maison : la porte existait déjà et donnait sur un cagibi qui servait de laiterie {photo : Janine Le Gall}



L'arrière de la maison : par la petite fenêtre que l'on aperçoit arrivait l'eau de la rivière qui tombait sur la roue en bois qui activait la roue intérieure

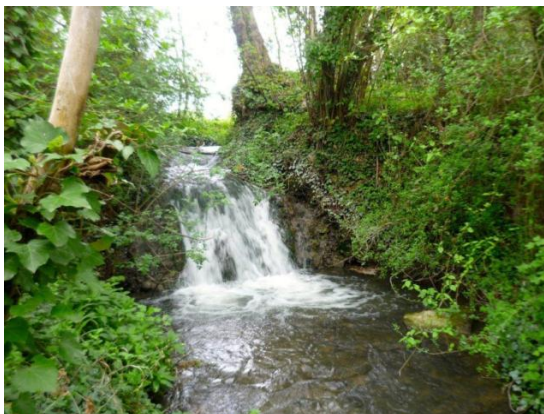


Le puits derrière la maison qui devait alimenter en eau. {photo : Janine Le Gall}



Le pont se trouve au bout du jardin. Au-dessus passe la route nationale menant à Contres-en-Vairais

La rivière fait le tour du terrain, et s'appelle « *le Courteillon* », sous le pont elle rejoint une cours d'eau plus important.



Le bief traversait le terrain et apportait l'eau jusqu'à la roue. Il a été supprimé, il ne reste la cascade



La rivière qui alimentait le moulin
{photo : Janine Le Gall}



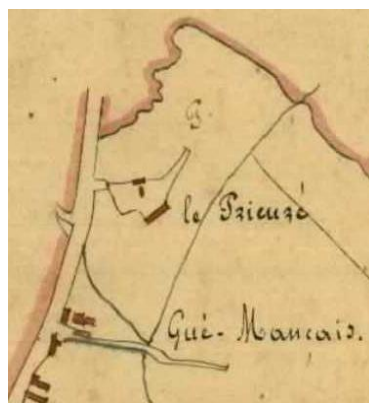
Photo du mécanisme actuel. Cette pièce est devenue la salle à manger. {photo : Janine Le Gall}

Aujourd'hui l'ancien le moulin à blé de Courteillon fait partie de la commune de Saint-Cosme-en-Vairais. Il fut noté sur la carte de Cassini. En 1873, une roue à augets de 2.50 mètres de diamètre faisait mouvoir deux paires de meules¹² et était toujours en activité en 1910. La maison d'une pièce rassemblait le fournil et l'écurie.

3. Le Guémançais



Chapelle Sainte-Marie Madeleine du XII^e siècle
<http://www.archives.sarthe.com/CadastreNumerise.asp>



T.A. année 1835- cote PC/263/002
Rouperroux-Le-Coquet

L'étymologie du mot « Guémançais » se décortique ainsi : « gué » provient du vieux bas francique Wad « *endroit peu profond* ». Son équivalent latin est Vadum. Donc le Vadum Mançais est le « *Gué de Mançais* » modifié et écrit au fil des ans, il se transforma en « *Guémançais*. » L'endroit remonte au XII^e siècle.

« Fondée en 1185 par Bernard, seigneur de la Ferté, l'abbaye de La Pelice, à Cherreau possédait les prieurés de St-Blaise des Vignes, près du Mans; Saint-Vu et Saint-Golles de Contres, à St-Rémy-des-Monts, de Gué-Mansais, à Saint-Cosme-de-Ver, et St-Nicolas du Hallais à Bellou-le-Trichard {Orne}. L'ensemble fut réuni au séminaire Saint-Charles en 1731. Il faut donc se reporter au fonds de cet établissement {G 769-772, 1160}, et à la procédure d'union en 1740 {B 600}. »

Le prieuré fut placé sous l'autorité d'un laïc ou d'un séculier auquel il doit un revenu. L'endroit sera vendu, puis détruit pendant la Révolution française à l'exception de la chapelle. Au XVII^e siècle, la circonscription de l'église Notre-Dame-de-Ver, inclut le moulin de Guémançais, un hameau du même nom, un monastère avec chapelle, etc. Les paroissiens de Saint-Cosme et Notre-Dame-de-Ver faisaient des processions jusqu'à la chapelle lors de la Ste-Marie-Madeleine le 22 juillet et à l'occasion des rogations précédant l'Ascension.

Aujourd'hui situé dans la commune de Rouperroux-le-coquet dans le canton de Bonnétable, se trouve gauche de la route en direction de Bonnétable, la chapelle désaffectée de Sainte-Marie Madeleine, ultime vestige de l'ancien prieuré de Guémançais, d'où origine le nom de la rivière qui coule à proximité. Aujourd'hui outre le moulin non fonctionnel, il ne subsiste que la chapelle et le hameau de Guémançais.

En France, le Guémançais est avant tout un ruisseau¹³, alimenté par le ruisseau Carlière, qui puise sa source au hameau des Haulières au Sud Ouest de la forêt de Goyette ou de Halais. Le ruisseau Carlière en reçoit un second venant de la Vallée-aux-Poulains. Réuni à celui de l'Ortisière, il prend alors le nom de ruisseau de Guémançais, au bourg de ce nom.

« Le Guémançais, est un ruisseau du département de la Sarthe, du bassin de la Loire, dans l'ancien pays de Saosnois en une région ou crayeuse ou tertiaire miocène, a ses naissants à 9 K N.O. de Bonnétable sur un massif de 160 à 170 m. faite entre la Sarthe et l'Huisne. Son cours est vers le N.O., puis l'O.S.O.; elle baigne dans le b{assin} de Nogent-le-Bernard, reçoit la Moussaye, le ruisseau de l'Étang, passe au ham{eau} de Guémançais

{dont il tire son nom, si toutefois il ne lui donne le sien}, *s'augmente de la Morlève ce qui veut dire en vieille langue d'oïl la " morte eau" et s'unit peu après à l'Orne Saosnoise, rive g{auche} par environ 167 m au-dessus des mers, non loin du v. de Nauvay. Cours 14 505 m, largeur 2m, 50, bassin 5,224 hect{ares}, débit comparativement très faible : eaux ordinaires 20 lit, étiage 8, crues 5 m cube. 8 moulins à blé; 4 sur la Mortève, ruisseau de 10 à 12 K qui naît à Pouvrai {Orne}, et baigne Contres et Saint-Cosme-de-Ver 2 sur le ruisseau de l'Étang; 1 sur la Moussaye. »*

Comme vue, un moulin demande d'innombrable connaissance et d'habileté. Il est donc intéressant de s'attarder pour découvrir qui possédait ce savoir-faire pour celui de Guémançais. Les registres de la paroisse de Notre-Dame-de-Ver, révèlent qu'en date¹⁴ du 19 décembre 1616 que le meunier du moulin était Marin Coque. Son successeur fut sans doute Gervaise Renault. Le 6 juillet 1624

« Le dixneufiesme décembre 1616 mourut au moulin De Guémançais Marin Coque et fut enterre au Cimetière de nre Dame

Le 6 du moyes de Juillet 1624 fut enterre le corps de Gervaise Renault pour lord meunier de Guémançais par nous Curé »

Qui remplaça Renault au Guémançais après sa mort? Les documents demeurent muets, mais il est possible que ce fût Louis Gasnier époux de Marie Launay. Lors du contrat de rétrocession passé par son fils Louis le 18 mars 1639 devant le notaire Julien Gourdeau, il est dit;

« [...] par ces pntes par ente les mains de Loys Gasnier le jeune meusnier demeurant en la par' de Sainct martin du vieil Bellesme ad ce présent et acceptant C'est asse avoir le reste du bail a temps et que led girard avait encore a jouir du moulin le Gue mansais qui encore dure trois ans ou plus de et suivant le bail de retrocession faict par led gasnier et son père aud Girard dud moullin en contract passe devant Jullien Gourdeau N^{re} en la Cha^{nie} {chatellenie} de la perriere en dabte Le {vide} jour de mil six cent trente {vide} pr par led Gasnier jouir et dispose dud moulin le reste dud bail tenir ainsy que auparavant led contract [...] »

L'on découvre donc que Louis père avait antérieurement passé un contrat pour le moulin de Guémançais quelque part dans les années 1630. Ainsi se présentait l'occasion d'initier son fils Louis au métier de meunier durant sa tendre enfance. Deux hypothèses semblent probables; soit que Louis fut l'apprenti de son père, ou qu'il le fut au moulin de Courteillon. Le contrat des années 1630 clarifierait sans doute cette ambiguïté, mais pour l'instant il demeure introuvable¹⁵.

Il fut rédigé par le notaire Gourdeau, mais qui est-il, et où est localisée la châellenie de La Perrière? Difficile à affirmer, pour cette dernière, il existe deux possibilités; il peut s'agir de celle située à 7 km de Pervençères et à 10 km de Mamers en Orne ou d'une autre portant le même nom se trouvant à 11 km de Bonnétable dans la province de la Sarthe, soit à 19 km de Guémançais.

Concernant le notaire Julien Gourdeau, les choses se compliquent. Souvent dans les registres ou actes notariés, un prénom comme un patronyme, peu à l'occasion être modifié et remplacé par un équivalent plus familier ou de consonance orthophonique similaire, pour ce

lui qui le rédige. Le prénom de Jouin est un bon exemple qui fut changé pour Julien. Ainsi à Saint-Cosme, on retrouve Jouin¹⁶ « dit Julien » qui épousera Noëlle Launay le 17 septembre 1602 à Saint-Cosme-de-Ver, de qui il aura huit enfants¹⁷. La famille Gourdeau déménagera à Saint-Fulgent-des-Ormes ultérieurement.

Le temps passe, les saisons s'écoulent et Marie Launay s'occupe des volailles et exploite un petit jardin qui fournit les légumes pour l'hiver. Le meunier pique les sillons des meules, prépare les godets de cuir qui transportent la farine au tamis et accomplit d'autres tâches connexes. Les enfants aident à la culture du champ et à l'entretien du fossé qui amène l'eau jusqu'à la roue à aubes.

L'automne arrivé, la famille partage son temps entre la récolte, fruit des labeurs et la mouture des grains. Durant la belle saison, ils vendront probablement au marché local ou à Bellême, une partie des produits moissonnés. Ils profiteront de l'occasion pour revoir de vieux amis et s'informer des dernières nouvelles.

Au fil des saisons et des voyages au marché, les années passent et Louis fils mûrit. Sa vie prendra bientôt une autre avenue. Entre sa naissance et 1630, se sont écoulés 17 années, lorsque Louis père cède le bail du moulin à un certain René Girard. À l'époque, le moulin du Guémançais, et ses dépendances relevaient du district de Notre-Dame-de-Vair, mais appartenait au seigneur de Bonnétable, aujourd'hui avec la fusion des paroisses, il relève de Saint-Cosme en Vairais

Entre la cession et la rétrocession de Guémançais, Louis Gasnier fils va probablement parfaire ses connaissances en meunerie. Il est donc possible que le meunier de Courteillon Jacques Hardouin ait pu enseigner au jeune Louis ou compléter son entraînement.

Nous savons que notre ancêtre voici près de 400 ans, travaillait au moulin, mais depuis quand existe-t-il? Le livre de l'abbé Vavas seur sur Champais sant religieux et féodal ainsi que la Revue de l'Anjou¹⁸, apporte une réponse approximative

*« Rotrou III {1084-1144} le plus batailleur et le plus illustre des seigneurs de Montfort, fis sa résidence habituelle au château de Semblançay, que sa femme Isabelle de Perrenay, dame de Semplaçay, lui apporta en mariage avec d'autres domaines; ce qui le redit l'un des plus riches seigneurs de Touraine, d'Anjou et du Maine, comme il en était l'un des plus valeureux. Il fut l'un des 55 chevaliers-bannerets nommés par Philippe-Auguste, en 1213 après que ce monarque fut devenu propriétaire des provinces confisquées sur Jean sans-terre. »*¹⁹

*« Enfin, Rotrou IV {1135-1191} résida le plus souvent à Semblançay {petite commune dans le département d'Indre-et-Loire} et parfois aussi à Saint-Christophe et à Château-Augour, devenu depuis Château-Lavallière, propriétés que lui avait apportés sa femme, Marguerite d'Aluye, fille de Hugues III, seigneur de Châteaux et de Saint-Christophe. Un titre du mardi après la fête de Saint-Nicolas d'Hiver²⁰ 1322 Jehan L'archevêque, sir de Parthenay en Poictou, était à Bonnestable, alors qu'il transigea au sujet de l'eau servant au moulin de Guémançais, lui appartenant du chef de Jeanne de Montfort, sa femme, fille de Rotrou IV et de Marguerite d'Aluye. »*²¹

Le plus ancien document du dépôt conservé aux archives du château actuel de Bonnétable dévoile que le mardi après la fête de Saint-Nicolas d'hiver 1322;

« Par acte passé en la cour du Mans le lundi après la Saint-Jean-Baptiste de l'an de grâce 1322, Robert, Seigneur de Saint-Pierre-des-Ormes et Philippe du Teillay reconnaissent avoir baillé à Jean L'Archevesque, seigneur de Parthenay quatre sols tournois de rente payables chaque année au jour de Saint-Cosme, leur « droit et émolument en l'euue de Mortève, o tous les vées par ou l'on souloit à celle euue, du moulin du Teillay au moulin de Guemançais » et confessent que Jacques Le Bouju, bourgeois du Mans et ceux qui seront seigneur de Forbonnais, auront a tousjours mais en ladite euue de Mortève, tant qu'il en pourra coure par une bonde qui aura demy pied d'ouverture carrée, par devers la voë, Et recognoissent encore lesd. bailleurs que ledit Jacques et ses hoirs auront à eux toute l'euue de Mortève, dès le samedi vespres, jusques au lundy soleil levant, sauf et retenue toutesfois ode. sieur de Saint-Père ode. Philippe qu'ils pourront avoir et faire faire moulin en ladite place du Teillay, où autrefois été fait²². »

Jean L'Archevesque confirmera le seigneur de Forbonnais²³ dans ses droits, ainsi que « ses hommes et étagers » de la paroisse de Champassant, reconnaissant ne pouvoir prendre que « le demeurant de lad. Rivière » pour son moulin de Guémançais.

« Saichent touz présens et avenir que comme Pierre Bouiu {Bouju} dou Mans Laizné tenist et deust tenir de notre he Monsieur Hue, seigneur de la Ferté-Bernart, chevalier, a plusors foiz et à plusors hommiges et à plusieurs servises toutes les choses inmobile que celuy Pierre avoit ès fiez dou dit seignour, en la paroisse de Champessant, lesquelles chouses sont en terre arrables en estans en metoiries, en prez, en pastures, en boys, en moulins, en fiez, en homme, en cens, en rentes, en servises, en jurisdiction, eu distraiz, en obéissances et en plusieurs autres choses; lesquelles chouses ledit Pierre avoit achetées et acquiss de Gervèses de Fortbenoist, escuier, et de Renaut Garnier et de plusours autres [...]. ».

« Jehan Larchevêque, sir de Parthenay en Poitou était a Bonnétable, alors qu'il transige au sujet de l'eau servant au moulin de Guémançais, lui appartenant du chef de Jeanne de Montfort, sa femme, fille de Rotrou IV et de Marguerite d'Aluye [...]. ».



9 CHAMPAISSANT (Sarthe) — Maison habitée par François Véron de Forbonnais, avant la construction de son château actuellement démoli
Carte postale : Champassant : Domaine de Forbonnais avant sa démolition en 1910
Cercle de recherches généalogiques du Perche-Gouët immeuble 10768

La seigneurie de Forbonnais était située à deux kilomètres du bourg de Champassant. Comme vue, elle fut vendue à Pierre Bouju, capitaine de la tour Ribaudelle et du Château de la ville du Mans, sous le règne de Philippe le Hardy. Pierre Bouju fut marié en première noce « à une femme qui estoit de ceux de Saint-Père et des Baironnies ». Jeanne des Baronnières, de qui il eut deux enfants : Jean, religieux cordelier et Jacques.

Jacques ou Jacquet Bouju, sieur de Fort-Benoist, épousa Catherine Doré des environs de Saumur. Par un acte en la cour du Mans, passer le lundi après la Saint-Jean-Baptiste {29 juin} de l'an de grâce 1322. Le couple eut sept enfants;

- 1- Jean Bouju dit Moreau qui épouse Jeanne de Fiart
- 2- Pierre sieur de Fort-Benoist qui épouse Agnès La Liotte de La Flèche
- 3- Thibault dit de Peray, épouse Jeanne Dionise.
- 4- Emery
- 5- Jacquet décédé sans hoirs
- 6- Julien
- 7- Personnelle épouse de Pierre Liger

Jean Bouju dit de la Cité, l'ainé eut cinq enfants dont Jean dit Moreau, troisième du nom hérita de Forbonnais. Il épouse Mathurine Le Vavasseur. Le couple aura six enfants dont Christine Bouju, dame de Forbonnais qui épousera Jean Thibergeau, écuyer et seigneur de Thoiré-sur-Dinan et de Flée.

Les descendants de Pierre Bouju conserveront la seigneurie jusqu'au 1594. Après les Bouju, la seigneurie de Forbonnais ou Fortbenoist passa aux Thibergeau de Thoiré-sur-Dinan et Fiée par l'entremise de Christine Bouju.

Dans la famille depuis les débuts, la seigneurie de Forbonnais passera aux mains de Jean Thibergeau, de par son union avec Christine Bouju. Elle s'est par la suite entre les mains de Guyon Thibergeau qui épousa Jacquine Goyer de qui il a deux enfants; Jeanne et Christine. Jeanne épousa René de Girard, chevalier, sieur de Lermes. Ensemble, ils ont trois enfants dont François de Girard, écuyer qui se maria avec Marie d'Aviet dit Avelle.

Ces derniers à leur tour ont trois enfants dont Ambroise qui se maria avec Étienne du Motreul dit Moustreau, conseiller et maître des requêtes de Monseigneur, frère du Roi²⁴.

Par un acte date du 11 juillet 1594, et passé devant Isaac Luce, notaire de Mamers, indique qu'Étienne de Motreul vendit pour 4,000 écus d'or sol, à Jean Hameau sieur de Liengé demeurant à Alençon

« [...] la terre, fief et seigneurie de Forbenois, composé de maison seigneuriales, comme elle se poursuit et comporte, granches, estables, coulombiers en forme de portail et portail et pont-levis et clouze que grand fossés dedans douves et avant de meurailles entres les douves, maisons et fossez. Item la maison du mestayer [...] item, les terres de la composition du domaine de lad. Mestayrie dud. Lieu de Forbenays [...] Item la mestarye de la Houellerye [...] Item le fief de Forbenay, tenant à foy et hommage, et avec subiectz qui tiennent en debvoirs, tant en deniers, cens, rentes [...]. Item le moulin {guémançais} dud. Forbenays, avec les jardins et terres qui en dépendent, et un pré contenant à revenir une chartiée et demye de foing, avec le droit de moustants et subjects dud. Moullin [...] Item la mestayrie de la Martinyère [...] Item le droit de garannes et peschers de la rivière d'Horne, à prendre depuis les prez Menuz, étant au desoubz et près le moulin de la Louvresse [...] Lesd. Choses situées en la paroisse de Champesant, fief et seigneurie d'avesnes, tenues à la foy et hommage simple de lad. Seigneurie fors led Droit de rivière de Mort-Ève, tenu du feu de Convoise. »²⁵.

Jean Hameau sieur de Liengé a épousé Barbe Lochon, dame de Baigneux à Champaissant. Il eut un fils du nom de Jean qui se mari avec Catherine Brissart, dame de l'Irondelle, au Perche. Ils eurent huit enfants. Les années passent, le moulin change de mains plusieurs fois, dont : « le 21 août 1730, Jean Lorient, marchand à Rouperroux, vend le moulin de Guémançais à Joseph-Anne de Bouillé, chevalier de Rouperroux, Chantepie, etc. demeurant à son logis de la Cours, à Rouperroux²⁶. »

Suivit par cette vente « le 20 avril 1745, en vertu d'un accord passé devant Me Roger Notaire à Paris, entre le duc de Chevreuse et M. Levayer de la Davière, ce dernier cède le moulin Guémançais pour le bordage des Besneries, à Courcemont, le lieu des Grandes-Brosses à Rouperroux et 65 livres 15 sols²⁷. »

Le temps passe et 1862 se pointe à l'horizon. Dans un document des travaux publics du département de la Sarthe concernant la commune de Saint-Cosme-de-Ver on y parle de deux moulins; le moulin Neuf et celui de Guémançais. Ce dernier est dit moulin à blé. Dans le procès-verbal du 2 octobre 1862, il est écrit que :

« Vu la délibération du 10 juin 1860 dans laquelle le Syndicat préposé à la police des eaux du bassin de l'Orne Saosnoise demande que toutes les usines situées sur les cours d'eau du bassin soient soumises à des règlements administratifs; pont et chaussées tendant à appliquer cette mesure aux usines du moulin Neuf et de Guémançais situé su le ruisseau de Guémançais.

Nous sommes rendus au moulin Neuf et au moulin de Guémançais pour procéder à la visite des lieux. Par lettre en date du 27 septembre 1862, nous avons fait connaître à M. le Maire de la commune de Saint-Cosme-de-Ver, l'objet de la visite en le priant de donner avis et de prévenir les propriétaires et les fermiers des deux moulins. Était présent : M. Labelle, maire, M. Maury régisseur des propriétés de M. le comte de la Rochefoucault, M. Bois, Joseph, fermier du moulin Neuf, Mrs Lanos père et fils, fermiers du moulin de Guémançais et Mr Gohon Étienne, secrétaire de la mairie de Rouperroux.

Nous avons choisi pour repère provisoire que seraient rattachées nos opérations : Et pour le moulin de Guémançais, le seuil de la porte du cellier, près du jambage droit en entrant, à la cote 73.10.

Le moulin Neuf et celui de Guémançais appartiennent à M. le comte de la Roche Foucault, duc de Bisaccia. Il est établi sur les dérivations voisines des ruisseaux de Guémançais et de Morteve, à 2,700 mètres en amont du moulin Neuf et à 3.100 mètres en aval du moulin de Courteau. En ouvrage de décharge du moulin de Guémançais, consiste en une seule vanne qui est placée sur la rivière droite à 80 mètres en amont du moulin, et qui présente une largeur libre de 0.76; le seuil en est placé à la cote 72.28. Il n'y a pas de déversoir.

Le fermier du moulin demande que le niveau légal soit fixé à la hauteur ordinaire de la retenue, c'est-à-dire à la cote 73.72 ou à 0.62 en contre-haut du repère provisoire. La dérivation qui amène les eaux au moulin de Guémançais présente une circonstance particulière. Dans la partie comprise entre l'usine et la limite amont de la parcelle No 63, rive gauche, les terrains de cette rive s'égouttent facilement dans le bief et ceux de la rive droite dans le cours naturel; au-delà de cette parcelle et jusqu'au ruisseau de l'Étang, la dérivation traverse le thalweg de la vallée et le niveau de la retenue est supérieur aux terrains riverains.

Il a été constaté que les eaux qui séjournent dans ces terrains à certaine époque de l'année peuvent être amenées par des fossés et des rigoles d'assainissement à deux canaux en bois A et B parcelle no 293 de Saint-Cosme qui passent sous le bief et qui les conduisent au lit du thalwen.

Les terres entourant le moulin sont faciles à assainir, en entretenant convenablement les fossés et les rigoles qui les bordent ou les traversent. L'entretien des canaux en bois reste à la charge exclusive du propriétaire du moulin.

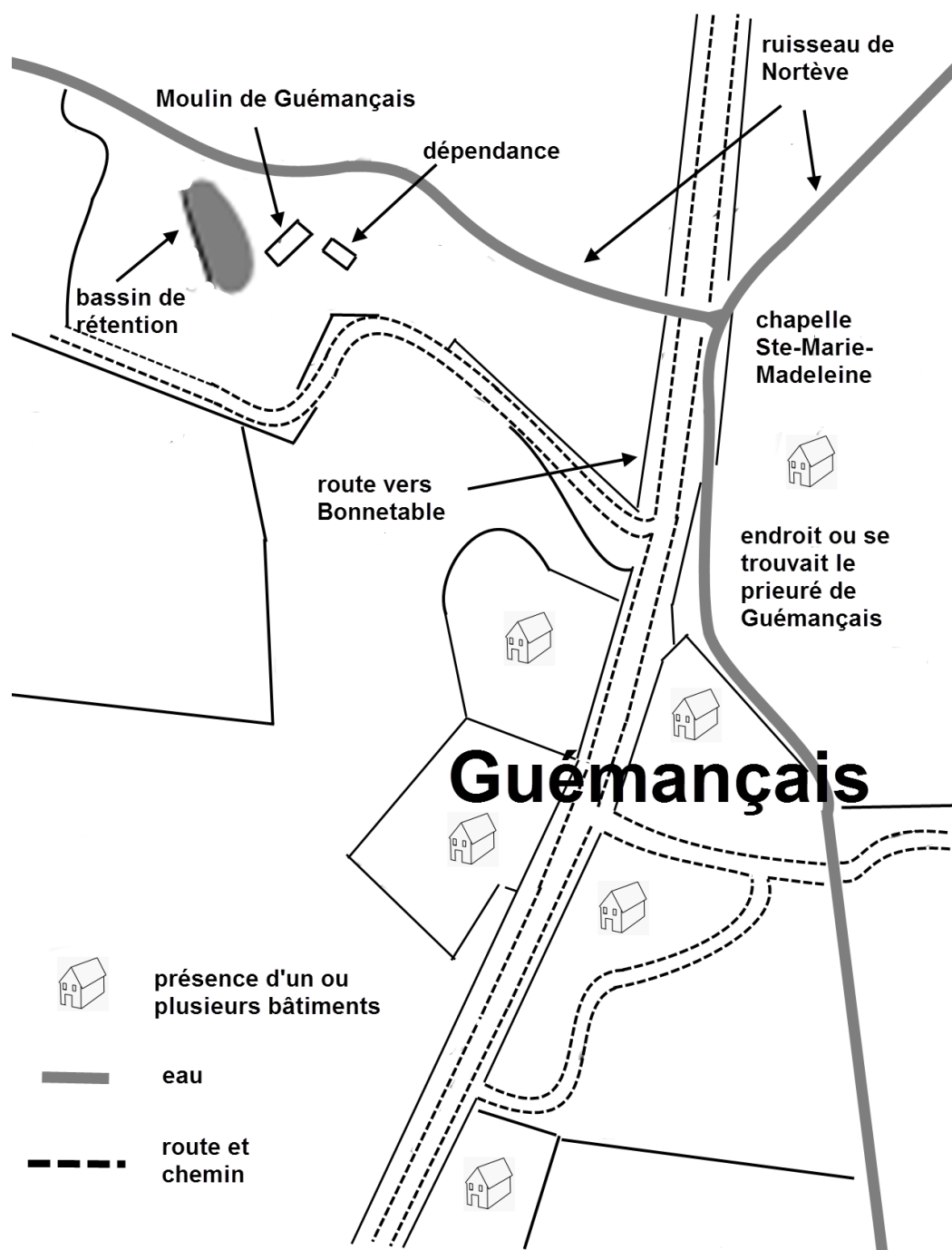
La visite de ces terrains a fait reconnaître en outre que les digues qui bordent la rive droite de la dérivation du Guémançais et la rive gauche de la dérivation du ruisseau de Morteve ont été enlevé par les propriétaires riverains notamment dans les parcelles No 285,249, 250 et 292 section D de St-Cosme. » Nous déclarons en conséquence que nous proposerons de fixer le niveau légal de la retenue à la cote 73.72 du nivellement c'est-à-dire à la hauteur ordinaire de la retenue du moulin de Guémançais.

L'emplacement le plus convenable pour la construction du déversoir est le point de la digue, rive droite, qui intercepte la communication de la dérivation avec le cours naturel c'est-à-dire entre la parcelle no 294 de St-Cosme et no 8 de Roupperroux et il a été convenue que la crête de cet ouvrage serait dérasée à la hauteur du niveau légal de la retenue. Le permissionnaire fera en outre construire près du déversoir une vanne de fond destinée à faciliter le curage des ruisseaux de Guémançais et de Morteve. »

En date du 13 mars 1863, on mentionne : « M. le Comte de la Rochefoucault est autorisé sous les conditions ci-après exprimées à maintenir en activité le moulin à blé dit de Guémançais qu'il possède sur le ruisseau du Guémançais dans la commune de Saint-Cosme-de-Ver.

Ces conditions sont parfaitement énumérées dans le document et concerne principalement des mesures d'entretien et de maintenir le niveau légal de retenu qui est fixé à soixante-deux centimètres en contre-haut du seuil de la porte du cellier près du jambage droit en entrant. »

Enfin après vérification et ayant constaté que les réparations et ajouts nécessaires fut réalisés, le comte de Rochefoucauld reçu l'autorisation préfectorale de pouvoir utiliser le moulin de Guémançais le 23 juillet 1866.



Carte 8 chap 11 Emplacement du moulin de Guémançais

La découverte du moulin

La propriété est bornée à la fois au nord, par le gué ou le ruisseau du Guémançais qui coule de l'ouest à l'est; du côté ouest, par la route menant à la ville du Mans, via Bonnetable; au sud, par le lieu-dit du Guémançais {lot cadastral 625} et finalement à l'est, par des fermes {lots cadastraux 397, 98, 99} et un lieu-dit Des Bois. Le lot du possesseur du moulin porte les numéros 400, 401, 402 et 403 pour la mairie de Saint-Cosme en Vairais.

Coordonnées en projection : RGF93CC48 X=1510329.28; Y=7231279.71

Coordonnées géographiques : WGS84 {GPS} DMS {48° 15' 11 N - 0° 26' 42E}- Latitude,
longitude = 48.253066 Nord - = 0.445183 est

Dans le cadastre national, on accorda le numéro 8 au lot où se situe le moulin. Il possède une superficie de 5385.01 mètres carrés. La propriété comporte également un autre lot portant le numéro 9, d'une dimension 4916.27 mètres carrés. Soit pour un total de 10,301.28 mètres carrés.

La parcelle 8 fait partie de la commune : Saint-Cosme en Vairais {72}.

Son identifiant cadastral de la feuille; 000 ZW 01.

Nom du Centre des Impôts fonciers {CDIF} de référence; MAMERS

Échelle d'origine; 1/2000

Orientation; nord

Coordonnées en projection; RGF93CC48

Date de dernière mise à jour en CDIF²⁸; 07/04/2014



Suivant le cadastre de Napoléon daté de 1829, le territoire du moulin porte le numéro 460 {PC/279/013, D3, de Convoise, dans la commune de Saint-Cosme-de-Ver

Qui dit moulin à eau dit rivière! La commune de Saint-Cosme est arrosée par ceux-ci : Orne saosnoise, qui naît dans les collines que couvre la forêt de Bellême. Au nord de Ballon : la Bréez qui prend sa source près du manoir de ce nom à Igé, pour se jeter dans Orne saosnoise, au moulin de la Louvresse, après avoir passé sous le lit de cette rivière un peu au nord d'Argenson; la Mortève ou ruisseau de Pouvrail et le Guémance qui sont également tributaire de l'Orne saosnoise. Les ruisseaux qui parcourent la commune distribuent leurs eaux aux moulins de L'Arche, Courteillon, Gaubert, Pilleboue dit Moulin-Neuf et Guémance.

Situé à 3 km de Saint-Cosme en direction de Bonnétable et partiellement cachés par de grands arbres, le moulin de Guémance est éloigné d'environ 40 mètres {130 pieds} du bord de la départementale 301. À droite, un petit panneau routier très discret, indique le lieu-dit de Guémance où coule lascivement le petit ruisseau dit gué du Guémance.

Un étroit sentier se dirigeant vers le moulin semble inviter à le parcourir, mais une petite barrière devant un ponceau vermoulu en interdit l'entrée. L'obstacle franchi, l'approche s'effectue paisiblement au chant du ruisseau. Au bout du sentier attendent patiemment le moulin et une petite remise en pierre.

Le propriétaire du moulin de l'époque monsieur Claude Kveseladse demeure à Paris. Ce dernier a déjà travaillé plus de vingt ans à Montréal comme imprimeur, avant de rentrer définitivement en France vers 1979.

Son charme et sa générosité ont permis à monsieur Aimé Gagné²⁹, une visite complète du domaine. Il lui a également donné gracieusement une copie du cadastre ainsi qu'un schéma

des divisions intérieures du bâtiment, avec notes explicatives. Malheureusement, monsieur Kveseladse est aujourd'hui décédé. Le moulin en 2012 est devenu la propriété de sa sœur.

Description du moulin du Guémançais.



Moulin du Guémançais et dépendance {photo Aimé Gagné 1986}

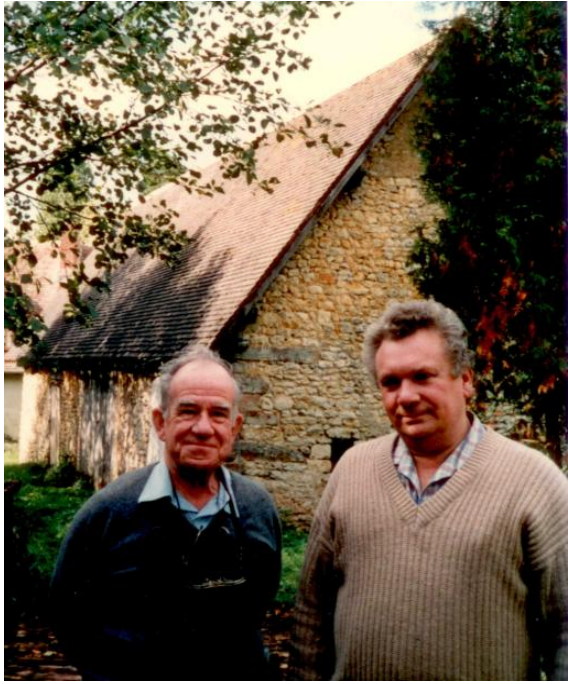


Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Moulin Plante, Saint-Pierre de l'île d'Orléans. {reproduction Edgard Gariépy G-268}

Patrimoine archéologique des moulins du Québec

Remarquez la ressemblance entre les deux moulins, l'un en France et l'autre au Québec.



M. Aimé Gagné à droite et M. Claude Kveseladse
propriétaire du moulin de Guémançais
{photo : Aimé Gagné, 1985}



Dépendance du moulin



Barrière vue de la route; barrière et ponceau vu du terrain photo : Nina Kveseladse 2013



Bassin de rétention
{photo : Nina Kveseladse 2013}



Ruisseau du Guémançais Aimé Gagné 1985

Comme on le sait, le moulin a plus de 200 ans d'âge lorsque Louis Gasnier père y emménage avec sa famille. Le bâtiment principal et sa dépendance sont situés à l'extrémité sud-est de la propriété. L'ensemble occupe les lots 400, 401, 402 et 403 du cadastre de la

municipalité de Saint-Cosme-en-Vairais. Il est bon de noter que si le moulin faisait partie de l'agglomération de Saint-Cosme {1829}, le prieuré et le lieu-dit de Guémançais se trouvent dans la commune de Ruperroux-le-coquet sa voisine. {PC/263/003m A1} de Gué Mançais, dans le cadastre de Napoléon en 1835.

À première vue, les deux bâtiments sur le lot présentent un ensemble architectural intéressant antérieur au XV^e siècle. La dépendance³⁰ aurait servi aussi d'écurie pour un âne ou un cheval, avant d'être utilisée comme remise. Elle est définitivement d'époque avec ses murs en pierre calcaire laissée à nue. Elle mesure près de 12 mètres {39 pieds} sur 6 mètres {19 pieds} et autant de hauteur. Les murs du moulin original avant l'extension sont aussi de pierre calcaire locale. Par contre, ceux du moulin furent recouverts de stucco. Seules les toitures d'ardoise furent refaites au cours des années.

Tel qu'on peut l'admirer, le bâtiment est de forme rectangulaire, mesurant environ 6.10 mètres {20 pieds} de largeur par 15 mètres {49 pieds} de longueur soit 980 pieds carrés. Un regard attentif démontre qu'il fut agrandi du côté nord. Ce rajout réalisé voilà vingt-cinq ans, se marie très bien la vieille partie. L'ajout totalise 4.9 mètres {16 pieds} de front par 6.10 mètres {20 pieds} de largeur. Le corps original mesurait à l'époque de Louis Gasnier environ 6.10 mètres de profondeur et 10 mètres {33 pieds} de longueur soit 660 pieds carrés donc une différence de 320 pieds carrés furent rajouté depuis le XVII^e siècle.

L'extension tout comme l'original sont percés de lucarnes et brillamment éclairés au rez-de-chaussée par de larges fenêtres ouvrant sur les trois côtés. L'ensemble de la toiture en pente est recouvert de tuiles en terre cuite. {6po x 9po}, et percée de chaque côté de quatre lucarnes à la française {15 carreaux chacune} de part et d'autre. À l'avant, comme à l'arrière, il y a un avant-corps à pignon chapeautant le mécanisme du moulin; il est percé d'une large fenêtre à 24 carreaux au rez-de-chaussée comme à l'étage.

Une seconde cheminée en blocs de béton fut construite sur le versant est du toit, à l'extrémité nord, reliant celle-ci à la cuisine. Elle dépare un peu l'aspect vieillot, mais heureusement qu'elle donne sur l'arrière du bâtiment.

On pénètre à l'intérieur du moulin par la seule porte située en façade et à droite de l'avant-corps qui débouche sur la salle principale ou pièce à feu. L'endroit étant la pièce principale ou le meunier et sa famille vivaient. Sur la gauche, se trouve une autre pièce une réservée au mécanisme et à la meunerie. En franchissant l'entrée sur notre droite, donnant sur le mur sud du corps principal, trône un large foyer orné d'une immense cheminée de près de 2 mètres de largeur, fabriqué de pierres plates, il est très bien conservé. Ce foyer ouâtre servait à cuire les aliments et à chauffer l'ensemble du moulin à l'époque de Louis Gasnier. À sa gauche, une petite porte mène à l'ajout qui fut percé à même l'épais mur de 58 cm, où une cuisine moderne est aménagée depuis.

Les murs intérieurs recouverts de plâtre laissent voir certaines poutres massives et les anciens entablements, le chambranle des portes ainsi que les dormants des fenêtres. Les poutres et chevrons habilement décapés, révèlent l'apparence naturel du bois et ajoutés ainsi au charme du moulin.

Le carrelage du plancher du rez-de-chaussée est en tomette rouge brique. Ce recouvrement remonte probablement au XVII^e siècle, car avant son utilisation les planchers étaient de terre battue.



Tomette : carreau ancien recouvrant le sol servant le sol du moulin {photo : Nina Kveseladse 2013}



Foyer du XVIIe siècle de la salle d'entrée



Poutre intégrée dans le mur extérieur {photo : Nina Kveseladse 2013}



Petit escalier de meunier vu de la mezzanine {photos : Aimé Gagné 1985}



Puits et vue partielle des 2 meules situées sur la mezzanine {photo Aimé Gagné 1986}



Puits de pierre contenant le mécanisme primaire du moulin 2- Grande roue située sur l'axe central émergeant du puits {photo droite Aimé Gagné 1986, photo gauche Nina Kveseladse 2013}



Mécanisme situé à l'intérieur du puits
{photos : Nina Kveseladse 2013}



Meules tournante et gisante du moulin
{photo Aimé Gagné 1986}



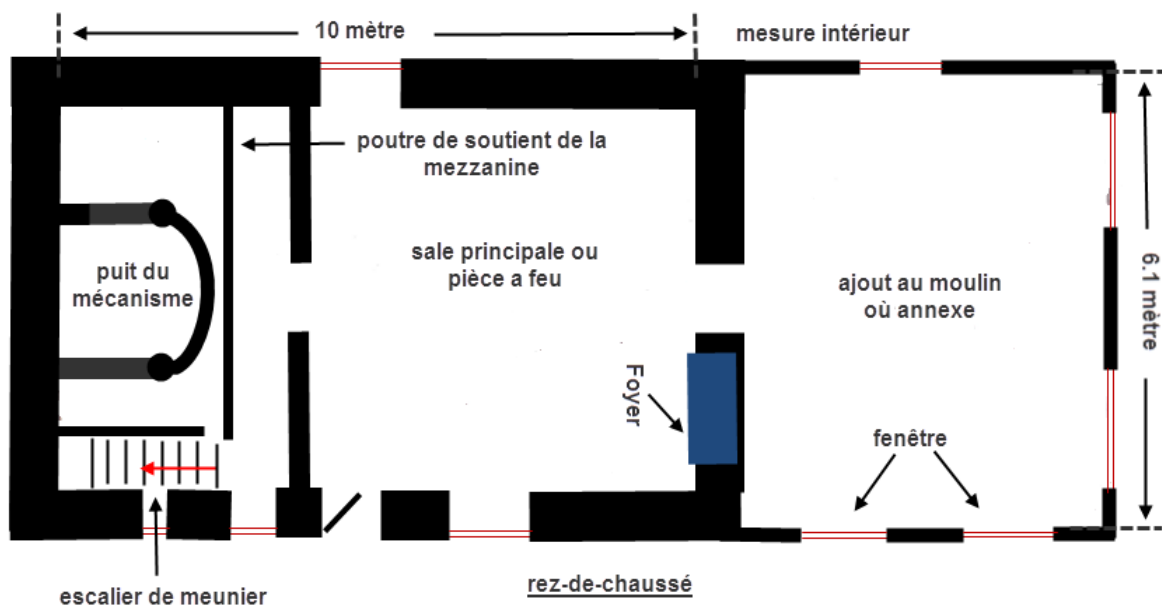
meule tournante du moulin Guémançais
{photo Aimé Gagné 1986}



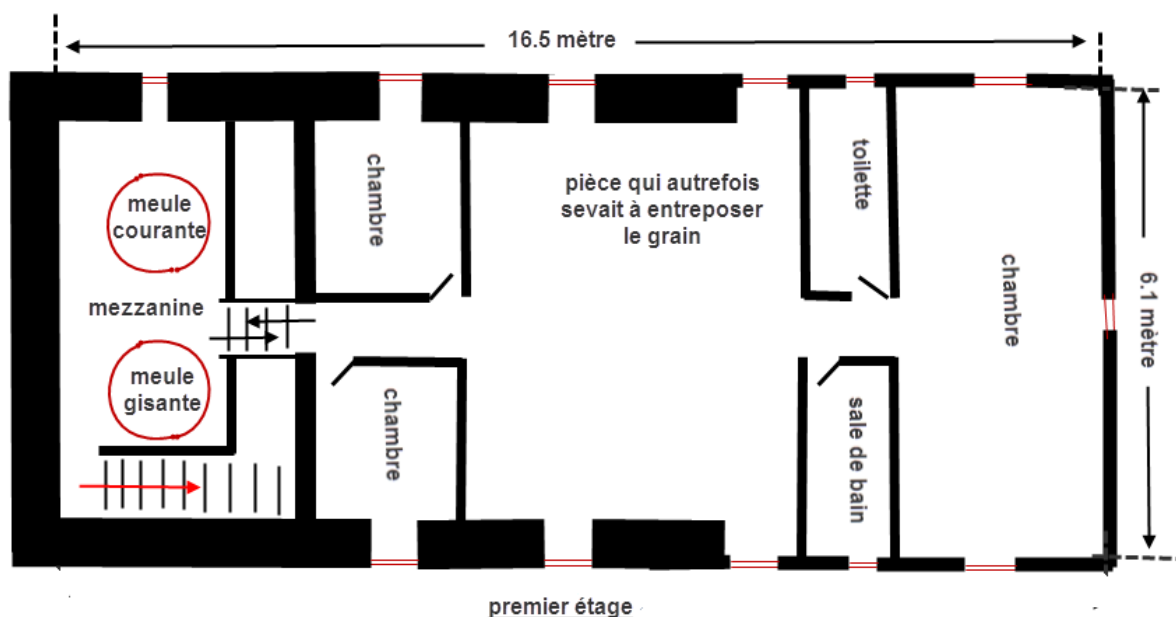
Escalier de meunier
{photos : Aimé Gagné 1985}



Meule gisante avec son boîtier.
{photo Aimé Gagné 1986}



À l'origine la superficie intérieure du moulin devait être d'envions 60 mètres carrés



La section réservée au mécanisme du moulin trouve immédiatement à gauche de l'entrée, principale, sous l'avant-corps. Sa hauteur intérieure est de 4,32 mètres {14 pieds} alors que celle de la pièce à feu est de 2,45 mètres {8 pieds}. La hauteur totale de l'avant-corps, du rez-de-chaussée au toit, est donc de 6,77 mètres {22 pieds 6 po.}.

L'eau actionnant les meules était amenée sur le côté sud au moulin, par un fossé, dans lequel venait se jeter le ruisseau, dont le cours a spécialement été détourné à près de 100 mètres {325 pieds} de l'entrée du domaine. Ce fossé naturel ou artificiel longe tout le côté sud de la propriété à partir de la route départementale. Il recueillait aussi bien les eaux de surface que celles des terres environnantes.

Arrivée au moulin, l'eau s'y engouffrait par un orifice d'environ un mètre de diamètre pour ensuite tomber d'une hauteur de 2 mètres {6 pieds 6 po.}. Après avoir frappé et entraîné la roue à aube {aujourd'hui disparue}, l'eau sortait du canal d'évacuation pour aller se jeter dans une petite mare avant de rejoindre le cours régulier du ruisseau du Guémançais.

La roue tournant par la force de l'eau actionnait un mécanisme installé dans un puits, situé au rez-de-chaussée et aménagé à l'intérieur du moulin. Le système ainsi activé entraînait une immense roue d'engrenage attachée à une tige de fer ou axe vertical. Cette dernière mettait en marche deux petites roues fixées chacune sur un axe vertical, faisant tourner les deux meules mesurant 1,43 m chacune, situées sur la mezzanine. À remarquer sur la photo l'imposante structure soutenant les meules. Les pièces du mécanisme dans le puits toujours en place sont en fonte et en acier; et certaines des poulies sont de bois; aucune expertise ne fut réalisée pour découvrir si elles sont d'époque.

Près du puits se trouve un petit escalier dit de meunier, qui donne accès à une large et forte plate-forme, située à environ 2 mètres {6 pieds 6 po} du plancher de l'étage, où deux meules reposent côte à côte. Ces dernières furent encastrées à même le plancher. Faite de pierre de silex et taillée en pointe, la gisante repose sur la glissante. L'ensemble est protégé par un boîtier en bois.

De la mezzanine, on voit les détails de la construction et de la structure de la toiture. On y aperçoit en regardant vers le plafond, une portion du mécanisme du moulin et une imposante poutre, une partie des chevrons, ainsi que quelques jambettes verticales. Au-dessous, la porte donnant sur la salle principale du moulin. À remarquer l'épaisseur des murs. L'accès au premier étage se fait par un autre petit escalier de meunier, faisant le pont à partir de la mezzanine. À l'étage, se trouvent aujourd'hui des chambres à coucher. À l'époque, cet espace servait à la fois pour entreposer les grains et peut-être à l'occasion, de salle de repos.



Au dernier étage du moulin se trouvent les meules qu'on déplace à partir d'une potence solide, agrippée à un epince d'acier courbée.

Le moulin ne ronronne plus depuis de nombreuses années. La roue à godets a disparu, mais les propriétaires successifs ont maintenu en place une bonne partie du mécanisme, rappelant la vocation première du bâtiment. Selon M. Kveseladse, le moulin aurait été actif jusque vers la fin du XIX^e siècle, et peut-être même début XX^e.

La visite de l'habitation et de sa dépendance surprend agréablement par les soins apportés lors des restaurations successives. La tournée des lieux terminée, il est facile de conserver en mémoire mille et un détails; le ponceau, le ruisseau, les poutres, les murs de pierres, tous ces objets témoignant d'une époque révolue, dans ce monde d'aujourd'hui.

Pourtant, la magie de l'endroit se perpétue et l'eau du fossé rappelle le temps du flic flac de l'eau heurtant les godets de la roue. Comme autrefois, le moulin fait partie du Vairais.

Pendant plusieurs siècles, les moulins, à eau et à vent, ont occupé une place privilégiée dans la vie quotidienne de la population française. La farine étant le produit de base de l'alimentation, des milliers de moulins furent construits dans toutes les régions de la France. La carte de Cassini en dénombre 100 000 moulins dont 80 000 à eau et 20 000 à vent. La technologie aidant, les moulins furent supplantés au XIX^e siècle par l'arrivée de la machine à vapeur, puis par le moteur électrique.

.Le moulin de Courtoulin

Un mot sur le moulin de Courtoulin. Ce lieu désigné par feu madame Montagne comme étant l'endroit où Louis fils exerçait son métier de meunier.

Aujourd'hui pour se rendre au moulin de Courtoulin de St-Germain-de-la-Coudre, il faut prendre la route D-7 vers rue Le Pressoir et à gauche avant la rue La Grande Maurice. L'endroit est un lieu privé et non un lieu historique ouvert aux visiteurs.



Notes et références

CHAPITRE ONZIÈME

MOULINS ET MEUNIER

1. Patrimoine archéologique des moulins du Québec, p.10
2. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, p 386. Il acquit également l'anse Saint-Michel, la seigneurie de la Petite-Nation, sur l'Ottawa, et l'île d'Orléans. Il échangea cette dernière avec M.Berthelot pour l'île Jésus.
3. Patrimoine archéologique des moulins du Québec, p.32. Le creusement d'un canal d'amenée ou bief. Le constructeur d'un moulin à eau doit construire une digue pour canaliser l'eau de la rivière {la roue n'est pas placée directement dans les eaux de la rivière} ou de creuser un canal, dont les eaux, provient d'une rivière. Comme il est facile de réguler l'eau canalisée, la roue tournera de façon plus uniforme. Plusieurs moulins ont été construits en considérant l'obligation de creuser un canal. La largeur et la profondeur sont déterminées par le farinier
4. Le statut du meunier
5. Cahier Percheron
6. François Joubert, sieur de Championnière, est un élu du Maine et fils d'Hierosme Joubert, un ancien contrôleur du grenier à sel de la Ferté-Bernard. Il épousa Marie Vasse en janvier 1595 et de cette union naquit Marguerite, dame de la Tremblay, fille de Michel Vasse sieur de la Pélérinière et de Marie Richer, qui épousa pour sa part en février 1632, Jacques de Gennes, écuyers, seigneur de la Cormière. Par ce mariage, le nouvel époux prend possession d'une moitié de Courtellion.
7. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p. 75
8. Archives nationales de l'Orne notaire Régnard
9. Registre numérisé de Saint-Cosme-de-Ver, p 107, 117
10. Archives nationales de l'Orne notaire Régnard
11. L'historique partiel du moulin fut offert par la générosité de la présente propriétaire.
12. Bulletin 18 p22 et 39 p 37
13. Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies. P. 1,809
14. Registre numérisé de Notre-Dame-de-Ver, p 110, 113
15. Archives départementale de la Sarthe et Orne cote 4E135/302 et cotes 4E135/603-623 Une recherche dans les documents anciens démontre qu'un notaire Julien Gourdeau exerçait à Saint-Cosme-de-Ver {Sarthe}, entre 1617-1621, et qu'il exerça aussi à Saint-Fulgent-des-Ormes, 1617-1662.
16. Registre numérisé Saint-Cosme-de-Ver, p. 14, 144. Jouin est décédé le 23 février 1650 à Saint-Cosme-de-Ver
17. Registre numérisé Saint-Cosme-de-Ver; Françoise, 05-04-1604 {p.16}; Marguerite, 16-04-1606 {p.19}; Gilles, 08-11-1607 {p.22}; Noëlle, 27-03-1610 {p.26}; Jouin, 05-01-1613 {p.37}; Jean 05-12-1615 {p. 44}; Cosme, 27-09-1618 {p.49}; Jeanne, 28-03-1621 {p.55}
18. Revue de l'Anjou et du Maine, p.69
19. Jean sans terre était le frère de Richard cœur de lion.
20. Wikipédia : la fête de Saint-Nicolas d'Hiver avait lieu le 6 décembre
21. Revue de l'Anjou et du Maine, p.69 « En fait il y a erreur dans le texte, ce fut Guillaume L'Archevêque qui épousa en 1275, Jeanne de Montfort de enfanta Jean 1^{er} {1319-1359}, Gui et Marie l'Archevêque. » Histoire du Poitou p. 462

22. Champaissant religieux et féodal, p.27 {le document comporte plusieurs pages. }
23. Champaissant religieux et féodal, p.28
24. Champaissant religieux et féodal, p.28-32
25. Champaissant religieux et féodal, p.32
26. Monographie de la commune de Saint-Cosme-de-Ver au Maine et au Perche, p.197
27. Monographie de la commune de Saint-Cosme-de-Ver au Maine et au Perche, p.197
28. Cadastre.gouv.fr
29. Aujourd'hui si nous avons la chance d'avoir connaissance du moulin de Guémançais et de ce qu'il comportait vers 1985, nous le devons à Monsieur Gagné, le numéro 2, des membres de l'Association des familles Gagné-Bellavance
30. Patrimoine archéologique des moulins du Québec, p. 34. La dépendance sert à entreposer non seulement les outils, et les autres pièces d'équipement, mais aussi, sans doute, les sacs de farine que le meunier conserve, pour lui, de son droit de mouture.

Chapitre 12

Sur les traces de Louis Gasnier

Suivre les faits et gestes d'une famille en ces temps reculés est ardu. D'autant plus que Louis Gasnier et Marie Launay ont voyagé quelque peu. Vingt-six années séparent Louis fils de son baptême à son contrat de mariage à Igé. Il semble n'exister aucun document pour cette période le concernant, alors que faire? Regarder l'emplacement des moulins de la région apparaît une bonne option étant donné que Louis Gasnier père est meunier. Le long de la rivière Orne, on en dépiste quelques-uns : celui de la Louvresse, de l'Arche, de la Faude, de Courteillon, Gaubert et enfin celui de Braye. Tous bâtis en déca de 7 km de la paroisse Saint-Cosme.

Localisé sur un des embranchements de la rivière La Même on retrouve quelques moulins, dont Courteillon à 1.6 km et dont le nom ressemble étrangement à celui de Courtoulin situé à 16 km de Saint-Cosme. Lors du baptême de Noël et Jacques, on peut présumer que le couple Gasnier-Launay habite un moulin et vie à Courteillon entre 1605 et 1607. L'endroit dépend de la cure de Saint-Cosme-de-Ver, tout comme celui de Gaubert bâti 700 mètres de la paroisse.

Trois ans plus tard, ils feront baptiser à Igé un premier enfant suivi d'un second. Pourquoi la famille déménage telle, aucune information n'en laisse transparaître la raison; sans doute la fin du bail. Afin de les retracer, il faut donc regarder dans les environs d'Igé. À 2 km d'Igé soit en direction de Bellême on retrouve le moulin de Le Vauguite. Aujourd'hui, cet endroit abrite une installation horticole. Plus haut, celui de La Viosne. C'est probablement dans l'un de ces moulins près d'Igé que Louis fils commencera son apprentissage et futur métier de meunier. Ces deux meuneries étant à proximité de Goufard, de la paroisse de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. En fait, il y a 2.4 km entre Goufard et La Viosne et Le Vauguite est distant de 3.5 km de Goufard¹.

1. La famille se crée

Les années se sont écoulées et Louis fils âgé de 25 ans, a su profiter des enseignements. Il maîtrise son métier, puisqu'il exerce sa profession au moulin de Courteillon. Il se rend au marché pour y faire ses emplettes. Bien établie et en mesure de faire vivre épouse et enfants, il

songe au mariage. Quand et comment rencontra-t-il sa dulcinée? Mystère! Mais rappelons qu'il est demeuré de nombreuses années près d'Igé.

Un jour, son regard croise celui d'une belle jeune femme. Elle a tout pour lui plaire. Son nom; Marie Michel. Cette charmante fille habite au lieu-dit de Goufard¹. Situé à 7 km d'Igé, l'endroit de la paroisse de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, enclavés entre Gué-de-la-chaîne et Bellême.

La tendance de l'époque dit aux jeunes désirant se marier : « *Prenez à votre porte des gens de votre sorte* »² comme l'on sait souvent les vieux adages sont de bon aloi. On choisit donc habituellement une fille ou un garçon de son village ou des environs. Règle générale, le prétendant parcourt en moyenne un à quatre lieux pour voir sa bien-aimée.

Celui qui envisage le mariage recourt couramment à un entremetteur ou entremetteuse³ pour entreprendre une fréquentation, puisque dès leur jeune âge, garçon et fille sont scindés en deux groupes. Les rapprochements se font normalement lors de veiller dansante, organisé les dimanches tout au long de l'année. Les fêtes de fin de moisson sont propices, elles favorisent les rencontres qui parfois sont la prémisse d'une préparation dans l'éventualité d'une future union. Il existe aussi d'autres occasions, tels les fêtes religieuses, les mariages et les baptêmes.

Même si ces jeunes gens se croient seuls au monde, les adultes veillent. Il existe des interdits ou situations mal vus de la population. L'absence d'une certaine retenue des garçons est admise par la communauté, en revanche, elle devient inacceptable pour une fille. Donc si cette dernière rencontre seule un groupe de garçons, elle est mal vue⁴.

Ces occasions utilisées chez les paysans diffèrent de la bourgeoisie. Pour les artisans, marchands et personnages de marques, les mariages sont souvent arrangés, dans le but de créer des alliances et un réseau afin d'affermir la position sociale.

De prime abord, il est indispensable pour les tourtereaux d'obtenir l'accord des parents respectif. Les rares refus proviennent particulièrement en raison du rang social, telle l'union d'une servante et d'un seigneur qui sera écarté d'emblée. Malgré tout, il est possible de conter fleurette à une fille durant un moment, sans demander la permission⁵. Les parents ferment les yeux temporairement, mais éventuellement un tiers doit être présent lors des rencontres.

Selon l'endroit, l'âge varie en ce qui a trait à la majorité pour l'homme, il sera de 25 ans et 30 ans pour les filles. La tendance au XVII^e siècle concernant le mariage des filles se situe vers 23-24 ans. S'il y a opposition au mariage, le futur époux doit respecter la formule de « l'acte respectueux », et informer officiellement les parents ou tuteurs de son intention de se marier, sous peine de courir le risque d'être déshérités.

Lorsque les amourettes deviennent plus sérieuses, il est du devoir paternel de faire connaissance avec l'autre père et d'en faire la demande protocolaire. Cette discussion se passe souvent en buvant un verre à l'auberge du village. Le prétendant sera parfois requis lors de la conversation entre les pères, mais jamais la jeune fille. Cette réunion ouvre la porte aux relations officielles, mais ne constitue pas un engagement en soi. Contrairement à aujourd'hui, les tourtereaux se rencontreront à l'occasion; en 15 mois, ils peuvent se voir en tête à tête environ 5 fois, mais guère plus. Les fréquentations peuvent s'avérer longues⁶.

La coutume prescrit que le garçon sérieux présente un cadeau, à la fille, en considération d'un futur mariage. Ce gage, une pièce d'argent, ou une bague, doit être offert en présence du père. L'acceptation par cette dernière, ouvre la phase formelle de la fréquentation⁷. En signe de joie et de bonheur, le jeune homme invitera le père de sa future, dans une auberge devant une bonne bouteille pour lui demander officiellement la main de sa fille.

L'accord du père permettra aux amoureux de faire une promenade après les vêpres aux yeux de tout le village. Ce manège durera entre 3 à 6 mois. Durant cette période, et avant les fiançailles, la jeune fille annoncera son éventuel mariage aux parents les plus proches. La visite à la parenté se fera qu'après la cérémonie. Il en revient au futur époux de proclamer officiellement le mariage aux parents et grands-parents, de sa future conjointe. Il dira alors en ces termes : *« Messieurs, je suis venu pour vous prier d'avoir pour agréable que j'ai l'honneur d'entré dans votre famille. »*⁸

Cette formule en est une de respect envers la famille de la future épouse. Alors suivront les formalités officielles. Généralement, il s'écoule environ 40 jours, entre la signature chez le notaire et la date du mariage, ce qui correspond en gros au délai de la publication des bans. Entre temps, les parents s'entendent pour offrir une dot à leur fille. Elle peut représenter une somme d'argent plus ou moins importante. Parfois des d'animaux seront rajouté en complément d'un montant jugée insuffisant ou encore un « ameublement » soit draps, linge, etc. qu'on appelle le trousseau.

De son côté, l'homme promet de verser le douaire préfix, soit la portion de biens réservés à l'épouse dans le cas où celle-ci lui survivrait. Ainsi, le 11 juin 1638 soit un vendredi après midi, Louis Gasnier et Marie Michel se présentèrent en compagnie de parents et amis, devant le notaire Regnard, à Igé pour signer un contrat de mariage :

« Du onziesmme jour de juin mil six cent trente huit apres midy

Furent presents en leurs personnes Ce présent en Loyes Gasnier meusnier, demeurant au moulin du Courteillon paroisse de Saint Cosme Le Veret assiste de Jehan Dubois son oncle et de Pierre Gasnier, son frere deme^t en lad paroisse de St Cosme, dune part et Marye Michel fille de deffunct Pierre Michel et Loise Gory vivant ses pere et mère demeurant en lad paroisse de Saint Martin du Viel Bellesme assiste et Conduite de Rene Michel un frère et Pierre Gueve son beau frère demeurant en ladite paroisse de Saint Martin aussi assiste de Julien Guillochon son cousin germain d'autre part Lesquelles partie vollontai^t ont promis ce prendre l'un l'autre par foi de loyal mariage si Dieu et Nostre mère Saint Église sy Consent et accorde de s'epouser en face dicelle au plus tot que f^e ce pourra et que l'un l'autre en sera requis en Contemplation duquel Mariage led Gasnier a douee et doue par ces pntes lad Michel sa future epouse du douaire coustumier et Ce dem & c promettant & c Obligeant & c renoncant et passe au bourg d'Ige maison du jure prn jehan petibon Et Rene Carre cordonnier Lesd Michel tem^s avec led Gasnier Guene et avec Carre et moy notaire de ce Interpeller qui desd tesmoins Icelluy Contractant et de ce suivant Lordonnance

L.Gasnier {par.} R.Michel {par.} J. Guillochon Regnard {par.} »

Les témoins de Louis sont : Pierre son frère qui habite Saint-Cosme-de-Ver et son oncle Jean Dubois. Nulle mention de ses parents, qui sont toujours vivants. L'absence du père laisse songeuse et provoque certaines interrogations. Se peut-il que les parents du marié s'opposassent à l'union? Marie Launay fut-elle trop malade pour assister au mariage de son

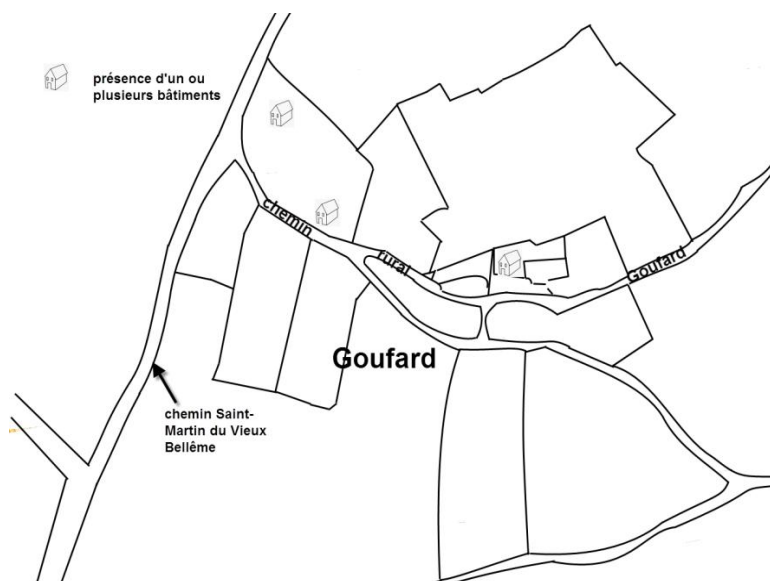
filis? Pourquoi Louis qui demeurait au moulin de Courteillon n'a-t-il pas choisi un notaire comme Pierre Chéreau qui exerçait dans la paroisse de Saint-Cosme? Un accord fut-il passé entre les partis pour que l'entente notariée ait lieu à Igé?

Que de questions sans une réponse! La date du contrat est connue, mais aucun indice ne dévoile celle du mariage et l'endroit. Selon toute vraisemblance, la cérémonie eut lieu dans les délais normaux et célébrés à l'église Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, où habitait Marie Michel. Malheureusement, le registre paroissial demeure muet.

Peu après, Louis Gasnier quittera le moulin de Courteillon pour aller vivre avec son épouse à Goufard⁹ chez la mère de cette dernière. Ce détail est révélé lors du contrat de rétrocession du moulin de Guémançais. Il arrivait que les parents de la mariée offraient le gîte et couvert comme dot ou en partie. C'est ce qui se produit au contrat de mariage¹⁰ d'André Le Loutre et Marie Gagné fille de Louis Gasnier et Marie Michel.

« [...] en outre lesdicts gasnier & Michel père & Mere de ladicte fille se submettent & oblige de Nourrir lesdict futur espoux l'espace d'un an du Jour des espousailles & sy en cas ledict futur espoux peult aller ceste annee en France lesd père & Mere de ladicte fille la Nourriront & en viron un an durant [...] »

Sur la carte de Cassini, le lieu-dit de Goufard est indiqué comme Goufa. Une comparaison avec une carte moderne démontre l'évidence; ces deux noms sont qu'un seul et même endroit.





Deux maisons qui existent encore de nos jours au lieu-dit de Goufard. Il se pourrait que l'une d'elles ait appartenu à Louise Gory et à sa fille Marie Michel. {Photos : Nicole Aubry, 1992}

2. Marie Michel épouse de Louis Gasnier

L'entente de mariage eut lieu en 1638, mais quel âge avait la mariée? Comme vue; si le certificat de baptême attribué à « Marguerite Michel » est celui de la femme qui épousa Louis Gasnier, elle aurait eu 28 ans. Par contre si Marie Michel est venue au monde vers 1620, elle n'aurait eu que 18 ans. Louis pour sa part avait 26 ans lors du contrat.

À présent marié, il est temps pour le jeune couple de fonder une famille. Mais auparavant, il impose de partager l'héritage de feu Pierre Michel. Selon la coutume de Paris, au décès de l'un des conjoints, une moitié des biens demeure au survivant et l'autre partie se divise entre les enfants.

Le mercredi après midi du 30 mars 1639, Louis¹¹, son épouse et sa belle-mère Louise Gory se présentent devant le notaire pour vendre conjointement un immeuble et un bâtiment afin d'honorer une obligation. L'acheteur n'est nul autre que Pierre Gueve, le gendre de Louise Gory et beau-frère de Marie Michel.

L'un se départit d'une habitation de ferme avec un petit jardinet, l'autre d'une maison servant d'étable. Ces biens sont situés au lieu-dit de Goufard, dans la paroisse de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. Marie et sa mère délaissent l'ensemble pour la somme de cent livres tournois. En contrepartie, Pierre Gueve doit payer le montant de 81 livres à une tierce personne en remboursement d'obligation que les vendeurs ont envers celle-ci. Le restant de la somme, soit 19 livres, sera versé à Louise Gory. Ces fermes sont voisines des biens appartenant aux enfants de Pierre Lorty, de Julien Loy, de Jean Regnard et de René Michel.

La présence de René Michel lors des contrats mariage, de rétrocession et de la vente des lots démontre un grand lien affectif entre lui et sa sœur Marie. Désirant travailler, Louis Gasnier se tourne vers le moulin de Guémançais dont il reste encore trois années à courir sur le bail. Une opportunité surgit et le 18 mars 1639 devant le notaire Regnard, Louis reprend possession du moulin. Selon les termes, il devra rembourser à René Girard sur présentation de reçus; la location du moulin ainsi que les 9 livres payés au fermier et seigneur de Bonnétable. Il s'engage en outre à nourrir deux chevaux, durant huit jours avec seulement du foin. Finalement, il déboursa le jour de la reprise officiel la somme de trente sols à Magdalayne

Cotynet, la femme de Girard. Louis appose sa signature à côté de celle de son beau-frère René Michel.

Le couple quitte Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, pour la paroisse de Notre-Dame-de-Ver, où Marie accouchera dans quelques mois. L'endroit servira de lieu de travail et de résidence. Comme tous les habitants, les amoureux se rendront régulièrement à l'église le dimanche. Ils écouteront religieusement le curé Poirier célébrer la messe et prêcher du haut de la chaire la parole de Dieu. Les mois s'écoulaient et pour Marie, il est devenu difficile de parcourir les 3 km séparant le moulin du village. Sa grossesse avancée la nuit dans sa démarche. Elle accouchera bientôt.

Comme on le sait, l'enfantement se déroule à la maison et requiert l'habileté de la sage-femme. Alors que le mari attend à l'extérieure, la matrone aide Marie au son de l'eau frappant sur les pales du moulin. L'eau s'engouffre puis s'éloigne entonnant un chant lourd et clair à la fois, lors de la naissance du premier enfant. Le poupon sera présenté à l'église à Notre-Dame-de-Vair et sera baptisé en recevant le prénom de Louis¹².

« Le 8 septembre 1639 a este baptise en l'eglise De Nr Dame de Vair par moi curé dud lieu Louys fils de Louys Gasnier & de Marie Michel est parrain Jean Guillotin Et marraine Anne Hourdel »

Louis fils n'est pas le seul à naître. Entre les mois de juillet et d'octobre 1639, on dénombrera neuf baptêmes; Michelle Yvon, Charles Moine, Louis Gasnier, Magdeleine Rochon, Marguerite Chevalier, François Cocu, François Moran, Jacques Philippe et Guillaume Hourdel.

L'absence du premier-né de Louis Gasnier au Canada soulève des interrogations. Qu'est-il advenu de lui? fut-il confié à un parent avant le départ? Est-il décédé avant ou au cours du voyage?

Les registres de Notre-Dame, Saint-Cosme, ainsi que de Saint-Martin d'Igé ne révèlent rien. La probabilité qu'il soit mort durant la traversée semble plus réaliste. L'hygiène déficiente à bord accable les personnes de santé précaire et les enfants. Le corps du défunt est alors simplement jeté à la mer afin d'éviter la contagion. Le capitaine doit inscrire l'évènement dans le livre de bord. Malheureusement, très peu de ces registres sont parvenus jusqu'à nous. Si le sort de Louis fils demeure incertain, celui de Marie Launay la mère est connu. Elle fut ensevelie¹³ le 9 avril 1640 dans l'église de Saint-Cosme-de-Ver.

« Le 9 iem d'avril jour disparaît lad Marie Launay f^{me} de Louys Gasnier et son corps fut Inhumé dans l'eglise de ceans pres la bouette des marguiller »

Comme vue, la coutume d'ensevelir dans un lieu de culte a franchi l'océan et s'est instaurée au Canada. Catherine Daubigeon, épouse de Pierre Ganier, fils de Pierre Gasnier et Marguerite Rouzée sera inhumé dans l'église de la Nativité de La Prairie¹⁴.

Louis Gasnier établi dans la paroisse de Notre-Dame-de-Ver, sera sans doute témoin l'union de son frère Pierre avec Marguerite Rouzée. Malheureusement, le contrat et le certificat de mariage manquent à l'appel. Les deux couples devaient se fréquenter, car les conjoints Gasnier-Rouzée habitait Saint-Cosme-de-Ver. Marguerite donnera naissance aux jumeaux Jacques et Jean, le 3 mars 1640. La roue tourne et la joie fait place parfois au

chagrin. Le 14 novembre 1648, Jean décède, Jacques ne laissera aucune trace. Loin des siens, Louis Gasnier apprendra la nouvelle plus tard.

3. Le Recrutement

Depuis quelques décennies, les historiens accumulent de multiples raisons concernant l'immigration au Canada. La vie difficile, les taxes trop élevées, le servage en sont des causes majeures, mais arrive en tête de liste, la guerre de religion et celle de trente ans.

En France, la population est majoritairement catholique, mais des idées religieuses s'affrontent parfois. Les temps changent et lentement une nouvelle croyance fait son apparition. Martin Luther {1483-1546} et Jean Calvin {1509-1564} présentent une réforme de la religion. Ils seront à l'origine de deux grands courants du protestantisme. La différence est principalement historique. Luther fera la sienne en Allemagne, et Calvin en France. D'une part, les Allemands sont dits « *luthériens* », et les Français « *calvinistes* ».

Dès ses débuts, le Calvinisme remporte un succès foudroyant. Suivant le mouvement, Marguerite de Valois, reine de Navarre annoncera publiquement en 1560 son adhésion à cette la religion. L'ampleur et la rivalité deviennent telles, qu'en 1561 des réformés s'attaqueront aux églises catholiques, les accusant de vouloir tout contrôler. En réponse, cette dernière provoquera des massacres à Cahors et Carcassonne. Désirant pondérer cet affrontement Catherine de Médicis femme d'Henri II, accordera aux protestants en janvier 1562, un édit de tolérance admettant la coexistence du catholicisme et du protestantisme.

Rien ne calme les ardeurs, et ce sera le début d'une saga sanglante qui durera plus de 30 ans. En tout, huit guerres civiles les opposant se succéderont dans les royaumes de France et de Navarre. Le tout s'achèvera avec l'édit de Nantes le 30 avril 1598. La France, haletante et épuisée se remet difficilement de ces affrontements aussi horribles que profond. Malheureusement, le pays replongera dans un nouveau conflit appelé la guerre de Trente Ans. De 1618 à 1648, le paysan vivra l'omniprésence des soldats réguliers et des mercenaires. Vols, viols et emprisonnements injustifiés sont légion.

Déjà à feu et à sang la France subira une dissension d'insatisfaction connue sous le nom de guerre de la Fronde {1648-1653} qui parachèvera le tout. Cette période de troubles intense frappe durant la minorité du roi Louis XIV {1643-1661}, déjà en plein conflit avec l'Espagne {1635-1659}. Ce seront des années noires marquées d'une crise économique sans précédent, d'une famine immense. La peste de 1652 est à sa façon l'apogée de ces perturbations.

Robert Giffard et les Juchereau

La Fronde naquit d'un mécontentement général dû à une crise économique et d'un accroissement fiscal imposés par les dépenses de la guerre de Trente Ans. La difficulté de rendre à bon port les farines à Paris, fait exploser le prix, augmentant tout autant celui du pain et d'autre marchandise¹⁵.

Le Perche n'est pas épargné. Ceux que la guerre n'a pas tués, la nature s'en chargera sous la forme d'une sécheresse. En 1556, des sources disparaissent. En 1615 et 1616, la

chaleur intense dévore le corps et la terre, apportant famine et peste. Nombreux sont ceux qui meurent en 1611, 1629, 1637, 1649 et 1650. Certaines années, c'est presque l'hécatombe et des paroisses croient devoir fermer l'église.

Devant cette misère, l'idée de partir pour le Nouveau Monde germe lentement dans la tête de certains. Louis Gasnier et sa femme sont du lot. L'état de meunier ne veut pas dire rouler sur l'or. Depuis quelque temps, la famine sévit dans la région. Les gels et la sécheresse affectent considérablement les récoltes. Présentement, il y a surabondance de moulin. Et certains cessent de ronronner. La fin du bail du moulin Guémançais approche et l'insécurité s'installe. Vu les mauvaises moissons, le seigneur voudra-t-il renouveler le contrat ou imposer des conditions locatives trop lourdes?

Louis Gasnier a environ 19 ans lorsqu'il entend parler de gens tels Robert Giffard et Noël Juchereau, qui vante les colonies. Il ne s'imagine pas qu'un jour il partira s'y établir. Pour l'instant, il rêve de devenir meunier et apprend avec patience et attention. Leur discours enflammé fait rêver. Paraît-il que la vie y est plus agréable et qu'en peu de temps l'on devient propriétaire terrien. Là-bas, les contraintes quotidiennes d'ici n'existent pas. Les rumeurs circulent et certains regardent du côté plein de beautés et de promesse. Mais est-ce bien vrai? Qui sont ces hommes faisant une telle propagande?

Travaillant pour la compagnie des Indes occidentales, Robert Giffard¹⁶ est un recruteur. Moyennant une prime fixée d'avance par contrat notarié, il engage celui prêt à servir un certain temps un maître en toutes choses. On lui promet beaucoup; le titre de maître aux artisans, du bois, des outils, des animaux aux cultivateurs, le mariage pour les femmes et surtout l'obtention d'une terre gratuitement.

Le recrutement réalisé à l'échelle de la France n'implique pas seulement la Nouvelle-France. La majorité de ces personnes enrôlées mettront le cap vers les Antilles ou d'autres colonies françaises. Ces derniers auront leur passage payé par le capitaine du navire, contrairement à ceux préférant la Nouvelle-France.

Au Canada selon la rumeur, malgré la rudesse de l'hiver, la terre est fertile et le commerce de la fourrure offre d'énormes possibilités qui compensent largement les désagréments. Lors de son premier voyage, Giffard fut submergé par la beauté du pays et la promesse d'un avenir meilleur. Il y séjourne en tant que chirurgien de la marine et à ce titre, il a droit à un logement. Durant son passage, il bâtit une cabane à la Canardière, aux environs de Beauport. L'habitation construite par Champlain sur la berge, d'un grand fleuve, abrite une quarantaine de colons. Parmi eux Louis Hébert, apothicaire, originaire de la région parisienne.

Célibataire, et convaincu, de la richesse de ce pays, Giffard revint en France. Homme débrouillard, on le retrouve à Paris le 24 mars 1627, et à la demande de Guillaume de Caen, écuyer général de la flotte, il déclare :

« [...] conoistre le pays de la Nouvelle France pour y ester allé, y avoir séjourné sans intermission cinq ou six ans et savoir que le dit pays, en le seul fleuve de Saint-Laurent, peult rendre et supporter quinze mil castors [...] »

Il repartira pour s'établir définitivement, mais le siège de La Rochelle a ouvert les hostilités entre la France et l'Angleterre. Les vaisseaux affrétés par la compagnie des Cent-Associés¹⁷ œuvrant en Nouvelle-France ne parviennent plus au Nouveau Monde. L'arrivée, à

Tadoussac de la flotte commandée par le sieur de Roquemont est interceptée par l'amiral Kirke à la solde des Anglais. Giffard avec un équipement considérable sera fait prisonnier. Kirke restituera deux navires aux Français pour leur permettre de retourner chez eux, mais conservera le butin.

Bien malgré lui Giffard est de retour à Mortagne juste à temps pour la naissance de Marie, sa première fille. Les Anglais, ont perdu La Rochelle, mais occupent Québec, où Champlain a dû capituler et voilà un rêve momentanément reporté. Visionnaire, il parle à son cercle familial des merveilles de ce nouveau pays. Espoir au cœur, il parcourra sa région; ira dans les auberges, sur les places, à Mortagne, à Tourouvre, partout où l'amène l'exercice de sa profession. Chaque fois, il ne manque pas, d'évoquer, le Canada et les rivages du Saint-Laurent aux mille promesses. Si au XVII^e et XVIII^e siècle une circulaire de propagande avait paru, elle aurait été ainsi rédigée;

« Terre à donner en Nouvelle-France! Loin de tout et de tous. La nature à l'état pur. Accessible seulement par le Saint-Laurent. Beaucoup de couleur locale : maringouins en été et neige en abondance l'hiver. Chaleur infernale et froid sibérien. Visites périodiques des sauvages. Nombreuses activités dans le secteur : essouchement, semailles, pêche, chasse, raquette, traîneau à chiens, canoë, et beaucoup plus encore! »

Satirique certes, mais si réel. Le 29 mars 1632, le traité de Saint-Germain-en-Laye restitue le Canada à la France. Le rêve de Giffard redevient possible. Plein d'enthousiasme, il reprend contact avec la Compagnie des Cent-Associés par l'entremise de son ami Jean Juchereau. Afin de compenser ses pertes, elle lui accordera la seigneurie de Beauport, dont un acte de concession¹⁸ signé le 15 janvier 1634. À Mortagne, Pierre Le Bouyer de Saint-Gervais, lieutenant criminel au bailliage de Mortagne lui prêtera 1,800 livre.

« [...] une lieue de terre à prendre le long de la coste du fleuve St-Laurent sur une lieue et demie de profondeur dans les terres, à l'endroit où la Rivière appelée Notre Dame de Beauport entre dans le dit Fleuve, icelle rivière comprise [...] tourneront à la décharge de ladite Compagnie en diminution du nombre qu'elle doit y faire passer et sans toutefois que le dit Giffard puisse traiter de peaux et pelleteries au dit lieu ni ailleurs en la Nouvelle-France ».

Cette seigneurie l'incite à accentuer son recrutement. La force de persuasion de Giffard produit des résultats. Le 14 mars 1634, il passe à Mortagne un contrat d'embauchage avec Jean Guyon du Buisson {père} et Zacharie Cloutier pour les amener rapidement au Canada et commencer les défrichements et l'installation. D'autres se joindront au groupe et acceptent de partir au printemps¹⁹.

Suite aux nombreux préparatifs, le grand jour arrive. Réunie devant l'église Notre-Dame de Mortagne, la tension est fébrile. Sur un signe, la caravane s'ébranle. Ils empruntent le Chemin aux Bœufs. Sur les charrettes remplies de leur maigre bien prennent place femmes et enfants, les hommes marchent à côté. Le convoi fait une halte à Tourouvre, où Jean Bourdon, l'abbé Le Sueur, et quelques paroissiens de Saint-Sauveur-Thury-Harcourt les attendent.

La route est longue et difficile. Plus de deux cents kilomètres à franchir par des chemins raboteux et boueux. La tête pleine de rêve, la caravane arrive enfin à Dieppe. Le temps passe, l'on doit s'informer du nom du bateau sur lequel le voyage se fera. Certains vaisseaux

sont la propriété de la C^{ie} des Cent-Associés. Sur le côté près de la proue se trouve l'identification du bâtiment²⁰.

L'embarquement se fait à bord du navire de Pierre de Nesle. On ignore les conditions de navigation, espérons qu'elles se déroulèrent au mieux. La Relation des Jésuites déjà installés à Québec rapporte que; « *le 31 mai 1634 arriva une chaloupe de Tadoussac apportant la nouvelle que trois vaisseaux de messieurs les Cent-Associés étaient arrivés [...]* »

Le voyage en barque sur le fleuve²² exigea quelques jours avant d'atteindre Québec. Les pionniers percherons²¹ posent enfin pied à terre à Québec, le 4 juin 1634, jour de la Pentecôte, les autres suivront le 24 juin. Il était temps, car le 12 juin, Marie Regnouard, l'épouse de Robert Giffard met au monde une fille. La première Percheronne née en Nouvelle-France se dénommera Marie-Françoise. Au cours des ans, Giffard premier seigneur colonisateur de la Nouvelle-France, contribuera au peuplement de Sa Seigneurie en faisant venir plusieurs habitants des environs de Tourouvre.

La Nouvelle-France est dévastée conséquemment de la prise de Québec par les Anglais. Il faudra retrousser ses manches, car tout est à reconstruire. Patients, travailleur, et munie d'un esprit d'aventure; la promesse d'obtenir une terre exonérée de toute taille, dîme, taxe et redevance et surtout la possibilité d'un enrichissement par le commerce de la fourrure, et sans oublier la perspective d'un monde meilleur, explique la détermination du percheron.

Accoutumé à un environnement forestier, ce dernier maîtrise l'usage de la hache et de la scie. Les Guyon, Cloutier, Drouin, Boucher et d'autres sont « du bâtiment ». Ils construiront solidement les habitations avant l'arrivée des mauvais jours et se donneront toutes les chances pour survivre aux l'hiver canadien. Cette première implantation d'homme courageux sera suivie de multiples autres. Gaspard Boucher et les siens prendront la route de l'immigration. Au nombre de leurs enfants, Pierre²³ né le 1er août 1622 à Mortagne-au-Perche deviendra l'un des personnages importants de la Nouvelle-France.

En 1661, soucieux de pouvoir aider ses semblables, Pierre Boucher, fils de Gaspard, retourne en France pour défendre les intérêts des habitats. Espérant obtenir des soldats et des volontaires qui s'établiront au Canada. Il sera reçu par Louis XIV et Colbert et anobli par le roi la même année . Il reviendra en 1662 comme gouverneur de Trois-Rivières, poste qu'il occupera jusqu'en 1667. Fier de ses résultats, il partira pour fonder la seigneurie de Boucherville; village qui porte encore son nom.

Les années s'écoulent et bon an mal an, Robert Giffard demeure profondément impliqué dans les affaires de la colonie. Grâce à l'appui du gouverneur Voyer d'Argenson, il obtient pour lui et ses descendants en ligne directe une lettre de noblesse. Elle fut signée par Louis XIV en mars et enregistrée au Conseil de Québec le 8 septembre 1658. À la mort de Robert Giffard²⁴, en 1668 {il a 81 ans}, alors que l'immigration percheronne est presque achevée, la population atteint les 3,000 habitants. La démographie n'est pas exclusivement Percheronne, mais l'apport de cette région est décisif.

Louis Gasnier maintenant marié et père d'un fils, trouve la vie difficile malgré sa profession. Trop de taxe, les récoltes sont mauvaises, la famine fait rage. Les soldats sans solde pillent les campagnes. Le peuple proteste contre l'absolutisme de l'autorité royale. Que faire? Le bail du moulin Guémançais tire à sa fin. Dans la région, plusieurs meuneries ont

cessé leur activité par manque de grain. L'avenir s'annonce sombre. Dans le village, la rumeur court que des recruteurs parcourent les routes.

À Saint-Cosme se trouve l'auberge du Cheval-Blanc. Le propriétaire est Gervais Lavie²⁵. L'endroit jouit d'une bonne renommée, d'autant plus qu'elle est fréquentée par les deux curés de la paroisse. Gervais LaVye a acheté le cabaret de François Martin, affublé du sobriquet de « Sirop » à cause, paraît-il, de son habitude de « siroter » trop souvent les produits de sa cave. À la mort de LaVye, survenue le 4 octobre 1623, Mathurin Fortin et son épouse Anne Maillard, oncle et tante de Julien prendront la relève d'hôte au Cheval-Blanc..

Mathurin eut quatre enfants de son union avec Anne Maillard²⁶. Selon une rumeur, l'auberge était tenue par Jacques Bouchard et Noëlle Touchard les parents de Claude Bouchard futur gendre et mari de Louise Gagné. Le curé Fortin un habitué de l'endroit inscrira dans ses cahiers :

« [...] le 23 juillet 1616 Je paye tout ce que je devois chez Gervaise la vye hotesse du Cheval blanc », et plus tard : « Le dimanche 7 juillet 1619 je deppause chez La Vye au Cheval blanc la somme de 8 sols ».

L'édifice qui abritait l'auberge du Cheval-Blanc existe toujours. Situé du côté sud de la rue National, en direction de Bonnétable tout près de l'office notarial, il porte le numéro d'immeuble 100. Ce bâtiment de deux étages avec ses cheminées en chicanes ressemble aux autres, mais à l'époque de Louis Gasnier, il était un lieu de rassemblement très populaire. Le 4 mai 1952, fut inaugurée²⁷ dans le bourg de Saint-Cosme la plaque en hommage à Claude Bouchard.



La rumeur d'un autre pays provoque certaines réactions. Ces recruteurs sont convaincants. Leurs propos sont douxereux à l'oreille. Ils décrivent une contrée où la terre est riche et les bois abondants, une rivière large comme Paris appelé « *fleuve Saint-Laurent* », sans impôt, le pouvoir de chassé comme l'on veut, se bâtir sans payer de taxe de feu. Tout semble incroyable et pourtant.

Cette forte image rejoint un grand nombre de famille. D'ailleurs, les Jésuites écriront dans leur Relation : « *La Nouvelle-France sera un jour un paradis terrestre, si Notre-Seigneur continue à la combler de ses bénédictions [...]* ». On peut comprendre l'attraction exercée, d'autant plus que le portrait projeté s'embellit de jour en jour! Considérables sont les paysans démunis, miséreux, craignant la guerre, la famine, la maladie, les mauvaises cultures, etc. qui sont envoûtés par ces promesses d'un pays meilleur.

Ces raisons encourageront l'immigration entre 1644 et 1662. En tout, seize hommes sans compter leur famille provenant des paroisses de Saint-Cosme, Notre-Dame-de-Ver, Champaissant et Contres tenteront l'aventure.

1644 : Louis Gasnier

1650 : Claude Bouchard; Julien Fortin dit Bellefontaine; Gervais Bisson

1652 : Florent Bison dit Saint-Cosme; Pierre Maugan; Michel Rouloirs

1653 : Pierre Gasnier; Charles Pouliot; Simon Lereau

1656 : Jacques Dodier

1657 : Simon Rocheron {Ct : 02-05-1657 Antoine Le Mareschal}; Gervais; Marie Rochon

1659 : Jean Royer

1661 : Martin Boulard

1662 : François Garnier dit Pellerin

Louis Gasnier sera le premier. Attiré, il voit l'espoir pointé à l'horizon. On serait tenté de croire qu'il fut recruté par Robert Giffard et qu'il signa un contrat d'engagement. Si ce fut le cas, le terme couvrait moins de 36 mois. Il s'écoulera à peine deux ans entre son arrivée et sa prise en charge d'un bail de location d'une métairie. De plus, les relevés des passagers de navires démontrent que Robert Giffard a rejoint Québec en 1634 et ne repartit pour la France qu'en 1646. Il faut donc se tourner vers les frères Noël et Jean Juchereau.

Une rumeur tenace laisse entendre que Louis Gasnier aurait travaillé pour les frères Juchereau. Est-ce possible? Noël Juchereau²⁸ est célibataire et membre de la Compagnie des Cent-Associés²⁹. Il débarque à Québec le 4 octobre 1634 avec son frère Jean et la famille de ce dernier. Selon l'historien Marcel Trudel, il sera présent à Québec de 1636 à 1646, mais André Vachon croit qu'il arrive deux ans plus tôt. Retourné au Canada en 1647, il repart la même année et décède dans la ville d'Orléans, peu avant le 31 juillet 1648.

Jean Juchereau³⁰ pour sa part, vient au Québec en 1634 avec sa femme et ses quatre enfants : Geneviève, Jean, Nicolas et Noël-François. Jean embarquera pour la France en 1642 et regagne la colonie l'année suivante. Il repartira pour la France en 1648 laissant sa conjointe et sa progéniture, et sera de retour l'année d'après. Il décèdera sur les bords du Saint-Laurent, à Beauport, le 7 février 1672; à l'âge de 80 ans.

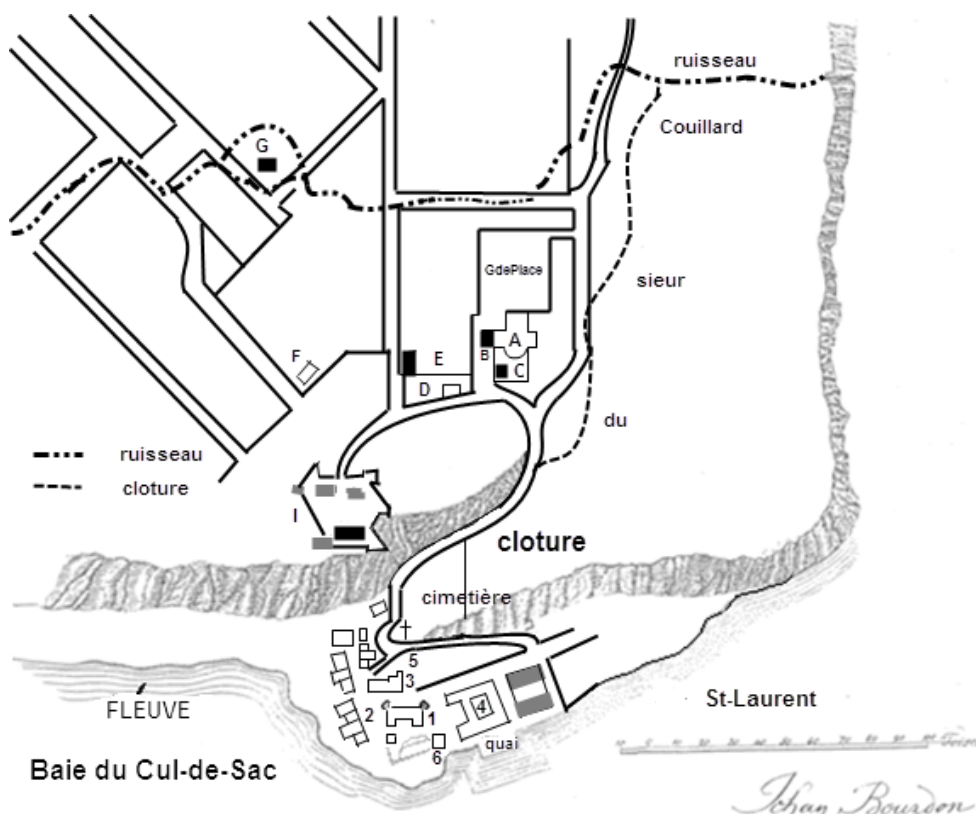
Entre 1641 et 1651, les registres notariés de Tourouvre³¹ mentionnent 38 personnes enrôlées pour Jean et Noël Juchereau. Deux femmes seulement, Françoise Roussin et Françoise Le Houx font partie de cet effectif. Quinze sont engagés pour Jean Juchereau et 23 pour Noël. Ces contrats tourouvrais sont passés devant le notaire Choiseau.

Les volontaires des Juchereau, à trois exceptions près, viennent du Perche et environ la moitié sont natif de la paroisse de Tourouvre. La possibilité que Louis ait travaillé pour cette famille semble probable, Choiseau étant leur garde-note de prédilection, Louis aurait pu

signer son contrat d'engagement à Tourouvre. Malheureusement, l'année³² 1643 est absente de ses archives et nulle trace de Louis Gasnier pour les années précédentes.

Le 15 janvier 1635, Jean Jucherau et son frère Noël reçoivent une concession le long du fleuve Saint-Laurent. Ce lot est compris entre le Cap Diamants et le Vallon du Cap rouge. Si Louis Gasnier n'était pas un homme engagé, rien ne l'empêchait de venir comme travailleur autonome. Il aurait pu être engagé comme tel et travailler pour les Juchereau entre 1644 et 1646 sur leur terre.

Se référant au plan de Jean Bourdon de 1640, le numéro 6, il est attribué à Monsieur des Chaslets donc à Noël Jucherau dont la résidence est située en bordure de la rue des Roches et de la Rue Notre-Dame. Louis et sa famille auraient pu y vivre vu l'état de célibat de Noël Juchereau. Avisé du départ imminent pour la France par ce dernier, cette nouvelle aurait été un motif incitatif pour Louis de signer le bail pour la ferme Saint-Charles le 27 octobre 1647.



Reproduction du plan de Jean Bourdon de 1640

{Ministère des Affaires culturelles, Direction des biens culturels, 76-1260 {35} 4A}

Il faut se rappeler que Bourdon réalisa cette carte à main levée. La position exacte des bâtiments fut localisée avec plus de précision suite aux fouilles archéologiques et à des études d'experts.

À : N.D. de Recouvrance B : Chapelle Champlain C : Presbytère D : M. Bourdon
 E : Les 100 Associés F : Sénéchaussée G : Mme de la Peltrie, I : Fort et Château St-Louis
 1 : Magasin du Roi. 2 : Chapelle des Récollets. 3 : Logis des Récollets
 4 : Magasin des 100 Associés. 5 : Escalier allant sur le cap. 6 : M. des Chaslets

4. Le contrat d'engagement

En France, la misère règne partout, mais l'histoire connaît mal les démunis et ne voit que les grands mouvements. Elle perçoit les indigents uniquement lors d'immenses rassemblements, de révolte les armes à la main ou par sa mendicité insistante et gênante. D'ailleurs aux yeux de certains, les pauvres encombrant les villes. On se plaint de ces envahisseurs qui réclament l'aumône sur les places et près des églises. Ces mille diables, miséreux, nécessiteux, guenilloux, va-nu-pieds et gueux affamés sont montrés du doigt par les villageois et détestés des bourgeois. Leur nombre croît sans cesse, victimes de la guerre et fuyant les épidémies.

Tout semble plus attrayant que de vivre en France et plus d'un songe à immigrer au Nouveau Monde. L'espérance de vivre libre, sans peur des soldats, des emprisonnements injustifiés, des famines, du rejet de la société. Le désir inavoué, mais profond de retrouver le pain perdu. Bien sûr, le voyage peut-être long et parfois coûteux, mais qu'importe. Depuis le début des années 1630, l'engagement constitue le principal procédé d'entrée de la main-d'œuvre pour les colonies françaises. Le personnel recruté avant 1655 pour le Canada était sélectionné en fonction des besoins précis. On recherchait particulièrement les charpentiers et les laboureurs³³.

Au Canada, les compagnies marchandes détiennent le monopole du commerce des fourrures, mais en contrepartie ils ont l'obligation d'établir de façon permanente des célibataires ou des familles. Clause qui ne sera pas respectée et de manière évidente, le côté mercantile prime sur l'implantation d'une colonie. Les principaux groupes en quête de main-d'œuvre à La Rochelle sont : la Compagnie de la Nouvelle-France {1627-1644}³⁴ et la Communauté des Habitants {1645-1663}. Les recruteurs³⁵ sont :

Pour la Compagnie de La Nouvelle-France en 1634; Charles de Menou; 1638, Jean Tuffet; 1641, André Tuffet et Pierre Desportes; 1642-1643, Antoine Cheffault; 1644, Nicolas Denys et Jérôme Le Royer de La Dauversière. Œuvrant pour la Communauté des Habitants en 1645-1646, Pierre Le Gardeur; 1647, Noël Juchereau du Chastellier. Entre 1647 et 1655, les colons recruteront eux-mêmes, ou par l'entremise de Jean Bourdon. De 1655 à 1664, les grandes entreprises d'immigration, à caractère spéculatif prendront le relais.

Généralement, l'engagé est un homme de moins de 26 ans, en bonne santé, acceptant par contrat de servir un employeur au Canada ou ailleurs. Pour la Nouvelle-France, la majorité s'engage envers la Compagnie des Cent-Associés pour une période de 36 mois. D'ailleurs, ils seront connus sous le vocable « *des 36 mois* ».

Le contrat comprend normalement; un passage aller-retour sur un navire marchand, un salaire variant entre 50 et 75 livres par année dont une avance d'une année et un montant pour l'habillement. Une fois arrivé, ce serviteur se doit d'obéir à son maître et de se soumettre à plusieurs restrictions; l'interdiction³⁶ d'acquérir des biens, de fréquenter un cabaret, de se marier et de faire du commerce. À la fin du contrat, toute contrainte est levée. Il peut à présent retourner en France ou de s'établir dans le pays.

Pour reprendre la définition de Louis de Buade comte de Frontenac, un engagé est un homme tenu d'aller partout et faire ce que son employeur lui demande comme un esclave,

durant le temps de son engagement³⁷. Voici à titre d'exemple les termes du contrat de François Le Maître, journalier, passé à La Rochelle le 5 juillet 1651.

« Pardevant Le notaire royal soubsigne ont este présent en leurs Personnes Francois Lemaitre journalier de fler paysant étant de présent en cette ville d'une part et honorable homme Jean Bourdon habitant de quebecq au pais de la nouvelle France, faisant pour Louis Gaigner habitant dud Quebecq dautre part entre Lesquelles parties ont este faite Les conditions suivantes cest a savoir que led dit Francois Le maitre a promis de sembarquer a la premiere requisition qui luy en sera faite par ledit sieur Bourdon audit nom pour allez aud pais de la nouvelle France servir ledit sieur gaigner en toutes choses qu'il luy commandera pendant l'espace de Cinq annee Car lesquelles commenceront au jour qu'il arrivera aud pais et finiront a pareil jour pour et moyenant la som' de soixante livres tz pour chacune desd annee sur la premiere desquelles led sieur Bourdon luy a presentem^t payé par avance la som' de quinze livres et soblige luy faire paier le reste a la fin de lad année ainsy continuer Les aultres suivants et encore le defrais du passage allant et retournant et le nourrir aud pais le tout ce que dessus a peine de tous despants dommages et Interests entre lesd parties lesquelles pour l'accomplissement ont obligé l'un et l'autre tous leurs biens et ont Eslu leur domicile en cette ville savoir led sieur Bourdon en lad maison de sieur et Lemaitre en Icelle dud notaire pour en recevoir tous actes & c Regulisant & c Jugés et Condamptne & c fait a la Rochelle en l'estude dud notaire apres midi le cinquiesme j^r de juillet mil six cent Cinquante ung présence Pierre Teuleron et Simon Darrache lequel demeurants en Icelle Bourdon {par.} »

Les frais inhérents pour l'enrôleur peuvent s'avérer exorbitants. Sur acceptation de l'individu, il prendra à sa charge dès ce moment le gîte et le couvert. Raison de plus d'inscrire sur l'accord; *« a promis de s'embarquer a la premiere réquisition qui luy en sera faite »*. C'est pourquoi le recruteur préfère faire signer le contrat le plus près possible du jour du départ.

L'attente est longue et certains épuisent les avances à boire dans les auberges ou maisons mal famées entourant le port d'embarquement. D'autre, malgré leur promesse et signature se sauvent. Le récit rapporté par le sieur Rosny explique bien les faits. Établi depuis deux ans, François Prévost retourne en France en 1647. Durant son séjour, il enrôle cinq personnes; Pierre Geoffrion, Toussaint Savard et Pierre Vitry, Louis Regnard et François Rosny tous natif du bourg de Montreuil près de Paris. À Québec en date du 8 novembre 1651 {Audouart}, François de Rosny³⁸ un engagé, raconte la mésaventure de Martin Prévost.

Prévost avait persuadé cinq hommes de s'embarquer pour le Canada moyennant quoi, il payait les frais encourus en chemin. Malheureusement, trois des compères soit Geoffrion, Savard et Vitry dépensèrent sans compter puis se sauvèrent. Le récit fut confirmé par Louis Regnard qui avec François Rosny est présent. Signera la déclaration; Louis Gasnier³⁹, Olivier Le Tardif et le sieur de Rosny. Louis Regnard ne restera pas au Canada.

Les frais engendrés pour un engagé vers 1650 se montent à une centaine de livres. À cela, s'ajoutent les frais de notaire et de pot-de-vin d'une dizaine de livres. Les avances pour vêtements et outils à une trentaine et parfois davantage. Le prix du passage coûte de 30 à 35 livres. Et à l'arrivée, on leur accorde quelques sous s'ils doivent attendre un maître. Ainsi, Jean Bourdon s'est surement rapproché le plus possible du jour de la signature de l'embarquement pour minimiser les frais de nourriture de ses engagés⁴⁰ {10 sols/jour}. Temporairement, il les aura installés dans une auberge et prit leur entretien à sa charge.

Un aperçu des salaires annuels vers 1650 démontre que les gages dépendaient des qualifications de chacun. Malheureusement, il est difficile de trouver une équivalence de prix. Souvent, on se base sur une journée de travail d'un ouvrier. La livre ou franc valant 20 sous ou sol, et un sou équivalait à 12 deniers

Le salaire moyen par journée de travail d'un ouvrier équivalait à 16 sous alors que le prix d'une livre de pain froment est deux sous. Il semble donc que le montant de 60 livres offert par Louis Gasnier à ses hommes engagés était dans les normes.

		Livre par jour
Charpentier de navire :	340 livres	0.95
Matelot, maçon, chirurgien :	120 à 135 livres	0.32
Armurier, boulangers, serruriers :	90 à 160 livres	0.24
Meuniers et fariniers :	80 à 125 livres	0.21
Soldat :	60 à 80 livres	0.16
Laboureur, journalier :	60 à 75 livres	0.16

5. Les Filles du roi

La population en Nouvelle-France stagne, et le premier recensement en 1666 se résume à 3,481 habitants, soit 15 hommes pour 1 femme⁴¹. Il y a 132 personnes dûment identifiées à Sainte-Anne, sans compter les engagés non recensés, et 370 arpents en culture. Il y a pire! Trois ans plus tôt, le Canada ne dénombrait pas 2,500 âmes⁴².

L'apport de la gent féminine recruté par la Société de Montréal, les communautés religieuses et des seigneurs s'avère insuffisant. La colonie manque cruellement de femmes pour répondre à la demande. Le Roi confie alors la tâche à des embaucheurs, marchands ou armateurs afin de trouver des filles désireuses de se marier. Il offrira pour chaque volontaire, une prime 10 livres entre 1663 et 1673. Le mouvement est lancé, et plus de 700 d'entre elles célibataire ou veuve gagneront le Canada moyennant une dot.

Ces femmes sont surnommées les « filles du Roy ». La formule trouve sa source en 1698, dans les mémoires de la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, Marguerite Bourgeoys. De leur côté, les hauts dignitaires comme le Conseil souverain⁴³, l'intendant Talon, etc. recourent à l'expression « filles à marier ». Ces femmes seront appelées aussi « *filles de la cassette* », car le roi puise dans sa cassette pour les doter adéquatement.

Le recrutement se fait particulièrement à l'hôpital La Salpêtrière⁴⁴, qui héberge les femmes indigentes et les orphelines. Selon les critères, elles devront être âgées de 16 et 40 ans, n'être « point folles » ni « estropiées ». La candidate idéale est « *jeunes villageoises n'ayant rien de rebutant à l'extérieur et assez robustes pour résister au climat et à la culture de la terre* ». De plus, l'aspirante devra honorablement gagner sa vie. Pour l'aider on lui enseigne : la préparation du pot-au-feu, à faire la lessive à la rivière, à coudre, raccommoder, à filer la quenouille, etc., enfin à tenir éventuellement un ménage et élever des enfants. Le tout encadré d'une solide éducation religieuse, bref elles apprennent à devenir femmes, épouses et mères.

Une fois embauchées, ces filles sont acheminées vers un port de mer soit Dieppe ou La Rochelle et s'embarqueront sur un navire en destination du Canada⁴⁵. On confia la direction de chaque contingent à une femme de France ou de la colonie. On connaît trois de ces responsables ; Catherine-Françoise Desnoyers, madame Jean Bourdon et Élisabeth Estienne.

Pour sa par, Madame Bourdon⁴⁶, Anne Gasnier de son nom de jeune fille, fut une véritable maman pour ces filles. En plus d'avoir géré plusieurs de ces contingents, elle hébergea nombre d'entre elles dans sa maison à Québec. Durant la traversée, on confiait la supervision de ces pupilles du roi, à une femme recommandée et pouvant maintenir une discipline rigoureuse, sur un vaisseau peu confortable où elles étaient en contact avec les passagers; matelots, engagés, soldats, etc.

Dans une lettre d'octobre 1669 de mère de l'Incarnation⁴⁷, explique à son fils que ce n'est pas de tout repos. « *Madame bourdon a été chargé en France de cent cinquante filles que le roi a envoyées en ce pays par le vaisseau Normand. Elles ne lui ont pas un peu donné d'exercices durant un si long trajet, car comme il y en a de toutes conditions il s'en est trouvé de très grossières et très difficiles à conduire. Il y en a d'autres de naissance, qui sont plus honnêtes et qui lui ont donné plus de satisfactions.* »

Elles n'arriveront pas sans le sou, le roi et Colbert y pourvoient. Le trésor royal s'engageait à défrayer le coût de la traversée⁴⁸ et les dote de biens essentiels d'où l'expression « *les Filles du roi* ». Chacune reçoit 50 livres, soit 100 jours de salaire. À cette époque, les petites gens de Nouvelle-France gagnent entre 40 et 120 livres Tournois annuellement; une livre au XVIII^e siècle correspondrait aujourd'hui à environ de 10 à 15 euros, soit de 12 à 18 \$ canadien.

En plus des vêtements, elle se voit offrir une cassette {coffre}, une coiffe, un mouchoir, un ruban à souliers, cent aiguilles, un peigne, un fil blanc, une paire de bas et de gants, une paire de ciseaux, deux couteaux, un millier d'épingles, un bonnet, quatre lacets et deux livres en argent sonnante. Malheureusement, certains contemporains ont prétendu que les filles étaient des « *filles de joie* » embarquées de force pour le Canada. Or sauf pour quelques exceptions, cette affirmation s'avère fausse et sans fondement. Dans la Relation des Jésuites, le supérieur de ceux-ci au Canada réagit vivement à cette rumeur circulant en France :

« *On nous a dit, qu'il courait un bruit dans Paris, qu'on avait mené en Canada un vaisseau tout chargé de filles dont la vertu n'avait l'approbation d'aucun docteur : c'est un faux bruit, j'ai vu tous les vaisseaux, pas un n'était chargé de cette marchandise.* »

Ces mêmes rumeurs furent propagées par le baron de Lahontan {1666-1716}, sans preuve ni témoignage. Les historiens ont démontré que les filles étaient bien comme les autres femmes, c'est-à-dire ni des saintes ni des filles légères.

Louise Faure⁴⁹ fut l'une d'entre elles. Née vers 1636 en la paroisse St-Barthélemy, ville de La Rochelle en Poitou-Charentes, elle est fille de Jean Faure et d'Osanne Planchet. On ignore pourquoi elle est venue ici en tant que fille du roi.

Elle fit la traversée vers Québec, sur un navire de 250 tx {tonneau} baptisé « *La Nouvelle-France* ». Ce vaisseau comportant des canons appartenait à Pierre Gagneur, et sous le commandement d'Alain Durant. L'embarcation partit de Dieppe avec à son bord déjà plusieurs filles à marier. Il fit escale à La Rochelle, probablement en avril, où Louise Faure

embraqua avant d'entreprendre le voyage avec 81 de ses congénères. La traversée fut longue, mais le navire arriva à bon port le 3 juillet 1668.

Lorsqu'un bateau transportant ces futures épouses était signalé sur le fleuve, le gouverneur général en avisait le clergé qui à son tour en informait la population, de la venue éventuelle des jeunes filles. Après des mois de navigation, le vaisseau faisait halte à L'Île-aux-Coudres, où les jeunes femmes débarquaient durant deux jours, afin de se dégourdir et respirer le grand air. Elles en profitaient pour se préparer en se lavant dans l'eau claire et en revêtant des robes simples, mais fraîches.

Rafrachies, épanouies et ravissantes dans leur nouvelle toilette, elles deviennent aussi radieuses qu'une fleur qui s'ouvre à la vie. Cette étape terminée, elles remontaient à bord pour la fin du voyage. Ce moment de répit permettait ainsi de propager la nouvelle de leur approche. Avant même leur arrivée, les hommes célibataires guettaient les navires avec une folle impatience.

Les jeunes dames debout sur le pont supérieur voyaient des canots d'écorce⁵⁰ entourés le vaisseau et des gens leur souhaiter la bienvenue. Sur la rive s'entassaient colons et Indiens. Le gouverneur suivit de la supérieure, Marie de l'Incarnation et de dignitaires attendaient ces futures épouses. Québec semble sans doute fort modeste aux yeux des nouvelles arrivantes, mais la petite ville se montre sous un soleil, rempli de gaieté.

Comme la population est majoritairement composée de célibataires, les prétendants affluent. Ces jeunes dames convoleront en juste noce, trop rapidement selon certains. Mère Marie de l'Incarnation écrivait, en parlant des hommes :

« [...] les plus avisés commencent à faire une habitation un an avant de se marier parce que ceux qui ont une habitation trouvent un meilleur parti. C'est la première chose dont les filles s'informent, et elles font sagement, parce que ceux qui ne sont point établis souffrent beaucoup avant d'être à leur aise ».

À leurs arrivées, les Filles du roi sont rapidement prises en charge par les religieuses ou par des femmes de bonnes réputations. Éventuellement, elles seront réparties entre Montréal, Trois-Rivières et Québec. Le plus fort contingent demeurant à Québec. En Nouvelle-France, les épousailles ont particulièrement lieu durant la période d'achalandage des navires, à savoir entre les mois d'août et octobre.

Âgé de 21 ans et célibataire, Pierre Gagné, fils de Louis et Marie Michel, porte son choix sur l'une d'elles; Louise Faure dit Planchet. À la lecture du contrat de mariage passé le 28 octobre 1668 {Auber}, on apprend que Louise Faure n'arrive pas uniquement avec la dot⁵¹ du roi. Elle possède en tout 250 livres en argent et des biens personnels. Pierre pour sa part lui donnera :

« [...] la somme de deux Cents livres tz pour Une fois payer au Choix & option de lad future Espouse laquelle somme de deux Cents livres tz advenant dissolution de Mariage lad future espouse pourra Relever & Emporter sur le plus beaux & Meilleurs de leur dicte Communauté en Exemption de toutes debtes ores qu'elle y eust Consenty y eust signé y eust esté Jugée & Condamnée Et de plus Relevera & emportera sur lesd biens de leur dicte Communauté la somme de deux Cents Cinquante livres tz que led futur Espoux Confesse & advoue quicelle future Espouse a apporte dans leur dicte Communauté tant en habits hardes

ustensilles qu'en argent effectif & Monnoyé [...] de plus Relevera & emportera sur lesd biens de leur dicte Communauté la somme de deux Cents Cinquante livres tz que led futur Espoux Confesse & advoue quicelle future Espouse a apporte dans leur dicte Communauté tant en habits hardes ustensilles qu'en argent ».

L'arrivée de ces femmes à marier redonnera un regain démographique et dès 1667 la population atteignait 3,918 habitants. Pour l'instant, elle demeure répartie au travers des seigneuries, pendant ce temps, beaucoup plus au sud, dix mille Hollandais et plus de quarante mille Britanniques sont installés le long de la côte Atlantique. Quant à la Nation iroquoise tant redoutée, elle compte seize mille Amérindiens, disséminés entre cinq tribus : Annierronnons, Onontagués, Onneiouts, Goyogouins et Tsonnontouans!

6. Le choix de Louis Gasnier

Au XVII^e siècle, le Maine et Perche comptent trop de bras pour l'agriculture et les métiers d'artisans. On y exploite le minerai de fer, à ciel ouvert et non dans une mine comme aujourd'hui. Les difficultés et le manque d'emploi accentuent l'idée de partir pour le Nouveau Monde.

Louis et Marie désirent accroître leur famille, et la vie s'avère de plus en plus ardue. Le bail du moulin est terminé. Un meunier comme l'on sait demeure à la merci d'un propriétaire. Se pourrait-il que le contrat ne fût pas renouvelé? Chose certaine Louis Gasnier et les siens quitte Saint-Cosme et déménage sur le territoire de la paroisse Saint-Martin-du-Vieux-Bellême⁵². Vivront-ils chez la belle-mère ou dans la maison de René Michel? Qu'importe, Louise Gory décèdera deux ans après le départ de sa fille Marie pour le Nouveau Monde.

*« Le vingt huitiesme jour de Septembre mil six Cent quarante six fut inhumé la v^e pierre Michel »*⁵³

Au moment où Giffard parcourt le Perche, Louis Gasnier a perdu sa mère, son père demeure à Saint-Cosme-de-Ver, comme son frère Pierre. Avec deux enfants à nourrir, l'avenir laisse entrevoir de sombres passages. Travail ou pas, Louis s'inquiète! Il a entendu les histoires concernant ce Nouveau Monde. A-t-il assisté à une conférence donnée à l'hôtel du Cheval-Blanc? Cette colonie leur offre-t-elle une vie plus agréable?

Lui et son épouse ont probablement discuté et passé de longues nuits à se retourner sur leur paillasse. Décision difficile à prendre! abandonné famille et amis pour l'inconnue. Ils ont sûrement pensé aux obstacles à surmonter, et aux sacrifices à faire en quittant la France. Un jour, la conclusion de leurs réflexions les emmène à partir, pour le meilleur ou le pire. Dieu guidera leurs pas!

La vie dans cette région de France ne laisse rien présager de bon. Preuve en est que son frère Pierre, le rejoindra neuf années plus tard. Ses deux autres frères, Noël et Jacques de 5 et 7 ans ses aînés sont sans doute établis, engagé dans la soldatesque ou mort. Comme vue, Marie Michel est de nouveau enceinte, déjà deux enfants, et un troisième en route. Le couple attendra-t-il la venue du troisième? Le choix est fait, il naîtra au Nouveau Monde. De prime

abord, ils traceront un itinéraire et conserveront le strict nécessaire. Le tout placé dans un gros coffre qu'ils surveilleront de près durant le voyage.

Au XVII^e siècle, les déplacements se font sur les routes fréquentées en s'assurant d'avoir régulièrement un village à distance raisonnable. Les préparatifs complétés, la famille s'achemine vers le port d'embarquement à bord d'une charrette. Le trajet se fait par étape, on couche en cours de route, à l'auberge, dans une ferme et parfois à la belle étoile, selon les écus restant dans la bourse et l'occasion. On voyage de jour, la nuit les chemins sont remplis de détrousseurs.

Quel port ont-ils choisi? La plus courte distance à partir de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême :

Dieppe, en passant par Évreux on compte : 214 km

La Rochelle, en passant par Angers il y a : 349 km

Honfleur, en passant par Lisieux il y a : 150 km

Saint-Malo, en passant par Rennes il y a : 282 km

Le Havre, en passant par Bernay il y a : 200 km

À l'époque, il y a principalement deux ports fréquentés avec des navires en partance pour le Canada. La Rochelle, mais le plus loin, et celui de Dieppe. Pour se rendre à Honfleur, l'on passe par une multitude de villages, mais surtout par plus d'endroits non sécuritaires. La route de Mançais semble le meilleur parcours. Comme vue, il demeure particulièrement achalandé depuis le temps des Gaulois et plus sûr que bien d'autres.

De Saint-Martin-du-Vieux-Bellême à Évreux, on marchera 98 km. On rejoint ce point par Mortagne-au-Perche, puis Tourouvre. De là, on emprunte le chemin conduisant de Paris vers Verneuil en passant par Charence et Moussonvilliers puis on rencontre Breteuil avant d'arriver à Évreux. De cette ville, il reste 115 km en suivant la route pour Rouen jusqu'à Dieppe qui compte 77 km entre ces deux endroits.

Une rumeur sous-entend que la famille Gasnier serait partie en 1643. C'est possible, mais peu probable. Leur fille Louise vient au monde à Saint-Martin d'Igé le 21 janvier 1642. Le temps de sevrer l'enfant, de vendre les biens, de faire le voyage jusqu'au port, cela semble beaucoup de préparatifs en peu de temps. Les navires lèvent l'ancre généralement en avril ou, mai, de chaque année. Certains appareillent plus tard, mais la menace d'être pris par les glaces en saison trop avancée demeure élevée et peu d'armateurs assurent ce risque. De plus, entreprendre un tel voyage avec un enfant d'à peine 1 an 3 mois est très dangereux, d'autant plus que les conditions sur les vaisseaux sont déplorables.

Arrivés au port, sur quel bâtiment ont-ils navigué? L'inventaire des papiers d'embarquement exige encore d'innombrables dépouillements non achevés. Aucun document ou mention ne fut trouvé les concernant. Sans un engagement préalable, combien de temps ont-ils dû patienter avant de trouver un navire acceptant de les prendre à bord?

Le voyage est périlleux et peut durer entre deux et quatre mois. Si la famille Gasnier a entrepris la traversée en compagnie d'un Juchereau, ce ne fut qu'en 1643 avec Jean Juchereau, sieur de Maure. Mais comme dit, le voyage aurait été vraiment trop risquer. En 1644, Noël⁵⁴ Juchereau était le directeur temporairement des embarquements du port de La

Rochelle, mais se trouvait à Québec avec son frère cette année-là. À ce port, le responsable de la Compagnie pour les engagés est Nicolas Denis⁵⁵.

Un regard sur les navires en 1644 offre certaines possibilités⁵⁶ : sur lequel serait partie la famille Gasnier; sur le Saint-Clément, La Vierge ou le Dauphin, lesquels quittent La Rochelle en avril. Faute d'embarquer sur l'un d'eux, Marie Michel ne serait pas arrivée à temps pour baptiser sa fille Marie à Québec, à moins bien sûr qu'elle ait accouché sur le navire. Ci-contre, le relevé des navires chez les notaires rochelais en 1644⁵⁷

	Nom du bateau	destination	Commandant et notaire
30 mars	Petit Saint Pierre -	Cap-Breton	A. Tuffet/Teuleron
19 avril	Dauphin -	Miscou	Antoine Cheffault/Teuleron
19 avril	Saint Clément -	Tadoussac	Antoine Cheffault/Teuleron
29 avril	La Vierge	Tadoussac	Antoine Cheffault/Teuleron
16 juillet	Le Grand Cardinal	Port-Royal	Menou d'Aulnay/Teuleron
1644	Jeanne	Acadie	Menou d'Aulnay

Notes et références

CHAPITRE DOUZIÈME

LA FAMILLE SE CRÉE

1. Sur la carte de Cassini, on indique le nom de Goufa
2. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest p.49
3. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest p.50
4. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest p.51
5. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest p.171
6. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest p.172
7. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest p.178
8. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest p.180
9. Selon le contrat de cession de la ferme passé le 30 mars 1639, le mot Goufard est écrit avec deux 'F'. En comparant la carte de Cassini avec une carte moderne, l'on constate qu'il existe deux endroits nommés portant ce nom. L'un avec deux « F » situé près de la paroisse de Saint-Jouin-de-Blavou, en Orne, le second se trouve à 3.2 km de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. Le contrat stipule également, la paroisse Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. Donc à en croire l'inscription, le notaire a fait erreur en inscrivant Gouffard avec deux « F ».
10. Notaire Auber, Québec, 25 janvier 1659
11. Notaire Régnard, Igé, Orne
12. Registre de Notre-Dame-de-Ver, p. 19
13. Registre de Saint-Cosme-de-Ver, p. 113
14. Registre paroissial de La Prairie
15. Le Perche est aussi touché et comme le mentionne le notaire Michel Denyau à Messire Charles Darreau, chevalier de son état : 7 juin 1651, la gendarmerie a tout ruiné dans le Perche, volé publiquement les chevaux, ainsi que des gentilshommes.

4 juillet 1651 : Quoique les bleds ne soient pas beaux en beaucoup d'endroits, le prix en ai de beaucoup amoindrie. Lui qui valait trente-trois sols, n'en vaut plus que vingt sept; c'est la misère du pauvre qui n'a pas les moyens d'en acheter qui cause cette diminution. Ils ont en ces quartiers-là beaucoup de guerres qui ont tout ruiné.

13 février 1652 : Nous sommes- fort effrayer en ces quartiers par l'appréhension que nous avons de l'armée de son altesse royal le prince de Condé. Si cette armée passe, le pauvre peuple ne pourra jamais subsister ni se relever.

7 mars 1652, l'armée est passé entre Vendôme et Blois en direction du Mans pour secourir Angers. Ils ont entièrement tout ruiné par ou ils sont passé, volé, pillé, violé sans acception de personne. Depuis un mois, nous avons des alarmes continuelles. Le malheur des guerres fait bien quitter des métayers par nécessité. Leurs bestiaux ayant été volés. Nombre de paroisses ont été pillées et ruinées. »
16. Né en 1587 ou 1589, à Auteuil, dans le Perche, fils de Guillaume Giffard et de Louise Viron. Il exercera le métier d'apothicaire à Tourouvre jusqu'en 1621, date de son départ pour le Canada. Il passera son contrat de mariage le 12 février 1628 avec Marie Regnouard devant le notaire Mathieu Poitevin à Mortagne.
17. Le réseau du Canada p.39-44 : originalement appelé la Compagnie de Morbihan. Le 31 mars 1626, Richelieu « au nom et comme procureur et ayant charge expresse de Sa Majesté » passait un contrat

devant Tacomet et Comtesse, notaires au Châtelet de Paris. Les contractants s'obligeaient mutuellement selon les articles du contrat, dans la création d'une compagnie pour le commerce général du royaume, tant sur terre que sur mers, tant sur les façades maritimes du Nord et de l'Ouest, que sur celle du sud de la France. La compagnie de Morbihan recevait en toute seigneurie et propriété les terres de la Nouvelle-France et toutes celles qu'elle pourrait conquérir, sous réserve de la souveraineté du roi. Le 29 avril 1627, Richelieu signait les lettres patentes accordées par le Roy à la compagnie de la Nouvelle-France.

18. À moins de deux lieues de Québec, cette terre correspond aujourd'hui à l'arrondissement de Beauport de la ville de Québec. Le document stipule qu'en retour, Giffard devra amener des colons.
19. 19- Henry Pinguet, sa femme et ses enfants, Jean Guyon maçon de Mortagne et les siens, Zacharie Cloutier, charpentier et les siens, Noël Juchereau, frère de Jean, Robert Drouin, tuilier habitant Jugué, paroisse du Pin. En tout, une trentaine de personnes vont tenter la grande aventure et prendront la route. Ce fut le départ de l'immigration percheronne.
20. 20- Navires venus en Nouvelle-France : La nomenclature ci-dessous ne représente pas l'ensemble des navires venus en Nouvelle-France. Par contre, ces derniers sont tous associés à la Compagnie du Canada, des Cent-Associés et des habitants de la Nouvelle-France.

Navire	Ton nage	Maître	Armateur
barque de François Castillon		François Castillon	Cie des Cent-Associés
4e navire de Charles Daniel			Cie des Cent-Associés
4e navire d'Émery de Caen		Raymond de LaRalde	Émery de Caen pour la Cie des Cent-Associés
navire de Bernard Marot		Bernard Marot	Jean Tuffet pour Cie de la N.-F.
navire de Charles Daniel		Charles Daniel	Cie sous-traitante des Cent-Associés
navire de Desdames		Thierry Desdames	Émery de Caen pour la Cie des Cent-Associés
navire de Dumay		Dumay	Cie sous-traitante des Cent-Associés
navire de LaRalde		Raymond de LaRalde	Émery de Caen pour la Cie des Cent-Associés
navire de Laurent Ferchaud		Laurent Ferchaud	Cie sous-traitante des Cent-Associés
navire de Roquemont		Claude Roquemont de Brisson	Émery de Caen pour la Cie des Cent-Associés
navire de Samuel de Champlain		Samuel de Champlain	Cie sous-traitante des Cent-Associés
navire de Savinien de Courpon		Savinien de Courpon	
navire d'Hubert Anselme		Hubert Anselme	Cie sous-traitante des Cent-Associés
navire d'Aulnay		Chs de Memou d'Aulnay	Isaac de Razilly, pour la Cie de la N.-F.
navire de Bontemps		Bontemps, capitaine	Cie des Cent-Associés
navire de Deville		Deville	Cie des Cent-Associés
navire de Gragé		François Gragé	Compagnie du Canada
navire de Pierre de Nesle		Pierre de Nesle, capitaine	Cie des Cent-Associés

1641-6e		Savinien de Courpon	Cie de la N.-F..
Le Saint-Sauveur ou le Neuf		Chs Legardeur de Tilly	Noël Juchereau, commis général des habitants de la N.-F.
La Charlotte		V. Achard	A. Cheffault pour Cie de la N.-F.
La Lionne	300 Tx	Thierry Ddesdames	Émery de Caen pour la Cie des Cent-Associés
La Madeleine, d'Olonne	90 Tx	J. Jouet	A. Cheffault pour Cie de la N.-F.
La Marguerite			Cie des Cent-Associés
La Marie Marthe,		N.Ecussard	Jean Tuffet pour Cie de la N.F.
La Marie, de Dieppe	86 Tx	Pierre Metifeu	A. Cheffault pour Cie de la N.-F.
La Notre-Dame	350 Tx		Société Notre-Dame
La Salamandre	300 Tx	Émery de Caen	Émery de Caen pour la Cie des Cent-Associés
La Vierge	120 Tx	Hipolyte Bourget	Charles de Menou d'Aulnay
Le Bon François,	90 Tx	Guillaume Poulet, capitaine	J.-P. Godefroy, J. Juchereau pour Communauté de Québec
Le Cardinal		Pre Legardeur de Repentigny	Les Habitants de la N.-F.
Le Cheval Blanc	120 Tx	Pierre Martin	Charles de Saint-Étienne de LaTour pour la Cie de la N.-F.
Le Dauphin	200 Tx	J. Gandouin	A. Cheffault pour Cie de la N.-F.
Le Don-de-Dieu	90 Tx	Michel Morieult, capitaine	Isaac de Razilly, pour la Cie de la N.-F.
Le Duria		Terrier, capitaine	
Le Gaston		G. Joubert	A. Cheffault pour Cie de la N.-F.
Le Grand Cardinal		Louis d'Ailleboust de Coulognes arrivé; Chs Huault de Montmagny retour	Noël Juchereau, commis , général des habitants de la N.-F.
Le Louis		Vincent Bonenfant	Jean Tuffet pour Cie de la N.-F.
Le Nicolas		H. Langevin	Jean Tuffet pour Cie de la N.-F.
Le Passemoy		A. Roquensen	Communauté de Québec
Le Patriarche d'Abraham		Guillaume Poulet, capitaine	Nicolas Abraham
Le Petit Saint-Christophe	50 Tx	I. Richard	Olivier LeTardif pour Cie de la N.-F.
Le Petit Saint-Jean		René Boutin, capitaine	
Le Renard Noir	220 Tx	Pierre Gégroire, capitaine	Charles de Saint-Étienne de LaTour pour la Cie de la N.-F.
Le René des Sables	120 Tx	N. Pernet	Cie de la N.-F..
Le Sacrifice d'Abraham	300 Tx	Isaïe Guyesmeux	Pierre Gaigneur
Le Saint-André	300 Tx	Guillaume Poulet, capitaine	Jn Nezereau
Le Saint-Clément	120 Tx	Étienne de Mouron, commandant	Guil. Desjardins pour Chs de Saint-Étienne de LaTour
Le Saint-Étienne			Compagnie du Canada
Le Saint-	130	J. Barraud	A. Cheffault pour Cie de la N.-F.

François	Tx		
Le Saint-Georges	70 Tx	Adam Delzaudy	Noël Juchereau, commis , général des habitants de la N.-F.
Le Saint-Jean		A. Camus	Nicolas Denys
Le Saint-Jean, de Saint-Martin-de-Ré	160 Tx	Pierre de Nesle, capitaine	Isaac de Razilly, pour la Cie de la N.-F.
Le Saint-Joseph		Bontemps, capitaine	Cie des Cent-Associés
Le Saint-Joseph	350 Tx	Jean Boucher, capitaine	Communauté de Québec
Le Saint-Martin		Martin, capitaine	Émery de Caen pour la Cie des Cent-Associés
Le Saint-Nicolas		Pierre LeBesson, capitaine	Société Notre-Dame
Le Saint-Pierre	150 Tx	Pierre Grégoire, capitaine	Isaac de Razilly, pour la Cie de la N.-F.
Le St-Clément	120 Tx	J. Guyonneau	
L'Espérance en Dieu		Chs de Memou d'Aulnay	Isaac de Razilly, pour la Cie de la N.-F.
L'Espérance, de St-Gilles	90 Tx	H. Langevin	A. Cheffault pour Cie de la N.-F.

21. Ainsi que l'écrit feu Mme Montagne « *l'émigration percheronne, la plus ancienne, se caractérise par une remarquable prolificité* ». Leur ardeur, leur esprit combatif et leur désir de bâtir un endroit où il fait bon vivre fait en sorte qu'ils se retrouvent au cœur de toutes les luttes qui ont émaillé la naissance de la jeune colonie. Il en sera ainsi pendant près de trente ans. Le Perche fournira une immigration importante pour colonie. Dans l'ordre, Tourouvre, Mortagne, Saint-Cosme-de-Ver, Igé. En tout, 33 communes participent jusque dans les années 1660 et pour la grandeur de la colonisation du Canada.

Outre Robert Giffard et les Juchereau, il faut aussi mentionner certains personnages marquants de la colonie. Madeleine de la Peltrie {née à Alençon} participe avec Chomedey de Maisonneuve, Jeanne Mance, Nicolas Godé {d'Igé}, sa femme Françoise Gadois {d'Igé}, et leurs quatre enfants, à la fondation de Montréal, en plein territoire hostile.

À ces grandes figures de la Nouvelle-France, viennent s'ajouter les Pelletier, issus du village clairière de Bresolles, les Bouchard, Creste, Fortin, Gasnier, Gagnon, Gaudry, Gaulin, Giguère, Giroust, Hayot, Houde, Landry, Langlois, Laporte, Lehoux, Maheust, Mercier, Rivard, Tremblay {le patronyme le plus répandu}, Trottier, Trudelle, Turgeon et d'autres dont les noms figurent aujourd'hui sur les plaques apposées depuis 1957 dans les églises de la région.

22. Officiellement, ce long cours d'eau fut nommé Saint-Laurent par Jacques Cartier, car il serait entré dans le fleuve le jour de la Saint-Laurent soit un 10 août 1635. En fait, il aurait nommé une baie « *Saint-Laurent* » où il a jeté l'ancre et aurait donné le nom Canada au fleuve. Champlain l'a nommé au début grande rivière de Saint-Laurent. Apparemment, la méprise entre la baie nommée par Cartier et le fleuve fut faite par un cartographe.
23. Pierre Boucher apprendra plusieurs langues amérindiennes, et collaborera comme « *Donné* » avec les pères jésuites auprès des Hurons. Devenu interprète, il s'établit à Trois-Rivières en 1644. Élu capitaine de milice en 1651 il commandera la défense de la ville lors d'une attaque iroquoise en 1653. Il eut 15 enfants. Sa première épouse, Marie-Madeleine Chrétienne, une Huronne convertie, décèdera lors d'un accouchement.

En 1664, il fait imprimer à Paris par Florentin Lambert « *L'histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada* ». Cet ouvrage sera réédité d'innombrables fois.

À titre informatif, il existe un dictionnaire Montagnais écrit par le missionnaire jésuite d'Antoine Silvy datant de 1678, ainsi qu'un livre de prières en Illinois, du missionnaire jésuite Claude Allouez pour le père Jacques Marquette, 1668. {Nouvelle-France, Horizon Nouveaux, conservé aux archives du Canada {ANC MG18-C9}}

24. L'Historien canadien-français Benjamin Sulte a dit de Robert Giffard et de Noël Juchereau; ils furent le « *Moïse et le Josué* » de la Nouvelle-France. Ensemble, ils firent venir tout un peuple dans un pays que certains comparaient alors à « *une terre promise* ».
25. Grand-père de Julien Fortin, premier Fortin à venir au Canada.
26. Registre numérisé de Notre-Dame de Ver, Sarthe, p. 143/181, de ce fait, en 1628, Guillaume Lecourt est sacristain de Notre-Dame de Ver 145/181. L'émigré Julien Fortin, de Jacques Vavasour.
27. SGCF, no 6 no 2 1954, p. 139
28. Les Juchereau : Noël Juchereau : fils de Jean Juchereau père marchand drapier, de bois de vin et greffier au baillage du Perche. Il est originaire de la terre de More située dans le Perche au sud-ouest de Mortagne dans la paroisse de Coulimer. Il épouse Jeanne Creste vers 1589. Le couple a au moins trois enfants ; Jean né le 31 mars 1592 qui émigrera en Nouvelle-France comme son frère Noël, baptisé le 30 août 1593 qui émigrera éventuellement avec Robert Giffard ; Antoinette qui épouse M. Duchastel

Noël Juchereau

Noël Juchereau pour sa part, est qualifié ès droit le 9 novembre 1621 et demeure au bourg et paroisse de La Lande. Il est déclaré maître des grosses forges le 13 juin 1622. Le 23 octobre 1628, il a le titre de maître des forges et demeure à La Ventrouze.

En 1632, il sera qualifié de trésorier du Trésor et fabrique de l'église Sainte-Madeleine à la Ventrouze et le 10 novembre 1633 il est témoin d'une vente. Ce fait semble la dernière présence de Noël dans les registres français avant son départ pour Québec.

Sa prochaine mention se fera le 25 juillet 1634, lorsqu'il est témoin au mariage de Noël Langlois et Françoise Grenier à Québec. L'année suivante, il sera désigné commis général de la Compagnie des Cent-Associés. Dix ans plus tard, en 1645, il est marguillier à l'église Notre-Dame à Québec. Au début de 1646, les habitants de Québec se révoltent contre ceux qui ont les charges et offices prétextant que M. des Chastelet fait trop bonne chère. En mars de la même année, Noël avec d'autres lave les pieds à 18 indiens. En octobre, il est nommé commis général sur les vaisseaux pour tous les achats. En 1647, on le retrouve à La Rochelle, où il arme en compagnie de Charles Le Gardeur, le navire La Marguerite. Malheureusement, fin juillet, il meurt noyé à Orléans, alors qu'il est en compagnie du marchand rochelais Labaleine et fut enterré chez les pères Jésuites d'Orléans.

29. Vraisemblablement à titre de représentant du syndicat de huit membres formé pour administrer la compagnie par suite du désastre de la flotte de Roquemont en 1628.
30. Dictionnaire biographique du Canada et les Juchereau : Jean Juchereau de Maure, seigneur, membre du Conseil de la traite et marguillier, baptisé le 31 mars 1592 à Tourouvre {Orne, France}, fils de Jean Juchereau et de Jeanne Creste. Il épouse Marie Langlois et demeure en 1623 à Ferté-Vidame. Ils auront cinq enfants tous nés en France : Jean, Nicolas, Louis, Geneviève et François.

La famille passa en Nouvelle-France en 1634. Pour l'occasion, son frère Noël est du voyage. Les Juchereau étaient des amis et collaborateurs de Robert Giffard, avec qui ils firent la traversée. Le 15 janvier 1635, Jean représenté par son frère Noël, reçoit tous deux, une concession au Canada.

Il repart pour la France en 1642 et le 28 septembre, règle le salaire de Charles Pierre pour avoir servi son frère Noël Juchereau en la Nouvelle-France pour la somme de 75 livres pour chaque année. Et le même jour, paye trois années de service à Jean Manoury, pour avoir été auprès de Noël Juchereau en Nouvelle-France. Il repartira pour le Québec l'année suivante.

Le 18 septembre 1647, le gouverneur concédait à Jean et à Noël Juchereau la seigneurie de Maur où de Saint-Augustin. La concession fut ratifiée par la compagnie le 29 mars 1649. Enfin, le 4 janvier 1672, sentant son heure proche, Juchereau signait avec ses héritiers un acte par lequel il cède, sa seigneurie de Maur à son fils aîné, Jean Juchereau de La Ferté. Son épouse, Marie Langlois, avait été inhumée à Québec le 15 janvier 1661. Quant à Jean Juchereau de Maure, il mourut à Beauport « en l'habitation » de M. de Saint-Denys le 7 février 1672.

31. Les Juchereau
32. Généanet
33. L'insertion sociale des engagés dans les campagnes, p.14

34. Édits, Ordonnances Royaux, p.236-237. Ultérieurement, dans un arrêt du Conseil d'État du Roi daté du 24 février 1663, la Compagnie de la Nouvelle-France demande au roi l'abandon et démission de ladite Compagnie. Le roi acceptera en mars de la même année.
35. Revue d'histoire de l'Amérique Française décembre 1952.
36. L'insertion sociale des engagés dans les campagnes, p.2
37. Mémoire du gouverneur Frontenac à Seignelay
38. Selon Trudel, de l'Île-de-France, arrivé en 1651; seule mention : déclaration 08-11-1651; d 24 {tué par les Iroquois dans un champ} s 28-08-1689 Lachenaie, mais avant août 1689 avec Marie Bonnebier.
39. Les engagés de Louis Gasnier arrivent en 1651 soit la même année que le récit. On ignore sur quel navire ils se sont embarqués, tout comme pour Regnard, de Rosny et Prévost. Il est donc possible qu'ils aient voyagé ensemble. Ce qui expliquerait la présence de Louis Gasnier lors de la déclaration de Prévost.
40. Engagés, levés par François Peron pour le Canada en 1655
41. Recensement Annoté de la Nouvelle-France, p.1-90
42. Les Filles du roi en Nouvelle-France p.32
43. Conseil souverain : Le conseil exécutif fut créé au début de la Nouvelle-France. Il réunissait le gouverneur, l'évêque et des représentants {syndics} de Québec, Trois-Rivières et Montréal. En 1663, Louis XIV accorda à la colonie un système administratif complet. Les membres, habituellement recrutés parmi la bourgeoisie française, étaient nommés par le gouverneur et par l'évêque, et plus tard par le roi.

Le conseil agissait comme tribunal d'appel pour les causes civiles et criminelles débattues dans les tribunaux inférieurs. Une structure judiciaire, sous l'autorité de ce conseil, fut établie : le prévôt de la ville de Québec {1663}, les tribunaux royaux de Trois-Rivières {1665} et de Montréal {1693}. Le conseil joua également un rôle administratif en édictant des règlements sur le commerce et l'ordre public, en enregistrant les ordonnances, commissions et édits royaux, et en les promulguant dans la colonie.
44. À l'origine, La Salpêtrière est bâtie sur un immense terrain où l'on fabriquait de la poudre. L'endroit est le plus grand établissement de l'Hôpital Général. En 1657, on y loge 628 pensionnaires féminins de toutes conditions. Quatre ans plus tard, il abrite 1,460 personne.
45. Les Filles du roi en Nouvelle-France p.33-34-35
46. Une trentaine de contrats de mariage les concernant sont passés chez Madame Bourdon. Femme dévouée et charitable signe 304 conventions matrimoniales à ces pupilles du roi.
47. Les Filles du roi en Nouvelle-France p.34
48. Les Filles du roi en Nouvelle-France p.33
49. Les Filles du roi en Nouvelle-France p. 239
50. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, p.168. D'après la sœur Morin on avait coutume à Québec sitôt qu'un navire venant de France était en vue, d'aller au-devant en canot d'écorce « pour voir les amis et savoir plus tôt des nouvelles de France »
51. L'insertion sociale des engagés dans les campagnes; p.60. Normalement, les Filles du roi prennent 120 jours ou moins avant de conclure le contrat de mariage. et entre 10 et 13 jours pour le mariage. Louise Faure passa son contrat de mariage le 28 octobre 1668.
52. Attesté lors de la confirmation à Québec de Louise en 1662.
53. Registre de la paroisse Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, p. 379
54. Dictionnaire biographique du Canada : Noël, Juchereau des Chatelets, licencié en droit, membre de la Compagnie des Cent-Associés et commis général de la Communauté des Habitants, baptisés le

30 août 1593 à Tourouvre {Orne, France}, fils de Jean Juchereau et de Jeanne Creste ; mort célibataire en 1648 à Orléans, France.

Membre de la Compagnie des Cent-Associés, et jamais marié, il passa en Nouvelle-France en 1634 vraisemblablement à titre de représentant du syndicat de huit membres formé pour administrer la compagnie par suite du désastre de la flotte de Roquemont en 1628. Juchereau était un personnage en vue à Québec : il reçut des terres et prit une part active à la vie coloniale.

C'est lui qui, en 1644, conçut avec Pierre Le Gardeur de Repentigny l'idée de la Communauté des Habitants, dont il fut constitué, dès 1645, le commis général marguillier en 1645-1646, il était de toutes les cérémonies religieuses, dans lesquelles se résumait la vie sociale de Québec

Des Chatelets, pour sa part, s'embarqua pour la France, en octobre, afin d'aller exposer au roi les difficultés de la colonie. Ces démarches seront à l'origine du règlement royal de 1648. Mais Juchereau n'en verra pas l'application, car il mourra au cours de ce voyage, en la ville d'Orléans, peu avant le 31 juillet 1648.

55. Dictionnaire biographique du Canada : Dictionnaire biographique du Canada Nicolas Denys, colon, entrepreneur, auteur, l'une des figures éminentes de l'Acadie pendant plus de la moitié du XVII^e siècle, baptisé dans la paroisse Saint-Saturnin, à Tours, France, le 2 juin 1603, décédé en 1688.

Nicolas Denys était le fils de Jacques Denys de La Thibaudière et de Marie Cosnier. Il avait acquis une grande expérience dans la navigation, l'industrie des pêcheries, l'exploitation forestière et l'administration. Marchand à La Rochelle, il y était en 1632 l'agent et le représentant de la Compagnie de la Nouvelle-France. À ce titre, il s'occupa du recrutement de volontaires et de l'équipement de l'expédition envoyée en Acadie. Vers 1645, il obtint une concession de la compagnie et il construisit un poste fortifié de pêche et de traite du côté sud du havre de Miscou.

Pendant son séjour en France, vers la fin de 1653, Denys acquit pour 15 000 livres, de la Compagnie de la Nouvelle-France, les droits sur la côte et les îles du golfe Saint-Laurent, depuis le cap Canseau jusqu'au cap des Rosiers en Gaspésie. Ce vaste territoire comprenait le Cap-Breton, aussi bien que les îles de la Madeleine, l'île Saint-Jean {île du Prince-Édouard} et toutes les autres îles du golfe. Peu après, il reçut sa nomination de gouverneur et de lieutenant général de ce territoire.

56. Le réseau du Canada p.222-225 : Le 8 avril 1643, avec Jean Banaud, maître du navire Le Saint-François de 130 tonneaux, de La Rochelle pour une cargaison de 101 tonneaux avec un équipage de 20 hommes et des passagers jusqu'au nombre de 25 à destination de Miscou et Tadoussac, Teuleron folio 45r et 45v.

Le 24 avril 1643, Jacques Jouet maître du navire La Magdeleine de 90 tonneaux, d'Ollonne {les Sables d'Ollonne}, pour une cargaison de 85 tonneaux avec un équipage de 20 hommes et jusqu'au nombre de 15 passagers, à destination de Tadoussac et Québec avec pilote, Teuleron, folios 55v et 56r

Le 27 avril 1643, avec Pierre Métifeu maître du navire La Marie de Dieppe, de 85 tonneaux pour une cargaison de 82 tonneaux de marchandises, un équipage de 12 hommes, un commis et un maximum de 4 passagers à destination de Tadoussac et Québec avec pilote, Teuleron folios 56r et 56v.

Le 19 avril 1644, avec Jean Gaudoin, maître du navire le Dauphin de 200 tonneaux, de La Rochelle, pour une cargaison de 190 tonneaux avec un équipage de 28 hommes 2 mousses, et 20 passagers à destination de Miscou et Tadoussac registre Teuleron folios 251-252

Le même jour, Jean Guyonneau maître du navire Le Saint-Clément de 120 tonneaux, d'Ollonne {les Sables d'Ollonne} pour une cargaison de 103.5 tonneaux avec un équipage de 22 hommes, 2 mousses et 14 passagers à destination de Tadoussac et Québec, avec le pilote, Teuleron folios 252-253

Le 29 avril 1644 avec Hippolyte Bourget, maître du navire La Vierge de 120 tonneaux, de La Rochelle, pour une cargaison de 100 tonneaux avec un équipage de 18 hommes et 20 passagers, à destination de Tadoussac et Québec avec pilote, registre Teuleron folios 264-265. Le navire ramena 7 passager de Québec à La Rochelle

57. Jacques, *Navires et engagés pour les terres neufve de la Nouvelle-France et des coste de La Cadie* - 1600-1654, non paginé

Chapitre 13

Une aventure de deux ou quatre mois

Sous le pontificat d'Innocent X, et le règne de Louis XIV, le Roi Soleil. Deux ans après l'établissement de Ville-Marie en 1642 par Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, 12 ans après le Traité de Saint-Germain-en-Laye, qui redonne Québec à la France, suite à sa conquête en 1629 par les frères Kirke, au nom du Roi d'Angleterre, et 36 ans après la fondation de Québec par Samuel de Champlain, arrive à Québec la première famille Gasnier.

Originaires du Perche ancienne province française, Louis Gasnier maître meunier et son épouse Marie Michel, accompagnés de leur jeune fille Louise, âgée de deux ans, ont tout quitté. À l'instar d'autres percherons, ils s'établiront sur les bords du grand fleuve, et donneront naissance à une descendance répandue aujourd'hui aux quatre coins de l'Amérique du Nord et au-delà.

Neuf années plus tard, soit en 1653, débarque Pierre, frère aîné du précédent entouré de sa conjointe Marguerite Rouzée, et de leurs trois enfants, Louis {10 ans}, Pierre {8 ans} et Nicolas {2 ans}. Jacques le second jumeau n'est pas présent à leur arrivée dans la colonie. Sans doute est-il décédé durant le voyage.

Environ 50 ans plus tard un troisième Gagné, François dit Poitevin met le pied sur le continent. Il est fils de Jean et d'Andrée Roussette, de l'évêché de La Rochelle, Poitou {Vendée}. Ce dernier s'établira aux Trois-Rivières, où le 3 novembre 1695, il épousa Jeanne Vanasse. Il sera mentionné sous quatre patronymes dans les actes officiels soit : Garnier, Gagné Gagnière et Poitevin. Précédemment le 21 mars 1695 il avait obtenu une concession de Joseph Crevier, Seigneur de Saint-François faisant pour lui et pour sa mère Marguerite Hertel.

De cette union naissent 10 enfants, dont 7 garçons et 3 filles. Seulement trois de ses fils prendront épouse et fonderont un foyer; leurs descendants pour la majorité s'établissent dans la région des Trois-Rivières. Bon nombre d'entre eux, adopta le patronyme de Potvin.

Deux autres Gagné, des Bretons cette fois, seraient venus au pays au XVIII^e siècle, mais ils semblent ne laisser aucune postérité. En effet, Hervé Gagné, né en 1702, serait arrivé en Nouvelle-France à titre de soldat du détachement des troupes de la Marine. La seule mention de lui se retrouve dans le registre des hospitalisés à l'Hôtel-Dieu de Québec daté du 17

décembre 1722, pour une période de 14 jours. Il est tout probablement retourné en France après son service.

La traversée de l'Atlantique se fait aujourd'hui dans le confort d'un avion ou d'un navire avec notre propre cabine. Difficile d'imaginer les conditions de ceux et celles qui s'aventurèrent sur l'océan au XVII^e siècle.

À cette époque, la majorité des vaisseaux jaugent deux cents tonneaux ou moins. Conçu par les Hollandais, un type de transporteur appelé « une flûte » mesure entre 25 à 30 mètres de longueur {80 à 110 pieds} et de 8 à 10 mètres de largeur {25 à 30 pieds} {un tonneau français équivalant à 42 pieds cubes ou 2,83 m³}. Il existe aussi des navires de 300 tonneaux sur lesquels l'on retrouve l'aumônier, l'écrivain, le maître-valet, le calfateur et le charpentier.

Selon son tonnage, jusqu'à 150 personnes peuvent embarquer sur une flûte dans des conditions très modestes. Cette maison flottante est divisée en sections; à l'arrière ou « *poupe* » se trouve une construction, une structure nommée « château arrière » où se situent des logements plus luxueux, pour le capitaine et les passagers de marque; religieux et dignitaires. À l'avant, une élévation moins prononcée appelée « château avant » réservé aux sous-officiers et la cuisine.

La traversée vers le Canada peut prendre entre 2 mois et demi et 4 mois, selon les vents d'ouest. Le retour perdure de 3 à 5 semaines et s'effectuera entre août et fin octobre au plus tard. En 1634, il en coûtait entre 30 à 35 livres par personne pour un passage. Vers 1655, un même passage revient aux environs de quarante-cinq livres, mais certains armateurs abusent de la situation. Ainsi en 1659, Jean Nezereau le propriétaire du Saint-André, demande cinquante livres, en déclarant qu'il ne conduira personne à Québec, à moins de déboursier la somme de 175 livres ou qu'on en garantisse le paiement.

Marcel Trudel dit : « *Lors de la traversée les frais sont variable selon les services que ou pouvez réserver. Si vous voyagez au frais de l'État, il assumera les coûts, et si vous êtes un haut fonctionnaire, vous serez nourri à la table du capitaine, de même si vous avez la grâce de vous situer à une certaine hauteur dans la hiérarchie ecclésiastique. Êtes-vous un simple piéton sans beaucoup de moyens? vous n'aurez tout juste que le minimum des services et pour une somme qui se situe dans les quelques 75 livres; en ce cas, emportez des provisions les moins périssables et les plus nourrissantes possible. Si vous êtes parmi les gens aisés, vous pourrez vous offrir toutes sortes de petits avantages; la traversée vous coûtera dans les 200 ou 300 livres; une année de salaire en somme¹. »*

1. Les préparatifs

Selon le tonnage du vaisseau, l'équipage varie. Tout d'abord, il y a « le maître » le patron à bord. Il décide des opérations concernant le matériel accumulé sur le quai et choisit l'endroit précis où tout est entreposé. La priorité va aux munitions, marchandises commerciales ainsi que les effets des passagers. Les curieux gravitant autour du navire constatent un va et viens continuel et les ordres donnés aux matelots. Très rapidement, on comprend le rôle des maîtres d'œuvre.

Dans la cale s'entassent au centre les articles lourds utilisés comme lest. Répartit aux extrémités, les laines et autres fournitures sèches et légères. Le contremaître exécute le plan de chargement. Chaque espace sera employé à son maximum. Au-dessus de la cale, il existe deux ponts fermés. Les animaux vivants; porcs, moutons, poules et bœufs se trouvent près des cuisines sous le gaillard d'avant, dont une partie servira à la consommation pendant la traversée, le restant est réservé pour la colonie. On imagine facilement les odeurs de fumiers et autre dans ces lieux clos.

Attentif à toute cette agitation, l'écrivain représente le Roy ou le propriétaire du navire. Il tient l'inventaire de tout ce qui entre ou sort du vaisseau et surveille la distribution des victuailles. Le maître-valet pour sa part, a la charge de voir à la conservation des vivres. Les provisions sont prévues en fonction du nombre de personnes à bord. Le code maritime oblige le capitaine à faire embarquer, pour chaque passager, de quoi manger pendant 60 jours {dit 60 rations} au moins, et deux tiers de barrique d'eau ou 66 livres². Durant le voyage, chacun aura droit à environ une livre de biscuit³ par jour et pour le lard, on en compte un demi-baril par homme, pour une traversée de 120 jours. Georges Fournier décrit bien les besoins :

« [...] On fournit chaque navire à raison d'un baril de biscuit pour soixante hommes par jour, le baril ne pesant que soixante et dix ou soixante et quinze livre, chacun en a four peu plus d'une livre par jour... le biscuit de Diepe étant blanc et de fine farine. Pour le lard, on en met demi baril pour homme, faisant tout net sans le futaille 120 livre, ce qui suffit, n'tant que quatre mois ou plus sur mer. Autant de boisseau de pois qu'il y a d'homme; de moreue sèche et verte et du haran à proportion qu'est long le voyage et le nombre de personne. De l'huile d'olive, du beurre, de la moutarde, du vinaigre, de l'eau douce, du bois, du vin et de l'eau de vie. Du cidre à raison d'un pot par jour à chaque homme. On fait reglement trois repas par jour; à déjeuner on ne donne que du biscuit et du cidre.

Trois ou quatre fois la semaine on donne du lard à dîner et à souper; les autres jours on donne deux morues à huit hommes ou deux harengs chacun [...] »⁴.

Pour conserver l'eau certaine mette une bouteille pleine de sel dans la barrique, d'autre ajoute du vif argent, et afin de la purifier, on la passe dans un puits d'éponge ou de pierre ponce⁵.

La nourriture se compte selon des quantités précises pour ce qui se mange et se boit. Pour chaque homme un peu plus de deux setiers {1 setier = 1.56 litre} de blé par an, mais pour un surplus, il faut calculer trois setiers mesure de Paris. Pour le vin, cidre, bière ou autre boisson, on évalue une pinte par jour par personne pour un an, ce qui représente un muid et un tiers. 1 Muid = 274 litres⁶.

Prudence oblige, la présence d'un chirurgien est souhaitable. Avant le départ, le capitaine s'assure que le coffre contient des onguents, des huiles, des poudres, de la rhubarbe, des prunes, du raisin, des œufs. Il doit comporter en quantité suffisante certains instruments tels : scies, crochets, tirefonds, tire-balle, bec-de-cane, bec de grue, bol fin et commun, cendre de crâne humain, poil de lièvres et autres poudres à partir desquels le chirurgien fera l'astringent contraignant les hémorragies ou perte de sang⁷.

Sur les quais, les passagers veillent jalousement sur leurs effets personnels, contenu dans de lourds coffres en bois, dont certains sont bardés de ferrures. Comme la traversée implique de multiples dangers, la plupart entendent la messe et communient dans une église ou chapelle voisine, d'autant plus si aucun prêtre ou missionnaire n'est du voyage.

La traversé

Les préparatifs complétés et l'équipage à bord, sur un signe du capitaine un roulement de tambour annonce la permission aux voyageurs de monter à bord. Au fur et à mesure, on vérifie le rôle des passagers. Tout départ peut être retardé selon la volonté du capitaine attendant la brise favorable. Le vent est capricieux et s'il tombe, le navire devient à la merci des vagues.

« Nous eûmes au départ un très beau temps, et en dix jours, nous fîmes environ six cents lieues, raconte un passager d'une traversée de 1632, mais à peine deux cents dans les trente-trois jours suivants... Nous étions des trois ou quatre jours à la cape, comme parlent les marinières, notre gouvernail attaché, en laissant le vaisseau au gré des vagues et des ondes qui le portaient parfois sur des montagnes d'eau, puis tout à coup dans les abîmes [...] »

Pierre-François-Xavier de Charlevoix⁸ racontera lors de son voyage en 1720 :

« [...] ce qui se passe sur le vaisseau. D'ailleurs qu'une navigation comme celle-ci; Aussi n'y est-on occupé qu'à examiner d'où vient le Vent, combien on avance, et si l'on est en route; car pendant les deux tiers du chemin, on ne voit que le Ciel et L'Eau [...] Les trois premiers jours les Vents furent toujours du bon côté [...] Le quatrième le vent tourna et nous mis à la Bouline {vent de côté}. La Mer deving grosse et pendant près de six semaines nous fûmes secoués de la bonne manière. »

Le vaisseau s'ébranle, les passagers sur le pont, jette un regard nostalgique sur les maisons, contemplant sans doute pour la dernière fois la terre où ils sont nés et qu'ils ne reverront peut-être plus.

Moins périlleuse qu'au XVI^e siècle, le voyage demeure une difficile épreuve pour tous. En attente du départ, une rumeur sous-entend qu'une traversée au Canada est l'une des plus périlleuses. La principale cause est attribuée au rude climat, au temps froid, aux brumes et glaces près des côtes canadiennes. En 1716, le capitaine Voutron commandant du navire français écrira :

« J'ai été sept fois au Canada et quoique je m'en sois bien tiré, j'ose assurer que le plus favorable de ces voyages m'a donné plus de cheveux blancs que tous ceux que j'ai faits ailleurs. »

Si sur terre l'on croit fermement aux sorciers, enchantements et autres fabulations, la mer comporte aussi les siennes. Certains proverbes et dictons en font foi; *« Louez la mer, mais tenez-vous sur le rivage. Mieux vaut être sur la lande avec un vieux chariot que sur mer dans un navire neuf. Si tu veux apprendre à prier, va sur la mer »*. Dès le départ, une foule d'imprévue peuvent subvenir; les naufrages, les avaries, les attaques des corsaires.

La vie à bord le jour se déroule bien, mais la principale problématique est le coucher. Les navires de faibles dimensions offrent aux passagers un espace restreint et un confort médiocre. Certains bateaux possèdent le long des cloisons, d'étroites cabines fermées par un rideau où logent les personnes de santé fragile et les religieuses. Le bas plafond de ces locaux oblige à circuler penchés.

Les voyageurs sont groupés sur l'entrepont supérieur et inférieur. L'endroit s'avère être une sorte de grande chambre, où sont suspendu en doubles rangs des hamacs dits aussi branle,

servant de lits. On sépare les célibataires des couples. Les hommes habitent l'avant; au centre les « *gens mariés* », et la section arrière, réservés aux femmes seules.

Peu avant la levée du jour, c'est le réveil. La prière du matin se fait à jeun. L'aumônier tourné vers l'assemblée agenouillé, entonne les prières suivit d'un sermon et finalement tous crient « Vive le Roi ». Il est six heures, la cloche annonce le déjeuner. À tour de rôle, chacun se présente et reçoit sa part de biscuit de la ration quotidienne, d'une livre par jour.

Ce biscuit dit galette de Dieppe de couleur blanche est composé de fine farine. Sa longue conservation est attribuée à sa double cuisson pour le durcir. Ils sont excellents, très nourrissants et s'amollissent dans l'eau. Malheureusement après quelques semaines de navigation et selon les avaries, parfois on aperçoit à l'intérieur de petits vers.

Le breuvage régulier est l'eau, préservée dans des tonneaux de bois. La consommation en est contrôlée tout au long du voyage. Chacun a droit à sa ration quotidienne, qu'il n'est pas obligé de boire. On calcule environ 2,500 litres d'eau par jour pour le besoin des hommes, du bétail et pour la cuisine. Il ya aussi le vin et le cidre, mais en quantité limitée.

L'eau se raréfie durant le voyage et après quelques semaines elle fermente, devient trouble et dégage une odeur nauséabonde; les plus braves se bouchent le nez pour boire. Du départ à l'arrivée et qu'importe sa qualité, elle est gardée sous clef. On l'aère en la fouettant et l'on traite les barriques à l'eau de chaux vive. Heureusement lorsqu'il pleut sans faire tempête, on recueille la pluie à l'aide des voiles.

Selon les dire de Marguerite Bourgeoys à l'été 1653, « *on ne lui servit qu'une eau croupie et corrompue dont, au reste, elle se montra toujours très contente, à cause de son grand esprit de pénitence et de mortification* ». Le dimanche, jour exceptionnel, on met du vin sur les tables.

Comme l'on sait, l'hygiène est déficiente. Répartie sur deux étages, dans un espace de soixante-dix pieds de long par environ trente pieds de large, s'entasse parfois près de cent cinquante personnes qui ne se déshabillent jamais, se lavent rarement, et ce, pendant des mois. Les hommes souvent, se laissant pousser la barbe et les cheveux.

L'eau douce est trop précieuse pour qu'on la gaspille et ceux qui désirent faire leur toilette utilisent l'eau de mer glacée, par contre on y lave le linge. On se couche près de ses effets personnels par crainte de vol. Au début, la proximité de tant d'étrangers, intimide, mais avec le temps des liens se forment entre passagers.

Les latrines se résument à un pot posé sur le sol, et les détritrus sont jetés dans l'océan le matin. La vie à bord se déroule au son des cris d'animaux logés sur le pont inférieur incluant leurs odeurs s'infiltrant par les interstices entre les planches. Dans de telles conditions, la puanteur insoutenable règne en maître. Chaque jour, dans la mesure du possible on ouvre les hublots afin de bien aérer.

Le quotidien est monotone sauf pour l'équipage. Par beau temps, on fait de longues promenades sur le pont, entrecoupé de jeux; les cartes, les échecs ou les dés. Tout jeu d'argent est interdit. Parfois, certains poussent la chansonnette ou joue de la musique. Peu s'adonnent à la lecture ou l'écriture, la population étant majoritairement illettré.

On s'occupe à converser et à observer un navire croisé par hasard. On fait des concours, on lutte pour le plaisir. Par temps calme, certains pêchent et si elle est bonne, le cuisinier apprête les poissons qu'il sert à tous. La vie s'organise. Il est interdit de fumer, sauf sur le pont, mais on « chique et prise ». Le dimanche, un révérent prêche sur le pont. Le manque d'activité rend désœuvré et encourage à dormir. Heureusement, les repas brisent la monotonie.

La matinée se passe et vers dix heures, on sert le dîner préparé par le cuisinier et cuit sur un seul feu dans deux grandes marmites. Le froid, l'humidité, le mauvais temps, mais surtout les tempêtes empêchent de faire du feu par crainte d'incendie. Dans ces circonstances, tous mangent froid pourvu qu'on ait de l'appétit. Après dîner, le travail et la routine reprennent.

Le principal repas, se compose d'un potage de « Gru » fait de semoule de seigle, d'avoine, ou de maïs, de fèves ou de pois. On mange avec les doigts assis à terre. Chacun possède une cuillère de bois pour le potage. On soupe vers les quatre ou cinq heures. Si les passagers et équipages s'alimentent à la même marmite, occasionnellement le capitaine et ses passagers de marques profitent d'un menu particulier servi dans l'espace réservé au commandant. Au XVIII^e siècle, certains passagers fortunés se méfiant de la qualité de la nourriture se munissent de provision personnelle et préparent leur repas.

À bord, il y a plus de lard que de bœuf, le gras étant préféré. Trois à quatre fois la semaine, le lard et la viande sont au menu. Les jours maigres, le fromage et la morue sont à l'honneur. Cette description est valide en période d'abondance, mais par vent contraire ou avarie, tout devient rationné.

La journée de l'équipage se divise en six quarts de quatre heures. Cette routine oblige les matelots à ne de dormir que trois heures et demie à la fois. Pour les passagers, ces changements de quart dérangent énormément. Le coucher se déroule suite à la tombée du jour, après la prière du soir. À partir de dix heures, le silence est de rigueur. Il est interdit de se déplacer, les contrevenants sont passibles d'être mis aux fers quelques jours et « au pain et à l'eau ». Dehors dans la nuit noire, seule une lanterne reste allumée au château arrière, et ce sous étroite surveillance.

Un temps trop calme annonce la tempête disent les marins. Le vent souffle, le vaisseau tangué, et bienheureux celui qui réussit à se tenir debout, ou à marcher sans se retenir quelque part. Alors on ferme tout, car les infiltrations d'eau endommagent les vivres et les marchandises. Elle pénètre parfois par de minuscules fentes et détrempe lits, hamacs et paillasse. Chanceux sont les passagers qui échappent au mal de mer. Ceux qui en souffrent sont confinés à l'arrière du navire ou à l'entrepôt, se risquer à l'extérieur est trop dangereux. Sœur Cécile de Sainte-Croix. Cette ursuline ayant traversé⁹ l'océan en 1639;

« [...] que je ne crois pas exagéré de vous dire que j'en ai bien jeté un seau, si bien que je n'avais de plus grand ennemi que le lit. Alors pendant les grandes tempêtes, je ne me couchais point; j'aimais mieux demeurer jour et nuit appuyée contre quelque chose, car il n'y avait pas moyen de tenir la tête debout. »

Lentement, jour après jour, remontent de la cale les odeurs nauséabondes des animaux. À la longue, elle devient insoutenable et irrespirable. Les détritiques de toutes sortes s'accumulent et le nettoyage du plancher semble impossible à faire. En ces cas extrêmes, on

recourt au vidangeur idéal; le cochon, qu'on laisse libre de manger ce qu'il veut. Enfin, si le temps l'autorise, on ouvre les écoutilles pour permettre l'aération fétide de s'atténuer.

Les tempêtes, le calme plat, les glaces, les corsaires et les naufrages soulèvent les appréhensions, et constituent une menace quotidienne. L'hygiène défailante et la mauvaise alimentation engendrent des problèmes. Ce que les voyageurs redoutent le plus demeure les épidémies et la mort. Ainsi, certains maux peuvent l'entraîner, dont les fièvres; commune, chaude, maligne ou pourprée. Le mot « fièvre » pour l'époque englobe les maladies tels le typhus, la rougeole, la dysenterie, la petite vérole, etc. Les conditions de vie combinées à l'absence d'hygiène, au froid et à l'humidité, conduisent entre 7 à 10 % des passagers vers la mort avant d'arriver en Nouvelle-France.

La fièvre typhoïde est engendrée par l'eau croupie, le typhus par le manque d'hygiène des hommes et des rats à bord. La fièvre jaune et le paludisme par les insectes. Le scorbut, la maladie la plus courante, se manifeste par le gonflement des follicules pileux, une haleine forte et fétide, suivie d'ulcérations des gencives et du déchaussement des dents.

« Quelqu'un mourant de sa belle mort puis l'ayant lavé et enseveli soit dans un linceul, soit dans sa couverture ou mante, ou dans une natte, le portera en haut sur le Tillac, avec la Croix portée par un garçon et le flambeau par un autre, ou en la présence de tous ceux de l'équipage. l'aumosnier fera récit de deuotement les prières et office des Morts, lesquelles finies après lu avoir jetté de l'eau béniste on attache aux pieds du défunt une grosse pierre ou bien un boulet de canon, ou quoi que ce soit de pesant, pour le faire couler à fond, puis on le jette ainsi aval le vent avec un tison de feu de mesme côté et amont vers le vent¹⁰ ».

Tenir le registre des décès en mer relève du chirurgien. Quant à l'écrivain, il procède à l'inventaire des biens du défunt, lesquels sont vendus aux enchères. En l'absence de ces intervenants, la charge en incombe au capitaine. Le jésuite, Georges Fournier, dans son « *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation* » décrit ainsi le travail de l'aumônier à bord d'un vaisseau :

« Avant les combats, tempêtes, coups de mer ou autres accidents, où l'on se trouve en danger de mort, si le temps le permet, il faut entendre de confession tout l'équipage; ou si le temps ne le permet, réciter hautement l'Acte de contrition et, après le Confiteor dit par tous les assistants, et s'être réconciliés et avoir pardonné à leurs ennemis, selon ce qu'il y a coutume de se pratiquer entre les matelots les plus sauvages, l'aumônier donnera solennellement l'absolution sacramentelle et, s'il juge à propos de les communier tous ou quelques-uns, il le pourra. »

En 1685, à l'arrivée de Mgr de Saint-Vallier, du nouveau gouverneur Denonville et d'un corps d'officiers et soldat à Québec, le capitaine du vaisseau les transportant, déclare plusieurs morts et de plusieurs malades. Leur nombre est si important qu'ils seront divisés en différent groupe, certain conduits à l'hôtel-Dieu, d'autre placer dans la chapelle, dans les hangars et les poulaillers.

Comme on le voit, la traversée n'est pas une croisière. Il faut de la détermination et du courage pour immigrer en Nouvelle-France. La maladie, expliquerait la mort de Louis, fils de Louis Gasnier et Marie Michel, s'il était présent lors du voyage.

2. Terre! Terre!

Avant d'entreprendre cette seconde partie de l'histoire de Louis Gasnier et son époque, il faut garder en mémoire ce que disait Marcel Fournier dans son livre : « *Les origines familiales des pionniers du Québec ancien* » :

« Il faudrait se défaire du mythe de la France envoyant des colons immigrants en Nouvelle-France. Le Canada n'était pas pour la métropole une colonie de peuplement, mais une terre de mission et surtout un réservoir pour la pelleterie, poissonnier et baleinier [...] Elle envoyait certes au Canada des soldats et des fonctionnaires, mais elle n'a jamais financé un envoi massif et continu de colons, à l'exception peut-être des prêtres, religieux et religieuses voyageant gratuitement sur les navires du roi [...] à l'exception des 770 filles du roi envoyer entre 1663 et 1673. »

Comme vu jusqu'à maintenant, l'histoire de Louis Gasnier englobe un ensemble d'événements disparate et pourtant tous lié. Sa vie au Canada comportera aussi son lot de rencontres, d'échanges et de faits, comme la présence de son frère Pierre qui marquera une étape importante. Ainsi Louis dès son arrivé, il fut témoin de l'édification de Québec sans pour autant participer activement à son développement.

En fait, tout commença par la découverte de l'Amérique. Celle appellation apparaît en 1529 sous la forme latine de Nova Gallia¹¹, car il est naturel de baptiser ainsi une terre découverte par la France. En 1542, la mention Nova Francia se retrouve sur le globe d'Ulpius¹². Mais l'honneur en revient à Giovanni da Verrazano, premier émissaire français à lui attribuer cette appellation. En effet, c'est en 1524, au cours d'une mission faite au nom du roi de France, le long du littoral atlantique, qu'il nomma ces terres en Amérique. Cette appellation disparaîtra définitivement sous l'effet de la conquête anglaise de 1760.

Le Canada avant l'arrivée de Jacques Cartier est peuplé d'autochtone divisé en d'innombrables tribus. Le Québec avant l'implantation française est habité par les Montagnais, la région entre deux montagnes et les Grands Lacs par les Algonquins et plus à l'ouest et au sud par les Iroquois. Ces derniers fiers, farouches et vindicatifs, sont un peuple constamment en guerre avec les Hurons. L'installation des Français à Québec, mais surtout à Montréal aggravera la situation. La colonie hollandaise établie à fort Orange¹³ dans l'état de New York reproche aux Iroquois de chasser et de vendre les peaux aux Français.

Longtemps avant la présence européenne, les peuples autochtones possédaient leurs us et coutumes. Parmi eux, certains étaient nomades d'autre sédentaire tels les Iroquois et Hurons qui construisaient des villages et cultivaient la terre. Malgré leurs différences, ils partageaient l'idée de n'avoir aucun gouvernement centralisé au sens européen. Les Confédérations étaient une fédération de nations souple. Ainsi l'on retrouvait ensemble parfois :

- a) Iroquois : Senecas, Cayugas, Onandagas, Oneidas, Mohawks et plus tard Tuscaroras.
- b) Hurons : Arendaronons, Ataronchronons, Attignawantans, Attigeenongnahacs et Tahontaenrats.

Leur société était régie par des coutumes et des codes de conduite non écrits. Les décisions étaient collectives dans un ordre bien établi selon l'importance; la famille en était l'unité de base. Puis on avait recours : au village, au clan, à la tribu ou à la nation.



Peinture de Leonard Tantillo <http://www.albany.edu/museum/wwwmuseum/tantillo/Orange.html>
Fort Orange, premier établissement permanent hollandais dans l'actuel État de New York situé dans la ville actuelle d'Albany

Depuis la présence française, au Canada, Montagnais, Algonquins et Hurons ont pactisé avec eux. Vivant de chasse, et de pêche selon leur coutume, ils se dispersent en petit groupe l'hiver. Le printemps venu, ils reviennent à Québec pour échanger leurs fourrures contre des marchandises. C'est un peuple d'entraide et chacun compte sur l'autre. Malheureusement, un accident ou la maladie grave met le groupe en péril et pour survivre suivant leur coutume, ils abandonnent les blessés et les malades, les tuant même parfois

Cette coutume inspira le jésuite Le Jeune qui vit l'occasion d'aider ces autochtones vieux ou malades. Comme vue, en 1639, trois sœurs hospitalières, dirigées par mère Saint-Ignace, arrivent à Québec, et fonde Hôtel-Dieu du Précieux-Sang en principe destiné aux Amérindiens.

À ce moment, la population de Québec ne dépasse guère 200 personnes, dont une partie regroupée autour de l'ancienne habitation de Champlain, devenue le magasin de la Compagnie des Cent-Associés, l'autre réparti le long du fleuve. Outre le fort Saint-Louis, l'église de Notre-Dame au haut de la falaise et quelques maisons, il n'y a pas grand-chose. Tel que raconté par François Rousseau¹⁴ :

« Sept ou huit arpents de la terre de Sainte-Marie sont défricher, mais non essouchés, à l'exception d'une parcelle où l'on avait semé du blé qui paraît beau aux nouvelles arrivés. On en récoltera d'ailleurs 50 minots. Quant à l'emplacement du monastère, à peine a-t-il été entamé par la hache [...] au centre commence à l'élever un corps de logis double, mesurant 50 pieds de longueur sur 36 de largeur, mais l'édifice n'en est qu'aux poutres du rez-de-chaussés. »

Les Augustines se dirigent à Sillery, où se trouve un important village indien. Grâce à leur dévouement, les Amérindiens espérant des soins se rapprochent, car beaucoup meurent ou sont gravement blessés. Encouragées par leur affluence, les sœurs font ériger un hôpital à l'aide du don de madame d'Aiguillon. Construit en pierre et à chaux, le monastère de Sillery a 50 pieds de long et comporte deux cheminées et une chapelle intérieure¹⁵. Il fut partiellement terminé en décembre 1640 et compte environ 40 lits.

Arrivé en Nouvelle-France en 1639 les Ursuline¹⁶ y fondent la première école pour jeunes filles de la colonie. Au début, elles logent dans la Basse-Ville de Québec, dans une maison concédée par la Compagnie des Cent-Associés. Il s'agit de la première institue destinée à l'éducation féminine en Amérique du Nord. Ce résultat est le labeur de Marie-Madeleine de Chauvigny, veuve fortunée du chevalier de Gruel, seigneur de La Peltrie, et Marie Guyart, dite Marie de l'Incarnation, une ursuline du monastère de Tours

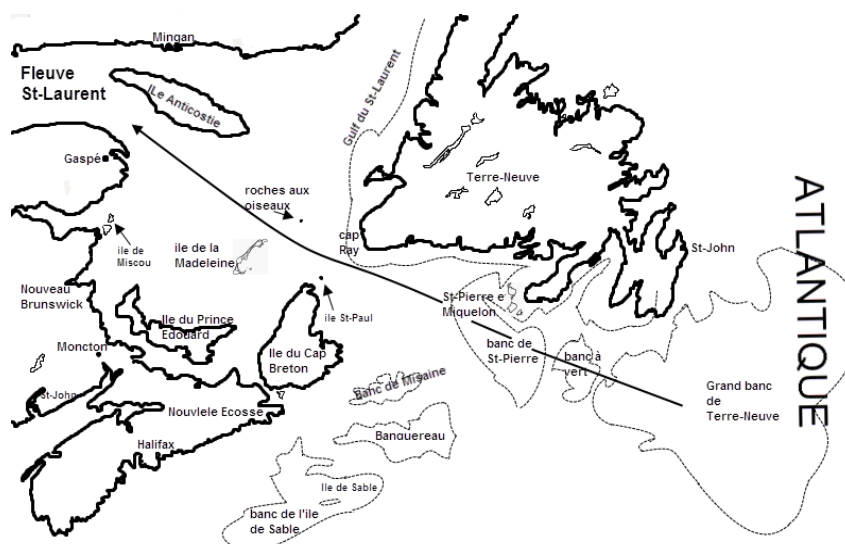
Comme l'on sait, les Iroquois étaient les plus haineux envers les Hurons, mais aussi les Français. Constamment en guerre, en 1641, ils menacèrent particulièrement la bourgade de Sillery, incitant les Indiens de l'endroit à se réfugier près de l'hôpital. Les attaques seront nombreuses les religieuses de Sillery à rentrer à Québec le 29 mai 1644. Elles s'installeront où l'on désirait construire le premier hôpital, soit en face du fort Saint-Louis, en haut de la falaise. Encore aujourd'hui, l'Hôtel-Dieu de Québec est toujours situé au même endroit qu'en 1644. Les communautés religieuses seront très présentes dans la jeune colonie. Les Jésuites {1611} possèdent leur résidence et leur collège {à l'emplacement de l'Hôtel de Ville actuel à Québec} ainsi qu'une chapelle. Leurs principales occupations; éduquer des garçons et de convertir les Amérindiens. Sont aussi en place les Sulpiciens {1657} et les Récollets {1615}.

Louis Gasnier et sa famille ont quitté leur pays natal, il y a si longtemps leur semblent-ils! Finalement, après plus de soixante jours en mer, après avoir surmonté maladies, tempêtes, pirates et corsaires, on aperçoit au loin les côtes de Terre-Neuve. Tout un chacun à bord du navire rit et pleure de joie, enfin la terre. Cette vision extirpe de l'ensemble des voyageurs un long soupir de soulagement. Dans leurs esprits, ils ne peuvent pas courir de dangers plus grands que ceux déjà d'affronter. Afin de comprendre un peu plus la perception des passages, referons-nous au récit raconter par Pierre-François-Xavier de Charlevoix lors de son voyage¹⁸ en 1720;

« Madame, J'arrivai hier en cette ville après quatre-vingt-trois jours d'une lente et assez facheuse traversée, nous n'avions pourtant que mille lieues à faire [...] Ce qu'on appelle le Grand Banc de Terre-neuve, est proprement une Montagne cachée sous les Eaux, envions à six cant lieues de France du côté de l'Occiden [...] donne à cette Montagne cent cinquante lieues d'étendue du Nord au Sud [...] Avant d'arrivé au Grand Banc on en rencontre un plus petit qui s'appelle le Banc Jacquet, Le soleil ne s'y montre presque jamais, et la pluspart du temps l'air y est couvert d'une brume froide et épaisse qui fait connoître les approches du banc, de manière à ne s'y pas méprendre. »

Cette vision annonce, croit-on, un débarquement prochain. Fausse joie, car ce n'est qu'une étape du voyage. Le navire fait relâche pour s'adonner à la pêche à la morue. Finies la famine, la viande salée et l'eau croupie. Vive le poisson frais qui même sans beurre, aux dires de la mère Cécile de Sainte-Croix, « valait n'importe quelle viande! » La pêche terminée et l'eau douce trouvée, on reprend la route, le ventre plein et l'espoir retrouvé.

« [...] le soir nous rangeâmes les îles de Saint-Pierre que nous avions à tribord [...] Ce sont trois îles dont les deux première sont fort haute et du côté ou nous étions, il ne paroissoit que des montagnes couvertes de mousse.[...] Il était huit heures, quand on appareilla, et nous courûmes tout le jour, dans l'espérance de découvrir le Cap de Raye, qui étoit sur notre droite ou la petite isle de saint-Paul que nous devons laisser à la gauche. »¹⁹



Gulf Stream

Les Grands Bancs de Terre-Neuve représentent un ensemble de plateaux sous-marins au sud-est de Terre-Neuve. Ils sont peu profonds {25 à 100 mètres, 200 mètres au maximum}. En ce lieu se mélange le courant du Labrador avec le Gulf Stream.

Le voyage fut rude, et le péril fut grand
 Pourtant après avoir, plus de deux mois durant,
 Vogué presque à tâtons sur l'immensité fauve,
 La petite flottille arriva saine et sauve
 Aurès de bords perdus sous d'étranges climats...

Terre! cria la voix d'un mousse au haut des mâts.

C'était le Canada mystérieux et sombre,
 Sol plein d'horreur tragique et de secrets sans nombre,
 Avec ses bois états et ses rochers géants,
 Émergeant tout à coup du lit des océans¹⁷!

Le navire s'engage alors dans un passage entre le cap Breton et l'île de Terre-Neuve et vogue vers l'île d'Anticosti se trouvant côté tribord. L'embouchure du fleuve Saint-Laurent²⁰ les accueille et les rassure. Le capitaine avise qu'on entreprend la seconde partie du voyage. Lentement, le vaisseau remonte jusqu'à Tadoussac deuxième arrêt. La bonne sœur Cécile, avec qui M^{me} de la Peltrie, fit la traversée disait, qu'elles avaient eu le temps de s'initier aux odeurs du tabac qui devait éventuellement devenir familier au Nouveau Monde²¹.

« Le troisième jour nous passâmes entre l'isle de Saint-Paul et le Cap Saint-Laurent [...] Le Golfe du Saint-Laurent a quatre-vingt lieu de long, qu'on bon vent nous fit faire en vingt-quatre heures à l'aide des courants. Environs à moitié chemin on rencontre les îles {roches} aux oiseaux [...] Le lendemain vers le point du jour [...] nous doublions le Cap des Rosier et nous entriion dans le fleuve de Saint-Lauren [...] Nous attendîmes cinq jours pendant lesquelles nous ne fîmes pas cinq lieues [...] Ce retardement ne fut pas même le plus grand mal, qu'il nous fit; il étoit très-froid, il nous secoua beaucoup [...] Le Cap des Rosiers est proprement l'entrée du fleuve Saint-Laurent et la largeur de son embouchure est d'environ trente lieues. Un peu en deçà, plus au Sud sont la Baye et la Pointe de Gaspé [...] »

L'isle Bonaventure est à une lieue de l'isle Percée et presque à la même distance est l'isle Miscou. »

« Quand on a passé cette isle {Anticosti}, on a le plaisir de se voir toujours entre deux terres [...] A gauche les Monts Notre-Dame et le Mont-Louis; c'est une chaîne de montagne fort haute [...] on retrouve quelques habitation françaises [...] Nous étions pas loin de la Pointe de la Trinité que nous devions laissé sur notre droite. Le quatrième au soir nous mouillâmes pour la première fois un peu au-dessous de ce qu'on appelle les Mamelles de Matance. »

« Nous restâmes là pendant quatre jours, parce que de l'autre côté du fleuve nous avoient à parer la Batture de Manicouagan, fameuse par plus d'un naufrage. Le huitième nous appareillâmes [...] le vent tourna tout-à-coup au Sud-Ouest et nous obligea de chercher un abri; nous le trouvâmes sous l'isle Verte, ou nous restâmes cinq jour. Nous allâmes donc mouiller au moulin Baude, la traversé est de cinq lieues. en y entrant on laisse à main droite le Port de Tadoussac, ou la plupart de nos géographe ont marqué une ville; mais ou il n'y a jamais eu qu'une maison française et quelque cabannes de Sauvage qui y venoient au temps de la traite [...] Le lendemain avec un peu de vent et de marée, nous allâmes mouillers...au-dessus de l'Isle aux Coudres, qui est à quinze lieues de Québec et de Tadoussac. On la laisse à gauche et ce passage est dangereux quand on n'a pas le vent à souhait [...] Du temps de Champlain il était beaucoup plus aisé, mais en 1663 un tremblement de terre déracina une montagne et sur l'île aux Coudres qu'elle s'aggrandit de moitié et à la place ou étoit cette montagne, il parut un Gouffre dont il ne fait pas bon de s'approcher [...] Au-dessus du Gouffre, dont je viens de parler est la baie de Saint-Paul ou commencent les habitations du côté du nord [...] Six lieues plus haut est un promontoir extrêmement élevé ou se termine une chaîne de montagne qui s'étend plus de quatre cent lieues. On l'appelle le Cap-Tourmente. Le mouillage y est bon et on y est environné d'isle de toute sorte les grandeurs [...] La plus considérable est l'île d'Orléans²². »

À l'époque coloniale, entre 1600 et 1760, la voie fluviale est parcourue par les voiliers et les bateaux marchands vers le Québec, les Antilles en passant par la côte est de la Nouvelle-Angleterre. Avant 1630, aucun navire n'atteint Québec par le fleuve Saint-Laurent nommé Kitchissip par les Algonquins. Le danger d'échouer est trop grand, car le chemin sécuritairement navigable demeure mal connu. Les gros vaisseaux s'arrêtent à Tadoussac. Les flûtes avec leur faible tirant d'eau remonteront éventuellement jusqu'à Québec.

À Tadoussac, la marchandise des immenses navires est temporairement entreposée sur la terre ferme, avant d'être transférée sur les embarcations d'environ 120 tonneaux ou de faible tirant d'eau. Ces derniers composent mieux avec les vents violents tout au long des 200 km qui les séparent de la capitale. Cette procédure calculée plus sécuritaire permet d'éviter les hauts fonds de bancs de sable, les nombreuses îles et les récifs redoutables du fleuve. Ils feront finalement halte à l'embouchure de la rivière Saint-Charles²³, ou les battures accueillantes autorise l'échouage, à savoir s'approcher suffisamment du rivage et ainsi de charger ou décharger la cargaison ou les passagers.

De la flûte, le transport du fret s'effectue en barques à fond plat et les voyageurs souvent en canot. Cette technique se perpétuera jusqu'au troisième quart du XVII^e siècle. D'ici là, aucune infrastructure d'accostage ne sera bâtie devant la ville de Québec²⁴. Les premiers navires de forts tonnages à parvenir jusqu'à Québec sont ceux des frères Kertk en juillet 1629. Selon certain historien, c'est entre 1633 et 1650 que les premières tentatives de

remonté le fleuve avec un vaisseau furent exécutés. Sœur Cécile de Ste-Croix raconte ce qui se déroula en 1639 :

« À Tadoussac ou l'on arriva le 20 juillet, Tous les trois navires ensemble. Les passagère changèrent de vaisseau pour prendre place sur le Saint-Jacques, plus petit et moins dangereux et ce fait pour la navigation à travers les passes du Saint-Laurent que l'on connaissait encore mal [...] Il fallut quitter le Saint-Jacques se mettre en une barque qui montait à Québec²⁵. »

Ainsi, le nouvel arrivant peut prendre le temps de faire connaissance avec ce nouveau pays qui l'accueille. Historiquement lors du premier voyage²⁶ de Mgr de Laval en 1659, il nécessita un mois pour parcourir la distance Percé-Québec soit 790 km ou 164 lieux²⁷. Parti le 13 avril 1659 jours de Pâques du port de La Rochelle, il s'arrêta à Persé le 16 mai, à Miscou, où l'on retrouve les nations indiennes de Miramichi et de Nepigigouet et des Français venues pour la pêche. C'est là, que Mgr de Laval passa plusieurs jours et confirma 140 personnes.

En chemin, il admirera le paysage, mais fut déçu, ne voyant que deux églises, soit celle de Château-Richer et une petite en bois à Sainte-Anne. Nul autre lieu de culte tant sur l'île d'Orléans que sur le côté sud du fleuve. Il atteint Québec le 16 juin 1659 à bord du navire « *Le Sacrifice d'Abraham* ». Louis Gasnier ne prit surement pas autant de temps pour rejoindre Québec.

À son arrivée, le canon du fort se fit entendre. Il fit le signe de croix accomplissant ainsi la première bénédiction épiscopale en Nouvelle-France devant une foule agenouillée²⁸. Le gouverneur et le supérieur des jésuites lui rendirent hommage; puis la procession se mit en marche vers l'église Notre-Dame-de-Recouvrance. Le premier évêque de Nouvelle-France fut reçu en la maison de Dieu par le père Lallemant.

Sans un endroit pour demeurer²⁹, il vivra successivement chez les Jésuites, puis à l'Hôtel-Dieu, ensuite avec les ursulines jusqu'au 6 novembre 1661 et passera l'hiver dans l'habitation des jésuites. Au printemps de 1662, il acheta une vieille maison³⁰, appelé l'Externat, situé à l'endroit du presbytère actuel de Québec

Comme vue, il n'existe aucun quai en 1650 et les berges du fleuve empiètent sur l'actuel boulevard Champlain et même plus. Aucune infrastructure d'accostage pour les navires ne sera érigée devant la ville. La portion du rivage dit havre du Cul-de-sac où arrive les marchandises, sert aussi à construire des chaloupes et autres embarcations. Elle tient en même temps de chantier-hôpital et de dépotoir maritimes.

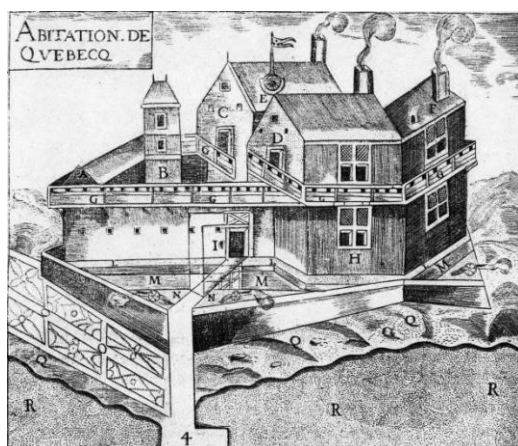
Les fûtes jettent l'ancre à l'embouchure de la rivière Saint-Charles. De là, l'immigrant rejoint la rive à l'aide d'une barque. Selon une étude archéologique³¹ réalisée en 2009, les premières infrastructures d'accostage des vaisseaux furent entamées seulement vers 1690 par les commerçants.

Les recherches démontrent également que les navires de plus fort tonnage mouillent encore plus loin des battures et le transbordement des marchandises s'accomplit toujours au moyen d'embarcations de faible capacité et adaptées pour venir s'échouer sur la berge. Cette technique s'avère efficace, car jusqu'au troisième quart du XVII^e siècle³².

Les bâtiments de petits et de moyens tonnages s'étant trop attardé, passeront l'hiver rigoureux, dans une baie au pied du cap Diamant appelé « Cul-de-sac »³³. Selon l'affirmation du jésuite Paul Ragueneau; « *Les navires qui vont de France en Canada ne partent qu'au printemps, aux mois d'avril, mai et juin : et les mêmes vaisseaux retournent de Québec en France dans l'automne, aux mois d'octobre, novembre et décembre* »³⁴

Québec s'érige lentement, d'ailleurs un plan de Champlain daté de 1608 démontre bien l'infrastructure du bâtiment servant aux diverses préoccupations des habitants. Tel que Champlain l'affirme dans ses mémoires :

« Je fis continuer nostre logement, qui estait de trois corps de logis à deux estages. Chacun contenoit trois thoises de long & deux & demie de large. Le magasin six & trois de large, avec une belle cave de six pieds de haut. Tout autour de nos logemens je fis faire une galerie par dehors au second estage, qui estait fort commode, avec des fossés de 15. pieds de large & six de profond : & au dehors des fossés, je fis plusieurs pointes d'esperons qui enfermoient une partie du logement, là où nous misme nos pièces de canon : & devant le bastiment y a une place de quatre thoises de large, & six ou sept de long, qui donne sur le bord de la rivière. Autour du logement y a des jardins qui sont très bons, & une place de costé de Septemprion qui a quelque cent ou six vingts pas de long, 50. ou 60. de large. » Samuel de Champlain³⁵.



Abitation de Quebecq, 1608, par Champlain : **A.** Le magasin. **B.** Colombier. **C.** Corps de logis où sont nos armes, & pour loger les ouvriers. **D.** Autre corps de logis pour les ouvriers. **E.** Cadran. **F.** Autre corps de logis où est la forge, & artisans logés. **G.** Galleries tout au tour des logemens. **H.** Logis de sieur de Champlain. **I.** La porte de l'habitation, où il y a pont-levis. **L.** Promenoir autour de l'habitation concernant 10. pieds de large jusques sur le bord du fossé. **M.** Fossés tout autour de l'habitation. **N.** Plates formes, en façon de tenaille pour mettre le canon. **O.** Jardin du sieur de Champlain. **Q.** Place devant l'habitation sur le bord de la rivière. **R.** La grande rivière de saint Lorens »³⁶.

Musée de la civilisation. Maquette, « La ville de Québec en 1635 ». Michel Bergeron, 2008.
http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/document/rpcq_bien_97606_202500.PDF?id=202500

Ultérieurement, Champlain avouera que le premier fort était trop petit³⁷ : « *Je considéré d'autre part que le fort que j'avois fait faire estoit bien petit, pour retirer à une nesessité les habitants du pays, avec les soldats qui un jour y pourroient estre pour la deffense d'iceluy, quand il plairoit au Roy les envoyer, & falloit qu'il eust de l'estendue pour y bastir, celui qui*

y estoit avoir testé assez bon pour peu de personnes, selon l'Oyseau il falloir la cage & que l'agrandissant il se rendoit plus commode, qui me fit resoudre de l'abatre & l'agrandir »

En 1632, les frères Kertk³⁸ avaient incendié l'habitation avant de rentrer en Angleterre. L'édifice sera reconstruit en 1633 et mesurera 13 toises de long {83 pieds} sur 22 pieds de large et 12 ou 13 pieds de haut. Face au magasin, Champlain fera aménager « *une belle plate-forme pour mettre trois ou quatre pièces de canon pour battre au raz de l'eau le travers de la rivière* »

Entre temps, Champlain et la population {83 personnes} habiteront au second fort Saint-Louis commencé en 1626, et situé en haut du cap. Le nouveau bâtiment dans la Basse-Ville servira essentiellement à des fins commerciales et de comptoir pour la Compagnie des Cent-Associés de 1633 à 1645, puis pour la Communauté des Habitants³⁹ de 1645 à 1663, avant de devenir magasin du roi. De nos jours, l'emplacement original du site est repérable grâce au marquage au sol de Place-Royale.



Seau de la Compagnie des Cent-Associés,
<http://pages.infinit.net/cerame/heraldicamerica/etudes/armescan.htm>



Contre-seau de la Compagnie des Cents associés.

Symboles :

Fleurs de lys = appartenance à la France

Croix = évangélisation

Gerbe de blé = obligation de coloniser

Le fort et château Saint-Louis, servira de résidence aux gouverneurs de 1647 jusqu'en 1834. C'est d'ailleurs là que le Frontenac prononça en 1690, à l'adresse de l'envahisseur britannique : « *Je vous répondrai par la bouche de mes canons* ». Le bâtiment brûlera en 1834 et quelques années plus tard, Lord Durham fera construire une terrasse pour recouvrir les ruines. Elle sera connue ultérieurement sous le nom de terrasse Dufferin.

Un inventaire du fort et château Saint-Louis⁴⁰ par le procureur Simon Denys, confirmera pourquoi le gouverneur d'Argenson {1658-1661} se désespérait concernant l'état de la colonie à son arrivé. La Compagnie de la Nouvelle-France avait laissé entre autres, les défenses du Canada dans des conditions lamentables, à en juger la nomenclature des effets présents au château fort. Quelques années plus tôt soit en 1656, son commandant était Zacharie Dupuis Sieur de Verdun⁴¹.

« Inventaire et état des lieux du fort St-Louis. L'an mil six cent soixante, le dernier jour de septembre du matin étant dans le {Château s} de Québec, Nous Simon de Denis procureur fiscal [...] serion adressés à la personne du sieur Gillet, commis pour le soing des dites

artilleries, armes et munitions [...] Et procédans aux fins que dessus tous ensemble nous serions transportés ainsi qu'il en suit.

Premièrement dans le grand corps de logis, Dans la cuisine où s'est trouvé une table a {vide} une pelle à feu avec pincette et chenets de fer [...] Toutes les dites chambres, salle et cabinet et galleries sont lambrissées par hault et par bas [...] Pour le fort, La grande porte a été restablie cette année et ce que suit, la barrière est en ruine et hors de service, l'enceinte du fort de murs non achevés en état tel quel, les parapets totalement ruinés sur la grande porte la plate-forme estant sur la ditte grande ou est assis une gueritte le tout ruiné. Le grand bastion du costé de l'ouest menassent une entière ruine a été entièrement démolie et a esté faict à neuf un mur qui a retrenché [...]

Pour artilleries cinq pièces de canons de fer, une dite crevée et une pièce avec leurs fus. Dans le magasin des armes étant sur le corps de garde s'est trouvé ce que suit quatre vingts quatre mousquets dont cinq à fu le reste en serpent la pluspart vicies [...] neuf hors de service.

Vingt-cinq canons de mousquets dont sept ou huit crevés. Cinq pistolets de service et cinq vieux pistolets hors de service avec fourreaux. Trente sept carabines tel quel. En un coing est un monceau de toutes {sortes?} de fusils pistolets et mousquets. Deux cents pierres à fusil, environ neuf livres de mesche. Un recoin où sont quantité de cuirasses et bouguignottes, un seau de bois plein de clous et ferailles une scie de travers [...]

Dans le magasin aux poudres fermant à double tour, porte et clef, s'est trouvé en icelluy demi baril de poudre mouillée, ou environ quatre vingt dix huict livres de poudre fine en paquets, plus environs vingt cinq livres de poudre fine dans un baril, plus environ trente livre de poudre fine dans un autre baril »

Triste nomenclature si l'on tient compte que le fort représentait le seul moyen de défense de la colonie en 1660. Il avait été fait à la demande même du gouverneur d'Argenson. Celui-ci voulait sans doute l'envoyer au ministre du roi, afin de lui démontrer la décrépitude de l'endroit et l'impossibilité à de protéger Québec contre une attaque étrangère.

À l'arrivée de Louis Gasnier en 1644, Québec est demeuré un petit bourg avec en haut de la falaise un hôpital au coteau Sainte-Geneviève. La future Place-Royale compte uniquement quelques constructions et la population totale de la colonie se résume à 241 âmes en 1641. Champlain⁴² étant mort le jour de Noël 1635, il semble que le développement démographique stagnait depuis. En 1639 lorsque les religieuses ursulines débarquèrent au Canada, Noël Juchereau leur loua sa maison en la Basse-Ville de Québec. On lit dans l'acte⁴³ de réception du 28 septembre 1639 :

« Les prières finies, nous menâmes les dites Révérendes mères Religieuse Ursuline et la Dame de la Peltrie en un corps de logis appartenant à Noël Juchereau sieur des Châtelets et ses associés seïs sur le bord de la rivière Saint-Laurent au dessous du magasin des Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France » Selon leur dire : « c'étoit une petite chaumine remplie de crapaux, de vers, de colports et de toutes sortes d'autre insecte. Nous la nétoyâmes de nôtre mieux avec bien de la peine⁴⁴. »

Le nouveau gouverneur Charles Huault de Montmagny {1636-1648} désigné par la compagnie des Cent-Associés entreprend dès son arrivée, avec l'ingénieur Jean Bourdon, à tracer le plan d'une ville. Comme l'affirme le jésuite Paul Le Jeune dans la Relation de 1636 : « On a tiré des alignements d'une ville afin que tout ce qu'on bastira dorénavant soit en bon ordre ». Le croquis de Bourdon dressé en 1640 révèle uniquement les rues Notre-Dame et des

Roches. Cette dernière prendra ultérieurement le nom de Sous-le-Fort. La Pointe-aux-Roches est pourvue d'un quai. Par contre, celui de 1635 montre une résidence avec deux tourelles entourées partiellement d'une palissade du côté de la baie et d'un faussé de l'autre côté.

Une étape d'aménagement du gouverneur⁴⁵ dès 1636, est de reconstruire en pierre le fort Saint-Louis, initialement édifié en bois et ceinturé de « fascines », terres-gazon et bois. Dix ans plus tard, les tailleurs de pierres travaillaient encore à l'ouvrage.

Montmagny désire une demeure digne d'un gouverneur et pour se faire, il fait ériger à l'intérieur du fort un bâtiment appelé ultérieurement « le Château ». Sa construction débute en 1647 et prend fin l'année suivante alors que M. d'Ailleboust succède à Montmagny. L'habitation en maçonnerie, possède un étage et mesure 26,2 mètres sur 7,3 mètres, avec un toit en bardeau. En septembre⁴⁶ 1784 en nivelant le terrain non loin de la façade du Château St-Louis, on trouva une pierre portant une croix de chevalier de Malte avec le millésime 1647. Cette pièce était sans doute placée au-dessus de la porte d'entrée.

Satisfait du plan d'aménagement des rues, le gouverneur attribuera à certaines une désignation particulière, dont la rue Notre-Dame; il octroie des noms à cause du relief de la ville, tels; le Mont-Carmel et le Coteau Sainte-Geneviève, le Cul-de-sac, la Montagne aussi appelée le cap, le fort et le château Saint-Louis, le Sault-au-Matelot. Lesquels seront utilisés ultérieurement dans les dénominations proprement toponymiques. Le terme de rue inscrit par Jean Bourdon ne correspond pas à la réalité, en fait, ce sont des sentiers où l'on circule convenablement.

Dès le début, deux routes se démarquent l'une baptisée aujourd'hui, Côte de la montagne, couramment emprunté par les charrettes, et le second « L'escalier »⁴⁷ s'amorce à la rue Sous-le-Fort dans la Basse-Ville pour rejoindre la Haute-Ville. Plus court et plus rapide, il est généralement utilisé pour se rendre au fort St-Louis. L'ingénieur Levasseur de Néré en dessinera les marches sur son plan de 1709.

Malgré une certaine toponymie réalisée par Montmagny, avant 1660, la lecture des contrats notariés révèle que les chemins sont désignés principalement par des expressions locatives telles : « *du sentier qui a toujours été sur la côte du Sault au Matelot à l'Habitation* », ou encore la côte de la Canoterie est signalée comme : « *descente pour aller à la Pointe aux Lièvres* ». On retrouve la rue Sainte-Anne, en 1640, appelée : « *chemin joignant les terres des Révérends Pères Jésuites* ». À partir de ces dénominations de lieu, des noms de rue furent donnés, aux principales artères de la Basse-Ville de Québec⁴⁸.

Mais malgré le tracé des rues dans la Basse-Ville, on ne compte que quatre titres de concession originaux. Il faudra attendre entre 1650 et 1682 pour que les autorités soient plus généreuses concernant les attributions de terrains. Ainsi on dénombrera pour cette période 58 nouveaux lots, dont 35 offerts entre 1655 et 1660.

Une première vision

Pour le nouvel arrivant, l'endroit semble désert, le fort en haut de la falaise et l'ancienne habitation de Champlain, transformé en magasin servant de logis puis quelques maisons, rien de plus. Pourtant l'occupation est bien réelle, il existe une forge {27 et 29 rue Notre-Dame},

une boulangerie {52 rue Sous-le-Fort}, une brasserie {53 rue Sous-le-Fort} et une résidence {en face du 48 rue St-Pierre} domicilie des ursulines.

Ces bâtiments faits de colombage pierroté, aux toits de planches sont recouvert de chaume ou de bardeaux. Dans l'ensemble, ils furent érigés près de l'actuelle rue Saint-Pierre. Plus avant, une batterie de canons pointée vers le fleuve. On y retrouve aussi, le magasin des Jésuites, celui de la compagnie de « *Messieurs de Montréal*⁴⁹. »

Le grand édifice près du port sert au commerce. En forme d'U et à deux étages, il comporte deux ailes flanquées de tourelles, où loge, un commis, un sous-commis et des engagés. On l'utilise à l'occasion comme salle publique. C'est à cet endroit, le 21 novembre 1645, Élisabeth-Isabelle Couillard, épousera le sieur Jean Guyon dit du Buisson, en la chapelle improvisée située au second palier de la maison de la Compagnie des Cent-Associés.

Son état est pitoyable et les réparations débutées en 1644 nécessitent un trop grand investissement. Sans l'abandonner, complètement, la Communauté des Habitants fait construire plus au nord de la place publique {1 Place-Royale}, un second magasin en 1647. Ce nouveau bâtiment dit « Magasin neuf » sera vendu en 1655 à un particulier. D'ailleurs, un dénommé Charles Sevestre fut un des commis de ce comptoir comme le fut Pierre de Launay, époux de Françoise Pinguet⁵⁰.

L'occupation de la Basse-Ville est au ralenti. Selon Marguerite Bourgeois, on aperçoit en 1653 que cinq ou six maisons. Ce fait sera confirmé par les fouilles archéologiques réalisées. La description de la ville en 1650 par le jésuite Paul Ragueneau est éloquente; « *Québec est appelé ville; il serait plus vrai de dire qu'à part le fort, notre maison et les deux couvents de religieuses, il n'y a à peu près rien qui ait l'apparence, non pas d'une ville, mais d'un humble village. On peut y voir quelque trente maisons de Français dispersées ici et là et sans aucun ordre*⁵¹. »

Pour sa part, Marie de l'Incarnation signale en 1644 que les maisons bâties au pied du Cap étaient surtout de « *Colombage pierroté et les couvertures de planche double ou de bardeaux, contre-garnies de planches par le dessous* » tout comme l'entrepôt-magasin des Habitants. En effet, à proximité de la seconde habitation de Champlain, qui sert de magasin et de logis pour ses commis, il n'existe voir qu'une batterie de canon pointé vers le fleuve et une redoute le long du chemin qui monte vers le fort Saint-Louis du côté du Cul-de-sac. Outre ce magasin, on compte peu de bâtiments commerciaux, soit celui des Jésuites et celui de la compagnie de « *messieurs de Montréal* »

Le contrat notarié dans le greffe de Guillaume Audouart permet de se faire une idée de la dimension d'une maison à cette époque⁵². Celle-ci possède un seul étage dont le carré de 25 pieds sur 18 de profondeur sera érigé en « colombage pierroté ». Son toit dit « en croupe » ou à quatre versants prolongés de larmiers. La construction reposera sur un assemblage de bois composé de pièces de 8 pouces sur 10 pouces, dans lequel sont inscrites les poutres du plancher. Au-dessus du châssis, s'élèvera sur une hauteur de 10 pieds, quatre poteaux de coin de plus d'un pied de section entre lesquels seront insérés des colombages de 6 pouces distants de 8 pouces les uns des autres. On bouchera d'un mortier de chaux, de sable et de gravier l'espace compris entre les colombages. Les murs seront fixés par le haut à une sablière qui doit recevoir la charpente du toit.

Le plan de Jean Bourdon daté de 1660 démontre que Québec est divisé entre la Haute et la Basse-Ville. Cette scission correspond au partage des fonctions urbaines. Très tôt, ces appellations s'imposent et demeurent comme tel aujourd'hui. Ainsi, le recensement de 1666, comporte en sous-titre la mention : « *de toutes les personnes qui sont dans la haute & Basse-Ville de Québec y compris la Grande Allée* ».

En 1667, la Basse-Ville constitue le centre commercial et industriel. On y compte plusieurs de bâtiments alignés principalement sur 2 rues, abritant pour la plupart, une boutique et l'entrepôt des Jésuites, une chapelle. Juchée sur un plateau au-dessus se niche la Haute-Ville qui possède une fonction administrative, ecclésiastique et militaire. Parsemé ici et là, on trouve, en plus du fort Saint-Louis, un magasin, une boulangerie, quelques maisons, ainsi qu'un moulin et une brasserie sur le terrain où sera érigé le Séminaire de Québec. La chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance fut édifiée en 1633. Les Augustines construisent leur hôpital, sur l'emplacement actuel. Le chemin côte de la Montagne et celui appelé l'Escalier relient les deux endroits.

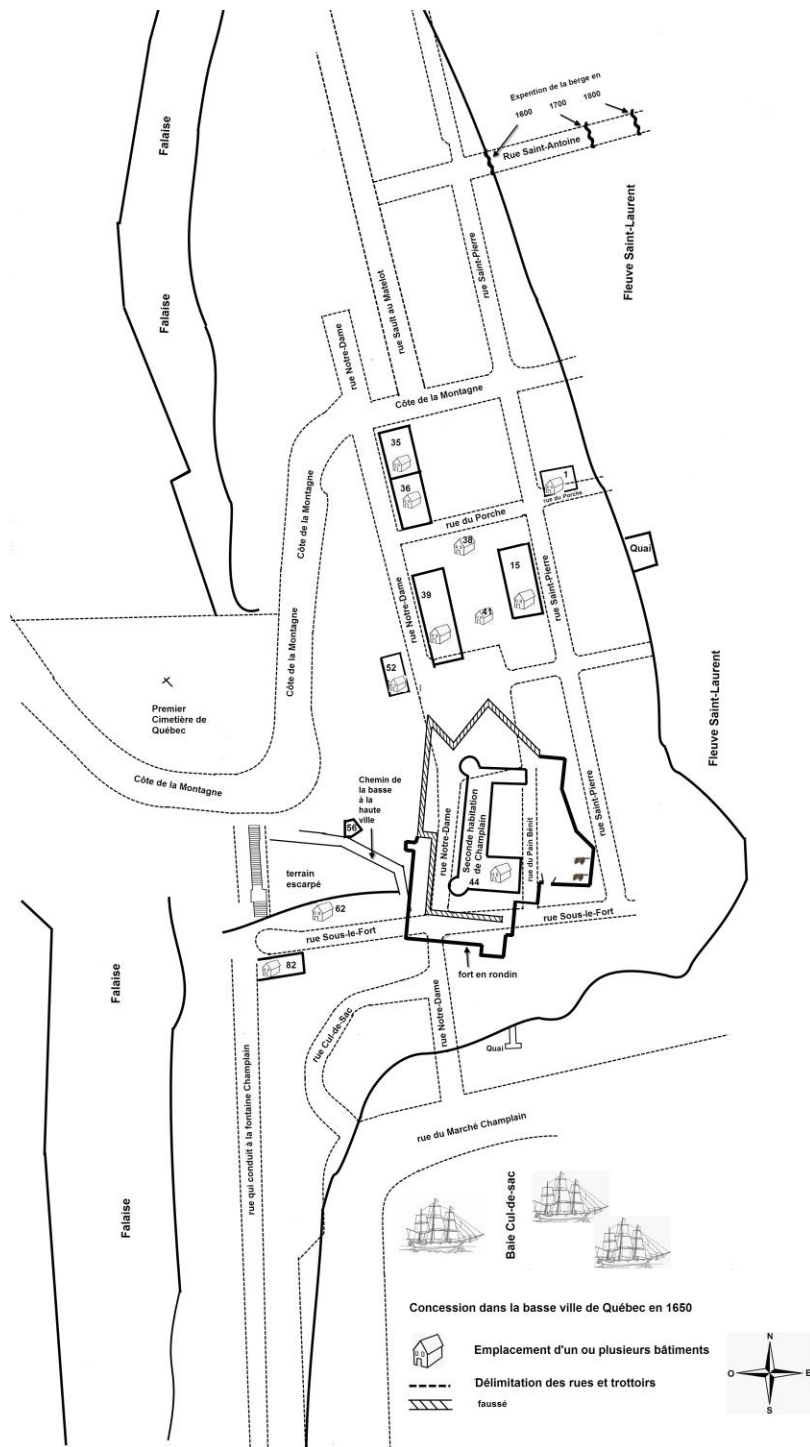
Dans des lettres sur la Nouvelle-France l'on remarque une description de Québec au temps de M.Louis-Hector de Callière. {1648-1703}

« La ville de Québec, dit cet anonyme, est située à deux mille lieues de France. Elle est partagée en haute et Basse-Ville; dans cette dernière demeurent les marchands et les gens qui trafiquent à la mer; toutes les maisons y sont construites fort commodément, et bâties d'une pierre noire aussi belle et aussi dure que le marbre. Sa rade est défendue par une grande plateforme qui est placée au milieu et qui bat à fleur d'eau, de façon que les vaisseaux ennemis ne pourront pas y rester mouillés sans être fort maltraités, tant par le canon de cette plate-forme que par celui d'un fort qui commande la ville et la rade sur un endroit des plus escarpés.

La ville, haute et basse, est située entre deux grosses montagnes, l'une plus haute que l'autre. L'une appelée le cap aux Diamants, parce qu'il s'y en est trouvé une quantité extraordinaire dans les rochers dont la beauté n'en cède rien aux vrais diamants, il n'y a que la dureté qui lui manque; l'autre montagne, appelée le Sault-au-Matelot, ainsi nommé parce que, pendant les premiers jours de l'établissement des Français en cette colonie, il y eut un matelot qui, s'étant trop approché du bord, se précipita du haut en bas malgré lui. Autour de cette dernière montagne, il y a une petite rivière qui tourne vers l'Intendance

De la Basse-Ville à la haute, il y a un chemin qui tourne imperceptiblement pour monter les carrosses et les charrettes qui ont assez de peine à y monter, la haute ville étant placée sur une hauteur extraordinaire.

La maison du vice-roi ou gouverneur général est à la haute ville, au lieu le plus éminent. Elle a cent vingt pieds de long, bâtie à deux étages, avec plusieurs pavillons qui forment des avant et arrière-corps de logis, avec une terrasse de quatre-vingts pieds qui regarde sur la Basse-Ville et sur le fleuve qui est au pied, d'où l'on découvre autant qu'on puisse le souhaiter. Le gouverneur général qui demeure aujourd'hui dans ce château s'appelle M. le chevalier de Callières, ci-devant gouverneur de la ville de Montréal, à soixante lieues au-dessus de Québec. Ce seigneur est respecté, aimé et chéri autant des Français que des Sauvages, qui le regardent, les uns comme les autres. »



La Basse-Ville de Québec en 1650

Carte 9 chap 13 Basse-ville de Québec 1650 avec habitations

1	Jean Bourdon ingénieur, arpenteur	15	Les frères Gagnon et Macé Gravel
35	Magasin des Messieurs de Saint-Sulpice	36	Magasin des Jésuites
38	Noël Juchereau	39	Magasin neuf
41	Maison des sieurs d'aix : fabricant de planches	44	Seconde habitation de Champlain
52	Forge	56	Redoute
62	Boulangerie	82	Brasserie

La flotte arrivant à Québec en cette année de 1644 comprend au moins 5 navires; Le Daupin 200 tonneaux, le Saint-Clément 120 tonneaux, La Vierge, 120 tonneaux, le Notre-Dame de la Société de Notre-Dame, et le navire de Savinien de Courpon

Il est intéressant de savoir que le vaisseau commandé par l'amiral Savinien de Courpon avait fait halte à Miscou. Il serait parvenu à Québec le 7 septembre 1644 à bord duquel, était vingt-deux soldats qui logeront dans la maison des Jésuites. Il est possible que le couple Gasnier-Michel entreprît le voyage sur ce navire. Si tel est le cas, malheureusement leurs noms ne furent pas retenus comme passager.

L'arrivée des immigrants se fait comme à l'accoutumée dans le brouhaha formé près de la plage. Ces nouveaux venus sont totalement dépayés devant cet immense et grandiose paysage aperçu du pont. Ce qui sera dorénavant leur nouvelle patrie laisse entrevoir de l'espoir et des promesses et tellement d'arbres. Après avoir passé environ 60 jours en mer et sans doute plus, Louis Gasnier et sa famille débarquent au pied du cap Diamants, vers la fin de l'été 1644.

Cette ville naissante de Québec représente et offre peu de choses au regard. Les murs croulants de l'habitation et de la chapelle de Champlain incendié durant le séjour des Anglais {1629-1632}; le long du rivage, quelques misérables baraques pour loger temporairement les nouveaux venus. Sur la colline, couronnée en grande partie par la forêt, le fort Saint-Louis et la résidence du gouverneur construits en bois par Champlain en 1620. La vaste maison des Cent-Associés et la nouvelle chapelle de Notre-Dame-de-la-Recouvrance et un peu plus loin, l'habitation de Louis Hébert.

Une fois provisoirement établis, il faut songer à procéder au baptême de leur fille. Probablement quinze jours après leur arrivée, ils la présentent à l'église de Québec. Les Juchereau témoignent leur estime envers Louis et Marie et acceptèrent d'être dans « les honneurs » à savoir d'agir à la fois comme parrain et marraines de l'enfant.

« L'an du Seigneur 1644, le 20 jour de septembre je Joseph Poncet remplissant les fonctions de curé de cette église de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie à Québec ai baptisé une enfant né le 5e de ce mois des époux Louis Gasnier et Marie Michel à qui on a donné le nom de Marie les parrain et marraine furent Noël Juchereau et Geneviève Juchereau fille de Jean Juchereau et de Marie Langlois tous sont de cette paroisse »

La marraine Geneviève est âgée de 12 ans. Le parrain est Noël Juchereau des Chatelets, le « Josué » de ce « nouveau paradis » à en devenir. Son frère Jean quelque année plus tard engagera Louis Guimon et Jean Malenfant⁵³ le 18 février 1647. Comme vue, Guimon sera enlevé avec Louis Gasnier par les Iroquois en 1661.

« Furent présents Jean Malenfant, manœuvre, demeurant au lieu de Riant, paroisse de Tourouvre, et Louis Guimon, fils de François demeurant en la paroisse de Tourouvre, au lieu de la Mulotière, lesquels volontairement on promis et se sont obligé à et envers Maître Jean Juchereau sieur de More, commis général des magasins de la Nouvelle-France et y demeurant absent, stipulant par Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denis son fils ad ce présent demeurant audit pays [...] durant le temps, savoir ledit Malenfant; 5 ans et ledit Guimon; 6 ans à commencer du jour de l'embarquement [...] »

Ce baptême représente la première et seule trace de la présence de la famille Gasnier avant octobre 1646. On apprendra par l'entremise d'un bail à ferme qu'auparavant Louis demeurait à Québec. Notre ancêtre fit donc la transition de meunier à celui de laboureur.

« À volontairement baille et délaissé a tiltre de ferme et moissons de grains du jour et feste de Toussaint prochain venant a Louis Garnier laboureur demeurant a présent a Quebeq »

Comme vue, véridique ou mensongère, cette rumeur affirmant que la famille Gasnier a suivi un des Juchereau et que Louis fut à leur service est une possibilité. D'autant plus que lors du baptême de Marie on remarque la présence de Noël Juchereau. Chose certaine, Louis s'est établi une réputation d'homme de confiance et de bon travailleur, qualité qui attira l'attention d'Olivier Le Tardif, commis de la Compagnie de la Nouvelle-France.

Entre son débarquement à Québec et sa signature du bail à ferme, il peut avoir participé au remblaiement des fossés entourant la seconde habitation de Champlain. Malheureusement, les documents demeurent muets concernant le nom des paysans. Qui sait, Louis aura sans doute aussi assisté à l'arrivée de d'autres gouverneurs; Louis d'Ailleboust {août 1648 à octobre 1651}, Jean de Lauzon {octobre 1651 à septembre 1657} ce dernier remplacé par son fils Charles {1657 à juillet 1658} et enfin à Pierre Voyer vicomte d'Argenson {juillet 1658 à août 1661}

Peu de documents racontent l'activité de la décennie de 1640. Le dimanche des rois de 1646, Noël Juchereau alors marguillier de Québec avec Robert Giffard, donnait le pain bénit. Le jeudi saint, M. des Châtelets figure dans la cérémonie du lavement des pieds, *« Il y eut lavement des pieds à l'hôpital ou assista le père Vimont; M. des Châtelets et autres y lavèrent les pieds à 18 sauvages qui furent ensuite régelés. »*

Lors de la procession du saint sacrement, Noël Juchereau sieur des Châtelets est dans les honneurs⁵⁴. À l'automne, il fut nommé commis général sur les vaisseaux pour tous les achats. Malheureusement, ce dernier décéda en France en 1648.

« Pour la procession, il fut arrêté que M. le gouverneur nommerait qui il lui plairait pour porter le dais de sa part, que les deux marguilliers le porteraient aussi et un sauvage... Ceux qui le portèrent cette année furent M. Tronquet de la part de M. le gouverneur, monsieur des Châtelets et M. Giffard, marguillier et Noël Negabamat »

Quatre ans après le baptême de Marie Gagné, Québec semble stagner. L'entreprise individuelle d'import-export n'existe pas, en vertu du monopole des fourrures de la compagnie des Cent-Associés. Tout commerce passe obligatoirement par leur magasin. Heureusement un règlement de 1647 et l'arrêt royal de 1648, redonnera aux colons la liberté d'acheter les peaux vendues par les Indiens ce qui mettra éventuellement un terme au monopole⁵⁵. Dès lors, la Basse-Ville prend de l'expansion.

La Place-Royale de Québec prit son essor en 1650 et deviendra rapidement un centre administratif important basé sur l'entreposage des pelleteries, la distribution des marchandises et de traite avec les autochtones. Tente cinq nouvelles concessions de terrains seront octroyées, permettant l'ouverture de multiples boutiques d'articles nécessaires aux habitants.

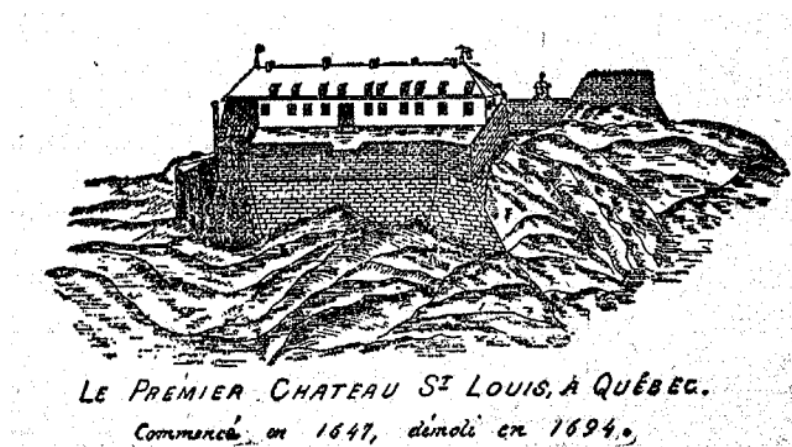
Entre-temps, monsieur de Montmagny rappelé en France, est remplacé par Louis d'Ailleboust nommé par Mazarin le 2 mars 1648. Il occupera ses fonctions le 20 août de la même année pour une durée de trois ans. Il sera remplacé par Jean de Lauzon le 13 octobre 1651. Il se retira avec sa femme dans sa propriété de Coulange située à une lieue de Québec. Il reprit le pouvoir en août 1657 jusqu'à l'arrivée à Québec sur le navire « *Prince d'Orange* » de Pierre Voyer vicomte d'Argenson, âgé de 32 ans et désigné gouverneur de la Nouvelle-France par commission⁵⁶ du 27 janvier 1657. Ainsi, le 11 juillet 1658 {1} d'Ailleboust⁵⁷ administrateur de Québec, vivant au Château St-Louis, alla le saluer à bord pendant que les citoyens de Québec l'attendaient en armes sur le rivage⁵⁸.

Monsieur d'Ailleboust présenta au nouveau gouverneur, les clefs de la ville, au bruit de tonnerre des canons. Suite à des échanges et compliments mutuels, les deux hommes gravissent la côte de la Montagne suivie des habitants et de nouveau venue. Ayant pris possession du fort, il rend visite à Notre-Seigneur en l'église de la paroisse, puis en la chapelle des Jésuites et enfin à l'Hôpital et de là aux Ursulines. Il est très agréable de croire que Louis Gasnier assista à l'arrivée de ce gouverneur⁵⁹.

Si la cérémonie offerte au gouverneur fut grandiose, le lendemain toutefois, l'attaque d'une bande d'Iroquois lui apprit que ces armes servaient à d'autres fins qu'au spectacle. Malheureusement, Voyer d'Argenson dut affronter les hostilités iroquoises pendant toute la durée de son séjour. Son installation fut suivie le 21 août du départ de M. de Queylus pour Montréal, accompagné de M. et madame d'Ailleboust⁶⁰.

Le paysage a bien changé depuis l'arrivée de Louis Gasnier. Le chemin naturel reliant la Haute et la Basse-Ville est emprunté par tous un chacun. Louis a vu construire le premier Château Saint-Louis⁶¹, situé en haut de la falaise {près de l'actuel hôtel Château Frontenac, exactement sous la terrasse Dufferin}, et aussi l'église en 1647 qui plus tard deviendra la cathédrale.

En 1694, le gouverneur Frontenac {1689-1698} dressera les plans d'un nouveau château Saint-Louis qu'il veut digne du représentant du roi de France. La guerre anglais-français et les violents bombardements de l'été 1759 ont partiellement raison de la citadelle. Les Britanniques restaureront l'édifice entre 1765 et 1768. Le château devient la proie des flammes dans la nuit du 23 janvier 1834.



Premier Château Saint-Louis, Source : GAGNON, Ernest. Le fort et le Château Saint-Louis : étude archéologique et historique. p.21

Le fort et le château Saint-Louis {Québec} : étude archéologique

Place-Royale prend vraiment son essor à partir de 1650. La population peu nombreuse à Québec en 1641 atteindra⁶² 550 personnes en 1666. Cet accroissement démographique propulse l'octroi de concession en la Basse-Ville. La proximité du fleuve incite le commerce et tout autour de la place du marché se concentre les boutiques. Suite à l'incendie de 1682, l'habitation de Pierre Normand dit Labrière situé sur le Cul-de-sac, dont l'arrière du lot donne sur la ruelle qui mène à la fontaine de Champlain. Sa façade de 40 pieds sur 20 de profondeur sera la seule à subsister.

En effet, le 5 août 1682, un feu prendra naissance dans la résidence d'Étienne Blanchon établie rue Notre-Dame dans l'actuel parc de la Cetière et s'étendra à l'entière Basse-Ville. Selon le grand voyer, Robinau de Bécancour, 55 maisons furent la proie de flammes. De ce fait, à peu près tout le secteur de Place-Royale est détruit. La sœur Juchereau raconte bien l'évènement :

« [...] cêtois le 5^e d'août, fête de notre- Dame des neiges, a dix heures du soir, nous nous éveillâmes aux cris effroyables que nous entendîmes, et nous ne fûmes pas peu alarmées de voir qu'il faisait aussi clair qu'en plein midi, tant les flammes étaient ardentes et élevées. On ne pu rien sauver de tant de marchandises dont les magasins étoient remplis et on perdit plus de richesses dans cette triste nouit que tout le Cananda n'en possède à présent »⁶³

En la Haute-Ville, les rues Saint-Louis et de la Fabrique, conduisent chez les ursulines et l'Hôtel-Dieu occupe sensiblement le même emplacement qu'aujourd'hui. Un peu plus haut, le moulin de M. Simon Denis de la Trinité. Devant l'église, la grande place, et au-delà le couvent et la chapelle des jésuites.

L'église paroissiale que contemple Mgr de Laval à son arrivé en 1659 est la seconde église⁶⁴ à Québec. La première ayant brûlé en 1640. Commencée en 1647 par l'entremise des Jésuites, et dédiée à l'Immaculée Conception, elle ouvrira officiellement à Pâque 1657. Elle ne fut complétée et consacrée par Mgr de Laval⁶⁵ qu'en 1660. Dans le livre des délibérations de la fabrique, on y lit que la première messe fut dite le 24 décembre 1650. Louis Gasnier a donc vu s'ériger l'église et assister au premier office religieux d'autant plus que la construction de l'église de Sainte-Anne du petit cap débutera qu'en 1658.

Comme vue, à Château-Richer dans la seigneurie de Beauport⁶⁶ existe un lieu de culte depuis 1645. Pour l'instant, ce n'est qu'une mission dont l'ouverture officielle se fera le 12 mars 1673, et sera appelée Nativité-de-Notre-Dame. Entre temps, les missionnaires de passage célèbrent une messe le dimanche dans quelques-unes des habitations les plus convenables de la côte.

Quinze années se sont écoulées depuis l'arrivée de Louis Gasnier et dans la basse-ville les choses ont changé. Les magasins et comptoirs se sont multipliés. Ça et là, quelques quais de fortune permettent aux barques de marchandise et canots d'amarrer. D'ailleurs, l'endroit au début partiellement boisé a cédé sa place à un terrain très accidenté. Malgré un défrichement régulier, les arbres font constamment partie du paysage.

Du côté de Lévis, la forêt est toujours intacte⁶⁷, mais on aperçoit parfois quelques cabanes de sauvages. Sur l'île d'Orléans, à Beauport et sur la côte de Beaupré {1650-1655} les terres fertiles encouragent le développement. Malheureusement, les rudes conditions et le laxisme de la compagnie des *Cent-Associés* freinent l'épanouissement de la colonie. En 1659,

on compte à peine cinq cents personnes à Québec, et la population totale ne dépasse pas 2,000 âmes.

Malgré tout en début d'année arrivent des navires transportant des immigrants; engagés, habitants, gens de métiers, marchands-négociants ce qui attire à l'occasion les foules. Les curieux, eux-mêmes anciens immigrants, s'agglomèrent sur la berge. Aujourd'hui établis, ils regardent les nouveaux visages, reçoivent du courrier et prennent des nouvelles de la mère patrie. Mais parfois, la population voit repartir certains d'entre eux, avec tristesse.

Ces concessions distribuées entre 1650 et 1662 s'accompagnent principalement de l'obligation de mettre en valeur les emplacements au cours des trois années suivantes. Plusieurs propriétés riveraines élèveront sur les battures des enclos faits de pieux de cèdre.

3. La vie en Nouvelle-France

Le 29 avril 1627, la Compagnie des Cent-Associés⁶⁸ est fondée par le Cardinal de Richelieu. Elle s'engage à peupler la nouvelle colonie en retour, elle exige le monopole de la fourrure. En vertu de sa chartre, elle dispose de quinze ans pour établir quatre mille Français sur les rives du Saint-Laurent.

*« Pour exiter d'autant plus les sujets de Sa Majesté à se transport ès dis lieux, et y faire toutes sortes de manufactures... que tous artisans du nombre de ceux que les associes s'obliger de faire passer au pays et qui auront exercé leur art et métiers en Nouvelle-France, durant six ans, en cas qu'ils veulent retourner en ce Royaume, seront réputés pour maître de chez-d'œuvre et puissent tenir boutique ouverte dans Prie et autres villes. »*⁶⁹

Malheureusement, la compagnie se préoccupe plus commerce que de la colonisation. Le roi trop souvent en guerre n'a pas le temps de s'occuper du Canada. La charte donnant aux Cent-Associés un pouvoir administratif, judiciaire et législatif, lui permet de jouir d'importants privilèges. Ainsi, en 1645, elle sous-loue sa charte à la Communauté des Habitants, très intéressée par la traite des fourrures. Cette dernière échouera en raison de la guerre avec les Mohawks. Ces échecs incitent le roi Louis XIV à intervenir le 24 septembre 1663, décrétant que la colonie de la Nouvelle-France devient une province royale et mettra en place :

- Un gouverneur nommé par le Roi. Il contrôle les questions militaires et les affaires extérieures {y compris les relations avec les autochtones} et rend des comptes au Ministère de la Marine.
- L'évêque de Québec, choisi par le Roi et confirmé par le Pape, a sous sa charge la responsabilité des missionnaires, des hôpitaux et des écoles de la colonie.
- Un intendant nommé par le Roi. Techniquement subalterne au gouverneur et à l'évêque, il dispose de pouvoirs plus vastes et influents. Il contrôle les domaines de la pêche, de l'agriculture, la colonisation, l'ordre public, les taxes de développement économique, les travaux publics et bien d'autres.
- Un Conseil souverain {rebaptisé Conseil supérieur en 1703} fait fonction de cour d'appel civile et criminelle. Le gouverneur et l'évêque désigneront les membres du Conseil jusqu'en 1675. Par la suite, le Roi se charge de ces nominations.

En 1645, les principaux lieux de population sont Québec, Trois-Rivières et Montréal. À Québec, on agrandit l'église et trace quelques rues. Trois-Rivières demeure un poste de traite. Montréal à peine fondé est constamment harcelé par les attaques iroquoises. Le premier fort et les bâtiments de Ville-Marie sont en construction.

Juridiquement, la région de Québec englobe la ville, les seigneuries de Beauport, Beaupré, Notre-Dame-des-Anges et Lauzon. Ensemble, elle représente la plus forte concentration de population. On retrouve quelques centaines de colons établis à Trois-Rivières, et dans les seigneuries du Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Anne et Champlain. L'île de Montréal est le dernier centre habité.

En fait, le Canada est mal en point; une population insuffisante, des institutions administratives incomplètes, les attaques iroquoises, une crise économique sans issue, autant de facteurs inquiétants pour l'avenir. Les conditions de vie demeurent primitives, alors qu'au fort Orange dans la colonie anglaise, on roule carrosse. La violence, les incendies et les vols mineurs font partie du quotidien. Les bâtiments de bois de la ville seront lentement remplacés par ceux en pierre. On loue plus qu'on possède une maison, leur coût étant souvent trop élevé. Les sentiers de terre {les rues carrossables n'existent pas} se transforment en boue après un orage.

L'hygiène demeure déficiente des deux côtés de l'océan. Les citadins jettent leurs ordures, les eaux sales et excréments dans les rues ou le fleuve. Animaux et humains se côtoient dans un cafouillis de détritiques de toutes sortes. Le manque d'hygiène entraîne des conséquences, les grandes chaleurs rendent l'air lourd et infect

Au Canada en 1639 la variole⁷⁰ venue d'Europe décima près de 50 % de la population huronne. Elle réapparaîtra en 1640, 1641 et 1642. En 1659, la région connaît sa première épidémie de typhus {fièvre des} introduite par le navire Saint-Nicolas le 7 septembre et transportant 150 immigrants. Mais la pire calamité se produisit en 1702-1703. Frappé par la variole, les habitants sont terrorisés et à Québec l'on compte de 300 à 400 morts. Les épidémies durant la période de Nouvelle-France se répartissent ainsi :

Variole : 1639, 1661, 1663, 1670, 1678, 1682, 187, 1690, 1697, 1699, 1702, 1703, 1755

Typhus : 1659, 1665, 1685, 1757

Rougeole : 1714

Fièvres : 1749

Outre un bassin inépuisable pour la fourrure, la Nouvelle-France est en même temps pays de mission évangélique. Toutes congrégations confondues, la conversion des autochtones est primordiale. Au début, récollets et jésuites sont présents, mais suite au traité de Saint-Germain-en-Laye {1632}, seuls reviendront les Jésuites représentant l'Église, et leur supérieur est la plus haute autorité ecclésiastique. Les missions prendront de l'ampleur sous leur direction.

Des postes de traite et colonie

Au début de la colonie, la traite des fourrures représente 70 % des activités économiques de la Nouvelle-France. Outre Tadoussac qui sert déjà de comptoir pour la traite,

trois autres points s'ouvriront. Ce commerce repose sur le troc avec les Amérindiens et des foires de la fourrure se tiennent au mois de mai et juin, à Montréal, Trois-Rivières et Québec. Les marchands installent des magasins temporaires. On y fait des affaires d'or.

La peau du castor sert de principale monnaie d'échange sur l'ensemble du nouveau continent. Il existe deux types de peaux; le castor gras et le castor sec. Le castor gras est une peau formée de cinq ou six rectangles cousus ensemble, et portés contre le corps des Indiens pendant 12 à 18 mois. Le frottement contre la peau débarrasse la fourrure des jarres {poile de garde} et la sueur lui donne un reflet lustré. Ainsi la peau devient souple et prend une teinte jaune. Sa valeur monétaire est supérieure à l'autre. Le « castor sec » est une peau qui fut étirée à plat, séchée et apportée sur-le-champ par les Indiens.

« Vous aurez peut-être oui, Madame, de castor gras et de castor sec, et peut-être serez-vous bien aise d'en connaître la différence. La voici : le castor sec est la peau de castor, qui n'a servi à aucun usage; le castor gras est celle qui a été portée par les Sauvages [...] le grand poil tombe bientôt, le duvet reste et s'engraisse, et en cet état, il est bien plus propre à être mis en œuvre par les chapeliers; [...] si dans les commencements on a été assez simple pour faire connaître aux Sauvages que leurs vieilles hardes étaient une marchandise si précieuse. Mais on n'a pu leur cacher longtemps un secret de cette nature [...] »⁷¹

Inconnue en Europe, la peau de cet animal sert principalement à la fabrication des chapeaux. Ils sont tellement prisés que l'entière production de pelletterie suffit à peine à fournir la demande. Son importance est si grande en Nouvelle-France qu'en 1678, le gouverneur propose pour Québec des armoiries contenant un castor.

Les articles venant de France sont dispendieux. Vers 1655, le commerce repose sur les fourrures. Le troc lui procure donc quelques avantages, et lui fait épargner vingt-cinq pour cent sur le profit ajouté au prix des marchandises de France. Un castor gras peut rapporter quarante sols la livre, le sec, moitié prix. Ici, l'habitant ne reçoit que la moitié du prix de vente en France.

Le marché a lieu sur la place publique se tient les mardi et vendredi. Le paysan y apporte ses produits : bétail, gibier, poisson, grains et des légumes. Des documents font état de l'estimation des peaux : ainsi, 12 peaux de castors s'échangent contre un fusil, 6 peaux contre une couverture de laine, 2 peaux contre une hache et 1 peau permet de se procurer un couteau ou 4 livres de plomb à balles. Ces jours-là, on se dispute les meilleures places, et ce au point Jacques Raudot finit par émettre une ordonnance pour y mettre bon ordre le 22 août 1708 :

« Ayant été informé que les hommes et les femmes qui tiennent le marché dans la place de la Basse-Ville, causent un scandale qui fait peine à tout le monde, en se mettant à la porte de l'église, et en faisant un bruit, par les disputes qu'ils ont avec ceux qui leur achètent, qui trouble le service divin; puisque la sainteté de ce lieu, qui devrait imprimer du respect à tout le monde, n'empêche point ce désordre; pour y parvenir :

« Nous faisons défenses à toutes personnes d'étaler leurs marchandises à la porte de ladite église et particulièrement pendant le service divin, pendant lequel leur faisons aussi défenses de parler assez haut pour causer du scandale à ceux qui y assisteront; leur ordonnons de se mettre au milieu de la place ou dans les côtés d'icelle, en laissant un passage le long des maisons; le tout à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants : ladite amende applicable à ladite église »⁷².

Demeurant à Sillery, soit tout près de Québec, des « Sauvages » viennent en ville pour y vendre leurs fourrures. Par la suite, ils s'arrêtent dans un des cabarets qui leur sont réservés, où inconsciemment ils laissent souvent la totalité de ce qu'ils ont gagné.

1	Jean Bourdon	2	Pascal Lemaistre
3	Zacharie Cloutier	4	Jean Guyon
5	Denis Guyon	6	Michel Guyon
7	Denis Guyon	8	Nicolas Dupont
9	Batterie	10	Joseph Ruelle
11	Louis Rouer	12	Jacques Gourdeau
13	Pierre Miville	14	Christophe Crevier
15	Pierre, Mathurin et Jean Gagnon et Macé Gravel	16	Mathieu Huboust
17	Mathieu Hubout	18	Louis Couillard
19	Jean Gloria	20	Charles Dailleboust
21	à Louis Dailleboust	22	Eustache Lambert
23	Eustache Lambert	24	Charles Cadieux
25	Martin Grouvel	26	Martin Grouvel
27	Jean Bourdon	28	Bertrand Fafard
29	Jean Gloria	30	Pierre Le Gardeur
31	Denis Joseph Ruelle	32	Jacques Leneuf
33	François Bissot	34	Ursulines
35	Magasin des Sulpiciens	36	Compagnie de Jésus
37	Charles de Lauzon	38	Maison Juchereau
39	Magasin Neuf	40	Charles de Lauzon
41	Pierre Picard	42	Jacques Sevestre
43	Place du marché dit Place Royal	44	Seconde habitation de Champlain
45	Charles Gauthier	46	Toussaint Toupin
47	Zacharie Cloutier	48	Jacques Maheux
49	Antoine Le Boesme	50	Charles Sevestre
51	Pierre Soumande	52	Jean Duval
53	Jamen Bourguinon	54	Noël Pinguet
55	Jean L'épée	56	Redoute
57	Toussaint Toupin	58	Claude Charron
59	Pierre Nolin	60	Guillaume Audouart
61	Simon Denis	62	Boulangerie
63	Simon Denis	64	Simon Denis
65	Guillaume Gauthier	66	Charles Sevestre
67	François Perron	68	Étiennette Desprèz
69	René Maheu	70	Pierre Masse
71	Jean Leblanc	72	Gabriel Gosselin
73	Jeanne Richer, veuve de feu Jean Bonnard	74	François Guyon
75	Bertrand Chesnaye	76	Jean Dutasta
77	Raymond Pajet	78	Compagnie de Jésus
79	Pierre Petit	80	Pierre Denis
81	Pierre Denis	82	Pierre Denis
83	Charles Cadieux	84	Pierre Denis
85	Denis Derome	86	François Boivin
87	Gabriel Lemieux	88	Nicolas Pré
89	François Boucher	90	Thomas Touchet
91	Fontaine de Champlain	92	Jacques Gourdeau
93	Jean le Globoteur {Pelletier	94	Simon Denis
95	premier cimetière de Québec		

Mode de vie

On dénombre trois modes ou manière de vivre en Nouvelle-France :

- 1) Une minorité vit selon le mode des Amérindiens. On les appelle coureurs des bois. Ils sont nomades, explorent le territoire, font le commerce des fourrures et apprennent la culture amérindienne.
- 2) D'autres préfèrent construire une maison et défricher la terre. Ils sont sédentaires.
- 3) Enfin, certains vivent de leur métier ou profession. Établis généralement en ville charpentiers, maçons, tailleurs, ferblantiers, forgerons, cabaretiers sont indispensables à la colonie.

Tout est à faire et l'immigrant se rend rapidement compte qu'il doit aussi changer ses habitudes. Les terres le long du fleuve Saint-Laurent divisées en domaines seigneuriaux, débutent au bord du fleuve et se prolongent en direction de la forêt. Comme vassal, le roturier obtient gratuitement un lot, mais en contrepartie a de nombreuses obligations. Tout comme le seigneur s'engage à mettre à la disposition de ses censitaires éventuellement un moulin, à assumer une part des coûts de l'érection d'une église et à aider à la construction et l'entretien des ponts et des routes.

Dans l'ensemble, les terres sont de meilleure qualité, qu'en Europe et la vie moins hiérarchisée permet au seigneur de travailler au côté de ses censitaires. Une telle attitude du propriétaire d'un domaine en Europe lui donnerait mauvaise réputation, car les couches sociales ne s'entremêlent pas.

Tout se fait en famille et chacun connaît l'importance de sa participation pour la survie. Le rude climat accroît les difficultés et la première préoccupation est l'habitat suivi du défrichage à la hache, d'enlever les souches et les roches afin de cultiver des céréales. On élève des poulets, et des cochons. Les chevaux rarissimes sont l'apanage du seigneur.

L'esprit de débrouillardise se manifeste rapidement. Trop pauvre pour acheter certains outils, le colon les fabrique. Sa tâche première est de travailler au champ, celle de la femme; de s'occuper du potager, la préparation des repas, d'élever les enfants, entretenir la maison, filer la laine, confectionner les vêtements, tisser et coudre; fabriquer le savon et les chandelles nécessaires à la maisonnée. Le soin des animaux se fait en commun.

Du côté rural, les garçons en âge participent aux champs et aux corvées quotidiennes. Ceux de la ville aident leur père dans leur boutique ou travaillent chez un artisan. Les filles aident la mère dans les tâches et surveillent leurs frères et sœurs plus jeunes. Bien entendu, les gamins flânent aussi un peu partout à l'occasion.

Les vêtements sont taillés dans des tissus tels le lin, le chanvre ou la laine. Les hommes portent des pantalons et les femmes des jupes ou des robes. Très tôt, le colon imite l'amérindien en chaussant des mocassins. L'hiver, on revêt des manteaux appelés capot puis une tuque ou chapeau qui couvre les oreilles et le cou.

Contrairement à l'Europe, malgré le climat leur vie est facilitée, car ils peuvent posséder une terre couper du bois pour chauffer la maison, pêcher et chasser les animaux sauvages qui

abonde. Pas de permission à demander pour chasser ou pêcher pourvu que ce soit dans la limite de leur propriété.

Les aliments et ustensiles

Au début, le manque de ressource et la culture des champs trop limités obligent les Français à s'intéresser aux substances alimentaires locales. Malgré certaines hésitations, l'intégration de la viande sauvage et des plantes comestibles indigènes feront éventuellement partie de leur alimentation. La culture des céréales est variée : le blé, l'orge, le seigle et aussi le foin pour les animaux, mais la quantité et la qualité varient selon la température. Lors de récolte insuffisante, on s'abat sur le gibier, sans oublier le poisson qui remplit les ventres creux.

La pêche est une activité régulière en Nouvelle-France. Parmi les poissons prisés, on retrouve l'anguille⁷² aux multiples usages; sa peau sert de ficelle ou de la babiche pour l'emballage, à la réparation des harnais, des chaussures, pour lier la batte au manche du fléau destiné à battre le grain, pour natter la couette. Le béluga dit marsouin du Saint-Laurent est aussi très aimé. De ce fait, dans l'inventaire des biens de Louis Gasnier on y remarque : « *Un viel batteau avec sa voile son Cable et son grappin* »

Le gros gibier tel l'orignal, l'élan et les oiseaux foisonnent, et surtout les « tourtes », sortes de pigeons sauvages qu'on abat ou capture par centaine. De ce fait, il y a tellement de tourtes qu'on les attrape au filet à Sainte-Anne du petit Cap.

« *De longs filets sont placés au bout d'une allée boisée. Adossée et soutenue par de bons arbres, une structure de bâtons soutient deux filets; un troisième est placé au-dessus des premiers, fixé à la fois, à des barres transversales et à des poulies. Le chasseur se tient et garde en main la corde reliée aux poulies. Dès que les tourtes viennent buter sur des filets perpendiculaires, le troisième leur tombe dessus, on en prend de grande quantité* »⁷³



« Passenger Pigeon Net, St. Anne's, Lower Canada »
watercolor by James Pattison Cockburn, 1829

Contrairement à la croyance populaire, la tourtière ne tire pas son origine de la viande de tourtes. En fait, la « *tourtière* » est un récipient dans lequel on cuit un ensemble de volaille mélangé; bécassine, tourte, perdrix, canard, d'oie⁷⁴. La mention de ce plat particulier paraît dans un livre paru en 1798 intitulé « *la nouvelle maison rustique; ou Économie rurale, pratique et générale de tous les biens de campagne* ». Mine d'information, il enseigne comment nos grand-mères s'y prenaient dans la vie courante. De plus, il contient de nombreuses recettes dont, une pour un gâteau mollet dans une tourtière dont voici un extrait :

« Mettre dans une terrine, deux petits fromages à la crème frais, fait avec un quarteron de bon beurre [...] mettre une petite cuillerée de lait ou d'eau pour la rendre plus coulante ensuite graissé le dedans d'une tourtière avec un petit morceau de beurre frais puis on recouvre la tourtière avec son couvercle ».

La forêt agrmente le quotidien en saison par la prolifération de petits fruits sauvages, comme les fraises, les framboises, les bleuets. Cueillie l'été, la ménagère les transforme en confiture.

Dans la colonie comme en France, le pain demeure l'aliment de base⁷⁵. Sous forme de miche, il est reconnu comme de bonnes qualités : de pur froment {de blé tendre}. Car plus la farine contient de son, moins le pain est bon au goût et nourrissant. Celui non épuré de « son » est appelé « pain bis », et impropre à la consommation humaine selon la mentalité de l'époque. De ce fait, on retrouve la recette de la base d'un bon pain.

« Les eaux les plus légères font toujours les meilleurs pour la façon du pain. [...] Pour faire le pain, il faut avoir un levain pesant deux ou trois livres, plus ou moins, suivant la quantité de pain qu'on veut faire; ce levain n'est autre chose qu'une pâte crue qu'on a gardée pendant sept ou huit jours, & qui s'est aigrie; [...] Ce levain, qui n'est qu'un morceau de pâte gros à peu près comme la tête, en s'aigrissant, fermente & fait fermenter la pâte où on le met. Les uns y mettent du sel, d'autre du vinaigre, d'autre de verjus de grain & des pommes sauvages, de la levure ou écume de la bière, qui sont tous des acides qui provoquent la fermentation. [...] il faut toujours beaucoup de chaleur pour le conserver; pour cela on le couvre de farine, & on le met au pied du lit entre la paillasse et le lit de plume, ou autre lieu chaud.

Un bon serpier de farine de blé pese avec le son deux cens quarante livres; il fait ordinairement cent soixante-dix et & cent quatre-vingts livres de pain. On tien qu'un boisseau de farine doit faire seize livres de pain. Pour faire le pain, mettez la quantité de farine que vous voulez, dans une huche qui sert à pétrir le pain, rangez votre farine des deux côtes de la huche, laissant un vide dans le milieu où vous mettrez le levain. Ensuite, faites chauffer dans un chaudron la quantité d'eau qu'il vous faut; quand elle sera chaude à y souffrir aisement la main, jetez-la dans le milieu de la huche pour détremper le levain; & lorsqu'il sera bien délayé, vous en formerez petit à petit, avec Un tiers de la farine, une pâte un peu ferme, que vous laisserez au milieu de la huche, prenant soin de la couvrir d'une serviette; renversez dessus les deux côtés de farine qui restent puis couvrez le couvercle de la huche. »⁷⁵

Le colon mange normalement quatre fois par jour. Le repas le plus consistant étant celui du soir. On se lève tôt et déjeune entre sept et huit heures; d'un crouton de pain et de l'eau. Le petit-déjeuner est pris souvent au champ, composé de lait, de pain et de crêpes. Le labeur physique ouvre l'appétit et chacun avale environ un kilo de pain chaque jour {l'équivalent de deux pains de nos jours}. On le dévore avec tout, même avec des tranches d'oignon.

Le cheptel est essentiel; les bœufs tirent la charrue, la vache donne le lait⁷⁶ le beurre⁷⁷ et le fromage, la poule les œufs et le mouton la laine. À l'automne, on tue le cochon. Les pois et le maïs sont les légumes favoris. Au printemps, le sirop d'érable apporte une douceur.

La pénurie de fourrage oblige parfois à abattre les bovins suffisamment jeunes, d'où un cheptel limité. Ainsi un quartier de bœuf est plus accessible que celui du porc, de sorte qu'il se vend de 10 à 15 % moins cher. De ce fait, la viande de bovin devient celle de prédilection suivie par le cochon. Par contre, le mouton est moins apprécié. Poules, coqs, chapons et

dindes composent de la basse-cour. Certains ont des oies, mais le canard domestique est inconnu.

L'hiver trop froid empêche souvent, l'éclosion des œufs entraînant une pénurie de volatile. Au fil du temps, une méthode sera développée pour les préserver du froid. L'habitant savoure les concombres, qu'ils apprêtent à la crème, douce ou aigre. Les légumes d'accompagnement sont l'oignon, les poids et les choux. La soupe ou potage se compose principalement de légumineuses.

Vers 1725, le plat principal est un pot-au-feu. À l'automne, dans la région de Québec on aime bien servir une oie ou une volaille rôtie. Le poisson se consomme le midi ou le soir. Celui appelé « barbue » est assaisonné de sel et d'herbes. L'esturgeon se mange en sauce. Le poulamon est frit, tandis que l'anguille se déguste fumée, rôtie ou bouillie.

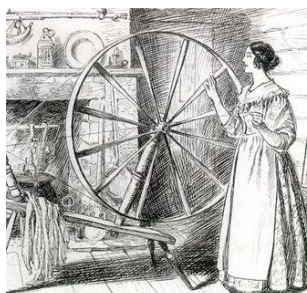
La préservation des aliments se fait de différentes façons, selon la période de l'année. En hiver, le froid conserve viandes et poisson. Certains creusent un caveau⁷⁸ à légume au flanc d'un coteau, mais vers la fin de la saison, leur goût commence à s'altérer. Sous le logis, on aménage un carré de quelque six pieds de profondeur, recouvert de madrier et tapissé d'une couche de terre de cinq à six pouces. On y accède par une petite trappe donnant sur une échelle. Le grenier non isolé est utilisé pour préserver certains aliments.

Le sel coûte cher, mais indispensable pour la conservation. Le fumage l'est tout autant et pour ce faire, certains suspendent les jambons dans la cheminée. La sciure de bois commence à être connue.

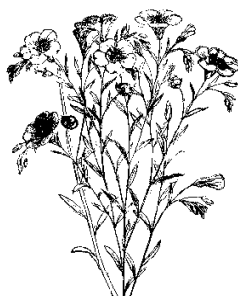
Tous boivent de l'eau et du lait. Selon Perh Kalm, le lait est en abondance et consommé frais ou caillé, avec du sucre et du pain froment⁷⁹. La coutume du pain trempé a perduré ici jusque dans les années 1970.

L'habitant boit aussi « le bouillon », il s'agit d'un breuvage à base d'eau dans lequel a fermenté quelques jours, une boule de pâte au levain. En outre, certaines institutions religieuses font du cidre, qu'ils vendent à qui peut se le payer. Dans la colonie, il existe deux sortes d'eau-de-vie soit les alcools importés de France, comme le cognac, l'armagnac et le calvados et le rhum. Le vin plus accessible en milieu urbain se retrouve dans les demeures fortunées, chez les marchands, les aubergistes et les cabaretiers. À la campagne, à l'hôpital de Québec et Montréal le vin sert surtout à des fins médicales.

La Fileuse



Rouet servant à filer la laine



Plant de lin



Séchage dans les champs

Filer le lin ou la laine est une occupation millénaire. La confectionné est long et réclame de la patience et de l'adresse. Les doigts humectaient la navette d'huile. Ce travail peut prendre parfois des heures et la jeune femme d'hier devenue vieille, répète inlassablement ses mêmes gestes sous les rayons du soleil.

Revêtu d'un large tablier, pour se protéger des poussières de la filasse. De la main gauche, elle tire de sa quenouille de fines mèches qui allongent le fil fixé au fuseau. L'index droit imprime au fuseau un mouvement tournant qui enroule le fil. La main droite se rapproche de la quenouille. La main gauche tire alors une nouvelle pincée de filasse le bras droit s'étend et le geste se répète environ deux fois par minute. Depuis le XVIII^e siècle, le filage est devenu artisanal et ne sert qu'à l'usage domestique. La filature industrielle s'est largement développée.

Les divertissements

Malgré le travail acharné nécessaire pour survivre, l'ennui s'installe parfois et la taverne n'est pas toujours à quelques pas de la maison. Une première auberge fera l'objet d'une requête au Conseil de Nouvelle-France par M. Jacques Boisdon. Ce dernier demande l'exclusion de toute autre entreprise du genre. Le 9 septembre 1648, un permis lui est accordé de tenir boutique d'hôtellerie et de pâtisserie à Québec. La brasserie de la communauté se trouvait en la Basse-Ville au numéro d'immeuble actuel 55-55 ½ rue Sous-le-Fort. Cette autorisation fut signée par le gouverneur d'Ailleboust, le Père Lallemant et les conseillers Giffard, de Chavigny et Godefroy. Sous condition toutefois :

- 1° qu'il ferait sa demeure à la place publique, non loin de l'église, pour y avoir commodité entre autres de s'aller chauffer en lui payant ce que de raison.
- 2° qu'il ne souffrirait aucun scandale ni ivrognerie, blasphèmes, jurements ni jeux de hasard en sa maison.
- 3° que les dimanche et les fêtes, pendant les grandes messes, vêpres, sermons et catéchisme, sa maison serait vidée de personnes étrangères et fermées.
- 4° qu'il serait soigneux de garder les ordres et règlements qui seront établis pour le trafic et le commerce.

« Le Conseil de sa part lui accorde la susdite exclusion de tout autre en cet office pour six ans. Et qu'il luy soit passé huit tonneaux gratis en une ou plusieurs années et qu'il se serve pour trois ans de la brasserie appartenant à la communauté. »

Le jeu fait aussi partie de sa vie. De temps à autre, on organise des veillées durant lesquelles se rassemblent amis, parents, famille et voisins pour jouer aux cartes, chanter et danser. La fête se tient dans la plus grande pièce de la maison. Voici d'ailleurs les paroles d'une chanson de cette époque, analogue à la chanson Alouette gentille alouette que l'on connaît bien⁸⁰ :

Jean Petit qui danse {bis}
De son doigt il danse {bis}
De son doigt, doigt, doigt {bis}
Ainsi danse Jean Petit.

Les cabarets et auberges, offrent aussi le jeu de dés, du galet, piquet, et de quille⁸¹. L'hôtesse y sert ses meilleurs plats. L'habitant aime bien fêter et se distraire. L'occasion se présente lorsque le gouverneur ou les jésuites donnent des séances publiques et des pièces de théâtre tel le Cid. Parfois le soir des feux de joie s'organisaient lors de grande fête comme le jour de la Saint-Jean-Baptiste, ou de la Saint-Joseph. En 1660, il eut trois feux, l'un au collège des Jésuites, un chez monsieur Couillard et un dernier chez les ursulines⁸².

Les distances

L'immigrant a parcouru 5000 km, depuis son départ, mais ne réalise pas encore que ce qu'il entrevoit est sans commune mesure avec ce qu'il connaît déjà. Les fleuves d'Europe ne sont en rien comparables avec le Saint-Laurent. Ils ont tout au plus un kilomètre de large alors qu'ici on compte 65 km entre les rives séparant Rimouski de Forestville.

Lentement, le navire progresse vers Québec et malgré les 500 km déjà franchis, l'eau demeure salée. Depuis son entrée dans l'embouchure du Saint-Laurent, l'immigrant est ébahi par la beauté du panorama, ses bois, ses montagnes, l'eau omniprésente. Arrivée à bon port, partout où le regard se pose, les arbres dominent le paysage. Québec n'est qu'une bourgade, une simple enclave dans cette immense forêt. Le nouveau venu entend alors parler de Trois-Rivières et Ville-Marie, mais la distance séparant ces endroits dépasse son entendement.

Dans sa mère patrie, il parcourait rapidement à pied le chemin entre deux villages. Ici pour rejoindre Trois-Rivières, le trajet nécessite deux ou trois jours de voyage en canot par le fleuve et cinq pour atteindre Montréal. Concernant Château-Richer et le Cap-Tourmente pourtant plus près, un canot s'avère indispensable, car aucun chemin ne s'y rend.

Sauf à la ville, franchir la distance entre deux maisons prend plusieurs minutes parfois plus. Le pays est vaste et il faut le parcourir pour comprendre son étendue féérique. Au fil du temps, des sentiers seront tracés, des routes ouvertes, des villages créés, pour l'instant en 1650, tout est à faire et à construire.

Les saisons

Lors de l'arrivée de la famille Gasnier, la température du mois de septembre est encore agréable et clémente. Les feuilles n'ont pas revêtu leur magnifique couleur, mais cela ne saurait tarder. Le froid lentement s'installera et sans qu'on y prenne garde, la pluie se rafraichit puis devient glaciale.

À la mi-novembre des flocons, commence à tomber recouvrant pour la première fois de son blanc manteau la terre. C'est le début de l'hiver, les bêtes encore dans le champ broutent l'herbe. Les gelées augmentent, la neige est plus présente, le vent se refroidit, et l'eau du fleuve gèle progressivement. Le ruisseau où l'on puise l'eau se change en glace. Des vents parfois violents et des bourrasques de neige nuisent grandement aux communications. On s'enferme dans les chaumières trop froides malgré la cheminée qui consume toujours trop rapidement le bois qu'on a accumulé. Cet hiver qui s'éternise durera 6 mois.

Les maisons construites à la française laissent passer trop de froid et d'humidité. Le feu dans l'âtre procure à peine une chaleur raisonnable. On dort tout habillé et pour se réchauffer

on s'entasse près du foyer qui réchauffe le devant, mais dans le dos les frissons parcourent le corps. La dimension modeste de l'habitation mesurant 16 pieds sur 24 pieds suffit amplement à loger une famille entière.

Puis lentement, jour après jour la chaleur s'installe le printemps s'annonce. La neige se retire laissant apparaître une herbe jaunie qui bientôt reprendra sa belle couleur verte. Ce sera le moment des labours et des semailles. Viendra le temps de se délester du lourd manteau de fourrure protection indispensable contre le froid de l'hiver. Les arbres bourgeonnent pour laisser place aux belles feuilles.

Enfin l'été avec sa chaleur et sa magnificence. Le temps est venu de profiter du grand air bienfaisant, de sentir le soleil réchauffer le corps et de voir un kaléidoscope de couleur aussi merveilleux et impressionnant qu'à l'automne lorsque les feuilles changent de couleurs.

La bénédiction

Cette pratique remonte à nos origines puisqu'elle figurait dans les mœurs de notre mère patrie. Tout naturellement, nos ancêtres poursuivirent cette tradition. Elle a lieu lors de la fête la plus importante au temps de la colonie, soit le jour de l'An. En ce premier jour de l'année, la figure paternelle prend tout son sens, et impose le respect.

Symboliquement, le père est investi du pouvoir d'un chef de l'Église. En ce moment particulier, et généralement le matin, la famille se regroupe autour de lui. Cet instant donne parfois lieu à un mélange de gêne et d'émotion. Les enfants et la femme, agenouillée côte à côte attendent. C'est à l'aîné des garçons que revient la tâche de demander au père de bénir la famille. Alors dans un mouvement symbolique, tel un curé lorsqu'il bénit la foule des croyants, le père fait de même.

Les bras partiellement écartés, comme pour mettre la main sur la tête de chacun, la voix remplit d'émotion le père en faisant le signe de la croix, dit simplement : « *Mes enfants, je vous bénis au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.* » Ensuite les regardant tendrement, il leur parle de son amour et la fierté qu'il a pour eux. Mais il n'existe pas de formule préétablie. C'est ce genre de tradition qui faisait la fierté de nos ancêtres. Geste simple et grand à la fois.

Le rituel terminé, chacun se relève, le père s'avance vers la mère, et là commence l'échange des vœux et les « embrassades » entre les membres de la famille. Dans les heures qui suivent, la famille partira visiter les voisins et la parenté. Cette pratique traditionnelle chez les catholiques remonte aux origines chrétiennes et françaises.

Il faut dire qu'à cette époque le père parlait peu. Se contentant souvent d'un simple geste ou d'un regard pour démontrer leur approbation ou désaccord. En ce début d'année, bien souvent, ce laïus représentait leur plus grand discours de l'année. En d'autres temps, son action et dévouement confirmait à la famille « je vous aime ». Mots qu'il ne prononçait jamais.

La célébration du jour de l'An n'a plus la même vigueur et l'esprit d'antan. La dimension humaine des fêtes a cédé la place à un format commercial. Certains disent que notre société n'est plus aujourd'hui en mesure de conserver un sens solennel un tant soit peu.

Notes et références

CHAPITRE TREIZIÈME

DÉPART ET LA TRAVERSÉ VERS LA NOUVELLE-FRANCE

1. Mythes et réalités dans l'histoire du Québec, p. 53
2. Trudel Marcel, Mythes et réalités dans l'histoire du Québec, p. 55
3. Nouvelle-France, Horizon Nouveaux : {FR AD17 B 5654 pièce 101} détail des marchandises de la cargaison pour faire pour le voyage vers la Nouvelle-France réalisé en 1635 on découvre : 317 $\frac{3}{4}$ quintaux de pain biscuit, 44 tonneaux de vin, 196 minots, du sel, 264 boisseaux de fève, 100 boisseaux de pois, 3 bourreaux de prunes de Bordeaux, 280 livres de fromage de hollandaise, 3 baril et quart de vin aigre, 439 livres de jambon fumé, 1 baril d'huile d'olive, 1 baril d'huile de noix, 4 barriques d'eau de vie blanc et 37 bouteilles de rouge, du vin d'Espagne, 1084 livres de lard, 6 cabas de figues, 4 petits barils de raisin en grappe, 7 barils de beurre, du poisson sec, du sucre et épice, en outre, la cargaison contenait : ferrure de chaloupe, du bois à brûlé, chandelle, ligne à mouiller, des clous, du plomb, des ustensiles, de l'étoupe, fil de voile, mats, panier, couteau, lampe, ainsi qu'une multitude d'autres articles indispensables tant pour le voyage que pour la colonie,
4. Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation, p. 137
5. Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation p. 56
6. Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation p. 68
7. Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation. p.112-113 et revue Nos racines vol 1 p 19-40, 1979
8. Pierre-François-Xavier de Charlevoix, Journal d'un voyage fait par ordre du roi, dans l'Amérique septentrionale, Tome 3, Paris, éd : Rolin et fils, quai des Augustins, 1744, P. 48
Dictionnaire biographique du Canada : Pierre-François-Xavier de Charlevoix {1682-1761} prêtre, jésuite, professeur, auteur de l'*Histoire et description générale de la Nouvelle France*. Procureur à Paris des missions des jésuites et des monastères des ursulines de la Nouvelle-France
9. Revue d'histoire de l'Amérique française - Vol 7, p.83
10. Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation p. 116
11. Revue d'histoire de l'Amérique Française 1962
12. Le Globe d'Euphrosynus Ulpius. En Construit 1542, il est aujourd'hui conservé à la société historique du musée de New York. Il fut trouvé à Madrid par Buckingham Smith. Cet instrument fut découvert dans une collection d'un marchand espagnol en 1859. Revue d'histoire de l'Amérique Française 1962
13. Fort Orange est une place forte militaire, mais surtout commerciale érigée en 1624 par la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales sur les abords du fleuve Hudson, dans la banlieue sud-est de l'actuelle ville d'Albany. L'endroit formait l'une des plaques tournantes du commerce des pelleteries en Amérique du Nord du XVII^e siècle. Le fort était situé au nord, sur la rive ouest de l'Hudson. L'emplacement est maintenant occupé par le « *Steamboat Square* » de la ville d'Albany.
http://fr.wikipedia.org/wiki/Fort_Orange_%28Nouvelle-N%C3%A9erlande%29
14. La croix et le scalpel, p. 46
15. La croix et le scalpel, p. 48
16. Culture et communication Québec ; arrivée des Ursulines en Nouvelle-France, La Relation des Jésuites, parle de ces deux femmes qui dans les années 1630 désirent fonder une école pour filles en Nouvelle-France, précisément à Québec et de se consacrer à l'évangélisation des Amérindiennes. Les

Ursulines constituent ainsi l'une des deux premières communautés religieuses féminines à s'établir en Nouvelle-France.

17. Tiré de : La légende d'un peuple de Louis Fréchette.
18. Journal d'un voyage fait par ordre du roi, dans l'Amérique septentrionale, p. 48-50
19. Journal d'un voyage fait par ordre du roi, dans l'Amérique septentrionale, p. 49
20. Commission de toponymie du Québec et Wikipédia ; en 1603, Samuel de Champlain a d'abord désigné ce cours d'eau sous le nom de « *rivière de Canadas* », mais après 1604, le fondateur de Québec opta pour « *grande rivière de saint Laurent* » et « *fleuve saint Laurent* » dans ses écrits et sur ses cartes. C'est donc au XVII^e siècle que le toponyme 'Fleuve Saint-Laurent' a fini par supplanter ses concurrents, qui furent au fil des ans. En algonquin : Magtogoek {Fleuve aux grandes eaux}; En tuscawora : *Kahnawákye*; En mohawk : *Kaniatarowanenneh*; il fut désigné aussi sous les vocables suivant : La Rivière des morues, La Grande Rivière, La France Prime, La Rivière du Canada, La Mayne Rivier, Le grand fleuve Hochelaga, La rivière des Iroquois, La rivière Cataracoui.
21. Madame de la Peltrie et ses fondations canadiennes, p. 77
22. Journal d'un voyage fait par ordre du roi, dans l'Amérique septentrionale, p 63- 69

Ce tremblement de terre avait été précédé dans l'automne de 1662 par plusieurs phénomènes sortant de l'ordinaire qu'on avait vu dans le ciel. Le jésuite Lallemant en parle dans ses écrits du 4 septembre 1663 ;

« Le ciel et la terre nous ont parlé bien des fois depuis un an. C'était un langage aimable et inconnu, qui nous jetait en même temps dans la crainte et dans l'admiration. Le ciel a commencé par de beaux phénomènes, la terre a suivi par de furieux soulèvements [...] Nous avons vu, dès l'automne dernier, des serpents embrassés, qui s'enlasciaient les uns dans les autres, en forme de caducée, et volaient par le milieu des airs, portés sur des ailes de feu. Nous avons vue sur Québec un grand globe de flammes qui faisait un assez beau jours pendant la nuit, si les étincelles qu'il dardait de toutes parts n'eussent mêlé de frayeur le plaisir qu'on prenait à le voir. Ce même météore a paru sur Montréal; mais il semblait sortir du sein de la lune, avec un bruit qui égale celui des canons ou des tonnerres. S'étant promené trois lieues en l'air, il fut se perdre enfin derrière la grosse montagne dont cette île porte le nom. Mais ce qui nous a semblé plus extraordinaire c'est l'apparition de trois soleils. Ce fut un beau jour de l'hiver dernier que sur les huit heures du matin, une légère vapeur presque imperceptible s'éleva de notre grand fleuve, et étant frappée par les premiers rayons du soleil, devenait transparente de telle sorte néanmoins qu'elle avait assez de corps pour soutenir les deux images que cet astre peignait dessus. Ces trois soleils étaient presque en ligne droite, éloignés de quelque toises les uns des autres, selon l'apparence, le vrai tenant le milieu, et ayant les deux autres à ses côtés. Tous trois étaient environnés d'un arc-en-ciel, dont les couleurs n'étaient pas bien arrêtés, tantôt paraissant comme celles de l'iris, puis après d'un blanc lumineux, comme si, au dessous tout proche, il y eût une lumière excessivement forte. Ce spectacle dura près de deux heures, la première fois qu'il parut; c'était le sept janvier 1663, la seconde fois qui fut le quatorze du même mois, il ne dura pas si longtemps, mais seulement jusqu'à ce que les couleurs de l'iris venant à se perdre petit à petit, les deux soleils des côtés s'éclipsaient aussi, laissant celui du milieu comme victorieux » Relation des jésuites 1663
23. Patrimoine archéologique maritime p.7. La rivière débouche tout à côté du Vieux-Québec, plus précisément où se trouve la rue de l'Estuaire et la rue Abraham Martin
24. Roche 1994 : p.32. Même après la construction des quais devant la ville, l'échouage comme technique d'accostage sera encore longtemps pratiqué. Notons également que les premiers quais construits seront totalement émergents lors du retrait des eaux, obligeant du même coup les bateaux amarrés aux quais à s'échouer, eux aussi, par basse mer

Les infrastructures portuaires d'accostage sont érigées aux endroits anciennement utilisés comme points d'échouage ou dans le prolongement des rues majeures {la rue du Cul-de-sac, la batterie Royale, la descente du Marché de Place-Royale et la Pointe-à-Carcy}. Et débiteront seulement à la fin du XVII^e siècle.
25. Madame de la Peltrie et ses fondations canadiennes, p. 78
26. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec T 1, p.145

27. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec T 1, p.144 et 243 {un kilomètre équivalant à 0.207 lieu}
28. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec T 1, p.157-158
29. Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, T 1, p.169-170
30. 30- Histoire de la colonie Française en Canada, T 2 p. 337
Mgr de Laval avait loué cette maison pour deux cents livres par années à Mme de la Peltrie. Elle était située au coin de Desjardins et Danacona.
31. Patrimoine archéologique maritime les épaves et anciens quais, et L'archéologie des installations portuaires à Québec no 6, printemps-été, Montréal.
32. L'archéologie des installations portuaires à Québec : un portrait évolutif p. 32.
33. Patrimoine archéologique maritime p.7. Vers 1690, les premières infrastructures portuaires de Québec sont érigées aux endroits qui avaient anciennement été utilisés comme points d'échouage ou encore dans le prolongement des rues majeures {la rue du Cul-de-sac, la batterie royale, la descente du Marché de Place-Royale et la Pointe-à-Carcy}. Les premiers quais seront construits à la fin du XVIIe siècle {1690} par des marchands privés {La Roche 1994 : 32}.
34. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, T 1, p.241
35. Œuvres de Champlain, vol. 1, p. 155-156
36. Œuvre de Champlain, p 154-155
37. Œuvre de Champlain : tome 3, 1626, p.126
38. The Canadian Antiquarian and Numismatic, p 171, vol 4. Suite à la prise de Québec
39. en 1629, il ne resta que quelque famille française après le départ de Champlain, dont voici un aperçu : Guillaume Hubou et sa femme Marie Rollet, veuve de Louis Hébert, Guillaume Hébert fils de Louis.; Guillaume Couillard Guillemette Hébert, Louis, Marguerite et Louis ses enfants; Abraham Martin et Marguerite Langlois sa femme, Anne, Marguerite, Hélène ses enfants; Pierre Despores et Françoise Langlois sa femme, Hélène sa fille, Nicolas Pivert et Marguerite Lesage sa femme , sa nièce Marguerite Lesage et Adrien du Chesne, Nicolet; Froidemouche; Le Coq, charpentier; Pierre Roy de Paris constructeur; Étienne Bruslé de Champigny, interprète des Hurons; Nicolas Marsolais de Rouen Interprète Montagnais; Gross Jean de Dieppe, interprète Algonquins. On comptait aussi Louis Kirke, commandant et gouverneur, un ministre religieux, Le baillis de Amiens, le secrétaire de Kirke et 88 officiers et soldats.
39. Le fort et le château Saint-Louis {Québec} p.17
40. The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal, p 153-156. Reproduit ici que partiellement.
41. Histoire de la colonie Française en Canada », Tome 2, p .251
42. Il fut remplacé à titre provisoire par Marc Antoine Jacques Bras-de-fer de Châteaufort
43. Le bulletin des recherches historique, 1902 p. 87
44. Les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 49
45. Le fort et le château Saint-Louis {Québec}, p.19 {Une fascine est un fagot de branchages utilisé pour combler des fossés, réparer de mauvais chemins et faire des ouvrages de défense.}
46. Le fort et le château Saint-Louis {Québec}. p.21
47. « *L'escalier* » est antérieur à 1640. L'arpenteur Jean Bourdon l'ayant inscrit sur son Plan de Québec : « *Escalier allant sur le Cap* », ce terme faisant référence au cap aux Diamants.
48. Noms de rues de Québec au XVIIIe siècle

Rue Sous-le-Fort : autrefois dite rue des Roches, ainsi appelée, car elle est située exactement Sous-le-Fort Saint-Louis et se termine au pied de la falaise. La rue date probablement de 1620 lorsqu'on commence le fort. Le plan de l'arpenteur Jean Bourdon de 1640 désigne cette rue sous l'appellation de Rue des Roches. En 1663 on inscrit qu'elle va du pied de la falaise à la Pointe aux roches.

Rue Sault-au-Matelot : a d'abord déterminé une chute d'eau qui prenait source près du Cap-aux-Diamants. Ensuite, elle servit à identifier la rue du même nom. Le jésuite Paul Le Jeune écrit dans sa Relation des Jésuites de 1634 : « quand nous vismes à doubler le saut au Matelot, c'est le détour de notre rivière {Saint-Charles} dans le grand fleuve. »

Rue Saint-Pierre : son origine est incertaine. Il pourrait s'agir d'une référence à Pierre Voyer d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France de 1658 - 1661. Cette rue demeurera longtemps une grève inondée à la marée haute et ce n'est qu'à partir de 1650 environ que plusieurs remblayages permettent d'ouvrir une rue. Au début du XXe siècle, on la connaît comme le « *Wall Street Québécois* » à cause des nombreux bureaux d'affaires et institution financière établies.

Rue Notre-Dame; ce nom fut attribué à l'une des premières rues de la ville. Le nom de Notre-Dame étant très populaire au début de la Nouvelle-France surtout pour la dévotion de cette grande dame.

Rue Cul-de-Sac : À l'origine, la rue longeait le premier port de la Nouvelle-France et l'endroit était connu sous le nom de l'Anse du Cul-de-Sac et du havre du Cul-de-sac.

Ce lieu était le carrefour entre la réception et l'expédition des marchandises. L'endroit très achalandé à la jonction des rues Notre-Dame et du Cul-de-Sac, la maison Leduc s'est dotée d'un mur arrondi dit « *en cul-de-poule* » qui permettait aux charrettes de contourner le coin facilement. La rue n'est plus un cul-de-sac depuis 1850.

Place-Royale : Ce lieu est l'un des plus anciens endroits d'habitation en Amérique du Nord. Il semble qu'une cité amérindienne s'y trouvait déjà 3000 à 4000 ans avant Jésus Christ. C'est sur cette place que fut érigé le premier établissement permanent de la Nouvelle-France. Près du parvis de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, on peut y voir un cercle de granit noir marquant les vestiges de l'emplacement d'une des tourelles et d'une partie d'un mur de la seconde Habitation de Champlain, dont les fondations de pierre ont été retrouvées en 1976.

Rue du Porche : Cette rue apparaît sur la carte de Jean Bourdon de 1660. Elle aurait été nommée ainsi, car il existait apparemment un porche construit en 1658 sur la rue Neuve tel qu'en fait foi un accord sous seins privés entre Louis Couillard et Mathieu Huboust daté du 24 mars 1658.

Côte de la Montagne : elle fut tracée par Samuel de Champlain en 1620. Elle fait l'union entre la Haute et Basse-Ville. Son origine demeure un mystère selon certain, son nom n'a aucune relation avec la géographie de l'endroit, mais honore Noël Jérémie sieur de la Montagne.

La petite rue Champlain : se prénommaient auparavant la rue De Meulles, mais au tout début elle était désignée sous le vocable de ; rue qui conduit à la fontaine de Champlain. Elle ne possède que 16 pieds de large en raison du peu d'espace entre le fleuve et le Cap-aux-Diamants.

49. Les familles-souches, p.9, 10,11
50. 50- Les familles-souches, p.6
51. Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France p.28
52. Marché entre les sieurs Zacharie Cloutier et Mathieu Huboust du 4 avril 1650
53. Tourouvre et les Juchereau, p.36
54. Journal des jésuites, volume XXVIII, p. 144-176-192-231
55. Les filles du roi en Nouvelle-France, p. 17
56. Dictionnaire Biographique du Canada;
57. Relation des Jésuites 1658, 17
58. Histoire de la colonie Française en Canada, Tome 2, .299
59. Histoire de la colonie Française en Canada », Tome 2, p.299
60. Journal des Jésuites 21 août 1658
61. Nommé en l'honneur du roi Louis XIII. Aujourd'hui, désigné lieu historique national sous la place Dufferin depuis 2001 l'endroit fut l'objet de fouille archéologique majeur entre 2005 et 2007. Le site fut ouvert au public lors du 400^e anniversaire de Québec, en 2008 et attira plus de 300,000 personnes.

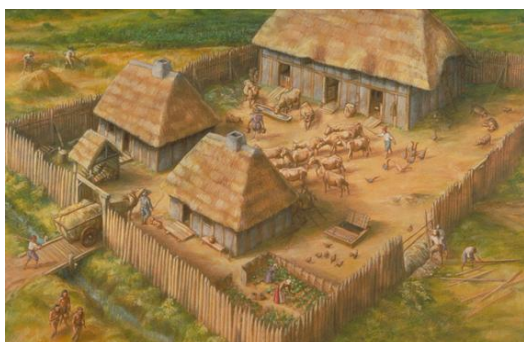
62. La population du Canada aux recensements de 1666 et 1667, p.1034. En fait, la population se répartit comme suit : Québec 550; environs de Québec, 589; île d'Orléans, 472; côte de Beaupré, 534 : Côte du Sud {Lauzon}, 13; Trois-Rivières et environ, 463, Montréal, 625
63. Histoire de l'Hôtel Dieu de Québec, p.202
64. La première église pour sa part, construite en bois suite au retour de Champlain en 1633 dédié à Notre-Dame-de Recouvrance, brûla en 1640.
65. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec T 1, p.157
66. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec T 1, p. 243. En 1660 on comptait au total 11 églises en tout d'on l'une à Montréal attenante à l'Hôtel-Dieu et une à Trois-Rivières bâtie en bois sous le vocable de l'Immaculée Conception.
67. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, T 1, p.153
68. Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'état du Roy concernant le Canada 1854 p.5
69. Naissance d'une population, p7
70. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec T 1, p. 168
71. Journal d'un voyage fait par ordre du roi, dans l'Amérique septentrionale, Tome 3, p.99.
72. Le bulletin des recherches historiques vol 4 p.118
73. Histoire de la chasse au Québec p.208
74. Dans le dictionnaire de l'Académie française, 1st Édition {1694} le mot tourtière est : un ustensile de cuisine, qui sert à faire cuire des tourtes. Tourtière d'argent. Tourtière de cuivre.

Le mot Tourte est passé de la boulangerie à la pâtisserie, et se dit couramment {vers 1393} d'une pâtisserie ronde fourrée de viande ou de poisson et d'une tarte couverte fourrée aux fruits ou à la confiture {1680}. Tourtière désigne {1573} un ustensile de cuisine pour faire les tourtes et la pâtisserie.

Le dictionnaire de Trévoux en 1771 donne la définition suivante du mot tourte : « Pièce de pâtisserie qui est faite de pigeonneaux, de moelle, de confitures, etc. » ou encore « [...] d'un gros pain bis fait en rond. Il est de seigle, le son pétri avec la farine ». Quant à tourtière il la définit « Vaisseau de cuivre rond & plat qui sert aux pâtissiers à faire cuire leurs tourtes ». Autrefois, on appelait tourtière un vaisseau de cuivre rond et plat dont les pâtissiers se servaient pour faire cuire des tourtes, c'est-à-dire des pièces de pâtisseries contenant des pigeonneaux ».
75. Musée virtuel de la Nouvelle-France; en 1636, les serviteurs des jésuites reçoivent un kilo de pain par jour, ce qui représente entre 60 à 85 % de la nourriture absorbée.
76. Musée virtuel de la Nouvelle-France; la production laitière demeure particulièrement locale ou individuelle. Outre le beurre pour la cuisson, le lard est plus accessible et beaucoup moins cher sur le marché que l'huile d'olive importée. Il rehausse le goût des mets. Une famille en consomme environ une quarantaine de kilos par année. L'habitant élève davantage le cochon pour son gras que pour sa viande, bien qu'il apprécie cette dernière.
77. Moins courant que le lard, le beurre est consommé salé, l'hiver et les jours maigres en raison de l'abstinence imposée par l'église.
78. Cahier des dix 1972, p. 209
79. d'où origine la trempette de pain de nos mères.
80. Ce couplet est repris et complété, on remplace doigt par pied et on répète :
81. Musée virtuel de la Nouvelle-France : Le jeu de quilles est différent d'aujourd'hui. Sans connaître les règles de l'époque, on sait que le nombre de quilles variait entre trois à neuf, et que la boule pouvait être lancée en la roulant ou à la volée comme à la pétanque. Malgré l'interdiction de tous jeux de hasard, les jeux de dés et de cartes demeurent populaires. On relève de nombreux procès issus des querelles dans des auberges ou cabarets qui font référence aux clients et les jeux de hasard.
82. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada 1622 - 1708, T 1, p. 241

Chapitre 14

Les fermes de la côte de Beaupré



Ferme de Cap-Tourmente construite en 1626.
Première exploitation agricole en Nouvelle-France.
© Francis Back

1. La petite ferme

Lors de leur arrivée, Louis Gasnier et sa famille passait devant le cap Tourment, inconscient du fait qu'ils habiteraient près de là un jour. Situé à environ cinquante kilomètres de Québec, l'endroit est légèrement retiré de la municipalité de Saint-Joachim. Soit à 3 kilomètres et fut jadis l'emplacement de la première ferme du Québec dite aussi « la ferme de Champlain ». Aujourd'hui, ce lieu abrite plus de 250 espèces d'oiseaux migrateurs et 45 types de mammifères et une flore incroyable.

Comme on le sait, l'implantation de la colonie se fit d'abord au cap Diamant sur la berge au bas de la falaise. Le 30 juin 1608, Champlain remontant le fleuve en barque depuis Tadoussac, remarqua un gros cap et dit : « *De l'Isle aux Coudres côtoyant la coste fumes à un cap que nous avons nommé Cap-Tourmente qui en est a cinq lieu et l'avons ainsi nommée d'autant que pour peu qu'il fasse de vent la mer y eslève comme si elle estoit plaine. En ce lieu l'eau commence à être douce.* »¹

S'arrêtant, il découvre au pied du cap de belles prairies, des terres fertiles qu'il fera éventuellement exploiter. Pour l'instant, dès 1623, et pour les trois années suivantes, on procèdera à une récolte de foin de grève sur les battures du Cap servant à nourrir le bétail de

l'Habitation. De retour en 1626 et voyant le temps perdu à aller quérir le foin, Champlain décida d'y construire une ferme;

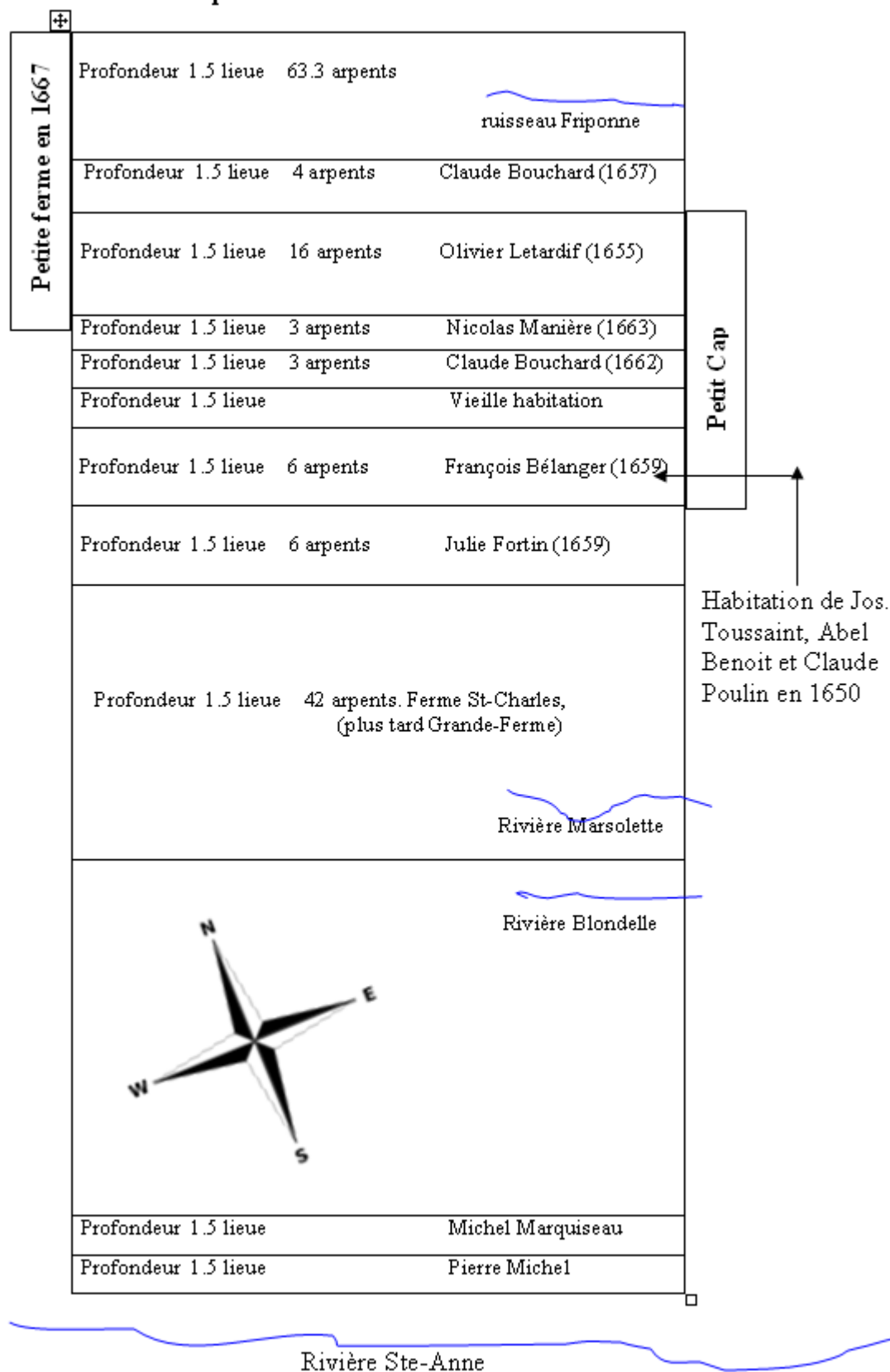
« Je choisis un lieu où un petit ruisseau et de plaine mer, où les barques et chaloupes peuvent aborder, auquel joignant y a une prairie de demie lieu de long et davantage de l'autre coté et un bois qui vas jusqu'au pied de la montagne dudit cap tourmente [...] »²

Cette ferme deviendra pour un temps la réserve alimentaire des habitants. De concert avec Emery de Caen³, dès juillet 1626 débuta la construction de la première ferme qui sera occupée par le couple Nicolas Pivert et Marguerite Lesage, leur petite-nièce et cinq hommes. Plus tard, les pères récollets y érigeront une chapelle, tels que mentionner par Champlain dans ses écrits :

« [...] bien qu'il entait en juillet, je fis néanmoins employer la plupart des ouvriers à faire ce logement, l'étable de soixante pieds de long et sur vingt de large, et deux autres corps de logis, chacun de dix-huit pieds sur quinze, faits de bois et de terre. À la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie. »⁴

Les travaux débutés en juillet seront terminés le 24 septembre. Ainsi commença l'histoire de trois fermes dans la même région. Située entre la rivière Blondel et la terre de Julien Fortin, une ferme se vit octroyer différents noms : Saint-Charles, Saint-Joachim et ferme d'en haut. La Petite Ferme pour sa part fut dénommée ferme d'en bas ou Saint-Joseph. Elle était bornée au nord-est par le Cap-Tourmente et au sud-ouest par le lot de Claude Bouchard. Chacune d'elle fut cédée à bail par la Compagnie de Beaupré. La seconde dite ferme du milieu, se trouvant entre la petite ferme et celle de Saint-Charles.

Les terres du Cap Tourmente à la rivière Ste-Anne en 1663



Carte 11 chap 14 Les terres de Cap Tourment 1663

Malheureusement, le 9 juillet 1628, les frères Kertk, David, Lewis et Thomas, remontent le fleuve pour venir attaquer Québec. Chemin faisant, ils envoient une barque chargée de soldats pour incendier la ferme et massacrer les animaux⁵. Cette méthode de la « terre brûlée » était très populaire à l'époque. L'endroit sera connu sous le vocable de « Petite Ferme » et abandonné entre 1628 et 1664.

Mgr François de Laval se procurera le terrain de la petite ferme⁶ le 14 août 1664 pour 2 980 livres tournois. Le 21 août suivant, il acquerra la part de Jacques Duhamel, soit la huitième portion que possédait la compagnie de Beupré depuis 1636 pour la somme de 1250 livres tournois. La ferme devait être exploitée dans un premier temps par Romain de Trépigny le 12 juillet 1667 {Rageot}, mais a réellement commencé le 1^{er} avril 1668. Le bail stipule : « *Jouira led preneur de tous les logis et bâtiments qui sont sur lad terre* » d'ailleurs sur la terre se trouve déjà une maison en pierre construite entre 1664 et 1667 mesurant 11 mètres sur 9 {34 pieds sur 27}. On y retrouve également une grange-étable en madrier. Six ans plus tard, soit le 8 février 1673 {Rageot}, la ferme est louée à Pierre Gagné époux de Louise Faure et fils de Louis et Marie Michel.

« [...] *Et confesse avoir baillé Et délaissé a tiltre de ferme Et loyer a prix dargent du premier Jour de May prochain pour Sept Année suivant Et accomplies qui Eschouront a pareil Jour Et promet pendant Lld temps garantir et f^e Jouir a Pierre Gagner habitant en la Seigneurie de Beupré présent et acceptant preneur et luy led temps durant une terre Et ferme Nommée la ferme d'en bas size Et Scituée au Cap tourmente en lad seigneurie avec toute les circonstances Et despendances &c ainsy qui l'est de présent Joignant d'un costé a la terre de Claude Bouchard D'autre les terres Non concedées »*

Malheureusement, Pierre se désistera rapidement. Le 7 novembre 1668 {Rageot}, Claude Bouchard époux de Louise Gagné, signe un contrat de location de sept années, mais ne débutera que le 1^{er} mai 1669. Bouchard. Plus tard, Mgr de Laval par l'entremise de Jean Dudouyt du Séminaire de Québec, la louera à Pierre Gagnon en 18 juin 1674 {Becquet⁷}.

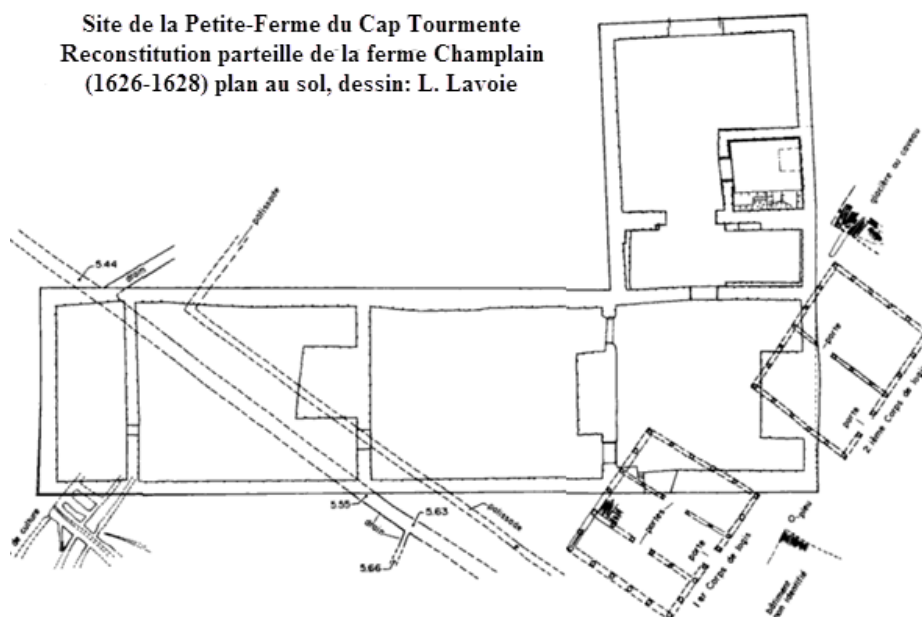
Ce dernier quitte l'endroit en 1677 avant la fin du bail. Le Séminaire de Québec commence alors l'exploitation de la ferme pour ses propres fins à l'aide de ses domestiques. Il est compréhensible de voir se désister ceux qui ont loué cette ferme. Les communications entre la ville et Cap-Tourmente sont difficiles au XVII^e siècle. Il n'existe pas de chemin sur le domaine, il faut prendre le canot.

Enfin grâce aux archives du Séminaire de Québec, on découvre qu'il y a 80 écoliers présents pour une période de 30 jours. Deux ans plus tard, 80 autres y seront inscrits et ce rituel durera plusieurs années. Finalement, en 1759, lors de l'attaque par Wolfe, la petite ferme est l'objet d'un pilonnage de boulet par la flotte anglaise. Les dégâts sont considérable⁸.

On remplace portes, fenêtres et récupère tout ce qu'on peut. Débutés en 1762, les gros travaux s'échelonnent sur plusieurs mois. À la fin de 1763, presque tout est restauré. Il en aura coûté la somme de 4 967 livres 1 sol et 4 deniers.

En 1992, suite à d'importantes excavations, on découvrit certains vestiges qui occasionnèrent une ébauche de recherche. L'emplacement situé dans la Réserve nationale de la faune à Cap-Tourmente fut mise à jour par l'archéologue Jacques Guimond. Les fouilles ont permis de retrouver des milliers d'artefacts et quelques murs en pans de bois, dont les

colombages son planté en terre et comblés par du pisé, forme architecturale apparentée à celle de la Normandie et de nombreux artefacts.



Les traces des premières constructions en Nouvelle-France sont rares. C'est à l'été de 2008 que des fouilles plus en profondeur furent entreprises aux abords du centre administratif de la Réserve nationale de la faune. Ces recherches ont révélé au grand jour des vestiges de la petite ferme dite la ferme de Champlain.

L'archéologue découvrit un fond de cabane, soit une forme d'habitat des plus élémentaires. Ce bâtiment est composé de pièces sur pièce, c'est-à-dire de billots grossièrement équarris et empilés les uns sur les autres. Les interstices remplis de glaise mouillés, et ultérieurement de mortier. Elle mesure à peine quinze pieds de long sur quatorze de large et repose sur quatre solives. Ces vestiges comprennent les restes d'un plancher en pin blanc ainsi que ceux de poteaux plantés en terre marquant l'emplacement de deux murs, et la base d'un troisième, fait de planches.

Du côté est de la maison fut trouvé un caveau à légumes creusé dans le sol. Ce mur de la glacière était recouvert d'un revêtement de bois, sans doute des demi-rondins partiellement calcinés disposés contre un mur d'argile⁹.

2. L'habitation de Toussaint

L'habitation de Toussaint ou ferme du Milieu pour sa part, fut cédée à bail le 8 novembre 1650 {Audouart} pour une période de six ans à Abel Benoist et à Claude Poulain par Olivier Letardif. Entre 1656 et 1659, on ignore qui en avait la métairie. Le 9 juin 1659, une partie du terrain fut alloué par le gouverneur d'Argenson à François Bélanger.

Située au milieu du petit cap à Saint-Joachim, elle mesure six arpents de front sur le fleuve, sur 126 arpents de profondeur et voisine des ruines de la petite ferme. Elle sera remise à Mgr de Laval le 18 mars 1666. Borné d'un côté par la terre de Julien Fortin et au nord-est par celles non concédées en 1659 {ferme St-Charles}

François Bélanger fut un homme marquant de son époque. Né en France à Séez le 7 octobre, le journal des jésuites mentionne que le 9 août 1653, il accepte la charge de syndic¹⁰ des habitants de la future paroisse de Sainte-Anne-de-Beaupré. Marié avec Marie Guyon 1627, il exploite avec Massé Gravel un lot sur la côte de Beaupré. Le 24 mars 1655, Gravel vend sa part à Bellanger.

3. La ferme Saint-Charles dite Grande ferme



Site de La Grande Ferme en 1749,
Illustration par Bernard Duchesne, 2004.



Partie ouest de la première maison
photo par Artéfactuel

Suite au traité Saint-Germain-en-Laye signé le 29 mars 1632 avec l'Angleterre, Champlain retourne en Nouvelle-France. Heureux et désolé de voir la petite ferme détruite, il la rebâtira, mais cette fois plus près de Québec, à l'endroit où se situe aujourd'hui la paroisse de Saint-Joachim. Dès 1636 ou avant, la ferme dite d'en haut ou ferme St-Charles sera exploitée. Son corps de logis est de 50 pieds {15.24m} sur 30 pieds {9.25m}.

À la mort de Champlain, la compagnie de la Nouvelle-France prend la relève et afin d'aider à la colonisation. Le roi concède la Seigneurie de Beaupré à Antoine Cheffault, Sr de la Renardière avocat de Paris et ses associé¹¹ le 15 janvier 1636, ce territoire comprend :

« C'est à savoir l'Etendue des terres contenues depuis les bornes du S{ieur} Giffard en dessendant le fleuve de St Laurens en la Nouvelle France, jusqu'à la rivière du gouffre sur six lieües de profondeur dans les terres ». Soit : de la Chute Montmorency à la rivière du Gouffre à Baie-Saint-Paul.

La même année, la Compagnie de Beaupré voit le jour et cherche à maximiser l'établissement des habitants sur ce domaine. Celle-ci désormais responsable du peuplement de la seigneurie du même nom, se doit de nourrir la population, de l'accroître et de développer le territoire. On désigne Olivier Le Tardif comme leur représentant.

Olivier Le Tardif

Déjà sous-commis de la Compagnie de Caën après 1629, Le Tardif est interprète aux langues montagnaises, algonquines et huronnes. Premier commis du magasin de Québec en 1632, il est désigné commis général de la Compagnie des Cent-Associés en 1633 à Québec. Il collabore au travail des missionnaires en appuyant les Jésuites et en servant de parrain à des indigènes.

Il est né vers 1602 à Étables {aujourd'hui Étables-sur-Mer}, près de Saint-Brieuc en Bretagne. Le 24 mai 1618, il s'embarque à Honfleur pour le Canada, sur un navire de la « Compagnie des Marchands » et arrive à Tadoussac le 24 juin. Le 18 août 1621, les notables de Québec envoient une requête au duc de Montmorency pour la rendre au roi Louis XIII, demandant que cessent les chicanes entre les compagnies de commerce rivales qui contrôlent le Canada. Le Tardif sera l'un des signataires.

En 1626, lors du retour de Pontgravé en France, Olivier est déjà sous-commis du magasin de Québec. La colonie meurt littéralement de faim et devant la flotte anglaise Champlain capitulera¹² le 19 août 1629. Il charge à ce moment Le Tardif de remettre à Louis Kertk, les clés de la ville. Kertk {Kirke} prend possession de l'habitation française alors gardée par Corneille de Vendremur et Olivier Le Tardif. Ce conquérant en confia la garde à Olivier Le Baillif, ancien commis de Guillaume de Caen, à présent au service des Anglais.

La prise que Québec apporte son lot de surprise. Originaire de Madagascar ou de la Guinée et âgé de 7 ans, l'enfant est l'esclave du commandant britannique David Kirke. Il sera vendu à Olivier Le Baillif, pour la somme de 50 écus¹³, qui en quittant Québec en 1632 le donne à Guillaume Couillard¹⁴. Ce dernier le fera éduquer dans une école fondée par le jésuite Paul Le Jeune. Le 14 mai 1633, le jeune noir est baptisé et reçoit le nom « *d'Olivier Le Jeune* », combinaison du prénom d'Olivier Le Tardif et du nom de famille du jésuite. Il décède le 10 mai 1654 ou le registre de sépultures le qualifie de « *domestique* ». On lui accorda l'affranchissement¹⁵.

La Nouvelle-France adoptera la traite des esclaves¹⁶. Dans des lettres du 10 août, 31 octobre et 6 novembre 1688, M. de Denonville gouverneur et M. de Champigny intendant, demandent au ministre de la Marine de suppléer;

« [...] les gens de travail et les rares domestiques par des nègres importés de la Guinée. » En 1689, M. de Seignelay répondit « *Sa Majesté trouve bon qu'on les fasse venir pour la culture des habitants, mais il est bon de leur faire remarqué qu'il est à craindre que ces nègres, venant d'un climat si différent, ne périssent en Canada.* »

L'esclavage n'est pas récent, Jean-Baptiste Colbert {1616-1683}, fera promulguer le « *Code Noir* » en mars 1685, par Louis XIV renfermant 60 recommandations. L'article 44 se lit ainsi :

« *Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers, sans préciput et droit d'aînesse, n'être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre quints, en cas de disposition à cause de mort et testamentaire.* »¹⁷

L'ordonnance de l'intendant Raudot du 13 avril 1709 décrète; « *que tous les Panis et Nègres, qui ont été achetés ou qui le seront dans la suite, appartiendront en pleine propriété à ceux qui les ont achetés, comme étant leurs esclaves* ». On retrouvera leur présence sur les testaments avec les outils et les différents biens. De plus le même jour¹⁸ l'intendant déclarera :

« *Nous sous le bon plaisir de Sa Majesté, ordonnons que tous les Panis et Nègres qui ont été achetés et qui le seront dans la suite, appartiendront en pleine propriété à ceux qui les ont achetés comme étant leurs esclaves.* »

Le 1^{er} septembre 1736 M. Hocquart¹⁹ publiait une ordonnance relative à ce que leur affranchissement, exige un acte passé devant notaire.

Toutefois ces esclaves au Canada, existaient dans une minime proportion comparativement aux colonies britanniques, qui en faisaient un véritable commerce. On les vendait parfois aux Français comme troc de marchandises, dans les postes de l'ouest. Le dictionnaire généalogique de Tanguay en énumère près d'une centaine, appartenant la plupart à la région de Montréal. L'article 47 de la capitulation de Montréal²⁰ en 1760 est ainsi conçu :

« *Les Nègres et Panis des deux sexes resteront en leur qualité d'esclaves en la possession des Français et Canadiens à qui ils appartiennent; il leur sera libre de les garder à leur service dans la colonie ou de les vendre; ils pourront aussi les faire élever dans la religion catholique.* »

De ce fait, dans la Gazette de Québec numéro 969 daté du 18 mars 1784 on lit : « *A Vendre : Une Négrresse qui est présentement en ville. L'on pourra s'adresser à Madame Perrault pour le prix.* » Dans celle du 25 mars suivant : « *À vendre; un Nègre âgé d'environ 25 ans, qui a eu la petite vérole. Pour plus amples information, il faut s'adreser à l'imprimeur.* »

En 1694, Jacques Le Ber demandera le baptême pour l'un d'eux et en fera confirmer un second par Mgr de Saint-Vallier; en 1763. Un homme noir de M. Ignace Gamelin et une négresse de la baronne de Longueuil furent mariés et libérés; « *Nous n'avons jamais, "écrit M. Sulte", voulu vendre ni Panis, ni Nègres, jamais nous ne les avons employés aux travaux des bêtes de somme, mais comme des domestiques formant partis de la famille de leur maître.* »²¹

C'est ainsi que Le Tardif entre en contact avec le premier esclave du Canada. Olivier retournera en France à plusieurs reprises soit en 1642, 45 et 47 d'ailleurs, les archives de la ville de Rouen conservent son nom sur de nombreux documents, comme marchand d'Honfleur et du Canada. Lorsque Samuel de Champlain rédige son testament, peu avant son décès en décembre 1635, Le Tardif agira comme témoin.

Nommé premier commis du magasin de Québec de la Compagnie des Cent-Associés en 1632, il recevra conjointement avec le sieur Jean Nicolet en mai 1637, la terre dite de Belleborne {160 arpents}, dans la banlieue de Québec. Il épousera Louise Couillard, fille de Sieur Guillaume Couillard de l'Espinay et Guillemette Hébert le 3 novembre 1637 à Notre-Dame, Québec.

Étant la fille de Guillemette Hébert, elle est donc la petite-fille de Louis Hébert et Marie Rollet. Devenu veuf en novembre 1641, Le Tardif est nommé commis général de la compagnie des Cent-Associés la même année. Chose intéressante il adoptera en 1644, la Huronne Marie-Olivier Sylvestre Manitouabe8ich qui sera la première Amérindienne à épouser un Européen le 3 janvier 1644 à Québec; Martin Prévost. Cette petite autochtone habitait avec Le Tardif depuis fort longtemps. La relation des Jésuites de 1637 mentionne cinq baptêmes algonquins donc celui de la petite adoptée.

« Le 14 du mesme mois {novembre} nous baptisames en nostre chapelle de Kebec, avec les saintes ceremonies de l'Eglise, un petit enfant âgé de quelques mois; ses parents le nomment Ouasibiskounesout, et Monsieur Gand {commissaire pour les Cent-Associés} l'appela François. Ce pauvre petit estoit fort malade; Dieu luy rendit bien tost après la santé. Son père se nomme Mantoueabeouisshit, et sa mère Outchibahabanoukoueou. Ils ont donné une petite fille de leurs enfants au sieur Olivier, qui la chérit tendrement; il l'entretient et la fait eslever à la Française; si cette enfant s'en retourne par fois ès cabanes des Sauvages, son père, extremement aise de voir sa fille bien couverte et en fort bon point, ne l'y laisse pas demeurer longtemps, la renvoyant en la maison ou elle demeure²². »

Olivier sera nommé commis de messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France le 2 décembre 1645. Le temps et ses bons services font de lui l'agent et le procureur de la compagnie de Beupré. Le 17 avril 1646, il acquiert un huitième de la Seigneurie de Beupré, moyennant la somme de 1500 livres.

Se sentant seul, il passe en France et épouse en secondes noces Barbe Émard, fille de Jean Emard et Marie Bineau et veuve de Gilles Michel et belle-sœur de Zacharie Cloutier fils. Le contrat est signé le 16 mai 1648 à La Rochelle, Charente-Maritime, Poitou-Charentes, France devant le notaire Guyard de Fleury. Le mariage a lieu le 21 mai 1648 à Saint-Barthélemi, La Rochelle, en présence de Zacharie Cloutier père. Celle-ci était originaire du même village que lui, soit Étables en Bretagne.

Il revient en Nouvelle-France et reprend son poste de commis général de la Compagnie en mai 1648. Il sera témoin au contrat de mariage de Marie Couillard et du Sieur François Brissot de la Rivière le 4 octobre 1648 et présent au mariage de Guillaume Couture et Anne Égard le 16 novembre 1649 à Lauzon, Chaudière-Appalaches, Québec. En 1653, Le Tardif cède sa propriété de Belle borne, qui devient la châtellenie de Coulogne, et obtient une terre à Château-Richer où il s'établit. De ce jour, et ce jusqu'en 1659, il exercera la charge de juge seigneuriale de Beupré. Malheureusement, une dégénérescence précoce lui fait négliger ses fonctions. François Bélanger sera nommé son curateur.

Le 13 avril 1662, il vendit ses droits seigneuriaux²³ de Beupré à un riche marchand de Québec, Charles Aubert de la Chesnay. Deux ans plus tard, ce dernier cède l'entière seigneurie à monseigneur de Laval. Cet ancien collaborateur meurt à Château-Richer et y est inhumé le 28 janvier 1665.

Olivier Le Tardif, dont les enfants prendront le patronyme de « *Tardif* », possède une vaste descendance. Du premier mariage, on ne connaît qu'une progéniture; trois autres naquirent de la seconde union. Il est l'ancêtre des Le Tardif ou Tardif d'Amérique.

Nourrir la population

L'enjeu est important pour la compagnie la Nouvelle-France. La population compte sur les produits de la ferme Saint-Charles. Champlain est mort, mais a-t-il commencé à construire la nouvelle ferme? Malgré des avis partagés, l'éventualité est probable. Comme vue, les seigneurs de Beaupré ont l'obligation de ce vaste domaine et décidèrent de rétablir la grande ferme dite ferme Saint-Charles.

La population est à 49 % en bas de 20 ans; elle fait partie des 20,9 % de la démographie globale qui s'adonne à l'agriculture en Nouvelle-France. L'autosuffisance alimentaire ne se réalisera qu'en 1660. Pour l'instant, il incombe à la Compagnie de fournir la nourriture de base, et de pourvoir les habitants en articles indispensables. Tâche ardue, d'autant plus qu'il est difficile d'acheminer les récoltes, faute d'une route praticable, il faut impérativement la transporter cajeux, {radeaux entourés d'une barrière}.en jusqu'à Québec.

Le journal des jésuites de 1653 mentionne d'ailleurs ce problème. Comme on le constate, les déplacements entre la partie rurale et urbaine sont limités. L'habitant n'a d'autre option que de s'auto suffire. Appartenant à la Compagnie, le domaine du Cap-Tourmente est sous la responsabilité du procureur Le Tardif. Il lui incombe donc de trouver des hommes en mesure d'entretenir et de cultiver la ferme Saint-Charles. Les premiers seront les frères Mathurin, Pierre et Jean Gagnon. Ils exploiteront la ferme jusqu'en 1646. Malheureusement, le premier contrat de fermage fut perdu.

Parti momentanément pour la France, à son retour, Olivier Le Tardif affermera cette métairie à Louis Gasnier, notre ancêtre, dont nous verrons ultérieurement en détail les tenants et aboutissants. Il sera remplacé par Claude Poulain, Abel Benoist, puis par Claude Bouchard qui signe le 30 juillet 1657 pour une période de six ans, « *avec quatre bœufs, six vaches, pour le prix de 20 livres de beurre pare vache et 75 minots de blé froment* ». Abandonné temporairement en raison de l'invasion des Iroquois en 1661, le fermage reprendra le 7 février 1667 {Rageot} lorsque Mgr de Laval, loue l'Habitation à Pierre Saint-Denis pour six ans.

La route vers le Cap-Tourmente connaîtra rapidement de l'importance. Aujourd'hui, elle est l'une des plus vieilles d'Amérique du Nord. Débutant au Vieux-Québec, elle passe par Beauport, Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Beaupré, Saint-Joachim et se termine au Cap-Tourmente.

Julien Fortin dit Bellefontaine

Julien Fortin exerce le métier de boucher à Notre-Dame-de-Vair au Sarthe, lorsqu'il épouse Marie La Vye²⁴ fille de Gervais LaVye propriétaire de l'hôtellerie « *Le Cheval Blanc*. » Marie décèdera en 1628.

« *Le 26 de novembre 1619, espousa en l'église de Ntre dame Julian fortin avec marie lavye parens gervais la vie père et la vye son frère et un sien beau-frère Jean roys marin leonart plessis Guillaume et andré lescours et autres par nous Curé* ».

De cette union naîtront trois enfants; Julien né le 9 février 1620 Saint-Cosme-de-Ver. Il deviendra seigneur de la Compagnie de Beaupré; Hélène née le 3 avril 1622, mais décédée le

21 novembre 1626; Mathurin né le 25 novembre 1627, il demeurera à Notre-Dame-de-Ver ou il épousa Rose Debray dont il eut une descendance.

« Le 9 février 1621 fut baptisé Julian filz de Julian fortin et de maryse lavye sa fe et fut le parin François loriot et la marainne denise fouet vve fortin par nous curé ».

Célibataire Julien parti de Dieppe pour le Canada en 1650, avec un groupe dont Claude Bouchard, et Simon Lereau ancêtre des L'Heureux.. Dès son arrivée, il reçoit une concession de cinq arpents de front sur la côte de Beaupré. Il la revendra moins de quatre ans plus tard à Robert Caron.

Heureux homme et en amour, il passe un contrat de mariage le 23 octobre 1652 {Auber} avec Geneviève Gamache. Nicolas Gamache son frère promet de donner habit, meuble et linge. Le notaire termine l'acte avec cette mention : *« fait et passé en l'habitation de Toussain au dict Cap de Tourmente Lan et jour que dessus et présence de florent buisson et abel benoist demeurants ode. Cap de Tourmente tesm. »*

Puis le 11 novembre 1652 le mariage est célébré dans une chapelle domestique au Cap Tourmente {à Saint-Joachim de Montmorency} par le Père Paul Ragueneau, supérieur des Jésuites l'acte se trouve au registre de la paroisse Notre-Dame de Québec.

« Le 11e de nov. 1652, après publication faite de deux bans le 28. d'oct. le 3. de nov. e dispense obtenue du 3e, ne s'estant trouvé aucun empêchement le r.p. Paul ragueneau Supérieur des Mission de la Compagnie de Jesus en ce pays, e grand Vicaire de Monseigneur l'archv. de Rouen : a interrogé Julien fortin fils e héritier de Julien e de defuncte Marie La vie de la paroisse de Notre-Dame le verd Evesché du Mans d'une part; et genevieve Gamache fille de Nicolas gamache dit La marre de Jacqueline cadot de la paroisse de St-Illier la ville, Evesché de Chartres en beausse d'autre part, lesquels ayant donné leur mutuel concentement par parole de présent il a sonnellement mariés disant la messe au Cap de Tourmente en présence de témoins connus, le Sieur le Tardif, Louys Gangnier, Claude Auber »

Économe, il achète en 1657 pour la somme de 200 livres, le huitième des parts de la seigneurie de Beaupré et de l'île d'Orléans de Charles de Lauzon-Charny, lieutenant de la Nouvelle-France. Cinq ans plus tard, il revend ce bien à Mgr de Laval, évêque de Québec, pour 750 livres tournois.

Parmi les miracles consignés en 1667 par le curé Morel ce dernier avait noté en 1666; *« Barbe Fortin, fille de Julien Fortin belle fontaine habitante de Beaupré âgée de douze ans ou environ attaquée d'une pleurésie et en danger de mort, ayant été recommandée à Ste Anne par ses pere et mère qui luy firent un vœu et une neuvaine recut aussytot parfaite guerison à la fin de la neuvaine. »*

Julien Fortin dit Bellefontaine ex-coseigneur de Beaupré et de l'île d'Orléans décèdera en sa demeure, le 21 novembre 1687 âgé de soixante-six ans et neuf mois. Son corps fut inhumé le lendemain dans le petit cimetière entourant l'abside de la première église de la paroisse Saint-Joachim de Montmorency.



Fondations de la première église de St-Joachim, à la grande ferme du Cap Tourmente, Québec, Canada.

Construite en 1685, la paroisse de Saint-Joachim fut érigée canoniquement le 18 septembre 1721. Situé à l'est de la Côte-de-Beaupré, près du Cap-Tourmente et du fleuve Saint-Laurent. À présent, ne restent que les ruines de la première chapelle de Saint-Joachim, détruite en 1759 par les armées du général James Wolfe en marche vers Québec.

4. Un premier contrat pour Louis Gasnier

Comme dit, Olivier Le Tardif est coseigneur de Beaupré depuis 1646, mais aussi commis général de la Compagnie de la Nouvelle-France. Comme tel, il doit s'acquitter de ses fonctions, de trouver une personne désirant prendre la relève des frères Gagnon à la ferme Saint-Charles. Son choix se tourne vers Louis Gasnier. Dans le bail, Louis est identifié sous le nom de Garnier.

Parti pour la France en 1645, Olivier Le Tardif revient suite à un voyage de 44 jours, arrive le 14 octobre 1646 à Tadoussac à bord du vaisseau le Petit Saint-Christophe de La Rochelle²⁵ et rejoint Québec le 17 du même mois²⁶. Le Tardif, ami des Juchereau, aura été à même de connaître et d'apprécier la valeur notre ancêtre Louis. C'est sans doute pourquoi il lui propose le bail de la métairie de Saint-Joachim. Comme l'écrit en 1958, l'abbé J. Adrien Gagné, « *notre ancêtre arrivé depuis peu dans la colonie, avait dû créer déjà une excellente impression pour qu'on lui confie l'exploitation d'une ferme aussi bien pourvue* ».

Le contrat passé le 27 octobre 1646 {Bancheron²⁷} révèle que Louis habite Québec et qu'il connaît bien la ferme. « *Louis Garnier laboureur demeurant a présent a Quebeq [...] disant led preneur bien savoir & Congnoistre pour sestre transporté sur les lieux & avoir vue & visite le tout,* ». Ainsi il prend la relève des frères Mathurin, Pierre et Jean Gagnon qui restèrent à la ferme Saint-Charles jusqu'à la fin de 1646. Louis exploitera la ferme sous certaines conditions.

« *Ledit preneur sera tenu comme Il promet de bien labourer et ensemençer bien et duement au temps necessaire, lesd terres labourables A la charge toutes fois que led Sieur bailleur aud nom luy fournira moitié de la semence qu'il sera a propos Et lesd preneur entretiendra Comme il fault a ses despend la closture qui est desja faite aux terres*

labourables, jardin & autres choses qu'il sera a propos et fera led preneur les fruits de laoust & recolte des grains a ses despens et aussy les fera mettre en grange au temps convenables Et les fera en luy baillant un homme de la part dud S^r Le Tardif tous battre et la Moitie de la recolte Et autres fruicts provenant de lad Mestaye appartiendra entierement ode Sieur bailleur qui choisira preferablement Aud preneur la moitye de lad recolte & autres choses provenant de lad ferme. Dont la moitye de tout ce qui en proviendra Et la premiere annee eschera ode jour & feste de Toussainct, de lan prochain mils six cent quarante sept. Qui sera payé sans delay aud sr bailleur »

La métairie comprend « maison, grange, étables, court jardin, terres labourables, prez et bois ». Il s'y trouve également plusieurs animaux. À la fin du bail, il payera une somme de 60 livres. C'est avec paraphe qu'il signe ce premier contrat devant les témoins Jean Guyon²⁸ et Henri Pinguet²⁹.

« [...] deux bœufs de septs ans Et deux autres bœufs de trois ans pour servir pendant led trois années au labourage et choses necessaires aud preneur pour son soullagement Et outre recongnoist que led sieur bailleur aud nom luy a baillé & laissé trois vaches d'environs huit ou neuf ans et trois autres de plusieurs aages Avec un toreau aage de pres de deux ans, les escroits desquelles bestes, led sieur bailleur aud nom aura la moityé Et du beurre qui en proviendra chaque Année en aura aussy [...] »

Il dut signer avec fierté, puisqu'il a une ferme à exploiter, et en mesure de donner un toit à sa famille qui grossira au cours des ans. Pour la seconde fois, il passe un acte officiel en son pays d'adoption. Peu avant la fin de la première année du bail, Louis se présentera avec Olivier Le Tardif³⁰ le 3 novembre 1647 {Lecoustre}. Il acceptera de poursuivre trois autres années le bail précédent. Ce nouveau contrat confirme, que de part de d'autres on semble plus que satisfait et l'on veut s'assurer que la collaboration se prolongera quelques années.

Les termes sont similaires, sauf qu'il devra labourer des terres avoisinantes, mesurant environ 18 arpents, et ce au rythme de deux arpents par année. Il s'engage également à dédommager le locateur, si à la fin du bail, il n'a pas labouré les dix arpents au cours des cinq années à courir. Cette prolongation de bail lui permet de disposer de quatre bœufs qui serviront au labour et pour faire souche {donner naissance}, ainsi que sept vaches à lait et lui appartiendra 50 % des autres vaches qui naîtront. Il pourra aussi profiter d'un taureau jusqu'à ce qu'il en ait un autre « suffisant ». Il y a aussi une petite génisse, laquelle est

« [...] appreciee par les partyes a trente livres le dit Le tardif en relevra quinze livres et sur led Gasnier, et demeurera Metoienne comme les autres escrois et pour les cochons qui se monte a une truie d'un an et cinq noritureaux de trois mois led Gasnier en rendra a la fin du bail autant et les escrois sortant des cochons aussy seront par moitié.[...] »

Les témoins à ce second contrat sont Me Jean Lesueur³¹, prêtre et Charles Cadieux³² qui signeront ainsi que Le Tardif et Gasnier. Louis respectera ses engagements et sera libéré de ses obligations le 31 mars 1652 {Audouart}.

« Le dit contract cy dessus a este accomply suivant sa teneur par le susdit Louis Gagnier pendant lequel y a satisfait a toutes les closes & conditions y portées et la pnte es cassé & annullé du consentement dud S^r Le Tardif lequel en tient quitte led Gagnier faict a Quebecq en lestude du Notaire soubsigné le dernier jour de mars Mil six cent cinquante trois et ont lesd Le tardif & Gagnier signé. »

L'on sait peu de choses des sept années que Louis Gasnier et Marie Michel ont passé à la ferme Saint-Charles. Durant ce temps, la famille s'agrandit. Pierre est le premier enfant à naître en Nouvelle-France. Il fut baptisé à la paroisse Notre-Dame de Québec le 27 mars 1647. Son parrain le seigneur Le Tardif et la marraine Hélène Martin.

« Le 27 mars 1647 Jay baptisé hier un fils nouvellement née de Louys gasnier et Marie Michel a femme nomme pierre par le S^r ollivier le Tardif et helene Martin³³ ses parrain et marraine ».

Pierre épousera Louis Faure, fille de Jean et d'Osanne Planchet de La Rochelle. Ensemble, ils passeront un contrat de mariage le 28 octobre 1668 {Auber}. Le 13 mars 1679 {Duquet}, il recevra une concession au Cap-Saint-Ignace de son cousin Louis Gagné dit Bellavance, sieur de LaFresnaye.

Cette première naissance à la grande ferme sera suivie de celle d'Ollivier le 7 mai 1649. Le même jour, c'est un voisin Jean Gagnon³⁴, qui ondoiera l'enfant.

« En l'année 1649, 7 juin, moi Joseph J Dupeyron Soc. Jésus Prêtre vice agent de la paroisse ai solennellement conférés Cérémonie de baptême au nourisson naissant le 7 conjoint Louis Gasnier Et Marie Michelle dans la maison du seigneur Olivier Le Tardif situé dans Un endroit appelé le Cap-Tourmente dans ce cas avait déjà été baptisé en Privé par Jean Gagnon résident de cette région en raison du danger de Retard il fut appeler Olivier le parrain Nicolas Jucherau dit de St-Denis et Barbe Emard³⁵ femme dud seigneur Le Tardif. r.p. Joseph Duperon »

Un autre enfant viendra au monde sur la métairie Saint-Charles : Louis, naît le 7 et fut baptisé le 18 juillet 1651. Le registre de l'église Notre-Dame de Québec en conserve la trace, tout comme celle des deux précédents.

« En l'an du Seigneur 1651, le 7 juillet, est né un enfant aux conjoints Louis Gagnier et Marie Michelle que, en { ? } le R.P. Paul Ragueneau a baptisé solennellement avec les cérémonies habituelles le 18 du mois de juillet Les parrain et marraine furent Robert Giguère³⁶ et Marguerite Cochon, épouse de Jean Gagnon. À l'enfant fut imposé le nom de Louis »

Louis épousera à Château-Richer, le 9 février 1678, Marie Gagnon, fille de Jean et de Marguerite Cauchon sa marraine, et voisine de ses parents à la métairie Saint-Charles. De cette union naîtra, Marie-Thérèse, laquelle optera pour la vocation de religieuse, est la première des Gasnier d'Amérique. Comme vue, elle entrera chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec le 5 juin 1721 et portera le nom de Sœur Saint-Laurent. Marie-Thérèse décède le 1^{er} septembre 1700 à l'âge de 29 ans.

La ferme Saint-Charles joyau du Cap-Tourmente va bon train. Monseigneur de Laval s'intéresse à ces vastes et belles prairies très tôt. C'est probablement du pont du navire, *Le Sacrifice d'Abraham*, qui le conduit à Québec³⁷ le 16 juin 1659, qu'il vit pour la première fois ces terres. Son choix est stratégique, sur le point de fonder le Séminaire il désire acquérir les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans déjà très peuplée. Les revenus qu'il en tirera ne peuvent qu'augmenter avec les années ainsi que la superficie du terrain en culture.

Entre 1662 et 1668, l'évêque achètera au coût de 8,900 livres tournois les huit parts de la seigneurie de Beaupré, et subviendra du même coup aux besoins alimentaires du Séminaire de Québec. Le premier à céder sa portion est Julien Fortin Sieur de Bellefontaine qui l'avait acquise de Charles de Lauson³⁸ le 23 août 1657 {Rouer de Villeray} pour 700 livres. Il paye même « en nature de castor » un coin de l'île d'Orléans qu'il revend avec profit à Mgr de Laval³⁹ le 11 février 1662 {Auber} pour 750 livres. Julien Fortin vie à Château-Richer aux recensements de 1666, 1667 et 1681.

Ainsi, une part après l'autre, Mgr Laval prend le contrôle du territoire. Il changera en 1677 la dénomination de la ferme Saint-Charles pour celle de Grande Ferme. Cet endroit⁴⁰ accueillera des enfants qui apprendront à lire, à écrire, et compter en plus de différents métiers, dont l'agriculture. L'endroit forgera ainsi des ouvriers, des domestiques, des cultivateurs employés sur les terres du séminaire.

À ce jour, la ferme conserva ce nom. De 1668 à 1685, l'évêque de Pétrée et le Séminaire feront construire sur la face est de la maison, une extension de 100 pieds {30,48 m}. S'ajouteront des bâtiments de ferme dont une grange et une étable, un mur d'enceinte et une église qui sera agrandie en 1725. Jusqu'en 1759, la Grande Ferme offre un ensemble structuré où contremaîtres, engagés, curés, enseignants et écoliers se côtoieront. Pendant un certain temps, il existera que deux fermes : celle d'en bas soit la Petite Ferme et Saint-Charles. La ferme du milieu a disparu avec le temps. La plus considérable est celle d'en haut dont le premier fermier est Jean-Baptiste Guilbault.

Le 23 août 1759, lors de l'attaque anglaise, la paroisse et la Grande Ferme subirent d'importantes pertes; les maisons, les granges, les clôtures furent incendiées, les animaux tués ou volés. Suite à l'invasion de 1759, le curé Philippe-René Robineau de Portneuf⁴² ainsi que sept de ses paroissiens seront tués et les bâtiments lourdement endommagés. Le territoire est alors morcelé au profit des autres fermes du Séminaire. La maison est réduite au tiers de sa longueur et La Grande Ferme perd de son importance.

Malgré son triste état financier, le Séminaire de Québec voulut exploiter à nouveau la ferme de Saint-Joachim. Avant la guerre, on comptait à la Grande Ferme un cheptel de 150 bêtes à cornes, dont il ne resta rien. Le 10 juillet 1760, on accordera un bail à Julien Fortin et Marie Navers son épouse, d'une partie de la Grande Ferme. Selon le document daté de 1760, la location était pour cinq ans. Le Séminaire donna des animaux à Fortin. Il semble avoir été satisfait de son fermier, puisque le 18 octobre 1765, on renouvellera sa location pour sept ans⁴¹.

Toutefois, en 1866, dans un effort de relance de la ferme, l'habitation actuelle est érigée. Un quai est construit pour acheminer les denrées alimentaires au Séminaire à Québec. L'édifice la Grande-Ferme est un long bâtiment de pierres d'un étage et demi, rectangulaire, surmonté d'une toiture à versants recourbés..

En 1975, la maison est reconnue comme monument historique et une partie du terrain originel, soit 4 hectares, est racheté au Séminaire par le gouvernement du Québec. En 1979, l'endroit renoue, avec sa vocation éducative primaire; elle devient un Centre d'initiation et a pour mission de faire découvrir toute la richesse du patrimoine régional.

Aujourd'hui, elle est célèbre par son école des arts et métiers, son petit séminaire et sa chapelle, devenue la première église paroissiale de Saint-Joachim. Elle se situe dans la municipalité de Saint-Joachim, près du Cap-Tourmente.

En 1984, une corporation⁴³ fut fondée afin de veiller à la gestion et au développement de la Grande Ferme. Depuis 1996, cette corporation est propriétaire de la maison et du site qu'elle administre de façon autonome. Le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec contribue financièrement aux activités du Centre d'initiation au patrimoine.

Notes et références

CHAPITRE QUATORZIÈME

LA PETITE FERME

1. Œuvre de Champlain, tome 1, p 146
2. Œuvre de Champlain, tome 3, p. 125
3. La petite ferme du Cap-Tourmente, p 52
4. Œuvre de Champlain, tome 3, p. 126
5. Œuvre de Champlain, tome 3 p.170-172
6. Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans, p.59, 61 Contrat ratifié le 20 octobre 1668 devant le notaire Rageot.

Wikipédia; Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente; La Petite-Ferme partagera son terrain d'origine avec trois autres sur le territoire de la réserve : la Ferme de la Friponne, la Ferme du bout du cap {ou la Ferme du Cap Tourmente} et la ferme Chevalier.
7. Dictionnaire biographique du Canada : Romain Becquet, notaire, huissier, greffier de l'officialité diocésaine, juge seigneurial et seigneur, né au Bec {ou Becq}, près de Rouen, en 1640 ou peu avant, décédé à Québec le 20 avril 1682. À partir de 1665, il exerça la profession de notaire, s'intitulant même « notaire royal », alors qu'il semble n'avoir jamais eu une telle commission. Le 23 octobre 1678, il devint juge ou baillis haut-justicier du comté de St-Laurent, l'île d'Orléans et de la côte de Beaupré
8. La Petite-Ferme du Cap-Tourmente, p. 146,147, 148
9. La Petite-Ferme du Cap-Tourmente
10. Un syndic est une personne chargée de gérer les affaires et de défendre les intérêts d'une communauté.
11. {François Fouquet, Charles de Lauzon, Georges Berruyer de Manselmont, Jean Rozée de Saint-Martin, Jacques Duhamel et Jacques Castillon, chacun pour un huitième du territoire}
12. Œuvre de Champlain, Tome 3, p 129, 243
13. Relation des jésuites 1632 p. 12 et 1633 p. 25
14. Dictionnaire biographique du Canada : Champlain confia à Guillaume Couillard, deux jeunes Amérindiennes Montagnaise, Charité et Espérance, qu'il avait adoptées. Sous l'administration du gouverneur Jean de Lauzon, Couillard fut anobli par le roi, au mois de décembre 1654, « en faveur des services rendus au païs du Canada ».
15. Dictionnaire biographique du Canada
16. Mémoires et documents relatifs à l'histoire du Canada, p. 2
17. Recueil d'édits déclarations et arrêts concernant les esclaves nègres de l'Amérique, 1685
18. Mémoires et documents relatifs à l'histoire du Canada, p. 4, 5
19. Mémoires et documents relatifs à l'histoire du Canada, p. 6
20. Mémoire et document relatifs à l'histoire du Canada, p. 21
21. Mémoire et documents relatifs à l'histoire du Canada, p. 9. En 1784, leur nombre était de 304 : 212 au district de Montréal, 4 aux Trois-Rivières, 98 dans celui de Québec. Mais le 9 juillet 1793, la Chambre de l'Ontario vota une loi prohibant toute nouvelle importation d'esclaves et réglant les conditions d'affranchissement des enfants nés dans la servitude. L'esclavage reçut son coup de grâce en 1833 par un vote du Parlement britannique.

22. Bulletin de la société généalogie de Québec, Ste-Foy, Québec. P.59 à 61
23. Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans, p.54.
24. Registre numérisé de Notre-Dame-de-Ver, p. 148
25. Navire venu en Nouvelle-France
26. Journal des Jésuites p. 66
27. Histoire du notariat depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours p.39 : Henri Bancheron, commis au greffe et tabellionage du 27 octobre 1646 au 22 juillet 1647 à Québec. Le titre que de Montmagny avait octroyé à {Guillaume} Tronquet est contresigné comme suit : « *Par commandement de monsieur le gouverneur, Bancheron* » Ce fut celui qui prit la place de Tronquet au greffe et tabellionage de Québec dont il s'intitule commis. Henry Bancheron a pratiqué du 27 octobre 1646 au 22 juillet 1647 et son greffe contient 14 actes. C'est par erreur que dans la liste de M. de Montigny il est dit : Bancheron 1646-1667.
28. Jean Guyon est maçon de profession à Tourouvre. Il suivit Robert Giffard en 1634 et reçoit de ce dernier l'arrière-fief du Buisson. Jean participe à toutes les fêtes religieuses et populaires. Le Journal des Jésuites dévoile que lors de la Fête-Dieu de 1646, il marche avec un autre percheron Zacharie Cloutier
29. Bulletin des Recherches historiques vol 27, p. 99. Henri Pinguet est percheron. Marchand à Tourouvre, il immigre le 31 mai 1634 à Québec, avec sa femme Louis Boucher, et ses trois enfants Noël, Pierre et Françoise. Aussi marchand à Québec, il obtient la concession du fief de Pinguet près de Québec le 17 février 1638. Henri Pinguet habite la côte Ste-Geneviève à Québec. Ce petit seigneur cède la concession de Pinguet à son fils Noël le 25 août 1664
30. Histoire du notariat depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours p.39; En même temps que Laurent Bermen commence de pratiquer dans Québec, arrive Claude Lecoustre, qui au mois d'août 1647 prend lui aussi qualité de notaire royal en la Nouvelle-France et y passé des actes. Son greffe comprend 33 pièces du premier juillet 1647 au 4 octobre 1648. Le dictionnaire Jetté accorde à Lecoustre 54 actes, pour Claude Lecoustre dit Lachaisnée de l'archevêché de Rouen, notaire royal à Québec.
31. Dictionnaire biographique du Canada. Jean LeSueur dit abbé de Saint-Sauveur, prêtre, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec. Né vers 1598 en Normandie, il arrive sur le même bateau que Jean Bourdon. Il est le premier prêtre séculier et exerce son ministère aux environs de Québec, sous la juridiction des Jésuites, pour la paroisse de Québec et pour la mission de la côte de Beaupré, qu'il allait visiter périodiquement à la demande et aux frais de la Compagnie de ce lieu. Sa vie est intimement liée à celle de Jean Bourdon. Il décède à Québec le 29 novembre 1668
32. Charles Cadieux dit Courville, connaît la langue algonquienne, et agit comme interprète dans la région de Tadoussac où il s'adonne à la traite des fourrures. Au cours d'un voyage en France, il épouse Madeleine Macard. 1661, Courville obtient une terre dans la seigneurie de Beauport. Sa propriété s'étend de la rivière Montmorency jusqu'à la côte de Courville qui lui doit son nom. Le village de Courville s'y développe. La municipalité fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Beauport
Il aura une sentence déclarant Madeleine Macard {Maquart} séparée quant aux biens de Charles Cadieux Courville, habitant, son mari et ordre aux parties {d'une part Jacques LeSueur, prêtre, écuyer, curé de Saint-Sauveur, Jacques de la Mothe, marchand, Louis Péronne, sieur de Mazé, et d'autre part, Maître Michel Fillion, notaire royal, Étienne Banchault, Jacques Bréchon, Pierre le Gaigneur, Martin Prévost, Jean Grignon, créanciers de la communauté entre ledit Courville et sa femme} de produire les pièces justificatives de leurs créances dans la huitaine et pour faciliter l'instruction du procès, une commission est donnée au sieur de Villeray, conseiller . - 5 juillet 1664
33. Dictionnaire Jetté. P. 778. Hélène Martin est veuve de Claude Étienne. Elle se remarie le 3 septembre 1647 avec Médard Chouard, sieur DesGroseillers. Ce dernier fut explorateur et coureur des bois avec Pierre Radisson l'explorateur bien connu.
34. Jean Gagnon originaire de Tourouvre est un des frères Gagnon qui occupa la grande ferme avec ses frères, avant Louis Gasnier. Il est l'époux de Marguerite Cochon. Il décède à Château-Richer le 2 avril 1670.
35. Nicolas Juchereau est fils de Jean Juchereau de Maur et de Marie Langlois. Il arrive au Canada en 1634 avec son père. Il s'occupe du commerce des pelleteries et devient un certain temps membre du

Conseil de la colonie pour la traite. Il décède à Québec le 4 octobre 1692. Barbara Esmard femme de Le Tardif donnera le prénom de son mari à l'enfant. La colonie est jeune la population peu nombreuse, Louis doit entretenir d'excellentes relations avec le seigneur Le Tardif, et Nicolas Juchereau, pour qu'ils acceptent d'être parrain. À l'époque, être parrain ou marraine est plus qu'une fonction honorifique; c'est assumer une responsabilité à l'endroit de l'enfant que l'on accompagne au baptême.

36. Robert Giguère reçoit sa concession à Beaupré le 21 février 1651. L'année suivante, il épouse le 2 juillet 1652 dans la Cathédrale Notre-Dame de Québec, Aymée Miville, fille de Pierre Miville dit Le Suisse et Charlotte Mausis. Il fut apparemment soldat mercenaire en service dans la garde personnelle du Cardinal Richelieu. Il décèdera le 14 octobre 1669 à Québec.
37. Relation des Jésuites de 1659, p.2
38. Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans, p.53.
39. Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans, p.53.
40. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, T.1, p.567
41. La Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans, La grande ferme. Fermiers exploitants de la grande ferme; Saint-Denis Pierre, 1667-1672; Gagnon, Pierre, 1672-1677; Fortin, Célestin {père}, François, Joseph, Julien, Pierre, 1672-1677; Soumanse, L'abbé Louis, 1677-1702; Chaneau, Jacques, 1702-1715; Chaneau, Louis, 1715-1723; Poulin, Joseph, 1723-1751; Guilbault, Jean-Baptiste, 1751-1753; Parent, Jean, 1753-1760; Labranche, Joseph, 1761-1764; Lavallée, Jean-Baptiste, Saint-Hilaire, Guillaume, 1764; Bariault, Jean, Bourk, Claude, Hébert, François, Labranche, Jean, Landry, Jean-Baptiste, Raymond, Joseph, 1765; Brown, Hugh, 1865-1885; Thomassin, Antoine, 1941; Renaud, Napoléon et Renaud, Odilon {son fils}, 1910-1941;
Source :
1 *Voyages de Champlain*, édition Charles-Honoré Laverdière {1872} page 1109 et suivantes.
2 *Le grand fichier*, Archives du Séminaire de Québec.
3 Baillargeon, l'abbé Noël, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*. PUL, 1994, 410 p.
4 Bouchard, l'abbé Léonard, *Le Cap-Tourmente et la chasse aux oies blanches*. Fides, 1976.
5 M. Pierre Godin, de La Grande Ferme. Merci pour son concours avec ses notes historiques
42. Centre d'initiation au Patrimoine, La Grande Ferme
43. Centre d'initiation au Patrimoine, La Grande Ferme

Chapitre 15

La côte de Beupré

PROPRIETAIRES	DATES	TERRES	ARRENTS	FETES
TERRES VENDUES A				
CHARLES CADIEU PAR	1698	100	5	
LA FABRIQUE N. D. DE	1698	100	5	
QUEBEC EN 1698 ET				
RETROCEDES LE 26 MAI 1698				
TERRE NON CONCEDEE	1698	107	3	
TERRE NON CONCEDEE	1698	106	3	
JEAN PICART	1698	105	3	
JEAN BAPTISTE CARON	1698	104	3	
TERRE NON CONCEDEE	1698	103	3	
TERRE NON CONCEDEE	1698	102	3	
TERRE NON CONCEDEE	1698	101	3	
V. PIERRE GAGNE	1698	100	3	
LOUIS GUIMONT	1697	99	3	
ROBERT CARON	1694	98	3	
PIERRE PICARD	1690	97	3	
LOUIS GAGNE	1690	96	3	
JULIEN MERCIER	1690	95	3	
ROBERT GIGUERE	1691	94	3	
ETIENNE DE LESSARD	1691	93	10	
FABRIQUE STE ANNE D.	1698			
CLAUDE FOULAIN	1691	92	3	
ROBERT FOURNET LACROIX	1695	91	3	
GEORGES PELLETIER	1695	90	3	
FRANCOIS BOIVIN	1693	89	3	
MATHURIN LE MONNIER	1695	88	4	
PIERRE SIMARD	1695	87	3	
PIERRE GIBOUIN	1695	86	3	
ROBERT PARE	1695	85	4	
JEAN PARE	1697	84	4	
JACQUES CAMACHE	1696	83	4	
TERRE NON CONCEDEE		82	2.1	
ETIENNE RACINE	1690	81	12	

Plaque commémorative, posée sur le côté ouest de la chapelle souvenir de Sainte-Anne, rappelle en permanence les noms de tous ces pionniers de Beupré, ainsi que la date de l'attribution de leurs lots, dont les numéros furent donnés par Raymond Gariepy.

Sur la face nord du fleuve, entre Québec et Baie-Saint-Paul existe aujourd'hui un chemin direct désigné le Boulevard Sainte-Anne. Plus longue, mais plus pittoresque et majestueuse, l'avenue Royale longe la côte avec ses hauts et bas. Elle passe devant les chutes Montmorency, L'Ange-Gardien, Petit-Pré, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beupré. Saint-Joachim, et plus loin Saint-Ferréol.

Cet endroit enchanteur, c'est la côte de Beupré, mais d'où provient ce nom? Le père Paul Le Jeune rapporte dans les Relations des jésuites de 1637 que le voisinage du Cap-Tourmente fut nommé « *Beupré : car les prairies y sont belles et grandes et bien unies* ». Selon l'abbé Ferland {1805-1865} la seigneurie de Beupré, s'étendant depuis celle de M. Giffard jusqu'à la rivière du Gouffre, incluant l'île d'Orléans, concédé le 15 janvier 1636, à une société représentée par les Sieurs Antoine Cheffaut de la Renaudière et Jacques Castillon.

L'historien et auteur de « *La Vie de Mgr de Laval* », M. l'Abbé A. H. Gosselin, donne une merveilleuse description de l'endroit relatif à sa topographie :

« *La Côte de Beupré, avec son admirable exposition au soleil, ses forêts Verdoyantes, ses cours d'eau et ses chutes nombreuses. Son sol fertile et ses gras pâturage avait attiré*

l'attention des premiers colons du pays. Elle fut le centre des premières habitations canadiennes et l'on peut dire le berceau de notre nationalité.

En remontant le fleuve jusqu'à Québec, on suivait généralement le chenal du nord. Après avoir côtoyé les falaises gigantesques qui s'élèvent perpendiculairement le long du rivage, entre la Baie St-Paul et St-Joachim, et quelquefois même semblent surplomber au-dessus des vagues mugissantes qui viennent se briser à leur pied, on voyait tout à coup se dessiner au pied du Cap-Tourmente cet îlot aux formes gracieuses, émergeant des fonds argileux qui l'entourent et que l'on appelle le Petit-Cap; véritable corbeille de verdure, ménagée à cet endroit par la Providence, comme pour reposer la vue des paysages austères que l'on vient de rencontrer.

Au-delà, à partir du Cap-Tourmente, les montagnes s'abaissent et font place à une chaîne de coteaux verdoyants qui se continuent jusqu'à Québec; au pied de ces collines ensoleillées et riantes, des prés d'une richesse incomparable, des villas d'un aspect charmant, des fermes où règnent l'aisance et le bien-être, animées aujourd'hui par le passage des locomotives qui transportent chaque jour des milliers de pèlerins à la Bonne-Sainte-Anne; et de l'autre côté du fleuve, comme pour faire contraste, les campagnes un peu ternes et monotones de l'Ile d'Orléans. »

C'est dans ce fabuleux paysage que Louis Gasnier obtiendra sa concession. Quand eut-il la bonne nouvelle? En 1646 soit deux ans après son arrivée en Nouvelle-France. Le contrat fut passé devant les notaires Morel & Le Vasseur au chastelet de Paris, en date du dix-sept d'avril mille six cent quarante-six;

« J'ay Ollivier Le Tardif associe en la Compagnie de Beaupre pour Un Huit^e part tant en mon nom que com' procureur g^{ral} [...] Reconnois avoir Concedd^e a Louis Gaignet le nombre de cinq arpents de terre, en prez et Bois de bout sur le grand fleuve St Laurent & de dix perches de front pour chasquun arpent et de profondeur Jusques a Une lieue et demy. »

Selon cet écrit, il semble que Le Tardif avait proposé antérieurement à notre ancêtre une concession avant qu'il prît bail à ferme le 27 octobre 1646. Une telle offre est assurément une immense motivation pour mettre du cœur à l'ouvrage. En fait, Marie-Andrée Lachapelle affirme¹, *« toutefois, là n'est pas le portrait exact de la chronologie des événements [...] un colon pouvait entré en possession de sa censive en vertu d'une promesse verbale ou écrite, des années avant d'en obtenir le titre formel, c'est-à-dire l'acte de concession. »*

Et elle a raison, de passage en France Olivier Le Tardif suite à l'achat d'une part de la côte de Beaupré² le 17 avril 1646, par contrat sous seing privé, pour la somme de 1 500 livres tournois, il fera certaine démarche. Le document stipule *« [...] il pourra accorder à ceux qui s'y voudront habituer telle estendue de terre que leldit Sieur Le Tardif advisera conformément aux autres concession [...] »* Le même jour il fut confirmé devant les notaires Le Vasseur et Morel au Châtelet de Paris. Il devint de ce fait, *« [...] procureur général et spécial pour bailler à ferme le tout ou en partye des terres, prez, maison, héritages et bestiaux appartenant à ladicte Compagnie [...] »*

Profitant de sa présence chez les notaires, il accorda à Claude Poullain et Robert Drouin, une terre de six arpents de front chacun sur la côte de Beaupré. Il fit probablement de même avec Pierre Picard, Étienne Racine et Claude Bouchard pour ne nommer que ceux-ci. Notre

ancêtre Louis Gasnier se vit octroyer le même jour la quantité de cinq arpents de front. Letardif attendra pour officialiser toute ces concessions.

Pourquoi Poulain et Drouin reçurent-ils un arpent de plus? Sans doute parce qu'ils étaient dans la colonie depuis 1636, donc mieux connue. Demeurant à Beauport, Drouin avait épousé dans la maison de Robert Giffart, Anne Cloutier le 27 juillet 1636. Puis en 1641, Poulin habitant de Beaupré unira sa destinée à Jeanne Mercier le 8 août 1639.

La côte de Beaupré n'est pas désertique, car selon la carte de Jean Bourdon³ de 1641, certaines terres sont occupées par : Jean Jolliet, les fils de Zacharie Cloutier, Françoise Bellanger, les fils de Jean Guion {Simon et Jean}, Marin Boucher et ses fils, les frères Pierre, Mathurin et Jean Gaignon, Robert Drouin, Claude Estienne et Jacques Boissel, présent depuis la rivière du Sault Montmorency jusqu'à la rivière aux Chiens.

Tous les sacrifices imposés ne le furent pas en vain. Bien qu'il ait encore trois ans à compléter sur son présent contrat, Louis est ravi et rassuré. Le moment est arrivé pour lui de prendre définitivement racine en ce pays, pour lequel il a quitté parents, amis et sa mère patrie, la France. Ainsi le 20 octobre 1650, il se présentera à Québec pour signer au bas d'un contrat notarié, l'acte faisant de lui un propriétaire terrien {96}. Il ne sera pas le seul, le même jour, c'est au tour de Pierre Picard. Sa concession {97} sera adjacente à celle de notre ancêtre. Six jours plus tard, Claude Bouchard futur gendre de Louis Gasnier, recevra aussi la sienne {99}. Auparavant, Le Tardif avait gratifié Étienne Racine d'un semblable cadeau {81} le 27 mars 1650. L'année suivante, ce fut au tour de Julien Mercier {95}, Robert Giguère {94}, Étienne de Lessart {93} et Claude Poulin {81}. Son frère Pierre Gasnier obtiendra la sienne en 1653 {100}

Arrivé au pays alors que Charles Huault de Montmagny {1636-1648} est gouverneur de la Nouvelle-France, notre ancêtre décèdera sous l'administration de Pierre Voyer d'Argenson {1657-1661}. Durant les années qu'il a vécu au pays, il aura connu deux autres gouverneurs; Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay {1646-1651} et Jean de Lauson⁴ {1656-1656}. C'est donc à juste titre que Louis Gasnier peut être considéré comme pionnier de la côte de Beaupré, ainsi qu'un des bâtisseurs de la Nouvelle-France⁵.

Selon les termes de la concession, Louis Gasnier devra; « *moyennant qu'il c'est obligé de Sy establira dans lapnte année y avoir feu et lieu ou autre pour luy & de payer ode Jour St-Martin d'Havers pour chasquun arpent de terre sur led grand fleuve la som' de Vingt sols t' de rente Seigneurialle et douze ou Vingt sols pour chacun chapon au Choix et option de moy Le Tardif* »

De plus, il s'oblige annuellement à payer des cens et rentes; de laisser de chaque côté, de son lot un chemin de 15 pieds de large et autant le long du fleuve pour servir à la navigation. Il ne peut chasser et pêcher ailleurs que chez lui; clore ses champs à mesure qu'il les « *désertera* »⁶ {défrichera} pour empêcher ses animaux d'aller paître dans les terres voisines; s'ajoute un devoir de corvée de trois jours par année de travail sur le domaine du seigneur; enfin, lorsque moulin il y aura, il devra y apporter ses grains et les faire moudre.

Louis connaît ses obligations et il met tout en œuvre pour les accomplir. Avant tout abattre des arbres, les débiter et les équarrir à la hache afin de construire la maison et transporter des pierres pour ériger la fondation. Il se rend compte de la tâche ardue qui l'attend, et ce sans oublier de défricher une partie de son terrain pour procéder aux premières semences. Comment s'y prend-il? Il doit satisfaire aux exigences de sa concession et s'acquitter de ses responsabilités à la ferme Saint-Charles, et il ne lui reste que trois années à courir.

Recourir à des amis est une possibilité, mais se déplacer régulièrement entre la ferme et sa propriété n'est pas facile. On compte aisément 8 km entre les deux. En outre, il ne peut passer que par la voie fluviale, puis gravir la falaise. Il ne peut sur ses fils Pierre et Olivier, ils ont respectivement trois ans et un an.

L'homme engagé

La solution est d'engager du personnel. Comme vue, Louis aura recours à Jean Bourdon⁷, mais le temps presse. Il reste à peine 13 jours pour rejoindre, demander et

convaincre Jean Bourdon. Ce dernier selon le journal des jésuites de décembre 1647 occupe le poste de commis général de la Compagnie des Habitants. Quelque temps auparavant, il fut choisi procureur-syndic afin de représenter leurs intérêts et leurs vœux auprès des directeurs de la Compagnie.

Ce délai de 13 jours est basé sur la date de concession accordée à Louis Gasnier et le départ de Bourdon pour la France le 2 novembre. Il sera accompagné de messieurs Charles de Tilly sieur de Le Gardeur, Jean-Paul Godefroy et le jésuite Jérôme Lallemant⁷. Ils voyageront à bord du navire « *Le Chasseur d'Amsterdam* » le dernier de l'année à partir. Le périple a pour but d'obtenir de la Compagnie de la Nouvelle-France le monopole de la pêche à Tadoussac.

Bourdon profitera de son séjour à La Rochelle pour emprunter l'argent nécessaire afin acheter des marchandises essentielles pour la colonie avec l'autorisation de Jean Lauzon le 26 mai 1651 {Teuleron⁸}. À La Rochelle, comme promis, il engage trois hommes un le 5 juillet - Julien Lenoble, né à Blainville, pour Étienne Racine, et le 6 du même mois - Jean Grevel et François Lemaitre, pour Louis Gaignet.

Il existait une certaine solidarité entre enrôlés, parfois établie pendant la traversée ou durant leur servitude. Leur sort n'est pas toujours agréable, mais ils ont du courage. En tant que serviteur, ils n'ont pu accumuler de biens et devront louer leurs bras afin de survivre et d'amasser de l'argent à la fin de leur obéissance. Il arrive que certains engagés unissent leur force et tente leur chance pour obtenir une terre. Tel fut le cas de Jean Grevel⁹ et Louis Guimon. Le premier octobre 1657 {Auber}, ils achètent ensemble la terre de Claude Bouchard situé sur la côte de Beaupré.

« [...] tenant dun Costé sur les heritiers de deffunct Robert Carron & dautre Costé sur les heritier de feu pierre gasnier [...] en outre de payer en Mains desd vendeurs la somme de six Cents livres tz, avec une pistolle de vin ladicte somme payable a sçavoir la somme de troyx Cents douze livres dans le jour & feste de Pasque en blé bon loyal & Marchand a Raison de Cinquante deux livres pour poinçon & Neuf Minots par chacun desd poinçons & pour le Restant de lad somme de six Cents livres faisant la somme de deux Cents quatre vingts huit livres payable dans deux ans de Ce jour en argent Castor ou billets vallable [...] »

Enrôler des hommes coûte cher, alors comment Louis fait-il pour payer les frais? Un engagé peut entraîner une dépense jusqu'à 100 livres et Louis Gasnier ne semble pas favorisé monétairement et la vente de la ferme au lieu de Goufard n'a pas contribué à l'enrichir. La solution nous dirige vers la traite des fourrures. Comme l'affirmait sœur Morin en parlant de Maisonneuve en 1641 : « *S'il eût voulu négocier, il aurait amassé de grandes richesses par la traite des pelleteries, le castor valant, en ce temps la jusqu'à dix ou douze livres*¹⁰. »

Chose certaine, Louis a trouvé l'argent. On ne sait pas sur quel navire ils firent le voyage, mais on retrouve les engagés Jean Grevel et Julien Lenoble comme témoins au contrat de mariage¹¹ de Claude Bouchard et Louise Gagné, fille de Louis et Marie Michel. Où donc est passé François Lemaitre? Et pourquoi est-ce Julien Lenoble le serviteur d'Étienne Racine qui est présent?

Aucun document ne l'explique clairement, cependant, il arrive qu'avec le consentement de son maître, un engagé puisse mettre fin à sa servitude. Il peut aussi faire l'objet d'une transaction. Si son actuel patron n'a plus de travail pour lui, il peut céder son contrat à un

autre employeur. Ainsi Étienne Racine, a sans doute libéré¹² Lenoble de ses obligations et ce fut Louis Gasnier qui prit la relève. Mais Lemaitre dans tout cela?

Lemaitre demeure un mystère. Les archives dévoilent un François Lemaitre habitant Trois-Rivières, et il a 20 ans en 1651. Il est déclaré soldat de la garnison de Trois-Rivières en 1654, maître tailleur en 1655 et il possède des serviteurs en 1659. Il épousera le 6 mai 1654 à Trois-Rivières, Judith Rigaud. D'origine inconnue certain chercheur croient qu'il peut-être celui enrôlé pour Louis Gasnier. L'hypothèse est plausible, car aucun autre François Lemaitre ne semble être venu en Nouvelle-France avant 1654, excepté l'homme engagé de notre ancêtre.

Si Lemaitre est bien ce dernier, sa défection était passible d'une condamnation. Pendant sa servitude¹³, toute désobéissance ou dérogation du contractuel aux règles de sa condition peut entraîner diverses peines : châtiments corporels, prolongation de la servitude, amende, prison, etc. Si tel est le cas, la justice aurait été appliquée, mais nul ne trace d'un tel jugement. Louis quitte la métairie du Cap-Tourmente, au début d'avril 1653 {Audouart} et Le Tardif reconnaîtra :

« Le dit contract cy dessus a este accompli suivant sa teneur par le susdit Louis Gagnier pendant lequel y a satisfait a toutes les closes & conditions y portées et lapnte es cassé & annullé du consentement dud S^r Le Tardif lequel en tient quitte led Gagnier faict a Quebecq en lestude du Notaire soubsigné a quebecq le dernier jour de mars Mil six cent cinquante trois et ont lesd Le tardif & Gagnier signé. »¹⁴

Louis est heureux et rentre juste à temps, car Marie Michel est enceinte d'un nouvel enfant. Anne sera baptisée comme l'indique le registre de la paroisse Notre-Dame de Québec.

« le 27 d'oct. 1653. sur les 3 heures de relevée fut baptisé en l'Église de ram. Anne fille de Louys gaigner & de Marie Michele son espouse le parrain fut Germain Barbier¹⁵ et la marraine Anne Bourdon »¹⁶

Ainsi, en ce début de printemps de l'an de grâce, mille six cent cinquante-trois, Louis est maintenant un véritable « *habitant* ». Il possède une maison bien à lui et une concession sur laquelle lui et sa famille habitent et se consacre. À l'époque « *habitant* », indiquait à la fois le propriétaire d'une terre, le colon, le défricheur, le seigneur. Comparativement à ceux demeurant en France, c'est presque un titre de gloire. Alors qu'aujourd'hui le terme est considéré péjoratif.

2. La maison de Louis Gasnier

En 1650, la colonie est jeune, et les habitants sont des immigrants sans expérience face au climat de la Nouvelle-France. Ils ont leurs coutumes, leurs croyances et leur savoir-faire. Pour cette raison, leur connaissance en construction d'habitation est similaire à celle de la France.

Louis Gasnier après avoir œuvré plusieurs années comme métayer pour Olivier Le Tardif, obtient une concession¹⁷ le 20 octobre 1650. Situé sur la côte de Beaupré, ce nouveau censitaire doit y habiter, donc construit une maison. Il reste trois ans avant la fin de son bail à la ferme Saint-Charles. Il doit donc trouver une solution. Une possibilité est qu'il habite une « hutte de défrichage », consistant en un abri temporaire, le temps de construire la maison. Quel style d'habitation notre ancêtre posséda-t-il? À pièce unique, longue ou d'un autre genre?

La Bibliothèque et Archives nationales du Québec¹⁸ offre une réponse partielle par l'entremise d'une fiche concernant la demeure du 432 Chemin des cultivateurs {aujourd'hui côte Ste-Anne} appartenant en 1982 à monsieur Goulet¹⁹. Dans ce dossier du Ministère des Affaires culturelles, direction générale du patrimoine et inventaire des biens culturels, existe une évaluation temporelle de la maison. Selon ce rapport, l'érection du bâtiment fut déterminée entre 1690 et 1760. L'édifice fut déclaré résidence agricole, possédant un pignon français à deux pentes modifiées, arborant deux lucarnes à pignon, une cheminée centrale, dont les murs et pignons sont moellon et crêpe.

« *Les murs sont de moellons et crêpe!* » Louis Gasnier, étant meunier de profession, on peut difficilement l'imaginer ériger des murs de moellon. Malheureusement, aucun document ne semble exister mentionnant la mise en chantier du bâtiment ou le nom du constructeur. Le travail de base s'avère énorme; abattre des arbres, nettoyer l'endroit, etc. Dès le départ la solution la plus probable, est d'utiliser des hommes engagés.

Un point important est la localisation de la maison. En parcourant la côte Sainte-Anne, en direction de Baie Saint-Paul, on se rend compte qu'elle est située du côté sud de la route. De plus, en s'approchant, on remarque qu'elle se trouve à quelques mètres du bord de la pente abrupte de la falaise. Se pourrait-il que la forêt ne fût pas aussi rapprochée à l'époque et que l'endroit fût dégagé? Difficile à dire! mais si c'est le cas, ce lieu aurait facilité le travail pour son emplacement

Outre ses hommes engagés, qui donc a pu ériger le bâtiment? De tous les maçons dans la colonie, deux d'entre eux se démarquent; Maurice Arrivé et Pierre Tourmente. Ils exercent à Québec et sur la côte de Beaupré. Le choix de Louis se porta sans doute sur le sieur Arrivé. Ce dernier habitait en 1655 sur la pointe de l'île d'Orléans, dont l'endroit se trouve entre Saint-Joachim et Sainte-Anne. De plus, Louis Gasnier assistera au mariage de Suzanne Jaroussel²⁰ la belle-fille de Maurice Arrivé, dont nous parlerons ultérieurement. Concernant la menuiserie de la maison, il est probable qu'elle fut confiée à Raymon Paget. Ce dernier demeurait sur la côte de Beaupré en 1649.

Bien que l'estimation temporelle situe l'habitation entre 1690 et 1760, son érection remonte vraiment entre 1650 et 1653. Alors pourquoi les experts du XX^e siècle en arrivent-ils à cette conclusion? Sans doute, l'évaluateur n'eut pas accès à l'ensemble du bâtiment.

Chose certaine, entre le moment de la construction et de son évaluation, plusieurs modifications eurent lieu. Selon un représentant du département des Affaires culturelles, direction générale du patrimoine et inventaire, l'examen fut sommaire comme l'indique la référence : « *dossier connaissance pré inventaire* ». Il faudra donc pour mettre en lumière l'âge réel de cette habitation, recourir aux documents notariés.

Récapitulons ce que l'on sait : Louis obtient sa concession {96} en 1650, Louise sa fille et Claude Bouchard passent leur contrat de mariage²¹, dans la maison du père, car il est dit : « *Ce fut f & passe en la Maison & demeure dud. Gasnier lan & Jour que dessus en présence de Jean Grevel & Jullien le Noble demeurants Chez led Gasnier* ». L'enlèvement par les Iroquois de Louis eut lieu en juillet 1661. À partir de ces faits, l'on peut présumer que la famille Gasnier l'habitait toujours au moment du triste évènement.

Malheureusement, l'inventaire de Louis Gasnier ne mentionne aucun bâtiment. Réalité de plusieurs documents similaires de l'époque. Mais une lecture attentive démontre qu'il s'agit « *avont fait inventaire des Biens Meubles demeurez du deceds de feu Louys gasnier* ». Donc il est normal qu'aucun bâtiment ne soit mentionné.

À partir des éléments connus, une recherche relative aux transactions de la terre et tout autre document ultérieur au décès de Louis, s'avère nécessaire afin de retracer le nombre de bâtiments et de ce fait permettra une datation plus pertinente. Le premier d'entre eux concerne la scission en deux parts suite à la mort de notre ancêtre; la partie nord-est laissée aux enfants et la partie sud-ouest où se situe la maison, conservée par Marie Michel.

Selon Monsieur Raymond Gariépy, spécialiste de la cote de Beaupré que j'ai rencontré en 1991 : « *tous les bâtiments sur la côte de Beaupré furent détruits lors de l'invasion anglaise en 1759.* » Est-ce bien vrai? Afin de prouver qu'elle a survécu à la destruction, il devient donc nécessaire de démontrer que la maison située sur le Chemin des cultivateurs fut celle que possédait Louis Gasnier. Cette approche se fera en plusieurs étapes.

Historiquement, l'on sait que peu avant la bataille des plaines d'Abraham, en 1759, les Anglais ont brûlé les bâtiments le long de la côte de Beaupré. Pourquoi celle de Louis Gasnier aurait-elle échappé à cet anéantissement massif? Pour comprendre adéquatement, il faut se placer en situation des Anglais qui désirent affaiblir la résistance et prendre Québec.

Les navires anglais progressent sur le côté nord du fleuve Saint-Laurent, en direction de Québec. La flotte a déjà dévasté Baie-Saint-Paul, et Saint-Joachim. Il ne semble exister aucun chemin pour gravir la falaise. Les embarcations ennemies glissent à présent sur les eaux du fleuve. À leur droite s'élève un escarpement variant entre 100 et 150 mètres {328 et 492 pieds} sur des kilomètres de distance. Au sommet trône irrégulièrement et très éloigné les unes des autres, quelques habitations. L'île d'Orléans à gauche présente un spectacle similaire.

L'effort vaut-il la peine pour incendier une ou deux maisons si loin de Québec? Soudain, on aperçoit un village, celui de Sainte-Anne. On s'élance, les paysans n'offrent

qu'une piètre résistance; on brûle tout. Déjà du navire on avait entrevu une autre agglomération {Château-Richer} qui n'attend qu'à être enflammé.

Il est difficile d'imaginer et d'expliquer pourquoi l'envahisseur aurait entrepris l'escalade d'un escarpement de près de 150 mètres afin de brûler un ou deux bâtiments, puisqu'à proximité un village s'offrait innocemment. Quel aurait été l'avantage stratégique de s'appauvrir en hommes, alors que la prochaine étape demandait tous les soldats disponibles? Bien que discutable, ce scénario avance l'option la plus probable, expliquant de ce fait pourquoi l'habitation de Louis Gasnier ne fut jamais détruite par le feu.

Quelles sont les transactions relatives à la concession²²?

- 1) 28 octobre 1668 {Auber} la terre {96} fut partagée entre la veuve qui conserva la moitié sud-ouest et ses enfants qui eurent la moitié nord-ouest, chacun pour un septième.
- 2) 28 décembre 1668 {Auber} Pierre Picard donne à Pierre Gagné un arpent de terre de front joignant celle de Louis Gasnier père {97}
- 3) 1^{er} septembre 1673 {Vachon} Pierre Gagné acquiert de Pierre Picard deux arpents et demi de terre {97}.
- 4) 2 septembre 1673 {Vachon} Olivier et Louis Gagné cède à leur frère Pierre, quatorze perches de terre de l'héritage de leur père, Louis Gasnier
- 5) 2 avril 1675 {Fillion}, Marie Michel vent à son fils Louis Gagné, deux arpents et demi de front, avec sa part des bâtiments {96} représentant de sa portion de la communauté entre elle et son défunt mari.
- 6) 27 octobre 1676 {Rageot} vente par Pierre Gagné à Jean Boucher, la totalité des terres {96-97} lui appartenant incluant la portion héritée.
- 7) 12 avril 1678 {Auber} Vente par Ignace Gagné à Jean Boucher, sa part de terre d'héritage provenant de son père
- 8) 12 avril 1678 {Auber} Vente par Anne Gagné épouse de François Lacroix, à Jean Boucher, sa part de terre d'héritage.
- 9) 6 juillet 1679 {Auber} remise par Louis Gagné des deux arpents et demi de terre que Marie Michel lui avait aliénée précédemment.
- 10) 6 juillet 1679 {Auber} Vente par Paul de Rainville et Marie Michel, à Joseph Paré, la même portion de terre qu'elle vient d'acquérir de son fils Louis
- 11) 26 juillet 1682 {Vachon}. Vente par Louis Gasnier à Jean Boucher, sa parcelle de trois perches quinze pieds et demi terre provenant de la succession de son père.
- 12) 26 juillet 1682 {Vachon} Vente par Louise Gagné épouse de Claude Bouchard, à Jean Boucher sa part de même largeur de l'héritage.
- 13) 24 juin 1685 par un acte passé devant le curé de Sainte-Anne Louis Soumande, mais déposé le 27 juillet 1685 {Jacob, E.}²³ Jean Boucher vend à Charles Mercier fils de Julien {95}
- 14) Le 6 février 1722 {Louet}²⁴ l'inventaire des biens de Joseph Paré et de Magdeleine Berthelot. La terre mesure trois arpents et 3 perche de front. dont deux arpents et demi soit la moitié sud-ouest de la terre {96}

15) Au terrier de 1733, la terre {96} était partagée comme suit :

Héritiers de Joseph Paré	15 perches
Veuve de Joseph Paré {Magdeleine Berthelot}	18 perches
Veuve de Charles Mercier {Anne Berthelot}	17 perches

16) Le 30 mars 1737 {Jacob, J} partage des biens²⁵ de feu Charles Mercier époux d'Anne Berthelot fille d'André Berthelot et Marie Gagné. Ils se sont mariés à Sainte-Anne, le 8 novembre 1691. Lors du fractionnement, la terre comprend deux arpents et sept perches de front, dont 17 perches dans la terre {96}. Les enfants se séparent la partie sud-ouest joignant Joseph Paré.

17) Le 8 mars 1743 {Jacob, J} Claude Caron fils vend à sa belle mère Madeleine Pépin, 15 pieds de terre de front qu'il a obtenue dans la terre de Mauvils le 20 octobre 1731. Le 7 mars 1756 {Crespin}, Joseph-François Caron donne à ses frères Jean-Baptiste et Ignace, la troisième part de deux arpents et demi de terre de front, s'unissant sur deux côtés aux terres de Joseph Mercier.

18) Le 20 juin 1751 {Crespin} Louis Mercier fils de Charles, vend à Joseph Paré fils, quatre perches de terre {96} de front joignant au sud-ouest à Magdeleine Pépin dit Lachance veuve de Claude Caron, qu'elle avait épousé le 25 juin 1725 à Sainte-Anne. Claude Caron est veuf de Marthe Gaulin qu'il avait épousée²⁶ le 26 avril 1716.

19) 22 février 1752 {Crespin}²⁷. Joseph Paré et Ursule Lessard sa femme et Madeleine Pépin veuves de Claude Caron {95} remet un billet daté du 10 février affirmant qu'ils partagent plusieurs parts de terre faisant ensemble 3 arpents et deux perches de large provenant d'une terre que Joseph Paré père avait acquise de Paul de Rainville et Marie Michel le 6 juillet 1679. Madeleine Pépin choisit le côté du sud-ouest joignant la terre de Pierre Mercier {95} soit quatorze perches et 4 pieds.

« Le présent Billet a Este reconnu veritable par le S^r Joseph paré et marie magdeleine Pépin et a este déposé en L'Etude dud. présent notaire Sousssigné pour y avoir recours en cas de Besoin fait a S^{te} anne Le vingt-deux février mil sept Cent cinquante deux en presense des S^{rs} hervieux huissier et prisque verreux demeurant au chateau Richer temoins qui ont signé avec nous dit notaire ledit Joseph paré et laditte marie magdeleine Pépin ayant déclaré ne savoir de ce Enquit lecture faite suivant Lord^{ce} un mot raye nul

P. Verreux B. Hervieux témoins Crespin »

20) Le 8 mars 1756 {Crespin} inventaire des biens de Joseph Paré époux d'Ursule Lessard

21) Le 14 avril 1767 {Crespin}, Ignace et Jean-Baptiste Caron {fils de Claude Caron et Magdeleine Pépin} cèdent à Joseph Barrette et Thérèse Fortin 14 perches 14 pieds de terre de front joignant au sud-ouest Pierre Mercier {95} et au nord-est à Joseph Paré provenant de la succession de leur mère Magdeleine Pépin et de Joseph-François Caron leur frère. Joseph Barrette avait passé un contrat de mariage avec Thérèse Fortin le 17 juillet 1763 {Crespin} fille de feu Louis Guimon et Madeleine Lessard {100}

22) Le 29 mars 1769 fut fait sous seing privé le billet suivant :

« Je donne plein pouvoir moi Taraise Fortin a mon Marie Joseph Barette Dienpotiqué ou vandre notre terre a gangier En présence de taimoin siba nommé Hiniasse Caron qui a sinié

*dune Croix baille a ferme ce 29 mars 1769 Ladi Taraize Fortin declare ne savoir s'inié a faitt
La marque dun croix Chevalier »*

Le même jour, Joseph Barrette emprunte à Jean-Baptiste Giguère {90-92} 350 livres promettant de rembourser à défaut de quoi il lui abandonne les 14 perches et 12 pieds acquis le 14 avril 1767. Barrette fut incapable d'acquitter sa dette, car au terrier de décembre 1769 Giguère possédait les quatorze perches et quatorze pieds. {ASQ}

23) La terre {96} après 1780

Jean-Baptiste Giguère depuis 1769	14 perche 14 pieds
Joseph Paré inventaire 8 juillet 1780	22 perche 6 pieds
Jean Simard	13 perches

24) Le 27 juillet 1781 {Crespin} l'inventaire des biens de Jean-Baptiste Giguère²⁸ et d'Agnès Bélanger {contrat de mariage le 23 décembre 1771 {Crespin}}, dévoile que le couple possède une terre de 14 perches et 14 pieds de front borné au sud-ouest à Pierre Mercier {95} et au nord-est à Joseph Paré.

25) Le 7 juillet 1792 {Crespin} inventaire des biens de Jean-Baptiste Giguère et de feu Marie-Louise Morel. La terre mesure 14 perches et 14 pieds de largeurs, joignant au sud-ouest Michel Mercier et au nord-est Augustin Simard. Sur la terre il y a une maison de 40 pieds de long sur 20 de large dont la chambre est bâtie en pierre, revêtu de bardeaux avec porte ferrée et châssis vitrés et une grange-étable de 48 pieds de long sur 20 de large close en planches et madriers couverts de paille.

26) Le 18 février 1799 {Faribault} Jean-Baptiste Giguère veuf d'Agnès Bélanger, donne à son fils Jean-Baptiste 7 perches et 7 pieds

27) Jean-Baptiste épouse Pelagie Racine fille de Joseph Toussaint et de Rosalie Simard le 15 octobre 1799 à Sainte-Anne. Il possède en son nom et en celui de sa sœur Marie, le 14 mars 1826 une terre {96} de 14 perches et 14 pieds de front tenant au nord-est à Augustin Simard et au sud-ouest à Augustin Mercier {95} donné par son père le 18 février 1799.

28) Jean-Baptiste Giguère et Pelagie Racine gratifie le 8 février 1836 {Ranvoyzé²⁹} leur fils Jean de 14 perche 14 pieds de terre de largeur bornée par Augustin Mercier. Cette donation faite en quatre parties. La maison de pierres et bâtiment faisant partie de la troisième partit.

29) Jean Giguère épouse Élise Michel dite Taillon le 18 octobre 1836, à Sainte-Anne, fille de Joseph Giguère et Madeleine Caron. Sa terre mesure deux arpents deux pieds et demi de front, portant le numéro 79 au cadastre de Sainte-Anne mis en vigueur le premier septembre 1879, borné au sud-ouest par le lot 81 de François Mercier {95} et au nord-est par le lot 73 de Louis Paré.

30) Jean Giguère et Élise Michel-Taillon vend à leur fils François-Isaïe, le 15 janvier 1868 {Lavoie} cinq perches de terre de front et firent leur testament le même jour en léguant leur bien à leur fils.

31) François-Isaïe Giguère épouse Sophie Blouin, le 19 janvier 1864 à Sainte-Anne, puis épousa Joséphine Michel dite Taillon, le 14 octobre 1884, fille de Nazaire Michel et Louise Bourret.

32) François-Isaïe Giguère eu de son deuxième mariage une fille Mary-Joséphine qui passa son contrat de mariage le 5 février 1920 {J.B. Beauregard} avec Télesphore

Goulet. La terre de deux arpents de front sur un lieu et demi de profondeur est délimitée au sud-ouest par François Gauthier {95} et au nord-est par Alphonse Filteau.

33) François-Isaïe Giguère et Joséphine Michel-Taillon font donation à leur fille Mary-Joséphine de leur bien.

34) Le 26 août 1983 {Gérard Beauregard}, Mary-Joséphine veuve de Téléphore Goulet donne à son fils Lauréat Goulet sa terre portant le numéro 79 du cadastre de Sainte-Anne, bornée au sud-ouest par le lot 81 propriétés de la ferme Charlevoix inc. et au nord-est par le lot 73 appartenant à : *Les Aménagements Ste-Anne inc.* Cette donation incluait la maison en pierre bâtie au sud du chemin public soit au 432 Côte Sainte-Anne} la grange-étable. Lauréat étant marié depuis 1948 avec Louisette Bouchard de la baie Saint-Paul avec laquelle il avait passé un contrat de mariage en séparation de biens le 10 mars 1948 {J.B. Beauregard}

Ce rappel historique des ventes de la parcelle où se trouve l'habitation de Louis Gasnier semble long, mais indispensable. Sans lui, impossible de démontrer que la maison située au 432 Côte Sainte-Anne à Beupré remonte en partie à 1652 et vendu dans un premier temps, par Marie Michel à son fils Louis le 2 avril 1675 {Fillion}, l'acte stipule :

« Et fournir quitte des cens Et Rentes jusque a ce jour deux arpens Et demy de terre de frond sur le fleuve Saint Laurent ladit vendresse appartenant pour sa part à cause de la Communaulté qu'elle avoit avec led feu Louis gasnier son mary faisant la moistyé de Cinq arpents de terre qui estoit leur habitation scise en la seigneurie de Beupré tenante d'un costé a Julien Mercier Et dautre costé a Pierre Picar avec sa part des bastiment estant de présent en estant sur le lieu, Et le tout ainsy qu'il se comporte et estend. a Louis Gasnier l'un des ses fils a ce présent »

Cette portion de document dévoile l'existence de plusieurs bâtiments, mais lesquels et quels en sont leurs dimensions? Une réponse partielle se retrouve dans l'inventaire après décès de Joseph Paré {Louet, 06 02 1722}. On peut y lire que sur la terre {96} acquise depuis 1679 et incluant les huit perches dans l'autre moitié cédée par Jean Boucher;

« Suivent les Immeubles

Une terre et habitation scise et scituée en lad Coste et Seigneurie de Beupré par' S^{te} Anne de trois arpens et trois perches de front sur une Lieüe et demie de profondeur sur laquelle est construit une maison de trente-deux pied de long sur vingt de large dont moitié de maconne et l'autre moitié de colombage couverte en planche, avec les planchers et portes, non fermantes a clef. Une grange de trente pieds de long sur vingt un pied de large, close de planches et pieux couverte en paille Une Etable de pieces sur pieces de vingt pieds de long sur dix-huit de large couverte en paille un Ecurie de pièce sur pièce sans comble de dix-huit pieds de long sur douze de large avec une petite Bergerie au bout aussy de pièce sur pièce aussy de dix-huit pieds de long sur six de large »

Ce fait éclaire une partie du mystère entourant l'habitation. Dans un premier temps, on apprend qu'elle est « *moitié maconne et l'autre moitié de colombage* ». Suite à ma visite chez le propriétaire de l'époque, j'ai constaté l'existence bien réelle et intérieure d'une division en pierre de près de 65 centimètres entre la maison de pierres et celle de bois, comme stipulé dans le contrat. Comme l'on voit, l'évaluation exécutée en 1978 fut vraisemblablement sommaire, et concerne que l'extérieur de l'habitation.

Le contrat de mariage passé le 26 décembre 1684 {Jacob, E.} entre Joseph Paré et Marie-Madeleine Berthelot, en dévoile un peu plus. À savoir que les futurs époux devront demeurer pendant deux ans chez Françoise Lehoux mère de Joseph, cependant, ils pourront bâtir sur la terre acquise par Joseph Paré de Paul de Rainville, une maison de colombage de vingt pieds sur dix-huit, avec la charpente d'une grange³⁰ qui sera levée par le futur époux, de trente pieds de long sur vingt de large. Ce fait confirme l'ajout à la maison originale.

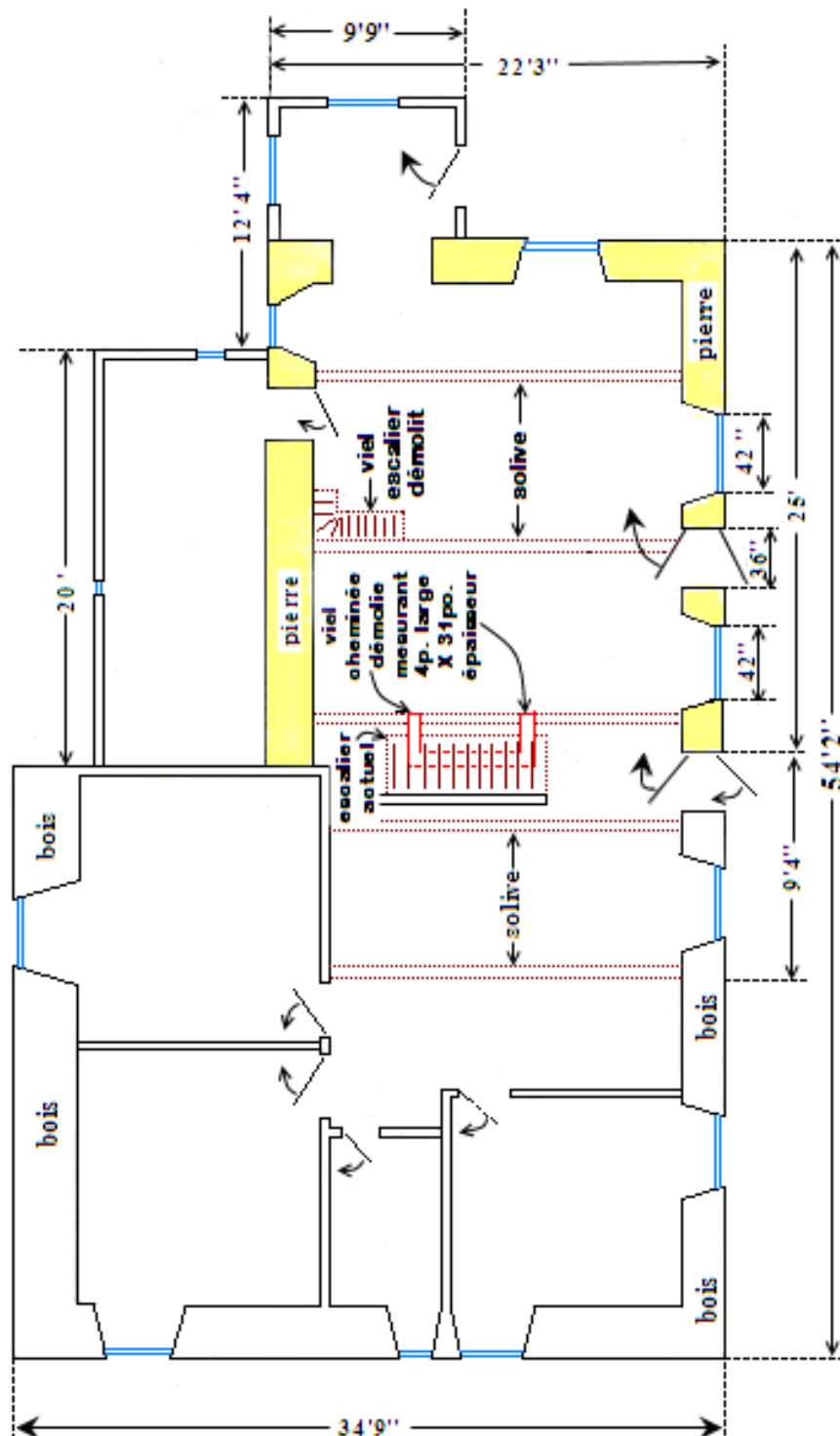
Lors de la permutation d'une terre située sur la côte de Beupré entre Ignace, Jean-Baptiste Caron et Joseph Baret dater du 14 avril 1767 (Crépin) il est spécifié: « *Jean Baptiste et Ignace Caron et leurs dittes femmes on ceddé et transporté des maintenant et a toujours aux dict Joseph baret et Therese Fortin a ce present et acceptant pour eux leur hoirs et ayant cause auditct titre d'Echange et de permutation. Scavoire quatorse perches et quatorse pieds de terre de frond sur une lieu et demie de profondeur sest située en la ditte parroise de Ste Anne Bornée pardevant au fleuve de St Laurent et par la profondeur aux terres non Concedée Joignant au Cotté nordest a la terre de Joseph Paré et du Cotté du Sud ouest a celle de pierre Mercier tel et ainsi que la ditte terre poursuit et se comporte et setand de toute part leur contour entant que cy apres et que Les dits accceptants on dit et déclaré Bien scavoir et Connoitre pour lavoir vue et visité et aux dits Caron appartenant provenant de la succession de deffunt marie madeleine pépin et de deffunt Joseph François Caron vivant leurs mere et pere et lesdits Joseph Bare et Therese Fortin on ceddé et transporté des maintenant et a toujours pour et en contre Echange audits Jean Baptiste et Ignace Caron et a leurs hoirs et ayants cause a l'avenir Scavoir quinze perches quatorze pieds dix pouces de terre de rond sur une lieu et demie de profoneur scitué en la ditte paroisse Borné par devant au fleuve de Saint Laurent et par la profondeur aux terres non concedées Joignant du cotté du nordest a la part de terre de Louis Paré et du cotté du sudouest a la terre de Pierre Girard avec une vieille maison construite en pierre couvert de bardos et une petite Etable tel et ainsi que le tout se poursuit et se comporte ... »*

L'inventaire des biens daté du 7 juillet 1792 {Crespin et lettre W} de Jean-Baptiste Giguère et de feu Marie-Louise Morel, dévoile, un autre fait. L'habitation mesure à présent 40 pieds de long sur 20 de large dont la chambre est bâtie en pierre. Le toit en bardeaux, porte ferrée, châssis vitrés. Il est aussi mention d'une grange-étable de 48 pieds de long sur 20 de large, close en planches et madriers et couverte de paille. Pour l'instant, tout laisse croire que la maison de Louis Gasnier a survécu aux ravages causés par la flotte anglaise en 1759 sur la côte de Beupré.

Reste à vérifier les dimensions de la maison située sur le Chemin des Cultivateurs. On sait qu'elle mesure trente-deux pieds de long sur vingt de large {Louet, 06 02 1722, dont « moitié de maçonne et l'autre moitié de colombage. ». Sa longueur passa donc de 32 à 40 pieds français entre 1722 et 1792, ce qui suggère un nouvel ajout réalisé.

Le plan indique, une profondeur de vingt-deux pieds de profondeur au lieu de vingt. La longueur du bâtiment s'élève à cinquante-quatre pieds anglais à la place des trente-deux pieds français inscrits dans l'inventaire.

Plan intérieur de la maison de Louis Gasnier



- Légende:**
- Les murs en jaune représentent les murs originaux de deux pieds d'épaisseur de la maison de Louis Gasnier.
 - Les murs de bois furent construits ultérieurement à Louis Gasnier.
 - La position de l'âtre est à l'emplacement du quatrième mur original.

Comme vu, au fil des ans, certains propriétaires agrandissaient la surface habitable en fonction des besoins familiaux. Concernant l'excédent du bâtiment original, les documents stipulent qu'il fut érigé postérieur à Joseph Paré. Généralement, toute rallonge à une maison de pierres est réalisée du côté de la cheminée. Le mur-pignon d'origine devient alors mûr de

refend, et la chaleur du foyer à présent au centre, fournit une douce et agréable chaleur à l'ensemble de l'habitation.

En outre, la différence de deux pieds de profondeur s'explique aisément; les dimensions du plan sont en mesure anglaises alors que ceux inscrits sur les contrats notariés sont français. Il faut compter 1,7 pied anglais pour 1 pied français, donc 22 pieds anglais équivalurent à 20 pieds français. La façade totalise 34 pieds 9 pouces, unité anglaise pour l'édifice original ce qui représente 32 pieds français.

Un autre détail important est la présence intérieure de deux poutres apparentes. Prise ensemble, ils correspondent au besoin essentiel de soutien d'architecture afin de réaliser une extension jusqu'à 40 pieds. Un second ajout au fil du temps complète le tout et explique la longueur totale des 54 pieds anglais.

La maison originale fut modifiée et le bâtiment d'aujourd'hui comporte deux portes en façades. Au temps de Louis Gasnier, une seule porte faisait face au fleuve. Comme vue, le froid intense incite les colons à faire le moins d'ouverture possible côté nord. Du côté ouest, la présence d'une fenêtre ou deux suffit amplement à la famille. Une seconde ouverture aurait été superflue.

Reste à présent à déterminer s'il se trouvait d'autres bâtiments construits du vivant de Louis Gasnier. Outre la maison, existait-il; une grange, une étable, une écurie et une bergerie?

Le contrat du 2 avril 1675, témoigne de la vente de Marie Michel à son fils Louis Gasnier, deux arpents et demi de front, avec sa part des bâtiments. Donc il y avait plus d'un immeuble sur la concession. Le contrat de mariage daté du 26 décembre 1684 {Jacob, E.} dévoile que Joseph Paré a construit la grange. L'inventaire après décès de Louis Gasnier mentionne : deux vaches, une génisse, un bœuf, deux taureaux, et des cochons, il faut croire que l'étable fut érigée de son vivant. Donc l'écurie, la grange et la bergerie le seront entre 1661 et 1722.

En résumé, la maison et son étable détachées situées sur la concession avec celui des habitations françaises se rattachent particulièrement au style « *à cour ouverte* » tel que décrit plus tôt.

Une visite à la maison ancestrale

Ayant pignon sur rue, au 432 Chemin Sainte-Anne³¹, la maison que fit construire Louis Gasnier attendait. En fait, ce n'est plus la même demeure, car près de trois cent trente-cinq ans et plusieurs possesseurs consécutifs nous séparent de l'original. Voilà donc qu'en 1987 c'est présenté l'opportunité de rencontrer le propriétaire de l'époque, monsieur Lauréat Goulet et son épouse Louisette Bouchard. Suite à l'exposé de mon projet, tous deux ont eu l'amabilité d'accepter et de dévoiler certaines particularités concernant leur maison.

C'est grâce à leur gentillesse si aujourd'hui il est possible d'en connaître avec précision les dimensions. Je profite de l'occasion pour les remercier chaleureusement de m'avoir accueilli et d'avoir partagé quelques souvenirs.

À première vue, outre l'extension sur le côté, tout semble pareil et pourtant! entre la photo de 1953 et celle de 1987, il existe quelques différences. La plus frappante demeure

l'ajout sur le côté vers l'arrière la maison. L'on remarquera aussi que la fenêtre sur même côté fut rapetissée. Sur la photo de 1987, la cheminée a pris de l'ampleur. D'autres menus détails tels que la disparition des têtes de fenêtre démontrent qu'elles furent changées depuis 1953.

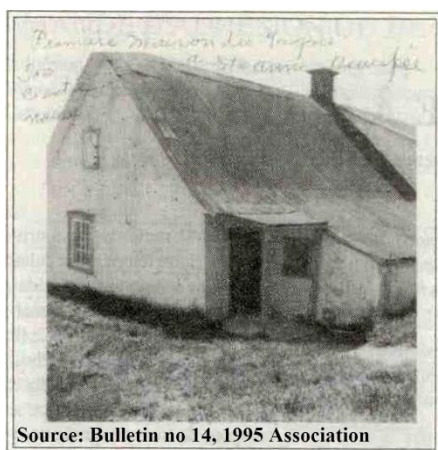


Maison Goulet 1953.

Maison située Chemin des cultivateurs {Chemin Sainte-Anne}
Longitude 47.030735 et Latitude -70.918593



Photo de la maison en 1987



Source: Bulletin no 14, 1995 Association
Gagné-Bellavance, photo arrière maison
Inscrit sur la photo: Première maison des
Gagné à Ste-Anne de Beaupré, 300 centenaire

À l'intérieur, celui qui s'imagine voir des murs de crépi ou en pierre sera déçu. Les propriétaires l'ont modernisé et un changement radical fut exécuté. Les murs de pierre ont laissé place au placoplatre, par contre l'épaisseur des murs originaux demeure visible grâce à la profondeur entre le mur intérieur et la position extérieure des fenêtres. Le vaisselier ouvert d'autrefois fut remplacé par des armoires de chêne du dernier cri. D'ailleurs, monsieur Goulet m'affirma que l'ensemble du bois des armoires de la cuisine provenait d'un seul et même arbre qu'il avait abattu sur sa terre.

Le mur de pierre où trônait l'âtre fut détruit laissant place en partie à l'escalier pour monter au deuxième étage. Devant mon étonnement, il répondit qu'elle fut détruite lors de rénovation antérieure. Originellement d'une largeur de quatre pieds sur trente-et-un pouces de profondeur, elle servait autant à réchauffer la demeure qu'à cuire les aliments. À même la structure de l'âtre et sur la droite selon les dires de monsieur Goulet, se trouvait la niche d'un four à pain, dont on ne se servait plus depuis longtemps. La cheminée extérieure n'est qu'un trompe-l'œil. Les propriétaires en ont laissé une partie tant intérieure qu'extérieure, pour conserver le cachet rustique.

Une autre modification importante se retrouve dans l'absence de l'escalier original dit de meunier. Souvent centrée dans la maison, elle donnait accès au grenier où l'on entreposait

des grains ou des biens utiles à la maisonnée. L'endroit pouvait aussi servir de dortoir pour les membres de la famille.

Dans sa gentillesse, monsieur Goulet raconta que le vide sanitaire ne dépasse pas un mètre trente. Sans s'élaborer sur les détails, il révéla que les solives du plancher sous la partie la plus ancienne sont d'immense tronc d'arbre reposant sur de grosses roches. Il se rappelait que lors de la réfection de la toiture, de larges morceaux d'écorce de bouleau recouvraient les planches et qu'entre elles, on voyait parfois des brins de paille. Faut-il en conclure qu'à une époque le toit était recouvert de chaume?

Et pourquoi pas ! Au début de la colonie, l'habitant avait recours aux matériaux disponibles pour étanchéifier le toit : le chaume, l'écorce de bouleau et le bardeau sont de bons produits et protègent des intempéries. Les recherches historiques révèlent que nombre d'habitations étaient recouvertes de chaume, alors pourquoi celle de Louis Gasnier aurait-elle été différente?

Longuement, je me suis interrogé sur la motivation de Louis Gasnier pour construire sa résidence particulièrement à cet endroit. Monsieur Goulet répondit : « à cause de la source ». Il raconta que depuis des générations, on puisait l'eau à même une source qui coulait à environ 30 mètres derrière la maison. Malheureusement, la réfection de la route réalisée lorsqu'il était enfant fit disparaître ladite source.

Il raconta encore plusieurs anecdotes comme pourquoi l'escalier étroit et abrupt menant au grenier fut enlevé et l'accès déplacé. Il parla de la visite des familles Gagné. À l'époque, mariée depuis peu, il se souvenait très bien de tous ces gens défilant inlassablement à l'intérieur, en prenant de multiples photos. Il est dommage qu'aucune ne soit parvenue à l'Association depuis ce temps.

Cet évènement eut lieu les 5, 6 et 7 septembre 1953, à l'occasion du tricentenaire de l'arrivée et de l'établissement de Louis Gasnier en Nouvelle-France. Ce fut aussi l'opportunité de rappeler l'arrivée Pierre Gasnier son frère. Ce grand rassemblement était le fruit d'un long travail de l'association des familles Gagné-Bellavance en Amérique.

En remontant la longue liste des propriétaires, est-ce de la chance, qui sait ! Depuis le 6 juillet 1679, il semble toujours avoir eu plus ou moins directement un descendant de Marie Gagné et d'André Le Leloutre dit Berthelot³² dans la maison. Les Gagné ont donc conservé involontairement un lien avec la terre ancestrale.

Les terres de Sainte-Anne de Beaupré de la concession et possesseurs subséquents

#109- 5 arpents Martin Grouvel époux de Marguerite Auber	date concession : avant 1653
5- don à la fabrique Notre-Dame de Québec	29 03 1656
5- Charles Cadieux	02 04 1656
5- rétrocession à la fabrique Notre-Dame de Québec, acte manquant voir 6 05 1658	
5 Jacques Dodier	30 06 1660
5 Noel Rose	21 03 1663
5- Charles Auber, procureur concéda à Gilles Moulineux	18 10 1665
2.5- Jean Le Mercier	07 10 1697
1.5- Olivier Gasnier	22 12 1673
1.5- François Lacroix	06 07 1679
1- François Thibault	29 06 1669
1- Olivier Gasnier	01 05 1671
#108- 12 arpents à Martin Grouvel époux de Marguerite Auber Fabrique Notre-Dame Québec	concession : 05 05 1656
5- Etienne Morel	02 03 1668
5- Pierre Gagnon	27 11 1669
1- François Lacroix	28 03 1677
#107- 3 arpents à Pierre Cochon Sieur de La Fontaine	Concession : avant 1662
3- Silvain Le Veau	27 06 1665
3- aux héritiers de Silvain Le Veau	25 06 1710
#106- 3 arpents à Richard Dumesnil et Nicolas Vérieul	Concession : 23 03 1664
Dumesnil conserve terre 100 et Vérieul terre 106	30 04 1666
3 Pierre Gagnon fils,	06 3 1676
#105- 3.5 arpents à Jean Le Picard époux de Marie Caron	Concession : 03 02 1655
3.5- aux héritiers de Jean Le Picard	20 11 1700
#104- 3.5 arpents à Jean-Baptiste Caron époux de Marguerite Gagnon	Concession : 03 02 1655
1- Jean Caron fils	05 11 1696
2.5- Jean Caron fils	06 04 1700
#103- 3 arpents à Pierre Gasnier époux de Marie Gagnon	Concession : 27 12 1660
3- La terre passa aux mains d'André Berthelot (voir terre 97)	
3- Héritier d'André Berthelot	novembre 1687
#102- 3 arpents à René de La Voye époux d'Anne Godin	Concession : 07 10 1665
Jean La Voye fils, vend à Pierre Allard ses droits sur l'héritage futur	26 07 1685
René La Voye fils, vend à Pierre Allard ses droits sur l'héritage futur	20 10 1686
Pierre La Voye fils, vend à Pierre Allard ses droits sur l'héritage futur	26 10 1692
Jacques La Voye fils, vend à Pierre Allard ses droits sur l'héritage futur	14 01 1700
1.5- Pierre Allard	24 08 1686
#101- 3 arpents à Jean Barrette époux de Jeanne Bitouset	Concession : 26 03 1661
#100- 3 arpents à Pierre Gasnier époux de Marguerite Rosée	contrat perdu si déjà existant
3- Louis Gasnier dit Bellavance fils obtient concession pour les mêmes trois arpents	08 02 1661
3- Richard Dumesnil et Nicolas Vérieul	26 04 1663
Dumesnil et Vérieul obtiennent ensemble la terre # 106	23 03 1664
Dumesnil conserve la terre # 100 et Vérieul la terre # 106	30 04 1666
3- Joseph Guimond	01 04 1680

#99- 5 arpents à Claude Bouchard époux de Louis Gasnier	Concession : 26 10 1650
5- Louis Guimond et Jean Grevel 01 10 1657	
5- aux héritiers de Louis Guimond automne 1661	
8- perches 6 pieds Joseph donne quittance 02 07 1684	
8- perches 6 pieds Louise vend à Pierre et François Barrette 07 03 1704	
8- perches 6 pieds Claude vend à Jean Barrette 26 06 1687	
2.5 renonciation de Jean Grevel faveur de Louis Guimond 06 09 1658	
#98- 5 arpents à Julien Fortin dit Bellefontaine époux de Geneviève Gamache	Concession : 27 03 1654
3- Robert Caron 27 03 1654	
5- aux héritiers de Robert Caron 22 12 1673	
3- Robert Caron	
#97- 5 arpents à Pierre Picard époux de Renée Suronne	Concession : 20 10 1650
1- Pierre Gasnier 28 12 1668	
2.5- Pierre Gasnier 01 09 1673	
1- Pierre Boucher 27 10 1676	
4- André Berthelot à la réserve de 1.5 concedé à Pierre Gasnier 28 01 1675	
4- Jean Le Picard 24 09 1689	
#96- 5 arpents à Louis Gasnier époux de Marie Michel	Concession : 20 10 1650
2.5 Marie Michel et les enfants automne 1661	
2.5- Louis Gasnier fils 02 04 1675	
2.5- Paul de Rainville 06 07 1679	
2.5- Joseph Paré époux de Magdeleine Berthelot 06 07 1679	
14 perches vendues par Olivier et Louis à Pierre Gasnier 02 09 1673	
Pierre Gasnier vend ce qui lui appartient des terres 96 & 97 à Jean Boucher 27 10 1676	
2.5- aux enfants de défunt Louis Gasnier automne 1661	
3 perches 15 pieds demi d'Ignace Gasnier vend à Jean Boucher 12 04 1678	
3 perches 15 pieds demi d'Anne Gasnier vend à Jean Boucher 11 09 1670	
3 perches 15 pieds demi, Louis Gasnier vend à Jean Boucher 26 07 1682	
3 perches 15 pieds demi, Louise Gasnier vend à Jean Boucher 26 07 1682	
#95- 5 arpents à Julien Mercier époux de Marie Poulin	Concession : 15 10 1651
1.5- Pierre Maufiles 28 12 1659	
1.5- Julien Maufiles	
1.5- Pierre héritée de Julien Maufiles	
1- Augustin et Claude Caron 17 05 1725	
#94- 5 arpents à Robert Giguère époux d'Aimée Minville	Concession : 21 02 1651
2 arpents à perches 5pieds 29 12 1671	
1- Pierre Maufiles 28 12 1659	
1- Julien Maufiles, hérité de son père Pierre	
1- Pierre héritée de Julien Maufiles	
1- Augustin et Claude Caron 17 05 1725	
2- Joseph Giguère 18 08 1704	
2.2, 5- Partage entre les enfants de Robert Giguère vers 1709	

#93- 10.6 arpents à Étienne de Lessard époux de Marguerite Sevestre	Concession : 10 02 1651
2- Hélie Godin 27 01 1969 établie depuis 08 03 1658	
2- église Sainte-Anne 08 03 1658	
4- en superficie, Emplacement d'un village Ste-Anne	
2- Pierre Petit dit Milhomme 16 03 1675	
#92- 6 arpents à Claude Poulin époux de Jeanne Mercier	Concession : 18 09 1651
2- Claude Poulin fils 1673	
Partage entre les 7 enfants	08 04 1688
#91- 3 arpents à Robert Foubert époux de Marguerite Rivière	Concession : 31 01 1655
Antoine Baillon pour Mgr Laval	02 07 1685
3- Guillaume Morel	16 02 1686
#90- 3 arpents à Georges Pelletier époux de Catherine Vanier	Concession : 31 01 1655
Partage entre Madeleine Pelletier épouse de Nicolas Cliche et Catherine Pelletier épouse de Guillaume Morel	23 04 1687
#89- 5 arpents à Jean Le Vasseur dit Lavigne	Concession : 30 01 1653
5- François Boivin dit Bontemps	avant 26 10 1653
5- Don à Pierre Boivin	01 07 1664
5- héritier de Pierre Boivin	janvier 1709
#88- 4 arpents à Mathurin Le Monnier époux de Françoise Fafart	Concession : 30 01 1655
Partage entre Françoise, Elisabeth, Marguerite, François et Mathurin les enfants et la veuve Françoise Fafart avant juillet 1679	
#87- 3 arpents à Pierre Simard dit Lombrette époux de Suzanne Durand	Concession : 30 01 1655
3- Noel Simard	13 11 1661
3- Pierre Simard	26 07 1686
#86- 3 arpents à Pierre Gibouin	Concession : 30 01 1655
3- Pierre et Noel Simard père et fils	16 10 1667
#85- 4 arpents à Robert Paré époux de Françoise Le Houx	Concession : 30 01 1655
4- Pierre et François Paré	27 03 1704
#84- 4 arpents à Jean L'Espée ou L'Espèce époux de Anne le Bégue de Germiny	30 01 1655
4- Don à Jean Paré	13 10 1657
Partage entre les enfants de Jean Paré et Jeanne Racine	21 04 1703
#83- 4 arpents à Robert Anest	Concession : 30 01 1655
4- Louis Houde	03 10 1655
4- Jacques Gamache	25 06 1656
4- François Sauvin	10 01 1671
4- Claude Bouchard dit Dorval	06 10 1693
4- Jean Racine	10 10 1733
#82- 2 arpents à Nicolas Leblond	Concession : avant janvier 1655
4- Jacques La Barche	avant octobre 1655
4- Jean Verdon	avant mars 1656
#81- 13.4 arpents à Étienne Racine époux de Marguerite Martin	Concession : 27 03 1650
2.2- Pierre Racine	28 03 1679
2.2- François Racine	28 03 1679
2.2- Noel Racine	28 03 1679
2.2- Étienne Racine fils,	28 03 1679
Don à ses enfants et différence demeurent entre les mains d'Etienne Racine père	
? Robert Drouin (Terres de Château Richer) 80?	

Les hommes engagés ont bien travaillé, car en novembre 1653 lors du contrat de mariage de sa fille Louise, il est dit « *Ce fut f & passe en la Maison & demeure dud. gasnier* ». Ceci confirme que la maison devait être terminée, du moins habitable. Entre son départ de la ferme et son installation, le bâtiment fut sans doute occupé par ses serviteurs.

La terre est neuve, tout est à faire; dessouché, défricher, ensemençé. Heureusement, le travail fut entamé lors de la construction de l'habitation. Ses hommes engagés resteront jusqu'au terme de leur contrat, ces derniers ayant signé une promesse de cinq ans chacun. Pour la première année, Louis sèmera entre les souches, espérant que la récolte sera suffisante pour nourrir la maisonnée et ses bestiaux. La chasse, la pêche et le bétail reçu en quittant la métairie suffiront surement. Jour après jour, Louis dessouchera et à l'automne abattra les arbres. Le bois servira à chauffer la demeure et à construire une dépendance.

Ses trop courtes journées sont bien remplies. Le temps passe et aujourd'hui, il doit se rendre à Château-Richer chez Le Tardif et travailler comme stipulé dans son contrat. Après avoir mangé un morceau, il part. Sa matinée sera longue, car il doit battre le blé. Heureusement, Olivier est un ami compréhensif. Au printemps, il lui a prêté des semences, car l'an dernier la récolte était insuffisante. Il a dû sacrifier et manger une part des semences pour survivre. C'est pourquoi il doit consacrer quelques jours supplémentaires à ce travail afin de payer sa dette.

Frappant en cadence sur les gerbes, il songe à sa propre récolte. Heureusement, elle suffira et une fois engrangé, il pourra nourrir sa famille et ensemençer. Il songe aussi à vendre l'excédent et sans doute une bête. L'an passé, la récolte était mauvaise, mais une de ses vaches a mit bas. Un mâle, et il a déjà un taureau, l'argent pourra servir à acheter des articles venus du vieux pays. Les droits du seigneur sont payables en nature heureusement

Il dîne sur place et reprend le travail si tôt après. Il pense à ses enfants, à l'église qu'on bâtit bientôt. Enfin un prêtre sur place qui célébrera la messe! Il réfléchit au temps qu'il doit consacrer à réparer ses instruments aratoires, en prévision des labours futurs. La terre lui appartient. L'entraide existe, mais le plus gros, c'est à lui de le faire.

Sa famille s'est agrandie de trois autres marmots. À la fin de la journée, il retrouvera sa femme ses enfants et sa maison. Une de ses joies, et grands plaisirs est de regarder sa femme donner la bouillie au petit dernier. Le souper avalé, la veillée est écourtée : le fléau fut épuisant. La noirceur tombe et au crépitement du feu, il se dirige vers le grand lit qu'il partage avec sa femme et un de leur fils. Demain sera un autre jour, si Dieu le veut.

Alors que Louis complètement exténué revient à la maison, Marie son épouse voit le jour disparaître lentement. Le soleil se couche enfin et les enfants s'appêtent à se mettre au lit. J'aimerais bien aider mon homme, mais je suis fatiguée et ce nouveau bébé à naître m'inquiète pense telle. La maisonnée a besoin de moi demain et les autres jours. Bientôt, notre belle Marie pourra m'aider à préparer l'hiver. La récolte sera bonne cette année, nous pourrons alors dormir plus tranquilles. À la grâce de Dieu!

Notes et références

CHAPITRE QUIZIÈME

CONCESSION SUR LA CÔTE DE BEAUPRÉ

1. L'insertion sociale des engagés dans les campagnes, p31. Cette promesse écrite serait le « billet de concession » dont les traces parviennent rarement jusqu'à nous. Les historiens le décrivent comme étant « un droit de préemption sur une terre donnée qui précède l'obtention du titre définitif ».
2. Les seigneuries de Beupré et de l'île d'Orléans, p.20
3. Jean Bourdon acquiert le 30 mars 1655, dans la seigneurie de Lauzon, l'arrière-fief Sainte-Anne, qu'il donnera aux Ursulines pour payer la dot de sa fille Anne.

Il procède à l'arpentage de la ville de Québec, préside aux constructions et règle les contestations de terrain. Il trace en 1641-1642, une carte détaillée de la région située entre Québec et le Cap-Tourmente, l'île d'Orléans comprise.

En 1645, on le nomme gouverneur intérimaire de Trois-Rivières. La création de la Communauté des Habitants porte Bourdon au premier rang. En 1647, il est élu procureur-syndic de la ville de Québec, puis le gouverneur le nomme commis général de la Communauté.

En 1650, il passe en France, accompagné de Godefroy et pour négocier la création de la Compagnie de Tadoussac. À la demande de Lauzon, la Compagnie de la Nouvelle-France le nomme son procureur fiscal avec mission de surveiller les activités de la Compagnie de Tadoussac.

Le 18 octobre 1660, il passe en France, chargé d'exposer au ministre la situation militaire de la colonie et de demander l'envoi de troupes. La même année, il dessine une carte de la ville de Québec. La goutte le mine depuis 1663 et le 12 janvier 1668, il décède à Québec. Il est inhumé le lendemain dans la chapelle du Scapulaire, en l'église Notre-Dame de Québec.

Marié une première fois le 9 septembre 1635 à Jacqueline Potel à l'église Notre-Dame-de-la-Recouvrance de Québec. Cette dernière décède le 11 septembre 1654, après lui avoir donné naissance à huit enfants. Ses quatre filles se feront religieuses. Geneviève, sous le nom de mère Marie-de-Saint-Joseph, est la première ursuline d'origine canadienne ; Anne, appelée mère Sainte-Agnès, devint supérieure des Ursulines ; Marguerite, dite mère Saint-Jean-Baptiste, entre chez les Augustines et devient l'une des trois fondatrices et la première supérieures de l'Hôpital Général de Québec où Marie, qui choisit le nom de mère Marie-Thérèse-de-Jésus, prit le voile.

Veuf, il épouse en secondes noces le 21 août 1655, Anne Gasnier, veuve de Jean Clément Du Vuault de Monceaux. Le jésuite Jérôme Lallemant bénira l'union. Anne se désole de voir Bourdon veuf avec huit jeunes enfants. Elle accepte de l'épouser, conditionnellement à vivre comme frère et sœur.

Jean Bourdon décède à Québec. « Le 12^e de janvier 1668 est décédé en la Communion de Notre Mère la Sainte Église, après avoir reçu les saints sacrements de viatique, Confession et Extrême-onction, le sieur Jean Bourdon, ancien habitant de ce pays; et le lendemain, après son service fait, il a été solennellement enterré en la chapelle Scapulaire dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec ».

Née en 1611, Anne meurt le 27 juin 1698. Amie de Barbe de Boullongne d'Ailleboust, elle a émigré au Canada dans le but de consacrer sa vie aux miséreux. Marie de l'Incarnation l'appelle « la mère des misérables et l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres ».

Suite au décès de son mari, elle reste seule avec ses deux fils, Jean-François sieur de Donbourg, et Jacques, sieur d'Autray. Elle partit avec l'aîné pour la France à l'automne de 1668 et revint l'année suivante avec selon Marie de l'Incarnation, de cent cinquante filles que le roi a envoyées en ce pays par vaisseau normand. Elle survivra trente ans à son mari et mourut à Québec en 1698 à l'âge de 87 ans.

4. Le réseau du Canada p.104 : en 1651, la Compagnie avait présenté au roi trois candidats pour le poste de gouverneur : Jean de Lauzon, sieur de Lirec, Guillaume Guillemot, sieur du Plessis Kerbodot et Pierre Robineau sieur de Bécancour. Ils étaient effectivement trois associés de la Compagnie, tous trois présents à son assemblée générale du 15 janvier 1651.
5. Une copie du contrat original se trouve aux Archives historiques du Séminaire de Québec; no 122 V6. Dans le haut du document est inscrit; Robert Paré, concession faite par Mr Le Tardif à Louis Gagner, cinq arp. 20 8bre. 1650. Robert Paré était l'époux de Françoise Lehoux, et père du Joseph Paré.
6. Les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, p.52. Nous commençâmes à faire un marché pour défricher nos terres, sur le pied de 150 livres l'arpent et ce prix a été suivi de tous le pays depuis ce temps-là. {1644}
7. Dictionnaire biographique du Canada : Jésuite, Jérôme Lallemant, il arrive au Canada en 1638, se rend les Hurons, fait le premier recensement des Indiens, et réorganise les différents postes missionnaires. En 1645, il revient à Québec comme supérieur provincial. En 1656, il retourne en France, et devient recteur du collège royal Henri IV de La Flèche. Il reçoit une requête de François de Laval, évêque de Québec, pour revenir au Québec afin de le seconder comme vicaire général. Il demeura au poste de vicaire général jusqu'à la fin de sa vie
8. Racines Rochelaise : Pierre Teuleron est le plus important notaire rochelais du XVII^e siècle. Il exerce sa profession de 1631 à 1681. Il a traité toutes sortes de contrats, mais plus spécialement les actes de commerce. Son étude est située au canton des Flamands, tout près du port, là où se rassemblent quotidiennement les marchands, armateurs, capitaines de navire, à tel point que des chaînes en barrent l'accès entre onze et treize heures, afin de ne pas perturber les négociations. L'historien rochelais, le père Coutant, situe la maison Teuleron au numéro 12 de l'actuelle rue Chef-de-Ville près du port ou au canton des Flamands, rue des Trois Marchands.
9. Jean Grevel donnera sa part de terre à son associé Guimon le 6 septembre 1658 {Auber} affirmant dans le contrat de donation « *recongnest par Ces presentes estre sur son depar pour s'en aller de ce pays et pour Cause de sa sante et Moule incurable qu'il put avoir au pays et que suivant L'advis du medecin qu'il peut recouvrer sa santé en partant pour le changement* » Guimon et Grevel Jean Picard et Claude Bouchad signeront.
10. Faillon, M. « Histoire de la colonie Française en Canada » Tome 2. p 215
11. 30 novembre 1653, Auber
12. L'insertion sociale des engagés dans les campagnes, p.28
13. L'insertion sociale des engagés dans les campagnes, p.27
14. Inscris à la fin du contrat du 3 octobre 1647, notaire Lecoustre
15. Les pages et dérapages de Pierre Volut . Gilbert Barbier dit le Minime et le Nivernais' Il est le fils de Pierre Barbier et Marie-Claude Vizon et naît le 13 janvier 1617 à Saint-Aré, Decize, Nevers, Nièvre, France. Charpentier de profession, émigré en Nouvelle-France il arrive en 1643 à bord d'un des trois bateaux affrétés au transport de la « recrue » de colons. La construction des premiers bâtiments à Montréal se déroule pendant l'automne 1642. Les travaux seront dirigés par Gilbert Barbier. Il sera tour à tour, maître charpentier, procureur fiscal, arpenteur et syndic de la paroisse Ville-Marie. Il décède le 15 novembre 1693 à la Pointe-aux-Trembles.
16. Wikipédia. Anne Bourdon {1644-1711}, née à Québec fille de Jean Bourdon, procureur général de la colonie, et de Jacqueline Potel. Elle devint religieuse en Nouvelle-France, et la première canadienne de naissance à être supérieure des Ursulines. Elle était aussi connue sous le nom de *Mère de Sainte-Agnès*.
17. Les terres de Ste-Anne-de-Beaupré : terre no96. p.355
18. Sous le numéro 4230-0281 Sainte-Anne-de-Beaupré, Inv. Archit. Vol. 5 - plan C78,0138 {35} 9 et C78.0141{35} 18, avec photo à l'appui.
19. À présent en 2015, la maison et les bâtiments appartiennent à son fils.
20. 31 octobre 1655 <1652-1693> {Auber}
21. 30 novembre 1653, Auber

22. Du livre monsieur de Raymond Gariepy; Les terres de Sainte-Anne-de-Beaupré, l'exposé des transactions et la numérotation des terres servirent de guide dans cette présente partie. p.355-379.
23. Dictionnaire biographique du Canada : Étienne Jacob, huissier, notaire seigneurial, juge bailli de Beaupré et de l'île d'Orléans, fils d'Étienne Jacob et de Jeanne Bellejambe, de Saint-Germain, Paris, né vers 1648, décédé après le 10 août 1726. Il arriva dans la colonie avant le 4 juillet 1665, comme domestique d'Antoine Berson dit Chatillon, sur la côte de Beaupré. Il fut nommé par Mgr de Laval, le 4 janvier 1676, sergent {huissier} de la juridiction seigneuriale de Beaupré. Le 10 avril 1683, il est nommé greffier et notaire de la même juridiction. Enfin, le 12 mars 1689, Jacob fut promu juge bailli de Beaupré
24. Dictionnaire biographique du Canada : Jean-Claude Louet, notaire royal et greffier de l'Amirauté de Québec, fils de Jean Louet et de Catherine Thierry, de la paroisse de Saint-Maclou de Rouen, né en 1681, inhumé à Québec le 28 juillet 1739. Le 22 mars 1717, Louet avait succédé à Louis Chambalon, décédé, comme notaire royal. Deux ans plus tard, il devint greffier de l'Amirauté de Québec.
25. Archives nationales du Canada, séries S144 : né le 30 janvier 1691 et baptisé le lendemain à L'Ange-Gardien, Joseph Jacob était le fils d'Étienne Jacob {CN301,S143} et de Jeanne Fressel. Il fut notaire royal. Il mourut en 1750 à Château-Richer. Il avait épousé Madeleine Caron le 5 juin 1714 à Sainte-Anne-de-Beaupré puis, en secondes noces, Françoise Constantineau le 20 septembre 1728 à Québec.
26. Précédemment, Claude Caron avait acquis le 17 mai 1725 avec son frère Augustin une terre de deux arpents et demie de front de Pierre Maufiles soit un arpent de la terre {94} et un arpent et demi de la terre {95}. Lors du partage des terres {95} le 20 octobre 1731 {Jacob, J}. La terre de Maufiles, revenait à Magdeleine Pépin sa seconde épouse.
27. Fichier Origine : Antoine Crépin, né le 4 juin 1712 à Béhen {St-Josse} {Somme}. Il est fils d'Antoine Crépin et Nicole Savary. Il épouse le 10 novembre 1750 Marie-Louise Pépin. Il devient greffier, puis notaire décédé au Château-Richer, 26 décembre 1782
28. Fils de Charles Giguère et d'Anne Guion
29. Dictionnaire biographique du Canada : Ranvoyer, notaire, officier de milice, juge de paix, fonctionnaire et homme politique, né le 10 mars 1776 à Québec, fils de François Ranvoyer et de Marie-Vénérande Pelerin. Il fit son apprentissage de clerc auprès du notaire Jean-Marie Mondelet. Le 11 avril 1799, il reçut sa commission de notaire public. Il décéda le 9 août 1826 à Trois-Rivières, Bas-Canada.
30. Les terres de Ste-Anne, p.120
31. Longitude 47.030735 et latitude -70.918593
32. La Famille de Pierre Berthelot : André Le Loutre dit Berthelot était fils de Pierre Le Loutre et de Rachel Berthelot. Rachel était fille de Pierre Berthelot dit Duperal et de Fleurie Morin marié le 21 septembre 1598 à Honfleur, France

Pierre Berthelot chirurgien de métier s'allia à une famille bourgeoisie d'Honfleur, en épousant Fleurie Morin, fille de Guillaume, marchand de son état, et Marguerite Lelou. Leur contrat de mariage rédigé le 21 juillet 1598 en l'étude de Me Olivier de Malsemé située dans la haute Rue. Pierre Berthelot, mourut avant 1639, son épouse encore vivante en 1644, lors du partage des biens paternels d'ont une maison sise au carrefour de la fontaine bouillante et dans laquelle se trouvait la boutique où François Berthelot, l'un de ses enfants, exerçait le métier de chirurgien

Texte établi sur l'exemplaire de la Médiathèque : *Le pays Normand* : 2e année, 1901. Revue mensuelle illustrée d'ethnographie et d'art populaire / Léon Le Clerc, directeur.- Honfleur : Imprimerie R. Sescou, 12, rue de la République, 1900-1902.- [Bm Lx : Norm 148 1-2]

Chapitre 16

Une vie bien à sois



Estampe Louis Hébert semant

Source : Bibliothèque et archives Canada/C-016952

L'obtention de la concession n'est qu'un début. En ce pays où tout est à faire, le courage et la persévérance sont requis. Partout ou presque, l'œil voit la forêt dominante. La terre est là, mais il faut la travailler; couper les arbres, enlever les pierres et la défricher. Suit l'ensemencement entre les souches. Le sarclage et autre soin essentiel. À l'occasion, on peut compter sur l'entraide, mais chacun à ses obligations. Souvent seule, la survie de l'habitant dépend beaucoup de l'environnement. La forêt et les cours d'eau fournissent la base à l'indispensable.

Mettre une terre en culture signifie aussi; détruire la végétation profondément enracinée, ameublir le sol et empêcher les repousses d'herbes. Bruler le tout, rependre la cendres et l'enfouir par un premier labourage¹. Tout le monde s'y met, femme, enfant, vieillard.

1. Un jour à la fois

L'année se partage en périodes inégales, entre coupées de cycle. Le printemps tardif ralentit les labours. L'été trop chaud fait mourir les plants. L'automne hâtif nuit aux récoltes. L'hiver, ha l'hiver, toujours trop long, trop dur, trop froid. Les jours pluvieux ou très froids, les orages et les canicules. À peine sept mois pour tout faire.

Il y a tant d'obligations religieuses; les cinquante-deux dimanches, plus trente-sept fêtes réparties dans l'année à respecter par tout bon chrétien. Il ne peut travailler de 89 à 90 jours par année et près de la moitié des événements religieux se situent durant période de travail intensif entre les semences et la récolte.

Le temps fui et conscient des limites imposées, Louis œuvre sans relâche. Levé à l'aurore parfois même avant, chaque heure compte double, et ce jusqu'à la nuitée. Femme et enfants participent. La femme ensemece le jardin, prend soin du potager, s'occupe de la marmaille et de cuisiner. Lorsque possible, elle aide aux champs et à étable. Le jour, les repas sont légers, rapides, et irréguliers.

Fin avril, début mai : on laboure la terre² avec des charrues, comme en Flandre; ici, on retourne la terre à l'automne une première fois, et une seconde après le dégel. Suivra l'ensemencement dont la période de temps consacré dépend de l'étendue défrichée. Généralement, deux semaines sont nécessaires. Le blé est la céréale la plus prisée, puis l'orge et l'avoine. Par contre, le blé oblige de semer tôt, et exige une longue croissance. Outre les céréales et le foin, on cultive sème chou, carotte, céleri, fève, salade, pois et oignon.

Fin mai, début juin : Commence l'entretien; installé ou réparé les clôtures, enlever les souches, défricher encore pour agrandir le lot exploitable.

Fin juin et juillet : Le travail demande moins d'effort. Il est possible de se rendre en la ville pour y vendre des pièces d'artisanales, ou du bois aux gens de la ville. Heureux celui qui peut tirer un revenu supplémentaire par la menuiserie, la sculpture du bois ou la pêche.

Fin juillet, début août : On fauche et la récolte des foins durera environ trois semaines. L'orge est prête à être recueillie.

Fin août, début septembre : Dès la dernière semaine d'août, on organise les corvées et tous aident à la moisson. Le blé est coupé à la faucille et attaché en javelle. Le blé, l'avoine, l'orge et le seigle sont rassemblés en gerbes³. L'avoine est liée en plus petite gerbe que le blé. Le foin mis en botte ou jeté pêle-mêle dans l'étable. Le, maïs est égrené ou gardé en tresse à la façon indienne. Les pois vert et blanc constituent une bonne part de la production agricole. Les gousses écosées sont généralement placées dans des tonneaux.

Suivra le temps d'engranger la récolte. Rapidement, on commence à battre le blé. On sépare le grain de la tige, car seul le grain est moulu en farine. Ingrédient indispensable pour le pain cuit au four à pain dans ou près de la maison. Il en faut énormément, étant l'aliment de base.

Fin septembre : Les récoltes emmagasinées, le blé prêt à être moulu, le temps des labours commencent. Il faut préparer la terre pour ensemer au printemps prochain. Tenter d'effectuer aussi le travail mis de côté à cause des moissons.

De novembre à avril : La vie est au ralenti on demeure au chaud dans la maison et l'on profite pour fabriquer des objets utiles; bancs, râtaux ou pour réparer les outils de ferme. Les femmes filent et tissent la laine ou le lin. Bien sûr, l'entretien des animaux est une préoccupation constante indépendamment de la période ou de la température. Comme d'habitude, il faut les nourrir les animaux, traire les vaches.

Cette période d'accalmie permet de souffler un peu et de s'amuser; jouer aux cartes, aux dames, chanter et danser. Quoi de plus agréable que de glisser sur la neige ou courir avec les enfants. La vie s'agrément de fêtes religieuses et d'événements communautaires comme les corvées de construction de grange ou les noces, par beau temps.

Le rythme à la campagne est différent d'avec la ville. Sans chemin praticable en hiver, on se fraye un sentier en raquette sur la neige et l'été on se sert du canot. Les habitations trop éloignées laissent aux occupants le temps de regarder le fleuve, les arbres l'espace défriché et cultiver et même admirer nature dans toute sa splendeur. Sans doute monotone, mais grandement profitable, car nos ancêtres sues ont tiré de nombreuses leçons de la nature.

L'adage « *si les nids d'abeilles sont hauts, il y aura beaucoup de neige* » provient d'eux. Amoureux de la nature ils savaient prédire le temps, mieux que nos métrologistes. Fin observateur, ils avaient appris que les jours entre Noël et les Rois représentaient les douze prochains mois. Que mère Nature à sa manière les avisait, ainsi naquit des croyances tenaces⁴;

Hiver : Ail mince de peau, hiver court et beau

Quand les oignons ont trois pelures, c'est signe de grande froidure.

Bonne noisette, mauvais hiver.

Quand l'écureuil fait de grandes provisions, c'est que l'hiver sera long.

Si l'hirondelle part en septembre, le froid ne se fera pas attendre.

À la Chandeleur {2 février}, la neige est à sa hauteur, on prévoyait ainsi l'élévation pour la pose des chalumeaux sur les érables pour la coulée. Cette date marquait la moitié de l'hiver, bon signe pour vérifier les réserves de nourriture avant la fin de l'hiver.

Printemps : La corneille crie, le printemps est arrivé.

Automne : Automne en fleurs, hiver plein de rigueur

Les croyances : À Pâques faut se lever avant le soleil pour cueillir l'eau « *Une eau qui court* » dit de Pâques. On avait foi dans ce remède attaché à l'espérance de la résurrection. Cette eau pouvait guérir bien des maux.

- Brouillard, après le mauvais temps annonce le retour du beau temps.
- L'une d'argent, c'est du beau temps
- Lorsque le ver de terre perce le chemin, la fin n'est pas loin.
- Si le chat qui se nettoie dessus l'oreille passe sa patte avant, trois jours il pleuvra
- Quand le coq chante à la veillée, il a déjà la queue mouillée
- La lune barbouillée apporte vent et giboulée.
- Arc-en-ciel le matin, la pluie et en chemin, celle du midi, la plus est finie, celle du soir, la pluie est en l'air.

Le rythme des saisons et des célébrations religieuses marque le temps. Ainsi, deux des événements les plus importants après Noël et Pâques se fêtent; le 11 novembre soit la fin des récoltes dont les réjouissances ont lieu au manoir seigneurial, une fois les taxes et les comptes réglés. Le 1^{er} mai souligne le début du printemps et les censitaires décorent ensemble de rubans colorés, un poteau qu'ils installent sur la propriété du seigneur pour danser tout autour.

Indépendamment des difficultés et des épreuves, le colon d'ici a une vie plus agréable que son cousin outre-mer. Le service militaire n'est pas obligatoire et ses devoirs de censitaire sont clairement établis dans un contrat écrit. Malgré son fardeau fiscal, qui semble lourd en vertu des critères d'aujourd'hui, il demeure moindre qu'en Europe.

On connaît la préoccupation de l'homme, mais ceux de la femme sont-ils différents?

L'organisation à la ferme

En Nouvelle-France, du début de la colonie jusqu'à la conquête, on utilise sensiblement les mêmes instruments agricoles⁵ qu'en Europe; la pioche, la houe, la gratte, la faucille, la serpe, la faux, la fourche, le fléau et le van, tous manier à bas d'homme. Au début, la bêche {sorte de pelle} et la pioche sont préférées à la houe pour labourer en Nouvelle-France. La houe demande une grande force. L'ouvrier doit la relever au-dessus de la tête et donner un grand coup en frappant la terre. Ultérieurement, la charrue à rouelle tirée par les bœufs de labour viendra d'alléger son travail. Pour l'instant, trop de racines et de cailloux en contredisent l'emploi.

Pour faucher les pois on utilise la serpe française, laquelle arrondie, devient le « *crocheton* ». La coupe du blé, du seigle et du foin se fait à la faucille avec un taillant tranchant ou dentelé, mais aussi à la faux. La fourche de bois ordinairement à deux dents est fabriquée à partir d'une branche de frêne. Celle de fer possède trois dents. Le battage du grain se fait au fléau; suivie du vannage au moyen du tamis, du van ou du crible. Ces deux premiers instruments se retrouvent sur toutes les fermes, alors que le crible appartient au seigneur ou au propriétaire d'un moulin à farine. Pour l'utiliser, il faut verser six deniers par minot de grain vanné.

L'exiguïté des granges oblige l'entassement en meules du foin, du trèfle et des autres plantes fourragères près des bâtiments pour la saison froide. Seuls les grains sont mis à l'abri. Les légumes sont conservés dans un cagot de pierre à l'extérieur, mais la plupart les emmagasinent sous la maison dans un endroit prévu à cet effet.

À l'automne bûche, scie et fend le bois pour les mois d'hiver et se poursuit tard dans la saison. On nettoie les instruments de fermes pour le printemps prochain. Ensuite, on « *renhausse* » {circonscrire le solage avec de la terre et de la paille}, isolant de ce fait les fondations ce qui éloigne la neige.

L'hiver, c'est la période de repos du fermier. Il profite de ce temps pour renouer avec sa famille et socialiser avec son entourage. Les jours de tempête, il déblaie le chemin afin d'éviter d'être trop isolé. Dans ce pays de vastes étendues et d'hiver à mourir d'ennui et de froid, la proximité d'un voisin rassure et stimule. Les visites régulières à l'étable rendre les animaux plus familiers, il faut les soignés et nourris.

Plus reposé et plus détendu, le fermier accomplit les petits travaux négligés. Il aiguisé les faux, répare des outils, fabrique un meuble; les bahuts, les chaises, les lits, les berceaux et les jouets pour les enfants. Il teint le mobilier, avec des produits naturels, dont le sang de bœuf, ce qui donne une coloration rougeâtre.

Dans cette ambiance hivernale, la femme a constamment du travail. Elle se préoccupe des devoirs religieux, tisse, file et reprise les habits, les robes, les couvertures de lit. Ingénieuse elle occupe les enfants et inculque la discipline tout en préparant de copieux et appétissants repas.

Outre Noël et le Premier de l'an, une noce devient l'occasion de réjouissances et dure parfois quatre ou cinq jours. C'est un plaisir assuré de revoir parents et amis très éloignés. Le

repas est pris en commun chez le père d'un des conjoints et se poursuit environ quatre heures. Suivent les danses et les chants populaires qui maintiennent les traditions françaises.

Louis connaîtra ces soirées de noces, et le 23 octobre 1652 {Auber} il sera témoin au contrat et au mariage de Julien Fortin dit Lafontaine et Geneviève Gamache à Château-Richer. Assisteront aussi; Pierre Le Picard, Nicolas Gamache dit La Mare le père de la mariée, Claude Bouchard, Florent Buisson & Abel Benoist.

Pour l'occasion, le père offre jusqu'à la somme de deux cents livres, en habits et meuble, et promet de les nourrir pendant deux ans. En échange, le couple devra le servir durant ce temps. De plus, il leur donne chacun un montant de cent cinquante livres. Ce contrat fut passé dans la maison de Toussaint Toupin⁶, située au Sault à la puce {67} en la paroisse de Château Richer

« Le 11 de nov. 1652 après publication faite de deux bans le 28 d'oct. e le 3 de nov^e dispense obtenue du 3e ne s'estant trouvé aucun empêchement le r.p. Paul Ragueneau Super. des Missions de la Comp^{ie} de Jesus en ce pays le grand Vicaire de Monseigneur l'archv. de rouen a interrogé Julien fortin fils e héritier de Julien e de defuncte marie La vie de la paroisse de Nre Dame le verd Evesché du Mans d'une part : et genevieve Gamache fille de Nicolas Gamache dit La marre e de Jacqueline Cadot de la paroisse de St-Illyer la ville, Evesché de Chartres en beausse d'autre part, lesquels ayant donné leur mutuel consentement par parole de présent il a solennellement mariés disant la messe au Cap de Tourmente en présence de témoins connus, le Sr le Tardif, Louys Gangner, Claude Auber. »

2. La paroisse Sainte-Anne-de-Beaupré.

Les belles prairies à la Côte-de-Beaupré s'étendent le long du Saint-Laurent depuis le Cap-Tourmente jusqu'au Sault Montmorency. Souvent appelé Petit-Cap son nom est lié au promontoire situé à entre la rivière aux Chiens et la Grande-Rivière Sainte-Anne. Comme vue, il y a certaines familles d'établies, mais beaucoup de terrain reste à distribuer en concession. Ce n'est qu'à partir de 1650 que Le Tardif donne les terres officiellement. En 1658, les seigneurs attribuèrent 20 terres pour un total de 73 habitants.

La côte est desservie occasionnellement par les jésuites, Jean de Quen, Paul Ragueneau, Guillaume Vaillant, Jean le Sueur, prêtre séculier appelé aussi de Saint-Sauveur. Jérôme Lallemant. La Compagnie des Cent-Associés offrait 25 écus par an à un prêtre⁷ de Québec pour qu'il y fasse chaque année quelques voyages. Le premier missionnaire est le jésuite André Richard⁸, en 1657. Il baptise le 28 juillet 1657 un enfant du nom de Pelletier. Ce dernier devint récollet sous le pseudonyme de frère Didace et fut inhumé en 1699, à Trois-Rivières.

Pour le catholique pratiquant, partir de la côte de Beaupré et canoter jusqu'à l'église de Québec, ou de chausser les raquettes en hiver pour s'y rendre n'est pas chose facile. Un cultivateur de 35 ans, Étienne de Lessard {1623-1703}, homme influent du Petit-Cap, a appris que le sulpicien M. de Queylus, curé de Québec projette la fondation de deux paroisses : une à Château-Richer et l'autre, au Petit-Cap

Il se compromet et espère obtenir l'autorisation de construire une petite église. Il s'engage à offrir le terrain nécessaire sur le bord du fleuve : deux arpents et demi de front par une lieue et demie de profondeur à même son lot {93}. Proposition alléchante qui incite le sulpicien de Queylus {1612-1677} à déterminer en personne le site de la prochaine église au Petit-Cap le 3 octobre 1657.

Le 8 mars 1658, il acceptera la proposition de Lessard et sa donation. Il choisira comme patronne de la paroisse, la bonne Sainte-Anne. La chapelle sera construite en bois {30' x 20'} avec solage en pierre. Il sollicite ainsi la sainte à s'installer au pays, et elle répondra éventuellement à cette invitation! On lira dans le contrat du 8 mars 1658. {Audouart} qu'Étienne Lessard habitant de la cote de Beaupré;

« Lequel touché a volontairement et librement cédé et donné, par don perpétuel et irrévocable, aux curés qui seront établis ou autres prêtres qui en feront la fonction, acceptant par messire Gabriel de Queylus, grand Vicaire en la Nouvelle-France, une part et portion de sa concession en la côte de Beaupré, savoir deux arpents de fronts sur la Grande Rivière, sur une lieue de profondeur dans les bois, autant que sa concession s'étend dans les terres bornées du côté de l'est par la concession du dit donateur et du côté de l'ouest par les terres appartenant à Élie Godin. »

« Le dit don fait à condition que dans la présente année mil six cent cinquante huit il sera commencé et continué incessamment de bâtir une église ou chapelle par les habitants commençant par Robert Drouin et finissant à Belle Fontaine demeurant au Cap Tourmente inclusivement, sur ladite terre au lieu qui sera trouvé le plus commode suivant l'avis de Monsieur le Grand Vicaire. Que le prêtre qui servira ladite église jouira de la terre et des fruits qui en seront perçus à l'avenir. »

« Que sur cette terre par lui donnée par le présent acte, seront pris et réservés proche et aux environs de l'église quatre arpents pour l'emplacement d'un village au cas que les habitants voisins voulussent s'assembler et faire un réduit. »

Amis de longue date, Louis Gasnier et Étienne de Lessard⁹ ont assisté ensemble aux célébrations religieuses et certain contrat notarié. Ce fut le cas le 27 janvier 1659 {Auber} où il sera témoin avec Pierre Picard, lorsqu'Étienne de Lessard, cèdera à Elie Godin, deux arpents de terre de la côte sud-ouest. En fait, ce n'est qu'une formalité, car Godin y était déjà établie avant le 8 mars 1658 {Audouart}. Il est intéressant d'apprendre que c'est Ester Ramage la femme d'Elie Godin qui racontera au père Thomas Morel le premier miracle de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Louis Ango Desmaizerets {1636-1721} le vicaire général et chanoine de Québec écrit dans une lettre aux archives du Séminaire de Québec;

« [...] l'église de Sainte-Anne pour la première fois, fut placé sur le bord de la rivière, à la haute marée, et ensuite portée plus hauts, sur le bord du grand coteau, a cause de l'incommodité des eaux qui l'entouraient dans sa première place fut détruite par les aux avant l'été 1676. »¹⁰

Dans le livre « *Histoires et miracles de Ste-Anne de Beaupré* » {p 25} est mentionné que : « *Des débris de charpente découverte vers 1840 et l'élévation du terrain où l'on a trouvé ces restes confirment la tradition concernant le premier sanctuaire Sainte-Anne* ». M. l'abbé Gauvreau ancien curé de Sainte-Anne dira :

« Cette première chapelle était située tout près du fleuve, au sud-ouest de la nouvelle église sur une petite élévation, au point d'intersection de la ligne qui sépare le terrain de la Fabrique de celui de Théophile Caron. La tradition veut qu'elle ait été bâtie par des matelots français surpris, par la tempête, en remontant le fleuve, et qui firent la promesse d'ériger une chapelle à Sainte-Anne, là où ils réussiraient à mettre pied à terre »¹¹

Lors d'une visite de la côte de Beaupré par Louis d'Ailleboust, gouverneur intérimaire d'alors, il fut accompagné par Guillaume Vignal¹² {1604-1661}, aumônier des Ursulines, qui bénit, la place de l'église du petit-Cap. En ce jour bénit du 13 mars 1658, d'Ailleboust y posa la première pierre, mais il faudra attendre plus tard pour établir les fondations

Après la fonte des neiges et le dégel au début de mai 1658, les habitants du Petit-Cap organisent une corvée générale visant à ériger les fondations en pierre de leur future église. Le cultivateur de 33 ans Louis Guimon¹³ s'y présente, affligé d'un gros mal de reins. Malgré sa souffrance, il dépose avec dévotion trois petites pierres dans le solage de mortier et sera instantanément guéri. Ainsi, la bonne Sainte Anne vient d'apposer elle-même « sa signature ».

La nouvelle du solage miraculeux se répand rapidement dans la population française et catholique. Ce sera le premier de nombreux autres miracles qui accroîtra et, enracinera davantage la vénération envers Sainte-Anne. Déjà sous son patronage¹⁴, les matelots ont transporté en sécurité les premiers colons, affrontant les périls de l'Atlantique Nord. Cette première église dédiée à sainte Anne ne sera qu'« en commencée ». L'arrivée de Mgr de Laval mettra malheureusement un terme à la construction.

Présent à Québec depuis juin 1659, Mgr de Laval ne tardera pas à être en conflit avec le sulpicien M. de Queylus. Ce dernier après une longue saga perdra ses pouvoirs à la fois comme curé de Québec et comme Grand-Vicaire de l'archevêché de Rouen. Frustré, il se retire à Ville-Marie, emportant ses titres de propriété du site offert pour l'érection de la chapelle du Petit-Cap. Il n'enverra plus de fond pour continuer les travaux, et l'édifice finira par tomber en ruines. La desserte demeurera sous la bienveillance des Jésuites entre 1659 à 1661.

M. de Queylus, ne voulant pas remettre l'acte de possession, Mgr de Laval se garde de faire quelque investissement et éviter ainsi des litiges juridiques. Comme vue, en janvier 1660, Mgr de Laval visitera la côte de Beaupré « *en raquettes et sur les glaces* ». Les Jésuites sont impressionnés par cet homme de 36 ans qui « *tient bien droit sa place parmi les plus excellents missionnaires des Indiens* ». Dans son rapport du 21 octobre 1660, Mgr de Laval souligne la présence au Petit Cap « *une église en bois qui tient lieu d'église paroissiale* ».

En apparence, l'église est abandonnée, mais son registre des recettes et dépenses existe. Les entrées et sorties seront consignées à partir de 1661 par Jean Picard le principal marguillier. Ce précieux document offre une idée des rentrées pour la paroisse de Sainte-Anne-du-Petit-Cap. Voici un aperçu des inscriptions au registre¹⁵;

« Lannée Mil six Cens cinquante-neuf Maistre Jean picard Marguiller de Leglise de Sainte Anne du petit cap ayant randu compte de La recepte et de La mise des deniers qu'il avoit receu appartenans a Ladite Église en presance du reverand père Le Mercier, Les sieurs Lessard, Louis Gasnier et Pierre Simard. Il se seroit treuvé que Lad. Église demeuroit redevable de picard de La somme de trente quatre Livres dix sols ainsy qu'il appert par

L'arresté de compte faict comme dit en datte du Dix^e Decembre ode an, signé ode Reverant père Le Mercier comme faisant L'office de Curé, et des autres sus nommés
 1661-1662 Le receu des années se monte a La somme de 492 livre 8 sols. Les dépenses se chiffrent à 481 livres 18 sols et 8 deniers. Les dépenses excèdent les recettes de la somme de 24 livres 8 deniers.

de la veuve Gasnier un m {minot} et demi de Blé	9 livres
de Julien Mercier deux m. blé un m. pois et demi m d'orge	18 livres
de Pierre maufiles douze livres	12 livres
de Robert Giguere deux m blé deux boisseaux blé d'inde et demy minot de pois	17 livres 6 sols 8 deniers
La disme du Cap de tourmente quinze livres	15 livres
de Claude Bouchard un minot de blé	6 livres
de robert Gaignon un boisseau blé	1 livres
de la veuve Gasnier en œuf dix neuf sols	19 sols
de pierre picard une nape	
payé à Robert paré pour une journé de trainer du bois	trente sols
au Sr L'essard pour quatre journées de ses bœuf	dix huit livres

À Luy Jean picard pour douze journées et demie pour avoir traisné du bois, scyé de Long tout le chevron et autre bois et traisné La planche dix huict Livre quinze sols.
 a rené de Lavoye pour un mois de travail vingt-sept trente Cincq Livres
 au sieur Couchon pour douze pipes de chaux a six livres La pipe 72 livres
 au Loutre {André Le Loutre} pour quatre journées six livres

1663. Les dépenses pour l'année se montent à 791 livres 18 sols et la recette est de 665 livres 11 sols 4 deniers. la dépense excède de la somme de 126 livres 6 sols 8 deniers.
 par la veuve Gasnier trente sols 1 livres 10 sols
 par queste sept sols quatre deniers
 par autre queste neuf sols quatre deniers
 par vincens Chestien menuisier La moytié de La façon du Confessional
 par Simon Lereau un minot blé dix livres
 par Nicolas Verieul quarant sols 2 livres
 pare Jean Carron par offrande dix sols
 par hélie Godin une douzè d'œuf valant dix sols
 de André LeLoutre un minot de pois 4 livres
 de rené de Lavoye deux boisseaux et demy blé 5 livres
 de Claude Bouchard demy minot blé 3 livres
 donné à la veuve Gasnier pour trois Journées quatre livres

1664; La dépense se monte à 266 livre 4 sols 6 deniers et la recete à 324 livres 11 sols.

René de Lavoye pour Cierge un boisseau blé
 du sieur du Dumesnil pour Le service de feu pierre Gasnier deux minots blé
 de La veuve Gasnier pour vieille disme un minot pois
 André le Loutre pour cierge quarante sols
 payé par l'ordre de monsieur Morel en blé a l'hospital cinq livres
 payer pour la façon du cercueil de Pierre Lambert tente sols 1 livre 10 sols
 pour un drap a ensevelir ledit Lambert à pierre Picard Cincq livres

1665 Robert Giguère, Claude Poulain et Robert Paré sont marguilliers pour l'année 1665-66.
 Par Le Loutre un minot blé

*par Dumesnil deux minots blé
par Le Loutre pour ses vieilles Dix^{es} un minot blé
par La veuve Gasnier un minot et demy de pois
par Le Loutre un boisseau de blé »*

Le registre se poursuit ainsi année après année. Malheureusement, à l'encontre de ce qu'affirme les documents officiels, l'existence de ce répertoire et son contenu confirme bien présence d'une dîme dès 1661. Marie Michel payera la sienne comme les autres. Sa dernière contribution à Sainte-Anne-de-Beaupré aura lieu en 1665. Un an plus tard, elle épousera Paul de Rainville.

Entre-temps faute d'église, la population demeure desservie par les religieux. Le 9 février 1659, les résidants de Beaupré présente une plainte contre M. Vaillant, prêtre de la côte, à Monsieur le Gouverneur l'informant de la vie et des mœurs du révérent. La demande d'audition fut renvoyée à l'Officialité. De son côté, M. Vaillant déposera une réclamation contre les habitants de Beaupré, les accusant de calomniateur. La requête entérinée on entendra 83 témoins, et l'on condamnera le sieur Vaillant à payer les frais¹⁶.

L'arrêt de l'érection de la chapelle sera temporairement. L'évêque reprendra les choses en main et préférera recommencer à neuf, avec des titres clairs. Il ordonne la construction d'une deuxième église. Cette fois, elle sera en colombage pierroté et sur le bord du *Grand Coteau*. Le 8 novembre 1661, il remet 800 livres aux habitants de la côte de Beaupré pour les frais de la desserte de Sainte-Anne.

Nommé curé de la côte de Beaupré par Mgr de Laval le 22 septembre 1661, Thomas Morel est chargé de terminer l'intérieur de la chapelle. Elle sera prête au culte le 26 juillet 1662. Le jour même, une guérison miraculeuse se produit, en la personne du jeune épileptique Nicolas Drouin de Château-Richer âgé de 14 ans. L'année suivante, le curé fait construire un presbytère, à l'ouest de la seconde église si chère à Mgr de Laval. Lors de son pèlerinage¹⁷ en février 1662, l'évêque de Petrée apportera la première statue de Sainte-Anne, et le 3 décembre 1667, il déclarera l'obligation d'une fête pour cette sainte le 26 juillet.

« Nous avons reconnu un concours général de tous les fidèles à recourir en tous leurs besoins, avec une piété et une dévotion singulières, à la Bonne Sainte Anne et même qu'il a plu à Dieu depuis plusieurs années faire paraître par beaucoup d'effets et de secours miraculeux que cette dévotion lui est agréable. Nous ordonnons que ladite fête soit observée et chômée dans tout le pays de la Nouvelle-France ».

Malgré la bonne volonté des habitants du petit Cap, l'endroit choisi fut catastrophique. L'eau à la fonte des neiges, qui descend du Grand Coteau, s'infiltre sous ses fondations de l'édifice situé à la base de la falaise. Lentement, l'église se détériore. On décide donc à l'été 1676 d'en construire une en pierre *« dans l'espace de terrain compris entre la Côte et la première église en colombages »*.

Il revient au curé François Fillon {1667-1679} de la faire bâtir. Sous l'œil attentif de Mgr de Laval et de l'architecte Claude Baillif qui en a dessiné les plans. La structure prend forme peu à peu. Cette *« grande et belle église, bâtie de pierre, de 80 pieds de long et de 28 de large à la nef et 45' au transept, et 36' de hauteur, dédiée à Sainte-Anne et renommée par les pèlerinages qu'on y fait¹⁸ »* servira au culte pendant 200 ans. Elle sera consacrée en 1713, et couverte en bardeaux en 1732.

En 1676, l'ingénieur Jean Guion évalua et toisa la « *massone de l'Eglise* » de Sainte-Anne. Elle possède une hauteur trois toises {19 pieds} le tout comprenant la chapelle du côté de la côte se montant à douze toises et demie {110 pieds} et la chapelle « *du costé de la rivière* » contenant seize toises {102 pieds}. Les mesures sont prises en présence de François Fillon, prêtre missionnaire et d'Étienne de Lessart. Cette église remplace la chapelle de colombages pierrotés commencé en 1660 et à présent désaffecté.

Ce nouvel édifice recevra dans une niche extérieure, surplombant le portail de la façade, la statue miraculeuse de Sainte-Anne offerte par l'évêque de Pétrée. Elle y demeurera près d'un siècle et demi. Un jour, un violent coup de vent la déloge. La figurine tombe sans s'abimer. On la replacera sur l'autel de Saint-Joachim!

En 1677, Mgr de Laval fera don de deux tableaux exécutés en 1676 par le Frère Luc, récollet {Claude LeFrançois}. En mai 1685, il avance de l'argent pour des réparations « *Il faut se hâter de réparer cette église où tout le pays a une si grande dévotion* ». De simple mission en 1660, Sainte-Anne fut érigée en paroisse le 13 novembre 1678.

Désireux d'encourager la piété en ce lieu, l'évêque en mai 1685 avance une grosse somme affirmant : « *Il faut se hâter de réparer cette église où tout le pays a une si grande dévotion* ». Il offre aussi la même année, la cure à l'abbé Germain Morin, premier prêtre canadien. Ce dernier desservira la paroisse jusqu'en 1693, et décéda l'Hôtel-Dieu de Québec en 1702

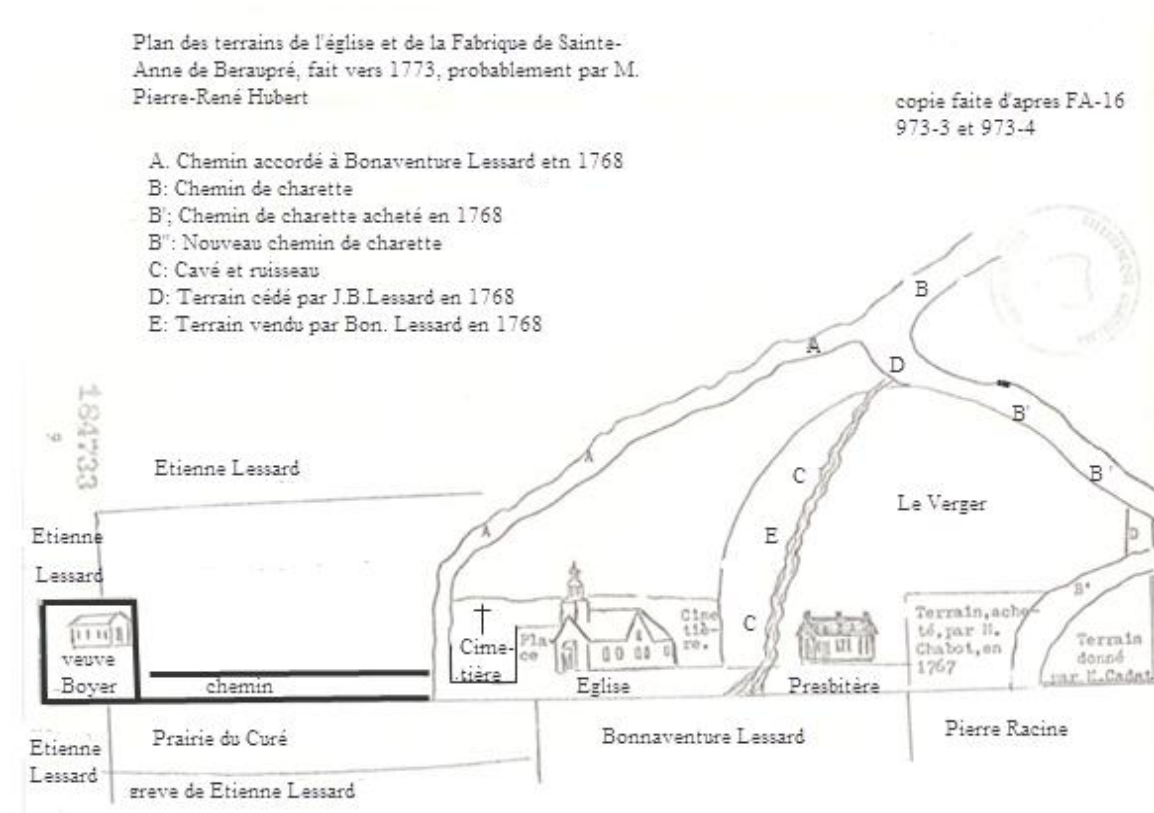
En 1691, conjointement avec le Séminaire de Québec, l'évêque donne 1 000 livres octroyant la protection accordée pour la défaite de la flotte de Phipps l'année précédente, à Sainte-Anne, lors de l'invasion de la colonie. On agrandit l'église en 1694 sous la direction M. Herbecy qui fit faire le clocher. Cette dernière subsistera jusqu'en 1784. En 1787, sous M. Gaillard, né à Montréal, on restaurera presque en entier ce deuxième temple érigé à la gloire de Dieu.

La troisième église fut bénite le 17 octobre 1876, par Mgr l'Archevêque de Québec. Suite à la consécration, il se rend récupérer la sainte relique à l'ancienne chapelle et la transporte dans le nouveau sanctuaire. Cette relique à savoir une partie d'os d'un doigt de sainte Anne fut offerte par le Chapitre de Carcassonne, et apporté au Sanctuaire par Mgr François de Laval. Le 10 mars 1670, elle sera exposée solennellement à la vénération publique.

Une seconde relique plus considérable arrive à Sainte-Anne le 26 juillet 1892, provenant d'un don du Pape Léon XIII. Il s'agit d'une esquille de 4 pouces de l'avant-bras de sainte Anne obtenu de la Basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. Elle est apportée de Rome par Mgr Joseph-Calixte Canac-Marquis, {1821-1904}.

Une relique d'un autre genre fut offerte en 1880, par le P. P. Charmetant des missions d'Afrique. C'est un précieux fragment de rocher extrait de la grotte qui servait de chambre à sainte Anne qui est aujourd'hui la crypte de la basilique des Sainte-Anne de Jérusalem. Enfin, la cathédrale de Beaupré fut en 1887 nommée au rang de basilique mineure par le pape Léon XIII.

Le cimetière



Source : Répertoire des sépultures à Sainte-Anne-de-Beauré 1670-1844

À partir du Moyen Âge, l'accroissement démographique d'Europe exige le développement de cimetières. Dès le V^e siècle, ces endroits sont vus comme un lieu d'asile et de refuge. Bien que béni et sacré, rien n'empêche le bétail d'y faire pâturage. En France, l'article 22 de l'édit royal de 1695 obligera les paroisses à les clôturer¹⁹. Ce règlement fut respecté, car en 1715 la majorité des lieux d'inhumation de campagne le sont. D'abord situés dans les villes, à partir de 1730, les lieux d'inhumation furent peu à peu transférés en périphérie en raison d'infections. Cette coutume ne fut définitivement adoptée qu'à partir des années 1780.

À Sainte-Anne-de-Beauré, selon le registre paroissial, la première personne ensevelie fut un enfant de 4 à 5 mois, nommé Jean Berthelot, fils d'André Berthelot et de Marie Gagné, fille de Louis Gasnier et Marie Michel. Il fut mis en terre le 1^{er} juillet 1670. Le 8 novembre suivant, on y dépose la tombe d'Anne, fille de Jean Barette et Jeanne Bitouzet. Officiellement, l'inauguration du cimetière de Sainte-Anne eut lieu en 1670. Toutefois sur une photographie antérieure à 1922, on voit figurer l'ancienne clôture²⁰ de cet endroit de sépulture indiquant 1663. D'autre part, une note du curé Germain Morin²¹ daté du 1^{er} septembre 1690, nous renseigne sur l'état des registres.

Il est dit « *que les baptêmes, mariages et sépultures de ladite paroisse faits depuis l'an {date est effacée} jusqu'en l'an 1657 sont sur le registre de l'église de Notre-Dame de Québec* ». Ce texte laisse sous-entendre qu'il y a eu des inhumations dans la paroisse avant 1657. Selon la coutume, le missionnaire ou prêtre qui desservait la côte de Beauré inscrivait sur une feuille volante les baptêmes, mariages et sépulture officier. Par la suite, ils les retranscrivaient dans les registres de l'église de Notre-Dame de Québec.

M. Morin fait ensuite des précisions sur les registres de Ste-Anne jusqu'en 1679, mais il n'est pas question des sépultures, mais de baptêmes et mariage. Voici les quatre genres d'inscriptions dans les registres²².

- 1- Avant 1657, les baptêmes mariage et sépulture de la paroisse de Sainte-Anne sont inscrits aux registres de Notre-Dame de Québec
- 2- De 1657 à 1659; les baptêmes et mariages sont notés sur des feuilles volantes par André Richard qui faisant les fonctions curiales. Celui qui le remplace a jeté ces papiers au feu par mégarde.
- 3- De l'automne 1659 à septembre 1669; Baptême et mariage sont inscrits dans un registre gardé à Château-Richer
- 4- De 1669 à juillet 1679; les baptêmes sont inscrits sur des feuilles volantes que M. Morin a recopiées en 1690 et placés à la fin du registre.

Dans cette réalité d'époque, faut-il croire qu'avant 1670 on parcourait sept ou huit kilomètres pour enterrer le défunt, alors que les chemins étaient encore impraticables? Et l'hiver, que faisait-on des corps? La terre profondément gelée imposa un sérieux problème au début de la colonie et qui fut résolu de façon superbe. Le cercueil était transporté sur une traîne et lors du passage du cortège funèbre, les habitants s'agenouillaient pour faire une prière. Puis à un endroit préétabli, on descendait la tombe dans une grande fosse creusée d'avance, où elle restait jusqu'au printemps pour l'inhumation.

Un plan des terrains de l'église et de la fabrique fait vers 1773, et probablement réalisé par le prêtre Pierre-René Hubert, donne une idée de l'emplacement du cimetière. Toutefois, il est impossible d'y localiser exactement la partie qui fut rajoutée à la demande de Mgr de Saint-Vallier le 14 janvier 1698. Ce qu'on appelle le vieux cimetière est la portion située aujourd'hui en face de la chapelle souvenir.

Les miracles à Sainte-Anne-de-Beaupré

Un premier recueil²³ de six miracles recueillis par l'abbé Morel le premier curé de l'église Sainte-Anne sera publié le 10 novembre 1667 « *Je le fais d'autant plus volontiers qu'ayant été témoin oculaire et très bien informé des choses, je les dirai avec plus de certitude [...] Je dirai encore que le concours du peuple qui vient de tous côtés le jour de la fête en son église est si grand qu'il y a mil à mil douze cents communians* ».

Le tout sera approuvé par Mgr de Laval : « *Tout ce qu'il a de contenu dans le présent cahier écrit en français par monsieur Thomas Morel, faisant les fonctions curiales dans l'église de Sainte-Anne, près de Québec, sur la côte appelée vulgairement de Beaupré est entièrement conforme à la vérité* ».

Au fait de « certains miracles ». Mgr de Laval le 3 décembre 1667 voulant encourager plus de dévotion à Sainte-Anne et St-François-Xavier {saint patron des jésuites} ordonna le 26 juillet, 1668 de célébrer à l'avenir leurs fêtes obligatoires. L'évêque²⁴ lui-même fit plusieurs fois le pèlerinage à son sanctuaire vénéré disant lui-même; « *Nous le confessons, rien ne nous a aidé plus efficacement à soutenir le poids de la charge pastorale de cette*

Église naissante, que la dévotion spéciale que portent à sainte Anne tous les habitants de ce pays; dévotion qui nous l'assurons avec certitude les distingue de tous les autres peuples. »

Plus tard, désireux de faire connaître les « vrais miracles », Morel rédigea une liste appelée « *Miracles arrivez en leglise de Ste Anne du petit Cap Coste de Beaupré en Canadas* », qu'on retrouve aux archives du Séminaire de Québec, enregistré sous « Paroisse Diverse No 72 » écrit en 1680. Il récidiva une nomenclature plus élaborée en 1687 sous la cote No 84.

Les premières guérisons miraculeuses à Sainte-Anne sont signalées dès les années 1660. Le cas de Jean Salois est historique. Le 23 octobre 1669, l'homme reçoit un coup de hache sur le genou. Malgré les soins de deux chirurgiens, il reste infirme et boîte. Le 1^{er} mars 1670, il se rend à l'église de Sainte-Anne-de-Beaupré pour réaffirmer un vœu fait des années plus tôt. Sept jours plus tard survient le miracle : Salois marche sans béquille.

Le premier pèlerinage organisé fut fait par les Hurons de la Côte Saint-Michel {aujourd'hui l'arrondissement Sainte-Foy} en 1671, sous la conduite du Père Chaumont. Les Amérindiens venaient de partout pour honorer sainte Anne, qu'ils appelaient la *Bonne Grand-Mère*. Plusieurs se rendaient à genoux des bords de la grève jusqu'à l'église.

Officiellement, le premier miraculé de Sainte-Anne-de-Beaupré fut Louis Guimon. En parcourant les deux écrits du père Morel, relatant les mêmes faits, un doute survient. Selon l'un d'eux, il pourrait s'agir de notre ancêtre Louis Gasnier. Il devient donc indispensable d'éclaircir ce dilemme. Un premier récit²⁵ contenant treize pages fut rédigé par Thomas Morel, alors curé à Sainte-Anne du petit Cap, sera approuvé le 25 juin 1680 par Mgr de Laval. Le curé l'intitula : « *Miracle arrivé à Sainte-Anne du petit Cap cote de Beaupré en Canada* » no 72, daté de 1680 et signé Francheville, dévoile :

« En L'année 1662 Marie Esther Ramage aagée de 45 ans femme d'Elie Godin de la paroisse de S^{te} Anne du petit Cap estant demeurée depuis dix huict mois toute courbée, en sorte quelle ne pouvoit aucunnement se redresser, et qu'elle estoit obligé de se trainer Comme elle pouvoit avec son baston, sans Esperance de pouvoir jamais recouvrer par les remedes humains sa santé se souvint de ce que son mary luy avoit dit qu'en sa présence Louis Guimon de la même paroisse avoit esté soudainement guery d'une grande douleur de reins En mettant par devotion trois pierres aux fondemens de L'Église de S^{te} Anne que L'on Commençoit de bastir, »

Dans le second document²⁶ de seize pages, intitulé « *Miracle arrivé à Sainte-Anne du petit Cap cote de Beaupré en Canada* » no 84, daté de 1687 et signé Thomas Morel prêtre missionnaire, il est écrit :

« Fin l'année mil six cens soixante-deux Marie Esther Ramage agée de quarante-cinq ans femme d'Elie Godin de la paroisse de S^{te} Anne du petit cap estant demeurée depuis dix-huit mois toute courbée, en sorte qu'elle ne pouvoit aucunnement se redresser, et quelle estoit obligée de se trainer comme elle pouvoit avec son baston sans esperance de pouvoir iamais recouvrer par les remedes humains sa santé, se souvint de ce que son mary luy avoit dit qu'en sa présence Louis Gaigner de la mesme paroisse auroit esté soudainement gueri d'une grande douleur de reins en mettant par devotion trois pierres aux fondemens de l'Église de S^{te} Anne »

Basé sur ces deux écrits, il semble difficile de départager le véritable miraculé. De plus, demeurant tous deux sur la côte à proximité l'un de l'autre, ils furent de surplus enlevés le même jour par les Iroquois en l'été 1661. La relation des jésuites de 1667 à la page 30, mentionne Louis Guimon comme premier miraculé. D'autre part, le curé Morel signa les deux documents, mais les écritures sont quelque peu différentes. Il décéda le 23 novembre 1687. Étant donné que la relation des Jésuites est antérieure aux documents du curé Morel, il semble donc évident que le premier miraculé fut en réalité Louis Guimon.

C'est particulièrement au sujet de ce qui se passe en cette deuxième église que la bienheureuse Marie de l'Incarnation²⁷ {1599-1672} écrit une lettre à son fils Claude Martin le 30 septembre 1665 :

« À sept lieues d'ici, il y a un bourg appelé le Petit-Cap, où il y a une église de sainte Anne, dans laquelle Notre-Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte mère de la très Sainte Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recouvrer la vue, et les malades, de quelque maladie que ce soit, recevoir la santé ».

Ces miracles répétitifs se produisant de 1661 à 1676 incitent au pèlerinage des grands personnages de la colonie : le Marquis de Tracy, le Gouverneur Rémy de Courcelles, l'intendant Jean Talon. En juin 1671, on y verra aussi des Hurons de la côte Saint-Michel de Sillery. Les missionnaires jésuites du Saguenay-Lac-Saint-Jean viendront éventuellement en retraite à Sainte-Anne, *« à la Bonne Sainte Anne, afin d'y puiser de nouvelles forces spirituelles pour de nouveaux combats apostoliques »*.

Depuis ce temps, un réel culte à la paroisse de Sainte-Anne-du-Petit-Cap, s'est créé. L'endroit est à présent un lieu de pèlerinage le plus fréquenté du Québec. Chaque année, de nombreux malades, infirmes et croyants s'y rendent dans l'espoir d'être guéris, ou avec la conviction profonde d'être exaucé dans leurs prières.

Notes et références

CHAPITRE SEIZIÈME

UN JOUR À LA FOIS

1. Terre et paysans en France aux XVII^e et XVIII^e, p.48
2. Les techniques agricoles en Nouvelle-France p 269
3. Les techniques agricoles en Nouvelle-France p 275-282
4. On savait prévoir le temps bien avant les météorologistes
5. Cahier des dix, vol. 29 p.115
6. Toussaint Toupin a épousé Marguerite Boucher, sœur de Pierre Boucher le fondateur de Boucherville. Nul doute que Nicolas Gamache fils fut présent lors du mariage de sa sœur. D'ailleurs, il obtiendra en 1672 une coseigneurie avec Louis Gagné dit Bellavance au Cap-Saint-Ignace donné par Jean Talon.
7. Histoire de la Colonie française en Canada T.2, p. 563
8. Histoire et miracles de Sainte-Anne-de-Beaupré, p. 28.
9. L'archiviste, de l'association des Gagné fondée en 1951, note que la maison de Lessart servait de pension aux pèlerins, car déjà à ce moment-là, à l'époque du vivant d'Étienne Lessart, Sainte-Anne-de-Beaupré était devenu un lieu de pèlerinage fréquenté beaucoup par les marins bretons." Émission « *J'ai souvenir encore* » avec Jacques Lacoursière, historien, à Radio-Canada le 7 mai 1995
10. Histoire de la Colonie Française en Canada T.2, p. 565
11. Histoire et miracles de Sainte-Anne-de-Beaupré, p.25. Cette tradition fut combattue par l'historien Faillon dans son « *Histoire de la Colonie française en Canada* ». Selon lui, le premier autel de Beaupré fut celui que fit construire en 1658 M. Thubières de Queylus.
12. Histoire et miracles de Sainte-Anne-de-Beaupré, p. 26
13. Louis Guimon est déclaré officiellement le premier miraculé de Sainte-Anne. Pourtant le nom de Louis Gasnier apparaîtra aussi en tant que premier miraculé et pour les mêmes raisons.
14. Toutes petites choses du régime français, vol.1. p.92. La première chapelle élevée à Sainte-Anne-de-Beaupré fut dit-on suite à un vœu fait par les matelots d'un navire de France remontant le Saint-Laurent. Le navire pris par une tempête, les matelots tous bretons se jetèrent à genoux et promirent à la Sainte-Anne de lui élever une chapelle à l'endroit où ils aborderaient. Le père Georges Bélanger dans son livre *La Bonne Sainte-Anne au Canada et à Beaupré* consacre un chapitre à cette question. Il conclut que la chapelle est celle que les matelots sauvés du naufrage avaient promis de bâtir.

Le père réfère à l'abbé de La Tour, auteur des *Mémoires sur Mgr de Laval* et sur une note de l'abbé Hubert curé de Sainte-Anne-de-Beaupré de 1767 à 1777. Tous deux ont parlé de la chapelle des Matelots d'après la tradition. Mais la tradition déforme souvent les faits. Auparavant l'abbé Thomas Morel, a rédigé un *Récit des merveilles arrivées à Sainte-Anne-de-Beaupré*. Ce dernier ne dit mot de ce miraculeux naufrage par sainte Anne. Il n'aurait sûrement pas manqué de mentionner ce fait. Vérité ou légende ?

Ce culte n'est pas nouveau, car plusieurs immigrants ont déjà dans leur coutume cette ferveur envers la « *Bonne Sainte-Anne* ». D'ailleurs en France il existe deux lieux de pèlerinage pour cette sainte; le premier était à Auray, en Bretagne, depuis l'apparition de Sainte-Anne à Nicolazic {1624 - 1625} et le second à Paris. Cette ferveur se développa aussi grâce à la reine Anne d'Autriche qui attribuait la naissance de son fils Louis XIV à Sainte-Anne. Les Jésuites aussi ont cette dévotion à Sainte-Anne. À Québec, lors de la construction de l'église le 24 septembre 1647, on y consacre une chapelle à son nom.

15. Rapport de l'archiviste de la province de Québec, T.45, p.173

16. Journal des Jésuites 1659, p.250
17. L'historien Jacques Lacoursière, note que la maison de Lessart servait de pension aux pèlerins, car déjà à ce moment-là, à l'époque du vivant d'Étienne Lessart, Sainte-Anne-de-Beaupré était devenu un lieu de pèlerinage fréquenté beaucoup par les marins bretons. L'émission "J'ai souvenir encore » avec Jacques Lacoursière, historien, à Radio-Canada le 7 mai 1995
18. L'Ancêtre, vol. 30 et 31
19. La gestion des cimetières
20. Répertoire des sépultures à Sainte-Anne-de-Beaupré 1670 - 1844p. 11, la clôture de voies devait être refaite tous les dix ans. Le 28 juillet 1722, une ordonnance de l'intendant Bégon condamne le sieur Antoine Chabot, curé de la paroisse à faire rétablir la clôture du cimetière qu'il a rompue ou fait rompre.
21. Dictionnaire biographique du Canada. Fils de Noël Morin et d'Hélène Desportes, veuve de Guillaume Hébert, il fut baptisé à Québec le 15 janvier 1642. Il fut ordonné le 29 septembre 1665, et après avoir été secrétaire de M^{gr} de Laval, il desservit comme missionnaire et curé les paroisses de la Pointe-aux-Trembles {aujourd'hui Neuville}, à Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, etc. Il fut aussi chanoine du chapitre de Québec. Il mourut à l'Hôtel-Dieu le 20 août 1702 et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, à l'âge de 60 ans 7 mois et 6 jours.
22. Répertoire des sépultures à Sainte-Anne-de-Beaupré 1670 - 1844p. 8-9
23. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec T1, p.601. Approbation du « Récit des merveilles arrivées en l'église de Sainte-Anne-du-Petit-Cap, côte de Beaupré ou la Nouvelle-France ». Cet opuscule de M. Morel est l'un des plus anciens monuments de la littérature religieuse de ce pays.
24. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec T1, p. 600-601
25. Miracle arrivé à Sainte-Anne du petit Cap sur la côte de Beaupré., Paroisse divers no 72 1680 et Relation des Jésuites 1666-1672 année 1667, p.30
26. Miracle arrivé à Sainte-Anne du petit Cap sur la côte de Beaupré., Paroisse diverse no 84 1674, ASQ.
27. Histoire et miracles de Sainte-Anne-de-Beaupré. P. 31

Chapitre 17

Début et fin

La vie de notre ancêtre Louis Gasnier fut de courte durée. Nous retrouvons sur internet de nombreux articles concernant ce fait. L'abbé Tanguay fut précurseur dans ce domaine, lorsqu'il rédigea son « *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours* ». Si ici, il est question de la Grande Recrue, c'est qu'il fut un événement historique marquant pour la Nouvelle-France d'autant plus que Pierre Gasnier frère de Louis en fit partis.

1. La grande recrue

L'année 1653 fut inoubliable pour Louis Gasnier. En plus de marquer son établissement définitif sur sa concession à Beaupré, elle signifie l'arrivée de son frère aîné Pierre, accompagné de son épouse Marguerite Rouzée, et ses trois enfants, Louis, Pierre et Nicolas. Croire que la famille de Pierre Gasnier voyagea sur le vaisseau avec Maisonneuve en 1653 est une erreur.

Au début des années 1650, Ville-Marie est en danger. Les attaques iroquoises sont incessantes et il ne reste plus que quelques dizaines d'hommes en mesure de défendre la colonie. Certains découragés sont repartis vers la mère patrie. L'année suivante, on se déplace qu'armer et Jeanne Mance abandonne l'Hôtel-Dieu pour se réfugier au fort. La mère de l'Incarnation écrira : « *Les Iroquois ont tant fait de ravages en ces quartiers, qu'on a cru quelque temps qu'il fallait repasser en France* »¹

Montréal est en grand danger et sous l'influence de Jeanne Mance qui offre les fonds destinés à l'Hôtel-Dieu, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, revient en France demander du secours et espère en même temps, recruter au moins cent volontaires, pour venir s'établir au Canada. Son départ a lieu à l'automne du 5 novembre 1651 sur le navire hollandais « *Le Passemoi* ». Durant son absence, il charge Charles-Joseph d'Ailleboust des Muceaux de le remplacer. Son retour avec un contingent de colon sera qualifié par les historiens de « *Grande Recrue* ».

Profitant de son séjour dans la mère patrie, Maisonneuve règle quelques affaires familiales, et rencontre d'importants personnages, dont madame de Bullion et les membres de

la Société de Notre-Dame-de-Montréal. Cette femme est une donatrice-bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu. Elle ajoutera la somme 20 000 livres, aux fonds de Jeanne Mance

Les efforts de Maisonneuve ne seront pas vains. À force d'entrevues et de sacrifices, il réunit les 75 000 livres nécessaires à la levée d'une recrue. Accompagné de monsieur de la Dauversière, l'un des membres fondateurs de la Société, de Notre-Dame, il parcourt les provinces françaises encourageant les hommes à venir s'établir sur une base de trois à cinq ans. L'enrôlement se fit principalement dans les régions de l'Anjou et du Maine, aux environs de La Flèche, ville natale de La Dauversière².

Au cours de l'année 1652, Maisonneuve se rend à Troyes pour y visiter ses deux sœurs Louise et Jacqueline. Les retrouvailles ont lieu au parloir du cloître de la congrégation de Notre-Dame³. Louise, dite de Sainte-Marie, religieuse reçoit son frère Paul de Chomedey qui lui raconte les malheurs de Ville-Marie et lui mentionne le besoin criant d'une institutrice pour éduquer les enfants de la colonie. Le nom de Marguerite Bourgeoys⁴ est évoqué. Femme très estimée de sa logeuse, Madame de Chevilly, Jacqueline sœur cadette de Maisonneuve.

Une rencontre s'organise et devant l'approbation de plusieurs religieux, madame Bourgeoys quittera Troyes pour Paris la première étape, puis de Paris à Nantes. Les écrits autobiographiques de cette femme arborent de nombreux détails sur les désagréments de ce voyage où à Nantes, elle attendra le sieur Chomedey.

En l'absence de Maisonneuve, le Sieur d'Ailleboust des Muceaux veille à la défense de Montréal. Les attaques iroquoises demeurent récurrentes. Le sergent-major Lambert Closse, suivi de sa célèbre chienne Pilote, secouera maintes fois les habitants de l'île. Certains sauvetages seront narrés, dont celui de Martine Messier, épouse d'Antoine Primot arrivé le 29 juillet 1652. Malheureusement, les offensives iroquoises ont redoublé au cours de l'été 1653. Entre temps, Jeanne Mance, escortée de Lambert Closse, se rend à Québec, pour attendre Maisonneuve. Elle apprendra, par le courrier d'un vaisseau, qu'il reviendra seulement l'année prochaine, avec plus de cent colons. Elle reprend donc la route vers Montréal.

L'année suivante, en juin ou début de juillet, elle retourne à Québec pour accueillir le fondateur de Ville-Marie. Le 8 août, le navire « *le patriarche d'Abraham* », sous la gouverne du capitaine Poulet, jette l'ancre devant Québec et annonce l'arrivée imminente de la recrue et du sieur de Maisonneuve. Les jours passent, l'inquiétude monte : aucun vaisseau à l'horizon.

Auparavant, en France, avant le départ Marguerite Bourgeoys, veille au transbordement des marchandises à la demande de Maisonneuve. Le Saint-Nicolas-de-Nantes, navire qui emportera les volontaires, est sous la responsabilité du capitaine Pierre le Besson.

Le Saint-Nicolas quitte le port de Saint-Nazaire {ville située à une soixantaine de kilomètres de Nantes} le 20 juin 1653. À son bord, passagers et membres d'équipage et cent huit soldats. Or, après quelques jours de navigation, on se rend compte de l'état lamentable du bateau qui prend l'eau de toutes parts. On étanche au mieux afin de poursuivre le voyage, mais rien n'y fait, les provisions s'endommagent. Il faut revenir au terme de 350 lieues en mer {environ 1600 km}. Le mécontentement s'installe à bord. Prudent Maisonneuve choisit de ne pas ramener les engagés sur le continent⁵. Marguerite Bourgeoys explique les événements :

« À trois-cent cinquante lieues de mer, le navire, qui faisait de l'eau plus qu'on n'en pouvait tirer jour et nuit, fut contraint de relâcher à Saint-Nazaire où, en approchant, nous

périssions sans le secours que, par la grâce de Dieu, nous eûmes de ce lieu là; de quoi c'était fort en peine, car nous étions près de cent vingt passagers, sans prêtre, et les cent huit soldats mal préparés pour mourir, aussi bien que tout le reste.

Il fallut bien du temps pour trouver et ravitailler un autre navire. Monsieur de Maisonneuve fut, avec tous ses soldats, en une île d'où l'on ne pouvait se sauver, car autrement, il n'en serait pas demeuré un seul. Il y en eut même qui se jetèrent à la nage pour se sauver, car ils étaient comme des furieux et croyaient qu'on les menait en perdition.

Enfin, on a un autre navire et les autres besoins, et l'on ne fit voile que le jour Sainte-Marguerite, 20 juillet, que j'entendis encore la sainte messe à l'église. Dans ce voyage, huit soldats moururent, le reste {étant réduit} à cent soldats.

Monsieur de Maisonneuve fut, avec tous ses soldats, en une île d'où l'on ne pouvait s'échapper, car autrement il n'en serait pas demeuré un seul. Il y en eut même qui se jetèrent à la nage pour se sauver, car ils étaient comme des furieux et croyaient qu'on les menait en perdition »⁷

Quelques semaines supplémentaires seront nécessaires pour trouver un autre navire⁶ {dont le nom demeure inconnu} et l'affréter. Le second départ se produit le 20 juillet 1653, jour de la Sainte-Marguerite, patronne de Marguerite Bourgeoys : à l'issue d'une messe, le navire lève l'ancre et reprend le large⁷. Lentement, le vaisseau et la Grande Recrue se dirigent vers la Nouvelle-France et voguent au gré des vents. Le temps semble plus long, le moral est assombri par le faux départ et les inconvénients : les tempêtes, l'absence de vents, la température chaude et très froide, les orages, les icebergs, etc. La rencontre de pirate fait partie de leurs appréhensions.

À cela s'ajoute un autre fléau : la maladie. Une grave épidémie {sans doute la peste} se déclare sur le vaisseau probablement déjà contaminé par la vermine avant de lever l'ancre. On compte de nombreux cas d'indisposition. Les passagers alités s'entassent dans l'entrepont. La mort rôde. Des sabords {hublot} sont ouverts pour aérer, mais fermés rapidement lorsque la température se rafraîchit ou que la mer se démonte. L'air devient alors irrespirable. Au total, huit hommes décéderont durant la traversée⁸.

Le sulpicien François Dollier de Casson {1636-1701}, rapporte que Marguerite Bourgeoys aida les malades « *en qualité d'infirmière, avec un soin indicible* ». En outre en l'absence de prêtre, elle se chargea des rites funéraires entourant les décès.

Le temps passe et Chomedey tarde à revenir. Son retard inexpliqué, déconcerte. On fit une procession à Québec le 8 septembre 1653, pour inciter Dieu à lui accorder un prompt retour. Pour l'occasion marchaient quatre cents hommes bien armés⁹. Enfin, en dépit de tout, la Grande Recrue arrivera, mais avant elle fait halte à proximité des bancs de Terre-Neuve. Le voyage maritime prend fin au terme de trois mois et deux jours, le faux départ y compris. Ainsi, le 22 septembre 1653, jour de la Saint-Maurice, le vaisseau, atteint Québec.

Une dernière épreuve attend pourtant le navire et ses voyageurs, Marguerite Bourgeoys raconte¹⁰ : « *Nous arrivâmes le jour de Saint-Maurice {le 22 septembre}, mais on ne prit point garde à une arête qui s'enfonça tellement dans le navire en arrivant devant Québec que les grandes marées ne purent le relever et qu'il fallut le brûler sur place.* » Les recrutés voient donc le bâtiment qui les a conduits en Nouvelle-France se consumer au milieu du fleuve!

Parti de La Rochelle le 2 juillet, il rejoint Québec¹¹ le 22 septembre 1659 à dix-neuf heures. Il transporte 135 passagers et déplore plusieurs décès de fièvre pourprée et pestilentielle¹² appelés aussi typhus ou fièvre des bateaux; les poux ne font pas de discrimination.

Le débarquement aura lieu que le lendemain causé par de l'heure tardive. Certains voyageurs toujours incommodés sont installés dans le magasin {entrepôt} que possède la Société Notre-Dame-de-Montréal, en Basse-Ville de Québec. Malgré tout, la population se réjouit et rend des Actions de grâces solennelles en chantant le Te Deum dans l'église de la ville.

À son arrivée, le Sieur de Maisonneuve, présente ses hommages à monsieur de Lauzon. Ce dernier, loin d'accepter son premier échec d'obtenir des colons de la part de Maisonneuve, tente à nouveau de retenir les nouveaux arrivants. Face au total rejet de la demande par le gouverneur de Ville-Marie, une saga s'en suit. Monsieur de Lauzon refusera l'octroi d'embarcations pour se rendre à Montréal. Maisonneuve sera freiné tout le mois d'octobre, incapable de trouver un moyen de transport¹³. Il lui faudra encore trois longues semaines avant de pouvoir compter sur suffisamment de chaloupes pour entreprendre l'ultime étape du voyage.

Pendant ce temps, Jeanne Mance, qui a quitté Québec annonce à Ville-Marie l'arrivée des recrutes. Les barques en route pour Montréal ne se doutent pas de ce qui les attend. En ce 14 novembre 1653, la neige tombe en abondance et un froid vif surprend les voyageurs. Deux jours plus tard, ils croiseront l'île, Sainte-Hélène, que Samuel de Champlain a baptisée en l'honneur de sa jeune épouse, Hélène Boulé. Encore un peu et ils seront en vue du petit fort de Ville-Marie. Devant eux, une population inquiète, qui ne les attendait plus. Elle leur réserve un accueil triomphal. Les membres de la Grande Recrue foulent le sol de Ville-Marie pour la première fois. Après deux ans d'efforts incessants, Maisonneuve a gagné son pari. L'avenir de Ville-Marie sera assuré.

En 1687, trente-quatre ans après que la Grande Recrue eut rejoints en Nouvelle-France, le gouverneur de l'époque Jacques-René de Bresay de Denonville et l'intendant Jean Bochart de Champigny commémorent l'évènement en honorant, ces gens qui ont sauvé Montréal. En réalité même si l'on parle de cent hommes, leur nombre exact fut de 102 personnes qui ont tenté l'aventure, dont huit décèdent pendant le périple, de qui diminue le compte à 94 à l'arrivée. En fait, quatorze femmes feront aussi effectuer le voyage, dont Perrine Meunier ou Mounier qui accompagne son époux Julien Daubigeon. Julien est dit de Clisson {Loire-Atlantique}, défricheur et laboureur.

Perrine est enceinte, lors de la traversée. Elle accouchera d'une fille une dizaine de jours après avoir rejoint Montréal. L'enfant sera baptisée sous le nom de Catherine, le 25 novembre 1653. Cette dernière convolera en juste noce avec Pierre Ganier fils de Pierre Gasnier et de Marguerite Rouzée le 19 novembre 1670 à La Prairie de la Magdeleine.

2. Réunion des deux familles Gasnier

Cette péripétie passionnante, et incontournable sert d'introduction, au débarquement de Pierre Gasnier, le frère de Louis. Bien que le couple Gasnier-Rouzée fit partie de la Grande

Recrue. L'arrivée de Maisonneuve à Québec jour et fête de Saint-Maurice, ne correspond pas avec le baptême Marguerite leur fille. Cette dernière née le 14 reçoit ce sacrement le 17 septembre, soit 5 jours avant la présence du sieur Chomedey à Québec.

Afin d'éclaircir le conflit de date, il faut s'attarder sur la chaloupe parvenue à Québec le 3 août apportant les nouvelles de l'arrivée du père Lyonne à Tadoussac, avec le bâtiment du capitaine Guillaume Poulet qui y mouille l'ancre le 8 août. L'historien Marcel Trudel identifie ce navire comme étant le Patriache d'Abraham. À son bord, Michel Leneuf sieur de Hérisson. Détail considérable, car selon Dollier de Casson, Jeanne Mance désireuse du retour de monsieur de Maisonneuve est de passage à Québec et apprend ainsi de monsieur du Hérisson qui était dans le premier navire que Maisonneuve venait avec plus de cent hommes¹⁴.

Les volontaires de la Grande recrue voyagent donc sur plusieurs vaisseaux. Ce fait sera confirmé dans un rapport, lors de la visite du navire Saint-Nicolas échoué à l'endroit appelé le moulin Saint-Denis, situé à une lieue de Québec. Dans ce compte rendu intitulé « *Rapport de visite du vaisseau nommé le Saint-Nicolas*¹⁵ », daté du 21 octobre 1653 {Audouart}, on mentionne deux autres bâtiments à l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Outre celui échoué sous la gouverne du capitaine Pierre Lebesson, sont présent « *Le Sacrifice {Patriache} d'Abraham* » commandé, par Guillaume Poulet et le « *Le Saint-Jean* » commandée par Jean Poutred¹⁶ {Pointel}.

Comment Louis a-t-il appris l'arrivée de Pierre? Un nouvel inconnu dans la vie de notre ancêtre. Une lettre? Improbable, car Pierre ne sait pas signer son nom. Ce qui importe c'est que les deux frères aient pu enfin se voir et se parler. Louis Gasnier, seul et sans parent, a pu lui écrire une lettre. Mais comment la lui transmettre? La procédure se veut ainsi; l'expéditeur remettra le pli au capitaine, à un marin ou à un passager, lui demandant de l'acheminer. Souvent, l'envoyeur en rédigera 2 ou 3 qu'il fera parvenir par différent bateau. Arrivé en France, le messenger la donnera au service de courrier existant. Il faut compter une année pour que le destinataire la reçoive.

Au début de 1650, Robert Giffard, parleur déterminé et convaincant, avait harangué les habitants de Saint-Cosme-de-Ver, à l'hôtel du Cheval-Blanc. C'est sans doute suite à une visite similaire que Pierre Gasnier décida de partir pour le Nouveau Monde. Car la période de la fronde¹⁷ n'était pas encore terminée.

Enfin, Louis n'est plus seul en ce merveilleux pays. Pierre est arrivé et l'heure est aux réjouissances. À l'instar de Marie Michel sa belle-sœur, Marguerite était aussi enceinte durant la traversée. Elle accouchera le 14 et donnera naissance à leur dernier enfant, une fille. Elle sera baptisée trois jours plus tard, à l'église Notre-Dame de Québec sous le prénom de Marguerite. Son oncle Louis est son parrain.

« *Marguerite Gasnier fille de Pierre Gasnier et de Marguerite Rosée, né le 14 septembre 1653 fut baptisée le 17 du mesme par le r. p. ragueneau, Le parrain Louis gasnier son oncle la marraine marguerite martin femme d'estienne racine* »

Cette nouvelle famille Gasnier habitera sans doute un moment à Québec. Boulanger de formation, Pierre y exercera probablement son métier. Éventuellement, il rejoindra son frère Louis sur la côte de Beauré. L'historien Raymond Gariepy lui octroie le lot de concession numéro 100, situé à 15 arpents à l'est de celle son frère cadet. Sa date d'obtention demeure un mystère, le document fut perdu.

Ce lot, est-ce celui qu'acheta Richard du Mesnil et Nicolas Godin à Louis Gagné futur, sieur de LaFresnaye? Oui et non, cette terre que Bellavance monnaya lui fut accordée en 1661 par Pierre de Voyer vicomte d'Argenson gouverneur de la colonie. Le titre est disparu, mais il est mentionné dans l'acte d'Audouart daté du 25 avril 1663.

« [...] a Richard du Mesnil essuyer; et Nicolas Godin a ce présent et acceptant pour eux leurs hoirs et ayant cause a ladvenir, la Consistance de trois arpens de front sur le grand fleuve Saint Laurent {100} scize en la coste de Beaupré au lieu appelé le petit Cap tenant d'un costé aux terres appartenantes a feu Louis Guimon {99}, d'autre Costé a Jean Barette {101}, d'un bout aux terres non concedées, Et d'autre bout aboutissant sur ledit grand fleuve Saint Laurent »

Conformément aux recherches de monsieur Gariepy, il semblerait que les deux lots soient les mêmes. Mais comment le gouverneur put-il octroyer une nouvelle fois le même terrain? Il existe deux possibilités; Marguerite Rouzée pourrait l'avoir vendu ou l'aliéné aux autorités. Faute de document certifiant la vente de la terre, selon toute vraisemblance, suite au décès de son époux, Marguerite Rouzée aurait négligé de payer les cens et rente, donc le seigneur en a repris possession.

L'arrivée de Pierre et de sa famille est suivie d'un premier mariage Gasnier au pays. Le 30 novembre 1653 {Auber}, Louise, fille aînée de Louis Gasnier, promet de s'unir pour la vie à Claude {dit Petit-Claude} Bouchard¹⁸. Pierre Gasnier son oncle sera témoin à la signature du contrat. La dot est petite :

« [...] les pere et Mere de la future espouse luy donneront habits Meubles & lampe selon son estat & leur Condition & le tout a discret'on & jouissance [...] Olivier Le Tardif, Claude Bouchard, Étienne Lessard, Jean Grevel et Louis Gasnier {ne savent signer} Marie Michel, Louise Gasnier, Toupin, Lenoble, et Pierre Gasnier. »

L'union est célébrée six mois plus tard, le 25 mai 1654, dans la maison de Louis Gasnier, par le missionnaire Paul Ragueneau; la mariée n'a que 12 ans et l'époux environ 28 ans.

« Le 25 du moyes de May 1654, après publication faite de trois Bancs le 10 le 14 & le 17 du mesme moi ne s'estant trouvé aucun empêchement legitime le r.p. Paul ragueneau de la Comp^{ie} de Jesus ayant pouvoir & commission de qu'il appartient a Interrogé Claude Bouchar & Louyse Gasnier fille de Louys Gasnier & Marie Michelle de cette paroisse, lesquels ayant donné leur mutuel consentement par paroles de présent il a solennellement marier en la maison de Louys Gasnier en présence de témoins connus Toussaint Toupin & Estienne Lessart »

Le métier de boulanger



Une boulangerie au XVIII^e siècle

<http://www.france-pittoresque.com/spip.php?article1149>

Une rumeur sans un document à l'appui laisse sous-entendre que Pierre Gasnier était boulanger. Éventualité probable, son père étant meunier. Le pain représentant l'élément de base tant en Europe qu'au Nouveau Monde. Il semble donc intéressant de s'arrêter à l'histoire de la boulangerie.

Le pain fut longtemps un produit domestique. Il sera bientôt cuit à l'extérieur par un fournier qui tient le four banal, devenant un produit commercial fabriqué et vendu par un artisan, appelé Talmenier, ancêtre du boulanger, s'imposant à partir du XIV^e siècle en France

Selon les historiens, on attribue à Dagobert vers 630 des édits concernant la réglementation de la vente du pain¹⁹. Parait-il qu'à la naissance d'un nouveau village, on édifiait en premier une chapelle suivie du four à pain, dont le fournier avait la responsabilité de la cuisson.

Vers l'an 1000, les documents font état de nombreuses famines et d'intoxication par l'ergot de seigle appelé « *Feu de Saint-Antoine ou mal des ardents* ». Les abbayes propriétaires d'immenses domaines exerceront leurs défrichements et assolements éliminant de ce fait en grande partie le mal des ardents. Leur culture nourrissait les pèlerins et les pauvres. Les excédents étaient vendus sur les marchés. Cette pratique permettra l'éclosion de villes, puis s'englobera dans la féodalité. Ce mode de vie, obligera tous les habitants d'un périmètre donné, d'apporter à moudre leurs céréales au moulin à eau, propriété du seigneur laïc ou ecclésiastique, d'où les noms « moulin banal » et « four banal »

L'apparition des moulins à vent en Europe entrainera un accroissement de farine disponible, permettant une plus grande consommation du pain. Ainsi sur les marchés s'installe le Talmelier L'Origine de ce nom s'apparente sans doute au mot tamiser ou bien de taler signifiant « *battre {idée de pétrissage} et mêler* ». On évoquera le terme boulanger uniquement vers la fin du XII^e siècle. Ce dénomination dérive de boulen « *celui qui fabrique des pains ronds* », terme d'origine germanique venu des Francs, pour qui bolla désignait un « *pain rond* »²¹, pesant 9, 12 et 24 onces {l'once pesant environ 30 g}.

Au Moyen Âge, pratiquement toutes les graminées {orge, avoine, épeautre, millet, seigle} sont panifiées {transformé en pain,}. Le mot blé ou bled servant à englober toutes les céréales, parfois même les lentilles, les vesces et les pois²².

Vers 1167 se créera une corporation de talmelier. Ce dernier choisit et se procure les meilleurs froments, et rapporte le produit brut de la mouture chez lui. Il tamise la farine, en

fonction de la qualité de pain désiré; le pain blanc étant uniquement acheté par l'élite urbaine. Le talmelier cuit le pain au four banal, mais n'en est pas le propriétaire. L'offre et la demande font monter le prix. À partir du XIII^e siècle, le froment {blé tendre} a peu d'importance sauf dans les pourtours de Paris.

Lentement, la popularité du pain de froment s'accroît grâce aux médecins. Ces derniers prétendant qu'il convient à la noblesse et religieux, alors que les farines complètes de seigle et d'orge apportent plus de force et de vigueur aux paysans.

L'assiette n'étant pas inventée on se servait dans un plat commun au centre de la table et le morceau choisi déposé sur un tranchoir, « planche » soit une tranche de pain rassis ou un morceau d'étain rond ou rectangulaire. Cette planche improvisée profitait souvent à deux convives²³.

Comme dit, le paysan est trop pauvre et trop taxé, c'est pourquoi il commence la mouture manuelle, à bouillir et cuire sous la cendre, pour éviter de payer l'impôt. Pratique qui perdura jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Il en résulte une bouilli ou grou qui est probablement, l'origine du gruau d'avoine. Gourmant de sucre il voit apparaître entre 1450 et 1550, les pâtisseries. De plus, les cuisiniers entament la fabrication d'un pain mollet contenant lait, sel et levure de bière²⁴. Ce pain fera fureur à Paris.

Le roi à la recherche constante de nouvelle taxe mettra en place en 1570 une police chargée de contrôler le négoce du blé et d'en déterminer le prix de vente. Cette dernière imposera des qualités, la présence de balances lors de vente et obligera le boulanger à apposer un poinçon sur les boules avant cuisson.

À partir de 1650, le meunier commencera la mouture dite à blanc. Les grains seront passés, et repassés sous la meule produisant ainsi une meilleure qualité de farine, avec laquelle le boulanger innovera. Les petits pains de luxe apparaissent contournant de cette manière la taxation du pain ordinaire. La valeur du pain fluctue en fonction du prix du blé. Une forte hausse, fait suspecter le boulanger de profiter indument de la clientèle, et voit fréquemment pillé leur magasin lors des pénuries alimentaires.

En France vers la fin du XVII^e siècle les récoltes son catastrophique. On retrouve alors dans les campagnes, des pseudo pains confectionnés à partir de glands, de racines de fougères, de farine de lentilles. La faim omniprésente fait croire que des hommes broutent de l'herbe et entraîne une migration des pauvres affamés vers les villes²⁵. En 1704 dans un dictionnaire des aliments, se trouve cette déclaration : « *nous ne mangeons presque rien sans pain, sans lui, la plupart de nos viandes nous donneraient le dégoût* ». Soixante ans plus tard, Parmentier confirmera ces propos en affirmant : « *l'homme ne croit pas être nourri, si l'aliment ne lui est pas présenté sous forme de pain* ».

La coutume est au pain rond pesait entre 4 et 12 livres. L'apparition, du pain fendu dit grigne, de 4 livres ou moins, est déterminante pour le pain français. Au début, il est gros et grandement apprécié, mais rapidement on l'allongera et l'amincira aux extrémités. On fabrique même de la « croûte à potage »

La parution en 1775 d'un livre intitulé; « *Le parfait Boulanger* » de Parmentier lui permet de s'associer à Cadeat de Vaux pour ouvrir une école de boulangerie à Paris. La reprise du commerce vers 1796 permet l'érection de nouveau moulin. Les fours banaux

deviennent municipaux, et la construction des fours à pain est permise pour tous. Enfin, les premières boulangeries rurales verront le jour.

Les débuts de l'industrialisation entraîneront la spécialisation des fournisseurs dans la fabrication de farine. Les boulangers suivent le pas et achètent des marques commerciales de farine. Il s'en suivra un certain contrôle de petites boulangeries par les minoteries très puissantes.



Jeton de la corporation des boulangers; 1821

http://www.cgb.fr/corporations-boulangerie-de-paris,fjt_05453,a.html

Comme vue, le pain fut d'abord un produit domestique. Puis fabriqué et vendu par un fournisseur. L'artisan, appelé magnanier, pistre ou panetier prendra la relève à partir du XIV^e siècle. L'apprentissage de ce métier commence entre dix et quatorze ans et dure quatre ans. L'aspirant doit « *n'être atteint d'aucun mal dangereux qui se puisse communiquer* ».

Nul ne peut devenir talmelier sans acheter son métier du Roi et obtenir l'autorisation demande de passer devant le Grand Panetier, ou son représentant. Le futur maître devra satisfaire à une coutume, remontant au XIII^e siècle. L'accès à la maîtrise exige d'avoir vingt-deux ans accomplis, être de religion catholique, de présenter un certificat de bonnes vie et mœurs et n'être atteint d'aucune maladie contagieuse.

À Noël, l'élève afin que ses supérieurs reconnaissent ses qualifications, doit verser vingt-cinq deniers. De plus, il montrera un bâton marqué d'encoches prouvant ses années d'apprentissage. Quand la baguette en porte quatre, l'homme aura la possibilité de s'établir. Il se rend alors à la maison du maître talmelier où les confrères l'attendent à la porte.

Il offrira au maître un pot rempli de noix et de nieulles {oubli} et son bâton, en disant « *Maître, j'ai fait mes quatre ans* ». L'officier pris à témoin approuve, le maître remet son pot au talmelier qui le jette contre le mur et le brise en signe d'émancipation. Tous pénètrent à l'intérieur de la maison pour prendre part au feu et au vin, qu'ils boivent à la prospérité du nouveau maître.

Pour le cardinal de Richelieu, le passé n'engage pas l'avenir; ce puissant génie s'attardera au statut de la boulangerie et dans son règlement général pour la police de Paris, donné le 30 mars 1635, il introduisit les dispositions suivantes :

- Les marchands de blé ne pourront faire leurs achats qu'à dix lieues au-delà de Paris.
- Les boulangers de petit pain et les pâtisseries n'achèteront pas de blé avant onze heures en été et midi en hiver ni les boulangers de gros pain avant deux heures, pour que les bourgeois puissent d'abord se fournir.
- Les boulangers marqueront les pains de leur marque particulière.
- Ils tiendront dans leur boutique des poids et des balances, à peine d'être déchus de la maîtrise, et de plus grande s'il y échet.

L'usage du pot de noix subsista jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Il fut alors modifié comme nous l'apprend le statut de 1665 : le nouveau maître sera obligé d'apporter, le premier dimanche après les Rois, « *un pot neuf en terre verte ou en Fayence* », dans lequel il y a un romarin, ayant sa racine entière.

Pierre Gasnier et son épouse

À peine installé sur sa concession, Pierre Gasnier décèdera des fièvres lente²⁶ le 29 avril, soit trois ans après son arrivée. Il sera enterré au cimetière de la côte de la Montagne à Québec. Il est facile d'imaginer l'immense chagrin ressenti par les deux familles.

« Le 1 de May 1656 fut enterre au Cimetiere Pierre Gasnier habitant de Beaupré qui mourut le J^r d'auparavant des fievre lente. »

L'inventaire des biens est réalisé le 1^{er} mai 1656 {Auber}, soit le jour même de l'enterrement. On remarquera dans l'inventaire l'absence de prix relatif aux objets. L'on peut s'interroger comment la famille élargie a pu être présente lors de l'inventaire et pour l'inhumation de Pierre Gasnier le même jour.

*« L'an Mil six cents Cinquante et six le premier jour de May Claude Auber Notaire & greffier en la Coste & seigneurie de Beaupré A la req^{te} de M^e Jean Cochon procureur fiscal en Cette dite Coste & seigneurie & présent en personne Je Me suis exprets transporte en la Maison & demeure de desfunct pierre gasnier habitant en Icelle seigneurie pour faire Inventaire des biens Meuble demeures du deceds dud Gasnier & le tout pour Conserver l'Interest des enfant soubz aage dud deffunct & y avons procede ainsy qu'il en suit
Et premierement*

*À este treuvé dans la Cabane dud Gasnier un petit fusil
Item une espee a garde
Item une Marmitte avec le Couvercle
Item une Moyenne chaudiere tenant un seau ou viron
Item un petit poillon a queue
Item troys petits plats et une assiette le tout destain
Item troys hoüe vielle
Item troys hache aussi vielle
Item un Viel Mantheau de grue brun
Item un viel Juste au Corps
Item deux vielles serpes
Item une vielle Chemise
Item un ciel drap
Item deux vielle hache
Item deux vielles couverte
Item un viel Coffre
Item une petite truye*

Tous lesquels bien Meubles ont este laisser en la garde de Marguerite Rozee veufve dud. Deffunct pour les Représenter quand besoin en sera Et en outre lesd biens Meubles Il se trouve par lestime de M^e Robert Carron & de M^e pierre picard tous habitants de lad Coste & seigneurie le nombre de troys arpents de terre ou viron & a demy deserte avec une cabane dessus éstant & de peu de valleur f^t lan & jour que dessus en présence dud Carron & picard

tesm qui ont avec led S^r Cochon & Moy greffier soub^{né} signé a Ce présent & a lad veufve dict & declare Ne savoir escrire n'y signer de ce Interpellee suivant lordonnan' Marque dud P.Picard {par.} Carron »

Le décès de Pierre Gasnier dû toucher Marguerite Rouzée profondément, car trois mois et demi plus tard, le 18 août 1656, elle loua à titre de ferme sa terre obtenue en héritage, à René de La Voye²⁷. Ce document malheureusement disparu fut consigné dans l'ouvrage de Joseph A. Lavoie.

« René de la Voye etablit à la côte de Beaupré aussitôt après son mariage. Le 18 aout 1656, Louis d'Alleboust, chevalier, seigneur de Coullonges et d'Argentenay, au nom de Marguerite, veuve de Pierre Gasnier, lui baillait à titre de ferme ou moisson de grains pour trois ans Une terre sise à la côte de Beaupré avec cabane. Les charges imposées au nouveau censitaire était de payer trois poincons et demi de blé froment pour la première année, et pour les autres années, un poincon et demi de blé, un poincon de pois, plus trois livres. Cette rente devait être payée entre les mains de Pierre le Picard, aussi habitant de la côte de Beaupré. »

De simple bailleur, LaVoye²⁸ obtiendra du procureur Charles Aubert de la Chenaye une concession {102} le 7 octobre 1665 {Fillion}. Le 19 avril 1656 à Notre-Dame de Québec, il épousa Anne Godin, fille d'Élie Godin et d'Esther Ramage, habitant de la côte de Beaupré {93}. L'union fut bénite par le jésuite Paul Ragueneau. Ce fait est intéressant, car Louis Gasnier a accueilli en sa demeure le couple Godin-Ramage lors du baptême de leur fille Charlotte en août 1655. L'enfant fut baptisé par le père Ragueneau. Détail important, lorsqu'Élie Godin²⁹ et son épouse s'établirent en Nouvelle-France, ils étaient huguenots de religion, mais très vite ils se sont convertis au Catholicisme.



Cette référence partielle du document original laisse sous-entendre que peu de temps après le décès de son époux, Marguerite Rouzée quitte la côte de Beaupré. Qu'est-ce qui l'attire à Montréal? Veut-elle s'éloigner, car l'endroit évoque un souvenir trop douloureux? Rien ne l'indique. S'entendait-elle avec son beau-frère? Mystère

Elle part pour Ville-Marie avec trois de ses enfants; Pierre {11 ans} et Nicolas {5 ans} et Marguerite {3 ans}. Son fils Louis {13 ans} habitera sur la côte de Beaupré, où il vivra probablement dans la maison de son oncle Louis. Selon toute probabilité, c'est là qu'il fera connaissance avec sa future épouse Louise Picard. Cette dernière vivait chez son grand-père Pierre Picard depuis le décès de sa mère. Ultérieurement, et en référence à son testament de 1673, Louis dit Belavance, a sans doute vécu un certain temps chez Claude Bouchard.

Le voyage entrepris par Marguerite Rouzée et ses enfants vers Ville-Marie nécessitera en principe cinq jours. Comme démontré par Mgr de Laval qui partit de Québec le 17 et rejoignit Montréal le 21 août 1661.

Ville-Marie est une petite bourgade comptant une trentaine d'habitations de chaque côté de la rue Saint-Paul, depuis la rue Saint-Joseph jusqu'au-delà de la rue Saint-François-Xavier. Le séminaire se situe un peu à l'arrière de l'ancienne douane actuelle. Une chapelle en bois toute récente remplace celle d'écorce à l'intérieur du fort, lorsque Marguerite Rouzée arrive.

Les inondations de 1644 forceront le renouvellement de l'infirmierie du fort et de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Cette dernière sera relocalisée à cent quatre-vingts mètres à l'intérieure des terres à l'angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice. Ce faisant, on décida d'ériger au bout du bâtiment un lieu saint, dédié à Saint-Joseph. Cette deuxième église en bois, possède des fondations de pierre et mesure vingt-quatre mètres de long, neuf de large et six de haut. Sur le toit se dresse un haut clocher, avec deux cloches. La construction de l'édifice perdurera de 1657 à 1659, année qu'on abandonna définitivement celle du fort. Ce second lieu de culte sera utilisé jusqu'en 1683.

La population croissante exigera une nouvelle église, l'autre devenant trop petite. M. Dollier de Casson se chargera de son édification et en dessinera les plans en 1672. Elle sera située sur un terrain de la rue Notre-Dame au sud de la Place d'Armes. Son érection de maçonnerie débute en 1673 et sera complétée en 1682 et ne comprendra qu'une nef. Inaugurée en 1683, elle fut augmentée une première fois en 1708. Un clocher fut rajouté en 1722 et en 1734. La démographie croissante imposera une nouvelle fois un agrandissement. On la démolira en 1829 lors de la construction de l'église d'aujourd'hui.

Suite au décès de son époux, il s'écoulera quatorze mois avant que Marguerite Rouzée passe un contrat de mariage avec Guillaume Estienne, le 3 juin 1657 {Saint-Père}. Seront présent, madame de Bologne, Pierre Gadois, Marin Janot, Lambert Closse, Jean Gervais et plusieurs autres. Le 17 juin 1657, en l'église Notre-Dame de Montréal, elle s'unira officiellement avec Guillaume Étienne dit Le Sabre, fils de Louis Estienne et de Jeanne Ausou

Elle décède à Montréal³⁰ en 1685 soit deux ans après la construction de l'église. Elle partage avec Charles LeMoyne de Longueuil la singularité de n'avoir aucun acte de sépulture. Dans le premier registre de Notre-Dame de Montréal, la page 115-B on peut lire :

« Sépultures omises par Me Étienne Guyotte dans le compte rendu du marguillier de l'année Charles LeMoyne de Longueuil {inhumé dans la crypte de l'église}, Marguerite Rosée, veuve de Pierre Gasnier {inhumée dans la crypte de l'église}. Un enfant d'Ignace Hébert. Le fils de Louis Sainte-Marie, Jacques Laval. Le fils de Jean Patenaude, Louis Larin, charpentier »

Selon monsieur Jacques Lefebvre, ancien archiviste de la ville de Montréal et descendant de Pierre Gasnier, de par sa mère, la crypte de l'ancienne église se situerait soit où passe aujourd'hui la rue Notre-Dame, ou sous une partie de la Place d'Armes, face à l'église actuelle.

3. Louis Gasnier en société

Louis Gasnier devenu propriétaire terrien, continue à travailler sur son lopin et entretien de bonnes relations avec ses congénères. De passage à Québec le 30 septembre 1651 {Audouart}, il sera présent lors de l'achat pour vingt-six livres tournois par Martin Grouvel, charpentier de Beaupré, d'une charpente de maison située à Québec proche de la grève du Sault au Matelot. Ce bien est vendu par Charles Cadieux dit Courville. Jean LeSieur, prêtre et curé de Saint-Laurent servira de faire valoir.

Occasionnellement, Louis se rend à l'île d'Orléans. Le 20 juin 1654 {Peuvret} en la seigneurie d'Argentenay, il est témoin d'une vente³¹ de terre par Benoit Poncet à Jacques Leloyer pour la somme de trois cents livres. Le lot mesure quinze arpents et est situé en la banlieue de Québec sur la cote Sainte-Geneviève. Seront présent Louis Gasnier, Louis D'Ailleboust, Étienne Lessard, Benoit Ponsart maçon, Jacques le Loyer S^r de la Tour.

La colonie est jeune et les églises rarissimes. Celle de Beaupré ne verra le jour qu'en 1659. En attendant, la population augmente et les baptêmes se célèbrent chez certains habitants. Ce sera le cas de l'enfant d'Élie Godin lorsque sa femme Esther Ramage et au monde une fille qui sera ondoyé par Claude Bouchard, l'époux de Louise Gagné.

Dix mois plus tard, le 29 août 1655, l'enfant est baptisé par le père Ragueneau dans la maison de Louis Gasnier et reçoit le nom de Charlotte. Rappelons-nous que ce couple était huguenot lorsqu'ils vinrent s'établir en Nouvelle-France, et qu'ils se convertirent au Catholicisme.

« Lan de grâce 1655 le 29 août naquis en enfant Femelle du mariage de Helie Godin et M. Esther C.P. Lon ondoyée par Claude Bouchard et le 1er novembre de La mesme année Les cérémonie furent supplées par le r.p. Paul ragueneau au logis de Louys Gasnier et pour toutes parrain furent Julien fortin dit bellefontaine et martine Aymée Myville femme de Robert Giguère, le nom de charlotte luy fut donné »

Un jour, notre ancêtre Louis sera témoin au contrat de mariage de Simon Lereau vivant sur l'île d'Orléans. Ce dernier désire épouser Suzanne Jaroussel³². La cérémonie aura lieu à l'île. Cette demande lui fait d'autant plus plaisir que les parents de Lereau sont originaires de Saint-Cosme-de-Ver. Simon est né le 10 janvier 1624 en la déserte de Saint-Martin Igé. Il est fils de René Lereau et Marguerite Guillin habitant la paroisse de Saint-Cosme-de-Ver.

Donc le 30 octobre³³ 1655 {Auber³⁴}, en la maison de Maurice Arrivé, maçon de profession et père en loi et Jacqueline Touraude, Louis sera de témoins, au contrat en présence de Jacques Perrot et M^e Claude Guyon habitant en lad Isle et Étienne Lessard. Perrot et Guyon, étaient au nombre des douze personnes qui avant même d'avoir reçu un acte de concession, s'étaient joint à Maurice Arrivé et à Simon L'Hérault pour défricher les terres dans le fief Lirec-Charny de l'île d'Orléans³⁵.

Le 27 novembre suivant, Simon Lereau demeurant sur l'île d'Orléans, épouse enfin sa tendre Suzanne Jaroussel à l'île d'Orléans. L'union fut bénie par le père René Ménart en la chapelle du bout de l'île. La cérémonie a lieu en présence de multiples personnes, dont sa sœur Marie Lereau, qui avait épousé vers 1640 Gervais Bisson ou Buisson dit Saint-Come à Saint-Cosme-de-Ver ou à Contres, Jean Baillargeon et Pierre Petit. Le couple Lereau-Bisson aura 6 enfants, dont Simone qui exercera le métier de sage-femme. À n'en pas douté, même si son nom n'est pas inscrit, Louis Gasnier fut présent au mariage.

« Le 27 de novembre 1655, après publication faite de trois bancs le 9, 11e 14 du mesme moi, ne s'estant trouvé aucun empêchement, le r.p. rené Menard de la Compagnie de Jésus, ayant pouvoir, a marié Solemnellement Simon Leureau, fils et héritier de rené Leureau e de Marguerite Guillin avec Suzanne Jaroussel, fille de Pierre Jaroussel et de Jaquete Touraude, dans la Chapelle de l'Isle d'Orléans, en présence de temoins cognus Jean baillargeon et Pierre petit. »

À peine trois mois se sont écoulés lorsque Louis devient l'hôte d'une cérémonie de baptême. Mathurin Meunier³⁶ et Françoise Fafart font baptiser leur fille Élisabeth le 17 février 1656 par le père Paul Ragueneau. L'acte se trouve au registre de la paroisse Notre-Dame de Québec.

« L'an de grâce 1656 le 17 février nasquit un enfant femelle du mariage de mathurin meusnier et françoise fafart qui fut ondoyer par françoise Lehoux femme de Robert parent les cérémonie supplées par le R.P. ragueneau le 13 mars ensuit chez louys gansnier les parains furent Toussaint Toupin et marie françoise femme de Guillaume thibault le nom d'Élisabeth luy fut donné »

Il faut croire que la maison de Louis Gasnier est recherchée. Probablement très religieux, les jésuites ayant une préférence pour ces derniers et les gens influents. Car le 13 mars 1656 sera baptisé par le père Ragueneau, Pascal, fils de Julien Mercier³⁷ et de Marie Poulin. L'acte se trouve au registre de la paroisse Notre-Dame de Québec.

« L'an de grâce 1656 le 7 mars nasquit un enfant masle de Julien mercier et marie poulin qui fut baptissé solennellement par le r.p. Ragueneau le 13 ensuivant au Logis de Louys gasnier les parains furent Claude poulin et Marie Michelle femme de Louys Gasnier le nom de Pascal luy fut donné »

Au moment du baptême de Pascal, fils Julien Mercier, Marie Michel est enceinte. Elle attend son huitième enfant. Elle accouchera le 12 mars à la maison et l'enfant sera ondoyé le jour même par le père Ragueneau. La cérémonie sera reportée au 15 avril 1656, car l'accès à cette partie de la colonie s'avère difficile et impraticable l'hiver.

L'acte sera enregistré au registre de l'église Notre-Dame de Québec. La marraine sera Barbe de Boullongne. Louis connaissait-il vraiment cet important personnage de la colonie? Une particularité, du baptême c'est qu'il fut mentionné deux fois au registre de l'église. Le premier indique que l'enfant fut ondoyé le 13 mars, le second affirme qu'il le fut le même jour.

« L'an de grâce 1656 le 12 mars nasquit un Enfant masle du mariage de Louis Gasnier & Marie Michel qui fut ondoyer le 13 en suivant le r.p. Ragueneau »

« Lan de grâce 1656, le 12 de Mars nasquit un Enfant masle du mariage de Louys Gasnier & Marie Michele ondoyé le mesme Jour par le r.p. Paul ragueneau & par le mesme luy fut supplées les Ceremonies le 15 avril en suivant, où les parains furent M. Martin Grouvel³⁸ & dame Barbe de Boulogne femme de Louis d'Ailleboust chez Louys gasnier, le nom d'Ignace luy fut donné »

Définitivement, Louis Gasnier est une personne recherchée et assurément très chaleureuse et cordiale envers ses voisins. Bonnes raisons pour noter sa présence au baptême de Charles fils d'Étienne Lessard {93} et Marguerite Sevestre en date du 5 juin 1656. En cette occasion, Louis ondoiera l'enfant.

« Lan de Grace 1656, le 5 juin fut apporte en cette Paroisse un enfant masle né le 1^{er} Janvier du mariage D'estienne Lessart et marguerite Sevestre et ondoyer Alors par Louys gagnier Les cérémonie furent supplée Par moy Joseph poncet³⁹ au jour cy dessus Les parain Furent charles sevestre et catherine Gauthier femme De Denis Duquet le nom de Charles luy fut donné »

Cette fois, ce sera en la maison de Robert Giguère {94} que sera baptisé Charles fils de Julien Mercier et Marie Poulin le 16 septembre 1658, par le père Ragueneau. L'enfant naquit le 1er septembre et fut ondoyé par Louis Gasnier.

Le 15 juin 1656 {Auber}, Louis Gasnier assiste au contrat de mariage entre Jean Picard et Marie Caron. Jean est fils de Pierre Picard et Renée Suronne {97} et Marie Caron fille de Robert Caron {98}⁴⁰ et Marie Crevet. Le contrat a lieu dans la maison paternelle du marié. Seront témoins : Olivier Le tardif, Louis Gasnier, Jean Verdon, Jacques Gamache, Mascé Gravelle et Jean Cochon procureur fiscal,

Les parents de la future promettent de donner le jour des épousailles la somme de cent livres tournois en argent ou en castor, une génisse d'un an, deux habits pour la fille, deux paires de draps de lit, six serviettes, deux nappes, et trois cents livres de dot et douaire. Le père du futur offre tout le fond de terre qu'il possède sur la côte de Beaupré se réservant uniquement l'usufruit sa vie durant.

Le temps passe et le 26 mai 1658 {Audouart}⁴¹, Louis Gasnier est convoqué afin d'évaluer une terre avec d'autres personnes. Sont présent Jean Juchereau sieur de Maure, Jacques Malboeuf et Martin Grouvel marguillier de l'église Notre-Dame de Québec. Se tient devant eux, Madeleine Macart, femme de Charles Cadieux dit Courville aujourd'hui absent. Cadieux, n'ayant pu satisfaire aux charges et conditions imposées par la Fabrique de l'église Notre-Dame de Québec, lors de l'achat, il devra éventuellement leur remettre la terre.

Cadieux affirme qu'il a fait « *quantité d'augmentation sur la ditte terre* » {109}. C'est pourquoi la Fabrique de l'église demandera aux sieurs de Lessart Louis Guimon, Robert Giguère et Louis Gasnier, d'évaluer de bonne foi si la terre a vraiment pris de la valeur. Suite à un long conciliabule, le 30 septembre 1660 {Audouart}, les experts déduiront que le lot vaut à présent 160 livres. Le même jour, les marguilliers et le curé de Notre-Dame revendent cette propriété pour le prix estimé de 160 livres à Jaques Dodier.

4. Les enfants de Louis Gasnier

Inscrits en ordre de naissance, le nom et la description du cheminement de chaque enfant de Louis Gasnier et Marie Michel ne sont pas exhaustifs. Chacun d'eux à leur façon a participé à l'histoire de la colonie. Nous descendant contribuons toujours à son enrichissement. Ignorant le destin de Louis, premier fils du couple Gasnier-Michel, il ne peut malheureusement pas être mentionné dans ce présent résumé.

Louise Gasnier

Première fille de Louis Gasnier et Marie Michel, Louise vient au monde à Saint-Martin d'Igé le 21 janvier 1642. Elle arrivera en Nouvelle-France avec ses parents. On ne connaît rien de son enfance, tout comme celui de ses frères et sœurs. On la retrouve uniquement lors de son contrat de mariage avec Claude Bouchard le 30 novembre 1653 {Auber}. Sa dote ne sera pas remarquable. Sans doute que son père a énormément investi dans la construction de la maison et pour payé et entretenir ses hommes engagés. Ils s'épouseront⁴² le 25 mai 1654 en la demeure de Louis Gasnier en présence de Toussaint Toupin et Étienne Lessard.

« [...] Is père et Mere de la future espouse ly donneront habits Meubles & lampe selon son estat & Condition & le tout a discret'on & leur jouissance »

Louise suivra son époux tout au long de sa vie et décèdera le 27 avril 1721 à la baie Saint-Paul. Claude Bouchard décèdera à Saint-François-Xavier de la Petite-Rivière le 26 novembre 1699, et sera inhumé à Baie-Saint-Paul. Ils auront 12 enfants :

- 1) Marie; née 27-10-1659, devient Religieuse à Montréal de la congrégation Notre-Dame {sœur Saint-Paul} elle professe le 05-08-1698
- 2) Jacques : né vers 1662, décède 14-12-1695
- 3) Gilles : b. 08-03-1664, décède 22-03-1664
- 4) Marguerite : née 15-10-1665, épouse René Lavoie en 1683.
- 5) Louise : née vers 1668, décède 10-12-1696
- 6) Anne : b. 20 février 1670, épouse Louis Jobidon en 1690
- 7) Geneviève : née 25 avril 1672, épouse Michel Tremblay en 1686
- 8) François : né 08-04-1674, épouse Marguerite Simard en 1699
- 9) Rosalie : née 06-04-1676, épouse Étienne Simard en 1695
- 10) Claude : né 14-10-1678, décède 28-10-1678
- 11) Louis : né 12-02-1680, épouse Suzanne Lefebvre en 1715
- 12) Antoine : b. 25-10-1682, épouse Madeleine Simard en 1704

Claude Bouchard, représente un personnage particulier dans l'histoire de Louis Gasnier. Il semble originaire de Champaissant⁴³ au Sarthe, desserte voisine de Saint-Cosme-de-Ver, bien qu'il se dise de la paroisse de Saint-Cosme lors de son contrat de mariage. Il est donc possible que les familles Gasnier et Bouchard se connussent déjà.

Claude est né vers 1626, est fils de Jacques Bouchard et Noëlle Touschard. Toutefois, on ne trouve aucune trace de lui ou de ses parents dans les registres de Saint-Cosme ou Notre-Dame. Seul, le mariage d'un certain Jacques Bouchard avec Louise Heulin de Bonnétable apparaît dans ceux de Notre-Dame⁴⁴ le 20 novembre 1616.

Une hypothèse serait que Claude Bouchard ait vécu dans une famille du côté de sa mère. À Saint-Cosme, on remarque la présence du nom Touchard lors de cérémonies religieuses. Comme vue, une plaque commémorative apposée sur le mur de la maison au 100 rue Nationale à Saint-Cosme-en-Vairais lui rend hommage.

En mars 1650, ont lieu à l'occasion à l'hôtel du Cheval-Blanc des conférences pour attirer des volontaires vers l'Amérique. Claude Bouchard et Julien Fortin répondirent à l'invitation. Ils mirent ordre à leurs affaires et s'embarquèrent pour la Nouvelle-France. Sans doute arrivèrent-ils à Québec le 14 juillet 1650 *« Le 14, arriva le petit vaisseau de M. Giffard »*⁴⁵. Aucune preuve irréfutable ne dévoile l'année, ou le nom du navire.

Il est possible qu'en mettant le pied sur le sol canadien, Claude et Julien se soient rendus à la seigneurie de Beauport où ils trouvèrent le gîte et couvert. Les deux compatriotes avaient des sous dans leur gousset. Claude, héritier de son père et tailleur d'habits, ne semble pas être venu au comme engagé, mais à ses frais.

Il obtiendra d'Olivier Le Tardif, une concession {99} au Petit Cap, le 26 octobre 1650 *« tenant d'une part à Julien Fortin {au sud-ouest} et d'autre part aux terres non concédées »*.

D'abord situé à Beaupré entre Caron {98} et Pierre Gagné {100}, Claude Bouchard aliéna sa terre en faveur de Louis Guimon et de Jean Grevel, le 1^{er} octobre 1657 {Auber}

Suite au mariage, le couple Bouchard-Gasnier⁴⁶ s'établit à Sainte-Anne. Le 30 juillet 1657, Claude prend à bail pour 6 ans la ferme St-Charles. La même année, il reçoit le 4 décembre de Le Tardif, une autre concession de 4 arpents de front près de la friponne⁴⁷ au Cap Tourmente. Actif autant qu'entreprenant nous dit le Père Archange, « *le petit Claude* » était dès 1658, fermier des seigneurs de Beaupré à la ferme Saint-Charles.

Hélas, c'est le moment où les Agniers saccagent Tadoussac et ses environs. Il se réfugie alors à Château-Richer avec les siens. Le 6 octobre 1661 {Audouart} Le Tardif et Fortin;

« [...] reconnoissent et confessent qu'attendu les Incursions des ennemis et Irroquois qui se sont portés en la dicte coste de beaupré ainsy q'^l appert, Par la Ruine & desers de plusieurs famille qui ont esté ruinées par Iceulx, tant par la famille de Jean le picard que de la veufve Carron et autre que ledict Bouchard a esté contrainct de quitter et d'abandonner la ferme de S^t Charles appartenant au Seign' de baupré & ce ranger au Cha' Richer, laq^{le} chose, Il a fait suivant les ordres de monsieur dargenson »

Au recensement de 1666, la famille Bouchard déclare 4 enfants et demeure au Cap Tourmente avec comme voisin la veuve de Louis Gasnier et sa famille. L'année suivante, les censeurs précisent que Bouchard possède 7 bêtes à cornes et 8 arpents en culture, et le place entre Julien Fortin et la ferme des seigneurs de Beaupré. Celui de 1681 le situe à Baie-Saint-Paul entre Pierre Dupré et Ignace Gagné; il a 10 bêtes à cornes et 6 arpents en valeur.

Le 28 mai 1675 {Becquet}, Bouchard reçoit une concession de douze arpents de Mgr de Laval⁴⁸; le 20 octobre 1676, il rajoute 12 autres arpents de front;

« [...] a prendre dans la ditte Seigneurie de Beaupré entre le Cap tourmente et La baye de Saint Paul au premier ruisseau qui est proche La rivière ditte du Sot du costé dud. Cap-Tourmente lesd. douze arpens de terre Bornés du costé de laditte Rivière du Sot des terres non conceddées a trois arpens proche led ruisseau, et du costé du Cap-Tourmente aussy des terres non conceddées a neuf arpents pres dud. ruisseau »

Ainsi il quitte la Côte de Beaupré, et s'installe à Saint-François-Xavier de la Petite-Rivière {aujourd'hui Petite-Rivière-Saint-François}, berceau de la colonisation de Charlevoix. En s'installant à « *Maillard* » avec son épouse, il devient le fondateur de la région de Charlevoix. D'autres colons suivront leur exemple, car à la fin du XVII^e siècle, seize terres furent concédées

Claude Bouchard revint au service du Séminaire à la Baie St-Paul. En 1677, il « *a été convenu que Claude Bouchard fournira soixante minots de bled pour la terre de St-Aubin que nous lui avons cédée* ». À l'hiver 1678, il dirige pendant 21 jours les travaux des charpentiers et vend 35 livres de beurre aux ouvriers et à ceux qui faisaient du goudron.



Chapelle Maillard à Pte Rivière St-François
Photos Québec Perche.com



Plaque à pte Rivière St-François

Une dernière concession devait lui être accordée le 2 août 1694 par Monseigneur de Laval, évêque de Nouvelle-France. Elle comprenait 14 arpents et 8 perches de large pour une lieue et demi de profondeur, entre François Bouchard et la rivière du Sot. Le 19 octobre 1698, Claude fera une donation à ses fils François, Louis et Antoine.

Signature de Claude Bouchard

Claude, décédé le 25 octobre 1699, à l'âge de 73 ans, « *dans la communion de notre mère la sainte Église* » et fut enseveli le lendemain dans la terre bénite. Louise sa femme en mars 1700, donnera à ses gendres René Lavoie, Michel Tremblay et Étienne Simard un arpent de prairie à chacun. Elle sera inhumée le 27 avril 1721 à Baie-Saint-Paul.

Marie Gasnier

Comme vue, le troisième enfant du couple Gasnier-Michel vient au monde à Québec, peu de temps après leur arrivée. Ce fut sûrement jour de fête dans la famille Gasnier, lorsque Marie annonce son intention de se marier. L'heureux élu est André Le Loutre dit Berthelot matelot de profession. Ils passeront un contrat de mariage le 25 janvier 1659 {Auber}. Ce dernier est fils d'André Le Loutre et de Rachelle Berthelot originaire de la paroisse de Catherine en l'Évêché de Lizieux, Honfleur en Normandie. La belle Marie recevra une dote évaluée à six cent soixante-dix-neuf livres et dix sols.

« [...] père & Mere de ladicte fille future espouse ont promis & promettent de donner ausd futurs espoux une vache a lait étant a poil Noir un lict garny de plume avec les traversains & oreillers aussy le tout garny Une Couverte deux linceulx, six serviettes & deux Nappes le Nombre de vingt livres de vaisselle destain ou vingt livres tz au Choix & option dud gasnier avec deux habits Neufs avec ceux quil luy peuvent servir de présent

& en outre lesdicts gasnier & Michel père & Mere de ladicte fille se submettent & oblige de Nourrir lesdict futur espoux l'espace d'un an du Jour des espousailles & sy en cas

ledict futur espoux peult aller ceste annee en France lesd père & Mere de ladicte fille la Nourriront & en viron un an durant »

Lors du contrat, les personnes présentes pour le futur sont; Martin Grouvel, Martin Prévost, Richard du Mesnil écuyer, Zacharie Maheu et Quentin sieur de la fontaine. Du côté de la fille, on remarque : Nicolas Juchereau sieur de Saint-Denis. Julien Fortin seigneur en partie de la côte de Beaupré, Claude Bouchard, Pierre Picard, Louise Gagné Geneviève Gamache et Paul Ragueneau prêtre. Le couple sera présent au mariage de Joachim Gagné et Thérèse-Louise Marcoux le 12 janvier 1682 à Beauport.

Marie et André uniront leur vie le lendemain en la paroisse de Sainte-Anne-de-Beaupré après la publication des bans fait le 1^{er} et 5 janvier. Le père Paul Ragueneau célèbre la messe et consacre l'union des tourtereaux. Le contrat de mariage fut sans doute passé en la maison de Louis Gasnier. Ainsi les témoins sont : le notaire Auber, Pierre Picard, voisin et Étienne Lessard.

« Le 26^e Janvier 1659 après la publication des bans faits le 1^r et 5 Janvier et ne s'estant trouvé aucun empechement legitime le père Paul Ragueneau, Maria solennellement André le loutre fils d'andre le loutre et de Rachel berthelot ses père et mère de la ville de honfleur parroisse parroisse de S^{te} Catherine en l'Evesché de Lizieux d'une part et Marie Gasnier fille de Louys Gasnier et Marie Michel ses père et mère habitant de la Coste de Beaupré de la paroisse de Québec d'autre part, en présence de Estienne de l'essard, Pierre picard, et Claude Auber »

Le couple Gasnier-Berthelot aura 11 enfants :

- 1) Marie-Madeleine; née 19-05-1662, épouse à Joseph Paré en 1685
- 2) Nicolas : né 12-09-1664, décède 11-12-1682
- 3) André : né 07-02-1667, épouse Madeleine Mercier en 1692
- 4) Jean : né 20-07-1669, décède 07-01-1670
- 5) Pierre : né 20-12-1670, décède 20-12-1682
- 6) Anne : née 09-09-1673, épouse Charles Mercier en 1691
- 7) Joseph : né 17-03-1676, épouse Marie Gagnon en 1703
- 8) Jean : né 14-09-1678, décède après 1681
- 9) Louis : né 09-02-1681, épouse Élisabeth Cloutier en 1707
- 10) François : né 07-12-1684, décède 07-11-1709
- 11) Étienne : né 16-08-1687, décède 10-09-1687

De passage à Montréal, André Berthelot dit Le Loutre passe un contrat d'obligation avec Michel Théodore le 21 juillet 1661 {Basset}. Théodore admet devoir la somme de quatre-vingts livres tournois à son créancier, car Rosossol lui a vendu {mot non inscrit} par l'entremise de Le Loutre en l'année 1656.

Marie Gagné perd son tendre époux qui sera inhumé le 3 novembre 1687 à Beaupré. Lors de l'inventaire des biens réalisé le 12 novembre 1687 {E. Jacob} elle possède une terre de quatre arpents de front acquis de Pierre Picard {97} le 28 janvier 1675 {Vachon}.

« À la réserve toutefois d'un arpent et demy concédé par ledit Sieur Picard et ladite Renée de Suronne au profit de Pierre Gaingner qui en tient ledit arpents et demy sur les

quatre arpens à commencer sur une ligne à six arpens au dessous d'une petite rivière qui coupe leur terres »

Sur cette terre il y avait « *une maison consistant en plusieurs chambres, cave et grenier, grange et estable* » Marie due malheureusement redonner cette terre à Jean Picard, héritier de son père Pierre Picard à qui elle devait une rente annuelle de 200 livres représentant le prix principal de 4 000 livres. Cette remise fut faite le 24 septembre 1689 {Genaple}.

Comme dit, l'inventaire des biens sera réalisé le 12 novembre {E. Jacob} est évalué à environ 2 220 livres. Elle fera un renouvellement de confirmation de constitution de rente envers Jean Picart, marchand bourgeois de la ville de Québec le 17 février 1688 {Genaple}. L'année suivante le 24 septembre 1689 {Genaple}, elle devra faire une nouvelle transaction avec le commerçant Picard afin d'éviter un procès.

« [...] lesquels ont dit que pour Evitee l'Invesution de proces ou ils estoient sur le point d'Enter acause de la Renonciation que lesd mineurs prestendoient faire a la succession de leur deffunt Pere pour se tenir et prendre au doüaire de leur dite Mere qui est de la somme de Mil livres suivant leur Contract de Mariage passsé dev^t Claude Auber »

Il faut croire que le tout se déroula selon les attentes, car le 26 juillet 1690 {E. Jacob} elle passe un contrat de mariage avec Jean Abelin fils de feu Jean Abelin et Marie demeurant à Baudet. En la paroisse de Massac Evesché de Sainte. Le tout se fait en présence de Jean Barette M^e Robert Giguère et Jean Carron témoins de l'époux et de Joseph Paré son gendre François Lacroix Pierre Gagné frères et beaux frères pour l'épouse. Du montant de 2 220 livres il ne lui reste que peu au moment du contrat. La cérémonie aura lieu quatre jours plus tard en la paroisse de Sainte-Anne à Beaupré :

« [...] la somme de deux cent soixante et dix livres qui luy est deub par Monsieur Soumande avec la somme de quatre vingt livres tant en hardes que autres effets... seront Joseph Jean Louis et Francois Berthelot leur Enfants mineurs dudit deffunct andre Berthelotet et de la ditte Marie gasgnier nourris elleves entretenus en la Relligion catholique apostolique et Romaine Jusqua la ce que chacun deux ayent ateinct l'aage de dix huict ans aux despends de la ditte future communautee moyennant quoi ils ne pourront pretendre aucuns proffit fraicts »

Une close particulière à leur contrat de mariage explique pourquoi le 29 juillet 1700 {Genaple} Jacques Abelin fit une donation pour cause de morte au séminaire de Québec. Il décède le 4 mars 1704 et est inhumé le lendemain à Sainte-Anne-de-Beaupré.

« Inventaire des biens et droit de présent appartenants aux dits futurs espoux avant ledit jour de leur espousailles lesquels biens et droicts demeureront propres audit futur espoux chacun a leur esgard aux siens de son coste estoc et lignes »

« Lequel a dit que N'ayant aucun Enfant de son Mariage avec Mary Gaigner Et aparavant vefve de feu André Berthelot dit le Loutre, q^l a Epousé Il y a dix ans ou environ, laquelle est même hors d'Etat et d'age d'En Esperer; a raison de quoi desirant que ce qui se trouvera appartenir a luy Abelin lors de son deces, Soit Employé a faire prier dieu pour le Repos de son ame après son trepas »

Marie Gagné de son côté, fit une transaction avec ses enfants le 12 juillet 1701 et avec Madeleine Mercier, veuve d'André Berthelot fils. L'entente a pour but de régler ce qui revient

à Madeleine Mercier pour son douaire et pour les meubles et immeubles restés après le décès de son époux. Marie Gagné inhumé le 19 novembre 1717 à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Pierre Gasnier

Comme vue, Jean Picard épousa Marie Caron le 15 juin 1656. Mais bien avant le mariage, du 3 février 1655 {ANQ signé Lauzon et Rouer} Jean Picard avait obtenue de Jean de Lauzon, une concession {105} de trois arpents. Il avait comme voisin d'un côté Jean-Baptiste Caron {104} et de l'autre Martin Grouvel {108-109}. Ce jeune homme a la bosse des affaires, et devint marchand à Québec. Généreux, mais rigoureux, pour lui, les bons comptes font les bons amis. Ainsi le 10 novembre 1679 {Duquet}, il fait signer une reconnaissance de dette par Pierre, fils de Louis Gasnier et Marie Michel. Dans ce contrat l'emprunteur avoue devoir à Picard, le solde de trois cent douze livres dix-neuf sols pour de la marchandise.

Pierre Gagné fils, ne semble pas toujours à son affaire, il lui faudra neuf ans pour rembourser sa créance. Le 10 novembre 1688 {Rageot}, Jean Picard admet qu'il a reçu de Pierre Gagné la somme de cent quatre-vingt-cinq livres dix-huit sols, qu'il restait sur le montant original inscrit à l'entente passée devant Duquet le dix novembre 1679.

Comme vue, le 28 octobre 1668 {Auber} Pierre Gagné et Louise Faure dit Planchet passent un contrat de mariage. Elle est fille de Jean Faure et de Osane Planchet. Originaire de Saint-Barthélemy de La Rochelle. Lors du contrat, les témoins sont pour Pierre Gagné; Paul de Rainville, sa mère, Olivier son frère, Claude Bouchard, ses sœurs Louise et Marie Gagné, André Le Loutre, Étienne Lessard, Jean Picard et Robert Caron.

Pierre devait être un enfant adorable, sinon comment expliquer le don d'un arpent de terre {97} le 28 décembre 1668 {Auber} par Pierre Picard à son égard. Ce lot est juxtaposé à la concession de feu son père Louis Gasnier. Est-ce un cadeau de mariage, une obligation qu'il a envers feu Louis Gasnier? Picard considère-t-il Pierre comme son propre fils? Malgré cette largesse, il devra payer les cens et rente annuelle, soit 20 sols de rente et un sol de cens et un chapon.

Pierre Picard récidive et donne un second terrain à Pierre⁴⁹ le premier septembre 1673 {Vachon}. Cette fois-ci, c'est deux arpents et demi de terre sur une ligne qui sera tirée à la diligence des deux parties. Situé à six arpents au-dessous d'une rivière qui coupe leurs terres dans une sapinière ayant d'une part Julien Brullé⁵⁰ {97} et de l'autre la terre de Pierre Gagné. Ce double don sans raison dévoilé officiellement provoque une certaine ambiguïté dans l'esprit.

Le 8 février 1673 {Rageot}, Pierre⁵¹ prend bail pour sept années à la ferme Saint-Charles dite la ferme d'en bas, propriété de l'évêque Mgr Laval. Joignant d'un côté la terre de Claude Bouchard et de l'autre les terres non concédées. Pierre se désistara. Surement très lié avec son cousin Louis Gagné dit Bellavance ce dernier laisse à Pierre Gagné dans son testament daté du 3 juin 1673 {Duquet};

« Pardevant et fut présent en sa personne Louis Gasnier dit Belle advance ne voulant decédé Intestat de son bon gré et volonté a faire icel et nommé aux no^{re} lesd teneurs present son testament et ordonnance de derniere volonté en la manière qui ensuit [...] Item donne et lègue a Pierre Gagnier son cousin un habit valant environ quarante livres qui est chez Claude

Bouchard, Et de plus luy donne trois aulnes de creseau blanc le tout étant enfermé dans un coffre qui est chez ledit Bouchard Item donne et lègue a Pierre Gasnier deux chemises de toile blanche qu'il a dit ester dans ledit coffre Item donne et lègue une cravatte qui son dans led coffre savoir trois a Louis Gasnier son cousin trois a Pierre Gasnier son cousin, trois a Ollivier Gasnier et deux a Ignace Gasnier aussi ses cousins »

Peu après, le 2 septembre 1673 {Vachon}, Pierre achète de ses frères Louis et Oliver Gasnier leur part d'héritage de terre {96}. Pierre Picard, Paul de Rainville et Étienne Lessard signent comme témoins. Il la revendra à Jean Boucher le 27 octobre 1676 {Rageot}.

Sans doute est-il du genre nomade! Heureusement, le 13 mars 1679 {Duquet} son cousin Louis Gagné dit Bellavance lui offre une concession sur Sa Seigneurie de Cap-Saint-Ignace dite aussi seigneurie de la Fresnaye. Le lot mesure six arpents de façade sur un demi-lieu de profondeur, ayant d'un côté Simon Guyon et d'autre part les terres appartenant au seigneur de l'endroit. En retour, il payera vingt soldes par arpent de front et deux soldes de cens et six chapons ou vingt sols pour chaque arpent. Les autres conditions apparaissent dans presque tous les contrats de concession ordinaire.

Louis Gagné dit Bellavance sera inhumé le 24 juin 1698 et enterré au cimetière de la paroisse du Cap-Saint-Ignace. Par contre, la mention de son décès est inscrite au registre de Notre-Dame de Québec.

« Le vingt quatriesme iour du mois de juin de l'an mil six cent quatre vingt dix huit a esté inhumé au cimetiere de cette paroisse par moy prestre curé de quebec Louis ganier dit belavance de la paroisse du cap St Ignace agé de cinquante cinq ans ou environ après avoir receu les sacrements de penitence viatique et extreme onction en présence de Jean du breuil et jacque mitlon temoins françois Dupré »⁵²

La loi ne permet pas à une veuve d'être tutrice de ses enfants. Dans le contrat d'inventaire des biens de Louis Gagné seigneur du fief de Bellavance daté du 8 juillet 1699 {Genable}, il est inscrit que Pierre Gagné fut élu par justice au siège de la Prévôté de Québec, le 30 juin dernier. Il sera tuteur des enfants du défunt soit, Alexis {19 ans}, Louis {13 ans}, Marie-Anne {12 ans}, Geneviève {8 ans}, Pierre {6ans}

Malgré son rôle de tuteur, Pierre Gagné éprouve de la difficulté avec l'argent. Le 29 octobre 1703 {Chambalon}, il reconnaît devoir la somme de neuf cent cinquante-trois livres seize sols huit deniers à feu Jean Picard qu'il devra payer à Étienne Mirambeau marchand de Québec. Entre temps, Pierre⁵³ se rendra à Chicoutimi, comme on témoigne le baptême de Marguerite petite autochtone daté du 25 août 1696.

« Ego idem, in ecclesias St.Xaveriee juxta fluvium Cheg8timy, puellam 2 mensium ex Ludovico filio J.B. 8chn8anich, ducis Tadussacencis, et Dorotheac Kaskamick. Petru Gagné, loc Di Roberti Drouart qui cam abluerat, et Maria Pechabanok8eu filia J.B. Margaritam Appellarunt. »

Pierre décèdera après 1710 au Cap-Saint-Ignace tout comme son épouse Louise Faure dit Planchet le suivra le 24 mai 1714 au Cap.

Le couple Gasnier-Faure aura 8 enfants :

- 1) Pierre : né 08-11-1670, épouse Louise Prou {1700}
- 2) Jean : né 17-07-1673, épouse Marie-Madeleine Langlois {1699}
- 3) Marie-Anne : née 17-02-1674, épouse Denis Prou {1699}
- 4) Joachim : né vers 1676, célibataire, décède en 1705
- 5) Marie : née vers 1676
- 6) François : né 17-11-1677, épouse Élisabeth Langlois {1709}
- 7) Louis-Augustin : né 01-02-1680, épouse Élisabeth Charlant {1707}
- 8) Élisabeth : née 27-08-1683, épouse Joseph Fournier {1710}

Olivier Gasnier

Né le 7 juin 1649 au Cap Tourmente, son certificat de baptême se trouve en la paroisse de Notre-Dame de Québec. La raison en est simple, étant donné l'absence d'église, un missionnaire parcourt la côte et administre les sacrements. Il inscrira sur un papier le lieu, date, et témoin présent lors de la cérémonie. De retour à Québec, il retranscrit l'information dans le registre paroissial. Malheureusement, il arrivait à l'occasion que de telles feuilles s'égarent, d'où l'appellation de « feuille volante ».

Comme vue, au décès de son père, Olivier reçoit sa part d'héritage consistant en une portion de la concession {96}. Il vendra cette dernière à Jean Boucher. Le premier mai 1671 {Auber}, François Thibault cèdera pour 60 livres à Olivier Gagné, un arpent de front d'un lot de terre {109} qu'il détient depuis le 29 juin 1669 {Auber} de Gilles Moullineux. Un an plus tard, Olivier achètera de Moullineux un arpent et demi de front {109} le 22 décembre 1673 {Vachon}. Terrain qu'il revendra à son beau-frère François Lacroix le 6 juillet 1679 {Auber} pour la somme de 200 livres.

Un regard attentif sur les agissements des Gasnier de première génération laisse entrevoir un fort lien de parenté et d'amitié. Pour preuve, Louis Gagné dit Bellavance dans de son testament du 3 juin 1673 {Duquet} donne une partie de ses biens à chacun de ses cousins. Sans doute est-il reconnaissant de l'avoir accueilli lors du départ de sa mère Marguerite Rouzée pour Montréal.

« Item donne et lègue a Ollivier Gasnier son cousin une chemise de toile de meslin qui est dans lesd coffre; Item donne et lègue une cravatte qui son dans led coffre savoir trois a Louis Gasnier son cousin trois a Pierre Gasnier son cousin, trois a Ollivier Gasnier et deux a Ignace Gasnier aussi ses cousins; Item donne et lègue a Ollivier Gasnier son cousin un Canot d'écorce qui est entre les mains a présent de Jean Amiot; Item donne et lègue ode. Louis son filleuil les somme ode testateur due et cy après desclarées savoir par la femme de Claude Bouchard quatre livres dix sols pour une paire de bas d'Estame fins, par Louis Gagnier trois livres dix sol pour de gros bas d'Estame par Ollivier Gasnier six livres savoir trois livre en argent prisé [...] »

Toujours célibataire, et aventureux, Olivier partira pour le lac St-Jean⁵⁴. Il sera parrain pour une petite autochtone à {Cheg8timy} Chicoutimi le 11 juillet 1677 et au lac Kénogamy soit la mission Metabetchouan {Peok8agamy} le 13 octobre 1677, à Pi8ak8agamy le 3 juin 1677, à {Cheg8timy} le 14 octobre 1677.

« Joannem Batistam ex 8anaganie8 et Nimina3k8e. Patr. Fuit Oliverius Gagné et Maria Magadlena Kananik8ea. »

« In sacello Sti Caroli, Annam, 10 dier, ex Jacobo Attikamek8 et Mariâ Pachabanok8eu, Patr. Oliverie Gagné et Anna 8ki8astinok8eu »

« Lidovicum Apistabech et Ki8ati8ek8eu, Testes fuere Renatu Pasquier, Oliverius Gagné, Jacobus 8skini. »

« Insacello Sti Caroli, Ludovicum Stephanum 8etechemin et Mariam Ki8ekis filiam Sesiba8rat. Testes fuere Josephus du Buisson, Oliverius Gagné, Ignatius 8kestis. »

La présence d'Olivier Gagné en cet endroit reculé laisse croire qu'il chassait, et pourtant, le second registre de Tadoussac affirme :

« Le 27 sept. l'église de Che8timy a été achevé par René Pasquier et Olivier Gagné menuisier. Sumptibus et expensis D. Caroli Bazire et Babarorum nostrorum, 2 Chandeliers argentés et travaillés, païée par les sauvages. 10 Juillet, René Pasquier et Olivier Gagné menuisier ont achevé entièrement la chapelle au lacq St-Jean de Peok8agamy à Matabek8an, bay aux frais de Msr Charles Bazire procureur général des affaires du Roy en la nouvelle France, 10 juillet 1677. Les scieurs Gagné, Louys Gagné, Jean Grondin, qui tous 3 ont aussi beaucoup aidé à la batisse de la petite église de Cheg8timy, 1676 »

On voit donc qu'Olivier travaillait de concert avec son frère Louis. Comment s'ont-ils devenue menuisier ou scieur de long, l'histoire demeure muette. Chose certaine, ils ont accompagné en juin 1676 le commandant Pierre Bécart de Granville et le charpentier Jean Langlois, sous la gouverne de Charles Bazire marchand de Québec et ancien commis de la Compagnie des Indes occidentales. Tous deux ont déterminé le site d'un magasin et de la première chapelle de Chicoutimi.

Pour se faire, ils ont traversé l'embouchure de la rivière Chicoutimi {le Bassin} et se sont s'avancer sur la rive gauche jusqu'où les Indiens faisaient halte au bout de la pointe. Outre la chapelle, on bâtit deux maisons, l'une pour servir de comptoir, l'autre d'habitation pour les commis et les missionnaires. Selon le Père de Chespieul, ce lieu saint mesurerait 30 pieds. Les charpentiers furent Jean Langlois et Joseph Caron; les ouvriers menuisiers Olivier Gagné, Louis Gagné et Jean Gourdin.

De plus, Charles Cadieux et Joseph Du Buisson⁵⁵, ont fort aidé à la construction de la chapelle du lac St-Jean à Métabetchouan et pendant dix ou douze jours à celle de Chicoutimi. Pendant que ces hommes œuvraient aux constructions, Joseph et François Du Buisson concevaient le grand cimetière et le chemin. Les travaux furent terminés le 27 septembre 1677.

Olivier comme tous ceux de son époque désirent prendre épouse. Il trouvera la perle rare en la personne d'Élisabeth Pépin, fille d'Antoine Pépin de Lachance et de Marie Teste du comté de St-Laurent. Ils passeront leur contrat de mariage le 25 octobre 1679 {Becquet}. Assisteront leurs amis communs; Louis Deniort écuyer Sieur de Lanoraye, Pierre Duchesne S^r de Lapierre, Louis Bibet, maître charpentier, Geneviève Longchamps femme de Jacques Billoudeau, Antoine Billoudeau. La dot raisonnable pour l'époque se compose :

« [...] lesd Pépin & Teste sa femme ont promis seront tenus promettent & sobligent sollidaire^t bien pour l'au' aux Renonçiations Requises, de donner & payer a lad Elizabeth

Pépin leur fille la veille de ses Epousailles la somme de trois Cens livres Et ce par avancement d'houairie, Payable. Scavoir deux Cents livres en argent & Cent livres en hardes et bons effects y compris Ses habits de fille qu'elle a de présent de laquelle somme de trois Cents livres moityé entrera en lad communauté, Et lautre moitié tiendra nature de propre a elle & aux siens de son costé et ligne. »

Le mariage sera célébré le 8 novembre 1679 en la paroisse de Sainte-Famille, sur l'île d'Orléans. En 1692, Olivier participera à une vente aux enchères, concernant une terre située sur la côte de Beupré ayant d'un côté Jean Davit et d'autre Germain Gagnon. Cette dernière appartenant aux héritiers de Jean Gagnon et de Marguerite Drouin. Olivier offrira 90 livres, mais la criée sera remportée par Nicolas Laberge pour quatre-vingt-seize livres⁵⁶.

Olivier habite l'île d'Orléans, en la paroisse de la Sainte-Famille, lorsqu'il vend une terre en sa possession située dans la seigneurie Vincelotte. Ce domaine appartenant à Charles-Joseph Amiot est juxtaposé au Cap-Saint-Ignace, où habite son cousin Louis Gagné, sieur de LaFresnaye. Le 28 juillet 1692 {Chambalon}, il vendra à Pierre Bernier une terre de quatre arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent joignant d'un côté Claude Guimont⁵⁷ et d'autre Gilles Gautreau. Olivier n'en restera pas là. Le 8 octobre suivant {Chambalon}, il achètera avec Jean Guyon, une île propriété du capitaine réformé M. Pierre Becard écuyer et seigneur de Grandville, de Québec;

« [...] l'isle nommé la Grosse Isle size et sittuée sur le fleuve Saint Laurant entre l'isle au Ros et l'isle Sainte margueritte avec toutes ses apartenances et dependances droit de chasse et pesche sur et ce environs d'Icelles et sans aucunes choses du tout en Reserve n'y Retenir que tous les bois de chesne qui se trouveront sur l'etenduë d'Icelle »

Jean Guyon ne conserve pas longtemps sa part de l'île. Le 3 août 1693 {Chambalon}, il vend sa part à Gabriel Pépin, beau-frère d'Olivier Gagné. Olivier vendra la sienne à Pierre Pelletier dit Antaya habitant de la grosse île, le 19 novembre 1701 {Chambalon} par l'entremise de Robert Hémon.

Olivier Gagné est un homme surprenant. Époux d'Élisabeth Pépin, il demeure à l'époque à la Grosse-Île⁵⁸ lorsqu'il fait baptiser son premier enfant. Il décèdera avant le 17 avril 1730 à Saint-François, île d'Orléans. Son épouse Élisabeth Pépin sera inhumée le 7 juillet 1738 à Saint-François, île d'Orléans. Le couple aura dix enfants.

- 1) Jean-Baptiste; né 25-02-1686, décédé 29-03-1682
- 1) Dominique; né 14-04-1684, épouse Marie-Madeleine Butteau en 1706
- 2) Jean-Baptiste; né 19-09-1686, épouse Claire Butteau en 1706
- 3) Alexandre; b. 28-12-1688, décède 03-01-1689
- 4) Élisabeth; né 30-12-1689, épouse Jean Bonneau en 1708
- 5) Marie; né 13-12-1692 est enfant naturel {père inconnu}; clair n et b. 24-04-1719 à St-François, île d'Orléans.
- 6) Geneviève; né 27-09-1695, épouse Augustin Bonneau en 1713
- 7) Marie-Madeleine; né 25-01-1698, épouse Joseph Malboeuf en 1721
- 8) Thérèse; né 01-09-1700, devient religieuse converse à l'Hôtel-Dieu de Québec. décède le 14-12-1729
- 9) Joseph; né 30 septembre 1700, épouse Marie-Élisabeth Bolduc en 1730

Louis Gasnier

Louis est né le 7 juillet 1651. Émancipé, il prendra bail à ferme le 8 mars 1671 {Rageot} pour une période de deux ans, envers Charles Décours et Jean Lessivielle. La terre mesure quatre arpents de front au fief du S^r des Isles. Suite au décès de son père Louis, il concède à son frère Pierre sa part de succession le 2 septembre 1673 {Vachon}. Il achètera de sa mère la portion qu'elle avait héritée de son époux le 2 avril 1675 {Fillion}. Portion qu'il rétrocède à sa mère devenue femme de Paul de Rainville le 6 juillet 1679 {Auber}.

Auparavant, il trouvera une conjointe en la personne de Marie Gagnon fille de feu Jean Gagnon et Marguerite Cochon de la paroisse Notre-Dame du Château Richer. Ils passeront leur contrat de mariage le 18 janvier 1678 {Duquet}. La cérémonie à l'église aura lieu le 9 février suivant en la paroisse de Château-Richer

Jean Gagnon père de l'épouse fut inhumé le 2 avril 1670. Sa mère attendra jusqu'au 9 août 1682 pour faire le partage entre les frères et sœur de la concession située en la paroisse de Notre-Dame de Château-Richer. Louis étant déjà établi vendra sa part d'héritage de terre à Jean Boucher le 26 juillet 1682 {Vachon}

Il aura 64 ans lors de son décès survenu le 11 novembre 1715 à la paroisse de Saint-Joachim. Son inventaire des biens aura lieu uniquement 6 ans plus tard, le 17 juin 1721 {Barbel} et s'élèvera à 465 livres d'actif et 12 livres de passif. Marie Gagnon pour sa part décède à l'Hôtel-Dieu de Québec le 24 juillet 1722. Le couple aura eu six enfants;

- 1) Marie; née 22-11-1678, épouse Jean Poulin en 1702
- 2) Pierre; né 25-01-1680, épouse Marguerite Poulin en 1705
- 3) Denis; né 06-03-1682, épouse Angélique Guyon en 1715
- 4) François; né 12-01-1685, épouse Françoise Poulin en 1711
- 5) Marguerite; b. 29 février 1688 épouse Pascal Poulin en 1708
- 6) Marie-Madeleine née vers 1690, épouse Pierre Mercier en 1711.

Anne Gasnier

François Lacroix épousera Anne Gagné le 11 septembre 1670 en l'église de Sainte-Anne-de-Beaupré. Il est fils de François la Croix et de Jeanne Hüot originaire de la paroisse d'Estouteville archevêché de Rouen, en France. Ils passeront leur contrat de mariage le 24 août 1670 {Auber} les témoins sont pour l'homme; Pierre Gasgnon, Jullien Fortin Bellefontaine, Jean Piccard, Silvin le Viau. La femme sera assistée de Pierre, Ollivier Louyse et Marie Gagné ses frères et sœur, Claude Bouchard et André Le Louttre ses beaux-frères Estienne Lessard, Pierre Picard.

« L'an de Nostre Seigneur Jesus Christ, gbi^c septante; L'onziesme jour de septembre, apres les trois publications faites selon l'ordre de l'Eglise Ne s'estant trouvé aucun empêchement; J'ay prestre soussigné missionnaire faisant les fonctions Curiales dans la paroisse de S^{te} Anne, receu le mutuel Consentement de Mariage, de François La Croix, fils de françois la Croix et de Jeanne Hüot ses pere et Mere, de la paroisse d'Estouteville archevesché de Roüen et d'Anne Gasnier, fille de deffunct louis Gasnier et de Marie Michel ses pere et Mere habitans de la coste de beaupré; présence de pierre Gasnier, olivier gasnier, et Andre Loutre, parans et amis des deux parties, lesquels ne scavent signer sinon Claube

Bouchart leur beaufrere qui a signé ainsy Signé Claude Bouchard et f Fillion prestre Missionnaire Morin ptre »

Le contrat de mariage aura lieu dans la maison paternelle. Il est intéressant de voir que la dot de Marie proviendra de différentes sources :

« [...] Et en faveur du futur Mariage le S^r Paul de Rainville père loy de Ladicte future Espouse luy a promis par billet du deux^{me} jour du Courant leql nous a esté produit par led Claude Bouchard beaufrere une taure aagé de deux ans...parled Bouchard beaufrere aussy une taure ou genisse aussy aagé de deux ans a livrer par led Bouchard [...] par led Le Louttre & led. Ollivier Gasnier de luy lever sur pied une petite Maison de dix huict pieds de largeur sur vingt de longueur...par led Pierre Gasnier aussy frere la somme de vingt livres »

Durant leur vie, le couple procédera à de nombreuses transactions devant notaire. François décèdera le 27 août 1728 à Beupré et Anne son épouse après 1723. Il semble qu'ils aient vécu leur vie entière sur la côte de Beupré.

- 1) Échange de terres entre Pierre Gaingnon et Barbe Fortin et François Lacroix et Anne Gaingner le 28 03 1677 {Vachon}
- 2) Vente de sa part d'héritage, par François Lacroix et Anne Gagné, son épouse à Jean Boucher 12 04 1678 {Auber}
- 3) Vente d'une terre par Olivier Gagné à François Lacroix son beau-frère, le 06 07 1679 {Auber.}
- 4) Donation de François Lacroix et Anne Gagné à Augustin Lacroix leur fils 30 09 1704 {Jacob}
- 5) Partage de biens entre Anne Gaigner, veuve de François Lacroix, tant en son nom que comme mère et tutrice des enfants 08 11 171 {Jacob, E}
- 6) Inventaire des biens de François Lacroix époux d'Anne Gagné 07 09 1710 {Jacob E.}
- 7) Partage d'une terre située en la paroisse de Sainte-Anne-de-Beupré entre Anne Gagné veuve de François Lacroix et ses enfants 09 06 1711 {Jacob, E.}
- 8) Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot qui confirme la donation faite à Augustin Lacroix par François Lacroix et Anne Gagné, ses père et mère, d'une terre située à Beupré 14 03 1711; Fonds des Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France
- 9) Vente de terre située à Sainte-Anne-de-Beupré par Anne Gagné veuve de François Lacroix à son fils Augustin Lacroix de la paroisse de Sainte-Anne du petit Cap. 16 05 1727 {Jacob, J.}

Le couple engendrera onze enfants :

- 1) Louis; né 27-11-1672, épouse Marguerite Caron en 1702
- 2) Agathe; née 13-01-1675, épouse Jacques Tremblay en 1696
- 3) François; né 17-05-1677, épouse Barbe Montminy en 1701
- 4) Augustin; né 11-01-1680, épouse Jeanne Paré en 1708
- 5) Marguerite; née ver 1681, décède à l'Hôtel-Dieu de Québec, 07-01-1695
- 6) Isabelle; née 07-07-1683, épouse Pierre Gagnon en 1701
- 7) Marie; née 29-09-1685, épouse Pierre Gagnon en 1704
- 8) Claire; née 29-01-1688, épouse François Paré en 1704

- 9) Anne; née 19-06-1690, épouse Étienne Paré en 1716
- 10) Pierre; né 25-01-1693, épouse Jeanne Baret en 1723
- 11) Geneviève; née 03-06-1698, épouse Jacques Fortin en 1721

Ignace Gasnier



Le monument érigé en 1948 aux pionniers de Baie-Saint-Paul. Sont inscrits Simard, Lombrette, Tremblay, Dupré, Lavoie Bouchard, Fortin, Gagné et Cusson.

Comme vue, Ignace a la particularité d'avoir deux entrées de baptême au registre paroissial de Notre-Dame de Québec. Comme ses frères Louis, Pierre et Olivier, il sera mentionné au testament de son cousin Louis Gagné dit Bellavance le 3 juin 1673 {Duquet}

« Item donne Et lègue onze cravates qui sont dans led coffre Scavoir trois a Louis Gasnier son Cousin trois a Pierre Gasnier son cousin, trois a Ollivier Gasnier et deux a Ignace Gasnier aussi ses Cousins »

Le 28 octobre 1677 {Becquet}, il recevra la concession {153} d'une terre en dessous du Cap-Tourmente par François de Laval, où il demeure déjà. Elle contient neuf arpents de front et de profondeur jusqu'au Sault ou crête de la grande côte. Borné d'un côté par René Bin⁵⁹ dit La Croix {152} et de l'autre aux terres non octroyées. À la petite rivière Saint-François-Xavier.

Trois ans plus tard, il épousera Barbe Dodier, le 5 novembre 1680 à Sainte-Anne-de-Beaupré. Elle est fille de feu Jacques Dodier, et de Catherine Caron. La cérémonie sera effectuée par le père Louis Soumande. Jacques Dodier demeurant à Saint-Joachim avait obtenu sa terre {112} de Charles Aubert de la Chenaye le 23 mars 1664 {Fillion}. D'une certaine manière, l'union entre Ignace et sa future épouse n'est pas surprenante. Olivier Gagné possédait depuis le 1er mai 1671 {Auber} une terre {109} à Saint-Joachim. Située à quelques arpents de celle de Jacques Dodier, la proximité permettait donc la rencontre et les fréquentations.

Malheureusement, Barbe Dodier décèdera le 7 février 1689 à Petite-Rivière-Saint-François. Ignace trouvera une seconde épouse en la personne de Louise Tremblay⁶⁰, fille de Pierre Tremblay et d'Anne Achon. Ils signeront un contrat de mariage le 5 novembre 1689 {Jacob}. La cérémonie religieuse aura lieu le lendemain à L'Ange-Gardien.

Ignace suit d'une certaine manière les traces de ses frères Louis et Olivier. Le 30 octobre 1700 {Genaple} avec ses amis Louis et Michel Tremblay et François Bouchard tous

habitants de la petite rivière de la Baie St-Paul il passe un marché de livraison d'arbre de mâturation avec Jean Bochart, chevalier seigneur de Chambly.

« [...] le marché cy apres pour les mâtures a faire pour le Roy [...] des quels arbres de matures quinze seront depuis dix huict a vingt pouces de diametre quinze depuis vingt et un a vingt trois pouces, quinze aut' depuis vingt-quatre a vingt six pouces...faire et rendre sur la greve de l'Entrée de la petite Riviere S^t Charles [...] dans la fin de juillet pour le plus tard, le nombre de soixante arbres de matures... de bon bois de Pin »

Ignace Gagné décèdera le 20 juillet 1702 à l'Hôtel-Dieu de Québec. Dorénavant veuve, Louise prendra soin de la progéniture issue des deux mariages d'Ignace. Trois ans plus tard, une ordonnance⁶¹ de tutelle pour les enfants du couple Gasnier-Dodier aura lieu le 28 décembre 1705. Une demande et une plainte furent déposées par Robert Dufour, veuf en première noce d'Anne Mignerot et à présent époux⁶² de Louise Gagné, la première-née d'Ignace et Barbe Didier. Il désire disposer avec son épouse de l'héritage dû à cette dernière.

L'ordonnance du 25 février 1707 de Jacques Raudot oblige la tutelle au partage des meubles appartenant aux enfants mineurs⁶³. Puis une autre du 22 et 24 mars donne acte à Robert Dufour à la renonciation qu'il fait à la succession d'Ignace Gagné.

Deux ans après, soit le 15 février 1707, il y aura nouvelle ordonnance de l'intendant Raudot entre Ange Dodier et Robin Dufour, laquelle confirme que Robert Dufour demeurera tuteur des enfants mineurs nés du premier mariage d'Ignace Gagné, à la place d'Ange Dodier. Du même coup, il condamne Louise Tremblay, à remettre aux enfants du premier mariage, la part qui leur revient des meubles laissés par le décès d'Ignace Gagné⁶⁴.

Des années plus tard, Louise Tremblay convolera en juste noce avec Antoine Buteau, veuf d'Anne Cloutier. Ce dernier est le fils de Nicolas Buteau, et de Catherine Turpin, de la paroisse de St-Joachim. Le contrat a lieu le 30 juin 1716 devant le notaire Verreau. Malheureusement, la saga de la progéniture d'Ignace Gagné ne s'arrêtera pas.

Afin de bien faire les choses, Antoine Buteau demandera une procuration au nom et comme tuteur des enfants mineurs de défunt Ignace Gagné à Étienne Dubreuil, notaire en la Prévôté de Québec le 22 octobre 1717 {Rageot}. Cette requête lui permettra de poursuivre⁶⁵ Étienne Verron de Grandmesnil, marchand de Beaufort, le 20 décembre, au nom et comme porteur de pouvoir de sa femme, Louise Tremblay, tutrice des enfants nés de son premier mariage avec Ignace Gagné.

Verron répliquera en appelant de la sentence⁶⁶ le 16 novembre 1717. Son argumentation se base sur l'obligation qu'a contractée Louise Tremblay le 11 octobre 1702 {Rageot}. Le combat se poursuivra et le 11 mars 1722 {Dubreuil} sera émise une procuration d'Antoine Butaut et Louise Tremblay, son épouse, de la seigneurie de Beaufort, épouse antérieure d'Ignace Gagné, tutrice de ses enfants mineurs, à Jean-Baptiste de Saline, huissier en la Prévôté de Québec.

Antoine Buteau sera inhumé à Saint-Joachim, le 18 avril 1736 à l'âge de 63 ans. À nouveau veuve, Louise Tremblay fera une donation⁶⁷ à Pierre Gagné, son fils, qui demeure à Québec. Elle lui octroie le 23 mars 1744 {Rageot}, trois perches de terre à prendre et détacher d'un lot et habitation située en ladite côte et seigneurie de Beaufort, avec toutes les parts et

prétentions de la donatrice dans la maison et les bâtiments construits sur l'ensemble du domaine. Le document sera insinué le 30 juin suivant.

Furent issus du mariage d'Ignace Gagné et Barbe Dodier trois enfants :

- 1) Louise : née 20-09-1683, épouse Robert Dufour en 1703
- 2) Geneviève : née 27-05-1686, épouse Louis Gonthier en 1706
- 3) Jacques : né 08-10-1688, épouse Hélène Perron en 1716

Furent issus du mariage d'Ignace Gagné et Louise Tremblay sept enfants :

- 1) Ignace : né 27 octobre 1690, épouse Angélique Dufour
- 2) Pierre : né 15-09-1692, épouse Marie-Josèphe Dufour en 1720
- 3) Louis-François : né 15-06-1694, décède 25-01-1697
- 4) Françoise : née 22-01-1696, épouse Claude Gauthier en 1714
- 5) François-Xavier : 24-02-1698 épouse Marie-Geneviève Fillion en 1719
- 6) Barbe : née 16-11-1699, épouse Augustin Boivin en 1715
- 7) Raphaël : né 13-12-1701, épouse Marie-Josèphe Allaire

Joachim Gasnier

Joachim est né vers 1661, malheureusement son certificat de baptême est disparu, sans doute fut-il écrit sur une feuille volante. Trop jeune pour demeurer dans la maison paternelle, il suivit sa mère Marie Michel à Beauport lorsqu'elle épousa Paul de Rainville. Il passe son contrat de mariage avec Louise Marcou, fille de Pierre Marcou et de Marthe de Rainville⁶⁸ au bourg du Fargy le 20 janvier 1682 {Vachon} en l'habitation des parents de Louise Marcou. Le mariage eut lieu le douze du même mois à Beauport. Seront témoins :

« Jean & Marie Marcou leurs Enfants frère & sœurs de ladite Louyse Marcou, du sieur Jean de Rainville Et de damoiselle Elizabet de la Gueripiere son epouse, de Nicolas Belangé Et de Marie de Rainville sa femme, de Charles de Rainville tous oncles & tantes du costé maternel [...] Bertrand & Marthe Bellangé Et de Jean de Rainville cousins et cousines germains [...] de Pierre la Vallée M^r Chirur' de Toussaint Giroux de Paschal Giroux et de Marie Magdeleine Vachon sa femme de Philippe Poullain M^r tailleur d'habit tous parens et amis du dit Pierre Marcou et de sad femme et de la part du dit Joachim Gaingner, de Louys Gaingner son frere germain de André le Loutre son beau frere Connue ayant epousé Marie Gaingner sa femme, de François la Croix et de Anne Gaigner sa femme beau frere et parens du dit Joachim Gaingner de Pierre de la Croix, de Pierre pardit, de Vincent Vachon tous parens et amis du dit Gaigner »

Selon le contrat de mariage, les parents de l'épouse et les futurs époux s'engagent :

« Pierre Marcou Et Marthe de Rainville sa femme père & mere de ladite future epouse ont promis &c. sont obligé de nourrir, loger, auberger, fournir d'habits linge chaussure Et generalement Entretenir Comme leurs propres Enfans les dis Joachim Gaingner Et ladite Louyse Marcou leur fille future epouse le temps & espace de trois annéee Consequitivent a Commencer le jour precedant leurs epousaille pour finir & accomplir a pareil & semblable jour les dittes trois annéee finies & accomplies, Et au bout des dites trois annéee leur donner la somme de trois Cens livres tournois en avancement de leurs hoiries en meubles bestiaux Et

ustancilles de menages le tout ayant cours & mise dans le pays, Moyennant quoi pour le dit Entretien nourriture pour eux deux futurs Conjoincts, que pour les Enfants non crée de leur futur mariage se sont volontairement obligé & pendant ledit des dites trois années Consequitives de travailler & le profit faire dudit Pierre Marcou & de ça dite femme Et les advertir de leurs dommages sil vient a leur Coignoissance Comme sont oblige de faire bons Enfants de famille naturels Evers leurs dis père & mere »

Le premier avril de l'année {Rageot} suivante Joachim reconnaitra avoir une obligation envers Olivier Morel de la Durantaye⁶⁹. Il avoue lui devoir la somme de quatre-vingts livres pour la vente d'un fusil voilà un an et demi. À cette époque, Joachim était probablement en visite chez son frère Pierre qui demeurait au Cap-Saint-Ignace en la seigneurie de son cousin Louis Gagné.

Jeune marié il songe à s'établir c'est pourquoi le 30 novembre 1683 {Rageot}, Joachim achète de Louis Lévêque une terre située au village St-Michel de Beauport par l'entremise de son beau-père Pierre Marcou de Beauport. La parcelle de deux arpents a pour voisin à une extrémité Jean Lespinay et du côté opposé Jacques Ménard, tenant d'un bout par en bas le village Saint-Joseph et de l'autre le bourg Talon.

Joachim ne vivra pas vieux malheureusement, il fut inhumé le 7 février 1688 à Beauport. Sa veuve Louise Marcou passera un contrat de mariage le 4 novembre 1690 {Rageot} avec Noël Maillou, fils de Pierre Maillou et d'Anne Delaunay, de la paroisse de Notre-Dame, ville de Québec. Louise Maillou décèdera en 1735. Le couple aura trois enfants :

- 1) Jean-Baptiste : né 27-10-1682, épouse Marie-Françoise Marchet en 1708
- 2) Geneviève : né 16-03-1684, épouse Thomas Touchet en 1711
- 3) Étienne : né 15-03-1686, épouse Marie-Angélique Gely.

La population grandit et les pièces se mettent en place. Les acteurs que nous avons entrevus depuis que Louis est arrivé en Nouvelle-France sont des joueurs majeurs pour la colonie. D'ailleurs, l'une d'entre elles soit Louise Picard, future femme de Louis naît en juillet 1659. Elle est baptisée le 20 septembre suivant par le père François Mercier de la compagnie de Jésus. Fille de Jean Picard et de Marie Caron. Son parrain Louis Gasnier et la marraine Jeanne Bitouret, femme de Louis Guimon. Faut-il croire en une étrange coïncidence? Les deux Louis qui seront un jour enlevés par les Iroquois assistent à ce moment au baptême de la petite Picard.

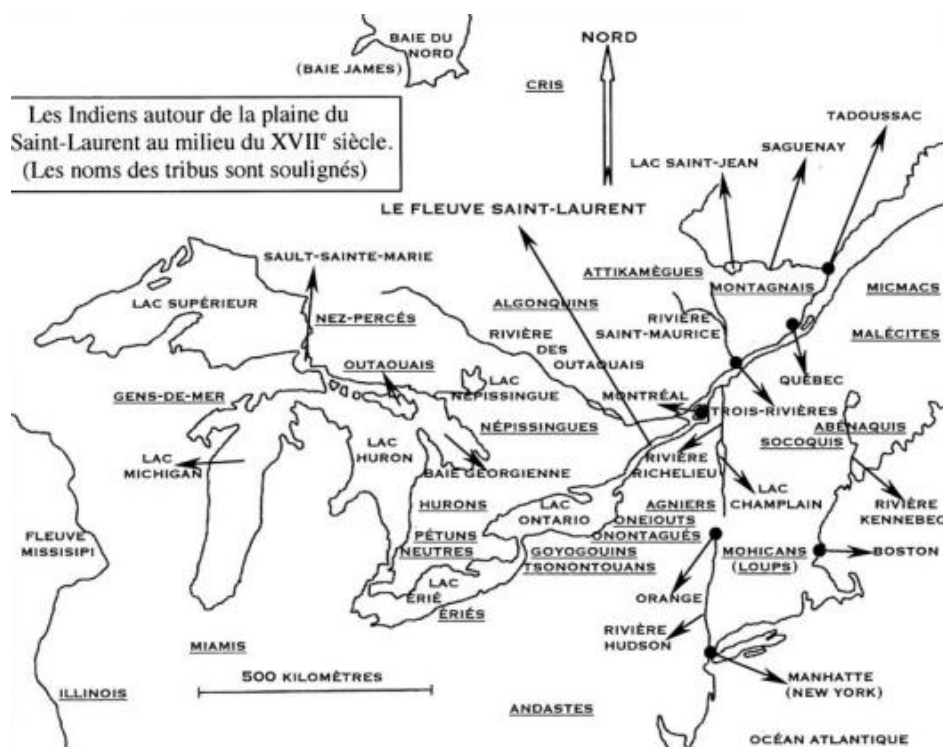
5. Le Décès de Louis Gasnier : un mystère



SSPX Society of Saint Pius X
Auriesville tradition de pèlerinage.

La grande question qui trotte dans la tête des descendants de Louis Gasnier concerne l'endroit où il rendit l'âme. Il est de notoriété publique qu'il fut enlevé par les Iroquois. En préambule, il faut savoir que la confédération des Odinossonis, comptent à l'époque seize mille Amérindiens, réparti en cinq nations ou tribus :

Leur situation géographique se divise ainsi : d'est en ouest : les Agniers {angl. *Mohawks*}, les Onneiouts {angl. *Oneidas*}, les Onontagués {angl. *Onondagas*}, les Goyogouins {angl. *Cayugas*} et les Tsonnontouans {angl. *Senecas*}. Les langues parlées par les cinq nations malgré la distance les séparant étaient intelligibles entre elles.



Les premiers Montréalais: Yvon Sicotte p. 166

Au Québec, outre les Hurons, on compte 11 différentes nations soit : Les Montagnais, Cris, Algonquins, Attikameks, Micmacs, Abénaquis, Naskapis, Malécites. Concernant les Iroquois : Mohawks et Hurons-Wendat et finalement les Inuits, pour un total de 93,540 autochtones recensé en 2011.

Rapidement dans la colonie, on se rend compte que la majorité des fourrures provient de l'est du pays. Il faut un poste de traite avancé pour les fourrures. En 1641, Maisonneuve s'installe avec quelques colons, à Hochelaga, ancien nom de Ville-Marie. Ce désir bien légitime pour l'époque provoquera la colère des Iroquois. La présence du blanc est inacceptable, car la route des castors passe à endroit. Au début, ce ne sont que des échauffourées avec les Français, puis plus hardis les Mohawks s'en prennent aux missions huronnes. Rien n'y fait, le blanc n'abdique pas. La gronde monte et entre 1650 et 1660, les Iroquois harcèleront constamment Montréal.

La guerre est persistante, la peur s'installe et grandit au point tel, qu'on ose semer, moissonner, cultiver la terre ou sortir de la maison sans être escorté et armé. L'année 1659 se passa dans la crainte et alarme continuelle dans tout le pays. Malgré leur promesse de paix avec les Iroquois, certains ne respectent aucun traité. Déjà, ils ont fait de nombreux prisonniers près de Trois-Rivières et menaçaient de se rendre jusqu'à Québec. De ce fait, l'année précédente M. D'Argenson avait pris les armes contre eux, et pour la seconde fois se mit à leur poursuite voulant ainsi montrer que les Français ne les redoutaient pas.

En 1660, la peur règne toujours, et à présent une rumeur prétend que douze cents Iroquois ont rendez-vous près de la Roche-Percée à Montréal en vue d'attaquer Québec⁷⁰. La nouvelle glace le sang. En prévision d'une telle incursion, la communauté religieuse prit ses précautions en emportant le saint Sacrement à l'église. Les Sœurs logeront momentanément chez les Jésuites. L'imminence du danger fait aussi réagir la population qui se réunit dans un même refuge. Heureusement, l'annonce s'avère une fausse alerte pour Québec. Ce n'est que partie remise, les Iroquois frapperont l'année suivante et feront prisonniers ou massacreront plus de cent Français de Montréal jusqu'au Cap-Tourmente.

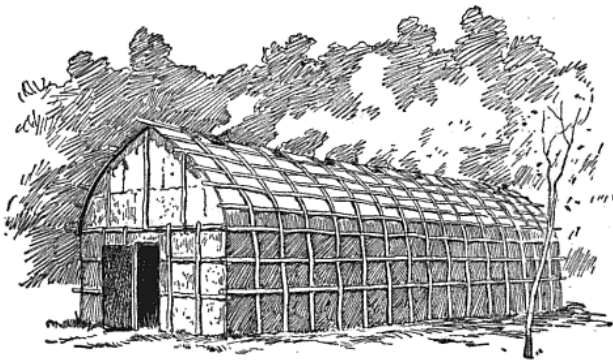
En 1671, le sulpicien Salignac de La Mothe-Fénelon décrit les migrations annuelles : *« Les Iroquois chassent par petites bandes fort éloignées les unes des autres et dispersées sur une étendue de près de 150 lieues. Ils reviennent de chasse en petites troupes, très embarrassés de leur butin fait de fourrures et de viande. Ce qui donnerait grande facilité aux Français de les attendre sur le chemin avec des canots débarrassés de toutes choses et chargés seulement d'hommes et d'armes. »*

Cette nation belliqueuse vend aussi des fourrures aux Anglais. Cette haine envers les Français est de surcroît attisée par les Anglais vivants à fort Orange⁷¹. La raison en est simple, ce que les français se procurent en peaux, échappe aux Anglais établis dans leur colonie. Craints et fiers de leur réputation, ils poussent l'audace jusqu'à Québec en 1660 et 1661. Il faudra attendre l'arrivée du régiment de Carignan-Salières en 1665 pour ramener la paix au Canada avec les Iroquois.

La capitale de l'Iroquoisie est Onontagué, située au sud du lac Ontario et au sud-ouest de la rivière Richelieu. Les Agniers pour leur part, ont leur campement à Auriesville précisément à Glen Echo, une localité du comté de Montgomery, dans le Maryland. À l'époque de la Nouvelle-France, ce lieu est un village nommé Ossernenon.

Les Iroquois affirment qu'ils sont des Haudenosaunee, ce qui équivaut à « *les gens de la maison longue* », ou « *ils construisent une maison longue* ». Selon leur croyance, les nations doivent vivre ensemble comme des familles dans la même habitation.

L'origine du mot iroquois provint de source variée : Le Haudenosaunee {Peuple de la maison longue} termine souvent de parler en disant hiro kone; hiro, signifiant « *j'ai parlé*, » et kone peut se traduire de différentes façons, dont « *dans la joie* », « *dans la douleur* », ou « *dans la vérité* » Hiro kone à la française résonne comme « *Iroquois* », dans la langue française de l'époque.



C'est à Glen Echo que les missionnaires jésuites Isaac Jogues, René Goupil, Jean de Brébeuf, Gabriel Lallemant, Charles Garnier, Noël Chabanel, Jean de La Lande et Antoine Daniel furent torturés et tués. Appelés les saints martyrs canadiens, ils furent canonisés par le pape Pie XI en 1930. Un sanctuaire catholique y fut construit pour honorer leur mémoire.

De plus, cet endroit est le lieu de naissance de la bienheureuse Kateri Tekakwitha⁷², née en 1656. Elle sera canonisée le 21 octobre 2012 par le pape Benoît XVI, devenant ainsi la première amérindienne d'Amérique à l'être.

Comme vue, en 1659 le bruit se répand à Ville-Marie, que les Iroquois « *ayant mis en marche une grande armée et pris la résolution de détruire tout ce qu'il y avait de français au Canada* ». Tous connaissent l'histoire de Dollar des Ormeaux, mais peu savent qu'il existe deux versions de la bataille du Long-Sault. La première et traditionnelle affirme que Dollard et 16 compagnons tous Montréalais partirent le 19 avril 1660 avec l'intention généreuse d'aller à la rencontre de l'armée d'indien et de leur d'inspirer de l'épouvante. Chacun avant d'entreprendre le voyage fit son testament, et reçut les sacrements de pénitence et d'eucharistie.

Dollard et ses camarades se rendirent jusqu'au Long-Sault, où les rejoignent des Hurons et des Algonquins. À peine eurent-ils le temps de remettre en état un vieux fortin abandonné, que 300 Iroquois firent irruption sur la rivière. Ils leur livrèrent une bataille acharnée. Malheureusement, tous les Français périrent en défendant leur vie et sauvant ainsi la colonie. Du coup, les dix-sept prenaient stature de héros national.

Le second récit moins patriotique et plus court laisse entendre que : Dollard et ses compagnons ignoraient la rumeur de l'invasion iroquoise et qu'ils se dirigeaient involontairement vers une mort certaine.

Deux versions appuyées par des documents d'époque dont les narrations de Radisson, Marie de l'Incarnation, le père Jérôme Lallemant, Dollier de Casson, Voyer d'Argenson, le jésuite Chaumonot, François Vachon de Belmont. Est-il vrai que leur mort au Long-Sault sauva la Nouvelle-France? Les avis sont partagés. En fait, le combat de Dollard et ses compagnons ont momentanément détourné l'armée iroquoise, permettant du même coup aux colons de faire leur récolte et d'échapper à la famine.

À Québec, la rumeur d'une attaque iroquoise parvient au printemps 1660. On donne des ordres et un grand nombre de résidents de la côte de Beaupré se réfugient dans la ville. Tous attendent, mais deux semaines s'écoulent sans aucune nouvelle. Les habitants retournent chez eux et reprennent les travaux de la terre. L'alerte est passée. À Sainte-Anne-de-Beaupré, tout est calme le 4 juin 1660. Dans une maison située à environ un mille de l'église, une jeune femme, Marie Caron, fille de Robert Caron et épouse de Jean Picard prennent soin de quatre enfants, dont un de neuf mois, Louise Picard.

C'est alors que surgissent huit Hurons apostolat et allié des Iroquois. Ils descendent de leur canot et se dirigent vers l'habitation où se trouve Marie Caron. Ils saccagent tout et s'enfuient emportant avec eux la jeune femme et les quatre enfants.

L'enlèvement déclaré, on s'empresse de prévenir les autorités. Le gouverneur d'Argenson envoie sur le champ, une troupe de français et d'Algonquins, pour tenter d'arrêter les ravisseurs. Ces derniers, pour éviter d'être pris, se cachent à l'île d'Orléans. Le lendemain, en passant devant la pointe de Lévis, ils sont surpris par les Algonquins placés en embuscades. À porter de fusil, ces alliés déchargent leur arquebuse; deux Hurons sont tués et deux ou trois autres blessés. Malheureusement, Marie Caron qui leva la tête fut frappée d'une balle. Grièvement atteinte, elle décède à l'Hôtel-Dieu. Elle sera inhumée à Québec, le 10 juin. La petite Louise Picard, âgée de neuf mois, retourna chez son grand-père Pierre Picard, voisin de Louis Gasnier et Marie Michel.

Les incursions iroquoises font d'immenses dommages. La même année se produira une autre attaque à la ferme Saint-Charles. Voyant les Iroquois arrivés, Claude Bouchard et sa famille abandonneront, animaux et récoltes pour se s'abriter à Château-Richer, sans doute au fort Saint-Michel. Elle ne fut pas la seule à trouver refuge et avoir peur de la horde d'Iroquois. Comprenant la menace et les risques encourus, Olivier Le Tardif, le S^r Bellanger et Julien Fortin accorderont le 6 octobre 1661 {Audouart} une réduction du prix de location.

« [...] que led Bouchard est demeuré Redevable et deficitaire et quand au boeurres de lapnte année Mil six cent soixante led S^r Le Tardif a reconnue et Confessé avoir eü et recü dud Bouchard la quantité de soixantes livres de beurres a quoi a esté Evalüee la rente de la ditte année a Cause du transport qu'il a fallu faire des dicts bestiaux et Cause des Incursions des ennemis et dont les dittes Vaches sont venue en oulien la ditte Remise faite du Consentement des S^r Bellanger et Bellefontaine pnts dont et desqu'elles Choses cy dessus certiffiées et mentionnées »

Il en sera autrement l'année suivante. Selon un manuscrit conservé aux archives du Séminaire des Missions étrangères de Québec;

« Le 18 à 8 h du matin se commença le massacre ou capture de plusieurs personnes à Beaupré et à l'Isle d'Orléans par les Yroquois descendus de Tadousac après le coup qu'ils y avoient fait, marqué cy-dessus; on parloit ce jour-là de 8 à Beaupré et 7 à l'Isle d'Orléant ce

qui s'est trouvé vray [...] le 25, les Yroquois furent trouvés au cap à l'Arbre s'en retournant triomphants & victorieux & menant avec eux 6. captifs & ce par une chaloupe qui descendoit des Trois-Rivières. »⁷³

Triomphants, les Agniers emportèrent vivant certains prisonniers jusqu'à leur pays, au-delà du lac Champlain. Selon l'historien Raymond Gariépy, ils furent acheminés dans un village situé près d'Auriesville {New York}, USA. C'est à cet endroit que succomberaient les captifs aux mauvais traitements infligés. Parmi eux se trouvaient Pascal, 16 ans, et René, 10 ans, fils de Claude Poulin et Jeanne Mercier. On ignore leur destin, mais on ne les reverra jamais.

« Ce fut dans le mois de juillet au plus fort des désastre que parrurent au-dessus de Montréal, deux canot d'iroquois qui portait un pavillon blanc. Il est vrai qu'ils avait un passeport avec eux, qui leur levait toute crainte et qui les pouvait faire passer par tout avec assurance; d'était quatre français captif qu'ils nous venait rendre pour caution de leur sincérité. Ils demandaient de relachers certain des leurs que nous gardions prisonnier. Pour mieux nous fléchir à relacher ces prisonners, il brisa les liens des quatre français qu'il avait amenezé et promit la liberté des autres qui retait chez les Onnontagheronnons au nombre de vingt et plus. Pour cela fil eau qu'une Robe noire vienne avec nous, sans cela point de paix et la vie de vingt français captifs à Onnontaghé est attachée à ce voyage. En disant cela, il produisit le feuillet d'un je ne sais quel livre à la marge duquel les vingt Français avaient écrist leur noms pour donner créance à cette Ambassade. Le bonheur en voulu au père Simon Le Moine qui avait déjà par quatre fois porté sa tête à la discrétion des Iroquois. Il fut choisis pour la porter la cinquième fois et pour allez en un pays ou les echafaut sont encore dresser et dont la terre est encore teinte du sans des franncçais qui y furent l'an passé si cruellement brûlé. Le père s'embarque avec ces condition et s'e n vas probablement à la mort. »⁷⁴

Un autre fait fut relaté dans une lettre du père Simon Le Moine écrite au révérend père Hierosme Lallemand supérieur des Missions de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France. De la chapelle d'Onnontaghé ce vingt-cinquième d'août et onzième de septembre 1661.

« Ce fut le douzième d'aout que tous les Anciens etant convoqué au consieur par le son d'un cloche qu'on les exhote à me prêter l'oreille. On relachera des prisonnier français sous certaine condition. On relachera sept prisonner français qui était à Onnontaghé et deux à Oiogouen, que pur les autres ils resterais avec moi {Le Moine} pendant l'hiver... Quoi que ce me fut un morceau assé difficle à digérer de voir la moitié de nos français arrêté il m'en fallut pourtant passé par là. Je me suis consolé sur la parole qu'on m'a donnée de les remener au printemps prochain. »

Les captifs français des Agnieronons ne sont pas moins vertueux, mais plus misérables. Voici quelques lettres que j'ai reçues de leur part. Les premières sont d'un jeune enfant de famille pris cet été à Trois-Rivières, il se nomme François Hertel⁷⁵.

« Mon Révérend Père, le jour même que vous partites de Trois-Rivières, je fus pris sur les trois heures du soir par quatre Iroquois d'en bas [...] Nous somme trois Français qui avont la vie. Je me recommande à vos bonnes prières... Je vous pris de bénir la main qui vous écrit, et qui a un doigt brûlé [...] l'autre a un pouce coupé »

Le 18 juin 1661, les Iroquois s'abattirent sur la ferme Saint-Charles en revenant de Tadoussac. Cette fois, plusieurs habitants furent massacrés et ruinés à Beupré et à l'île

d'Orléans. Louis Guimon et Louis Gasnier furent faits, prisonniers avec d'autres. De ce fait, Marie de l'Incarnation dans une lettre à son fils daté du 2 septembre 1661 raconte :

« Nos gens trouvaient leurs pistes fraîche et leur feux encore allumés; Entre les Français qui ont été tués, M. le sénéchal, fils aîné de m de Lauzon est le plus considérables [...] Lorsqu'on eut appris la nouvelles des meurtres arrivés en l'île d'Orléans et à Beaupré, il y voulait aller à toute force pour chasser l'ennemi; [...] Il part lui septième dans une chaloupe qui étant vis-à-vis de la maison du sieur Maheu, qui est au milieu de l'île, et qui avait été abandonnée depuis quelques jours. Il y envoya deux de sa compagnie pour découvrir s'il n'y avaoit point d'Iroquois. La porte étant ouverte l'un deux y entrat et y trouva quatre-vingts Iroquois en embuscade, qui le tuèrent et courrurent après l'autre »

Plus tard, un prisonnier fait Trois-Rivières demanda au le père LeMoyne d'envoyer une lettre dans laquelle il fait une peinture aussi naïve que touchante du supplice qu'il avait enduré avec ses compagnons. Lettre d'un François captif chez les Agnieronnos à un sien Amy des Trois-Rivières⁷⁶.

« Mon cher Amy,

Je n'ai presque plus de doigts » mandait-il à son ami, *« ainsi ne vous étonnez pas si j'écris mal. J'ai bien souffert depuis ma prise; mais j'ai bien prié Dieu aussi. Nous sommes ici trois Français qui avons été tourmentés ensemble et nous nous étions accordés que pendant que l'on tourmenterait l'un des trois, les deux autres prieraient Dieu pour lui, ce que nous faisons toujours, et nous nous étions accordés aussi que pendant que les deux prieraient Dieu, celui qui serait tourmenté chanterait les litanies de la Sainte-Vierge, ou bien l'Ave Maris Stella ou le Pange Lingua; ce qui se faisait. Les Iroquois nous faisaient danser autour du feu pour nous faire tomber dedans; ils étaient autour du feu plus de quarante et nous jetaient à grands coups de pied, les uns vers les autres [...] et après qu'ils nous avaient bien brûlés, ils nous mettaient dehors à la pluie et au froid. Je n'ai jamais ressenti si grande douleur, et ils n'en faisaient que rire. Nous priions Dieu de bon courage et, si vous me demandez si je n'avais point d'impatience, et si je ne voulais point de mal aux Iroquois, je vous dirai que non et qu'au contraire je priaïis pour eux.*

Connaissez-vous Louis Guimon, pris cet été? Il a été assommé de coups de bâton et de verges de fer; on lui en a tant et tant donné qu'il est mort sous les coups; mais cependant, il ne faisait que prier Dieu; tellement que les Iroquois, enragés de le voir toujours remuer les lèvres pour prier, lui coupèrent toutes les lèvres hautes et basses. Que cela est horrible à voir; et néanmoins il ne laissait pas de prier; ce qui dépita tellement les Iroquois qu'ils lui arrachèrent le cœur de la poitrine encore tout vivant et le lui jetèrent au visage. »

Pour Monsieur Hébert qui estoit blessé d'un coup de fusil, à l'épaule et au bras, il a esté donné aux Iroquois d'Onneiout, là ou il a esté poigrandé à coup de cousteaux, par des yvrognes du pais. Pour le petit Antoine de la Meslée, ce pauvre enfant, m'a bien fait compassion, car il estoit devenue le valet de ces barbares. Et puis ils l'ont tué à la chasse à coups de cousteau aussi. Il y a bien d'autres françois encore captifs; je ne vous en écriy rien, car ce ne seroit jamais fait. Il en vient ici quasi tous les jours et puis mes doights me font grand mal »

On dit que le père Le Moine est à Onnontaghé, pour faire la paix; il ne la fera jamais avec les Iroquois d'ici, car ils disent qu'ils n'en veulent point, et ils ne regardent les François que comme des chiens. »

Finalement, l'année 1661 fut une sorte d'hécatombe pour les Français de la région de Québec. Partout, mais surtout sur la côte de Beaupré, les affreux chemins entravent les secours. Voilà le tableau des débuts de L'Ange-Gardien et de Sainte-Anne.

Contrairement à Louis Guimon, il n'existe aucune description des sévices subis par Louis, Gasnier aux mains des Agniers. Il fut surement tué, car jamais il n'est réapparu tant sur la côte de Beaupré ou ailleurs. Son décès est entouré de mystère. On ignore s'il est demeuré vivant ou décédé avant d'atteindre le village indien, ainsi que le lieu de sa mort. Tout n'est que spéculation

Qui rapporta la nouvelle de l'enlèvement? Les documents sont muets à ce sujet. Enfin par ordre verbal du gouverneur, on procédera à l'inventaire des biens des deux Louis; Gasnier et Guimon, le 14 juillet 1661. Les deux évaluations sont sommaires, sans description de maison, de cheptel et papier officiels.

La nomenclature des possessions de Louis Gasnier dévoile que la famille doit 35 livres à l'Hôtel-Dieu de Québec. Qui fut hospitalisé? Est-ce Louis qui décéda suite aux mauvais traitements reçus? Chose improbable, car un acte de sépulture devrait figurer au registre paroissial. Malheureusement, le mystère demeure entier. La documentation archivistique de l'Hôtel-Dieu réuni par les Augustine ne couvre que la période entre 1664 et 1997. Il semble que les notes se rapportant aux malades admis furent perdues ou brûlées.

François Rousseau dans son étude sur des malades à l'Hôtel-Dieu, écrit : « *En principe, tous sont admis les services sont gratuits; ceux qui peuvent payer sont invités à contribuer aux frais qu'ils occasionnent sous forme d'aumône* ». Sur cette affirmation, peut-on dire que Louis Gasnier possédait de l'argent? L'inventaire après décès laisse planer un doute. Le montant dû est peut-être de l'argent emprunté à la communauté de l'Hôtel-Dieu, pour la subsistance d'un malade. Ces derniers à l'occasion prêtaient une somme afin de rendre service à des gens moins bien nantis.

Inventaire des biens de Louis Gasnier.

Sous la plume de Jean Cochon dit Laverdière, procureur fiscal de la côte et seigneurie de Beaupré fut rédigé l'inventaire des biens de Louis Gasnier le 14 juillet 1661. Le document fut déposé au greffe du notaire Claude Auber.

« Aujourd'huy Jeudy quatorze jour de Juillet Mil six Cents Soixante & un au Chateau Richer par ordre verballe de Monseigneur Le Gouverneur Nous Jean Cochon procureur fiscal en la Coste & seigneurie de Beaupré assisté de Nostre greffier avons fait inventaire des Biens Meubles demeurez du deceds de feu Louys gasnier a Nous representes par Marie Michel veufve dud Louys gasnier & estimes par les sieurs François bellenger & Jullien fortin Seigneur en partye de Ladicte coste & seigneurie ainsy qu'il ensuit.

Et premierement

Deux vaches a laict estimes a Cent vingt livres cy	120 £
Item deux genisses ou thores de deux ans aux veaux passes estimes a Cent livres cy	100 £

Item Un bœuf de service estimé a Cent vingt livres cy	120 £
Item deux jeunes thaureaux aagee dUn an aux veaux dernier estimes a soixante livres cy.....	60 £
Item deux veaux de lannee estimes a quarante livres cy	40 £
Item quatre Grand cochon estimes a quinse livres pieces cy	60 £
Item Cinq autre petits cochons noritureaux estimes a Cent sols piece cy	25 £
Item Une charrue Esquippee avec une paire de Roüe a Charette le tout estimé a quarante Cinq livres cy	45 £
Item Un viel batteau avec sa voille son Cable et son grappin estimé a	60 £
Item ~~un~~ troys lits Traversain et oreillers avect Un tour de lict le tout estimé a Cent livres cy	100 £
Item deux Couvertes de lict estime a quarante livres cy	40 £
Item Troys vieils linceuls estimes a douse Livres cy	12 £
Item Deux vieille nappe & six serviettes estime a douse livres cy	12 £
Item deux Marmittes une poille a frire Un gril Une broche deux coffres le tout estimé a saise livres cy	16 £
Item Une platine avect Un Rechaud estimes a dix livres cy	10 £
Item Une scye de long & Une scye de travers toutes Montee estime a Cent quinze sols cy.	5 £ 15
Item Un vieil Van estimé a quarante Sols cy	2 £
Item deux petits fusils & un pistolet estimes a Cinquante livres cy	50 £
Item plusieurs Vieilles haches & hoüe avec une grande hache a doller estimé le tout a la somme de vingt livres cy	20 £
Item Un habit desia Vieils & quatre Chemises le tout a Usage dhomme servant audict desfunct estimés le tout a trente livres cy	30 £
Item Une espee a garde estimee a Deux livres cy...	2 £
Item a déclaré ladicte veufve avoir le nombre de Dix Minots de grain, en bled & poid a elle laisses ~~a ladicte Veuf~~ pour la Nourriture d'elle & de Ses enfants en attendant la Recolte	
Tout lesquels biens Meubles ont esté laisser a ladicte Veufve pour les Représenter quand besoin sera de Laquelle chose elle a esté applaigee & Cautionnee par	

Claude bouchard gendre dud feu Louy gasnier & de lad
 veufve a quoi ils de sont obliges Chacun seul pour le
 tout sur lobliga^{on} de tous leur biens Meubles & heritage
 presents & advenir & Ceux de leur hoirs en présence de
 Simon guion habitant en lad deigneurye & Anicet Villain
 dict La Menerye tesmoins

Villain A	Simon guion	
F Bellenger {par.}		Marque dud
C Bouchard {par.}	Cochon {par.}	Sieur fortin
	Auber {par.}	
	nott.	Marque
		lad. veufve

Sensuit lestat des debtes dont on a congnoissance
 pour le présent cree par led. deffunct

Et premierement

Aux R.R.pp. ~~treize~~ Cent trente quatre livres dix sol quatre denier cy	134 10,4 £
Aux S ^r de la Chesnaye Deux Cent Cinquante Neuf livres & dix sol Cinq deniers cy	259 10,5 £
À l'Hospital trente Cinq Livres cy	35 £
Au S ^r d'amour troys Livres dix sol	3 10 £
À La Briere quinze livres cy	15 £
Au Sieur cochon Cinq livres transportes a Pierre Simard cy	5 £
À Jacques Asselin habitant de lisle Cinquante livres cy	50 £
À Claude bouchard quinze Minots de blé froment Surquoy a receu Un boisseau Il est de deub par André Le Louttre par Compte arrêté entre led. defunct & luy la somme de quarante & Une livres cy	41 £

La signification des mots a changé depuis 1660. La technologie agricole aussi a bien évolué. Ainsi pour comprendre correctement l'inventaire, certaines images semblent indispensables.



La Charue avec roue; machine dont on se sert pour labourer les terres. La *charrue* s'appelle à *bras*, parce qu'on ne la fait agir qu'à force de bras.



Bateau avec voile; dit la Filadière une petite embarcation pointue aux deux extrémités, de 6 à 7 m de grée d'une voile au tiers, utilisée pour la pêche mais également pour la charge. Au XVIIe siècle, elle pouvait transporter bois, blé et foin.



Cable et grappin : petite ancre qui a cinq pattes et qui sert à tenir une chaloupe ou un petit bâtiment.

Lit traversin : grand oreiller, ou long sac de couil, qui est rempli de plume, & qui occupe toute la largeur du lit. Le *traversin* est recouvert par l'extrémité du drap, vers le chevet où il se place.



Marmite; ustensile de cuisine, de fer, de fonte, ou de cuivre, profond, & fermé d'un couvercle. Certain ont trois piés, ce sont communément celles de fer ou de fonte, et d'autres qui n'en ont pas comme celles de cuivre.



Poele à frire



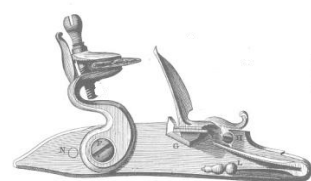
Gril : Assemblage de différentes tringles de fer sur un *chassis* à pied. Cet instrument a une queue pardevant. On pose le *gril* sur des charbons ardents, & les viandes sur le *gril*, pour les faire cuire. Les viandes cuites de cette manière sont ordinairement très – succulentes.



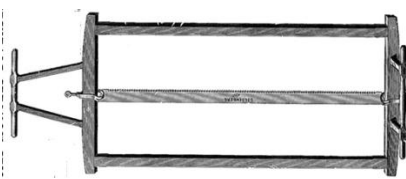
Broche : instrument de fer dont ils se servent pour apprêter & parer leurs viandes. Fait de fer est longue de deux pieds, ronde, grosse d'un demi - pouce, & garnie d'un anneau par le bout; elle sert à percer la peau des boeufs pour y insérer la douille du soufflet avec lequel on les ensle quand ils ont été tués:



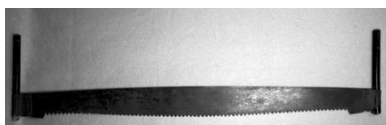
Coffre



Platine d'une arme à feu : est un ensemble mécanique assurant la percussion, composé d'une plaque de fer d'environ cinq pouces de longueur, placé à l'extrémité du canon vers sa culasse, à laquelle sont attachées différentes pièces qui servent à tirer le fusil.



Scie de Long



Scie de travers



Van : intrument d'osier à deux anses, courbé en rond par derrière qu'il a un peu relevé dont le creux diminue insensiblement jusque sur le devant. Les vans servent à vanner les grains pour en séparer la menue paille & la poussiere.



FUSIL : arme à feu, postérieur à l'arquebuse & au mousquet, fait de bois qui est ordinairement de noyer. Outre la monture du fusil dans laquelle on comprend la baguette, on distingue dans cette arme la platine & l'équipage.



Pistolet : issue des arquebuses, le canon n'a qu'un pied de long. Sorte d'arquebuses en petit. Ils furent appelés *pistoies* ou *pistolets*, car les premiers furent fabriqués à Pistoye en Toscane.



Hache à main : instrument tranchant large de fer & court de manche, dont on se sert pour diviser les pièces de bois qui sont trop grosses.



Hache à doier ; La doloire de charpentier est une hache à manche court, mesurant en général 24 cm, à lame rectangulaire, à tranchant droit. elle est utilisée pour amincir ou régulariser l'épaisseur d'une pièce de cuir ou de bois.



Houe : forgé comme la bêche; mais au lieu de douille, elle a un oeil, auquel on réserve une portion de fer qu'on appelle *collet*. Le coupant de la *houe* est perpendiculaire au collet. Le laboureur enlève la superficie de la terre, & la bêche plus ou moins profondément: la terre reste sur la *houe*; ce qui lui donne la facilité de la verser, retourner, jeter, étendre comme il lui plaît.



Epée à garde : il y a différence entre mettre la main à l'épée, & mettre l'épée à la main. La première signifie qu'on se prépare à tirer l'épée, ou qu'on ne la tire qu'à demi; la seconde qu'on tire l'épée hors du fourreau.

Louis Gasnier à présent officiellement décédé, sa veuve et ses enfants héritent des biens, mais en avant tout, ils doivent payer les lods et ventes tels qu'inscrits au contrat de concession; « les dicts Cens et rentes portant lots & ventes Saisines et amandes selon la Coutume de la Prevosté & Viconté de Paris quand le Cas y eschera »

Comme vue, les lods et ventes sont apparentés à l'impôt sur les successions d'aujourd'hui. Chaque fois qu'un habitant vend ou donne en tout ou en partie sa terre, le seigneur réclame le douzième de l'appréciation de la terre ou de la valeur vendue, sous forme de redevance. Le nouvel acquéreur est aussi tenu de payer les cens et rentes selon le prix de la transaction ou de l'estimation de la portion revenant à chaque héritier.

Marie Michel, chef de famille

Au lendemain du décès de son mari, Marie Michel se retrouve seule responsable d'une famille de sept enfants, dont les âges varient entre un et 17 ans. Elle-même est âgée d'environ 35 ans, en tenant compte qu'elle déclare 40 ans au recensement de 1666.

Entre le décès de Louis Gasnier et son remariage avec Paul De Rainville, cinq années s'écouleront. Il semble n'exister aucun document couvrant cette période révélant le sort de

cette famille sauf quelque mention aux registres de la paroisse du Petit Cap. Que fit-elle pour survivre? Il se peut qu'elle ait donné bail à ferme une partie de la concession, ou qu'elle l'ait exploité seule avec ses enfants.

La vie ne fut pas facile pour eux, et elle a dû travailler à l'extérieur du foyer, comme vu précédemment. Lors du recensement de 1666, Marie Michel est toujours veuve de Louis Gasnier et a 40 ans. Vie avec elle; Louise 24 ans, Marie 22 ans, Pierre 20 ans, Ollivier 18 ans, Anne 12 ans, Louis 10 ans, Ignace 8 ans et Joachim 6ans, sur le lot {96} sur la côte de Beaupré donc dans la maison paternelle. Sa fille Marie qui a épousé d'André Berthelot, ils ont trois enfants et demeure selon toute probabilité, avec ses frères et sa sœur dans la maison. Lelouttre ne déclarant aucune bête ou arpent en valeur.

Au recensement de 1667, Louise son époux et ses enfants ont quitté la demeure familiale : Marie 5 ans, Nicolas 3 ans et André 5 mois et déménager sur une concession {terre 103} également située sur la côte de Beaupré. Ils déclarent 3 bêtes et 8 arpents en valeur.

Marie Michel pour sa part, a 48 ans demeure en la paroisse Notre-Dame des Anges à Beauport, avec Paul de Rainville 48 ans, Joachim Gagné 6 ans, Charles de Rainville 15 ans et Anne Gagné 14 ans, et déclare 1 bête et 7 arpents en valeur.

Les autres enfants de Marie Michel; Pierre 20 ans, Olivier 18 ans, et Louis 16 ans habitent toujours dans la maison paternelle {terre 96} et déclare 3 bêtes et 12 arpents en valeurs. Il est aussi indiqué qu'un enfant d'âge inconnu habite avec les frères Gasnier. Qui est cet enfant? Mystère.

Le recensement de 1681 démontre que les enfants issus du couple Gasnier-Michel vivent à différent endroit, sauf pour Joachim toujours avec sa mère.

Le remariage de Marie Michel

Alors que Marie Michel peine à faire vivre sa famille, décède le 16 février 1666 à Beauport, Rolline Poète épouse de Paul de Rainville. Homme instruit et huissier⁷⁷ de la Seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, il eut cinq enfants soit Jean, Marie, Marthe, Charles et Anne tous née en France.



Jeton de huissier en 1651,

La coutume et les usages de l'époque aidant, la période de veuvage de Paul sera relativement courte. Il ne tarde pas à trouver épouse en la personne de Marie Michel. Ensemble, ils passent un contrat de mariage le 1er septembre 1666 {Fillon} en la maison de Pierre Picard sur la côte de Beaupré. Sont présent à l'évènement pour Marie Michel; ses enfants Pierre et Ollivier Gasnier, Pierre Picard, Renée Suronne femme de M^e Estienne de Lessard. Elle apporte avec elle :

« Ladite future espouse a apporté avec elle en laite Communauté un hoyr estimée La somme de quatre vingt Livres avoir un Lict de plume Estimé a neuf livres, Ladite future espouse douée de la somme de trois cent Livres tournois de doüaires prefix ayant doué sur leur bien & inventaire des biens de lad. Communauté doüaire ayant Lieu Advenant dissolution du futur Mariage »

Marie partira de la côte de Beaupré, vendra sa part d'héritage à son fils Louis et ira vivre à Beauport avec son fils Joachim, sa fille Anne et son nouvel époux où elle demeurera jusqu'en 1680. Aucun enfant ne naîtra de cette union.

Lors du recensement de 1681, on retrouve cette famille reconstituée à Bellechasse en la seigneurie de la Durantaye, où Paul de Rainville possède six arpents de terre en culture, cinq bêtes à cornes, ainsi qu'un fusil. Lui et son épouse ont tous deux 61 ans. Vie avec eux, Joachim Gagné, âgée de 20 ans.

Paul et Marie reviendront vivre à Beauport quelques années plus tard, où Paul de Rainville décèdera le 10 décembre 1686, à l'âge de 66 ans. Marie Michel ira demeurer chez sa fille Anne, laquelle a épousé François Lacroix, le 11 septembre 1670. Ces derniers habitent à Sainte-Anne du Petit-Cap. Ils ont 11 enfants; 4 garçons et 7 filles. François a acheté en 1679 la concession {109} d'Olivier Gagné, son beau-frère.

C'est auprès de sa fille et de son gendre que Marie Michel partira rejoindre son premier époux Louis Gasnier le 12 septembre 1687. Elle fut inhumée dans le vieux cimetière de Sainte-Anne-de-Beaupré. L'acte indique que Marie est décédée après *« avoir reçu les St Sacrements de pénitence viatique et Extrême Onction aagée d'environ soixante doux ans; et a étté le mesme jour enterrée dans le cemetière de cette paroisse en présence de Louis Gasnier, son fils et François Lacroix son gendre »*.

Suite au décès de Marie Michel, il ne reste plus en terre d'Amérique comme réel immigrant : Louise Gagné épouse de Claude Bouchard, Louis Gagné époux de Louise Picard et Marguerite Gagné femme de Pierre Lefebvre. Les autres enfants étant tous nés en cette terre de prédilection et de beauté. Le flambeau passe donc aux descendants.

Louis Gasnier n'aura vécu que 17 ans en Nouvelle-France alors que Marie Michel l'aura habité 43 ans. Durant leur vie commune, Louis et Marie auront eu une fille, née en France, une autre née en cours de la traversée et six autres enfants, toutes nées en Nouvelle-France. Un seul de leurs neuf enfants en tout, un fils né en France demeure de destinée inconnue, et ne mit pas le pied au pays. Ce sont donc huit enfants qui ont assuré la nombreuse descendance qui essaimera le continent nord-américain

Notes et références

CHAPITRE DIXSEPTIÈME

RÉUNION DES DEUX FAMILLES GASNIER

1. Faillon, Histoire de la Colonie Française, p 171
2. Auger, Roland-J, La Grande Recrue de 1653, p. 7
3. Dictionnaire biographique, Marguerite Bourgeois : Religieuse cloîtrée a congrégation de Notre-Dame, fut fondé en 1598 par Alix Leclerc, sous l'instigation de l'abbé Pierre Fourier, possédait un couvent à Troyes.
4. Dictionnaire biographique, Marguerite Bourgeois : Depuis 1640, elle faisait partie une congrégation dite externe, groupe de jeunes filles qui se réunissaient au monastère pour des instructions pieuses et des leçons de pédagogie.
5. Les Écrits de Mère Bourgeoys, p. 46.
6. Le rôle du nouveau navire croit-on, serait sans doute demeuré au nom de l'ancien.
7. Le fait d'avoir trouvé en trois semaines un nouveau navire laisse croire que de Maisonneuve eut une chance inouïe.
8. Il s'agit sans doute de : Jacques Audru, Olivier Beaudoin, René Cadet, Jean Chaudronnier, Louis Doguet, Michel Lecomte, Joachim Lepallier et de Pierre Moulières Le PRDH ne mentionne aucun d'eux et les archives demeurent aussi muettes les concernant. Suite à leur établissement à Ville-Marie, les deux premiers qui décédèrent sont : René Rodailler, qui s'éteint le 22 novembre 1653, puis François Hudin, inhumés le 15 janvier 1654.

Douze autres seront victimes des Iroquois : Yves Bastard {1654}, Julien Daubigeon {1655}, Jacques Nail {1657}, Sylvestre Vacher dit St-Julien {1659}, Nicolas Duval {1660}, Olivier Martin dit Lamontagne, Pierre Martin dit Larivière et Jean Pichard {1661}, Simon Leroy {1662}, Simon Després dit Berri et Michel Théodore dit Gilles {1664}, Jean Deniau et son épouse {1695}. Un treizième, Michel Louvard dit Desjardins, est assassiné par des « Sauvages ivres »,
9. Histoire de la Colonie Française, p 171
10. Les Écrits de Mère Bourgeoys, p. 47.
11. Ce vaisseau servit deux ans de navire-hôpital à la marine, on le soupçonne d'être infecté de la peste.
12. Selon l'abbé Faillon qui en a fait le relevé
13. Histoire de la Colonie Française, p 185
14. Dollier de Casson, François, Histoire du Montréal, p. 145-146
15. Document judiciaire de Montréal, pièces détachées ANQM TL2-01-0008
16. Le Saint-Jean est arrivé au début d'août. Et le navire le patriarche le 8 août à Tadoussac.
17. La Fronde {1648-1653} naquit d'un mécontentement général face à l'augmentation fiscale afin d'éponger les dépenses de la guerre de Trente Ans par sept nouveaux édits fiscaux. En ce sens, la Fronde est un soulèvement des gens de bien, ne souhaitant pas payer d'impôts ou d'augmentation d'impôts.
18. Le marié est surnommé Petit Claude dans les livres d'histoire, mais il ne repose sur aucun document. Sans doute sert-il à le différencier de son homonyme, le chirurgien Claude Bouchard, dit D'Orval ou Dorval, qui habite à la même époque à l'île d'Orléans.
19. Histoire de la Boulangerie
20. Wikipédia; Boulangerie

21. Histoire de la Boulangerie
22. Histoire de la Boulangerie
23. Wikipédia, Assiette
24. Son appellation provient de la pâte hydratée, la levure introduite afin d'obtenir une mie molle.
25. Histoire de la Boulangerie
26. Manuel de médecine-pratique ou sommaire d'un cours gratuit, p. 190; Les fièvres lentes : « Leurs symptômes principaux sont un amaigrissement rapide et une fièvre uniforme et constante. La chaleur et la sècheresse de la peau et la variation du pouls généralement faible. Parfois, la maladie se termine après quelques semaines; mais généralement, cela dure plusieurs mois. La cause presque toujours une inflammation sourde à la surface de quelques viscères. Inflammation masquée sous l'apparence d'une autre maladie toujours lente et intraitable pare les saignés ou autre traitement d'antibiotique ordinaire de l'époque.

Ceux qui décèdent de cette fièvre sont saisis d'un froid violet et de longue durée. Le tout suivi de frisson, d'abattement et de délire. Ils ont ordinairement deux accès de succédé de chaleur ensuite le pouls devient faible et inégale et le froid dégénère en un frisson mortel ».
27. La famille Lavoie au Canada, p. 3- 6-7. René Lavoie était originaire de la paroisse de Saint-Maclou de Rouen. Il est fils de René de la Voy et d'Isabeau Boulanger en 1633. Il semble qu'il fut huguenot. En date du 3 avril 1657, le Père de Quen, écrit dans le journal des Jésuites, qu'il fit faire abjuration d'hérésie en sa chambre, en présence de Jobin et Pierre du Val et du père Chastelain appartenant au dit Jobin appelé René Voye.
28. La famille Lavoie au Canada, p. 8 « Le 7 octobre 1657, M. D'Ailleboust lui concède une terre de trois arpents de front, à six arpents de plus au nord de celle de Louis Guimond. Cette concession a été renouvelée le 7 octobre 1665 par M. Charles Aubert de la Chenaye {Terre du Séminaire de Québec »
29. La famille Lavoie au Canada, p. 3
30. Archives du compte rendu des recettes et dépense de l'église Notre-Dame.
31. Dictionnaire biographique du Canada : Jean-Baptiste Peuvret, soldat, secrétaire du gouverneur Jean de Lauzon, notaire et greffier de la Sénéchaussée, procureur fiscal de la Compagnie des Indes occidentales, receveur du Domaine, greffier en chef et secrétaire du Conseil souverain, seigneur, né à Bellême {France} en 1632, décédé à Québec le 23 mai 1697. C'est comme soldat qu'il arriva au Canada le 12 octobre 1651, en compagnie de son frère François, au mois de juillet 1657, Peuvret devenait notaire et greffier de la Sénéchaussée de Québec, fonctions qu'il détint jusqu'à l'été de 1659.
32. Elle est fille de feu Pierre Jaroussel et de Jacqueline Touraude. Orpheline, elle vint au Canada avec sa mère rejoindre sa tante Françoise Touraude, épouse de Jacques Archambault. Veuve Jacqueline Touraude épouse Maurice Arrivé, habitant de Sillery, le 25 août 1654 à Beauport.
33. Le contrat stipule, le dernier jour d'octobre 1655. Le dictionnaire Jetté indique par erreur le 31. Il n'y a que trente jours au mois d'octobre
34. Dictionnaire biographique du Canada : Claude Aubert, notaire royal, greffier puis juge-prévôt de la seigneurie de Beaupré, il décédé à Québec le 20 mars 1694. On fait remonter à 1645 son arrivée au Canada. Olivier Letardif lui accorde une concession à Château-Richer le 22 mai 1650. Peu après, il commence à exercer comme notaire de la seigneurie de Beaupré ; son premier acte est du 28 octobre 1650.
35. SGCF vol., 20, 1967 p. 106-109
36. Mathurin Le Monnier dit Meunier a obtenue une concession {88} de quatre arpents sur la côte de Beaupré par Jean de Lauzon le 30 janvier 1655. Il épousa à Montréal Françoise Fafart le 3 novembre 1647. Il décèdera avant juillet 1679.
37. Julien Mercier est venu en Nouvelle-France en tant qu'homme engagé. Originaire de Grandinière en la paroisse de Tourouvre, il s'est engagé le 27 février 1647 {Chouaiseau} envers Noël Juchereau pour une période de 3 ans à 75 livres par ans. Il avait été approché par Pierre Juchereau, frère de Noël et s'est embarqué à La Rochelle.

Il a obtenu sa concession {95} d'Olivier Le Tardif, le 15 octobre 1651 soit plus tard que Louis Gasnier. Elle mesure 5 arpents de front, et était située au sud-ouest entre Robert Giguère {94} et celle

- de Louis Gasnier au nord-est {96}. Il passe son contrat de mariage avec Marie Poulin le 7 octobre 1652 {Auber}. Fille de Claude Poulin et de Jeanne Mercier {92}. Il l'épousera que le 18 janvier 1654 dans la maison de Robert Giguère. La cérémonie fut présidée par Paul Raguenau.
38. Martin Grouvel menuisier de profession habite sur une terre {109} qu'il a louée à Louis Guimon pour trois ans, le 13 octobre 1653 {Audouart}. Auparavant, il habitait Beauport où il donne une terre à Jean Bonard dit Lafortune le 19 février 1652 {Audouart}. Il fit aussi don de la terre de la côte de Beaupré à la Fabrique de Notre-Dame de Québec le 29 mars 1656 {acte absent} qui à leur tour la vendirent à Charles Cadieux de Courville le 2 avril 1656 {Rouer} pour 700 livres. Il a épousé Marguerite Auber le 20 novembre 1635. Grouvel se noie dans le fleuve Saint-Laurent au printemps 1660. Sa veuve passa un contrat de mariage avec Michel Fillion, procureur fiscal de la seigneurie de Beaupré le 22 septembre 1661 {Audouart}
 39. Histoire de la colonie Français Tome 2p. 170. En 1653, les Iroquois font une incursion à Québec et font prisonnier le père Poncet et un autre Français, ce dernier sera brûlé vif. Pour sa part, le Père sera martyrisé cruellement, puis amené au fort Orange occupé par les Hollandais. Après avoir failli périr au Saut St-Louis, il entra à Ville-Marie habillé en Hollandais et de là retourne à Québec le 5 novembre 1653.

Madame de la Peltre et ses fondations canadiennes, p 61. Joseph- Antoine Poncet de la Rivière, prêtre, jésuite, missionnaire chez les Hurons et les Indiens des alentours de Québec, né à Paris le 7 mai 1610 de Jean Poncet de La Rivière et de Brétigny, membre de la Compagnie des Cent-Associés, et de Marguerite Thiersault, mort à la Martinique le 18 juin 1675.
 40. Auparavant, le lot 98 appartenait à Julien Fortin dit Bellefontaine, qui lui vendit le 27 mars 1654.
 41. Dictionnaire biographique du Canada : Guillaume Audouart dit Saint-Germain, secrétaire du premier Conseil de la Nouvelle-France et notaire {1648-1663}. Audouart commença sa carrière à Trois-Rivières, en 1648, en qualité de « commis au greffe et tabellionage ». À l'automne de 1649, il s'installa à Québec où, jusqu'en 1663, il fut secrétaire du premier Conseil de la Nouvelle-France, Audouart fut le premier notaire officiel de la Nouvelle-France, Le 22 octobre 1663, il signait son dernier acte notarié et, quelques jours plus tard, il vendait son greffe à Pierre Duquet. Il semble être retourné en France à l'automne de 1663.
 42. Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, Québec
 43. Les registres de Champaissant débutent partiellement en 1668
 44. Registre numérisé Notre-Dame-de-Ver, p. 146
 45. Journal des Jésuites, édition p. 142.
 46. De leur union naîtront 12 enfants; Marie prit le voile et devient religieuse; Jacques, décédé en 1695; Gilles, décédé en 1664; Marguerite épousera René Lavoie; Louise, décédé 1696; Anne épousera Louis Jobidon; Geneviève épousera Michel Tremblay; François épousera Marguerite Simard; Rosalie épousera Étienne Simard; Claude, naît et décède 1678; Louis, épousera. Suzanne Lefebvre; Antoine épousera Marie-Madeleine Simard
 47. La petite ferme du Cap-Tourmente, p.148. Un moulin fut construit près de la rivière Friponne, située au nord de la Petite-Ferme.
 48. En 1662, le Séminaire de Québec s'en portait acquéreur. Les terres étant toutes occupées, sur la Côte de Beaupré, les habitants réclament de nouvelles concessions. Les seigneurs acceptent alors d'ouvrir au peuplement la bande de terre de Petite-Rivière-Saint-François.
 49. Dictionnaire biographique du Canada : Paul Vachon, maçon, notaire seigneurial, procureur fiscal et greffier, né vers 1630, fils de Vincent Vachon et de Sapience Vateau, originaire de La Copechagnière, au Poitou, serait venu au Canada vers 1650décédé à Beauport le 24 juin 1703. Maçon de métier, Vachon se vit confier en 1654, en compagnie de Mathurin Roy, la construction de la chapelle et de la salle des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec, dont la première pierre fut posée par le gouverneur général Jean de Lauzon.

On a écrit que la première pièce notariée reçue par Vachon porte la date du 24 mars 1658, il existe un acte du 23 octobre 1655, signé de lui à titre de notaire de Notre-Dame-des-Anges. En 1659, il devenait notaire de Beauport. Exerçant le notariat à l'île d'Orléans dès 1659 et 1660, il en fut le premier notaire.
 50. Pierre Brulé était l'ancien domestique de Pierre Picard.

51. Dictionnaire biographique du Canada : Gilles Rageot, greffier, notaire, seigneur, né vers 1642 à Saint-Jean-de-l'Aigle, diocèse d'Évreux {Orne, France}, d'Isaac Rageot et de Louise Duret, décède à Québec le 3 janvier 1692. Rageot arriva à Québec en 1663 ou peu avant. Il commença sa carrière « d'écrivain » à titre de commis au greffe du Conseil souverain. La Compagnie des Indes occidentales lui accorda les commissions : greffier de la juridiction seigneuriale de la ville de Québec {5 mai 1666} et celle de notaire en la juridiction de Québec.
52. Registre paroissial de Saint-Ignace du Cap-Saint-Ignace
53. Le troisième registre de Tadoussac, p.24
54. Second registre de Tadoussac, p.25, 26, 86, 155
55. Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1820, p. 150, 151
56. Cahier IV des ordonnances, p.106 signé par le notaire Jacob.
57. Fils de Louis Guimon qui fut enlevé en même temps que Louis Gasnier notre ancêtre.
58. À l'époque, l'endroit est sous la juridiction du Cap-Saint-Ignace. La grosse île aujourd'hui est connue sous le nom de l'île de la quarantaine.
59. René Bin épousa Jeanne Baril veuve de David Létourneau le 26 octobre 1670 à Château-Richer. Les numéros de terres furent attribués par M.Gariepy dans son livre : Les seigneuries de Beupré et de l'île d'Orléans, p. 164. De ce fait, on retrouve Michel Lavoie {144}; Étienne Simard {146} Noël Simard {147} Pierre Tremblay, fils {148} Pierre La Forest {149}, Renée de La Voye fils {150} Jacques Fortin {151} Claude Bouchard {157 et 160}
60. Pierre Tremblay son père est désigné au Québec, comme « le père d'un peuple », son immense descendance lui value ce titre. Ozanne, fille de Jean Achon et d'Hélène Renaud, Ozanne est née dans le bourg de Savarit, paroisse de Chambon. Elle épouse à Québec, le mardi 2 octobre 1657, Pierre Tremblay. Elle est la mère de tous les Tremblay d'Amérique du Nord.
61. ASQ page 24 No.3, p.22-23.
62. Le 26 août 1703 {Jacob}
63. Fonds des Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France
64. Fonds des Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France ; Registre d'intendance
65. Fonds du Conseil Souverain.
66. Fonds du Conseil Souverain.
67. Fonds Cours supérieure. District judiciaire de Québec. Insinuations 21 03 1744
68. Elle est fille de Paul de Rainville et Rolline Poete. Paul épousera Marie Michel, veuve de Louis Gasnier.
69. Dictionnaire biographique du Canada : Écuyer, capitaine, commandant, conseiller, seigneur ; né à Notre-Dame-de-Grâce, près de Nantesil décède le 28 septembre 1716. Le 29 octobre 1672, il obtient de Talon la seigneurie de La Durantaye. Le 15 juillet 1674, Frontenac lui concède la seigneurie de Kamouraska qu'il vendra en 1680 à Charles Aubert de La Chesnaye.
70. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec T 1, p. 307
71. L'endroit se trouve aujourd'hui fait à Albany état de New York.
72. Wikipédia
73. Journal des Jésuites juin 1661, p 298
74. Relation des Jésuites 1661. p.7-10
75. Relation des Jésuites. p31-34 et Toutes petites choses du régime français, vol.1, p. 65. C'est au père Le Moine, Jésuite que François Hertel, adressait cette lettre pendant qu'il était captif des Iroquois en 1661. Cette lettre était écrite sur une feuille d'écorce.
76. Relation des Jésuites 1661 p.35-36

77. Il existait du temps de Louis XIV Louis XIV, Corporations des huissiers ordinaires du Roi en son Grand Conseil, Jeton. . À savoir si une telle institution existait en Nouvelle-France.les documents semblent muets.

Conclusion

Une histoire est une histoire, l'Histoire est autre chose. C'est une science, un trésor, un passé et un futur tout à la fois. Elle est basée sur des faits véridiques, et parfois contradictoires. Les historiens en savent quelque chose. Ils sont constamment à la recherche de la vérité, dans un amas de documents anciens souvent hétéroclite. Le néophyte doit donc redoubler de prudence. Regarder, s'interroger, comparer, chercher la faille, le détail qui le guidera vers une certitude. Nos contemporains ont-ils toujours inscrit tous les faits dans leur récit ?

Utiliser leurs mots, leurs visions pour décrire et dévoiler ce qui semble important et primordial est nécessaire. Tenter d'analyser un passé connu et inconnu à la fois implique un jugement personnel. Face aux faits découverts, est-il justifié, incroyables ou farfelus? Tel est un peu notre histoire personnelle, tout comme celle de milliers de gens qui nous ont précédés. C'est l'Histoire de chez nous, de chaque habitant.

Avant que la France naisse ! Il en aura fallu du temps depuis que l'Europe fut conquise par les Romains. Ces derniers laissèrent leur place aux Francs qui permirent à l'Église catholique d'accroître son pouvoir. Ce fut le début de la féodalité, avec l'obligation du paysan envers son seigneur. C'était le temps des chevaliers et de l'implantation progressive des domaines gouverné par des roitelets. Le temps des batailles incessantes et des prises de pouvoir.

Lentement, de ce qui nous semble un chaos, émergea la France libre. Pas si libre en fait, car le paysan écrasé par les taxes et autres redevances a faim. Il a aussi des besoins qui ne seront jamais satisfaits. La Noblesse trop exigeante n'admet pas la pauvreté et ne voit le peuple que lors de rébellion. D'un autre côté, le catholicisme prend de l'ampleur et du pouvoir. Peu à peu, il entre dans les chaumières dicte et impose des conditions au peuple, le tout en accord avec la royauté.

Lentement, la France s'unifie et ceux qui gouvernent doivent admettre leur impuissance à l'administrer correctement. Le langage trop différent d'une région à l'autre impose des limites qu'il faut abolir. Une après l'autre, les ordonnances royales permirent à ce pays de naître, d'encadrer et d'imposer le Français qu'on parle aujourd'hui.

Petite région dans un pays immense, Le Perche a pris forme dans les batailles et l'édification de forteresses. Le peuple subit et vit comme il peut, s'imprégnant du catholicisme. Bon croyant et ignare, il suivra les suggestions de l'église, qui à son tour tout comme la royauté, lui imposera une charge par l'entremise de la dîme. Malgré tout, sa foi en

Dieu et en son curé sera la plus forte. Il fait baptiser ses enfants, assiste à la messe et suit les processions et rogations.

Louis Gasnier comme tant d'autres naîtra dans ces conditions. Il côtoiera de nombreuses personnes et vivra dans quelques villages. Né à Igé, il suivra ses parents à Saint-Cosme-de-Ver. Son père meunier de profession lui enseignera l'art de la mouture. Jeune homme plein de vigueur, il épousera Marie Michel qui le suivra au moulin de Guémançais.

La vie est difficile, la nature non clémentie oblige aux sacrifices. Le peuple a faim ! Pendant ce temps, des enrôleurs parcourent le pays à la recherche de volontaire pour les colonies françaises. Robert Giffard est l'un d'eux. Il ira un jour à l'auberge du Cheval-Blanc, raconté comment le Nouveau Monde est plein de promesses. Certains le suivront d'autre attendront avant de prendre la direction du Canada.

Notre ancêtre sera de ceux-là, qui avec femme et enfants partiront pour un pays d'avenir. La vie y est difficile, mais non impossible. Le paysage émerveille chaque arrivant tant par sa beauté que par son immensité. Rien n'est comparable et tout est à construire. C'est avec courage et persévérance que chacun participe à l'édification d'un pays qui deviendra un symbole de liberté.

En ce Nouveau Monde, l'habitant peut vivre sans crainte des soldats et mercenaires. Malgré la menace régulière des Iroquois, et du prix élever des fournitures de base, le commerce florissant de la fourrure permet à chacun de vivre. La chasse est permise et le bois est à profusion, que demander de plus à ceux qui subissaient les contraintes seigneuriales du vieux pays.

L'habitant persévère, signe des contrats notariés et tient ses engagements. Une terre bien à lui sera sa récompense, c'est ce qui l'encourage et le motive. Certains ouvriront des commerces, mais la majorité préfère cultiver la terre. Ce fut le cas de notre ancêtre qui y fit construire sa maison. Son frère Pierre le rejoindra six ans plus tard avec sa famille. Homme jovial et de bon aloi, Louis est recherché par ses concitoyens. Il décèdera trop tôt, mais sa progéniture s'implantera dans ce pays tout neuf.

Les siècles ont passé et encore aujourd'hui, nous descendants d'immigrants sommes fiers de leur accomplissement. Suivons leurs traces et leurs histoires.

Annexe 1

Terrier des maisons situées dans la Basse-Ville du vieux Québec

	Cote : ANQ
1 # 48 rue St-Pierre	Cote : Jean Bourdon selon plan de 1650 trouvé dans Place-Royale, berceau d'une ville 01-11-1681 {Becquet} Vente d'un emplacement située en la ville de Québec sur la rue St-Pierre par Jean-François Bourdon de Dombourg à François Hazeur marchand 11-06-1692 {Chambalon} Vente d'une maison situé en la Basse-Ville de Québec sur la rue Saint-Pierre par François Hazeur, marchand à la Congrégation de Notre-Dame de Montréal
2 # 40-42-46 Rue St-Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P28 10-07-1662 Concession par Monsieur Davaugour, gouverneur, à Pascal Lemaistre 13-02-1665 {Duquet} Vente d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec par Pascal Lemaistre et Louise Duval son épouse à Pierre Pellerin dit Saint-Amant 16-11-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Louise de Mousseaux, femme et procuratrice de Pierre Pellerin dit Saint-Amant laquelle déclare une place sise en la Basse-Ville contenant trente-trois pieds de longueur sur vingt-deux de largeur regardant d'un côté le fleuve Saint-Laurent d'autre côté la rue Saint-Pierre, d'un bout la maison présentement appartenant au Sieur Callteau à cause de l'acquêt qu'il en a fait de Zacharie Cloutier, et d'autres bouts la rue neuve, son dit mari et elles ont fait bâtir maison consistante en deux chambres basses l'une à feu [...] cave et grenier
3 # 36-38 rue St-Pierre	1656- Zacharie Cloutier époux de Madeleine Emard reçoit concession {Place-Royale : Familles Souches} 1656 Construction d'une maison de bois {Place-Royale : Familles Souches} 30-06-1665 {Fillion} Vente d'une maison située en la Basse-Ville par Zacharie Cloutier, Jean Cloutier et Charles Cloutier à Jacques Cailteau de Champfleury époux de Françoise Denis
4 # 32 rue St-Pierre	Cote : TL5,D37 06-08-1658 Concession du gouverneur Pierre de Voyer Vicomte d'Argenson, gouverneur au sieur Jean Guyon, d'une place sur le quai de Québec, vis-à-vis de Christophe Crevier dit La Mêlée {Mêlée}, la rue entre deux de 24 pieds contenant ladite place 20 pieds en carré tenant d'un côté Zacharie Cloutiers et d'autre Denis Guyon son fils par-devant ladite rue par derrière le fleuve St-Laurent 02-04-1701 {Roger G.} {1} Vente d'une partie de maison située en la Basse-Ville de Québec rue St-Pierre par Charles Perthuis marchand, au nom et comme fondé de procuration de François Guyon à Anne Aubert veuve de Gervais Baudoin lieutenant des chirurgiens Dictionnaire biographique du Canada : Guillaume Roger, premier huissier et greffier au Conseil souverain, juge prévôt de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges, notaire royal, fils de Roger Guillaume, huissier, et d'Élisabeth Oussaye, né en France en 1632,

	inhumé à Québec le 22 mai 1702. À partir d'août 1674, il exerça au Conseil souverain, d'abord comme huissier, puis à partir du 15 juin 1676, comme greffier et secrétaire, en remplacement de Jean-Baptiste Peuvret. En 1679, les Jésuites le nommèrent juge prévôt de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges. Il succéda à Claude Auber comme notaire royal en 1694. 01-02-1704 {Chambalon} Vente du quart d'un emplacement situé en la Basse-Ville de Québec rue Saint-Pierre par Nicolas Pinau marchand au nom et comme procureur de Joseph Guion et son épouse de Lacadie à Anne Aubert veuve de Gervais Baudoin lieutenant des chirurgiens
5 # 32 rue St-Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P185 Concession à Denis Guyon concédé par titre en date du {blanc} jour de {blanc} mille six cents {blanc} 10-05-1665 {Fillion} Vente d'une maison située en la Basse-Ville de Québec par Denis Guyon, armurier et Elisabeth Boucher à Jacques Lebert et Charles LeMoyne marchands tenant d'un côté au Sieur Cailteau, à cause de son acquêt de Zacharie Cloutier, d'autres côtés la rue tendant de la place publique sur la grève, par-devant la rue Saint-Pierre, et derrière la grève du fleuve Saint-Laurent, ladite maison consistante en quatre chambres avec leurs cabinets, cave et grenier, 13-06-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Nicolas de Mouchy, notaire, au nom et comme procureur de Jacques Lebert, et de Charles LeMoyne, lequel déclare une maison et emplacement sise en la Basse-Ville de Québec. Elle est tenante d'un côté au Sieur Cailteau, à cause de son acquêt de Zacharie Cloutier, d'autre côté la rue tendant de la place publique sur la grève. Par-devant la rue Saint-Pierre, et derrière la grève du fleuve Saint-Laurent, ladite maison consistante en quatre chambres avec leurs cabinets, cave et grenier.
6 # 28-30 rue St- Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P44; E1,S4,SS1,D178,P4; E1,S4,SS1,D178,P6 30-08-1662 ratifier 10-01-1663 Concession par Monsieur Pierre Dubois d'Avaugour, gouverneur à Michel Guyon d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant trente-cinq pieds de longueur et de vingt de largeur joignant d'un côté Denis {Denys} Guion, d'autre côté la rue tendant de la place publique sur la grève par-devant la rue Saint-Pierre et par derrière la grève 23-11-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Michel Guion lequel déclare une place contenant trente-cinq pieds de longueur et de vingt de largeur joignant d'un côté Denis {Denys} Guion, d'autre côté la rue tendant de la place publique sur la grève par-devant la rue Saint-Pierre. Par derrière la grève, sur laquelle place le dit Michel Guion a fait édifier les fondements d'une maison jusqu'à six pieds [...] n'ayant pu la parachever pour avoir été empêché par les travaux du Roy qu'il a été obligé de faire dans son art et profession de charpentier de navires,
7 # 24 rue St-Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P22 15-09-1662 ratifier 19-01-1663 Concession par Monsieur Davaugour, gouverneur à Denis Guyon contenant vingt-quatre pieds de long et vingt-deux pieds de large joignant d'un bout Michel Guion, d'autres bouts à une place non occupée, d'un côté la rue tendant à la Pointe des Roches d'autre côté le quai

	05-11-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Élisabeth Boucher, femme de Denis Guion faisant pour son mari a déclaré une place sise en la Basse-Ville de Québec contenant vingt-quatre pieds de long et vingt-deux pieds de large joignants d'un bout Michel Guion, d'autres bouts à une place non occupée. D'un côté la rue tendant à la Pointe des Roches d'autre côté le quai, laquelle place elle a déclaré être occupée d'une maison qu'il y a fait dessus consistant en une chambre basse à feu et deux cabinets, une chambre haute aussi à feu aussi avec deux cabinets cave et grenier et galerie haute et basse sur le quai.
8 # 20 rue St-Pierre	Cote : E1,S4,SS1,D304,P1 15-09-1662 Concession par Pierre Dubois, Baron d'Avaugour lieutenant général à Nicolas Dupont, écuyer, sieur de Neuville, d'un emplacement sis en la Basse-Ville de Québec, lequel emplacement contenant 40 pieds de long sur 26 de largeur tenant d'un côté à la plate-forme du magasin de la Basse-ville d'autre coté tirant vers la rue vers laquelle est bâties la maison de Denis Guyon faisant face sur le fleuve St-Laurent et par derrière à la maison appartenant à Louis Rouer sieur de Villaray 26-01-1695 {Chambalon} Contrat de vente par Maître Nicolas Dupont, seigneur de Neuville et Jeanne Gaudais, son épouse, à Louis Prat, aubergiste demeurant à Québec, et Jeanne-Angélique Gobeil, son épouse, d'un emplacement et d'une maison de pierres sis rue Saint-Pierre en la Basse-Ville de Québec contenant 40 pieds de front sur la rue St-Pierre joignant d'un côté la maison des Pères Jésuites d'autre côté des héritiers de feu Denis Guyon par-devant lad rue et par derrière le quai
9 # 11-13- 15 rue St- Pierre	Les Batteries Les batteries érigée par Champlain et réparée vers 1636 avaient déjà été agrandies entre 1650 et 1682. Au lendemain de l'incendie, l'occasion semble propice pour améliorer cet ouvrage militaire qu'on considère depuis longtemps comme vétuste sinon comme une véritable nuisance publique en raison de l'incommodité qu'apportait au public la batterie de canons posée dans la Basse-Ville environnée presque de maisons de tous côtés et éloignée du bord de la rivière. On doit aussi signaler que le nom Québec {et ses diverses graphies <i>Kebek</i>, <i>Kebeq</i>, <i>Quebecq</i>} signifie en langue amérindienne « là où la rivière rétrécit ». Champlain spécifie d'ailleurs que « le fleuve n'y a la largeur que la portée d'un canon ».
10 # 19 rue St-Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P114 26-04-1656 Concession par Monsieur de Lauzon à Joseph Ruette, Sieur D'Auteuil d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant soixante-douze pieds de long sur trente-six pieds de large, joignant d'un côté maître Louis Rouer, Sieur de Villaray, d'autre côté une place vide et non occupée, d'un bout ladite plate-forme et d'autres bouts la rue Saint-Pierre, mais lequel dit titre se trouve égaré 16-03-1664 Vente sous seing privé par Joseph Ruette, Sieur D'Auteuil, à Henri de Bernières prêtre d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant soixante-douze pieds de long sur trente-six pieds de large, joignant d'un côté maître Louis Rouer, Sieur de Villaray, d'autre côté une place vide et non occupée, d'un bout ladite plate-forme et d'autres bouts la rue Saint-Pierre, 15-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par maître Gilles Rageot, greffier et notaire au nom et comme procureur de messire Henri de Bernières, prêtre, faisant les fonctions curiales de cette paroisse. Lequel avoue un

	emplacement situé en la Basse-Ville devant la plate forme contenant soixante-douze pieds de long sur trente-six pieds de large, joignant d'un côté maître Louis Rouer, Sieur de Villeray, d'autre côté une place vide et non occupée, d'un bout ladite plate-forme et d'autres bouts la rue Saint-Pierre,
11 # 21-25 rue St- Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P115; E1,S4,SS1,D331,P1; E1,S4,SS1,D331,P2 20-05-1656 Concession par Jean de Lauzon, conseiller ordinaire du Roi en Ses conseils publics et privés, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Nouvelle-France, à Louis Rouer, sieur de Villeray, habitant de la Nouvelle-France, d'un emplacement sis sur le quai en la Basse-Ville de Québec. Contenant 30 pieds sur un bord et 30 pieds sur l'autre lequel emplacement étant borné d'un bout par l'emplacement du sieur Dauteuil en partie et en partie la cour du magasin, de l'autre bout par l'entrée de la grande place, au-devant par la grève sur l'alignement de Pierre Miville et derrière par la grande place {Place-Royale} 20-05-1656 Concession par Monsieur de Lauzon à Louis Rouer sieur de Villereay d'un emplacement. contenant trente pieds en un sens et trente pieds en l'autre, tenant d'un côté l'emplacement de Messire Henri de Bernières prêtre, curé de cette paroisse, à cause de son acquêt du Sieur d'Auteuil, d'autre côté demoiselle Éléonore de Grandmaison, à présent femme de Jacques de Cailhaut, écuyer Sieur de la Tesserie d'avec lui séparée de biens, par-devant la grande place publique et par derrière la rue Saint-Pierre, 14-06-1658 Concession par Louis d'Ailleboust, Chevalier, seigneur de Coulonges et d'Argentenay, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en la Nouvelle-France, au sieur Louis Rouer, sieur de Villeray, secrétaire et lieutenant particulier civil et criminel en la juridiction de Québec, d'une bande de terre le long de son emplacement sis sur le quai de Québec, près du magasin sur la place dite Saint-Louis {Place-Royale} . 15-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Guillaume Roger, procureur, au nom et pour maître Louis Rouer, sieur de Villeray. Lequel déclare une place sise en la Basse-Ville contenant trente-deux pieds et demi en un sens et trente pieds en l'autre, tenant d'un côté l'emplacement de Messire Henri de Bernières prêtre, curé de cette paroisse, à cause de son acquêt du Sieur d'Auteuil, d'autre côté demoiselle Éléonore de Grandmaison, à présent femme de Jacques de Cailhaut, écuyer Sieur de la Tesserie d'avec lui séparée de biens, par-devant la grande place publique et par derrière la rue Saint-Pierre, sur laquelle dite place le Sieur de Villeray a fait bâtir un corps de logis consistant en deux chambres basses et deux chambres hautes, sellier, cave et grenier, le surplus étant occupé par une petite cour
12 # 29 rue St-Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P17 05-02-1662 ratifier 10-01-1663 Concession par Monsieur Davaugour, gouverneur à Jacques Gourdeau Sieur de Beaulieu, époux d'Éléonore Grandmaison contenant un emplacement situé en la Basse-Ville de Québec contenant trente pieds ou environ de front sur la grande place joignant d'un côté [...] D'autre la rue tendant de ladite place sur la grève 22-10-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Éléonore de Grandmaison, femme de Jacques Cailhaut, écuyer, Sieur de la Tesserie, et veuve de Jacques Gourdeau laquelle a déclaré un emplacement situé en la Basse-Ville de Québec. Contenant trente pieds ou environ de front sur la grande place joignant d'un côté [...] D'autre la rue tendant de ladite place sur la grève [...] Rue basse tendant à la Pointe des Roches, sur laquelle place ladite demoiselle a fait bâtir une maison depuis le décès du dit feu Sieur de Beaulieu, consistant en deux chambres basses, deux chambres hautes, cave et grenier une petite cour devant

13 # 33 rue St-Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P41 20-05-1656 Concession par Monsieur de Lauzon, gouverneur à Pierre Miville située en la Basse-Ville de Québec contenant vingt pieds sur un sens et vingt-deux pieds sur l'autre, tenant d'un côté Noël Jérémie Lamontagne et d'autre la rue tendant de la place publique sur la grève, d'autre part ladite place, et d'autre la rue Saint-Pierre 23-11-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par François Miville faisant pour Pierre Miville, son père, lequel avoue une place en la Basse-Ville de Québec. Contenant vingt pieds sur un sens et vingt-deux pieds sur l'autre, tenant d'un côté Noël Jérémie Lamontagne et d'autre la rue tendant de la place publique sur la grève, d'autre part ladite place, et d'autre la rue Saint-Pierre sur laquelle place le dit Miville a fait construire une maison consistante en une chambre à feu, un petit appentis à côté, cave et grenier, au payement duquel dit cens 05-11-1674 {Becquet} Vente d'une moitié de maison située en la Basse-Ville de Québec par François, Jacques, Marie Madeleine, Aimée et Suzanne Miville à Gilles Rageot greffier et notaire de Québec époux de Madeleine Morin 20-10-1676 {Becquet} Vente des quatre sixièmes dont la moitié d'un emplacement situé en la Basse-Ville de Québec rue Saint-Pierre par Aimé Miville, Marie Miville et Marie Madeleine Miville et Antoine Pouillet veuf de Suzanne Miville à Alexandre Petit marchand de la ville de Larochelle
14 # 37 rue St-Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P138; CR301,P13; P436,S999,P10; TL5,D78; TL5,D1995 03-07-1662 {Audouart} le titre primitif n'ayant pu être recouvré, vente par Christophe Crevier de Lameslée époux de Jeanne Evart résidant de Trois-Rivières à Charles Aubert de Lachesnaye d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec 30-08-1667 {Rageot} Donation d'une maison située en la Basse-Ville de Québec par Charles Aubert de Lachesnaye, marchand à Noël Jérémie dit Lamontagne et Jeanne Pelletier son épouse contenant une chambre basse dans laquelle il y a une cheminée le grenier dessus et une petite partie en cours 04-01-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Noël Jérémie Lamontagne, lequel déclare un emplacement sis en la Basse-Ville de Québec sur lequel est une maison consistante en une chambre à feu, cave et grenier et une petite cour couverte et un appentis, tenant d'un côté Pierre Miville, d'autres côtés Jean Gagnon, par-devant la rue Saint-Pierre, et par derrière, le Sieur de Saint-Denis {Denys}, 23-11-1668 Registre des décrets de vente des biens de Noël Jérémie dit LaMontagne, à la requête de Pierre Têtu {Testu} 19-11-1671 Procès et vente par décret d'une maison et habitation à la Basse-Ville de Québec appartenant à Noël Jérémie, sieur de La Montagne {Lamontagne} et Jeanne Pelletier, sa femme, à la requête de Pierre Têtu {Testu} du Tilly, habitant en la côte de Beupré et domicilié en la maison de Marie Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, en la Basse-Ville de Québec. Maison octroyée à Gilles Rageot pour huit cent vingt-cinq livres
15 # 43 rue St-Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P185; E1,S4,SS2,P146 14-08-1651 ratifier 01-12-1652 Concession par Monsieur Dailleboust à Pierre,

Parc UNESCO	Mathurin et Jean Gagnon et Macé Gravel d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec 06-10-1653 {Audouart} Marché de bail à loyer d'une moitié de cave d'un magasin et maison située sur le port de Québec par Pierre Gagnon, Jean Gagnon, Mathurin Gagnon tous frère et Massé Gravel dit Brindelière à Jean Garos marchand 08-11-1661 {Audouart} Vente d'une part de maison consistante en une cave, chambre et grenier situé en la Basse-Ville de Québec par Massé Gravel dit Brindelière et Marguerite Tavernier son épouse à Louis Ponty de St-Louis, marchand 06-09-1664 {Jean Gloria} Vente par Louis Ponty dit Saint-Louis à Charles Lemoine et Jacques Leber habitant de Montréal d'une maison sise en la Basse-Ville de Québec, sur une part et portion d'un emplacement également partagé entre Mathurin, Jean et Pierre les Gagnon, frères, et Macé Gravelle {Gravel}, la dite part et portion consistante en une cave, chambre et grenier aux dits Lebert et LeMoynes 14-01-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Joseph Gagnon, fils de Pierre, lequel avoue être envoyé par son père, par Mathurin et Jean Gagnon, ses oncles, pour en leur nom déclarer que les dits Pierre, Mathurin et Jean Gagnon possèdent, les trois quarts en un emplacement sis en la Basse-Ville. Contenant quatre toises de large sur dix de long tenant d'un côté Mathieu Hubou, d'autre côté le Sieur Lebert à cause de son acquêt de Massé Gravelle, par-devant la rue Saint-Pierre, par derrière l'emplacement du Sieur de Saint-Denis {Denys}, ensuite de quoi ils ont fait bâtir un corps de logis consistant en trois chambres à feu, trois autres et trois greniers, 13-06-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Nicolas de Monchy {Mouchy}, notaire royal, au nom et comme procureur de Jacques Le Ber {Leber} et de Charles LeMoynes {Lemoine}, habitants de Montréal, laquelle déclaration étant relative à un emplacement situé par-devant la rue Saint-Pierre, en la Basse-Ville de Québec, sur lequel il y a une maison, et à une part et portion d'une maison sise en la Basse-Ville de Québec .
16 # 43 rue St-Pierre Parc UNESCO # 2151	Cote : E1,S4,SS1,D203,P1; E1,S4,SS2,P191; E1,S4,SS1,D203,P4 15-01-1657 Concession par Charles de Lauzon, Chevalier, seigneur de Charny, gouverneur de la Nouvelle-France, à Mathieu Huboust dit Deslonchamps d'un emplacement sur le quai en la Basse-Ville de Québec. tenant d'un côté les Gagnon et d'autre Louis Couillard sieur de Lespinay par devant la rue par derrière l'emplacement au sieur de La Ferté, sieur Denis, et Bissot qu'il mettra deux poteaux pour prendre une porte de 12 pieds de large à la Basse-Ville pour servir de passage ceux charrois pour aller de la rue Notre-Dame sur le quai 02-07-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Mathieu Huboust {Hubou}, Sieur des Longchamps, lequel a déclaré un emplacement sis et situé en la Basse-Ville sur lequel il a fait construire une maison. Contenant trente-six pieds de longueur et treize pieds de largeur avec droit de bâtir un porche sur la rue neuve et faire porter les poutres qui soutiendront le porche dans le pignon du Sieur de Lespinay laquelle dite maison consiste en deux chambres basses et une haute, deux caves et deux greniers joignant d'un côté Mathurin Gagnon, d'autre côté la dite rue neuve, par-devant la rue Saint-Pierre et par derrière l'emplacement du Sieur Bissot, exception faite de bâtir un porche sur ladite rue qu'au préalable il n'ait fait apparoir du titre 15-06-1675 {Becquet} Contrat de vente par Mathieu Hubout, sieur Deslongchamps {Deslongchamps}, bourgeois de Québec, et Suzanne Betfer {Bedford}, sa femme, au sieur Claude de Saintes {Xaintes}, maître coutelier et bourgeois de Québec, d'une maison sise rue Saint-Pierre en la Basse-Ville de Québec contenant une cuisine, une

	chambre basse et une chambre haute sans feu, grenier et cabinet et a le droit de bâtir sur la rue des Jésuites entre la maison du sieur de L'Espinay. Borné d'un côté de la rue des Jésuites et la maison du sieur de L'Espinay, d'autre côté en parti des représente de Mathurin Gagnon et aussi en autre parti par les représentants du sieur de la Ferté, Saint-Denis et Bissot et d'autres bouts par la rue Saint-Pierre
17 Rue du Porche	Cote : E1,S4,SS1,D203,P2; E1,S4,SS1,D203,P3 22-02-1658 Concession par Louis d'Ailleboust, Chevalier, seigneur de Coulonges et gouverneur de la Nouvelle-France, à Mathieu Hubout dit Deslongchamps d'un emplacement sis sur le quai de Québec contenant 15 pieds de long à prendre le long de la charpente et 12 pieds de large tirant d'un bout du logis dud Deslongchamps , par devant la rue par derrière la charpente 24-03-1658 Accord sous seins privé entre Louis Couillard et Mathieu Huboust de pouvoir et faire porter les poutres qui soutiendront le porche dans l'extension de la maison de Mathieu Huboust, dans le pignon du Sieur de Lespinay 02-07-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Mathieu Huboust {Hubou}, Sieur des Longchamps, lequel a déclaré un emplacement sis et situé en la Basse-Ville sur lequel il a fait construire une maison. Contenant trente-six pieds de longueur et treize pieds de largeur avec droit de bâtir un porche sur la rue neuve et faire porter les poutres qui soutiendront le porche dans le pignon du Sieur de Lespinay laquelle dite maison consiste en deux chambres basse et une haute, deux caves et deux greniers joignant d'un côté Mathurin Gagnon, d'autre côté la dite rue neuve, par-devant la rue Saint-Pierre et par derrière l'emplacement du Sieur Bissot, exception faite de bâtir un porche sur ladite rue qu'au préalable il n'ait fait apparoir du titre
18 # 49 rue St-Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P72 12-11-1654 Concession par Monsieur de Lauzon, gouverneur à Louis Couillard sieur de Lespinay en la Basse-Ville de Québec de quatre-vingts pieds de long sur vingt-quatre pieds de large à prendre ladite place sur l'alignement de la maison des Gagnons. Une rue entre-deux, joignant d'un côté ladite rue nommée la rue neuve, d'autre côté la ligne d'entre l'emplacement de Messieurs de Mont Royal {Montréal} et des Pères Jésuites, par-devant sur la rue Saint-Pierre et par derrière la cour et maison des dits pères, 03-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Louis Couillard, Sieur de Lespinay, lequel déclare une place de quatre-vingts pieds de long sur vingt-quatre pieds de large sur lequel dit emplacement il a fait construire une maison de cinquante pieds de long sur toute ladite largeur consistance en deux chambres de plain-pied basses à feu, deux hautes aussi à feu cave et grenier
19 # 51-53 rue St- Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P129 25-10-1658 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson à Jean Gloria d'un emplacement contenant cinquante-quatre pieds de long sur vingt-quatre de large joignant, d'un côté, la maison du Sieur de Lachesnaye Aubert, d'autre, la rue qui passe entre le dit emplacement et celui du Montréal, par-devant, sur la rue du Sault au Matelot, 17-12-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales

	par Jean Bourdon au dit nom avoue et déclare tenir de nos dits seigneurs un emplacement. Contenant cinquante-quatre pieds de long sur vingt-quatre de large joignant, d'un côté, la maison du Sieur de Lachesnaye Aubert, d'autre, la rue qui passe entre le dit emplacement et celui du Montréal, par-devant, sur la rue du Sault au Matelot, sur lequel dit emplacement est une maison consistante en chambre basse, une chambre haute à feu, cabinet, cave et grenier, avec un fournil et une boutique d'arquebusier, le surplus étant en cour close
20 # 10-20 Sault au Matelot	Cote : E1,S4,SS2,P116 25-04-1659 ratifier 19-01-1663 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur à Charles Dailleboust, écuyer, Sieur du Musseaux d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant quarante-cinq pieds de long sur quarante-cinq pieds de large, 08-08-1659 {Audouart} Vente par Charles Dailleboust Sieur du Musseaux, à Charles Aubert sieur de Lachesnaye d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant quarante-cinq pieds de long sur quarante-cinq pieds de large, le prix de laquelle étant confus avec celui d'une habitation située sur le coteau Sainte-Geneviève joignant d'un côté la veuve et héritier Jean Gloria, d'autres côtés Eustache Lambert, par-devant la rue tendant au Sault-au-Matelot, par derrière la grève Concession par Monsieur de Lauzon à Louis Dailleboust, seigneur de Coulonges situé en la Basse-Ville de Québec contenant cinquante-quatre pieds de long sur quarante de large, 05-09-1659 {Audouart} Vente par Monsieur Louis Dailleboust, seigneur de Coulonges, gouverneur d'un emplacement situé en la Basse-Ville de Québec contenant cinquante-quatre pieds de long sur quarante de large, lequel dit feu Sieur Dailleboust {D'Ailleboust} était propriétaire de ladite place par titre de concession qui lui en avait été fait par feu Monsieur de Lauzon {Lauzon}, ci-devant gouverneur, qu'il n'a pu à présent représenter 15-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Charles Aubert, Sieur de Lachesnaye, lequel déclare un emplacement sis en la Basse-Ville. Contenant cent pieds de long ou environ sur quarante-cinq pieds de large, joignant d'un côté la veuve et héritier Jean Gloria, d'autres côtés Eustache Lambert, par-devant la rue tendant au Sault au Matelot, par derrière la grève sur lesquelles dites deux places contiguës il a fait édifier un grand corps de logis qui en occupe toute la longueur, consistant en plusieurs chambres, cave et grenier, et un autre petit corps de logis par derrière servant de fournil
21 #67-69 rue St- Pierre	Concession par Monsieur de Lauzon à Louis Dailleboust, seigneur de Coulonges situé en la Basse-Ville de Québec contenant cinquante-quatre pieds de long sur quarante de large, 05-09-1659 {Audouart} Vente par Monsieur Louis Dailleboust, seigneur de Coulonges, gouverneur d'un emplacement à Charles Aubert sieur de Lachesnaye situé en la Basse-Ville de Québec contenant cinquante-quatre pieds de long sur quarante de large, lequel dit feu Sieur Dailleboust {D'Ailleboust} était propriétaire de ladite place par titre de concession qui lui en avait été fait par feu Monsieur de Lauzon {Lauzon}, ci-devant gouverneur, qu'il n'a pu à présent Représenter, joignant d'un côté Eustache Lambert, d'autre côté Charles D'Ailleboust, par-devant la rue tendant au Sault au Matelot, par derrière la grève 15-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Charles Aubert, Sieur de Lachesnaye, lequel déclare un emplacement sis en la Basse-

	Ville. Contenant cent pieds de long ou environ sur quarante-cinq pieds de large, joignant d'un côté la veuve et héritier Jean Gloria, d'autres côtés Eustache Lambert, par-devant la rue tendant au Sault au Matelot, par derrière la grève sur lesquelles dites deux places contiguës il a fait édifier un grand corps de logis qui en occupe toute la longueur, consistant en plusieurs chambres, cave et grenier, et un autre petit corps de logis par derrière servant de fournil
22 #71 rue St-Pierre	Cote : E1, S4,SS2,P143 Concession lequel se trouve égaré, mais ratifié 16-04-1660 par Pierre de Voyer, Chevalier, Vicomte d'Argenson gouverneur à Eustache Lambert sur une place contenant neuf toises {57.5 pieds} de front sur la rue du Sault au Matelot sur huit toises {51 pieds} de profondeur, tenant d'un côté la maison du Sieur de Lachesnaye Auber, d'autres côtés le dit Lambert, par-devant sur ladite rue du Sault au Matelot et par derrière la grève, en la Basse-Ville de Québec 11-01-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Marie Laurence, femme d'Eustache Lambert, en son nom et pour son mari déclare une maison qu'ils ont fait bâtir en la Basse-Ville sur une place. Contenant neuf toises de front sur la rue du Sault au Matelot sur huit toises de profondeur, tenant d'un côté la maison du Sieur de Lachesnaye Auber, d'autre côté le dit Lambert, par-devant sur ladite rue du Sault au Matelot et par derrière la grève, ladite maison consistante en deux caves, deux chambres à feu et une boulangerie de plain-pied avec une chambre haute et grenier au-dessus, et le surplus étant en cour, avec autres trois toises de front sur huit de profondeur lesquelles trois toises se sont rencontrées sur ladite rue Sault au Matelot entre les dites neuf toises ci-dessus et les fondements qui reste de la maison de Charles Cadieux
23 # 71 rue St-Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P143 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson à Eustache Lambert sans expression d'aucune charge contenant trois toises {19 pieds} de front sur huit toises {51 pieds} de profondeur lesquelles trois toises se sont rencontrées sur ladite rue Sault-au-Matelot entre les dites neuf toises ci-dessus et les fondements qui reste de la maison de Charles Cadieux, en la Basse-Ville de Québec sans expression d'aucune charge 11-01-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Marie Laurence, femme d'Eustache Lambert, en son nom et pour son dit mari déclare une maison qu'ils ont fait bâtir en la Basse-Ville sur une place. Contenant neuf toises de front sur la rue du Sault au Matelot sur huit toises de profondeur, tenant d'un côté la maison du Sieur de Lachesnaye Auber, d'autres côtés le dit Lambert, par-devant sur ladite rue du Sault au Matelot et par derrière la grève, ladite maison consistante en deux caves, deux chambres à feu et une boulangerie de plain-pied avec une chambre haute et grenier au-dessus, et le surplus étant en cour, avec autres trois toises de front sur huit de profondeur lesquelles trois toises se sont rencontrées sur ladite rue Sault-au-Matelot entre les dites neuf toises ci-dessus et les fondements qui reste de la maison de Charles Cadieux
24 # 36 rue Sault au Matelot	25-07-1661 {Audouart} Vente d'une place située en la Basse-Ville de Québec par Charles Cadieux dit Courville à Pasquier Nony {Nonis} dit Larose 26-01-1667 {Rageot} Donation pour cause de mort par Pasquier Nony dit Larose à Étienne Blanchon dit Larose, bourgeois 26-01-1667 {Rageot} Mémoire de ce qui est dû à Pasquier Nony dit Larose, mis dans les mains de Pierre Biron

25 # 75 rue Saint- Pierre	Cote : E1,S4,SS2,P225 31-10-1658 Concession par Monsieur D'Argenson à Martin Grouvel consistant en une place pour bâtir étant au-devant de ladite maison de l'autre côté de ladite rue consistant en dix toises de large {63.9 pieds} vers la marée et vingt toises {127.8 pieds} de long sur ladite rue tenant d'un bout Charles Cadieux, d'autre, les lieux non concédés. Par-devant ladite rue & par derrière le fleuve, 04-11-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Daniel Biaille, au nom d'Alexandre Petit et Moïse Guillebault {Guilbault}, marchands en la ville de La Rochelle, laquelle déclaration étant relative à une maison située en la Basse-Ville de Québec et contenant quarante pieds de long sur la rue des Remparts ainsi qu'à une place de vingt toises de long sur dix toises de large, sur laquelle il y a une maison 04-11-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Daniel Biaille au nom & comme procureur d'Alexandre Petit et Moïse Guillebault, Marchands demeurant en la ville de la Rochelle. Lequel a déclaré une maison située en la Basse-Ville contenant quarante pieds de long sur la rue rendant au Sault au Matelot avec l'emplacement qui se rencontre entre ladite maison et le pied de la côte, ladite maison consistant en deux grandes chambres dans l'une desquelles il y a une cheminée, une petite chambre au milieu du plein pied, deux cours & un grenier. Plus une autre chambre sur le derrière avec un petit [...] au-dessus un fournil de colombage & un poulailler, le surplus au dit emplacement étant occupé en cour, le tout joignant d'un côté la veuve & héritier. Jean Gloria, d'autres côtés, Monsieur Michel Fillion {Fillion} et Marguerite Auber, sa femme, incluant une place pour bâtir étant au-devant de ladite maison de l'autre côté de ladite rue consistant en dix toises de large vers la marée et vingt toises de long sur ladite rue tenant d'un bout Charles Cadieux, d'autre, les lieux non concédés par-devant ladite rue & par derrière le fleuve,
26 #31-35 rue Sault au Matelot	Cote : E1,S4,SS2,P95; E1,S4,SS2,P225 25-10-1658 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur à Martin Grouvel le dit titre portant concession de soixante-dix pieds de sur la rue tendant au Sault au Matelot et de profondeur, ce qui se trouve jusqu'au pied de la côte, tenant d'un côté au Sieur Petit, marchand de La Rochelle, à cause de son acquisition, d'autres côtés une place non concédée et par-devant ladite rue du Sault au Matelot et par derrière ladite côte 27-10-1666 {Becquet} Vente d'une maison située en la Basse-Ville de Québec par Michel Fillion, notaire et Marguerite Aubert son épouse, épouse antérieure de Martin Grouvel, à Daniel Biaille de St-Merue, marchand au nom et comme procureur d'Alexandre Petit, et Moïse Guillebault marchands de La Rochelle. Une maison située en la Basse-Ville contenant 40 quarante pieds de long sur la rue rendant au Sault au Matelot avec l'emplacement qui se rencontre entre ladite maison et le pied de la côte, ladite maison consistant en deux grandes chambres dans l'une desquelles il y a une cheminée, une petite chambre au milieu du plein pied, deux cours & un grenier. Plus une autre chambre sur le derrière avec un petit [...] au-dessus un fournil de colombage & un poulailler, le surplus au dit emplacement étant occupé en cour, le tout joignant d'un côté la veuve & héritier. Jean Gloria, d'autres côtés, Monsieur Michel Fillion {Fillion} et Marguerite Aubert, sa femme. 09-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par maître Michel Fillion, lequel a déclaré trente pieds de terre de front sur la rue tendant au Sault-au-Matelot et de profondeur, ce qui se trouve jusqu'au pied de la côte, tenant d'un côté au Sieur Petit, marchand de La Rochelle, à cause de son acquisition. D'autre

	côté une place non concédée et par-devant ladite rue du Sault au Matelot et par derrière ladite côte, sur laquelle place est un hangar de dix-huit pieds de long qu'il a fait bâtir, Le dit emplacement à lui appartenant et à Marguerite Auber, sa femme, tant au nom de ladite femme que comme donataire et usufruitier par contrat de mariage d'entre elle et le défunt Martin Gravel, son défunt mari, 04-11-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Daniel Biaille comme procureur d'Alexandre Petit et Moïse Guillebault Marchands demeurant en la ville de la Rochelle lequel a déclaré, une maison située en la Basse-Ville. Contenant quarante pieds de long sur la rue rendant au Sault au Matelot avec l'emplacement qui se rencontre entre ladite maison et le pied de la côte, ladite maison consistant en deux grandes chambres dans l'une desquelles il y a une cheminée, une petite chambre au milieu du plein pied, deux cours & un grenier. Plus une autre chambre sur le derrière avec un petit [...] au-dessus un fournil de colombage & un poulailler, le surplus au dit emplacement étant occupé en cour, le tout joignant d'un côté la veuve & héritier. Jean Gloria, d'autres côtés, Monsieur Michel Filion {Fillion} et Marguerite Auber, sa femme.
27 #21-23 rue Sault au Matelot	Cote : E1,S4,SS2,P125 07-02-1655 Concession par Monsieur de Lauzon, gouverneur à Jean Bourdon d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant onze perches {70 pieds} en un sens et quatre {25.5 pieds} en l'autre, faisant en tout quarante-quatre perches y compris un ancien emplacement qu'il avait. Tenant d'un côté le magasin des Ursulines, les sieurs Bissot, de la Poterie, la demoiselle de Repentigny, les héritiers feu Jean-Paul Godefroy et Pierre Niel, d'autre côté le haut du coteau, d'un bout la veuve et héritier feu Jean Gloria et d'autres bouts le carrefour de la rue descendante à la Basse-Ville. Le dit viel emplacement compris par titre de l'ancienne Compagnie du vingt-neuvième [...] mille six cent quarante-neuf, le dit titre portant concession de douze [...] 16-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jean Bourdon, lequel déclare un emplacement sis en la Basse-Ville, contenant onze perches en un sens et quatre en l'autre, faisant en tout quarante-quatre perches y compris un ancien emplacement qu'il avait. Tenant d'un côté le magasin des Ursulines, les sieurs Bissot, de la Poterie, la demoiselle de Repentigny, les héritiers feu Jean-Paul Godefroy et Pierre Niel, d'autre côté le haut du coteau, d'un bout la veuve et héritier feu Jean Gloria et d'autres bouts le carrefour de la rue descendante à la Basse-Ville, sur lequel dit emplacement le dit Sieur Bourdon a fait construire une maison consistant en quatre chambres à feu et quatre chambres et magasin, quatre caves et greniers et deux autres magasins séparés, le reste consistant en une cour close.
28 #18 rue Sault au Matelot	Cote : E1,S4,SS2,P129 07-09-1654 Concession par Monsieur de Lauzon, gouverneur à Bertrand Fafard d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant trente pieds de long sur vingt-quatre de large 13-07-1662 {Audouart} Vente par René Besnard dit Bourgeolly époux de Marie Sedillot veuve de Bertrand Fafard, d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant trente pieds de long sur vingt-quatre de large et d'une vieille charpente 13-09-1663 {Audouart} Vente d'une place en la Basse-Ville de Québec par Jean Bourdon, à Jean Gloria époux de Marie Bourdon contenant trente pieds de front et de profondeur jusqu'au haut de la côte, joignant d'un côté Pierre Niel en partie et partie le dit Sieur Bourdon, d'autre côté les sieurs 17-12-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jean Bourdon, au nom et comme subrogé tuteur des enfants mineurs de feu Jean

	Gloria, vivant commis général aux magasins de ce pays, et procureur de Marie Bourdon, sa veuve, à présent en France. Lequel déclare tenir un emplacement sis en la Basse-Ville contenant trente pieds de front et de profondeur jusqu'au haut de la côte, joignant d'un côté Pierre Niel en partie et partie le dit Sieur Bourdon, d'autre côté les sieurs [...] Et Guillebault, à cause de l'acquêt fait en leur nom par Dame Biaille, de Michel Fillion, par-devant la rue du Sault au Matelot, par derrière le haut de ladite côte, dite place le dit feu Sieur Gloria a fait construire une maison consistante en une chambre à feu, une autre servant de magasin, cave et grenier et un fournil, le surplus étant occupé en cour close en laquelle il y a un puits,
29 # 15 rue Sault au Matelot	E1,S4,SS2,P25 01-08-1653 Concession par Monsieur de Lauzon, gouverneur à Jean Gloria d'un emplacement située en la Basse-Ville de Québec contenant quarante-deux pieds ou environ de long sur vingt pieds de large, joignant d'un côté la veuve et héritier feu Jean Gloria, d'autre les héritiers feu Jean Paul Godefroy, par-devant la rue tendant du magasin du Montréal au Cap du Sault au Matelot, par derrière l'emplacement du Sieur Bourdon, 01-09-1656 {Audouart} Vente d'une maison située en la Basse-Ville de Québec proche le Sault au Matelot, par Jean Gloria et Marie Bourdon son épouse à Eustache Lambert et d'un emplacement située en la Basse-Ville de Québec contenant quarante-deux pieds ou environ de long sur vingt pieds de large, joignant d'un côté la veuve et héritier feu Jean Gloria, d'autre les héritiers feu Jean Paul Godefroy, par-devant la rue tendant du magasin du Montréal au Cap du Sault au Matelot, par derrière l'emplacement du Sieur Bourdon, 09-01-1658 {Peuvret} Vente par Eustache Lambert et Marie Laurence à Pierre Niel d'un emplacement située en la Basse-Ville de Québec contenant quarante-deux pieds ou environ de long sur vingt pieds de large, joignant d'un côté la veuve et héritier feu Jean Gloria, d'autre les héritiers feu Jean Paul Godefroy, par-devant la rue tendant du magasin du Montréal au Cap du Sault au Matelot, par derrière l'emplacement du Sieur Bourdon, 09-11-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Pierre Niel, lequel déclare une place contenant quarante-deux pieds ou environ de long sur vingt pieds de large, joignant d'un côté la veuve et héritier feu Jean Gloria, d'autre les héritiers feu Jean Paul Godefroy. Par-devant la rue tendant du magasin du Montréal au Cap du Sault au Matelot, par derrière l'emplacement du Sieur Bourdon, sur laquelle place y a une maison consistante en une chambre à feu, un cabinet à côté et un fournil avec cave et grenier une petite cour derrière,
30 #9 rue Sault au Matelot	Cote : E1,S4,SS2,P149 29-03-1649 Concession par la Compagnie de la Nouvelle-France à Pierre Le Gardeur Sieur de Repentigny, lequel a déclaré un emplacement situé en la Basse-Ville contenant huit toises {51 pieds} de longueur sur quatre de profondeur {25.5 pieds}, joignant d'un côté Pierre Niel, d'autre côté le Sieur de la Poterie {LaPoterie}, par-devant la rue tendant au Sault au Matelot, par derrière aux héritiers feu le Sieur Bourdon, 10-09-1649 {Audouart} Dépôt d'une concession d'une place située sous le coteau du Sault au Matelot par la Compagnie de la Nouvelle-France à Marie Favery veuve de Pierre Le Gardeur de Repentigny 14-01-1668 Déclarations au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jean-Baptiste Le Gardeur Sieur de Repentigny, tant en son nom que pour la demoiselle veuve et héritiers de feu Pierre Le Gardeur Sieur de Repentigny, lequel a déclaré un emplacement situé en la Basse-Ville. Contenant huit toises {51 pieds} sur quatre {25.5

	pieds} de profondeur, joignant d'un côté Pierre Niel, d'autre côté le Sieur de la Poterie par-devant la rue tendant au Sault au Matelot, par derrière aux héritiers feu le Sieur Bourdon, sur lequel emplacement ladite demoiselle a fait bâtir une maison consistante en deux chambres, une cave et grenier,
31 Pas d'adresse	Cote : E1,S4,SS2,P152 03-07-1667 {Rageot} Vente par Denis Joseph Ruelle sieur d'Auteil à Octave Zapagia {Zapaglia}, Sieur de Ressen d'un emplacement qui se trouve entre celui de Monsieur l'évêque de Petrée, d'un côté, et [...] D'autre, d'un bout la rue montante de la basse à la haute ville et d'autre bout le coteau du Sault au Matelot. Sur lequel dit emplacement il y a un corps de logis consistant en [...] cave et grenier ensemble [...] cour et jardin [...] Et [...] De Monsieur Jean Talon conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé, intendant de justice, police & finances de ce pays. Lequel dit Sieur d'Auteuil en était propriétaire tant par donation qu'il lui en a été faite par sa belle-mère Dame Anne Gasnier, veuve en premières nocces de feu Jean de Clément de Vaut {DuVault} seigneur de Monceau {Monceaux} et en secondes nocces de feu Monsieur Jean Bourdon vivant receveur général au Conseil souverain de ce pays [...] La dite donation portée par le contrat de mariage entre le feu Sieur Bourdon et ladite Dame Gasnier, que par concession à lui faite de [...] partie du dit emplacement par feu Monsieur Jean de Lauzon {Lauzon}, vivant [...] Ordinaire du Roy en ses Conseils d'état & privé [...] De ce pays par titre en date du vingt-troisième [...] cinquante-six, laquelle dite Dame Gasnier avait obtenu [...] partie des dits lieux savoir de feu Monsieur Dailleboust {D'Ailleboust} pour un [...] par titre en date du 20e septembre 1649 signée [...] plus bas par Monseigneur le gouverneur [...] feu le dit Sieur de Lauzon {Lauzon} de deux arpents et demi arpents [...] arpents ci-dessus compris par titre de concession [...] 19e février 1652 signé de Lauzon {Lauzon} et plus bas [...] Et, pour le restant du dit emplacement [...] en aurait obtenu concession de mon dit feu Sieur [...] titre daté du 23 juillet 1656 de lui signé [...] par Monseigneur Rouer [...] Ange Sieur d'Auteuil par concession que lui en avait [...] De mon dit feu Sieur de Lauzon {Lauzon} par titre de lui signé [...] août mille sept cent cinquante-cinq, le contrat ci-dessus mentionné et daté nous ayant été [...] Le dit Ressen lequel nous a requis acte [...] Déclaration et exhibition, sur quoi le procureur fiscal nous avons [...] au dit Sieur de Ressen de ses dits aveu & déclaration [...] ce faisant icelui condamné et condamnons [...] pour l'avenir les cent susdits à la recette [...] Et les autres droits seigneuriaux que leur acquêt & pour n'avoir satisfait [...] » . 04-02-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Octave Zapagia {Zapaglia}, Sieur de Ressen, lequel déclare l'emplacement qui se trouve entre celui de Monsieur l'évêque de Petrée, d'un côté, et [...] D'autre, d'un bout la rue montante de la basse à la haute ville et d'autre bout le coteau du Sault au Matelot sur lequel dit emplacement il y a un corps de logis consistant en [...] cave et grenier ensemble [...] cour et jardin [...]
32 # 7 rue Sault au Matelot	Cote : E1,S4,SS2,P184 1648 Concession verbale faite d'un l'emplacement en la Basse-Ville de Québec par Monsieur le chevalier de Montmagny, gouverneur à Jacques Leneuf sieur de la Poterie contenant trente pieds ou environ de longueur et vingt pieds aussi ou environ de largeur. Déclarant qu'il n'en a eu aucun titre de concession par écrit conformément au titre de concession du dit feu Sieur de Repentigny, son beau-frère, et voisin de ladite maison, attendu que leurs concessions leur ont été accordées en même temps par le feu Sieur de Montmagny, 14-10-1653 {Audouart} Marché de bail à Loyer d'une maison située sur le quai de Québec par Germain Lebarbier, commis pour Messier Rozé, Duhamel marchand, se faisant fort pour Louis Couillard de Lespinay à Jacques Leneuf de Lapoterie

	04-11-1656 {Audouart} Bail à loyer d'une maison située sur le quai de Québec par Pierre Denis au nom de Jacques Leneuf de Lapotterie à Jacques de Lamothe et Jacques Pépin marchand 29-07-1660 {Audouart} Bail à Loyer d'une maison située en la Basse-Ville de Québec par Marguerite Le Gardeur et Jacques Leneuf de Lapotterie son époux à Charles Aubert de Lachesnaye 22-05-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jacques Leneuf, écuyer, Sieur de la Poterie lequel a déclaré une maison sise en la Basse-Ville. Contenant trente pieds ou environ de longueur et vingt pieds aussi ou environ de largeur, laquelle consiste en deux chambres, une cave et un grenier, joignant d'un côté la veuve et héritier du feu Sieur de Repentigny, d'autres côtés François Bissot, par-devant la rue tendant au Sault au Matelot, et par derrière la rue Notre-Dame, laquelle a été fermée par le feu Sieur Bourdon, laquelle dite maison le dit Sieur de la Poterie {LaPoterie} a dit avoir fait bâtir en mille six cents quarante-huit ou quarante-neuf,
33 #5 rue Sault au Matelot	Cote : E1,S4,SS2,P37 Concession : François Bissot déclare qu'il « a point de titre présentement et qu'il l'attend du secrétaire de l'ancienne Compagnie, auquel il l'a ci-devant envoyé pour ratifier, requérant que la déclaration présente lui serve de titre 19-11-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par François Bissot lequel déclare une place sise en la Basse-Ville de Québec. Contenant trente pieds de longueur sur vingt pieds ou environ de large joignant d'un côté le magasin des religieuses ursulines, d'autre côté la maison du Sieur de la Poterie {LaPoterie}, par-devant faisant face sur la rue Notre-Dame, et par derrière la rue tendant au Sault au Matelot, sur laquelle dite place le dit Bissot dit avoir fait bâtir maison qui occupe toute ladite place consistante en deux chambres basses dont l'une à feu, cave et grenier,
34 #3 rue Sault au Matelot	Cote : E1,S4,SS2,P74 25-10-1658 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur aux religieuses ursulines une place en la Basse-Ville de Québec contenant trente-sept pieds de long sur vingt-quatre de large, joignant d'un côté le Sieur Bissot, d'autre la rue qui descend de la haute ville à la grève, d'autre part la rue tendant au Sault au Matelot, et d'autre le Cul-de-sac et la grande rue Notre-Dame, 06-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Maître Romain Becquet, lequel au nom et comme procureur des religieuses ursulines déclare une place en la Basse-Ville de Québec. Contenant trente-sept pieds de long sur vingt-quatre de large, joignant d'un côté le Sieur Bissot, d'autre la rue qui descend de la haute ville à la grève, d'autre part la rue tendant au Sault au Matelot, et d'autre le Cul-de-Sac et la grande rue Notre-Dame, sur laquelle elles ont fait construire une maison consistante en une chambre basse à feu cave dessous et grenier
35 # 122 Côte de la Montagne	Cote : E1,S4,SS2,P168; TP1,S28,P1426; TP1,S28,P533 1650 Magasin des Sulpiciens selon plan de 1650 trouvé dans Place-Royale, berceau d'une ville incluant un bâtiment de 20 pieds sur 40 pieds {extrait de : Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français : annexes}

	29-03-1663 ratifié 21-07-1664 Concession par Monsieur Davaugour gouverneur à Pierre Normand dit Labrière d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant trente-huit pieds et demi de long et vingt-sept pieds de large sise en ladite Basse-Ville rue Notre-Dame joignant d'un côté ladite rue, d'autres côtés la place et maison des pères jésuites, d'un bout sur la Rivière, et d'autre bout la rue qui conduit au magasin desdits sieurs défendeurs 31-10-1663 Arrêt portant que Messire Gabriel Souard prêtre, au nom et comme procureur des seigneurs de l'île de Montréal demandeur en requête. Pierre Normand la Briere défendeur. Après que Jean Levasseur huissier comparant pour ledit sieur Souard a conclu aux fins de ladite requête tendant à ce que ledit Normand soit condamné de faire enlever une charpente de maison qu'il a fait lever sur une place appartenant auxdits seigneurs en la Basse-Ville de Québec sur partie de laquelle ils ont une maison qui leur sert de magasin et retraite, et à faute de ce qu'il soit autorisé à la faire lever aux dépens dudit Normand. Et que ledit Normand a dit qu'il n'a point fait élever sa maison sur ladite place qu'en vertu d'un titre de concession qu'il en a eu de monsieur Davaugour ci-devant gouverneur de ce pays comme ladite place étant vague et inutile. À quoi le demandeur comparant comme dit est a dit qu'il n'était pas de besoin d'occuper et de couvrir de maisons une place dont on est propriétaire. Parties ouïes auparavant faire droit il est ordonné que le demandeur fera apparaître du titre de concession de ladite place. ». 20-08-1667 Arrêt qui maintien les messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice dans la libre possession de l'emplacement concédé à Pierre Normand par eux, en lui payant 400 livres pour l'indemniser de ses prétentions sur celui-ci : Entre Pierre Normand demandeur en requête d'une part; et les sieurs du séminaire de Saint-Sulpice seigneurs de Montréal et propriétaires d'un magasin sis en la Basse-Ville de Québec, et prétendant l'être de la place comprise entre ledit magasin et Larivière défendeurs d'autre part. Vu ladite requête tendante à être ledit Normand maintenu en la possession d'une place de trente-huit pieds et demi de long et vingt-sept pieds de large sise en ladite Basse-Ville rue Notre-Dame joignant d'un côté ladite rue, d'autres côtés la place et maison des pères jésuites, d'un bout sur la Rivière, et d'autre bout la rue qui conduit au magasin desdits sieurs défendeur. Le Conseil de leur consentement a ordonné que lesdits sieurs du séminaire de Saint-Sulpice seigneurs de Montréal demeureront en la libre possession propriété et jouissance tant de la place concédée audit Normand par ledit feu sieur Davaugour, que du bâtiment élevé sur icelle en l'état qu'il est de présent; en lui payant par eux la somme de quatre cents livres pour l'indemniser de toutes les prétentions qu'il pouvait avoir lesdites place et maison, et le laissant jouir de ladite maison jusqu'à la fin du mois de juin prochain, sans par lui y rien détériorer. » . 22-03-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jean Caignet, prêtre, procureur des sieurs du Séminaire de Saint-Sulpice lequel a déclaré que les dits sieurs possèdent en la un emplacement située en la Basse-Ville sur lequel est un corps de logis leur servant de magasin consistant en largeur autant que contient le dit corps de logis en longueur et de largeur jusqu'au fleuve. Duquel dit emplacement ils auraient obtenu concession de feu Monsieur de Montmagny, gouverneur, par un titre mis entre les mains de feu Monsieur de Lauzon par demoiselle Mance aux fins de ratification le dit titre se serait trouvé perdu en conséquence de quoi feu Monsieur Davaugour ayant disposé de partie du dit emplacement au profit de Pierre Normand et Pierre [...] sur quoi le dit conseil aurait porté son arrêt; du vingtième août dernier {1667} par lequel les dits sieurs du Séminaire auraient été maintenus en la possession, propriété et jouissance de la place concédée au dit Normand, ladite place faisant partie d'un emplacement, le total joignant d'un côté les Pères Jésuites et le Sieur de Lespinay, d'autre côté la rue qui passe entre le dit magasin et la maison de la veuve et héritier feu Jean Gloria, d'un bout la rue Notre-Dame et d'autres bouts le fleuve. Le procureur fiscal, qui a dit qu'il ne pouvait consentir à la réception de ladite déclaration qu'à la charge de faire apparoir par le dit Sieur de titre dans la présente année Le 4 août au soir, la résidence d'Étienne Blanchon {lot 2213-N} s'est étendue à la Basse-Ville. Selon Robinau de Bécancour, 55 maisons auraient été la proie des

	flammes. Donc, près de tout le secteur actuel de la Place-Royal fut détruit. Il faudra tout reconstruire. L'habitation de Labrière sera une des seules à subsister au matin du 5 août 1682.
36 #42-44 rue Notre-Dame	Cote : E1,S4,SS2,P49 21-01-1637 Extrait des délibérations de l'ancienne Compagnie signée Lamy à la Compagnie de Jésus concernant un emplacement sis en la Basse-Ville de Québec, sur lequel ils ont fait bâtir leur arrière magasin, comprenant un bâtiment de 20 pieds sur 40 pieds {extrait de : Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français : annexes} 04-04-1655 Concession par Monsieur de Lauzon, gouverneur à la Compagnie de Jésus d'un emplacement située en la Basse-Ville de Québec qui se trouve enclos entre deux lignes parallèles vers les deux coins du dit ancien magasin jusqu'à la place et maison du Sieur de Lespinay lequel dit emplacement et maison tenant [...] joignant d'un côté la rue neuve et d'autre le magasin et emplacement de Montréal, d'un bout la rue Notre-Dame, et d'autre le dit Lespinay, 26-11-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus du Collège de Québec et missions de la Nouvelle-France {jésuites}. Laquelle déclaration étant relative à un emplacement sis en la Basse-Ville de Québec, sur lequel les Jésuites ont fait bâtir leur ancien magasin, et à un autre emplacement situé la Basse-Ville de Québec, sur lequel il y a une maison consistant en quatre grandes chambres dont deux sont à feu, cave et grenier avec un fournil sur lequel il y a une chambre haute, cave et grenier, le surplus étant occupé en une petite cour, tout lequel dit emplacement et maison tenant [...] joignant d'un côté la rue neuve et d'autre le magasin et emplacement de Montréal, d'un bout la rue Notre-Dame, et d'autre le dit Lespinay, 01-05-1683 {Genaple} Vente d'un emplacement situé en la Basse-Ville de Québec sur la rue Notre-Dame par la Compagnie de Jésus, à Philippe Gauthier époux de Marie Bazire mesurant 40 en largeur sur la rue Notre-Dame Sur soixante-douze pieds en longueur 22-05-1697 {Genaple} Contrat de vente par Jean Gobin, marchand bourgeois de Québec, au nom et comme tuteur des enfants mineurs du défunt Maître Philippe Gautier {Gauthier}, sieur de Comporté, écuyer, en son vivant conseiller du Roi et prévôt de la Maréchaussée en Nouvelle-France, au sieur Nicolas Pinaud {Pinault, Pineau, Pinot}, marchand bourgeois de Québec, d'un corps de logis en deux portions, dont l'une est sise rue Notre-Dame et l'autre rue du Perche en la Basse-Ville de Québec
37 #40 rue Notre-Dame	Cote : E1,S4,SS2,P38 27-12-1656 {Audouart} Vente d'un emplacement par le sieur de Charny à François Bissot 19-11-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par François Bissot un emplacement en la Basse-Ville. Contenant quarante-huit pieds ou environ de long sur trente [...] pieds de large joignant d'une part la maison des Gagnon et celle de Mathieu Hubou des Longchamps d'autre par le [...] magasin. D'un bout la rue Notre-Dame, d'autre le dit Sieur de là [...] Saint-Denis et encore d'autre part la rue neuve, à la charge d'un denier de cens pour son titre d'un emplacement de quatre-vingts pieds de long ou environ sur la largeur qui se rencontre entre la maison des Gagnon et le magasin vulgairement appelé le magasin neuf,

38 rue du Porche derrière 40 rue Notre-Dame	Maison Juchereau selon plan de 1650 trouvé dans Place-Royale, berceau d'une ville 1650- Noël Juchereau comprenant une maison de 16 pieds sur 16 pieds {extrait de : Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français : annexes} il hébergea les Ursuline à leur arrivé en 1639.
39 # 1 Place-Royale et 30 rue Notre-Dame	Cote : E1,S4,SS1,D252,P4; E1,S4,SS1,D252,P2; E1,S4,SS2,P177; E1,S4,SS1,D252,P3 09-11-1647 {Lecoustre} Marché pour la construction d'un magasin situé à Québec entre Martin Grouvel charpentier et Jean Bourdon commis général {représentant de la Communauté des Habitants} 20-11-1654 collationné le 09-08-1669 Concession par Jean de Lauzon, gouverneur à messire Charles de Lauzon, Chevalier, Seigneur de Charny, associé en la Compagnie de la Nouvelle-France. D'un emplacement entre le magasin dit le magasin neuf, appartenant à la Communauté des Habitants de la Nouvelle-France, et la maison des Gaignons, en la Basse-Ville de Québec contenant 80 pieds de longueur environ et telle largeur qu'il peut y avoir le long de 80 pieds depuis le magasin jusqu'à la maison des Gagnon 27-12-1656 {Louis Rouer} Contrat de vente par Charles de Lauzon, seigneur de Charny, à Jean Juchereau, écuyer, sieur de la Ferté, Nicolas Juchereau, écuyer, sieur de Saint-Denis, et François Bissot, sieur de la Rivière. D'une maison sise sur le quai en la Basse-Ville de Québec appeler le magasin neuf et l'emplacement entre le dit magasin neuf et la maison des frères Gagnon contenant 80 pieds de longueur ou environ et telle largeur qu'il peut avoir le long desdits 80 pieds avec une charpente d'une maison ou grange sur l'emplacement. Appartenant au vendeur par abjuration faite par le conseil établie à Charles Sevestre de la maison ou magasin neuf le 18 décembre 1655 et l'emplacement signé Lauzon le 20 novembre 1654 04-12-1655 collationné 14-08-1669 Enchère et sentence par d'adjudication au sieur Charles Sevestre, au nom de Charles de Lauzon, seigneur de Charny, du magasin situé sur le quai de la Basse-Ville de Québec et appartenant à la communauté, suite aux délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France, lequel Conseil ordonnant la mise en vente par licitation desdites propriétés signé Audouart le 29-12-1655 18-12-1655 Adjudication au Sieur de Charny d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec et bâtiment appelé le magasin neuf lequel dit Sieur de Charny en était propriétaire par acte d'adjudication qui en aurait été fait par le Conseil ci-devant établi pour la traite en date du dix-huit décembre mille six cent cinquante-cinq à feu Monsieur Charles Sevestre 19-12-1655 Déclaration de Charles Sevestre au profit du Sieur de Charny concernant un emplacement et bâtiment appelé le magasin neuf que lui dit Sevestre ni prétendait rien au dit emplacement et bâtiment, les dits actes et déclaration signée en fin Audouart {Audouard} au bas duquel est l'acte d'ensaisinement 21-12-1655 Quittance du sieur Charles Sevestre en faveur de Charles de Lauzon, seigneur de Charny, quant à l'acquisition du magasin neuf, faite par ledit de Lauzon sous le nom dudit Sevestre et adjugé le 18-12-1655 au sieur de Charny. 08-08-1667 {Rageot} Contrat de vente par Jean Juchereau, sieur de la Ferté {LaFerté}, Nicolas Juchereau de Saint-Denis et François Bissot, sieur de la Rivière à Maître Jean Talon, intendant en la Nouvelle-France. D'un emplacement et d'un vieux bâtiment sis à la place vulgairement appelée le magasin neuf en la Basse-Ville de Québec {Place-Royale} contenant 80 pieds de long ou environ et telle largeur que peut avoir le bâtiment. Joignant d'un côté le long de la grande rue de la Basse-Ville et par derrière le

	dit François Bissot vendeur et Mathieu Huboust dit Deslongchamps à cause de l'acquêt fait par le sieur de La Ferté d'un bout vers le nord le dit Bissot et d'autre bout le sieur Sevestre
40 #3-3A Place- Royale # 2149- 2150 80x24 24x20	Cote : E1,S4,SS1,D252,P4; E1,S4,SS1,D252,P2; E1,S4,SS2,P177; E1,S4,SS1,D252,P3; Cote : E1,S4,SS1,D252,P1; E1,S4,SS1,D337,P1; E1,S4,SS2,P110; E1,S4,SS2,P38 20-11-1654 collationné le 09-08-1669 Concession par Jean de Lauzon, gouverneur à messire Charles de Lauzon, Chevalier, Seigneur de Charny, associé en la Compagnie de la Nouvelle-France. D'un emplacement entre le magasin dit le magasin neuf, appartenant à la Communauté des Habitants de la Nouvelle-France, et la maison des Gagnons, en la Basse-Ville de Québec contenant 80 pieds de longueur environ et telle largeur qu'il peut y avoir le long de 80 pieds depuis le magasin jusqu'à la maison des Gagnon 27-12-1656 {Louis Rouer} Contrat de vente par Charles de Lauzon, seigneur de Charny, à Jean Juchereau, écuyer, sieur de la Ferté, Nicolas Juchereau, écuyer, sieur de Saint-Denis, et François Bissot, sieur de la Rivière. D'une maison sise sur le quai en la Basse-Ville de Québec appeler le magasin neuf et l'emplacement entre le dit magasin neuf et la maison des frères Gagnon contenant 80 pieds de longueur ou environ et telle largeur qu'il peu avoir le long desdit 80 pieds avec une charpente d'une maison ou grange sur l'emplacement. Appartenant au vendeur par abjuration faite par le conseil établie à Charles Sevestre de la maison ou magasin neuf le 18 décembre 1655 et l'emplacement signé Lauzon le 20 novembre 1654 05-06-1667 {Rageot} Vente d'un emplacement située en la Basse-Ville de Québec par Jean Juchereau de Laferté à Mathieu Huboust dit Deslongchamps contenant une place contenant vingt-trois pieds de long sur vingt pieds de large à prendre au-devant de ladite maison et joignant icelle d'une part, d'autre la grande place publique, d'un bout Jacques Sevestre, et d'autre bout ladite place 08-08-1667 {Rageot} Vente par Jean Juchereau sieur de la Ferté, Nicolas Juchereau sieur de Saint-Denis et François Bissot à Jean Talon d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant quatre-vingts pieds de long ou environ et telle largeur que peut avoir le dit bâtiment, joignant d'un côté la rue Notre-Dame, d'autres côtés François Bissot, en partie et partie Mathieu Hubou, à cause de son acquêt, d'un bout le dit Bissot, et d'autres bouts Jacques Sevestre, 08-08-1667 {Rageot} Contrat de vente par Jean Juchereau, sieur de la Ferté {LaFerté}, Nicolas Juchereau de Saint-Denis et François Bissot, sieur de la Rivière à Maître Jean Talon, intendant en la Nouvelle-France. D'un emplacement et d'un vieux bâtiment sis à la place vulgairement appelée le magasin neuf en la Basse-Ville de Québec {Place-Royale} contenant 80 pieds de long ou environ et telle largeur que peut avoir le bâtiment joignant d'un côté le long de la grande rue de la Basse-Ville et par derrière le dit François Bissot vendeur et Mathieu Huboust dit Deslongchamps à cause de l'acquêt fait par le sieur de La Ferté d'un bout vers le nord le dit Bissot et d'autre bout le sieur Sevestre 19-11-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par François Bissot, a déclaré un emplacement en la Basse-Ville contenant quarante-huit pieds ou environ de long sur trente [...] Pieds de large joignant d'une part la maison des Gagnon et celle de Mathieu Hubou des Longchamps d'autre par le [...] magasin. D'un bout la rue Notre-Dame, d'autre le dit Sieur de là [...] Saint-Denis {Denys} et encore d'autre part la rue neuve, pour son titre d'un emplacement de quatre-vingts pieds de long ou environ sur la largeur qui se rencontre entre la maison des Gagnon et le magasin vulgairement appelé le magasin neuf, 14-12-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales

	par Nicolas Juchereau, Sieur de Saint-Denis lequel déclare en une place de quatre-vingts pieds de long sur la moitié de l'espace qui se rencontre entre la maison des Gagnons et un vieux bâtiment vulgairement appelé le magasin Neuf. De présent appartenant à Messire Jean Talon, le dit tiers au dit Sieur de Saint-Denis appartenant par contrat d'acquêt passé par-devant Audouart, notaire, le vingt-sept décembre mille six cent cinquante-six. Tant pour le prix du dit emplacement que pour celui de ladite maison dite magasin Neuf à lui, à Jean Juchereau, Sieur de la Ferté, et François Bissot sur partie duquel dit tiers d'emplacement le dit Sieur de Saint-Denis {Denys} a fait construire conjointement avec le dit Sieur de la Ferté un corps de logis dont la moitié lui appartient, lequel consiste en une chambre basse et une haute à feux de cheminée, cave et grenier, avec un fournil à côté, le surplus étant occupé en cour, 28-03-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jean Levasseur, huissier au nom et comme procureur de messire Jean Talon intendant a déclaré que le dit seigneur possède une place avec un vieux bâtiment sur icelle située en la Basse-Ville. Contenant quatre-vingts pieds de long ou environ et telle largeur que peut avoir le dit bâtiment, joignant d'un côté la rue Notre-Dame, d'autres côtés François Bissot, en partie et partie Mathieu Hubou, à cause de son acquêt, d'un bout le dit Bissot, et d'autres bouts Jacques Sevestre. 12-08-1675 {Becquet} Contrat de vente par Jean Juchereau, sieur de la Ferté, veuf de feu Marie Giffard, à Pierre Picard, maître boulanger de Québec, et René Suraulne {de Suronne}, sa femme, d'une part d'un emplacement et d'une maison sise sur la place publique en la Basse-Ville de Québec, d'un coté à la maison de Jean Talon et d'autre à la partie du Sieur Pierre Nolan 03-10-1678 {Becquet} Quittance de Jean Juchereau, sieur de la Ferté {Laferté}, en faveur du sieur Jean Picard, bourgeois de Québec, fils et héritier de feu Pierre Picard, quant aux frais stipulés dans le contrat de vente passé le 12 août 1675 devant le notaire Romain Becquet { 18-05-1687 {Duquet} Vente d'une maison située a la Basse-Ville de Québec sur la place publique ou se tient le marché par Pierre Nolan et Catherine Houart son épouse à Mathieu-François Martin de Lino, marchand 04-11-1687 {Genaple} Contrat de vente par dame Madeleine de la Guide {LaGuide}, épouse du sieur Perrot, gouverneur de Montréal, au nom et comme procureure du sieur Jean Talon, intendant en la Nouvelle-France, au sieur Eustache Lambert Dumont, marchand bourgeois de Québec. D'un emplacement de 80 pieds de long par 24 pieds de large et d'une maison sise rue Notre-Dame en la Basse-Ville de Québec et un terrain de 24 pieds de long et 20 pieds en profondeur joignant par-devant la rue notre dame, d'autre bout ladite Place-Royale et par derrière la maison et terrain du sieur Le picard et Nolan 24-07-1723 {Dubreuil} Vente d'une maison et emplacement situé en la Basse-Ville sur la place publique par François-Mathieu Martin de Lino et Catherine Nolan son épouse à Nicolas Jérémie et Françoise Bourotte son épouse. Contenant 24 pieds deux pouces de front sur 40 pieds de profondeur consistant en deux chambres, une cuisine et un four joignant d'un coté la place publique et de l'autre la cour dud Gosselin d'un bout aux héritiers de feu Gilles Rageot notaire, et de l'autre au sieur de Grandmesnil
41 #3-3A Place- Royale	30-08-1648 {Lecoustre} Marché pour la construction d'une maison située au bas et proche du magasin de Québec entre Martin Grouvel, charpentier et Jean-Paul Godefroy Sieur d'aix, époux de Marie Madeleine Le Gardeur {trouvé dans Place-Royale, berceau d'une ville}
42	Cote : E1,S4,SS2,P59; E1,S4,SS1,D337,P2; E1,S4,SS1,D337,P3

Pas d'adresse située au-devant du 1 Place-Royale	01-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jacques Sevestre lequel déclare un emplacement sur lequel il a fait bâtir une charpente-six en la Basse-Ville. Contenant vingt-quatre pieds de longueur et vingt pieds de largeur tenant d'un côté à Monseigneur l'intendant à cause de son acquêt, d'autre à la grande place d'un bout ladite place et d'autre la rue Notre-Dame duquel emplacement le dit Sevestre n'a aucun titre pour ne l'avoir pu retirer du greffe de Monsieur Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur 30-09-1668 {Rageot} Contrat de vente par Jacques Sevestre, demeurant sur la Grande Allée, près de Québec, à messire Jean Talon, conseiller du Roi et intendant en la Nouvelle-France, d'un emplacement et d'une charpente de maison sis sur la grande place {Place-Royale} en la Basse-Ville de Québec consistant en 24 pieds de long par 20 de large tenant d'un côté l'intendant Talon d'autre bout la grande Place, d'autre la rue Notre-Dame 04-11-1687 {Genaple} Vente d'une mesure située en la Basse-Ville de Québec rue Notre-Dame par Madeleine Laguide et épouse de monsieur Perrot gouverneur de Montréal, son époux et procuratrice de Jean Talon, à Eustache Lambert dit Dumont marchand restant du magasin de Jean Talon incendier comprenant un espace de quatre-vingts pieds de long sur vingt-quatre de large ainsi qu'un emplacement situé au bout de ce dernier mesurant vingt-quatre pieds de longueur et vingt pieds de largeur
43 Place du marché dit aussi Place-Royale	Place du marché dit aussi Place-Royale Le terme de Place-Royale désigne, l'ensemble des édifices qui entourent la place où s'élève l'église Notre-Dame-des-Victoires. Concernant l'existence du premier marché public de la ville de Québec, il sera officialisé en 1676 {Monique La Grenade-Meunier. <i>La société de Place-Royale à l'époque de la Nouvelle-France</i>, Québec, Publications du Québec, 1992, p. 415}. Le remblayage du fossé entourant l'Habitation favorisa la construction de bâtiments commerciale et résidentielle. Une fois comblé, l'espace situé devant le magasin devient une place publique. C'est là que sont affichées les ordonnances du gouvernement et qu'on exécute les sentences publiques et que se déroulent les activités du marché qui commencent vers 1640. À partir des années 1650, la liberté de commerce, depuis 1648, et la proximité du port, attire de nombreux marchands. En 1680, le nombre de personnes vivant dans le secteur de la Place-Royale s'élève à 300, soit plus du double que 15 ans auparavant.
44 # 12 Place-Royale	Cote : E1,S4,SS2,P3 http://www.mcq.org/place-royale/lieux.php?id=10 La première habitation est érigée dès 1608, année de la fondation de Québec. Samuel de Champlain choisit ce site, car il présente de nombreux avantages géographiques et stratégiques. Le bâtiment sert de logis, d'entrepôt, de poste de traite et de défense. Cependant, comme l'habitation est construite en bois, elle résiste mal à l'hiver. Dès 1624, on érige donc exactement au même endroit une habitation en pierre aux fonctions identiques. Appartenant les dits bâtiments par donation que le Roy leur en a faite avec la propriété de ce pays en toute justice et seigneurie suivant son édit du mois de mai 1664, inscrit au commencement du dit terrier de laquelle déclaration le dit procureur fiscal a requis acte à lui octroyé pour servir ce qu'il appartiendra 05-10-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales

	par le sieur Peuvret, sieur de Mesnu, procureur fiscal de la Compagnie des Indes occidentales, laquelle étant relative à des terrains situés à Québec sur lesquels il y a un corps de logis près du fort, un autre corps de logis et deux petites tours contiguës à celui servant de magasin à la Basse-Ville, la plate-forme étant en sa devanture . Le procureur fiscal de la Compagnie des Indes occidentales, seigneurs de ce dit pays, déclare que nos dits seigneurs sont propriétaires et possesseurs d'un corps de logis et deux petites tours. Elles sont contiguës à icelui servant de magasin en la Basse-Ville et de la plate-forme étant en la devanture d'icelui sur laquelle y a {blanc} et pièces de canon et batterie et {blanc} pièces de canon sous affût pour la défense de la rade de cette ville, le dit magasin et plate-forme joignant d'un côté la place publique de la Basse-Ville d'autre la rue dite « sous le fort » en partie et parti Charles Gautier, d'un bout la rue Notre-Dame et d'autre la grève, Entre les années 1630 et 1640, les alentours de l'Habitation dite habitation de Champlain, on ne peut pas vraiment dire que l'endroit est vraiment aménagé malgré la gouverne de Charles Huault de Montmagny, arrivé en 1636. Par contre, on lui doit l'esquisse d'une organisation urbaine avec le tracé des rues et le lotissement des terrains de la Place-Royale. C'est en 1620 que Champlain commença l'érection de la petite forteresse qu'il appela plus tard le fort Saint-Louis en la haute ville. Il fut rasé 1626 et recommencé dans des proportions plus considérables. Délaissant le bâtiment sur la rive du St-Laurent, Champlain habita ce fort quelque temps avant la prise de Québec par les Kirke, en 1629, et l'habita de nouveau suite à son retour de France en 1633. C'est pourquoi la première habitation de Champlain servit momentanément de magasin du Roy. Mais malgré d'importantes réparations faites au magasin en 1644 la Communauté des Habitants en fit construire un autre dès 1647 un deuxième, au nord de la place publique. Mais ce »magasin neuf « est vendu dès 1655 à un particulier. Le magasin de 1633 est donc à nouveau l'unique entrepôt de la Communauté. Vers 1666, on remplace aussi la batterie de 1633 par une autre qui est bien visible sur les plans de la ville tracés dans les années 1670. http://www.historymuseum.ca/cmc/vmnf/champlain/bat2d_fr.shtml : L'archéologie du site L'aile sud - cet ancien magasin n'était plus en 1633 qu'une cave a été rebâtie. Concernant le corps central, il semble que les travaux aient engendré une reprise des murs jusqu'à leur base à certains endroits. Il se peut que le corps central ait été recouvert d'une toiture en ardoise lors de ces travaux, mais il est également possible que les ardoises de la collection archéologique proviennent d'une réfection ultérieure, peut-être celle de 1644. Quant à l'aile nord, il pourrait bien s'agir d'une construction postérieure non seulement aux travaux de 1624-1628, mais aussi à ceux de 1633-1635. En effet, le bâtiment retrouvé sur le terrain avait une cave. Or, la légende d'un des plans que Bourdon a tracé vers 1635 et d'autres documents postérieurs indiquent que cette aile a une fonction strictement résidentielle. La construction de ce mur de l'aile nord semble avoir coupé tous les sols accumulés à cet endroit depuis la préhistoire jusques et y compris les travaux entrepris en 1633. Ceci implique que le bâtiment relevé par Bourdon vers 1635, sans doute tout neuf, a été remplacé ultérieurement par un autre, soit celui retrouvé sur le terrain. Les assises inférieures des longs murs de ce dernier sont en pierre calcaire, les autres étant constituées d'un mélange de schiste et de calcaire. http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-616/Place-Royale_%C3%A0_Qu%C3%A9bec,_l%E2%80%99origine_d%E2%80%99une_ville.html#.VL6-9tKG_Ss

45 #32 rue Sous-le- Fort	Cote : E1,S4,SS2,P197 08-05-1659 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson gouverneur à Charles Gauthier tenant d'un côté à l'entrée du dit magasin, d'autre côté la place et plate-forme, par-devant et de front sur la rue dite Sous-le-Fort et par derrière la cour du dit magasin, ladite place contenant vingt pieds de front sur vingt-quatre de profondeur 10-07-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Charles Gaultier, lequel a déclaré une place en la Basse-Ville de Québec proche du grand magasin. Tenant d'un côté à l'entrée du dit magasin, d'autre côté la place et plate-forme, par-devant et de front sur la rue dite Sous-le-Fort et par derrière la cour du dit magasin, la dite place contenant vingt pieds de front sur vingt-quatre de profondeur sur lequel emplacement le dit Sieur Gaultier a fait bâtir une maison consistante en une chambre à feu et cabinet, cave et grenier
46 Pas d'adresse située à côté du 32 rue Sous-le- Fort	Cote : E1,S4,SS2,P221 04-02-1662 ratifier 19-01-1663 Concession par Monsieur Davaugour, gouverneur à Toussaint Toupin d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec derrière le grand magasin du côté du sud-ouest pour s'en servir lui et ses hoirs jusqu'à ce que les seigneurs de ce pays veuillent faire bâtir ou construire quelque bâtiment auquel cas il sera tenu de la délaisser, 23-10-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Toussaint Toupin, habitant, laquelle déclaration étant relative à une place contenant vingt-sept pieds de front sur quarante et un de profondeur située par-devant la rue Notre-Dame et par derrière la côte de la Montagne en la Basse-Ville de Québec, sur laquelle il y a une maison, et à une place de terre sise en la Basse-Ville de Québec, derrière le grand magasin .
47 #105 Côte de la Montagne	30-10-1651 {Audouart} Dépôt d'une concession d'une place située dessous le Sault au Matelot par la compagnie de la Nouvelle-France à Zacharie Cloutier
48 Parc La Cetière face au 42 rue Notre- Dame	Cote : E1,S4,SS2,P11; E1,S4,SS2,P12 15-06 1655 Concession par Monsieur de Lauzon, gouverneur à Jacques Maheux d'un emplacement contenant huit toises et demie {54 pieds} ou environ de front sur la rue Notre-Dame, en la Basse-Ville de Québec et de profondeur depuis la dite rue jusqu'au grand chemin [...] tendant de la basse à la haute ville 12-10-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Anne Convent, femme d'Étienne Blanchon dit Larose, auparavant veuve de feu Jacques Maheu {Maheux}, laquelle déclare la moitié d'une place située sur le quai et Basse-Ville de Québec, rue Notre-Dame. Contenant huit toises et demie ou environ de front sur la rue [...] Et de profondeur depuis la dite rue jusqu'au grand chemin [...] tendant de la basse à la haute ville tenant d'un côté au [...] de la dite rue et d'autre côté à Jean Maheu {Maheux}, son fils [...] La dite place a été partagée sur laquelle place la dite Anne Convent [...] appartenant consistant en une chambre [...] avec cour et grenier, deux boutiques sur le pignon avec une réserve à côté 12-10-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jean Maheu {Maheux}, lequel déclare la moitié d'une place de terre située en la Basse-Ville de Québec, rue Notre-Dame. Contenant huit toises ou environ de front sur ladite rue et de profondeur jusqu'au chemin de tendant de ladite Basse-Ville à la haute ville tenant d'un côté à Étienne Blanchon, mari en secondes noces de Anne Convent,

	d'autres côtés la maison de Philippe Neveu, Sur lequel a déclaré avoir sur ladite place une maison consistant en une chambre basse et une haute avec cheminée, une cave dessous, et grenier dessus avec un bûché et un fournil dessus ayant sortie par derrière jusqu'à la rue qui tend de ladite basse à la haute ville, Le feu déclaré en 1682 avait pris naissance en la résidence d'Étienne Blanchon et s'est étendu en la Basse-Ville de Québec. Selon le grand-voyer Robinau de Bécancour, 55 maisons furent la proie des flammes.
49 Parc La Cetière, face à la rue du Porche	Cote : E1,S4,SS2,P148 30-06-1653 Concession par monsieur de Lauzon, gouverneur à Antoine Le Boesme dit Lalime, armurier d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant 36 pieds de largeur et de profondeur sur ladite rue Notre-Dame jusqu'à la rue de la basse à la haute ville 19-11-1654 {Audouart} Vente par Antoine le Boesme dit Lalime, maître armurier à Jacques Loyer sieur de Latour d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant 36 pieds ou environ de front et de profondeur jusqu'à la rue de la basse à la haute ville {Gourdeau} Échange par Jacques Loyer et Philippe Neveu Cohéritier de Charles Sevestre de 12 pieds de large en la Basse-Ville de Québec 17-03-1662 Concession par Dubois Davaugour à Jacques Loyer sieur de Latour pour l'ajout d'un pied d'un pied pour le tour de ladite maison 14-01-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jacques Loyer, Sieur de Latour, lequel déclare un emplacement contenant vingt-quatre pieds ou environ de front et de profondeur jusqu'à la rue de la basse à la haute ville. Sur lequel emplacement y a une maison consistante en une chambre, cave et grenier, le surplus du dit emplacement sois 12 pieds ayant été par lui baillé à titre d'échange au dit Sieur Philippe Neveu le surplus étant occupé en cour joignant d'un côté Philippe Neveu, d'autres côtés le dit Sieur de Latour, par-devant la rue Notre-Dame et par derrière ladite rue montante,
50 Parc La Cetière, face au 30 rue Notre-Dame	Cote : E1,S4,SS2,P148; E1,S4,SS1,D306,P2; E1,S4,SS2,P183; E1,S4,SS2,P68 25-04-1650 expédier de Paris, confirmé le 10-09-1653 à Charles Sevestre d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant quatre perches {72 pieds} de terre de front, et de profondeur jusqu'à la rue montante de la haute à la Basse-Ville. et par un acte étant en marge d'icelui en date du dixième septembre mille six cent cinquante-cinq, signé de Lauzon 04-02-1662 {Goudeau de Beaulieu} Partage de deux terres situées en la côte et seigneurie de Lauzon et de corps de logis située en la Basse-Ville de Québec entre Charles Gauthier, Denis Duquet et Catherine Gauthier son épouse, Denis-Joseph Ruette-Dauteruil, curateur par justice pour le partage des enfants mineurs de défunt Guillaume Gauthier de Lachesnaye; savoir Ignace Gauthier, Pierre Gauthier et Anne Gauthier, Philippe Neveu et Denise Sevestre son épouse, épouse antérieure d'Antoine Martin de Montpellier, Étienne Lessart et Marguerite Sevestre, son épouse, Jacques Loyer de Latour et Marie Madeleine Sevestre son épouse et Louis Rouer de Villaray, lieutenant et Catherine Sevestre son épouse. Acquisition par héritage par partage entre lui à cause de demoiselle Marie Madeleine Sevestre, sa femme, faite avec ses cohéritiers en la succession du dit défunt Charles Sevestre, contenant de quarante-six ou quarante-sept pieds de front sur la rue Notre-Dame, et de profondeur jusqu'à la rue montante de la haute à la Basse-Ville. Faisant partie d'un emplacement de quatre perches de terre de front à feu Charles Sevestre, par titre de concession de la

	Compagnie expédié à Paris le vingt-cinquième avril mille six cent cinquante sur lesquels y a moitié d'un corps de logis, consistant en une chambre basse, une chambre haute, cave et grenier, et un petit magasin, à côté du dit corps de logis, le surplus étant occupé en cour et jardin joignant d'un côté le dit Sieur de Latour, d'autre côté la veuve et héritier Guillaume Gaultier et Étienne de Lessart {Lessard}, 02-12-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Philippe Neveu lequel a déclaré une maison et place attenante sise en la Basse-Ville, joignant d'un côté la maison de feu Jean Maheu {Maheux}, d'autre côté Jacques Loyer, Sieur de Latour, par-devant sur la rue Notre-Dame, et par derrière la rue montante à la haute ville, icelle maison et place à lui appartenant par contrat d'échange passé entre lui et le dit Sieur de Latour 14-01-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jacques Loyer, sieur de Latour, déclare un emplacement contenant quarante-six ou quarante-sept pieds de front sur la rue Notre-Dame, et de profondeur jusqu'à la rue montante de la haute à la Basse-Ville, faisant partie d'un emplacement de quatre perches de terre de front à feu Charles Sevestre. Sur lesquels y a moitié d'un corps de logis consistant en une chambre basse, une chambre haute, cave et grenier, et un petit magasin, à côté du dit corps de logis, le surplus étant occupé en cour et jardin joignant d'un côté le dit Sieur de Latour, d'autre côté la veuve et héritier Guillaume Gaultier et Étienne de Lessart {Lessard}, icelle dite portion appartenant au dit Sieur de Latour tant par partage entre lui, à cause de demoiselle Marie Madeleine Sevestre, sa femme, faite avec ses cohéritiers en la succession du dit défunt Charles Sevestre, que par échange par lui fait avec le dit Sieur Neveu, l'un des dits cohéritiers, 24-02-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Étienne Lessard, lequel déclare haute portion de cave, une portion de grenier, la moitié en un petit corps de logis servant de boulangerie et le quart en une cour, le tout faisant la quatrième partie de la maison et cour ci-devant. Appartenant à défunt Maître Charles Sevestre, ci-devant lieutenant particulier en cette juridiction, ladite maison sise en la Basse-Ville, rue Notre-Dame, et ladite portion de maison ci-dessus déclarée appartenant au dit Sieur Lessard {Lessard} à cause de Marguerite Sevestre, sa femme, fille et héritière du dit défunt Sieur Sevestre, 27-04-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Guillaume Feniou, bourgeois de cette ville, lequel a cause de Marie Anne Gaultier, sa femme, tant pour lui que pour Ignace et Pierre Gaultier, ses beaux-frères, enfants et héritiers de défunt Guillaume Gaultier, Sieur de Lachesnaye, et de demoiselle Esther de Lambourg, sa veuve. Lequel déclare une chambre basse à feu, une portion de cave et une portion de grenier, la moitié en un petit corps de logis servant de boulangerie et le quart en une cour, le tout faisant la quatrième partie de la maison et cour ci-devant appartenant à défunt Monsieur Charles Sevestre, ci-devant lieutenant particulier en cette juridiction, ladite maison sise en la Basse-Ville, rue Notre-Dame à cause de défunte Marie Pichon, veuve du Sieur Sevestre, et à chacun des dits enfants Gaultier, 11-01-1671 {Becquet} Contrat de vente par Marie Sevestre, veuve de feu Jacques Loyer, de son vivant sieur de la Tour {LaTour}, demeurant à Québec, au sieur Étienne Landron {Landeron}, bourgeois de Québec, de la moitié d'un hangar et du terrain derrière le dit hangar sis rue Notre-Dame en la Basse-Ville de Québec 07-04-1683 {Rageot} Contrat de vente par le sieur Étienne de Lessard et Marguerite Sevestre, sa femme, demeurant en la paroisse de Sainte-Anne, aux sieurs François Hazeur et Étienne Landron {Landeron}, bourgeois de Québec, de la moitié d'un emplacement sis rue Notre-Dame en la Basse-Ville de Québec tenant d'un côté Pierre Soumande et d'autre à Louis de Niort sieur de Lanoraye, d'un bout la rue Notre-Dame et d'autre la rue montante de cette Basse-Ville
51	Cote : E1,S4,SS2,P4

#27-29 rue Notre-Dame	09-11-1650 {Audouart} ratifier 24-03-1653 Cession de terre située aux bords du grand fleuve St-Laurent située et appelé le lieu de Laforge par les représentants de la Compagnie de Nouvelle-France soit René Robineau, écuyer, Sieur de Bécancourt et Monsieur Olivier Letardif à Pierre Soumande maître Taillandier. Contenant cinquante-cinq pieds de terre sis sur le bord du grand fleuve à Québec où était dès lors le lieu de la Pointe de la côte que le dit Soumande {Soumande} a déserté [...] de la forge et de même longueur, 05-10-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Pierre Soumande, habitant, laquelle déclaration étant relative à un terrain situé sur le bord du grand fleuve Saint-Laurent à Québec et à un autre sur le quai de Québec, dans la Basse-Ville de Québec, sur lequel il y a une maison
52 #27-29 rue Notre-Dame	{extrait : Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français : annexes} Personne ayant demeuré sur ce lot : 1608- Jean Duval, serrurier 1608- Antoine Natel, serrurier Forge selon plan de 1650 trouvé dans Place-Royale, berceau d'une ville
53 #23-25 rue Notre-Dame	Cote : E1,S4,SS2,P4; E1,S4,SS2,P5 22-11-1653 Concession par Monsieur de Lauzon gouverneur à Jamen Bourguignon, forgeron, époux de Claire Morin d'une maison située sur le quai de Québec attenant icelui [...] au dit Soumande par les sieurs Robineau et Letardif jusque [...] trente-six pieds de face le dit bâtiment compris et de profondeur par derrière à la réserve de seize pieds de front par le dit Bourguignon vendu au Sieur Thierry de Lestre 08-10-1656 {Louis Rouer} Vente par James Bourguignon à Thierry de Lestre un emplacement située en la Basse-Ville de Québec contenant seize pieds de front sur la rue Notre-Dame sur l'espace qu'il [...] au pied de la côte faisant [...] accordé par feu Monsieur de Lauzon {Lauzon} à défunt Jamen Bourguignon par titre en date du vingt-deuxième novembre 1653. D'un côté au dit Bourguignon [...] à Henri Pinguet par-devant ladite rue et par derrière [...] du quai de Québec au port, 05-09-1658 {Audouart} Vente par Jamen Bourguignon à Pierre Soumande maître taillandier d'une maison située sur le quai de Québec attenant icelui [...] au dit Soumande {Soumande} par les sieurs Robineau et Letardif jusque [...] trente-six pieds de face le dit bâtiment compris et de profondeur par derrière. À la réserve de seize pieds de front par le dit Bourguignon vendu au Sieur Thierry de Lestre {Delestre} sur laquelle dite place le dit Sieur de Lestre {Delestre} a déclaré avoir [...] Et bâtir une maison occupant ladite largeur seize pieds [...] laquelle, il fait sa résidence et qui consiste en une chambre basse une haute à feu cave dessous grenier dessus derrière laquelle est un fournil attenant ladite maison, le surplus de ladite place en profondeur étant en cour et jardin fermé de pieux, 05-10-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Thierry de Lestre lequel avoue une place située en la Basse-Ville de Québec contenant seize pieds de front sur la rue Notre-Dame sur l'espace qu'il [...] au pied de la côte
54 #74-76 Côte de la	Cote : E1,S4,SS2,P30 24-07-1661 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur à Noël Pinguet contenant trente-six pieds de front sur la grande rue Notre-Dame et autant par

Montagne	derrière, sur le chemin tendant de la Basse-Ville à la haute ville, joignant d'un côté Thierry de Lestre {Delestre} Le Vallon, d'autres côtés à la maison de Robert Paré, 16-11-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Noël Pinguet lequel déclare une place sise en la Basse-Ville de Québec contenant trente-six pieds de front sur la grande rue Notre-Dame et autant par derrière, sur le chemin tendant de la Basse-Ville à la haute ville, joignant d'un côté Thierry de Lestre {Delestre} Le Vallon, d'autres côtés à la maison de Robert Paré. Sur laquelle place a déclaré avoir fait bâtir une maison consistante en deux chambres basses à feu deux cabinets, cave dessous, et grenier dessus et le reste par derrière étant en cour, ensemble de faire construire une muraille pour soutenir la rue tendant de la basse à la haute ville de cinq pieds de hauteur dans l'année prochaine
55 #19 rue Notre- Dame	Cote : E1,S4,SS2,P176 14-06-1655 Concession par Monsieur de Lauzon, gouverneur à Jean L'épée d'un emplacement situé en la Basse-Ville de Québec contenant quarante pieds de long sur vingt de large tenant d'un côté à Toussaint Toupin, d'autre Noël Pinguet, par-devant la rue Notre-Dame, et par derrière à la rue tendant de la basse à la haute ville 28-03-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Étienne Lessard, au nom et faisant pour Robert Paré lequel déclare que le dit Paré possède un emplacement contenant quarante pieds de long sur vingt de large situé en la Basse-Ville. Sur lequel il a fait bâtir une maison consistante en une chambre à feu, cave et grenier, tenant d'un côté à Toussaint Toupin, d'autre Noël Pinguet, par-devant la rue Notre-Dame, et par derrière à la rue tendant de la basse à la haute ville, de laquelle déclaration le dit Lessard au dit nom nous a requis acte pour servir au dit Paret ce qu'il appartiendra, sur quoi, Oûi le procureur fiscal, nous avons accordé le dit acte au dit Paret
56 Pas d'adresse à côté du 46-66 Côte de la Montagne	Redoute selon plan de 1650 trouvé dans Place-Royale, berceau d'une ville
57 #15-17 rue Notre- Dame	Cote : E1,S4,SS2,P221 15-06-1655 Concession par Monsieur de Lauzon, gouverneur à Toussaint Toupin consistant en une place sise en la Basse-Ville contenant vingt-sept pieds de front sur quarante et un de profondeur tenant d'un côté le Sieur Charon et d'autre côté Robert Paré, par-devant la rue dite Notre-Dame, et par derrière la rue allant de la basse à la haute ville 16-04-1660 {Audouart} Vente par Toussaint Toupin et Marguerite Boucher son épouse à Claude Charron dit Labarre, d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant treize pieds de front sur quarante et un de profondeur 23-10-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Toussaint Toupin, lequel déclare une place sise en la Basse-Ville contenant vingt-sept pieds de front sur quarante et un de profondeur tenant d'un côté le Sieur Charon, et d'autres côtés Robert Paré, par-devant la rue dite Notre-Dame, et par derrière la rue allant de la basse à la haute ville. Sur laquelle le dit Toupin a déclaré avoir une maison consistante en une chambre basse à feu et une autre à côté une allée entre les deux avec

	une cave dessous et grenier dessus.
58 #9-11-11 ½ rue Notre- Dame	Cote : E1,S4,SS2,P132; TP1,S28,P186 Concession par Monsieur de Lauzon ou Monsieur de Charny à Claude Charron d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec. Contenant quarante-cinq pieds ou environ de front et de profondeur jusqu'à la petite Ruette qui court de la basse à la haute ville, titre qui se trouve avoir été perdu par la prise au dit Sieur de Charny par les Espagnols entre les mains duquel il l'avait mis pour en poursuivre la ratification que par acquisition qu'il aurait faite de treize pieds de front sur quarante et un de profondeur faisant partie du dit emplacement du dit Toupin par contrat passé par-devant Audouart 16-04-1660 {Audouart} Vente par Toussaint Toupin et Marguerite Boucher son épouse à Claude Charron dit Labarre, d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant treize pieds de front sur quarante et un de profondeur 13-09-1664 Arrêt permettant au sieur Claude Charron d'une part et Charles Roger d'autre pour raison de certain petit chemin de 5 pieds gardés entre leurs maisons pour la commodité publique. Le Conseil a ordonné que ledit sieur Charron puisse bâtir sur son ancienne place et s'avancer sur ledit petit chemin en le laissant par lui large de cinq pieds de roi au droit de l'ancienne maison dudit Roger et lui par le bout d'en bas et l'entretenant ainsi qu'il est obligé par le titre de concession qui lui a été donné de ça dite place. 22-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Claude Charron, marchand, lequel déclare un emplacement sis en la Basse-Ville contenant quarante-cinq pieds ou environ de front et de profondeur jusqu'à la petite Ruette qui court de la basse à la haute ville. Joignant, d'un côté, Toussaint Toupin, d'autre la rue et carrefour de Sous-le-Fort, par-devant la rue Notre-Dame et par derrière ladite Ruette, sur lequel dit emplacement le dit Sieur Charron a fait bâtir et édifier une maison consistante en deux étages sous lesquels il y a cave et grenier dessus, dont acte, à la charge de la conservation de ladite Ruette et depuis un extrait des places concédées par Monsieur Dargenson {Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson}, ci-devant gouverneur de ce pays, au pied duquel état de ratification qui en a été faite par les directeurs de l'ancienne Compagnie le seizième avril mille six cent soixante et un signé A. Cheffaut
59 #44-46 rue Sous- le-Fort	Cote : E1,S4,SS2,P15 15-10-1658 ratifier 31-10-1658 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson à Pierre Nolin d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec. Contenant trente-deux pieds de long ou environ [...] qui seront depuis la rue dite Sous-le-Fort [...] descend de la haute à la Basse-Ville par le petit chemin [...]. La dite place et celle du Sieur Charon tenant d'un côté la maison de Pierre Duquet, notaire, d'autre le dit chemin, par-devant la rue dite Sous-le-Fort, et par derrière le pied de ladite côte, 04-05-1660 Mariage de Charles Roger et Marie Gachet veuve de Pierre Nolin dit Lafougère; ladite place appartenant au dit Roger à cause de Marie Gashet {Gachet}, veuve de Pierre Nolin dit la Feugère {LaFougère}, à présent sa femme, qui avait avec le dit feu Lafeugère don mutuel entre vif par contrat de mariage 15-10-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Charles Roger Descolombiers, lequel déclare une place située en la Basse-Ville de Québec. Contenant trente-deux pieds de long ou environ [...] qui seront depuis la rue dite Sous-le-Fort [...] descend de la haute à la Basse-Ville par le petit chemin [...]. La dite place et celle du Sieur Charon tenant d'un côté la maison de Pierre Duquet, notaire, d'autre le dit chemin, par-devant la rue dite Sous-le-Fort, et par derrière le pied de ladite côte, ladite place appartenant au dit Roger à cause de Marie Gashet {Gachet},

	veuve de Pierre Nolin dit la Feugère {LaFougère}, à présent sa femme le dit des Colombiers a déclaré avoir deux corps de logis consistants l'un en trois chambres basses. En l'une desquelles il y a une cheminée cave dessous et grenier dessus l'autre logis consistant, en un cellier deux chambres et deux fours et le reste de la maison non achevé,
60 #48 Sous-le-Fort	Cote : E1,S4,SS2,P198 Reprise de possession par Charles Aubert de Lachesnaye en était propriétaire comme étant créancier et procureur des autres créanciers de Guillaume Audouart, ci-devant notaire, lequel dit Audouart en aurait obtenu titre de concession qui n'a pu être recouvré, 17-09-1665 {Fillion} Accord entre Charles Aubert de Lachesnay, Jean Grignon et Guillaume Feniou Vente par Charles Aubert de Lachesnaye à Claude Feniou d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant seize pieds de large sur la rue dite Sous-le-Fort et de profondeur jusqu'à la petite rue montante de ladite Basse-Ville à la haute joignant d'un côté Charles Roger d'autre côté le Sieur Simon Denis 1666 {Fillion} Vente par Guillaume Feniou à Pierre Duquet d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant seize pieds de large sur la rue dite Sous-le-Fort et de profondeur jusqu'à la petite rue montante de ladite Basse-Ville à la haute joignant d'un côté Charles Roger d'autre côté le Sieur Simon Denis 10-07-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par maître Pierre Duquet, notaire a déclaré un emplacement sis en la Basse-Ville. Consistant en seize pieds de large sur la rue dite Sous-le-Fort et de profondeur jusqu'à la petite rue montante de ladite Basse-Ville à la haute joignant d'un côté Charles Roger d'autre côté le Sieur Simon Denis, sur lequel dit emplacement est une maison consistante en une chambre à feu, un cabinet cave et grenier, le surplus n'étant encore occupé,
61 # 50-52 Sous-le-Fort	Cote : E1,S4,SS2,P156; E1,S4,SS1,D261,P1; E1,S4,SS1,D260,P4; E1,S4,SS1,D260,P1 Cote : E1,S4,SS1,D260,P2 30-06-1655 ratifier 06-03-1656 Concession par monsieur de Lauzon, gouverneur à Simon Denis Sieur de la Trinité, lequel a déclaré une maison ci-devant dite la boulangerie sise en la Basse-Ville, en vertu de concession qui lui en aurait été faite par feu Monsieur de Lauzon, ladite ratification portant concession du derrière de ladite maison et d'un passage de six pieds au bout d'icelle pour y aller. 21-02-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Simon Denis, Sieur de la Trinité, lequel a déclaré une maison ci-devant dite la boulangerie sise en la Basse-Ville, la dite ratification portant concession du derrière de ladite maison et d'un passage de six pieds au bout d'icelle pour y aller. sur laquelle dite place il aurait fait bâtir de charpente et couvrir un grand corps de logis encore non parachevé, ladite place contiguë avec ladite maison dite la boulangerie et place au derrière d'icelle, et le tout ensemble joignant d'une part ladite rue montante de la basse à la haute ville, d'autre la maison de Charles Cadieux, et d'alignement de la rue dite Sous-le-Fort, d'autre le bas de la côte du dit fort, et d'autre la maison de madame Pierre Duquet, notaire 1686 Pierre Duquet demeure encore rue Sous-le-Fort Cote : TL5,D183 18-09-1699 {Rageot} Contrat de vente par le sieur Jean Jung, marchand de Québec,

	comme ayant épousé Marie Chasle, fille du défunt Claude Chasle et d'Andrée l'Épine {Lépine}, ses père et mère, et comme subrogé tuteur de Claude Chasle, fils mineur desdits défunts, par le sieur Pierre Prudhomme, et par sieur Nicolas Pré, comme ayant épousé Anne Chasle et Élisabeth Chasle, respectivement, filles desdits défunts, à Étienne Thibierge {Thibierge, Thivierge}, bourgeois de Québec, de la moitié d'un emplacement sis rue Sous-le-Fort en la Basse-Ville de Québec. Mesurant en son entier 49 pieds 9 pouces de front sur 38 pieds de profondeur joignant d'un côté Jean L'Archevesque dit grand pré 22-07-1706 {Barbel} Contrat de vente par Florent de La Cetière, notaire royal demeurant en la Prévôté de Québec, comme procureur de Marie Chasle, veuve du feu sieur Jean Jung, de son vivant marchand bourgeois en la ville de Bordeaux en l'ancienne France, au sieur Claude Chasle, demeurant ordinairement à Ville-Marie en l'île de Montréal, de la moitié d'une maison sise rue Sous-le-Fort en la Basse-Ville de Québec 22-07-1706 {La Cetière} Contrat de vente par le sieur Étienne Thibierge {Tibierge, Thivierge}, bourgeois demeurant rue Sous-le-Fort en la Basse-Ville de Québec, au sieur Claude Chasle, arquebusier demeurant à Ville-Marie en l'île de Montréal, de la moitié d'une maison sise rue Sous-le-Fort en la Basse-Ville de Québec 22-09-1706 {Lepailleur} Contrat de vente par Anne Chasle, veuve du feu sieur Pierre Prudhomme, de son vivant maître arquebusier et bourgeois de Québec, en son nom et comme mère et tutrice naturelle de leurs enfants, au sieur Claude Chasle, son frère, arquebusier de Québec, de la moitié d'une maison sise rue Sous-le-Fort en la Basse-Ville de Québec
62 #52 Sous-le-Fort	Boulangerie selon plan de 1650 trouvé dans Place-Royale, berceau d'une ville
63 #58 Sous-le-Fort	Cote : E1,S4,SS2,P156 07-11-1658 par Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson à Simon Denis sieur de la Trinité pour l'emplacement entre la susdite maison et le pied de la côte du fort suivant l'alignement de la rue, ladite place. Contenant environ dix toises {63.90 pieds} de longueur et de largeur jusqu'à la rue montante de la haute à la Basse-Ville, joignant d'une part ladite rue montante de la basse à la haute ville, d'autre la maison de Charles Cadieux, et d'alignement de la rue dite Sous-le-Fort, d'autre le bas de la côte du dit fort, et d'autre la maison de madame Pierre Duquet, notaire, 21-02-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Simon Denis, Sieur de la Trinité, lequel a déclaré une maison ci-devant dite la boulangerie sise en la Basse-Ville, la dite ratification portant concession du derrière de ladite maison et d'un passage de six pieds au bout d'icelle pour y aller. sur laquelle dite place il aurait fait bâtir de charpente et couvrir un grand corps de logis encore non parachevé, ladite place contiguë avec ladite maison dite la boulangerie et place au derrière d'icelle, et le tout ensemble joignant d'une part ladite rue montante de la basse à la haute ville, d'autre la maison de Charles Cadieux, et d'alignement de la rue dite Sous-le-Fort, d'autre le bas de la côte du dit fort, et d'autre la maison de madame Pierre Duquet, notaire, 27-07-1671 {Rageot} Vente d'une maison dite la Boulangerie situé sur la rue Sous-le-Fort par Simon Denis de Latrinité à Romain Becquet, notaire 16-12-1671 {Duquet} Vente d'un emplacement situé en la Basse-Ville de Québec rue Sous-le-Fort par Romain Becquet notaire et Romaine Boudet son épouse à Jacques Boisel

	11-01-1678 {Duquet} Vente d'un emplacement situé en la Basse-Ville de Québec rue Sous-le-Fort par Jacques Boisel à Romain Becquet 18-09-1699 {Rageot} Vente d'une moitié d'un emplacement situé rue Sous-le-Fort par Jean Jung, marchand, et Marie Chasle son épouse, fille du défunt Claude Chasle, bourgeois de Québec, et d'Andrée l'Épine {Lépine}, comme subrogé tuteur de Claude Chasle, Pierre Prudhomme et Anne Chasle, Nicolas Pré et Élisabeth Chasle son épouse, à Étienne Thibierge 22-07-1706 {Barbel} Vente d'une partie de maison située rue Sous-le-Fort par Florent de Lacetière notaire Royal au nom et comme procureur de Marie Chasle, veuve de Jean Jung, à Claude Chasle, arquebusier 22-07-1706 {LaCetière} Contrat de vente par le sieur Étienne Thibierge {Thibierge, Thivierge}, bourgeois demeurant rue Sous-le-Fort en la Basse-Ville de Québec, au sieur Claude Chasle, arquebusier demeurant à Ville-Marie en l'île de Montréal, de la moitié d'une maison sise rue Sous-le-Fort en la Basse-Ville de Québec appartenant à la succession de feu Claude Chasle et Andrée Lépine. La maison consistant en son total de 49 pieds 9 pouces de front sur la Rue Sous-le-Fort ayant d'un côté Joseph Riverin et d'autre côté au vendeur par-devant la rue Sous-le-Fort et par derrière les représentants d'André de Chaulne tailleur d'habit et Marie-Louise Lemelin 22-09-1706 {Lepailleur} Vente d'une part d'une maison située en la ville de Québec, rue Sous-le-Fort par Anne Chasle veuve de Pierre Prudhomme, maître arquebusier et fille de Claude Chasle et Andrée Lépine, tant en son nom que comme tutrice des enfants issus de son mariage, à Claude Chasle, arquebusier, son frère.
64 #21 Sous-le-Fort	Cote : E1,S4,SS2,P156 27-10-1660 ratifier 16-04-1661 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson à Simon Denis sieur de la Trinité d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec au lieu nommé la Pointe des Roches , consiste en six toises {38.3 pieds} de large sur huit {51 pieds} de long pour y bâtir une tour de pierre à chaux et à sable pour fortifier le dit lieu, et sur icelle faire un moulin à vent, à la charge que ladite tour de moulin servira à la défense de la Basse-Ville quand besoin sera et qu'il sera laissé au-devant d'icelle la place convenable pour bâtir et construire une plate-forme pour mettre la batterie des canons qui sont en la cour du magasin de la communauté et que en cas que les clauses ci-dessus ne fussent exécutées dans trois années du jour et date du titre de concession et à faute de ce faire ladite concession demeurerait nulle 21-02-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Simon Denis, écuyer et sieur de la Trinité, laquelle déclaration étant relative à une maison servant de boulangerie sise en la Basse-Ville de Québec, à une place de dix toises de longueur et de largeur jusqu'à la côte de la Montagne située entre le pied de la côte du Fort et ladite maison. Sur laquelle il y a une charpente et un corps de logis non parachevé, à une terre d'un arpent de front sur le quai de la fontaine Champlain et de longueur jusqu'au haut de la montagne et à une place consistant en six toises de large sur huit toises de long situées sur la pointe des Roches servant à bâtir une tour de pierre à chaux et à sable, un moulin à vent ainsi qu'une plate-forme pour mettre la batterie des canons servant à la défense de la Basse-Ville de Québec. Et au-dessous, est aussi écrit : Monsieur Denis pourra faire bâtir sur le lieu à lui concédé suivant et conformément à la ratification ainsi qu'il est apparu par un extrait des concessions faites par Monsieur Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson à divers particuliers depuis octobre mille six cent cinquante-neuf jusqu'en octobre mille six cent soixante, le dit extrait contenant onze articles sur lequel est écrit en marge à côté de l'article concernant ladite ratification les mots; il faut regarder que cela n'incommode pas le public, http://cgq-qgc.ca/sites/cgq-qgc.ca/files/pdf/excursion_fr.pdf

	En 1663 s’y trouvait un moulin à vent qui fut englobé dans la première fortification de Québec. Le cavalier du Moulin perdit sa fonction militaire lorsque la deuxième enceinte fut construite à partir de 1700.
65 #23 Sous-le-Fort	Cote : E1,S4,SS2,P175 00-01-1657 Concession par Charles de Lauzon seigneur de Charny et prêtre à Guillaume Gauthier d’un emplacement de vingt-six pieds de long ou environ et de vingt-cinq pieds de large ou environ situé en la Basse-Ville tenant d’un côté Jacques Sevestre, d’autre une place vide, par-devant la rue dite Sous-le-Fort, et par derrière le fleuve Saint-Laurent, à condition de faire bâtir dans l’an et jour de la date du dit titre 27-03-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Guillaume Feniout, tant en son nom à cause de Marie Anne Gaultier, sa femme, que faisant pour demoiselle Esther de Lambourg, veuve feu Guillaume Gaultier, Sieur de Lachesnaye, et pour les autres enfants mineurs et héritiers du dit défunt Gautier et de ça dite veuve. Lequel a déclaré un emplacement de vingt-six pieds de long ou environ et de vingt-cinq pieds de large ou environ situé en la Basse-Ville tenant d’un côté Jacques Sevestre, d’autre une place vide, par-devant la rue dite Sous-le-Fort, et par derrière le fleuve Saint-Laurent.
66 #25 Sous-le-Fort	Cote : TL5,D33; E1,S4,SS2,P175 15-05-1656 Concession d’une place pour bâtir sur le quai et Basse-Ville à Québec par Jean de Lauzon, Chevalier, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils d’État et privé, gouverneur à Charles Sevestre, contenant 11 toises {70 pieds} ou environ sur la rue Sous-le-Fort sur 24 pieds de largeur tenant d’un bout le pignon du magasin de la communauté de l’autre la grève par devant ladite rue par derrière en partie le quai dud magasin en partie l’emplacement du sieur d’Auteuil 27-03-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Guillaume Feniou, bourgeois de Québec, en son nom et pour Marie-Anne Gaultier, sa femme, laquelle déclaration étant relative à un emplacement de vingt-six pieds de long et de vingt-cinq pieds de large tenant d’un côté Jacques Sevestre, d’autre une place vide, par-devant la rue dite Sous-le-Fort, et par derrière le fleuve Saint-Laurent,
67 #27 Sous-le-Fort	Cote : E1,S4,SS2,P27; E1,S4,SS1,D308; E1,S4,SS1,D308,P2 Le titre de concession à François Perron de ladite maison a été brûlé par l’incendie arrivé en la maison qui occupait ci-devant la place où est de présent ladite maison rebâtie 09-11-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Levasseur au nom et comme curateur « dépendant » de la succession de feu François Perron, vivant marchand demeurant en la ville de La Rochelle. Lequel a déclaré qu’à ladite succession appartient une maison sise en la Basse-Ville consistante en une chambre basse à feu, une chambre haute, une boulangerie ou four et cheminée, une petite chambre sur icelle cave et grenier, une galerie par derrière joignant d’un côté les [...] Maheu d’autre une place non occupée par derrière « la rue » dite Sous-le-Fort et par derrière la maison appartenant Pierre Loygnon 05-09-1668 {Rageot} Déclaration du sieur Charles Basire {Bazire}, marchand demeurant à Québec, à l’effet que l’adjudication lui ayant été faite le 3 février 1668 pour et au nom du sieur Charles Amiot {Amyot}, demeurant à Québec d’une maison situé rue Sous-le-Fort appartenant à la succession de François Perron 05-09- 1668 {Rageot} Cession d’une maison appartenant à la succession de François Perron situé en la ville de Québec rue Sous-le-Fort par Charles Bazire, à Charles Amiot

	sieur de Vincelotte à l'effet que l'adjudication lui ayant été faite le 3 février et titres présentés par le sieur de Vincelotte quant à un emplacement et une maison sis rue Sous-le-Fort en la Basse-Ville de Québec fait le 6 février et 5 septembre 1668
68 #38 rue du Marché Champlai n	Cote : E1,S4,SS2,P163 20-10-1658 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur à Étienne Després {Després}, veuve de défunt Guillaume Guilmot 19-10-1664 {Duquet} Vente par Étienne Després, veuve de défunt Guillaume Guilmot Sieur Duplessis Querbodeau {Kerbodot}, à Jacques Prat d'un emplacement située en la Basse-Ville de Québec, rue Sous-le-Fort contenant dix-huit toises {115 pieds} de long sur dix-huit pieds de large 02-02-1665 {Duquet} Vente par Jacques Prat à Pierre Lognon d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec. Contenant située en la Basse-Ville de Québec, rue Sous-le-Fort contenant dix-huit toises {115 pieds} de long sur dix-huit pieds de large joignant d'un côté les héritiers feu René Maheu, d'autre à une place non occupée, d'un bout la maison du Sieur Bazire à cause de son adjudication par décret fait sur Jean Levasseur, curateur créé à la succession de biens vacants en ce pays par le décès de défunt François Perron, un certain espace vide entre-deux, d'autre bout la grève ou Cul-de-sac, sur lequel dit emplacement y a une maison encommencée levée sur colombage et couverte de planches et quittance devant le notaire Becquet 10-03-1666 06-03-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Pierre Lognon {Loignon}, lequel a déclaré un emplacement sis en la Basse-Ville de Québec. Contenant dix-huit toises de long ou environ sur dix-huit pieds de large, joignant d'un côté les héritiers feu René Maheu {Maheux}, d'autre à une place non occupée, d'un bout la maison du Sieur Bazire à cause de son adjudication par décret fait sur Jean Levasseur, curateur créé à la succession de biens vacants en ce pays par le décès de défunt François Perron, vivant marchand de La Rochelle, un certain espace vide entre-deux, d'autre bout la grève ou Cul-de-sac, sur lequel dit emplacement y a une maison encommencée levée sur colombage et couverte de planches que le dit Lognon a fait construire
69 #29 Sous- le-Fort	Cote : E1,S4,SS2,P90 14-07-1655 Concession par Monsieur de Lauzon à René Maheu, père, époux de Marguerite Corriveau une place contenant trente pieds en un sens et dix-huit pieds en l'autre, 07-12-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Louis Maheu tant pour lui que pour Paul Maheu, son frère, lequel a déclaré que son dit frère et lui possèdent par indivis deux corps de logis sis et situés en la Basse-Ville, sur une place contenant trente pieds en un sens et dix-huit pieds en l'autre. Consistante, savoir le premier en deux chambres basses dont l'une à feu, cour et jardin, et le dernier, en deux chambres, l'une basse à feu et l'autre haute, cave et grenier, le surplus de ladite place étant occupé en cour, joignant d'un côté la maison du Sieur Péron, d'autre côté Jean Maheu, à cause de l'acquêt par lui fait de Pierre Masse, par-devant sur la rue dite Sous-le-Fort et par derrière la grève 19-12-1673 {Becquet} Vente d'une partie de maison située en la Basse-Ville de Québec par Jean-Paul Maheu époux de Marguerite Tesson à Thomas Lefebvre, maître tonnelier
70	Cote : E1,S4,SS2,P18

#37 Sous-le-Fort	15-10-1658 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson à Pierre Masse d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant dix-huit pieds sur un sens et trente pieds sur l'autre tenant d'un côté à Jeanne Richer, veuve de Jean Bonnard dit Lafortune, d'autre aux héritiers de feu René Maheu {Maheux}, par-devant la rue dite Sous-le-Fort, et par derrière Jean Leblanc, 05-05-1665 {Fillion} Vente par Pierre Masse et Marie Pinette son épouse d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec à Jean Maheu et Marguerite Corriveau 22-10-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jean Maheust lequel a déclaré une place contenant dix-huit pieds sur un sens et trente pieds sur l'autre tenant d'un côté à Jeanne Richer, veuve Lafortune, d'autre aux héritiers de feu René Maheu, par-devant la rue dite Sous-le-Fort, et par derrière Jean Leblanc, sur laquelle place est une petite maison que le dit Maheux nous a dit être prêt de faire abattre pour rebâtir
71 #40 rue du Marché Champlai n	Cote : R1,P15; R1,P19; E1,S4,SS2,P73 31-08-1658 Acte de concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France, à Jean Leblanc d'un emplacement sis en la Basse-Ville de Québec, lequel contenant trente-deux pieds du côté de l'ouest le long de la maison de Gabriel Gosselin d'autre côté en partie et place de l'emplacement de René Maheu, sur la grève, et procès-verbal d'arpentage et de chaînage dudit emplacement par l'arpenteur Jean Bourdon 03-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Elie Dusseau, époux de la veuve de Jean Leblanc lequel déclare à cause de Madeleine Nicolet et de Jacques Leblanc et Madeleine Leblanc, enfants issus d'elle et de défunt Jean Leblanc. Une place sise en la Basse-Ville de Québec contenant trente-deux pieds en un sens et dix-neuf pieds de l'autre, joignant d'un côté la maison de Gabriel Gosselin, d'autre côté les héritiers René Maheust, par-devant sur une petite rue en cul-de-sac, et par derrière la grève sur laquelle dite place y a maison non parachevée 16-03-1699 {Chambalon} Vente de part et portion en une maison et emplacement situé en la Basse-Ville de Québec, rue Sous-le-Fort par Ignace, Michel, François, Gabriel et Jean Gosselin de l'île St-Laurent tous frères faisant tant en leurs noms de commun accord que pour et au nom de François Gosselin leurs frères absents à Pierre Haimard, marchand, et Louise Guillot son épouse de la ville de Québec
72 #40 rue du Marché Champlai n	Cote : E1,S4,SS2,P21 15-07-1657 Concession par Monsieur de Lauzon de Charly à Gabriel Gosselin un emplacement contenant quarante pieds sur un sens et vingt pieds sur l'autre, tenant d'un côté la veuve et héritier feu Jean Leblanc, d'autre côté la Ruelle qui descend sur la grève du cul-de-sac entre eux d'autres bouts la grève du port, 29-10-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Gabriel Gosselin, lequel a déclaré un emplacement contenant quarante pieds sur un sens et vingt pieds sur l'autre, sur laquelle est une maison à lui appartenant tenant d'un côté la veuve et héritier feu Jean Leblanc, d'autre côté la Ruelle qui descend sur la grève du cul-de-sac entre eux d'autre bout la grève du port, ladite maison consistant en une chambre à feu, deux cabinets, cave et grenier et une galerie sur la fosse qui regarde le port.
73	Cote : E1,S4,SS1,D332,P1; E1,S4,SS2,P16

#37 Sous-le-Fort	18-03-1659 Concession par Pierre de Voyer, Vicomte d'Argenson, conseiller du Roi, gouverneur, à Jeanne Richer, veuve de feu Jean Bonnard dit Lafortune, d'un emplacement sis sur le quai en la Basse-Ville de Québec et donnant sur les rues Notre-Dame et Sous-le-Fort. contenant 22 pieds sur un sens sur la rue Notre-Dame et 30 pieds sur l'autre tenant d'un côté René Maheu d'autre côté le chemin qui va de la rue Sous-le-Fort et par derrière le fleuve St-Laurent 22-10-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jeanne Richer, veuve de Jean Bounaud {Bonard} dit Lafortune. Laquelle a déclaré un emplacement de terre sis en la Basse-Ville contenant vingt-deux pieds ou environ sur un sens et trente pieds sur l'autre tenant d'un côté Jean Maheust, fils de Jacques Maheust d'autre côté le carrefour et par derrière Gabriel Gousselin, sur lequel Jeanne Richer a maison consistant en une chambre basse et cheminée, une boutique derrière; cave dessous et grenier dessus avec un four en bas. 15-11-1682 {Genaple} Vente d'un emplacement situé à la Basse-Ville de Québec sur la rue Notre-Dame par Léonard Tresny de Laverdure arché de la Maréchaussée et Jeanne Richer épouse antérieure de Jean Bonnard dit Lafortune à Abel Sagot de Laforge, taillandier
74 Pas d'adresse située sur la rue Notre- Dame sur le côté de la maison Chevalier	Cote : E1,S4,SS2,P144 07-10-1658 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur, à François Guyon 03-09-1662 {Audouart}. Échange entre François Guyon et Denis Guyon son frère par lequel le dit François Guion {Guyon} a cédé au dit Denis Guion, son frère, la moitié d'une maison à lui appartenant sise en la Basse-Ville de Québec, sans aucun retour, 14-01-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par François Guion Sieur Desprez, lequel déclare un emplacement sur le quai de la Basse-Ville de Québec, tenant d'un côté Bertrand Chesnaye de la Garenne, d'autre la Ruelle entre lui et Gabriel Gosselin, d'un bout la rue qui descend au Cul-de-sac et d'autre la grève, sur lequel emplacement est une maison consistante en deux chambres, cave et grenier,
75 #50-60 rue du Marché Champlain	Cote : E1,S4,SS2,P140 03-08-1658 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur à Bertrand Chesnaye, Sieur de la Garenne d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant trente pieds de long sur vingt-deux de large, 27-06-1659 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur à Bertrand Chesnaye, Sieur de la Garenne d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant huit pieds d'augmentation sur ladite longueur sur la même largeur de vingt-deux pieds, 16-01-1661 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur à Bertrand Chesnaye, Sieur de la Garenne d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant huit autres pieds de long sur la même largeur aussi par augmentation 14-09-1662 ratifier 19-01-1663 Concession par Monsieur Dubois Davaugour à Bertrand Chesnaye, Sieur de la Garenne d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant douze pieds de long et de la même largeur que dessus, à la charge de faire bâtir sur ladite place de la même hauteur de son premier logis par-dessus celui d'entre les deux à la même hauteur du dit premier

	07-01-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Romain Becquet, notaire au nom et comme procureur de Bertrand Chesnaye, Sieur de la Garenne, lequel déclare tenir de la Compagnie des Indes occidentales, seigneurs de ce pays, une maison et emplacement sis en la Basse-Ville de Québec. Consistant en cinquante-huit pieds de long sur vingt-deux de large, ladite maison consistante en deux chambres à feu l'une basse et l'autre haute et deux cabinets à chacune d'icelle et une chambre servant de magasin y ayant par derrière une galerie le long du dit corps de logis et deux caves et deux greniers, joignant d'une part François Guion {Guyon}, d'autre part une place non occupée par-devant la rue descendante au cul-de-sac et par derrière le dit cul-de-sac,
76 #5 rue du Cul-de- sac # 2289	Cote : E1,S4,SS2,P80 16-08-1662 ratifier 09-01-1663 Concession par Monsieur Davaugour, gouverneur à Jean Dutasta, armurier d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec, contenant vingt-six pieds de long sur la largeur de la maison de Bertrand Chesnay, joignant d'un bout ladite maison, d'un côté le Cul-de-sac, par-devant la rue descendante au dit Cul-de-sac, à la charge de laisser à l'autre bout une rue propre et jugée nécessaire par le grand-voyer pour laisser passer les charges et autres choses qui se pourront décharger dans le dit Cul-de-sac 07-09-1665 Vente sous seing privé par Jean Dutasta à Charles Philippeau d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec 01-12-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Martin Boutet, Sieur de Saint-Martin, au nom et comme tuteur des enfants mineurs issus de feu Charles Philippeau et de Catherine Boutet, sa veuve, fille du dit Sieur de Saint-Martin, à présent femme de Jean Soulard, déclare tenir une place pour bâtir, sise en la Basse-Ville contenant vingt-six pieds de long sur la largeur de la maison de Bertrand Chesnay, joignant d'un bout ladite maison, d'un côté le Cul-de-sac, par-devant la rue descendante au dit Cul-de-sac, à la charge de laisser à l'autre bout une rue propre et jugée nécessaire par le grand-voyer pour laisser passer les charges et autres choses qui se pourront décharger dans le dit Cul-de-sac
77 # 37 ½ rue Sous- le-Fort	Cote : E1,S4,SS2,P220 13-11-1654 {Audouart} Vente d'une maison située proche le magasin de Québec au lieu appelé vulgairement le Cul-de-Sac par Raymond Pajet {Pagé} dit Cresy à Nicolas Marsolet 13-09-1657 {Audouart} Vente par Nicolas Marsolet à Mathieu Damour d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec 11-05-1659 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur, à Mathieu Damour d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec 23-10-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Mathieu Damour, écuyer, Sieur des Chauffours. Lequel a déclaré deux corps de logis consistant en une chambre basse ayant cheminé avec chacun une cave dessous et grenier dessus et au bout une boutique en appentis avec une galerie derrière [...] maisons, les dits deux corps de logis contigus sur une place de terre de quarante pieds de long sur vingt-trois et demi de largeur, la dite largeur s'étendant sur trente pieds les dix pieds de longueur restants n'étant que de la largeur de dix-huit pieds, la dite place et maison faisant face sur ladite rue Sous-le-Fort et par derrière sur la rue tendant au cul-de-sac et fort, tenant d'un bout à Martin Prévost, et d'autres bouts à l'encoignure de ladite rue tendant au dit fort,

78 #39-43 Sous-le-Fort	Cote : E21,S64,SS5,SSS1,D95; E1,S4,SS2,P106 22-06-1659 {Audouart} Contrat de vente d'une place sise en la Basse-Ville de Québec, sur laquelle il y a une charpente de maison, par le Révérend Père Paul Ragueneau, procureur des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, faisant pour ladite Compagnie, à Martin Provost, par-devant Guillaume Audouart, secrétaire du Conseil établi par le Roi à Québec, notaire en la Nouvelle-France, et en présence de Martin Boutet et de Robert Hache, témoins . 10-12-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Martin Prévost, lequel a déclaré, une place sise en la Basse-Ville de Québec. Joignant d'un côté Mathieu Damour, Sieur Deschaufour, d'autres côtés Guillaume Couture, par-devant la rue Sous-le-Fort, et par derrière le dit Prevost, sur laquelle dite place est une maison à lui appartenant, consistante en une chambre, un cabinet cave et grenier, la dite place par lui acquise du père Paul Ragueneau, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus, par contrat de bail d'héritage passé par-devant Audouart, lors notaire, le vingt-deuxième juin mille six cent cinquante-neuf,
79 #2-4 rue du Cul-de-sac	Cote : E1,S4,SS1,D345,P1; E1,S4,SS1,D345,P6; E1,S4,SS2,P106 01-08-1658 Concession par Pierre de Voyer, Chevalier, Vicomte d'Argenson, gouverneur à Pierre Petit d'un emplacement sis en la Basse-Ville de Québec le long du chemin qui monte du port vers la Basse-Ville {rue du Cul-de-sac}. contenant 20 pieds de large sur 24 de long sur le chemin qui monte du port à ladite Basse-Ville proche de Martin Prévost d'un côté par derrière d'un bout à Monsieur Damours et d'autre à la ruelle 26-08-1659 {Audouart} Transaction entre Catherine-Françoise Desnaguets et Pierre Lepetit son époux et Guillaume Cousture 25-07-1660 {Audouart} Contrat de vente par Jean Levasseur, huissier, au nom et comme procureur du sieur Pierre Lepetit et Catherine Desnaguez, sa femme, à Martin Provost, d'un emplacement et d'une maison sis en la Basse-Ville de Québec, au lieu-dit vulgairement du Cul-de-sac, vis-à-vis du fort Saint-Louis Joignant celle du sieur Guillaume Couture. La maison consistant en une chambre, cave et grenier faisant face au fleuve St-Laurent 10-12-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Martin Prévost, lequel a déclaré, une place sise en la Basse-Ville de Québec. Joignant d'un côté Mathieu Damour, Sieur Deschaufour, d'autres côtés Guillaume Couture, par-devant la rue Sous-le-Fort, et par derrière le dit Prévost, sur laquelle dite place est une maison à lui appartenant, consistante en une chambre, un cabinet cave et grenier, la dite place par lui acquise du père Paul Ragueneau, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus, par contrat de bail d'héritage passé par-devant Audouart, lors notaire, le vingt-deuxième juin mille six cent cinquante-neuf,
80 #45-47 rue Sous-le-Fort	Cote : E1,S4,SS1,D345,P2; E1,S4,SS1,D345,P3; E1,S4,SS1,D345,P4; E1,S4,SS2,P45 Cote : E1,S4,SS1,D345,P8 28 ou 31-10-1658 Concession par Pierre de Voyer, Chevalier, Vicomte d'Argenson, au sieur Pierre Denis d'une place sise rue du Cul-de-sac en la Basse-Ville de Québec contenant 20 pieds joignants d'un côté Martin Prévost d'autre le sieur Petit dans la ruelle de la brasserie, par-devant la rue du Cul-de-Sac, par derrière la rue du port 15-05-1659 {Audouart} Contrat de vente par Pierre Denis, écuyer, seigneur de la

	Ronde, à Guillaume Cousture d'un emplacement contenant 20 pieds sis en la Basse-Ville de Québec, joignant d'un côté la maison de Martin Prévost et Pierre LePetit, de l'autre côté le chemin touchant la Brasserie qui fait séparation de la place et la maison dite vulgairement la Brasserie 25-07-1660 Reconnaissance du sieur Guillaume Couture envers le sieur Pierre-Denis, écuyer, sieur de la Ronde quant à la remise entre ses mains du titre de concession concernant la propriété vendue en vertu du contrat de vente passé le 15 mai 1659 devant le notaire Guillaume Audouart dit Saint-Martin 23-11-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Guillaume Couture lequel déclare une place sise en la Basse-Ville. Contenant vingt-quatre pieds de front sur la rue dite sous Sous-le-Fort, joignant d'un côté Martin Prévost, d'autre côté la Ruelle qui va de la brasserie au port et cul-de-sac et par derrière la rue du dit port, en quoi la maison de la brasserie est tenue ensemble soixante sols tournois par chacun an de rente aux seigneurs sur laquelle dite place icelui Couture a fait bâtir de charpente et une maison non parachevée 22-04-1668 {Duquet} Contrat de vente par Guillaume Couture, capitaine des habitants de la côte de Lauzon, à Nicolas Gauvreau, maître armurier, d'un emplacement et d'une charpente de maison consistant en cuisine, cave, grenier et cabinet sis en la Basse-Ville de Québec, attenant au sieur Damours, borné par le chemin qui va à la Brasserie contenant 20 pieds de long joignant d'un coté la maison dud acheteur d'autre côté au chemin qui joint la brasserie
81 #53 Sous-le-Fort	Cote : E1,S4,SS1,D345,P12 01-11-1673 {Duquet} Contrat de vente par damoiselle Catherine Leneuf, femme et procureure de Pierre Denis, sieur de la Ronde, à Nicolas Gauvreau, maître armurier de Québec, d'une petite ruelle en la Basse-Ville de Québec, laquelle aboutissant à la Brasserie consistant en 30 ou 40 pieds de long sur 10 pieds de large laquelle ruelle a été donné au sieur Denis par le conte de Frontenac le 16 août 1673 Vendu à Nicolas Gauvreau plus tard
82 #55-55 ½ rue Sous-le-Fort # 2283-2284	Cote : E1,S4,SS2,P210 Adjudication par le Conseil établi au Sieur Pierre Denis moyennant la somme de sept cents livres le dit Sieur Denis et l'autre partie par concession qui lui en a été faite par feu Monsieur de Lauzon lors gouverneur, dont le Sieur Denis {Denys} nous a dit avoir égaré le titre, et qu'il a concédé au Sieur Guillaume Gautier l'emplacement présentement appartenant au dit Gauvreau 22-09-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Pierre Denis, sieur de la Ronde a déclaré, une vieille maison vulgairement appelée la Brasserie sise en la Basse-Ville. Contenant dix-huit pieds de largeur sur quarante pieds de longueur, la dite longueur faisant face sur la rue dite Sous-le-Fort tenant d'un côté Nicolas Gauvreau une petite Ruelle de six pieds entre deux pour se rendre au Cul-de-sac, d'autre la rue qui passe entre ladite brasserie, d'une part et la maison de Jacques Perot et de Simon Lereau d'autre, et par derrière, au dit Sieur Denis
83 #14-16 rue Petit Champlai	Cote : E1,S4,SS2,P42 20-10-1659 Concession par Pierre Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur à Charles Cadieux un emplacement en la Basse-Ville de Québec a avoué une place en la Basse-Ville du dit Québec, au pied de la côte du fort tenant d'un côté le Sieur Denis père,

n	d'autre le Sieur Denis Laronde, fils, duquel Sieur Denis {Denys} fils elle déclare au dit nom tenir une place contenant {.20.} Pieds ou environ de front sur autant de profondeur 23-11-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Madeleine Macard, femme de Charles Cadieux dit Courville, laquelle déclaration étant relative à deux places sises en la Basse-Ville de Québec, dont l'une est bornée par un côté à la brasserie, et sur l'une desquelles est construite une maison. La dite femme du dit Courville déclare avoir fait construire une maison consistante en une chambre à feu, deux cabinets, cave et grenier,
84 #23-25 rue Petit Champlain n	Cote : E1,S4,SS2,P126; E1,S4,SS2,P164; E1,S4,SS2,P26; E1,S4,SS2,P42 28-10-1658 Concession par Monsieur de Lauzon à Pierre Denis Sieur de Laronde d'une place sise en la Basse-Ville, au pied de la côte du fort Saint-Louis. Contenant huit toises {51 pieds} de large, à prendre du coin de la brasserie jusqu'au pied de ladite côte suivant l'alignement de la rue [...] environ douze toises {76.6 pieds} de longueur jusqu'à [...] derrière [...] Et à la marée, de partie de laquelle dite place le dit Sieur Denis a disposé par concession en faveur des sus nommés Villedaigre et Simon Lereau qui ont fait bâtir des maisons sur icelle, 16-08-1660 {Audouart} Vente par Monsieur Simon Denis procureur pour Pierre Denis sieur de Laronde son fils à Simon Lereau d'un emplacement situé en la Basse-Ville de Québec. Contenant de front vingt-quatre pieds et demi ou environ et de profondeur vingt-deux pieds ou environ, joignant d'un côté Charles Cadieux, d'autre Jacques Perrot dit Villedaigre, par-devant la rue tendant à la fontaine Champlain, et par derrière le coteau au-dessous du fort Saint-Louis, au bas duquel contrat est déclaration que le dit Levasseur fait qu'encore que le contrat soit fait en son nom la vérité est que ce qu'il en a fait n'a été que pour et au profit du dit Lereau, ladite déclaration reçue par-devant le dit Audouart, notaire, le trentième octobre au dit an mille six cent soixante 24-03-1662 {Audouart} Concession par Pierre Denis sieur de la Ronde à Jacques Perrot dit Villedaigre d'un emplacement en la Basse-Ville de Québec contenant vingt-quatre pieds et demi ou environ joignant d'une part la maison de Simon Lereau d'autre part une place non occupée, par-devant la rue qui descend dans le cul-de-sac et par derrière la côte du fort, 06-10-1662 {Audouart} Vente par Pierre Denis à Charles Cadieux un emplacement en la Basse-Ville de Québec déchargée de la clôture du jardin qu'il avait premièrement fait faire sur lequel [...] tenant ladite dernière place [...] Courville d'un côté et d'autre à la brasserie, 09-11-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jean Levasseur, se faisant et portant fort pour Jacques Perrot dit Villedaigre, lequel a déclaré que le dit Perrot tient une place sise en la Basse-Ville. Contenant vingt-quatre pieds et demi ou environ joignant d'une part la maison de Simon Lereau d'autre part une place non occupée, par-devant la rue qui descend dans le cul-de-sac et par derrière la côte du fort, sur laquelle place il a fait construire une maison consistant en une chambre basse à feu avec four, cave et grenier et un appentis derrière ladite maison, 23-11-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Madeleine Macard, femme de Charles Cadieux dit Courville, laquelle déclaration étant relative à deux places sises en la Basse-Ville de Québec, dont l'une est bornée par un côté à la brasserie, et sur l'une desquelles est construite une maison. La femme du dit Courville déclare avoir fait construire une maison consistante en une chambre à feu, deux cabinets, cave et grenier, 17-12-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jean Levasseur, huissier, au nom et comme procureur et porteur de pièces de Pierre

	Denis sieur de la Ronde, laquelle déclaration étant relative à une place sise en la Basse-Ville, au pied de la côte du fort Saint-Louis, sur laquelle il y a des maisons . 07-03-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Jean Levasseur, huissier en cette juridiction, au nom et comme procureur de Simon Lereau lequel a déclaré, une place sise en la Basse-Ville. Contenant de front vingt-quatre pieds et demi ou environ et de profondeur vingt-deux pieds ou environ, joignant d'un côté Charles Cadieux, d'autre Jacques Perrot dit Villedaigre, par-devant la rue tendant à la fontaine Champlain, et par derrière le coteau au-dessous du fort Saint-Louis, sur lequel emplacement le dit Lereau a fait construire une maison consistante en une chambre, cave dessous, et grenier dessus,
85 #31-33 rue Petit Champlain	Cote : E1,S4,SS2,P29 10-07-1662 Concession par Monsieur Dubois Davaugour gouverneur, à Denis Derome dits Descarreaux, taillandier, contenant quarante pieds de front sur dix-huit de profondeur regardant vers le fleuve Saint-Laurent et tenant d'un côté et bout à la montagne Sous-le-Fort Saint-Louis, du côté sud la concession de François Boyvin, et du côté du nord Pierre Denis, Sieur de La Ronde, 16-11-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Denis Derome dit des Carreaux, lequel déclare une place sise en la Basse-Ville. Contenant quarante pieds de front sur dix-huit de profondeur regardant vers le fleuve Saint-Laurent et tenant d'un côté et bout à la montagne Sous-le-Fort Saint-Louis, du côté sud la concession de François Boyvin, et du côté du nord Pierre Denis, Sieur de La Ronde, sur laquelle dite place le dit de Rome a déclaré avoir fait bâtir une maison consistant en une chambre à feu, un cabinet, cave servant de boutique et forge, et grenier dessus, derrière laquelle est un fournil
86 #35 rue Petit Champlain	Cote : E1,S4,SS1,D244,P1; E1,S4,SS1,D244,P2; E1,S4,SS1,D245,P1; E1,S4,SS2,P162 Cote : TP1,S28,P855 01-12-1658 Concession par Pierre de Voyer, Chevalier et Vicomte d'Argenson, gouverneur, à François Boivin, d'une place sise sur le quai de Champlain en la Basse-Ville de Québec contenant 50 pieds de long joignant d'un côté le sieur Beaulieu et d'autre Gabriel Lemieux par-devant le fleuve St-Laurent et par derrière la côte de bâtir et d'entretenir un quai de neuf pieds libre et la rue par derrière 22-10-1673 {Duquet} Contrat de vente par François Boivin, maître charpentier de maison de Québec, à Jean Amiot, maître serrurier de Québec, d'un emplacement au lieu du Cul-de-sac en la Basse-Ville de Québec contenant 35 pieds carrés joignant d'un côté la maison de Denis Derome et d'autre l'emplacement prétendu par Étienne Dumetz {Dumais}, d'un bout le fleuve St-Laurent et d'autre bout la côte du cap Diamant 28-02-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par François Boivin lequel déclare, un emplacement sis au cul-de-sac de la Basse-Ville. Contenant trente-cinq pieds en un sens et trente-cinq pieds en l'autre, joignant d'un côté Denis Derome dit Descarreaux, taillandier, d'autre côté Étienne Dumetz {Demers}, par-devant le dit fort, et par derrière la côte au-dessous le fort, le dit emplacement au dit Boivin appartenant tant par échange fait entre lui et Pierre Simart, le dit Simart en ayant obtenu concession de Monsieur de Lauzon ou de Monsieur Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson Gouverneur, que par augmentation faite en sa faveur par nos seigneurs de Tracy et Talon sur la requête qu'il leur aurait présentée desquels il dit ne pouvoir faire exhibition attendu qu'ayant été en [...] De faire vente à Gabriel Lemieux de ladite place et d'une maison de charpente élevée sur icelle pour en passer le contrat il remit le dit

	titre entre les mains de Romain Becquet, notaire, des mains duquel il ne l'a pu retirer depuis, 18-09-1669 Arrêt déclarant nul un contrat de vente fait entre François Boivin et Gabriel Lemieux, devant Romain Becquet, notaire de Québec.
87 #37 rue Petit Champlain	Cote : TL5,D38 26-08-1658 Concession par le gouverneur Pierre de Voyer Chevalier, Vicomte d'Argenson à Gabriel Lemieux époux de Marguerite Leboeuf, une place située sur le quai de Champlain, contenant 24 pieds, tenant d'un côté à celle du sieur Boivin et de l'autre à celle de Nicolas Pré, par-devant au fleuve et par-derrière à la côte
88 #39 rue Petit Champlain	Cote : E1,S4,SS2,P169 10-08-1658 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur à Nicolas Pré une place située sur le quai de Champlain en la Basse-Ville de Québec tenant d'un côté à Gabriel Lemieux, d'autre François Boucher, d'un bout le fleuve Saint-Laurent et d'autres bouts le coteau du Cap aux Diamants, le dit emplacement contenant trente pieds sans expression si c'est en superficie ou en largeur, et d'entretenir par-devant un quai de neuf pieds libre à la rue par derrière 22-03-1668 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Pierre Biron, au nom et comme porteur de titre et de Simon Rochon, le dit Rochon à cause de Mathurine Bisson, sa femme, auparavant veuve de feu Nicolas Pré. Lequel a déclaré une place située sur le quai de Champlain tenant d'un côté à Gabriel Lemieux, d'autre François Boucher, d'un bout le fleuve Saint-Laurent et d'autre bout le coteau du Cap aux Diamants, le dit emplacement contenant trente pieds sans expression si c'est en superficie ou en largeur, sur lequel emplacement le dit défendeur aurait fait bâtir une maison consistante en une chambre à feu cave et grenier et un petit perron du côté de la grève
89 #49 rue Petit Champlain	Cote : E1,S4,SS2,P91; E1,S4,SS1,D181,P2; TL5,D204 01-08-1661 Concession par Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson à François Boucher un emplacement en la Basse-Ville de Québec sise sur le quai de Champlain, en la Basse-Ville, contenant quarante pieds de large sur cinquante-quatre de long, joignant d'un côté la veuve et héritier Nicolas Prez, d'autre à Sébastien Liénard, par-devant sur la rue qui passe entre ladite place et la côte, et par derrière la grève, 07-12-1667 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Florence Gareman, femme de François Boucher, laquelle a déclaré, une place sise sur le quai de Champlain {Champlain}, en la Basse-Ville. Contenant quarante pieds de large sur cinquante-quatre de long, joignant d'un côté la veuve et héritier Nicolas Prez, d'autre [...] par-devant sur la rue qui passe entre ladite place et la côte, et par derrière la grève, sur laquelle dite place ils ont fait construire une maison consistante en une chambre carrée et grenier, 28-12-1667 {Duquet} Contrat de vente par François Boucher et Florence German {Gareman}, sa femme, à Michel Guyon, sieur de Rouvray, et dame Geneviève Marsolet, sa femme, d'une maison sise rue Champlain en la Basse-Ville de Québec joignant d'un côté la veuve et héritier Nicolas Prez, d'autre à Sébastien Liénard, par-devant sur la rue qui passe entre ladite place et la côte, et par derrière la grève, 13-04-1689 Titre d'une propriété dans le Cul-de-sac donné par Jacques René de Brissay, Marquis de Denonville, gouverneur et par Jean Bochart, Chevalier seigneur de

	Champigny, sur la requête de Michel Guyon Du Rouvray, qui aurait acquis cette propriété de François Boucher, qui en avait eu la concession de monsieur d'Argenson, gouverneur, le 1er août 1661.
90 #55 rue Petit Champlain	Cote : E1,S4,SS2,P48 29-07-1658 {Audouart} Vente de la charpente d'une maison par Thomas Touchet, maître charpentier à Sébastien Liénard dit Durbois une place sise en la Basse-Ville contenant trente pieds de long sur trente pieds de large, joignant d'un côté une place non occupée d'autre côté René Mezeré, par-devant sur la [...] passe entre le coteau et ladite maison par derrière la [...] Saint-Laurent, 26-11-1667 Déclaration faite au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Sébastien Liénard dit Durbois, lequel déclare une place sise en la Basse-Ville. Contenant trente pieds de long sur trente pieds de large, sur laquelle place il a fait bâtir une maison consistante en une chambre à feu, cave et grenier et une galerie regardant la grève joignant d'un côté une place non occupée d'autre côté René Mezeré, par-devant sur la [...] passe entre le coteau et ladite maison par derrière la [...] Saint-Laurent, 20-08-1700 {Chambalon} Vente d'une moitié d'emplacement situé sur le quai du Cul-de-Sac par Sébastien Liénard dit Durebois et Françoise Pelletier à Jean-Baptiste Boutin. 03-08-1701 {Lepailleur} Vente d'une moitié de maison située rue de Champlain par Sébastien Liénard dit Durbois et Françoise Pelletier son épouse à Jean Marandas et Angélique Duquet
91 #70 rue Petit Champlain	Fontaine de Champlain
92 #68 rue Petit Champlain	Cote : E1,S4,SS1,D262,P1 30-07-1658 Concession par Pierre de Voyer, Chevalier, Vicomte d'Argenson, gouverneur, à Jacques Gourdeau, sieur de Beaulieu, d'un emplacement sis au pied de la côte du Cap aux Diamants à Québec. contenant 45 pieds de long sur 40 de large tenant d'un bout la fontaine de Champlain à une toise près et d'autre coté aux places non concédées par-devant le fleuve St-Laurent et par derrière la côte
93 Parc Félix Leclerc face au 57 rue Petit Champlain	Cote : E1,S4,SS1,D273,P3 18-10-1655 Concession par Jean de Lauzon, gouverneur à Jean le Globoteur {Pelletier dit Goblot, LeGloboteur} et à René Chevalier d'un emplacement de 30 pieds de front à 10 perches près de la fontaine de Champlain en descendant du pied du Cap aux Diamants jusqu'à la grève en la Basse-Ville de
94 #46-48- 52 rue Petit	Cote : E1,S4,SS2,P156 06-03-1656 enregistré le 08-07-1668 {Fillion} Concession par l'ancienne Compagnie à Simon Denis sieur de la Trinité d'un arpent de terre {180 pieds} de front à prendre le

Champlain	long du quai de la fontaine Champlain, depuis ladite fontaine, tirant vers la ville et de profondeur jusqu'au haut de la montagne qui aboutit aux terres concédées à l'église et qui joint des deux côtés aux terres du domaine non concédées, 21-02-1668 Déclaration au papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales par Simon Denis {Denys}, écuyer et sieur de la Trinité {LaTrinité}. Laquelle déclaration étant relative à une maison servant de boulangerie sise en la Basse-Ville de Québec, à une place de dix toises de longueur et de largeur jusqu'à la côte de la Montagne située entre le pied de la côte du Fort et ladite maison. Sur laquelle il y a une charpente et un corps de logis non parachevé, à une terre d'un arpent de front sur le quai de la fontaine Champlain et de longueur jusqu'au haut de la montagne et à une place consistant en six toises de large sur huit toises de long situées sur la pointe des Roches servant à bâtir une tour de pierre à chaux et à sable, un moulin à vent ainsi qu'une plate-forme pour mettre la batterie des canons servant à la défense de la Basse-Ville de Québec .
95 Premier cimetière de Québec	L'emplacement du premier cimetière de Québec se trouve sur un terrain adjacent au nord de la côte de la Montagne, à mi-chemin du sommet. Ce cimetière est utilisé dès 1608 jusqu'en 1670. Quelque 300 personnes y sont inhumées. Elles sont originaires de France ou encore ce sont des Amérindiens convertis au christianisme. Aujourd'hui, une seule croix de bois rappelle ce cimetière. Toutefois, à une époque, plusieurs petites croix indiquaient l'emplacement des sépultures. C'est ce que nous révèle un cartouche illustrant la ville de Québec sur une carte de Jean-Baptiste Franquelin, cartographe de la Nouvelle-France.

Annexe 2

Les familles Gagné et Bellavance sur six générations

Avant propos

Louis Gasnier vient s'établir au Canada avec son épouse Marie Michel et sa fille Louise. Fuyant les tumultes et vicissitudes de leur pays natal, ils espèrent trouver une meilleure vie en ce nouveau pays. Son frère Pierre Gasnier les rejoindra quelques années plus tard avec sa famille.

Ces immigrants et bien d'autres, venus d'un pays en plein bouleversement et constamment en guerre, ont sillonné cette terre nouvelle. Ils ont vécu et sont morts en ce pays plein de promesses. Leur vie ne fut pas veine, et pour cause. Leur courage et leur détermination ont permis de construire le pays dans lequel nous vivons et dont nous pouvons être fiers.

Cette communauté nouvelle est formée de familles, de célibataires et gens de passage. De prime abord, leur vie semble similaire, mais à leur façon elles sont uniques. Ils ont jeté les bases de l'histoire d'un pays avec leur sueur, leur volonté de réussir et de s'implanter. Afin de comprendre leur histoire, il faut puiser dans une multitude de documents officiels, à l'aide desquels se brosse doucement un tableau qui dévoile les hauts et les bas de chaque famille et individu et leur façon de vivre en collectivité.

L'information de cet ouvrage provient de nombreuses sources, mais principalement du fond d'archives et d'actes notariés conservés aux archives nationales du Québec, du Canada ou des sources privées telle la chambre des notaires du Québec. Au fil du temps, ces institutions ont résumé certains actes officiels tout en conservant la façon originale d'écrire certains mots.

Le chiffre Romain représente la génération de l'individu, en prenant pour base que : Louis et Pierre Gasnier ainsi que François Gagné dit Gagnière dit Poitevin porte le numéro 1. Ces derniers étant la première génération venue s'implanter en Nouvelle-France. Donc leurs enfants porteront le numéro 2, leur arrière le numéro 3, et ainsi de suite. Les Gagné n'ayant pas de chiffre romain indique que la filiation ne pouvait être établie de manière certaine. Libre au chercheur de trouver une descendance.

Les noms entre parenthèses font référence à la génération précédente. Il permet de suivre une filiation, de déterminer l'âge de la personne au moment de l'évènement, de corriger une erreur incluse dans le texte original ou lors d'une mauvaise lecture, de compléter le prénom, le nom, ou simplement afin de mieux cerner le nom de famille de l'individu ou sa profession.

Face aux multitudes variations orthographiques d'un nom de famille, l'index fut standardisé à partir des dictionnaires Jetté et Tanguay et finalisé avec l'orthographe la plus courante à ce jour. Le chercheur devra en tenir compte lorsqu'il cherchera un nom particulier.

Les familles Gagné et Bellavance sur six générations font état mariages, malgré la nomenclature exhaustive des enfants non mariées du couple.

La génération, suivit de l'ordre alphabétique par prénom de l'homme marié fut favorisé, au détriment du rang à la naissance, et du regroupement des enfants d'un même mariage. Cette méthode aidera à situer plus rapidement un couple et sa descendance. Ainsi le mariage de Louis Gagné et de Louise Picard, se retrouve à la deuxième génération sous le prénom de Louis, suivit de celui de Louis Gasnier et Marie Gagnon, aussi de la deuxième génération.

Rien n'est parfait, il est donc possible qu'un chercheur trouve un enfant ou un mariage non inclus. L'espace en blanc à côté d'un enfant non marié sera alors utile pour inscrire ces nouvelles informations.

Espérant que le tout aidera à démystifier et éclairer d'un nouveau jour, la vie de ceux qui nous ont précédés.

Robert Gagné

Famille Gagné et Bellavance sur six générations

0 François Gagné et Andrée Roussel

- I François Poitevin dit Gagné dit Gagnère - M : 03 11 1695 Trois-Rivières à Jeanne Vanasse de : François-Noël Vanasse et Jeanne Fourrier

0 Jean Dania et Marguerite Vaillant

- I Madeleine - épouse le : 14 01 1710 Longueuil à Louis Dufaut de : Gille Dufaut et Françoise Simon ; épouse le : 26 01 1694 Notre-Dame, Montréal Ct : 25 01 1694 Adhémar à Guillaume Gouyau/Lagarde de : Antoine Gouyau et de Marguerite Nior

0 Louis Gasnier et Marie-Marguerite Launay

- I Jacques - demeuré en France B : 16 01 1607, Saint-Cosme-de-Ver, Sarthe
- I Noël - demeuré en France B : 30 05 1605, Saint-Cosme-de-Ver, Sarthe
- I Louis - B : 13 09 1612, St-Martin d'Igé, M : Ct : 11 06 1638 Régnard, à Marie Michel de : Pierre Michel et Louise Gory . S : 1661 en Nouvelle-France
- I Pierre - B : 02 01 1610 St-Martin d'Igé, Orne, M : vers 1639 Marguerite Rosée/Pelet de : Jean Rosée et Catherine Barbier. S : 01 05 1656, Québec

0 Pierre Gagnesse et Madeleine Marchand

- I Marie - M : 20 01 1676 Notre-Dame, Québec, Ct : 13 03 1669 Rabuchon, Élie Jean/Godon de : Vivien Jean et Suzanne Hérault, 2^oM : Ct : 30 06 1686 Vachon. André Barbeau/Laforest de André Barbeau et Marie-Clémence Sagot , 3^oM : Ct : 21 08 1701 Lepailleur de LaFerté, François Couillaud (veuf de Jeanne Crespeau)

I Charles Gagné et Marie-Anne Leroux/Lenseigne/LaTaigne

- II Marie-Charlotte (illégitime)

I François Gagné/Poitevin et Jeanne Vanasse

(François Gagné et Andrée Roussel)

- II Agathe - B : 1700, M : 03 02 1729 St-François-du-Lac, Yamaska, Ct : 02 02 1729 Normandin - à : Joseph Forcier de : Joseph-Pierre Fortier et Marie-Gertrude Joyal. S : 13 05 1748 St-François-du-Lac, Yamaska
- II Étienne-François - B : 1696, S : 02 08 1697, Trois-Rivières. M : vers 1744 St-François-du-Lac, Yamaska Marie-Joseph Guignard de Pierre Guignard et Thérèse-Madeleine Badaillac. S : 15 07 1760 Yamachiche.
- II François-Augustin - B : 13 07 1713 St-François-du-Lac, Yamaska. M : Vers 1733, St-François-du-Lac, Yamaska à- Marie-Joseph Gélinas/Bellemare de Jean-Baptiste Gélinas et Jeanne Boissonneau. S : 05 02 1765 Yamachiche.
- II Ignace-Antoine - B : 11 09 1714 St-François-du-Lac, Yamaska. S : 31 07 1715 St-François-du-Lac, Yamaska
- II Jean-Baptiste - B : 01 05 1709 St-François-du-Lac, Yamaska
- II Joseph - M : 19 10 1734 St-François-du-Lac, Yamaska, Ct : 07 11 1734 Lepailleur - à : Jeanne Labonté/Couturier/Marot de : Jean-Baptiste Labonté et Jeanne Renoux/Lachapelle
- II Marie-Charlotte-Agathe-Anne - B : 14 05 1711, St-François-du-Lac, Yamaska. S : 07 10 172 St-François du Lac, Yamaska
- II Marie-Thérèse - B : 1702, M : 01 02 1723 St-François-du-Lac, Yamaska, Ct : 01 02 1723 Petit dit Gobin - à : Jean-Baptiste Joyel de : Jacques-Louis Joyel et Marie-Gertrude Moras/Cantin
- II Michel - M : 01 08 1741 St-François-du-Lac, Yamaska, Ct : 14 08 1741 Puypéroux - à : Marie-Jeanne Prévost/Provost de : Jean-Baptiste Prévost et Geneviève Sédilot/Montreuil
- II René - B : 28 10 1698, Trois-Rivières. M : 29 07 1726 St-François-du-Lac, Yamaska, Ct : 03 09 1726 dit Gobin - à : Gabrielle St-Laurent de : Gilles St-Laurent et Anne Labrecque

I Jean Gygus/Gagné et Jeanne Rondelle

(parents inconnus)

- II Louis - M : 18 02 1765 Notre-Dame Assomption, Montmagny - à : Marie-Louise Blais de : Jean-Baptiste Blais et Marguerite Roy

I Louis Gasnier et Marie Michel

(Louis Gasnier et Marie-Marguerite Launay)

- II Anne - B : 27 10 1653, Québec. M : 11 09 1670 Sainte-Anne-de-Beaupré, Montmorency, Ct : 24 08 1670 Auber - à : François Lacroix de : François Lacroix et Jeanne Letuot, S : 28 08 1710 Sainte-Anne.
- II Ignace - B : 12 03 1656, Québec. M : 05 11 1680 Sainte-Anne-de-Beaupré, Montmorency - à : Barbe Dodier de : Jacques Dodier et Catherine Caron; 2⁰M : 06 11 1689 Ange-Gardien, Montmorency, Ct : 05 11 1689 Jacob - à : Louise Tremblay de : Pierre Tremblay et de Ozanne-Anne Achon
- II Joachim - N : 1660, M : 12 01 1682 Notre-Dame de Beauport, Québec, Ct : 11 01 1682 Vachon - à : Louise Marcou de : Pierre Marcou et Marthe de Rainville. S : 07 02 1688 Beauport.
- II Louis - demeurant en France B : 07 09 1639, Saint-Cosme-de-Ver, Sarthe
- II Louis - B : 18 07 1651, Québec. M : 09 02 1678 La Visitation, Montmorency, Ct : 18 01 1678 Duquet - à : Marie Gagnon de : Jean Gagnon et de Marguerite Cochon S : 24 06 1698, Château-Richer
- II Louise - B : 21 01 1642, St-Martin d'Igé. M : 25 05 1654 Notre-Dame, Québec, Ct : 30 11 1653 Auber - à : Claude Bouchard S : 27 04 1721 Baie-St-Paul Lepetitclaud de : Jacques Bouchard et de Noëlle Touschard
- II Marie - N : 5, B : 20 09 1644, Québec. M : 26 01 1659 Notre-Dame, Québec, Ct : 25 01 1659 Auber - à : André Lelouttre/Berthelot de : André Lelouttre et Rachel Berthelot. 2⁰M : 03 07 1690 Ste-Anne de Beaupré, Montmorency, Ct : 26 07 1690 Jacob - à : Jacques Abelin de : Jean Abelin et Marie Beaudet. S : 19 11 1717, Ste-Anne de Beaupré.
- II Olivier - N : 07 05 1649, Cap-Tourmente, B : 07 06 1649 maison Olivier Letartif. M : 08 11 1679 Ste-Famille, Montmorency, Ct : 25 10 1679 Becquet - à : Élisabeth Pépin de : Antoine Pépin/Lachance et Marie Testé
- II Pierre - B : 27 03 1647, Québec. M : 28 10 1668 Auber - à : Louise Faure de : Jean Faure et Ozanne Planchet

I Pierre Gasnier et Marguerite Rosée

(Louis Gasnier et Marie-Marguerite Launay)

- II Jacques - demeurant en France B : 3 03 1640 Saint-Cosme-de-Ver, Sarthe
- II Jean - demeurant en France B : 3 03 1640 Saint-Cosme-de-Ver, Sarthe
- II Louis - B : 28 01 1643, Saint-Cosme-de-Ver, Sarthe. M : 04 10 1773 Ste-Anne de Beaupré, Montmorency, Ct : 04 09 1673 Vachon - à : Louise Picard de : Jean Picard et Marie Caron. S : 24 06 1698, Québec
- II Marguerite - N : 14, B : 17 09 1653. Québec. M : 10 01 1667 Notre-Dame, Montréal, Ct : 25 07 1666 Mouchy - à : Martial Sauton de : Martial Sauton et Tiphaine Musart; 2⁰M : 04 09 1673 Nativité, La Prairie - à : Pierre Lefebvre de : Robert Lefebvre et Anne Autin. S : 07 06 1720, La Nativité de La Prairie
- II Nicolas - B : 29 01 1651, Courcival, Sarthe, célibataire. S : 08 09 1687, Montréal
- II Pierre - B : 24 02 1645, Saint-Cosme-de-Ver, Sarthe, M : 19 11 1670 Nativité, La Prairie, Ct : 26 10 1670 Basset - à : Catherine D'aubigeon de : Julien D'aubigeon et Perrine Meusnier.

II François-Augustin Gagné/Grenier et Marie-Joseph Géninas/Bellemare

(François Gagné et Jeanne Vanasse)

- III Marie-Joseph - B : 17 01 1734, Yamaska. M : 12 11 1753 Trois-Rivières - à Christophe Narme.
- III Catherine - M : 14 11 1757 Yamaska - à Étienne Hérou
- III Marie-Françoise - B : 24 janvier 1756 Rivière-du-Loup
- III François - S : 17 02 1738 Yamaska
- III François - B : 11 02 1739 Yamachiche. M : 09 01 1764 Yamachiche - à Louise Le Vau
- III Marie-Madeleine - B : 15 07 1740 Yamachiche. M : 06 10 1760 Yamachiche, à Jean Jarin
- III Joseph - B : 19 02 1743 Yamachiche. M : 7 janvier 1768 Yamachiche - à Angélique Labonne
- III Marie-Louise - B : 15 octobre 1746 Yamachiche
- III Alexis - B : 25 04 1751 Yamachiche. S : 11 04 1752 Yamachiche

II Étienne Gagné/Grenier et Marie-Joseph Guignard

(François Gagné et Jeanne Vanasse)

- III Pierre - B : 01 10 1746 Yamachiche. S : 16 02 1750 Yamachiche.
- III Étienne - B : 27 05 1748 Yamachiche. S : 14 07 1748 Yamachiche.
- III Antoinette - B : 29 01 1750 Yamachiche. S : 30 01 1750 Yamachiche.
- III Marie-Joseph - B : 15 06 1751 Yamachiche. S : 23 06 1751 Yamachiche.
- III Marie-Joseph - B : 05 05 1754 Yamachiche. S : 07 05 1754 Yamachiche.
- III Alexis - B : 30 05 1755 Yamachiche. S : 08 06 1755 Yamachiche.
- III Marie-Françoise - B : 20 08 1756 Yamachiche. S : 11 09 1756 Yamachiche.
- III Étienne - B : 12 08 1758 Yamachiche. S : 15 08 1758 Yamachiche.
- III Angélique - B : 25 08 1759 Yamachiche. S : 03 09 1759 Yamachiche.

II Ignace Gasnier et Barbe Dodier

(Louis Gasnier et Marie Michel)

- III Geneviève - B : 28 05 1686, Baie-St-Paul. M : 22 11 1729 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Philippe Savard de : Jean Savard et Marie-Anne Sasseville S : 09 04 1731, Baie-St-Paul..
- III Jacques - B : 09 10 1688, Baie-St-Paul. M : 24 02 1716 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 00 03 1718 Verreau - à : Hélène Perron/Suire de : Antoine Perron et Jeanne Tremblay
- III Marie-Louise - B : 24 09 1683 Baie-St-Paul. M : Ct : 26 08 1703 Jacob - à : Robert Dufour de : François Dufour et Françoise Morin; 2⁰M : 30 10 1726 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Guillaume Boily de : Antoine Boily et Françoise Bertrand. S : 24 09 1747 Baie-Saint-Paul.

II Ignace Gasnier et Louise Tremblay

(Louis Gasnier et Marie Michel)

- III Barbe - B : 16 11 1699, Baie-St-Paul. M : 30 07 1715 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Augustin Boivin de : Piere Boivin et Étiennette Fafard/Laframboise S : 26 03 1723
- III François-Xavier - B : 24 02 1698, Baie-St-Paul. M : 16 01 1719 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 16 01 1719 Lacetière - à : Geneviève Filion de : Jean Filion et de Françoise Senard
- III Ignace - B : 27 10 1690, Baie-St-Paul. M : 00 00 1718 - à : Marie-Angélique Dufour de : Gabriel-Robert Dufour et Anne Mignerou. S : 14 04 1759 Baie-St-Paul.
- III Louis-François - B : 15 06 1694, Baie-St-Paul. S : 25 01 1697, Baie-St-Paul.
- III Marie-Françoise - B : 22 01 1696, Baie-St-Paul. M : 10 05 1714 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Claude Gauthier/Larouche de : Jean Gauthier/Larouche et Angélique Lefebvre/Batanville; 2⁰M :09 02 1733 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Jean-Baptiste Otis/Jassemmin de : Richard Otis et Rose Stoughton
- III Pierre - B : 15 09 1692, Baie-St-Paul. M : 00 00 1720 - à : Marie-Josèphe Dufour de : Robert Dufour et Anne Mignerou; 2⁰M :14 05 1725 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 14 05 1725 Insinuations - à : Angélique Dubeau de : Pierre Dubeau et Marie-Madeleine Allaire/Dallaire.
- III Raphaël - B : 13 12 1701, Baie-St-Paul. M : 04 07 1729 St-François, île d'Orléans, Montmorency - à : Marie-Josèphe Allaire/Dallaire de : Louis Alaire/Dallaire et Anne Asselin. S : 20 04 1767 St-François, Ile d'Orléans.

II Joachim Gaingner et Louise Marcou

(Louis Gasnier et Marie Michel)

- III Étienne - B : 16 03 1686, Beauport. M : 23 11 1711 Ancienne-Lorette, Ct : 15 11 1711 Dubreuil - à : Marie-Angélique Gely/ Laverdure de : Jean Gely/Laverdure et Ursule-Madeleine Turbar. S : 23 11 1754 Ancienne-Lorette
- III Jean-Baptiste - B : 27 10 1682, Beauport. M : 07 01 1708 Notre-Dame, Québec, Ct : 04 01 1708 Lacetière - à : Marie-Françoise Marchet de : Jean Marchet et Marie-Anne Gely/Laverdure
- III Marie-Geneviève - B : 10 03 1684 Beauport. M : 07 01 1711 Notre-Dame de Beauport, Québec, Ct : 04 01 1711 Duprac à : Thomas Touchet de : Simon Touchet et Françoise-Marie Gignard

II Joseph Ganier/Potdevin et Jeanne Labonté/Couturier

(François Gagné/Poitevin et Jeanne Vanasse)

- III Marie-Jeanne-Élisabeth - B : 29 07 1735 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III Marie-Josèphe - B : 26 08 1736 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III Antoine - B : 17 10 1742 St-François-du-Lac, Yamaska. M : 29 05 1780 St-Michel, Yamaska, Ct : 04 06 1780 Robin - à : Catherine Joyel/Joyal de : Joseph Joyelle/Lafreniere et Madeleine Patri.
- III Catherine - B : 05 10 1750 St-François-du-Lac, Yamaska. S : 04 08 1751 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III Catherine - B : 14 04 1754 St-François-du-Lac, Yamaska. S : 21 06 1754 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III Eustache-Xavier - B : 11 01 1748 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III François - B : 20 10 1749 St-François-du-Lac, Yamaska. S : 19 03 1750 St-François-du-Lac, Yamaska.

- III Jacques - B : 18 02 1744 St-François-du-Lac, Yamaska. S : 24 06 1744 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III Jacques - B : 09 01 1753 St-François-du-Lac, Yamaska. S : 25 06 1753 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III Jean-Baptiste - B : 27 01 1738 St-François-du-Lac, Yamaska. S : 18 12 1756 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III Jacques-Joseph - B : 14 12 1739 St-François-du-Lac, Yamaska. M : 19 07 1773 St-François-du-Lac, Yamaska, Ct : 16 07 1773 Robin - à : Catherine Pinard de : Michel Pinard et Angélique Ridechotte
- III Marie-Agathe - B : 17 09 1746 St-François-du-Lac, Yamaska. S : 06 07 1747 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III Marie-Anne - B : 11 05 1745 St-François-du-Lac, Yamaska. M : 27 01 1783 St-François-du-Lac, Yamaska, Ct : 09 01 1783 Robin - à : Joseph Proux de : Claude Proux et Élisabeth Manseau
- III Marie-Josèphe - M : 11 06 1775 Robin - à : Alexis Gibert de : Raymond Gibert et de Marie Augé
- III Michel - B : 13 03 1741 St-François-du-Lac, Yamaska. M : 25 06 1775 St-François-du-Lac, Yamaska, Ct : 25 06 1775 Robin - à : Charlotte Allard de André Allard et de Jeanne Despins

II Louis Gagné de Belevance et Louise Picard

(Pierre Gasnier et Marguerite Rosée)

- III Alexis - B : 01 12 1680 Cap St-Ignace. M : 24 04 1702 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet, Ct : 10 07 1702 Chambalon - à : Marie-Catherine Cloutier de : René Cloutier et Marie-Élisabeth Leblanc. S : 19 03-1748 Cap St-Ignace
- III Anonyme : N : 10 07 1695 Cap St-Ignace..S : 10 07 1695 Cap St-Ignace.
- III Dorothée - B : 20 01 1682 Cap St-Ignace. S : 10 12 1685 Rivière-Ouelle.
- III Jean-Eustache - B : 09 09 1696 Cap St-Ignace., S : 11 09 1696 Cap St-Ignace
- III Joseph - B : 10 11 1697 Cap St-Ignace. S : 17 11 1697 Cap St-Ignace.
- III Louis - B : 26 05 1686 Cap St-Ignace. M : 01 08 1714 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet, Ct : 31 07 1714 Michon - à : Marie-Thérèse Lessard de : Pierre Lessard et Barbe Fortin/Bellefontaine. S : 27 07 1754 Cap St-Ignace. S : 27 07 1754 Cap St-Ignace.
- III Louise - B : 24 02 1684 Cap St-Ignace. S : 27 12 1685 Cap St-Ignace.
- III Louise - B : 15 12 1676, Cap St-Ignace. M : 04 06 1696 Notre-Dame, Québec, Ct : 03 06 1696 Chambalon - à : Christophe De Lajoue de : Jacques Lajoue et Madeleine Guerin; 2^oM :18 11 1699 St-Ignace, Montmagny, Ct : 28 07 1699 Rageot - à : Pierre Blanchet de : Pierre Blanchet et Marie-Anne Fournier. 20 03 1716 St-Thomas, Montmagny
- III Marie-Anne - B : 04 07 1688. M :09 11 1705 La Durantaye, Montmagny, Ct : 27 10 1705 Lacetière - à : Pierre-Guillaume Blanchet de : Pierre Blanchet et Marie-Anne Fournier
- III Marie-Geneviève - B : 28 02 1691 Cap St-Ignace. M : 06 04 1712 Notre-Dame Assomption, Montmagny, Ct : 07 04 1712 Michon - à : Jean-Baptiste Blanchet de : Pierre Blanchet et Marie-Anne Fournier
- III Pierre - B : 06 10 1693 Cap St-Ignace. M : 13 10 1715 ignore, 10 11 1715 Michon - à : Geneviève Fournier de : Simon Fournier et Catherine Rousseau; 2^oM :18 02 1743 Notre-Dame Assomption, Montmagny, Ct : 12 02 1743 Rousselot - à : Marguerite Catrin/Caderin de : Nicolas Cadrin et Françoise Delaunay/Pinguet. S : 04 02 1775 Berthier, Montmagny

II Louis Gasnier et Marie Gagnon

(Louis Gasnier et Marie Michel)

- III Denis - B : 08 03 1682 Ste-Anne Beaupré. M :11 11 1715 St-François île d'Orléans, Montmorency - à : Angélique Guyon Dion de : Jean Guyon/Dion et Marie Pépin/Lachance. S : 20 06 1728 St-François, île d'Orléans.
- III François - B : 10 01 1685 Ste-Anne Beaupré. M :Ct : 19 01 1711 Jacob - à : Françoise Poullain de : Ignace Poullain et de Marguerite Paré
- III Marguerite - B : 29 02 1688, St-Joachim, Montmorency. M : Ct : 05 11 1708 Jacob - à : Pascal Poulin de : Jean Poulin et Louise Paré
- III Marie - B : 23 11 1678 Ste-Anne Beaupré, M : Ct : 17 06 1702 Jacob - à : Jean Poullain de : Jean Poulin et Louise Paré
- III Marie-Madeleine - B : vers 1690. M : Ct : 19 01 1711 Jacob - à : Pierre Lemercier de : Pascal Lemercier et Anne Cloutier
- III Marie-Thérèse - B : 01 09 1700 Saint-Joachim, Montmorency. Religieuse converse, S : 14 12 1729, Hôtel-Dieu, Québec
- III Pierre - B : 28 01 1680 Ste-Anne Beaupré. M : Ct : 02 11 1705 Jacob - à : Marguerite Poullain de : Ignace Poullain et Marguerite Paré : 2^oM :Ct : 17 10 1721 Louet - à : Marguerite Malboeuf/Beausoleil de : Jean-Baptiste Malboeuf et Marguerite Destroismaison/Picard. S : 25 04 1748 St-Michel, Bellechasse

II Louis Gygus/Gagné et Marie-Louise Blais

(Jean Gygus/Gagné et Jeanne Rondelle)

- III Julien - M : 07 01 1800 St-Thomas, Montmagny - à : Marie-Reine Fournier de : Louis Fournier et Marguerite-Ursule Thibault; 2⁰M :17 05 1808 St-Thomas, Montmagny - à : Angélique Metivier de : Louis Métivier et Élisabeth Pelletier; 3⁰M :19 09 1808 St-Ignace, Montmagny - à : Marceline Morel/Chevalier de : Michel Morel/Chevalier et Marcelline Guimond
- III Louis - M : 16 02 1808 St-Thomas, Montmagny - à : Madeleine Boulet de : Jacques Boulet et Angélique Picard/Destroismaison
- III Marie-Louise - M : 03 02 1795 St-Thomas, Montmagny - à : Pierre Renauld

II Michel Ganier et Marie-Jeanne Prévost/Provost

(François Gagné/Poitevin et Jeanne Vanasse)

- III Louis - M : 06 02 1769 St-Michel, Yamaska - à : Marie-Madeleine Renaud de : Louis Renaud et Marie Savard
- III Marie-Agathe
- III Michel
- III Marie-Jeanne - B : 07 08 1744 St-François-du-Lac, Yamaska. M : 09 01 1764 St-Michel, Yamaska, Ct : 02 03 1764 Pillard - à : Louis Cartier de : François Cartier et Marie-Louise Champdelaine/Larivière

II Olivier Gasnier et Élisabeth Pépin

(Louis Gasnier et Marie Michel)

- III Alexandre - B : 28 12 1668, Cap St-Ignace, S : 03 01 1689 Cap St-Ignace
- III Dominique - B : 30 04 1684, Cap St-Ignace, M :05 07 1706 St-François, île d'Orléans, Montmorency - à : Marie-Madeleine Buteau de : Pierre Buteau et Marie-Perette Loriau. S : 26 07 1755 St-François, île d'Orléans
- III Élisabeth Isabelle - B : 31 12 1689 Cap St-Ignace. M : 28 11 1708 St-François, île d'Orléans, Montmorency - à : Jean-Baptiste Bonneau Labecasse de : Joseph Bonneau/Labécasse et Marie-Madeleine Duchaisne. S : 24 01 1717, Québec
- III Jean-Baptiste - B : 10 10 1686, Cap St-Ignace, Montmagny. M : 05 07 1706 St-François, île d'Orléans, Montmorency - à : Claire Buteau de : Pierre Buteau et Marie-Perette Loriau 28 08 1653 St-François, île d'Orléans. S : 18 08 1753 St-François, île d'Orléans
- III Jean - B : 26 02 1682 Cap-Saint-Ignace. S : 20 03 1682, Cap-St-Ignace, Montmagny
- III Joseph - B : 14 10 1701 Ste-Famille, île d'Orléans. M : 17 04 1730 St-Joachim, Montmorency, Ct : 20 03 1730 Jacob - à : Marie-Élisabeth Bolduc de : Jacques Bolduc et Marie-Anne Racine
- III Marie - B : 14 12 1692, Ste-Famille, île d'Orléans.
- III Marie-Geneviève - B : 28 09 1695, Cap St-Ignace M : 12 06 1713 Notre-Dame, Québec, Ct : 11 06 1713 Chambalon - à : Augustin Bonneau/Labecasse de : Joseph Bonneau/Labécasse et Marie-Madeleine Duchesne/Lapierre.
- III Marie-Madeleine - N : 25 01 1698 St-Jean, île d'Orléans. B : 24 04 1698, St-Jean, île d'Orléans, M : 06 10 1721 La Visitation, Montmorency, Montmorency - à : Joseph Malboeuf/Beausoleil de : Jean-Baptiste Malboeuf/Beausoleil et Marguerite Destroismaison/Picard

II Pierre Gagnier et Catherine D'aubigeon

(Pierre Gasnier et Marguerite Rosée)

- III Agnès - B : 17 12 1692 La Prairie. M : 23 10 1710 Nativité, La Prairie, Ct : 27 10 1710 Barette - à : René Bourassa de : François Bourassa et Marie Leber
- III Anne - B : 08 06 1675 M : 11 10 1690 Nativité, La Prairie, Ct : 10 10 1690 Adhémar - à : Jacques Perrot/Desrochers de : Jacques Perrot et Michelle Lefleau; 2⁰M :03 08 1701 Adhémar - à : Maurice Besnard/ Bourjoly de : René Besnard et Marie Sédilot
- III Catherine - B : 24 01 1677 La Prairie. M : 30 09 1692 Nativité, La Prairie, Ct : 29 09 1693 Adhémar - à : Benoît Bizaillon de : Benoit Bizaillon et Louise Dublay Blais
- III Charles (enfant naturel) B : 16 08 11706 Montréal
- III François - B : 05 05 1680 La Prairie. M : 14 01 1709 Nativité, La Prairie, Ct : 09 01 1709 Adhémar - à : Marie-Madeleine Dupuy/Parisien de : Louis Dupuy et de Barbe Dubeau
- III Jeanne-Marie - B : 27 07 1683 La Prairie. M : 21 06 1706 Nativité, La Prairie, Ct : 17 06 1706 Adhémar - à : Guillaume Barette/Courville de : Guillaume Barrette et Louise Carrier/Charrier
- III Joseph dit St-Côme - B : 19 04 1695 La Prairie. M : 02 10 1724 Nativité, La Prairie, Ct : 30 09 1724 Barette - à : Marie-Josèphe Baudreau/Graveline de : Gabriel Baudreau et Catherine

Lafortune/Forestier

- III Louis-Étienne - B : 25 08 1680 La Prairie. M : 27 05 1715 St-Joachim de Pointe-Claire, Montréal, Ct : 27 04 1715 Barette - à : Marie-Anne Tessier de : Paul Tessier et Anne Amiot/Villeneuve. S : 07 07 1740 Pointe-Claire. S : 07 07 1740 Nativité, La Prairie.
- III Marguerite - B : 09 03 1673 La Prairie. S : 04 04 1673 La Prairie.
- III Marguerite-Angélique B : 20 03 1682 La Prairie. S : 17 04 1682 La Prairie.
- III Marie - B : 02 11 1671 La Prairie. M : 21 04 1688 Nativité, La Prairie, Ct : 20 04 1688 Adhémar - à : Joseph Perrot/Vildaigre de : Jacques Perrot et Michelle Lefleau
- III Marie-Gabrielle B : 18 02 1685 La Prairie.
- III Nicolas - B : 17 08 1689 Montréal. M : 03 02 1722 Nativité, La Prairie, Ct : 02 02 1722 Barette - à : Françoise Brion de : Pierre Brion et Marie-Anne Dupuy. 09 10 1732 La Prairie. S : 09 10 1732 Nativité, La Prairie
- III Pierre dit St-Côme - B : 26 11 1678 La Prairie. M : 00 00 1698 - à : Marie Rouanes de : François Roanes et Jeanne Lemeunier; 2^oM : 21 11 1712 Notre-Dame, Montréal, Ct : 20 11 1712 Adhémar - à : Marie-Madeleine Baudreau/Graveline de : Urbain Baudreau/Graveline et Mathurine Juillet. S : 27 03 1756 Montréal. S : 27 03 1756 Montréal.

II Pierre Gasnier et Louise Faure

(Louis Gasnier et Marie Michel)

- III Élisabeth - B : 28 08 1682 Cap-St-Ignace. M : 17 11 1710 St-Ignace, Montmagny, Ct : 27 10 1712 Chambalon - à : Joseph Fournier de : Joseph Fournier et Barbe Girard
- III François - B : 11 02 1678, Québec. M07 01 1709 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet, Ct : 14 01 1709 Michon - à : Élisabeth Langlois de : Jean Langlois et Charlotte-Françoise Bélanger. S : 22 10 1758, St-Pierre-du-Sud
- III Jean-Baptiste - B : 17 07 1672 Sainte-Anne-de-Beaupré, M : 11 01 1699 Cap St-Ignace, Montmagny - à : Marie-Madeleine Langlois/Boisverdun de : Jean Langlois et Marie Courville/Cadieux/Laflamme. S : 9 04 1731 St-Thomas, Montmagny
- III Joachim - B : 1673. S : 15 04 1715, Cap St-Ignace, Montmagny
- III Louis-Augustin - B : 01 02 1680, Pointe-aux-Trembles de Québec. M : 21 11 1707 St-Thomas, Montmagny, Ct : 22 06 1719 Michon - à : Élisabeth Charland Francoeur de : Denis Charland/Francoeur et Marie-Anne-Françoise Letourneau; 2^oM : 13 04 1722 St-Thomas, Montmagny Ct : 19 03 1722 - à : Marie Boudeau de : Jean Boudeau et Isabelle Élisabeth Pivint/Larecompense. S : 27 02 1748 Cap St-Ignace
- III Marie - B : vers 1676
- III Marie-Anne - B : 17 02 1674 Sainte-Anne-de-Beaupré, M : 17 11 1699 St-Ignace, Montmagny, Ct : 28 07 1699 Rageot - à : Denis Prou de : Jean Prou et Jacqueline Fournier
- III Pierre - B : 08 11 1670, Sainte-Anne-de-Beaupré. M : 22 06 1700 St-Thomas, Montmagny - à : Louise Prou de : Jean Prou et Jacqueline Fournier 25 04 1748 St-Michel, Bellechasse S : 25 04 1748 St-Michel, Bellechasse

II René Gagnière/Poitevin/Gagnier et Gabrielle St-Laurent

(François Gagné/Poitevin et Jeanne Vanasse)

- III Marie-Amable - B : 06 03 1741 St-François-du-Lac, Yamaska. M : 01 10 1764 St-François-du-Lac, Yamaska, Ct : 01 10 1764 Rigaud - à : Joseph Allard de : François Allard et Geneviève Dauphin
- III Antoine - B : 25 10 1738 St-François-du-Lac, Yamaska. St-François-du-Lac, Yamaska, Ct : 12 04 1764 Rigaud - à : Élisabeth-Isabelle Janelle de : François Janelle et Françoise Benois; M : 21 06 1779 St-Michel, Yamaska, Ct : 12 06 1779 Robin - à : Marguerite Theroux/Laferté de : Pierre Therou/Laferté et Marie-Rose Coytou
- III François-Xavier - B : 22 02 1750 St-François-du-Lac, Yamaska. S : 12 01 1757 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III Jacques-Joseph - B : 20 07 1727 St-François-du-Lac, Yamaska. M : 05 02 1759 St-François-du-Lac, Yamaska, Ct : 08 02 1759 Pillard - à : Suzanne Allard de : Jean-François Allard et Geneviève Dauphin
- III Jean-Baptiste - B : 27 08 1743 St-François-du-Lac, Yamaska. S : 01 07 1744 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III Louis-de-Gonzague - B et S : 12 07 1731 St-François-du-Lac, Yamaska.
- III Marguerite - B : 23 08 1745 St-François-du-Lac, Yamaska. M : 19 02 1770 St-François-du-Lac, Yamaska Ct : 00 00 1770 Robin - à : Pierre Theroux Laferté de : Pierre Terroux/Laferté et Marie-Rose Poitou; 2^oM : 04 10 1779 St-Michel, Yamaska - à : Antoine Bibeau de : François Bibeau et Agathe Larivière
- III Marie-Anne - : 02 07 1734 St-François-du-Lac, Yamaska.

- III Marie-Catherine - B : 09 01 1737 St-François-du-Lac, Yamaska. S : 23 01 1757 St-François-du-Lac,
 III Régis-Laurent-Joseph - B : 20 05 1729 St-François-du-Lac, Yamaska.

III Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Cloutier

(Louis Gagné de Beleavance et Louise Picard)

- IV Alexis - B : 08 04 1713 Cap St-Ignace. S : 02 05 1713 Cap St-Ignace.
 IV Basile - B : 21 09 1704 Cap St-Ignace. M : 18 01 1730 St-Germain, Rimouski, Ct : 15 01 1749 Michon - à : Françoise Pinau de : Jean Pinaux et Anne-Jeanne Chiasson; 2⁰M : 23 02 1757 St-Germain, Rimouski - à : Judith St-Laurent de : Pierre St-Laurent et Marie-Reine Laramé Larc
 IV Charlotte-Angélique - B : 02 03 1724 Cap St-Ignace. M : 04 05 1745 St-Ignace, Montmagny, Ct : 15 05 1745 Michon - à : Pierre-Nicolas Ballans de : Pierre Ballans et Marie de Lambige de Lambiyi
 IV Claire - B : 03 10 1718 Cap St-Ignace. M : 05 05 1743 St-Ignace, Montmagny, Ct : 30 04 1743 Michon - à : François-Benjamin Desgagné de : Jacques Desgagné et Geneviève Pelletier
 IV Étienne - B : 24 05 1721 Cap St-Ignace. M : 09 10 1747 St-Ignace, Montmagny, Ct : 08 10 1747 Michon - à Marie-Madeleine Gravel/Brindeliere de : Augustin Gravel/Brindeliere et Élisabeth-Isabelle Caron; 2⁰M : 00 00 1774 - à : Monique Boulanger ; M : 26 10 1779 St-Thomas, Montmagny, Ct : 19 10 1779 Saint-Aubin - à : Angélique Arnoud/Lavergne/Renaud de : Jean-Baptiste Arnoud/Renaud et Marie-Angélique Gaumont
 IV Jean-Alexis - B : 08 04 1707 Cap St-Ignace. M : 15 04 1749 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 09 04 1749 Rousselot - à : Marie-Françoise Berthelot/Leloutre de : Joseph Berthelot/Leloutre et Marie Toupin
 IV Jean-Baptiste B : 22 01 1706 Cap St-Ignace. S : 30 01 1706 Cap St-Ignace.
 IV Marie - B : 18 02 1703 Cap St-Ignace. M : 22 11 1726 St-Germain, Rimouski - à : Jean Poulin de : Jean Poulin et Anne Robin; 2⁰M : 14 01 1751 St-Germain, Rimouski - à : Louis Laneau/Luneau
 IV Marie-Catherine - B : 26 04 1709 Cap St-Ignace. M : 16 11 1739 St-Ignace, Montmagny - à : Michel Lebreux/Lebret/St-Amant de Jacques Lebrette/Lebreux et Jeanne Chevette
 IV Marie-Delphine - B : 27 09 1726 Cap St-Ignace. M : 17 02 1749 St-Ignace, Montmagny - à : Pierre Gravel/Brindeliere de : Augustin Gravel Brindeliere et Élisabeth-Isabelle Caron
 IV Marie-Geneviève - B : 23 03 1711 Cap St-Ignace. M : 20 04 1733 St-Ignace, Montmagny - à : Joseph-Guy Després/Serré/Dicaire/Guyon de : Jean Després/Couillard et Françoise Boisgreaux
 IV Pierre - B : 06 09 1714 Cap St-Ignace.

III Antoine Gagnier/Ganiere et Élisabeth-Isabelle Janelle

(René Gagnière/Poitevin/Gagnier et Gabrielle St-Laurent)

- IV Antoine - M : 08 11 1790 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Catherine Lafreniere de : Gabriel Lafrenière et Catherine Duchesne
 IV Marie-Angélique - M : 10 11 1788 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Jean-Baptiste Cartier de : François Carrière et Marie-Louise Chapdelaine

III Antoine Gagné/Pottevin et Catherine Joyel/Joyal

(Joseph Ganiier/Potdevin et Jeanne Labonté/Couturier)

- IV Antoine - M : 07 01 1852 St-Frédéric, Drummond - à : Marie Brousseau de : Louis Brousseau et Angélique Gamelin
 IV Marie-Anne - M : 17 09 1844 St-Frédéric, Drummond - à : Joseph Courchesne de : Antoine Courchesne et Marguerite Précourt

III Denis Gagné et Angélique Guyon/Dion

(Louis Gasnier et Marie Gagnon)

- IV Denis - B : 28 03 1719 St-François, île d'Orléans. M : 10 10 1746 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 14 08 1746 Insinuation - à Marie-Louise Emond de : Gervais Emond et Marie-Louise Guimond; 2⁰M : 14 04 1749 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 20 03 1749 Insinuation - à : Marthe Verieul/Verieu de : Joseph Verieul/Veilleux et Marguerite Buteau. S : 03 04 1758 St-François, île d'Orléans
 IV Jean-Baptiste - B : 15 04 1725 St-François, île d'Orléans. M : 10 11 1749 St-François, île d'Orléans, Montmorency - à : Marie-Louise Guerard Legras de : François Guerard/Legras et Marie-Josèphe Lepage; 2⁰M : 08 02 1762 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 31 01 1762 Crespin - à : Marie-Dorothée Langlois de : François Langlois et Thérèse-Dorothée Dupille/Crépin
 IV Joseph-Marie - B : 02 03 1727 St-François, île d'Orléans, Montmorency. S : 08 03 1727 St-François, île d'Orléans.
 IV Louis - B : 04 06 1717 St-François, île d'Orléans.

- IV Marie-Angélique - B : 09 10 1721 St-François, île d'Orléans. M : 29 04 1751 Notre-Dame, Québec, Ct : 28 04 1751 Louet - à : Pierre Chabot de : Pierre Chabot et Marie-Françoise Pouliot
- IV Marie-Geneviève - M : 11 04 1763 St-Joseph, Beauce - à : Joseph-Marie Raymond/Passecampagne de : Étienne Raymond/Passecampagne et Marie-Cécile Migneault/Labrie
- IV Marie-Joséphine, Josette - B : 25 01 1745 Québec. M : 25 01 1745 Notre-Dame, Québec, Ct : 17 01 1745 Barolet - à : Pierre Berthelot de : Guillaume Berthelot et Anne Gandolet; 2⁰M : 25 06 1754 Notre-Dame, Québec, Ct : 24 06 1754 Insinuation - à : Joseph Canac Marquis de : Joseph Canac/Marquis et Marie-Madeleine Drouin
- IV Marie-Louise - B : 24 03 1728 Berthier, Montmagny. M : 02 02 1750 Notre-Dame, Québec, Ct : 26 12 1749 Barolet - à : Charles Moquillion/Montilion de : Charles Montilion et Jeanne Herignon/Evignon
- IV Marie-Marthe - B : 05 04 1725 St-François, île d'Orléans. M : 30 09 1748 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 14 08 1748 Fortier - à : Julien Landry de : Charles Landry et Marie-Madeleine Guerard/Legras. S : 02 10 1775 St-François, île d'Orléans.
- IV Pierre-Denis - B : 24 03 1728 Berthier, Montmagny, M : 02 02 1756 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 20 01 1755 Fortier - à : Dorothée Emond de : Ignace Emond et Angélique Baret; 2⁰M : 04 10 1773 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 30 09 1773 Crespin - à : Marie-Josèphe Plante de : Pierre Plante et Marguerite Laverdière. S : 20 09 1781 St-François, île d'Orléans

III Dominique Gagné et Marie-Madeleine Buteau

(Olivier Gasnier et Élisabeth Pépin)

- IV Joseph - B : 26 03 1700 St-François, île d'Orléans. S : 12 04 1700 St-François, île d'Orléans.
- IV Marie-Catherine - B : 15 02 1713 Ste-Famille île d'Orléans. M : 19 02 1737 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 05 02 1737 Insinuation - à : Jean-Baptiste Deblois/Grégoire de : Jean-Baptiste Deblois/Grégoire et Madeleine Labbé
- IV Marie-Joséphine - B : 26 07 1707 St-François, île d'Orléans. M : 21 02 1757 Notre-Dame, Montréal - à : Gérard Lejeune/Laprairie de : Joseph Lejeune et Madeleine Guérin
- IV Marie-Madeleine - B : 31 03 1710 St-François, île d'Orléans. M : 04 04 1731 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 31 03 1731 Insinuation - à : Antoine Marseau de : Louis Marseau et Jeanne Dumas. S : 1776 St-François, île d'Orléans
- IV Pierre - B : 27 07 1715 St-François, île d'Orléans. M : 13 06 1740 St-François, île d'Orléans, Montmorency - à : Marie-Marthe Lepage de : Joseph Lepage et Claire Racine S : 17 01 1775 N.D, Québec.

III Étienne Gagné et Marie-Angélique Gely

(Joachim Gaingner et Louise Marcou)

- IV Charles - B : 02 07 1720 Foy, Québec. M : 15 02 1745 Notre-Dame de Beauport, Québec, Ct : 07 02 1745 Pinguet - à : Marie-Jeanne Parent de : Jacques Parent et Marie-Anne Chalifour; 2⁰M : 04 02 1771 Notre-Dame Annonciation, Québec, Ct : 03 02 1771 Genest - à : Marie-Catherine Drollet de : Pierre Drollet et Marie-Anne Chartre. S : 03 03 1775 Ancienne-Lorette.
- IV Étienne - B : vers 1732 M : 08 11 1751 Ancienne-Lorette, Québec, Ct : 07 11 1751 Genest - à : Marie-Anne Drollet de : Jacques Drollet et Marie-Thérèse Boutin; 2⁰M : 31 07 1780 Notre-Dame Annonciation, Québec, Ct : 24 07 1780 Genest - à : Marguerite Leboeuf/Elbeuf de : veuve de Jean Guilme
- IV Françoise - B : 29 06 1714 Ancienne-Lorette. S : 02 09 1714 Ancienne-Lorette.
- IV Françoise-Angélique - B : 13 01 1713 Ancienne-Lorette.
- IV Jacques - B : 26 11 1717 Ancienne-Lorette. S : 28 10 1718 Ancienne-Lorette.
- IV Jean-Marie - B : 22 08 1715 Ancienne-Lorette. S : 15 07 1731 Ancienne-Lorette.
- IV Joseph - B : 11 05 1727 Ancienne-Lorette. S : 03 04 1728 Ancienne-Lorette.
- IV Jean-Joseph - B : 08 08 1728 Ancienne-Lorette. M : 13 04 1750 Ancienne-Lorette, Ct : 05 04 1750 Genest - à : Marie-Josèphe Dery de : Louis-Benjamin Déry et Marie-Élisabeth Gagnon S : 13 05 1798 Ancienne-Lorette.
- IV Marie-Angélique - B : 28 12 1729 Ancienne-Lorette. S : 03 07 1730 Ancienne-Lorette.
- IV Marie-Charlotte - B : 03 06 1731 Ancienne-Lorette. S : 21 11 1731 Ancienne-Lorette.
- IV Marie-Félicité - B : 17 02 1724 Ancienne-Lorette. S : 16 06 1724 Ancienne-Lorette.
- IV Marie-Josèphe - B : 10 08 1721 Ancienne-Lorette M : 11 10 1745 Ancienne-Lorette, Québec, Ct : 09 10 1745 Pinguet - à : Charles Alain de : Noël Alain et Marie-Anne Hamel; 2⁰M : 20 09 1762 Ancienne-Lorette, Québec, Ct : 15 09 1762 Genest - à : Michel Dugué/Huguet de : Pierre Huguet et Marie-Anne Savard
- IV Marie-Madeleine - B : 04 01 1719 Ancienne-Lorette. M : 29 01 1753 Ancienne-Lorette, Québec, Ct : 22

- 01 1753 Boucault - à : Michel Dery de : Louis Dery et Marie-Élisabeth Gagnon. S : 02 02 1796 Ancienne Lorette.
- IV Marie-Thérèse - B : 04 01 1719 Ancienne-Lorette. S : 28 12 1719 Ancienne-Lorette.

III François Gagnier et Élisabeth Langlois

(Pierre Gasnier et Louise Faure)

- IV Antoine - M : 22 02 1751 St-Thomas, Montmagny, Ct : 19 02 1751 Rageot - à : Marie-Madeleine Labonté/Marotte de : Jean-Baptiste Marotte et Marie-Anne Laurendeau
- IV Élisabeth - B : 17 11 1709 Cap St-Ignace.
- IV François - B : 24 09 1711 Cap St-Ignace. M : 18 11 1737 St-Thomas, Montmagny, Ct : 17 11 1737 Michon - à : Marie-Françoise Metivier de : Jean Metivier et Marie-Simone Balard/Latour
- IV Joseph - M : 25 07 1757 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 14 07 1757 Lévesque - à : Marie-Louise Blais de : Pierre Blais et Élisabeth-Isabelle Bilodeau
- IV Marie - B : 22 01 1713 Cap St-Ignace. M : 15 02 1734 Rageot - à : Claude-Joseph Morin/Valcourt de : Joseph Morin/Valcourt et Agnès Bouchard

III François Gaigne/Dobigeon et Marie-Madeleine Dupuy

(Pierre Gagnier et Catherine D'aubigeon)

- IV Ambroise-Basile - B : 06 06 1734 La Prairie. S : 23 06 1734 La Prairie.
- IV Anonyme - N : 30 10 1709 La Prairie. S : 30 10 1709 La Prairie.
- IV François-Raphaëls - B : 12 05 1727 La Prairie. M : 23 10 1757 St-Constant, La Prairie, Ct : 18 10 1757 Lalanne - à : Marie-Catherine Rocheleau/Rochero Viens de : Michel Rocheleau Viens et Marie-Françoise Laroche
- IV Hélène-Amable - B : 24 06 1719 La Prairie. S : 04 08 1729 La Prairie.
- IV Jacques-Amable - B : 27 05 1731 La Prairie. M : 15 04 1765 Nativité, La Prairie, Ct : 09 04 1765 Lalanne - à Agnès Gervais de : Mathieu Jarvais/Gervais et Marie-Josèphe Robidou
- IV Joseph - B : 25 07 1718 La Prairie.
- IV Louis - B : 30 10 1709 La Prairie. S : 4 11 1709 La Prairie.
- IV Louis-Marie - B : 29 09 1713 La Prairie. S : 14 10 1715 La Prairie.
- IV Marc - B : 26 04 1723 La Prairie. M : 10 04 1752 Nativité, La Prairie, Ct : 09 04 1752 Souste - à : Catherine Bareau/Briault de François-Xavier Bareau et Marguerite Senécal
- IV Marie - B : 25 09 1720 La Prairie.
- IV Marie-Catherine - B : 01 02 1733 La Prairie. M : 26 04 1756 Notre-Dame, Montréal, Ct : 25 04 1756 Hodiesne - à : Pierre Sarreau/Laviolette de : Pierrre Sarreau/Laviolette et Marie-Anne Bourdon
- IV Marie-Françoise - M : St-Constant, La Prairie, Ct : 12 02 1753 Lalanne - à : Denis Brossard de : Claude Brossard et Barbe Hébert/Larose
- IV Marie-Hyacinthe - B : 15 03 1725 La Prairie. M : 24 04 1747 Nativité, La Prairie Ct : 23 04 1747 Souste - à : Étienne Baritoux/Lamarche de : Étienne Baritoux et Marie-Marguerite Levraux
- IV Marie-Louise - B : 25 08 1716 La Prairie. M : 08 02 1751 Notre-Dame, Montréal, Ct : 06 02 1751 Danré de Blancy - à : Jacques Jousseleau/Lafricain Tribot de : Pierre Tribot/Josselin et Marie Heine
- IV Marie-Suzanne - B : 12 12 1710 La Prairie. M : 26 05 1750 Nativité, La Prairie, Ct : 23 05 1750 Hodiesne - : Jacques Dupont Vadeboncoeur
- IV Pierre - B : 09 06 1712 La Prairie. M : 27 11 1736 St-Antoine, Chambly, Ct : 26 11 1736 Barette - à : Marguerite Robidou de : Joseph Robidou et Marie-Jeanne Seguin/Laderoute. S : 25 05 1768 St-Constant, La Prairie

III François Gaigner et Françoise Poullain

(Louis Gasnier et Marie Gagnon)

- IV François - M : 17 02 1753 Crespin - à : Marie Guimon de : Joseph Guimon et Marie-Anne Plante; 2⁰M : 03 11 1767 St-Joachim, Montmorency - à : Marguerite Laforest/Labranche de : Jean Laforest et Marie Rancourt; 3⁰M : 27 01 1800 St-Roch de L'Achigan, L'Assomption - à : Marie-Josèphe Belanger veuve de Joseph Chayer.
- IV Françoise - M : 16 08 1774 St-Joachim, Montmorency, Ct : 21 04 1774 Crespin - à : Prisque Lessard de : Joseph Lessard et Madeleine Lavallée S : 11 03 1773 St-Joachim, Montmorency
- IV Jacques - B : 25 juillet 1723 Ste-Anne Beupré
- IV Marguerite - B : vers 1725 M : 21 10 1743 St-Joachim, Montmorency, Ct : 20 01 1744 Boisseau - à : Pierre Racine de : Pierre Racine et Marie-Geneviève Guimont; 2⁰M : 19 11 1759 St-Joachim, Montmorency, Ct : 28 12 1759 Crespin - à : Jacques Feugère de : Pierre Feugère et Madeleine Vérieux
- IV Marie-Anne - M : 12 11 1736 St-Joachim, Montmorency - à : Jacques Poitras de : Jean Poitras et Marie-Anne Delavoie/Lavoie

- IV Marie-Thérèse - B : 28 03 1728 Saint-Joachim, Montmorency. M : 23 08 1751 St-Joachim, Montmorency, Ct : 24 08 1751 Huot - à : Pierre Boucher de : Jacques-Joseph Boucher et Dorothée Gagnon
- IV Pierre - B : vers 1721. M : 13 02 1747 St-Joachim, Montmorency, Ct : 12 02 1747 Jacob - à : Françoise Boucher de Pierre Boucher et de Françoise Allaire; 2⁰M : 17 02 1756 St-Joachim, Montmorency, Ct : 08 02 1756 Crespín - à : Marie-Anne Quirion/Daniel de : François Quirion/Daniel et Marie-Josèphe Otice/Jasmin. S : 04 03 1786 St-Joachim, Montmorency

III François-Xavier Gagner et Geneviève Filion

(Ignace Gasgnier et Louise Tremblay)

- IV Basile - B : 15 03 1743 Petite-Rivière-Saint-François, S : 27 09 1748 Petite-Rivière-Saint-François
- IV François - B : 11 03 1728 Baie St-Paul. S : 17 09 1749 Petite-Rivière-Saint-François.
- IV Ignace - M : 24 01 1763 aux Éboulements, Charlevoix - à : Victoire-Apolline Laforest/Labranche de : Jean-Baptiste Laforest/Labranche et Marguerite Bonneau/Labecasse
- IV Jean-Baptiste - B : 24 02 1732 Baie St-Paul. M : 07 01 1755 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 06 01 1755 Lavoie - à : Marguerite-Apolline Simard/Lombrette de : Noël Simard/Lombrette et Marguerite Cauchon
- IV Joseph - B : 24 04 1722 Baie St-Paul.
- IV Joseph - B : 21 11 1733 Baie St-Paul.
- IV Louis - B : 25 10 1735 Petite-Rivière-Saint-François. M : 20 07 1762 Petite-Rivière-Saint-François, Charlevoix, Ct : 18 07 1762 Crespín - à : Opportune-Cécile-Victoire Sauton de : Olivier Sauton et de Marie-Ursule Perron
- IV Marie-Anne - B : 28 08 1724 Baie St-Paul. M : 07 11 1746 Petite-Rivière-Saint-François, Charlevoix - à : Joseph Amiot/Villeneuve de : Joseph Amiot Villeneuve et Marie-Louise Bouchard; 2⁰M : 09 11 1756 Petite-Rivière-Saint-François, Charlevoix, Ct : 08 11 1756 Lavoie - à : Barthelemy-Augustin Lavoie de : Jacques Lavoye et Marie Barbot
- IV Marie-Geneviève - B : 15 08 1726 Baie St-Paul. M : 28 11 1747 Petite-Rivière-Saint-François, Charlevoix, Ct : 27 11 1747 Lavoie - à : Étienne Bouchard de : Françoise Bouchard et Marguerite Simard/Lombrette
- IV Marie-Josèphe - M : 01 07 1750 Petite-Rivière-Saint-François, Charlevoix, Ct : 30 06 1750 Lavoie - à : Pierre Simard/Lombrette de : Noël Simard/Lombrette et Marie-Anne Dodier
- IV Marie-Louise - M : 06 11 1742 Petite-Rivière-St-François, Charlevoix - à : Paul Simard/Lombrette de : Paul Simard Lombrette et Geneviève Gagnon
- IV Marie-Michelle - B : 24 11 1729 Baie St-Paul. M : 30 04 1754 Éboulements, Charlevoix - à : Étienne Tremblay de : Étienne Tremblay et Marie Fortin/Bellefontaine. S : 09 05 1767 aux Éboulements
- IV Raphaël - B : 17 03 1737 Petite-Rivière-Saint-François, M : Ct ; 16 01 1765 Le Cetièrre, Charlevoix - à : Marie-Geneviève Dufour de : Gabriel Dufour et Geneviève Tremblay

III Ignace Gagne et Marie-Angélique Dufour

(Ignace Gasgnier et Louise Tremblay)

- IV Gabriel - B : 27 07 1719 Baie St-Paul. M : 10 01 1746 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 09 01 1746 Lavoie - à : Geneviève Simard de : Ange Simard et Thérèse Letarte; 2⁰M : 03 05 1757 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 03 05 1751 Lavoie - à : Madeleine Lapierre/Duchesne de : Jacques Duchesne/Lapierre et Élisabeth Petit
- IV Ignace - B : vers 1721. M : 08 11 1747 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 13 11 1747 Lavoie - à : Agathe Perron/Suire de : Jean Perron et Agathe Simard/Lombrette; 2⁰M : 09 11 1784 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 08 11 1784 Néron - à : Marie-Geneviève Lavoie de : Basile Lavoye et Marie- Jeanne Tremblay
- IV Jacques-Fabien - B : 01 05 1730 Baie St-Paul. M : 26 11 1750 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 24 11 1750 Lavoie - à : Marie-Marthe Simard/Lombrette de : Ange Simard et Marie-Thérèse Letarte; 2⁰M : 01 07 1761 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 20 06 1761 Crespín - à : Rose Rosalie Lavoie de : Jacques Lavoie et Dorothée Barbeau
- IV Jean - M : 20 05 1753 Mission, Saguenay - à Louise Lavoie de : Jacques Lavoie et Dorothée Barbeau
- IV Louis - B : vers 1728, S : 26 11 1749 Baie St-Paul.
- IV Marie-Louise - M : 25 11 1738 Baie-St-Paul, Charlevoix, Ct : 05 11 1738 Lavoie - à : Étienne-Marie Corneau de : Jean-Baptiste Corneau et Marie Boulanger; 2⁰M : 10 04 1758 Baie-St-Paul, Charlevoix, Ct : 15 03 1758 Crespín - à : Pierre Dessalines/Desrosiers de : Pierre Dessalines et Marguerite Giroux

III Jacques Gagné et Hélène Perron

(Ignace Gasgnier et Barbe Dodier)

- IV Antoine - B : 25 10 1734 Baie St-Paul.
- IV Barbe - B : 08 09 1719 Baie St-Paul. M : 22 02 1745 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 21 02 1745 Lavoie - à : Gabriel Gaudreau de : Joseph Gaudreau et Louise Domingo. S : 26 01 1747 Baie St-Paul.
- IV François - B : 02 12 1726 Baie St-Paul.
- IV Honoré-Joseph - B : 28 10 1728 Baie St-Paul. M : 10 04 1752 Ste-Anne, Varennes, Verchères, Ct : 04 04 1752 Crevier/Duvernay - à : Marie-Josèphe Lavigne/Brisetou/Lebrodeur de : Jacques Lavigne et Marie-Anne Bissonnette
- IV Jacques - B et S : 02 11 1721 Baie St-Paul.
- IV Jacques - B : 13 04 1722 Baie St-Paul. M : 29 04 1748 Nativité, La Prairie, Ct : 27 04 1748 Souste - à : Marie-Françoise Gibault/ Poitevin de : Philibert Gibault/Poitevin et Marie-Françoise Lecuyer/Lapierre
- IV Jean-Baptiste - B : 23 01 1725 Baie St-Paul.
- IV Marguerite - B : 21 11 1730 Baie St-Paul. M : 10 07 1752 Baie St-Paul, Charlevoix - à : François Simard/Lombrette de : François Simard/Lombrette et Ursule Paré; 2^oM : 10 02 1796 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 07 02 1795 Henry - à : François Tremblay de : François-Xavier Tremblay et Marie-Reine Dufour
- IV Marie-Anne - B : 09 11 1732 Baie St-Paul. M : 17 04 1758 Notre-Dame, Québec, Ct : 14 04 1758 Panet - à : André Vaudon St-André de : Jacques Vaudon et Jeanne Bourgeois
- IV Marie-Louise - B : 02 09 1717 Baie St-Paul. M : 11 09 1738 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 10 09 1738 Lavoie - à : Joseph Racine/Beauchesne de : Pierre Racine et Marie-Louise Guyon Dion. S : 03 11 1755 Baie St-Paul.

III Jacques-Amable Gagné et Agnès Gervais

(François Gaigne/Dobigeon et Marie-Madeleine Dupuy)

- IV Alexis - M : 18 10 1790 St-Constant, La Prairie, Ct : 10 10 1790 Lalanne - à : Élisabeth-Isabelle Caille de : Antoine Caillé et Marie-Jeanne Dupuis
- IV Joseph - M : 02 06 1794 Nativité, La Prairie, Ct : 22 05 1794 Bourassa - à : Charlotte Dupuis de : Ignace Dupuis et Agnès Barette
- IV Marie Anne - M : 29 10 1794 St-Constant, La Prairie, Ct : 28 10 1794 Bourassa - à : Constant Dupuis de : Jean-Baptiste Dupuis et Marie-Charlotte Sorel

III Jacques-Joseph Gagné/Poitevin et Suzanne Allard

(René Gagnière/Poitevin/Gagnier et Gabrielle St-Laurent)

- IV Jean-Baptiste
- IV Joseph
- IV Marguerite

III Jean-Baptiste et Claire Buteau

(Olivier Gasnier et Élisabeth Pépin)

- IV Élisabeth-Marie - B : 07 08 1715 St-François, île d'Orléans. M : 27 08 1742 St-François, île d'Orléans, Montmorency - à : Jean-Baptiste Bilodeau de : Jean Bilodeau et Marie Turgeon
- IV François - B : 05 06 1714 St-François, île d'Orléans. S : 05 06 1714 St-François, île d'Orléans.
- IV Jacques - B : 14 04 1720 St-François, île d'Orléans. M : 22 07 1743 St-Joachim, Montmorency, Ct : 21 06 1743 Jacob - à : Marie-Anne Gagnon de : Pierre Gagnon et Marie-Anne Racine, S : 29 juin 1771 St-François, île d'Orléans.
- IV Jean-Baptiste - B : 18 04 1707 St-François, île d'Orléans. M : 16 08 1734 Notre-Dame Assomption, Montmagny, Ct : 16 08 1734 Michon - à : Marguerite Brochu de : Jean Brochu et Marie-Françoise Delaunay. S : 26 06 1738 St-François, île d'Orléans.
- IV Joseph - B : 18 03 1722 St-François, île d'Orléans. M : 05 10 1745 St-François, île d'Orléans, Montmagny - à : Marie-Josèphe Landry de : Charles Landry et Marie-Madeleine Guérard/Legras; 2^oM : 12 04 1779 Ste-Marie, Beauce, Ct : 26 01 1780 Miray - à : Marie-Jeanne Parent de : Pierre Parent et Jeanne Chevalier. S : 30 03 1778 Ste-Marie de Beauce
- IV Marie - B : 05 06 1714 St-François, île d'Orléans. S : 07 06 1714 St-François, île d'Orléans.
- IV Marie-Anne - B : 18 03 1726 St-François, île d'Orléans. M : 05 10 1745 St-François île d'Orléans, Montmorency - à : Pierre Landry de : Charles Landry et Marie-Madeleine Guérard/Legras. S : 07 10 1775 Ste-Marie, Beauce
- IV Marie-Geneviève - B : 02 10 1728 St-François, île d'Orléans. S : 03 11 1729 St-François, île d'Orléans.
- IV Marie-Josèphe - B : 22 05 1700 St-François, île d'Orléans. S : 22 07 1731 St-François, île d'Orléans.
- IV Marie-Madeleine - B : 11 09 1717 St-François, île d'Orléans. S : 19 06 1738 St-François, île d'Orléans.
- IV Marie-Marthe - B : 14 09 1711 Baie-Saint-Paul, Montmorency. M : 22 10 1731 St-François-du-Sud, Montmagny - à : Marc-Antoine Dupont de : Louis Dupont et Jeanne Paradis

III Jean-Baptiste Gagné et Marie-Madeleine Langlois/Boisverdu

(Pierre Gasnier et Louise Faure)

- IV Alexandre - B : 20 09 1700 Cap St-Ignace. S : 27 10 1702 St-Thomas, Montmagny Noyer
- IV Alexandre - B : 15 02 1705 Cap St-Ignace. M : 24 10 1729 St-Thomas, Montmagny, Ct : 16 10 1729 Michon - à : Françoise Proux de : Jean Proux et Jacqueline Fournier
- IV Charles-François - B : 28 04 1716 St-Thomas, Montmagny. S : 03 09 1722 St-Thomas, Montmagny. Noyer
- IV François-Noël - M : 18 04 1746 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Marthe Marotte/Labonté /Clément de : Jean-Baptiste Marot et Marie-Anne Laurendeau
- IV Jean-Baptiste - B : 31 05 1707 St-Thomas, Montmagny. M : 26 04 1729 St-Thomas, Montmagny, Ct : 25 04 1729 Michon - à : Marie-Anne Fournier de : Joseph Fournier et Barbe Guirard/Girard
- IV Joseph - B : 05 09 1709 St-Thomas, Montmagny. M : 18 01 1734 St-Thomas, Montmagny, Ct : 18 01 734 Michon - à : Monique Pépin/Lachance de : Jean Pépin et Marie-Madeleine Fontaine; 2⁰M : 09 10 1741 St-Thomas, Montmagny, Ct : 08 10 1741 Michon - à : Marguerite Fournier de : Louis Fournier et Marie-Jeanne Caron; 3⁰M : 17 10 1757 St-Thomas, Montmagny, Ct : 09 10 1757 Lévesque - à : Marie-Madeleine Gaudreau de : Charles Gaudreau/Gautreau et Marie-Madeleine Thibault. S : 10 03 1756 St-Thomas, Montmagny
- IV Louis - B : 15 03 1712 St-Thomas, Montmagny. M : 19 10 1739 St-Thomas, Montmagny, Ct : 25 07 1739 Michon - à : Marthe Rouaux/Louau de : Dominique Reau et Louise Gaumond. S : 21 12 1753 St-Thomas, Montmagny.
- IV Marie-Madeleine - B : 15 06 1714 St-Thomas, Montmagny. S : 29 03 1715 St-Thomas, Montmagny.
- IV Madeleine - B : 07 05 1719 St-Thomas, Montmagny. M : 29 04 1743 St-Thomas, Montmagny, Ct : 24 04 1743 Rousselot - à : Jacques-Martin Boulet de : Martin Boulet et Françoise Nolin S : 08 04 1764 St-Thomas, Montmagny.
- IV Marie-Marthe - B : 15 02 1702 St-Thomas, Montmagny. M : 01 05 1724 St-Thomas, Montmagny, Ct : 24 03 1724 Michon - à : Claude Gendron de : Jacques Gendron et Marie-Anne Charland/Francoeur; M : 06 11 1730 St-Thomas, Montmagny, Ct : 05 11 1730 Michon - à Joseph Proux de : Jean-Baptiste Proulx et Louis Rousseau
- IV René - B : 18 01 1722 St-Thomas, Montmagny. M : 26 10 1750 St-Ignace, Montmagny, Ct : 18 10 1750 Dupont - à : Marie-Claire Bernier/Jeandeparis de : Pierre-Basile Bernier/Jeandeparis et Marie-Josèphe Fortin

III Jean-Baptiste Gangner et Marie-Françoise Marchet

(Joachim Gaingner et Louise Marcou)

- IV Étienne - B : 28 09 1709 Lorette. M : 08 03 1734 Ancienne-Lorette, Québec, Ct : 27 02 1734 Barolet - à : Marie-Josèphe Poitras de : Joseph Poitras et Marie-Catherine Alain
- IV Jean-Baptiste - B : 11 05 1708 Québec.
- IV Jean-Baptiste - B : 29 02 1712 Lorette. M : 30 06 1731 Notre-Dame, Québec - à : Agathe Crevier/Bellerive de : Claude Crevier/Bellerive et Jeanne Petit Bruno. S : 12 12 1757 Ancienne-Lorette
- IV Pierre - B : 19 10 1713 Lorette. S : 29 08 1714 Lorette.

III Joseph Gagnier et Marie-Élisabeth Bolduc

(Olivier Gasnier et Élisabeth Pépin)

- IV Hélène - B : 04 07 1737 Château-Richer, Montmorency. S : 19 07 1737 Château-Richer.
- IV Jean - B : 10 02 1741 Château-Richer, Montmorency. M : 01 02 1762 St-Joseph, Beauce, Ct : 15 04 1762 Panet - à : Suzanne-Josèphe Gource de : Jean Gource/Gour et Véronique Duquet/Desrochers
- IV Joseph - B : 05 07 1732 St-Joachim, Montmorency. S : 29 07 1732 St-Joachim, Montmorency.
- IV Joseph - B : 20 08 1738 Château-Richer, Montmorency. S : 20 09 1738 Château-Richer, Montmorency.
- IV Joseph - B : 25 10 1739 Château-Richer, Montmorency. S : 05 11 1739 Château-Richer, Montmorency.
- IV Louis - B : 07 12 1733 St-Joachim, Montmorency. M : 24 10 1758 réhabilité le 09 01 1767 St-Joseph, Beauce, - à : Scholastique De Lessard de : François Lessard et Marie-Angélique Racine
- IV Marie-Anne - B : 27 05 1745 Ste-Foye, Québec. M : 02 02 1767 St-Joseph, Beauce - à : François De Lessard de : François-Malo De Lessard et Angélique Racine
- IV Marie-Josèphe - B : 15 01 1744 St-Joachim, Montmorency
- IV Marie-Madeleine - B : 23 01 1731 St-Joachim, Montmorency. M : 09 10 1747 St-Joseph, Beauce, Ct : 21 03 1748 Barolet - à : Charles Goulet de : Louis Goulet et Thérèse-Marie Roussin
- IV Marie-Thérèse - B : 12 03 1735 St-Joachim, Montmorency. M : 04 11 1754 St-Joseph, Beauce, Ct : 22 02 1755 Barolet - à : Pierre Bureau/Sanssoucy de : Jean-François Baptiste Bureau/Sansoucy et Marie-Anne Lachaine Jolicoeur. S : 17 10 1756 St-Joseph, Beauce

III Joseph Podevin et Catherine Pinard

(Antoine Gagné/Poitevin et Catherine Lafreniere)

- IV Marie-Catherine-Angélique - M : 09 02 1795 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Michel Couturier/
Verville de : François Couturier et Marie Françoise Giguere/Despins

III Joseph St-Côme Gagné et Marie-Josèphe Baudreau

(Pierre Gagnier et Catherine D'aubigeon)

- IV Anonyme - B : 25 07 1729 La Prairie. S : 25 07 1729 La Prairie.
IV Augustin-Ambroise - B : 09 12 1740 La Prairie. S : 21 09 1741 La Prairie.
IV Marie-Catherine - B : 10 06 1725 La Prairie. M : 10 05 1745 St-Antoine-de-Padou, Longueuil, Chambly,
Ct : 09 05 1745 sous seing privé - à : Jacques-François Viau/Lesperance de : Jacques Viau et Anne-
Marie Guagné/Goguet. S : 05 12 1769 St-Philippe, La Prairie.
IV François - B : 05 07 1731 La Prairie.
IV Joseph-Marie - B : 24 08 1726 La Prairie. M : 23 02 1756 Nativité, La Prairie, Ct : 22 02 1756 Lalanne - à :
Marie-Françoise Marcil/ Mercille/Merciet/Lespagnol de : Joseph Marcil/Lespagnol et de Marie-
Josephthe Lancot; 2^oM : 21 09 1766 St-Constant, La Prairie, Ct : 11 09 1766 Hantraye - à :
Marguerite Deniger de : Pierre Deniger et Catherine Tetu
IV Louis-Amable - B : vers 1746. M : 02 03 1772 St-Constant, La Prairie, Ct : 29 02 1772 Lalanne - à :
Marguerite Aguenier/Huguenier de : François Aguenier et Marguerite Gibault
IV Louis-Toussaint - B : 04 04 1735 La Prairie.
IV Marie-Angélique - B : 15 03 1739 La Prairie. M : 07 01 1760 Nativité, La Prairie, Ct : 04 01 1760 Lalanne
- à : Louis Deniau Daigneau de : Jean-Baptiste Deniau et Marie-Anne Benoit/Livernois
IV Marie-Félicité - B : 19 06 1743 La Prairie. S : 15 01 1744 La Prairie.
IV Marie-Hyacinthe - B : 01 11 1744 La Prairie. M : 17 08 1777 La Prairie, Ct : 15 08 1771 Lalanne - à :
François Arel de : Jean-François Arel et Marie-Madeleine Brunet
IV Marie-Josèphe - B : 03 06 1733 La Prairie. M : 05 11 1757 Nativité, La Prairie, Ct : 29 10 1757 Lalanne -
à Jean-Baptiste Deniau/Degniau de : Jean-Baptiste Deniau/Degniau et Marie-Anne Benoit/Livernois
IV Marie-Louise - B : 23 08 1728 La Prairie. S : 29 08 1728 La Prairie.
IV Marie-Louise dit Suzanne - B : 19 02 1742 La Prairie. M : 07 01 1760 Nativité, La Prairie, Ct : 04 01 1760
Lalanne - à : Toussaint Beaudin de : Michel Beaudin et Marie-Françoise Dupuis
IV Marie-Marguerite - 20 02 1737 La Prairie. M : 14 02 1757 Nativité, La Prairie, Ct : 02 02 1757 Lalanne - à :
Joseph Caillé/Biscornet de : Antoine Caillé/Biscornet et Marie-Françoise Betourné/Laviolette
IV Paul - M : 12 08 1776 St-Philippe, La Prairie, Ct : 04 08 1776 Lalanne - à : Marie-Anne Longtin de :
Joseph-Marie Longtin et de Marie-Josèphe Lamarque; 2^oM : 16 02 1789 St-Constant, La Prairie,
Ct : 15 02 1789 Lalanne - à : Marie-Josèphe Stéfanie de : Jean Stéphanie et Marie-Marguerite
Lemieux. S : 09 12 1830 St-Constant, La Prairie

III Julien Gagné/Gigue et Marceline Morel/Chevalier

(Louis Gygus/Gagné et Marie-Louise Blais)

- IV Louise - M : 02 03 1840 St-Thomas, Montmagny - à : Joseph Baresse de : Nicolas Baresse et
Victoria Lorrain
IV Michel - M : 22 02 1841 St-Thomas, Montmagny - à : Esther Bernier de : Louis Bernier et
Marie-Anne Roy; 2^oM : 11 02 1850 St-Thomas, Montmagny - à : Hermine Langlois de : Jacques
Langlois et Archange Rochefort

III Louis Gagné et Marie-Madeleine Renaud

(Michel Gagner et Marie-Jeanne Prévost/Provost)

- IV Joseph - M : 09 01 1809 St-Michel, Yamaska - à : Hélène Héroux de : Michel Héroux et Marguerite
Benoit
IV Louis - M : 22 11 1819 St-Michel, Yamaska - à : Marie-Clarice Bonenfant de : Michel Bonenfant et
Anne Pelletier
IV Marie-Madeleine - M : 02 01 1792 St-Michel, Yamaska - à : Basile Benoit de : Joseph Benoit et
Anne dite Jeanne Thibodeau

III Louis Gagné et Marie-Thérèse Lessard

(Louis Gagné de Belevence et Louise Picard)

- IV Barbe - B : 22 02 1718 L'Islet, Montmagny. S : 11 09 1725 L'Islet, Montmagny.
IV Brigitte - B : 14 09 1728 Cap-Saint-Ignace. S : 21 09 1728 Cap-Saint-Ignace.
IV François - M : 12 01 1779 Cap-Saint-Ignace. - à : Lauretta Boulet de : Pierre Boulet et Josette Courteau

- IV Joseph-Prisque - B : 28 12 1723 L'Islet, Montmagny. M : 05 08 1748 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska, Ct : 04 08 1748 Dionne - à Marie-Ursule Ouellet de : Jean-Bernard Ouellet et Marie- Reine Jean/PierreJean. S : 27 11 1759 Ste-Anne Pocatière.
- IV Louis-Étienne - B : 14 11 1721 Cap St-Ignace. M : 00 00 1746 - à : Élisabeth Mercier/Lemercier de : Pierre Mercier et Marie Chamberland; 2⁰M : 24 11 1751 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet, Ct : 21 11 1751 Dupont - à : Marie-Anne Guyon/Dion de : Louis Guion/Dion et Marie-Anne Gamache; 3⁰M : 12 01 1779 St-Ignace, Montmagny, Ct : 08 01 1779 Saint-Aubin - à : Brigitte Boulai de : Pierre Boulai et Marie-Josèphe Cousteau/Courteau
- IV Marie-Geneviève - B : 14 08 1736 Cap-Saint-Ignace. S : 28 08 1736 Cap-Saint-Ignace.
- IV Marie-Marguerite - B : 23 02 1718 L'Islet, Montmagny. M : 17 02 1744 St-Ignace, Montmagny, Ct : 09 02 1744 Michon - à : Pierre Gamache de : Louis Gamache et Angélique Miville; 2⁰M : 11 01 1758 St-Ignace, Montmagny, Ct : 09 01 1758 Lévesque - à : Paul Joncas de : Pierre Joncas et Marie-Marthe Fournier
- IV Marie-Véronique - B : 11 10 1729 Cap-Saint-Ignace. S : 24 10 1729 Cap-Saint-Ignace.
- IV Pierre-François - B : 18 02 1726 Cap-Saint-Ignace. M : 22 11 1751 St-Ignace, Montmagny, Ct : 19 11 1751 Dupont - à : Marguerite-Ursule Richard de : Pierre Richard et Isabelle-Élisabeth Gamache
- IV Raphaël-Vital - B : 30 07 1731 Cap-Saint-Ignace. S : 19 11 1752 Cap-Saint-Ignace.
- IV Ursule
- IV Thérèse - B : 11 02 1720 L'Islet, Montmagny. S : 08 01 1726 Cap St-Ignace.

III Louis-Augustin Gangné et Élisabeth Charland

(Pierre Gasnier et Louise Faure)

- IV Barnabé - B : 02 09 1708 Cap St-Ignace. M : 10 10 1735 St-Thomas, Montmagny, Ct : 03 10 1735 Michon - à Angélique Trudelle de : Philippe Trudel et Catherine Gariépy. S 16 05 1746 St-Thomas, Montmagny
- IV Cécile - B : vers 1717. S : 03 07 1724 Cap St-Ignace.
- IV Joseph-Jean-Baptiste : 10 09 1721 Cap St-Ignace. S : 02 07 1722 Cap St-Ignace.
- IV Marie - B : 02 05 1710 Cap St-Ignace. M : 16 01 1736 St-Ignace, Montmagny, Ct : 07 01 1736 Michon - à : Pierre Proust de : Pierre Proux et Agathe Destroismaisons/Picard; 2⁰M : 03 09 1737 - à : Jean Turgeon de : originaire de Dunkerque en Flandre.
- IV Marie-Gabrielle - B : 10 08 1714 Cap St-Ignace. M : 27 06 1740 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet, Ct : 20 06 1740 Rageot - à : Pierre Blanchet de : Jean-Baptiste Blanchet et Marie-Geneviève Gagné/Bellavance
- IV Marie-Marguerite - B : 07 04 1712 Cap St-Ignace. M : Ct : 22 01 1739 Michon - à : Pierre Destroismaisons de : Jacques Destroismaison et Madeleine Pelletier; M : 04 05 1746 St-Ignace, Montmagny Ct : 19 04 1746 Michon - à : Charles Marois/Demonbrun de : Guillaume Marois et Catherine Laberge. S : 14 06 1783 Saint-Jean-Port-Joli, Montmagny
- IV Pierre-Augustin - B : 03 03 1719 Cap St-Ignace.

III Louis-Augustin Gangné et Marie Boudeau

(Pierre Gasnier et Louise Faure)

- IV Charles-Olivier - B : 23 11 1728 Cap St-Ignace. M : 18 02 1754 St-Ignace, Montmagny, Ct : 11 02 1754 Dupont - à : Geneviève Simono/Sanschagrin de : Jean-Baptiste Simoneau/Sanschagrin et Marianne Vermette/Laforme. S : 15 05 1755 Cap St-Ignace.
- IV Joseph - B : 21 06 1723 Cap St-Ignace. S : 19 02 1750 Cap St-Ignace.
- IV Marie-Félicité - B : 05 02 1736 Cap St-Ignace. S : 09 02 1736 Cap St-Ignace.
- IV Michel - B : 25 09 1727 Cap St-Ignace. S : 25 10 1727 Cap St-Ignace.
- IV Pierre - B : 22 05 1725 Cap St-Ignace. M : 24 11 1746 St-Ignace, Montmagny - à : Ursule-Angélique Fortin Bellefontaine de : Pierre Fortin et Louise Caron; 2⁰M : 21 02 1757 St-Ignace, Montmagny, Ct : 19 02 1757 Dupont - à : Geneviève Proux de : Joseph Proux et Dorothée Bouchard
- IV Prisque - B : 05 02 1731 St-Thomas, Montmagny. M : 04 11 1753 St-Ignace, Montmagny, Ct : 11 01 1754 Dupont - à : Geneviève Fortin/Bellefontaine de : Pierre Fortin et Louise Caron; 2⁰M : 27 07 1767 St-Ignace, Montmagny - à : Geneviève Miville/Deschenes de : Louis Miville et Marie-Marthe Lemieux

III Louis-Étienne Gannie/ Bellavance et Anne Tessier

(Pierre Gagnier et Catherine D'aubigeon)

- IV Eustache - B : 12 10 1733 La Prairie. S : 29 10 1733 La Prairie.
- IV Joseph-Amable - B : 31 01 1736 La Prairie.
- IV Joseph-Hypolithe - B : 27 02 1732 La Prairie. S : 04 08 1732 La Prairie.

- IV Louis - B : 24 08 1729 La Prairie. M : 01 02 1745 St-François-Xavier, Verchères, Ct : 20 05 1757 Souste - à : Marie-Marguerite Bertrant/Desrochers de : Pierre Bertrand/Desrocher et Catherine Lemoyne; 2^oM : 21 01 1754 St-Constant, La Prairie, Ct : 21 01 1754 Lalanne - à : Marie-Josèphe Lemieux de : Pierre Lemieux et de Josèphe Demers
- IV Marie-Anne - B : 22 03 1722 La Prairie. M : 27 11 1747 Nativité, La Prairie - à : Pierre Boursier/Lavigne de : Alexandre Boursier et Jeanne Marie-Anne Poineau/Primot
- IV Marie-Catherine - B : 10 04 1725 La Prairie S : 12 11 1727 La Prairie.
- IV Marie-Charlotte - B : 21 08 1723 La Prairie. M : 06 02 1747 Nativité, La Prairie, Ct : 30 01 1747 Souste - à : Jean-Baptiste Poissant/Lasaline de : Jacques Poissant/Lasaline et Marguerite Bessette
- IV Marie-Josèphe - B : 19 01 1721 La Prairie. M : 08 02 1745 Nativité, La Prairie, Ct : 02 02 1745 sous seing privé - à : Joseph-François Lanctot de : François Lanctot et Claire Badaillac/Laplante
- IV Marie-Marguerite - B : 22 10 1730 La Prairie. M : 06 10 1750 Nativité, La Prairie, Ct : 04 10 1750 Souste - à : Jean-Baptiste Boidoré/Barbot de : Gabriel Boidoré/Barbot et Marie-Madeleine Lorie/Lory
- IV Marie-Véronique - M : 10 11 1749 Nativité, La Prairie, Ct : 09 11 1749 Souste - à : Paul Bertrant/Desrochers de : Pierre Bertrand/Desrochers et Marie-Catherine Lemoine
- IV Paul - B : 11 12 1716 La Prairie. M : 07 01 1742 St-Joachim, Châteauguay, Ct : 06 01 1742 Barette - à : Marie-Michelle Bro de Jean-Baptiste Breault et Marie Caron
- IV Pierre - B : 11 04 1718 La Prairie. M : 17 02 1749 Nativité, La Prairie, Ct : 15 02 1749 Souste - à : Marie-Catherine Lonctain/Jerosme de : Michel Lonctin/Gérôme et Catherine Marie-Charlotte Bertrand

III Michel Gagné/Podevin et Charlotte Allard

(Joseph Ganié/Potdevin et Jeanne Labonté/Couturier)

- IV Jean-Baptiste - M : 21 10 1805 St-Michel, Yamaska - à : Perpetue Roy de : Michel Roy et Charlotte Allard; 2^oM : 17 08 1812 St-Michel, Yamaska - à : Marie-Anne Parenteau de : Chrysostome Parenteau et Josette Guoin
- IV Jeanne - M : 22 02 1808 St-Michel, Yamaska - à : Joseph Guilbault de : Grégoire Guilbault et Agathe-Marie-Angélique Hus
- IV Marie-Josephe-Judith - M : 17 08 1812 St-Michel, Yamaska - à : Joseph Paul-Hus de : Ignace-Pierre Hus et Catherine Forcier
- IV Michel - M : 10 05 1805 St-Michel, Yamaska - à : Angélique Pinard de : Joseph Pinard et Marguerite Bibeau

III Nicolas Gannié et Françoise Brion

(Pierre Gagnier et Catherine D'aubigeon)

- IV Charles - B : 26 05 1731 La Prairie.
- IV Félicité - B : 06 02 1731 La Prairie. S : 28 06 1731 La Prairie.
- IV Jean-Baptiste - B : 11 04 1727 La Prairie.
- IV Marie-Anne Annette - 23 09 1722 Montréal. M : 24 06 1748 Nativité, La Prairie, Ct : 14 06 1748 Simonnet - à : François Lonctain/Jerosme de : François Lonctin/Jerome et Marie-Jeanne Lemieux
- IV Marie-Céleste - B : 06 02 1731 La Prairie. S : 29 07 1731 La Prairie.
- IV Marie-Françoise - B : 06 10 1724 La Prairie. M : 14 02 1752 Nativité, La Prairie, Ct : 12 02 1752 Simonnet - à : Étienne Rivet/Rivé de : René Rivet et Marie-Madeleine Deneau/Detailly

III Pierre Gagné et Louise Prou

(Pierre Gasnier et Louise Faure)

- IV Ambroise - B : 07 02 1712 St-Thomas, Montmagny. M : Ct : 29 01 1737 Michon - à : Marie-Geneviève Destroismaison/Picard de : François Destroismaisons/Picard et Marie-Françoise Daniau/Laprise. S : 22 08 1757 St-Pierre-du-Sud. Montmagny
- IV Augustin - B : 11 06 1733 St-Thomas, Montmagny.. M : 19 11 1742 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 15 11 1742 Michon - à : Marie-Louise Lavergne/Renaud de : Joseph Lavergne et de Louise Pelletier.
- IV Élisabeth Isabelle Marie - B : 13 11 1707 St-Thomas, Montmagny. M : 24 08 1735 Michon - à : Athanase Thibault de : François Thibault et Marie-Anne Dupré/Despres. S : 04 03 1777 Berthier
- IV Geneviève - B : 11 01 1703 St-Thomas, Montmagny. S : 16 05 1703 St-Thomas, Montmagny.
- IV Jacques - B : 29 10 1713 St-Thomas, Montmagny. M : 12 11 1742 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 10 11 1742 Rousselot - à : Marie-Hélène Marotte/Labonté/Clément de : Jean-Baptiste Marotte/Labonté et Marie-Anne Laurendeau
- IV Jean-Marie - B : 21 01 1710 St-Thomas, Montmagny. M : 20 11 1741 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 07 11 1741 Michon - à : Marie-Charlotte Destroismaisons/Picard
- IV Louis - M : 05 06 1747 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 03 06 1747 Rousselot - à : Marie-Josèphe

- Lavergne/Renaud de : Joseph Lavergne/Renaud et Louise Peltier S : 02 11 1752 St-Pierre-du-Sud
- IV Marie-Geneviève - M : 05 04 1739 Michon - à : Charles-Jacques Destroismaisons Picard de : François Destroismaison/Picard et Marie Daniau/Laprise
- IV Marie-Marthe - B : 28 02 1704 St-Thomas, Montmagny.
- IV Pierre - B : 18 12 1701 St-Thomas, Montmagny. M : 00 00 1730 - à : Marie-Angélique Bouchard de : Pierre Bouchard et Marie-Anne Bourassa
- IV Thomas - B : 29 12 1705 St-Thomas, Montmagny. M : 24 11 1732 St-Thomas, Montmagny, Ct : 21 11 1732 Michon - à : Geneviève Ergaut/Reau/Regault/Rouaux de : Dominique Ergaut/Reau/Rouaux et Louise Gaumond

III Pierre Gagné et Marie Rouanes

(Pierre Gagnier et Catherine D'aubigeon)

- IV Marie - B : 1699 M : 00 00 1730 - à : Jean Laprairie. S : 09 06 1779, Québec

III Pierre Gagné et Marie-Angélique Dubeau

(Ignace Gasgnier et Louise Tremblay)

- IV Angélique - B : 11 01 1728 St-Joachim, Montmorency. M : 11 02 1754 Notre-Dame, Québec - à : Jean-Baptiste Liret de : Henri Liret et Jeanne Corseau
- IV Hippolyte - B : 28 08 1734 St-Vallier, Bellechasse, Québec. S : 27 10 1755 Québec
- IV Jean-Marie - B : 06 10 1737 St-Vallier, Bellechasse, Québec
- IV Marie-Anne - B : vers 1732. M : 08 02 1751 Beaumont, Bellechasse - à : Jacques Paquet/Vallée de : Jacques Paquet/ Vallé et Geneviève Guay/Guillet
- IV Pierre-Augustin - 21 12 1739 Québec. S : 09 07 1730 Québec

III Pierre dit St-Côme Gaigne et Marie-Madeleine Baudreau

(Pierre Gagnier et Catherine D'aubigeon)

- IV Basile - B : 25 04 1725 La Prairie. M : 19 09 1757 Notre-Dame, Montréal, Ct : 17 09 1757 Panet de Méru - à : Marie-Amable Perras/Fontaine de : Pierre Perras/Fontaine et Marie Crespin
- IV Hélène - B : 26 09 1713 La Prairie. M : 03 02 1733 Nativité, La Prairie, Ct : 25 01 1733 Adhémar - à : Jacques Boutin de : Jacques Boutin et Marie-Angélique Bernard Hinse
- IV Jean-Baptiste-Régis - B : 28 04 1727 La Prairie. M : 24 05 1756 Notre-Dame, Montréal, Ct : 22 05 1756 Hodiesne - à : Marie-Jeanne Ursule Hurtubise de : Louis Hurtubise et Élisabeth Beauvais/St-Gemme
- IV Marie-Josèphe - B : 29 03 1723 La Prairie. M : 01 05 1747 Notre-Dame, Montréal, Ct : 30 04 1747 Adhémar - à : Jean-Baptiste-Nicolas-Marie Decary de : Louis Descary/Lehoux et Marguerite Cuillerier/Léveiller
- IV Marie-Madeleine - B : 13 01 1715 La Prairie. : S : 06 11 1719 La Prairie.
- IV Pierre - B : 1717 S : 21 02 1719 La Prairie.
- IV Pierre-Côme - B : 27 02 1719 La Prairie.
- IV Pierre-Rémi - B : 09 04 1721 La Prairie. S : 24 06 1747 Montréal.

III Pierre Gagnier/Belavance et Geneviève Fournier

(Louis Gagné de Beleavance et Louise Picard)

- IV Alexis - M : 25 11 1743 Notre-Dame Assomption, Montmagny, Ct : 23 11 1743 Rousselot - à : Marie-Catherine Boucher de : Jean Boucher et Marguerite Carbonneau/Provençal. S : Tué à Québec pendant la guerre de 1759. Voir le certificat d'Alexis Dumonthier.
- IV Barthélemi - M : 07 04 1750 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 24 03 1750 Rousselot - à : Marie-Marthe Malboeuf/Beausoleil de : Augustin Malboeuf/Beausoleil et Agnès Mercier/Colbec
- IV Brigitte - M : Ct : 13 11 1735 Michon - à : Antoine Gaulin de : Robert Gaulin et Marie-Élisabeth Letourneau; M : 23 01 1741 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 22 01 1741 Rousselot - à : Charles Quemleu/Laflamme de : François Quemeneur et Marie Chamberland
- IV Jean-Baptiste - M : vers 1789 - à : Marie-Anne Pelletier :
- IV Joseph-Toussaint - M : 14 11 1757 Notre-Dame Assomption, Berthier, Montmagny, Ct : 03 11 1757 Lévesque - à : Marie-Louise Blais de : Louis Blais et Marie-Anne Mercier
- IV Marie-Geneviève - M : 14 11 1746 St-Vallier, Bellechasse, Ct : 13 11 1746 Michon - à : Ignace Belanger de : Nicolas Bellanger et Marie Magnan Mignier
- IV Pierre - M : 20 10 1738 St-Laurent, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 19 10 1738 Insinuations - à : Geneviève Letourneau de : Louis Letourneau et Anne Blouin Laviolette

III Pierre Gagné et Marguerite Poulain

(Louis Gasnier et Marie Gagnon)

- IV Geneviève - B : vers 1708 M : 20 01 1724 Château-Richer, Ct : 19 01 1724 Barbel - à : François Vereau de :Barthelemy Verreau et Marthe Quitel
- IV Ignace - B : vers 1720 Saint-Joachim, Montmorency M : 28 10 1748 L'Ange-Gardien, Montmorency, Ct : 27 10 1748 Huot - à : Anne Roussin de Joseph Roussin et Anne Jacob. S : 02 06 1797
- IV Joseph-Marie - B : 24 11 1711 Ste-Anne Beaupré. M : 28 08 1741 Ste-Famille, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 18 08 1741 Fortier - à Marie-Josèphe Perrot /Vildaigre de : Bertrand Perrot/ Vildaigre et Marie-Madeleine Guion/Dion
- IV Louis - B : 03 04 1715 Ste-Anne Beaupré. S : 26 09 1730 Saint-Joachim, Montmorency
- IV Marie-Louise - B : vers 1720 Saint-Joachim, Montmorency M : 22 02 1740 St-Joachim, Montmorency, Ct : 20 02 1740 Jacob - à : Jean-Baptiste Lessard de : Joseph Lessard et Marie-Madeleine Paquet/Vallé
- IV Marguerite - B : 22 03 1714 Ste-Anne Beaupré. S : 24 03 1714 Ste-Anne Beaupré.
- IV Marguerite - B : 25 08 1710 Ste-Anne Beaupré. S : 28 08 1710 Ste-Anne Beaupré.
- IV Marie-Anne - B : ver 1717 Saint-Joachim, Montmorency. S : 07 09 1733 Saint-Joachim, Montmorency
- IV Pierre - B : vers 1706 M : 11 11 1737 St-Joachim, Montmorency - à : Marie-Reine Bluteau/Buteau de : Étienne Bluteau et Madeleine Deblois/Grégoire. S : 30 12 1773 St-Joseph de Beauce.

III Pierre Gasgner et Marguerite Malboeuf/Beausoleil

(Louis Gasnier et Marie Gagnon)

- IV Denis - B : 1725. S : 11 09 1733 Saint-Joachim, Montmorency
- IV François - B : vers 1725. M : 07 04 1750 St-Michel, Bellechasse - à : Marie-Thérèse Dodier de : François Dodier et Marie-Thérèse Lebrun Carrier. S : 08 02 1796 Notre-Dame de Québec.
- IV Jean-Baptiste - M : 20 05 1753 Mission Tadoussac, Saguenay - à : Marie-Louise Lavoie de : Jacques Lavoie et Marie Barbeau
- IV Marie-Joseph - B : 00 09 1730. S : 24 01 1731 Saint-Joachim, Montmorency
- IV Marie-Josèphe - B : 09 01 1732 Saint-Joachim, Montmorency St-Michel, Bellechasse, Ct : 22 11 1750 Louet - à : Jean-Moise Morin de : Denis Morin et Marie-Madeleine Boulet
- IV Denis - B : 27 08 1734 Saint-Joachim, Montmorency. S : 24 08 1755 St-Pierre-du-Sud, Montmagny

III Raphaël Gagné et Marie-Josèphe Allaire/Dallaire

(Ignace Gasgnier et Louise Tremblay)

- IV François - B : 04 05 1755 St-François, île d'Orléans. S : 16 04 1774 St-François, île d'Orléans.
- IV Ignace - B : 02 02 1753 St-François, île d'Orléans. S : 04 04 1753 St-François, île d'Orléans.
- IV Jean-Baptiste - B : 27 09 1742 St-François, île d'Orléans. S : 14 01 1760 St-François, île d'Orléans.
- IV Joseph - B : 05 08 1741 St-François, île d'Orléans. S : 09 08 1741 St-François, île d'Orléans.
- IV Joseph - B : 04 12 1732 St-François, île d'Orléans. S : 08 12 1732 St-François, île d'Orléans.
- IV Joseph-Raphaël - B : 22 08 1745 St-François, île d'Orléans. M : 15 02 1773 St-François, île d'Orléans, Montmorency réhabilité le 06 05 1775, Ct : 26 01 1773 Crespin - à : Marie-Louise Guerard/Legras de : François Guerard/Legras et Marie-Josèphe Lepage; 2⁰M : 07 02 1784 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 20 01 1785 Crespin - à : Marie-Josephite Martineau de : Pierre Martineau et Marie-Josèphe Bissonette; 3⁰M : 08 11 1814 St-Charles, Bellechasse à : Charlotte Therrien de : Barthélemi Therrien et Louise Noël
- IV Louis-Raphaël - B : 03 06 1739 St-François, île d'Orléans. M : 19 11 1764 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 16 10 1764 Crespin - à : Isabelle Élisabeth Guerard/Legras de : Charles Guerard/Legras et Marie-Madeleine Lepage
- IV Marie-Josephe-Raphaëlle - B : 03 06 1730 St-Joachim, Montmorency. M : 16 08 1768 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 12 08 1768 Crespin - à : Augustin Marceau de : Louis Marceau et Jeanne Dumas veuf de Françoise Asselin. S : 20 05 1774 St-François, île d'Orléans
- IV Marie-Louise - N : 12 08 1745 St-François, île d'Orléans. S : 24 08 1745 St-François, île d'Orléans.
- IV Marie-Thérèse Raphaël - B : 02 01 1735 St-François, île d'Orléans. M : 15 06 1761 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 19 05 1761 Fortier - à : Jacques Guerard/Legras de : Charles Guerard et Marie-Madeleine Lepage. S : 19 12 1780 St-François
- IV Pierre-Raphaël -B : 25 12 1749 St-François, île d'Orléans. M : 20 04 1773 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 26 01 1773 Crespin - à : Marie-Anne Landry de : Charles Landry et Marie-Madeleine Guerard. S : 22 07 1830 St-Henri, Lauzon.
- IV Raphaël - B : 05 05 1737 St-François, île d'Orléans.

IV Alexis Gagné et Élisabeth-Isabelle Caille

(Jacques-Amable Gagné et Agnès Gervais)

- V Alexis-Antoine - M : 27 07 1818 St-Constant, La Prairie - à : Desanges Poupart de : Joseph Poupart et Marie Gervais
- V Marguerite - M : 14 11 1836 St-Constant, La Prairie - à : Louis Robert
- V Marie-Amable - M : 26 06 1826 St-Constant, La Prairie - à : Médard Perrot de : Jacques Perrot et Catherine Robert
- V Marie-Anne - M : 05 11 1827 St-Constant, La Prairie - à : Joseph Savariac de : Amable Savariac et Marie Girard

IV Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Boucher

(Pierre Ganier/Bellavance et Geneviève Fournier)

- V Alexis - B : 14 04 1749 St-Pierre-du-Sud. M : 25 11 1765 Ste-Anne Pocatière. - à Josephthe Lefebvre. 2⁰M : 17 10 1774 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Anne Letourneau de : Antoine Letourneau et Marie-Anne Leblanc; 3⁰M : 10 02 1777 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska, Ct : 07 02 1777 Dionne - à : Marie-Josèphe Soulard de : Sébastien Soulard et Marguerite-Louise Roy/Desjardins; 4⁰M : 27 04 1778 St-Roch-des-Aulnaies, L'Islet, Ct : 25 04 1778 Dionne - à : Madeleine Pelletier de : François Pelletier et Geneviève Morneau. S : 11 09 1798 St-Rock-des-Aulnaies.
- V Antoine - B : 07 07 1753 St-Pierre-du-Sud. M : 10 07 1780 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 08 07 1780 Saint-Aubin - à : Marie-Josèphe Dagniau/Daigneault Laprise de : Jean-Baptiste Laprise/Dagniau et Marie-Josette Morin
- V Ignace - B : 19 03 1755 St-Pierre-du-Sud. M : 14 11 1780 St-François-du-Sud, Montmagny, Ct : 09 11 1780 Rousseau - à : Marie-Josette Destroismaisons/Picard de : Jacques-François Destroismaisons et de Marie-Anne Morin
- V Joseph-Marie - B : 08 07 1751 St-Pierre-du-Sud. M : 25 11 1776 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska, Ct : 24 11 1776 Dionne - à : Marie-Louise Miville/Deschene de : Jacques Minville et Anne Roy
- V Marguerite - B : 16 05 1760 St-Pierre-du-Sud. S : 15 10 1763 Ste-Anne Pocatière.
- V Marie-Catherine - B : 11 08 1757 St-Pierre-du-Sud.
- V Marie-Josèphe - B : 30 07 1746 St-Pierre-du-Sud. S : 06 08 1746 St-Pierre-du-Sud.

IV Ambroise Gagné et Marie-Geneviève Destroismaison

(Pierre Gagné et Louise Prou)

- V Alexis - B : 04 09 1750 St-Pierre-du-Sud, M : 04 11 1771 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 31 10 1771 Lévesque - à : Marie-Claire Marotte/Labonté de : Jean-Baptiste Marotte et Marie-Josèphe Aubin/Migneault
- V Alexis-Ambroise - B : 16 11 1737 St-Thomas, Montmagny.
- V Bénoni - B : 08 01 1741 St-Thomas, Montmagny. M : 08 10 1764 St-Thomas, Montmagny, Ct : 25 09 1764 Lévesque - à : Ursule Fournier de : Jean-Baptiste Fournier et Élisabeth Bernier. 2⁰ M : 23 10 1792 N.D. Assomption, Montmagny. Marie-Anne Picard de : François Picard et Marie-Anne Morin 3⁰ M : 18 11 181 St-Henri, Lévis, Geneviève Ferland de : Pierre Ferland et Josette Dallaire. S : 29 09 1823 N.D. de Québec
- V Thérèse-Geneviève-Marie - B : vers 1743 S : 06 11 1750 St-Pierre-du-Sud.

IV Antoine Gagné et Madeleine Labonté/Marotte

(François Gagnier et Élisabeth Langlois)

- V Antoine - B 13 07 1753 St-Pierre-du-Sud, M : 27 11 1786 St-Louis, Kamouraska, Ct : 26 11 1786 Colin - à : Marguerite Grandmaisons/Guillot/Terriot de : Jean-Baptiste Grandmaisons et Martguerite Thibaudeau
- V Élisabeth - B : 20 05 1757 St-Pierre-du-Sud, M : 09 11 1802 St-Thomas, Montmagny - à : Guillaume Boulet de : veuf de Angélique Coté
- V Jean-Baptiste - M : 17 10 1820 St-Thomas, Montmagny - à : Marie-Modeste Proulx de : Augustin Proux et Élisabeth Oresteille/Lamy
- V Joseph-Marie - M : 08 10 1793 St-Thomas, Montmagny, Ct : 28 09 1793 Lévesque - à : Marie-Élisabeth Vezina de : Michel Vezina et Marguerite Tremblay;
- V Louis-Marie - B : 22 01 1759 St-Pierre-du-Sud,
- V Marie-Louise - M : 26 01 1795 St-Thomas, Montmagny, Ct : 22 01 1795 Lévesque - à : Jean-Baptiste Boulanger/Lefebvre de : Claude Boulanger et Suzanne Bissonnette
- V Marie-Madeleine - B : 27 02 1752 St-Pierre-du-Sud, M : 12 01 1777 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Joseph-Marie Isabelle de : Honoré-Joseph Isabel et Marguerite-Élisabeth Boucher
- V Marie-Thérèse - B : 20 04 1755 St-Pierre-du-Sud, M : 21 08 1775 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à :

Louis Langlois de : Louis Langlois et Marie-Louise Aubé

IV Antoine Gagné/Poitevin et Catherine Lafreniere

(Antoine Gagnier/Ganiere et Élisabeth Janelle)

- V Angélique
- V Antoine - M : 07 11 1819 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Marie-Anne Joyal de : Joseph Joyal et Marie-Anne Arel/Belle
- V Jacques - M : 02 09 1823 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Louise Garon/Petitbois de : Augustin Garon/Petitbois et Geneviève Cartier
- V Jean-Baptiste - M : 17 09 1824 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Catherine Pinard de : Michel Pinard et Catherine Chevalier
- V Joseph - M : 10 04 1820 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Marie Joyal de : Joseph Joyal et Marie-Anne Arel/Belle
- V Josette-Marie-Josephte - M : 05 06 1821 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Jacques Grenier de : Jean-Baptiste Grenier et Marguerite Simoneau
- V Rosalie
- V Suzanne - M : 02 02 1818 St-François-du-Lac, Yamaska - à : François Marcoux de : Jean-Baptiste Marcoux et Marguerite Lafond; 2^oM : 24 02 1835 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Vital Labrecque de : Gabriel Labrecque et Louise Leroux

IV Augustin Gagné et Marie-Louise Lavergne/Renaud

(Pierre Gagné et Louise Prou)

- V Augustin - M : 21 11 1786 St-Pierre, Montmagny, Ct : 14 11 1786 Lévesque - à : Marie Duchesneau de : Jean-Baptiste Duchesneau et Marie Mathieu. S : 10 05 1822 St-Michel, Bellechasse
- V Joseph - M : 23 01 1781 St-Thomas, Montmagny, Ct : 02 01 1781 Riverin - à : Catherine Belanger de : Louis Bellanger et Marie-Catherine Thibault
- V Marie-Louise - M : 00 00 1765 - à : Pierre Cambe/Camen
- V Marie-Marthe - M : 12 04 1779 St-Thomas, Montmagny - à : Jean-Baptiste Fournier de : Jean-Baptiste Fournier et Catherine Letourneau
- V Marie-Thérèse - M : 12 02 1781 St-Thomas, Montmagny, Ct : 10 02 1781 Riverin - à : Jacques-Jean-Charles De St-Felix de : veuf de Marie-Angélique Bernier

IV Barnabé Gagné et Angélique Trudelle

(Louis-Augustin Gagné/Gagnies et Élisabeth Charland)

- V André - B : 23 01 1743 St-Thomas, Montmagny. B : 13 12 1743 St-Thomas, Montmagny
- V Marie-Félicité - B : 01 03 1740 St-Thomas, Montmagny M : 21 01 1759 Lévesque - à : Jacques-Basile Proux de : Thomas Proux et Marie-Catherine Caron
- V Marie-Josèphe - B : 28 09 1736 St-Thomas, Montmagny. S : 25 11 1736 St-Thomas, Montmagny
- V Pierre-Barnabé - B : 16 07 1738 St-Thomas, Montmagny M : 23 04 1771 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Geneviève Duquet/Marchand de : Gabriel Duquet et Marie-Jeanne Marchand; 2^oM : 22 08 1797 St-Thomas, Montmagny, Ct : 14 08 1797 Boisseau - à : Marie-Marguerite Cloutier de : Laurent Cloutier et Marie-Geneviève Boulet

IV Barthélemi Gagné/Bellavance et Marie-Marthe Malboeuf/Beausoleil

(Pierre Gagnier/Bellavance et Geneviève Fournier)

- V Barthélemi - B : 25 07 1751 St-François-du-Sud. M : 01 02 1785 St-François-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Louise Melançon de : Pierre Melançon et Marguerite Boulet. S : 06 12 1793 St-Pierre-du-Sud
- V Jean-Baptiste - B : 01 06 1753 St-Pierre-du-Sud.

IV Basile Ganié et Marie-Françoise Pinau

(Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Cloutier)

- V Ambroise - B : 21 01 1752 Rimouski.
- V Antoine
- V Barthelemi - B : 30 09 1742 Rimouski
- V Joseph - B : 29 08 1733 Rimouski.
- V Jean-Gabriel - B : 12 04 1732 Rimouski.
- V Joseph-Basile - B : 21 05 1731 Rimouski. M : 14 10 1756 St-Ignace, Montmagny, Ct : 13 10 1756 Dupont - à : Élisabeth-Anne Gamache de : Jean Gamache et Marie-Élisabeth Bazin
- V Louis-Basile - M : 27 11 1772 St-Ignace, Montmagny - à : Marguerite Fournier de : Augustin

- Fournier et Marie-Françoise Bélanger. S : 30 07 1821 Kamouraska
- V Marie-Anne - B : 28 02 1750 Rimouski.
- V Marie-Françoise - B : 22 11 1754 Rimouski. M : 21 10 1777 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Jean-Baptiste Richard
- V Marie-Rose - B : 11 12 1757 Rimouski.
- V Pierre - B : 20 04 1736 Rimouski.
- V Thérèse - M : 21 10 1777 St-Roch, Québec- à Jean-Baptiste Richard

IV Basile Gagné/Bellavance et Judith St-Laurent

(Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Cloutier)

- V Alexis - B : 04 01 1767 Cap St-Ignace, Montmagny. M : 24 06 1794 St-Germain, Rimouski - à : Rosalie Ruest de : Jean Ruest et Rosalie Gagnon. S : 26 05 1811 Rimouski
- V Jean-Baptiste - M : 19 08 1800 St-Germain, Rimouski - à : Marie-Anastasie Poirier/Michaud de : Sébastien Michaud Poirier et Marie-Anne Petit. S : 15 10 1844 Rimouski
- V Marguerite - B : 06 07 1771 Cap St-Ignace, Montmagny. M : 04 02 1793 St-Thomas, Montmagny - à : Antoine Chamberland de : Augustin Chamberland et Marie-Claire Boulet
- V Marie-Catherine - B : 18 02 1774 Cap St-Ignace, Montmagny. M : 28 04 1802 St-Ignace, Montmagny - à : Jacques Fortin de : François-René Fortin et Charlotte Normand
- V Marie-Judith - B : 31 10 1761 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Paul - B : 19 12 1760 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Pierre-Basile - B : 21 05 1764 Cap St-Ignace, Montmagny. M : 24 07 1787 St-Ignace, Montmagny, Ct : 22 07 1787 Faribault - à : Marie-Thérèse Morelle/Deladurantaye de : Joseph Morel et Geneviève Vallières. S : 17 02 1838 Rimouski

IV Basile Gaigner et Amable Perras

(Pierre Gaigne et Marie-Madeleine Baudreau)

- V Basile
- V Geneviève
- V Marie-Amable
- V Marie-Louise
- V Pierre-Basile
- V Pierre-Rémy - B : vers 1760. M : 06 10 1788 Notre-Dame, Montréal, Ct : 04 10 1788 Papineau - à : Marie-Josèphe Poitras de : Jean-Baptiste Poitras et de Marguerite-Catherine Gatién. S : 1817

IV Charles Gagné et Marie-Jeanne Parent

(Étienne Gagné et Marie-Angélique Gely)

- V André - B : 09 05 1758 12 04 1755 Lorette.
- V Catherine - B : 29 04 1747 Lorette
- V Jacques-Charles - B : 12 04 1755 Lorette. S : 20 01 1756 12 04 1755 Lorette.
- V Joseph-Charles - B : 09 08 1756 12 04 1755 Lorette. M : 25 01 1785 Notre-Dame, Québec - à : Marie-Josèphe Gautier (née à St-Dominique, Martinique) de : Charles Gauthier et Joséphine Josephpte L'Hermite. S : 30 03 1714 N.D. Québec
- V Louise - B : 27 04 1750 Lorette. S : 18 12 1750 Lorette
- V Marie-Jeanne - B : 12 08 1748 Lorette. S : 24 12 1748 Lorette
- V Marie-Louise - B : 09 02 1752 Lorette. M : 05 09 1774 Ancienne-Lorette, Québec, Ct : 03 09 1774 Berthelot-Dartigny - à : Joseph Harnois de : Charles Harnois et Lisette Arcant

IV Charles Gagné et Marie-Catherine Drollet

(Étienne Gagné et Marie-Angélique Gely)

- V Joseph - B : 15 01 1772 Ste-Foy, Québec. S : 11 11 1772 Ancienne-Lorette

IV Charles-Olivier Gagné et Geneviève Simono/Sanschagrinn

(Louis-Augustin Gagné/Gagnés et Marie Boudeau)

- V Henri - B : 22 11 1754 St-Ignace, Montmagny. S : 29 04 1755 St-Ignace, Montmagny.

IV Denis Gagné et Marie-Louise Emond

(Denis Gagné et Angélique Guyon/Dion)

- V Anonyme - B et S : 25 06 1748 St-François, île d'Orléans.

IV Denis Gagné et Marthe Verieul/Verieu

(Denis Gagné et Angélique Guyon/Dion)

- V Denis - B et S : 25 12 1752 St-François, île d'Orléans.
- V Joseph-Marie - B : 15 03 1756 St-François, île d'Orléans.
- V Louis-Denis- B : 07 03 1754 St-François, île d'Orléans. 12 06 1756 St-François, île d'Orléans.
- V Marie-Joseph - BL 12 12 1758 St-François, île d'Orléans. S : 28 08 1761 St-François, île d'Orléans.
- V Marthe - B : 02 11 1750 St-François, île d'Orléans. M : 11 11 1771 St-François, île d'Orléans,
Montmorency, Ct : 19 10 1771 Crespin - à : Pierre Lepage de : Louis Lepage et Élisabeth Jolin

IV Étienne Gagné et Marie-Anne Drollet

(Étienne Gagné et Marie-Angélique Gely)

- V Jacques-François - B : 29 01 1757 Lorette.. S : 21 02 1757 Lorette.
- V Louis-Étienne - B : 26 07 1754 Lorette M : 19 02 1787 Ancienne-Lorette - à : Marie-Charlotte Bernard/St-
Pierre de : Pierre Bernard et Félicité Dion. S : 01 05 1720 Lorette.
- V Marguerite - B : 10 03 1775 Lorette.
- V Marie-Anne - B : 06 12 1758 Lorette M : 05 10 1801 Ancienne-Lorette - à : Jean Tessier de : veuf de
Marie Beaumont
- V Marie-Joseph - M : 26 08 1794 Notre-Dame, Québec - à : Pierre Bonhomme/Dulac de : Pierre
Bernard et Félicité Dion
- V Marie-Louise - B : 27 02 1770 Lorette. S. 25 05 1775 Lorette.
- V Marie-Madeleine - B : 08 07 1762 Lorette.
- V Marie-Marthe - B : 26 04 1765 Lorette M : 04 10 1791 Notre-Dame, Québec - à : Pierre Martinet de :
Antoine Martinet et Madeleine Chevalier S : 22 06 1850 St-Roch, Québec

IV Étienne Gagné et Monique Boulanger

(Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Cloutier)

- V André - M : 24 02 1800 Lauzon, 00 02 1800 notaire Mirai - à : Euphrasie Euphrosine Demers de :
Joachim Demers et Louise Desruisseau; 2^oM : 24 11 1807 St-Joseph, Lévis - à : Joseph Huard de :
Louis Huard et Marie-Josèphe Boucher
- V Étienne - M : 16 07 1816 St-Joseph, Lévis - à : Marie-Joseph Audet/Lapointe de : Ignace Audet et
Théotiste Bilodeau

IV Étienne Gagnier et Marie-Josèphe Poitras

(Jean-Baptiste Gangner et Marie-Françoise Marchet)

- V Étienne - B : 09 09 1746 Québec S : 13 09 1746 Québec
- V François - B : 29 04 1748 Québec, S : 12 12 1748 Québec
- V Ignace - B et S : 18 12 1748 Québec
- V Marie-Antoinette - B : 31 05 1742 Ancienne-Lorette. M : 23 11 1761 Ancienne-Lorette, Québec, Ct : 16
11 1761 Moreau - à : Charles Lemarié/Marié de : Charles-Amador Lemarié et Marie-Madeleine
Belleau; 2^oM : 28 07 1789 Notre-Dame, Québec, Ct : 08 07 1789 Descheneaux - à : Joseph
Canac/Marquis de : Étienne Canac (le nom de la mère n'est pas indiqué)
- V Marie-Élisabeth - M : 20 02 1753 Ancienne-Lorette, Québec, Ct : 01 02 1753 Genest - à : Jean-Baptiste
Hamel de : Jean Hamel et Marie-Louise Fiset
- V Marie-Josèphe - B : 15 02 1735 Ancienne-Lorette. M : 18 08 1776 Genest - à : Louis Boivin de : Pierre
Boivin et Marie-Catherine Robitaille
- V Marie-Madeleine - B : 12 01 1758 Ste-Foy, Québec

IV Étienne Gagné/Bellavance et Marie-Madeleine Gravel

(Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Cloutier)

- V Antoine
- V Étienne-Basile - B : 27 09 1751 Cap St-Ignace, Montmagny. M : 27 07 1774 St-Ignace, Montmagny, Ct :
14 07 1774 Lévesque - à : Marie-Judith Fortin de : Philippe Fortin et Marie-Geneviève Richard
- V Jean-Marie - B : 03 06 1753 Cap St-Ignace, Montmagny. S : 04 06 1755 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Marie-Catherine - B : 10 01 1748 Cap St-Ignace, Montmagny. M : 27 07 1774 St-Ignace, Montmagny, Ct :
14 07 1774 Lévesque - à : Pierre Gamache de : Pierre Gamache et de Geneviève Bellanger
- V Marie-Élisabeth - B : 21 02 1749 Cap St-Ignace, Montmagny. S : 21 04 1749 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Marie-Geneviève - B : 20 09 1761 Cap St-Ignace, Montmagny M : 06 11 1780 St-Ignace, Montmagny - à
: Claude-Joseph Guimon et Marie-Salomé Morneau
- V Reine - B : 05 10 1755 Cap St-Ignace, Montmagny.

IV François Gagné et Marie-Thérèse Dodier

(Pierre Gasgner et Marguerite Malboeuf)

- V Geneviève - B : 06 07 1776 St-Michel, Bellechasse. M : 09 11 1784 Notre-Dame, Québec - à : Jean-Baptiste Martinet de : Antoine Martinet et Marie-Madeleine Chevalier
- V Jean-François - B : 02 03 1751 St-Michel, Bellechasse.
- V Joseph - B : 16 10 1762 St-Michel, Bellechasse M : 27 09 1785 Notre-Dame, Québec - à : Marie-Anne Marq/Guillet de : Charles Marq et Angélique Philipon. S : 06 08 1809, N.D. Québec
- V Louis - B : 10 10 1759 St-Michel, Bellechasse M : 25 04 1786 Notre-Dame, Québec - à : Marie-Josette Grenier/Parisien de : Étienne Grenier et Marie Raté
- V Marie-Angélique - B : 20 11 1755 St-Michel, Bellechasse. M : 11 11 1783 Notre-Dame, Québec - à : Georges Conrad de : Georges Conrad et Marie Conrad
- V Marie-Françoise - B : 15 10 1753 St-Michel, Bellechasse. M : 26 06 1775 Notre-Dame, Québec - à : Antoine Dubeau de : Philippe Dubeau et Marie-Thérèse Gaboury
- V Thérèse - B : 22 03 1758 St-Michel, Bellechasse. S : 12 01 1758 St-Michel, Bellechasse

IV François Gagnez et Marie Guimon

(François Gaigner et Françoise Poullain)

- V Étienne - B : 00 12 1766 S : 07 01 1767 St-Joachim, Montmorency.
- V Françoise - B : 22 11 1762 St-Joachim, Montmorency.
- V Geneviève - M : 19 01 1813 St-Ignace, Montmagny - à : Jean-Baptiste Gamache de : Jean-Baptiste Gamache et Marie-Joseph Gendreau
- V Joseph-Marie - B : 20 12 1756 St-Joachim, Montmorency S : 08 12 1758 Ste-Anne, Beaupré
- V Louis - B : 22 03 1764 St-Joachim, Montmorency. M : 30 01 1786 St-Joachim, Montmorency - à : Marie-Louise Poulin de : Dominique Poulin et Thérèse Crépeau
- V Marie-Cécile - B : 22 11 1762 St-Joachim, Montmorency.

IV François Gangné et Marie-Françoise Metivier

(François Gagnier et Élisabeth Langlois)

- V Antoine - M : 18 06 1793 St-Jean Port, Jolie, L'Islet - à : Marie-Julie Gauthier de : Joseph Gauthier et Marie Chamberland
- V Marie-Angélique - B : 15 10 1758 St-Pierre-du-Sud. S : 15 06 1759 St-Pierre-du-Sud.
- V Marie-Louise - B : 24 06 1756 St-Thomas, Montmagny. S : 23 09 1757 St-Pierre-du-Sud.
- V Marie-Madeleine - B : 11 04 1754 St-Pierre-du-Sud.. M : Jacques Migneault de : Louis-Joseph Migneault et Marie-Anne Michaud; 2^oM : 12 11 1782 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 10 11 1782 Riverin - à : Jacques Aubin de : veuf de Marie-Marthe Rousseau
- V Marie-Marthe - B : 25 05 1752 St-Thomas, Montmagny.
- V Prisque - B : 26 08 1749 St-Thomas, Montmagny. M : 26 04 1776 St-Laurent, Montréal, Ct : 16 04 1776 Sanguinet - à : Marie-Agathe Jasmin/Cayer/Caille de : Jean-Baptiste Cayeu/Jassemin et Agathe Chabot
- V Ursule-Théotiste - M : 30 07 1781 Foucher - à : Louis Filiatro de : veuf de Thérèse Turjon

IV François-Noël Gagné et Marie-Marthe Marotte/Labonté

(Jean-Baptiste Gagné et Marie-Madeleine Langlois/Boisverduin)

- V Charles - B : 17 07 1749 St-Thomas, Montmagny. S : 01 04 1751 St-Pierre-du-Sud.
- V François-Noël - B : vers 1746 M : 13 10 1777 St-Thomas, Montmagny, Ct : 08 10 1777 Riverin - à : Marie-Françoise Berneche/Bernatchez de : Jean-Baptiste Bernatchez et Marie Chrétien; épouse le : 23 07 1787 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet, Ct : 23 07 1787 Cazes - à : Marie-Charlotte Isabelle de : Jean Ysabel et Marie-Charlotte Caron
- V Marie - B : 31 07 1756 St-Pierre-du-Sud.
- V Marie-Charlotte - B : 03 03 1753 St-Pierre-du-Sud. S : 26 09 1753 St-Pierre-du-Sud.
- V Marie-Élisabeth - B : 09 02 1751 St-Pierre-du-Sud. M : 02 11 1773 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Eustache Cloutier de : Joseph Cloutier et Marie-Madeleine Lefebvre; 2^oM : 15 09 1812 St-Roch des Aulnais, L'Islet - à : Raphaël Dubé de : veuf de Marie-Angélique Fournier
- V Marie-Marthe - B : 11 02 1748 St-Thomas, Montmagny. M : 05 02 1787 Saint-Roch-des-Aulnais, L'Islet, Ct : 02 02 1787 Cazes - à : Charles-Balthazar Dubé de : Jean-François Dubé et Marie-Catherine Lebel
- V Pierre-François - B : 24 07 1754 St-Pierre-du-Sud.

IV François-Raphaëls Guagné et Catherine Rocheleau/Rochero

(François Gaigne/Dobigeon et Marie-Madeleine Dupuy)

- V Anne Ursule
- V François-Placide - M : 10 02 1783 St-Philippe, La Prairie, Ct : 08 02 1783 Lalanne - à : Marie-Josèphe Daudelin de : Joseph Daudelin et Marianne Huet/Dulude
- V Raphaël - M : 31 01 1780 St-Philippe, La Prairie, Ct : 27 01 1780 Lalanne - à : Marguerite Baudin de : Bonaventure Baudin et de Marie-Angélique Cailler

IV Gabriel Gangné et Geneviève Simard

(Ignace Gagne et Marie-Angélique Dufour)

- V Marie-Geneviève - M : 23 08 1773 Baie St-Paul, Charlevoix - à : de : Charles Gagnon et Françoise Trépanier; 2⁰M : 10 07 1778 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 04 07 1778 Néron - à : Joseph Martel de : Jean Martel et Louise Gagnon; 3⁰M : 27 11 1798 Baie St-Paul, Montmorency - à : Pierre Girard de : Pierre Girard et Hélène Vézina

IV Gabriel Gangné et Madeleine Lapierre/Duchesne

(Ignace Gagne et Marie-Angélique Dufour)

- V André-Saturnin - B : 29 10 1666
- V Elzéar Lazare - B : 02 05 1762 St-Paul, Charlevoix, M : 03 11 1790 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 02 11 1790 Néron - à : Charlotte Fortin de : Louis-François Fortin et Marie-Josette Girard
- V Gabriel-Bruno - B : 27 11 1752 St-Paul, Charlevoix, M : Ct : 04 07 1778 Néron. M : 06 07 1773 Baie-St-Paul, Charlevoix - à : Marie Gagnon de : Étienne Gagnon et Javotte Geneviève Bouchard
- V Gabrielle-Geneviève - B : 26 11 1748 Baie St-Paul, Charlevoix. M : 23 08 1773 Baie St-Paul, Charlevoix.- à Josephh-Marie Gagnon de : Charles Gagnon et Françoise Trépanier. 2⁰M : vers 1798 Baie St-Paul, Charlevoix. - à Pierre Girard de : Pierre Girard et Hélène Vézina
- V Jean-Baptiste - B : 06 04 1754 St-Paul, Charlevoix, S : 02 10 1774 aux Éboulements
- V Joseph-Marie - B : 04 01 1764 St-Paul, Charlevoix, M : 16 06 1795 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 23 10 1796 Faribault - à : Dorothée Girard de : Louis-Marie Girard et Josephthe Tremblay
- V Marie-Madeleine - B : 27 11 1758 St-Paul, Charlevoix, M : 08 07 1782 Éboulements, Charlevoix, Ct : 08 07 1782 Néron - à : Jean-Marc Gauthier/Gonthier de : Jean Gonthier et Marie-Josephthe Gagnon. S : 09 04 1785 aux Éboulements
- V Rosalie - B : 21 09 1756 St-Paul, Charlevoix, M : 13 05 1781 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Benjamin Richard de : Lambert Richard et Françoise Hudon
- V Victor-Gabriel-Isaac - B : 29 10 1747 Baie St-Paul, Charlevoix. S : 21 11 1747 Baie St-Paul, Charlevoix
- V Zacharie - B : 07 12 1760 St-Paul, Charlevoix, M : 17 10 1792 Éboulements, Charlevoix, Ct : 08 10 1792 Néron - à : Marie-Madeleine Dallaire de : Louis-Sébastien Dallaire et Marie-Louise Pradet ou Fradet

IV Honoré-Joseph Gagniez et Marie-Josèphe Lavigne/Brisetout

(Jacques Gagné et Hélène Perron)

- V Gabriel - M : 26 01 1795 Berthier - à : Rose Beaulieu/Hudon de : Joseph Beaulieu et Marie-Geneviève Gallier; 2⁰M : 01 08 1803 Berthier - à : Françoise Lafond de : Antoine Lafond et Charlotte Lefebvre
- V Joseph
- V Marie-Archange - M : 10 01 1785 Belœil - à : Michel Benoit/Livernois de : François Benoit/Livernois et Marie-Anne Jeannot/Lachapelle
- V Marie-Charlotte
- V Marie-Josèphe - M : 03 06 1771 Varennes - à : Joseph Truchon/Léveillée de : Joseph Truchon et Thérèse Bourgoin

IV Ignace Gagné et Victoire-Apolline Laforest/Labranche

(François-Xavier Gagner et Geneviève Filion)

- V Damase - M : 17 11 1801 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Dorothée Bilodeau de : Pierre Bilodeau et Vero Desbiens; 2⁰M : 12 11 1810 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Marie-Modeste Harvey de : André Harvey et Marie-Louise Martel
- V Éloi - M : 30 09 1805 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Élisabeth Gagnon de : Agapit Gagnon et Élisabeth McNicoll; 2⁰M : 08 07 1820 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix, Ct : 26 07 1820 C. Chiniquy - à : Adélaïde Miville/Deschenes de : Jean-Baptiste Miville Deschenes et Marie Rouleau
- V Félicité - M : 22 08 1791 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Jean Imbeault de : François Imbault et Marie-Catherine Ringuette
- V Jean-Baptiste - M : 26 01 1801 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Marie-Anne Gaudreau de : François Gaudreault et Marie-Josette-Victoire Tremblay
- V Marie-Constance - B : 16 12 1769 aux Éboulements. S : 04 03 1772 aux Éboulements.

- V Marie-Victoire - B : 03 11 1763 aux Éboulements.

IV Ignace Gangné Gagné et Agathe Perron

(Ignace Gagne et Marie-Angélique Dufour)

- V Bruno
- V Étienne - B : 06 02 1772 St-Paul, Charlevoix, M : 07 10 1794 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 06 10 1794
Néron - à : Marie-Victoire Saint-Eloi de : Joachim Saint-Eloi et Marie-Madeleine Mailloux
- V Étienne-Rodolphe Sauveur - B : 27 02 1757 St-Paul, Charlevoix,
- V Joseph-Ignace - B : 29 02 1752 St-Paul, Charlevoix, M : 21 01 1774 St-Louis, île aux Coudres,
Charlevoix, Ct : 21 11 1774 Néron - à : Félicité Tremblay de : François Tremblay et Marie-Josette
Dufour. S : 12 08 1816 Rimouski
- V Marie-Agathe-Desanges - B : 29 04 1754 St-Paul, Charlevoix, M : 27 07 1772 Baie St-Paul, Charlevoix,
Ct : 25 07 1772 Néron - à : Louis Simard de : François Simard et Catherine Bissonnet; 2⁰M : 21 11
1781 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 20 11 1781 Néron - à : François Rodrigue de : Jacques Rodrigue
et Madeleine Lemieux
- V Marie-Félicité - B : 17 01 1761 St-Paul, Charlevoix, M : 16 01 1775 Baie St-Paul, Charlevoix - à :
Joseph Lemieux de : Augustin Lemieux et Catherine Brisson; 2⁰M : 21 01 1812 Baie St-Paul,
Charlevoix - à : Jean-Baptiste Bouchard de : Louis Bouchard et Françoise Dufour
- V Marie-Véronique - B : L 02 06 1764 St-Paul, Charlevoix, S : 12 07 1764 St-Paul, Charlevoix,
- V Michel-Innocent - B : 04 01 1763 St-Paul, Charlevoix,
- V Rosalie Agathe Angélique - B : 12 02 1750 St-Paul, Charlevoix, M : 27 04 1779 Baie St-Paul, Charlevoix,
Ct : 26 04 1779 Néron - à : Louis Rodrigue de : Jacques Rodrigue et Madeleine Lemieux

IV Ignace Gangné et Marie-Geneviève Lavoie

(Ignace Gagne et Marie-Angélique Dufour)

- V Agathe - M : 07 11 1801 La St-Étienne, Malbaie, Charlevoix , Chicoutimi - à : Bernard Boulianne de :
Louis-Marie Boulianne et Geneviève Caron

IV Jacques Gagné et Marie-Hélène Marotte/Labonté

(Pierre Gagné et Louise Prou)

- V Élisabeth - B : 16 10 1745 St-Thomas, Montmagny. S : 10 11 1745 St-Thomas, Montmagny.
- V Jacques - B : 04 09 1748 St-Thomas, Montmagny.
- V Jean-Marie - B : 28 03 1756 St-Thomas, Montmagny. S : 18 07 1756 St-Thomas, Montmagny.
- V Jean-Marie - B : vers 1757 S : 24 05 1760 St-Thomas, Montmagny.
- V Joseph - B : 11 05 1750 St-Thomas, Montmagny. M : 23 11 1779 St-Thomas, Montmagny, Ct : 03 11
1779 Rousseau - à : Marie-Geneviève Bauchange/Larcher de : François Baussange/Larcher et Marie-
Madeleine Boulet.
- V Marie-Anne - B : 19 03 1754 St-Thomas, Montmagny. M : 23 11 1778 St-Thomas, Montmagny, Ct : 18 11
1778 Rousseau - à : Joseph-Marie Beauchamp/Larche de : François Beauchamp/Larche et Marie-
Madeleine Boulet
- V Marie-Geneviève - B : 08 01 1759 St-Thomas, Montmagny.
- V Marie-Joseph - B : 29 04 1752 St-Thomas, Montmagny. S : 15 01 1756 St-Thomas, Montmagny.
- V Marie-Madeleine - B : 19 10 1746 St-Thomas, Montmagny. S : 20 12 1755 St-Thomas, Montmagny.
- V Marie-Marthe - B : 25 04 1743 St-Thomas, Montmagny. M : 23 11 1778 St-Thomas, Montmagny, Ct : 18
11 1778 Rousseau - à : Antoine Boulet de : Guillaume Boulet et Marie-Anne Dandurand; 2⁰M : 20 09
1784 St-Jean Port-Jolie, L'Islet, Ct : 19 09 1784 Cazes - à : Alexis-Isidore Caron de : Simon Caron et
Marie-Marthe Tondreau
- V Marie-Thérèse - B : 04 09 1760 St-Thomas, Montmagny. M : 29 07 1783 St-Thomas, Montmagny, Ct : 19
07 1783 Lévesque - à : Gabriel Bouchange/Largeu/Larcher de : François
Bauchange/Larcher/Bossange et Marie Madeleine Boulet

IV Jacques Gagné/Bellavance et Marie-Anne Gagnon

(Jean-Baptiste Gagné et Claire Buteau)

- V Anonyme - B et S : 12 02 1749 St-François, île d'Orléans.
- V Augustin - B : vers 1759. M : 02 02 1795 Repentigny, L'Assomption - à : Marie-Archange Boisvert de :
Joseph Boivert et Catherine Grondin
- V François - : B : 11 04 1755 St-François, île d'Orléans. S : 03 12 1755 St-François, île d'Orléans.
- V Jacques
- V Jacques - B : 11 08 1745 St-François, île d'Orléans. M : 20 02 1775 St-François, île d'Orléans,
Montmorency, Ct : 15 02 1775 Crespin - à : Marie-Marguerite Asselin de : André Asselin et Marie-

- Louise Drouin. S : 09 04 1812 N.D. Québec
- V Jean-Baptiste - B : 05 04 1752 St-François, île d'Orléans. M : 20 02 1775 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 12 02 1775 Crespin - à : Marie-Catherine Élisabeth Lescabiet/Canichon de : Jean Lescabiet/Canichon et Marie-Charlotte Cheverie
- V Joseph - B : 22 08 1766 St-François, île d'Orléans. S : 19 10 1766 St-François, île d'Orléans.
- V Judith - M : 01 08 1784 St-Joachim, Repentigny, Ct : 31 07 1784 Saupin - à : Louis Baudoin de : Louis Baudoin et Marie-Thérèse Baudry
- V Madeleine - B : 10 12 1764 St-François, île d'Orléans. M : 16 10 1786 Ste-Famille, Montmorency, Ct : 11 10 1786 Crespin - à : Jacques Dion de : Jean Guyon et Marie-Catherine Blouin
- V Marie-Anne - B : 20 02 1747 St-François, île d'Orléans. M : 27 01 1772 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 09 01 1772 Crespin - à : Charles Martineau de : Pierre Martineau et Marie-Josèphe Bissonnet. S : 28 08 1815 St-Pierre, île d'Orléans
- V Marie-Dorothée - B : 21 04 1761 St-François, île d'Orléans. M : 22 10 1781 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 26 09 1781 Crespin - à : Claude Guyon/Dion de : Claude Guyon et Marie-Brigitte Gaulin. S : 04 11 1839 Ste-Famille, île d'Orléans
- V Marie-Josephte - B : 28 07 1769 St-François, île d'Orléans. M : 16 10 1798 Ste-Famille, Montmorency, Ct : 24 09 1798 Crespin - à : Joseph Drouin de : Amable Drouin et Marie Perrot
- V Marie-Julie - B : 11 02 1763 St-François, île d'Orléans.
- V Marie-Louise - B : 11 04 1753 St-François, île d'Orléans. M : 20 02 1775 St-François, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 15 02 1775 Crespin - à : Pierre Martineau de : Pierre Martineau et Marie-Josèphe Bissonnet
- V Marie-Reine - B : 07 01 1757 St-François, île d'Orléans. S : 13 11 1759 St-François, île d'Orléans.
- V Olivier - B : 24 04 1750 St-François, île d'Orléans. M : 01 10 1781 St-Charles, Lachenaies L'Assomption, Ct : 23 09 1781 Dufault - à : Marie-Josèphe Fillion de : François-Antoine Fillion et de Marie-Thérèse Marsan; 2⁰M : 13 10 1788 Repentigny, L'Assomption, Ct : 11 10 1788 Raymond - à : Marie-Thérèse Lefebvre de : René Lefebvre et Marie-Thérèse Dusault; 3⁰M : 23 07 1804 Mascouche, L'Assomption - à : Françoise Patry de : Michel Patry et Agathe Hetier
- V Pierre - B : 10 04 1744 St-François, île d'Orléans.
- V Pierre - B : vers 1745. M : 11 11 1765 St-Jean, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 15 10 1765 Crespin - à : Marie-Madeleine Plante de : François Plante et Marie-Madeleine Caron; 2⁰M : 20 08 1770 St-Jean, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 10 08 1770 Crespin - à : Marie-Madeleine Plante de : Paul Plante et Perpétue Greffard; 3⁰M : 18 06 1798 Repentigny - à : Marie-Josephte Charbonneau de : Jean Charbonneau et Marie-Josèphe Brouillet

IV Jacques Gagnie/Sanscartier et Marie-Françoise Gibault/Poitevin

(Jacques Gagné et Hélène Perron)

- V Jean-Baptiste - M : 03 04 1780 Nativité, La Prairie, Ct : 28 03 1780 Lalanne - à : Élisabeth Poupart de : Pierre Poupart et Élisabeth Deigneault Deniau
- V Marie-Louise - B : vers 1752 S : 24 03 1753 Lachine

IV Jacques-Fabien Gagnez et Rose Rosalie Lavoie

(Ignace Gagne et Marie-Angélique Dufour)

- V Jacques-Fabien - B : 02 07 1764 Baie St-Paul, Charlevoix M : 24 11 1795 Éboulements, Charlevoix, Ct : 07 11 1795 Boisseau, Neron - à : Marie-Élisabeth Gagnon de : Louis Gagnon et Julie Delphine Guay
- V Joseph-Marie - B : 25 05 1762 Baie St-Paul, Charlevoix M : 20 11 1790 Neron - à : Marie-Thérèse Gagnon de : Louis-Antoine Gagnon et Julie Guay

IV Jacques-Fabien Gagné et Marie-Marthe Simard/Lombrette

(Ignace Gagne et Marie-Angélique Dufour)

- V Jean-Baptiste - B : vers 1751 M : 14 11 1774 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Félicité Duchesne de : Jacques Duchesne et Marie-Anne Thibault
- V Jean-François - B : 16 08 1758 Baie St-Paul, Charlevoix M : 00 00 1775 - à : Catherine Therrien; 2⁰M : 07 01 1788 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix, - à : Suzanne Desbiens de : Jean Desbiens et Marie-Luce Pedneau
- V Louis-Marie - B : 22 10 1752 Baie St-Paul, Charlevoix M : 27 11 1775 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Marie-Julie Gagnon de : Pierre Gagnon et Scholastique Girard; 2⁰M : 12 08 1782 Sainte-Anne-de-Beaupré, Montmorency, Ct : 11 08 1782 Crespin - à : Marie-Thérèse Caron de : François Caron et Marie-Thérèse Paré
- V Marie Thérèse-Angélique - B : 21 10 1753 Baie St-Paul, Charlevoix M : 24 04 1775 Éboulements, Charlevoix - à : Étienne-Dominique Tremblay de : Étienne Tremblay et Marie-Louise Bonneau

- V Marie-Geneviève - B : 18 19 1756 Baie St-Paul, Charlevoix M : 16 11 1778 Éboulements, Charlevoix,
Ct : 15 11 1778 Neron - à : Michel- René Lavoie de : François Lavoye et Marie-Agathe Gagnon
- V Zacharie - B : 26 02 1775 Baie St-Paul, Charlevoix

IV Jean Gagnier et Suzanne-Josèphe Gource/Gousse

(Joseph Gagnier et Marie-Élisabeth Bolduc)

- V Charles - B : 18 02 1769 St-Joseph, Beauce. S : 05 03 1769 St-Joseph, Beauce.
- V Charlotte - B : 03 01 1768 St-Joseph, Beauce. S : 06 02 1768 St-Joseph, Beauce.
- V Jean-Baptiste - B : 04 02 1763 St-Joseph, Beauce. S : 21 10 1763 St-Joseph, Beauce.
- V Jean-Baptiste - B : 29 12 1764 St-Joseph, Beauce. S : 11 06 1773 St-Joseph, Beauce.
- V Jérôme-Joseph - B : 03 05 1777 St-Joseph, Beauce. M : 07 10 1806 St-Joseph, Beauce - à : Marie-Hélène
Vachon de : Basile Vachon et Marie-Joseph Lessard
- V Joseph - B : 25 04 1766 St-Joseph, Beauce. M : 10 10 1797 St-Joseph, Beauce - à : Angélique Tardif de :
Pierre Tardif et Geneviève Guay
- V Joseph - M : 07 10 1806 St-Joseph, Beauce - à : Pierre Poulin de : Pierre Poulin et Marie-Victoire
Lessard
- V Louis - B : 07 01 1799 St-Joseph, Beauce. M : 19 01 1802 St-Joseph, Beauce - à : Marie-Hélène Poulin
de : Charles Poulin et Marie-Angélique Vachon
- V Marie-Joseph - B : 03 04 0770 St-Joseph, Beauce. S : 22 04 0770 St-Joseph, Beauce.
- V Marie-Louise - B : 21 03 1781 St-Joseph, Beauce. M : 23 09 1803 St-Joseph, Beauce - à : André Bisson
de : André Bisson et Angélique-Louise Dugrenier
- V Marie-Joseph - B : 30 03 1774 St-Joseph, Beauce. 03 05 1777 St-Joseph, Beauce.
- V Rosalie - B : 30 09 1775 St-Joseph, Beauce. 05 02 1780 St-Joseph, Beauce.
- V Véronique - B : 05 04 1772 St-Joseph, Beauce. M : 21 01 1788 St-Joseph, Beauce, Ct : 20 01 1799 Miray -
à : Jacques Lessard de : Pierre Lessard et Suzanne Guay

IV Jean-Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Françoise Berthelot/Lelouttre

(Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Cloutier)

- V Anonyme B et S : 21 08 1759 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Félicité - B : 12 03 1757 Cap St-Ignace, Montmagny. S : 25 06 1757 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Hilarion - B : 17 11 1760 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Jean-François - B : 10 03 1764 Cap St-Ignace, Montmagny. S : 26 06 1764 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Jean-François - B : 28 03 1755 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Louis-Isidore - B : 19 03 1764 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Marie-Françoise - B : 03 02 1750 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Marie-Geneviève - B : 22 05 1752 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Marie-Joseph - B : 22 03 1758 Cap St-Ignace, Montmagny. S : 14 08 1759 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Marie-Joseph
- V Pierre - B : 03 07 1762 Cap St-Ignace, Montmagny. S : 30 08 1763 Cap St-Ignace, Montmagny.

IV Jean-Baptiste Gagné et Agathe Crevier/Bellerive

(Jean-Baptiste Gagné et Marie-Françoise Marchet)

- V Agathe - B : 04 10 1734 L'Ange-Gardien, Québec. S : 12 03 1735 Québec
- V Étienne - B : 08 01 1735 Québec. S : 27 01 1735 Québec
- V François - B : 26 09 1748 Québec
- V Jean-Baptiste - B : 16 10 1732 Québec. M : 21 11 1763 Notre-Dame, Québec, Ct : 20 11 1763 Sanguinet
- à : Hélène Maclure de : Jean Maclure et de Jeanne Fainn S : 24 10 1799 N.D. Québec
- V Joseph - M : Ct : 19 06 1777 Berthelot - à : Marie-Louise Dufresne de : Étienne Dufresne et de Marie-
Madeleine Legris; 2^oM : 18 07 1785 St-Antoine, Louiseville, Maskinongé - à : Madeleine Bergeron
de : Antoine Bergeron et Marie-St-Louis
- V Joseph-Marie - B : 22 04 1742 Québec
- V Louis-Joseph - B : 01 05 1739 Pointe-aux-Trembles, Québec
- V Marie-Geneviève - B : 08 02 1747 Québec. S : 20 04 1747 Québec
- V Marie-Louise - B : 21 11 1740 Ancienne-Lorette. 28 09 1758 Ancienne-Lorette.
- V Pierre - B : 10 02 1744 Québec. M : Ct : 17 11 1774 Panet - M : 27 11 1774 N.D. Annonciation, Québec à
: Marie-Madeleine Bureau de : Jean Bureau et Madeleine Cochon, veuve de Pierre Jobin

IV Jean-Baptiste Gagné et Marguerite-Apolline Simard/Lombrette

(François-Xavier Gagné et Geneviève Filion)

- V Alexis - M : 13 11 1804 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Marie-Geneviève Girard de : Louis Simard et

- Josephite Tremblay
- V Charlotte - B : 31 03 1777 St-Paul, Charlevoix.
- V Étienne - B : 10 08 1773 St-Paul, Charlevoix. M : 05 04 1796 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 04 04 1796
Crespin - à : Agnès Girard de : Pierre Girard et Emerentienne Bouchard
- V Gaspard - B : 18 12 1777 St-Paul, Charlevoix. M : 11 02 1806 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Judith
Simard de : Abraham-Isaac Simard et Agathe Girard
- V Geneviève - B : 10 09 1756 Petite-Rivière-Saint-François, M : 23 08 1773 Néron - à : Joseph Gagnon de :
Charles Gagnon et Claire-Françoise Trépanier
- V Jean-François-Louis - B : 21 11 1761 St-Paul, Charlevoix. M : 25 11 1794 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct :
22 11 1794 Néron - à : Marie-Anne Lavoie de : René Lavoie et Agathe Tremblay; 2^oM : 06 06 1809
Baie St-Paul, Charlevoix - à : Marie-Agathe Girard de : Godefroid Girard et Victoire Filon
- V Joseph - B : 17 04 1759 St-Paul, Charlevoix. M : 09 02 1790 St-Louis, île aux Coudres, Charlevoix - à :
Marie-Geneviève Pedneault de : Michel Pedneault et Marie-Anne Tremblay
- V Marie - B : 04 05 1769 St-Paul, Charlevoix. M : 31 01 1797 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Michel-René
Lavoie de : François Lavoie et Marie-Agathe Gagnon; 19 05 1840 St-Cyprien, Napierville - à :
Michel-Moise Gamache de : Georges Gamache et Marie Vetu
- V Marie-Louise - Vers 1758 St-Paul, Charlevoix M : 00 00 1776 - à : Jean-Baptiste Grenet de : Pierre
Grenet et Marie-Louise Pelletier
- V Marie-Sophie-Emérance - B : 01 07 1771 St-Paul, Charlevoix. S : 13 06 1775 St-Paul, Charlevoix.
- V Raphaël-Thibault - B : 26 07 1767 St-Paul, Charlevoix. M : 15 11 1791 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 11
11 1791 Néron - à : Constance Allard de : François Alard et Thérèse Guay; 2^oM : 22 08 1798 Baie St-
Paul, Charlevoix - à : Josephite Duchesne de : Pierre-Frédéric Duchesne et Marie-Julie Girard
- V René - B : 07 01 1776 St-Paul, Charlevoix. M : 20 11 1795 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 23 11 1795
Néron - à : Marie-Josephite Tremblay de : Basile Tremblay et Anne Gonthier; 2^oM : 25 11 1828 Baie
St-Paul, Charlevoix - à : Marie-Anastasie Simard de : Honoré Simard et Geneviève Gauthier
- V Ursule-Dorothée - B : 03 06 1764 St-Paul, Charlevoix. M : 29 01 1782 Petite-Rivière-Saint-François,
Charlevoix, Ct : 28 01 1782 Néron - à : Jean Bouchard de : Jean-Baptiste Bouchard et Marie-Charlotte
Tremblay; 2^oM : 23 05 1791 Petite-Rivière-Saint-François, Charlevoix, Ct : 21 05 1791 Néron - à :
Louis Bouchard de : Louis Bouchard et Marie-Françoise Dufour

IV Jean-Baptiste Gagné et Marie-Anne Parenteau (Michel Podevin et Charlotte Allard)

- V Ambroise - M : 12 01 1857 St-Ours - à : Adéline Mathieu de : Jacques Mathieu et Geneviève
Duhamel
- V Jean - M : 06 10 1846 St-Aimé, Richelieu - à : Emérance Robidoux de : Antoine Robidoux et Marie-Anne
Proulx

IV Jean-Baptiste Gagné et Marie-Louise Guerard/Legras (Raphaël Gagné et Marie-Josèphe Allaire/Dallaire)

- V Jean-Marie - B : 20 11 1750 St-François, île d'Orléans.
- V Joseph-Marie - B : 09 09 1758 Ste-Famille, île d'Orléans. M : 16 07 1781 St-François, île d'Orléans,
Montmorency, Ct : 21 06 1781 Miray - à : Thècle Asselin de : André Asselin et Marie-Louise Drouin.
S : 14 02 1836 St-François, île d'Orléans.
- V Marie-Louise - B : 23 08 1856 St-François, île d'Orléans. M : 19 02 1781 St-François île d'Orléans,
Montmorency, Ct : 13 02 1781 Crespin - à : Jean-Baptiste Martineau de : Pierre Martineau et Marie-
Josèphe Bissonet. S : 30 11 1839 Ste-Anne-de-La-Pocatière

IV Jean-Baptiste Gagné et Marie-Louise Lavoie (Pierre Gasgner et Marguerite Malboeuf)

- V Marie
- V Marie-Angélique
- V Marie-Louise
- V Marie-Victoire

IV Jean-Baptiste Gagné et Perpetue Roy (Michel Podevin et Charlotte Allard)

- V Marie - M : 25 01 1825 St-Michel, Yamaska - à : Joseph Aucoin de : veuf de Pélagie Dussault

IV Jean-Baptiste Gagnez et Marie-Dorothée Langlois

(Denis Gagné et Angélique Guyon/Dion)

- V François - M : 28 10 1794 St-Henri, Lauzon - à : Marie-Reine Rousseau de : Michel Rousseau et Geneviève Morin
- V Marie-Dorothée - B : 12 10 1762 St-François, île d'Orléans. M : 07 01 1794 Notre-Dame, Québec - à : Françoise Barthélemy Ross
- V Marie-Josphète - B : 12 12 1763 St-François, île d'Orléans. M : 29 07 1793 Ste-Marie, Beauce - à : Jean-Marie Hébert de : Joseph Hébert et Charlotte Poulin
- V Marie-Madeleine - B : 08 05 1773 St-François, île d'Orléans. M : 03 07 1797 Ste-Marie, Beauce, Ct : 22 06 1797 Miray - à : Louis Turcot de : Louis-Marie Turcot et Marie-Louise Gagnon
- V Marie-Victoire - B : 10 02 1776 St-François, île d'Orléans. M : 04 10 1796 Ste-Marie, Beauce, Ct : 07 06 1798 Voyer - à : de : Louis-Marie Turcot et Marie-Louise Gagnon
- V Pierre - B : 10 11 1770 St-François, île d'Orléans. M : 10 11 1801 Ste-Marie, Beauce - à : Marguerite Turcotte de : Louis-Marie Turcotte et Marie-Louise Gagnon

IV Jean-Baptiste Gagné et Marguerite Brochu

(Jean-Baptiste Gagné et Claire Buteau)

- V Jean-Baptiste - B : 10 11 1735 St-Vallier, Bellechasse, Québec. M : 26 05 1766 St-François-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Geneviève Loineau/Luneau de : Henri Loineau et Hélène Chiasson
- V Joseph - B : 20 06 1737 St-François-du-Sud, Montmagny. M : 21 11 1763 St-François-du-Sud, Montmagny. M : Ct : 17 11 1763 Lévesque - à : Marie-Josette Langlois de : Joseph Langlois et Marie-Rose Gagnon, 2^oM : 17 11 1795 St-François-du-Sud, Montmagny - à : Scholastique Gagnon

IV Jean-Baptiste Gagné et Marie-Anne Fournier

(Jean-Baptiste Gagné et Marie-Madeleine Langlois/Boisverdun)

- V Jean-Baptiste - B : 16 07 1730 St-Thomas, Montmagny. M : 13 01 1751 St-François-du-Sud, Montmagny, Ct : 05 01 1751 Rageot - à : Marie-Josèphe Daniau/Dagneau/Laprise de : Joseph Daniau/Daigneaul/Laprise et Marie-Josèphe Greffard
- V Joseph - B : 02 03 1732 St-Thomas, Montmagny. S : 02 02 1734 St-Thomas, Montmagny.
- V Marie-Anne - M : 19 04 1751 St-François-du-Sud, Montmagny, Ct : 14 04 1751 Rousselot - à : Jacques Gendreau/Lapoussière/Jendron de : Jacques Gendreau et Élisabeth Dandurand/Marcheterre

IV Jean-Baptiste-Régis Gagnier et Marie-Jeanne Ursule Hurtubise

(Pierre Gaigne et Marie-Madeleine Baudreau)

- V Jean-Baptiste
- V Jean-Baptiste-Régis
- V Marie-Anne - M : 10 02 1777 Notre-Dame, Montréal, Ct : 08 02 1777 Foucher - à : Hippolyte Chaboyer de : Charles Chaboyer et Marie-Anne Chevallier

IV Jean-Joseph Gagné et Marie-Josèphe Dery

(Étienne Gagné et Marie-Angélique Gely)

- V Charles - B : 17 06 1756 Lorette. S : 11 07 1775 Lorette.
- V Étienne - B : 20 03 1755 Lorette. S : 15 08 1755 Lorette.
- V Étienne - B : 14 10 1765 Lorette M : 30 07 1792 St-Charles Borromé, Québec, Ct : 14 07 1792 Voyer - à : Marie-Josephthe Duchesneau/Sans-Regret de : Jean Duchesneau et Marie-Josette Darveau. S : 05 07 1825 Lorette.
- V Joseph - B : 16 12 1752 Lorette.
- V Joseph-Étienne - B : 19 05 1760 Lorette M : 27 10 1777 St-Augustin, Portneuf, Ct : 04 10 1777 Planté - à : Marie-Josèphe Vézina de : Joseph Vézina et Marie-Catherine Jobidon; 2^oM : 11 04 1815 St-Nicolas, Lévis - à : Marie-Louise Gouin de : Pierre Gouin et Marie Boucher. S : 27 09 1812 St-Nicolas, Lévis
- V Louis - B : 19 09 1769 Charlesbourg. S : 05 07 1820 Charlesbourg.
- V Marguerite - B : vers 1753. M : 00 00 1770 - à : Henri Kenny; 2^oM : 27 02 1775 - à : Michale de : Dennis O'Connor
- V Marie-Joseph - B : 07 01 1751 Lorette. S : Vers 1813 Lorette.
- V Marie-Joseph - B : 06 06 1761 Lorette.
- V Marie-Louise - B : 07 07 1768 Lorette. S : 20 08 1768 Lorette.
- V Michel - B : 25 09 1762 Lorette M : 19 01 1789 Notre-Dame Annonciation, Québec, Ct : 28 12 1788 Panet - à : Marie-Françoise Girard de : Pierre Girard et Marie-Françoise Allain; 2^oM : 03 02 1794 Notre-Dame Annonciation, Québec, Ct : 16 01 1794 Voyer - à : Thérèse Noreau de : Charles Noreau et Françoise Robitaille. S : 10 12 1819

- V Ondoyer - N : 24 02 1767 Lorette.

IV Jean-Marie Gagné et Marie-Charlotte Destroismaisons/Picard

(Pierre Gagné et Louise Prou)

- V Augustin - M : 03 10 1786 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 27 09 1786 Lévesque - à : Marie-Claire Sylvestre de : Augustin Sylvestre et Marie-Claire Joncas
- V Euphrosine - M : 01 03 1813 St-Thomas, Montmagny - à : Jean-Charles Chrétien de : Charles Chrétien et Marie-Josette Morin
- V Jean-Baptiste - M : 27 04 1789 St-Vallier, Bellechasse, Ct : 22 04 1789 Riverin - à : Marie-Josèphe Bolduc de : Pierre Bolduc et Geneviève Guillemette. S : 04 05 1819 St-Vallier, Bellechasse, Québec
- V Jean-Marie - B : 18 04 1749 St-Pierre-du-Sud, M : 28 01 1771 St-Thomas, Montmagny, Ct : 29 12 1770 Lévesque - à : Élisabeth Fournier de : Jean-Baptiste Fournier et Élisabeth Bernier
- V Louis-Marie - B : 13 01 1753 Berthier, Montmagny. S : 31 12 1755 St-Pierre-du-Sud.
- V Marie-Angélique - M : 16 11 1789 St-Henri, Lévis, Ct : 15 11 1789 Miray - à : Charles Gourdel Lonchamp de : Pierre Gourdel/Longchamps et Charlotte Dompierre. S : 23 12 1805 St-Henri, Lévis
- V Marie-Charlotte - B : vers 1747. S : 02 01 1756 St-Pierre-du-Sud,
- V Marie-Charlotte - B : 18 06 1756 St-Pierre-du-Sud, M : 03 02 1785 St-Thomas, Montmagny, Ct : 02 02 1785 Lévesque - à : Louis Thibault de : Pierre Thibault et Angélique Breton
- V Marie-Françoise - B : 18 10 1754 St-Pierre-du-Sud. S : 30 07 1755 St-Pierre-du-Sud,
- V Marie-Françoise - M : 20 11 1792 St-Thomas, Montmagny - à : Pierre-Basile Boulanger/Lefebvre de : Jean-Baptiste Boulanger et Geneviève Fournier
- V Marie-Madeleine - B : 08 05 1758 St-Pierre-du-Sud, S : 20 08 1759 St-Pierre-du-Sud,
- V Marie-Thérèse - B : 10 02 1751 St-Pierre-du-Sud, M : 24 04 1775 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 12 04 1775 Lévesque - à : Nicolas Bernachez de : Jean-Baptiste Bernachez et Marie-Ursule Chrétien; 2⁰M : 23 11 1790 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Jean-Baptiste Couillard/Despres de : Joseph Couillard et Josette Caron

IV Joseph-Marie Gagné et Marguerite Deniger

(Joseph St-Côme Gagné et Marie-Josèphe Baudreau)

- V Marie-Françoise

IV Joseph Gagné et Charlotte Dupuis

(Jacques-Amable Gagné et Agnès Gervais)

- V Angélique - M : 17 10 1825 St-Constant, La Prairie - à : Joseph Baudin de : Jean-Baptiste Beaudin et Anne Caillé
- V Célestin - M : 26 02 1827 St-Constant, La Prairie - à : Louise Faille de : Joseph Faille et Françoise Brossard; 2⁰M : 00 00 1830 - à : Catherine Pateneau de :
- V Marie-Anne - M : 28 07 1817 St-Constant, La Prairie - à : Jacques Primeau de : Jacques Primeau et Marie Emmanuel; 2⁰M : 24 01 1820 St-Constant, La Prairie - à : Louis Gagné de : René-Amable et Marie Amelin
- V Marie-Charlotte - M : 25 11 1816 St-Constant, La Prairie - à : François Barbeau; 2⁰M : 06 02 1826 St-Constant, La Prairie - à : Urbain Faille

IV Joseph Gagné et Hélène Héroux

(Louis Gagné et Marie-Madeleine Renaud)

- V Joseph - M : 02 02 1836 St-Michel, Yamaska - à : Josette Proulx de : François Proulx et Josette Maclure
- V Michel - M : 13 01 1836 St-Michel, Yamaska - à : Marie Robidoux de : Michel Robidoux et Marie Proux
- V Simon - M : 27 02 1854 St-Victoire, Richelieu - à : Marguerite Cantara veuve de Joseph Leblanc

IV Joseph Gagné et Marie-Josèphe Landry

(Jean-Baptiste et Claire Buteau)

- V Antoine - B : 27 04 1760 St-Joseph, Beauce. M : 26 10 1784 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 10 1784 Lévesque - à : Marguerite Picard/Destroismaisons de : Philippe Destroismaisons/Picard et Marguerite L'Heureux/Lurette
- V Bernard - B : 03 03 1754 Ste-Marie, Beauce. M : 02 02 1778 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 02 02 1778 Rousseau - à : Marie-Josèphe Morin de : Jean Morin et de Félicité Lemieux S : 04 06 1798
- V Germain - B : 15 07 1764 St-Joseph, Beauce. M : 14 01 1788 St-Thomas, Montmagny, Ct : 12 08 1794

- Miray - à : Marie-Louise Fournier de : Bénonie Fournier et Louise-Angélique Damour; 2⁰M : 20 08 1798 St-François-du-Sud, Montmagny, Ct : 18 08 1798 Riverin - à : Rose Rosalie Langlois de : Jacques Langlois et Rose Dubé
- V Jean-Jacques - M : 23 10 1782 St-François-du-Sud, Montmagny, Ct : 22 10 1782 Riverin - à : Madeleine Morin de : Jean Morin et Marie-Félicité Lemieux
- V Joseph - B : vers 1762. S : 27 11 1774 Ste-Marie, Beauce.
- V Joseph-Laurent - B : 03 03 1751 Ste-Marie, Beauce.
- V Louis - M : 04 04 1780 St-Charles, Bellechasse, Ct : 30 07 1781 Miray - à : Marie-Marguerite Viger de : Antoine Viger et de Catherine Audet
- V Ondoyer - B : 27 03 1752 Ste-Marie, Beauce.
- V Marieanne - B : 01 03 1756 Ste-Marie, Beauce.
- V Marie-Josèphe - M : 22 10 1771 Ste-Marie, Beauce - à : Jean-François Garon de : Jean-Baptiste Garon et Françoise Boucher
- V Marie-Louise - M : 10 02 1772 Ste-Marie, Beauce, Ct : 08 10 1772 Miray - à : Pierre Poirier de : Michel Poirier et Marie Lebrun
- V Ondoyer - B : 27 03 1752 Ste-Marie, Beauce

IV Joseph Gangné et Marguerite Fournier

(Jean-Baptiste Gagné et Marie-Madeleine Langlois/Boisverduin)

- V Anonyme - B et S : 15 02 1756 St-Thomas, Montmagny.
- V Béloni - B : 14 03 1752 St-Thomas, Montmagny. M : 02 08 1779 St-Thomas, Montmagny, Ct : 22 07 1779 Rousseau - à : Marie-Françoise Bascon/Bacon de : Joseph Bascon et Marie-Anne Poulin; 2⁰M : 27 02 1786 St-Mathieu, Verchères - à : Marie-Françoise Lievin de : Joseph Lievin et Marie-Thérèse Auger
- V François - B : 21 10 1742 St-Thomas, Montmagny. S : 28 10 1742 St-Thomas, Montmagny.
- V Gabriel - M : 07 02 1791 Notre-Dame-du-Rosaire, St-Hyacinthe - à : Marie-Charlotte Latour/Balard de : Louis-Amable Latour et Geneviève Berard Lépine
- V Jacques - B : 30 04 1750 St-Thomas, Montmagny.
- V Jean-Marie - B : 03 05 1749 St-Thomas, Montmagny. S : 28 07 1749 St-Thomas, Montmagny.
- V Louis-Marie - B : 10 04 1755 St-Thomas, Montmagny. S : 26 05 1755 St-Thomas, Montmagny.
- V Marguerite - B : 23 11 1743 St-Thomas, Montmagny. M : 03 02 1777 St-Thomas, Montmagny, Ct : 31 01 1777 Rousseau - à : François-Prosper Gaudreau de : Augustin Gaudreau et Élisabeth Guimond
- V Marie-Josèphe - B : 11 03 1754 St-Thomas, Montmagny. S : 18 05 1754 St-Thomas, Montmagny
- V Marie-Louise - B : 25 08 St-Thomas, Montmagny. S : 04 01 1773 St-Thomas, Montmagny.
- V Marie-Marguerite - M : 16 11 1795 St-Jean, Port Jolie, L'Islet - à : Antoine Thibault de : Jean-Baptiste Thibault et Marie-Louise Blanchet

IV Joseph Gangné et Marie-Louise Blais

(François Gagnier et Élisabeth Langlois)

- V François - M : 22 04 1805 St-Thomas, Montmagny - à : Marie-Josèphe Bernier de : Jean-Baptiste Bernier et Marguerite Picard/Destroismaison
- V Joseph - M : 10 02 1784 St-Thomas, Montmagny, Ct : 25 11 1783 Lévesque - à : Marie-Élisabeth Joncas de : Charles Joncas et Marie-Madeleine Baillargeon
- V Marie-Geneviève - M : 07 10 1794 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 03 10 1794 Lévesque - à : Augustin Morin de : Pierre-Basile Morin et Angélique Blanchet
- V Marie-Josèphe - B : 11 07 1759 St-Pierre-du-Sud. M : 01 04 1788 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 17 03 1788 Lévesque - à : Louis Tanont/Talon/Lespérance de : Germain Talon/Tanont et Françoise Fournier; 2⁰M : 25 07 1820 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Jean-Baptiste Harnois de : Jean Harnois et Marie Mercier
- V Marie-Louise - B : 29 04 1758 St-Pierre-du-Sud. S : 17 09 1758 St-Pierre-du-Sud.
- V Marie-Louise - M : 12 08 1788 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 25 07 1788 Lévesque - à : Jean-Baptiste Morin de : Basile Morin et Marie-Angélique Blanchet
- V Pierre - M : 07 04 1807 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : Marie-Eléonore Leblanc de : André Leblanc et Geneviève Bouchard

IV Joseph Gangné et Monique Pépin/Lachance

(Jean-Baptiste Gagné et Marie-Madeleine Langlois/Boisverduin)

- V Anonyme - B et S : 26 12 1739 St-Thomas, Montmagny.
- V François - B : 11 08 1737 St-Thomas, Montmagny. S : 24 11 1737 St-Thomas, Montmagny.
- V Jean-Baptiste - B : 13 03 1736 St-Thomas, Montmagny. S : 05 03 173 7 St-Thomas, Montmagny.

- V Joseph - B : 18 11 1734 St-Thomas, Montmagny. M : 23 06 1766 St-Thomas, Montmagny, Ct : 22 1766 Lévesque - à : Marie-Christine Guerette/Quieret de : Simon Guieret/Guérette et Marie-Claire Roy; 2^oM : 20 09 1774 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 20 09 1774 - à : Marie-Pinel/Pinette de : Pierre Pinel/ Pinette et Marie-Geneviève Trahan

IV Joseph-Marie Gagné et Marie-Josèphe Perrot/Vildaigre

(Pierre Gagné et Marguerite Poulain)

- V Joseph - B : 15 07 1750 L'Islet, Montmagny. M : 06 07 1778 Notre-Dame de Beauport, Québec, Ct : 30 06 1778 Berthelot-Dartigny - à : Marie-Reine Grenier/Garnier de : Pierre Garnié/Grenier et Marie-Angélique Vachon
- V Marie-Louise - B : 02 09 1743 St-Joachim, Montmorency. S : 16 09 1743 St-Joachim, Montmorency.
- V Marie-Marguerite - B : 20 07 1747 St-Joachim, Montmorency.
- V Pierre - M : 09 11 1779 Ste-Brigitte, Gaspé - à : Angélique Berthelot de : Étienne-Berthelot et Angélique Vautour

IV Joseph-Marie Guaigné et Marie-Françoise Mercille/Mercier

(Joseph St-Côme Gagné et Marie-Josèphe Baudreau)

- V Marie-Françoise - M : 23 09 1776 St-Philippe, La Prairie, Ct : 21 09 1776 Lalanne - à : François-Constant Cardinal de : Paul-François Cardinal et Marie-Marguerite Perras

IV Joseph-Prisque Gagné/Bellavance et Marie-Ursule Ouellet

(Louis Gangné et Marie-Thérèse Lessard)

- V Marie-Charlotte - M : 11 02 1782 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska, Ct : 10 02 1782 Cazes - à : Jean-Léon Gagnon de : Charles-François Gagnon et Josèphe Peltier. S : 17012 1805 Kamouraska
- V Joseph - M : 16 01 1775 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska - à : Marie-Catherine Soucy de : François Soucy et Marie-Claire Rousseau
- V Joseph-Marie - B : 03 05 1756 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska.
- V Marie-Claire - B : 12 08 1752 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska.
- V Pierre - M : 12 01 1784 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska, Ct : 06 01 1784 Cazes - à : Marie-Félicité Pelletier de : François-Marie Pelletier et Marie-Félicité Chrétien

IV Joseph-Raphaël Gagnés et Marie-Josephite Martineau

(Raphaël Gagné et Marie-Josèphe Allaire/Dallaire)

- V Catherine - B : 04 12 1786 St-François, île d'Orléans, M : 06 03 1805 St-Gervais, Bellechasse - à : Jean-Baptiste Hélie Breton de : Pierre Hélie Breton et Geneviève Dechaud Deschamps
- V Étienne - B : 25 08 1791 St-Jean, île d'Orléans, S : 01 10 1791 St-Jean, île d'Orléans,
- V Jean - B : 30 07 1789 St-Jean, île d'Orléans, S : 18 09 1790 St-Jean, île d'Orléans,
- V Louis - B : 09 07 1785 St-François, île d'Orléans, M : 06 02 1804 St-Gervais, Bellechasse - à : Rosalie Keret/Duquet de : Jean-Baptiste Keret/Queret/Duquet et Catherine Lefèbvre
- V Pierre - M : 01 02 1813 St-Gervais, Bellechasse - à : Thérèse Royer/Rocque de : Eustache Royer et Angélique Gosselin

IV Joseph-Raphaël Gagnés et Marie-Louise Guerard/Legras

(Raphaël Gagné et Marie-Josèphe Allaire/Dallaire)

- V François-Xavier - B : 11 12 1779 St-François, île d'Orléans, M : 25 11 1805 St-Louis, Kamouraska - à : Marie-Charlotte Deslauriers/Cordeau de : Michel Deslauriers/Cordeau et Marie-Charlotte Grandmaisons. S : 02 04 1869 Kamouraska
- V Louis-Joseph Raphaël - B : 21 02 1774 St-François, île d'Orléans, M : 09 10 1804 Ste-Famille, Montmorency - à : Marguerite Dupont de : François Dupont et Madeleine Marceau. S : 12 05 1828 N.D. Québec
- V Marie-Anastasie - B : 29 08 1783 St-François, île d'Orléans, S : 21 09 1783 St-François, île d'Orléans,
- V Marie-Angélique - B : 09 09 1781 St-François, île d'Orléans,
- V Marie-Joseph - B : 12 11 1777 St-François, île d'Orléans, M : 21 01 1799 St-Gervais, Bellechasse - à : Pierre-Noël Mercier de : Joachim Mercier et Suzanne Bilodeau
- V Marie-Louise - B : 24 01 1776 St-François, île d'Orléans, M : 24 02 1800 St-Gervais, Bellechasse - à : Louis Blanchet de : Antoine Blanchet et Marie-Agathe Roy

IV Joseph-Toussaint Gangné/Bellavance et Marie-Louise Blais

(Pierre Ganier/Bellavance et Geneviève Fournier)

- V Joseph - B : 07 03 1762 St-Ignace, Montmagny, M : 21 07 1783 St-Ignace, Montmagny, Ct : 13 07 1783 Saint-Aubin - à : Geneviève-Félicité Thibault de : Jean-François Thibaut et Geneviève Bossé. S : 02 12 1821 L'Islet
- V Louis-Abraham - B : 20 04 1774 St-Ignace, Montmagny, M : 10 01 1795 St-Ignace, Montmagny, Ct : 02 02 1795 Riverin - à : Marie-Geneviève Guimon de : Jean-Gabriel Guimond et Reine-Ursule Lemieux; 2⁰M : 31 01 1797 St-Ignace, Montmagny, Ct : 23 01 1797 Boisseau - à : Marie-Geneviève Jalbert de : Prisque Jalbert et Josette Ouellet; 3⁰M : 23 04 1855 St-Ignace, Montmagny - à : Marie-Olive Fournier de : François Fournier et Louise Hince
- V Louis-Laurent - M : 23 11 1790 St-Ignace, Montmagny - à : Marie-Louise Guyon/Dion de : Joseph Guyon et Marie-Marguerite Fournier
- V Marie-Arristine Chrisine - B : 17 08 1771 St-Ignace, Montmagny, M : 26 06 1792 St-Ignace, Montmagny, Ct : 22 05 1792 Boisseau - à : Louis Bernier de : Louis-Marie Bernier et Marie-Françoise Boucher
- V Marie-Élisabeth - B : 22 11 1777 St-Ignace, Montmagny,
- V Marie-Geneviève - B : 24 03 1764 St-Ignace, Montmagny, M : 25 06 1786 St-Ignace, Montmagny, Ct : 09 06 1786 Lévesque - à : François-Xavier Bernier de : Charles Bernier Désillêts et Marguerite Lemieux. S : 15 11 1790 L'Islet.
- V Marie-Judith - M : 01 04 1782 St-Pierre-du-Sud - à : Louis Talon dit Lespérance de : Germain Talon et Françoise Fournier, veuf de Victoire Gaudreau. 2⁰M : 25 07 1820 St-Pierre-du-Sud - à : Jean-Baptiste Harnois de : Jean Harnois et Marie Mercier veuf de Marie-Françoise Richard. Jean Harnois est originaire de St-Vincent diocèse de St-Brieux, Côte du nord, Bretagne.
- V Marie Louise - M : 12 08 1788 St-Pierre-du-Sud, Ct : 25 07 1788 Levesque. - à : Jean-Baptiste Morin de : Pierre Basile Morin et Angélique Blanchet. S : 04 08 1861 Berthier, Montmagny
- V Marie-Louise Lisette - B : 24 10 1760 St-Ignace, Montmagny, M : 02 08 1780 St-Ignace, Montmagny, Ct : 31 07 1780 Cazes - à : Nicolas-Joseph Guyon/Dion de : Jean-Baptiste Guion/Dion et Geneviève Morissette.
- V Marie-Rose - M : 20 11 1804 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Louis-Barthélémy Levasseur de : Jean-Baptiste Levasseur et Louise Pépin Lachance
- V Toussaint - B : 08 03 1767 St-Ignace, Montmagny,

IV Louis Gagné et Marie-Clarice Bonenfant

(Louis Gagné et Marie-Madeleine Renaud)

- V Louis - M : 26 10 1847 St-Aimé, Richelieu - à : Marguerite Martin de : Joseph Martin et Marguerite Parent

IV Louis Gagné et Scholastique De Lessard

(Joseph Gagnier et Marie-Élisabeth Bolduc)

- V François - B : 28 08 1765 St-Joseph, Beauce. S : 02 05 1766 St-Joseph, Beauce.
- V Hélène - B : 16 04 1763 St-Joseph, Beauce. S : 15 08 1765 St-Joseph, Beauce.
- V Hélène - B : 09 06 1776 St-Joseph, Beauce. M : 18 11 1794 St-Joseph, Beauce. Ct : 15 01 1799 Miray - à : Jean-Baptiste Poulin de : Étienne Poulin et Marie-Louise-Félicité Gagné
- V Joseph - B : 09 07 1761 St-Joseph, Beauce. M : 26 09 1796 St-Joseph, Beauce, Ct : 26 12 1796 Miray - à : Marie-Louise Huard de : Augustin Huard et Marie-Louise Poulin
- V Laurent - B : 14 03 1767 St-Joseph, Beauce. M : 01 10 1793 St-Joseph, Beauce - à : Marie-Ursule Lessard de : Pierre Lessard et Suzanne Guay; 2⁰M : 09 01 1798 St-Joseph, Beauce - à : Marguerite Poulin de : Étienne Poulin et Marie-Louise Gagné. 2⁰M : 19 09 1820 St-François, Beauce - à : Louise Quirion veuve d'Augustin Veilleux
- V Louis - B : 06 08 1759 St-Joseph, Beauce. M : 09 02 1784 St-François-du-Sud, Montmagny, Ct : 08 02 1784 Lévesque - à : Marie-Madeleine Baucher/Morency de : Joseph-Basile Beaucher/Moransy et Marie- Françoise Destroismaisons
- V Madeleine - B : 06 05 770 St-Joseph, Beauce.
- V Marie - B : 08 11 1772 St-Joseph, Beauce.S : 25 07 17763 St-Joseph, Beauce.
- V Marie-Angélique - BÈ 22 03 1775 St-Joseph, Beauce.08 07 1775 St-Joseph, Beauce.

IV Louis Gagné/Bellavance et Marie-Marguerite Bertrant

(Louis-Étienne Gannie/Bellavance et Anne Tessier)

- V Joseph-Hyacinthe
- V Louis-Jean-Baptiste
- V Marie-Josèphe - M : 05 11 1764 Nativité, La Prairie, Ct : 04 11 1764 Lalanne - à : Louis Montreuil/ Sédilot de : François Sédilot/Montreuil et Marie-Louise Lahaise; 2⁰M : 13 04 1789 Lalanne - à :

- V Joseph Lerigé/Laplante de : Pierre Lerigé et Louise Lacroix
 V Marie-Marguerite

IV Louis Gagnez et Opportune-Cécile-Victoire Sauton

(François-Xavier Gagner et Geneviève Filion)

- V Félicité - B : 06 06 1773 Petite-Rivière-Saint-François. M : 08 02 1820 St-Germain, Rimouski - à : Alexandre Ross de : Guillaume Ross et Marie-Josèphe Boucher
 V Françoise - B : 03 08 1782 Petite-Rivière-Saint-François. M : 20 11 1804 Rimouski - à : Louis-Joseph Lepage de : Joseph Lepage et Thérèse Fortin S : 06 01 1834 Rimouski
 V Louis - B : 30 04 1765 Petite-Rivière-Saint-François. M : 14 01 1794 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 11 01 1794 Néron - à : Marie-Joseph Gagnon de : Étienne Gagnon et Madeleine-Desanges Lavoie
 V Marie-Geneviève - B : 11 05 1763 Petite-Rivière-Saint-François. M : 08 09 1783 Colin - à : Basile Gagnon de Jean-Baptiste Gagnon et Marguerite Serien
 V Marie-Madeleine-Silvie - B : 12 06 1770 Petite-Rivière-Saint-François.
 V Marie-Reine - B : 23 08 1767 Petite-Rivière-Saint-François.

IV Louis Gagné/Bellavance et Marie-Josèphe Lemieux

(Louis-Étienne Gannie/Bellavance et Anne Tessier)

- V François
 V Joseph - M : 10 11 1783 St-Philippe, La Prairie, Ct : 08 11 1783 Lalanne - à : Catherine Gauvreau de : Jean-Baptiste Gauvreau et Marie-Josèphe Brunet
 V Pierre

IV Louis Gagné et Marthe Rouaux/Louau

(Jean-Baptiste Gagné et Marie-Madeleine Langlois/Boisverduin)

- V Jean-Baptiste - B : 19 10 1747 St-Thomas, Montmagny.
 V Joseph-Marie - B : 22 02 1752 St-Thomas, Montmagny. S : 13 12 1755 St-Thomas, Montmagny.
 V Louis-Dominique - B : 06 10 1745 St-Thomas, Montmagny.
 V Marie-Charlotte - B : 08 10 1740 St-Thomas, Montmagny. S : 02 01 1741 St-Thomas, Montmagny.
 V Marie-Marthe - B : 24 01 1742 St-Thomas, Montmagny. M : 28 02 1765 St-Thomas, Montmagny, Ct : 14 02 1765 Lévesque - à : François Aubin Mignault/Châtillon de : Joseph Aubin/Mignault et de Marie-Anne Michaud
 V Marie-Ursule - B : 17 09 1743 St-Thomas, Montmagny. S : 02 11 1746 St-Thomas, Montmagny.
 V Roger - B : 05 10 1748 St-Thomas, Montmagny. M : 10 01 1774 St-Thomas, Montmagny - à : Marie-Louise Blanchet de : François Blanchet et Claire Fournier

IV Louis-Amable Gagnier et Marguerite Aguenier/Huguenier

(Joseph St-Côme Gagnier et Marie-Josèphe Baudreau)

- V Gabriel - M : 14 10 1799 Nativité, La Prairie, Ct : 03 10 1799 Henry - à : Marie-Louise Jolybois/Bincet de : Jean-Baptiste Béricet/Jolibois et Marie-Louise Bourdeau
 V Joseph - M : 21 02 1803 Nativité, La Prairie - à : Marguerite Boyer de : Joseph Boyer et Marguerite Ste-Marie
 V Louis-Amable - M : 17 02 1806 Nativité, La Prairie - à : Marie-Louise Menard de : Jean-Baptiste Ménard et Marie-Anne Brossard

IV Louis-Étienne Gagné et Élisabeth Mercier/Lemercier

(Louis Gagné et Marie-Thérèse Lessard)

- V Antoine - S : 16 06 1750 Cap St-Ignace, Montmagny.
 V Antoine-Amable - M : 19 01 1777 Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup - à : Dorothée Desgagné de : Jean-Baptiste Desgagné et Marie-Louise Hullin
 V Élisabeth - B : 05 02 1749 Cap St-Ignace, Montmagny. S : 02 03 1749 Cap St-Ignace, Montmagny.
 V Jean-Baptiste - M : 24 02 1800 Ste-Jeanne Chantal, Vaudreuil - à : Marie Adams de : Jacob Adams et Joseph De Launais
 V Joachim - B : vers 1746 S : 06 01 1753 Québec.
 V Joseph - M : 01 02 1773 St-Anges-Gardien, Montréal, Ct : 25 01 1773 Sanguinet - à : Josèphe Landry de : Joseph Landry et Marie-Joseph Barbeau
 V Marguerite-Pélagie
 V Marie-Louise - M : 16 10 1785 Desève - à : Charles-Frédéric Lehn de : Jean-Barthelemy Lehn et Marie-Dorothée Hertwichin

IV Louis-Étienne Gagné et Marie-Anne Guyon/Dion

(Louis Gagné et Marie-Thérèse Le)

- V Alexis - B : 30 10 1754 Cap St-Ignace, Montmagny. M : 11 01 1779 St-Thomas, Montmagny, Ct : 10 01 1779 Rousseau - à : Marie-Hélène Gendron de : Joseph Gendron et Marie-Joseph Hinse
- V Anonyme - B et S : 16 06 1762 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V François - B : 19 12 1759 Cap St-Ignace, Montmagny. M : 15 01 1787 St-Ignace, Montmagny, Ct : 10 02 1787 Saint-Aubin - à : Théotiste Bernier de : Jean-Baptiste Bernier et Brigitte-Ursule Fortin
- V Ignace-Paschal - B : 01 02 1756 Cap St-Ignace, Montmagny. M : 01 03 1791 St-Thomas, Montmagny, Ct : 23 02 1791 Lévesque - à : Marie-Claire Gagné de : René Gagné et Marie-Claire Bernier
- V Louis-Jérôme - B : 19 08 1752 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Marie-Anne - B : 11 05 1764 Cap St-Ignace, Montmagny.
- V Marie-Geneviève - B : 01 06 1756 Cap St-Ignace, Montmagny. M : 07 11 1791 St-Mathias, Pointe-Olivier - à : Pierre-Venant Tétreault de : Augustin Tétreault et Marie-Anne Chicoine/Dozois
- V Marie-Thérèse - B : 12 07 1768 Cap St-Ignace, Montmagny. M : 20 10 1795 St-Ignace, Montmagny - à : Pierre-Augustin Blanchet de : Pierre Blanchet et Marie-Geneviève Gamache

IV Louis-Raphaël Gagner et Isabelle Élisabeth Guerard/Legras

(Raphaël Gagné et Marie-Josèphe Allaire/Dallaire)

- V Élisabeth Isabelle - B : 04 12 1772 St-François, île d'Orléans, M : 23 11 1795 St-Jean île d'Orléans, Montmorency, Ct : 19 11 1795 Crespin - à : Yves Philippon/Picard de : Pierre Philippon/Picard et Georgine Ouelle/Galibois
- V Jacob Jacques - B : 04 09 1766 St-François, île d'Orléans, M : 27 06 1810 Ste-Famille, île d'Orléans, Montmorency - à : Marie Baudon/Larivière de : Jean Baudon/Larivière et Hélène Pépin/Lachance
- V Joseph - B : 27 03 1768 St-François, île d'Orléans,
- V Louis dit Raphaël - B : 24 08 1775 St-François, île d'Orléans, M : 20 02 1792 réhabilité le 03 03 1792 St-Jean, île d'Orléans, Montmorency, Ct : 09 02 1792 Crespin - à : Marie-Geneviève Guyon/Dion de : Augustin Guyon et Marie-Thérèse Deslile; 2⁰M : 12 02 1833 St-François, île d'Orléans, Montmorency - à : Louise Dompierre de : Joseph Dompierre et Félicité Dion S : 24 07 1850 St-François, île d'Orléans,
- V Marie-Louise - B : 04 12 1770 St-François, île d'Orléans S : 09 08 1784 St-François, île d'Orléans,
- V Marie-Louise - B : 30 08 1774 St-François, île d'Orléans S : 04 04 1755 St-Jean, île d'Orléans
- V Marie-Madeleine - B : 05 10 1776 St-François, île d'Orléans S : 17 09 1796 St-Jean, île d'Orléans
- V Marie-Thérèse - B : 24 03 1784 St-François, île d'Orléans,
- V Marie-Victoire - B : 04 02 1779 St-François, île d'Orléans, M : 21 10 1800 St-François, île d'Orléans, Montmorency - à : Michel Picard/Philippon de : Pierre Philipon et Marie-Georgine Ouellet. S : 27 08 1730 Hôtel-Dieu, Québec

IV Marc Guaigné/Daubigeon et Catherine Barreau/Briault

(François Gaigne/Dobigeon et Marie-Madeleine Dupuy)

- V Louis-Amable
- V Marie-Angélique - M : 19 02 1787 La Prairie, Ct : 15 02 1787 Lalanne - à : Gaspard-Gerhardt Nieding/Ninding de : Henri Nieding/Ninding et Madeleine Kienfen
- V Marie-Catherine - M : 22 10 1774 Lalanne - à : Jean-Baptiste Aguenié de : Louis Aguenié et de Catherine Bertrand
- V Marie-Josephe
- V Marie-Marguerite - M : 19 01 1771 Lalanne - à : Louis Dupuis de : Louis Dupuis et Marguerite Roy; 2⁰M : 10 08 1801 St-Constant, La Prairie - à : Claude Brossard de : Louis Dupuis et Marguerite Roy
- V Marie-Rose

IV Michel Gagné/Poitevin et Angélique Pinard

(Michel Podevin et Charlotte Allard)

- V Jean-Baptiste - M : 11 10 1853 St-Michel, Yamaska - à : Catherine Authot de : Joseph Authot et Marguerite Martineau 2⁰M : 29 04 1874 St-Michel Yamaska - à : Julie Forcier de : François Forcier et Julie Petrin
- V Joseph - M : 16 04 1847 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Anne Joyal de : Pierre Joyal et Madeleine Gamelin
- V Louis - M : 17 08 1847 St-Michel, Yamaska - à : Agathe Cardin de : Basile Cardin et Agathe St-Germain
- V Michel - M : 13 02 1838 St-Michel, Yamaska - à : Geneviève Thérout de : François Thérout et Geneviève Couture

IV Paul Gagné et Catherine Ste-Marie/Marie

(Paul Gagné et Marie-Josèphe Stefanie)

- V Césarie - M : 03 02 1852 St-Constant, La Prairie - à : Bernard Dupuis
- V Chéri Octave - M : 04 03 1867 St-Constant, La Prairie - à : Odile Leriger/Laplante de : Jean-Baptiste Leriger/Laplante et Félicité Dupuis
- V Domitille - M : 25 10 1853 St-Constant, La Prairie - à : Constant Cusson
- V Joseph - M : 27 02 1843 St-Constant, La Prairie - à : Euphrosine Letourneau de : Pierre Létourneau et Ursule Dupuis
- V Julien Chéri - M : vers 1855 à Françoise Belanger
- V Olive - M : 22 02 1841 St-Constant, La Prairie - à : Moise Desautels
- V Paul - M : 23 02 1846 St-Constant, La Prairie - à : Sophie Brassard de : Godefroid Brassard et Joseph Ste-Marie

IV Paul Gagné et Marie-Anne Longtin

(Joseph St-Côme Gagné et Marie-Josèphe Baudreau)

- V Marguerite - M : 16 02 1795 St-Constant, La Prairie, Ct : 07 02 1795 Henry - à : Michel Lemieux veuf de Marie Dupuis
- V Marie-Anne - M : 14 10 1805 St-Constant, La Prairie - à : Jean-Baptiste Fontaine de : René Fontaine et Marguerite James

IV Paul Gagné et Marie-Michelle Bro

(Louis-Étienne Gannie/Bellavance et Anne Tessier)

- V Félicité - M : 05 02 1781 St-Joachim, Châteauguay, Ct : 02 02 1781 Soupras - à : Antoine Leduc de : Michel Leduc et Marie-Anne Cuillerier
- V Jacques - M : Ct : 04 01 1776 Soupras - à : Marie-Josèphe Lalonde de : Antoine Lalonde et Charlotte Grenier; 2^oM : 27 05 1782 St-Joachim, Châteauguay - à : Félicité Brault/Pominville de : Vital Breau et Marie-Anne Préjean
- V Jean-Baptiste - M : 08 02 1768 St-Anges-Gardien, Lachine - à : Marie-Josèphe Hubert/Lacroix de : Pierre Hubert et Marie-Josèphe Morel
- V Jean-Louis
- V Louise-Françoise - M : 19 01 1767 Châteauguay, Ct : 17 01 1767 Lalanne - à : Jean-Baptiste Primot de : Joachim Primeau et Madeleine Benoit
- V Marie - M : 19 01 1767 St-Joachim, Châteauguay, Ct : 17 01 1767 Lalanne - à : François Prejean de : Louis Prejean et Angélique Lemaire; 2^oM : 25 10 1784 St-Joachim, Châteauguay, Ct : 23 10 1784 Lalanne - à : Jean-Baptiste Arel de : Jacques Arel et Angélique Cartier
- V Marie-Amable - M : 01 02 1779 Châteauguay - à : Jean-Baptiste Breau de : Vital Breau et Marie-Anne Préjean
- V Angélique
- V Marie-Françoise
- V Marie-Josèphe - M : 09 01 1775 St-Joachim, Châteauguay, Ct : 16 01 1775 Soupras - à : Pierre Prejean de : Louis Préjean et Marguerite-Angélique Lemaire
- V Paul - M : 19 01 1779 St-Anges-Gardien, Montréal, Ct : 05 01 1779 Soupras - à : Catherine Lacroix Hubert de : Pierre Lacroix/Hubert et Marie-Josèphe Morel; 2^oM : 01 03 1802 St-Anges Gardien, Montréal - à : Catherine Vincent/Morissette de : Jean-Baptiste Lacroix et Amable Langlois
- V Vital - M : 18 11 1776 St-Anges-Gardien, Montréal, Ct : 18 11 1776 Soupras - à : Marie-Louise Lepage de : Joseph Lepage et Marie-Josèphe Poirier

IV Pierre-Augustin Gagné et Ursule-Angélique Fortin

(Louis-Augustin Gangné/Gagnés et Élisabeth Charland)

- V Geneviève - B : 28 01 1748 Cap St-Ignace. M : 23 11 1767 Cap St-Ignace. Pierre Fournier de : Nicolas Fournier et Geneviève Langlois
- V Pierre-François - B : 28 12 1749 Cap St-Ignace.
- V Ursule - B : 27 09 1751 Cap St-Ignace. S : 25 12 1751 Cap St-Ignace.
- V Chrysostome - B : 18 01 1753 Cap St-Ignace. S : 19 03 1753 Cap St-Ignace.
- V Marie-Louise - B : 01 06 1754 Cap St-Ignace. S : 22 06 1754 Cap St-Ignace.

IV Pierre-Augustin Gagné et Marie-Geneviève Proux

(Louis-Augustin Gangné/Gagnés et Élisabeth Charland)

- V Louis - B : 02 04 1762 Cap St-Ignace.

- V Marie-Anne - B : 20 12 1760 Cap St-Ignace. S : 04 07 1761 Cap St-Ignace.
- V Marie-Reine - B : 09 03 1759 Cap St-Ignace.
- V Marie-Scholastique - M : 30 01 1787 St-Ignace, Montmagny, Ct : 23 01 1787 Saint-Aubin - à :
Joseph-Anicet dit Anni Gagné de : Pierre-François Gagné/Bellavance et Marguerite Ursule Richard
- V Marie-Ursule - B : 01 01 1758 Cap St-Ignace. S : 20 01 1758 Cap St-Ignace.
- V Pierre - B : 02 02 1777. M : 15 02 1803 St-Ignace, Montmagny - à : Marie-Marguerite Gamache de : Félix
Gamache et Marguerite Fortin
- V Rosalie - B : 19 02 1764 L'Islet, Montmagny. S : 07 04 1764 Cap St-Ignace.

IV Pierre Gagné et Françoise Boucher

(François Gaigner et Françoise Poullain)

- V Pierre - B et S : 14 03 1747 St-Joachim, Montmorency
- V Pierre - B : 31 11 1749 St-Joachim, Montmorency. M : 08 07 1776 St-Joachim, Montmorency, Ct : 07 06
1776 Crespin - à : Marie-Madeleine Racine de : François Racine et Marie Gagnon

IV Pierre Gagné et Marie-Angélique Bouchard

(Pierre Gagné et Louise Prou)

- V François-Noël - M : 03 07 1769 Notre-Dame, Montréal, Ct : 02 07 1769 McCarthy - à : Louise-Amable
Roy de : Bastien Roy et Marie-Louise Parent
- V Isaac - B : 12 01 1751 St-Thomas, Montmagny M : 10 05 1775 Détroit - à : Marie-Louise Vallée de : Jean
Vallé et Élisabeth Drouillard
- V Jacques- Charles - B : ver 1740. M : 06 10 1760 Notre-Dame, Montréal, Ct : 05 10 1760 Souste - à :
Marie-Anne Bertrand de : Jean-Baptiste Bertrand et Marie Lauzon; 2^oM : 10 01 1774 Notre-Dame,
Montréal, Ct : 09 01 1774 Foucher - à : Marie-Josette Larche/l'Archevesque de : Joseph Larche et
Élisabeth Desève
- V Joseph - M : 07 09 1767 Notre-Dame, Montréal, Ct : 07 09 1767 McCarthy - à : Amable Renaud/Venand
de : Jean-Baptiste Renaud et de Françoise Larch/L'Archevesque
- V Marie-Angélique - B : vers 1731. M : 30 08 1751 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Jacques
Couture/Lamonde de : Alexis Couture/Lamonde et Marie-Madeleine Morin/Valcourt. S : 10 01 1756
St-Pierre-du-Sud, Montmagny
- V Marie-Louise - B : vers 1739 M : 14 01 1760 Notre-Dame, Montréal, Ct : 13 01 1760 Souste - à : Jean-
Valentin Ranck de : Jean-Charles Ranck et Élisabeth Mignier/Munger
- V Marie-Reine - B : 16 05 1734 St-Thomas, Montmagny.
- V Pierre - B : vers 1733. M : 14 01 1760 Notre-Dame, Montréal, Ct : 13 01 1760 Souste - à : Cécile-Ursule
Lauzon de : Séraphin Lauzon et Geneviève-Thérèse Jetté

IV Pierre Gagné et Marie-Anne Quirion

(François Gagné et Françoise Poullain)

- V Ambroise-Michel - M : 17 01 1797 Ste-Marie, Beauce - à : Marie-Anne Verreault de : François
Verreault et Marie Cloutier
- V Augustin-Christophe - B : 23 04 1767 St-Joachim, Montmorency. S : 02 03 1769 St-Joachim
- V François - B : 06 11 1756 St-Joachim, Montmorency. S : 14 04 1770 St-Joachim, Montmorency.
- V François - B : 09 01 1758 St-Joachim, Montmorency.
- V François - B : 16 12 1760 St-Joachim, Montmorency.
- V Jean-Marie - B : 18 08 1775 St-Joachim, Montmorency. S : 14 19 1775 St-Joachim, Montmorency.
- V Joseph - M : 13 06 1786 St-Joachim, Montmorency, Ct : 10 06 1786 Crespin - à : Catherine Boucher
de : Jacques Boucher et Françoise Paré
- V Louis-Joachim - B : 08 08 1780 St-Joachim, Montmorency.
- V Louis-Marie - B : 01 10 1765 St-Joachim, Montmorency. S : 13 05 1768 St-Joachim, Montmorency.
- V Marie-Madeleine - M : 22 06 1802 St-Joachim, Montmorency - à : Louis Trudel de : Jean Trudel et
Françoise Poulin; 2^oM : 02 08 1808 St-Joachim, Montmorency - à : Bonaventure Lessard de : Joseph
Lessard et Geneviève Gagnon
- V Marie-Anne - B : 30 12 1762 St-Joachim, Montmorency. M : 06 02 1787 Ste-Marie, Beauce à Jean Proux
de : Jean-Baptiste Proux et Marie-Louise Rousseau
- V Marie-Angélique - B : 11 09 1777 St-Joachim, Montmorency. S : 01 12 1777 St-Joachim, Montmorency.
- V Marie-Joseph - B : 24 04 1774 St-Joachim, Montmorency. S : 04 03 1786 St-Joachim, Montmorency.

IV Pierre Gagné et Marie-Marthe Lepage

(Dominique Gagné et Marie-Madeleine Buteau)

- V Augustin - B : 26 01 1745 St-François île d'Orléans. S : 25 12 1781 N.D. Québec

- V Joseph - B : 09 10 1753 St-François île d'Orléans. M : 29 05 1781 Ste-Foye, Ct : 27 05 1781 - à :
Marguerite Sedillot/Montreuil de : Joseph Sédilot et Louise Robitaille. S : 09 02 1828 N.D. Québec
- V Joseph-Olivier - B : 01 02 1740 St-François île d'Orléans. S : 24 04 1779 N.D. Québec
- V Marie-Joseph - B : 12 07 1751 St-François île d'Orléans. M : 09 02 1779 Notre-Dame, Québec - à : Paul
Montambault de : Paul Montambault et Madeleine Jobin/Boisvert. S : 21 09 1800 N.D. Québec
- V Marie-Louise - B : vers 1747. S : 24 04 1779 N.D. Québec
- V Marie-Angélique - B : 20 01 1747 St-François île d'Orléans.
- V Marie-Madeleine - B : 06 11 1742 St-François île d'Orléans. M : 06 07 1761 Notre-Dame, Québec, Ct : 04
07 1761 Sanguinet - à : Jean-Baptiste Montauban/Desco de : Pierre Desco/Montauban et Marie-
Thérèse Coignac. S : 03 05 1820 N.D. Québec
- V Marie-Victoire - B : 14 05 1756 St-François île d'Orléans. M : 15 02 1779 Notre-Dame, Québec, Ct : 08
02 1779 Berthelot-Dartigny - à : René Étienne Malouin de : Guillaume Étienne et Anne Lebois; 2^oM :
24 06 1783 Notre-Dame, Québec, Ct : 22 06 1783 Pinguet - à : Jacques Frichet de : Jacques-Pierre
Fréchet et Jeanne Falardeau. S : 15 09 1819 N.D. Québec
- V Pierre - B : 05 03 1741 St-François île d'Orléans. M : 16 02 1767 Ste-Marie, Beauce - à : Marie-Hélène
Boivin de : Pierre Boivin et Marie-Hélène Labbé; 2^oM : 30 09 1771 Notre-Dame, Québec - à : Marie-
Louise Drapeau de : Pierre Drapeau et Françoise-Dorothée Hains; 3^oM : 04 05 1784 08 04 1784
Pinguet - à : Geneviève Chatignant/Lacouture de : Philippe Chatignant Lacouture et Louise Girard. S :
31 08 1822 N.D. Québec

IV Pierre Gagné et Marie-Reine Bluteau/Buteau

(Pierre Gagné et Marguerite Poulain)

- V Jean-Marie - B : vers 1740 M : 07 01 1766 St-Joseph, Beauce, Ct : 00 00 0000 Parent - à : Marie-Françoise
Rodrigue de : Vincent Rodrigue et Angélique Giroux; 2^oM : 13 11 1786 St-François, Beauce, Ct : 22
02 1787 Miray - à : Marie-Joseph Boulet de : Pierre Boulet et Marie-Geneviève Albert
- V Louis-Marie - B : 22 03 1747 St-Joachim, Montmorency. M : 27 08 1770 St-Joseph, Beauce - : Marie-
Jeanne Cloutier de : Zacharie Cloutier et Félicité-Claire Vachon; 2^oM : 17 09 1817 St-François,
Beauce - à : Marguerite Poulin de : Jean Poulin et Geneviève Laliberté 3^oM : 19 09 1820 St-François,
Beauce à : Louise Quirion veuve de Augustin Veilleux
- V Marie - B : 10 05 1756 St-Joachim, Montmorency.
- V Marie-Anne - B : 17 05 1752 St-Joachim, Montmorency. M : 19 08 1776 St-Joseph, Beauce, Ct : 05 10
1776 Miray - à : Joseph Bolduc de : Zacharie Bolduc et Anne Marier ou Meunier
- V Marie-Josephe-Renée - B : 17 09 1742 St-Joachim, Montmorency.
- V Marie-Louise-Félicité - B : 24 10 1749 St-Joachim, Montmagny. M : 07 01 1767 St-François, Beauce - à :
Étienne Poulin de : Joseph Poulin et Angélique Paré
- V Marie-Marguerite - B : 28 03 1754 St-Joachim, Montmorency. M : 07 01 1772 St-Joseph, Beauce - à :
Charles Fortin de : Joseph Fortin et Marie-Joseph Turcotte. S : 30 03 1773 St-Joseph, Beauce
- V Marie-Reine - B : 09 11 1744 St-Joachim, Montmorency. M : 25 01 1763 St-Joseph, Beauce - à : Joseph
Mistère Rancourt de : Charles-François Rancourt et Marie-Françoise Duquet/Desrochers; 2^oM : 23
11 1774 Ste-Marie, Beauce, Ct : 26 05 1775 Miray - à : Joseph Miville/Deschenes de : Pierre Miville
et Marie-Louise Richard. S : 05 12 1807 N.D. Québec

IV Pierre-Denis Gagné et Dorothée Emond

(Denis Gagné et Angélique Guyon/Dion)

- V Dorothée - B : vers 1759. S : 29 09 1761 St-François île d'Orléans.
- V Joseph-Marie - B : 05 01 1762 St-François île d'Orléans. M : 21 01 1783 St-François île d'Orléans,
Montmorency, Ct : 07 01 1783 Panet - à : Marie-Élisabeth Asselin de : André Asselin et Marie-Louise
Drouin; 2^oM : 27 06 1826 Notre-Dame, Québec - à : Marguerite Darveau/Langoumois de : André
Darveau/Langoumois et Marie-Louise Drouin. S : 05 06 1843 St-Roch, Québec.
- V Marie-Louise - B : 13 03 1764 Ste-Famille, île d'Orléans. M : 08 05 1787 Notre-Dame, Québec, Ct : 07 05
1787 Descheneaux, - à : Antoine-Moise Debelote/Dosties de : Pierre Debelote/Dosties et Marie-Rose
Raté. S : 20 06 1835 N.D. Québec.
- V Marie-Madeleine - B : 22 01 1767 St-François île d'Orléans. M : 20 02 1792 Ste-Famille, Montmorency,
Ct : 31 01 1792 Crespin - à : Pierre Pépin/Lachance de : Louis Pépin et Thérèse Boulet. S : 15 11 1831
St-François île d'Orléans.
- V Pierre - B : 22 08 1757 St-François île d'Orléans. S : 29 08 1761 St-François île d'Orléans.
- V Pierre - B : 09 04 1772 St-François île d'Orléans. S : 20 03 1773 St-François île d'Orléans.

IV Pierre-Denis Gagné et Marie-Josèphe Plante

(Denis Gagné et Angélique Guyon/Dion)

- V François-Xavier - B : 13 02 1778 St-François île d'Orléans. M : 11 10 1802 Ste-Famille, île d'Orléans, Montmorency - à : Pélagie Dorval de : Pierre Dorval et Marie-Madeleine Asselin. S : 01 08 1871
- V Louis - B : 02 08 1776 St-François île d'Orléans. S : 22 03 1777 St-François île d'Orléans.
- V Marie-Geneviève - B : 24 04 1775 St-François île d'Orléans. M : 13 02 1797 St-François île d'Orléans, Montmorency, Ct : 31 01 1797 - à : Basile Lasalle/Sanchagrin de : Basile Lasalle/Sanschagrin et Marie Gagnon. S : 29 05 1812 St-François île d'Orléans.

IV Pierre-Raphaël Gagnés et Marie-Anne Landry

(Raphaël Gagné et Marie-Josèphe Allaire/Dallaire)

- V Étienne - B : 25 08 1784 St-Henri, Lévis. S : 26 08 1786 St-Henri, Lévis.
- V Joseph - B : 27 06 1779 St-Henri, Lévis .
- V Marie-Angélique
- V Marie-Anne - M : 06 02 1787 Ste-Marie, Beauce - à : Jean Proulx de : Joseph Proulx et Marie-Geneviève Janot
- V Marie-Félicité - M : 19 01 1802 Ste-Marie, Beauce - à : Louis Landry de : Jean-Baptiste Landry et Catherine Breau
- V Marie-Joseph
- V Marie-Louise - B : 04 01 1774 St-François île d'Orléans. M : 13 02 1792 St-Henri, Lévis, Ct : 27 12 1791 Miray - à : Alexis Gourdel/Longchamps de : Pierre Gourdel/Longchamps et Catherine Dompierre

IV Pierre Gagnié/Bellavance et Geneviève Letourneau

(Pierre Gagnier/Bellavance et Geneviève Fournier)

- V Alexis - M : 20 08 1782 St-Charles, Bellechasse, Ct : 05 08 1782 Riverin - à : Marie-Madeleine Bilodeau de : Pierre Bilodeau et Marie-Madeleine Laine
- V Ambroise - M : 11 02 1765 Notre-Dame Assomption, Montmagny, Ct : 29 01 1765 Fortier - à : Marguerite Blais de : Augustin Blais et Marie-Madeleine Fortier; 2⁰M : 12 07 1773 St-Henri, Lévis, Ct : 13 06 1773 Panet - à : Marie-Joseph Malboeuf de : Jean-Baptiste Malboeuf et Marie-Joseph Morin. S : 23 06 1817 St-Henri, Lévis
- V Basile - B : 12 01 1752 St-Pierre-du-Sud. S : 23 01 1756 St-Pierre-du-Sud.
- V François - B : 01 12 1757 St-Pierre-du-Sud. S : 22 01 1758 St-Pierre-du-Sud.
- V Jean-Baptiste - M : 21 11 1774 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 13 11 1774 Lévesque - à : Marie-Anne Pellerin de : Louis Pellerin et Geneviève Huard
- V Louis-Marie
- V Marie-Anne - B : 15 06 1756 St-Pierre-du-Sud. M : 08 11 1779 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 02 11 1779 Riverin - à : François Fortier de : François Fortier et Marie-Clothilde Talbot
- V Marie-Bonne Vont - B : 22 04 1754 St-Pierre-du-Sud. M : 27 10 1777 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 03 10 1777 Riverin - à : Jean-François Blais de : Augustin Blais et Marie-Madeleine Fortier. S : 16 05 1828 St-Henri, Lévis
- V Marie-Geneviève - B : 23 03 1759 St-Pierre-du-Sud, M : 20 02 1775 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 11 02 1775 Riverin - à : Pierre-Basile Fortier de : Jean-François Fortier et Marie-Clothilde Talbot; 2⁰M : 26 11 1804 St-Antoine de Tilly - à : Étienne Fréchette de : veuf de Joseph Simonneau
- V Marie-Joseph
- V Michel - B : vers 1740 M : 01 07 1771 Notre-Dame Assomption, Montmagny, Ct : 30 06 1771 Gaboury - à : Marie-Angélique Blais de : Augustin Blais et Marie-Madeleine Fortier. S : 31 03 1800 St-Henri, Lévis
- V Pierre - M : 06 02 1764 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 21 01 1764 Lévesque - à : Marie-Madeleine Destroismaisons/Picard de : Pierre-Noël Destroismaisons/Picard et Marie-Madeleine Morin; 2⁰M : 07 02 1814 St-Henri, Lévis - à : Geneviève Gosselin de : Pierre Gosselin et Élisabeth Lacasse. S : 13 04 1818 St-Henri, Lévis

IV Pierre Gagnier dit Daubigeon et Marguerite Robidou

(François Gaigne/Dobigeon et Marie-Madeleine Dupuy)

- V Marie-Catherine - B : 14 02 1737 Nativité, La Prairie. M : 03 10 1757 St-Constant, La Prairie, Ct : 24 09 1757 Lalanne - à : François-Michel Rheume de : Joseph Rhéaume et Marie-Madeleine Gibeau Poitevin
- V Marie-Félicité - B : 19 11 1740 Nativité, La Prairie. M : 11 04 1763 Nativité, La Prairie, Ct : 05 04 1763 Lalanne - à : Pierre Barraux/Briault de : François-Xavier Briault/Barraux/ et Marguerite Senecal
- V Marie-Françoise
- V Marie-Renée - B : 22 03 1738 Nativité, La Prairie.
- V Pierre-Gaspard - B : 08 03 1742 Nativité, La Prairie. S : 03 01 1744 Nativité, La Prairie.

- V René-Marc - M : 20 10 1760 St-Constant, La Prairie, Ct : 19 10 1760 Lalanne - à : Charlotte Dupuy
de : Louis Dupuis et de Marie-Marguerite Roy; 2⁰M : 16 07 1800 St-Constant, La Prairie - à : Marie-
Véronique Lemieux de : Jacques Lemieux et Catherine Deniger

IV Pierre Ganié/Bellavance et Marie-Catherine Lonctain/Jérôme

(Louis-Étienne Gannie/Bellavance et Anne Tessier)

- V Amable - M : 08 10 1781 St-Philippe, La Prairie, Ct : 29 09 1781 Lalanne - à : Marie Amelin/Hamelin de :
René Amelin et Marie-Thérèse-Marguerite Riel
- V Catherine
- V Louis-Michel
- V Marie-Anne
- V Marie-Catherine - B : 05 12 1752 St-Constant, La Prairie. M : 22 11 1773 St-Philippe, La Prairie, Ct : 20
11 1773 Lalanne - à : André Faille de : Claude-Joseph Faille et de Marie-Catherine Tabau
- V Marie-Charles Charlotte - M : 07 11 1785 St-Philippe, La Prairie, Ct : 30 10 1785 Lalanne - à : Étienne
Demers de : Eustache Demers et Marie-Louise Leriger
- V Marie-Marguerite - M : 19 02 1773 Hantraye - à : André Leriger/Laplante de : Pierre Leriger et
Marie-Louise Hubert/Lacroix
- V Marie-Rose
- V Pierre - M : 20 11 1780 St-Philippe, La Prairie, Ct : 11 11 1780 Lalanne - à : Catherine Riel de
: Pierre Riel et de Catherine Guérin
- V Pierre-Benjamin
- V Pierre-Laurent

IV Pierre-Augustin Gagné et Ursule-Angélique Fortin/Bellefontaine

(Louis-Augustin Gangné/Gagniés et Élisabeth Charland)

- V Chrysostome
- V Marie-Geneviève - M : 23 11 1767 St-Ignace, Montmagny, Ct : 23 11 1767 Dupont - à : Pierre
Fournier de : Nicolas Fournier et Geneviève Langlois,
- V Marie-Louise
- V Pierre-François
- V Ursule

IV Pierre-François Gagné et Marguerite-Ursule Richard

(Louis Gangné et Marie-Thérèse Lessard)

- V Brigitte - M : 07 11 1774 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet, Ct : 06 11 1774 Labrousse - à : Étienne
Thibeau de : Jean-François Thibault et Geneviève Cloutier
- V Joseph - B : 15 02 1760 St-Ignace, Montmagny,
- V Joseph-Anicet dit Anni - B : 18 04 1758 St-Ignace, Montmagny, M : 30 01 1787 St-Ignace, Montmagny,
Ct : 23 01 1787 Saint-Aubin - à : Marie-Scholastique Gagné de : Pierre-Augustin Gagné et Marie-
Geneviève Proux
- V Marie-Thérèse - B : 18 06 1754 St-Ignace, Montmagny
- V Pierre-François - B : 02 07 1756 St-Ignace, Montmagny, M : 13 02 1787 St-Ignace, Montmagny - à :
Marie-Claire Dion/Guyon de : Joseph Guyon/Dion et Marguerite Fournier
- V Reine - B : 08 10 1752 St-Ignace, Montmagny,

IV Prisque Gagné et Geneviève Miville/Deschenes

(Louis-Augustin Gangné/Gagniés et Marie Boudeau)

- V Geneviève - B : 31 03 1768 St-Ignace, Montmagny. M : 25 07 1786 St-Ignace, Montmagny, Ct : 09 06
1786 Lévesque - à : Augustin Simonneau de : Jean-Baptiste Simonneau et Marie-Claire Jalbert

IV Prisque Ganier et Geneviève Fortin/Bellefontaine

(Louis-Augustin Gangné/Gagniés et Marie Boudeau)

- V Geneviève-Victoire - B : 01 11 1758 St-Ignace, Montmagny. S : 15 08 1759 St-Ignace, Montmagny.
- V Louis-Augustin - B : 02 10 1755 St-Ignace, Montmagny. S : 08 12 1755 St-Ignace, Montmagny.
- V Marie-Geneviève - B : 25 09 1761 St-Ignace, Montmagny. S : 01 10 1761 St-Ignace, Montmagny.
- V Marie-Louise - B : 25 09 1761 St-Ignace, Montmagny. S : 01 10 1761 St-Ignace, Montmagny.
- V Marie-Reine - B : 08 01 1757 St-Ignace, Montmagny. M : 08 11 1784 St-Ignace, Montmagny - à : Nicolas
Sylvestre de : Eustache Sylvestre et Geneviève Roussin

- V Marie-Victoire - B : 02 07 1763 St-Ignace, Montmagny. S : 03 07 1763 St-Ignace, Montmagny.
 V Pierre-Pascal - B : 23 05 1754 St-Ignace, Montmagny. S : 04 02 1755 St-Ignace, Montmagny.

IV Raphaël Gagné et Geneviève Dufour

(François-Xavier Gagner et Geneviève Filion)

- V Charles - M : 10 01 1815 St-Louis, Lotbinière - à : Marie Beudet de : Pierre Baudet et Marguerite St-Pierre/Beudet. S : 09 07 1842 St-Louis, Lotbinière
 V Étienne - B : 09 01 1769 île aux Coudres. S : 23 03 1771 île aux Coudres.
 V François - B : 31 03 1773 île aux Coudres. M : 25 10 1802 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Marie-Victoire Ouellet de : Michel Ouellet et Marie Simard
 V Louis - B : 02 06 1771 île aux Coudres. M : 10 09 1816 St-Luc, St-Jean - à : Marie-Catherine Grondin de : Joseph Grondin et Anne Sanscoucis
 V Joseph - M : 10 02 1823 St-Pierre, Richelieu - à : Geneviève Benoit de : Alexis Benoit et Catherine Torellie
 V Joseph-Raphaël - B : 22 08 1766 île aux Coudres. M : 13 02 1809 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Marie-Marguerite Blanchet de : Pierre Blanchet et Marguerite Dessein/St-Pierre
 V Louis - M : 20 01 1794 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Marie-Euphrosine Gendreau/Gaudreau de : Louis Gendreau et Marie-Anne Therrien; 2⁰M : 13 11 1798 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Marie-Françoise Castonguay de : Louis Gastonguay et Élisabeth coté; 3⁰M : 10 09 1816 St-Luc - à : Marie-Catherine Grondin de : Joseph Grondin et Anne Sanscoucis
 V Marie-Angélique - B : 22 06 1775 Ste-Anne Pocatière.
 V Marie-Rose Rosalie - B : 30 10 1776 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet M : 12 04 1796 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Charles Blanchet de : Pierre Blanchet et Marthe Cloutier

IV René Gagné et Marie-Claire Bernier /JeandeParis

(Jean-Baptiste Gagné et Marie-Madeleine Langlois/Boisverduin)

- V Albert - B : 13 04 1753 Cap St-Ignace. S : 08 05 1753 Cap St-Ignace.
 V Albert - B : 26 03 1765 St-Thomas, Montmagny S : 02 06 1765 St-Thomas, Montmagny.
 V Alexis - B : 16 04 1774 St-Thomas, Montmagny S : 21 09 1774 St-Thomas, Montmagny
 V Anonyme - B : 03 06 1780 St-Thomas, Montmagny.
 V François - B : 09 10 1772 St-Thomas, Montmagny.
 V Louis-Marie - B : 29 01 1769 St-Thomas, Montmagny. S : 03 02 1769 St-Thomas, Montmagny.
 V Marie-Angélique - B : 30 06 1775 St-Thomas, Montmagny. S : 15 08 1775 St-Thomas, Montmagny.
 V Marie-Claire - B : 24 07 1757 St-Thomas, Montmagny. M : 01 03 1791 St-Thomas, Montmagny, Ct : 23 02 1791 - à : Ignace-Pascal Gagné de : Louis-Étienne Gagné et Marie-Anne Guyon
 V Marie-Élisabeth - B : 07 04 1766 St-Thomas, Montmagny. M : 15 07 1800 St-Thomas, Montmagny - à : Alexis Miville de : Joseph Miville et Marie-Anne Lamarre
 V Marie-Geneviève - B : 27 06 1761 St-Thomas, Montmagny. M : 06 11 1787 St-Thomas, Montmagny, Ct : 27 09 1787 - à : Augustin Fournier de : Augustin Fournier et Marguerite Joncas
 V Marie-Josèphe - B : 03 12 1751 Cap St-Ignace. M : 26 10 1776 St-Thomas, Montmagny, Ct : 19 10 1776 Rousseau - à : Alexis Gosselin de : Joseph Gosselin et Marie-Françoise Blouard
 V Marie-Madeleine - B : 07 06 1778 St-Thomas, Montmagny.
 V Marie-Roger - B : 13 04 1776 St-Thomas, Montmagny.
 V Marie-Théotiste - B : 19 09 1754 St-Thomas, Montmagny. M : 20 02 1775 St-Thomas, Montmagny, Ct : 17 02 1775 Lévesque - à : Joseph-Marie Bouchard de : Pierre Bouchard et Marguerite Caron
 V Ondoyer - B : 24 01 1767 St-Thomas, Montmagny.
 V Pierre-Agapit - B : 14 03 1756 St-Thomas, Montmagny.
 V René - B : 25 04 1763 St-Thomas, Montmagny. M : 04 10 1791 St-Thomas, Montmagny, Ct : 04 09 1791à Lévesque - à : Élisabeth Nicole de : Jacques Nicole et Élisabeth Thibault
 V Thérèse - B : 31 12 1770 St-Thomas, Montmagny. S : 19 01 1771 St-Thomas, Montmagny.
 V Véronique - M : 01 03 1791 St-Thomas, Montmagny, Ct : 05 02 1791 Lévesque - à : Augustin Dominique de : Augustin Dominique/Régault et Angélique Roussin

V Abraham Gagné et Adélaïde Lévesque

(Joseph-Marie Gagné et Marie-Charlotte Picard/Destroismaison)

- VI Abraham - M : 07 03 1859 St-Georges de Cacouna, Rivière-du-Loup - à : Rose de Lima Levasseur de : Benjamin Levasseur et Félicité Marquis
 VI Joseph - M : 01 03 1859 St-Roch, Québec - à : Olivette Gagnon de : Germain Gagnon et Josèphe Pelletier. 2⁰M : vers 1862 à Soulange Caron
 VI Magloire - M : 12 02 1866 Ste-Anne Pocatière - à : Césarie Guy de : Antoine Guy et Geneviève Bérubé.

2⁰M :26 01 1869 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à Mathilde Bélanger de : François Belanger et Marcelline Therriault

V Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Madeleine Pelletier

(Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Boucher)

- VI Pierre-Alexis - B : 21 03 1779 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet M : 12 08 1805 Notre-Dame-de-Liesse, Kamouraska - à : Angélique Gagnon de : Jean-Baptiste Gagnon et Marie-Louise Boucher 2⁰M : 08 02 1825 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à Archange Jean de : Pierre Jean et Marie Josette Dubé
- VI André - B : 23 03 1795 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet. M : 04 02 1824 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Marie-Scholastique Ouellet de : Henri Ouellet et Marie-Louise Pelletier. S : 10 01 18883 St-Alexandre.
- VI Charles - B : 30 09 1792 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet M : 27 01 1817 St-Louis, Kamouraska - à : Josephthe Bouchard de : Joseph Bouchard et Marie-Reine Lejeune S : 31 10 1844 St-André, Kamouraska
- VI Jean-François - B : 25 07 1786 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet M : 28 11 1809 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Marie-Françoise Ouellet de : Augustin Ouellet et Marie-Françoise Pelletier. S : 04 12 1872 St-André, Kamouraska
- VI Jean-Marie - B : 22 08 1782 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet S : 11 04 1787 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet
- VI Guillaume - B : 23 12 1793 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet M : 03 11 1819 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Perpétue Caron de : Jérôme Caron et Marguerite Laure. S : 16 06 1830 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet
- VI Marie-Josephthe - B : 04 04 1785 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet M : 05 08 1805 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Charles-François Ouellet de : Charles Ouellet et Marie-Marguerite Couturier
- VI Marie-Madeleine - B : 08 07 1780 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet M : 17 02 1800 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Philippe Chartier de : Philippe Chartier et Marie-Angélique Goule; 2⁰M : 03 11 1819 St-Roch des Aulnais, L'Islet - à : Joseph Caron de : Jérôme Caron et Marguerite Lord. S : 15 05 1857 St-Jean-Port Joli, L'islet
- VI Michel - B : 28 09 1781 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet. S : 02 11 1781 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet
- VI Michel - B : 12 12 1790 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet M : 16 09 1816 St-André, Kamouraska - à : Luce Lucie Bernier/Désilets de : Augustin Bernier et Cécile Normand. S : 25 11 1872 St-André, Kamouraska
- VI Pascal - B : 12 04 1789 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet M : 23 11 1818 St-André, Kamouraska - à : Josephthe Lebel de : Jean Lebel et Catherine Soucy

V Alexis Gagné et Marie-Geneviève Girard

(Jean-Baptiste Gagné et Marguerite-Apolline Simard/Lombrette)

- VI Basilisse - M : 16 04 1833 St-Urbain, Charlevoix - à : Louis Fortin de : Jacques Fortin et Judith Tremblay
- VI Hilaire - M : 23 11 1841 St-Cyprien, Napierville - à : Marie-Élisabeth Lavigne/Poutre de : Antoine Poutre Lavigne et Marie Lagesse
- VI Olivier - M : 29 01 1839 St-Cyprien, Napierville - à : Sophie Plante de : Joseph Plante et Marguerite Perrot
- VI Rosalie - M : 13 11 1831 St-Urbain, Charlevoix - à : Élizée Fortin de : Jacques Fortin et Judith Tremblay

V Alexis Gagné et Marie-Hélène Gendron

(Louis-Étienne Gagné et Marie-Anne Guyon)

- VI Alexis - B : 02 09 1791 St-Ignace, Montmagny. M : 07 10 1811 St-Thomas, Montmagny - à : Archange-Euphrosie Gaudreault de : Prosper Gaudreau et Madeleine Gagnon. 2⁰M :05 07 1864 St-Ignace Loyola, Montmagny. - à Geneviève Richard ou Vézina : veuve de François-Xavier Lemieux
- VI François - M : 16 10 1816 Percé, Gaspésie - à : Marie-Élisabeth Sweeny de : Bernard Sweeny et Marie Bourget
- VI Hélène - B : 30 11 1779 St-Ignace, Montmagny.
- VI Madeleine - B : 29 03 1783 St-Ignace, Montmagny. M : 04 02 1779 Rimouski - à : 'Jacques-Dominique Bouillon de : 'Jacques Bouillon et Marie-Catherine Landais
- VI Marie-Geneviève - B : 02 12 1780 St-Ignace, Montmagny.
- VI Joseph - B : 18 03 1808 St-Ignace, Montmagny M : 22 11 1808 St-Thomas, Montmagny - à : Rose Rosalie Geneviève Mathurin de : Jean-Baptiste Mathurin et Geneviève Dion
- VI Marie-Louise - M : 13 11 1809 St-Ignace, Montmagny - à : Basile Bernier de : Alexis-Basile Bernier et Madeleine Ferland

V Alexis Gagné et Rosalie Ruest

(Basile Gagné/Bellavance et Judith St-Laurent)

- VI Anastasie - M : 22 11 1841 Rimouski. - à : Joseph Banville de : Antoine Banville et Suzanne Canuel;
2^oM : 30 04 1844 Rimouski - à : Bruno Duperré de : Charles Duperré et Catherine Gaumond
- VI Esther - B : 14 02 1808 Rimouski. M : 06 06 1826 Rimouski - à : Michel Lévesque de : Michel Lévesque
et Basilice Lepage. S : 05 10 1863 Rimouski.
- VI Josephite - B : 29 10 1803 Rimouski. S : 14 12 1803 Rimouski.
- VI Justine - B : 27 09 1797 Rimouski. S : 13 10 1800 Rimouski.
- VI Justine - B : 18 01 1811 Rimouski. M : 12 01 1830 Rimouski - à : Ignace Collin; 2^oM : 03 02 1835
Rimouski - à : Pierre Ouellet de : Pierre Ouellet et Marie Gagnon 2^oM : 03 02 1835 Pierre Ouellet
de : Pierre Ouellet et Marie Gagnon
- VI Rose Rosalie - B : 29 09 1799 Rimouski. M : 24 08 1819 Rimouski - à : Frédéric Proulx de : Charles
Proulx et Marie Chouinard. 2^oM : 30 04 1844 Rimouski. - à : Bruno Duperré de : Charles Duperré et
Catherine Gaumond S : 05 05 1887 St-Anaclet.

V Alexis Gangné et Marie-Claire Marotte/Labonté

(Ambroise Gangné et Marie-Geneviève Destroismaison)

- VI Ambroise - M : 29 02 1808 St-Gervais, Bellechasse - à : Apolline Nadeau de : Charles Nadeau et
Apolline Gonthier
- VI Antoine - M : 08 09 1812 St-Joseph, Lévis - à : Marguerite Ruel de : Nicolas Ruel et Marguerite
Bourget
- VI Marguerite - M : 04 10 1813 St-Joseph, Lévis - à : Joseph-Charles Carrier de : veuf de Angélique
Lacasse. S : 11 08 1850
- VI Marie-Claire - B : vers 1779. S : 09 06 1802 St-Joseph, Lévis
- VI Marie-Geneviève - M : 17 10 1808 St-Joseph, Lauzon - à : Charles Dion de : François Dion et Marie
Asselin. S : 23 08 1856 St-Roch, Québec

V Alexis Gangné et Marie-Madeleine Bilodeau

(Pierre Gagné/Bellavance et Geneviève Letourneau)

- VI Alexis-Marie - B : 25 03 1784 N.D. Québec. S : 18 10 1794 N.D. Québec.
- VI Charles - B : 22 02 1794 N.D. Québec. M : 06 07 1824 St-Charles, Bellechasse - à : Marie-Anne
Christophe/Bodfil; 2^oM : 04
06 1850 Notre-Dame, Québec - à : Madeleine Pleau/Bleau de : Louis Pleau/Bleau et Catherine Paré
- VI Joseph-Benoit - B : 16 02 1789 St-Henri, Lévis.
- VI Marie - B : vers 1788. S : 18 06 1879 Hopital général de Québec
- VI Marie-Françoise - B : 22 10 1796 N.D. Québec. M : 16 06 1818 Notre-Dame, Québec - à : Flavien
Badeau S : 30 12 1828 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Marguerite - B : 05 04 1791 St-Henri, Lévis.
- VI Pierre-Alexis - B : 18 03 1786 St-Henri, Lévis.
- VI Sophie - B : 21 12 1799 N.D. Québec S : 12 06 1801 N.D. Québec.

V Alexis-Antoine Gagné et Desanges Poupart

(Alexis Gagné et Élisabeth-Isabelle Caille)

- VI Alexis - M : 07 11 1848 St-Rémi, Napierville - à : Isabelle Desnoyers de : Charles Desnoyers et
Élisabeth Boire
- VI Antoine - M : 08 10 1838 St-Constant, La Prairie - à : Émérence Bruneau de : Joseph Bruneau et
Marie-Rose Labonté. 2^oM : 22 04 1860 Ste-Marguerite, St-Jean.- à Domithilde Longtin de : Noël
Longtin et Vitaline Foucreau
- VI Flavie - M : 09 07 1850 St-Rémi, Napierville - à : Jacques Rousseau de : veuf de Suzanne Lemieux

V Amable Gagné et Marie Amelin

(Pierre Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Lonctain)

- VI Amable - M : 05 02 1815 St-Philippe, La Prairie - à : Marguerite Houle de : Ignace Houle et
Josephite Chaperon/Desplaines
- VI Josephite - M : 14 10 1805 St-Philippe, La Prairie - à : Joseph-Marie Poissant
- VI Louis - M : 24 01 1820 St-Constant, La Prairie - à : Marie-Anne Gagné/Circé de : Joseph Gagné et
Charlote Dupuis; 2^oM : 17 11 1834 St-Constant, La Prairie - à : Marie-Marguerite Muir/Miour de :
William Muir et Catherine Bertrand

- VI Marguerite - M : 11 07 1808 St-Philippe, La Prairie - à : Louis Trudeau de : Louis Trudeau et Marie-Anne L'Archevesque
- VI Marie-Anne - M : 18 09 1820 St-Philippe, La Prairie - à : Joseph Brault de : Charles Breault et Marguerite Cloatre
- VI Pierre - M : 27 07 1812 St-Philippe, La Prairie - à : Marguerite Robert/Lapommerais de : Jacques Robert et Angélique Robidoux

V Ambroise Gagné/Bellavance et Marie-Joseph Malboeuf

(Pierre Gagné/Bellavance et Geneviève Letourneau)

- VI Antoine - B : 14 06 1778 Lévis. M : 27 10 1806 St-Joseph, Lévis - à : Marguerite Gesseron/Brulot de : François Gesseronet et Geneviève Guay. S : 08 10 1833 St-Henri, Lévis. S : 19 04 1859 St-Lambert
- VI Jean-Baptiste - b : 24 06 1800 St-Henri, Lévis. M : 07 05 1827 St-Gervais, Bellechasse - à : Marguerite Chatigny de : Jean-Baptiste Chatigny et Marguerite Charland; 2^oM : 28 04 1840 St-Isidore, Dorchester - à : Ursule Begin de : Pierre Begin et Victoire Chabot. S : 10 07 1857 St-Henri, Lévis. S : 23 07 1857 St-Henri, Lévis.
- VI Jean-François - B : 05 05 1776 St-Henri, Lévis. M : 22 02 1802 St-Gervais, Bellechasse - à : Cécile Pouliot de : François Pouliot et Élisabeth Campeau 2^oM : 20 10 1810 St-Jean, Montmorency - à Rosalie Fortier de : Louis Fortier et Françoise Thivierge. S : 25 08 1826 St-Henri, Lévis.
- VI Joseph-Marie - B : 04 06 1775 St-Henri, Lévis. S : 20 06 1775 St-Henri, Lévis.
- VI Joseph - B : 08 06 1788 St-Henri, Lévis.
- VI Josephite - B : 09 12 1783 St-Henri, Lévis. M : 02 08 1802 St-Henri, Lévis - à : Jean-Baptiste Langlois de : Jean-Baptiste Langlois et Margerite Coté
- VI Louis - B : 28 01 1797 St-Henri, Lévis. M : 08 10 1822 St-Henri, Lévis - à : Marie Fortin de : Barthélemi Fortin et Marie Thibierge. S : 28 10 1875 St-Henri, Lévis.
- VI Louis-Marie - B : 26 11 1781 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Angélique - B : 18 03 1786 St-Henri, Lévis. M : 28 10 1806 St-Henri, Lévis - à : Jacques Dutil de : Antoine Dutil et Marguerite Adam
- VI Marie-Anne - B : 28 07 1789 St-Henri, Lévis. M : 31 08 1807 St-Henri, Lévis - à : Jean-Baptiste Nadeau de : Antoine Nadeau et Marie-Louise Demers S : 24 10 1850 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Archange - B : 08 09 1791 St-Henri, Lévis. M : 23 08 1813 St-Henri, Lévis - à : Charles Lemieux de : veuf de Sophie Bernier. S : 21 12 1856 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Joseph
- VI Marie-Rosalie - B : 13 02 1793 M : 28 08 1815 St-Henri, Lévis - à : François Blouin de : François Blouin et Marie-Louise Nadeau
- VI Pierre - b : 18 03 1780 St-Henri, Lévis. M : 26 08 1805 St-Henri, Lévis - à : Marguerite Jamme/Bellegarde de : Jean Jamme/Bellegarde et Françoise Fontaine

V Ambroise Gagné/Belleavance et Marguerite Blais

(Pierre Gagné/Bellavance et Geneviève Letourneau)

- VI Ambroise - B : 18 12 1765 St-Henri, Lévis. M : 16 11 1789 St-Henri, Lauzon, Ct : 10 11 1789 Miray - à : Thérèse Gosselin de : Joseph Gosselin et Marie Bédard; 2^oM : 19 02 1811 St-Thomas, Montmagny - à : Théotiste Bélanger de : Charles Bélanger et Marie-Reine Hinse
- VI Jean-Baptiste - M : 10 10 1791 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Anne St-Pierre/Dessein de : Jean-Chrysostome St-Pierre/Dessin et Marie-Angélique Richard; 2^oM : 27 11 1815 St-Henry, Lauzon - à : Marie-Anne Demers de : Jean-Baptiste Demers et Véronique Roberge
- VI Marguerite - M : 02 10 1786 St-Henri, Lévis, Ct : 17 09 1786 Riverin - à : Joseph Morisset de : Nicolas Morisset et Marie-Catherine Blais

V Ambroise-Michel Gagné et Marie-Anne Verreault

(Pierre Gagnés et Marie-Anne Quirion)

- VI Ambroise
- VI Louis - M : 12 02 1833 Ste-Marie, Beauce - à : Marie Hébert de : Victor Hébert et Angélique Bergevin Langevin; 25 10 1875 Ste-Hénédine, Dorchester - à : Marie-Louise Lepage de : veuve de Vincent Beaudoin
- VI Louis - M : 12 02 1833 Ste-Marie, Beauce. - à : Marie Hébert de : Victor Hébert et Angélique Bergevin. 2^oM : 25 10 1875 Ste-Hénédine, Beauce - à Louise Lepage veuve de Vincent Beaudoin
- VI Marie-Anne - B : 05 03 1799 Ste-Marie, Beauce.
- VI Rosalie - M : 31 08 1824 Ste-Marie, Beauce - à : Pierre Dion de : Pierre Dion et Marie Squerre

V André Gagné et Joseph Huard

(Étienne Gagné et Monique Boulanger)

- VI André - M : 06 08 1833 St-Jean-Chrysostome, Lévis - à : Élisabeth Roberge de : François Roberge et Élisabeth Halle
- VI Caroline - M : 19 10 1847 St-Jean-Chrysostome, Lévis - à : Augustin Couture de : Augustin Couture et Marie Duquet
- VI Gobert - M : 20 08 1839 St-Jean-Chrysostome, Lévis - à : Marguerite Samson de : Charles Samson et Marguerite Demers
- VI Louis - M : 26 04 1853 Jean-Chrysostome, Lévis - à Olive Simonneau de : François Simonneau et Marie-Anne Couture.
- VI Henriette - M : 25 01 1842 St-Jean-Chrysostome, Lévis - à : Olivier Roberge de : Olivier Roberge et Adélaïde Hains
- VI Marie-Josette - M : 14 11 1826 St-Joseph, Lévis - à : Laurent Couture de : Laurent Couture et Marie-Joseph Fournier
- VI Marie-Olive - M : 19 02 1844 St-Jean-Chrysostome, Lévis - à : Magloire Roberge de : Magloire Roberge et Marie Hains
- VI Olivier - M : 15 10 1844 St-Jean-Chrysostome, Lévis - à : Christine Lachance/Pépin de : Antoine Lachance/Pépin et Archange Leclerc

V Antoine Gagne et Marguerite Grandmaisons /Guillot

(Antoine Gagné et Madeleine Marotte)

- VI Antoine - M : 18 08 1845 Ste-Luce, Frenchville, Maine - à : Marie Nadeau de : Bénonie Nadeau et Élisabeth Leclerc
- VI Augustin - M : 09 05 1820 St-Basile, Nouveau-Brunswick - à : Marguerite Thibodeau de : Joseph Thibodeau et Josette Coté
- VI Basile - M : 24 10 1831 St-Basile, Nouveau-Brunswick - à : Geneviève Gagnon de : Étienne Gagnon et Marie Fortin
- VI Marie-Marguerite

V Antoine Gagné et Marie-Julie Gauthier

(François Gagné et Marie-Françoise Metivier)

- VI Julie - M : 19 10 1818 Contrecoeur, - à : Antoine-Bernard Sansoucy de : Antoine Bardier/Sansoucy et Marguerite Lavallée
- VI Marie-Luce - M : 04 11 1823 St-Jude, St-Hyacinthe - à : Joseph Badaillac/Laplante de : Michel Badaillac/Laplante et Catherine Besse
- VI Pélagie - M : 11 11 1816 St-Ours, - à : Benjamin Therrien de : Jean-Baptiste Therrien et Geneviève Richard

V Antoine Gangné et Marguerite Picard/Destroismaisons

(Joseph Gagné et Marie-Josèphe Landry)

- VI Antoine - M : 27 08 1811 Ste-Marie, Beauce - à : Marie-Angélique-Anne Fontaine de : Jean Fontaine et Marie-Anne Camire
- VI Élisabeth Isabelle - B : 11 12 1795 Ste-Marie, Beauce. M : 11 01 1825 Ste-Marie, Beauce - à : Joseph Lefebvre de : Jean Lefebvre et Marie-Anne Huard
- VI François - B : 29 05 1789 Ste-Marie, Beauce. M : 28 09 1812 Ste-Marie, Beauce - à : Théotiste Châteauneuf/Meneuf de : François Châteauneuf/Meneuf et Marie-Geneviève Dussault
- VI Joseph - B : 14 06 1793 Ste-Marie, Beauce. M : 28 08 1821 Ste-Marie, Beauce - à : Marie-Suzanne Vallière de : Jean-Philippe Vallière et Marie-Salomé Garon
- VI Marie - B : 18 06 1791 Ste-Marie, Beauce. M : 09 02 1813 Ste-Marie, Beauce - à : Simon Reaume de : Simon Reaume et Marie Gravel
- VI Marie-Geneviève - B : 14 02 1788 Ste-Marie, Beauce. M : 08 08 1809 Ste-Marie, Beauce - à : Jacques Girardin de : Jacques Girardin et Marie Giroux
- VI Marie-Marguerite - B : 23 07 1785 Ste-Marie, Beauce.
- VI Modeste - B : 19 05 1797 Ste-Marie, Beauce. S : 13 12 1797 Ste-Marie, Beauce.
- VI Pierre - B : 01 09 1794 Ste-Marie, Beauce. S : 10 04 1795 Ste-Marie, Beauce.

V Antoine Gangné et Marie-Josèphe Dagniau/Laprise

(Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Boucher)

- VI François - M : 17 06 1822 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Adélaïde Bernier de : Louis Bernier et Marie-Marthe Talbot/Gervais; 2^oM : 28 02 1832 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Perpétue Harvey de : François Harvey et Félicité Bouchard

- VI Joseph - M : 07 07 1812 St-Thomas, Montmagny - à : Marie-Geneviève Coté de : Augustin Coté et Angélique Joncas; 2^oM : 07 10 1823 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Marguerite Cloutier de : Laurent Cloutier et Marguerite Vermet
- VI Marie-Joseph
- VI Marie-Josephite - M : 09 08 1814 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Étienne Pelletier de : Pierre-Noël Pelletier et Marie-Élise-Élisabeth Boucher

V Augustin Gagné et Marie-Archange Boisvers

(Jacques Gagné/Bellavance et Marie-Anne Gagnon)

- VI Marie-Archange - M : 20 01 1817 Mascouche - à : Joseph Guindon de : Jean Guindon et Marie-Josephite Dagenais

V Augustin Gangné et Marie Duchesneau

(Augustin Gangné et Marie-Louise Lavergne)

- VI Angélique - B : 10 04 1797 St-Michel, Bellechasse. M : 26 10 1819 St-Michel, Bellechasse - à : Eustache Vérieul/Vergneur Seigneur de : Augustin Seigneur et Modeste St-Gelais
- VI Augustin - B : 07 08 1789 St-Michel, Bellechasse. S : 20 02 1824 St-Michel, Bellechasse.
- VI Guillaume - B : 27 07 1800 St-Michel, Bellechasse. M : 09 02 1824 St-Gervais, Bellechasse - à : Françoise Roy de : Augustin Roy et Françoise Boulet; 2^oM : 07 08 1832 St-Anselme, Dorchester - à : Marie Landry; 3^oM : 2 02 1849 St-Joseph, Lauzon - à : Marie-Sophie Lemay
- VI Jean-Vallier - B : 17 08 1800 St-Michel, Bellechasse. S : 26 08 1806 St-Michel, Bellechasse.
- VI Joseph - B : 06 05 1799 St-Michel, Bellechasse. S : 24 09 1799 St-Michel, Bellechasse.
- VI Joseph - B : 27 02 1803 St-Michel, Bellechasse. M : 08 01 1833 St-Michel, Bellechasse - à : Luce Mercier de : Auguste Mercier et Marie-Josephite Nadeau S : 1840
- VI Marie-Anne - B : 17 04 1795 St-Michel, Bellechasse. M : 26 09 1832 St-Michel, Bellechasse - à : Jean Veau/Sylvain de : veuf de Geneviève Therrien
- VI Marie-Madeleine - B : 13 09 1787. St-Michel, Bellechasse. M : 30 07 1811 St-Michel, Bellechasse - à : Jean-Baptiste Mercier de : Jean-Baptiste Mercier et Marie-Madeleine Leblond. S : 31 01 1859 St-Michel, Bellechasse.
- VI Marie-Marguerite - B : 19 06 1791 St-Michel, Bellechasse.
- VI Marie-Thérèse - M : 15 08 1825 St-Michel, Bellechasse - à : Louis Lessard de : Louis Lessard et Madeleine Fortier

V Augustin Gangné et Marie-Claire Sylvestre

(Jean-Marie Gangné et Marie-Charlotte Destroismaisons)

- VI Augustin - M : 14 01 1812 St-Thomas, Montmagny - à : Thérèse Robin de : Alexis Robin et Geneviève Orestille/Lamy
- VI Denis - M : 23 10 1821 Notre-Dame Assomption, Montmagny - à : Julie Fortier de : Lambert Fortier et Marie-Josephite Boucher
- VI François-Salles - M : 13 06 1826 St-Louis, Lotbinière - à : Cécile Lemay de : Louis Lemay et Marguerite Demers; 2^oM : 26 10 1829 St-Louis, Lotbinière - à : Julie Beaudet de : François Beaudet et Louise Leclerc. S : 07 03 1876 St-Louis, Lotbinière
- VI Louis - M : 17 02 1824 St-Thomas, Montmagny - à : Françoise-Chantal Talbot/Gervais de : Joseph Talbot et Marie-Angélique Campbell
- VI Marguerite - M : 22 04 1823 St-Thomas, Montmagny - à : Pierre Boulet de : veuf de Madeleine Lefebvre Boulanger
- VI Michel - M : 18 01 1820 St-Thomas, Montmagny - à : Angélique Hamel de : Louis Hamel et Josette Gendron; 2^oM : 24 11 1829 St-Thomas, Montmagny - à : Marie Langlois de : André Langlois et Marguerite Laurendeau

V Bénoni Gangné et Ursule Fournier

(Ambroise Gangné et Marie-Geneviève Destroismaison)

- VI André - B : 20 05 1788 Berthier, Montmagny.
- VI François-Bénoni - B : 20 05 1788 Berthier, Montmagny. M : 04 10 1791 Notre-Dame Assomption, Montmagny, Ct : 13 09 1791 Lévesque - à : Élisabeth Isabelle Corriveau de : Pascal Corriveau et de Élisabeth Bélanger
- VI Jean-Marie - B : vers 1765. M : 03 10 1797 Notre-Dame, Québec, Ct : 01 10 1797 Lelièvre - à : Louise Marie-Laure Trudel de : Paul Trudelle et Louise Pampalon. S : 12 01 1748 St-Roch, Québec
- VI Marie-Anne - B : 12 04 1778 Berthier, Montmagny. M : 20 10 1795 Notre-Dame Assomption,

Montmagny à : François Gaudreau de : Germain Gaudreau et Marie-Anne Thibault; 2^oM : 21 07 1801 Notre-Dame, Québec - à : Joseph Gingras de : Joseph Gingras et Marie-Anne Ratté; 3^oM : 23 06 1818 Notre-Dame, Québec - à : Jacques Kirouac de : Joseph Gingras et Marie-Anne Ratté. S : 12 04 1780 N.D. Québec.

- VI Marie-Catherine - B : 10 08 1780 Berthier, Montmagny M : 07 07 1801 Notre-Dame, Québec - à : Étienne Bonhomme de : Pierre Bonhomme et Geneviève Cloutier
- VI Marie-Isabelle Élisabeth - B : 20 12 1782 Berthier, Montmagny M : 28 08 1804 Notre-Dame, Québec - à : Antoine Bernard. S : 09 07 1844 N.D. Québec
- VI Marie-Louise - B : 25 01 1786 Berthier, Montmagny M : 26 11 1805 Notre-Dame, Québec - à : Joseph Jean Maurice de : Pierre Jean et Madeleine Langlois. S : 5 11 1859 St-Roch, Québec
- VI Reine - M : 28 11 1812 Notre-Dame Assomption, Montmagny - à : Abraham Gagnon de : Clément-Siméon Gagnon et Reine Pruneau

V Bernard Gagner et Marie-Josèphe Morin

(Joseph Gagné et Marie-Josèphe Landry)

- VI Bernard - B : 06 01 1799 Ste-Marie, Beauce. M : 27 01 1801 Ste-Marie, Beauce - à : Marie-Joséphite Barbeau de : Étienne Barbeau et Marie-Marguerite Bédard
- VI Geneviève - B : 28 04 1793 Ste-Marie, Beauce. S : 13 05 1793 Ste-Marie, Beauce.
- VI Jean - B : 26 09 1797 Ste-Marie, Beauce. S : 27 09 1797 Ste-Marie, Beauce.
- VI Jean-Alexandre - B : 03 04 1790 Ste-Marie, Beauce. S : 22 03 1791 Ste-Marie, Beauce.
- VI Jérémie - B : 14 03 1784 Ste-Marie, Beauce.
- VI Joseph - B : 16 03 1789 Ste-Marie, Beauce. S : 17 03 1789 Ste-Marie, Beauce.
- VI Marie-Anne - B et S : 11 12 1786 Ste-Marie, Beauce.
- VI Marie-Anne - B : 28 09 1791 Ste-Marie, Beauce. S : 25 11 1791 Ste-Marie, Beauce.
- VI Marie-Claire - B : 04 12 1785 Ste-Marie, Beauce. M : 21 09 1807 Ste-Marie, Beauce. - à : Pierre Papineau de : Pierre Papineau et Marie-Josette Vincelette
- VI Marie-Josette - B : 01 09 1781 Ste-Marie, Beauce. M : 27 04 1801 Ste-Marie, Beauce - à : Jean-Baptiste Laverdière de : Joseph Laverdière et Marie-Modeste Arseneault
- VI Marie-Madeleine - B : 13 04 1793 Ste-Marie, Beauce. M : 25 09 1827 Ste-Marie, Beauce - à : François Parent de : Charles Parent et Marie-Joséphite Fontaine
- VI Marie-Modeste - B : 17 01 1783 Ste-Marie, Beauce.
- VI Marie-Rosalie - B : 20 05 1795 Ste-Marie, Beauce. M : 16 02 1824 Ste-Marie, Beauce - à : Jean-Baptiste Nadeau veuf de Hélène Grenier
- VI Ondoyer - N et S : 11 12 1786 Ste-Marie, Beauce.
- VI Pierre - B : 31 03 1780 Ste-Marie, Beauce. Ste-Marie, Beauce - à : Marie-Marguerite Barbeau de : Étienne Barbeau et Marie-Marguerite Bédard

V Charles Gagné et Marie Beaudet

(Raphaël Gagné et Geneviève Dufour)

- VI Emélie - M : 07 06 1853 St-Louis, Lotbinière - à : Élie Beaudet de : Pierre Beaudet et Marie-Anne Vanes/Vertefeuille
- VI Jean-Ambroise - B : 17 05 1827 St-Louis, Lotbinière. S : 07 06 1827 St-Louis, Lotbinière.
- VI Marie-Henriette - B : 23 01 1825 St-Louis, Lotbinière. M : 01 09 1846 St-Louis, Lotbinière - à : Félix Richard
- VI Ondoyer - N : 05 10 1823 St-Louis, Lotbinière.
- VI Thomas-Borromée - B : 10 10 1821 St-Louis, Lotbinière. M : 24 04 1849 Notre-Dame, Québec - à : Louise Jobin de : Michel Jobin et Louise Joncas

V Damase Gagné et Marie-Dorothée Bilodeau

(Ignace Gagné et Victoire-Apolline Laforest/Labranche)

- VI Marie - M : 28 01 1823 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Clément Savard de : Étienne Savard et Charlotte Verreault

V Damase Gagné et Marie-Madeleine Harvey

(Ignace Gagné et Victoire-Apolline Laforest/Labranche)

- VI Damase - M : 03 11 1840 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Désiré Tremblay de : Claude Tremblay et Marie Girard

V Éloi Gagné et Adélaïde Miville/Deschenes

(Ignace Gagné et Victoire-Apolline Laforest/Labranche)

- VI Béatrice - M : 26 11 1844 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Charles Grenier
- VI Éloi - B : 27 07 1825 Rimouski. M : 12 01 1847 St-François-Xavier, Chicoutimi - à : Adélaïde Gagné de : Michel Gagné et Marie Bouchard
- VI François - M : 29 08 1848 St-François-Xavier, Lac St-Jean - à : Louise Gagné de : Michel Gagné et Marie Bouchard
- VI Téléphore - M : 11 07 1843 Ste-Félicité, Matane - à : Henriette Lalande/St-Louis de : Paulin Lalande et Théotiste Savard

V Éloi Gagné et Marie-Élisabeth Gagnon

(Jacques-Fabien Gagnez et Rose Rosalie Lavoie)

- VI Alexandre - M : 03 11 1842 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Céleste Bilodeau de : Pierre Bilodeau et Hélène Fortin
- VI Christine - M : 14 07 1840 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : François Barrette de : Joseph Barrette et Élisabeth Néron
- VI Elzéar - M : 04 02 1876 Notre-Dame la Terrière, - à : Marie Boudreault de : Joseph Boudreault et Félicité Bélanger
- VI Ignace - M : 21 08 1832 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Marguerite Savard de : Honoré Savard et Thérèse Barette; 2^oM : 00 00 1840 - à : Françoise Loiselle
- VI Joséphine - M : 11 01 1858 St-François-Xavier, Chicoutimi - à : Adolphe Claveau de : Léon Claveau et Christine Raté
- VI Marguerite - M : 11 01 1857 St-François-Xavier, Chicoutimi - à : Georges Gauthier de : Pierre Gauthier et Félicité Bilodeau

V Elzéar-Lazare Gagné et Charlotte Fortin

(Gabriel Gagné et Madeleine Duchesne)

- VI Clotilde - M : 23 11 1813 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Roch Bois de : Roch-Sylvain Bois et Marie-Josephte Lafrance
- VI Marie-Olive - M : 19 09 1820 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : François Deschenes de : Jean-Baptiste Deschenes et Euphrosine Rouleau

V Étienne Gagné et Agnès Girard

(Jean-Baptiste Gagné et Marguerite-Apolline Simard/Lombrette)

- VI Étienne - M : 16 11 1824 Éboulements, Charlevoix - à : Rosalie Constance Gagnon de : Étienne Gagnon et Hélène Tremblay; 2^oM : 24 11 1846 St-Urbain, Charlevoix - à : Florinne Florence Guay de : Euloge Guay et Marie Lavoie; 3^oM : 25 11 1856 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Sophie Simard de : François Simard et Angèle Guay
- VI Eugène (Eucher de Drouin) - M : 04 09 1827 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Charlotte Gonthier de : Louis Gonthier et Geneviève Bouchard; 2^oM : 12 01 1841 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Antoinette Tremblay de : Jean Tremblay et Madeleine Bouchard
- VI Euphémie - M : 13 10 1840 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix, Saint-Étienne - à : Étienne Dufour de : Moise Dufour et Scholastique Bergeron
- VI Euphrosine - M : 29 04 1829 St-Urbain, Charlevoix - à : Étienne Duchesne de : Damase Duchesne et Marie-Marthe Tremblay
- VI Georges - M : 12 05 1829 St-Urbain, Charlevoix - à : Quirille Rodrigue de : Hubert Rodrigue et Marie-Rosalie Bolduc
- VI Sophie - M : 22 02 1827 Éboulements, Charlevoix - à : Israël Tremblay de : Joseph-Marie Tremblay et Euphrosine Tremblay
- VI Thomas - M : 13 01 1835 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Angèle Bluteau de : Bénoni Bludeau et Madeleine Pradet

V Étienne Gagné et Marie-Josephte Audet/Lapointe

(Étienne Gagné et Monique Boulanger)

- VI Frédéric - M : 20 04 1857 St-Romuald - à : Marie-Cécile Fontaine de : Pierre Fontaine et Basillisse Demers
- VI Josephte - M : 08 04 1834 St-Henri, Lévis - à : Julien Demers de : veuf de Euphrosine Lainesse Laliberté

V Étienne Gagné et Marie-Josephte Duchesneau/Sans-Regret

(Jean-Joseph Gagné et Marie-Josèphe Dery)

- VI Barbe - B : 19 08 1800 Ancienne-Lorette. S : 05 04 1811 Ancienne-Lorette.
- VI Charlotte - B : 20 01 1790 Ancienne-Lorette. M : 21 01 1812 Lorette - à : Joseph Rhéaume de : Louis Rhéaume et Marie-Anne Gravel
- VI Étienne - B : 09 09 1793 Ancienne-Lorette. S : 03 02 1794 Ancienne-Lorette.
- VI Étienne - B : 01 06 1797 Ancienne-Lorette M : 25 10 1842 Jeune-Lorette St-Ambroise, Québec - à : Marie-Angélique Vaillancourt de : Augustin Vaillancourt et Angélique Poitier. S : 13 11 1780 Lorette
- VI François - B : 07 05 1814 Charlesbourg. S : 23 07 1834 Charlesbourg.
- VI Jacques - B : 13 02 1809 Ancienne-Lorette. M : 04 02 1837 St-Ambroise, Jeune-Lorette, Québec - à : Françoise Henne/Lepire de : Thomas Henne/Lepire et Lisette Bedard. S : 02 10 1879 Lorette
- VI Jean - B : 13 12 1804 Ancienne-Lorette. M : 04 02 1837 St-Ambroise, Québec - à : Adélaïde Henne/Lepire de : Thomas Henne/Lepire et Lisette Bedard. S : 17 04 1876 Lorette
- VI Joseph - B : 01 09 1802 Ancienne-Lorette. M : 26 10 1824 St-Ambroise, Québec - à : Marie-Dolores Deslauriers/Normandeau de : Joseph Deslauriers et Geneviève Rhéaume
- VI Marie-Josephe - B : 09 10 1794 Ancienne-Lorette. M : 21 01 1812 Ancienne-Lorette, Québec - à : Michel Rhéaume de : Louis Rhéaume et Marie-Anne Gravel. S : 05 06 1830 Lorette
- VI Marie-Madeleine - B : 21 12 1806 Charlesbourg
- VI Michel - B : 25 06 1808 Charlesbourg. S : 10 09 1808 Charlesbourg.
- VI Michel - B : 30 06 1812 Charlesbourg. S : 04 07 1812 Charlesbourg.
- VI Pierre - B : 25 04 1799 Ancienne-Lorette. S : 09 06 1799 Ancienne-Lorette.
- VI Pierre - M : 08 08 1837 St-Ambroise, Québec - à : Marie Rhéaume de : Louis Rhéaume et Marie Bourbeau. S : 09 01 1877 St-Roch. Québec

V Étienne Gagné et Marie-Victoire Saint-Eloi

(Ignace Gangné/Gagné et Agathe Perron)

- VI Adélaïde - M : 23 07 1827 Baie-St-Paul, Charlevoix - à : Félix Lapointe Audet de : Barthelemie Lapointe et Procule-Osile Tremblay
- VI Archange - M : 01 08 1825 St-Joachim, Montmorency - à : Agnès Guérin/St-Hilaire de : Louis Guérin et Agnès Paré
- VI Étienne - M : 10 08 1826 Baie-St-Paul, Charlevoix, Ct : 08 04 1826 Notaire P.Huot - à : Romaine Lavoie de : Damase Lavoie et Tharsille Filion; 2^oM : 25 10 184 St-Ambroise, Québec - à : Marie-Angélique Vaillancourt de : Augustin Vaillancourt et Marie-Angélique Poitras
- VI Flavie - M : 23 07 1827 Baie-St-Paul, Charlevoix - à : François Tremblay de : Godefroid Tremblay et Emérentienne-Véronique Bouchard
- VI Hiéronyme - M : 23 11 1830 Baie St-Paul, Charlevoix - à : François Bouchard de : Bernard Bouchard et Félicité Tremblay
- VI Louis-Émilien - M : 07 06 1830 St-Louis, Charlevoix - à : Victoire Tremblay de : Ambroise Tremblay et Agnès Fortin; 2^oM : 22 05 1860 Agnès, Charlevoix - à : Adélaïde Couturier de : André Couturier et Véronique Desbiens
- VI Marguerite - M : 31 01 1826 Baie-St-Paul, Charlevoix - à : Jean-Baptiste coté de : Moise Coté et Olive Gauthier
- VI Victoire - M : 15 02 1814 Baie-St-Paul, Charlevoix - à : François Perron de : Bruno Perron et Félicité Simard

V Étienne-Basile Gagné et Marie-Judith Fortin

(Étienne Gangné/Bellavance et Marie-Madeleine Gravel)

- VI François - B : 03 09 1779 St-Ignace, Montmagny. M : 21 09 1801 St-Ignace, Montmagny - à : Christine Blanchet de : Pierre Blanchet et Marie-Geneviève Gamache
- VI Joseph-Étienne - B : 10 09 1777 St-Ignace, Montmagny. M : 01 07 1799 St-Ignace, Montmagny - à : Marie-Geneviève Blanchet de : Pierre Blanchet et Marie-Geneviève Gamache
- VI Josette - M : 24 11 1845 St-Ignace, Montmagny - à : Charles Dion Guyon de : Joseph Dino Guyon et Marguerite Fournier
- VI Marie-Josephte - B : 05 09 1789 St-Ignace, Montmagny. M : 21 11 1808 St-Ignace, Montmagny - à : Charles Fortin de : Zacharie Fortin et Marie-Anne Deschenes. 2^oM : 24 11 1845 St-Ignace, Montmagny. - à : Charles Dion veuf de Geneviève Bernier
- VI Marie-Julie - B : 02 06 1797 St-Ignace, Montmagny.
- VI Marie-Madeleine - B : 29 10 1785 St-Ignace, Montmagny. M : 14 01 1805 St-Ignace, Montmagny - à : Charles Bernier de : Jean-Baptiste Bernier et Marguerite Lachaine
- VI Marie-Marguerite - B : 28 02 1794 St-Ignace, Montmagny.

- VI Marie-Reine - B : 29 07 1781 St-Ignace, Montmagny. M : 12 08 1806 St-Ignace, Montmagny - à : Pierre-Isaac Fortin de : Philippe Fortin et Madeleine Simoneau
- VI Marie-Thérèse - B : 23 09 1787 St-Ignace, Montmagny. M : 26 11 1805 St-Ignace, Montmagny - à : Hyacinthe Lemieux de : Louis Lemieux et Marguerite Blanchet
- VI Philippe - B : 17 08 1791 St-Ignace, Montmagny.
- VI Pierre - B : 22 10 1783 St-Ignace, Montmagny. M : 20 06 1803 St-Ignace, Montmagny - à : Marguerite Lemieux de : Louis Lemieux et Marguerite Blanchet
- VI Suzanne-Anne - B : 19 08 1799 St-Ignace, Montmagny. M : 15 02 1814 St-Ignace, Montmagny - à : Germain Barge de : Guillaume Barge et Marie-Euphrosine Gaudreault
- VI Vital - B : 14 10 1774 St-Ignace, Montmagny. M : 14 01 1794 St-Ignace, Montmagny - à : Marie-Ursule Fortin de : Denis Fortin et Ursule Bernier

V François Gagné et Élisabeth Smith

(Joseph Gagne et Josèphe Landry)

- VI François - M : 25 11 1822 St-Joachim, Châteauguay - à : Cécile Guérin de : Pierre Guérin et Marie-Amable Gagnier; 2^oM : 02 09 1856 Ste-Martine, Châteauguay - à : Sophie Perras de : André Perras et Marie Patenaude

V François Gagné et Marie-Josèphe Bernier

(Joseph Gangné et Marie-Louise Blais)

- VI Charles - M : 07 01 1845 Notre-Dame Assomption, Montmagny - à : Emélie Hoffman de : Jean Hoffman et Marie-Anne Coté; 2^oM : 15 05 1883 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Élisabeth Blanchet de : Pierre Blanchet et Geneviève Bacon
- VI Julie - M : 16 11 1830 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Charles Chamberland de : Charles Chamberland et Thérèse Sénécal
- VI Louis-Georges - M : 13 11 1838 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Françoise Letourneau de : Antoine Letourneau et Joseph Morin
- VI Marie-Éléonore - M : 05 02 1839 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Pierre Létourneau de : Antoine Létourneau et Joseph Morin
- VI Prudent - M : 26 11 1849 St-Gervais, Bellechasse - à : Marguerite Bruneau/Bonneau de : Charles Bruneau et Marguerite Cloutier

V François Gagné et Marie-Reine Rousseau

(Jean-Baptiste Gagnez et Marie-Dorothée Langlois)

- VI Geneviève - B : 29 09 1798 Ste-Marie, Beauce.
- VI Marie-Jeanne - B : 13 07 1797 Ste-Marie, Beauce.
- VI Marie-Reine - B : 08 08 1795 Ste-Marie, Beauce. S : 11 08 1796 Ste-Marie, Beauce.
- VI Marie-Victoire - M : 26 01 1852 St-Elzéar, Beauce - à : Louis Gagnon de : veuf de Marie Provencal

V François Gagné et Marie-Victoire Ouellet

(Raphaël Gagné et Geneviève Dufour)

- VI Adolphe Jean-Baptiste - M : 12 02 1833 St-Louis, Lotbinière - à : Sophie Rousseau de : Joseph Rousseau et Marie-Rose Dessein/St-Pierre
- VI Augustin - B : 31 07 1818 St-Louis, Lotbinière. S : 19 08 1818 St-Louis, Lotbinière.
- VI François - M : 19 10 1831 St-Louis, Lotbinière - à : Julienne Beaudet de : Jean-Baptiste Beaudet et Julienne Houle; 2^oM : 00 00 1845 - à : Caroline Charrette de :
- VI Jean-Baptiste Éphrem - M : 30 07 1844 St-Louis, Lotbinière - à : Desneiges Desruisseau/Houde de : Abraham Desruisseau/Houde et Marie Croteau
- VI Louis - B : vers 1807. S : 24 05 1825 St-Louis, Lotbinière.
- VI Louis - B : 23 07 1825 St-Louis, Lotbinière. M : 06 06 1848 St-Jean-Baptiste, Lotbinière - à : Desneiges Leboeuf; 2^oM : 03 11 1852 St-Jean, Deschaillons - à : Irmine Desnoyers de : Joseph Desnoyers et Marie Pépin
- VI Marie-Marguerite - b : 05 11 18921 St-Louis, Lotbinière.
- VI Olympe - b : 07 04 1825 St-Louis, Lotbinière.
- VI Pierre - B : 10 08 1819 St-Louis, Lotbinière. M : 14 09 1846 St-Jean-Baptiste, Lotbinière - à : Félicité Leboeuf de : Joseph Leboeuf et Geneviève Richer; 2^oM : 18 11 1872 St-Jean-Baptiste, Lotbinière - à : Flavie Paradis de : François Paradis et Victoire Ouellet

V François Gagné et Théotiste Bernier

(Louis-Étienne Gagné et Marie-Anne Guyon)

- VI Brigitte - M : 03 08 1818 St-Ignace, Montmagny - à : Alexandre Normand de : Bonaventure Normand et Marie-Joseph Couillard
- VI François - B : 17 02 1789 St-Ignace, Montmagny. M : 10 01 1815 St-Ignace, Montmagny - à : Geneviève Vézina de : Joseph Vézina et Madeleine Bourgault; 2⁰M : 22 04 1822 St-Ignace, Montmagny - à : Geneviève Jacques de : Germain Jacques et Madeleine Girouard. 2⁰M : 22 04 1822 St-Ignace, Montmagny. - à : Geneviève Jacques de : Germain Jacques et Madeleine Girouard
- VI Ignace - B : 22 07 1807 St-Ignace, Montmagny. M : 27 10 1829 St-Ignace, Montmagny - à : Marie-Soulange Vézina de : Joseph Vézina et Madeleine Bourgault
- VI Joseph - B : 30 03 1801 St-Ignace, Montmagny. M : 11 07 1826 St-Ignace, Montmagny. - à : Sophie Lemieux de : Charles Lemieux et Marie-Anne Boucher
- VI Louis-Mathias - B : 23 11 1795 St-Ignace, Montmagny. M : 28 09 1824 St-Ignace, Montmagny - à : Julie Vézina de : Michel Vézina et Euphrosine Fortin
- VI Marie-Brigitte - B : 03 04 1791 St-Ignace, Montmagny.
- VI Marie-Anne - B : 14 03 1793 St-Ignace, Montmagny.
- VI Marguerite - B : 23 11 1797 St-Ignace, Montmagny.
- VI Théotiste - B : 05 05 1788 Rimouski.

V François-Noël Gagné et Marie-Charlotte Isabelle

(François-Noël Gagné et Marie-Marthe Marotte/Labonté)

- VI François - M : 25 05 1819 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Marie-Euphrosine Gagné de : Louis Gagné et Euphrosine Gendreau

V François-Noël Gagné et Marie-Françoise Berneche

(François-Noël Gagné et Marie-Marthe Marotte/Labonté)

- VI Marie-Josephite - M : 29 02 1808 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Louis Miville/Deschenes de : Joseph Miville/Deschenes et Marie-Catherine Mignier/Lagacé
- VI Marie-Madeleine - M : 07 11 1808 St-Louis, Kamouraska - à : Augustin Miville/Deschenes de : Joseph Miville/Deschenes et Marie-Catherine Mignier/Lagacé

V François-Noël Gagnier et Louise-Amable Roy

(Pierre Gagné et Marie-Angélique Bouchard)

- VI Amable - M : 11 04 1815 Châteauguay - à : Antoine Viens de : Louis Viens et Charlotte Gosselin; à 2⁰M : 08 11 1825 Notre-Dame, Québec - à : Alexis Ricard de : Célestin Ricard et Madeleine Baribeau
- VI François-Xavier - M : 21 09 1801 St-Joachim, Châteauguay - à : Charlotte Faubert de : Jean-Baptiste Faubert et Charlotte Amiot
- VI Joachim - M : 05 03 1810 St-Joachim, Châteauguay - à : Josephite Bougis de : Jacques Bougie et Madeleine Gendron
- VI Marie-Anne - M : 19 08 1799 Châteauguay - à : Jean-Baptiste Lefebvre de : Denis Lefebvre et Cahlrotte Pruno

V François-Placide Gagné et Marie-Josèphe Daudelin

(François-Raphaëls Guagné et Catherine Rocheleau)

- VI Pierre - M : 10 06 1811 St-Constant, La Prairie - à : Catherine Letourneau de : Michel-Antoine Letourneau et Marie-Anne-Geneviève Deblois
- VI Suzanne - M : 13 09 1813 St-Constant, La Prairie - à : Pierre Robert

V François-Xavier Gagné et Marie-Charlotte Cordeau/Deslauriers

(Joseph-Raphaël Gagnés et Marie-Louise Guerard)

- VI François-Alexis - B : 01 04 1806 Kamouraska. M : 19 08 1845 St-Louis, Kamouraska - à : Adélaïde Duval de : Jean-Baptiste Duval et Marie Beriau/Boisclair. S : 10 03 1882 Kamouraska.
- VI Charles - B : 05 02 1810 Kamouraska. M : 26 02 1838 St-Louis, Kamouraska - à : Marie-Émilie Levasseur de : Alexandre Levasseur et Marie-Angélique Roy/Desjardins
- VI François - B : 03 05 1813 Kamouraska.
- VI Isaïe - M : 22 02 1841 St-Louis, Kamouraska - à : Marie-Rose Caron de : Louis Caron et Modeste Chamberland
- VI Joseph-Marie - B : 14 12 1807 Kamouraska. S : 03 11 1820 Kamouraska.
- VI Marcel - B : vers 1816 M : 11 01 1847 St-Louis, Kamouraska - à : Félicité Soucy de : Firmin Soucy et

Félicité Lagacé

- VI Marie-Louise - B : 12 11 1811 Kamouraska. M : 30 06 1873 St-Louis, Kamouraska - à : Louis Beaupré.
S : 30 03 1901 Kamouraska.
- VI Olympe-Suzanne - B : 14 06 1821 Kamouraska.
- VI Stanislas - M : 27 02 1843 St-Louis, Kamouraska - à : Marie-Caroline Leclerc/Francoeur de :
Clément Leclerc/Francoeur et Marie-Luce Fournier

V François-Xavier Gagné et Pélagie Dorval

(Pierre Gagné/Gagnéz et Marie-Josèphe Plante)

- VI Adélaïde - B : 07 01 1813 N.D. Québec. M : 13 01 1835 St-Roch, Québec - à : Jean-Baptiste Coté de :
Joseph Coté et Geneviève Parmer
- VI Anonyme - N : 22 02 1811 N.D. Québec.
- VI François-Xavier - B : 11 05 1810 N.D. Québec. S : 10 07 1810 N.D. Québec.
- VI François-Xavier - B : 27 04 1805 N.D. Québec. S : 07 06 1805 Ancienne-Lorette.
- VI François-Xavier - B : 06 07 1820 N.D. Québec. S : 05 08 1820 N.D. Québec.
- VI Jean - B : 13 09 1814 N.D. Québec.
- VI Jean-Baptiste - B : 15 01 1812 N.D. Québec. M : 18 06 1839 St-Roch, Québec - à : Julie-Pélagie
Letourneau de : David Letourneau et Christine Pépin Lachance. S : 27 07 1854 St-Roch, Québec
- VI Joseph - B : 18 07 1818 N.D. Québec. S : 31 08 1818 N.D. Québec.
- VI Marie - B : vers mai 1817 N.D. Québec. S : 29 08 1817 N.D. Québec.
- VI Marie - B : 02 05 1816 N.D. Québec. S : 24 08 1816 N.D. Québec.
- VI Marie-Archange - B : vers 1807 M : 08 01 1828 Notre-Dame, Québec - à : Joseph Mercier de : veuf de
Rènes Dion
- VI Marie-Emilie - B : 01 08 1817 N.D. Québec.

V Gabriel Gagné et Marie-Charlotte Latour/Balard

(Joseph Gagné et Marguerite Fournier)

- VI Archange - M : 20 11 1827 St-Cuthbert - à : Jean Caron de : Joseph Caron et Marie Bélanger
- VI Bénoni - M : 10 01 1837 St-Barthelemy - à : Théotiste Gilbert/Contois de : François Gilbert et Geneviève
Paquin
- VI François - M : 01 10 1821 St-Antoine, Maskinongé - à : Marie-Louise Boucher de : Joseph Boucher
- VI Joseph - M : 06 05 1816 Ste-Geneviève Berthier - à : Modeste Hottin de : Jean-Baptiste Hottin et
Agathe Dumont; 2^oM : 06 02 1821 Ste-Geneviève, Maskinongé - à : Emélie St-Arnaud/Bertrand de :
Claude Bertrand St-Arnaud et Théotiste Roberge; 3^oM : 17 01 1842 Notre-Dame, Montréal - à : Zoé
Turcotte de : Basile Turcotte et Louise Blaud
- VI Marie - M : 15 06 1840 St-Antoine, Maskinongé - à : David Alarie de : Joseph Alarie et Josephthe
Masson

V Gabriel Gagné et Marie-Louise Jolybois/Bincet

(Louis-Amable Gagnier et Marguerite Aguenier)

- VI Angélique - M : 06 11 1826 Châteauguay - à : Joseph Patenaude de : Charles Patenaude et
Josèphe Asure
- VI St -Come, Charles - M : 11 02 1833 Ste-Martine, Châteauguay - à : Jovite Montreuil/Sédilot
de : Louis Montreuil/Sédilot et Marie Lareau
- VI St-Come Gabriel - M : 11 01 1836 Ste-Martine, Châteauguay - à : Marie Delage/Lafleur de : Jean-Baptiste
Delage/Lafleur et Marguerite Bisailon
- VI St-Come Julien - M : 04 09 1837 Ste-Martien, Châteauguay - à : Osithée Grégoire de : Simon
Grégoire et Marie-Louise Yelle

V Gabriel Gagné et Rose Beaulieu/Hudon

(Honoré-Joseph Gagniez et Marie-Josèphe Lavigne)

- VI Gabriel - M : 24 10 1826 St-Joseph, Maskinongé - à : Louise Lamothe de : François Lamothe et
Marie Déziel/Labreche

V Gabriel-Bruno Gagné et Marie Gagnon

(Gabriel Gagné et Madeleine Duchesne)

- VI Marie - M : 10 08 1803 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Sauveur Potvin de : Joseph Potvin et Rose
Gagnon
- VI Modeste - M : 22 11 1808 Baie St-Paul, Charlevoix - à : François Bouchard de : Alexis Bouchard et

- Catherine Gagnon
 VI Théotiste - M : 20 05 1817 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Guillaume Boily de : Jean-Baptiste Boily et Marie-Louise Villeneuve

V Gaspard Gagné et Judith Simard

(Jean-Baptiste Gagné et Marguerite-Apolline Simard/Lombrette)

- VI Cosmas - M : 12 09 1843 Détroit - à : Margaret Parent de : Jean-Baptiste Parent et Judith Séguin
 VI François-Xavier - M : 14 09 1847 Détroit - à : Sophie Dandurand
 VI Frédéric - M : 05 08 1835 Détroit - à : Élisabeth Ducharme de : François Ducharme et Charlotte Skemis
 VI Gaston William - M : 29 12 1835 Détroit - à : Victoria Rivard de : Anthime Rivard et Eulalie Saucier

V Germain Gagné et Marie-Louise Fournier

(Joseph Gagné et Marie-Josèphe Landry)

- VI Adélaïde - B : 19 05 1790 Ste-Marie, Beauce. M : 23 06 1818 Ste-Marie, Beauce - à : Alexandre Valliere de : veuf de Marie-Louise Dupont
 VI Germain - B : 17 11 1788 Ste-Marie, Beauce. M : 29 09 1818 St-François-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Louise Bilodeau de : Jean-Baptiste Bilodeau et Marie-Christine Boulet

V Germain Gagné et Rose Rosalie Langlois

(Joseph Gagné et Marie-Josèphe Landry)

- VI Abraham - M : 02 03 1829 Ste-Marie, Beauce - à : Marie-Louise Morin de : Jean-Noël Morin et Marie-Archange Maheu. 2⁰M : 15 11 1876 Ste-Julie, Mégantic - à : Sophie Campagna de : François Campagna et Louise Marceau
 VI Anastasie - M : 11 10 1836 Ste-Marie, Beauce - à : Julien Mercier de : Guillaume Mercier et Judith Fortin
 VI Antoine - M : 08 02 1825 Ste-Marie, Beauce - à : Marie Morin de : Jean-Baptiste Morin et Marie-Josette Tessier; 2⁰M : 16 02 1840 St-Joseph, Lévis - à : Catherine Dumont de : François Dumont et Catherine Dallaire
 VI Charles - B : 04 11 1796 Ste-Marie, Beauce.
 VI François - B : 14 07 1793 Ste-Marie, Beauce.
 VI François-Thomas - B : 22 12 1791 Ste-Marie, Beauce.
 VI Jacques - M : 20 02 1827 St-Joseph, Lauzon - à : Monique Dallaire/Allaire de : François Dallaire/Alaire et Catherine Levasseur
 VI Jérôme - M : 01 07 1823 Ste-Marie, Beauce - à : Archange Ratté de : François Ratté et Archange Fontaine
 VI Joseph - M : 28 02 1832 Ste-Marie, Beauce - à : Dorothée Turcotte de : Louis Turcotte et Madeleine Gagné
 VI Louis - M : 18 02 1833 Ste-Marie, Beauce - à : Geneviève Gagnon de : François Gagnon et Marie-Esther Giguère; 2⁰M : 01 03 1859 St-Anselme, Dorchester - à : Marie-Anne Roy de : Paul Roy et Marguerite Fortin
 VI Marcelline - M : 25 11 1834 Ste-Marie, Beauce - à : Joachim Morin de : Joachim Morin et Suzanne Demers
 VI Marie-Rosalie - B : 20 04 1798 Ste-Marie, Beauce. S : 06 06 1799 Ste-Marie, Beauce.
 VI Michel - B : 04 02 1793 Ste-Marie, Beauce. S : 01 08 1797 Ste-Marie, Beauce.

V Ignace Gagné et Marie-Josette Destroismaisons

(Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Boucher)

- VI Augustin - M : 01 05 1827 Notre-Dame, Québec - à : Françoise Roberge de : Pierre Roberge et Geneviève Côté
 VI Charles - M : 08 09 1812 Notre-Dame, Québec - à : Louise Jobin de : Louis Jobin et Élisabeth Dion
 VI Jean-Baptiste - M : 21 09 1812 St-Gervais, Bellechasse - à : Marie-Geneviève Roy de : François Roy et Marie-Louise Veilleux
 VI Jean-Marie - M : 20 04 1819 Notre-Dame, Québec - à : Élisabeth Morillon/Marion de : Joseph Morillon/Marion et Élisabeth Proteau. 2⁰M : 08 09 1835 St-François-du-Sud, Montmagny - à : Joseph Lacroix de : Auguste Lacroix et Marie Comeau
 VI Marie-Joseph - B : 08 09 1781 Ste-Anne, Pocatière.
 VI Marie-Louise - B : 06 08 1784 Ste-Anne, Pocatière. M : 10 05 1813 N.D. Québec, - à Joseph Bergeron

V Isaac Gagné et Marie-Louise Vallée

(Pierre Gagné et Marie-Angélique Bouchard)

- VI Angélique - B : 02 03 1778 Détroit
- VI Charles - M : 00 11 1810 St-Antoine, Détroit - à : Élisabeth Metay de : Théodule Metay et Catherine Pelletier
- VI Grégory - M : 00 00 1815 Détroit - à : Éléonore Jetté de : Martin Jetté et Marie Laforest
- VI Francis Isaac - M : 12 07 1825 Detroit - à : Archange Durette de : Jean-Baptiste Durette et Marie-Anne Renaud
- VI Isaac - B : 27 02 1780 Détroit
- VI Jean-Baptiste - M : 27 04 1830 Detroit - à : Cécilia Chene de : Gabriel Chene et Geneviève Campeau
- VI Julien - M : 27 02 1816 Detroit - à : Théotiste Saucier de : Joseph Saucier et Josette Thibault
- VI Marie-Louise - B : 06 05 1782 Détroit
- VI Pierre - B : 08 05 1784 Détroit

V Jacques Gagnés et Marie-Marguerite Asselin

(Jacques Gagné/Bellavance et Marie-Anne Gagnon)

- VI Charles - B : 04 10 1794 N.D. Québec.
- VI François-Olivier - B : 15 04 1788 N.D. Québec. S : 28 05 1794 N.D. Québec.
- VI Jacques - B : 03 04 1786 N.D. Québec. S : 20 11 1815 N.D. Québec.
- VI Jean-François - B : 16 11 1790 N.D. Québec. Notre-Dame, Québec - à : Madeleine Lamarre de : Joseph Lamarre et Marie Laberge
- VI Jean-Marie - B : 13 02 1778 St-François, île d'Orléans. S : 28 02 1787 N.D. Québec
- VI Joseph-Marie - B : 03 02 1776 St-François, île d'Orléans. M : 20 05 1800 Notre-Dame, Québec - à : Marie-Ursule Alarie de : Jean-Baptiste Alarie et Judith Chartier. S : 01 09 1854 N.D. Québec
- VI Médard-Benjamin - B : 06 06 1797 N.D. Québec. S : 30 11 1797 N.D. Québec.

V Jacques Gagnie et Marie-Anne Bertrand

(Pierre Gagné et Marie-Angélique Bouchard)

- VI Élisabeth - M : Ct : 07 05 1786 Foucher - à : Augustin Leguillier de : Augustin Leguillier et Geneviève Desparois
- VI Jacques
- VI Marie-Angélique
- VI Marie-Geneviève - M : 20 06 1785 Notre-Dame, Montréal, Ct : 19 06 1785 Foucher - à : Pierre Demers de : Étienne Demers et Françoise Caron
- VI Mary Anne - M : 17 10 1785 Christ-Church, Montréal - à : Charles Lehen ; d'origine étrangère

V Jacques Gagnie et Marie-Josette Larche/Larchevesque

(Pierre Gagné et Marie-Angélique Bouchard)

- VI Augustin - M : 24 10 1810 Detroit, Michigan - à : Angélique Archange Leonard/Simon de : François Leonard et Angélique Couture
- VI Bartholome - M : 16 07 1810 Detroit, Michigan - à : Archange Leonard de : François Léonard et Angélique Couture
- VI Élisabeth
- VI François-Xavier - M : 07 01 1836 St-Antoine, Detroit - à : Marie-Anne Doemier de : Jean-Baptiste Doemier et Colette Drouillard
- VI Jacques - M : 28 11 1815 St-Thomas, Montmagny - à : Marie-Madeleine Fournier de : Pierre-Basile Fournier et Louise Simoneau
- VI Louis - M : 10 09 1816 St-Antoine, Détroit - à : Mariie-Clara Menard de : François Ménard et Angéline Jacob
- VI Pierre - M : 12 06 1815 St-Antoine, Détroit - à : Véronique Martin de : Jacques Martin et Marie-Louise Bernard; 2^eM : 22 05 1822 Detroit, Michigan - à : Catherine Suzor de : Jean-Baptiste Suzor et Julia Bourdeau

V Jacques-Fabien Gagné et Marie-Élisabeth Gagnon

(Michel Gagné et Denise Girard)

- VI Geneviève - M : 07 01 1817 St-Luc, Iberville - à : Joseph Bourbeau de : François Bourbeau et Madeleine Bernier
- VI Jacques - M : 29 08 1826 St-Athanase, Iberville - à : Victoire Oigny de : Joseph Oigny et Thérèse

- Gaboriault
- VI Joseph - M : 03 11 1824 Ste-Marguerite, L'Acadie, St-Jean - à : Geneviève Laroche de : Gabriel Laroche et Geneviève Godin.
- VI Justinien - M : 06 10 1840 St-Georges, Iberville - à : Isabelle Thibodeau. Veuve de Jean-Baptiste Granger

V Jean-Baptiste Gagné et Hélène Maclure

(Jean-Baptiste Gagné et Agathe Crevier/Bellerive)

- VI Joseph

V Jean-Baptiste Gagné et Catherine Pinard

(Antoine Gagné/Poitevin et Catherine Lafreniere)

- VI François - M : 27 11 1849 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Catherine-Léocadie Biron de : François Biron et Marie Gabriel Descoteau
- VI Frédéric - M : 12 01 1864 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Anne Crevier de : François Crevier et Josephte Verronneau
- VI Jean-Baptiste - M : 20 05 1851 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Sophie Pinard de : Joseph Pinard et Dorothee Deschenaux. 2^oM : 16 06 1879 St-François-du-Lac, Yamaska - à : Julienne Fréchette de : Prospère Fréchette et Émélie Matte

V Jean-Baptiste Gagné et Élisabeth Poupart

(Jacques Gagné/Sanscartier et Marie-Françoise Gibault)

- VI Jacques - M : 24 11 1817 Nativité, La Prairie - à : Suzanne Toupin Lapierre de : Joseph Toupin et Marie Dubuc
- VI Jean-Baptiste - M : 01 08 1808 St-Antoine Padou, Longueuil - à : Monique Hébert de : Augustin Hébert et Marie-Louise Baillargeon; 2^oM : 03 10 1826 St-Cyprien, Napierville - à : Adéline Paradis de Pierre Paradis et Archange Charland Denault
- VI Joseph - B : 20 03 1785 L'Acadie. M : 26 11 1804 St-Joseph, Chambly - à : Marie-Anne Bissonnette de : Jean-Baptiste Bissonnette et Charlotte Longtin
- VI Marie - M : 30 10 1815 L'Acadie - à : Joseph Bourdeau de : veuf de Geneviève Roberge
- VI Pauline - M : 11 04 1836 La Prairie - à : Pierre Kelly de : veuf de Brigitte Kelly
- VI Pierre - M : 04 10 1819 Nativité, La Prairie - à : Marie Houle de : Joseph Houle et Marie-Louise Couture

V Jean-Baptiste Gagné et Félicité Duchesne

(Jacques-Fabien Gagné et Marie-Marthe Symard)

- VI Charlotte - M : 26 06 1797 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : François Imbeault de : François Imbeault et Marie-Catherine Ringuette
- VI Félicité - B : 16 08 1775 Baie St-Paul.
- VI Madeleine - M : 05 11 1804 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Jean-François Harvey de : Pierre Harvey et Madeleine Tremblay
- VI Michel - M : 11 11 1817 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Denise Girard de : Domithilde Girard et Denise Boivin

V Jean-Baptiste Gagné et Marie Adams

(Louis-Étienne Gagné et Élisabeth Mercier)

- VI Jean-Baptiste - M : 14 11 1823 St-Anges Gardien, Lachine - à : Catherine Vincent de : Louis Vincent et Charlotte Lafantaisie

V Jean-Baptiste Gagné et Marie-Anne Gaudreau

(Ignace Gagné et Victoire-Apolline Laforest/Labranche)

- VI Agathe - M : 15 11 1831 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : François Dassylva de : Jean Dassylva et Marguerite Barriau
- VI Bibiane - M : 26 11 1846 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Pierre Auchu de : veuf de Éléonore Robitaille
- VI Hippolyte - M : 08 04 1839 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Madeleine Talon/Valin de : Isidore Talon et Madeleine Cunningham; 2^oM : 13 10 1868 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Arsène Bouchard de : Didace Bouchard et Élisabeth Rocheford
- VI Ignace - M : 04 11 1824 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Marie-Anne Poitras de : Pierre Poitras

- et Rosalie Simard; 2^oM : 20 08 1827 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Adélaïde Perron de : Antoine Perron et Marie Imbeau. 3^oM : 16 05 1843 St-Étienne, Charlevoix - à Angélique Deschenes de : Jean-Baptiste Deschenes et Euphrasine Rouleau
- VI Jean-Baptiste - M : 22 02 1841 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Basilisse Breton/Lalancette de : Jean-Baptiste Breton Lalancette et Marie-Madeleine Imbeault
- VI Jean-Ignace - M : 16 05 1843 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Angélique Deschenes de : Jean-Baptiste Duchesne/Deschenes et Euphrasine Rouleau; 2^oM : 17 08 1847 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Henriette Duchesne de : Pierre Duchesne et Marie-Julie Girard
- VI Joseph - M : 09 01 1821 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Élisabeth Perron de : Antoine Perron et Marie Imbeau; 2^oM : 00 00 1834 - à : Marie Fortin de : Thierry Fortin et Sylvie Tremblay
- VI Joseph Murray - M : 19 04 1825 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Élisabeth Simard e : Alexis Simard et Scholastique Gaudreau
- VI Marie - M : 14 10 1834 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Joseph Fortin de : Joseph-Thierry Fortin et Sylvie-Clothilde Tremblay
- VI Rémi - M : 19 11 1834 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Julienne Savard de : Joseph Savard et Julie Pedneault

V Jean-Baptiste Gagné et Marie-Geneviève Loineau/Luneau

(Jean-Baptiste Gagné et Marguerite Brochu)

- VI Jean-Baptiste - M : 18 10 1796 St-François-du-Sud, Montmagny - à : Christine Langlois de : Clément Langlois et Marie-Joseph Dupont; 2^oM : 27 11 1849 St-Anselme, à Dorchester - à : Marie Bilodeau de : Louis Bilodeau et Marguerite Pelletier
- VI Marie-Geneviève - M : 25 09 1804 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Jean-Baptiste Guay de : veuf de Marguerite Fongemi/Deboncoeur; 2^oM : 22 10 1816 St-Vallier, Bellechasse - à : Alexandre Nadeau de : veuf de Marie-Louise Hélie Breton
- VI Pierre - M : 09 06 1807 St-François-du-Sud, Montmagny - à : Françoise Langlois de : Clément Langlois et Marie-Rose Kemmener
- VI Marie-Thérèse - M : 07 09 1812 St-Vallier, Bellechasse - à : Félix-Julien Fleury de : André Fleury et Joseph Tanguay

V Jean-Baptiste Gagné et Marie-Josèphe Bolduc

(Jean-Marie Gagné et Marie-Charlotte Destroismaisons)

- VI Eustache - B : 19 10 1799 St-Vallier, Bellechasse. M : 20 11 1821 St-Vallier, Bellechasse - à : Marie-Cécile Boutin de : Jean-Baptiste Boutin et Marie-Ursule Marleau. 2^oM : 22 09 1862 St-Raphaël, Bellechasse - à : Marcelline Guillemette de : Olivier Guillemette et Émérentienne Pelchat
- VI Jean-Baptiste - B : 05 04 1792 St-Vallier, Bellechasse, Québec.
- VI Louis - M : 28 05 1816 Notre-Dame, Québec - à : Marie Roy de : François Roy et Théotiste Corriveau; 2^oM : 10 02 1835 St-Roch, Québec - à : Sophie Dessaint/St-Pierre. S : 27 07 1834 St-Roch, Québec
- VI Marie-Félicité - B : 11 04 1798 St-Vallier, Bellechasse, Québec. S : 12 05 1798 St-Vallier, Bellechasse
- VI Marie-Joseph - B : 29 08 1794 St-Vallier, Bellechasse, Québec. M : 10 02 1824 St-Vallier, Bellechasse - à : Jean-Baptiste Lepage de : Valier Lepage et Marguerite Fortier
- VI Marie-Louise - B : 09 08 1790 St-Vallier, Bellechasse, Québec.
- VI Michel - M : 04 05 1819 Notre-Dame, Québec - à : Marie-Louise Dorval de : Jean-Baptiste Dorval et Thérèse Boivin. S : 15 09 1825 N.D. Québec

V Jean-Baptiste Gagné et Marie-Josèphe Daniau/Dagneau

(Jean-Baptiste Gagné et Marie-Anne Fournier)

- VI Antoine - M : 04 02 1804 Notre-Dame-du-Rosaire, St-Hyacinthe - à : Marie-Angélique Coiteux de : Joseph Coiteux et Charlotte Guyon
- VI Jean-Baptiste - B : 08 04 1756 St-François-du-Sud. S : 27 09 1756 St-François-du-Sud.
- VI Joseph - M : 07 10 1799 St-Jean-Baptiste, Rouville, Ct : 05 10 1799 Leguay - à : Marie-Marguerite Meunier de : François Meunier et Thérèse Coté; 2^oM : 07 01 1811 St-Jean-Baptiste, à Rouville - à : Marie-Anne Blanchard/Renault de : François Blanchard/Raine et Charlotte Levesque
- VI Louise-Monique - M : 13 02 1804 St-Jean-Baptiste, Rouville - à : Alexis Deneau de : Augustin Denault et Élisabeth Hins
- VI Marie-Joseph - B : 25 04 1753 St-François-du-Sud.
- VI Marie-Reine - B : 17 02 1760 St-François-du-Sud.
- VI Marie-Rose

V Jean-Baptiste Gagnez et Marie-Catherine-Élisabeth Lescabiet/Canichon
(Jacques Gagné/Bellavance et Marie-Anne Gagnon)

- VI Anonyme1 - N et S : 22 03 1792 Repentigny.
- VI Anonyme2 - N et S : 22 03 1792 Repentigny.
- VI Jacques - M : 19 02 1821 St-Henri, Mascouche, L'Assomption - à : Louise Thouin/Roch de : Amable Thouin/Roch et Marie-Louise Guimont
- VI James - M : 31 08 1829 St-Jean-Baptiste, Prescott, Ontario - à : Milienne Lagarde de : Michel Lagarde et Élisabeth Jacob
- VI Jean-Marie- B : 07 02 1780 St-François, île d'Orléans
- VI Joseph-Marie - B : 20 06 1798 Repentigny. M : 26 11 1810 St-Henri, Mascouche, L'Assomption - à : Sophie Guilbeau de : Alexandre Guilbeau et Geneviève Odebert/Lajeunesse
- VI Marguerite-Isabelle - B : 26 12 1775 St-François, île d'Orléans
- VI Marie-Judith - B : 12 09 1782 Lachenaie
- VI Marie-Louise - B : vers 1783 Repentigny. S : 27 06 1789 Repentigny.
- VI Marie-Marguerite - B : 02 11 1789 Repentigny. M : 11 07 1809 St-Jacques l'Achigan - à : Charles Belec

V Jean-Baptiste Gangné et Marie-Anne Pellerin
(Pierre Gagné/Bellavance et Geneviève Letourneau)

- VI Charles -B : 07 10 1798 St-Henri, Lévis.
- VI Jean-Baptiste - M : 12 01 1802 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Thérèse Roy de : Jean Roy et Marie Boissonneau; 2⁰M : 24 05 1819 St-François-du-Sud, Montmagny - à : Marguerite Jolivet/Milton Jolin de : Charles Jolivet/Milton Jolin et Marie-Louise Gendron
- VI Joseph - M : 09 11 1813 Notre-Dame, Québec - à : Marie Laberge de : Louis Laberge et Charlotte Lessard
- VI Marie-Anne - M : 13 11 1798 St-Pierre-du-Sud, Montmagny, Ct : 12 11 1798 Boisseau - à : Jean-Baptiste Langlois de : Louis Langlois et Madeleine Bacon
- VI Marie-Geneviève - M : 26 04 1803 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Joseph Blais de : Pierre-Noël Blais et Geneviève Destroismaison
- VI Marie-Josephte - M : 04 07 1820 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Louis Blais de : veuf de Marguerite Langlois
- VI Marie-Madeleine - M : 04 08 1807 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Charles Bruneau de : Charles Bruneau et Marie Corriveau
- VI Pierre - M : 08 10 1805 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Archange Couillard/Dupuis de : Jean-Baptiste Couillard/Dupuis et Marie-Thérèse Bernier

V Jean-Baptiste Gagné Marie-Anastasie Poirier/Michaud
(Basile Gagné/Bellavance et Judith St-Laurent)

- VI Célestine - B : 30 10 1808 Rimouski. M : 15 01 1828 Rimouski - à : Louis-Joseph Gasse de : Isaac Gasse et Mathilde Mechtilde Lepage
- VI Félicité - B : 02 08 1804 Rimouski. M : 08 02 1820 Rimouski - à : Alexandre Ross de : Guillaume Ross et Josephpte Boucher; 2⁰M : 25 07 1853 Ste-Flavie, Rimouski - à : Augustin St-Armand de : Augustin St-Armand et Marie Lafrance

V Jean-François Gagné et Catherine Therrien
(Jacques-Fabien Gangné et Marie-Marthe Symard)

- VI Alexis - M : 00 00 1842 St-Étienne, Charlevoix - à : Olive Tremblay de :

V Jean-François Gagné et Suzanne Desbiens
(Jacques-Fabien Gangné et Marie-Marthe Symard)

- VI Célestin - M : 07 07 1840 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Élisabeth Dallaire de : Étienne Dallaire et Julienne Brisson
- VI Félicité Scholastique - M : 05 03 1821 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Pierre Dallaire de : Joseph-Marie Dallaire et Victoire Desgagné
- VI François - M : 10 02 1824 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Marie-Antoinette Bouliane de : Joseph Boulianne et Thérèse Simard; 2⁰M : 22 11 1836 St-Agnès, Charlevoix - à : Félicité Boudreau de : Lazare Boudrault et Marie-Anne Bergeron
- VI Joseph - M : 27 11 1826 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Rosalie Turcotte de : François Turcot et Constance Brisson
- VI Michel - M : 17 01 1826 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Béatrice Bouliane de : Lazare

- Boudrault et Marie-Anne Bergeron
- VI Olive - M : 18 11 1817 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Louis Desgagné de : Louis Desgagné et Charlotte Boudreay; 2^oM : 07 09 1842 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Alexis Tremblay de : François Gagné et Madeleine Baucher
- VI Pascal - M : 12 10 1841 Ste-Agnès, Charlevoix - à : Modeste Bouchard de : Ignace Bouchard et Félicité Simard
- VI Pierre-René - M : 22 01 1811 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Marguerite Barrette de : Basile Barrette et Marguerite Simard
- VI Scholastique - M : 09 10 1810 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Pierre Boudreault de : François Boudreault et Sophie Martel
- VI Simon - M : 13 09 1834 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix, Ct : 25 09 1834 Ed. Tremblay - à : Marguerite Langevin/Bergevin de : Antoine Langevin/Bergevin et Louise Coulombe

V Jean-François-Louis Gagné et Marie-Agathe Girard

(Jean-Baptiste Gagné et Marguerite-Apolline Simard/Lombrette)

- VI Félicité - M : 17 01 1832 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Roger Fortin de : René Fortin et Angélique Langevin
- VI Justine - M : 28 07 1840 St-Cyprien, Napierville - à : Joseph Lamoureux de : Joseph Lamoureux et Catherine Cusson
- VI Venant - M : Ct : 11 01 1842 Lévesque - à Domithilde Tremblay de : Dominique Tremblay et Angèle Tremblay

V Jean-François-Louis Gagné et Marie-Anne Lavoie

(Jean-Baptiste Gagné et Marguerite-Apolline Simard/Lombrette)

- VI Jérôme - M : 11 17 02 1821 Baie-St-Paul, Charlevoix - à : Marie-Josèphe Girard de : Antoine Girard et Charlotte Simard; 2^oM : 11 04 1826 Baie-St-Paul, Charlevoix - à : Marie-Élisabeth Bouchard de : Godefroid Bouchard et Marie Brisson; 3^oM : 07 08 1848 Éboulements, Charlevoix - à : Modeste Girard de : Isaac Girard et Modeste Tremblay
- VI Lucille - M : 27 04 1828 Baie-St-Paul, Charlevoix - à : Joseph Boivin de : Augustin Boivin et Gertrude Leclerc
- VI Marguerite - M : 27 04 1819 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Joseph-Marie-Godefroid Tremblay de : Godefroid Tremblay et Félicité Lajoie
- VI Virginie - M : 09 09 1828 Baie-St-Paul, Charlevoix - à : François Boivin de : Urlie Boivin et Agnès Fortin

V Jean-Jacques Gagné et Madeleine Morin

(Joseph Gagné et Marie-Josèphe Landry)

- VI Adélaïde-Louise - B : 19 07 1798 Ste-Marie, Beauce. M : 07 04 1823 Ste-Marie, Beauce - à : Jacques Parent de : Charles Parent et Marie Fontaine
- VI Alexandre - B : 07 07 1794 Ste-Marie, Beauce. S : 20 03 1799 Ste-Marie, Beauce.
- VI Anne - M : 06 08 1816 Ste-Marie, Beauce - à : Pierre Vallière de : Jean-Philippe Vallière et Marie-Salomé Garon
- VI Armand-Prosper - B : 05 03 1796 Ste-Marie, Beauce. M : 04 07 1820 St-Henri, Lévis - à : Marguerite Jolin de : Auguste Jolin et Joseph Furois
- VI Jacques - B : 18 08 1788 Ste-Marie, Beauce. M : 19 11 1811 Ste-Marie de Beauce - à : Marie-Anne Angélique Camiré de : Vincent Camiré et Marie-Louise Parent
- VI Marie-Claire - B : 25 10 1784 Ste-Marie, Beauce. M : 28 10 1806 Ste-Marie, Beauce - à : Louis Camiré de : Vincent Camiré et Marie-Louise Parent; 2^oM : 12 02 1828 Ste-Marie, Beauce - à : Basile Veilleux de : veuf de Marguerite Thibodeau
- VI Marie-Josephite - B : 10 09 1791 Ste-Marie, Beauce. M : 08 08 1820 Ste-Marie, Beauce - à : Pierre Parent de : Simon Parent et Marie-Marthe Cloutier
- VI Marie-Madeleine - B : 11 10 1783 Ste-Marie, Beauce. M : 18 10 1808 Ste-Marie, Beauce - à : Charles Couture de : Joseph Couture et Suzanne Guay
- VI Marie-Ursule - B : 23 06 1787 Ste-Marie, Beauce. S : 09 07 1787 Ste-Marie, Beauce.
- VI Pierre - B : 03 05 1797 Ste-Marie, Beauce. S : 09 06 1797 Ste-Marie, Beauce.

V Jean-Marie Gagné et Élisabeth Fournier

(Jean-Marie Gagné et Marie-Charlotte Destroismaison)

- VI Augustin - M : 21 07 1801 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Geneviève Blais de : André

- Blais et Marie-Geneviève Blanchette
- VI Jean-Marie - M : 25 01 1791 St-Thomas, Montmagny, Ct : 25 01 1791 Lévesque - à : Marie-Geneviève Collin de : Jacques Collin et Marie-Geneviève Lemieux
- VI Marie-Rosalie - M : 22 04 1800 Montmagny - à : François Talbot Gervais de : Jean-Baptiste Talbot Gervais et Marie-Anne Pelletier

V Jérôme-Joseph Gagné et Marie-Hélène Vachon

(Jean Gagnier et Suzanne-Josèphe Gource)

- VI Damase - M : 23 01 1841 St-Joseph, Beauce - à : Henriette Leclerc de : Jean-Marie Leclerc et Marie-Françoise Rousseau
- VI François-Xavier - M : 19 01 1841 St-Joseph, Beauce - à : Modeste Doyon de : Joseph Doyon et Hélène Vachon
- VI Georges - M : 07 01 1857 St-Victor, Beauce - à : Sylvie Doyon de : Joseph Doyon et Olive Grenier
- VI Sophie - M : 11 01 1842 St-Joseph, Beauce - à : Pierre Boulet de : veuf de Marie-Archange Boulet

V Joseph Gagne et Amable Renaud

(Pierre Gagné et Marie-Angélique Bouchard)

- VI Alexis - M : 21 10 1799 St-Joachim, Châteauguay - à : Joseph Duquet de : Jean-Baptiste Duquet et Marie Laberge
- VI Catherine - M : 29 05 1809 St-Constant, La Prairie - à : Étienne Cadotte de : Capistant Cadoret et Joseph Langevin
- VI Joseph - M : 21 10 1792 St-Constant, La Prairie - à : Marguerite Monbleau de : Louis Monbleau et Marguerite Viau; 2⁰M : 24 05 1809 St-Constant, La Prairie - à : Elienne Cadoret de : Capistant Cadoret et Joseph Langevin. 3M : 26 02 1838 St-Rémi, Napierville - à : Marguerite Dupré
- VI Marie-Amable - M : 05 11 1804 St-Constant, La Prairie - à : Pierre Guérin de : veuf de Marie Gagnier
- VI Michel - M : 24 10 1803 St-Constant, La Prairie - à : Catherine Patenaude de : Antoine Patenaude et Catherine Boyer; 2⁰M : 19 02 1827 St-Constant, La Prairie - à : Céleste Prévost/Provost de : Joseph Prévost/Provost et Archange Monjeau; 3⁰M : 01 10 1832 St-Constant, La Prairie - à : Marie Paillant/Payant/St-Onge de : François Pailan/St-Onge et Marguerite Daigneault
- VI Pierre - M : 19 10 1812 St-Joachim, Châteauguay - à : Marie Rufiange de : Charles Rufiange et Marie Duquet

V Joseph Gagné et Catherine Boucher

(Pierre Gagnés et Marie-Anne Quirion)

- VI Jean-Baptiste - B : 02 08 1794 Ste-Marie, Beauce. S : 16 08 1794 Ste-Marie, Beauce.
- VI Joseph - B : 01 08 1793 Ste-Marie, Beauce. S : 06 08 1793 Ste-Marie, Beauce.
- VI Joseph - B : 31 05 1797 Ste-Marie, Beauce. S : 17 06 1797 Ste-Marie, Beauce.
- VI Marie-Agnès - B : 21 01 1792 Ste-Marie, Beauce. M : 14 11 1809 Ste-Marie, Beauce - à : Germain Turcotte de : Louis Turcotte et Marie-Françoise Deblois
- VI Marie-Angélique - B : 03 08 1790 Ste-Marie, Beauce. M : 14 11 1809 - à : Antoine Thibault de : Jean-Marie Thibault et Marie-Joseph Destroismaisons
- VI Marie-Anne - B : 10 09 1795 Ste-Marie, Beauce. S : 16 09 1795 Ste-Marie, Beauce.
- VI Marie-Catherine - B : 17 06 1789 Ste-Marie, Beauce. S : 02 07 1789 Ste-Marie, Beauce.
- VI Pierre - B : 29 06 1788 Ste-Marie, Beauce. S : 16 07 1788 Ste-Marie, Beauce.
- VI Rufine dit Luce - B : 17 10 1796 Ste-Marie, Beauce. M : 30 03 1818 Ste-Marie, Beauce - à : Jean-Baptiste Nollet de : Jean-Marie Nollet et Marie-Élisabeth Marcoux
- VI Thomas - B : 06 02 1799 Ste-Marie, Beauce.

V Joseph Gagné et Marie-Geneviève Pedneault

(Jean-Baptiste Gagné et Marguerite-Apolline Simard/Lombrette)

- VI Abraham - M : 16 01 1821 Éboulements, Charlevoix - à : Madeleine Pilote de : Jean Pilote et Philomène Tremblay
- VI Élie - M : 05 02 1828 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Marie Morand/Morin de : Jean-Baptiste Morand et Agnès Fortin
- VI Jean-Baptiste - M : 17 05 1841 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Mathilde Bouchard de : Raymond-Bénoni Bouchard et Modeste Brassard. S : 14 08 1877 Pointe-aux-Trembles, Québec
- VI Laurent - M : 05 03 1821 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Madeleine Boivin de : Louis Boivin et Félicité Tremblay

V Joseph Gagne et Josèphe Landry

(Louis-Étienne Gagné et Élisabeth Mercier)

- VI ?? - M : 28 02 1811 St-Anges Gardien, Montréal - à : Agathe Delisle de : Phene Delisle et Joseph Huneau
- VI Agathe - M : 28 01 1811 St-Anges Gardien, Lachine, 27 01 1811 Thibodeau - à : Joseph Delisle de : René Delisle et Marie-Joseph Huneau
- VI Antoine - M : 06 02 1798 St-Anges Gardien, Lachine, 03 02 1798 Thibodeau - à : Charlotte Lapromenade/Larchevesque de : Paul Larchevesque et ???
- VI Charlotte - M : 25 11 1816 Lachine, - à : Jean-Baptiste Breault de : François Breault et Joseph Pagé
- VI François - M : 10 02 1800 St-François-Xavier, Verchères - à : Marie Élisabeth Smith de : Jean-Baptiste Smith et Charlotte Taché. 2⁰M : M : 27 01 1812 Lachine - à : Marie-Louise Duquet de : Jean-Baptiste Duquet et Angélique Goulet
- VI Marguerite - M : 08 08 1803 Lachine, - à : Pierre Doré de : Jacques Doré et Marguerite Lunegat
- VI Jean-Baptiste - M : 16 02 1795 St-Joachim, Châteauguay - à : Catherine Grégoire de : Nicolas Grégoire et Catherine Guérin; 2⁰M : 13 02 1809 Notre-Dame, Montréal - à : Véronique Lefebvre de : Germain Lefebvre et Louise Barré; 3⁰M : 12 08 1833 St-Joachim, - à Julie Kerl/Karl de : Jean-Baptiste Kerl et Charlotte Odon
- VI Joseph - M : 16 07 1804 St-Joachim, Châteauguay - à : Marguerite Doré de : Jacques Doré et Marguerite Lunez/Lunegan
- VI Michel - M : 06 05 1811 St-Joachim, Châteauguay - à : Élisabeth Faubert de : Jean-Baptiste Faubert et Charlotte Amiot

V Joseph Gagné et Madeleine Bergeron

(Jean-Baptiste Gagné et Agathe Crevier/Bellerive)

- VI Madeleine - M : 16 10 1815 St-Antoine, Maskinongé - à : Joseph Héroux de : Joseph Héroux et Marie-Anne Godin
- VI Sophie - M : 02 03 1829 St-Antoine, Maskinongé - à : Antoine Joyal de : Michel Joyal et Marguerite Couturier

V Joseph Gagné et Marguerite Boyer

(Louis-Amable Gagnier et Marguerite Aguenier)

- VI Anastasie - M : 10 10 1836 St-Isidore, La Prairie - à : François Papineau de : François Papineau et Louise Hébert
- VI Basile - M : 09 02 1847 Ste-Martine, Châteauguay - à : Louise Ste-Marie de : Alexis Ste-Marie et Louise Trudeau
- VI Joseph - M : 07 11 1831 Ste-Marthine, Châteauguay - à : Lucie Emard de : Louis Emard et Madeleine Dupuis
- VI Marguerite - M : 21 11 1825 Ste-Martine, Châteauguay - à : Jean-Baptiste Hébert de : François Hébert et Louise Patenaude
- VI Marie-Anne - M : 29 10 1832 Ste-Martine, Châteauguay - à : Laurent Lamoureux de : Joseph Lamoureux et Josette Burck
- IV Olivier - M : 07 05 1850 Ste-Martine, Châteauguay - à Adèle Hébert de : François Hébert et Charlotte Trudeau

V Joseph Gagné et Marguerite Doré

(Joseph Gagne et Josèphe Landry)

- VI Joseph - M : 14 10 1828 St-Raphaël, Ontario - à : Julie-Ange Lagroye/Lacroix de : Nicolas Lagroye Lacroix. 2⁰M : 11 11 1845 St-Raphaël, Ontario - à July Billon de : Glade Billon et Françoise Janson

V Joseph Gagné et Marguerite Sedillot /Montreuil

(Pierre Gagné et Marie-Marthe Lepage)

- VI Joseph - B : 12 09 1795 N.D. Québec. S : 27 03 1798 N.D. Québec.
- VI Joseph - B : 27 11 1784 N.D. Québec. S : 01 10 1786 Ste-Foy, Québec
- VI Louis - B : 15 02 1787 N.D. Québec. S : 25 03 1820 N.D. Québec.
- VI Marie-Angélique Angèle - B : 30 05 1797 N.D. Québec. S : 26 08 1811 N.D. Québec.
- VI Marie-Louise - B : 09 12 1800 N.D. Québec.
- VI Marie-Marguerite - B : 23 02 1782 N.D. Québec.
- VI Marie-Olivette - B : 02 03 1800 N.D. Québec. M : 11 09 1821 Notre-Dame, Québec - à : Guillaume

- Chevalier. S : 23 05 1887 St-Jean-Baptiste, Québec
- VI Pierre - B : 12 09 1795 N.D. Québec. M : 08 06 1819 Notre-Dame, Québec - à : Marie-Geneviève Fitzback de : Charles Fitzback et Marie-Geneviève Nadeau S : 10 02 1836 St-Joseph, Lévis
- VI René-Olivier - B : 02 08 1793 N.D. Québec S : 06 09 1794 N.D. Québec.

V Joseph Gagné et Marie Joyal

(Antoine Gagné/Poitevin et Catherine Lafrenière)

- VI Joseph - M : 25 10 1842 St-Frédéric, Drummond - à : Emilie Desrochers/Desrosiers de : Gabriel Desrochers et Élisabeth Baillargeon
- VI Marie - M : 17 09 1844 St-Frédéric, Drummond - à : François Daigle de : André Daigle et Madeleine Langlois

V Joseph Gagné et Marie-Anne Marq/Guillet

(François Gagné et Marie-Thérèse Dodier)

- VI Angélique - B : 29 06 1797 N.D. Québec S : 27 12 1797 N.D. Québec.
- VI Françoise - B : mai 1796 N.D. Québec S : 09 07 1796 N.D. Québec.
- VI François-Xavier - B : 10 05 1790 N.D. Québec.
- VI Jacques - B : 10 02 1808 N.D. Québec S : 07 10 1809 N.D. Québec.
- VI Joseph - B : 03 07 1786 N.D. Québec M : 23 02 1808 Notre-Dame, Québec - à : Marie-Agathe Langlois de : Louis Langlois et Thérèse Gagné
- VI Marie-Anne - B : 17 03 1788 N.D. Québec.
- VI Marie-Josephite - B : 18 03 1803 N.D. Québec. S : 16 06 1804 N.D. Québec.
- VI Marie-Louise - B : 30 10 1800 N.D. Québec.
- VI Sophie - B : 21 04 1805 N.D. Québec.
- VI Yves-Olivier - B : 21 04 1793 N.D. Québec. M : à Notre-Dame, Québec - à : Élisabeth Vallerand de : Charles Vallerand et Thérèse Milot; 2⁰M : 09 09 1823 Notre-Dame, Québec - à : Henriette Audet/Lapointe de : Michel Audet/Lapointe et Angélique Giroux

V Joseph Gagné et Marie-Catherine Soucy

(Joseph-Prisque Gagné/Bellavance et Marie-Ursule Ouellet)

- VI Françoise - M : enfant illégitime - à : de :
- VI Joseph - M : 06 05 1799 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska - à : Marie-Euphrosine Lantier/Comtois de : Jean-Baptiste Lantier/Comtois et Marie-Euphrosine Belanger; 2⁰M : 25 02 1805 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska - à : Catherine Bérubé de : François Bérubé et Thérèse Hudon/Beaulieu
- VI Madeleine - M : 24 01 1815 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska - à : Louis-Marie Gauthier de : Joseph Gauthier et Marie-Dorothée La Durantaye
- VI Marie-Catherine - M : 12 01 1795 Rivière-Ouelle, Kamouraska - à : Pierre Masse de : Pierre Masse et Geneviève Boucher
- VI Maurice - M : 08 08 1814 Ste-Anne-de-La-Pocatière, Kamouraska - à : Dorothée Lagacé de : Joseph Lagacé et Catherine Bérubé
- VI Pierre-Antoine - M : 12 01 1801 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska - à : Marie-Anne Masse de : Pierre Masse et Marie-Geneviève Boucher

V Joseph Gagné et Marie-Geneviève Beauchange/Larcher

(Jacques Gagné et Marie-Hélène Marotte)

- VI Jean-Marie Henri - M : 22 09 1807 St-Thomas, Montmagny - à : Angélique St-Félix/Dubreuil de : Jacques-Charles St-Félix/Dubreuil et Angélique Bernier; 2⁰M : 22 11 1814 St-Thomas, Montmagny - à : Geneviève Thivierge/Thibierge de : François Thivierge et Marie-Madeleine Laberge. 3⁰M : 04 04 1853 St-Fabien, Rimouski, - à Marie Leclerc veuve de Louis Leblond
- VI Joseph - M : 21 08 1832 St-Thomas, Montmagny - à : Henriette Minville de : Alexis Minville et Marie-Claire Nicole
- VI Marie-Angèle - M : 23 04 1822 St-Thomas, Montmagny - à : Pierre Miville/Mainville de : veuf de Françoise Metivier
- VI Marie-Catherine - M : 01 05 1820 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Marc-Eustache Létourneau de : Antoine Létourneau et Marie-Élisabeth Cloutier
- VI Marie-Geneviève - M : 22 11 1803 St-Thomas, Montmagny - à : Pierre Laforme/Gromelin de : Pierre-Noël Laforme et Marie Bernier
- VI Marie-Modeste - M : 28 07 1836 St-Thomas, Montmagny - à : Jacques Thibault de : veuf de Claire Dominique; 2⁰M : 22 08 1848 St-Thomas, Montmagny - à : Michel Destroismaison/Picard de : veuf de Louise Blais

- VI Pierre - M : 10 11 1829 St-Thomas, Montmagny - à : Marie-Julie Minville Deschenes de : Isaac Minville/Deschenes et Marie-Madeleine Poirier

V Joseph Gagné Marie-Josette Langlois

(Jean-Baptiste Gagné et Marguerite Brochu)

- VI Jacques : 18 09 1797 St-François-du-Sud - à Marie-Thérèse Gosselin de : Joseph Gosselin et Thérèse Lacroix
- VI Marie-Geneviève - M : 25 07 1787 St-François-du-Sud - à : Jean-Baptiste Dorion de : Honoré Dorion.
- VI Marie - M : 02 10 1792 St-François-du-Sud - à Jacques Marceau de : Angoine Mrceau et Joséphine Blais
- VI Marie-Élisabeth - M : 28 10 1794 St-François-du-Sud - à : Ambroise Théberge de : Lois Théberge et Geneviève Chouinard

V Joseph Gagné et Marie-Louise Huard

(Louis Gagné et Scholastique De Lessard)

- VI Émérentienne - M : 12 11 1833 St-François, Beauce - à : Louis Léger Derouin/Drouin de : Jean-Baptiste Derouin et Marguerite Veilleux
- VI Hélène - M : 21 01 1834 St-Joseph, Beauce - à : Claude Lessard de : Jean Lessard et Marie Turcotte
- VI Jean - M : 07 02 1832 St-Joseph, Beauce - à : Marie-Julie Lambert/Champagne de : Pierre Lambert et Marie-Marthe Quirion
- VI Louis - M : 20 02 1821 Ste-Marie, Beauce - à : Geneviève Giroux de : Noël Giroux et Marie Clouet
- VI Marie-Louise - M : 07 02 1832 St-Joseph, Beauce - à : Jean-Baptiste Lambert Champagne de : Pierre Lambert Champagne et Marie-Marthe Quirion
- VI Théotiste - M : 25 10 1834 St-Georges, Beauce - à : Amable Paré de : Louis Paré et Monique Vallée; 2^oM : 25 11 1845 St-Georges, Beauce - à : Josephe Thibodeau de : Louis Thibodeau et Josephe Maheux

V Joseph Gagné et Marie-Louise Miville/Deschenes

(Alexis Gagné/Bellavance et Marie-Catherine Boucher)

- VI Joseph-Marie - M : 04 10 1803 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Charlotte Picard/ Destroismaison de : Jacques Picard/Destroismaison et Marie-Reine Gendron
- VI Louise - M : 04 11 1817 St-André, Kamouraska - à : Augustin Boucher de : Jean Boucher et Marie-Josette Roy
- VI Marie-Louise Marthe - M : 04 09 1815 Ste-Anne Pocatière, Kamouraska - à : Pierre Boucher de : Pierre Boucher et Marie St-Laurent

V Joseph Gagné et Marie-Reine Grenier/Garnier

(Joseph-Marie Gagné et Marie-Josèphe Perrot)

- VI Ambroise - M : 02 09 1823 Ste-Marie, Beauce - à : Marie Poirier/Lambert de : Pierre Poirier et Marie-Anne Vallière
- VI Antoine - B : 13 03 1794 Ste-Marie, Beauce. M : 08 08 1815 Sainte-Anne-de-Beaupré, Montmorency - à : Anastasie Racine de : Joseph-Toussaint Racine et Marie-Madeleine Lessard; 2^oM : 25 11 1817 Ste-Anne-de-Beaupré, Montmorency - à : Marguerite Giguère de : Jean Giguère et Marie Morel; 3^oM : 19 07 1842 Ste-Marie, Beauce - à : Marie-Anne Corriveau de : Bénonie Corriveau et Marie-Louise Couture. S : 07 06 1865 N.D. Lévis
- VI Étienne - B : 08 04 1799 Ste-Marie, Beauce.
- VI François-Xavier - B : 20 01 1783 M : 24 01 1809 Ste-Marie, Beauce - à : Marie-Félicité Racine de : Pierre Racine et Marguerite Lacroix
- VI Jean - B : 18 06 1791 Ste-Marie, Beauce. S : 12 07 1791 Ste-Marie, Beauce.
- VI Joseph - B : 13 05 1779 Ste-Marie, Beauce. S : 19 03 1780 N.D. Québec
- VI Joseph - M : 14 11 1809 Ste-Marie, Beauce - à : Marguerite Cloutier de : Julien Cloutier et Marie Ferland
- VI Joseph-Louis - B : 23 10 1784 Ste-Marie, Beauce. M : 14 11 1809 Ste-Marie, Beauce - à : Marguerite Routhier de : Fabien Routhier et Marie Ferland; 2^oM : 12 01 1819 Ste-Marie, Beauce - à : Geneviève Poirier/Lambert de : Pierre Poirier/Lambert et Geneviève Vallière; 3^oM : 04 10 1836 St-Joachim, Montmorency - à : Marie Pépin/Lachance
- VI Louis
- VI Marie-Joseph - B : 03 11 1781 Ste-Marie, Beauce. M : 25 01 1803 Ste-Marie, Beauce - à : Basile Dulac/Bonhomme de : Joseph Dulac/Bonhomme et Marie-Judith Cloutier
- VI Michel - B : 08 05 1786 Ste-Marie, Beauce. M : 17 10 1809 Ste-Marie, Beauce - à : Geneviève Bélanger

- de : Charles Belanger et Marguerite Parent; 2^oM : 27 10 1829 Ste-Marie, Beauce - à : Marie-Louise Bilodeau de : Louis Bilodeau et Marie-Louise Gagnon
- VI Ondoyer - N : 21 06 1792 Ste-Marie, Beauce.
- VI Pierre - B : 29 03 1790 Ste-Marie, Beauce.
- VI Simon - B : 28 07 1796 Ste-Marie, Beauce. M : 24 10 1820 Ste-Marie, Beauce - à : Marie-Thècle L'Heureux de : Jacques-François L'Heureux et Marie-Thècle Paradis
- VI Thérèse - B : 14 10 1787 Ste-Marie, Beauce. M : 14 09 1812 Ste-Marie, Beauce - à : Michel Grondin de : veuf de Marie Racine

V Joseph Gagné/Bellavance et Geneviève-Félicité Thibault

(Joseph-Toussaint Gagné/Bellavance et Marie-Louise Blais)

- VI Célestin-François - B : L'Islet. M : 00 00 1825 - à : Marguerite Bertrand
- VI Christine - B : 28 03 1787 L'Islet. M : 14 01 1806 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : Charles-Honoré Fournier de : Alexis Fournier et Félicité Bernier. S : 28 11 1872 St-Simon
- VI David-Toussaint - B : 08 10 1785 L'Islet, M : 06 06 1815 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : Marie-Claire Fournier de : Alexis Fournier et Marie-Félicité Bernier. S : 01 12 1837
- VI François-Eloi - B : 23 03 1793 L'Islet. M : 04 09 1827 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : Marie-Scholastique Couillard de : Alexandre Couillard et Josette Lebel
- VI Geneviève - B : 13 02 1790 L'Islet. M : 19 02 1811 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : Jean-Baptiste Bélanger de : Joseph-Marie Bélanger et Marie-Véronique Cloutier. S : 01 02 1866 L'Islet.
- VI Germain - B : 08 12 1785 L'Islet. S : 06 04 1796 L'Islet.
- VI Élie - B : 05 04 1800 L'Islet. S : 15 06 1809 L'Islet.
- VI Hilaire - B : 04 04 1804 L'Islet. M : 28 11 1826 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : Marie-Marguerite Rodrigue de : Charles Rodrigue et Marie-Thérèse Normand. 2^oM : 07 02 1861 St-Jean-Baptiste, Québec - à Marie Nolet de : veuve de William Moore
- VI Jean-Baptiste - B : 11 09 1798 L'Islet. M : 07 02 1820 Notre-Dame-de-Liesse, Kamouraska - à : Marie-Éléonore Lévesque de : Raphaël Lévesque et Marie-Louise Mignot/Labrie; 2^oM : 17 02 1835 Rivière Ouelle, Kamouraska - à : Angèle Lavoie de : Marcel Lavoie et Cécile Rioux. S : 03 04 1858 Ste-Flavie
- VI Joseph - B : 18 07 1784 L'Islet. M : 04 08 1812 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Angèle Mathieu de : Charles Mathieu et Marie-Charlotte Letourneau 2^oM : 24 01 1818 St-Pierre-du-Sud - à : Marie-Louise Coulombe de : Joseph Coulombe et Marie Goudreau
- VI Joseph Toussaint - B : 12 07 1764 Cap St-Ignace. M : 22 09 1818 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Marie-Louise Coulombe de : Joseph Coulombe et Marie Gaudreau
- VI Julie - M : 06 10 1818 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : François Gaudreau de : Jérôme Gaudreau et Élisabeth Minville
- VI Louis-Augustin - B : 11 11 1791 L'Islet. S : 24 07 1824 L'Islet.
- VI Marie-Louise - B : 04 05 1802 L'Islet. M : 14 01 1823 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : Jacques Fournier de : Jacques Fournier et Marie Gendreau
- VI Luc - B : 15 08 1794 L'Islet. M : 25 08 1823 St-Ignace, Montmagny - à : Peuplaise Lemieux de : Ignace Lemieux et Élisabeth-Victoire Dion
- VI Marie-Angélique - B : 03 06 1797 L'Islet. S : 15 02 1825 L'Islet.
- VI Marie-Constance - B : 01 05 1801 L'Islet. S : 31 07 1801 L'Islet.
- VI Noël - B : 03 06 1797 L'Islet. S : 02 08 1797 L'Islet.

V Joseph Gagné et Catherine Gauvreau

(Louis Gagné/Bellavance et Josèphe Lemieux)

- VI Marie-Angélique - M : 24 07 1815 Montréal - à : Olivier Gingras de : Michel Gingras et Marie Cloutier

V Joseph Gagné et

(Augustin Gagné et Marie-Claire Sylvestre)

- VI Élisabeth - M : 28 10 1794 St-François-du-Sud, Montmagny - à : Ambroise Théberge de : Louis Théberge et Geneviève Chouinard
- VI Jacques - M : 18 09 1797 St-François-du-Sud, Montmagny, Ct : 03 09 1797 Boisseau - à : Marie-Thérèse Gosselin de : Joseph Gosselin et Thérèse Lacroix
- VI Marie - M : 02 10 1792 St-François-du-Sud, Montmagny, Ct : 21 09 1792 Boisseau - à : Jacques Marceau de : Antoine Marceau et Marie-Joseph Leroy
- VI Marie-Geneviève - M : 25 09 1787 St-François-du-Sud, Montmagny, Ct : 09 09 1787 Lévesque - à :

Jean-Baptiste Dhoeron/Doyon/Dorion/Doiron de : Honoré Dhoeron/Dorion et Bonne Savary
VI Marie-Josèphe

V Joseph Gangné et Marie-Élisabeth Joncas
(Joseph Gangné et Marie-Louise Blais)

VI Marie-Louise - M : 10 02 1801 St-Pierre-Riviere-Sud, Montmagny - à : Joseph Coté de : Joseph Coté et Monique Mathieu

V Joseph Gangné et Marie-Geneviève Pinel/Pinette
(Joseph Gangné et Monique Pépin)

VI Marie-Magdeleine - B : 17 07 1779 L'Islet

V Joseph-Anicet dit Anni Gagné et Marie-Scholastique Gagné
(Pierre-François Gagné et Marguerite Richard)

VI Basilisse - M : 06 02 1826 St-Ignace, Montmagny - à : François Fortin de : Joseph Fortin et Marguerite Boulé
VI Émérence - M : 31 01 1832 St-Ignace, Montmagny - à : Joseph Lefebvre Boulanger de : Louis Lefebvre Boulanger et Angélique Bégin
VI Geneviève - M : 06 07 1812 St-Ignace, Montmagny - à : Louis Blanchette de : Pierre Blanchette et Geneviève Gamache
VI Ignace - M : 26 06 1832 St-Joseph, Lévis - à : Luce Lefebvre/Boulanger de : Louis Lefebvre et Marie-Angélique Bégin
VI Pascal - M : 14 02 1831 St-Ignace, Montmagny - à : Geneviève Chesnel de : Louis Chesnel et Marie Marois
VI Pierre - M : 31 01 1820 St-Ignace, Montmagny - à : Victoire Fournier de : Hubert Fournier et Marie-Ursule Noël
VI Scholastique - M : 07 01 1811 St-Ignace, Montmagny - à : Ignace Lemieux de : Veuf de Archange Bosse; 2^oM : 26 11 1817 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : Louis Caron de : Benoit Caron et Élisabeth Guyon
VI Soulange - M : 22 05 1826 St-Ignace, Montmagny - à : Alexis Bernier de : Alexis-Basile Bernier et Madeleine Ferland
VI Thérèse - M : 13 10 1829 St-Ignace, Montmagny - à : Joseph Chrétien de : veuf de Marie-Archange Bernier

V Joseph-Basile Gagné/Bellavance et Élisabeth-Anne Gamache
(Basile Ganié et Marie-Françoise Pinau)

VI Louis-Isidore - B : 19 08 1759 St-Ignace, Montmagny. S : 01 09 1759 St-Ignace, Montmagny.
VI Marie-Reine - B : 22 05 1757 St-Ignace, Montmagny. M : 18 11 1771 St-Ignace, Montmagny, Ct : 13 11 1771 Dupont - à : Lambert Bernier/Verbois de : Jérôme Bernier et Marthe Gaudreau
VI Marie-Thérèse - B : 18 07 1758 St-Ignace, Montmagny. S : 09 10 1758 St-Ignace, Montmagny.

V Joseph-Étienne Gagné et Marie-Josèphe Vézina
(Jean-Joseph Gagné et Marie-Josèphe Dery)

VI Augustin - B : 21 06 1794 St-Antoine-de-Tilly. S : 22 06 1794 St-Antoine-de-Tilly.
VI Charles - B : 25 06 1792 Ancienne-Lorette. S : 27 06 1792 Ancienne-Lorette.
VI Jean-François - B : 25 06 1792 Ancienne-Lorette. S : 27 06 1792 Ancienne-Lorette.
VI Joseph - B : 10 05 1785 Ancienne-Lorette. M : 28 01 1806 St-Nicolas, Lévis - à : Euphrosine Paquet de : François Paquet et Marie-Angélique Demers. S : 17 04 1807 St-Nicolas.
VI Josephite - M : 29 09 1794 St-Antoine-de-Tilly - à : Joseph Bureau Sansoucy de : Jean-Baptiste Bureau et Marie-Angélique Blais
VI Madeleine - B : 03 10 1790 Ancienne-Lorette. S : 05 10 1790 Ancienne-Lorette.
VI Marie-Anne - B : 30 05 1787 Ste-Foy, Québec. S : 01 06 1787 Ancienne-Lorette.
VI Marie-Euphrosine - B : 18 08 1796 St-Antoine-de-Tilly. M : 09 07 1811 St-Nicolas, Lévis - à : Augustin Houde de : Augustin Houde et Françoise Houde; -
VI Marie-Thérèse - B : 19 12 1788 Ancienne-Lorette. S : 21 12 1788 Ancienne-Lorette.
VI Michel - B : 08 03 1788 Ancienne-Lorette. S : 11 03 1788 Ancienne-Lorette.
VI Ondoyer - N : 18 08 1791 Ancienne-Lorette.
VI Ondoyer - N : 04 04 1793 Ancienne-Lorette.
VI Ondoyer - N : 28 03 1795 St-Antoine-de-Tilly

V Joseph-Ignace Gaigne et Félicité Tremblay

(Ignace Gagné/Gagné et Agathe Perron)

- VI Barthelemy - M : 05 06 1810 St-Germain, Rimouski - à : Marie-Geneviève Volant/de Champlain de : Jean-Baptiste Volant de Champlain et Thérèse Desrosiers 2⁰M : 07 11 1854 Ste-Flavie, Rimouski - à : Angèle Rouleau de : Jean Rouleau et Geneviève Carrier
- VI Étienne - B : 10 08 1801 Rimouski. M : 05 03 1821 St-Germain, Rimouski - à : Marguerite Ross de : Hector Ross et Marie Bouillon
- VI Félicité - B : vers 1791.M : 05 06 1810 St-Germain, Rimouski - à : Antoine Pineau de : Antoine Pineau et Marie-Catherine St-Laurent. S : 31 12 1859 Rimouski
- VI François-Xavier - B : 16 05 1776 Baie-Saint-Paul. M : 17 01 1804 St-Germain, Rimouski - à : Geneviève-Julie De Lavoie de : Louis-Come Lavoie et Marie-Rose Sirois
- VI Geneviève - N : île aux Coudres. M : 14 01 1806 St-Germain, Rimouski - à : Amable St-Laurent de : Toussaint St-Laurent et Marie-Agnès Ruais. S : 21 04 1835 Ste-Flavie, Rimouski
- VI Jean-Marie Roland - N : Baie-Saint-Paul. M : 16 02 1802 St-Germain, Rimouski - à : Marie-Constance Bouillon de : Jacques Bouillon et Catherine Landais/Launais. S : 28 01 1804 Rimouski
- VI Joseph-Olivier - B : 06 08 1803 Rimouski. M : 11 09 1827 St-Germain, Rimouski - à : Marie Gagnon de : René Gagnon et Geneviève Lévesque
- VI Madeleine - B : 08 08 1799 Rimouski. M : 23 11 1819 Rimouski - à : Pierre Parent de : Jacques-Louis Parent et Brigitte Nadeau. S : 11 06 1877
- VI Marie - B : vers 1778 M : 20 11 1804 St-Germain, Rimouski - à : Dominique Lemarié de : Antoine Lemarié et Catherine Savard. S : 07 07 1835 Rimouski
- VI Marie-Anne - M : 09 01 1798 St-Germain, Rimouski - à : Isaie St-Laurent de : Toussaint St-Laurent et Agnès Ruais. S : 28 12 1808 Rimouski
- VI Marie-Catherine - B : 16 12 1797 Rimouski. M : 13 01 1818 St-Germain, Rimouski - à : Joseph De Champlain Volant de : Jean-Baptiste De Champlain Volant et Marie-Thérèse DuTremble Desrosiers
- VI Modeste - B : vers 1785 M : 30 10 1809 St-Germain, Rimouski - à : Michel-Samuel St-Laurent de : Toussaint St-Laurent et Marie-Agnès Ruais. S : 03 02 1860 Baie des Sables

V Joseph-Marie Gagné et Catherine Gauvreau

(Louis Gagné/Bellavance et Josèphe Lemieux)

- VI Marie-Angélique - M : 06 01 1804 Chabouillez - à : Pierre Auclair de : Jean-Baptiste Auclair et Marie-Françoise Baron

V Joseph-Marie Gagné et Dorothée Girard

(Gabriel Gagné et Madeleine Duchesne)

- VI Alexandre - Vers 1826 S : 28 04 1826 Charlesbourg, Québec
- VI Angèle - B : 20 11 1814 Charlesbourg, Québec S : 15 03 1822 Charlesbourg, Québec
- VI Célestin - B : vers 1807 S : 20 11 1875 Pointe-Aux-Trembles, Québec
- VI Félicité - M : 11 04 1826 Charlesbourg, Québec - à : Joseph Leclerc de : Joseph Leclerc et Marie Audette
- VI François-Xavier - B : 02 02 1817 Charlesbourg, Québec M : 13 07 1841 St-François-de-Sales, Portneuf - à : Marie Petitclerc Alain de : Joseph Peticlerc et Marguerite Drolet. S : 30 04 1877 St-Raymond
- VI Joseph-Marie - M : 11 04 1826 St-Charles-Borromé, Québec - à : Suzanne Gink/Gingues/Shink de : Nicolas Gink/Shink et Suzanne Couture
- VI Josephite - M : 08 02 1831 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Isaac Therrien de : Gervais Therrien et Victoire Martel
- VI Louis - M : 15 04 1823 St-Charles-Borromé, Québec - à : Marie-Marguerite Auclair de : Joseph Auclair et Marie Touchet
- VI Lucie - B : vers 1782 s : 19 04 1850 Pointe-Aux-Trembles, Québec
- VI Marie - M : 09 01 1821 St-Étienne, Malbaie, Charlevoix - à : Gervais Therrien veuf de Victoire Martel. de : Joseph Therrien et Marie-Ange Gagnon. S : 11 03 1859 Pointe-aux-Trembles, Québec
- VI Marie-Anne - M : 09 11 1824 Malbaie - à : Isidore Tremblay de : Louis Tremblay et Françoise Bariaux
- VI Marie-Louise - B : 12 05 1813 Charlesbourg : S : 18 08 1813 Charlesbourg, Québec
- VI Nicolas - B : 10 11 1818 Charlesbourg, Québec S : 08 08 1819 Charlesbourg, Québec
- VI Ondoyer - N : 21 12 1815 Charlesbourg, Québec
- VI Rosalie - M : 16 02 1830 St-Louis, Charlevoix - à : Damase Lajoie de : veuf de Angélique Demeulles

V Joseph-Marie Gagné et Marie-Thérèse Gagnon

(Jacques-Fabien Gagnez et Rose Rosalie Lavoie)

- VI Agathe - M : 09 01 1827 Rimouski - à : David Desrosiers de : Louis Desrosiers et Précule

- Chouinard
- VI Élie - M : 18 04 1836 St-Germain, Rimouski - à : Charlotte Labrie de : Joseph Labrie et Charlotte Desnoyers
- VI Michel - M : 11 07 1820 St-Germain, Rimouski - à : Julie Labrie/Migneault de : Charles Labrie/Migneault et Joseph Banville

V Joseph-Marie Gagnier et Marie-Élisabeth Asselin

(Pierre Gagné et Dorothée Emond)

- VI Catherine - B : 16 09 1789 N.D. Québec.
- VI Joseph Barnabé - B : 19 07 1791 N.D. Québec.
- VI Marie-Élisabeth - B : 07 05 1784 N.D. Québec.
- VI Marie-Geneviève - B : 11 03 1786 N.D. Québec. M : 19 04 1803 Notre-Dame, Québec - à : Joseph Cantin. S : 09 05 1855 St-Roch, Québec
- VI Marie-Louise - B : 04 01 1788 N.D. Québec.
- VI Marie-Madeleine - B : 03 02 1793 N.D. Québec.
- VI Marie-Thècle - B : 13 05 1782 N.D. Québec.

V Joseph-Olivier Gagné et Françoise Patry

(Jacques Gagné/Bellavance et Marie-Anne Gagnon)

- VI Archange - M : 30 09 1838 Mascouche - à : Pierre Lamontagne de : Pierre Lamontagne et Catherine Réngier; 2⁰M : 21 08 1848 Montréal - à : Charles Larche de : Jean-Baptiste Larche et Marie Morin

V Joseph-Raphaël Gagné et Marie-Marguerite Blanchet

(Raphaël Gagné et Geneviève Dufour)

- VI François-Xavier - M : 07 01 1847 St-Louis, Lotbinière - à : Claire Leclerc veuve Jean-Baptiste Lemay
- VI Joseph - M : 14 08 1838 St-Isidore, Dorchester - à : Emilie Guay de : Joseph Guay et Madeleine Crépeau; 2⁰M : 26 01 1841 St-Louis, Lotbinière - à : Marie-Théotiste Gaudet de : Thimothé Gaudet et Catherine Bernard
- VI Léandre - M : 03 11 1853 St-Louis, Lotbinière - à : Julie Auger de : Ambroise Auger et Félicité Alard
- VI Onésime - M : 19 02 1855 St-Louis, Lotbinière - à : Soulange Ouellet de : Jean-Baptiste Ouellet et Marcelline Trebert

V Joseph-Charles Gagné Marie-Josèphe Gautier

(Charles Ganier et Marie-Jeanne Parent)

- VI Charles - B : 13 12 1785 N.D. Québec. S : 28 09 1792 N.D. Québec.
- VI Charles-Anselme - B : 07 12 1793 N.D. Québec. S : 05 04 1794 N.D. Québec.
- VI Joseph - B : 28 01 1789 N.D. Québec. M : 06 10 1818 Notre-Dame, Québec - à : Josette Kemeneur/Laflamme de : Zacharie Kemeneur/Laflamme et Marie-Louise Boucher
- VI Louis - B : 04 07 1801 N.D. Québec. S : 14 01 1812 N.D. Québec.
- VI Louis-Anselme - B : 20 04 1793 N.D. Québec. S : 30 12 1793 N.D. Québec.
- VI Marie-Angélique - B : 15 02 1804 N.D. Québec.
- VI Marie-Élisabeth - B : 10 06 1795 N.D. Québec.
- VI Marie-Joseph - B : 04 08 1790 N.D. Québec. S : 30 10 1791 N.D. Québec.
- VI Marie-Marguerite - B : 04 07 1801 N.D. Québec. S : 07 09 1802 N.D. Québec.

V Laurent Gagné et Marguerite Poulin

(Louis Gagné et Scholastique de Lessard)

- VI Apolline - M : 16 01 1844 St-Joseph, Beauce - à : Isaac Huard de : veuf de Félicité Giguere
- VI Augustin - M : 20 01 1829 St-Joseph, Beauce - à : Marie-Éléonore Huard de : Augustin et Marguerite Chatigny
- VI Brigitte - M : 18 10 1831 St-Joseph, Beauce - à : Ignace Huard de : Louis Huard et Judith Giguere
- VI François - M : 16 10 1838 St-Joseph, Beauce - à : Marie-Anne William/Bolkock de : Christophe William et Marguerite Belanger; 2⁰M : 08 09 1863 St-Joseph, Beauce - à : Angèle Ruel de : Jean et Angèle Chabot; 3⁰M : 17 08 1869 Ste-Marie, Beauce - à : Mélanie Vaillancourt de : Alexandre Vaillancourt et Salomé Camiré
- VI Georges - M : 16 01 1844 St-Joseph, Beauce - à : Modeste Giguere de : Louis Giguère et Marie-Geneviève Jacques

- VI Hélène - M : 20 10 1835 Ste-Marie, Beauce - à : Louis Fecteau de : Louis Fecteau et Marie-Jeanne Lessard
- VI Joseph - M : 14 01 1834 St-Joseph, Beauce - à : Sophie Lambert/Champagne de : Charles Lambert et Véronique Vachon
- VI Laurent - M : 14 11 1820 St-Joseph, Beauce - à : Élisabeth Trépanier de : Claude Trépanier et Catherine Verrault
- VI Louis - M : 05 02 1828 St-François, Beauce - à : Félicité Veilleux de : Jean Veilleux et Cécile Jacques
- VI Marie-Marguerite - M : 18 02 1822 St-Joseph, Beauce - à : Jean Lessard de : Étienne Lessard et Marie-Angélique Dupuis

V Louis Gagné et Marie-Euphrosine Gendreau/Gaudreau

(Raphaël Gagné et Geneviève Dufour)

- VI Marie-Euphrosine - M : 25 05 1819 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : François Gagné de : François-Noël Gagné et Marie-Charlotte Isabelle; 2^oM : 21 11 1848 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Prisque Dumont veuf de Marie-Françoise Dubé
- VI Marie-Geneviève

V Louis Gagné et Marie-Françoise Castonguay

(Raphaël Gagné et Geneviève Dufour)

- VI François - M : 29 11 1822 St-Luc, St-Jean - à : Charlotte Many de : Louis Many et Charlotte Fournier

V Louis Gagné et Marie-Hélène Poulin

(Jean Gagnier et Suzanne-Josèphe Gource)

- VI Augustin - M : 09 10 1826 St-Joseph, Beauce - à : Archange Giguère de : Joseph Giguère et Marie-Ursule Lagueux Charpentier
- VI Christine - M : 11 02 1828 St-Joseph, Beauce - à : Ignace Tardif de : Ignace Tardif et Marguerite Jacques
- VI Emilie - M : 09 01 1827 St-Joseph, Beauce - à : Philippe-Jacques-Claude Doyon de : Louis-Claude Doyon et Catherine Nadeau
- VI Marie-Hélène - M : 15 10 1822 St-Joseph, Beauce - à : Joseph Poulin de : Louis Poulin et Marie-Josephthe Lagueux

V Louis Gagné et Marie-Josephthe Gagnon

(Louis Gagnez et Opportune-Cécile-Victoire Sauton)

- VI Olivier - M : 29 09 1835 Ste-Marguerite, St-Jean - à : Isabelle Boutin de : Jean-Baptiste Boutin et Madeleine Tremblay

V Louis Gagné et Marie-Josette Grenier/Parisien

(François Gagné et Marie-Thérèse Dodier)

- VI David - B : 26 09 1797 N.D. Québec. S : 28 02 1820 N.D. Québec.
- VI Françoise - B : 01 09 1794 N.D. Québec. M : 28 11 1826 Notre-Dame, Québec - à : Siméon Gagné de : Pierre Gagné et Angélique Berthelot
- VI Jean-Baptiste - B : 04 12 1790 N.D. Québec. é S : 10 12 1795 N.D. Québec.
- VI Julie - B : 18 03 1801 N.D. Québec. S : 03 02 1803 N.D. Québec.
- VI Louis - B : 08 11 1786 N.D. Québec. prêtre le 10 10 1843. S : 16 03 1867 St-Henri, Mascouche
- VI Marie-Josephthe - 05 09 1792 N.D. Québec.
- VI Pierre - B : 18 03 1801 N.D. Québec.

V Louis Gagné et Marie-Louise Poulin

(François Gagnez et Marie Guimon)

- VI Agnès - M : 25 09 1819 Maskinongé - à : Fabien Patry de : Joseph Patry et Angélique Foucher
- VI Angélique - M : 20 07 1819 St-Joseph, Maskinongé - à : Joseph Patois/Patry de : Joseph Patry et Angélique Foucher
- VI Basile - B : 20 07 1788 St-Joachim, Montmagny. S : 16 03 1795 St-Joachim, Montmagny.
- VI Joseph - M : 00 00 1825 - à : Césarie Fillion de : François Branchaud et Marie-Anne Desrosiers; 2^oM : 01 10 1833 St-Thimothé, Beauharnois - à : Angélique Leboeuf de : François Leboeuf et Angélique Roy

- VI Josephte - M : 14 07 1817 St-Antoine, Maskinongé - à : Pierre Chorest de : veuf de Geneviève Gagnon
- VI Louis - B : 21 07 1796 St-Joachim, Montmagny. S : 30 04 1799 St-Joachim, Montmagny.
- VI Louis - B : 16 04 1794 St-Joachim, Montmagny. M : 03 02 1812 St-Antoine, Louiseville, Maskinongé - à Marie-Agathe Branchaud de : François Branchaud et Marie-Anne Desrosiers; 2⁰M : 01 08 1836 St-Antoine, Louiseville, Maskinongé - à : Marguerite Godin de : Joseph Godin/Godere et Marguerite Malboeuf
- VI Marie - B : 20 09 1789 St-Joachim, Montmagny.
- VI Marie-Angélique - B : 23 05 1798 St-Joachim, Montmagny.
- VI Marie-Anne - M : 18 02 1811 St-Antoine, Maskinongé - à : Joseph Dufresne de : Nicolas Dufresne et Marie Paquin; 2⁰M : 16 08 1824 Louiseville, Maskinongé - à : Alexis Beland de : Louis Beland et Anne Dugay
- VI Marie-Josephte - B : 22 04 1791 St-Joachim, Montmagny.
- VI Pierre - M : 25 10 1825 St-Michel, Yamaska - à : Julie Petit de : Jean-Baptiste Petit et Marie
- VI Pierre-Abraham - B : 24 02 1795 St-Joachim, Montmagny.

V Louis Gagné et Rosalie Keret/Duquet

(Joseph-Raphaël Gagnés et Marie-Josephte Martineau)

- VI Louis - M : 29 08 1826 St-Gervais, Bellechasse - à : Geneviève Corriveau de : Charles Corriveau et Angélique Tanguay
- VI Marie - M : 23 01 1826 St-Gervais, Bellechasse - à : Jacques Labbé/Queret de : Pierre Labbe et Marie-Louise Garant

V Louis Gangné et Marie-Madeleine Beaucher/Morency

(Louis Gagné et Scholastique De Lessard)

- VI Abraham - M : 07 11 1820 St-Joseph, Beauce - à : Archange Lessard de : Augustin Lessard et Marie Tardif
- VI Alexis - M : 16 07 1816 St-François, Beauce - à : Anne-Catherine Rancourt de : Jean-Baptiste Rancourt et Marie Busque
- VI Augustin - M : 21 10 1811 St-Joseph, Beauce - à : Charlotte Poulin de : Jean Poulin et Charlotte Roy
- VI Barbe - M : 10 01 1826 St-Joseph, Beauce - à : Guillaume Audet de : Guillaume Audet et Marguerite Roy
- VI Hélène - M : 08 08 1826 St-Joseph, Beauce - à : Charles Letourneau de : Charles Letourneau et Marie-Agathe Cloutier
- VI Jean - M : 13 04 1812 St-Joseph, Beauce - à : Marie-Louise Lambert/Champagne de : Pierre Lambert/Champagne et Marie-Claire Cloutier
- VI Joseph - M : 24 05 1814 St-Joseph, Beauce - à : Marie-Louise Rancourt de : Joseph Rancourt et Marie-Thérèse Veilleux
- VI Louis - M : 21 07 1806 St-Joseph, Beauce - à : Marie-Julie Lambert/Champagne de : Pierre Lambert/Champagne et Marie-Claire-Félicité Cloutier
- VI Madeleine - M : 23 07 1822 St-Joseph, Beauce - à : François Lambert/Champagne de : Joseph-Pierre Lambert/Champagne et Marie-Geneviève Nadeau
- VI Marguerite - M : 13 04 1812 St-Joseph, Beauce - à : Jacques Lessard de : Jean-Baptiste Lessard et Scholastique Cloutier
- VI Marie-Anne - M : 08 02 1808 St-Joseph, Beauce - à : Michel Cloutier de : Louis Cloutier et Marie-Josephte Gravel

V Louis dit Raphaël Gagné et Marie-Geneviève Guyon/Dion

(Louis-Raphaël Gagner et Isabelle Élisabeth Guérard)

- VI Catherine - B : 14 05 1802 St-François, île d'Orléans. S : 02 06 1827 St-François, île d'Orléans.
- VI François - B : 03 08 1804 St-François, île d'Orléans. M : 11 07 1825 Ste-Jean, île d'Orléans, Montmorency à : Catherine Verret de : Jean-Baptiste Verret et Marie-Anne Charland; 2⁰M : 08 11 1852 St-Roch, Québec - à : Brigitte Asselin de : François Asselin et Josephte Faucher. S : 23 09 1858 St-Roch. Québec
- VI Jacques B : 12 12 1805 St-François, île d'Orléans. S : 28 02 1824 St-François, île d'Orléans.
- VI Jean-Baptiste - M : 16 11 1841 St-Joachim, Montmorency - à : Marie-Éléonore Pépin/Lachance de : Louis Pépin/Lachance et Abondance Racine
- VI Joseph - B : 23 05 1812 St-François, île d'Orléans. S : 15 02 1813 St-François, île d'Orléans.
- VI Julienne - B : 17 03 1814 St-François, île d'Orléans. S : 10 07 1814 St-François, île d'Orléans.
- VI Louis-Raphaël - B : 18 06 1796 St-Jean, île d'Orléans. M : 16 01 1815 St-Jean, île d'Orléans,

- Montmorency - à : Marguerite Verret de : Jean-Baptiste Verret et Marie-Anne Charland
- VI Marie - M : 11 11 1822 Ste-Famille, île d'Orléans, Montmorency - à : Jean-Baptiste Bonneau/Labécasse de : Jean-Baptiste Bonneau et Marie-Louise Dallaire
- VI Marie-Élisabeth - B : 15 07 1794 St-François, île d'Orléans. S : 06 11 1794 St-François, île d'Orléans.
- VI Marie-Josette - B : 26 11 1798 St-François, île d'Orléans. M : 11 11 1822 Ste-Famille, île d'Orléans, Montmorency - à : Isaac Fortin de : Joseph Fortin et Marie Pépin/Lachance. S : 12 06 1875 N.D. Québec
- VI Marie-Louise - M : 30 10 1838 St-Roch, Québec - à : Jean-Baptiste Boucher de : Noël Boucher et Joelle Morin
- VI Marie-Madeleine - M : 15 06 1829 St-François, île d'Orléans, Montmorency - à : Jean-Baptiste Duchette/Gagouette de : François Duchette/Gagouette et Marie-Anne Sylvestre. S : 27 11 1834 St-François, île d'Orléans.
- VI Marie-Victoire - B : 13 03 1800 St-François, île d'Orléans. S : 02 06 1827 St-François, île d'Orléans.
- VI Marguerite - B : vers 1807 S : 29 08 1828 St-François, île d'Orléans.

V Louis-Abraham Gagné et Marie-Geneviève Jalbert

(Joseph-Toussaint Gagné/Bellavance et Marie-Louise Blais)

- VI Abraham - M : 30 01 1821 St-Ignace, Montmagny - à : Cécile Caouette de : Étienne Caouette et Marie-Charlotte Fournier; 2^oM : 02 02 1830 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : Olympe Fortin de : Jean-Marie Fortin et Marie-Marthe Boucher
- VI Adélaïde - M : 15 02 1836 St-Ignace, Montmagny - à : Pierre Gamache de : François Gamache et Victoire Bernier
- VI Flavie - M : 10 01 1826 St-Ignace, Montmagny - à : Julien Gagné de : Vital Gagné et Ursule Fortin
- VI Louis-Maximien - M : 20 06 1837 St-Ignace, Montmagny - à : Léocadie Gagné de : Alexis Gagné et Archange Gaudreau
- VI Marie-Angèle - M : 26 11 1816 St-Ignace, Montmagny - à : Joseph Fournier de : Joseph Fournier et Joseph Desjardins
- VI Prisque - M : 23 06 1829 St-Ignace, Montmagny - à : Marie-Joseph Judith Gamache de : François Gamache et Victoire Bernier Verbois

V Louis-Amable Gagné et Marie-Louise Menard

(Louis-Amable Gagné et Marguerite Aguenier)

- VI Esther - M : 21 11 1842 St-Constant, La Prairie - à : René Surprenant
- VI Louis-Amable - M : 07 02 1831 Nativité, La Prairie - à : Catherine Barrette de : Augustin Barrette et Marie-Archange Bisson
- VI Narcisse - M : 13 01 1865 St-Isidore, La Prairie - à Marie Lévesque/Fili de : Louis Lévesque et Madeleine Petit

V Louis-Basile Gagné et Marguerite Fournier

(Jean-Baptiste Gagné et Marie-Madeleine Langlois/Boisverdun)

- VI Abraham - B : 11 07 1782 St-Ignace, Montmagny. M : 17 01 1817 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à : Archange Duval/Dupoleau de : Gabriel Duval et Marie-Geneviève Lemieux
- VI Archange - B : 06 01 1775 St-Ignace, Montmagny. M : 03 06 1794 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à : André Gauvin de : Charles-François Gauvin et Françoise Dubé
- VI Claire Victoire - B : 10 08 1786 St-Ignace, Montmagny. M : 09 01 1815 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à : Michel Fournier de : Louis Fournier et Madeleine Jean; 2^oM : 19 10 1819 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à : François Duval de : Pierre Duval et Suzanne Jean
- VI François - B : 25 08 1779 St-Ignace, Montmagny. M : 24 11 1806 St-Ignace, Montmagny - à : Marie Couture de : François Couture. S : 20 01 1848 St-Jean Chrysostome.
- VI Joseph - M : 26 01 1801 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à : Marie Boucher
- VI Joseph-Marie - B : 14 05 1777 St-Ignace, Montmagny. M : 26 01 1801 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à : Joseph Boucher veuf de Marie-Charlotte Beaulieu de : Joseph Boucheret Rosalie Martin; 2^oM : 05 11 1811 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à : Pierre Payent veuf de Christine Yvonne
- VI Louis - B : 10 08 1726 St-Ignace, Montmagny.
- VI Louis-Marcel - B : 21 09 1783 St-Ignace, Montmagny.
- VI Marie-Élisabeth - B : 02 10 1772 St-Ignace, Montmagny. M : 14 11 1797 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à : Georges Jacques
- VI Marie-Madeleine - M : 30 09 1794 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à : Germain Pelletier de : Jean-Baptiste Pelletier et Catehrine Laprise
- VI Marie-Marguerite - M : 16 11 1795 St-Jean-Port-Joli, L'Islet - à : Antoine Thibault de : Jean-Baptiste

- Thibault et Marie-Louise Blanchet
- VI Pierre-Bernard - B : 09 02 1789 St-Ignace, Montmagny.
- VI Pierre-Louis - B : vers 1792 M : 09 11 1807 St-Ignace, Montmagny. - à : Thérèse Jalbert de : Noël Jalbert et Euphrosine Richard. S : 24 02 1837 Rivière-du-Loup.
- VI Romain - B : 19 05 1790 St-Ignace, Montmagny.

V Louis-Étienne Gagné et Marie-Charlotte Bernard/St-Pierre

(Étienne Gagné et Marie-Anne Drollet)

- VI Étienne - B : 10 04 1791 Ancienne-Lorette. S : 28 04 1792 Ancienne-Lorette.
- VI Étienne - B : 26 10 1797 Ancienne-Lorette. M : 11 02 1822 Ancienne-Lorette, Québec - à : Marguerite Robitaille de : Étienne Robitaille et Madeleine Dery. S : 10 08 1795 Ancienne-Lorette.
- VI Félicité - B : 14 05 1795 Ancienne-Lorette. S : 21 07 1795 Ancienne-Lorette.
- VI Marie-Anne - B : 15 11 1789 Ancienne-Lorette. M : 00 00 1801 Ancienne-Lorette, Québec - à : Jean-Tessier Laplante de : veuf de Marie Beaumont; 2⁰M : 09 01 1815 Ancienne-Lorette, Québec - à : Charles Beaupré de : Jacques Beaupré et de Josette Chatigny Beaupré. S : 09 06 1825 Ancienne-Lorette.
- VI Marie-Charlotte - B : 21 11 1787 Ancienne-Lorette. M : 00 00 1822 - à : Joseph Plante/Tessier de : veuf de Madeleine Martel
- VI Pierre - B : 31 10 1792 Ancienne-Lorette.

V Louis-Joseph Raphaël Gagné et Marguerite Dupont

(Joseph-Raphaël Gagnés et Marie-Louise Guerard)

- VI Joseph-Edouard - B : vers 1800 M : 20 06 1837 St-Roch, Québec - à : Émélie Jean/Maurice de : Joseph Jean/Maurice et Marie-Louise Gagné. S : 02 06 1876 St-Roch. Québec
- VI Ferdinand - B : 27 08 1811 N.D. Québec.
- VI Louis-Raphaël - M : 25 05 1841 Notre-Dame, Québec - à : Thérèse Boucher de : Michel Boucher et Marie Thibault
- VI Marie-Angèle - B : 15 09 1805 N.D. Québec.

V Louis-Laurent Gagné et Marie-Louise Guyon/Dion

(Joseph-Toussaint Gagné/Bellavance et Marie-Louise Blais)

- VI François - B : 11 03 1793 St-Ignace, Montmagny.
- VI Geneviève - B : 13 11 1821 St-Ignace, Montmagny. - à François-Gabriel Guimont de : François Guimont de Marguerite Jalbert
- VI Henri - B : 18 07 1810 St-Ignace, Montmagny M : 29 01 1833 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : Monique Fortin de : Joseph Fortin et Marie-Thérèse Nicole
- VI Louis-Abraham - B : 20 01 1799 St-Ignace, Montmagny M : 19 01 1824 Notre-Dame Bonsecours, L'Islet - à : Marie-Soulange Caron de : Michel Caron et Marie-Marthe Caron; 2⁰M : 24 10 1859 St-Ignace, Montmagny - à : Césalie Lemieux de : veuve de Germain Mercier
- VI Louise - M : 25 07 1815 St-Ignace, Montmagny. - à Charles Ouellet de : André Ouellet et Geneviève Lemieux
- VI Marie-Emilie - B : 31 07 1807 St-Ignace, Montmagny. M : 04 02 1839 St-Ignace, Montmagny. - à : François Méthot de : François Méthot et Marguerite Guimond
- VI Marie-Olive - B : 21 12 1805 St-Ignace, Montmagny M : 03 08 1830 St-Ignace, Montmagny. - à : Basile Buteau de : Basile Buteau et Marie-Joseph Fortin
- VI Pierre - B : 09 04 1804 St-Ignace, Montmagny. M : 31 05 1831 St-Ignace, Montmagny - à : Adélaïde Fortin de : Pascal Fortin et Marie-Rose Bernier
- VI Marie-Françoise - B : 20 01 1798 St-Ignace, Montmagny.
- VI Théotiste - B : 14 12 1795 St-Ignace, Montmagny. M : 23 04 1827 St-Ignace, Montmagny - à : Thomas Blanchet de : Jean-Baptiste Blanchet et Françoise Isabel

V Louis-Marie Gagné et Marie-Jeanne Cloutier

(Pierre Gagné et Marie-Reine Bluteau)

- VI Angélique - B : 23 06 1776 St-Joseph, Beauce. S : 18 03 1777 St-Joseph, Beauce.
- VI Augustin - M : 14 01 1811 St-François, Beauce - à : Marie-Jeanne Mathieu de : François Mathieu et Marie-Louise Cloutier
- VI Catherine - M : 15 09 1817 St-François, Beauce - à : Jean Jobin de : veuf de Monique Rancourt
- VI Cécile - M : 04 11 1798 St-François, Beauce - à : Jean-Baptiste Labbé/Queret/Squeeret de : Jean-Baptiste Labbé et Marie-Geneviève Huard; 2⁰M : 03 10 1854 St-Joseph, Beauce - à : Louis Perron Dugrenier de : Louis Dugrenier et Hélène Deblois

- VI François - M : 12 10 1818 St-François, Beauce - à : Félicité Jobin/Jolin de : Jean Jobin et Marie-Monique Rancourt
- VI Jean
- VI Louis - B : 07 09 1777 St-Joseph, Beauce. M : 02 10 1803 St-François, Beauce - à : Marie-Anne Marguerite Rancourt de : François Rancourt et Marie-Louise Pépin
- VI Marguerite - B : 23 12 1771 St-Joseph, Beauce.
- VI Marie-Angélique - B : 25 07 1779 St-Joseph, Beauce. M : 04 11 1795 St-François, Beauce - à : Louis Veilleux de : François Veilleux et Geneviève Hélie
- VI Marie-Anne - B : 18 04 1773 St-Joseph, Beauce. M : 05 10 1795 St-François, Beauce - à : Joseph Gagnon de : Jean Gagnon et Marie-Anne Paré
- VI Marie-Louise - M : 09 02 1801 St-François, Beauce - à : Louis Thibodeau de : Joseph Thibodeau et Marguerite Rancourt; 2^oM : 30 09 1833 St-François, Beauce - à : Michel Dostie/Despelotte de : Michel Dostie et Louise Hamel

V Louis-Marie Gagné et Marie-Julie Gagnon

(Jacques-Fabien Gagné et Marie-Marthe Symard)

- VI Adélaïde - M : 31 01 1815 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Antoine Gauthier de : Louis Gauthier et Dorothée Bouchard
- VI David - M : 29 05 1804 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Hélène Tremblay de : Étienne Tremblay et Scholastique Desmeules
- VI David - B : vers 1780 M : 29 05 1804 St-Pierre, Charlevoix, - à Hélène Tremblay de : Étienne Tremblay et Scholastique Demers. S : 30 11 1834 Rimouski
- VI Joseph-Louis - B : 05 03 1778 Éboulements, Charlevoix. M : 11 07 1797 Éboulements, Charlevoix, Ct : 06 1797 Néron - à : Thècle Simard de : Louis-Prisque Simard et Geneviève Lavoie; 2^oM : 29 04 1806 Éboulements, Charlevoix - à : Marie-Joseph Marguerite Savard de : Jean Savard et Charlotte Audibert; M : 04 07 1808 Sainte-Anne-de-Beaupré, Montmorency - à : Marie Paré de : Jean-Baptiste Paré et Marie-Thérèse Pépin Lachance
- VI Louis - M : 13 11 1821 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 13 11 1821 C.H. Huot - à : Henriette Vandal de : François Vandal ou Duval et Joseph Fortier
- VI Marie-Jeanne - B : 01 12 1776 aux Éboulements, Charlevoix. S : 23 01 1777 Éboulements, Charlevoix,
- VI Pierre - B : 30 09 1881 aux Éboulements s.

V Louis-Marie Gagnès et Marie-Thérèse Caron

(Jacques-Fabien Gagné et Marie-Marthe Symard)

- VI Alexandre - M : 03 06 1822 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Zite Félicité Dufour de : Augustin Dufour et Thècle Tremblay
- VI Louis - M : 24 02 1815 N.D. Assomption, Charlevoix. - à Modeste Tremblay de : André Tremblay et Judith Dufour.
- VI Marie - B : 07 08 1786 aux Éboulements
- VI Marie-Pauline - B : 22 06 1783 aux Éboulements. S : 20 07 1783 aux Éboulements.
- VI Michel - M : 09 02 1819 Baie St-Paul, Charlevoix, Ct : 08 02 1819 P.Huot - à : Marie Bouchard de : Antoine Bouchard et Joseph Grenon
- VI Vital - B : 20 12 1784 aux Éboulements M : 07 05 1811 Éboulements, Charlevoix - à : Rose Tremblay de : Louis-André Tremblay et Judith Dufour

V Michel Gagné et Élisabeth Faubert

(Joseph Gagné et Josèphe Landry)

- VI Antoine - M : 18 10 1853 Lachine - à : Marie-Louise Beauchamps de : Michel Beauchamps et Marie-Louise Bélanger
- VI Joseph - M : 08 02 1847 St-Ange Gardien, Lachine - à : Emilie Cumming de : Thomas Cumming et Emilie Birabin/Bourbin

V Michel Gagné et Marie-Françoise Girard

(Jean-Joseph Gagné et Marie-Josèphe Dery)

- VI Michel - B : 11 03 1790 Ancienne-Lorette. S : 26 08 1790 Ancienne-Lorette.

V Michel Gagné et Thérèse Noreau

(Jean-Joseph Gagné et Marie-Josèphe Dery)

- VI François - B : 22 07 1810 Ancienne-Lorette. S : 17 09 1826 Ancienne-Lorette.

- VI Georges - B : 11 05 1812 Ancienne-Lorette. S : 11 04 1813 Ancienne-Lorette.
- VI Georges - M : 19 07 1853 St-Raymond - à : Marie-Antoinette Parent de : Joseph Parent et Marie-Antoinette Doucet
- VI Joseph - B : 10 02 1805 Ancienne-Lorette. S : 15 06 1805 Ancienne-Lorette.
- VI Louis - B : 03 10 1814 Ancienne-Lorette.
- VI Madeleine - B : 03 05 1806 Ancienne-Lorette. M : 02 02 1830 Ancienne-Lorette, Québec - à : Pierre Bédard de : Pierre Bédard et Agathe Genest
- VI Marguerite - B : 02 06 1800 Ancienne-Lorette. M : 26 06 1826 Ancienne-Lorette, Québec - à : François Moreau de : Charles Moreau et Josèphe Prévost. S : 02 11 1868 Ancienne-Lorette.
- VI Marie - B : 01 01 1802 Ancienne-Lorette. M : 15 09 1828 Ancienne-Lorette, Québec - à : Jacques Girard de : Louis Girard et Marie. S : 27 03 1830 Ancienne-Lorette.
- VI Marie Louise - B : 09 04 1798 Ancienne-Lorette. M : 21 10 1823 Ancienne-Lorette, Québec - à : Stanislas Gravel de : Jean-Baptiste Gravel et Josephthe Chenneville. S : 12 09 1862 Ancienne-Lorette.
- VI Marie-Anne - B : 26 04 1819 Ancienne-Lorette. M : 27 10 1846 Ancienne-Lorette, Québec - à : Pierre Chatigny de : Pierre Chatigny. et Josephthe Tessier Laplante. S : 13 04 1880 Ancienne-Lorette.
- VI Marie-Josephe - B : 13 08 1796 Ancienne-Lorette. M : 12 01 1818 Ancienne-Lorette, Québec - à : Pierre Alain. S : 08 11 1873 Ancienne-Lorette.
- VI Michel - B : 02 09 1803 Ancienne-Lorette. M : 20 10 1835 Notre-Dame Annonciation, Québec - à : Marie Robitaille de : André Robitaille et Josephthe Déry. S : 04 02 1881 Hôpital S.Coeur de Québec
- VI Pierre - B : 02 07 1817 Ancienne-Lorette. S : 05 01 1818 Ancienne-Lorette.
- VI Thérèse - B : 12 11 1794 Ancienne-Lorette. M : 28 06 1828 Ancienne-Lorette, Québec, Ct : 05 12 1881 Ancienne-Lorette, Québec - à : Jean-Baptiste Jobin de : Jean-Baptiste Jobin et Marie Bédard S : 05 12 1881 Ancienne-Lorette.
- VI Thomas - B : 04 06 1806 Ancienne-Lorette. S : 17 09 1820 Ancienne-Lorette.

V Michel Gagné/Bellavance et Marie-Angélique Blais

(Pierre Gagné/Bellavance et Geneviève Letourneau)

- VI Ambroise - B : 29 10 1787 St-Henri, Lévis. S : 03 06 1791 St-Henri, Lévis.
- VI Augustin-Charles - B : 05 11 1793 St-Henri, Lévis.
- VI Germain - B : 06 11 1780 St-Henri, Lévis. M : 11 08 1806 St-Joseph, Lévis - à : Angélique Carrier de : Jean-Baptiste Carrier et Marie-Anne Poiré
- VI Jean-Baptiste - S : 05 02 1797 St-Henri, Lévis.
- VI Joseph - B : 03 02 1795 St-Henri, Lévis.
- VI Julie - B : 07 03 1791 St-Henri, Lévis. S : 10 09 1794 St-Henri, Lévis.
- VI Louis - B : 09 03 1783 St-Henri, Lévis.
- VI Marie - B : 22 06 1777 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Angélique - B : 29 08 1775 St-Henri, Lévis. M : 03 10 1796 St-Henri, Lauzon, Ct : 02 10 1796 Riverin à : Joseph Bazin de : Jean-Baptiste Bazin et Marie-Angèle Raté; 2^oM : 01 10 1798 St-Henri, Lévis, Ct : 16 09 1798 Miray - à : Joseph Allaire
- VI Marie-Anne - B : 17 03 1796 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Archange - B : 05 06 1785 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Euphrosine - B : 25 07 1786 St-Henri, Lévis. S : 06 08 1786 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Geneviève - B : 22 02 1791 St-Henri, Lévis. S : 19 03 1791 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Marguerite - B : 06 02 1790 St-Henri, Lévis. S : 09 04 1791 St-Henri, Lévis.
- VI Michel - B : 16 08 1778 St-Henri, Lévis. -M : 04 07 1808 St-Henri, Lévis - à : Anne Lebrun/Carrier de : Louis Carrier et Marie-Anne Mercier; 2^oM : 23 10 1815 St-Henri, Lévis. - à : Ursule Coulombe de : Clément Coulombe et Ursule Dupouveau
- VI Noël Emmanuel - M : 23 11 1847 St-Joseph, Lévis - à : Françoise Carrier de : Étienne Carrier et Louise Carrier

V Olivier Gagner et Marie-Josèphe Fillion

(Jacques Gagné/Bellavance et Marie-Anne Gagnon)

- VI Antoine - B et S : 20 08 1784 Repentigny
- VI Jean-Marie - M : 26 09 1808 Ste-Anne Plaine, Terrebonne - à : Geneviève Gagnon de : Pierre Gagnon et Geneviève Alaire
- VI Joseph-Olivier - B : 14 07 1782 Lachenaie, M : 17 05 1802 St-Henri, L'Assomption - à : Marie-Anne Hubou/Deslonchamps de : Jean-Baptiste Hubou/Deslongchamps et Marie-Anna Leclerc

V Olivier Gagner et Marie-Thérèse Lefebvre

(Jacques Gagné/Bellavance et Marie-Anne Gagnon)

- VI Angélique - M : 22 02 1813 Mascouche - à : Nicolas Richard de : Joseph Richard et Marie-Joseph
Archambault
- VI Marie-Thérèse - M : 23 09 1805 St-Henri, L'Assomption - à : Jean Desjardins de : François-Paul
Desjardins et Angélique Chevaudier

V Paul Gagné et Marie-Josèphe Stefanie

(Joseph St-Côme Gagné et Marie-Josèphe Baudreau)

- VI Bernardin - M : 08 10 1827 St-Constant, La Prairie - à : Domitille Dupuis de : Constant Dupuis et
Isabelle Isoire/Boire
- VI François-Xavier - M : 24 11 1817 St-Constant, La Prairie - à : Marie-Anne Viau de : Jean-Baptiste
Viau et Marie-Anne Denault; 2⁰M : 12 01 1846 St-Constant, La Prairie - à : Rose Boyer de : Jean-
Baptiste Boyer et Marie Betourné
- VI Joseph
- VI Josephite - M : 10 02 1812 St-Constant, La Prairie - à : Toussaint Baudin
- VI Paul - B : 03 08 1789 St-Constant, La Prairie. M : 04 11 1817 St-Constant, La Prairie - à : Catherine Ste-
Marie/Marie de : Joseph Ste-Marie Marie et Marie-Anne Beauvais.
- VI Pierre dit St-Come - M : 26 09 1815 St-Philippe, La Prairie - à : Marie-Josette Poissant de : Isidore
Poissant et Anna Lemieux; 2⁰M : 22 07 1845 St-Philippe, La Prairie - à : Catherine Denault de : Pierre
Denault et Catherine Lebert. S : 1877 St-Philippe, La Prairie
- VI Séraphin - M : 12 02 1827 St-Constant, La Prairie - à : Marguerite Dupuis de : Charles Dupuis et
Rose Rhéaume
- VI Séraphine - M : 08 10 1821 St-Constant, La Prairie - à : Joseph Vachereau de :
- VI Toussaint

V Paul Gagnés et Catherine Lacroix/Hubert

(Paul Gagné et Marie-Michelle Bro)

- VI Joseph - M : 09 01 1809 St-Joachim, Châteauguay - à : Angélique Pitre de : Ignace Pitre et
Angélique Hébert
- VI Paul - M : 09 05 1803 St-Joachim, Châteauguay - à : Josephite Caron de : Joseph Caron et Catherine
Rufiange; 2⁰M : 07 11 1825 St-Joachim, Châteauguay - à : Marie Roussel de : veuve de Joseph
Belinge
- VI Pierre - M : 17 06 1811 St-Joachim, Châteauguay - à : Marie Pitre de : Ignace Pitre et Angélique
Hébert

V Pierre Gagné et Marie-Hélène Boivin

(Pierre Gagné et Marie-Marthe Lepage)

- VI François-Noël - B : 11 11 1768 Ste-Marie, Beauce
- VI Ondoyer - N : 07 08 1767 Ste-Marie, Beauce
- VI Pierre

V Pierre Gagné et Marie-Louise Drapeau

(Pierre Gagné et Marie-Marthe Lepage)

- VI Augustin - B : 15 04 1771 N.D. Québec. S : 15 07 1771 N.D. Québec.
- VI Jean-Baptiste - B : vers 1722. M : 12 08 1794 Notre-Dame, Québec - à : Marguerite William/Bolkock de :
Guillaume Bolkock/William et Marguerite Bourget, S : 24 12 1814 N.D. Québec.
- VI Olivier - B : 09 05 1776 N.D. Québec. M : 09 10 1797 Notre-Dame, Québec - à : Marie-Anne
Venne/Vézina de : Philippe Vézina/Venne et Marie Latourenne

V Pierre Gagné et Angélique Berthelot

(Joseph-Marie Gagné et Marie-Josèphe Perrot)

- VI Bénoni
- VI Hippolite - M : 22 06 1826 Ste-Brigitte, Bonnaventure - à : Louise-Marguerite Laviolette de :
François Laviolette et Marie Gauthier
- VI Joseph - M : 07 01 1823 St-Joseph, Bonnaventure - à : Angélique Bujold de : Romain Bujold et
Vénérande Landry
- VI Josette
- VI Julie
- VI Lazare - M : 13 02 1828 St-Jean-Evangéliste, Bonnaventure - à : Rose Leblanc de : Mathurin
Leblanc et Rebecca Richard

- VI Marguerite - M : 12 04 1825 Bonaventure - à : Jacques-Pascal Quinn de : Jacques Quinn et Angèle Hoffman
- VI Marie - M : 22 04 1816 Bonaventure - à : Pierre-Félix Legouffe de : Aubin Legouffe et Madeleine-Barbe Dupuis
- VI Pierre
- VI Simon - M : 29 11 1826 Notre-Dame, Québec - à : Françoise Gagné de : Joseph Gagné et Josephthe Grenier Parisien
- VI Thérèse
- VI Ursule - M : 23 01 1810 Bonaventure - à : Aubin Legouffe de : Aubin Legouffe et Madeleine-Barbe Dupuis

V Pierre Gagné et Catherine Riel

(Pierre Ganié/Bellavance et Marie-Catherine Lonctain)

- VI Catherine - M : 07 10 1799 St-Constant, La Prairie, Ct : 07 10 1799 Henry - à : Constant-François Cardinal de : Pierre Cardinal et Catherine Riel

V Pierre Gagné et Geneviève Chatignan/Lacouture

(Pierre Gagné et Marie-Marthe Lepage)

- VI Joseph-Marie - B : 15 08 1789 N.D. Québec M : 22 11 1814 Notre-Dame, Québec - à : Marie-Françoise Prévost/Clavet de : Jean-Baptiste Prévost/Clavet et Marguerite Langlois. S : 22 06 1832 N.D. Québec
- VI Marguerite - B : 23 12 1794 N.D. Québec M : 09 07 1812 Notre-Dame, Québec - à : Jean-Baptiste Clavet de : Jean-Baptiste Clavet et Madeleine Langlois dit Treversy. S : 26 06 1865 St-Jean-Baptiste. Québec
- VI Marie-Geneviève - B : 30 09 1785 N.D. Québec. M : 25 11 1805 Notre-Dame, Québec - à : Georges Thavener/Tafner Miler de : Georges Thavener et Marguerite Jarnac. S : 25 01 1850 N.D. Québec
- VI Marie-Marguerite - B : 28 07 1792 N.D. Québec

V Pierre Gagné et Marguerite Turcotte

(Jean-Baptiste Gagnez et Marie-Dorothée Langlois)

- VI Catherine - M : 18 02 1833 Ste-Marie, Beauce - à : François Forgues de : André Forgues et Madeleine Fecteau
- VI Marie - M : 13 09 1831 Ste-Marie, Beauce - à : Joseph Racine de : Joseph-Marie Racine et Archange Binette. S : 24 08 1839 Hôtel-Dieu, Québec
- VI Marie Anne - M : 05 03 1832 Ste-Marie, Beauce - à : Joseph Gagnon de : Basile Gagnon et Agnès Paré
- VI Michel-Narcisse - M : 28 05 1851 Ste-Marguerite, Dorchester - à : Emilie Morisset de : François Morissette et Geneviève Poulin; 2⁰M : 23 04 1872 Ste-Marguerite, Dorchester - à : Marie Lagrange de : Jean-Baptiste Lagrange et Geneviève Landry

V Pierre Gagné et Marie-Félicité Pelletier

(Joseph-Prisque Gagné/Bellavance et Marie-Ursule Ouellet)

- VI Antoine - M : 25 11 1823 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Josephthe Hudon/Beaulieu de : Alexis Hudon/Beaulieu et Josephthe Castonguay
- VI Jean-Marie - M : 19 07 1819 Ste-Marguerite, l'Acadie, St-Jean - à : Marie Deslauriers de : Jean-Baptiste Deslauriers et Marie St-Germain
- VI Marie - M : 07 01 1818 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Louis-Marcel Caron de : Michel Caron et Marie-Thérèse Besse
- VI Pierre - M : 04 11 1806 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Geneviève Paquet de : Pierre Paquet et à Flore Langlois

V Pierre Gagné et Marie-Eléonore Leblanc

(Joseph Gagné et Marie-Louise Blais)

- VI André - M : 01 10 1838 St-François-du-Sud, Montmagny - à : Anastasie Kirouac/Biere de : Pierre Kirouack/Biere et Marie-Anne Joncas; 2⁰M : 25 06 1850 St-Roch, Québec - à : Caroline Vienno/Michaud de : Jacques Vienno/Michaud et Adélaïde Roussin
- VI Edouard - M : 15 11 1831 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Emérance Gaudreau de : Charles Gaudreau et Modeste St-Pierre. 2⁰M : 14 02 1771 St-Roch-des-Aulnais, L'Islet - à : Justine Caron ; de Augustin Caron et Céline Morin
- VI Émilie - M : 23 07 1855 St-Vallier, Bellechasse - à : Jean Bouillard St-Cyr de : Edwige Bouillard/St-Cyr et Soulange Roy

- VI Frédéric - M : 22 07 1845 St-Georges, Iberville - à : Domithille Belsile/Belle Isle de : Joseph Belle-Isle/Belisle et Madeleine Malboeuf
- VI Joseph-Marie - M : 22 09 1835 St-Georges, Iberville - à : Émerande Melancon de : Joseph Melancon et Marie-Angélique Letarte
- VI Louis - M : 22 11 1853 Berthier, Montmagny - à : Marie-Adéline-Delima Blais de : Michel Blais et Reine Corriveau
- VI Marie-Anne - M : 10 06 1834 St-Pierre-du-Sud, Montmagny - à : Antoine Bernier de : Charles Bernier et Ursule Bouchard. S : 18 07 1875
- VI Pierre - M : 15 07 1856 St-Raphaël, Bellechasse - à : Desanges Boutin de : Jacques Boutin et Marguerite Laverdière. S : 10 05 1885 St-Gilles, Beauce

V Pierre Gagné et Marie-Josephte Charbonneau

(Jacques Gagné/Bellavance et Marie-Anne Gagnon)

- VI François - B : 20 09 1800 St-Paul, Lavaltrie, M : 00 00 1815 St-Ambroise-de-Kildaire, Joliette - à : Marie-Louise Corbeil de : Hypolithe Corbeil et Marie-Thérèse Beaudoin; 2⁰M : 04 08 1828 Ste-Élisabeth, Joliette - à : Élisabeth Lavoie/Savoie de : Joseph Lavoie/Savoie et Marie-Louise Lirette; 3⁰M : 22 09 1846 St-Jacques, Montcalm - à : Anastasie Chevaudier/Lépine de : Jean-Baptiste Chevaudier/Lépine et Marie Brien

V Pierre Gagné et Thérèse Royer

(Joseph-Raphaël Gagnés et Marie-Josephte Martineau)

- VI Étienne - M : 26 09 1837 St-Simon, Bagot - à : Catherine Soulière de : Joseph Soulière et Catherine Menard
- VI Louis - M : 00 00 1844 - à : Adélaïde Boyer de : Eustache Boyer et Angélique Gosselin
- VI Pierre - M : 03 02 1835 Ste-Claire, Dorchester - à : Thérèse Martin de : Louis Martin et Marie Minville

V Pierre Gagné/Bellavance et Geneviève Gosselin

(Pierre Gagné/Bellavance et Geneviève Letourneau)

- VI Marie-Josette - M : 28 02 1791 St-Henri, Lévis, Ct : 31 05 1856 St-Henri, Lévis - à : Louis Gosselin de : Louis Gosselin et Madeline Beaudoin
- VI Marie-Madeleine - M : 06 11 1786 St-Henri, Lévis - à : Michel Morissette de : Nicolas Morissette et Catherine Blais
- VI Marie-Rosalie - M : 28 10 1790 St-Henri, Lévis - à : Germain Beaudoin de : Germain Beaudoin et Marie-Josephte Buteau ou Bureau

V Pierre Gagné/Bellavance et Marie-Madeleine Destroismaisons

(Pierre Gagné/Bellavance et Geneviève Letourneau)

- VI Jean-François - B : 29 10 1775 St-Henri, Lévis. M : 24 02 1800 St-Henri, Lauzon - à : Angélique Fontaine de : Louis Fontaine et Marguerite Lebrun S : 10 09 1801 St-Henri, Lévis.
- VI Joseph - M : 07 10 1799 St-Michel, Bellechasse - à : Marguerite Roy de : Michel Roy et Marguerite Joliette
- VI Louis - B : vers 1768 M : 07 10 1794 St-Henri, Lauzon, 01 10 1794 Miray - à : Marie-Louise Blanchet de Antoine Blanchet et Marie-Agathe Roy. S : 27 05 1848 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Angèle - B : 28 10 1781 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Anne - B : 13 07 1777 St-Henri, Lévis. S : 18 09 1779 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Josephte - B : vers 1770 M : 28 02 1791 St-Henri, Lévis, Ct : 12 04 1791 - à : Louis Gosselin de : Louis Gosselin et Madeleine Beaudoin S : 31 05 1856 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Madeleine - B : 12 05 1765 St-Henri, Lévis. M : 06 11 1786 St-Henri, Lévis, Ct : 05 11 1786 Miray - à : Michel Morisset de : Nicolas Morisset et Marie-Catherine Blais S : 17 04 1801 St-Henri, Lévis.
- VI Marie-Rosalie - M : 25 10 1790 St-Henri, Lévis, Ct : 09 10 1790 Dumas - à : Germain Beaudoin de : Germain Beaudoin et Marie-Josèphe Buteau. S : 21 06 1826 St-Henri, Lévis.
- VI Michel - BL : 22 06 1779 St-Henri, Lévis. M : 07 11 1803 St-Henri, Lévis - à : Marie-Louise Samson de : Louis Samson et Marie-Geneviève Longchamps
- VI Pierre - B : vers 1767 M : 10 01 1791 St-Henri, Lévis, Ct : 13 11 1790 Miray - à : Marie-Agathe Blanchet de : Antoine Blanchet et Marie-Agathe Roy; 2⁰M : 19 04 1841 St-Henri, Lévis - à : Marguerite Bilodeau de : Michel Bilodeau et Thérèse Isabelle S : 03 04 1843 St-Henri, Lévis.

V Pierre Gagné et Marie-Madeleine Bureau

(Jean-Baptiste Gagné et Agathe Crevier/Bellerive)

- VI Marie-Louise - B : vers 1784. M : 22 07 1805 Ancienne-Lorette - à Pierre Hamel de : Pierre Hamel et Geneviève Doyon. S : 04 10 1841 Ancienne-Lorette.

V Pierre Gagner et Marie-Madeleine Plante

(Jacques Gagné/Bellavance et Marie-Anne Gagnon)

- VI Jean-Baptiste - B : 09 10 1776 St-Jean, il d'Orléans. S : 03 06 1777 St-Jean, il d'Orléans.
 VI Marguerite - M : 30 07 1792 Ste-Élisabeth, Joliette - à : François Dalpé de : François Dalpé et Catherine Mousseau
 VI Marie-Josette - M : 03 02 1754 Repentigny - à : Augustin Brousson/Brousseau de : Joseph Brousson et Marie-Joseph Durel
 VI Marie-Reine - B : 10 09 1777 St-Jean, il d'Orléans. M : 13 02 1797 Ste-Famille, île d'Orléans. - à : Basile Lasalle dit Sanschagrin de : Basile Lasalle et Marie Gagnon
 VI Marie-Madeleine - B : 30 08 1766 St-Jean, il d'Orléans. M : 27 10 1788 Repentigny - à : Michel Beauchamps de : Michel Beauchamps et Marie-Charlotte Jeannette/Janot
 VI Pierre - B : 13 01 1770 St-Jean, île d'Orléans S : 05 03 1770 St-François, île d'Orléans.
 VI Pierre - B : 21 09 1771 St-Jean, île d'Orléans. M : 04 02 1799 Purification, L'Assomption - à : Charlotte Jeannot/Lachapelle de : Michel Jeannot/Lachapelle et Thérèse Roy

V Pierre Ganié et Cécile-Ursule Lauzon

(Pierre Gagné et Marie-Angélique Bouchard)

- VI Amable - M : 13 02 1792 Montréal - à : Jacques-Amable Lecuyer de : Amable Lecuyer et Marguerite Maurice
 VI Joseph-Marie
 VI Marie
 VI Pierre - M : 09 08 1785 Notre-Dame, Montréal - à : Marie-Anne Girouard de : Louis-Pascal Girouard et Marie-Anne Lemieux; 2^oM : 27 06 1791 Notre-Dame, Montréal, Ct : 26 06 1791 Delisle - à : Élisabeth Lepine de : Antoine Lépine et Marie-Joseph Lafontaine

V Pierre-Barnabé Gagné et Marie-Geneviève Duquet/Marchand

(Barnabé Gagné et Angélique Trudelle)

- VI Félicité - M : 07 01 1801 St-Thomas, Montmagny - à : Louis Couillard/Dupuis de : Louis-André Couillard/Dubuis et Élisabeth Bélanger

V Pierre-Barnabé Gagné et Marie-Marguerite Cloutier

(Barnabé Gagné et Angélique Trudelle)

- VI Anastasie - M : 07 06 1836 Ste-Marie, Beauce - à : Jean-Baptiste Loignon de : Augustin Loignon et Marie-Louise Dumont

V Pierre-Basile Ganey et Marie-Thérèse Morel/Deladurantaye

(Basile Gagné/Bellavance et Judith St-Laurent)

- VI Anicet - B : 17 04 1801 St-Ignace, Montmagny. M : 29 01 1822 St-Germain, Rimouski - à : Marguerite Ross de : Guillaume Ross et Marie-Josèphe Boucher S : 12 06 1754 Ste-Flavie
 VI Antoine - B : 15 06 1797 St-Ignace, Montmagny.
 VI François - B : 21 04 1799 St-Ignace, Montmagny. M : 12 02 1821 St-Germain, Rimouski - à : Marcelline Côté de : André Côté et Claire Ruest. S : 27 10 1780 Rimouski
 VI Joseph - B : 28 06 1798 St-Ignace, Montmagny.
 VI Marguerite - B : 28 06 1807 St-Ignace, Montmagny.
 VI Marie - M : 11 08 1812 St-Ignace, Montmagny - à : François Métivier de : Louis Metivier et Marie Lacombe
 VI Marie-Constance - B : 06 04 1803 St-Ignace, Montmagny.
 VI Marie-Rose - B : 22 04 1795 St-Ignace, Montmagny. M : 05 01 1813 St-Germain, Rimouski - à : Simeon Volant de : Jean-Baptiste Volant et Marie-Thérèse Desrosiers
 VI Marie-Séraphine - B : 18 11 1791 St-Ignace, Montmagny.
 VI Marie-Thérèse - B : 08 10 1793 St-Ignace, Montmagny. M : 16 02 1813 Rimouski - à : Guillaume Ross de : Guillaume Ross et Marie-Josèphe Boucher
 VI Pierre - B : 30 06 1805 St-Ignace, Montmagny. St-Germain, Rimouski - à : Hedwidge Gasse de : Isaac Gasse et Domithilde Lepage; 2^oM : 04 11 1861 Rimouski - à : Célestine Proux de : Pierre Proulx et Thérèse St-Laurent
 VI Thérèse - B : 04 03 1790 St-Ignace, Montmagny.

V Prisque Gagner et Marie-Agathe Jasmin/Cayer

(François Gangné et Marie-Françoise Metivier)

- VI François - M : 19 09 1826 Ste-Madeleine, Vaudreuil - à : Louise Brière de : Jacques Brière et Thérèse Guernon
- VI Louis - M : 10 02 1824 Ste-Madeleine, Rigaud, Vaudreuil - à : Véronique Guertin de : Pierre Guertin et Véronique Cochon
- VI Marguerite - M : 10 02 1800 St-Benoit, Deux-Mont Agnès - à : Pierre Brion de : Pierre Brion et Elisabeth Théoret

V Raphaël Gagné et Marguerite Baudin

(François-Raphaëls Guagné et Catherine Rocheleau)

- VI Marie-Marguerite - M : 21 11 1803 St-Philippe, La Prairie - à : Simon Guérin de : Jacques Guérin et Angélique Giroux

V Raphaël-Thibault Gagné et Constance Allard

(Jean-Baptiste Gagné et Marguerite-Apolline Simard/Lombrette)

- VI Michel - M : 24 08 1819 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Hélène Doré de : Étienne Doré et Joseph Simard

V Raphaël-Thibault Gagné et Joseph Duchesne

(Jean-Baptiste Gagné et Marguerite-Apolline Simard/Lombrette)

- VI Euphrosine - M : 01 09 1840 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Louis Bouchard de : Dominique Bouchard et Marguerite Larivée
- VI Magloire - M : 21 01 1840 St-Valentin, St-Jean - à : Marguerite Gagnon de : Étienne Gagnon et Salomé Gagnon
- VI Marie - M : 09 09 1823 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Damase Lavoie de : Jean-Baptiste Lavoie et Angélique Fortin
- VI Marie-Luce Lucie - M : 07 01 1846 St-Alexis Grande Baie, Chicoutimi - à : Georges Lessard Robinet de : veuf de Constance McNicool
- VI Narcisse - M : 19 08 1828 St-Hurbain, Charlevoix - à : Christine Côté de : Auguste Côté et Angélique Doré; 2^oM : 11 01 1848 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Marthe Dufour de : Joseph Dufour et Marie-Anne Guay

V René Gagné et Élisabeth Nicole

(René Gagné et Marie-Claire Bernier)

- VI Apolline - M : 18 11 1817 St-Ignace, Montmagny - à : Louis Dion de : Jean-Baptiste Dion et Françoise Lemieux
- VI Jacques - M : 02 06 1819 St-Thomas, Montmagny - à : Reine Fournier de : Jacques Fournier et Reine Morin
- VI Jean-Baptiste - M : 15 08 1820 St-Thomas, Montmagny - à : Marie-Luce Côté de : Louis Côté et Marie-Brigitte Godreau
- VI Joseph - M : 11 08 1818 St-Thomas, Montmagny - à : Marie Gaudreau de : Prosper Gaudreau et Madeleine Gagnon
- VI Marie-Élisabeth - M : 18 01 1814 St-Thomas, Montmagny - à : Louis-François Côté de : Louis Côté et Brigitte Rogée Godreau

V René-Marc Gagné et Charlotte Dupuy

(Pierre Gagnier et Marguerite Robidou)

- VI Marguerite - M : 24 11 178 St-Constant 20 10 1788 Lalanne - à : Jean-Baptiste Patenaude/ Patenotre de : Jean-Baptiste Patenaude Patenotre et Véronique-Monique Bisailon
- VI Marie-Charlotte - M : 15 02 1779 St-Philippe, La Prairie, Ct : 11 02 1779 Lalanne - à : Pierre Reaume de : Joseph Reaume et Élisabeth Tabaults
- VI Marie-Françoise - M : 19 02 1787 St-Philippe, La Prairie, Ct : 14 02 1787 Lalanne - à : Jacques Rober de : Pierre Robert et de Marie-Josèphe Patenotre
- VI René - M : 02 02 1789 St-Philippe, La Prairie, Ct : 29 01 1789 Lalanne - à : Félicité Dupuy de : Albert Dupuy et de feu Félicité Gibault

V Roger Gagné et Marie-Louise Blanchet

(Pierre Gagné/Bellavance et Marie-Madeleine Destroismaisons)

- VI Frémiot-Chantal - B : 13 03 1775 St-Thomas, Montmagny.
- VI Jean-Baptiste - B : 31 08 1781 St-Thomas, Montmagny. M : 12 08 1806 St-Thomas, Montmagny - à : Marie-Reine Martin de : Jean-Baptiste Martin et Reine Gaudreau. S : 24 11 1820 St-Joseph, Lévis
- VI Marie-Louise Rogé - B : 15 08 1778 St-Thomas, Montmagny. M : 30 04 1805 St-Thomas, Montmagny - à : Jean-Baptiste Bard de : Louis Bard et Marie Chrétien

V Vital Gagné et Marie-Louise Lepage

(Paul Gagné et Marie-Michelle Bro)

- VI Paul - M : 31 01 1803 St-Joachim, Châteauguay - à : Catherine Lefebvre de : Michel Lefebvre et Madeleine Durand

V Zacharie Gagné et Marie-Madeleine Dallaire

(Gabriel Gagné et Madeleine Duchesne)

- VI Antoinette - M : 17 11 1818 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Roger Boivin de : Damase Boivin et Madeleine Fortin
- VI Ignace - M : 09 08 1819 St-Ambroise, Montréal - à : Josephthe Beauregard/Jared de : Alexis Beauregard/Jared et Suzanne Fontaine/Bienvenue
- VI Madeleine - M : 18 04 1815 Baie St-Paul, Charlevoix - à : Amable Perron de : Amable Perron et Brigitte Tremblay

Annexe 3

Transcription de documents

Contrat de mariage Louis Gasnier et Marie Michel

Localisation : Archives nationales de l'Orne, France
11 06 1638 < - > {P. Régnard } {Fr}
Cote : 4E31/1-3, France

Du onziesmme jour de juin
mil six cent trente huit apres
midy

Furent presents en leurs personnes
Ce présent en Loyes Gasnier meusnier,
demeurant au moulin du Courteillon
paroisse de Saint Cosme Le Veret assiste
de Jehan Dubois son oncle et de Pierre
Gasnier, son frere deme^t en lad paroisse de St
fille de deffunct Pierre Michel et
Loise Gory vivant ses pere et mere
demeurant en lad paroisse de Saint Martin
du Viel Bellesme assiste et Conduite de
Rene Michel un frere et Pierre
Guene son beau frere demeurant en ladite paroisse de
Saint Martin aussi assiste de Julien
Guillochon son cousin germain d'autre part
Lesquelles partie vollontai^t ont
promis ce prendre l'un l'autre
par foi de loyal mariage si
sy Consent et accorde de s'epouser
en face dicelle au plus tot que f^e
ce pourra et que l'un l'autre en sera
requis en Contemplation duquel
Mariage led Gasnier a douee et doue
par ces pntes lad Michel sa future
epouse du douaire coustumier et
Ce dem' &c promettant &c
Obligéant &c renoncant et passe au bourg
d'Ige maison du jure prn' jehan petibon
Et Rene Carre cordonnier
~~Lesd tes~~ Lesd Michel temps avec led Gasnier
Guene et avec Carre et moy notaire
de ce Interpeller qui desd tesmoins
Icelluy Contractant et de ce
suivant Lordonnance
L.Gasnier {par.}

R.Michel {par.}
J. Guillochon
Regnard {par.}

**Marriage Contract of Louis Gasnier and Marie Michel.
Passed before notary Regnard 11 June 1638.**

« On the 11th day of June one thousand six hundred thirty-eight were present in their persons Loys Gasnier, miller, residing at the Courtoulin mill, parish of Saint-Côme-de-Vair, accompanied by Jean Dubois, his uncle and Pierre Gasnier, his brother residing in said parish, on one side. And Marye Michel, daughter of the deceased Pierre Michel and Loyse Gory, in life her father and mother residing in Saint-Martin-du-vieux-Bellême, accompanied and escorted by René Michel, her brother and Pierre Guene, her brother-in-law living in said parish of Saint-Martin, accompanied as well by Julien Guillochon, her first cousin,

page 2

both of whom promised to take one another faithfully in loyal marriage, if God and Our Holy Mother Church give their consent and accord, and to be married before this latter, as soon as doing so is possible or should one by the other be required.

In contemplation of which marriage said Gasnier has endowed and does endow by these presents said Michel with the customary dower; promising, etc.

Passed in the town of Igé, house of the Juryman; Jehan Petitbon and René Carré, cobbler, present. »

Signatories : L. Gasnier, R. Michel, J. Guillochon, Regnard.

**Rétrocession du moulin de Guémançais
situé dans la province du Perche, René Girard à Louis Gasnier**

Localisation : Archives nationales, du Igé, Maine, France
18 03 1639 < - > {Régnard} {Fr}
Cote : 4E 32 AD Orme, Alençon

Du vendredy dix huitiesme J^r
de mars lan mil six cent
trente neuf avant midy

Fut présent en sa personne Rene Girard
meusnier demeurant au moulin de Gue
mansais paroisse de notre Dame de Ver
pauis du Mayne submettant en lequel
tant en son nom que soy faisant et portant
fort de Mary Dallayne Cotynet sa femme
absente promettant Luy faire avoir pour
agreable le contenu en ces presentes
et ce toutes fois et qu'antes a peine en

Lequel vollontairement a quitte et remis
quitte et remet par cesd par ces pntes
par ente les mains de Loys Gasnier
le jeune meusnier demeurant en la par'
de Sainct martin du vieil Bellesme
ad ce présent et acceptant C'est de
asse avoir le reste du bail a temps et
que led girard avait encore a jouir
du moulin le gue mansais ~~Cept~~ qui
encore dure trois ans ou plus de
ce suivant le bail de retrocession
faict par led gasnier et son père
ode Girard dud moullin en contract
passe devant Jullien Gourdeau n^{re}
en la Cha^{nie} {chatellenie} de la perriere en dabte
Le _____ jour de
mil six cent trente _____ pr
par Led Gasnier jouir et dispose
dud moulin le reste dud bail tenir
ainsy que auparavant led contract et
den acquitter led Girard envers et
contre tous et faire en sorte quil
nen sera autrement recherche a la
charge que led Girard fournira d'acquis
_____ pour la jouissance dud moulin
des fermes quil aura paye jusque
au j^r et feste de Noël dernier passe
en outre promet led Girard fournir
d'un acquit de neuf livre quil aurait
paye depuis de Noël dernier ode fermier et
seigneur de Bonnetable et ce toute fois
et quante et depuis le J^r de Noël
prochain au vingt huitiesme mars
présent led Gasnier en donne la jouissance
ode Girard meunier jus^{au} vingt cinq
et demande mesme leguelle cy dessus
et promet led Gasnier aud Girard de
nourrire deux chevaux huit jour durant
de foing seullement et aussy sera tenu
_____ ode Girard
led Gasnier baillé enquet tant p^r luy
que pour son père de la jouissance dud
moullin et sera tenu led Gasnier payer
trente sols ts a la femme dud Girard
et ce en entrant en la jouissance dud
moulin en &c ren^t &c en promettant
Obligéant et Renon^t et ce passe au
Bourg d'Igé maison du Jure devant Rene
Michel demeure^t en lad paroisse St martin
et Cosmet Regnard d'Igé tesm^s led girard

a dit ne savoir signe de ce interpelle
Gloze pour la jouissance dud moulin ode
Girard et ce qui est vray

R. michel Ls Gasnier {par.}
C. Regnand {par.}

**Cession d'une ferme au lieu de Gouffard à Pierre Guene
par Louis Gasnier, Marie Michel et Louise Gory**

Localisation : Archives nationales Orme, Alençon, France
30 03 1639 < - > {Régnard } {Fr}
Cote : 3 Fi / 1547 divers

Du mercredy trentiesme
jour de mars lang mil
six cens trente neuf
après midy

Furent pnt en leurs personnes
Loye Gasnier meunier et Marie
Michel sa femme de luy duement
et sufisament autorisé et Loise
gas Gory f^{me} de deffunt Pierre
Michel demeurant lesd Gasnier
et sa femme en la paroisse de No^{re}
Dame de Ver et lad Gory en la par^{se}
de Saint Martin du viel Bellesme
Lesquels voulant entre chacun
deux dung seul et pour le tout
sans division ni disention
Renonc^t aux benefices de division et
ordre de droit de discussion ont vendu
quitte cedde transporte et delaisse
et encore de par ces pntes le vendeur
quittent Ceddent et transporte du jourhuy
_____ a ce pour transmuier et
peuvent en garantir a Pierre Guene
Laboureur dem^t en lad paroisse
de Saint Martin du Viel Belleme
Ad ce présent acquereur stipulle
et acceptant pour luy esd noms Cest
asse avoir une ferme de maison
Sen _____ de vingt et un fe_____t de champs
Situee au lieu de Gouffard paroisse
dud Saint Martin du viel Belleme
Joignant d'un bout led acquereur et ode
de sa ferme d'auttre bout estre a la
femet et domaine de Gouffard
avecq tout et tel droit de Cent et

domaine appartenant a lad maison idem
 d'un petit jardin cy size et situe
 aud lieu joignant d'un cote aux enfans
 Pierre Lorty d'au^{re} a Jullien Lory et
 dau^{re} part a led comet et domaine dud
 Lieu dud Gouffard idem une autre
 ferme de maison servant destable
 Située aud lieu joignant d'un bout
 et coste au Sieur de la p _____
 et autre de Jean Regnard et dautre
 coste a lad comet et domaine de
 Gouffard idem, dung lot de terre
 pour en plus grand p _____ e appelle Le
 g_____e du Cens d'un _____ lesd
 Joignant d'un coste a Rene
 Michel d'autre coste le
 Duqué de _____ a d'un bout
 advenant _____ de la qe _____ e
 En de l
 _____ S _____ cy dessus
 plus lesd vendeurs en accepter reserver
 Ni retenir et commun il appartien
 auxd vendeurs et aussi audit Gasnier et
 sa femme aucuns _____ lesd
 et _____ de la paroisse de Saint Martin
 du viel Bellesme ni aucune ferme et
 quitte p _____ led lieu de Gouffard
 est _____ lesd detenir et leur egard
 dud lot _____ en la qu
 de _____ lesd lot est _____ par
 Requis et interpelle ni aucun
 baille aux charges et debvoirs quil
 est tenu faire pour l'advenir franche et
 quitte du passe Ladpnte
 faite moyennant le prix et somme de
 Cent livres ts en
 sur laquelle somme lesd vendeurs
 sens sont tenus contents et leur propre
 de la somme de quatre vingts une
 Livres ts moyennant que led acquereur
 a promis et s'est oblige les acquitter
 de Icelle somme envers
 De _____ en laquelle
 lesd vendeurs luy sont redevables par
 deux obligation passe pardevant Gourdeau
 notaire en date du _____ paroisse
 de _____ mil six cents trente
 Lesquelles obligation
 Led acquereur s'est tenu retirer dud
 S _____ et quitte lesquels

demeurent entre les mains dud
 acquereur pour luy servir
 des acquise au moyen
 dicelle laquelle en demeurant
 en leur force et vertu et le
 surplus de lad somme qu'y sont
 dix-neuf livres ts que led
 acquereur a promis et s'est oblige
 payer a lad Gory et ce toutefois
 et quante et ce
 en de la ferme
 de presentement paye
 Promettant et obligeant et renoncant et
 passe au bourg d'Ige maison
 du jure présent Cosmet Regnard notaire
 et Bastien Rouche marchand demeurant
 au bour d'Ige témoins led Michel Gory
 et acquereur ont dit ne savoir signer
 de ce interpelle que ad de ft
 du cent p présent dans le
 temps de
 et requierd seulement qui est
 vray

L. Gasnier {par.}

B Rouche {par.}

C.Regnard {par.}

J. Regnard {par.}

Concession d'une terre située sur la côte de Beaupré par Olivier Le Tardif à Louis Gasnier

Localisation : Archives nationales du Québec

20 10 1650 < - > {sous seing privé} {Qc}

Cote : Archive Canada MSS1679 ; microfilm M-1621

J'ay Ollivier Le Tardif associe en la Compagnie de Beaupre pour Un Huit^e part tant en mon
 nom que Com' procureur g^{ral} et special de Messieurs Beruyer & Cheffault prepose pour la Conduite de lad^e
 Compagny par acte passé devant Morel & Le Vasseur no^{re} au chastelet de Paris le dix sept^e jour d'avril gbi^c
 quarente six Reconnois avoir Conceddé a tiltre de Cens et rentes Seigneurial payable par chascun an au Jour Et
 feste S^t Martin d'hyver a Louis Gaignet le nombre de Cinq arpents de terre en prez et Bois de bout sur le
 grand fleuve St Laurent & de dix perches de front pour chasquun arpent et de profondeur Jusques a Une
 lieue et demy tenant d'une part a Pierre Picard, d'aulture aux terres non Conceddées d'un bout sur Icelluy
 grand fleuve & d'autre bout aux terres non Conceddes moyennant quil c'est oblige de Sy establir dans la
 pn^{te} année y avoir feu et lieu ou aulture pour luy & de payer aud Jour St-Martin d'hyver pour chasquun
 arpent de terre sur led grand fleuve la som' de Vingt sols t' de rente Seigneurialle et douze
 ou Vingt sols pour chascun chapon au Choix et option de moy Le Tardif et a mes successeurs ou
 ayant Cause en lad^{te} quanlité en l'hostel Seigneurial dud Beaupré ou aulture lieu ou je seray demeurant
 dans lad^{te} Seigneurye les dicts Cens et rentes portant lots & ventes Saisines et amandes selon la
 Coustume de la Prevosté & Viconté de Paris quand le Cas y eschera ne pourra led Louis gaignet
 chasser ny pescher que sur la pn^{te} Concession sans le gré et Consentement de ses Voisins

fait a la charge de laisser entre des tenans de chasqu'un Costé Un Chemin de quinze pieds de large et de aultant le long dud fleuve pour servir de Chemin a la Navigation et en cas que led Le Tardif fasse Construire Un moullin led Gaignet Soblige d'y apporter Ses grains Moudre en Icelluy les prez le long dud fleuve Commun sinon qui les pourra faucher au préjudice de tous aultres devant la pnte Concession et pour Eviter a procets & Entretenir amitye entre ses tenans led Louis Gaignet Soblige de Clore Ses terres au fur et a mesure quy les desertera et a faulte de Ce faire ne pourra led Gaignet pretendre aucuns d'hommages ny Interests pour les délits et desgats que pourroient faire les bestiaux de ses Voisins pour Jouir de la pnte Concess'on luy ses hoysr et ayans Cause en toultre propriété En faire & disposer Com' bon luy semblera Car ainsy a esté accordé En foy de quoy Jay signé la presente Concession a quebecq le Vingt' jour d'octob' gbi^c Cinq^{te} Signé Le Tardif avec paraphe

Collatinné seur l'original En parchemin par moy Paul vachon
ntaire En la Seigneurie de Beaupré Et autres lieux, etc. Et
Iceluy original Rendu ce vingt cincyiesme jour de may
ml six cent soinxante huit
p. vachon {par.} notaire

Et a esté obmis en lapnte Copie l'article qui est escript Il
ma esté mis es mains Coppie des pntes pour l'exécution
de l'ordonnance de Monseigneur Talon faict ce
9^e avril 1666 Signé Becquet avec paraphe
p. vachon {par.} notaire

**Text of the Contract of a Deed of Property 5 arpents of frontage along the
St.Lawrence River by 4.5 miles deed Olivier Le Tardif vs Louis Gasnier**

Olivier Le Tardif associate in the Beaupre Company for a one eighth share. In my name
As was as special and general counsel to Messrs. Berruyer and Cheffault. Responsible for the
Operation of said company by an act passed before Morel and Vasseur, notaries in the district
of Paris, the seventeenth day of April, 1646, recognized to have deeded under manorial lease.
payable each year on the festival of St. Martin in winter, to Louis Gaignet, the number of five
frontage for each arpent and with a depth of up to four and one half miles. Situated between
land Belonging to Pierre Picard on one side and no deeded land on the other side along the
great river. The remaining land borders on no deeded property; provided that he is to establish
residence there himself, or for someone else. In the current year and to pay on the day of Saint
Martin in winter. for each arpent of land along the great river the sum of 20 sous in manorial
lease and 12 deniers In fees and tithes when the lease takes effect and for the said deed two
live capons or twenty sous for each capon at the choice and option of me. Le Tardif and of my
successors having the right to the said position in the manorial residence of said Beaupre or
other location where I appen to customs of the provost and viscounty of Paris, should
occasion arise. said Louis Gaigner may not hunt or fish on the present deed without the
consent of his neighbors there is to be a path 15 feet wide from one and of his holdings to the
other and along the great river to serve as a path for navigation. In case the said LeTardif
builds a mill, said Gaigner will be required to take his grain there to be milled. The common
meadows that are in front of his property may not be mowed to his profit. To avoid any
disputes and to maintain peace among his holdings, said Louis Gaigner is to gradually enclose
his lands as they are cleared: in case this is not doc. Said Gaigner may not derive any benefit

from the damages or offenses that his livestock may cause his neighbors. He and his rightful heirs are to use and dispose of this deeded property as they see fit.

Accorded in witness thereof. I have signed the present deed in Quebec the 20th day of October, 1650 signed LeTardif with initials

Attached to the original in parchment by me Paul Vachon
Notary in Beaupre Manor and in other areas. etc.
the original returned this 25th day of May
1668 {singe} P.Vachon. Notary

The reason for the copy made was omitted a copy was given to me for the execution of the ordinance of Monseigneur Talon. Made April 9. 1666 signed Bequet with initials {signe} P.Vachon. Notary

« This translation was done by David Heywood and provided by Rev. John F. Gagnier {#118} Allow to present it on this project by J.F. Gagnier. It appears on his website, which is the official English language website of the Gagne-Bellavance Association »

Annexe 4

Définition d'anciens mots français

<http://www.carnets-voyage.com/carnets-famille-annexes-dictionnaire.htm>

On rencontre souvent sous l'ancien régime des termes particuliers pour qualifier les personnes, les fonctions, ou les choses.

Acquêts {1611} Biens acquis par achat ou donation {et non par succession} pendant la durée de l'association conjugale.

Aggrave : Dernier monitoire qu'on publie après trois monitions et après l'aggrave. Avant que de fulminer l'excommunication sur un monitoire, on publie un aggrave et un réaggrave

Angélus : prière en latin, commençant par ce mot, récitée le matin, à midi et le soir. Par extension, sonnerie de cloche annonçant cette prière.

Aune : unité de mesure de longueur ancienne. Elle mesure toujours quatre pieds, soit deux tiers d'une toise. Trois aunes égalent quatre verges, soit douze pieds français.

Bahut : coffre au couvercle bombé

Banalités : Droit que le seigneur avait d'imposer l'usage à ses sujets, de son four, de son moulin, de son pressoir et autres objets lui appartenant et de percevoir une redevance sur cet usage

Beffroi : Ouvrage de charpente destiné à supporter et à permettre de faire mouvoir des cloches ; on associe le nom de beffroi aux tours renfermant les cloches.

Braie : Espèce de large pantalon, serré par le bas

Bogue : Chaussure basse de cuir épais

Censive : droit payé au propriétaire d'une terre.

Cens {1120} Emprunté au latin census dérivé de censere, évaluer le rôle et la fortune de chacun. Le mot français apparaît dans le sens féodal Redevance périodique {souvent annuelle} due à un seigneur. Le paysan reconnaît ainsi sa sujétion au seigneur. Le montant du cens demeure infime, mais hautement symbolique

Champart : droit seigneurial, prélevé en nature, proportionnelle à la récolte, oscillant entre 1/6 à 1/12.

Chaperon : Capuchon à longue pointe, porté par les hommes ou bande d'étoffe qui servait de coiffure aux femmes.

Chasuble : Vêtement ayant la forme d'un manteau sans manche.

Chrêmeau : petit bonnet très simple, ainsi appelé parce qu'il va être en contact avec le saint chrême

Chimère : monstre fabuleux, dont le corps participe traditionnellement de la chèvre, du lion et du dragon

Collationné {1345} A regarder dans le sens de comparer une copie avec l'original afin de s'assurer de sa conformité. En 1857 acceptations spéciales en imprimerie [vérification des épreuves par comparaison avec le manuscrit]

Clystère : Nom anciennement donné au lavement

Corvées : Services obligatoires rendus par les habitants au seigneur.

Couette : enveloppe de tissu garnie traditionnellement de duvet

Dame : Femme d'un Gentilhomme qui est distinguée du bourgeois & du peuple. Une fille qui épouse un noble, Marquis ou Comte devient Dame, elle est Dame damée, c'est à dire, à bon titre ; Dame à carreau, qui a droit de se faire porter un carreau de velours à l'église, & à qui on porte la robe. Par la suite, le terme était appliqué pour la femme d'un bourgeois ou riche marchand. Comme pour l'expression « Sieur », après le XVIII^e siècle, le terme est devenu une expression courante pour désigner simplement « Madame ».

Demoiselle ou Damoiselle : Terme équivalant au titre d'écuyer ou seigneur pour une femme, issue de famille noble, elle est aussi femme ou fille de gentilhomme, ce nom ne se donnait autrefois qu'aux filles des Princes & des Grands Seigneurs, des Barons & des Chevaliers, qui n'étaient pas mariées. Ce mot vient du Bas-Breton ou ancien Gaulois, où on disait Demesell. Puis l'usage en fut étendu aux femmes mariées de naissance bourgeoise et au XIX^e siècle aux jeunes filles d'une certaine condition. De nos jours, il est appliqué uniquement aux filles qui ne sont pas mariées.

Électuaires : Remède très-anciens de forme pâteuse constituée de poudres ou de pulpe végétale mélangées à du sirop ou du miel et administrée par voie orale

Enquérir : {1470} Enquérir est sorti d'usage comme verbe transitif au sens « d'interroger » juridique : témoin enquis.

Étoupe : partie grossière de la filasse de chanvre ou de lin.

Feu : Qualifie un personnage décédé depuis longtemps par opposition à "Défunt" qui indique un décès plus récent.

Feu : Correspond à une famille qui se chauffe auprès du « feu », dans les recensements anciens, on utilisait ce terme qui est devenu foyer par la suite.

Fief : À l'époque féodale il désigne en une tenure, une terre concédée à un vassal {le feudataire}, à la charge de la foi et hommage et, éventuellement, de quelques autres devoirs envers son seigneur. Cette pratique s'est développée au Moyen Âge à la suite de l'éclatement de l'Empire carolingien, et a ensuite présidé à l'établissement d'une aristocratie foncière.

Fulminée : S'emporter en faisant des menaces

Gabelle : Taxe sur le sel ayant existé en France au Moyen Âge et à l'époque moderne. C'était alors l'une des aides ou taxe indirecte.

Glèbe : Terre du domaine, auquel un serf était attaché, à l'époque féodale, en sorte qu'on le vendait avec le fonds.

Grange dîmeresse ou dîmère : Bâtiment qui avait pour fonction, de servir à entreposer la collecte de la dîme, impôt de l'ancien régime portant principalement sur les revenus agricoles collectés en faveur de l'Église catholique. Bien que cet impôt puisse être versé en argent, il était très souvent perçu en nature, un dixième de la récolte.

Grosse {1464}. Comme terme de droit, désigne l'expédition d'une obligation notariée, dont les caractères sont plus gros que ceux de la minute ; c'est alors un emprunt au sens

latin médiéval *grossa* qui désignait des expéditions d'actes du pape Innocent III {début XIII^e} rédigées en grosses lettres.

Hardes {1480} Régionalement désigne l'ensemble des biens personnels

Hauts-de-chausse : Il couvre le corps de la ceinture au genou, c'est une sorte de culotte bouffante à rubans. Le haut-de-chausse en se prolongeant donnera naissance à la culotte qui sera remplacée par le pantalon.

Hoirie {1318} D'hoir dérive après la disparition de hérité n.f. « héritage », Hoirie ne s'utilise plus que comme terme de droit, dans la locution juridique *avancement d'hoirie* et, en Suisse, au sens d'« ensemble des héritiers indivis ».

Hommé : Quantité qu'un homme peut labourer en un jour ; travail d'une journée.

Honorable ou honnête Homme : Bourgeois ou notable, quelques fois bailli d'une terre, le terme était simplement un adjectif qui stipulait que la personne était de « bonne naissance, honorable, convenable, considérable », l'expression est opposée à la noblesse, seulement utilisée par les marchands et artisans.

Immeubles {1400} Fonds de terres et bâtiments

Interpellé {1478} Sens de poser une question {droit pénal}

Jachère : État d'une terre labourable dont on abandonne la culture durant un an, pour laisser se reposer

Journalier : Une personne qui vend son travail à la journée.

Laboureur : Qui possède les outils et bêtes nécessaires au labour. Le mot dérive du latin *labor* signifiant travail. Au XVI^e siècle, labourer signifie « travailler », « bien travailler », avec art, ingéniosité. Il est un cultivateur, mais également un « propriétaire » ; il était plus ou moins riche, mais il laissait à ses enfants un « héritage de terres ».

Lieue : unité de distance correspondant à environ 4 kilomètres

Lods & Ventes : Droit féodal, redevance que le seigneur percevait sur la vente des héritages

Maie : meuble campagnard utilisé pour la conservation de la farine et, comme pétrin, pour la fabrication du pain.

Mainmortables : Qui est assujetti aux obligations de mainmorte. Personne placée au rang des choses, ne pouvait ni tester ni devenir héritier; il était de lui comme des animaux, dont les services et appartiennent au maître par droit d'accession

Maître ou Maître : Qui détient la maîtrise d'un art, ce terme signifiait que l'homme était notaire, avocat, ou artisan, etc., ceux qui pouvaient utiliser ce titre étaient ceux qui avaient reçu une reconnaissance de leur corporation à laquelle ils appartenaient. On pouvait être ainsi : maître chirurgien, maître charpentier, maître cordonnier, maître maçon, maître meunier, etc. Mais en général, le métier exercé était précisé dans le titre.

Maître-autel : autel principal d'une église

Manouvrier : Qui n'a que ses mains pour outil de travail {par opposition au laboureur}. Il n'est pas rare que les fils de laboureurs soient manouvriers, puis laboureurs à leur tour après la mort du père.

Merrain : Bois de chêne fendu en menues planches, dont on fait des panneaux, des douves de tonneaux et d'autres ouvrages

Moulin banal : le moulin de tous les censitaires ou sujets de la seigneurie

Mutation : droits que se réserve le seigneur sur les lods et ventes représentant de 1/12e ou 1/13e de la valeur de la vente et parfois incluant aussi un droit de rachat de terre lors d'une succession.

Noble Homme : Homme vivant noblement, mais non noble, les vrais nobles portant obligatoirement le titre d'écuyer ou chevalier.

Pain bénit : C'est un pain qu'on offre à l'église pour être bénit par le prêtre célébrant à la messe paroissiale du dimanche et qui se distribue ensuite aux fidèles pour être mangé avec dévotion... Au Canada, il fut introduit dès 1645. Le Journal des Jésuites en parle à plusieurs reprises.

Papiers terriers : registres contenant la description des biens fonciers dépendant d'un seigneur.

Pâtures : Lieu de pâturage des bestiaux.

Pétrin : Récipient où la pâte à pain est « pétrie », c'est-à-dire mélangée pour lui donner une structure homogène et élastique. Autrefois, le pétrissage était manuel ; le pétrin {la maie} était en bois et généralement équipée d'un couvercle.

Pourpoint : Vêtement ajusté d'homme, qui couvrait le corps du cou à la ceinture.

Prêtre Cénomane : les Cénomans, capitale : Vindunum {aujourd'hui Le Mans}

Prisée : Évaluation du prix d'une chose mise à l'enchère, ou qui doit figurer dans un partage.

Querimonie : Requête présentée au juge d'église, pour obtenir la permission d'obtenir d'adresser un monitoire c'est-à-dire des témoignages

Rhabilleur de meules : Il utilisait la mailloche pour rebattre les meules, la gisante comme la tournante, creuser de nouvelles stries qui pourront à nouveau attaquer le grain et donner de belles farines.

Saisine : Droit de saisine, le droit dû au seigneur pour la prise de possession d'un héritage qui relevait de lui.

Séculier : Prêtre ne faisant pas partie d'une congrégation ou d'un ordre religieux

Seigneur : Propriétaire d'un fief ou d'une terre, à laquelle sont attachés certains droits {lods, cens, ventes, champart, corvées, banalités, péages, chasse, etc.}. Un seigneur est souvent noble, mais pas nécessairement : certains roturiers ont acheté des seigneuries, ce fait était assez fréquent.

Serf : Homme ou femme attachés au domaine qu'ils cultivent moyennant redevance au seigneur qui en est le propriétaire. Dont la personne ou les biens sont assujettis à des droits contraires à la liberté naturelle ou à la propriété.

Sieur, sieur de : le mot Sieur devant le nom était un titre honorifique donné à un bourgeois, marchand aisé, ou rentier, sans avoir spécialement une origine noble. Sieur de... signifiait que l'on était seigneur {propriétaire} d'un lieu. Après le XVIIIe siècle, le terme sieur est devenu une expression courante pour désigner Monsieur...

Sol {1283} : Dans les anciens systèmes monétaires et jusqu'à l'Ancien Régime le mot, solt, puis sol et sou, désigne une pièce valant le douzième de la livre, soit douze deniers, d'abord en or, puis en argent et divers métaux.

Taille : Signifie dès les premiers textes « évaluation » puis « impôts ». Un impôt direct de l'Ancien Régime français, le plus populaire avec la gabelle. Il devient annuel et permanent

en 1439 à la fin de la guerre de Cent Ans. Tailles {1140} aussi taille de bois, soit enfin au sens figuré de répartition

Toise : mesure de longueur d'approximativement 2 mètres de longueur.

Tonsure : Partie rasée circulaire au sommet de la tête des ecclésiastiques

Toque : Coiffure sans bords, aux formes cylindriques.

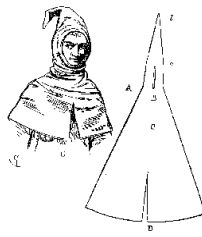
Transept : nef transversale qui coupe à angle droit la nef principale d'une église et qui lui donne ainsi la forme symbolique d'une croix latine



Bourse



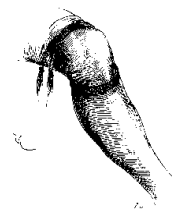
braie



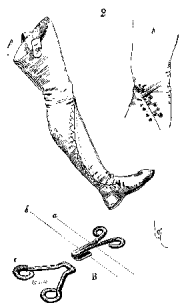
chaperon



chausse



jarretière



Heuse



brogue

BIBLIOGRAPHIE

ADCM : Archives départementales de la Charente-Maritime :
http://charente-maritime.fr/CG17/jcms/c_6659/les-archives {visionné 06-03-2015}

ADG : Archives départementales de la Gironde :
http://www.culture.gouv.fr/culture/nllefce/fr/rep_ress/ad_33081.htm

AD Ile-et-Vilaine : Archives départementales d'Ile-et-Vilaine : <http://archives.ille-et-vilaine.fr/>

ADPA : Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques :
http://www.cg64.fr/fr/missions.asp?id=CD532009&FK_mission=16

AM : Archives de la Marine, Lorient

AN : Archives nationales, Paris

ANC : Archives nationales du Canada : <http://www.collectionscanada.gc.ca/index-f.html>

ANMC : Archives nationales, Paris, minutier central des notaires

ANQ : Archives nationales du Québec; Pistard-Archives
http://jpadalbera.free.fr/montreal_web/archives_nationales/index.html
<http://iris.banq.qc.ca/iris.aspx>

APC : Archives publiques du Canada

ASQ : Archives du Séminaire de Québec

BAC : Bibliothèque et Archives Canada
<http://www.collectionscanada.gc.ca/lac-bac/recherche/arch>

BANQ : Bibliothèque Archives National du Québec.

BN : Bibliothèque nationale, Paris

CDD : Les Cahiers des Dix {revue}, édité Pierre-Georges Roy, 1935.

PRDH : Programme de Recherche en Démographie Historique :

RAPQ : Rapport de l'archiviste Province de Québec

RJ : Relations des Jésuites

RHAF : Revue d'histoire de l'Amérique française

SGQ : Société de généalogie de Québec

SGCF : Société généalogique Canadienne Française.

SHM : Service historique de la Marine à Cherbourg, à Rochefort.

BANQ Bibliothèque et archives nationales du Québec. Fichier Pistard
http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple

CA301 -Fonds Cour supérieur. District Judiciaires de Québec. Greffes d'arpenteurs {Québec}

CA601 - Fonds Cour supérieur. District judiciaire de Montréal. Greffes d'arpenteurs

CR301 - Fonds Cour supérieur. District judiciaire de Québec. Insinuations

CC301 - Fonds Cour supérieur. District judiciaire de Québec. Tutelles et Curatelles

E1 - Fonds Intendants

E2 - Fonds Grands Voyers

E21 - Fonds Ministère des Terres et Forêts
 P244 - Fonds Famille Tardieu de La Naudière
 P436 - Fonds Famille Pouliot
 P1000 - Collection Centre d'archives de Québec
 TL1- Fonds Prévôté de Québec
 TL3 - Fonds Juridiction royale des Trois-Rivières
 TL4 - Fonds Juridiction royale de Montréal
 TL5 - Collection Pièces judiciaires et notariales
 TL9 - Fonds Conseil militaire de Québec
 TL24 - Fonds Cour des plaidoyers communs du district de Québec
 TP1 - Fonds Conseil souverain
 TP2 - Fonds Amirauté de Québec
 TP5 - Fonds Cour des plaidoyers communs
 P244 - Fonds Famille Tardieu de La Naudière
 P436 - Fonds Famille Pouliot
 TL24 - Fonds Cour des plaidoyers communs du district de Québec

Archiv-Histo, Parchemin : Banque de données notariales, 1626-1784, éd. Montréal : Société de recherche historique archiv-histo, 2004. cédérom

Archiv-Histo. Registre journalier des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec {1689-1760}, Société de Recherche historique Archi-Histo, Montréal 2005, cédérom

Archiv-Histo. Chronica 1 : Jugements et délibérations du Conseil souverain {1663-1716}. Texte intégral. Montréal. 1995. cédérom

Archiv-Histo. Chronica 2 : Pierre - Georges Roy, Jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France {1717-1760}; Insinuations de la prévôté de Québec {1640-1760}; Insinuations du Régime militaire de Québec {1760-1764}; Insinuations du Conseil souverain de la Nouvelle-France {1640-1760}; Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, etc., etc., et conservées aux archives judiciaires de Québec. Montréal, 1996. Cédérom

Archiv - Histo. Chronica 3 : Pierre - Georges Roy, Inventaire des procès-verbaux des grands voyers, 1667-1855; Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France, 1665-1760; Ordonnances, commissions, etc., etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1705; Collection de manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France. Montréal, 1999, cédérom

Archiv - Histo. Chronica 4 : Pierre - Georges Roy, Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la province de Québec; Inventaire de pièces sur la côte de Labrador conservées aux Archives de la province de Québec; Papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales, 1667-1668. Montréal, 1998. Cédérom

1 Voyages de Champlain, édition Charles-Honoré Laverdière {1872} page 1109 et suivantes

Anecdotes et archives de la Sarthe
<http://j.marchal.pagesperso-orange.fr/anecdotes/petitehist.html>

Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, Dîme et produits net agricole {XVe-XVIIIe siècle} [article] par Emmanuel Le Roy Ladurie, 1969 Volume 24 Numéro 3 pp. 826-832
http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1969_num_24_3_422104

ANTOINE, Annie, Terre et paysans en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, Collection document Historique, Université Rennes 2, éd. Orphrys, 1998, 177 pages
<https://books.google.ca/books?id=FjD4fJzajAC&pg=PA47&lpg=PA47&dq=cultiver+la+terre+au+XVII+si%C3%A8cles&source=bl&ots=Tqfl6a99ss&sig=MR9eqVj-rLkFrOogNGxYAWS8Rvo&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwji9aaPIlrMAhVmg4MKHWnRAZQQ6AEIHjAA#v=onepage&q=cultiver%20la%20terre%20au%20XVII%20si%C3%A8cles&f=false>

Archives de l'Abbaye Saint-Arnvald de Noirlac, Mere de l'ordre Cistercien.
<http://cistercien.forumactif.com/t4677-livrela-theorie-des-humeurs-hippocrate>

Archives départementales de Maine-et-Loire. : Le XVIIe siècle Les Filles de la Charité s'installent à l'hôpital d'Angers ;
<http://www.archives49.fr/histoire-de-lanjou/il-etait-une-fois-lanjou/xviie-siecle/>

Archives départementales de la province de l'Orne en France

Archives départementales du Bas-Rhin, les cotes A 1 et C 136
<http://archives.bas-rhin.fr/eCommunityDocuments/996A4DC5-7B41-4352-A704-F3DF616B220D/484/Fiche%20sur%20les%20d%C3%A9clarations%20de%20grossesse.pdf>

Archives du bureau d'enregistrement de la ville de Montréal

Archives du Ministère des Affaires culturelles du Québec section Vieux-Montréal

Archives du Ministère des Terres et Forêts du Québec

Archives du Séminaire de Saint-Sulpice, Montréal {concession de l'île de Montréal}

Archives historiques des Jésuites {concession de la seigneurie de La Prairie}

Archives historiques du Séminaire de Québec

Archives Hôtel-Dieu de Québec, Archives, Correspondence

Archives judiciaires de Montréal.

Archives nationales du Canada {Série E. Notaires, instrument de recherche no 457}

Archives nationales du Québec à Montréal

Archives nationales du Québec; rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1921-22. 452 p. « Les notaires au Canada sous le Régime Français ». pp.1-58.

Archives nationales du Québec; Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1925-1926, éd. Québec, imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1926-1937 éd. Québec, imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1926-1937

Archives nationales du Québec; Rapport de l'archiviste de la province de Québec, Registre des recettes et dépenses de l'église Sainte-Anne du Petit-Cap{1659-1700}, 1967, T. 45 Roch Lefebvre, Imprimeur de la Reine, 1968, 260 pages

Archives nationales du Québec; Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1939-1940:1-154 « Recensement de Québec en 1744 »

Archives nationales du Québec; Rapports des Archives nationales du Québec, 1920-1975 [ressource électronique] / Ministère de la Culture et des Communications éd. Québec : Publications du Québec : Archives nationales du Québec ; Laval : Productions Holovision [1998]

Archives paroissiales de La Nativité de La Prairie {cahier des comptes de la fabrique de 1687 - 1725}

Archives paroissiales de Notre-Dame de Montréal {cahier des comptes de la fabrique en 1685}
Boîte 1 chemise 22

Arrêt et règlement du Conseil supérieur de Québec, et Ordonnances et Jugements des Intendants du Canada, éd : de la presse a vapeur de E.R. Fréchette, Québec, 1855.pp.650

Archéotec Inc. Patrimoine archéologique des moulins du Québec, Étude produite pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2008
https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/patrimoine/archeologie/Etude_sMoulin.pdf

Artefactuel, Coop de travail, Le moulin des jésuites/goulet et la manufacture d'allumettes. Étude de potentiel, archéologique, 2012. Ville de Québec, page 101

Article d'Érudit, A la découverte d'un droit fiscal « interstatat » canadien. 2e partie, J. A. H. Canonne et Pierre Beaudoin, Les Cahiers de droit, vol. 7, n° 1, 1965, p. 58-70.
<https://www.erudit.org/revue/cd/1965/v7/n1/1004213ar.pdf>

Article, Au gré du vent, au fil de l'eau, à la force du sang ; Les moulins, des garrigues de Lussan à l'Uzège, en passant par les Gorges du Gardon jusqu'à la Vallée du Rhône
http://www.gorgesdugardon.fr/download/expo_au_gre_du_vent.pdf

Article, glogspot. Les pages et dérapages de Pierre Volut, Gilbert Barbier, Publié par Pierre Volut, 21 avril 2011 {avec l'aide de Louise Trudeau}. Cf. [grandquebec.com/la fraternité de Ville Marie](http://grandquebec.com/la_fraternite_de_Ville_Marie)
<http://pagesetderapages.blogspot.ca/2011/06/gilbert-barbier-dit-le-minime-ne-decize.html>

Article, La grande ferme, Armand Therrien, La Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans.
<http://sphcb.com/index.html>

Article, La population du Canada aux recensements de 1666 et 1667, Hubert Charbonneau, Jacques Légaré, revue Population Année 1967 Volume 22 Numéro 6 pp. 1031-1054

http://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1967_num_22_6_11236

Article, *Heraldic Science Héraldique, Les origines du castor et de la feuille d'érable comme emblèmes canadiens*, Auguste Vachon, héraut Outaouais émérite, publié initialement dans *L'Héraldique au Canada*, vol. 45, no 3-4 {2011}, p. 50-69.

<http://heraldicscienceheraldique.com/les-origines-du-castor-et-de-la-feuille-drsquoecacuterable-comme-emblegravemes-canadiens.html>

Association « Patrimoine du Vairais »

<http://www.patrimoineduvairais.fr/>

Association « Patrimoine du Vairais » : Plaquette de l'église Saint-Côme et Saint-Damien

<http://www.patrimoineduvairais.fr/sitemap/>

Association des Aînés Ruraux du canton de Mamers; Soleil d'automne du Vairais, Club de Saint Cosme en Vairais

Association des familles Gagné-Bellavance d'Amérique, Bulletin no 10, octobre 1994.

Association Racines et Rameaux français d'Acadie.

<http://www.rrfa.fr/>

AUGER, Rolland-J. *La grande Recrue de 1653*, Publications de la Société généalogique canadienne-française, Montréal, 1955, 205 pages

Augustine de la Miséricorde de Jésus

<http://www.augustines.org/origines.php>

BANQ, *Registres du Conseil souverain de Québec*, TP1, S28, P2539

ARBAUD, Philippe. *Le choc des patois en Nouvelle-France*, Sillery {Québec}, Presses de l'Université Laval du Québec, 1984, 204 p.

BEAUDET, Louis. *Recensement de la ville de Québec pour 1716*, avec la bienveillante permission de l'abbé J. Auclair, curé de la Basilique Notre-Dame de Québec, Québec éd. Imprimerie générale A. Côté et Cie, 1887.66p.

BEAUDOIN, C.N.D. Marie-Louise. *Les premières et les Filles du Roi à Ville-Marie*, éd. Montréal, Maison Saint-Gabriel, 1996, 71 pages

BEDARD, Marc-André. *Les protestants en Nouvelle-France*, dans *Cahiers d'histoire*, no 31, Société historique de Québec, 1978, 141 p.

BELANGER, Raymond. *François Bellenger, seigneur de l'Islet-de-Bonsecours*, 2010, Presse de l'Université de Laval {Les}

BERRY, M. *Étude, et recherches historiques sur les monnaies de France*. Paris, Chez Dumoulin, 1822, Tome I, 713 pages.

Bibliothèque et Archives Canada ; [ressource électronique] Recherche de fonds d'archives

Bibliothèque et Archives Canada ; L'argent indien, le castor, mars 2004
<http://numicanada.com/pièces-de-monnaie-articles.php?article=l%27argent-indien,-le-castor&id=163>

Bibliothèque et Archives Canada, Musée de la monnaie de la Banque du Canada,
<http://numicanada.com/pièces-de-monnaie-articles.php?article=&id=155>
<http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2010/07/1600-17701.pdf>

Bibliothèque national du Québec. Banque : Albums E.-Z. Massicotte
<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2084230>

BILODEAU, R. Liberté économique et politique, p. 50; Guy Frégault, La guerre de la Conquête, Montréal, Fides, 1955, p. 36, 51, 52, 362, 363; C. Nish, Les bourgeois-gentilshommes..., p. 156.

BOISSONNEAU M. l'abbé. Dictionnaire alphabético-méthodique des cérémonies et des rites sacrés. éd. aux ateliers catholiques du petit-Montrouge, Paris, 1848, 1312 pages

BOSHER, John-Francis. Négociants et navires de commerce avec le Canada de 1660 à 1760, Ottawa, Lieux historiques nationaux, 1992, 263 pages

BOUCHARD, Léonard. Le Cap-Tourmente et la chasse aux oies blanches, éd. Fides. , Montréal, 1976, 159 pages

BOUCHER, Ghislaine rjm. Sillery 1637-1987, Terre mariale et missionnaire. - Sillery, 1600 rue Persico, 1987

BOUGAINVILLE. Journal de navigation, dans *RAPQ*, 1923-1924, p. 378-387.

BOULET, Viateur. Transporteurs de nos ancêtres {Les} : 1608-1760 : éd. Viateur Boulet, Laval 1998, 104 pages

BOURDIER Sylvie et Nathalie HANICOT. Essai sur la religiosité d'une communauté basque aux XVIII^e et XIX^e siècles [hanicot@free.fr] Profesora {Maître de Conférences} Universidad Nancy 2 Doctorado en Etudes Romanos. Universidad de la Sorbona {París IV}

BOURGEOYS, Marguerite. Les écrits de Mère Bourgeoys. Autobiographie et testament spirituel, Montréal, Congrégation de Notre-Dame, 1964, 82 pages

BOYER, Raymond. Les crimes et les châtements au Canada Français du XVII^e au XX^e siècle, 318 pages.

BREARD, Paul. *La Famille de Pierre Berthelot*, 1901
<http://www.bmlisieux.com/normandie/breard03.htm>

BRONZE, Jean-Yves. Les morts de la guerre de Sept Ans au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec, Bulletin Mémoires vives, Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, no 20, mars 2007

BUFFIER, Claude; Grammaire françoise, sur un plan nouveau, avec un traité de la prononciation des e, & un abrégé des règles de la poésie françoise, Paris, M. Bordelet, 1754

Bulletin de l'association des familles Gagné-Bellavance en Amérique 1951 - 1971.

Bulletin de la société généalogie de Québec, Ste-Foy, Québec. P.59 à 61

Bulletin de la société de Généalogie de Québec, L'Ancêtre, vol. 30 et 31, 2004 p.316

Bulletin et Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente : « Un paquet de vieilles lettres » Année 1907-08

Bulletin des agriculteurs, On savait prévoir le temps bien avant les météorologistes, Monique Brunelle-Ferland, décembre 1961

Bulletin des Recherches historiques vol 27 1921, Lévis, 778 pages

CABIBBE, J. A. H. et Pierre BEAUFOIN. À la découverte d'un droit fiscal « interstatat » canadien, Les Cahiers de droit, vol. 7, n° 1, 1965, p. 58-70. URI

CAMPEAU Charles Vianney. Navires venues en Nouvelle-France, Gens de mer et passagers des origines à 1699, Dernière mise à jour : 6 mai 2012
<http://naviresnouvellefrance.net/>

CAMPEAU, Lucien. Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France {1633-1663}, Montréal, Éditions Bellarmin, 1974, 174 pages. {Cahiers d'histoire des Jésuites; 2}

Canada-Québec; Synthèse historique : Édition du Renouveau pédagogique, Montréal, 1970, 619 pages, équipe du Boréal Express dirigée par Vaugois, Denis et Lacoursière, Jacques.

CAMBRAY, Alfred, Robert Giffard, premier Seigneur de Beauport et les origines de la Nouvelle-France, vol. 1, Cap de la Madeleine, 1932, 372 pages.

CANONNE J.A.H. et Pierre BEAUDOIN. À la découverte d'un droit fiscal « interstatat » canadien. Les Cahiers de droit, vol. 7, n° 1, 1965, p. 58-70
<http://erudit.info/revue/cd/1965/v7/n1/1004213ar.pdf>

Carnet de famille ; Metrologie historique
<http://www.carnets-voyage.com/carnets-famille-index.htm>

CARPIN, Gervais. Le réseau Canada, Sillery, Septentrion, 2001, 552 pages

CARPIN, Gervais. Le réseau du Canada; Étude du monde migratoire de la France vers la Nouvelle France {1628-1662} vol.1, Thèse présenté à la Faculté des études supérieures de L'Université Laval, août 1999, 591 pages
http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk1/tape9/PQDD_0020/NQ47560.pdf

CARTIER, Jacques. Bref récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI, Librairie Tross, 1863, p. 8

CARTIER, Jacques. Voyage de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542, Anthropos, 1843, p. 29

CAUVIN, Thomas. Documents relatifs à l'Histoire des corporations d'arts et métiers du diocèse du Mans, publié par l'abbé Locht. éd. Monnoyer, Mans, 1860, 504 pages

Centre d'initiation au Patrimoine, La Grande Ferme
<http://www.lagrandeferme.qc.ca/historique/>

CHARBONNEAU Hubert et Jacques LEGARE. Répertoire des Actes de baptême, mariage, sépulture et recensements du Québec ancien, Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 1980-1990, vol. 6 et 47

CHARBONNEAU, Hubert. Naissance d'une population, Les Français établis au Canada au XVIIe siècle, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, 256 pages

CHARLEVOIX de, Pierre-François-Xavier, Journal d'un voyage fait par ordre du roi, dans l'Amérique septentrionale, Tome 3, Paris, éd : Rolin et fils, quai des Augustins, 1744, 543 pages
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1094968.r=.langFR>

CHIFLET, Laurent. Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise, Bruxelles, Lambert Marchant, 1680

CHIRON, Hubert. Histoire de la Boulangerie,
<http://www.cannelle.com/CULTURE/histoireboul/histoire2.shtml> et <http://www.inbp.com/>

CLEIRAC, Estienne. Explication des termes de marine employez par les édits, ordonnances et réglemens de l'amirauté, dans Les Us et Coutumes de la mer... Rouen, Jean Lucas, 1671.

CLERMONT, Norman. Claude Chapdelaine et Jacques Guimont, L'occupation historique et préhistorique de Place-Royale, Québec, Publications du Québec, 1992.

Clochers de France ; Un des thèmes du site « Regardez et voyez »
http://clochers.org/Fichiers_HTML/Accueil/Generaux/accueil_clochers.htm

COLLIN Johanne et al. Histoire de la pharmacie au Québec, Montréal, Musée de la pharmacie du Québec, éd. Sabex {Firme}, Rougier Inc. 1994, 333 pages

Complément des Ordonnances et Jugements des Gouverneurs et Intendants du Canada, précédé des Commission des dits Gouverneurs et Intendants, Québec, de la presse à vapeur de E.R. Fréchette, 1856, 776 pages
https://books.google.ca/books?id=JFQDAAAAQAAJ&pg=PA424&lpg=PA424&dq=Ayant+%C3%A9t%C3%A9+inform%C3%A9+que+les+hommes+et+les+femmes+qui+tiennent+le+march%C3%A9&source=bl&ots=ijRm_zLcOh&sig=o4WXyh1W23T4aInmNKnaJzkjyyI&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjg7smQv7LMAhXLk4MKHYroBWsq6AEIKTAD#v=onepage&q=Ayant%20%C3%A9t%C3%A9+inform%C3%A9+que%20les%20hommes%20et%20les%20femmes%20qui%20tiennent%20le%20march%C3%A9&f=false

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie, Sous la direction de Pierre Georgeault, et Michel Plourde, éd. Fides, Québec, 2008, 681 pages.

COSTAIN, Thomas. B. Blanc et or : le Régime français au Canada : Doubleday Canada Limited, Toronto, 1959, 417 pages

COTE, Renée. Place-Royale : quatre siècles d'histoire, Québec, Musée de la civilisation; Montréal, Fides, 2000.

COTE, Robert. Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français synthèse, Québec, éd. les publications du Québec, 1992, 248 pages

DARGENT, Joseph. Relation d'un voyage de Paris à Montréal en Canada en 1737, dans RAPQ, 1947-1948, p. 10-17.

DAUZAT, Albert, Les noms de famille de France, éd. Payot, imprimé par R. Bussière, Paris, 1945. 454 pages

DEBIEN, Gabriel. Liste des engagés pour le Canada au XVIIe siècle {1634-1715} Revue d'histoire de l'Amérique française, Volume 6, numéro 3, décembre 1952, p. 374-407
<http://docplayer.fr/1951341-Article-liste-des-engages-pour-le-canada-au-xviiie-siecle-1634-1715-g-debien.html>

DELESTANG, L.C.N. sous-préfet, Chorographie du IVe arrondissement communal du département de l'Orne, ou du district de la sous-préfecture de Mortagne. Imprimerie de Marre, fils, 1803, 160 pages

DEMANGEON, Albert. L'habitation rurale, chap. 8 de France économique et humaine, in Géographie Universelle {publiée sous la direction de P. Vidal de la Blache et L. Gallois}, t. 6, La France {Paris : Armand Colin} 1946

Département de la Sarthe, Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, archives civiles, séries A à E et supplément, tome premier, Le Mans, éd : Monnoyer 1870, 570
pages <https://books.google.ca/books?id=fg8jAQAAMAAJ&pg=PA242&dq=inventaire+sommaire+des+archives+d%C3%A9partementales+ant%C3%A9rieures+%C3%A0+1790+saint-cosme+cloches&hl=fr&sa=X&ei=P0ugUPScCcqu0AHd6YCICQ#v=onepage&q&f=false>

DEROME, Robert. en Collaboration : La pratique du luth en Nouvelle-France par Paul Chomedey de Maisonneuve {1612-1676} premier gouverneur de Montréal
<http://www.er.uqam.ca/nobel/r14310/Luth/PCdM.html>

DESCHENES, Gilles. Quand le vent faisait tourner les moulins, éd, Septentrion, 2009, Québec, 314 pages

DICKINSON, John Alexander. Justice et justiciables : la procédure civile à la Prévôté de Québec, 1667-1759, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, 289 p. {Collection Cahiers d'histoire de l'Université Laval, no 26}.

Dictionnaire biographique du Canada
<http://www.biographi.ca/FR/>

Dictionnaire Biographique, Négociants et navires du commerce avec le Canada de 1660 à 1760 : Lieux historiques nationaux, Service des Parcs, Environnement Canada, Ottawa, 1992, 268 pages

<http://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&collapsing=disabled&query=%28gallica%20all%20%22dictionnaire%20de%20la%20noblesse%20tome%208%22%29%20and%20dc.relation%20all%20%22cb34209079q%22>

Dictionnaire de la noblesse : contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France. Tome 8 / par de La Chenaye-Desbois et Badier - 1863-1876

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5424931d/f391.item.zoom>

Dictionnaire des noms de famille de France et d'ailleurs

<http://www.jeantosti.com/indexnoms.htm>

Dictionnaire des sciences médicale, éd. Panckoucke tome 15, Paris, 1816

<https://books.google.ca/books?id=wh3zd5-HuREC&pg=PA382&lpg=PA382&dq=fi%C3%A8vre+lente+d%C3%A9finition&source=bl&ots=zkvKtqBn1V&sig=LLGerwyIPG1WiDnzDi1JuRdkL60&hl=fr&sa=X&ei=pKQSU8r0CoqpyAGHh4GgCQ#v=onepage&q=fi%C3%A8vre%20lente%20d%C3%A9finition&f=false>

Dictionnaire électronique Wikipédia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Accueil_principal

Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies. 3, E-K / publié sous la direction de Paul Joanne, Hachette {Paris} 1890-1905 Contribution : Joanne, Adolphe {1813-1881}. Directeur de publication

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k73390r.r=Agence+Rol.langFR>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k733913/>

Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne et de la Nouvelle-France., Paris, Tome 2, Paris, 1726

DIONNE, N.E. La Nouvelle-France de Cartier à Champlain 1540-1603, Typographie C. Darveau, Québec, 1891, 395 pages

Direction du foyer Canadien, Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec, éd. Debaras, Québec, 1863, 100 pages

DOLLIER de Cason, François. Histoire du Montréal, collection Document d'histoire, dirigé par Marcel Trudel, Ed Hurtubise, HMHL Ltd. La salle, 1992, 342 pages

DOUTRE Gonzalve et Edmond LAREAU. Le droit civil Canadien; Histoire générale du droit Canadien 1492-1721, Tome 1, éd. Alphonse Doutre et Cie. Montréal, 1872, 7484 pages

<https://books.google.ca/books?id=OhgpAAAAYAAJ>

DRAPEAU, Stanislas. La question du tombeau de Champlain, Ottawa, 1880, 21 pages

DUBE, Jean-Claude. Les Intendants de la Nouvelle-France, Montréal, Éditions Fides, 1984, xxx, 327 p. {Collection Fleur de lys}.

DUCHESNE, Louis {2006}. Les noms de famille au Québec : aspects statistiques et distribution spatiale, Institut de la statistique du Québec, 169 pages
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/caracteristiques/noms-famille-analyse.pdf>

DUMAS, Silvio. Les filles du roi en Nouvelle-France, Québec, La Société historique de Québec, 1972, 382 pages

DURET, Jean. Commentaires aux coutumes du Duché de Bourbonnois. Rapportées aux mœurs, avec privilège du roi.1583 .484 pages
https://books.google.ca/books?id=fjwQVVphzNAC&pg=PR515&lpg=PR515&dq=Duret,+Jean.+Commentaires+aux+coutumes+du+Duche&source=bl&ots=TQ47cSRqJV&sig=UuncRSFMa6lk9fQbUP2bMCVebDU&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwirkrTSr_rLAhVig4MKHcKT Af4Q6AEIJDAC#v=onepage&q=Duret%2C%20Jean.%20Commentaires%20aux%20coutumes%20du%20Duche&f=false

Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi, concernant le Canada, éd. De la Presse à Vapeur de E.R. Fréchette, Québec, 1854, 648 pages.

Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil des intendants et arrêts, portant règlements du conseil supérieur de Québec, Volume 2, Québec, 1806, 406 pages
<https://books.google.ca/books?id=aJNRAAAAYAAJ&pg=PA110&lpg=PA110&dq=la+corde+de+bois+bigot+1748&source=bl&ots=IopnTSXIve&sig=8ZCniUXRTOeAe9FfpnhkQuVIG TI&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwitw9eHua3MAhXCbT4KHRgHCLoQ6AEIGzAA#v=onepage&q=la%20corde%20de%20bois%20bigot%201748&f=false>

Édits et Ordonnances Royaux. Québec, 3 vol. Ouvrage aux ANQ-Chicoutimi

Édits, Ordonnances Royaux, déclaration et arrêt du Conseil d'État du Roi concernant le Canada {1627-1756}, Québec, éd. de la Presse à vapeur de E.R. Fréchette, 1854 Vol. I, 648 pages

Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada, Québec, E.-R. Fréchette, 1854, vol. 1, p. 64-65.
<http://www.axl.cef.aval.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-edit-1666.htm>

Édits, Ordonnances Royaux, déclarations et arrêts du Conseil supérieur de Québec 1676, volume 2, Québec, 1806 imprimeur D.E. Desbarats

En collaboration. Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, dirigés par Diderot et d'Alembert {1751-1765}

En collaboration. Les Ursulines de Québec : depuis leur établissement jusqu'à nos jours, éd. Presse de C. Darveau, 1864, Volume 2
https://books.google.ca/books?id=mqkNAAAAYAAJ&pg=PA192&lpg=PA192&dq=Foi+et+hommage+de+Jean+Guion+au+Seigneur+de+Beauport&source=bl&ots=4EQGuKUaqg&sig=WCPaK6UuyqA9bfhWOeGex1_OBkg&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwij-o_u1-nLAhWFvoMKHb5cA-QQ6AEIGzAA#v=onepage&q=Foi%20et%20hommage%20de%20Jean%20Guion%20au%20Seigneur%20de%20Beauport&f=false

En collaboration. Plan de gestion du patrimoine archéologique de la côte de Beaupré, 2009, 112 pages

En collaboration, Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale. Tome 17, éd. M Guyot, Paris 1785, 694 pages
https://books.google.ca/books?id=1ldHAAAAYAAJ&pg=PA474&lpg=PA474&dq=imp%C3%B4t+vent&source=bl&ots=WJ2kVIT6Lp&sig=zZWJzmo_qFixm66rct1nalzB0ow&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjTj6WE3tLLAhWBGz4KHQZhDoQQ6AEIOzAE#v=onepage&q=vent&f=false

Erudit, est un consortium composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche <https://www.erudit.org>

Ethnoscop Inc. Sauvetage des vestiges archéologique Lot # 99, Municipalité de La Prairie, septembre 1983,

Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Charlesbourg. Publication de la Commission des biens culturels du Québec Avril 2005, 42 pages

FAILLON, Michel Étienne. Histoire de la colonie Française en Canada Tome 2, Villemarie Bibliothèque paroissiale, Imp. Poupart Davyl et Comp. Paris. 1865, 568 pages

FAILLON, Michel, Histoire de la Colonie Française en Canada, T.2, Paris, imprimerie Poupart, 1865, 568 pages

FARIBAULT, Marthe. Patois et français régionaux en Nouvelle-France, dans Mémoires de Nouvelle-France, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 273-289.

FARIBAULT-BEAUREGARD, Marthe. Passeports pour les passagers embarqués à Bordeaux de 1714 à 1783, Montréal, Mémoires de la SGCF, 1985, vol. 36 et 1986. vol. 37

FAURE, Isabelle. Note. « La reconstruction de Place-Royale à Québec » Cahiers de géographie du Québec, vol. 36, n 98, 1992, p. 321-336. { [www. Erudit .org](http://www.erudit.org)}
<http://docplayer.fr/10015325-Note-la-reconstruction-de-place-royale-a-quebec-isabelle-faure-cahiers-de-geographie-du-quebec-vol-36-n-98-1992-p-321-336.html>

Ferland, J.B.A.; Cours d'histoire du Canada, éd. Augustin Côté, Québec, 1861, 522 pages

FILLION, Anne. Comme on fait son lit on se couche, Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun, Les Amis de François Lebrun, Rennes, Université Rennes 2/Institut Culturel de Bretagne, 1989

FILLION, Anne. Tiré des « 'Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest »' Fréquentation, amour, mariage au XVII siècle dans les villages du sud du Maine. Année 1986 Volume 93
http://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1986_num_93_1_3207?luceneQuery=%28%2B%28content%3AAnne+title%3AAnne^2.0+fullContent%3AAnne^100.0+fullTitle%3AAnne^140.0+summary%3AAnne+authors%3AAnne^5.0+illustrations%3AAnne^4.0+bibrefs%3AAnne^4.0+toctitles%3AAnne^4.0+toctitl

es1%3AAnne^3.0+toctitles2%3AAnne^2.0+toctitles3%3AAnne%29+%2B%28content%3AFillon+title%3AFillon^2.0+fullContent%3AFillon^100.0+fullTitle%3AFillon^140.0+summary%3AFillon+authors%3AFillon^5.0+illustrations%3AFillon^4.0+bibrefs%3AFillon^4.0+toctitles%3AFillon^4.0+toctitles1%3AFillon^3.0+toctitles2%3AFillon^2.0+toctitles3%3AFillon%29%29+AND+%28+%2Baccess_right%3A%28free%29+%29&words=Anne&words=100&words=140&words=Fillon&words=free

FILLION, Anne. Fréquentation, amour, mariage au XVIIIe siècle dans les villages du sud du Maine / Anne Fillon in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1986, T. 93, p. 45-76, 171-192 [18/05/2008]

FLANDRIN, Jean-Louis. *Les amours paysannes : XVIe-XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1975.

FOURNIER, Georges. *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation*, 2e édition, Paris, Jean Dupuis, 1667.

FOURNIER, Marcel. *Dictionnaire biographique des Bretons en Nouvelle-France, 1600-1765*, Ministère des Affaires culturelles du Québec, Archives nationales du Québec {Québec}, 1981, 213 pages

FOURNIER, Marcel. *Les origines familiales des pionniers du Québec ancien {1621 - 1876}*, Québec, Fédération québécoise des sociétés de généalogie, Paris Fédération Française de Généalogie.2001.

FOVILLE de Alfred et Jacques FLACH. 1894 et 1899, *Enquête sur les conditions de l'habitation en France. Les maisons-types*, 2 volumes {Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques}

FranceGenWeb-Héraldique
<http://www.francegenweb.org/heraldique/index.php>

François, Olivier-Martin. Histoire de la coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris, éd. Paris, E. Leroux, 1922-30 vol 1. <http://www.library.mcgill.ca/hostedjournals/000916163.html>

FRET, L.Joseph. *Antiquités et chroniques Percheronnes*, Mortagne, imprimerie de Glaçon, 1838, 630 pages
https://books.google.fr/books?id=ugKTNnbpTgIC&pg=PA626&lpg=PA626&dq=la+fronde+et+le+perche&source=bl&ots=uUEV5OxUoZ&sig=sPt9yw8a-n0A5AIHNA46-6_CLXI&hl=fr&sa=X&ei=pxYvUOScBc6e6QGy7ICIDw#v=onepage&q=la%20fronde%20et%20le%20perche&f=false

GAGNE, Robert. *Répertoire des mariages d'homme Gagné et Bellavance vol.1, 2,3.* {non publier}

GAGNE, Robert. *Répertoire des actes notariés des familles Gagné et Bellavance*, 283 pages {non publier}

GAGNON, Ernest, *Le fort et le château Saint-Louis {Québec} : étude archéologique et historique* / Montréal : Librairie Beauchemin limitée, 1908, 236 pages

GAILLARD-BANS, Patricia. Aspects de l'architecture rurale en Europe occidentale, série Établissements humains et environnement socioculturel, vol. 15, 1979 {Paris : UNESCO}

Gallica, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France

GARIEPY, Raymond. Les Seigneuries de Beaupré et de l'Île d'Orléans, dans leur début, cahier d'histoire no 27, éd. Société historique de Québec, 1974, 267 pages

GARIEPY, Raymond. Les terres de Sainte-Anne-de-Beaupré, Société de généalogie de Québec, Contribution no 64, 1988, 578 pages

GARIEPY, Raymond. Les terres de L'Ange-Gardien, Société de généalogie de Québec, Contribution no 44, 1984, 628 pages.

GARIEPY, Raymond. Les terres de Saint-Joachim; des origines au début du XXe siècle, Société de généalogie de Québec, 1997.

GARIEPY, Raymond. Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts, Cahier d'Histoire no 27, La Société Historique de Québec, Québec 1974. 267 pages

GARNAULT, Émile. Les Rochelais et le Canada; le commerce et les familles émigrées : Typ. E. Martin, sr de G. Mareschal, La Rochelle 1893, réédition Rumeur des Ages, La Rochelle 1993, 71 pages

GARNOT, Benoit. La culture matérielle en France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe, siècles. Ed Ophrys, 1995, 177 pages

GAUCHER M. Delafosse G. DEBIEN. Les engagés pour le Canada au 18e siècle. Revue d'Histoire d'Amérique Française, 1961

GAUMOND, Michel. La Place-Royale, ses maisons ses habitants, série Place-Royale, ministère des affaires culturelles, 1976, 97 pages

GAUTHIER, Alfred. Précis de l'Histoire du droit Français, éd. Larose et Forcel, Paris, 1884, 634 p.
https://books.google.ca/books?id=_Q0OAAAYAAJ&pg=PA479&lpg=PA479&dq=r%C3%A9gime,+Henri+II+par+un+%C3%A9dit+de+f%C3%A9vrier+1556&source=bl&ots=rurZ3fLtOm&sig=CeZadNbMhUwXftSu7mvFOwL8ybI&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwi7p4HQ-c_LAhXEWj4KHx4UCtQQ6AEIOTAE#v=onepage&q=r%C3%A9gime%2C%20Henri%20II%20par%20un%20%C3%A9dit%20de%20f%C3%A9vrier%201556&f=false

GENDRON, Jean-Denis. D'où vient l'accent des Québécois? Et celui des Parisiens? Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, 287 pages

Généanet : Registres en ligne :

<http://www.geneanet.org/archives/registres/categorie.php?id=218>

GÉNÉALOGIE. http://cris23.fr/la_dime.htm

Geneablog.fr; Généalogie, Histoire et Sociologie, La vie de nos ancêtres.

http://geneablog.typepad.fr/geneablog/2006/12/institution_du.html

GIGUERE, Georges Emile. La première famille Giguere, éd. La fondation Robert Giguère, 1982, 109 pages

GILBERT-LEVEILLE Pierre et René LEVEILLE. Répertoire des greffes des notaires. Québec, Société de généalogie de Québec. 1985, 3 volumes.

GIRARD Camil et Normand PERRON. Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, 665 pages

GIRAUD, S. Des vendéens engagés pour le Canada au 18^e siècle, Québec, l'Ancêtre, 1988, vol 15, no 4 et 1991, vol 17, no 6.

GIROUX, H. Histoire et miracles de Sainte-Anne-de-Beaupré. Montréal, 1895, 56 pages
https://archive.org/stream/cihm_51326#page/n17/mode/1up

GODBOUT, Archange. Émigration rochelaise en Nouvelle-France, Archives nationales du Québec, Québec, 1970, 276 pages

GODBOUT, Archange. Les Passagers du Saint-André : la recrue de 1659, Publications de la Société généalogique canadienne-française, Montréal, 1980, 163 pages

GOSSELIN, Auguste abbé. La vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada 1622 - 1708, Imprimerie J. Demers et frères, éditeur et propriétaire de L'Événement, Tome 1, 1890 p. 671
<http://www.ourroots.ca/toc.aspx?id=1734&qryID=3a3eb508-7cc9-45cd-ad3f-cbbc59334cc9>

GOSSELIN, Auguste abbé. Jean Bourdon, 1634-1668, Évreux imprimerie de l'Eure, 1892, 31 pages
<http://collections.banq.qc.ca/bitstream/52327/2022906/1/316165.pdf>

GOUBERT, P. La vie quotidienne des paysans Français au XVII^e siècle, 1998 {1^e éd. 1982}
http://www.frichtiweb.com/files/1201727465la_vie_quotidienne_des_paysans_fran_ais_au_xviie_siecle.doc

GREGOIRE de Tours. Dix livres d'histoire : Histoire des Francs
https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_des_Francs

Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire ; Mercure François, 24 tomes, 1605-1643
<http://mercurefrancois.ehess.fr/>

GROUX, H. Histoire et Miracles de Ste-Anne-de-Beaupré, Montréal, 1895, 82 pages

GUIMONT, Jacques. La petite ferme du Cap Tourmente : un établissement agricole tricentenaire : de la ferme de Champlain aux grandes volées d'oies, Sillery, Septentrion, 1996, 230 pages

GUYON, Louis. Étude généalogique sur Jean Guyon et ses descendants, éd. Mercantile Printing, Montréal, 1927, 132 pages
http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_08260/17?r=0&s=1
HAAG, Emile. La France protestante, tome II, Paris, éd. Paris, J. Cherbuliez, 1846-59. 516 pages

HAFFNER, Luce-Jean. Quatre Frères Jean {Les} : de La Rochelle à Québec : Septentrion, Sillery, 266 pages

HAUTERIVE, d', Borel. Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe. Paris, 1889, éd. Typographie de E. Plon, Nourrit et Cie. 384 pages

HEBERT, Léo-Paul csv. Le Registre de Sillery {1638-1690}. Ste-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 1994

HEBERT, Léo-Paul csv. *Le troisième registre de Tadoussac*, Miscellaneorum liber, transcription Collection Tekouerimat, 1976, 340 pages.

Inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France
<http://inventairenf.cieq.ulaval.ca:8080/inventaire/>

Histoire
<http://his.nicolas.free.fr/Panorama/#Raccourci%20Chronologique>

Histoire de la Compagnie des Indes ... et des Colonies d'orient
<http://enguerrand.gourong.free.fr/oceanindien/p01oceanindien.htm>

Histoire de la Sarthe, Un authentique chemin antique : « Le Grand Chemin Mansais », du bronze moyen au XVIII siècle
http://guecelard.blogspot.ca/2012/02/un-vieux-chemin-nomme-mansais_9913.html

Histoire du Québec, Toute l'histoire du Québec depuis ses débuts, Inhumation : quand la mort passait.
<http://histoire-du-quebec.ca/>

Histoire généalogique; L'accouchement sous l'Ancien Régime par Thierry Sabot, janvier 2001
<http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article336>

Histoire géographie sur le web : naître sous l'ancien régime
<http://histgeo.free.fr/quatrieme/rois/enfant.html>

Histoire Normande Un chant de Noël huron écrit par un Normand ? par Charles Déc. 2014
<http://www.histoirenormande.fr/chant-de-Noël-huron-compose-par-normand>

Histoire, passion; Evolution des prix du 15e au 19e siècle - Panier de la ménagère, services, salaires, octobre 2006
<http://www.histoirepassion.eu/?Evolution-des-prix-du-15eme-au-19eme-siecle-Panier-de-la-menagere-services>

Historica Canada; Jesus Ahatonhia
<http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/jesous-ahatonhia/>

HUREL Daniel-Odon et Marcel BERNOS. Les sacrements dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles. Pastorale et vécu des fidèles, Archives de sciences sociales des religions, 142 | 2008, 191-321.
<http://assr.revues.org/14693>

Identitaires Québécois. Noël huron {*Jesus ahatonhia*} {*Twas in the moon of wintertime*} présenté par Eric Lortie, 2007
http://www.mustrad.udenap.org/tounes/TQ556__Noël_huron.html

JAMET, Albert et Jeanne-Françoise JUCHEREAU. Les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec 1636-1716. éd. L'Hôtel-Dieu de Québec, 1939, 444 pages

JAMET, Dom Albert. Marguerite Bourgeoys 1620-1700, éd. Presse Catholique panaméricaine, Montréal, 398 pages, tome I

Jesuite Relation and Allied Documents 1610-1791 éd. Reuben Gold Thwaites, publié The Burrows Brothers Company, Cleveland, publishers MDCCXCIX; vol LVIII 71 volumes Cleveland, publishers MDCCXCIX; vol LVIII ,1672-1674, 117 pages :
<http://puffin.creighton.edu/jesuit/relations/>

JESUITES, de la compagnie de Jésus. Province du Canada français et d'Haïti
<http://www.jesuites.org/content/histoire-de-la-compagnie-de-j%C3%A9sus>

JETTE, René. Dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730, éd. Les Presse de l'université de Montréal, 1983, 1176 pages

JUCHEREAU, Jeanne-Françoise et al. Les annales de L'hôtel-Dieu de Québec 1636-1716, BNQ, 1984, 444 pages

Justice Québec; La justice sous le Régime français par Pascal Michaud, Les structures judiciaires par Dave Noël
<http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/histoire/procedure.htm>

KALM, Pehr, Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749, Traduction annotée du journal de route par Jacques Rousseau et Guy Béthune avec le concours de Pierre Morisset, Montréal, Cercle du Livre de France, 1977, 674 pages.

KOMLOS, John. Histoire, économie et société : Histoire anthropométrique de la France de l'ancien régime. 2003 vol.22 no. 4, pp. 519-536
http://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_2003_num_22_4_2338

LA BRUYERE, Jean de. Les caractères ou les mœurs de ce siècle. Paris, imprimeur de l'institut, 1891, 514 pages
http://www.europeana.eu/portal/record/9200365/BibliographicResource_1000055073057.htm
1

LA GRENADE-MEUNIER, Monique. La société de Place-Royale à l'époque de la Nouvelle-France, Québec, Publications du Québec, 1992.

LA ROCHE, Daniel. L'archéologie des installations portuaires à Québec : un portrait évolutif ? Mémoires vives, no 6, printemps-été, Montréal. 1994

LACHANCE, André. Crimes et criminels en Nouvelle-France, Montréal, Boréal Express, 1984, 184 pages

LACHANCE, André. Délinquants, juges et bourreaux en Nouvelle-France, Éditions Libre Expression, Montréal, 2011, 237 pages

LACHANCE, Jacques. Le bourreau au Canada sous le régime français, Cahier d'Histoire no 18, Québec, 1966, 132 pages

LACHAPELLE, Marie-Andrée, L'insertion sociale des engagés dans les campagnes du gouvernement de Québec dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval pour l'obtention du grade de maître es arts {M.A.}, 1999, 108 pages.

<http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk2/ftp03/MQ38124.pdf>

LACOURSIERE, Jacques. Épopée en Amérique : notre histoire à lire et à collectionner, Publicor, Outremont, 1998, 20 fascicules,

LACOURSIERE, Jacques. Histoire populaire du Québec : des origines à 1791, Montréal, 1995

LAFONTAINE, André. Recensement Annoté de la Nouvelle-France, 1666-1667, cité universitaire, Sherbrooke, Qué. 1985, 414 pages

LAFONTAINE, André. Le bailliage de Beaupré et de l'île d'Orléans, éd : Princes, Sherbrooke, 1987, Vol 1.

LAFONTAINE, André. Le bailliage de Notre-Dame-des-Anges, éd : Princes, Sherbrooke, 1992, 446 pages

LAFONTAINE, André. Recensement annoté de la Nouvelle-France 1666-1667, éd : Princes, Sherbrooke, 1985, 413 pages.

LAFONTAINE, André. Recensement annoté de la Nouvelle-France 1681, éd : Princes, Sherbrooke, 1987, 371 pages

LAFONTAINE, Louis-Hippolyte et Jacques, VIGER. Mémoires et documents relatifs à l'histoire du Canada, éd : Société historique de Montréal, 1859

LAFORTUNE Hélène et Robert NORMAND. Parchemin : banque de données notariale du Québec ancien {1635-1885}. Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, Archives nationales du Québec et Chambre des notaires du Québec, 1986 - . Disponible pour Institution seulement.

LAFORTUNE, Hélène. Le notaire et la vie quotidienne des origines à 1870 publié en 1986, Ministère des Affaires culturelles, Québec, 128 pages

LAFRAMBOISE Yves et Monique LA GRENADE-MEUNIER La fonction résidentielle à Place-Royale, 1760-1820 : synthèse, Québec, Publications du Québec, 1991.

LALIBERTE, François, père. Répertoire des sépultures à Sainte-Anne-de-Beaupré 1670 - 1844. éd. Annales of Ste-Anne-de-Beaupré, 1980, 94 pages

La Mémoire du Québec ® en ligne...

<http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Accueil>

LANCTOT, Gustave. Le Régime municipal en Nouvelle-France, éd. Québec, Culture, Revue d'histoire de l'Amérique française Volume 2, numéro 3, décembre 1948, p. 459-461.

LANCTOT, Gustave. Histoire du Canada, 1, Des origines au Régime royal, éd. Beauchemin, Montréal, 1959, 407 pages

LANCTOT, Gustave. Position de la Nouvelle-France en 1663, Revue d'histoire de l'Amérique française, Volume 11, numéro 4, mars 1958, p. 517-532

LANCTOT, Gustave. Filles de joie ou filles du Roi, Montréal, Éditions du Jour, 1966, 156 pages

LANCTOT, Léopold. Acadie des origines {L'} : 1603-1771 : Éditions du Fleuve, Montréal, 1988, 234 pages

LANDRY, Yves. Orphelines en France, pionnières au Canada : les Filles du roi au XVIIe siècle, Leméac, Montréal, 1992, 434 pages

LANGLOIS, Michel, Carignan-Salière 1665-1668, La Maison des Ancêtres Inc., Drummondville 2004, 517 pages

LANGLOIS, Michel. Des moulins et des hommes, 1608-1700, La maison des ancêtres Inc., Drummondville, 2005.

LANGLOIS, Michel. Montréal 1653, La grande recrue, éd. Septentrion, Québec, 2003, 272 pages

LAPOINTE, Camille. Trésors et secrets de Place-Royale : aperçu de la collection archéologique, Québec, Publications du Québec, 1998

LARIN, Robert. Les passagers à Dieppe, Québec, l'Ancêtre, 1999, vol. 25, no 5.

LARIN, Robert. Quatre cousins loudunais en Nouvelle-France : Histoire des ancêtres Fillastreau, Lorin et Gouin : Éditions du Méridien, Montréal 1992, 356 pages

LARIN, Robert. Brève histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec {XVIe - XIXe siècles}, Saint-Alphonse-de-Granby, Les Éditions de la Paix, 1998, 206 pages

LAROCHE, Léonidas, Le second registre de Tadoussac 1668-1700, Les presse de l'Université du Québec, 1972, Montréal, 232 pages.

LASSURE, Christian. L'architecture vernaculaire : une approche et un moyen pour la sélection des témoins architecturaux domestiques, agricoles et pré-industriels à protéger et à conserver, in L'architecture vernaculaire, T. 8 1984 {Paris : CERAV}

LAUZON, Daniel. Cimetière de l'Hôpital général de Québec [archive], sur Inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France, Centre interuniversitaire d'études québécoises, Université Laval {ministère de la Culture et des Communications du Québec} juin 2003

LAVALLEE, Louis. La vie et la pratique d'un notaire rural sous le régime français : le cas de Guillaume Barette, notaire à La Prairie entre 1709-1744, Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 47, no 4 {printemps 1994} : 499-519.

LAVALLÉE, Achille, L'Église, fondation de la société québécoise, Les 400 ans de l'histoire de l'Église catholique au Québec, 2005
<http://autrefoisquebec.com/histoire1/>

LAVISSE, Ernest et RAMBAUD, Alfred. Histoire générale du IV^e siècle à nos jours, Tome VI, Louis XIV 1643-1715, éd. Armand Colin ? Cie, Paris, 1895, 981 p.
https://books.google.ca/books?id=EA48AQAAMAAJ&pg=PA217&dq=Quoiqu%E2%80%99il+soit+plus+nombreux+que+les+autres,+il+ne+nous+fournit+que+fort+peu+de+mati%C3%A8re+de+discours.+Nous+pouvons+seulement+dire+que+c%E2%80%99est+sur+lui+qu%E2%80%99on+l%C3%A8ve+les+tailles&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwil5ebdzs_LAhUFdD4KHWIYAdUQ6AEIHTAA#v=onepage&q=Quoiqu%E2%80%99il%20soit%20plus%20nombreux%20que%20les%20autres%2C%20il%20ne%20nous%20fournit%20que%20fort%20peu%20de%20mati%C3%A8re%20de%20discours.%20Nous%20pouvons%20seulement%20dire%20que%20c%E2%80%99est%20sur%20lui%20qu%E2%80%99on%20l%C3%A8ve%20les%20tailles&f=false

LAVOIE, Joseph A. La famille Lavoie au Canada de 1650 à 1921, Québec, 1922, 403 pages

LE BLANT, Robert. Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques, Secrétariat d'État aux universités, Bibliothèque Nationale, Paris, 1977

Le courrier de St-Hyacinthe, 31 décembre 2013
<http://www.lecourrier.qc.ca/archives/autres-chroniques/2013/12/31/Noël-en-nouvelle-france>

Le Cybercuré
<http://cybercure.fr/archives/faq.htm>

LE LAN, Jean-Yves. Le scorbut sur un navire de la Compagnie des Indes, décembre 1988
<http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article1515>

LE MOINE, James MacPherson. Histoire des fortifications et des rues de Québec, Québec, 1875, 51 pages
<http://www.ourroots.ca/f/toc.aspx?id=1678>

Le Québec dévoile ses mystères

<http://grandquebec.com/table-des-matieres/>

LEBER, M.C. Histoire critique du pouvoir municipal de la condition des cités, des villes et des bourgs. Paris, éd. Audot, 1828, 650 pages.

https://www.google.ca/search?q=Histoire+critique+du+pouvoir+municipal+de+la+condition+des+cit%C3%A9s,+des+villes+et+des+bourgs.+Paris&ie=utf-8&oe=utf-8&gws_rd=cr&ei=9-MCV4OQIYm0jgS29aeYDg

Le blogue de Guy Perron, Engagés, levés par François Peron pour le Canada en 1655,
<https://lebloguedeGuyPerron.wordpress.com/2014/09/01/engages-leves-par-francois-peron-pour-le-canada-en-1655/>

LE BŒUF. François. Les enjeux d'une approche chronologique de la maison paysanne dans les Pays de la Loire, In Situ. Revue des patrimoines, revue No 9, 2008

LECLERC, Paul-André. Le mariage sous le régime français, Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 13, n° 3, 1959

<https://www.erudit.org/revue/haf/1959/v13/n2/301968ar.pdf> et
<http://id.erudit.org/iderudit/301968ar>

LEMIEUX, Louis-Guy. Grande famille du Québec, éd. du Septentrion, 2006, 216 pages

LEMOINE, Louis. Les archives notariales en Nouvelle-France, éd. Loisirs St-Édouard, Inc., 1982-83, 31 pages

LEVASSEUR, Gisèle, S'allier pour survivre. Les épidémies chez les Hurons et les Iroquois entre 1634 et 1700 : une étude ethno-historique comparative, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de doctorat en anthropologie pour l'obtention du grade de docteur, 426 pages {Pdf}
www.theses.ulaval.ca/2009/26238/26238.pdf

Les Cahiers des Dix {revue}; L'habitation traditionnelle au Québec, par Robert-Lionel Séguin, no. 27 éd. Presse des biens publics, Trois-Rivières, 1972 p. 191-223

Les Cyber-Généalogistes de Charente Poitou {C.G.C.P.} Tissus d'autrefois ... par Jean-Marie BOUZY, le vendredi 18 mai 2012

<http://www.cgcp.asso.fr/leblog/2012/05/tissus-dautrefois/>

Les Juchereau

<http://www.unicaen.fr/mrsh/prefen/notices/8857jj.pdf>

LETOURNEAU, Hubert. Inventaire de pièces détachées de la Prévôté de Québec {1668-1759}, RANQ, 1971 : 51-414.

LIGER, Louis, Bastien, Jean-François. La nouvelle maison rustique : ou Économie rurale, pratique et générale de tous les biens de campagne, Tome troisième, Paris, Deterville et Desray, 1798, 869 pages

LOUIS, Caroline. La musique de la Nouvelle-France, 2008

http://www.scena.org/lsm/sm13-10/sm13-X_nouvellefrance_fr.html

Maison St-Gabriel, musée et site historique; Les petits fruits dans l'alimentation en Nouvelle-France

<http://www.maisonsaint-gabriel.qc.ca/index.php>

MARCIL, Claude. L'éducation en Nouvelle-France, en Canada, en Bas-Canada, dans l'Eastern Canada et au Québec jusqu'à la Grande Réforme, dans *Éducation Québec*, vol. 11, no 1, septembre 1980.

MARGRY, Pierre. Relations et mémoires inédits pour servir à l'histoire de la France dans les pays d'outre-mer. éd. Challamel Ainé, 1867, 376 pages

MARQUET, Laurence étudiante en maîtrise. Université de Rennes, L'intérieur des maisons rurales dans le pays de Redon au XVIIIe siècle. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 109, n° 2, 2002. 92 pages

<http://abpo.revues.org/1607?file=1>

MARTEL, Jules. Index des actes notariés du régime français à Trois-Rivières, 1634-1760. éd. Trois-Rivières, 1975. 875 pages

MARTIN, Paul-Louis. Histoire de la chasse au Québec, éd. Boréal, Montréal, 1990, 415 pages

MATHIEU, Jacques. Conseil souverain, dans : L'Encyclopédie du Canada, Stanké : Montréal, 1987,

p. 454. <http://pages.infinit.net/histoire/cnsl-souv.html>

MEIRION-JONES, Gwyn I. The vernacular architecture of France: an assessment, in *Vernacular Architecture*, vol. 16, 1985 {VAG}

Mémoire du gouverneur Frontenac à Seignelay. 1681, RAPQ, 1926-1 927, p. 123. Tiré de Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal, Boréal, 1988, p. 63

Ministère de l'Agriculture du commerce et des Travaux publics, département de la Sarthe, règlement d'eau, Commune de Saint-Cosme de Vair, ruisseau de Guémançais, Usine du Moulin Neuf et de Guémançais, enquête no 1 et procès-verbal de visite des lieux, no 393, 1862-1863

MOLIN Jean-Baptiste et Mutembe PROTAIS. Le rituel du mariage en France du XIIe au XVIe siècle, éd; Beauchene, France 1974, 353 pages

https://books.google.fr/books?id=4zZTUItvqv8C&pg=PA327&lpg=PA327&dq=se+faire+baptis%C3%A9+france+VXII+si%C3%A8cle&source=bl&ots=4nQtC6Fk89&sig=YsjLdjXNbB9wGtCrzQkHC2CnNM4&hl=fr&sa=X&ei=7-8vUI_LD6eS6wH-4YAg#v=onepage&q=se%20faire%20baptis%C3%A9%20france%20VXII%20si%C3%A8cle&f=false

MONNIER, Adeline. Archives départementales de Tours, Conseil général d'Indre-et-Loire, Centre Hospitalier régional universitaire de Tours, 1159-1996, Répertoire numérique de la sous-série H dépôt 4, 2011, 245 pages

MONTAGNE, Madame Pierre. Tourouvre et les Juchereau, Société canadienne de généalogie, Québec, éd. Éclaireur Limitée, 1965, 191 pages

MOREL, Thomas, ptre, Miracle arrivé à Sainte-Anne du petit Cap sur la côte de Beaupré., Paroisse diverse no 72 1680 et no 84 1674, ASQ.

MORIN, Marie. {1649-1730}, Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Montréal, imprimerie des éditeurs limités, 1921, 243 pages

MOSSER, Françoise. Les intendants des finances au XVIII^e siècle; Les Lefèvre d'Ormesson et le département des impositions {1715-1777}, publier; concours du Centre National de la Recherche Scientifique., Genève-Paris, 1978, 324 pages.

MOUSSETTE, Marcel, Le chauffage domestique au Canada, des origines à l'industrialisation, Presse université de Laval, Québec, 1983, pages 316
<https://books.google.ca/books?id=6czagp1xG6QC&pg=PA110&dq=The+Canadian+Antiquarian+and+Numismatic+Journal&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiWg9Dnga3MAhXGdz4KHTkeDgw4ChDoAQg2MAM#v=onepage&q=The%20Canadian%20Antiquarian%20and%20Numismatic%20Journal&f=false>

MUCHEMBLED, Robert. Société, cultures et mentalités dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle, Paris, Armand Colin, 2003.

MYRAND Ernest, Noëls Anciens de la Nouvelle-France, étude historique. Imprimeur Dussault & Prouls, 1899, 199 pages.
<http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/numtxt/125502.pdf>

Musée virtuel de la Nouvelle-France
<http://www.museedelhistoire.ca/musee-virtuel-de-la-nouvelle-france/>

MYRAND, Ernest. Noëls anciens de la Nouvelle-France, Québec, Dussault et Proulx, imprimeur, 1899, 199 pages

NAU, Père. Lettre du Père Nau, missionnaire au Canada au R. Père Richard, provincial de la province de Guyenne, à Bordeaux », dans RAPQ, 1926-1927, p. 267-269.

Navires venus en Nouvelle-France; Gens de mer et passagers des origines à 1690, Site construit en février 2002 par Charles Vianney CAMPEAU {Montréal}, Membre de la Société généalogique canadienne-française
<http://naviresnouvellefrance.net/>

NERROU, Jacques. Navires et engagés pour les terres neuve de la Nouvelle-France et des coste de La Cadie -1600-1654, Notaires Rochelais, avril 1999

Nouvelle-France, Horizon Nouveaux : La traversée ; État détaillé des marchandises de la cargaison du *Saint-Jean*, 21 mars 1635.

http://www.champlain2004.org/html/02/0204_f.html

Nouvelle-France, Horizon Nouveaux : Rencontrer, Dictionnaire Montagnais par le missionnaire jésuite Antoine Silvy, 1678.

<http://www.champlain2004.org/html/rencontrer.html>

O'CALLAGHAN, Bailey, Edmund. Documentary History of the State of New York {The} : Weed, Parsons & Co., Public Printers, Albany, 1850, volume II,

ODIER, Louis, Dr. Et Prof en Médecine. Manuel de Médecine-pratique ou Sommaire d'un cours gratuit, Impr. De la Bibliothèque Britannique. 1803, 352 pages

ODIER Louis, Manuel de médecine-pratique ou sommaire d'un cours gratuit. Donné en l'an VII et l'an VIII de la République Française, aux Officiers de Santé du Département du Léman, Genève, impr. De la Bibliothèque Britannique, An XI, 1803, 352 pages

https://books.google.ca/books?id=cGkOAAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=Manuel+de+m%C3%A9decine+pratique+ou+sommaire+d%27un+cours+gratuit,+donn%C3%A9+l%E2%80%99an+VII+et+l%E2%80%99an+VIII+de+la+R%C3%A9publique+fran%C3%A7aise,+aux+officiers+de+sant%C3%A9+du+D%C3%A9partement+du+L%C3%A9man&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjJ6s698LzMAhVHs4MKHQ6_DokQ6AEIGzAA#v=onepage&q=Manuel%20de%20m%C3%A9decine%20pratique%20ou%20sommaire%20d%27un%20cours%20gratuit%2C%20donn%C3%A9%20l%E2%80%99an%20VII%20et%20l%E2%80%99an%20VIII%20de%20la%20R%C3%A9publique%20fran%C3%A7aise%2C%20aux%20officiers%20de%20sant%C3%A9%20du%20D%C3%A9partement%20du%20L%C3%A9man&f=false

Œuvres de Champlain, présenté par Georges-Émile Giguère, Éditions du Jour, Montréal, 1973, 3 vol.

OUIMET, Raymond. Pierre Miville, un ancêtre exceptionnel : Septentrion, Sillery, 1988, 128 pages

OURY, Dom, G-M. Madame de la Peltrie et ses fondations canadiennes. Cahier Percherons, 1er trimestre, France, 1974, 159 pages

Patrimoine archéologique maritime, les épaves et anciens quais, participation du Québec au projet de répertoire Canadien des lieux patrimoniaux, volet archéologie.

http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/patrimoine/archeologie/Epaves_quais_finale.pdf

Patrimoine de France.com; Patrimoine historique de St Cosme en Vairais

<http://patrimoine-de-france.com/sarthe/st-cosme-en-vairais/>

Patrimoine de France.com; La légende du mont Jallu ; N° 5 Juin 2011.pdf

<http://www.patrimoineduvairais.fr/nos-publications/la-colonne/>

Patrimoine immatériel, religieux du Québec, La fabrication d'objets en cire chez les Augustines

<http://www.ipir.ulaval.ca/fiche.php?id=518>

PAULETTE, Claude. Place-Royale, berceau d'une ville, Québec, Publications du Québec, 1986.

PELATAN, Jean. Le Perche un pays et ses hommes, éd Jaher, France, 1985 253 pages

PERRON Guy. Prévôté de Québec tome II, transcription des volumes 3 et 4 {registres civils} 30 octobre 1668 au 31 décembre 1671, éd. Historiques et généalogiques Pépin, coll. Notre Patrimoine National no 222, 436 pages

PERRON, Guy. Prévôté de Québec tome III, transcription des volumes 5 et 6 {registres civils} janvier 1672 au 20 décembre 1673, éd. Historiques et généalogiques Pépin, coll. Notre Patrimoine National no 234, 520 pages

PERRON, Guy. Les engagés levés par François Perron pour le Canada {1655-1659}, Québec, revue, l'Ancêtre 1991-1994

PESCHE, Julien-Rémy. Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe, Tome second. éd. Monnoyer, imprimeur du roi Le Mans, Paris, 1829, 706 pages

PESCHE, Julien-Rémy. Dictionnaire statistique de la Sarthe, tome 1. Le Mans, Monnoyer, imprimeur du Roi, 1829, 390 pages

PESCHE, Julien-Rémy. Dictionnaire topographique du département de la Sarthe, tome 5, 1841, 819 pages

Philisto ; Belisaire. Professeur d'Histoire-géographie : La population française sous l'Ancien Régime, 2012
<http://www.philisto.fr/cours-75-la-population-francaise-sous-l-ancien-regime.html>

Plan de gestion du patrimoine archéologique du secteur Est de la MRC de la Côte-de-Beaupré
Monsieur William Moss Archéologie et aménagement du territoire

POIRIER, Jean, Noms de rues de Québec au XVIIIe siècle, Origine et Histoire, Dossiers toponymiques, 27, Québec Commission de toponymie, Gouvernement du Québec, 2000, 49 pages
<http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/pdf/NomsderuesdeQuebec.pdf>

POIRIER, Jean., Noms de rues de Québec au XVIIe siècle. Origine et histoire. Guide odonymiques, 1989, Dossier toponymique, 27. Commission de toponymie.
<http://grandquebec.com/capitale-quebec/rue-sous-fort/>

Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français : Synthèse Volume 77 de Collection Patrimoines {Québec, Québec} : Dossiers Collection Patrimoines

POULIOT, Camille. L'Ile d'Orléans, Québec, 1927

PROULX. A. Site BiFi-7, Sauvetages des vestiges archéologiques, annexes : Lot 98.99 de La Prairie, fouille 4740-00-43, 1984

PROVENCHER, Jean. L'histoire du Vieux-Québec à travers son patrimoine, Québec, Publications du Québec, 2007.

Publication du Québec, Place-Royal, Les familles-souches, éd. Gouvernement du Québec, 1988, 23 pages

Québec psychologique : Superstitions en Nouvelle-France
<http://grandquebec.com/psychologie-quebec/superstitions-nouvelle-france/>

Racines Rochelaise ; Embarquements ; 1665 Le Cat
<http://racinesrochelaises.free.fr/>

RAGUENEAU, Paul. La vie de mère Catherine de Saint-Augustin, 1671, Paris, éd : Florentin Lambert, 384 pages
<https://books.google.ca/books?id=LwrUqmRFVCAC&printsec=frontcover&dq=La+vie+de+l+a+mere+Catherine+de+Saint+Augustin,&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwil85bjuo7MAhXBCD4KHVS8CacQ6AEIGzAA#v=onepage&q=La%20vie%20de%20la%20mere%20Catherine%20de%20Saint%20Augustin%2C&f=false>

Rapport de l'archiviste de la province de Québec, Recensement de Québec en 1744. 1939-1940:1-154.

Rapport des Archives du Québec, Volume 45, éd Roch Lefebvre, 1967, p 260, p 176-244. Presse de l'imprimerie Le Quotidien Ltd.

Recensement de la ville de Québec pour 1716 Publié par L. Beaudet. Québec, 1887. 66 pages
Format PDF

REITSTAP, Johannes Baptista et al. General Illustrated Armorial, éd, Lyon, Sauvegarde Historique, 1953
<http://www.abebooks.com/servlet/BookDetailsPL?bi=2153080883&searchurl=an%3Drie+tstap%2520joannes%2520baptista%2520rolland%2520v%2520rolland%2520h%2520v>

Relations des Jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, Tome 2, 1642 à 1655
<http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/numtxt/relations.htm>

Relations des Jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, Tome 3, 1656 à 1672
<http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/numtxt/relations.htm>

Répertoire des toponymes de la ville de Québec
http://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/patrimoine/toponymie/repertoire/anciens_toponymes.aspx

République française, ministère de la Culture et de la Communication, Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure {DRAC Haute-Normandie} La gestion des cimetières, Information n° 44 - 10 juillet 2012 - France Poulain
<http://www.eure.gouv.fr/content/download/6864/39677/file/44%20La%20gestion%20des%20cimet%C3%A8res.pdf>

Revue d'histoire de l'Amérique française, Enfin les Fleurs de Lis, 1524, Marcel Trudel, Volume 15 no. 4 1962,

Revue de l'Anjou et du Maine, publier sous les auspices du Conseils général de Maine et Loire du Conseil municipal d'Anger, 1859, tome 4, 384 pages
<https://books.google.ca/books?id=b48DAAAAYAAJ&pg=PA69&lp=PA69&dq=illustre+de+s+seigneurs+de+Montfort+anjou&source=bl&ots=rXBuFRrNpa&sig=KTmyrXc8SelAzoOZTnwGuVqZeuA&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjSqtX6vZ7MAhXDMz4KHbxpAlgQ6AEIGzAA#v=onepage&q=illustre%20des%20seigneurs%20de%20Montfort%20anjou&f=false>

Revue Historique et Archéologique du Maine, Volumes 122 à 126, 1966.

Revue l'ancêtre, Vol 14 # 2 octobre 1987,

Revue; Nos Racine, Histoire vivante des Québécois, chapitre 1 à 15, Les Éditions Transmo Inc., St-Laurent, Qué., 1979

RHEAULT, Marcel. J, La médecine en Nouvelle-France; Les chirurgiens de Montréal 1642-1760, octobre 2004 éd. Éditions du Septentrion imprimé sur les presses de agmv-marquis à Cap-Saint-Ignace, 340 pages

RICHARD, Jos.-Arthur, ptre. Cap-Saint-Ignace 1672-1970, éd. Marquis, Montmagny, 1996, 467.pages

RIETSTAP, Johannes Baptista. Rolland, Victor, 1843-1912; Rietstap, J. B. {Johannes Baptist}, 1828-1891. Armorial général. Cn ; Rolland, Henri, 1887-1970; Petrick, J. G; Institut héraldique universel, Paris, 1903, 748 pages, Vol.1, 2,3
<https://archive.org/details/armoiriesdesfami03roll>

ROMPRE Michel et Martin GAGNON. L'étude pédologique des terres cultivées de la MRC de la côte de Beaupré, Irda, institue de recherche et développement en agroenvironnement, imprimé au Québec, 2000, 133 pages

ROUSSEAU, François. L'œuvre de chère en Nouvelle-France : le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec, Les presse de l'Université de Laval, Cahier d'histoire de l'Université de Laval no 29, 1983, 449 pages

ROUSSEAU, François, La croix et le scalpel - Histoire des Augustines et de l'Hôtel-Dieu de Québec {1639-1892} Sillery, éd. du Septentrion, 1989, 492 pages.

ROY, Pierre-Georges et ROY, Antoine. Inventaire des greffes des notaires du régime français. Québec, 1942. 27 volumes

ROY, Joseph-Edmond. Notice historique sur la famille de René de La Voye, éd. imprimerie de l'auteur, Lévis 1899, 198 pages

ROY, Joseph-Edmond. Histoire du notariat depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, volume 1, Lévis, 1899, 389 pages
<http://collections.banq.qc.ca/bitstream/52327/2022756/1/195701-1.pdf>

ROY, Joseph-Edmond. Histoire du notariat au Canada depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, Lévis : imprimé à la Revue du notariat, 1899-1902, vol. 1, 275pages

ROY, Léon. Les Terres de L'île d'Orléans 1650-1725, revue et augmentée par Raymond Gariepy, éd. Bergeron et fils enrg. Montréal, 1978, 491 pages

ROY, Pierre-Georges et al. Bulletin des recherches historiques, Pierre-Georges Roy, Lévis, 1895-1968, Lévis, 70 volumes

ROY, Pierre-Georges. Toutes petites choses du régime français, vol.1- 2, Édition Garneau.1944
<http://www.ourroots.ca/f/toc.aspx?id=3380>

ROY, Pierre-Georges. Hôtel-Dieu de Québec, Lévis, Québec, 1939, 221 pages

ROY, Pierre-Georges. Inventaire des jugements et délibérations du Conseil supérieur de 1717 à 1760, 7 volumes, éd. Beauceville, 1932

ROY, Pierre-Georges. Le Vieux-Québec, deuxième série, Lévis, 1931, 298 pages

ROY, Pierre-Georges. Inventaire des insinuations de la Prévôté de Québec, éd. Beauceville : L'Éclaireur, 1936-1939. 3 volumes.

ROY, Pierre-Georges. Inventaire des ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France conservées aux Archives provinciales de Québec éd. Beauceville, l'Éclaireur Limitée, 1919. 4 volumes.

ROY, Pierre-Georges. Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, Louis -A. Proulx, Imprimeur de sa Majesté le Roi, Québec, 1921-1960, pour 1921-22. 452 pages. « Les notaires au Canada sous le Régime Français ». pp.1-58

RUMILLY, Robert Acadie française {L'}. {1497-1713} : Fides, Montréal, 253 pages

Sainte-Flavie ... vous ouvre les portes de la Gaspésie. Centre d'interprétation de la dîme
<http://www.sainte-flavie.net/attraits/attraits-histoire/127-centre-d-interpretation-la-dime>

SAINT-VALLIER de, J.B. Monseigneur. Rituel du diocèse de Québec, publié par l'ordre de Monseigneur de Saint-Vallier, évêque de Québec, éd. Simon Langlois, Paris, 604 pages
http://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/revue_banq/Revue3_banq2011_BR-pages_74-85.pdf

SAINT-YVES, Maurice. Atlas de géographie historique du Canada, Boucherville {Qué.}, Les Éditions françaises Inc., 1982, 96 pages

SAUGRAIN, Claude-Marin du Moulinait. Dictionnaire universel de la France Ancienne et Moderne, et de la nouvelle France, éd : Saugrain Père, Quai des Augustins près la rue Gift-le-Cœur, avec l'approbation et privilège du Roy, Paris, 1726, 1414 pages

SEGUIN, Maurice. Le régime seigneurial au pays de Québec : 1760-1854 {1ière partie}, Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 1, no 2, sept. 1947, pp. 382-402.

SEGUIN, Maurice. Le régime seigneurial au pays de Québec : 1760-1854 {2e partie}, Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 1, no 4, mars 1948, pp. 519-532.

SEGUIN, Robert-Lionel. L'habitation traditionnelle au Québec, Les Cahiers des dix volumes 29, p.191-222, éd. imprimé au Presse du bien public, Trois-Rivières, 1972

SEGUIN, Robert-Lionel, Les ustensiles en Nouvelle-France, éd. Leméac, Collection Connaissance, Montréal, 1972, 143 pages

SEGUIN, Robert-Lionel. Les Techniques agricoles en Nouvelle-France Les Cahiers des dix volumes 28, éd. les presse de l'Imprimerie Yamaska, Montréal, 1963.

SICOTTE, Yvon. Les premiers Montréalais, 2012, 510 pages

SIMARD, Frédéric, Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine, Consultant en archéologie, Québec, Avril 2009

SIMARD, Frédéric. Gouvernement du Québec, Ministère de la culture... Patrimoine archéologique maritime; Les épaves et anciens quais, Québec, avril 2009, 143 pages

Société généalogique canadienne-française, Montréal, 2009, sous la direction de Marcel Fournier., Combattre pour la France en Amérique : Les Soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760 :

Société historique de Montréal, Mémoires et documents relatifs à l'histoire du Canada, imprimé par Duvernay frères, Montréal, 328 pages

Soins du corps et vêtements aux XVIIe et XVIIIe siècles en France

<http://communaute-hdromans.forumactif.com/t5825-histoire-soins-du-corps-et-vetements-aux-xvii-e-et-xviii-e-siecles-en-france>

SULTE, Benjamin. Histoire des canadiens-français, 1608-1880, Société de publication historique du Canada, Wilson, Montréal, 1882-1884, 8 volumes, <https://archive.org/>

SULTE, Benjamin. Mélanges historiques : études éparses et inédites. éd. Garand Vol 17, 1930 <https://archive.org/>

SULTE, Benjamin. Histoire des Canadiens Français 1608-1880, 4 tomes <https://archive.org/>

TAILLEMITE, Étienne. Dictionnaire de la marine : Seghers, Paris, 380 pages

TANGUAY, Cyprien. Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Québec, Eusèbe Sénécal, 1871-1890. 7 vol. Réimpression, <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/dicoGenealogie/>

TANGUAY, Cyprien. A travers les registres, Montréal 1886, éd, Cadieux et Derome, 276 pages

TANGUAY, Cyprien, Mgr. Répertoire général du clergé Canadien par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, Montréal, Eusèbe Sénécal et fils, imprimeur, 1893, 526 pages

TETU, Henri et Charles-Octave Gagnon, Mandements, lettres pastorales et circulaire des évêques de Québec, T I {1659-1740} imprimerie Générale A. Côté et Cie, Québec, 1887, 561 pages

TREMBLAY, Victor. Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1820. éd. La librairie Régional Inc. Chicoutimi, 1968, 465 pages.

Texte, Le poêle en Nouvelle-France, Robert-Lionel Séguin, Cahiers des Dix, No.33, 1968, p 157-170
<http://www.nosracines.ca/f/page.aspx?id=3648945>

Texte, Le statut du meunier

Texte, GrandQuébec.com; histoire du Québec, histoire Mariage au XVIIe siècle
<http://grandquebec.com/histoire/mariage-nouvelle-france/>

The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal. Published Quarterly, by Canadian and Numismatic and Antiquarian society of Montréal. Vol 1 seconde Series, July 1889-1890, 188 pages
<https://books.google.ca/books?id=xLY3AQAAIAAJ&printsec=frontcover&dq=The+Canadian+Antiquarian+and+Numismatic+Journal+1889&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjJ3Lyd56zM AhVFrD4KHTQnBCMq6AEIJDA#v=onepage&q=poudre&f=false>

The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal. Published Quarterly, by Canadian and Numismatic and Antiquarian society of Montréal. Vol 4 seconde Series, 1875, Montréal, 196pages

THIBODEAU, Histoire du Poitou, Nouvelle Édition précédée d'une introduction par H. de Ste Hermine, imprimerie de Robin et Cie. Niort, 1840, 494 pages.
<https://books.google.ca/books?id=l3TYIgsepIEC&pg=PA462&lpg=PA462&dq=Jehan+L%E2%80%99archev%C3%AAque+Jeanne+de+Montfort&source=bl&ots=e6zI09JVgY&sig=8HMn3LjjQZkcTFrc5fW98SvxQHI&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwi99-Pcwp7MAhXMGD4KHeoKBjkQ6AEIJAB#v=onepage&q=Jehan%20L%E2%80%99archev%C3%AAque%20Jeanne%20de%20Montfort&f=false>

THIER, Jean-Baptiste. Traité des superstitions qui regardent les sacrements selon l'écriture Sainte. Tome 4, éd. Jean de Nully, Paris, 1703, 600 pages

TREMBLAY, M et al. Étude de la population de Place-Royale 1660-1760, Ethnotech, Gouvernement du Québec, 1993. 235 pages
<http://www.ourroots.ca/e/page.aspx?id=395284>

TREMBALY, Micheline. Étude de la population de Place-Royale, 1660-1760, Dossier, collection patrimoine, Ethnotech Inc., Québec, 1983, 216 pages

TREPANIER, Paul. Le patrimoine des Augustines du monastère de l'Hôpital général de Québec : étude de l'architecture, Québec, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2002, 157 pages

Tricentenaire Jean-Jacques Rousseau; L'influence de l'Émile sur l'habillement des enfants.
<http://les8petites8mains.blogspot.ca/2012/07/tricentenaire-jean-jacques-rousseau-2.html>

TRUDEL, Marcel. Mythes et réalités dans l'histoire du Québec, éd. Hurtubise, 2010, 328 pages

TRUDEL, Marcel. Catalogue des immigrants 1632-1662, collection Cahier du Québec Histoire, éd. Hurtubise H M H Limitée, Montréal, 1983, 569 pages

TRUDEL, Marcel. Enfin les fleurs de lis, 1524, Revue d'histoire de l'Amérique française, Vol. 15, No. 4, mars 1962

TRUDEL, Marcel. Histoire de la Nouvelle-France, v. 1. Les vaines tentatives, 1524-1603 - v. 2, Le comptoir, 1604-1627, Fides, Montréal, 1955

TRUDEL, Marcel. Histoire de la Nouvelle-France, vol 2.

TRUDEL, Marcel. Histoire de la Nouvelle-France, vol. III, La seigneurie des Cent-Associés, 1727-1663, tome 2, La société éd Fides. 1983, 669 pages

TRUDEL, Marcel. La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663, Montréal, Fides, 1979, t. 1, p. 175-177.

TRUDEL, Marcel. Le terrier du Saint-Laurent en 1663, Ottawa, éd. Université d'Ottawa, 1973, 618 pages

TRUDEL, Marcel. Catalogue des immigrants 1632-1662, Cahiers du Québec, Collection Histoire, Montréal, 1983, 570 pages

TRUDEL, Marcel. Initiation à la Nouvelle-France, Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston Limitée, 1968, 323 pages

TURCOTTE, Jean-Pierre. Des engagés en Nouvelle-France : liste alphabétique des engagés pour la Nouvelle-France, Thetford Mines, l'auteur, 198 pages.

VAUBAN, Sébastien Le Prestre. La dîme royale. Paris, librairie de la bibliothèque National, 1897 190 pages.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5727570s/f4.item.zoom>

VAVASSEUR, Jacques. L'Émigré Julien Fortin, 1621-1687, imp. M. Vilaire, Le Mans, France, 1932, 52 pages

VAVASSEUR, Joseph-J.-Auguste {Abbé}. Paroisse de Contres-en-Vairais, éd. G. Fleury et A. Dangin, Mamers, 1898, 24 pages

VAVASSEUR, Joseph-J.-Auguste {Abbé}. Champaissant religieux et féodal, Mamers : impr. de Fleury, 1906, 49 pages

VAVASSEUR, Joseph-J.-Auguste {Abbé}. Monographie de la commune de Saint-Cosme-de-Vair au Maine et au Perche, Mayet : Impr. de P. Guillois, 1897, 261 pages

VERONNEAU, François. Inventaire archéologique des rues et des réseaux souterrains de Montréal 1988 {BjFj-50} Rue de la Commune, LeMoynes, St-Jean, Saint-Nicolas et Saint-Sacrement. S.A.N.M. Rapport réalisé pour la Direction du patrimoine. Ville de Montréal. Rapport déposé au Centre de documentation en archéologie, MCCCCF, Québec. 1989 :

VIGUERIE, Jean de. Le Catholicisme des Français dans l'Ancienne France, éd. Nel, Nouvelle édition Latine, France, 1988, 330 pages

https://books.google.fr/books?id=rHptZ7axl2cC&pg=PA29&lpg=PA29&dq=rituel+mariage+france+XVII+si%C3%A8cle&source=bl&ots=gNPFd29H2E&sig=2nsELGD6j2m1CBb_U3Bzu3VMk84&hl=fr&sa=X&ei=wgcwUOKIKerU6QHe_YCADg#v=onepage&q=rituel%20mariage%20france%20XVII%20si%C3%A8cle&f=false

VIOLE, Jacques et al. *Coustumes du Perche, 1558, château Saint-Jean, Nogent-le-Rotrou, tome 1 et 2.* <http://webmuseo.com/ws/musees-regioncentre/app/collection/expo/422>

Wikipédia, the free encyclopedia, List of French sail frigates

https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_French_sail_frigates

Wikipédia, Liste des personnalités de la Nouvelle-France

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_personnalit%C3%A9s_de_la_Nouvelle-France

Wikipédia, Liste des forts de la Nouvelle-France

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_forts_de_la_Nouvelle-France

Wikipédia, Histoire du costume

https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_costume

Weckerlin, Jean-Baptiste. Ancienne chanson populaire 16e et 17e siècle, éd. Garnier frère, 1887, pages : 534

ZOLTVANY, Yves F. Esquisse de la Coutume de Paris. Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 25, no 3 {décembre 1971}: 365-384. Réserve du professeur à la Bibliothèque de l'UQAC.

:

TABLE DES MATIÈRES

Préface

Remerciement

Introduction

Chapitre 1 : Avant que la France naisse	11
1. Au temps des Romain	11
Le pouvoir de l'église	
2. Le début de la formation féodale.....	15
Liberté et obligation, Le paysan et son seigneur, Les débuts de la France libre, L'ordonnance de Villers-Cotterêts {1539}	
3. Notes et références	23
Chapitre 2 : Histoire du Perche	27
1. Ses conquérants	27
2. Le Perche, sa structure, son climat et sa culture	19
3. Notes et références	34
Chapitre 3 : L'héraldique et famille	36
1. Blason du Perche	36
Blason Gasnier, Association de famille	
2. De Gasnier à Gagné	44
Les variations du nom de famille	
3. Notes et références	49
Chapitre 4 : La vie au XVIIe siècle	51
1. France et Nouvelle-France	51
La valeur d'une livre tournoie, L'organigramme social, Le paysan et l'impôt, Classe social et pauvreté	
2. La justice seigneuriale	67
En France	
En Nouvelle-France	
Les peines légères, Les peines capitales, Altercation et origine du blasphème	
3. L'eau-de-vie	73
4. Notes et références	75
Chapitre 5 : Incursion au sein d'une vie paysanne	79
1. Le langage	80
2. Les besoins de la vie courante	84
La grandeur des gens, Les tissus et vêtements	

La noblesse	
a) chez la femme	
b) chez l'homme	
La bourgeoisie	
a) chez la femme	
b) chez l'homme	
Le peuple	
a) chez la femme	
b) chez l'homme	
3. La médecine	91
Hygiène et maladie, L'Hôpital, Pharmacopée du XVIIe siècle, Examen et saigné au XVIIe siècle	
4. L'essentiel	102
Les besoins essentiels, L'éducation, Le transport, Les mesures de longueur et de surface, Le paysan et son curé, Les peurs imaginaires ou pas, La chanson	
5. Notes et références	119
Chapitre 6 : L'habitation	125
1. Les maisons en France	125
La maison à pièce unique, La maison longue, La salle sur rez-de-chaussée ou salle haute, La maison profonde à nef et bas-côtés, La ferme à cour centrale et à cour fermée	
2. Les maisons en Nouvelle-France	130
La maison rurale et le rang du village, La construction	
L'intérieur et le mobilier	
1. Le lit et sa valeur	
2. La table	
3. Le coffre et stratégie de rangement	
4. L'éclairage	
5. Jardin et dépendances	
6. Le chauffage en Nouvelle-France	
3. Notes et références	145
Chapitre 7 : La religion et son influence	147
1. La naissance	154
La sage-femme	
2. Les sacrements	159
Le baptême, La pénitence et la réconciliation, L'Eucharistie, La confirmation, le mariage. Bénédiction au début du repas de noce, Les mariages scandaleux et le charivari, Les enfants nés hors mariage, L'onction des malades, Les funérailles chrétiennes et inhumations	
3. Notes et références	179
Chapitre 8 : Paroisses du Perche et de la Sarthe	183
Le Lude, Bellême, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Igé, Le manoir de La Fresnaye, La ferme de La Fresnaye, Notre-Dame de Marcilly, St-Brice de Courcival, Saint-Barthélemy de Jauzé	
1. Notes et références	205
Chapitre 9 : Le Vairais	207

1. Le mont Jallu et sa légende	209
2. La commune de Saint-Cosme	210
Contres-en-Vairais, Champassant, Saint-Cosme-de-Ver, Notre-Dame-de-Ver	
3. Notes et références	225
Chapitre 10 : Saint-Cosme-de-Ver, le village	228
L'importance du curé, Dans les registres de Saint-Cosme et Notre-Dame, Chroniques,	
1. Notes et références	241
Chapitre 11 : Les moulins	242
1. Le moulin à eau	245
2. Moulin de Courteillon	251
3. Le Guémançais	256
La découverte du moulin, Description du moulin, Le moulin de Courtoulin	
4. Notes et références	273
Chapitre 12 : Sur les traces de Louis Gasnier	275
1. La famille se crée	275
2. Marie Michel épouse de Louis Gasnier	279
3. Le recrutement	281
Robert Giffard et les Juchereau	
4. Le contrat d'engagement	288
5. Les filles du roi	290
6. Le choix de Louis Gasnier	293
7. Notes et références	296
Chapitre 13 : Une aventure de deux ou quatre mois	303
1. Les préparatifs	304
La traversé	
2. Terre ! Terre !	310
Une première vision	
3. La vie en Nouvelle-France	327
Des postes de traite et colonie, Le mode de vie, Les aliments et ustensiles, La fileuse, Les divertissements, Les distances, Les saisons, La bénédiction	
4. Notes et références	340
Chapitre 14 : Les fermes de la côte de Beupré	345
1. La Petite ferme	345
2. L'habitation de Toussaint	349
3. La ferme Saint-Charles dite grande ferme	350
Olivier Le Tardif, Nourrir la population, Julien Fortin dit Bellefontaine	
4. Un premier contrat pour Louis Gasnier	356
5. Notes et références	361
Chapitre 15 : La côte de Beupré	364
1. Concession sur la côte de Beupré	367
L'homme engagé	
2. La maison de Louis Gasnier	371
Une visite à la maison ancestrale	

3. Notes et références	386
Chapitre 16 : Une vie bien à sois	389
1. Un jour à la fois	389
L'organisation à la ferme	
2. La paroisse Sainte-Anne-de-Beaupré	393
Le cimetière, Les miracles à Sainte-Anne-de-Beaupré,	
3. Notes et références	403
Chapitre 17 : Début et fin	405
1. La Grande recrue	405
2. Réunion des deux familles Gasnier	408
Le métier de boulanger, Pierre Gasnier et son épouse	
3. Louis Gasnier en société	416
4. Les enfants de Louis Gasnier vivant en Nouvelle-France	419
Louise Gasnier, Marie Gasnier, Pierre Gasnier, Olivier Gasnier,	
Louis Gasnier Anne Gasnier, Ignace Gasnier, Joachim Gasnier	
5. Le décès de Louis Gasnier ; un mystère	436
L'inventaire des biens de Louis Gasnier, Marie Michel, chef de famille	
Le remariage de Marie Michel	
6. Notes et références	450
Conclusion	457
Annexe	
1- Terrier des maisons situées dans la Basse-Ville du vieux Québec.....	458
2- Les familles Gagné et Bellavance sur six générations	499
3- Transcription de documents	
a) Contrat de mariage de Louis Gasnier et Marie Michel	582
b) Rétrocession du moulin de Guémançais situé dans la province du	
Perche de René Girard à Louis Gasnier	583
c) Cession d'une ferme au lieu de Goufar à Pierre Guéné par Louis Gasnier,	
Marie Michel et Louise Gory	585
d) Concession d'une terre située sur la côte de Beaupré par Olivier	
Le Tardif à Louis Gasnier	587
5- Définition d'anciens mots français	590
Biographie	595